



**HAL**  
open science

# L'Éloquence parlementaire sous la monarchie de Juillet. Guizot, Thiers, Tocqueville

Anne Vibert

► **To cite this version:**

Anne Vibert. L'Éloquence parlementaire sous la monarchie de Juillet. Guizot, Thiers, Tocqueville. Littératures. Université Stendhal Grenoble 3, 2000. Français. NNT: . tel-02569371

**HAL Id: tel-02569371**

**<https://hal.science/tel-02569371>**

Submitted on 11 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Anne JEANNIN-VIBERT**

**L'Éloquence parlementaire sous la monarchie de Juillet**

**Guizot, Thiers, Tocqueville**

Thèse de doctorat N. R.

sous la direction de Lise DUMASY,

professeur à l'Université Stendhal

TOME I

Thèse soutenue le 28 janvier 2000

## Remerciements

Sans vouloir prendre le risque, au seuil de cette étude, de l'allonger indûment par l'expression d'une reconnaissance qu'il serait nécessaire de témoigner à beaucoup, et même à davantage, je voudrais néanmoins adresser quelques remerciements :

à Lise Dumasy, grâce à qui j'ai trouvé, enfin ! le seul sujet sans doute qui pouvait me convenir, et dont la confiance téméraire en l'achèvement de cette étude n'aura finalement pas été démentie ;

à Francis Goyet, qui m'a fait découvrir les ressources insoupçonnées de la rhétorique, avec une rare générosité intellectuelle et une disponibilité constante ;

à Jean-François Louette, qui a assuré avec autant de tact que de ponctualité, autant d'amitié que de vigilance, la tâche ingrate du suivi du travail et de sa relecture ;

à Françoise Douay qui m'a apporté son aide et sa très grande connaissance de l'histoire de la rhétorique à un moment critique pour la poursuite de ce travail ;

à Patrick Maistre du Chambon, Doyen de la Faculté de Droit, qui, non content d'avoir cru en la réalisation de cette thèse, m'a prodigué mieux que des encouragements : les conditions matérielles et intellectuelles favorables pour la mener à terme ;

à Anne-Marie Houlette, pour m'avoir initié aux arcanes du monde des bibliothèques, et pour m'avoir également apporté son aide et soutenu de son amitié tout au long de ce travail ;

\*

au *staff* familial :

à Bertrand, qui a su tout faire, veiller à l'intendance, assurer le soutien moral, passer des tâches domestiques aux échanges intellectuels, et pour finir, partager les derniers efforts et les dernières veilles : « Haud facile emergunt, quorum virtutibus obstat res angusta domi » ;

à mes parents, qui m'ont prodigué, outre leur soutien affectueux, une aide logistique quotidienne, et n'ont pas reculé devant la lecture de quelques austères volumes de correspondance ;

à Pierre Avon, dont l'amitié fidèle et l'accueil chaleureux lors de mes séjours parisiens m'aura accompagnée tout au long de cette étude, et depuis bien plus longtemps encore ;

\*

aux institutions :

à la Bibliothèque Universitaire de Grenoble, qui m'a permis de découvrir, jusque dans le Saint des Saints, quelques-uns de ses trésors ignorés ;

à la Bibliothèque Thiers et à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, qui m'ont ouvert leurs portes et leurs archives ;

au Centre É.CRI.RE de l'université Stendhal, qui m'a accueillie et m'a grandement facilité la tâche en me donnant des moyens pour travailler ;

\*

à François Marquet, ouvrier de la dernière heure (ô combien cruciale !), sans qui la besogne n'aurait pas été abattue en temps voulu par cet animal rétif qu'est l'ordinateur.

## AVERTISSEMENT

### ÉDITIONS DE RÉFÉRENCE ET ABRÉVIATIONS

Les citations des discours de Guizot, Thiers et Tocqueville renvoient aux éditions citées ci-après, qui seront abrégées de la manière suivante :

- pour Guizot :

*Histoire parlementaire de France. Recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848*, Paris, Michel Lévy frères, 1863, 5 tomes.

Abréviation : *H. p.*, suivie du numéro du tome.

- pour Thiers :

*Discours parlementaires de M. Thiers*, publiés par A. Calmon, Paris, Calmann Lévy, 1879-1880 pour les tomes 1 à 7 (1830-1848).

Abréviation : *D. p.*, suivie du numéro de tome.

- pour Tocqueville :

*Œuvres complètes*, tome III, *Écrits et discours politiques*, volumes 1 et 2, texte établi par A. Jardin, Paris, Gallimard, 1962 (vol. 1) et 1985 (vol. 2)

Abréviation : *É. et D. p.*, suivie de l'indication vol. 1,  
sans autre indication pour le volume 2

Pour Guizot et Thiers, les tables des matières des tomes étudiés sont reproduites en annexe.

## CITATIONS

Dans les citations, les mots en italiques, lorsqu'il y en a, sont de l'auteur. C'est nous en revanche qui, sauf indication contraire, soulignons ou faisons apparaître des mots en caractères gras.

Pour les éditions d'époque, l'orthographe du texte original a été conservée.

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	1
1. Comme peut-on étudier l'éloquence ? .....	1
2. La monarchie de Juillet ou l'âge d'or de l'éloquence moderne .....	25
3. Lire les discours parlementaires .....	33
<b>Première partie : Permanence de la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle : histoire d'une redécouverte</b> .....	49
<b>Chapitre 1 : Grandeur et misère de la rhétorique aujourd'hui</b> .....	49
A. Le renouveau de la rhétorique .....	49
B. Le XIX <sup>e</sup> siècle au regard de la rhétorique renaissante : le malentendu de la rhétorique restreinte .....	61
<b>Chapitre 2 : Jalons pour une histoire de la rhétorique de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle : débats et notions émergentes</b> .....	71
A. La rhétorique issue du modèle d'enseignement humaniste .....	71
1. Mise en place du modèle .....	71
2. Le modèle jésuite, prototype de l'enseignement rhétorique .....	73
B. Les facteurs d'évolution du modèle .....	80
1. L'extension de l'enseignement du français : vers la constitution d'une rhétorique française .....	80
2. La question de la rhétorique « cartésienne » : <i>L'Art de parler</i> de Bernard Lamy .....	85
3. Le débat sur les passions dans l'éloquence sacrée et les avatars de la rhétorique du cœur sur le terrain de l'esthétique .....	91
C. La rhétorique contestée, détournée et concurrencée .....	95
1. Les positions de l' <i>Encyclopédie</i> : oui à l'éloquence, non à la rhétorique .....	95
2. Le courant « belles-lettriste » : la rhétorique au service de la lecture des œuvres .....	98
3. La concurrence de la grammaire générale .....	102
D. Épilogue : l'anti-rhétorique de la Révolution française et la « restauration rhétorique » de l'Empire .....	104

<b>Chapitre 3 : La formation de Guizot et de Thiers : humanités et rhétorique au tournant des deux siècles</b> .....	110
A. Guizot au Collège et à l'Académie de Genève.....	110
1. Données biographiques .....	110
2. Le Collège et l'Académie de Genève.....	111
3. Formation (suite) .....	118
B. Thiers au Lycée impérial de Marseille .....	120
1. Données biographiques. Histoire du lycée .....	120
2. Enquête sur l'enseignement des humanités dans les lycées de l'Empire .....	121
3. Formation (suite) .....	128
C. Tocqueville au Collège royal de Metz.....	138

**Deuxième partie : L'éloquence politique : la difficile constitution d'un genre** .....

<b>Chapitre 1 : La recherche problématique d'un délibératif moderne</b> .....	142
A. Le genre délibératif dans la rhétorique antique : de l'harmonie des fins au conflit de l'utile et de l'honnête.....	142
1. La <i>Rhétorique</i> Aristote .....	142
2. <i>Rhétorique à Hérennius</i> .....	150
3. Cicéron : <i>De Inventione</i> .....	153
4. Cicéron : <i>De Oratore</i> et <i>Partitiones oratoriae</i> .....	155
B. A la recherche d'un délibératif moderne ou comment conjuguer l'utile et l'honnête....	165
1. Le genre délibératif : l'oublié ou le parent pauvre de l' <i>ars rhetorica</i> .....	167
2. Le genre délibératif selon Marmontel : une relecture de Cicéron .....	172
3. À la recherche d'éloquences de substitution .....	181
4. La tribune de l'orateur-philosophe .....	188
C. La Révolution ou l'échec d'un renouvellement du genre délibératif .....	191
1. Le genre délibératif confronté à la réalité des assemblées révolutionnaires .....	192
2. Persistance de l'idéal du grand orateur.....	196

3. L'idéal mis à mal .....	200
4. Madame de Staël et l'éloquence : une réflexion sur l'avenir de l'éloquence politique .....	203
<b>Chapitre 2 : Quels modèles pour l'éloquence politique au XIX<sup>e</sup> siècle ? .....</b>	<b>225</b>
A. Le modèle antique .....	225
1. Cicéron et Démosthène : modèles obligés du délibératif dans la rhétorique « restaurée » du début du siècle .....	226
2. La réhabilitation des <i>Conciones</i> , autre modèle d'éloquence antique .....	227
3. Les limites de l'adaptation du modèle antique .....	232
B. Le modèle révolutionnaire .....	237
1. L'éloquence révolutionnaire : une référence obligée pour l'éloquence politique .....	237
2. Le contre-modèle ou l'éloquence repoussoir pour la monarchie constitutionnelle....	241
3. Vers une réévaluation de l'éloquence révolutionnaire .....	250
C. Le modèle anglais .....	253
1. Les signes d'intérêt pour l'éloquence anglaise .....	253
2. Un modèle traditionnellement dévalué.....	256
3. Un modèle désormais possible pour l'éloquence parlementaire française .....	262
D. Épilogue : Thiers et « l'art de la discussion » dans le <i>Discours sur l'éloquence judiciaire</i> .....	274
<b>Chapitre 3 : Les conditions institutionnelles de la parole parlementaire sous la Monarchie de Juillet : une parole réglée et réglementée .....</b>	<b>279</b>
A. Une monarchie parlementaire ? ou les règles du jeu parlementaire selon la Charte .....	279
B. Un auditoire d'hommes « éclairés » ? .....	287
C. Le règlement de la Chambre des députés et la parole parlementaire .....	302
D. Disposition des lieux : « l'esprit » de la Chambre .....	317



<b>Troisième partie : Étude des discours : quelle éloquence pour la monarchie parlementaire ?</b> .....	325
Précisions méthodologiques .....	325
1. Outils d'analyse .....	325
2. Choix des discours étudiés .....	332
<b>Chapitre 1 : L'éloquence de Guizot et de Thiers</b> .....	334
A. Étude détaillée de six discours de Guizot et de Thiers .....	334
1. Rétrospective de leurs interventions pendant la première session parlementaire de la monarchie de Juillet .....	335
2. Les discours sur le projet d'adresse .....	363
3. Les discours en réponse à l'interpellation Mauguin .....	394
4. Les discours sur l'abolition de l'hérédité de la pairie .....	414
B. L'éloquence de Guizot et de Thiers de 1831 à 1836 : caractères communs .....	456
1. L'espace de la publicité : de la confiance dans la délibération à la crainte de la parole agissante .....	456
2. L'auditoire des hommes de sens ou l'adaptation du discours à l'auditoire .....	487
3. Le conflit des valeurs ou comment concilier ordre et liberté .....	518
4. <i>Coda</i> . Berryer et Thiers dans le débat sur le remboursement de la dette américaine : un exemple de conflit de valeurs .....	548
C. L'éloquence de Guizot et de Thiers de 1831 à 1836 : traits spécifiques .....	573
1. Préambule .....	573
2. <i>Inventio</i> .....	581
3. <i>Dispositio</i> .....	645
4. <i>Elocutio</i> .....	651
<b>Chapitre 2 : Tocqueville ou de la difficulté d'être orateur</b> .....	684
A. Tocqueville et la question d'Orient .....	689
1. Premier discours sur la question d'Orient (2 juillet 1839) .....	690
2. Étude contrastive : le discours du 1 <sup>er</sup> juillet 1839 de Lamartine .....	706
3. Second discours de Tocqueville sur la question d'Orient (30 novembre 1840) .....	720

B. L'éloquence de Tocqueville (1840-1848).....	735
1. Un intellectuel en politique .....	737
a. Tocqueville et le spectacle politique.....	738
b. La parole d'un homme seul .....	747
2. « Grandes passions » contre « petites passions » : parler pour l'honneur de la France .....	759
3. Quels moyens rhétoriques ?.....	773
<b>Conclusion</b> .....	799
1. L'avènement du genre délibératif moderne.....	799
2. Les représentations ambivalentes de l'éloquence parlementaire : le mythe de la toute-puissance de la parole à l'épreuve de la vie politique.....	804
3. Vers une séparation des champs de la politique et de la littérature .....	810
<b>Bibliographie</b> .....	819
<b>Tables des matières</b> .....	843

# Introduction

## 1. Comment peut-on étudier l'éloquence !

Qui se soucie encore de l'éloquence ? Il peut en effet paraître curieux de s'intéresser aujourd'hui à l'éloquence parlementaire, qui plus est à celle de la monarchie de Juillet et, circonstance aggravante, dans une étude de lettres. Le mot lui-même peut sembler bien vieilli et peu usité, faute d'une réalité à laquelle renvoyer, depuis que Verlaine et d'autres lui ont définitivement tordu le cou. Et si de nos jours on emploie encore l'adjectif « éloquent », on constatera que ce qui est éloquent, en fin de compte, c'est tout sauf le discours lui-même : un geste ou une attitude, quand ce n'est pas le silence. On peut tout de même s'étonner, concernant l'éloquence, que des dictionnaires actuels, *Lexis*, *Robert* et *Petit Larousse*, par exemple, ne recensent à titre d'exemple que celle des chiffres. L'éloquence, la vraie, celle du discours, et le rêve de toute-puissance de la parole qu'elle portait seraient promis à la seule nostalgie, et les lieux institutionnels où s'exerça son pouvoir, chaire, tribune et barreau, ne seraient plus que des « lieux de mémoire » qu'on visite avec respect mais que, selon Jean Starobinski qui fut un des premiers à en retracer l'histoire<sup>1</sup>, la mémoire du passé « grève de solennité un peu vieillote ». C'est ainsi que sous le titre « Nous nous souvenons » s'ouvre une *Anthologie de l'éloquence française*, publiée récemment, sur une série d'« images muettes » qui sont tout ce qui reste des « torrents d'éloquence qui se sont déversés sur la France » :

Un prêtre gravit les degrés qui mènent à la chaire dans un frisson de surpris. Il contemple un moment l'assemblée des fidèles qui attendent.

À la tribune, un député reprend son souffle ; les voûtes du Parlement retentissent d'acclamations.

Un avocat à la barre laisse soudain retomber son bras. Il fait une pause ; la salle est suspendue à ses lèvres<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans « La chaire, la tribune, le barreau », étude qui participe précisément de l'entreprise de Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, t. II : *La Nation*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1984, p. 425-485. Il sera fait souvent référence à cette étude de Jean Starobinski qui, en proposant une première synthèse sur l'histoire de l'éloquence depuis la Renaissance jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, a fait ressurgir des lieux de parole trop oubliés et ouvert la voie à d'autres travaux.

<sup>2</sup> P. Dauzier, P. Lombard, *Anthologie de l'éloquence française de Jean Calvin à Marguerite Yourcenar*, Paris, La Table ronde, 1995, p. 9-10.

Aujourd'hui, la part la plus importante de la parole publique, démultipliée et en même temps décentrée par les moyens modernes de communication, ne vient plus de ces lieux institutionnels et ne peut même plus, souvent, être renvoyée à un locuteur clairement identifié. Non seulement, écrit Jean Starobinski, l'orateur « n'est plus assigné à son lieu traditionnel » mais « il évite assez fréquemment de se montrer en posture d'orateur » et n'est plus l'individu qui, « d'un lieu consacré, rend publics ses convictions, ses arguments, ses sentiments » :

Dans une situation où la puissance technique des médias, multiplicateurs d'influence, assure la densité, le renouvellement des messages, leur caractère épuisable et indéfiniment renouvelable, on peut considérer l'orateur à la tribune, à la barre, en chaire comme une figure anachronique, asservie à un emplacement symbolique à partir duquel le rayon d'action de la parole et son pouvoir de pénétration – fussent-ils relayés comme ils peuvent l'être aujourd'hui – apparaissent relativement limités. Le charisme des « grandes voix » n'a certes pas disparu. Mais l'autorité, la séduction connaissent d'autres moyens de s'imposer<sup>3</sup>.

Même si les lieux traditionnels de la parole agissante subsistent, et avec eux leur fonction symbolique, l'éloquence est donc institutionnellement déchuë, supplantée en politique par d'autres formes de parole, le plus souvent télévisées ; disparue avec le désenchantement du monde et le déclin des pratiques religieuses ; réduite, du côté de la justice, à quelques grands procès d'assise dont les plaidoiries ne nous parviennent que par bribes dans les comptes rendus de presse, sans avoir l'honneur, à notre époque de communication triomphante, d'une publication intégrale. Ne perdure plus que le genre figé du discours de réception à l'Académie française, aussi suranné que la vénérable institution qui le fait survivre. Certes, on prononce encore des discours à l'Assemblée nationale, mais ils suscitent plus l'ennui que les passions : « Jaurès, Briand, Clémenceau, revenez ! ils sont devenus mous ! Un siècle après les débuts enflammés de la République, notre X<sup>e</sup> législature s'est ouverte sur le discours soporifique d'Édouard Balladur », écrivait Bertrand Leclair, après le discours de politique générale du Premier ministre, le 8 avril 1993, déplorant que le discours parlementaire ne soit plus qu'un « exercice d'argumentation, avec ses divisions, ses arguments, chaque paragraphe découpé en prémisses acceptables *a priori* de tout auditeur », rhétorique « desséchée, réduite à la recette et au costume de l'orateur », qui oublie, par peur des polémiques et des questions douloureuses, les trois devoirs de l'orateur « tels que les définissait Cicéron : plaire, émouvoir, instruire »<sup>4</sup>. L'exemple du discours d'Édouard Balladur n'est que le révélateur d'une crise générale de la parole parlementaire. Préfaçant l'ouvrage consacré aux *Grands débats parlementaires de 1875 à nos jours*<sup>5</sup>, Laurent Fabius se demandait avec beaucoup de scepticisme : « Les années 90 verront-elles un renouveau du débat parlementaire ? Je le souhaite, mais l'expérience invite à la prudence ». Et il évoquait tous les obstacles à un tel renouveau : les partis politiques structurés qui pratiquent la discipline de

---

<sup>3</sup> « La chaire, la tribune, le barreau », *op. cit.*, p. 427.

<sup>4</sup> « Qui a peur de la rhétorique ? », *Le Nouveau Politis*, mai 1993, n° 12, p. 64-67.

<sup>5</sup> Michel Mopin, *Les Grands Débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Paris, La Documentation française, 1988.

groupe ; un travail parlementaire, souvent très technique, fait pour l'essentiel en commission ; un public, dans les tribunes, réduit à un rôle symbolique et des caméras de télévision qui suivent les travaux de façon sélective. La prudence de Laurent Fabius était justifiée et les années 90 n'ont pas vu de véritable renaissance de l'art oratoire, même s'il est arrivé que certains débats suscitent plus de passions que d'autres et que leurs échos nous parviennent, en dehors des murs de l'Assemblée<sup>6</sup>.

Non seulement on ne reconnaît plus à l'éloquence la puissance qu'on a pu lui accorder dans le passé, mais elle n'est plus, de ce fait, un enjeu pour la réflexion et en particulier pour la réflexion littéraire. Alors qu'elle a constitué pendant des siècles, avec la poésie, le tout des « lettres humaines » (selon une expression du XVII<sup>e</sup> siècle), elle a aujourd'hui complètement disparu du champ de ce qu'on appelle désormais la littérature. Elle semble appartenir, écrit Jean Starobinski, « à un monde antérieur », au monde d'avant la littérature, et dans la recomposition du passé entreprise par l'histoire littéraire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a disparu en même temps que la rhétorique, supplantée par la sainte trinité du théâtre, du roman et de la poésie. Encore l'éloquence religieuse a-t-elle été sauvée par la grâce de Bossuet et du Grand Siècle. Mais celle des avocats et des hommes politiques n'a pas survécu à ce reclassement. À tel point qu'aujourd'hui, le discours politique du passé ou du présent, surtout sous sa forme parlementaire, peut apparaître comme le comble du non-littéraire, discours étroitement lié aux circonstances, à finalité pragmatique et non esthétique, discours oral, de surcroît, dont la forme écrite n'était qu'une reproduction incomplète et infidèle et qui n'est plus généralement, dans nos modernes assemblées, que de l'écrit oralisé<sup>7</sup>. Rien de plus opposé à la modernité littéraire, à sa clôture, à son achèvement, à sa finalité autotélique et à son caractère désengagé, dont l'utilité n'est pas à chercher directement dans l'action, mais dans une autre vision du monde et du langage. C'est pourquoi l'étude des discours politiques – ou du discours politique –, a été abandonnée aujourd'hui aux chercheurs en sciences politiques, aux sociologues et aux linguistes, ou encore aux historiens pour les discours du passé, quand ce n'est pas aux spécialistes de la

---

<sup>6</sup> Cependant, même lorsque ces débats suscitent l'intérêt des médias, les discours sont réduits à de « petites phrases » et n'ont jamais l'honneur d'une reproduction, même partielle. Ainsi, le discours-événement de Christine Boutin sur le PACS a été réduit à une ou deux minutes télévisées dans les journaux d'information.

<sup>7</sup> C'est le cas du discours d'Édouard Balladur que Bertrand Leclair décrit ainsi : « Veste bleue, cravate bleue (la couleur qui sied aux caméras), Édouard Balladur monte posément à la tribune, ses feuillets à la main, la démarche imbibée de sérieux, les yeux perclus de rigueur. Il va parler. Tousse. Silence. Il parle. Ou plutôt, il lit. Car, à travers lui, ce sont d'emblée l'autorité, les contraintes extérieures, le poids de la monnaie, l'idée de nation, qui parlent. La France, même, qui s'incarne, la malheureuse, dans ce ton monocorde et ampoulé ». Après le discours « soporifique » du Premier ministre, les présidents de groupe grimpent chacun à leur tour au perchoir « afin d'y commenter l'exercice du Premier ministre. Ou, plutôt, d'y lire leurs commentaires soigneusement préparés avant même l'avènement de ce qu'ils commentent » (« Qui a peur de la rhétorique ? », *op. cit.*).

communication de tout poil<sup>8</sup>. C'est alors, à travers eux, le politique, la société, la langue ou l'histoire qui sont visés, non une œuvre et une parole singulières, avec tout ce qu'elles peuvent avoir à nous dire sur le politique, la société, la langue ou l'histoire.

Enfin, on concevrait une étude de l'éloquence révolutionnaire, la seule à avoir encore sa place dans les histoires littéraires ; on envisagerait sans doute sans grand étonnement également un travail sur les ténors des débuts de la III<sup>e</sup> République : Gambetta, Jaurès et Clémenceau font partie de la geste héroïque républicaine et ont droit aux honneurs. Mais la monarchie de Juillet reste une époque mal aimée, symbole de l'égoïsme bourgeois entre deux révolutions généreuses et plus conformes à l'image que la France a d'elle-même comme patrie des libertés et des droits de l'homme. Elle n'évoque dans l'imaginaire commun, selon Pierre Rosanvallon, que « l'image ennuyeuse d'une période sans consistance propre ». À la première page de son livre sur *Le Moment Guizot*, il constatait en effet que la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle français avait assez peu mobilisé l'attention des historiens et que la pensée politique de cette période n'intéressait encore qu'une poignée de spécialistes, considérée comme « un temps faible de l'histoire, et de la pensée simultanément, voué à un statut secondaire, mis sans dommage entre parenthèses », entre les deux temps forts « qui sont censés rythmer l'avènement progressif de la modernité démocratique : les Lumières comme précurseurs d'un côté et les penseurs de l'accomplissement démocratique de l'autre ». Dans l'histoire de la culture politique française, le premier XIX<sup>e</sup> siècle est vu comme « une transition dans laquelle rien de neuf n'apparaît<sup>9</sup> ». Si en revanche dans l'histoire littéraire, la période est loin d'être négligée, l'ombre portée du romantisme a longtemps fait disparaître tout ce qui n'était pas lui, et avec lui a commencé le règne du roman qui va prendre dans la littérature l'importance que l'on connaît. Historiens, publicistes, essayistes et, bien sûr, orateurs sont passés à l'arrière de la scène ou ont disparu.

Guizot, Thiers, et Tocqueville ont ainsi connu un long purgatoire ou, comme Thiers, s'y trouvent encore. L'homme politique Guizot, réduit à son fameux « enrichissez-vous », et considéré comme coupable du blocage du régime, a fait longtemps oublier l'historien et le penseur politique, et sa réputation d'orateur n'a pas survécu au XIX<sup>e</sup> siècle. Thiers est resté pour longtemps le massacreur de la Commune, après avoir été le libérateur du territoire. Dans un cas

---

<sup>8</sup> Voir par exemple S. Huet, P. Langenieux-Villard, *La Communication politique*, Paris, PUF, 1982 ; R. Cayrol, *La Nouvelle Communication politique*, Paris, Larousse, 1986 ; F. Rangeon dir., *La Communication politique*, (Publications de l'Université de Picardie, CURAPP), Paris, PUF, 1991.

<sup>9</sup> *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 11. Dans *La Monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et de 1830* (Paris, Fayard, 1994), P. Rosanvallon écrit également, parlant de la représentation de la période 1814-1830 comme d'« un temps particulièrement morne » : « L'âge des Robert Macaire et des Jérôme Paturot serait ainsi à l'image des philistins satisfaits et stupides que Daumier et Grandville ont féroce­ment caricaturés. Il n'y aurait rien à célébrer en ces années qui semblent vouées au culte d'une bourgeoisie dont l'existence, tout entière tournée vers les occupations privées, a déserté la politique : ni république, ni suffrage universel ; rien que l'on pourrait commémorer avec un tant soit peu d'émotion ou de chaleur ; aucune pierre blanche n'indiquerait une rupture décisive ou une innovation majeure dans le champ politique. L'âge des nains aurait alors succédé à cet âge des géants qui a embrasé et enthousiasmé la France, dans ses moments d'épreuve et dans ceux de gloire, de 1789 à 1814. » (p. 8).

comme dans l'autre, ni l'historien, ni l'orateur ne sont passés à la postérité. Seul Tocqueville, après une longue période d'oubli, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années cinquante, a été plus précocement redécouvert, comme le montre Françoise Mélonio dans son ouvrage, *Tocqueville et les Français*<sup>10</sup>, qui étudie la réception de son œuvre en son temps et jusqu'à nos jours. Mais cette redécouverte n'est pas le fait des littéraires qui s'y sont intéressés plus tardivement. Quant à ses discours, ils restent méconnus en dehors d'un cercle étroit de spécialistes. En somme, étudier l'éloquence parlementaire de Guizot, de Thiers et de Tocqueville peut passer au mieux pour un combat d'arrière-garde nostalgique, visant à ressusciter les temps glorieux de l'éloquence, au pire pour une entreprise douteuse de réhabilitation d'hommes politiques déconsidérés (Guizot et Thiers) ou méconnus dans ce rôle (Tocqueville).

Pourtant, à y regarder de plus près, ce travail n'est pas aussi isolé et incongru qu'il pouvait le paraître. Tout d'abord, qui parle d'éloquence rencontre nécessairement la rhétorique<sup>11</sup>, ce corps de préceptes élaboré depuis l'Antiquité pour former l'orateur et développer son talent. Or, on assiste aujourd'hui à une véritable renaissance des études sur la rhétorique, sur laquelle nous reviendrons plus précisément. On se contentera de donner ici l'exemple le plus récent du renouveau des études rhétoriques : la parution en juin 1999 de l'imposante *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, sous la direction de Marc Fumaroli. Constatant que « même sous des plumes autorisées, il est toujours courant de trouver le mot "rhétorique" employé dans le seul sens en usage dans notre langue depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, celui de verbiage calculé pour voiler la vérité des sentiments de celui qui parle, ou déformer la réalité des faits dont il prétend faire état », il souhaite « délivrer la rhétorique de cette peau d'âne dont elle a été affublée, établir ses titres de noblesse européens et modernes, et lui rendre une chance de redevenir vivante et active aujourd'hui<sup>12</sup> ». Le présent travail entend aussi, à sa façon, faire resurgir « une somme oubliée d'expérience et de connaissance des phénomènes de parole<sup>13</sup> », et participe donc de cette redécouverte d'un héritage rhétorique trop longtemps oublié.

---

<sup>10</sup> Paris, Aubier, 1993. Françoise Mélonio distingue trois moments dans la relecture de Tocqueville : « les années cinquante où s'élabore autour de Raymond Aron une réflexion sur les régimes, centrée sur la lecture de la première *Démocratie* ; les années soixante où l'interrogation sur la culture démocratique conduit les sociologues, philosophes et ethnologues à privilégier la seconde *Démocratie* ; les années soixante-dix durant lesquelles François Furet et ceux qui l'entourent redonnent à l'*Ancien Régime* une place majeure dans l'interprétation de l'histoire de France » (p. 274).

<sup>11</sup> « L'Éloquence est le talent de persuader, c'est-à-dire le don naturel et l'art tout ensemble. La Rhétorique n'est que l'art, c'est-à-dire la réflexion et la méthode appelés au secours des dons naturels. [...] La Rhétorique ou l'art oratoire fait la supériorité de l'éloquence savante sur l'éloquence naturelle », *Dictionnaire général des Lettres, des Beaux-arts et des Sciences morales et politiques*, Paris, Delagrave, 1882 (6<sup>e</sup> éd.), article « Rhétorique ».

<sup>12</sup> *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, Paris, PUF, 1999, p. 2.

<sup>13</sup> *Loc. cit.*

La première moitié du siècle, le libéralisme et les deux régimes qu'il a inspirés ont également connu un regain d'intérêt. Outre *Le Moment Guizot*, déjà évoqué, sont parus également, en 1985, *Les Libéraux français* de Louis Girard<sup>14</sup> et *l'Histoire du libéralisme français* d'André Jardin<sup>15</sup>, suivis en 1987 de *l'Histoire intellectuelle du libéralisme* de Pierre Manent<sup>16</sup>. Sans prétendre recenser toutes les publications consacrées au libéralisme et au mouvement des idées politiques de la première moitié du siècle, on relèvera l'exemple récent de l'ouvrage de Lucien Jaume, *L'Individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*<sup>17</sup>, qui remet en question l'idée reçue d'un libéralisme français fondé sur le triomphe de l'individu pour montrer que le courant majoritaire, inspiré par Guizot, tend au contraire à son effacement, au profit de l'État<sup>18</sup>. Les historiens se sont également penchés sur le début du siècle et notamment sur la Restauration dont Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert ont publié *l'Histoire*<sup>19</sup> avec le sous-titre : *Naissance de la France moderne*<sup>20</sup>. Dans la présentation générale de leur ouvrage, ils notent en effet que la Restauration, « trop longtemps perçue comme une sorte d'annexe indéfinissable de l'Ancien Régime, marque aussi les débuts de la France contemporaine, à la suite de la Révolution : égalité des droits, libertés fondamentales, naissance de la représentation et du parlementarisme, des partis et de tous les grands courants de pensée du XX<sup>e</sup> siècle, droit d'intervention extérieure et décentralisation ». On assiste donc bien à une réévaluation d'une période longtemps mal aimée, et il ne manque plus à cette redécouverte qu'une histoire de la monarchie de Juillet de la même dimension que celle de la Restauration.

Du côté des études littéraires, enfin, Paul Bénichou, avec *Le Temps des prophètes. Doctrines de l'âge romantique*, en consacrant un chapitre à la pensée libérale de Constant, Guizot et Jouffroy, a ouvert la voie en 1977 à une recherche sur d'autres auteurs ou d'autres sujets que ceux abordés traditionnellement par la recherche en littérature<sup>21</sup>. Outre les travaux de Françoise Mélonio sur Tocqueville, on notera la parution en 1995 de *La Jeune France libérale : le Globe et*

---

<sup>14</sup> Paris, Aubier.

<sup>15</sup> *Histoire du libéralisme français, de la crise de l'absolutisme à la Constitution de 1875*, Paris, Hachette.

<sup>16</sup> Paris, Calman-Lévy, 1987 (Pluriel).

<sup>17</sup> Paris, Payot, 1997. C'est d'ailleurs un discours parlementaire que l'introduction « met en vedette », puisque Lucien Jaume cite et commente d'importants passages du discours de Lamartine du 10 mai 1838 sur les chemins de fer.

<sup>18</sup> On signalera également, dans les publications récentes, *Liberté, Libéraux et Constitutions*, sous la direction de J.-P. Clément, L. Jaume et M. Verpeaux (Economica, 1997), *Écrits politiques* de Benjamin Constant (Gallimard, 1997), recueil de textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet, ou encore, en 1998, *Le Libéralisme*, dans la collection « Corpus » (G. F.-Flammarion) qui offre un ensemble de textes de référence.

<sup>19</sup> *Histoire de la Restauration. 1814-1830. Naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 1996.

<sup>20</sup> Emmanuel de Waresquiel est également le corédacteur en chef de la *Revue de la Société d'histoire de la Restauration et de la monarchie constitutionnelle* créée en 1989.

<sup>21</sup> Il faudrait également signaler les travaux de l'Association Benjamin Constant et ceux de la Société des Études staéliennes.



*son groupe littéraire (1824-1830)* de Jean-Jacques Goblot<sup>22</sup>. L'historiographie, en particulier, a suscité un intérêt nouveau et parmi les historiens, Michelet a fait l'objet de nombreux travaux dont le numéro de la revue *Europe*, qui lui est consacré<sup>23</sup>, donne une vue d'ensemble. Enfin, c'est Tocqueville écrivain, et non plus avant tout le penseur politique, qui intéresse Laurence Guellec dans la thèse qu'elle lui a consacrée. Il lui faut alors d'emblée légitimer son entreprise, tant l'appellation d'écrivain, rapportée à l'auteur de la *Démocratie en Amérique*, ne va pas de soi<sup>24</sup>. Car lorsque les chercheurs en sciences politiques ou les historiens s'intéressent à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agit pour eux de réévaluer une période dont on a sous-estimé l'importance dans l'histoire des idées politiques, dans celle des institutions et dans l'évolution de la société française. Lorsque des chercheurs en lettres se penchent sur des auteurs jusque là négligés par la recherche littéraire, parce qu'ils sont situés à l'extérieur du champ actuel de la littérature, ils contribuent à une redéfinition de ce champ et à une réflexion sur la notion même de littérature. C'est l'ambition également de Marc Angenot qui voit dans sa description typologique des discours pamphlétaires un fragment du travail qui reste à accomplir dans le domaine de la « littérature d'idée » : pour lui, l'intérêt qu'il y a à développer une méthodologie d'analyse de ce qu'il appelle des « discours enthymématiques » ne se ramène pas au fait d'ouvrir à la critique littéraire de nouveaux domaines, mais devrait permettre notamment de « mettre en cause le repli traditionnel de la théorie littéraire sur les Belles-lettres, réduites aux seuls genres canoniques du récit, du théâtre et de la poésie<sup>25</sup> ». Il ne s'agit donc pas seulement d'exhumer des œuvres peu connues ou lues uniquement pour leur contenu historique ou politique. Ce qui est en cause, c'est la réouverture du champ littéraire sur le domaine qui était encore le sien au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Car il est une autre raison, historique celle-ci, de faire figurer l'éloquence dans le champ des préoccupations de la littérature : c'est la place qu'elle y occupait encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de reprendre la question que posait Marc Fumaroli à propos du XVII<sup>e</sup> siècle : quel est le statut de la littérature dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ? Répondre à cette question,

---

<sup>22</sup> Paris, Plon.

<sup>23</sup> N° 829, mai 1998.

<sup>24</sup> *Tocqueville écrivain de la Démocratie en Amérique*, thèse de doctorat, Paris VII, juin 1998. Ainsi, pour L. Guellec, « ce qui est prioritairement en jeu, c'est d'accorder un sens à "l'art d'écrire" tocquevillien : comment la constitution du sens est inséparable de ce qui la porte, pourquoi il faut tenir ensemble le fond et la forme, et ce qui fait que la *Démocratie* doit être analysée comme une "œuvre de pensée" au sens de Claude Lefort », c'est-à-dire ce qui « s'ordonne en raison d'une intention de connaissance et ce à quoi pourtant le langage est essentiel » (p. 16).

<sup>25</sup> Car, écrit encore Marc Angenot, si « la critique des textes a considérablement repensé et remodelé ses méthodes, elle n'a pas réévalué avec la même vigueur la clôture de son champ d'activité » tandis que lui-même fonde ses recherches sur « la nécessité de prendre en considération le discours social comme continuum de transactions intertextuelles » (*La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Éd. Payot et Rivages, 1995, 1<sup>re</sup> éd. 1982, p. 319-320). Participe également de cette entreprise le récent ouvrage que Pierre Glaudes et Jean-François Louette consacrent à *L'Essai* (Paris, Hachette, 1999).

c'est voir l'éloquence « non à travers un concept de littérature élaboré tardivement, mais à l'aide de ses propres critères, et des débats dont ils étaient l'objet en leur temps »<sup>26</sup>. On constate alors que l'éloquence en général et l'éloquence politique en particulier faisaient partie intégrante du domaine littéraire, de même, par exemple, que l'histoire et la critique. En témoigne cette présentation par Madame de Staël de son ouvrage *De la littérature* paru en 1800 :

Avant d'offrir un aperçu plus détaillé du plan de cet ouvrage, il est nécessaire de retracer l'importance de la littérature, considérée dans son acception la plus étendue ; c'est-à-dire, renfermant en elle les écrits philosophiques et les ouvrages d'imagination, tout ce qui concerne enfin l'exercice de la pensée dans les écrits, les sciences physiques exceptées<sup>27</sup>.

Dubois-Fontanelle, qui fut le professeur de Stendhal à l'École centrale de Grenoble, a également une conception large du champ couvert par la littérature :

Selon la manière de voir des anciens et de tous les bons esprits qui se sont formés à leur exemple, les belles-lettres ou la littérature en général, car j'emploierai indifféremment l'une ou l'autre de ces expressions, comprennent toutes les connaissances humaines depuis la grammaire jusqu'à la philosophie. Elles n'excluent que les sciences physiques, les sciences exactes, les arts enfin et les métiers<sup>28</sup>.

Cette présentation signale à notre attention deux « zones de fluctuation » : d'une part la concurrence de deux signifiants, « belles-lettres » et « littérature », pour désigner une partie des connaissances humaines dont l'auteur envisage l'étude ; d'autre part, l'existence d'au moins deux conceptions de l'étendue de ces mêmes connaissances, l'une qui se réfère à « la manière de voir des anciens et de tous les bons esprits qui se sont formés à leur exemple » et qui englobe toutes les connaissances à l'exception des sciences et des arts, l'autre, plus « moderne », qui les restreint davantage. Si Madame de Staël éprouve le besoin de préciser qu'elle va traiter de la littérature « considérée dans son acception la plus étendue », c'est qu'il existe une acception étroite du mot littérature qui la réduit aux « ouvrages d'imagination » et en exclut les « écrits philosophiques ».

Si on revient en arrière, on constate en effet que l'expression « belles-lettres » est apparue au XVII<sup>e</sup> siècle et s'est imposée à partir de 1680<sup>29</sup>, restreignant les « lettres », c'est-à-dire la connaissance érudite de tous les textes légués par l'Antiquité, selon la conception humaniste des *litterae humaniores*, à celle de l'éloquence et de la poésie, élargie souvent à la grammaire,

---

<sup>26</sup> *L'Âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel, 1994 (1<sup>re</sup> éd. 1980), p. 20.

<sup>27</sup> *De la littérature*, éd. G. Gengembre et J. Goldzink, Paris, Flammarion (GF), 1991 (1<sup>ère</sup> édition : Paris, 1800), « Discours préliminaire », p. 66. Et Madame de Staël commence ainsi le premier chapitre de sa première partie : « Je comprends dans cet ouvrage, sous la dénomination de littérature, la poésie, l'éloquence, l'histoire et la philosophie, ou l'étude de l'homme moral » (p. 90).

<sup>28</sup> J. G. Dubois Fontanelle, *Cours de Belles-Lettres*, G. Dufour, 1813, t. I, p. 42.

<sup>29</sup> Je m'appuie, pour ce développement, sur l'ouvrage de Philippe Caron, *Des « belles lettres » à la « littérature »*. *Une archéologie des signes du savoir profane en langue française (1680-1750)*, Paris, Société pour l'information grammaticale, Peeters, 1992.

l'histoire et, parfois, à la philosophie, en même temps que le vocable permettait de désigner le corpus naissant d'œuvres en français<sup>30</sup>. Selon Philippe Caron, il traduit le nouvel état d'esprit de l'époque : « indifférence dans le milieu culturellement dominant pour les travaux savants de l'érudition philologique, goût pour l'élégance de la diction et pour les genres d'agrément<sup>31</sup> ». Si au XVIII<sup>e</sup> siècle, les frontières des *Belles-Lettres* ne sont pas stables, et si l'expression englobe à la fois les textes eux-mêmes et les préceptes et commentaires savants (éloquence et rhétorique, poésie et poétique, grammaire, dont les préceptes sont communs à tous les textes), les institutions de la vie intellectuelle traduisent bien la séparation qui s'est opérée entre les belles-lettres et le savoir érudit et scientifique<sup>32</sup>. Cependant, il serait imprudent d'y lire, comme le fait Philippe Caron, « le commencement d'un net divorce entre les beaux textes et le reste auquel on ne demande que d'instruire » et de remonter directement aux « belles-lettres » pour « comprendre l'origine du sème "esthétique" auquel renvoient toutes les définitions des dictionnaires contemporains lorsqu'ils décrivent l'un des signifiés les plus productifs du mot *littérature* »<sup>33</sup>.

Certes, le mot *littérature* a lui aussi connu une restriction de sens : désignant au XVII<sup>e</sup> siècle l'érudition et la connaissance approfondie des lettres (de toutes les lettres)<sup>34</sup>, il s'est déjà

---

<sup>30</sup> Une définition comme celle de Furetière (1690) : « On appelle les Lettres Humaines et abusivement les *belles Lettres*, la connoissance des Poètes et des Orateurs, au lieu que les vraies *belles Lettres* sont la Physique, la Géométrie et les Sciences solides » serait plutôt une réaction contre une évolution en cours et également un règlement de compte avec l'Académie chargée justement de contribuer à l'illustration de la langue française par une grammaire, un dictionnaire, une rhétorique et une poétique (voir P. Caron, *op. cit.*, p. 109-110).

<sup>31</sup> *Op. cit.* p. 364. M. Fumaroli précise : « Les Belles-Lettres naissantes sont tenues à une prudente stratégie : s'appuyant tour à tour sur la volonté royale de créer une "société civile" qui ait ses propres assises, indépendantes à certains égards de la société religieuse ; sur la politique des Jésuites qui, justifiant les arts de délectation, leur demandent en échange de servir une morale et une foi moyennes ; plus encore sur la part de luxe, de divertissement et de plaisir qui est indispensable à la vie de Cour, sommet et résumé de la société civile, théâtre du *decorum monarchique*, elles font valoir leurs atouts sans défier inutilement leurs adversaires. En se donnant pour utiles à la société civile, à ses bonnes mœurs, à sa bonne humeur, à sa politesse, les Belles-Lettres françaises se sont ménagé un espace de survie, voire de relative légitimité » (*op. cit.*, p. 31).

<sup>32</sup> Ainsi, la création de l'Académie des sciences en 1666 consomme la séparation entre les lettres et les sciences, déjà apparue dans les spécialisations de fait des différentes académies existantes entre sociétés littéraires (les plus nombreuses), scientifiques ou consacrées aux « beaux-arts ». Pour l'étude de la constitution, à l'âge classique, du champ littéraire comme espace social spécifique, et de l'émergence du nom d'« écrivain » comme qualification de valeur éminente, voir Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Éd. de Minuit, 1985.

<sup>33</sup> P. Caron, *op. cit.*, p. 365-366.

<sup>34</sup> Furetière : « *Littérature* : Doctrine, érudition, connaissance profonde des Lettres : Scaliger, Saumaise, Lipse, Bochart, Casaubon, Grotius, Bayle et d'autres critiques modernes ont été des gens de grande littérature, d'une profonde littérature. Un ouvrage plein de littérature. Ces amas d'écrits qui ne multiplient que les mots et non pas les choses, sont l'opprobre de la littérature (La Motte). Je veille à deffendre le patrimoine des Sçavans et la gloire de toute littérature » (cité par M. Fumaroli, *op. cit.*, p. 24).

spécialisé, dès la fin du siècle, en renvoyant à la « science des belles-lettres<sup>35</sup> », fluctuant au XVIII<sup>e</sup> siècle entre la désignation tantôt des seules belles-lettres, tantôt de tout le savoir, avec une orientation privilégiée vers les domaines profanes. À mesure que le siècle avance, la synonymie avec les belles-lettres se confirme : sans perdre son sens de compétence, fruit d'une étude<sup>36</sup>, il en vient à désigner les productions écrites elles-mêmes, entraînant une désuétude graduelle de « belles-lettres ». On peut être tenté alors de transférer le qualificatif « beau » des belles-lettres à la littérature, comme le fait Voltaire :

On appelle la belle littérature celle qui s'attache aux objets qui ont *de la beauté*, à la poésie, à l'éloquence, à l'histoire bien écrite. La simple critique, la polymathie, les diverses interprétations des auteurs, les sentiments des anciens philosophes, la chronologie, ne sont point de la belle littérature, parce que ces recherches sont *sans beauté*. Les hommes étant convenus de nommer *beau* tout objet qui inspire sans effort des sentiments agréables, ce qui n'est qu'exact, difficile et utile, ne peut prétendre à la beauté<sup>37</sup>.

La deuxième restriction du champ littéraire serait ainsi consommée : délestée des sciences au XVII<sup>e</sup> siècle, la littérature ne concernerait plus que des textes qui ne visent que le bien dire pour plaire et non plus le savoir ou l'exercice de la pensée. La philosophie, l'histoire (lorsqu'elle n'est pas « bien écrite ») sortiraient ainsi de son domaine, la grammaire ayant déjà tendance à s'ériger en discipline à part<sup>38</sup>.

Mais ce serait, bien sûr, aller trop vite en besogne que d'identifier ainsi littérature et belles-lettres et de négliger les tensions qui existent au XVIII<sup>e</sup> siècle entre plusieurs conceptions de la littérature, tensions qu'on peut mesurer dans les articles « Littérature » et « Lettres » écrits par Jaucourt pour l'*Encyclopédie* : selon lui, la « littérature » désigne « l'érudition, la connaissance des Belles-Lettres et des matières qui y ont rapport » (matières qui peuvent être par exemple la chronologie, la géographie ou la grammaire) et il est nécessaire d'acquérir de la littérature pour « polir l'esprit, perfectionner le goût, et prêter des grâces aux Sciences ». S'il consacre l'acception restrictive des « lettres » en distinguant un sens général (« les lumières que

---

<sup>35</sup> Dictionnaire de Richelet, 1680. Voir P. Caron, *op. cit.*, p. 162 et suiv.

<sup>36</sup> Voltaire : « La littérature [...] désigne dans toute l'Europe une connoissance des ouvrages de goût, une teinture d'histoire, de poésie, d'éloquence, de critique » (*Œuvres complètes*, Paris, Garnier Frères, 1879, vol. 16, p. 591, cité par P. Caron, *op. cit.*, p. 177).

<sup>37</sup> *Loc. cit.* Cité par P. Caron, *op. cit.*, p. 349 et également par G. Gengembre et J. Goldzink dans leur « Introduction » à *De la littérature* de Madame de Staël (Paris, Flammarion, 1991), p. 10. Ils poursuivent la citation de Voltaire : « Une dissertation bien faite, aussi élégante qu'exacte, et qui répand des fleurs sur un sujet épineux, peut encore être appelée un *beau* morceau de littérature, quoique dans un rang très subordonné aux ouvrages de génie ».

<sup>38</sup> « Le texte de Belles-Lettres est donc au XVIII<sup>e</sup> siècle une production de la plume qui, dans les limites du genre et du sujet, sacrifie à l'agrément du lecteur dans l'invention et l'élocution en faisant jouer son *esprit*, son *goût* et son *imagination*. [...] De ce profil conceptuel des Belles-Lettres, [...] la connaissance du signe *littérature* sort enrichie par voie de conséquence. *Connaissance des Belles-Lettres*, comme disent les lexicographes, elle se limite donc en priorité aux textes dont nous avons énoncé les traits caractéristiques » (P. Caron, *op. cit.*, p. 353).

procure l'étude ») et un sens particulier (l'étude « des Belles-Lettres ou de la littérature »), il s'attache à démontrer l'intime union des lettres « avec les Sciences proprement dites » :

[...] on distingue les gens de *lettres*, qui cultivent seulement l'érudition variée et pleine d'aménités, de ceux qui s'attachent aux sciences abstraites, et à celles d'une utilité plus sensible. Mais on ne peut les acquérir à un degré éminent sans la connaissance des *lettres* [...].

Mais si les *lettres* servent de clé aux sciences, les sciences de leur côté concourent à la perfection des *lettres*. [...] Pour les rendre florissantes, il faut que l'esprit philosophique, et par conséquent les sciences qui le produisent, se rencontrent dans l'homme de lettres, ou du moins dans le corps de la nation<sup>39</sup>.

Sans les sciences, écrit encore Jaucourt, la « Grammaire, l'Éloquence, la Poésie, l'Histoire, la Critique, en un mot, toutes les parties de la Littérature seraient extrêmement défectueuses » et pour y réussir, « il faut être philosophe autant qu'homme de *lettres* ». C'est en définissant « gens de lettres » que Voltaire rejoint De Jaucourt, puisqu'il y voit « non seulement un homme versé dans la grammaire » mais un homme qui n'est pas « étranger dans la Géométrie, dans la Philosophie, dans l'Histoire générale et particulière » et qui surtout fait « son étude de la Poésie et de l'Éloquence ». Cet homme de lettres, qui n'est pas forcément « auteur », qui joint l'esprit philosophique au bon goût, qui passe « des épines des Mathématiques aux fleurs de la Poésie », qui juge bien également « d'un livre de Métaphysique et d'une pièce de théâtre », est tout simplement, écrivent Gérard Gengembre et Jean Goldzink, le philosophe des Lumières : « La victoire des Lumières passe par cette réconciliation de la culture et de la bonne société au sein d'une image unifiée et bonifiée, et donc extensive, des gens de lettres<sup>40</sup> ».

D'autres tendances se font jour aussi, notent Gérard Gengembre et Jean Goldzink, par exemple lorsque Marmontel, dans le *Supplément* de l'*Encyclopédie* distingue l'érudit, le littérateur et l'homme de lettres, caractérisé par « le don de produire » qui peut se passer d'érudition et se contenter de « peu de littérature » ou encore lorsque Louis-Sébastien Mercier, dans *De la littérature et des littérateurs* (1778), fait de l'écrivain « un être à part », passionné, engagé, sensible, tourmenté par un besoin d'écrire despotique. Madame de Staël, en choisissant de considérer la littérature dans son étendue la plus grande, reste donc volontairement dans une acception classique de la littérature et nous aurons l'occasion, en étudiant sa conception de l'éloquence, d'en comprendre plus précisément la raison. Surtout, ce choix est loin d'être isolé. Nous avons déjà cité Dubois-Fontanelle, mais on pourrait aussi évoquer La Harpe qui dans son *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, publié entre 1797 et 1808, annonce une « histoire raisonnée de tous les arts de l'esprit et de l'imagination, depuis Homère jusqu'à nos jours » dont il n'exclut que les sciences exactes et les sciences physiques<sup>41</sup>. En réalité, il ne remplira pas ce programme ambitieux, ne disant rien par exemple des beaux-arts et consacrant l'essentiel de son étude à l'éloquence et à la poésie. Mais il y inclura l'histoire, la philosophie et

---

<sup>39</sup> Cité par G. Gengembre et J. Goldzink, *op. cit.*, p. 8-9.

<sup>40</sup> *Op. cit.*, p. 12.

<sup>41</sup> Le *Lycée* a été plusieurs fois réédité au XIX<sup>e</sup> siècle : l'édition utilisée ici est celle de 1829 (Paris, Emler frères).

sous l'appellation « littérature mêlée », tous les genres qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes<sup>42</sup>.

En avançant dans le siècle, on continue à trouver la même conception large du champ littéraire. Villemain, dans son *Cours de littérature française* (sous-titré *Tableau de la littérature au XVIII<sup>e</sup> siècle*), professé entre 1827 et 1829, aborde, outre l'éloquence et la poésie, l'histoire, la philosophie et la critique<sup>43</sup>. L'éloquence politique, qui avait pratiquement disparu des traités faute de références modernes, nous le verrons, retrouve même une place importante dans la littérature puisque Villemain lui consacre huit leçons, ainsi que deux à l'éloquence judiciaire (sur les quinze leçons regroupées dans le tome IV – et dernier – du *Cours*). Enfin, Alfred Nettement, auteur d'une *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*<sup>44</sup>, écrit dans sa préface :

Toutes les branches de la littérature, la chaire, la tribune, le théâtre, la polémique politique ou sacrée, la philosophie, l'histoire, la critique, la poésie, le roman, subissent, dans une certaine mesure, l'ascendant de la situation nouvelle.

Et après un « Tableau du monde intellectuel après 1830 » et un « Coup d'œil sur les idées littéraires », il consacre son Livre troisième à l'« Éloquence parlementaire »<sup>45</sup>. On prendra comme dernier exemple une définition tirée du *Dictionnaire général des Lettres, des Beaux-Arts et des Sciences morales et politiques* dans sa sixième édition de 1882. Alors que les Belles-Lettres sont brièvement définies comme « la grammaire, l'éloquence et la poésie, ce que les Romains désignaient sous le beau nom de *humaniores litterae*, les lettres les plus humaines », la littérature fait l'objet d'un article développé dans le supplément :

Ce mot, dans son acception la plus abstraite et la plus étendue, s'applique tantôt à la théorie

---

<sup>42</sup> On peut faire le même constat à propos du cours de Dubois-Fontanelle qui comporte les trois parties suivantes et leurs subdivisions : 1. Éloquence : Art oratoire ou rhétorique ; 2. Poésie : Épopée, Poésie dramatique, Poésies champêtres, Satire, Poésie lyrique, Poésie didactique, Apologue et Conte 3. Littérature : Des Historiens, Des Romains, De la critique.

<sup>43</sup> Il consacre également une leçon à Buffon, qui lui permet de montrer « à quelle hauteur s'élevait l'éloquence appuyée sur les sciences naturelles ». Il voit en lui non seulement « un écrivain à part » mais « le créateur d'un genre nouveau, de cette éloquence descriptive qui doit succéder à l'épuisement des grands sujets religieux, moraux, politiques ». Si Villemain ne prétend pas faire entrer la science dans la littérature (« Il ne nous appartient pas d'étudier ici Buffon sous le point de vue scientifique, ni même de reproduire les objections que le goût de la science qu'il avait illustrée inspirait, de son temps, à des hommes du monde »), il ne la conçoit pas sans « cette élévation de vues qui fait le sublime de la science, et qui suppose un culte ardent pour elle » c'est-à-dire sans l'éloquence « qui répand l'intérêt et la vie là où l'esprit philosophique a porté l'ordre et la lumière » (22<sup>e</sup> leçon, t. II, p. 180-217 dans l'édition Didier de 1858).

<sup>44</sup> Paris, Jacques Locoivre et Cie, 1854.

<sup>45</sup> On ajoutera qu'à la fin du siècle encore, Thiers et Guizot sont considérés comme des hommes de lettres et même des écrivains puisqu'ils figurent l'un et l'autre dans la collection « Les Grands Écrivains français » publiée chez Hachette.

générale, tantôt à l'histoire des œuvres de l'esprit humain, tantôt à l'une et à l'autre en même temps. Ainsi l'on dit qu'un homme a de la littérature quand il a pris quelque teinture des ouvrages qu'un pays a produits en ses différents âges, et que l'étude l'a rendu capable d'apprécier un livre avec goût, et selon les règles assignées par l'art et la critique aux genres littéraires.

L'article détaille ensuite la classification des « diverses productions des belles-lettres » en partant de la distinction, – nouvelle celle-ci –, de la *prose* et de la *poésie*. Dans la prose, on trouve trois « grands genres » : l'*éloquence*, l'*histoire*, la *philosophie*, et trois « genres secondaires » : le *genre épistolaire*, la *critique* et le *roman*. « De sorte qu'un cours complet de littérature serait celui qui passerait successivement en revue, dans toute leur variété, toutes les œuvres de l'esprit, avec leurs divisions et subdivisions, pour en marquer l'origine, les caractères, les règles et l'histoire ». L'article développe ensuite le « sens historique » du mot *littérature* qui « sert à désigner dans leur ensemble les ouvrages d'esprit qui se produisent d'âge en âge chez les différents peuples, et qui constituent comme leur patrimoine littéraire ».

Mais il ne faudrait pas déduire de cette acception de *littérature* dans un « sens historique », qui est déjà celle de Villemain dans son *Tableau de la littérature au XVIII<sup>e</sup> siècle* et qui marque les débuts de l'histoire littéraire, que la littérature a perdu de vue, comme l'écrit Philippe Caron, « la perspective de l'imitation des beaux textes » et que « de *rhétorique* qu'il était, c'est-à-dire tourné vers l'apprentissage de la parole, le *Cours de littérature* à la charnière des deux siècles devient *historique* »<sup>46</sup>. Donnant l'exemple de l'« histoire raisonnée » entreprise par La Harpe, Philippe Caron oublie de dire que si l'auteur la conçoit comme un complément pour ceux qui peuvent pousser leurs études plus loin ou un supplément pour les gens du monde, il en recommande également l'étude particulière aux orateurs et aux poètes. Villemain lui-même consacre le début de la quarante-huitième leçon de son *Cours*, dans laquelle il va aborder l'éloquence politique, à répondre au reproche « de faire une histoire plutôt qu'un cours ; de raconter au lieu d'instruire ». Il ne promet pas « de devenir dogmatique », car il ne conçoit guère l'étude des lettres « autrement que par une suite d'épreuves, d'expériences sur toutes les créations de la pensée » et ne croit pas « que les formes de génie puissent être prévues, calculées, enfermées dans un certain nombre de règles et de préceptes », surtout pour l'éloquence de la tribune, « cette éloquence vraiment oratoire, comme disaient les anciens ». Les divisions de l'éloquence, inventées par Aristote, et les préceptes, donnés par Cicéron, ne sauraient donc suffire pour concevoir le « génie » de l'éloquence dans toute son étendue :

Il faut éprouver, au moins par l'imagination, la force de tous les sentiments humains, comparer les siècles divers et leurs aspirations dominantes, étudier tous les efforts et tous les hasards du talent : et puis, quand vous aurez fait ce cours de rhétorique universelle, toute émotion profonde que vous ressentirez dans la vie, toute passion vive qui remuera votre âme, vous apprendra bien au-delà de ces premières leçons d'éloquence<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> *Op. cit.*, p. 190.

<sup>47</sup> *Cours de littérature française, op. cit.*, t. IV, p. 2.

Et Villemain déploie toute son éloquence de professeur, véritable exemple en action, pour transmettre cette suite d'expériences qui doit faire comprendre ce qu'est l'éloquence mieux que ne le feraient des préceptes<sup>48</sup>.

Les préceptes, cependant, ne sont pas absents non plus dans cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Car on assiste, dès l'Empire, à une véritable restauration de la rhétorique dans l'enseignement après sa remise en cause par la Révolution, restauration qui se traduit par l'introduction de questions de rhétorique au baccalauréat en 1821. Nous aurons l'occasion de revenir longuement sur cette restauration, qui est même une véritable renaissance. Mais on peut d'ores et déjà extraire, de la floraison de manuels et de traités qui voient alors le jour, deux exemples de la liaison persistante entre la littérature et l'art de parler. Le premier est tiré d'un des « best-sellers » de l'édition scolaire, les *Leçons françaises de littérature et de morale ou Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux de notre langue dans la littérature des deux derniers siècles*, de Noël et Delaplace. Paru pour la première fois en 1804, il sera constamment réédité jusqu'en 1862. Dans l'avis de la onzième édition<sup>49</sup>, les auteurs annoncent qu'ils ont ajouté aux morceaux choisis les « préceptes de genre » et les « modèles d'exercice » qu'on leur demandait en plus grand nombre et pour toutes les parties : « Ainsi, dans ce recueil, où déjà leur talent était uni au génie des auteurs du premier rang, ce sont les meilleurs écrivains du second ordre qui eux-mêmes, avec les Rollin, les Le Batteux, apprendront, dans leurs leçons de *rhétorique*, aux amis des lettres françaises à goûter et apprécier, aux jeunes gens à étudier, aux jeunes auteurs à imiter les grands modèles ». On trouvera un autre exemple de cette alliance étroite entre l'étude des œuvres et l'art de parler ou d'écrire dans le *Traité classique de littérature*, de Claude-Louis Grandperret, « contenant les humanités et la rhétorique », précise le sous-titre, et paru pour la première fois en 1816. Dans son chapitre préliminaire intitulé « De la littérature », après avoir défini la littérature comme « la connaissance approfondie des belles-lettres » et précisé qu'elle renfermait « tous les genres de composition littéraire, tout ce qui est du ressort de la poésie et de l'éloquence », l'auteur écrit :

L'étude des belles-lettres est de toutes les études peut-être celle qui procure les plus douces jouissances. C'est là qu'on apprend à parler et à écrire d'une manière agréable et intéressante : c'est là qu'on puise de quoi orner et embellir le discours par l'imitation des pensées et des expressions des grands écrivains<sup>50</sup>.

---

<sup>48</sup> Quant à Madame de Staël, elle n'écrit pas, bien sûr, un traité de littérature mais le projet de son livre est tout entier rhétorique puisqu'il s'agit de pousser à l'action en faveur du progrès des Lumières par la littérature : « J'ai tâché de rassembler, dans cet ouvrage, tous les motifs qui peuvent faire aimer les progrès des lumières, convaincre de l'action nécessaire de ces progrès, et par conséquent engager les bons esprits à diriger cette force irrésistible, dont la cause existe dans la nature morale, comme dans la nature physique est renfermé le principe du mouvement » (*op. cit.*, p. 413).

<sup>49</sup> Paris, Le Normant, 1822.

<sup>50</sup> L'édition consultée est la 8<sup>e</sup>, Lyon, M.-P. Rusand, 1834.



Ce n'est que secondairement que l'auteur assigne à la littérature le but d'« embellir » et d'occuper l'esprit, de former le goût et d'être à même de profiter de la « variété » et de « l'étendue des sciences ». Quant aux sciences elles-mêmes, leurs principes « seraient rebutants, si les belles-lettres ne leur prêtaient des charmes ».

Non seulement la littérature couvre, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un champ de genres et de matières très étendu, mais on ne saurait la séparer de la rhétorique dont elle est à la fois le modèle et l'illustration. C'est ce que traduit d'ailleurs le mot *éloquence* dont la polysémie est à l'image de la réalité diverse de la littérature. Car l'éloquence est à la fois une catégorie, une pratique et un idéal. Comme catégorie tout d'abord, elle se distingue de la poésie, constituant avec elle le « noyau dur » des belles-lettres comme de la littérature, le fondement des humanités. Elle se subdivise alors en genres, selon la tradition rhétorique : genre délibératif, genre judiciaire et genre démonstratif (ou épideictique), ou, selon une terminologie plus adaptée à la France de l'Ancien Régime : éloquence de la chaire, éloquence du barreau et, faute d'éloquence de la tribune, éloquence académique. Elle englobe parfois, dans les traités, d'autres genres en prose, faute d'une catégorie qui puisse les inclure. Mais dans une délimitation stricte, elle ne désigne que des genres dont la finalité est de persuader. On touche alors au sens premier du mot éloquence qui est de désigner le talent de la parole, la capacité à persuader par le discours. Dans ce sens, l'éloquence se distingue de la rhétorique dont elle est la pratique, la réalisation dans le discours : « L'Éloquence est l'art de persuader, et la Rhétorique est la théorie de cet art<sup>51</sup> ». Autour de ce couple de termes tourne le débat ancien de la nature et de la technique. L'éloquence est-elle un don, un talent inné ou peut-elle s'enseigner par une technique dont les préceptes sont contenus dans la rhétorique ? La solution consiste en général à dire que la rhétorique n'a fait que dégager des préceptes en analysant l'éloquence mais que ces préceptes peuvent s'enseigner et permettent d'apprendre plus vite et mieux à bien parler, même s'ils ne peuvent complètement suppléer l'absence de talent naturel<sup>52</sup>. L'éloquence est donc à la fois « un don et un art ». Les

---

<sup>51</sup> Amar, *Cours complet de rhétorique*, Paris, Delalain, 1822 (3<sup>e</sup> éd.), p. 143. Il arrive néanmoins que les deux termes soient employés comme synonymes, par exemple par l'abbé de Bretteville dans sa préface à *L'Éloquence de la chaire et du barreau selon les principes les plus solides de la Rhétorique Sacrée et profane* (Paris, 1689) : « L'Eloquence, que l'on peut justement appeler la Science de la parole, est l'Art de persuader l'esprit et de toucher le cœur ».

<sup>52</sup> Voici cette « solution » telle qu'elle est exposée par Crevier dans sa *Rhétorique française* de 1767 : « Tous les Auteurs conviennent que la Rhétorique est née de l'Éloquence. Certains hommes faisaient un meilleur usage que quelques autres du don de la parole : ils traitaient mieux leurs matières : ils se faisaient écouter plus volontiers : ils réussissaient plus sûrement à persuader. Des esprits intelligents et bons observateurs ont remarqué cette différence, & ils en ont cherché la cause. Ils ont examiné en quoi consistait le mérite supérieur des uns & le défaut des autres ; ce qui plaisait dans ceux-ci, ce qui rebutait dans ceux-là. La collection de ces observations, comparées avec les principes du raisonnement, & avec la connaissance du cœur humain, est la Rhétorique.

Mais si l'Art est né de l'Éloquence, on voit clairement par sa définition même qu'il sert à perfectionner l'Éloquence à son tour. [...] L'Art ne donne point le talent sans doute ; mais il l'étend d'une part et le lime de l'autre : il l'avertit de se proportionner à son objet » (Préface).

observations, tirées des ouvrages des maîtres, « sont devenues des règles, sous le nom de *rhétorique*, et l'art de la parole, né de l'éloquence, a servi ensuite à guider et perfectionner l'éloquence elle-même<sup>53</sup> ». Dans cette deuxième acception, l'éloquence est aussi bien celle du discours oral que celle de l'œuvre écrite.

Enfin, le mot éloquence peut avoir une troisième signification, parfois spécifiée par l'adjectif « véritable » comme dans cette *Rhétorique française* de Domairon. Après avoir défini l'éloquence en général comme « le talent de persuader, c'est-à-dire de déterminer ceux qui nous écoutent à croire ou à faire quelque chose », l'auteur en vient à ce qu'il appelle « l'éloquence proprement dite » :

L'éloquence véritable et proprement dite, est comme le pathétique et le vrai sublime ; et peut-être ne sont-ils tous les trois qu'une seule et même chose. [...] Le pathétique en effet, est un trait d'une énergie et d'une véhémence extraordinaire qui émeut et agite l'âme ; le sublime, un trait d'une noblesse et d'une grandeur extraordinaire qui la pénètre, la subjugué et la maîtrise ; l'éloquence, un trait d'une vivacité et d'une rapidité extraordinaire qui la pénètre, la subjugué et la maîtrise<sup>54</sup>.

L'éloquence n'est plus ici le talent de persuader, considéré dans tous ses aspects, mais uniquement le moment du discours qui fait appel aux passions pour émouvoir l'auditoire et plus précisément encore son acmé, le point extrême de cet appel aux passions dans lequel l'orateur emporte l'adhésion par un trait sublime : « Nul discours ne sera éloquent s'il n'élève l'âme ; [...] On peut donc dire qu'*éloquent et sublime* sont proprement la même chose ; mais on a réservé le mot de *sublime* pour désigner particulièrement l'éloquence qui présente à l'auditeur de grands objets ; et cet usage grammatical, dont quelques littérateurs pédants & bornés peuvent être la dupe, ne change rien à la vérité<sup>55</sup> ». L'éloquence est alors l'idéal que l'orateur cherche à atteindre, celui où opère véritablement la magie de son verbe dans le transport et le ravissement, au sens fort, de son auditoire. Dans ce sens, l'éloquence ne concerne plus seulement le texte en prose mais peut surgir dans toute œuvre, qu'elle soit en vers ou en prose.

Étudier l'éloquence parlementaire, c'est donc d'abord étudier un genre, l'éloquence délibérative, et rechercher comment les discours de la monarchie de Juillet s'inscrivent dans l'histoire de ce genre ; c'est ensuite analyser la mise en œuvre d'un pouvoir de la parole, celui de persuader, en cherchant à retrouver comment les orateurs ont utilisé les préceptes de la rhétorique ; c'est enfin se demander quel idéal les orateurs ont cherché à atteindre en prenant la parole. Une telle entreprise est indissociable de la prise en compte de la politique car l'éloquence délibérative ne peut s'étudier qu'au regard du but qu'elle se donne : agir en politique. L'éloquence délibérative est donc la parole agissante par excellence, celle dont l'effet va se traduire en décisions concernant l'ensemble de la population française et au delà, celle de l'Europe et du monde. Or, il est une raison supplémentaire d'étudier l'éloquence parlementaire :

---

<sup>53</sup> *Dictionnaire général des Lettres, des Beaux-Arts et des Sciences morales et politiques, op. cit.*

<sup>54</sup> Domairon, *Rhétorique française*, Paris, Deterville, 1804.

<sup>55</sup> *Encyclopédie*, article « Élocution » (D'Alembert).

c'est l'alliance étroite, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de la littérature et de la politique, alliance dont l'éloquence parlementaire ne serait que l'expression la plus engagée dans l'action<sup>56</sup>. Alors qu'aujourd'hui les métiers d'écrivain et d'homme politique sont, à quelques rares exceptions près, rigoureusement séparés, l'écrivain du premier XIX<sup>e</sup> siècle, et en particulier l'écrivain libéral, reprend à son compte la mission du philosophe des Lumières, avec sur lui cet avantage de pouvoir traduire ses idées en actes grâce aux nouvelles institutions de la monarchie parlementaire. Ainsi Benjamin Constant et Madame de Staël défendent leur foi dans la perfectibilité de l'espèce humaine<sup>57</sup> et donnent à l'écrivain un rôle essentiel dans le perfectionnement progressif des Lumières. Pour Madame de Staël, les « progrès de la littérature, c'est-à-dire, le perfectionnement de l'art de penser et de s'exprimer, sont nécessaires à l'établissement et à la conservation de la liberté » et « les lumières sont d'autant plus indispensables dans un pays, que tous les citoyens qui l'habitent ont une part plus immédiate à l'action du gouvernement ». Plus encore, « le raisonnement et l'éloquence sont les liens naturels d'une association républicaine » :

Si les hommes appelés à diriger l'état n'ont point le secret de persuader les esprits, la nation ne s'éclaire point, et les individus conservent, sur toutes les affaires publiques, l'opinion que le hasard a fait naître dans leur tête<sup>58</sup>.

C'est pourquoi les institutions nouvelles ne suffisent pas à fonder un esprit nouveau dans les pays qu'on veut rendre libres : on ne peut rien fonder dans l'opinion sans le secours des écrivains. Non seulement un gouvernement républicain a besoin de la littérature et des écrivains, mais la littérature n'est grande que lorsqu'elle commence « à se mêler d'objets sérieux », c'est-à-dire lorsque les écrivains espèrent influencer sur le sort de leurs concitoyens :

Dans les pays où le talent peut changer le sort des empires, le talent s'accroît par l'objet qu'il se propose : un si noble but inspire des écrits éloquents par le même mouvement qui le rend susceptible

---

<sup>56</sup> Pour Alfred Nettement, il est d'ailleurs impossible d'écrire une *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet* sans « toucher quelquefois à la politique » car « dans les époques où il y a des rapports étroits entre les faits et les idées, où la tribune est ouverte, la presse libre, où tout homme puissant par la parole ou par la plume exerce une influence plus ou moins grande sur les événements de son temps, il serait impossible de comprendre la littérature si l'on ne rappelait pas [...] quel était le cadre dans lequel elle se développait, quels furent les principes et les circonstances qui dominèrent ce développement » (*op. cit.*, p. 503-559).

<sup>57</sup> B. Constant écrit : « Celui qui, par la méditation, découvre un seul principe, celui dont la main trace une seule vérité, peut laisser les peuples et les tyrans disposer de sa vie ; il n'aura pas existé vainement, et si le temps efface jusqu'au nom qui désignait sa passagère existence, sa pensée restera néanmoins empreinte sur l'ensemble indestructible à la formation duquel rien ne pourra faire qu'il n'ait pas contribué ». Passage extrait d'un texte intitulé « De la perfectibilité de l'espèce humaine », qui date probablement de 1805, publié avec d'autres essais par Constant en 1829 sous le titre (significatif pour notre propos) de *Mélanges de littérature et de politique*, réédités dans *Écrits politiques*, éd. M. Gauchet, Paris, Gallimard (Folio), 1997 (p. 701 pour la citation).

<sup>58</sup> *De la littérature*, « Discours préliminaire », *op. cit.*, p. 77.

d'actions courageuses<sup>59</sup>.

En revanche, ce qui « dégradait les lettres », sous la monarchie absolue, « c'était leur inutilité ; ce qui rendait les maximes du gouvernement si peu libérales, c'était la séparation absolue de la politique et de la philosophie ; séparation telle, qu'on était jugé incapable de diriger les hommes, dès qu'on avait consacré ses talents à les instruire et à les éclairer »<sup>60</sup>. Madame de Staël plaide donc résolument pour l'union de la littérature et de la politique, et toute la jeune génération libérale se reconnaîtra dans cette affirmation :

L'on est un grand écrivain dans un gouvernement libre, non comme sous l'empire des monarques, pour animer une existence sans but, mais parce qu'il importe de donner à la vérité son expression persuasive, lorsqu'une résolution importante peut dépendre d'une vérité reconnue. On se livre à l'étude de la philosophie, non pour se consoler des préjugés de la naissance [...], mais pour se rendre propre aux magistratures d'un pays qui n'accorde la puissance qu'à la raison.

Lorsqu'en 1847, Charles de Rémusat, représentant de cette jeune génération libérale de la Restauration entrée en politique avec la monarchie de Juillet, jette un regard rétrospectif sur « l'esprit littéraire sous la Restauration et depuis 1830 », il n'a pas perdu cette foi dans la politique et dans la mission de la littérature :

[J'ai] toujours pensé que le meilleur côté de notre temps, c'est la politique ; sa force est là. Là est à mes yeux l'honneur de la France, et, pour le dire franchement, dès que je verrai se refroidir le sentiment politique, je tremblerais pour mon pays<sup>61</sup>.

Plus encore : l'œuvre assignée à la France depuis soixante ans est de « donner l'exemple d'une révolution sociale qui se constitue en gouvernement » et la France n'accomplit pas cette mission par les événements, « elle doit travailler à la remplir par sa littérature », c'est-à-dire exercer un empire intellectuel par des écrits.

De manière plus générale, les temps nouveaux, comme l'a montré Paul Bénichou<sup>62</sup>, ont grandi la littérature, et même du côté de la contre-révolution, qui a fait d'abord du ministre de l'écrivain-philosophe une des cibles de sa critique, l'écrivain, quoique royaliste et chrétien, a pris de lui-même une plus grande idée et ne considère plus sa profession comme relevant des arts d'agrément. Le poète prend alors la place du philosophe qui ne saurait plus être vide : il hérite, jusqu'à un certain point, de ses attributions et enseigne, par son chant, les grandes vérités de la condition humaine et les voies qui conduisent l'homme à travers son histoire. C'est pourquoi les

---

<sup>59</sup> *Op. cit.*, p. 293.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>61</sup> « De l'esprit littéraire sous la Restauration et depuis 1830 », *Revue des Deux Mondes*, 30 avril 1847, repris dans *La Querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique un débat précurseur (1836-1848)*, textes réunis et présentés par L. Dumasy, Grenoble, ELLUG, 1999, p. 250.

<sup>62</sup> Dans *Le Sacre de l'écrivain. 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, José Corti, 1985 (1<sup>re</sup> éd. 1973).

écrivains romantiques venus des milieux royalistes se sont également tournés vers la politique afin de ne pas se contenter de prêcher, mais d'œuvrer pour le salut de la société. Chateaubriand, Hugo, Lamartine sont entrés dans la carrière politique, tandis que Vigny et Balzac<sup>63</sup> n'en ont eu que la tentation.

Mais qu'ils viennent du libéralisme ou du royalisme contre-révolutionnaire, qu'ils soient d'abord historiens ou publicistes, poètes ou romanciers, tous se retrouvent dans la figure de l'Orateur qui incarne alors le rêve de toute-puissance de la parole, que cette parole soit celle du législateur éclairé par la philosophie ou du poète-prophète inspiré par Dieu. Le mythe n'est pas nouveau : longtemps porté par les figures idéalisées de Démosthène et de Cicéron, il a nourri les ambitions des orateurs révolutionnaires avant de sombrer avec la Terreur. Mais la monarchie constitutionnelle, en offrant de nouveau un cadre institutionnel à la parole politique<sup>64</sup>, va donner au mythe une nouvelle vitalité. La figure de Mirabeau, nous le verrons, incarne désormais, pour un libéral comme Villemain, aussi bien que pour Chateaubriand et Victor Hugo, l'Orateur et le sublime de l'éloquence. Dans la préface de ses *Préceptes d'éloquence*, Matthieu Andrieux, ancien professeur de rhétorique, écrit en 1838 :

L'éloquence est devenue l'un des ressorts de nos institutions politiques ; elle peut conduire aux premiers honneurs de la tribune et du pouvoir. Chaque jour plus nécessaire, elle sera à l'avenir l'instrument de l'ambition, de la gloire et du bien public. L'art de la parole est chez nous une puissance, comme il l'était chez les Grecs et chez les Romains. S'il est secondé par des sentimens généreux, s'il est consacré à la défense de la patrie, l'orateur acquiert une gloire immortelle et se place au rang des plus

---

<sup>63</sup> Voir dans les *Lettres à Madame Hanska* les échos de ses tentatives pour entrer en politique. Par exemple, le 11 août 1835 : « Je suis à la veille de commencer l'existence politique. [...] Les deux *Revues* forment un grand parti, car la *Revue des 2 mondes* a 1500 abonnés, dont 500 en Europe, elle devient un pouvoir. Elles se réunissent à moi, me prennent pour chef [...]. Elles m'appuient. Moi, je ferai 2 autres journaux. Cela nous en ferait 4, et nous sommes aujourd'hui en marché d'un 5e. Je pense à n[ous] faire appeler le parti des *intelligentiels*, nom qui prête peu à la plaisanterie, et qui constituerait un parti auquel on serait flatté d'appartenir. Chef de ceci, en France, cela vaut la peine qu'on y pense. » (édition établie par Roger Pierrot, Robert Laffont (Bouquins), 1990, t. I, p. 265). Et le 12 juin 1836 : « Il s'est fait, depuis 3 jours, un grand changement en moi ; l'ambition a disparu. Je ne veux plus entrer aux affaires par la députation et le journalisme. [...] Cette détermination est venue à l'aspect de deux séances de la Chambre des députés. La sottise des orateurs, la niaiserie des débats, le peu de chance qu'il y a de triompher d'une semblable et d'une si misérable médiocrité, me font renoncer à m'y mêler autrement qu'en qualité de ministre. Ainsi, d'ici à 2 ans, je vais tâcher de m'ouvrir à coups de canon la porte de l'Académie, car les académiciens peuvent devenir pairs, et je tâcherai de faire une assez grande fortune pour arriver à la Chambre haute et entrer dans le pouvoir par le pouvoir même » (p. 319).

<sup>64</sup> Chateaubriand écrit : « L'Empire avait frappé la France de mutisme ; la liberté restaurée la toucha et lui rendit la parole : il se trouva des talents de tribune qui reprirent les choses où les Mirabeau et les Cazalès les avaient laissées, et la révolution continua son cours » (*Mémoires d'outre-tombe*, troisième partie, livre 25).

grands hommes<sup>65</sup>.

Dans un roman de 1844, *Modeste Mignon*, Balzac donne la version distanciée de cet idéal en mettant dans la bouche d'un de ses personnages ce qu'il appelle les « lieux communs modernes » sur l'orateur. L'action se passe en 1829. Son personnage, le poète Canalis, a des ambitions politiques, au grand étonnement des habitués du salon provincial de Charles Mignon. Pour l'héroïne éponyme du roman, penser à devenir un homme politique, « pour un poète, c'est abdiquer », car « la politique est la ressource des hommes positifs ». Canalis répond alors :

– Ah ! mademoiselle, aujourd'hui la tribune est le plus grand théâtre du monde, elle a remplacé le champ-clos de la chevalerie ; elle sera le rendez-vous de toutes les intelligences, comme l'armée était naguère celui de tous les courages.

Canalis enfourcha son cheval de bataille, il parla dix minutes sur la vie politique : – La poésie était la préface de l'homme d'État. – Aujourd'hui, l'orateur devenait un généralisateur sublime, le pasteur des idées. – Quand le poète pouvait indiquer à son pays le chemin de l'avenir, cessait-il donc d'être lui-même ? – Il cita Chateaubriand, en prétendant qu'il serait un jour plus considérable par le côté politique que par le côté littéraire. – La tribune allait être le phare de l'Humanité. – Maintenant les luttes orales avaient remplacé celles du champ de bataille. – Telle séance de la Chambre valait Austerlitz, et les orateurs s'y montraient à la hauteur des généraux, ils y perdaient autant d'existence, de courage, de force, ils s'y usaient autant que ceux-ci à faire la guerre. – La parole n'était-elle pas une des plus effrayantes prodigalités de fluide vital que l'homme pouvait se permettre, etc., etc<sup>66</sup>.

Mais autant l'entrée en politique de Guizot et de Thiers, venus à la politique par l'histoire, le journalisme ou des essais de publiciste, ne provoquait qu'un regret pour la perte subie par la

---

<sup>65</sup> *Préceptes d'éloquence extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes, et appropriés à l'esprit, aux mœurs et aux usages du 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Didier, 1838 (2<sup>e</sup> éd. refondue), p. x.

<sup>66</sup> *La Comédie humaine*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1951, t. I, p. 515. Dans *Albert Savarus*, Balzac montre, en revanche, un personnage parfaitement conscient de ce que représente le mythe de l'orateur et qui l'utilise à son profit : « Albert expliqua sa vie antérieure en disant son vrai nom, ses œuvres sous la Restauration, en se faisant un homme nouveau depuis son arrivée à Besançon, en prenant des engagements pour l'avenir. Cette improvisation tint, dit-on, tous les auditeurs haletants. Ces hommes à intérêts si divers furent subjugués par l'admirable éloquence sortie bouillante du cœur et de l'âme de cet ambitieux. L'admiration empêcha toute réflexion. On ne comprit qu'une seule chose, la chose qu'Albert voulait jeter dans ces têtes.

Ne valait-il pas mieux pour une ville avoir un de ces hommes destinés à gouverner la société tout entière, qu'une machine à voter ? Un homme d'État apporte tout un pouvoir, le député médiocre mais incorruptible n'est qu'une conscience. Quelle gloire pour la Provence d'avoir deviné Mirabeau, d'avoir envoyé depuis 1830 le seul homme d'État qu'ait produit la révolution de Juillet !

Soumis à la pression de cette éloquence, tous les auditeurs la crurent de force à devenir un magnifique instrument politique dans leur représentant. Ils virent tous Savarus le ministre dans Albert Savaron. En devinant les secrets calculs de ses auditeurs, l'habile candidat leur fit entendre qu'ils acquéraient, eux les premiers, le droit de se servir de son influence » (*Ibid.*, p. 835).

littérature<sup>67</sup>, autant la carrière politique d'un poète comme Lamartine était difficilement acceptée, ce qui lui valut longtemps les sarcasmes de ses collègues députés ou des journalistes. Sa correspondance avec son ami Virieu témoigne de ses efforts à la fois pour devenir un véritable orateur et pour se faire reconnaître comme homme politique. Delphine de Girardin, dans sa *Lettre parisienne* du 5 décembre 1840, prendra vigoureusement sa défense en s'indignant des journalistes qui crient « Au poète ! » après un de ses discours :

[...] pourquoi ne voulez-vous pas absolument qu'un poète fasse de la bonne politique, puisque vous en faites bien vous autres, de la politique, vous qui êtes des marchands de bois retirés, des bonnetiers découragés, des apothicaires désenchantés ! Vous a-t-on jamais contesté le droit de renverser des ministères et de bouleverser l'Europe ! Pourquoi donc alors refusez-vous le droit de discuter les questions d'État à un grand poète, c'est-à-dire à un homme dont le métier est de sonder les cœurs, d'étudier l'histoire, d'éclairer les peuples, de juger les rois et d'interroger Dieu<sup>68</sup> ?

Nous reviendrons sur cette difficile transformation du poète en orateur. Ce qui nous intéresse ici, sans préjuger de la réussite de l'entreprise, c'est la force d'attraction que représente la politique pour la littérature et l'absence de séparation entre champ politique et champ littéraire. Cette situation justifie d'aborder les discours parlementaires en recourant à la rhétorique. Car la rhétorique est justement la discipline intellectuelle qui forme à la fois l'écrivain et l'homme politique, celle qui permet ce passage d'une forme de discours à une autre, de l'écriture sous toutes ses formes au discours public, qu'il soit judiciaire, politique ou académique, et qui préserve l'unité de la culture aujourd'hui rompue.

Étudier l'éloquence parlementaire de la monarchie de Juillet, c'est donc aborder la littérature avec « l'esprit » du temps, et non recourir à la vision rétrospective qui hiérarchise les productions intellectuelles d'une époque en fonction de ce qu'est devenue la littérature. On s'interdit ainsi de considérer comme objet littéraire ce qui « appartient à la pensée », – pour reprendre la distinction staëlienne entre œuvres d'imagination et œuvres qui tiennent à la réflexion ou à l'analyse. C'est également resituer les discours dans les conditions d'élaboration de leur époque, c'est-à-dire retrouver les catégories rhétoriques qui ont présidé à leur création et étudier leur genèse intellectuelle en tenant compte de la formation rhétorique des orateurs. C'est

---

<sup>67</sup> Regret exprimé notamment par Sainte-Beuve dans son article « De la littérature industrielle » : « Jamais on n'a mieux senti, au sein de la littérature usuelle et de la critique active, le manque de tant d'écrivains spirituels, instruits, consciencieux, qui avaient pris un si beau rôle dans les dernières années de la Restauration, et qui, au moment de la révolution de juillet, en passant brusquement à la politique, ont fait véritablement défection à la littérature ». Et il déplore que les anciens écrivains du *Globe*, devenus députés, conseillers d'État et ministres, n'aient pas maintenu « leur tribune philosophique et littéraire, en continuant, par quelques-unes de leurs plumes, d'y pratiquer leur mission de critique élevée et vigilante » (*Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> septembre 1839, article repris dans *La Querelle du roman-feuilleton*, op. cit., p. 30).

<sup>68</sup> Citée par L. Barthou, *Lamartine orateur*, Paris, Hachette, 1916, « Introduction ».

enfin étudier leur réception pour mesurer leur *éloquence* en termes d'efficacité, en tenant compte également de l'horizon rhétorique qui est celui de l'auditoire. Il s'agit bien, en tout cas, d'étudier *des* discours, c'est-à-dire un ensemble de discours dont le corpus aura été préalablement défini, et non un objet linguistique qui pourrait s'appeler « le discours politique libéral de la monarchie de Juillet ». Car il faut bien distinguer l'approche rhétorique de celle que propose l'école française d'Analyse du Discours, mode d'analyse linguistique encore dominant aujourd'hui en ce qui concerne le discours politique et plus encore l'histoire de ce discours<sup>69</sup>. Née dans les années soixante, au confluent de la linguistique structurale, de la psychanalyse lacanienne et du marxisme althussérien, l'Analyse du Discours a cherché à dépasser l'opposition saussurienne entre langue et parole en faisant du discours l'expression textuelle écrite et/ou parlée des idéologies liées aux places sociales des individus, eux-mêmes analysés beaucoup plus en tant que vecteurs « pensés » et « assujettis » qu'en tant qu'« acteurs » conscients et volontaires. Il s'agissait également de remédier aux insuffisances de la traditionnelle analyse de contenu des sociologues et des historiens en élaborant un répertoire structuré de « catégories », destiné à normaliser la diversité superficielle des textes pour les rendre comparables. Dans cette perspective, la notion de discours renvoie à une « dispersion de textes que leur mode d'inscription historique permet de définir comme un espace de régularités énonciatives<sup>70</sup> ». Et si l'Analyse du Discours a fait du discours politique son objet de prédilection, les raisons en sont aisées à comprendre : non seulement il était facilement isolable et présentait des règles discursives et des conditions de production relativement stables<sup>71</sup>, mais la problématique du pouvoir hantait l'École française, problématique illustrée par la définition du discours que donne Foucault : « Le discours n'est pas seulement ce qui traduit les luttes, mais ce par quoi on lutte, ce pour quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer » (*L'Ordre du discours*, 1971).

---

<sup>69</sup> La présentation qui suit est fondée sur le numéro 117 de *Langages* de mars 1995 intitulé : *Les Analyses du discours en France*, et en particulier sur l'article de S. Bonnafous et M. Tournier : « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique » ; sur l'ouvrage de D. Maingueneau, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1976, sur celui de R. Ghiglione, *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*, Paris, Armand Colin, 1989 (chap. 2, 3 : « L'analyse des discours politiques ») et sur celui de C. Le Bart, *Le Discours politique*, Paris, PUF (Que sais-je), 1998.

<sup>70</sup> D. Maingueneau, *Genèses du discours*, Liège, Pierre Mardaga, 1984, « Avant-propos ». Il s'agira donc, dans l'Analyse du Discours, de repérer la relation d'appartenance des discours-occurrences à des formations discursives données, c'est-à-dire à « un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée les conditions d'exercice de la fonction énonciative » (Foucault, *Archéologie du savoir*, 1969).

<sup>71</sup> Dans le premier numéro de *Langage* consacré à l'analyse du discours politique (n° 23, septembre 1971), on trouve ainsi l'analyse du discours socialiste au Congrès de Tours en 1820 (J.-B. Marcellesi), celle du discours politique de la guerre d'Algérie (D. Maldidier) ; dans celui de mars 1976 (n° 41), intitulé *Typologie du discours politique*, on trouve notamment une étude contrastive du discours patronal et du discours syndical à travers l'analyse de films diffusés en 1970 à la télévision (L. Guespin) ; le numéro 52 de décembre 1978 est consacré à l'*Analyse linguistique du discours jaurésien* (G. Chauveau) et le numéro 62 de juin 1981 à l'analyse du discours communiste adressé aux chrétiens (J.-J. Courtine).



La méthode employée par l'Analyse du Discours s'inspire de la méthode distributionnelle de Z. Harris : réduisant le texte en « phrases de base » ou « phrases simples » à partir de mots-pivots considérés par l'analyste, sur la base de leur récurrence (par exemple le mot-pivot « socialisme » pour le discours jaurésien), elle débouche sur une investigation concernant la façon dont celles-ci s'organisent et s'agencent<sup>72</sup>. Il s'agit par là de garantir une approche du discours sans lui imposer d'autres grilles que celles que donne la grammaire. L'autre apport théorique est celui qui concerne la prise en compte de l'énonciation. Mais il ne conduit pas à étudier le rapport du sujet empirique avec les conditions socio-historiques de production de l'énoncé. L'énonciateur ne joue pas le rôle de son choix en fonction des effets qu'il entend produire, étant donné que ces effets sont contraints par les conditions de production qui s'imposent à lui. Le discours est ainsi débarrassé de toute intentionnalité subjective<sup>73</sup>. Dans l'approche de l'analyse automatique du discours (AAD), – autre approche théorique apparue dans les années 70, qui conjugue une méthode de délinéarisation syntaxique dérivée de l'analyse harrissienne et le traitement automatique des données obtenues –, la prétention du sujet à être à l'origine du sens n'est plus qu'une illusion et le discours n'est plus que le produit d'un inter-discours.

On mesure alors tout ce qui peut séparer de telles approches de l'analyse rhétorique qui vise à rendre au sujet sa place de sujet conscient du processus de production de son discours, et de véritable acteur de l'énonciation. Il ne s'agit pas pour autant d'un simple repli du discours sur la parole. La rhétorique est bien un cadre intellectuel préexistant à la prise de parole. Mais elle n'est ni une idéologie, ni un usage social et préserve la liberté du sujet en lui permettant tout à la fois d'élaborer son discours, – selon des catégories communes au groupe humain dans lequel il prend la parole –, et de l'adapter à la finalité qui est la sienne. En outre, alors que l'Analyse du Discours, ainsi que la lexicométrie, autre mode d'analyse du discours politique<sup>74</sup>, considèrent le discours politique comme une sorte de *continuum* dont on isole provisoirement un certain nombre d'énoncés, et conduisent à la fois à une segmentation des textes et à une homogénéisation, syntaxique ou sémantique, qui doit permettre les comparaisons et le traitement quantitatif des données, l'analyse rhétorique, s'intéressant à des textes qui sont autant d'unités indépendantes, non seulement restitue l'organisation de chaque discours, sa structure et sa dynamique propre, mais elle redonne sa place au processus d'élaboration du discours et lui rend son épaisseur

---

<sup>72</sup> Ce sont les relations distributionnelles : coexistence, incompatibilité, opposition. Plus précisément, il s'agit de voir « comment » les mots figurent dans le texte : l'analyse portera par exemple sur les structures de l'énonciation (distance par rapport à un énoncé), sur les transformations imposées à un énoncé (négation, passif), et, plus généralement, sur les embrayeurs du discours.

<sup>73</sup> L'efficacité du discours politique est posée en terme de légitimité : c'est son appartenance à une formation discursive préexistante qui légitime et rend efficace le discours politique en lui conférant une valeur sémantique reconnue, de même que c'est l'adhésion de l'homme politique à telle ou telle formation discursive qui l'institue en sujet de son discours et légitime aux yeux des autres membres du groupe son statut de porte-parole.

<sup>74</sup> Les recherches lexicométriques sont menées essentiellement par le « laboratoire de lexicologie politique » de l'E.N.S. de Saint-Cloud, dont les travaux paraissent régulièrement dans la revue *Mots*.

temporelle, depuis l'invention jusqu'à l'élocution et l'action oratoire. Ni structure close, ni pur produit des conditions de production discursive d'un lieu et d'une époque, les discours sont le résultat d'une élaboration intellectuelle qui a elle-même pris en compte les conditions d'énonciation et trouve son aboutissement dans un acte de communication. Parler de « l'éloquence parlementaire » au singulier n'est alors qu'une façon de référer les discours à une catégorie littéraire prédéterminée par la tradition rhétorique, avec ses précédents mais aussi ses préceptes et sa finalité propre.

Enfin, une dernière raison nous permettra de plaider en faveur de l'analyse rhétorique des discours politiques : c'est qu'elle ne présente pas le caractère pesant, à la fois conceptuellement et en termes de méthode d'analyse, de l'Analyse du Discours, de l'Analyse Automatique du Discours et de la lexicométrie, caractère pesant que les résultats obtenus, faiblement productifs au regard des moyens mis en œuvre, ne parviennent pas à faire oublier. Certes, une analyse rhétorique détaillée de quelques discours, permettant de formuler un certain nombre d'hypothèses qui seront ensuite validées par la lecture d'un ensemble plus important de discours ne peut prétendre à la scientificité des études de fréquence lexicométriques. Mais dans ces études de fréquence, comme d'ailleurs dans les études distributionnelles harrissiennes, il faut toujours, à un moment ou à un autre, interpréter les données obtenues en recourant à des éléments d'interprétation pris en dehors du texte. La réception immédiate d'un sens, qu'on a commencé par briser délibérément en segmentant le texte en unités minimales, doit être finalement reconstituée pour rendre signifiante l'analyse de discours<sup>75</sup>.

On donnera pour exemple à la fois de l'intérêt mais aussi des limites de telles analyses le seul travail de lexicométrie portant sur les discours parlementaires de la monarchie de Juillet : celui qui figure dans l'étude de *La Chambre des députés en 1837-1839*<sup>76</sup>. L'intérêt d'une telle approche est d'abord quantitatif : les auteurs traitent la moitié des séances de discussion de l'adresse de 1839, débat dit de la « coalition » qui a vu l'ensemble des partis s'unir pour tenter de renverser le gouvernement de Molé, considéré comme l'homme du roi. Le débat a duré douze jours, du 7 au 19 janvier, représente 278 pages des *Archives parlementaires* et 250 000 mots. Le corpus comprend les discours de 20 des 28 orateurs qui ont participé au débat entre le 7 et le 10 janvier et dans le débat de clôture. Mais une fois ces discours traités de manière informatique pour en extraire les fréquences de termes, on constate que les listes de formes ainsi obtenues soit ne sont guère intéressantes (la plupart de ces formes rappellent simplement la situation de

---

<sup>75</sup> Par exemple, se livrant à l'analyse lexicométrique des 24 numéros de *L'Ami du peuple* de Leclerc (soit 40 838 occurrences de 6 113 formes graphiques différentes), Annie Geffroy constate, entre autres observations, une forte utilisation du « je ». Elle écrit alors : « Il paraît donc clair que Leclerc se met en scène délibérément. Trait d'écrivain débutant ? Leclerc a 21 ans, et on commence souvent dans la carrière des lettres par une autobiographie » (« Personnes du discours et figures du pouvoir dans *L'Ami du peuple* de Leclerc (juillet-septembre 1793) », dans *La Rhétorique du discours, objet d'histoire (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, textes présentés par Jacques Guilhaumou, *Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, n°5, 1981, Presses Universitaires de Lille).

<sup>76</sup> L. Girard, W. Serman, E. Cadet et R. Gossez, *La Chambre des députés en 1837-1839. Composition, activité, vocabulaire*, Publication de la Sorbonne, Série « Études », t. II, 1976.

communication dans laquelle on se trouve et plus particulièrement l'objet du discours parlementaire), soit ne signifient rien sans un commentaire qui doit tout à la connaissance de la situation historique et politique, extérieure aux données quantitatives. Les études de corrélations lexicales des différents groupes politiques, qui montrent que le vocabulaire des ministres est celui qui est le moins lié à celui des autres orateurs – tandis que les vocabulaires les mieux corrélés sont ceux des trois groupes de la coalition, sont finalement tautologiques puisqu'elles ne font que confirmer l'isolement du parti ministériel face aux autres groupes parlementaires. Enfin, l'analyse des différents « mots-vedettes » dégagés par l'étude des fréquences est, au mieux, un commentaire qui tire tout son intérêt des connaissances extérieures apportées en éclairage, au pire un catalogue des emplois des différents termes. Il est d'autres analyses plus intéressantes, celle, notamment, de l'engagement polémique des orateurs à travers l'usage des citations, de la prosopopée et des réactions de l'auditoire. Mais on garde de l'ensemble le sentiment d'un travail très lourd, qui ne donne du débat qu'une vision segmentée, ne fait qu'apporter une confirmation de ce qui était déjà bien connu et ne permet pas d'utiliser l'analyse ainsi établie pour aller plus loin dans la connaissance des discours parlementaires<sup>77</sup>. On fera donc l'hypothèse qu'une explication de texte, au sens traditionnel de l'exercice, faite avec les outils critiques qu'offre la rhétorique, peut être plus productive qu'une recherche lexicométrique, aussi bien conduite soit-elle.

## 2. La monarchie de Juillet ou l'âge d'or de l'éloquence moderne

Mais pourquoi choisir la monarchie de Juillet ? Et pourquoi Guizot, Thiers et Tocqueville ? Tout d'abord, par rapport à l'éloquence de la Révolution, celle de la monarchie constitutionnelle nous offre l'expérience de la durée. La libération de la parole en 1789, quoique soudaine et généralisée, est finalement de courte durée. Très vite, elle doit compter avec d'autres moyens de pression, en attendant que la violence fasse taire les représentants du peuple. *Cedat toga armis*. L'éloquence révolutionnaire reste une éloquence exceptionnelle<sup>78</sup>, qui va marquer durablement les esprits et influencer sur les représentations de l'éloquence au siècle suivant, faisant d'abord office de repoussoir pour les orateurs de la monarchie parlementaire, avant de jouer le rôle de modèle pour les républicains de 1848, tentés de parodier leurs glorieux ancêtres. Mais le temps a manqué aux orateurs des premières assemblées parlementaires pour un véritable

---

<sup>77</sup> La conclusion se garde d'ailleurs bien de conclure quoi que ce soit : « Il serait aventureux d'extrapoler et de conclure, d'après cette étude de cas, que tel personnage ou tel groupe affectionne plus particulièrement telle ou telle forme de participation à la discussion. D'autres analyses intéressantes les mêmes orateurs seraient nécessaires pour déterminer si les modalités occasionnelles que nous avons relevées ici correspondent à des tendances permanentes, trahissent les traits caractéristiques d'une personnalité ou d'un groupe, expriment, pour tout dire, une mentalité individuelle ou collective » (*op. cit.*, p. 229).

<sup>78</sup> Elle est avant tout expérience, de même que, comme l'écrit P. Rosanvallon, en moins de dix ans, la révolution a « proclamé quatre Constitutions » mais n'a « rien expérimenté de durable » (*La Monarchie impossible, op. cit.*, p. 9).

apprentissage de la parole publique. Si on veut trouver la première réalisation d'un genre délibératif moderne en France, il faut donc se tourner vers la monarchie constitutionnelle qui, non seulement instaure un véritable débat parlementaire, en élaborant le cadre réglementaire nécessaire à l'exercice de la parole publique, mais permet, grâce à l'exercice de cette parole et à sa publicité, l'apprentissage du régime parlementaire en France. Les tribuns de la III<sup>e</sup> République ont éclipsé, dans le souvenir, les orateurs de la Restauration et de la monarchie de Juillet mais c'est au travail des Chambres de la monarchie constitutionnelle que ces mêmes tribuns doivent l'élaboration du droit parlementaire qui est le cadre réglementaire de leurs discours. Il suffit, pour s'en persuader, de parcourir le *Traité de droit politique, électoral et parlementaire* qu'Eugène Pierre, secrétaire général de la présidence de la Chambre des députés, fait paraître en 1893<sup>79</sup>. On voit comment s'est élaboré le droit parlementaire à partir des règlements des premières Chambres et, plus encore, à partir de la pratique des Chambres de la Restauration et de la monarchie de Juillet, qui crée toute une jurisprudence sur laquelle s'appuient les Chambres de la III<sup>e</sup> République. On a là toute une autre histoire, moins connue que le découpage traditionnel de l'histoire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle, qui insiste sur les ruptures et ne retient que les régimes que la république actuelle veut bien reconnaître comme ancêtres. Le *Traité de droit politique, électoral et parlementaire* rétablit, en revanche, une continuité trop négligée. Ce que Pierre Rosanvallon dit des Chartes de 1814 et de 1830, qu'elles « fixent le cadre de l'*apprentissage réel* de la politique moderne<sup>80</sup> », on peut le dire également des débats parlementaires, qui fixent le cadre de la parole parlementaire par les règlements et par la pratique, et, surtout, permettent à l'éloquence politique, pour la première fois en France, de trouver sa forme et de faire entrer définitivement dans la pratique ce qui était jusque là une éloquence rêvée et fantasmée à partir du modèle des grands orateurs de l'Antiquité. Si, en 1848, les discours des républicains et en particulier de ceux qui se réclament de la Montagne sont jugés par la plupart des témoins, dont Tocqueville, comme une mauvaise parodie de la première Révolution, c'est moins pour des raisons idéologiques que parce qu'on ne peut plus prétendre parler comme on le faisait sous la première Révolution. De même que les Chartes ont légué à la France « les bases effectives du gouvernement parlementaire<sup>81</sup> », de même elles lui ont laissé en héritage l'éloquence politique moderne que nous allons tenter de caractériser.

Pourquoi, dans cette période de la monarchie constitutionnelle, avoir étudié les discours de la monarchie de Juillet plutôt que ceux de la Restauration ? Le choix peut sembler une fois encore paradoxal car, pour les contemporains comme pour les hommes de la III<sup>e</sup> République qui se sont intéressés à l'éloquence parlementaire de cette période, la tribune de la Restauration est jugée supérieure à celle de la monarchie de Juillet. Par Rémusat, par exemple, qui compare les deux périodes dans ses *Mémoires* et place, « au point de vue de l'enseignement », l'éloquence de la Restauration au-dessus de celle de la monarchie de 1830. Sous la monarchie de Juillet « la cause de la Révolution française était gagnée ; on ne contestait plus ni ses principes, ni ses

---

<sup>79</sup> Paris, Librairie-imprimeries réunies.

<sup>80</sup> *La Monarchie impossible, op. cit.*, p. 9.

<sup>81</sup> P. Rosanvallon, *ibid.*

résultats », si bien que « les questions d'application et de conduite nourrissaient presque toutes les discussions des Chambres ». Sous la Restauration, au contraire, « c'étaient les questions les plus générales, les questions de principes, qui revenaient sans cesse se poser à la tribune » :

L'ordre social et l'ordre politique tout entiers étaient à chaque instant remis en cause, et la France, avec toute son histoire, comparaisait dans le litige. L'esprit public était donc entretenu, éclairé, passionné par l'examen des problèmes d'un ordre élevé. Nous étions intéressés comme partis par des points de législation abstraite, et nous attendions avec anxiété le sort d'un amendement auquel plus tard la théorie seule eût attribué de l'importance. Ainsi les discussions avaient tout à la fois la vie d'une affaire positive, la gravité des conséquences pratiques, la hauteur de la spéculation. C'était pour la raison publique une perpétuelle leçon en même temps qu'un intérêt de premier ordre, et jamais la politique ne fut plus instructive<sup>82</sup>.

À la fin du siècle, Camille Lacroix, qui réunit les *Chefs-d'œuvre de l'éloquence parlementaire* depuis 1789, dit de l'éloquence de la Restauration qu'elle fut « une éloquence de combat, ardente, ample et majestueuse », qui mettait aux prises le droit ancien avec le droit nouveau, tandis que pendant la monarchie de Juillet, « l'éloquence parlementaire descend des hauteurs philosophiques, sociales et historiques, pour devenir une éloquence de discussion et d'affaires » :

La bourgeoisie victorieuse manque de générosité et de grandeur. Chacun ne se préoccupe que de son bien-être et de la satisfaction de ses ambitions personnelles. Aussi les intérêts supérieurs de la société semblent-ils relégués au second plan.

L'éloquence se ressent un peu de ces étroites égoïstes, de ces luttes dont la générosité et la grandeur sont absentes. Tant il est vrai qu'on ne peut atteindre les sommets élevés de l'Art, que si l'on se dégage de toute préoccupation matérielle pour ne songer qu'à la consécration ou à la défense des principes de justice, de droit et d'humanité<sup>83</sup>.

La représentation du régime de Juillet comme émanation des égoïsmes bourgeois est déjà durablement installée, on le voit à la lecture de ce jugement. Mais on y perçoit également une conception idéalisée de l'éloquence, qui ne doit viser que les grands principes et qui est détachée de « toute préoccupation matérielle », celle qui permet d'« atteindre les sommets élevés de l'Art » et au nom de laquelle on condamne la parole parlementaire du régime de Juillet. Cette conception, qui caractérise la représentation française de l'éloquence<sup>84</sup>, conduit l'auteur à

---

<sup>82</sup> *Mémoires de ma vie*, éd. C. Pouthas, Paris, Plon, 1958, t. I, p. 316.

<sup>83</sup> C. Lacroix, *Chefs-d'œuvre de l'éloquence parlementaire*, Paris, Paul Dupont, 1893 pour les volumes 1 et 2, 1898 pour le volume 3 (Restauration, monarchie de Juillet), 1900 pour le volume 4.

<sup>84</sup> Et qui n'est pas du tout celle des Anglais. Hugh Blair, par exemple, auteur en 1759 d'un *Cours de rhétorique et de belles-lettres* qui a connu deux traductions au début du XIX<sup>e</sup> siècle, combat les idées fausses sur l'éloquence : « on peut définir l'éloquence, l'art de parler de manière à atteindre le but pour lequel on parle. [...] Celui qui, en parlant ou en écrivant, réussit le mieux à adapter ses mots au but qu'il se propose, est celui qu'on doit envisager comme le plus éloquent » (trad. P. Prevost, Paris, Auguste Delalain, 1821, t. I, p. 570).

proposer une vision réductrice des débats parlementaires de la monarchie de Juillet qui ont plus d'intérêt que pourrait le laisser penser un tel jugement.

Car ce que signifie aussi ce jugement, c'est que la Chambre des députés de la monarchie de Juillet, une fois les grands principes de 1789 entérinés par la Charte, a dû passer de la théorie à la pratique, des grandes idées à leur mise en œuvre, avec tout ce que cela peut comporter de difficultés d'accommodement avec le réel. Sous la Restauration, le combat de l'ancien monde et du nouveau avait masqué provisoirement tous les conflits de valeur en germe dans les principes libéraux devenus principes de gouvernement. Comme le montre l'analyse de Rémusat, les débats parlementaires étaient des débats d'idées, mais peut-être n'étaient-ils pas encore des débats politiques, si l'on entend par là des débats dont les enjeux sont à la fois des conflits d'intérêt et des conflits de valeur. Car nous verrons que ce qui caractérise le genre délibératif depuis Cicéron, c'est le conflit de « l'utile » et de « l'honnête », qui prend la forme, sous la monarchie de Juillet, de la difficile conciliation entre l'ordre et la liberté. C'est pourquoi Rémusat peut dire qu'après 1830, « il fallut déployer peut-être de plus grandes ressources de caractère et d'énergie pour soutenir et dominer des débats plus dramatiques » et que « la personne tout entière des orateurs fut plus engagée dans la lutte » : les libéraux faisaient l'apprentissage du pouvoir.

Des « débats plus dramatiques », des orateurs « plus engagés dans la lutte » : ce que Rémusat dépeint par ces termes, c'est aussi un changement de forme de l'éloquence. Car sous la Restauration, l'éloquence a dû « se débarrasser tout d'abord de l'allure pompeuse et emphatique qu'elle tenait de la Révolution<sup>85</sup> ». Cela signifie en premier lieu qu'il lui a fallu changer de style. Joseph Reinach, auteur d'un « *Conciones* » français, c'est-à-dire d'un recueil d'extraits de discours publié en 1894, explique que l'éloquence des premières sessions de la Restauration ressemble en tous points à celle des premières années de la Révolution : « C'est la même préoccupation, non pas seulement de la littérature, ce qui est légitime, mais de la pompe académique, de la métaphore, des prosopopées et du style noble. C'est le même abus des citations banales et des souvenirs historiques à la mode de l'imagerie d'Épinal<sup>86</sup> ». Et le préfacier des *Chefs-d'œuvre de l'éloquence parlementaire* décrit la transformation : « Au lieu de figures sans idées, elle dut s'appuyer sur des raisonnements solides pour convaincre ; à la place d'images qui ne plaisaient qu'à l'esprit ou parlaient seulement au sentiment, qui soulevaient parfois aussi les passions humaines, elle dut avant de provoquer les émotions du cœur, entraîner l'adhésion de la raison ». Autre caractéristique de l'éloquence de la Restauration : « la crainte superstitieuse de l'improvisation ». Comme dans les premières assemblées de la révolution, les discours étaient lus avec une déclamation théâtrale : « Non seulement les orateurs de la Restauration continuent à écrire et à lire leurs harangues, mais ils revêtent encore, pour monter à la tribune, un costume spécial dont les broderies s'accommoderaient mal du mot simple et de la phrase sobre », écrit Joseph Reinach. De fait, Rémusat nous dit de Royer-Collard, après avoir eu du mal à comprendre le premier discours qu'il entendit de lui en 1816 :

---

<sup>85</sup> C. Lacroix, *Chefs-d'œuvre de l'éloquence parlementaire*, op. cit., vol. 3, préface de J. Espéret, p. VIII.

<sup>86</sup> « L'éloquence politique et les évolutions du genre oratoire », dans *Le "Conciones" français. L'Éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 1894.

Son manuscrit déposé devant lui pour ne point feindre d'improviser, il récitait de mémoire son discours avec force, avec autorité, mais avec lourdeur, et quoiqu'il prît le ton de la discussion, non de la simple lecture, il fallait être un peu habitué à sa manière pour goûter, pour sentir son talent. On peut, au reste, dire la même chose de presque tous les orateurs<sup>87</sup>.

On comparait de Serre à Mirabeau parce qu'il avait été un des premiers à oser faire une longue improvisation et Benjamin Constant, « écoutant le discours de l'adversaire et écrivant la réfutation qu'il ira lire aussitôt à la tribune, avait été pendant longtemps un objet d'étonnement<sup>88</sup> ».

La Restauration est donc le temps de l'apprentissage de l'éloquence moderne et il faut attendre la monarchie de Juillet pour qu'elle se débarrasse définitivement des « oripeaux » du passé, selon le mot de Joseph Reinach. Pour lui, « les orateurs des premières Chambres de la Restauration arrivaient trop tard à la vie publique » :

Sauf quelques avocats, ils débutaient dans l'éloquence en montant à la tribune. Dès lors, comment ne pas écrire, lire et réciter ? Les jeunes générations, au contraire, chez qui le régime, alors si nouveau et si séduisant, de la discussion avait développé un goût très vif de la politique, se préparèrent de bonne heure à la parole ; la tribune, qui effrayait les anciens, hanta leurs rêves ; elles arrivèrent aux assemblées avec des membres souples, dispos et déjà rompus aux exercices. [...] ces nouveaux trouvèrent, à côté des ancêtres impuissants à modifier leur manière, des aînés moins âgés qui étaient devenus forgerons en forgeant (Villèle, Martignac, Casimir Périer), qui avaient fini par s'habituer à traduire leurs sentiments et leurs idées par une expression improvisée, qui avaient ainsi allégé la langue oratoire qu'alourdit et obscurcit le travail du cabinet<sup>89</sup>.

L'éloquence de la monarchie de Juillet est donc la première étape d'une évolution qui a commencé sous la Restauration avec le ministère Villèle et va se poursuivre jusqu'à la III<sup>e</sup> République, temporairement interrompue par Napoléon III qui fait démolir la tribune. Cette étape est décisive parce qu'elle est le moment où s'élabore l'éloquence politique moderne qui manquait encore à la France, éloquence renouvelée non seulement dans la forme (« on s'aperçut bientôt que les discours, les moins préparés et les moins ornés de rhétorique, étaient aussi les plus incisifs, ceux qui portaient le plus sur la Chambre et sur l'opinion ») mais aussi dans le fond : « C'est le corps à corps des idées vivantes qui succède au tournoi des thèses<sup>90</sup> ».

---

<sup>87</sup> *Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. I, p. 316. Du discours lui-même, il écrivait : « Il est vrai que j'étais alors peu familiarisé avec la dialectique doctrinaire, mais je persiste à croire que le discours avait tous les défauts du genre, qu'il eût plus convenu à la chaire de l'enseignement qu'à la tribune ».

<sup>88</sup> J. Reinach, *op. cit.*, p. XIX.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. XIX-XX.

<sup>90</sup> J. Reinach, *ibid.*, p. XXI. Et il ajoute : « désormais, pendant plus de vingt ans, c'est à cette tribune, selon le mot pompeux mais exact de Sauzet, que battra le cœur de la France. Le régime parlementaire n'a point connu de plus belles années que cette seconde partie de la Restauration et la monarchie de Juillet ; les défauts n'en apparaissaient pas encore ; les partis, tout en se détestant, respectaient et s'efforçaient d'honorer le système politique qui leur

Dans ce moment essentiel pour l'histoire politique française où s'élabore à la fois le gouvernement parlementaire et la parole politique sans laquelle il ne peut fonctionner, pourquoi choisir plus particulièrement Guizot, Thiers et Tocqueville, alors qu'on aurait pu tout aussi bien s'intéresser à Berryer, Lamartine, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin ou encore Montalembert, pour ne citer que des personnalités de premier plan ? La première raison est d'ordre méthodologique. L'objet de l'étude étant l'éloquence et non l'histoire des idées, il était préférable de neutraliser autant que possible, dans les discours, la variable idéologique pour voir comment, d'accord sur un certain nombre de grandes idées, les orateurs utilisaient des moyens rhétoriques différents pour persuader. La seconde raison tient à leur notoriété, mais une notoriété différente selon les auteurs considérés : alors que Guizot et Thiers sont considérés comme les meilleurs orateurs de leur époque, Tocqueville doit sa réputation avant tout à son livre *De la démocratie en Amérique*, dont la première partie est publiée en 1835 et vaut à son auteur une célébrité inespérée<sup>91</sup>. Comme orateur, en revanche, il n'a connu que des succès d'estime et confiait volontiers ses difficultés ou ses angoisses à la perspective de monter à la tribune. Devenu député en 1839 et plus jeune que Guizot et Thiers, il trouve à la Chambre leur supériorité de parole déjà bien établie, supériorité qui les réunit au-delà de leur rivalité politique, comme le montre bien Alfred Nettement qui ne conçoit pas d'étudier l'éloquence de l'un sans se référer à celle de l'autre :

[...] lorsque l'on veut trouver l'expression la plus littéraire de l'éloquence de la tribune sous le gouvernement de Juillet, il y a quatre noms qui sortent du rang et viennent solliciter une attention toute particulière : ce sont ceux de MM. Berryer, Guizot, Thiers et Montalembert, qu'il faut étudier à part, tant à cause de la diversité de leur éloquence qu'à cause de la différence des idées au service desquelles elle fut engagée. Cependant il y a deux de ces grands talents qu'on ne peut séparer, en raison de leur antagonisme même. Il est dans la fatalité de MM. Thiers et Guizot de se trouver ainsi rapprochés après s'être si longtemps exclus ; leurs contrastes servent à les expliquer, et on les comprendrait moins bien si on les étudiait séparément<sup>92</sup>.

Cormenin également, dans ses *Études sur les orateurs parlementaires*, parues pour la première fois dans *La Nouvelle Minerve* en 1836, et devenues, réunies en volume et accompagnées de considérations générales sur l'éloquence, *Le Livre des orateurs*, plusieurs fois réédité et augmenté jusqu'en 1869, date de la dix-huitième et dernière édition, ne manque pas de faire un parallèle entre Guizot et Thiers :

Guizot ne serait qu'à moitié peint, si on ne le comparait pas à son rival, et je veux finir par leur

---

donnait la parole ; l'opinion, qui n'avait point eu le temps de se blaser, se passionnait pour leurs combats et ne s'amusait pas à les ravalier ; l'intrigue se promenait déjà dans les couloirs, mais sans effronterie ; la liberté était une maîtresse capricieuse qui se reprenait aussi vite qu'elle se donnait et aiguillonnait les désirs ; elle n'était pas encore l'épouse, toujours chère, mais qui n'inquiète plus ».

<sup>91</sup> F. Mélonio a évoqué cet éclatant succès qui voit un livre, publié dans une phase décroissante de la littérature politique en général, devenir une sorte de *best-seller* tiré à 6 000 exemplaires en cinq ans (*Tocqueville et les Français, op. cit.*, p. 43-44).

<sup>92</sup> *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet, op. cit.*, p. 170-171.



parallèle.

Guizot et Thiers sont les deux hommes les plus éminents que le bouillonnement de Juillet ait fait monter à la surface des affaires.

Cette acte de révérence n'est que le prélude à une critique en règle des deux hommes politiques (par exemple : « Nés tous deux de la presse, ils ont étranglé leur mère au sortir de leur berceau, après avoir sucé son lait jusqu'au sang. [...] Ils ne sont conduits que par ambition de fortune ou par entêtement de système, et ils accommoderaient bien volontiers Louis-Philippe, n'en doutez pas, le cas échéant, à la façon dont ils ont accommodé Charles X »), suivi de la deuxième partie du parallèle qui est consacré à leurs différences :

Du reste, entre Thiers et Guizot, antagonisme presque du tout au tout, de caractère, d'opinion et de talent : l'un ductile, causeur, familier, malin et câlin ; l'autre impérieux, austère et gourmé. L'un, que ses vieux retours de jeunesse entraînent à la dérive vers la gauche ; l'autre, que les surprises du quasi-légitimisme portent vers la droite.

À la fin du siècle, également, M. A. Bardoux, qui consacre un livre à Guizot, ne manque pas d'établir le rapprochement avec Thiers : « Pour le juger avec plus de pénétration, il faudrait le comparer à son rival, M. Thiers ». Et s'il prétend opposer leur caractère, leurs opinions, leur éducation et leur talent, il commence par les rapprocher du point de vue de l'importance de leur rôle parlementaire :

Tous les deux avec des qualités et des procédés différents ont agi puissamment sur le monde parlementaire : Thiers avec moins de hauteur et de généralité dans l'esprit, mais avec plus d'étendue et de mouvement ; avec moins de méthode et d'entraînement dans l'argumentation, mais avec plus d'abandon et de naturel ; avec moins de gravité, mais avec plus de saillies et d'imprévu ; le premier convainquant plus par la logique, l'autre intéressant davantage par la vivacité et la dextérité du langage ; l'un ayant plus d'optimisme, l'autre plus de perspicacité ; l'un sachant mieux les livres, l'autre connaissant mieux les hommes ; l'un avec une voix harmonieuse qui entrait dans l'oreille comme le son d'une cloche, l'autre se faisant entendre à force de se faire écouter ; tous les deux s'étant développés avec la lutte, de telle sorte que jamais leur talent ne fut plus grand que dans les dernières années de leur vie publique<sup>93</sup>.

---

<sup>93</sup> Agénor Bardoux, *Guizot*, Paris, Hachette (Les Grands Écrivains français), 1894, p. 187-188. De la même façon, Paul de Rémusat, dans son ouvrage sur *Thiers* dans la même collection (Hachette, 1889), rencontre inévitablement Guizot, qu'il s'agisse de l'éloquence : « On vit sur-le-champ que [Thiers] allait être avec M. Guizot l'un des maîtres de la tribune. Celui-ci, plus âgé de quelques années, [...] s'était lui aussi rapidement relevé d'un premier début qui n'avait pas tenu les espérances que concevaient les admirateurs de ce grand esprit, de cette figure caractérisée et de cette voix sonore, espérances qu'il devait tant dépasser. Ce n'est point par ces dernières qualités, on le sait, que se distinguait M. Thiers [...] » (p. 58) ; ou qu'il s'agisse des idées politiques : « M. Guizot fut élu l'année suivante [à l'Académie française], car ces deux hommes semblaient alors conduits par la même destinée, et leur gloire s'est balancée longtemps. Venus de points très éloignés quant à l'origine des idées, et fort différents par la manière de raisonner, ils étaient pourtant arrivés à la même conclusion pratique : l'organisation du gouvernement anglais dans la société française » (p. 70). En réalité, Guizot n'a été élu à l'Académie française que le 18 avril 1836, soit trois ans après Thiers, élu le 20 juin 1833.

Leur renommée d'orateur persiste donc jusqu'à la fin du siècle et on la retrouve célébrée par Jules Simon<sup>94</sup>. Jeune normalien en 1833, il rappelle l'impression que lui fit le discours de Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, venu parler pour l'ouverture des cours de l'École normale<sup>95</sup>, et ajoute : « J'ai eu depuis l'occasion d'entendre plusieurs fois M. Guizot à la tribune ; je ne l'ai jamais plus admiré que ce jour-là. Cet homme était l'éloquence en personne ». Jusque dans sa vieillesse, dans ses discours à l'Académie, « où l'on n'est pas prompt à l'enthousiasme », il a tenu son auditoire « suspendu à ses lèvres », écrit Jules Simon, qui poursuit :

On avait beau ne pas être de son avis : il y avait dans ses pensées une élévation, et dans son style une ampleur qui commandaient l'admiration et le respect. [...] J'ai partagé bien des fois les colères de mes amis contre sa politique ; mais je puis dire à notre honneur que nous avons toujours admiré son génie d'orateur et d'historien, et rendre justice à la noblesse, à la dignité de sa conduite privée<sup>96</sup>.

Jules Simon rend également hommage aux qualités d'orateur de Thiers, devenu rapidement « le premier *debater* du Parlement », dont les discours étaient des « leçons » qui « portaient loin », « étaient pleines d'aperçus variés et nouveaux » et auxquelles il savait mêler « dans une juste mesure des saillies et de la grâce, de sorte qu'on trouvait à l'entendre autant de plaisir que de profit ». Quelques-uns de ses discours ont même « une passion et une grandeur qui les place dans un ordre à part parmi les plus beaux chefs-d'œuvre de l'éloquence », résultat qui vient « de la force des arguments, de celle des situations »<sup>97</sup>. Certes, il s'agit là de textes d'éloge, mais on pourrait multiplier les témoignages concordants, contemporains ou postérieurs, qui tous reconnaissent la supériorité de Guizot et de Thiers comme orateurs, à commencer par Cormenin, qui n'a pour eux aucune sympathie politique, dans les deux longs portraits qu'il leur consacre à chacun<sup>98</sup>. À la fin du siècle également, Émile Faguet, qui analyse les idées et la politique de Guizot et les juge sans concession, reconnaît les qualités oratoires de Guizot (« sauf la souplesse ») grâce auxquelles il a « augmenté la gloire de la tribune française » :

À la fois ample dans son exposition et serré dans sa dialectique, et bondissant magnifiquement sous l'interruption, il s'est montré dans les débats parlementaires puissant et redoutable, et beaucoup plus grand

---

<sup>94</sup> Dans *Thiers, Guizot, Rémusat* (Paris, Calmann Lévy, 1885), qui est en fait le recueil des notices composées par Jules Simon pour être lues dans la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques.

<sup>95</sup> « Nous n'avions d'yeux que pour lui seul. Il était alors dans le premier éclat de sa carrière politique ; mais ce que nous étions surtout avides de regarder, c'était le professeur qui, avec Cousin et Villemain, avait tant illustré la Sorbonne » (p. 19).

<sup>96</sup> *Op. cit.*, p. 20.

<sup>97</sup> *Op. cit.*, p. 176.

<sup>98</sup> Ces portraits seront partiellement évoqués dans la troisième partie, à propos de l'étude des discours. Ils sont reproduits intégralement en annexe. Même un portrait charge de Guizot, comme celui d'Eugène de Mirecourt, ne parvient pas à remettre en cause ses qualités d'orateur : il l'attaque pour son orgueil et en est réduit à expliquer son éloquence par son désir de plaire aux femmes (*Histoire contemporaine. Portraits et Silhouettes au XIX<sup>e</sup> siècle. Guizot*, n° 27, Paris, Achille Faure, 1867, p. 50).

écrivain que dans ses écrits, trouvant à la tribune non seulement l'ampleur, la dignité et l'élévation, mais encore le relief, l'éclat et le mouvement qui ailleurs lui manquent<sup>99</sup>.

Il nous faudra donc chercher à comprendre en quoi Guizot et Thiers sont de grands orateurs. Quant à Tocqueville, qui ne reçoit pas les mêmes hommages sur ce terrain<sup>100</sup>, il va précisément nous permettre de réfléchir sur ce que signifie être ou ne pas être un bon orateur, être ou ne pas être éloquent, avec toute la difficulté qu'il y a, bien sûr, à évoquer des discours à travers leur trace écrite. C'est pourquoi l'étude des discours est indissociable de celle de leur réception, seul moyen, avec la distance des années, de mesurer la portée de l'éloquence. On ne s'interdira pas non plus quelques études contrastives pour mieux faire apparaître les particularités de Guizot, Thiers et Tocqueville et se demander s'il existe une éloquence particulière au discours libéral. Mais auparavant, il reste à préciser le problème spécifique que posent les textes des discours.

### 3. Lire les discours parlementaires

L'étude des discours parlementaires présente une difficulté qui lui est propre : il s'agit, la plupart du temps, d'une parole orale qui a été transcrite par des sténographes, avec toutes les transformations qu'une telle parole peut subir dans le passage à l'écrit. « Quatre personnes ont le secret des faiblesses de l'orateur parlementaire, écrit Cormenin dans le *Livre des orateurs*, son médecin, son confesseur, sa maîtresse et son Sténographe<sup>101</sup> » et il consacre un chapitre au sténographe qui tient l'orateur en son pouvoir et peut rendre son discours méconnaissable. En outre, la transcription de la parole orale entraîne la perte irrémédiable de l'*actio* de l'orateur, composante pourtant essentielle de l'éloquence. Certes, comme l'écrit Balzac, on ne restituera pas tous les aspects des débats dans leur transposition écrite :

La vraie séance n'est nulle part, pas même dans *Le Moniteur*, qui ne peut avoir d'opinion, qui ne peut décrire la physionomie de la Chambre, qui accepte les rectifications des orateurs, et qui détruit, par sa froideur officielle, la passion qui a bouleversé les députés sur leurs bancs. Assister à une séance, c'est avoir entendu une symphonie. Lire les séances dans chaque journal, c'est entendre séparément la partie de chaque instrument ; vous avez beau réunir les journaux, vous n'avez jamais l'ensemble : le chef d'orchestre, la passion, la mêlée du combat, les attitudes, tout y manque, et l'imagination n'y supplée pas.

---

<sup>99</sup> E. Faguet, *Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle*, 1<sup>re</sup> série, Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1891 (2<sup>e</sup> éd.), p. 368.

<sup>100</sup> J. Reinach, cependant, l'inclut dans sa galerie d'orateurs qui illustre la variété de la « nouvelle prose oratoire » de la monarchie de Juillet : « énergique et rude chez Périer, avec des soubresauts d'orage, hautaine et grave chez Guizot, avec des éclairs de lumière, souple et vive chez Thiers, avec des éclats de passion méridionale, élégante et froide, avec des grâces de grand seigneur, chez le duc de Broglie, âpre et triviale, avec des bouffées de bon sens, chez Dupin, solide et probe chez Dufaure, avec des coups de boutoir de sanglier, limpide et philosophique chez Tocqueville, avec des visions de prophète, aimable et déliée chez Rémusat, ferme et nerveuse chez Hébert » (*Le « Conciones » français*, *op. cit.*, p. XXIII).

<sup>101</sup> *Livre des orateurs*, chap. VI : « Du Sténographe », *op. cit.*, t. I, p. 51.

Le journal qui voudrait être vrai sur ce point aurait un immense succès<sup>102</sup>.

D'autres s'y efforcent, comme Villemain, dans son *Cours de littérature française*, qui cherche à faire revivre pour son auditoire la « voix tonnante », l'« action », la « puissance oratoire » et « l'inspiration primitive » de Mirabeau à travers « ses paroles à demi figées sur le papier »<sup>103</sup> tandis que Victor Hugo écrit de lui :

Pour qui l'a vu, pour qui l'a entendu, ses discours sont aujourd'hui lettre morte. Tout ce qui était saillie, relief, couleur, haleine, mouvement, vie et âme a disparu. Tout dans ces belles harangues aujourd'hui est gisant à terre, à plat sur le sol. Où est le souffle qui faisait tourbillonner toutes ces idées comme les feuilles dans l'ouragan ? Voilà bien le mot, mais où est le geste ? Voilà le cri, où est l'accent ? Voilà la parole, où est le regard ? Voilà le discours, où est la comédie de ce discours ? Car il faut le dire, dans tout orateur, il y a deux choses, un penseur et un comédien. Le penseur reste, le comédien s'en va avec l'homme. Talma meurt tout entier, Mirabeau à demi<sup>104</sup>.

Toute la difficulté de l'étude des discours réside dans ce va-et-vient entre l'oral et l'écrit : de l'écrit, qui sert de support au discours prononcé, à l'oral, qui peut aller de la lecture d'un texte entièrement rédigé à l'improvisation, à partir de quelques notes jetées sur le papier ; puis de nouveau de l'oral, recueilli par les sténographes, à l'écrit du discours diffusé par la presse ou sous forme de brochure, après révision ou non du texte par son auteur. On est donc aussi loin du texte achevé et livré à la publication comme « produit fini » que d'une littérature de tradition orale, à un moment fixée par écrit après une longue période de transmission orale.

Le discours politique est, évidemment, étroitement lié à l'événement qui l'a provoqué et sur lequel, généralement, il prétend agir. Il peut donc sembler voué à disparaître avec les circonstances qui l'ont fait naître et l'auditoire qui l'a entendu et à qui il était destiné. Mais très tôt, le discours a entretenu ce rapport complexe, déjà évoqué, avec l'écrit : pourquoi, sinon, les discours de Démosthène seraient-ils parvenus jusqu'à nous ? On peut bien regretter que la « chaleur de la discussion<sup>105</sup> » soit éteinte, que la « lave » de la parole soit figée ou refroidie<sup>106</sup>, et

---

<sup>102</sup> *Monographie de la presse parisienne* (1843), dans *Les Journalistes*, Paris, Arléa, 1998, p. 44-45.

<sup>103</sup> *Cours de littérature française. Tableau de la littérature au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, t. III, p. 212-213.

<sup>104</sup> « Sur Mirabeau », dans *Littérature et philosophie mêlées, Œuvres complètes*, t. 5, sous la direction de Jean Massin, Paris, Le Club français du livre, 1967, p. 215.

<sup>105</sup> Expression de Cicéron qui, dans une lettre, rend compte d'un affrontement avec Clodius en ces termes : « J'ai accablé Clodius en face dans le sénat, d'abord par un discours suivi et plein de véhémence ; puis dans une altercation dont je ne vous donnerai que quelques traits ; car le reste ne peut avoir de force et de grâce, n'étant plus animé par cette chaleur de la discussion, ou, comme vous le dites, vous autres Grecs, du combat » (lettre citée par Villemain, *op. cit.*, t. IV, p. 19).

<sup>106</sup> « Ceux-là ne connaîtront point Berryer, écrit Alfred Nettement, qui, dans le silence du cabinet, liront un jour à tête reposée sa parole écrite, semblable à une lave refroidie. Le véritable orateur ne parle non pour être lu, mais pour être écouté. Ces lignes qui passent sous les yeux du lecteur ne sont qu'un écho affaibli d'éloquence qui va en s'éteignant à mesure qu'il s'éloigne » (*Histoire de la littérature sous le gouvernement de Juillet*, *op. cit.*, p. 194).

que le discours écrit ne puisse restituer tout ce qu'a été le discours oral, comme le déclare Villemain :

[...] un orateur de Rome, un Galba, un Crassus, étaient bien supérieurs à leurs écrits. Ils trouvaient, au moment, un génie qu'ils n'ont pas laissé sur papier. Cicéron nous l'apprend. Leurs ouvrages écrits, que nous avons perdus, étaient inférieurs à eux-mêmes. Mais, dans la chaleur du combat, lorsqu'il avait fallu montrer l'homme armé du don naturel et soudain de la parole, le guerrier de la tribune, alors ils avaient été puissants, grands, admirables ; ils avaient accompli l'œuvre de l'orateur<sup>107</sup>.

Il n'en reste pas moins que le discours écrit a une réalité propre, parfois même voulue par son auteur. Et la valorisation de l'improvisation, à laquelle on assiste dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et sur laquelle nous reviendrons, loin d'exclure la transposition écrite du discours, l'exige au contraire pour pouvoir faire connaître cette capacité de l'orateur à intervenir sans préparation et montrer que le caractère « libre, énergique, soudain » de l'éloquence politique en fait à la fois une « puissance » et un « art », selon les expressions de Villemain<sup>108</sup>. Ce même Villemain déplore l'« art trop habile » qui se fait sentir dans les discours de Cicéron :

Où trouverons-nous, Messieurs, quelques souvenirs originaux de ces victoires de tribune, de cette action instantanée de la parole, dont lord Chatam, en Angleterre, et Mirabeau, parmi nous, ont ressuscité l'exemple ? Ce n'est pas, je le crois, dans les discours même de Cicéron, tels qu'ils nous ont été transmis. Ces discours portent évidemment la marque d'un art ingénieux et savant, qui les a corrigés, embellis. Cicéron l'a dit cent fois, et toute l'antiquité le répète. Souvent ce grand orateur avait parlé d'après quelques notes fort courtes, rapidement jetées, et que Tiron l'affranchi publia dans la suite. Elles étaient, nous apprend Quintilien, fort simples, négligées, faites pour le besoin de l'orateur, bien différentes en cela des extraits, soigneusement travaillés, d'un autre orateur, Sulpicius. Mais les discours qui nous restent de Cicéron ne sont plus ces notes, premier jet de la pensée de l'orateur. On n'y trouve pas ces improvisations accidentelles qui faisaient sa force ; il y a trop d'art, trop de symétrie, trop peu de mots répétés, une élégance trop achevée<sup>109</sup>.

Mais c'est pourtant dans Cicéron qu'il va chercher des exemples d'improvisation. En particulier, il reproduit un passage célèbre du *De Oratore* : les paroles de Crassus qui, au passage du cortège funèbre de Junia, de la famille des Brutus (celle de l'accusé), tire parti de l'événement pour accabler son adversaire. Sans voir ce que ce discours peut avoir également de « reconstitué », Villemain commente :

Ce morceau est tout dans les mœurs antiques, tout plein d'allusions romaines ; et cependant il conserve pour nous une étonnante énergie.

Voilà l'improvisation ; et vous sentez bien, Messieurs, que plus cette vie de Rome était agitée,

---

<sup>107</sup> Villemain, *op. cit.*, t. IV, p. 9.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 17-18 et 8.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 9-10. Villemain dit, en particulier, de la première *Catilinaire* : « Je suis sûr que, dans la solitude de son cabinet, il a revu ces invectives soudaines, ces injures d'abord arrachées à la colère, et que, de sang-froid, il les a rendues plus amères et plus poignantes, s'il l'a pu ».

exposée aux attentats de la force, plus cette nécessité d'être armé sans cesse de la parole et de son génie était imposée à l'orateur<sup>110</sup>.

Il ne faut donc pas se laisser abuser par ce « mythe du naturel » que met en place Villemain à propos de la parole politique. La transcription fidèle des discours, qui serait l'équivalent de leur enregistrement, n'existe pas et c'est sur le travail de réécriture, plus ou moins élaboré, qu'il faut se pencher pour avoir une idée du rapport entre la version orale du discours et la version écrite que l'orateur entendait livrer au public. Mais c'est bien cette version écrite qui nous intéresse, et non une hypothétique reconstitution de la version orale. Car même si des témoignages ou des représentations iconographiques peuvent nous donner une idée de l'*actio* et nous permettre, dans une certaine mesure, de recomposer la prestation de l'orateur dans son ensemble, les paroles exactement prononcées resteront à jamais hors d'atteinte.

Pour avoir une idée de la réécriture, il faut alors se pencher sur un intermédiaire incontournable : le sténographe et sur une technique, la sténographie, un peu marginalisée aujourd'hui. Les systèmes d'abréviation sont aussi anciens que l'écriture<sup>111</sup>. Les Grecs avaient inventé la *séméiographie* dont les caractères ont été décrits et conservés par Plutarque. Cicéron avait formé plusieurs *notaires* qu'il distribuait dans les diverses parties du Sénat pour écrire ses improvisations. C'est à ces secrétaires que l'on doit, n'en déplaise à Villemain, la conservation du discours de Caton dans la conjuration de Catilina. Tiron (104-4 avant J.-C.), l'un des affranchis de Cicéron, devint très habile dans la pratique de ces *notes* et inventa un système d'écriture rapide auquel il forma des élèves, dont son maître. En 52 avant J.-C., on trouve une mention de la profession de praticien sténographe et Jules César et Auguste avaient appris eux-mêmes la tachygraphie. Malgré les travaux de Sénèque le rhéteur, qui ajouta, dit-on, cinq mille signes à ceux déjà pratiqués, c'est Tiron qui a attaché son nom à l'art abrégiateur latin et la sténographie romaine est connue aujourd'hui sous le nom de *notes tironiennes*.

Cet art avait de nombreux adeptes parmi les premiers chrétiens et fut d'abord utilisé par les pères de l'Église avant d'être suspecté de magie au Moyen-Age et de disparaître pour une longue période. La sténographie réapparut au XII<sup>e</sup> siècle en Angleterre où on faisait usage des signes tironiens mais sa véritable renaissance date de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec l'invention de nouveaux systèmes et on compte plus de 100 ouvrages depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à fin du

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 12-13. Ce que dit Villemain des orateurs romains peut être transposé aux orateurs de la Révolution. Il fait lui-même plus loin le parallèle : « Mirabeau, il est tombé comme Crassus, tué par la tribune, et ces jeunes gens faits pour la gloire, et qui n'ont pas eu le temps de la recueillir, ou qui l'ont gâtée, Barnave, Vergniaud et d'autres, ils sont morts comme le jeune Sulpicius, sous le glaive des proscriptionnaires » (p. 17).

<sup>111</sup> Les éléments d'histoire de la sténographie qui suivent sont tirés du *Nouveau manuel de sténographie, ou Art de suivre la parole en écrivant*, d'Hyppolite Prévost, sténographe contrôleur de la rédaction des Chambres au Moniteur, et inventeur de la Sténographie musicale, Paris, Librairie encyclopédique de Roret, 1834 (4<sup>e</sup> éd.), des *Notions générales sur la sténographie. Ses origines et son histoire. Ses services, son état actuel et son avenir*, d'A. Boutillier, Paris, Librairie Nony et Cie, 1897, et de l'*Histoire générale de la Sténographie et de l'Écriture à travers les âges* d'Albert Navarre, Paris, Institut sténographique de France, 1909.

XVIII<sup>e</sup>. En particulier Samuel Taylor, professeur à Oxford, fait paraître en 1786 un système auquel se rattachent un grand nombre de ceux créés en Angleterre et ailleurs. En France quelques essais spéculatifs, entre autres la tachygraphie de Coulon de Thévenot, avaient paru avant la révolution mais la sténographie n'avait encore qu'une existence marginale en 1789, ce qui explique l'absence de sténographie des débats dans les premières assemblées législatives. C'est l'éditeur Panckoucke qui lance, à partir du 24 novembre 1789, un journal appelé à une descendance prestigieuse : *la Gazette nationale*, futur *Moniteur Universel*, qui se spécialise dans le récit circonstancié des séances et recueille les discours écrits des députés. Il s'attache bientôt la collaboration de Maret, un jeune journaliste, virtuose de la plume rapide (mais en écriture ordinaire), qui avait entrepris, dès la première séance de l'Assemblée nationale, d'en retracer les débats dans un *Bulletin* promis très vite un vif succès<sup>112</sup>. En 1791, la théorie de Taylor est adaptée au français par Th. P. Bertin mais c'est un autre système qu'expérimente l'Assemblée législative avec le journal le *Logographe* du 27 avril 1791 au 17 août 1792 : dans le procédé logographique, 12 à 15 rédacteurs se succèdent, chacun prenant en notes une phrase de l'orateur sur des bandes de papier immédiatement transcrites par des copistes. Après la suppression du *Logographe* par Robespierre, Coulon de Thévenot propose l'utilisation de la tachygraphie, à la fin de la Convention. Le Conseil des Cinq-Cents adopte la proposition d'un journal tachygraphique et c'est seulement sous le Directoire que la sténographie commence à être en usage. Il se forme quelques sténographes habiles, employés au Palais pour recueillir les débats judiciaires et les plaidoiries des avocats (le premier procès politique recueilli sténographiquement est celui de Babœuf). Après une éclipse sous l'Empire, la sténographie réapparaît sous la Restauration : « Les formes parlementaires, consacrées par la charte de 1814, écrit Hippolyte Prévost, firent sentir toute l'utilité que la presse pouvait retirer d'un auxiliaire aussi puissant. Dès lors la pratique et la théorie de cet art ont constamment été en progrès<sup>113</sup> ».

*Le Moniteur*, qui avait réussi à survivre à toutes les vicissitudes, était devenu le 18 décembre 1799 le journal officiel de la République française, chargé, dans sa première partie contrôlée par Maret, de publier les actes du gouvernement, les nouvelles des armées et les correspondances ministérielles et, après une interruption temporaire de juillet 1815 à janvier 1816, le redevint définitivement. Mais contrairement au *Journal officiel* actuel, il restait la propriété des héritiers de Panckoucke qui le rédigeaient en partie, l'imprimaient et le distribuaient ; le gouvernement s'était seulement inscrit pour 200 abonnements qu'il envoyait « aux autorités principales ». En 1816, *le Moniteur* s'attacha Delsart, sténographe connu, « mais à mesure qu'on avança dans la voie du gouvernement représentatif, les orateurs se formèrent à la tribune, les improvisations devinrent plus fréquentes ; un seul sténographe ne pouvait plus suffire

---

<sup>112</sup> Pour plus de précisions sur la transcription des débats des premières assemblées, voir *Orateurs de la Révolution française*, t. I, *Les Constituants*, textes établis, présentés et annotés par Fr. Furet et R. Halévi, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1989, « Introduction » et « Les Journaux Officiels de la République française. Étude historique et analytique », *Notes et Études documentaires*, n° 1738, 7 mai 1953.

<sup>113</sup> *Nouveau manuel de sténographie, ou Art de suivre la parole en écrivant*, op. cit., p. 13.

à cette tâche et le *Moniteur* en compta successivement deux, trois et quatre jusqu'en 1830<sup>114</sup> ». Dans les journaux, ne figuraient généralement que de simples analyses. Mais les organes importants comme *le Journal des Débats*, *le Courrier français*, *le Constitutionnel*, s'étaient également attaché un sténographe. Sous la Restauration, la Chambre des députés, voyant les bons résultats que procurait l'application de la sténographie, demanda au *Moniteur* de recruter un service, mais on ne trouva pas de sténographes en dehors d'un petit noyau de professionnels comme Delsart (1826), Célestin Lagache<sup>115</sup> et Hippolyte Prévost (1829)<sup>116</sup>.

Lorsqu'en 1830, les séances de la Chambre des pairs sont ouvertes au public, *le Moniteur* est obligé d'augmenter le nombre des sténographes, « et cependant alors presque tous les orateurs lisaient leurs discours, notamment le général Foy, Royer-Collard, etc. » précise Albert Navarre<sup>117</sup>. Les six sténographes du *Moniteur* étaient alors Delsart, Fossé, Augustin Grosselin, Hippolyte Prévost, Célestin Lagache et Cadrès-Marmet. Le 23 juillet 1831, le journal *le Sténographe des Chambres* est fondé par Blondeau de Combas, un entrepreneur de publicité. Il donnait tous les soirs un compte rendu de la séance du jour et recevait une allocation de la Chambre de 4000 F par mois. Le 29 septembre 1831, un débat à la Chambre sur les conditions faites au *Sténographe des Chambres* est l'occasion de précisions sur celles qui sont faites au *Moniteur*<sup>118</sup> : *le Moniteur* publie le texte complet des séances, il est adressé à tous les membres de la Chambre, il consacre la moitié de sa feuille aux débats de la Chambre sans indemnité et pour les suppléments nécessités par l'étendue des débats, il reçoit une indemnité de 15 francs par colonne (180 francs

---

<sup>114</sup> Albert Navarre, *Histoire générale de la Sténographie et de l'Écriture à travers les âges*, op. cit., p. 402.

<sup>115</sup> Célestin Lagache est, d'après Albert Navarre (op. cit., p. 219), « un de ceux qui ont le plus marqué dans les annales de la sténographie parlementaire en France, car non seulement il a été chef du service sténographique au Parlement, mais il fut également député puis sénateur. » Né en 1809, il fait ses études au collège de Montdidier (Somme), apprend seul la sténographie avec un manuel de Conen de Prépéan, compose à 18 ans sa propre méthode (publiée en 1829) et se présente la même année au *Moniteur* où M. Sauro, le directeur, lui fait bon accueil. C'est sur sa proposition que, privé jusqu'en 1848, le service de sténographie devient une annexe de l'administration de la Chambre, avec le bénéfice d'une organisation officielle et parlementaire. Il enregistre, le 24 février 1848, jusqu'aux moindres paroles prononcées. Élu à la Constituante en 1848, républicain modéré favorable à Cavaignac, il disparaît de la vie publique pendant 9 ans après le coup d'État et ne revient à la sténographie qu'en 1861 (rétablissement de la publicité parlementaire). Sénateur en 1879, il meurt en 1895.

<sup>116</sup> Hippolyte Prévost, né en 1808, donne des cours de sténographie dès 17 ans. En 1826, il devient secrétaire du préfet de l'Aveyron et publie la première édition de son système, amélioration du système Taylor-Bertin « essentiellement conçu en vue de la reproduction de la parole des orateurs » (Grand Larousse, art. sténographie). En 1827, il donne des cours à Paris et en 1828, il est chargé de sténographier les cours de Villemain, Cousin, Guizot à la Sorbonne. Il commence sa carrière de sténographe parlementaire attaché d'abord au *Messenger des Chambres* puis au *Temps* en 1829, au *Moniteur universel* en 1830, et ne tarde pas à devenir chef du service qu'il a contribué à développer. En 1848, il est évincé puis finalement remis à la tête du service. Il poursuit sa carrière après le coup d'État et meurt en 1873.

<sup>117</sup> Op. cit., p. 403.

<sup>118</sup> *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Deuxième série (1800 à 1860), t. 70, p. 1700.



pour la feuille entière), ce qui est inférieur au coût de revient. Le compte rendu du *Sténographe des Chambres* étant souvent incomplet et inexact, il cessa de paraître le 14 février 1833. Célestin Lagache réclama alors la subvention qui lui était octroyée et l'obtint en s'engageant à organiser un service de sténographie et à publier régulièrement dès le lendemain le compte rendu *in extenso* des Chambres (auparavant, il était parfois abrégé). Depuis lors, les sténographes du *Moniteur*, admis au pied de la tribune, sont payés par le journal sur les fonds alloués par la Chambre. En 1835, le service, qui avait augmenté son effectif, est complètement réorganisé. Delsart en a la direction générale, Lagache (avec des collaborateurs) est responsable de la Chambre des députés, Prévost de la Chambre des pairs. En 1845, les sténographes de la Chambre des pairs deviennent fonctionnaires. Une proposition similaire pour la Chambre des députés est déposée en 1847 par Léon de Malleville mais c'est seulement après la Révolution de 1848 que le service sténographique fut rattaché à l'Assemblée.

On peut donc penser que la Chambre des députés de la Monarchie de Juillet disposait d'un service typographique compétent et accorder un certain crédit au compte rendu officiel *in extenso* qu'il publiait. Mais le compte rendu n'était pas toujours *in extenso* comme il aurait dû l'être si l'on en croit Lamartine, qui se plaint en ces termes du *Moniteur* à son ami Virieu à propos de son intervention du 13 mars 1834 sur le droit des associations :

Je t'envoie un n° du *Moniteur*. Mon discours, comme partout, y est tronqué et très incomplet ; chacun a enlevé la partie qui le choquait, et tous un beau morceau sur le christianisme, où je leur disais qu'avec une loi pareille il n'aurait pu enfanter. Comme une grande partie était réellement improvisée, beaucoup de choses y manquent. Je le regrette. Je le ferai imprimer<sup>119</sup>.

Car malgré le travail de sténographes désormais expérimentés, ce compte rendu n'était pas un simple enregistrement des paroles prononcées. Hippolyte Prévost, lorsqu'il propose une nouvelle organisation de la sténographie pour l'assemblée nationale en juin 1848, rappelle comment était élaboré le compte rendu officiel<sup>120</sup>. Deux catégories de sténographes travaillaient de manière distincte mais simultanée. Les sténographes du *roulement* prenaient à tour de rôle des notes abrégées pendant deux minutes et allaient immédiatement les traduire en écriture usuelle sur une table, dans le couloir de la Chambre situé du côté de la tribune où écrit le sténographe. Ils étaient dix à se relayer ainsi, chacun ayant neuf fois deux minutes pour transcrire ses notes. La copie de la séance était donc disponible au bout de vingt minutes et trois quart d'heure après la

---

<sup>119</sup> *Correspondance Lamartine-Virieu. 4/ 1831-1841*, textes réunis, classés et annotés par Marie-Renée Morin, Paris, Champion, 1998, p. 111. Ou encore : « J'ai combattu contre Dupin lui-même avec un succès d'improvisation dont le *Moniteur* ne donne ni l'idée, ni le texte » (17 juillet 1839, p. 289).

<sup>120</sup> *Organisation de la sténographie officielle de l'assemblée nationale*, Paris, Firmin Didot frères, 1848 (Extrait du *Constitutionnel* du 19 juin 1848).

clôture des travaux de la Chambre, les derniers feuillets étaient portés à l'imprimeur<sup>121</sup>. Les erreurs dues au morcellement de cette pratique étaient réparées par le sténographe *réviseur*, qui restait présent en séance un quart d'heure de suite « de manière à pouvoir embrasser une portion appréciable d'improvisation » et, à l'aide de ses notes de contrôle, révisait les feuillets correspondants écrits par les rouleurs. Le réviseur devait avoir une bonne connaissance des questions à l'ordre du jour et s'assimiler tous les documents officiels, l'exposé des motifs et les rapports. Mais si l'on en croit Hippolyte Prévost, le travail du réviseur allait bien au-delà du seul contrôle des sténographes du roulement :

Nous sommes convaincus, quant à nous, qu'il n'est pas d'improvisation, et nous ne parlons que des meilleures, qui puisse supporter, sans dommage, une reproduction judaïquement littérale. Or, le réviseur sténographique qui comprend de haut sa mission, ne saurait apporter trop de soin à cette partie, qui consiste, tout en conservant à chaque orateur sa physionomie individuelle, à émonder sa traduction textuelle des membres de phrases et des mots parasites, à opérer la suppression ou la modification de ces locutions insuffisantes par lesquelles passe toujours plus ou moins laborieusement la pensée du véritable improvisateur, avant d'atteindre l'expression exacte ; à resserrer, à clarifier la forme souvent diffuse, étendue, à réaliser enfin avec prudence et réserve cette révision grammaticale, et littéraire dans de certaines limites, œuvre de goût et de tact, dont le plus grand mérite est précisément de dérober sa trace au lecteur, à l'orateur lui-même.

Le sténographe selon Prévost a donc un rôle essentiel dans le passage à l'écrit du discours, langue orale qu'on aurait débarrassée de ses scories, et plus encore dans la caractérisation du style de l'orateur :

Le sténographe qui néglige ce point de vue n'a certainement pas réfléchi sérieusement aux exigences de sa profession. Il n'a pas été frappé comme il convenait des différences essentielles qui existent entre le style parlé et le style écrit ; différence qu'il s'agit de faire, autant que possible, disparaître dans la traduction. La fidélité d'un tel sténographe sera cruelle ; elle fera le désespoir du lecteur autant que celui de l'orateur. Il n'y aura plus là une traduction mais une trahison : *traduttore, traditore*. Sa sténographie inexorablement *exacte* ne sera plus l'image de la parole ; elle en offrira la charge, la caricature, car le discours qui aura charmé, convaincu, entraîné l'auditoire, heurtera, fatiguera, irritera le lecteur. Ainsi Berryer, le puissant et fougueux orateur, se traînera lâche et sans couleur ; Thiers, ce modèle de la langue claire et facile des affaires, sera prolix et délayé ; Dupin, auteur précis et incisif, deviendra inintelligible par suite des incidences multiples dont l'enchevêtrement suspend, contrarie, détruit souvent l'économie et la période oratoire.

Savez-vous, grâce au sténographe, esclave inintelligent du verbe matériel, quel est l'homme qui, sur le témoignage du *Moniteur*, offrira relativement le modèle accompli du style oratoire ? C'est le parleur froid et correct qui marche sans ambages et sans circonlocutions, droit à son but, y arrive... mais tout seul, déshéritée qu'est sa parole de cette puissance torrentielle du véritable orateur, qui remue les passions, ébranle les convictions, et finit par entraîner après elle les consciences, les cœurs, les imaginations de tous

---

<sup>121</sup> D'après H. Prévost, 2 minutes d'improvisation à la tribune représentaient 30 lignes du *Moniteur*, c'est-à-dire 300 mots (soit 150 mots à la minute). Certains orateurs allaient jusqu'à 200 mots à la minute.

ceux qui se trouvent sur son passage. En un mot, l'orateur-type sera celui qui *parle comme un livre*, c'est-à-dire qui n'est pas orateur<sup>122</sup>.

Cormenin, à sa façon de pamphlétaire, ne dit pas autre chose :

Si le Sténographe n'est qu'un sot, il insérera votre discours tout au long, sans oublier de mettre que vous avez éternué trois fois avant de commencer, et que vous avez eu, en finissant, la précaution de répandre votre verre d'eau sucrée sur le nez de l'appariteur, et attendez-vous bien que de tout votre discours le lecteur ne se rappellera que cette malheureuse fin et que ce malheureux commencement-là.

Si le Sténographe a de l'esprit, il vous arrangera une petite harangue de sa façon, fraîche, enluminée et proprette, et il vous fera passer pour un homme de goût et de bonnes manières aux yeux de vos mandataires, qui ne s'en doutaient pas.

Après deux ans d'exercice, tout Sténographe peut faire un excellent Député. Mais je ne voudrais pas parier ma tête ni mon petit doigt, que tous les Députés fussent en état d'être Sténographes<sup>123</sup>.

Ce n'est pas Prévost qui le contredira sur ce dernier point, lui qui, « après avoir promené pendant vingt ans son stylet, trop souvent son scalpel, sur tous ces verbes variés qui ont préparé, bâti, modifié, contrarié tant d'actes aujourd'hui historiques, et avoir été à même d'étudier dans cet exercice au triple point de vue physiologique, pathologique et anatomique, la vie, l'éclat, le néant de la parole », pourrait bien, « grâce à tous les petits secrets de la mécanique oratoire qu'il a surpris dans sa pratique professionnelle », offrir « quelques conseils utiles à l'usage des hommes politiques ». On ne peut que regretter que Prévost n'ait pas écrit le chapitre que cette expérience lui aurait permis « d'ajouter à toutes les rhétoriques anciennes et modernes »<sup>124</sup>, chapitre qui nous aurait sans doute éclairés dans la lecture des discours parlementaires.

La responsabilité du sténographe va plus loin encore que la reproduction des discours de chaque orateur : il doit rendre également les réactions de l'assemblée, l'atmosphère des débats par un certain nombre d'indications, qui sont autant de didascalies et de ponctuations grâce auxquelles le lecteur peut reconstituer partiellement la dramaturgie de la séance. Célestin Lagache présente cette conception exigeante du rôle du sténographe :

[...] indépendamment, il y a le tableau, le récit, la mise en scène, il y a la notation des mouvements de l'assemblée et des manifestations, il y a le ton général et l'esprit général, il y a le détail des incidents et la physionomie d'ensemble, il y a tout le drame parlementaire enfin, dont la description, suivant qu'elle sera faite dans les conditions d'un réalisme brutal ou dans le sentiment intelligent de la situation, fera de l'*in extenso* un non-sens, une équivoque ou même une contre-vérité, au lieu d'en faire une expression vraie et une image fidèle<sup>125</sup>.

---

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>123</sup> *Livre des Orateurs, op. cit.*, p. 54-55.

<sup>124</sup> *Organisation de la sténographie officielle de l'assemblée nationale, op. cit.*, p. 10.

<sup>125</sup> *Les Souvenirs d'un sténographe*, Paris, Institut sténographique de France, 1902.

C'est pourquoi on ne pourra analyser les discours sans tenir compte des « indications scéniques » que sont les : *Agitation aux extrémités*, *On rit*, *Sensation prolongée* ou *Très bien !*, par exemple, pour ne citer que les plus fréquentes.

Le sténographe réviseur n'est pas le seul cependant à assurer la postérité écrite des discours prononcés à la Chambre : les orateurs eux-mêmes avaient la possibilité de revoir leurs discours avant leur impression au *Moniteur*. Cette mésaventure arrivée à Tocqueville en témoigne :

J'espère que vous n'avez pas lu dans le *Moniteur* les paroles que j'ai prononcées à la Chambre à l'occasion de l'amendement Billault et Dufaure. C'est une affreuse rhapsodie. Voici ce qui est arrivé : après la séance, les sténographes ont mis au net mon petit discours et ils m'ont remis le manuscrit pour que j'en vérifiasse l'exactitude, ainsi que cela se fait toujours. Le soir, j'ai renvoyé au *Moniteur* ledit manuscrit par mon portier. Le butor imagine d'aller le déposer au bureau du *Moniteur parisien*. Les heures s'écoulent. À 3h. du matin le directeur du *Moniteur* ne sachant que devenir fait éveiller ceux des rédacteurs qui ont assisté à la séance et leur commande de recomposer mon discours de mémoire. Vous pouvez juger du reste<sup>126</sup>...

Célestin Lagache se plaint en effet des retards qu'occasionne la révision des épreuves : tantôt c'est un orateur qui entreprend la révision de son discours sur la copie ; tantôt c'est un orateur qui a dîné en ville et qui vient tard revoir les épreuves de son discours ; tantôt c'est un ministre qui a fait prendre à l'imprimerie, d'autorité, les épreuves d'une improvisation. C'est en tout cas cette possibilité de révision qui donne lieu à de fortes suspicions sur l'authenticité de certains discours et que dénonce Stendhal, par l'intermédiaire de M. Leuwen père qui vient de triompher à la Chambre :

A dix heures, le sténographe du *Moniteur* vint apporter à M. Leuwen son discours à corriger.

– Nous faisons comme cela pour le général Foy.

Ce mot enchantait l'auteur.

« Cela me dispense de reparler demain », pensa-t-il ; et il ajouta à son discours cinq ou six phrases de bon sens profond, dessinant clairement l'opinion qu'il voulait faire prévaloir<sup>127</sup>.

---

<sup>126</sup> Lettre du 13 février 1847 à Clamorgan, son ami et agent électoral de la Manche (A. de Tocqueville, *Correspondance et écrits locaux*, éd. L. Queffélec-Dumasy, t. X, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1995, p. 412). Tocqueville ne semble pas avoir beaucoup de chance avec les sténographes. Le 28 janvier 1846, il écrivait au même Clamorgan : « Je viens de me relire dans le *Moniteur*. J'y suis horriblement estropié. Il y a des phrases qui n'ont pas de signification. Je n'avais pas pu revoir la sténographie. Mais le sens général s'y trouve. Ne vous attachez qu'à cela » (*Ibid.*, p. 374).

<sup>127</sup> *Lucien Leuwen*, Gallimard (Folio), 1973, t. 2, p. 338. Lamartine relate à Virieu la situation inverse le 20 janvier 1839 : « Je t'envoie ma dernière lutte d'hier soir contre Guizot, Thiers et Berryer, Barrot, Garnier-Pagès et compagnie. Les journaux n'ont pu le donner, je n'en avais pas les épreuves à 10 heures du soir, et j'avais dîné à 9 heures » (*Correspondance Lamartine-Virieu*, op. cit., p. 265).

Louis Reybaud, dans son *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, pousse encore plus loin la satire. Son héros, dont les débuts oratoires ont été accueillis par les rires de la Chambre et qui n'a pu prononcer son discours, se tire de cette situation difficile de la façon suivante :

Enfin, de guerre lasse, je quittai la tribune ; mais, par une inspiration de génie, je portai la main à ma poche et en tirai mon discours pour le remettre au sténographe du *Moniteur*. Cette idée lumineuse me sauva ; le lendemain, mon plaidoyer pour les fromages figurait dans le *Moniteur* sur cinq grandes colonnes, assaisonnées de *sensation* et de *très bien* qui leur donnaient un caractère triomphant. L'arrondissement fut battu, mais cette défaite eut pour moi tous les caractères d'une grande victoire. Ce fut ainsi que je gagnai à la tribune ma bataille d'Austerlitz<sup>128</sup>.

Il est possible de comparer plusieurs versions des discours pour tâcher d'en vérifier l'authenticité : la version officielle du *Moniteur* et les versions parues dans les différents quotidiens, ainsi que la version des discours édités séparément par les députés eux-mêmes, dont on a vu pour Lamartine qu'elle était la seule qui pouvait assurer la reproduction intégrale de ses paroles<sup>129</sup>. Cette question de la réécriture des discours est l'occasion d'une remarque perfide de Victor Hugo à propos de Thiers dont il considérait qu'il ne savait pas écrire :

M. Thiers a très bien parlé lui aussi sur l'Italie. J'ai fait cette remarque que, lu dans *Le Moniteur*, le discours de M. de Lamartine est beaucoup plus beau que dans les journaux, tandis que celui de M. Thiers est beaucoup mieux dans les journaux que dans *Le Moniteur*. Cela tient à ce que l'un et l'autre ont récrit leur discours dans *Le Moniteur*<sup>130</sup>.

---

<sup>128</sup> Louis Reybaud, *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, Paris, Paulin, 1844 (reproduction INALF 1961), chap. XXII. Cormenin écrit pour sa part : « Si le Sténographe est de vos amis, on le tire par le bout de sa manche, et, en lui remettant le petit discours que l'on vient de bégayer, on lui dit à l'oreille : Ah çà, n'allez pas oublier le *très-bien* où vous savez ! » (*Livre des orateurs, op. cit.*, p. 54). Et Célestin Lagache confirme : « il y a des représentants qui agissent sur le sténographe pour ajouter des « bravos », des « très-bien », qui modifient, qui altèrent, qui dénaturent souvent leurs discours » (*Les Souvenirs d'un sténographe, op. cit.*).

<sup>129</sup> Virieu compare ainsi, en février 1834, deux versions d'un discours de son ami : « Je vais remettre ton *Moniteur* au *Réparateur*, mais je doute qu'on y insère cette édition de ton discours, car ce ne serait pas la peine. Celle qu'a donnée ce journal est presque la même que celle du *Moniteur* et disait bien au moins autant. Voici à peu près la différence à peu près [sic] : *Le Rép[arateur]* te fait dire : « Il y a deux libéralismes, l'un étroit, exclusif, oppresseur, qui n'a été pendant quinze ans qu'une tyrannie, que dis-je, etc. »

Or il est possible que tu n'aies pas parlé de l'époque. Si tu en as parlé, *le Moniteur* t'a fait une vilénie dont il doit compte. Plus loin *le Rép[arateur]* contient cette belle phrase omise dans *le Moniteur* : « Il y a longtemps que la France a fait son choix. Vous le ferez de même et vous convertirez tout le monde à la liberté, en montrant ce qu'elle est, en la laissant égale pour tous, planer sur toutes les croyances, sur toutes les opinions, etc. » C'est mieux que *le Moniteur*. » (*Correspondance Lamartine-Virieu, op. cit.*, p. 107)

<sup>130</sup> « 1848, 31 janvier », *Choses vues, 1830-1848*, éd Hubert Juin, Paris, Gallimard, 1972.

Quoi qu'il en soit, les versions données par la presse prêtent encore plus à la caricature que la reproduction officielle du *Moniteur*. Voici la charge qu'en propose Cormenin :

Il y a des lecteurs bonnes gens et sans opinion faite, qui ne comprennent absolument rien à ces séances rompues, imprimées en petit texte et quasi illisiblement dans un journal d'un mètre carré. Ils sautent par-dessus l'orateur et ses phrases, courent à la terminaison de la période pour y voir seulement s'il y a *très-bien* ou *très-mal*, et ils répètent, sur la foi du Sténographe, et sans avoir lu un mot du discours : Voilà un orateur bien éloquent ! ou : Quel pauvre orateur !

Il y a des lecteurs encore plus embarrassés : ce sont les lecteurs de plusieurs journaux de plusieurs couleurs. Car où le Sténographe du ministère a mis *très-bien*, le Sténographe de l'opposition a mis *très-mal*. Lequel des deux croire ? Il est vrai que, pour si peu qu'on ait de foi politique, on a la ressource de les croire alternativement l'un après l'autre<sup>131</sup>.

Il faut préciser que, sous le prétexte honorable de laisser une liberté complète à la presse en matière de compte rendu parlementaire, on ne fournissait aucun moyen aux journaux de reproduire exactement les débats des Chambres. Le procès-verbal était imprimé pour l'usage des députés, mais il n'était pas mis en temps utile à la disposition de la presse. C'est pourquoi les débats de la Chambre étaient constamment défigurés. Les députés eux-mêmes reconnaissaient qu'ils ne devaient pas accuser seulement l'esprit de parti mais que des difficultés matérielles s'opposaient à l'exacte reproduction des séances<sup>132</sup>. Joseph Tanski, émigré politique russe, qui semble avoir travaillé comme journaliste et a tenté un temps de devenir sténographe, décrit ces conditions matérielles difficiles dans son *Voyage autour de la Chambre des députés de France* :

Au second étage se trouvent, au centre, trois tribunes, transformées en une seule pour les sténographes des journaux de Paris. Là, ces agents de la publicité, entassés les uns sur les autres, accroupis sur des bancs de deux pieds de largeur, écrivent à toute volée, pendant cinq à six heures sans interruption, sur des pupitres où ils peuvent à peine appuyer la paume de leurs mains. Ils ont, il est vrai, la satisfaction de contempler majestueusement d'en haut les têtes chauves, chevelues, demi chevelues, frisées ou non frisées, les toupets de toute grandeur et les calottes, dites clémentines, en velours ou en soie, des législateurs, mais sans entendre souvent un seul mot de la discussion. Une seule porte, par laquelle ils entrent, sortent, reçoivent des missives, envoient leur copie, est ménagée dans la tribune. Le bruit de cette porte, qui s'ouvre et se ferme à chaque instant, ne contribue pas peu à les empêcher de suivre avec attention la discussion. Aussi saisissent-ils de préférence les gestes, bruits et murmures, tous les *oh ! ah ! hé !* les *si*, les *mais*, en un mot l'alphabet parlementaire complet, qui frappe surtout leurs oreilles à la hauteur où ils se trouvent, et leur sert d'indice pour juger de l'esprit et de l'animation des débats<sup>133</sup>.

---

<sup>131</sup> *Livre des orateurs, op. cit.*, p. 54.

<sup>132</sup> Sur ce point, voir Eugène Pierre, *Traité de droit politique, électoral et parlementaire, op. cit.*, p. 962.

<sup>133</sup> *Voyage autour de la Chambre des députés de France*, Paris, A. René et Ce, 1847 (nouvelle éd.), p. 210-211. Balzac les décrit également : « Les Camarillistes de chaque journal se connaissent, et sont, d'ailleurs, forcés de se connaître, car ils sont entassés à la Chambre dans une tribune, et sont, quoique jeunes, et peut-être parce qu'ils sont jeunes, les juges de ce tournoi quotidien. *Le National* dit à *La Gazette* : "Votre député vient de se mettre dedans". Il part de la tribune des journalistes un tas de notes pour les orateurs, à qui ces jeunes gens envoient des faits et des

Pourtant, ces comptes rendus, même imparfaits, étaient nécessaires pour assurer une véritable publicité aux débats, *le Moniteur* ayant l'inconvénient de n'atteindre qu'un très petit nombre de lecteurs. Ainsi voit-on Lamartine demander régulièrement à son ami Virieu de faire insérer ses discours dans le quotidien lyonnais *le Réparateur*, dont il était un des principaux actionnaires et rédacteurs<sup>134</sup>, ou Tocqueville se soucier de faire imprimer des tirés à part de ses discours pour ses électeurs. On mesure à quel point l'orateur dépendait de la presse qui tantôt passait ses paroles sous silence (« Je t'enverrai mon discours, si un journal veut le donner, mais j'en doute »<sup>135</sup>), tantôt lui faisait un large écho (« la question de la presse [...] t'a fourni un des plus beaux discours que tu aies prononcés depuis que tu es député<sup>136</sup> ») quand elle ne déformait pas ses propos. Cette situation semble se dégrader au fil des années, la publicité des débats une fois acquise ne suscitant plus le même engouement à la fin du régime qu'au début selon Joseph Tanski :

Du reste, les sténographes des journaux quotidiens emploient très-rarement leurs signes symboliques. Ce sont, à vrai-dire, des rédacteurs de compte-rendu des séances. Ils se bornent à résumer les discours des orateurs au moment où ils parlent. Cette méthode leur est commandée par la division même des feuilles publiques. En effet, les journaux, obéissant en cela au goût de leurs lecteurs, ne consacrent plus qu'une faible partie de leur feuille aux débats parlementaires. Le feuilleton en occupe d'ordinaire un quart ; un autre est consacré aux annonces ; le titre, les articles raisonnés, les nouvelles extérieures et intérieures absorbent au moins un autre quart ; il ne reste donc tout au plus que la quatrième partie pour les séances des deux Chambres, dont la durée se prolonge souvent cinq ou six heures. Etonnez-vous après cela de ne trouver dans votre journal qu'une reproduction incomplète et mutilée des discours que le *Moniteur* est condamné à insérer tout au long !

Il y a des parleurs d'une telle prolixité que leur harangue remplirait à elle seule les colonnes d'un

---

citations. Il y a tel combat, telle séance qui fut dirigée par cette tribune. On y entend des exclamations, comme "Allons, je l'avais pourtant bien seriné (il s'agit quelquefois d'un ministre) ! et voilà comment il s'en tire ! merci !" » (*Monographie de la presse parisienne, op. cit.*, p. 45).

<sup>134</sup> Voir par exemple dans *la Correspondance, op. cit.* : « Ton journal ne donne pas même mes discours à ce que me dit Montherot. Tâche seulement d'obtenir qu'il les insère avec ou sans réflexion pour ou contre, peu m'importe ; mais c'est abominable de ne pas donner les opinions que l'on combat à juger aux lecteurs » (p. 104-105) ou encore à propos de son discours du 3 février 1834 sur la Vendée : « Il a fait une grande impression sur la Chambre, et j'ai emporté l'ordre du jour. L'improvisation a été presque complète et bien débitée. Il y a eu un bravo presque général sur tous les bancs et dans la galerie. Lis-le dans le *Moniteur* que je t'envoie et tâche de le faire insérer en entier et tel qu'ici, comme en effet il a été dit. Les journaux du jour l'ont défigurés. Ce matin, je viens de préparer une immense harangue sur l'instruction publique. Arrange-moi un moyen, en payant, de le voir inséré tout entier, sans réticences, dans vos journaux de Lyon » (p. 106).

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 156. Dans cette lettre du 11 septembre 1835, Virieu écrit encore : « Je l'avais déjà lu in extenso dans d'autres journaux, avant celui que tu m'as envoyé. Le *J[ournal] de Lyon* a donné un supplément tout exprès pour le faire connaître en entier ; cependant il est peut-être mieux rendu dans la *Gazette* qu'ailleurs, et, comme je n'y suis plus abonné en ce moment, j'ai été bien aise de le relire une 2<sup>e</sup> fois ».

journal. Les rédacteurs-célérographes coupent et taillent en plein drap, sans souci des mouvements oratoires les plus pathétiques, ou des raisonnements les plus logiques. Ils ont toute latitude et toute omnipotence dans le choix des élus qu'ils mettent en lumière ; ils négligent celui-ci, dissèquent celui-là, amputent sans remords, mais non sans discernement quelquefois<sup>137</sup>.

Le pouvoir des sténographes de presse se manifeste tout particulièrement dans le choix des indications qui rendent compte des réactions de l'auditoire et leur liberté d'appréciation est source de moquerie et de suspicion :

C'est surtout dans le compte rendu des interruptions, des exclamations, des approbations, des apostrophes et de toutes sortes de manifestations que brille leur esprit ; un mot mis à propos satisfait quelquefois l'ambition la plus insatiable. Quel tact ne faut-il pas, en effet, pour choisir convenablement entre toutes ces parenthèses : *Bien, très-bien, sensation vive ou prolongée, bruit confus, torrent d'applaudissement, rire universel, mouvement général de curiosité et d'intérêt. M. A. parle pour avec une logique irrésistible et une entraînant conviction. M. B. s'élève avec force contre ; il est plein de noblesse et d'énergie. M.C. prend la parole au milieu d'un silence profond. M. D. parle au milieu des conversations générales, etc., etc.*<sup>138</sup>?

Balzac a également ironisé sur les journalistes préposés aux compte rendus des séances parlementaires, qu'il appelle les « camarillistes », et s'est amusé à proposer une interprétation de ces indications, dessinant la scénographie de la comédie parlementaire telle que la présentent les journaux :

Chaque journal *fait faire* les Chambres par un sténographe rédacteur qui assiste aux séances, et qui leur donne la couleur du journal.

Voici le programme de ces fonctions :

Mettre en entier les discours des députés qui appartiennent à la couleur du journal, en ôter les fautes de français, les relever par des (*sensation*) (*vive sensation*) (*profonde sensation*). Si le chef de la nuance du parti que représente le journal a pris la parole, on lui doit la phrase suivante :

*Après ce discours, qui a vivement agité la Chambre, la séance est pendant un moment suspendue, et les députés se livrent à des conversations particulières dans l'hémicycle.*

Ou bien (ceci vous indique un député du second ordre) :

*L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues.*

L'orateur *qui agite la Chambre* ne peut pas devenir autre chose que ministre ; celui *qui reçoit les félicitations de ses collègues* sera préfet ou directeur dans un ministère. L'un est un grand citoyen, un homme d'État ; l'autre n'est qu'un des hommes remarquables de son parti.

Au retour, le Camarilliste analyse en quelques lignes les discours des adversaires politiques, ou souvent il les donne incomplètement en les *entre parenthésant* de (*murmures*) (*la Chambre se livre à des conversations particulières*) (*dénégations*) (*vives dénégations*) (*interruptions*) (*bruit*). Ou bien : (*ce discours a réjoui la Chambre*) (*hilarité*). Il y a l'*hilarité* dans un sens favorable quand l'Opposition a fait

---

<sup>137</sup> *Voyage autour de la Chambre des députés de France, op. cit., p. 242-243.*

<sup>138</sup> J. Tanski, *ibid.*, p. 244-245.



rire la Chambre aux dépens du Ministère, et l'*hilarité* cruelle, par laquelle on essaie d'interdire la tribune à un ministériel. Sous la Restauration, les Camarillistes avaient fini par faire croire à la France libérale que M. Syriès de Mayrinhac, très-bon administrateur et homme d'esprit, faisait rire la Chambre par ses balourdises.

Quand on veut favoriser un député, on met avant sa première phrase cette puissante réclame :

*M. Gaucher de Galifou succède au ministre de l'Intérieur (profond silence).*

Les députés qu'on veut annuler sont sous le poids de ces atroces plaisanteries :

*M. Gabillot monte à la tribune et prononce un discours que l'éloignement, - la faiblesse de l'organe, - le son de sa voix, - l'accent méridional ou alsacien de l'orateur, - ou - que le bruit de la Chambre - nous empêchent d'entendre.*

Souvent on ne fait même pas mention d'un discours, on le passe. Il s'ensuit que l'abonné des départements ne peut plus s'expliquer les votes de la Chambre. Parfois, on présente un athlète à épaules carrées comme un tribun, quand les hommes sérieux se moquent de ce Perkins-Varbeck républicain ou gauchiste, espèce de mannequin politique, et quelquefois impolitique. On fait de beaux caractères à des gens qui se permettent, au nom de la patrie, des choses assez déshonorantes. Souvent les actions les plus logiques du pouvoir deviennent des non-sens. Un phraseur incapable de quoi que ce soit et sans idées devient un homme d'État<sup>139</sup>.

Même s'il peut être intéressant de comparer plusieurs versions d'un discours, il sera donc vain de chercher à retrouver la version la plus authentique et la plus fidèle.

En ce qui concerne Guizot et Thiers, heureusement, une solution nous est offerte par le fait que leurs discours ont été recueillis en volumes. Ils l'ont été soit par l'auteur — c'est le cas de Guizot, qui les conçoit comme un complément à ses *Mémoires* et les publie à partir de 1863<sup>140</sup> ; soit par un mandataire de confiance : c'est le cas pour Thiers dont les discours ont été réunis, à la demande de sa veuve, par Antoine Calmon, sénateur, déjà député sous la Monarchie de Juillet, et édités à partir de 1879<sup>141</sup>. Ainsi a été établie une sorte de version autorisée, constituée comme œuvre, le plus souvent conforme, d'ailleurs, à la source officielle du *Moniteur*. Nous étudierons ces discours dans leur version publiée, sans nous interdire quelques incursions dans le *Moniteur* ou les *Archives parlementaires*, qui reproduisent, dans leur deuxième série — prévue pour aller de 1800 à 1860 mais inachevée (elle s'arrête en 1839) —, tous les débats parlementaires des Chambres<sup>142</sup>. Quant aux discours de Tocqueville, ils n'ont pas été rassemblés jusqu'à l'édition

---

<sup>139</sup> *Monographie de la presse parisienne, op. cit.*, p. 42-44. « Les Camarillistes sont aux députés ce que les Romains sont à une pièce de théâtre : ils peuvent faire un succès et s'opposer pendant long-temps à une réputation parlementaire. Les Camarillistes connaissent le personnel de la politique, ils savent de jolies petites anecdotes qu'on publie rarement, et qui méritent la publicité ; car elles peignent très-bien les acteurs du drame politique. » (p. 45).

<sup>140</sup> François Guizot, *Histoire parlementaire de France, recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848*, Paris, Michel-Lévy frères, 1863-64, 5 volumes.

<sup>141</sup> Adolphe Thiers, *Discours parlementaires*, Paris, Calmann Lévy, 1879-89, 16 volumes.

<sup>142</sup> *Archives parlementaires de 1787 à 1860, Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises*, imprimé par ordre du sénat et de la Chambre des députés, sous la direction de J. Mavidal et de E. Laurent,

contemporaine de ses *Œuvres complètes*, entreprise en 1951<sup>143</sup>. Les discours qui concernent notre période se trouvent dans les volumes 1 et 2 du tome III<sup>144</sup> et sont reproduits d'après le *Moniteur*.

Avant d'en venir à l'étude proprement dite des discours, quelques préalables seront nécessaires. Tout d'abord, notre éloignement actuel de la culture rhétorique et, en particulier, notre méconnaissance de la situation réelle de la rhétorique durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle rendent nécessaire une mise au point sur l'histoire de la rhétorique. Il faudra combattre quelques idées reçues, afin de montrer la façon dont elle nourrit les lettres et l'éloquence politique pendant la période qui nous concerne. Nous verrons notamment que la formation intellectuelle des trois orateurs qui font l'objet de cette étude se fait d'abord et avant tout à l'école de la rhétorique.

Les discours parlementaires s'inscrivent en outre dans une tradition rhétorique particulière : celle du genre délibératif qui, avec le genre judiciaire et le genre épideictique ou démonstratif, constitue l'éloquence. Or, des trois genres légués par l'Antiquité, le délibératif est le seul, en France, qui n'a pas encore trouvé, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sa forme moderne, faute de conditions institutionnelles favorables à l'expression de la parole politique. La Révolution française constitue en effet la première tentative pour donner à l'éloquence politique une forme moderne qui ne soit pas la simple reproduction d'un modèle antique. Mais le temps a manqué pour faire aboutir cette tentative, et il reviendra à la monarchie constitutionnelle, en se référant notamment au modèle anglais, de voir l'avènement de ce genre délibératif moderne, jusque là absent de la rhétorique française. Avènement capital, puisque se joue dans un tel mode d'expression politique la nature *parlementaire* du régime.

L'héritage et le cadre intellectuel du discours parlementaire une fois précisés, il sera dès lors possible d'analyser les discours des trois orateurs et de montrer comment ils participent à l'élaboration de cette éloquence politique moderne, tout en gardant un style propre qui fait de Guizot, Thiers et même Tocqueville des orateurs au sens plein et unique du terme.

---

deuxième série (1800-1860), Paris, Société d'imprimerie et librairie administratives et des chemins de fer, Paul Dupont, 1888-89.

<sup>143</sup> Trois discours, dont celui du 27 janvier 1848, figuraient dans le t. IX de l'édition des *Œuvres complètes* publiées par Madame de Tocqueville (dite édition Beaumont), Paris, Michel Lévy Frères, 1864-1866, 9 vol.

<sup>144</sup> *Écrits et discours politiques*, t. III, (éd. A. Jardin), Paris, Gallimard, 1962 pour le vol. 1 (qui réunit les textes sur l'esclavage, l'Algérie et l'Inde) et 1985 pour le vol. 2 (*La Pensée politique de Tocqueville sous la monarchie de Juillet*). Le vol. 3, publié en 1990, comprend les écrits et discours politiques de la seconde République.

# Première partie

## Permanence de la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle :

### histoire d'une redécouverte

#### Chapitre 1 : Grandeur et misère de la rhétorique aujourd'hui

##### A. Le renouveau de la rhétorique

En cette fin de vingtième siècle, la redécouverte, la résurrection ou la réhabilitation intellectuelle<sup>1</sup> de la rhétorique, en France comme hors de France, est désormais un fait bien connu. Pour Antoine Compagnon, par exemple, « elle semble avoir reconquis le prestige théorique et la pertinence pratique qui avaient été les siens depuis vingt-cinq siècles, au point qu'il peut même parfois sembler que nous habitions de nouveau l'«Empire» rhétorique, plus puissant encore qu'à Athènes ou à Rome »<sup>2</sup>. Mais il n'est pas facile de retracer l'histoire de cette renaissance, tant elle est loin d'être linéaire : il y aurait plutôt des histoires dans lesquelles chacun retrouve la généalogie qu'il souhaite. Ainsi, Antoine Compagnon place Valéry et Paulhan parmi les précurseurs de cette renaissance, comme le faisait Marc Fumaroli dans son introduction à *L'Âge de l'éloquence* en 1980. Paul Valéry, dans sa leçon inaugurale au Collège de France le 10 décembre 1937 et dans la préface écrite peu après (*Introduction à la Poétique*, Gallimard, 1938), tout comme Jean Paulhan, dans *Les Fleurs de Tarbes* (1941), ramenaient en effet l'attention sur la rhétorique : le premier relevait les limites de l'histoire littéraire et appelait à rechercher « toutes les définitions, toutes les conventions, toute la logique et la «combinatoire» » que la production et la consommation des œuvres supposent ; le second dénonçait la « Terreur » d'une littérature qui

---

<sup>1</sup> « De nos jours, parmi les réhabilitations intellectuelles auxquelles nous assistons, une des plus manifestes est celle de la rhétorique. » (Raymond Lebègue, *RHLF*, mars-avril 1980, n°2, Avant-propos).

<sup>2</sup> « La réhabilitation de la rhétorique au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, *op. cit.*, p. 1261-1262.

veut faire oublier qu'elle est littérature, au contraire de l'art des rhéteurs qui avait le mérite d'être explicite.

Mais dans sa postface à *L'Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*<sup>3</sup>, Marc Fumaroli voit plutôt le premier symptôme de ce qu'il appelle le « *rhetorical turn* »<sup>4</sup> dans le *Traité de l'argumentation* de Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, paru à Bruxelles en 1958. Perelman, philosophe du droit, veut y élaborer, en revenant à Aristote et en s'élevant contre le règne de la logique formelle, une nouvelle rhétorique adaptée à la délibération et aux décisions publiques<sup>5</sup>. Établissant un parallèle avec la renaissance humaniste du XV<sup>e</sup> siècle, Fumaroli complète l'horizon philosophique de la redécouverte actuelle de la rhétorique en ajoutant à l'œuvre de Perelman celle d'Ernesto Grassi, philosophe italien qui fut l'élève d'Heidegger, et celle de Hans-Georg Gadamer, avant d'évoquer les étapes du *rhetorical turn* en Allemagne, en France, en Italie et en Angleterre. Ainsi, pour la France, les travaux de grands hellénistes et latinistes – Henri-Irénée Marrou, Jacques Bompaire, Alain Michel – « ont ouvert la voie à une relecture rhétorique du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle français, et même à une réinterprétation du romantisme comme rhétorique de l'ironie et du sublime s'opposant polémiquement au rationalisme des Lumières ». Ces travaux sont, en revanche, totalement passés sous silence par Michel Meyer dans la dernière partie — consacrée à la période contemporaine — de *L'Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours* qu'il a dirigée et qui vient d'être publiée. Il évoque à son tour le « tournant rhétorique » avec Habermas et Perelman, Eco et Gadamer, tournant qui survient avec l'effondrement des idéologies quand la rhétorique naguère tant honnie peut fournir « l'arme des débats redevenus enfin possibles et l'instrument de ceux qui préfèr[ent] les incertitudes de l'ouverture intellectuelle aux charmes mortels des idéologies totalitaires<sup>6</sup> ». Il voit ainsi dans l'œuvre de Perelman — après que le monde anglo-saxon et la *Philosophy of Rhetoric* de Richards (1936) ont amorcé une première réhabilitation du langage naturel —, la grande révolution en rhétorique durant ce siècle. Pour lui, Perelman est le premier, depuis plusieurs siècles, à avoir redonné toutes ses lettres de noblesse à la rhétorique, et il a permis à la raison « d'échapper à l'idéal logiciste que l'on a cherché à plaquer sur la langue ordinaire au nom d'une univocité dont sa richesse se joue toujours<sup>7</sup> ».

---

<sup>3</sup> « Aujourd'hui : facettes d'une renaissance de la rhétorique », *ibid.*, p. 1283 et suiv.

<sup>4</sup> Sur le modèle du *linguistic turn* des sciences humaines dans les années 1960.

<sup>5</sup> Certes, la perspective de Perelman – qui enseignait la philosophie du droit à l'université de Bruxelles – est épistémologique et juridique et non pas littéraire mais il a rendu à la rhétorique sa plus grande extension et, selon Marc Fumaroli, il « a fait percevoir que la littérature, si singulière qu'elle soit dans l'univers du discours, se détache sur un fond général de disciplines humaines » (« Théorie de l'argumentation et invention littéraire », in G. Haarscher éd., *Chaïm Perelman et la pensée contemporaine*, Bruxelles, Bruylant, 1993, p. 309-320).

<sup>6</sup> *Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours*, M. Meyer dir., Paris, Librairie Générale Française, 1999, p. 249.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 260 et suiv. pour la présentation de la pensée de Perelman.

Antoine Compagnon, pour sa part, insiste plutôt sur la réhabilitation des sophistes (du livre de W. K. C. Guthrie, en 1969, aux travaux de Barbara Cassin dans les années 1980) ou encore sur la nouvelle réunion de la linguistique, de la rhétorique et de la poétique, à partir de l'article de Roman Jakobson, « Deux aspects du langage et deux types d'aphasie » (1956 ; trad. fr. 1963). A côté de l'entreprise de Jakobson qui, partant d'une analogie entre le paradigme et le syntagme et deux processus sémantiques : similarité et contiguïté, distingue la métaphore et la métonymie comme les deux classes de toutes les figures et tropes, d'autres tentatives ont été faites pour formaliser l'ensemble des figures et tropes, comme celles du groupe  $\mu$ , *Rhétorique générale* (1970). Il est donc plusieurs façons d'évoquer la renaissance de la rhétorique, de même qu'on peut dresser plusieurs cartographies de « l'Empire » rhétorique actuel. Antoine Compagnon se limite à « quelques champs et lieux où le renouveau de la rhétorique s'est manifesté » (philosophie, linguistique et poétique), Marc Fumaroli à quelques exemples, comme l'usage de la rhétorique dans les neurosciences aux États-Unis (*op. cit.*, p. 1286) ou son extension à l'interprétation des arts plastiques (*ibid.*, p. 1287). Françoise Douay et Jean-Paul Sermain, en revanche, tentent de brosser le panorama le plus large possible de la recherche rhétorique à l'heure actuelle, et dans tous les domaines : de la littérature aux sciences du langage en passant par l'histoire de l'art, l'histoire de l'éducation, la sociologie, la philosophie, l'épistémologie et la philosophie des sciences et des techniques<sup>8</sup>. Pour notre part, nous noterons comme un signe des temps le regain d'intérêt de certains avocats pour l'éloquence. Intérêt nostalgique pour *l'Anthologie de l'éloquence française de Jean Calvin à Marguerite Yourcenar* de Pierre Dauzier et Paul Lombard (*op. cit.*), ou au contraire confiance renouvelée dans le pouvoir de la parole avec *Convaincre. Dialogue sur l'éloquence* de Jean-Denis Bredin et Thierry Lévy<sup>9</sup> ou encore, de François Martineau, *Le Discours polémique. Essai sur l'ordre du discours judiciaire*<sup>10</sup>, titre bien prétentieux qui dissimule en fait une « compilation » d'Aristote, Cicéron et Quintilien — à la manière des anciens traités de rhétorique — faite par un avocat pour des avocats. S'il est difficile de voir dans des publications aussi disparates<sup>11</sup> la preuve d'un renouveau de la rhétorique dans d'autres domaines que les études universitaires, on y verra cependant le signe d'un regain d'intérêt, que confirmerait, par exemple, la reprise de la tradition des conférences d'exercice et des concours d'éloquence dans les facultés de droit.

Il ne s'agit évidemment pas de nous lancer ici dans une recension des travaux rhétoriques, mais plutôt de souligner une situation paradoxale : à force d'être partout, la rhétorique finit par ne

---

<sup>8</sup> Dans « État présent de la recherche rhétorique en France, 1994 », *Rhetorik*, J. Dyck, W. Jens, G. Ueding éd., Band 14.

<sup>9</sup> Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.

<sup>10</sup> Paris, Quai Voltaire, 1994.

<sup>11</sup> Signalons également la récente biographie de Berryer, grand avocat et orateur légitimiste, qui a fasciné son biographe, l'avocat Jacques Tremolet de Villers, ouvrage qui est aussi, à sa manière et malgré les partis pris idéologiques de l'auteur (élève de Jean-Louis Tixier-Vignancour et avocat de Paul Touvier) un traité de l'art de l'éloquence (*Aux marches du palais. Pierre-Antoine Berryer, avocat*, Éd. Dominique Martin Morin, 53290 Bouère, 1997).

plus être nulle part. Ainsi, Antoine Compagnon montre qu'avec le poststructuralisme (Derrida, de Man), tout le langage devient rhétorique et poétique, c'est-à-dire incontrôlable. Mais la rhétorique sert aussi à légitimer un certain pragmatisme éclectique et à dénoncer les excès du formalisme et de la déconstruction. Ainsi, « la rhétorique, vraie bonne à tout faire, est invoquée par tout le monde, comme si elle était devenue le mot de passe de la critique littéraire<sup>12</sup> ». Françoise Douay et Jean-Paul Sermain insistent plutôt, quant à eux, sur le fait que la rhétorique n'est guère étudiée que dans le cadre de spécialités extérieures à elle-même. Aussi, « là où elle n'est pas restreinte à la "rhétorique DE" tel ou tel auteur et synonyme de "style", ne manque-t-elle jamais d'apparaître dans la locution duelle : "rhétorique ET..."<sup>13</sup> ». Sa situation institutionnelle est en effet précaire, écrivent les deux auteurs, son statut théorique fragile et son enseignement mal assuré. Même constat de la part de Michel Meyer dans l'introduction de son *Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours* : « La rhétorique connaît aujourd'hui un regain considérable. [...] Mais fort curieusement, il n'existe pas d'histoire générale de la rhétorique en langue française, alors que l'on trouve de nombreuses histoires de la philosophie, de la littérature, de l'art ou de la science ». Et il ajoute : « C'est comme si la rhétorique n'avait pas d'existence propre et ne pouvait se développer par elle-même, relevant tantôt d'une discipline, tantôt d'une autre »<sup>14</sup>.

On constate en effet, d'un point de vue théorique, que les différentes formes prises par la redécouverte de la rhétorique en donnent, le plus souvent, une vision incomplète. Tel est le cas, notamment, de la rhétorique restreinte à deux ou trois tropes, promue dans les années soixante, à la suite de Jakobson et du groupe  $\mu$ , par les revues *Tel quel* et *Communications*. En particulier, le numéro 16 de cette dernière revue, intitulé « Recherches rhétoriques », qui réunissait des articles de Jean Cohen, Tzvetan Todorov, Pierre Kuentz et du groupe  $\mu$ , et publiait, sous le titre « L'ancienne rhétorique, aide-mémoire », un séminaire de Barthes<sup>15</sup>, a trouvé un large écho dans le public. Tous ces articles, à l'exception du séminaire de Barthes, prenaient la rhétorique au sens d'un traité des figures, ou même d'une théorie de la seule métaphore. Seul Gérard Genette, dans le même numéro, déplorait cette réduction et souhaitait qu'on rende à la rhétorique toute son ampleur ancienne. Quoi qu'il en soit, le débat, dans la mouvance structuraliste, portait alors sur l'actualité de la rhétorique et sur la signification qu'elle pouvait avoir pour la modernité<sup>16</sup> : il ne cherchait pas à restituer la rhétorique dans son historicité et dans toute son extension<sup>17</sup>. C'est

---

<sup>12</sup> *Op. cit.*, p. 1277.

<sup>13</sup> *Op. cit.*, p. 96.

<sup>14</sup> *Op. cit.*, p. 5.

<sup>15</sup> Réédité dans *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985.

<sup>16</sup> Todorov résume ainsi le débat : « Dans quelle mesure une discipline bâtie sur des fondements que nous, héritiers de l'idéologie bourgeoise et romantique, refusons, peut-elle cependant contenir des notions et des idées que nous sommes encore prêts à accepter aujourd'hui ? », *Théories du symbole*, Paris, Seuil, 1977, p. 139.

<sup>17</sup> A. Compagnon montre que, dans son séminaire sur « l'ancienne rhétorique », Barthes ne plaidait pas ouvertement en faveur de la continuité entre la tradition rhétorique et la théorie littéraire. Ce rapport est un point que Barthes n'aborde pas, mais son texte, par son existence même – et l'identité de son auteur –, « a jeté un pont entre

cette vision restreinte de la rhétorique qui a trouvé l'audience la plus large, en raison, notamment, du prestige intellectuel de ceux qui la portaient et dont l'écho se fait encore entendre : nous le verrons à propos du XIX<sup>e</sup> siècle.

La postérité de Chaïm Perelman conduit également, le plus souvent, à une réduction du champ de la rhétorique, résultat paradoxal si on considère l'ambition qui était la sienne. Résumant sa démarche dans l'avant-propos de *L'Empire rhétorique*<sup>18</sup>, Perelman rappelait en effet l'interrogation qui était à l'origine de sa recherche : comment peut-on raisonner sur les valeurs ? ou encore : existe-t-il une logique des jugements de valeur ? et le résultat de cette recherche : cette logique a été développée dans une discipline très ancienne, actuellement oubliée et méprisée, la rhétorique. Il s'oppose donc à la réduction de cette rhétorique aux figures, chez Paul Ricoeur<sup>19</sup>, Gérard Genette et Roland Barthes<sup>20</sup> : le renouveau de la rhétorique ne peut venir, à ses yeux, que d'un réexamen des rapports entre rhétorique et dialectique. Dans la suite de l'ouvrage, il s'attache à la fois à définir et à promouvoir cette nouvelle rhétorique qui couvre tout le champ du discours visant à convaincre ou persuader, et qui comprend également le champ de la dialectique. En fin de compte, elle ne vise à rien de moins que d'opérer des choix raisonnables qu'elle fonde sur une théorie de l'argumentation. Ainsi, l'argumentation philosophique et l'argumentation juridique ne sont que l'application, à des domaines particuliers, d'une théorie générale du discours persuasif qui vise à gagner l'adhésion, tant intellectuelle qu'émotive, d'un auditoire. Mais s'il faisait sortir la rhétorique du champ des études littéraires pour l'étendre à l'immense domaine des affaires humaines, en choisissant de s'intéresser avant tout à l'exercice de la raison et à l'argumentation, il restreignait à son tour la rhétorique, à l'argumentation rationnelle cette fois, en laissant de côté les autres moyens de l'invention, *èthos* et *pathos*, ainsi que la « disposition » et l'« élocution » qui étaient mises au service de l'argumentation. Ainsi, écrit Michel Meyer, la rhétorique « se coule dans l'argumentation, tout simplement parce que Perelman considère les figures comme des amplificateurs, ou simplement des marqueurs de la *présence*, qui, elle, sert à accentuer la force d'un argument<sup>21</sup> ».

---

ces deux formes historiques – théorique et rhétorique – de l'intérêt pour la littérature dans sa généralité ». Son projet d'explorer l'ancienne rhétorique pour dresser *a contrario* une sémiotique de la littérature nouvelle et d'enterrer à jamais la rhétorique au nom du « Texte » est resté à l'état de vœu pieux et son aide-mémoire « a bien plutôt initié toute une génération à la rhétorique [...] et contribué à replacer la vieille discipline à son rang parmi les nouvelles sciences du langage, suscitant par là le rêve d'une nouvelle rhétorique » (*op. cit.*, p. 1273-1274).

<sup>18</sup> C. Perelman, *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin, 1988 (1<sup>re</sup> éd. 1977).

<sup>19</sup> *La Métaphore vive*, Paris, Seuil, 1975.

<sup>20</sup> L'accusation est un peu injuste pour Barthes.

<sup>21</sup> *Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours*, *op. cit.*, p. 261.

L'œuvre de Perelman est aujourd'hui reconnue (plusieurs volumes d'hommages lui ont été consacrés<sup>22</sup>) et sa succession, dans le domaine de la philosophie et de la rhétorique, est assurée par Michel Meyer, professeur à la même université de Bruxelles<sup>23</sup> et directeur de la revue *Argumentation*. La réhabilitation du champ rhétorique et argumentatif entreprise par Perelman a donc été à l'origine d'une relance des études sur l'argumentation, en particulier dans le domaine linguistique<sup>24</sup>. Sans prétendre ici retracer l'ensemble de ces études, on voudrait cependant montrer que non seulement les directions prises ignorent le plus souvent tout ce qui ne relève pas de l'argumentation dans la persuasion, mais surtout que des discours entiers leur échappent. Ainsi, les travaux de Jean-Blaise Grize ou ceux de Georges Vignaux, qui tentent d'élaborer une logique du langage naturel<sup>25</sup>, adoptent une perspective logique et, plus précisément, psychocognitive. Le courant qu'ils représentent tente de prendre en compte l'énonciation et la dimension discursive du langage, mais il va chercher ses modèles du côté des linguistes et non des rhétoriciens. L'objectif est moins l'analyse des textes que la modélisation des processus énonciatifs dans tout discours, et on peut émettre des doutes sur l'intérêt de tels modèles, extrêmement complexes et lourds à manipuler, lorsqu'on les applique aux textes<sup>26</sup>. Finalement, il s'agit davantage de constituer une logique naturelle que de faire revivre la rhétorique<sup>27</sup>.

---

<sup>22</sup> Par exemple *De la métaphysique à la rhétorique*, éd. M. Meyer, Université de Bruxelles, 1986, *Justice et Argumentation*, Bruxelles, 1986, *Chaim Perelman et la pensée contemporaine*, éd. G. Haarscher, Bruxelles, Bruylart, 1993.

<sup>23</sup> Université qui abrite un Centre européen pour l'Étude de l'argumentation, ainsi que le rappelle Gilles Declercq, *L'Art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Éditions universitaires, 1992, p. 140. Centre moins important, cependant, me précise Françoise Douay, que celui d'Amsterdam, dirigé par Van Eemeren et Grootendorat.

<sup>24</sup> Les huit essais que réunit Christian Plantin dans son ouvrage *Essais sur l'argumentation. Introduction linguistique à l'usage de la parole argumentative* (Paris, Kimé, 1990) donnent une assez bonne idée des directions prises par la recherche sur l'argumentation dans le domaine linguistique.

<sup>25</sup> Voir par exemple Jean-Blaise Grize, *Logique et langage*, Paris, Ophrys, 1990 ; Georges Vignaux, *L'Argumentation. Essai d'une logique discursive*, Genève, Droz, 1976.

<sup>26</sup> Voir par exemple l'analyse de l'argumentation d'un texte de P.-L. Courier dans l'ouvrage de Georges Vignaux, *L'Argumentation. Essai d'une logique discursive, op. cit.*, p. 225 et suiv. ou comment la montagne accouche d'une souris.

<sup>27</sup> Marie-Jeanne Borel, par exemple, conclut ainsi une communication qui montre que la dichotomie aristotélécienne entre science et arts, redoublée à l'intérieur de la rhétorique par une séparation entre preuves logiques et preuves psychologiques, se trouve réactivée dans la recherche actuelle sur l'argumentation : « L'argumentation relève bien du logique, par sa fonction probatoire et justificatoire, mais d'une logique qui n'est pas normée de l'extérieur par des constantes universelles de type épistémologique. Cette fonction ne s'effectue que si elle est personnalisée à travers un "univers de discours" qui n'est pas une copie du "monde réel" mais la représentation d'une prise de position où à ce qui est "dit" appartiennent aussi bien des déterminations d'objets, d'événements ou d'actions, que les images de locuteurs et d'orateurs, doués d'affects, d'attitudes, agissant en fonction de



On peut évoquer également les travaux d'Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombre qui ne s'intéressent pas à des types particuliers de discours dont la finalité serait de persuader, mais qui considèrent que l'argumentation est inscrite dans la langue et que tout énoncé a une force argumentative. Leur recherche, avant tout linguistique, s'intéresse davantage aux énoncés de la vie quotidienne qu'aux discours constitués. Les analyses portent sur de très courtes séquences et ne permettent guère de rendre compte de grands ensembles discursifs. Enfin, leur perspective reste synchronique. Bref, même si Ducrot reprend par exemple la notion de *topos* ou celle d'*ethos*, ses préoccupations ne sont pas celles de la rhétorique, qu'il s'agisse d'envisager la production des discours ou de retrouver après coup comment ils ont pu être élaborés ou reçus.

Les recherches sur l'argumentation ont également rejoint la linguistique pragmatique<sup>28</sup> et la rhétorique devrait avoir affaire avec la pragmatique en général. On peut dire en effet avec Dominique Maingueneau que « la rhétorique, l'étude de la forme persuasive du discours, s'inscrit pleinement dans le domaine que balise à présent la pragmatique<sup>29</sup> ». Et ce qu'il dit de la pragmatique pourrait s'appliquer à la rhétorique : « Impliquant un changement dans le regard porté sur les textes, la pragmatique modifie considérablement le paysage critique : un grand nombre de phénomènes jusqu'ici négligés passent soudain au premier plan, tandis que d'autres sont lus différemment. [...] L'un des intérêts de la pragmatique est justement, par la reconfiguration du champ qu'elle suscite, de restituer une lisibilité à de vastes ensembles de textes<sup>30</sup> ». De même que « toute réflexion pragmatique engage plus nettement des thèses sur le fait littéraire et son inscription dans la société », la rhétorique, dans sa dimension historique, restitue le paysage global dans lequel un écrivain prend la parole et révèle des pans entiers de la littérature du passé, jusque là ignorés ou sous-évalués. C'est toute la vision du champ littéraire qui s'en trouve modifiée. Mais Dominique Maingueneau se garde bien de revenir à la rhétorique et d'étudier plus précisément les rapports que la pragmatique peut entretenir avec elle<sup>31</sup>.

---

valorisations, d'intentions, de finalités (donc doués de propriétés psychologiques). Et c'est ce dont une logique de l'argumentation devrait pouvoir rendre compte. » N'est-ce pas là vouloir faire de la logique une rhétorique ? (« Raisons et situation d'interlocution. Introduction à une étude de l'argumentation », J.-B. Grize éd., *Recherches sur le discours et l'argumentation, Revue européenne des sciences sociales - Cahiers Vilfredo Pareto*, 1974, tome XII, n°32).

<sup>28</sup> C'est ainsi que Perelman participe au colloque de Pragmatique de Fribourg en 1981 en proposant une communication sur « Logique formelle et argumentation » (*Logique, argumentation, conversation : Actes du colloque de Pragmatique, Fribourg, 1981*, Berne, Peter Lang, 1983).

<sup>29</sup> D. Maingueneau, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Bordas, p. 1.

<sup>30</sup> *Op. cit.*, p. VI.

<sup>31</sup> Pour une critique de l'approche pragmatique du discours politique, qu'il qualifie de « tautologique », voir F. Goyet, *Rhétorique de la tribu, rhétorique de l'état*, Paris, PUF, 1994. Pour lui, la pragmatique ne pose pas la question politique, celle du pouvoir et des institutions (le pouvoir de la formule « la séance est ouverte » n'existe que prononcée par le président de la séance). L'éloquence est d'une tout autre nature : elle peut défaire les institutions ou révolutionner l'auditoire. F. Goyet abandonne donc à la pragmatique les « miettes du discours quotidien » et les « petits rites » d'interaction.

Si donc la rhétorique ressurgit un peu partout, nulle part, dans les recherches que nous venons d'évoquer, l'héritage n'est véritablement assumé ni envisagé dans sa totalité. Michel Meyer lui-même, qui se défend, quoique successeur de Perelman, de lui avoir emboîté le pas dans sa réduction de la rhétorique à l'argumentation et prétend la restituer tout entière dans sa triple dimension d'*ethos*, de *logos* et de *pathos*<sup>32</sup>, en propose une vision essentiellement philosophique. Prisonnier d'une vision étroite de la littérature, qui lui fait croire qu'en « réduisant » la rhétorique à la « rhétorique littéraire », on s'interdit de « pouvoir rendre compte de l'argumentation ainsi que des rapports à la politique, à la religion, à la philosophie ou à la morale qu'entretient la rhétorique depuis qu'elle est née il y a plus de deux mille ans »<sup>33</sup>, il soumet toute l'histoire de la rhétorique à une grille de questionnement unique : celle des rapports entre *ethos*, *logos* et *pathos*. Ce qui l'intéresse, c'est une histoire « raisonnée » de la rhétorique, non de comprendre comment la rhétorique a pu donner naissance à l'ensemble des textes et des discours que nous avons reçus en héritage.

Tout autre, en revanche, est l'approche permise par le renouveau des recherches en histoire de la rhétorique. Cette orientation de la recherche fait de la rhétorique, appréhendée en tant que savoir et dans une perspective historique, « une des composantes majeures de la culture et de la pensée, déterminant la conscience de la langue, du discours, la conception même de la littérature, la formation des genres, et la pratique des écrivains<sup>34</sup> ». C'est l'approche défendue par Marc Fumaroli, dans sa thèse au titre-programme, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique* publiée en 1980<sup>35</sup>, ainsi que dans ses ouvrages postérieurs<sup>36</sup>. Dans le même temps, les spécialistes de l'Antiquité classique redécouvraient, écrit Françoise Desbordes, « l'immense domaine dont ils avaient la clef, mais qu'ils ne fréquentaient plus guère, depuis les temps reculés où les plus grands philologues de la

---

<sup>32</sup> « La rhétorique a été déchirée au cours des âges entre *ethos*, *pathos* et *logos* alors que ces trois éléments sont à mettre sur pied d'égalité pour donner sens à l'unité de la rhétorique. [...] La clé de l'histoire de la rhétorique n'est ni dans sa restriction aux figures de style et au langage littéraire ni dans sa rationalité argumentative, car elle est tout cela à la fois, sans exclusive » (*Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours*, op. cit., p. 15).

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 6. Dans la partie qu'il consacre à la rhétorique dans la période contemporaine, le « renouveau de l'analyse littéraire » va « du groupe Mu à Oswald Ducrot » et il n'y a rien entre les deux. Le « structuralisme esthétique et littéraire de Barthes, de Genette et de Todorov » est pour lui le tout du renouveau de l'analyse littéraire entraîné par le « tournant rhétorique » (voir p. 281 et suiv.).

<sup>34</sup> F. Douay, J.-P. Sermain, art. cit., p. 97.

<sup>35</sup> Genève, Librairie Droz, réédition : Albin Michel, 1994.

<sup>36</sup> Marc Fumaroli s'inscrit lui-même (p. 15) dans une évolution où figurent les travaux de Basil Muntaneo (*Constantes dialectiques en littérature et en histoire, problèmes, recherches, perspectives*, Paris, Didier, 1967) et ceux des historiens de la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle. On y trouve également les travaux novateurs en leur temps de Peter France, *Racine's Rhetoric* (1965) et *Rhetoric and Truth in France : Descartes to Diderot* (1972), ou de Aron Kibédi-Varga, *Rhétorique et littérature* (1970).

fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles en avaient dressé une première carte<sup>37</sup> ». Matérialisation de cette convergence : la création en 1977 de la Société Internationale d'Histoire de la Rhétorique dont le but est de « promouvoir l'étude de la théorie et de la pratique de la rhétorique, à toutes les époques et dans toutes les langues, et des rapports de la rhétorique avec la poétique, la théorie et la critique littéraire, la philosophie, la politique, la religion, le droit et les autres secteurs de la culture »<sup>38</sup>, et la publication d'une revue *Rhetorica*. La chaire intitulée « Rhétorique et société en Europe (XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècle) » que Marc Fumaroli occupe depuis 1984 au Collège de France a marqué le début d'une reconnaissance institutionnelle de la rhétorique, disparue du système éducatif français depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les travaux qui relèvent de cette approche sont désormais trop nombreux pour pouvoir être cités. Ils sont, à notre avis, la voie qui doit permettre à la rhétorique de trouver sa place dans les études littéraires. Ils présentent néanmoins un double écueil.

Tout d'abord, comme le soulignent Françoise Douay et Jean-Paul Sermain, la recherche en histoire de la rhétorique reste tributaire des découpages traditionnels, par matières, par langues et par siècles : « d'éminents spécialistes amassent – dans l'ignorance mutuelle le plus souvent – un savoir considérable, mais réparti en “tranches“ disparates et, non sans raison d'ailleurs, difficilement commensurables ». C'est pourquoi il manque encore, à l'usage des différents spécialistes des sciences humaines contemporaines, « le truchement d'une information accessible, en français, assez complète, détaillée et fiable, sur le contenu exact de la rhétorique tout au long de sa longue histoire »<sup>39</sup>. Ce n'est malheureusement pas la monumentale *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne* que vient de faire paraître Marc Fumaroli qui va combler ce manque dans la mesure où elle se contente de juxtaposer un certain nombre de ces travaux érudits sur l'histoire de la rhétorique sans en proposer de synthèse. Certes, comme l'écrit Marc Fumaroli dans sa préface, ce n'est encore qu'un « frayage », un « point de départ » et on peut considérer comme un progrès d'avoir réuni dans un seul ouvrage un savoir jusque là dispersé<sup>40</sup>. Mais cet ouvrage est également révélateur du deuxième écueil qui guette la recherche dans le domaine de l'histoire de la rhétorique : celui d'aboutir à une somme savante et érudite qui se nourrit de ses propres recherches et oublie trop souvent de réinvestir la lecture des textes à la lumière de ses découvertes.

On en prendra pour preuve la critique littéraire universitaire telle qu'elle apparaît dans différents manuels à l'usage des étudiants. Car si la rhétorique n'a toujours pas sa place dans les

---

<sup>37</sup> F. Desbordes, *La Rhétorique Antique*. Paris, Hachette, 1996, p. 6.

<sup>38</sup> Texte de présentation de la Société Internationale d'Histoire de la Rhétorique, diffusé lors du colloque « Vingt ans d'histoire de la rhétorique en France », le 22 novembre 1997.

<sup>39</sup> Art. cit., p. 103.

<sup>40</sup> Mais entre les deux *Histoires de la rhétorique* parues en 1999, celle de Michel Meyer, trop réductrice, et celle de Marc Fumaroli, sans vision d'ensemble, le lecteur désireux de se donner quelques points de repère dans cette histoire longue et complexe ne trouvera pas son compte.

programmes universitaires<sup>41</sup>, elle s'est réintroduite dans l'analyse littéraire, apparaissant d'abord dans la production éditoriale sous la forme de lexiques<sup>42</sup>, puis, au fur et à mesure que se développaient des recherches en histoire de la rhétorique, dans une floraison de manuels à destination des étudiants. Chaque éditeur ne peut manquer désormais de produire le sien<sup>43</sup>. Mais si les études littéraires semblent avoir redécouvert les vertus analytiques de la rhétorique, l'usage qu'elles en font est loin d'être toujours convaincant. Que les manuels présentent les différentes notions de la rhétorique, en les assortissant, le plus souvent, de considérations générales sur la rhétorique et de repères historiques sur son évolution depuis l'Antiquité, on ne saurait s'en étonner ni leur en faire grief. Il s'agit désormais de donner des outils d'analyse pour les textes et non, de surcroît, d'apprendre à composer. Mais là où le bât blesse, c'est dans l'illustration qui est donnée des notions rhétoriques. Car les exemples sont empruntés, pour les besoins de la cause – qui consiste à montrer, en général, que la rhétorique est partout – à toutes sortes d'œuvres qui n'ont, le plus souvent, en commun que d'avoir permis de fournir l'exemple souhaité de tel type d'argument ou de figure<sup>44</sup>. Certes, on pourra dire que les anciens traités procédaient déjà ainsi. Mais les extraits d'œuvres qu'ils citaient appartenaient à une tradition précisément unifiée par ... la rhétorique. En revanche, quelle légitimité y a-t-il à proposer, pour des exemples de lecture rhétorique, un texte de J.-C. Milner, extrait de *De l'école*, « Marquise » de Corneille, un extrait du *Discours de la méthode*, une interview de Françoise Dolto sur les « maîtres-directeurs », un « Propos » d'Alain, un court extrait d'*Émile* et deux histoires Yiddish<sup>45</sup> ? Une telle mise à plat, sans perspective diachronique, coupe la rhétorique de la tradition qui devrait la vivifier et prive le processus de création rhétorique de tout ce qu'il a de dynamique et de conscient de ses effets. Les

---

<sup>41</sup> Alors que les notions vulgarisées de la linguistique ont rapidement pris le chemin des manuels à destination du second degré, la rhétorique n'a été réintroduite qu'à travers quelques notions de « stylistique, rhétorique et poétique » pour l'explication de textes et, lors de la dernière réforme de l'épreuve de français du baccalauréat, sous la forme de cet avatar qu'est l'étude argumentative d'un texte. C'est plutôt du côté des « techniques d'expression », qui figurent dans les programmes d'enseignement des IUT, qu'on trouverait ce qui ressemble le plus à une tentative d'élaboration de techniques rhétoriques, dont quelques-unes sont empruntées à la tradition rhétorique.

<sup>42</sup> H. Morier, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, PUF, 1961, 4<sup>e</sup> éd. 1989 ; B. Dupriez, *Gradus. Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, 10/18, 1984 ; G. Molinié, *Dictionnaire de rhétorique*, Livre de poche, 1992 ; D. Bergez, V. Géraud, J.-J. Robrieux, *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, Dunod, 1994. Pour un commentaire de ces ouvrages, voir F. Douay et J.-P. Sermain, art. cit., p. 96-97.

<sup>43</sup> Par exemple Olivier Reboul, *Introduction à la rhétorique*. Paris, PUF, 1994 (1<sup>ère</sup> éd. 1991), Jean-Jacques Robrieux, *Éléments de Rhétorique et d'Argumentation*. Paris, Dunod, 1993 et Joëlle Gardes-Tamine, *La rhétorique*, Paris, Arman Colin/Masson, 1996. Précurseur, le manuel de Michel Patillon, *Éléments de rhétorique classique*, Nathan, 1990.

<sup>44</sup> Seul le manuel de M. Patillon évite ce travers puisqu'il s'en tient à la rhétorique gréco-latine et emprunte tous ses exemples aux auteurs anciens.

<sup>45</sup> O. Reboul, *op. cit.*, p. 199 et suiv.

notions rhétorique ne sont, au mieux, qu'une terminologie pour l'explication de textes<sup>46</sup> ou un recueil de procédés stylistiques qui vient compléter celui des figures.

Ainsi, ce n'est pas un hasard si l'ouvrage de J.-J. Robrieux, *Éléments de Rhétorique et d'Argumentation* est consacré, pour l'essentiel, à un passage en revue des figures et des arguments (dont le classement est repris à Perelman)<sup>47</sup>. Sous le titre « Disposition et stratégies rhétoriques », un court chapitre<sup>48</sup> expédie ce qui devrait donner sens à cette collection éclatée de procédés que le reste de l'ouvrage a décrite. Un discours de Mirabeau, une lettre de Voltaire à un conseiller du Parlement de Toulouse en faveur des époux Sirven et une oraison funèbre de Bossuet illustrent chacun des trois genres d'éloquence, mais l'analyse en reste purement descriptive et ne met nullement en lumière une stratégie rhétorique. Même description ensuite (découpage du texte, repérage des arguments et des figures) pour la déclaration d'amour d'Hippolyte à Aricie et des extraits de la conférence où Valéry essaie de définir ce qu'est un Européen. Quant à la fin du chapitre, sous le titre commode « Autres structures », elle présente différents types de plans illustrés par des extraits contemporains (Jean Onimus, Raymond Queneau, Michel Crozier) et des « circuits complexes » illustrés par le chapitre « De la vanité » (III, 9) des *Essais* et un article polémique (« Les artistes contre la tour Eiffel », *Le Temps*, 14 février 1887). Le dernier sous-titre (« La rhétorique éclatée ») semble bien confesser qu'on ne sait plus très bien ce qui en est advenu<sup>49</sup>.

Si dans le dernier manuel en date, celui de J. Gardes-Tamine, les exemples littéraires restent cohérents, et peuvent être regardés à bon droit comme relevant de la rhétorique (Racine, Bossuet, Laclos, Saint-Just, Jaurès notamment), il manque, malgré une volonté affirmée d'attirer

---

<sup>46</sup> Il est d'ailleurs significatif qu'O. Reboul préfère le terme de *texte* à celui de *discours* : « Le discours est un ensemble cohérent de phrases, ayant une unité de sens et parlant d'un même objet. Or, l'unité du discours est créée par son auteur : c'est lui qui décide de ce dont il parle, lui qui décide quand commence son discours et quand il finit, lui qui décide de faire un traité, un drame, une lettre ou une simple maxime. [...] L'unité du texte est au contraire l'œuvre de son commentateur; c'est lui qui le découpe à l'intérieur d'un discours; et pour nous, tout texte est un morceau choisi. » On ne peut davantage se couper de l'invention rhétorique et refuser tout ce que la rhétorique peut nous apprendre sur l'élaboration du discours.

<sup>47</sup> Notons que dans cette présentation qui cherche à inventorier les principaux procédés relevant de l'art de persuader, l'*èthos* et le *pathos* sont à peine évoqués : brièvement dans la partie historique, un peu plus longuement pour le *pathos* ensuite (p. 178 à 180) mais dans le chapitre qui a pour titre « La mauvaise foi et les limites de l'argumentation » et se conclut ainsi : « Ainsi on peut fuir la discussion, la refuser ou la forcer. On peut utiliser toutes les ressources de l'*èthos* et du *pathos* pour quitter le domaine rationnel et provoquer la crainte, le respect ou l'émotion. Tel est le champ de l'argumentation, ouvert à bien des formes de séduction. » En somme, une perspective rationalisante et non rhétorique.

<sup>48</sup> Chap. 6, p. 181.

<sup>49</sup> Aveu que l'on retrouve chez O. Reboul, *op. cit.*, p. 92 : « la rhétorique moderne est une rhétorique éclatée, morcelée en études distinctes. Distinctes non seulement par leur objet, mais par la définition qu'elles donnent au mot « rhétorique », si bien qu'on se demande si le terme a encore un sens précis. »

l'attention sur la liaison organique qui existe entre les différentes parties de la rhétorique, une vision d'ensemble de l'invention rhétorique : l'*ethos* et le *pathos* sont évacués du côté du « corps » et du « cœur » avec la mémoire et l'action, tandis que sous le titre « L'esprit » qui regroupe l'invention (pour l'essentiel) et la disposition (pour quelques pages) figure tout ce qui relève de l'argumentation, juxtaposant Aristote et Perelman en passant par Curtius et Cicéron (sans véritablement faire le point, d'ailleurs, sur la notion de lieu). Perspective encore une fois rationalisante, qui conduit à surévaluer la place de la logique, et qui isole, dans les textes commentés, pour des besoins pédagogiques, les différentes dimensions de l'invention rhétorique sans chercher à restituer une unité et un dessein. Et voilà comment *L'Albatros* de Baudelaire devient « un cas poétique d'argumentation par l'exemple<sup>50</sup> ». Plutôt qu'une approche renouvelée des textes littéraires, on trouvera dans ces manuels, en somme, la remise au goût du jour d'un métalangage qu'on avait pu croire oublié.

Il reste donc beaucoup à faire pour que non seulement les acquis des recherches savantes sur l'histoire de la rhétorique soient pris en compte par les ouvrages de vulgarisation, mais surtout pour que ce savoir rhétorique soit mis véritablement au service de la lecture des textes<sup>51</sup>, en attendant qu'il le soit également à celui de l'écriture et de l'improvisation orale. Dans cette perspective, l'ambition du présent travail sera justement d'utiliser la redécouverte récente de l'importance de la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle pour mieux lire et analyser les discours qui en sont directement issus. Mais à cet effet, il importe au préalable de lever définitivement l'hypothèque que la thèse de la rhétorique restreinte a fait peser longtemps sur les études dix-neuviémistes.

---

<sup>50</sup> *Op. cit.*, p. 104.

<sup>51</sup> C'est dans cette perspective que Francis Goyet a entrepris de remédier à la situation frustrante à laquelle ont conduit les études actuelles sur la rhétorique ancienne. Aussi le travail accompli dans sa thèse d'État, *Le sublime du "lieu commun". L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance* (thèse publiée chez Champion, 1996), a-t-elle pu déboucher sur la création à Grenoble d'un groupe de recherche consacré à la rhétorique d'Ancien Régime. Son ambition est de se replonger dans la « machinerie rhétorique » en la faisant pour ainsi dire « tourner » sur des textes d'époque. Il s'agit non pas de creuser à l'infini des questions pointues de spécialistes, mais au contraire de recouvrer l'essentiel d'un savoir partagé. L'objectif est également non de s'attaquer d'emblée aux textes littéraires les plus difficiles, mais de commencer par les textes qui ont le plus de chance d'appliquer les traités : l'éloquence des praticiens, du barreau et de la chaire. Le présent travail s'inscrit donc délibérément dans cette démarche, mais en l'appliquant à la rhétorique du XIX<sup>e</sup> siècle et à l'éloquence de la tribune.

## **B. Le XIX<sup>e</sup> siècle au regard de la rhétorique renaissante : le malentendu de la « rhétorique restreinte »**

En ce qui concerne plus précisément la critique universitaire dix-neuviémiste, marquée tant par la « guerre à la rhétorique » des romantiques que par l'abandon de la rhétorique dans l'enseignement à la fin du siècle, elle n'a redécouvert que tardivement la rhétorique et elle a encore du mal à lui rendre sa place, même lorsqu'elle prétend le faire. Dans son introduction à *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Alain Vaillant explique l'impasse faite par les spécialistes du XIX<sup>e</sup> siècle sur la rhétorique par un malentendu durable :

[...] il y aurait incompatibilité de nature entre l'idéal (ou l'idéologie) de l'éloquence – la recherche du bien dire, à la fois intrinsèquement juste et efficace du point de vue communicationnel – et la littérature qui s'invente et s'élabore à partir du romantisme, auquel on accorderait, cependant, l'avantage ambigu et embarrassant d'occuper une position médiane – ou hésitante – entre l'ancien et le nouveau.

C'est pourquoi on admit couramment (ou l'on feignit d'admettre) qu'« à une littérature régie par les règles du bien dire – celle des siècles classiques – aurait succédé une conception nouvelle, fondée sur la logique de l'écriture », sorte de « révolution copernicienne en art » qui, « ayant révélé à elle-même l'intransitivité essentielle du geste scriptural, paraissait disqualifier toute approche rhétoricienne de cette littérature d'un nouveau genre » :

Parallèlement, le recyclage de la compétence rhétorique – à savoir la description technique des effets du discours – soit en sémiotique, soit en pragmatique, permettait de se prémunir contre une représentation aussi caricaturale de la rupture moderne, mais achevait de déshistoriciser la question des rapports entre éloquence et littérature : la rhétorique, générale ou restreinte, devint à la fois une annexe des sciences du langage et un attribut atemporel de la littérarité<sup>52</sup>.

C'est pourquoi le colloque, tenu en mai 1995, dont est issu le volume présenté par Alain Vaillant, avait pour ambition de rouvrir un chantier de recherche, en partant d'un double constat : « l'influence persistante sur la littérature de la rhétorique, au sens qu'on donnait encore au mot, en un temps où l'enseignement secondaire s'achevait par la classe de rhétorique » et la naissance – paradoxale – de conceptions radicalement originales de l'écriture à partir d'une littérature pourtant « si lourdement lestée par la pratique apprise de l'éloquence ».

Pourtant, à très peu d'exceptions près, les communications ainsi introduites ne répondent pas à ce programme, s'en tenant le plus souvent à une rhétorique de l'élocution ou rattachant tant bien que mal à la rhétorique des problématiques qui ne la concernent pas directement. Autre exemple de cette difficulté à aborder des œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle dans une perspective vraiment rhétorique : l'ouvrage de Albert W. Halsall, *Victor Hugo et l'art de convaincre. Le récit*

---

<sup>52</sup> *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle*, A. Vaillant dir., Saint-Étienne, éd. Printer, 1997, p. 8.

*hugolien : rhétorique, argumentation, persuasion*<sup>53</sup>, qui veut « contribuer à la tentative d'écrire une véritable histoire de la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle ». Critiquant à la fois, dans son introduction, une approche trop stylistique d'autres études du récit hugolien et l'usage immodéré et figuré du mot rhétorique par la critique littéraire depuis les années soixante (sous la forme d'énoncés du type « la rhétorique de... ») qui « ne produit qu'un concept fourre-tout dénué de signification spécifique », il prétend traiter systématiquement de la discipline dans ses cinq parties, ses trois genres et ses trois *techné* (*logos*, *pathos* et *èthos*) et étudier ainsi l'argumentation qui structure le récit hugolien. Mais la seule considération de la table des matières montre que l'ouvrage n'est qu'un catalogue de figures, la différence avec un ouvrage comme le *Gradus* consistant simplement à redistribuer ces figures entre les différentes parties précitées de la rhétorique au lieu de les regrouper dans la partie consacrée à l'élocution. Le catalogue, qui va de l'*horismus* à « l'assertion méta-historico-fictionnelle » en passant par l'*eutrepismus*, la *catacosmesis*, l'*apoplanèse* et la *bdelygmia* et d'autres de même farine, ajoute également, toujours sur le principe de la liste, les treize paralogismes identifiés par les anciens rhéteurs et les douze passions aristotéliennes. Caricature de rhétorique, qui renvoie à l'idéal scolastique de l'interrogation écrite de figurative, et dont le récit hugolien risque fort de ne pas sortir indemne. D'ailleurs, pourquoi commencer une étude rhétorique de Victor Hugo par ses romans et non par ses discours, académiques ou politiques, lorsqu'on prétend contribuer à « une véritable histoire de la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle » ? On touche là à un paradoxe de cette redécouverte de la rhétorique : au lieu de commencer par aborder des œuvres qui relèvent explicitement de l'art de persuader et qui sont l'application immédiate des préceptes de la rhétorique, on prétend chercher la rhétorique là où sa présence est beaucoup plus problématique et, en tout cas, complexe.

Pourtant, déjà en 1980 Jean Molino, rappelant la mauvaise presse à notre époque de la rhétorique du XIX<sup>e</sup> siècle (« hypocrisie et verbalisme ») et sa réduction à la connaissance des figures de style et de l'*elocutio* — « erreur de perspective qui vient du fait que l'on n'a vu l'enseignement de la rhétorique qu'à travers deux livres, les *Tropes* de Dumarsais et les *Figures* de Fontanier »<sup>54</sup> —, affirmait : « Comprendre la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle, cela veut dire la replacer dans son cadre naturel, l'enseignement. » C'est ce qu'a fait Françoise Douay-Soublin dans deux contributions décisives : « La rhétorique en Europe à travers son enseignement »<sup>55</sup> et « Y a-t-il renaissance de la Rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle ? »<sup>56</sup>. Ces études sont complétées par une contribution essentielle (« Les recueils de discours français pour la classe de

---

<sup>53</sup> Montréal, Les Éditions Balzac, 1995.

<sup>54</sup> "Quelques hypothèses sur la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle", *RHLF*, mars-avril 1980, n°2, p. 182-183.

<sup>55</sup> Dans Sylvain Auroux, *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège, Mardaga, 1992.

<sup>56</sup> Dans S. Ijsseling et G. Vervaecke édés, *Renaissances of Rhetoric*, Leuven University Press, 1995. Cette importante recherche, revue et augmentée, a été reprise dans l'*Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne* de M. Fumaroli (*op. cit.*) sous le titre : « La rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause » (p. 1071-1214).



rhétorique »<sup>57</sup>), qui invalide définitivement la thèse de la « rhétorique restreinte », dont on sait qu'elle a fini par constituer la *doxa* de l'histoire de la rhétorique aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Déjà, dans la présentation de son édition du traité *Des tropes ou des différents sens* de Dumarsais<sup>58</sup>, Fr. Douay-Soublin rappelait comment, après avoir réédité en 1967 *Des Tropes* avec une préface dithyrambique qui le présentait comme « l'ouvrage le plus représentatif de la rhétorique classique », et *Les Figures du discours* de Fontanier<sup>59</sup> – œuvre qui veut poursuivre et compléter celle de Dumarsais<sup>60</sup> –, Gérard Genette n'avait pas craint d'avancer en 1970, dans *Communications* (n° 16), « la thèse inconsidérée d'une rhétorique restreinte » à la seule étude des figures et particulièrement des tropes, sous l'influence de Dumarsais<sup>61</sup>. Cette thèse, également reprise par Paul Ricœur (*La Métaphore vive*, 1975) et Tzvetan Todorov (*Théories du symbole*, 1977) finira dans les manuels comme la vérité reçue sur l'évolution de la rhétorique<sup>62</sup>.

Comment expliquer qu'une thèse qui relève plus de la fiction que de la recherche scientifique ait eu une telle postérité ? En fait, Gérard Genette, constatant que les ouvrages parus dans les années 1969-70 sous le nom de rhétorique (générale ou généralisée) s'intéressaient uniquement aux figures et même essentiellement à la métaphore, avait été tenté d'inscrire cette réduction dans une évolution plus ancienne remontant au début du Moyen Âge. Mais sautant à pieds joints par-dessus les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, sans tenir compte des objections d'Aron Kibedi-Varga qui, dans *Rhétorique et Littérature*<sup>63</sup>, avait montré que la rhétorique classique était loin d'être une rhétorique de l'*elocutio*, il en venait à Dumarsais, censé représenter, avec ses *Tropes*, la première des ultimes étapes d'un mouvement conduisant de la rhétorique classique à la « néo-rhétorique moderne<sup>64</sup> ». Or, comme le rappelle Françoise Douay, l'œuvre de Dumarsais, publiée en 1730, qui sert de point de départ à toute cette entreprise de réduction de la rhétorique, n'a eu aucun succès jusqu'en 1757 et ne s'est imposée qu'après 1797. De plus, dans les traités de rhétorique du XVIII<sup>e</sup> siècle, tant dans la tradition latine des jésuites que dans la jeune tradition française, la place des tropes est des plus modestes. « Comment dès lors, écrit Françoise Douay, tenir pour “représentatif” un traité unique en son genre au XVIII<sup>e</sup> ? » Par ailleurs, les *Tropes* de

---

<sup>57</sup> *Les humanités classiques*, numéro spécial de la revue *Histoire de l'éducation*, sous la direction de M.-M. Compère et A. Chervel, mai 1997, n° 74.

<sup>58</sup> Paris, Flammarion, 1988.

<sup>59</sup> Paris, Flammarion, 1968 (rééd. 1977).

<sup>60</sup> En le présentant cette fois encore « comme l'aboutissement de toute la rhétorique française, son monument le plus représentatif et le plus achevé ».

<sup>61</sup> « La rhétorique restreinte », repris dans *Figures III*, Paris, Seuil, 1972.

<sup>62</sup> Voir O. Reboul, *op. cit.*, p. 88-91 et J.-J. Robrieux, *op. cit.*, p. 23-25. Gilles Declercq, *op. cit.*, consacre une annexe à « Rhétorique et argumentation : histoire d'une atrophie progressive » (p. 163-166). Seul l'ouvrage de J. Gardes-Tamine, le dernier en date, tient compte des avancées de la recherche sur l'histoire de la rhétorique.

<sup>63</sup> Paris, Didier, 1970.

<sup>64</sup> *Figures III*, Paris, Seuil, 1972, p. 23.

Dumarsais, relus à travers Fontanier et captés dans une perspective ornementale et stylistique au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sont loin du grammairien Dumarsais de 1730.

L'intérêt porté aux figures par le structuralisme dans les années 70 n'explique pas seul le succès de la thèse de la rhétorique restreinte. Barthes, dans son « Aide-mémoire » sur « L'ancienne rhétorique » n'avait-il pas regretté l'absence d'« un panorama chronologique et systématique de cette Rhétorique antique et classique » et tenté une présentation de « l'ancienne pratique du langage littéraire » dans son ensemble ? Dans cette présentation, nulle trace de rhétorique restreinte. De Dumarsais il dit d'ailleurs : « son ouvrage, plus qu'une rhétorique, est une linguistique du changement de sens<sup>65</sup> ». En revanche, on y trouve formulée une autre forme de réduction. Évoquant la redécouverte de la *Poétique* d'Aristote dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, Barthes écrit en effet :

[...] la *Poétique* apporte au Classicisme français son élément principal : une théorie du vraisemblable ; elle est le code de la « création » littéraire, dont les théoriciens sont les auteurs, les critiques. La Rhétorique, qui a principalement pour objet le « bien écrire », le style, est restreinte à l'enseignement, où d'ailleurs elle triomphe : c'est le domaine des professeurs (jésuites)<sup>66</sup>.

Or Barthes conçoit comme séparé ce qui ne l'est pas encore, la poétique étant alors une partie de la rhétorique. Comme le précise A. Kibédi-Varga, la poétique n'est pas à l'âge classique une science autonome mais une science au second degré, complémentaire, qui se surajoute à la science de tout discours littéraire, c'est-à-dire à la rhétorique. Et la « poésie », qui recouvre tout ce que nous appelons aujourd'hui littérature (à l'exception du roman et de quelques genres mineurs en prose), est tout simplement un discours plus travaillé et plus orné que l'histoire ou l'éloquence. La parenté entre la rhétorique et la poétique, ou entre l'éloquence et la poésie n'est alors pas mise en doute<sup>67</sup>. Quant à l'enseignement, il fait encore une large place à l'art de parler. Et pourquoi le concevoir comme un monde à part alors que tous les lettrés lui doivent leur formation ? Cependant, c'est surtout la suite du propos de Barthes, sous le titre « Triomphante et moribonde », qui nous intéresse pour son influence postérieure :

La rhétorique est triomphante : elle règne sur l'enseignement. La rhétorique est moribonde : restreinte à ce secteur, elle tombe peu à peu dans un grand discrédit intellectuel. Ce discrédit est amené par la promotion d'une valeur nouvelle, l'évidence (des faits, des idées, des sentiments), qui se suffit à elle-même et se passe du langage (ou croit s'en passer), ou du moins prétend ne plus s'en servir que comme d'un *instrument*, d'une médiation, d'une expression. Cette « évidence » prend, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, trois directions : une évidence personnelle (dans le protestantisme), une évidence rationnelle (dans le cartésianisme), une évidence sensible (dans l'empirisme). La rhétorique, si on la tolère (dans

---

<sup>65</sup> *Op. cit.*, p. 118.

<sup>66</sup> *Op. cit.*, p. 116.

<sup>67</sup> Voir *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, Chap. I : « La littérature et la rhétorique » pour plus de précisions sur ces rapports rhétorique-poétique, ainsi que Basil Muntaneo, *Constantes dialectiques en littératures et en histoire*, Paris, Didier, 1967, p. 150-153.

l'enseignement jésuite), n'est plus du tout une logique, mais seulement une *couleur*, un ornement, que l'on surveille étroitement au nom du « naturel ».

Or, des trois évidences ainsi dégagées, celle qu'on a le plus retenue est l'évidence rationnelle. D'où la thèse du cartésianisme triomphant et du rationalisme des Lumières discréditant définitivement l'art de persuader. La voici formulée par Gilles Declercq en 1992 :

Au seuil des Lumières, la rhétorique perd définitivement sa dimension sociale et politique et se voit dénier toute vertu heuristique : l'ère des méthodologies scientifiques marque la fin de l'âge de l'éloquence. L'influence du cartésianisme sur la théorie du raisonnement, combinée à l'essor des futures sciences humaines, notamment de l'Histoire, ancienne branche de l'éloquence devenue discipline critique, pousse la rhétorique à se réfugier sous l'aile de la littérature. La topique étant discréditée, et la vérité scientifique se fondant désormais sur l'évidence et la démonstration ou sur l'analyse philologique du document, l'argumentation fondée sur le vraisemblable perd toute validité en matière de connaissance. La rhétorique ainsi privée de sa dimension argumentative et sociale se littérarise et s'esthétise et est absorbée par la poétique en tant que répertoire des figures d'expression. Évolution que cristallise le *Traité des tropes* de Dumarsais (1<sup>re</sup> édition, 1730), lequel classe d'ailleurs son travail au sein de la grammaire et non plus de la rhétorique<sup>68</sup>.

Construction intellectuelle apparemment satisfaisante qui, de Descartes à Dumarsais<sup>69</sup>, semble régler le sort de la rhétorique, définitivement évincée de l'argumentation pour devenir littérature. C'est ce qu'a voulu montrer Perelman dans *L'Empire rhétorique* (1977), à qui Gilles Declercq se réfère. Étudiant les rapports de la logique, de la dialectique, de la philosophie et de la rhétorique depuis Aristote, Perelman reprend en effet la même analyse que Roland Barthes<sup>70</sup>, pour montrer que la rhétorique a perdu, depuis Ramus, sa théorie de l'argumentation, qu'il appelle à restaurer dans une nouvelle rhétorique. En effet, Ramus, qui rejette la distinction aristotélicienne entre jugements analytiques et dialectiques, considère que dialectique et logique sont « une et même doctrine pour apercevoir toutes choses », privant ainsi la rhétorique de ses deux parties essentielles, invention et disposition, pour la réduire à un usage éloquent et orné du langage. Dans la perspective de Perelman, qui reproche à la métaphysique occidentale d'opposer la recherche de la vérité à une rhétorique qui se contenterait de faire admettre des opinions, la tentative suivante est celle de Descartes qui va plus loin dans sa volonté d'éliminer toute rhétorique de la philosophie. Son projet d'une philosophie *more geometrico*, sa recherche de la certitude le conduisent à bâtir un système qui, d'évidence en évidence, ne laisserait plus place à aucune opinion controversée, éliminant ainsi toute forme d'argumentation et partant la rhétorique. Ainsi, avec Descartes et avec l'adoption d'un ordre unique qui va toujours du simple au composé, serait évacuée la problématique propre à la rhétorique d'adaptation du discours à l'auditoire. La rhétorique n'aurait plus pour but de convaincre mais de plaire, « au mieux, de faire plus

---

<sup>68</sup> *L'Art d'argumenter*, « Annexe II. Rhétorique et argumentation : histoire d'une atrophie progressive », p. 163-166.

<sup>69</sup> Pourtant anti-cartésien notoire, comme le rappelle Françoise Douay.

<sup>70</sup> Paris, Vrin, dernière rééd. 1997, p. 21.

facilement admettre, grâce à la magie du verbe, et de la présentation, des vérités connues indépendamment de l'art de persuader<sup>71</sup> ». La séparation des questions de forme et de fond, de vérité et d'adhésion conduirait la rhétorique à devenir une simple technique de communication, à dégénérer « en rhétorique des figures, purement ornementale et, au mieux, purement littéraire ». Mais la perspective de Perelman reste avant tout philosophique et n'éclaire qu'une partie de la question : dans quelle mesure la remise en cause cartésienne de la rhétorique a-t-elle eu des conséquences sur l'enseignement de la rhétorique et sur l'éloquence ? C'est ce qu'il faudra examiner sans en rester au trop rapide jugement de Roland Barthes déjà cité : « La rhétorique, si on la tolère (dans l'enseignement jésuite), n'est plus du tout une logique, mais seulement une *couleur*, un ornement ».

L'autre fait bien connu, auquel se référait Gilles Declercq pour affirmer que la rhétorique avait été privée de sa dimension argumentative, est le discrédit des « lieux », partie de l'*inventio*. Emmanuel Bury retrace cette « atrophie de l'*inventio* topique à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>72</sup> ». Il place dans la filiation de Guez de Balzac, qui reprend à saint Augustin la critique des syllogismes et de la dialectique (seule la révélation fait parvenir à la vérité), la fameuse attaque contre la topique de la *Logique* de Port-Royal (troisième partie, chap. 17). Pour Arnauld et Nicole, « l'esprit et le sens commun » fournissent assez de matière « pour y appliquer les règles des arguments », et « il est faux qu'il soit nécessaire de trouver cette matière par la méthode des lieux. » Selon eux, analyse Emmanuel Bury, les lieux sont une méthode artificielle née d'une analyse *a posteriori* et la topique ne saurait donc se situer en amont de l'*inventio*. De plus, appliquée mécaniquement, elle aboutit à une abondance (« l'abondance des mauvaises herbes ») qui menace à terme la qualité du jugement (« les bonnes semences ») :

Tout ce qui faisait la valeur de la *copia verborum et rerum* à l'époque humaniste est contesté au nom d'une autre conception du fonctionnement de l'esprit. L'*inventio* repose désormais sur la méthode cartésienne, comme le rappelle explicitement le chapitre II de la quatrième partie, et elle peut donc se passer des procédures « doxales » de la tradition aristotélicienne<sup>73</sup>.

Gibert peut ensuite écrire, dans ses *Jugemens des Scavants* :

On est revenu de l'estime qu'on faisait de cet art ; quand on a déjà quelque usage de l'Éloquence, on n'a plus besoin des Topiques & il est aisé de voir par les exemples mêmes que rapporte Cicéron que la connoissance des matières, l'usage et l'attention sur son sujet, sont le grand Art de trouver des argumens<sup>74</sup>.

Les lieux sont donc, comme le rappelle A. Kibédi-Varga, un des chapitres les plus attaqués de la rhétorique. Mais même si l'on peut multiplier les exemples de cette critique des lieux (par

---

<sup>71</sup> *Op. cit.*, p. 166.

<sup>72</sup> « Vers une atrophie de l'*inventio* topique à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, mai 1997, n° 49, p. 95-108.

<sup>73</sup> *Op. cit.*, p. 100.

<sup>74</sup> Cité par M. Angenot, *La parole pamphlétaire*, p. 164.

exemple dans l'*Art de parler* [1675] de l'oratorien Bernard Lamy qui les considère comme « dangereux pour les personnes qui ont peu de savoir, parce qu'elles se contentent de ces preuves qui se trouvent facilement, et qu'elles ne prennent pas la peine d'en chercher d'autres qui soient plus solides<sup>75</sup> », ou chez Locke qui leur reproche d'être incapables de rien « inventer » de nouveau), l'affaire n'est pas pour autant jugée. Ainsi que l'écrit Patrick Brasart, « on laisse parfois aux lieux le bénéfice du doute : si, d'un côté, seule une connaissance riche et précise du sujet qu'on traite est la vraie clé d'une bonne *inventio*, d'un autre côté les lieux peuvent aider, non à trouver des idées, mais, en retournant un sujet sous toutes ses faces, à retrouver un savoir que l'orateur ou l'écrivain possédait mais avait omis de mobiliser<sup>76</sup> ». À l'appui de cette affirmation, on peut citer le cours de l'oratorien Prioleau, professeur au collège de Juilly qui, en 1780, donc plus d'un siècle après la *Logique* de Port-Royal, écrit :

Nous n'ignorons pas non plus que la *Logique de Port-Royal* n'a pas fait difficulté d'appeler cette méthode un art qui apprend à discourir sur des choses qu'on ignore et que c'est un défaut indigne d'un homme raisonnable. Nous ajouterons même que M. Rollin les a méprisés; mais s'ensuit-il de là que nous devons les rejeter ? Ne vaut-il pas mieux marcher sur les traces des plus célèbres professeurs, qui n'en ont parlé que pour apprendre à leurs disciples ce qu'il faut en penser, non pour leur en interdire entièrement l'usage, mais pour leur montrer la manière dont il faut s'en servir<sup>77</sup> ?

Ajoutons enfin que les lieux ne constituent qu'une partie de l'*inventio* qui comprend encore les raisonnements, les mœurs et les passions, et donc qu'une atrophie de l'*inventio* topique ne permet pas d'affirmer que « l'invention rhétorique serait donc bien destinée à disparaître, au profit de la seule élocution – qui demeure utile pour la “mise en scène” du discours<sup>78</sup> ». Il faut donc veiller à ne pas avancer trop vite des conclusions en tirant un fil qui, partant de Ramus, passant par Descartes, Port-Royal puis Locke, aboutirait pour finir à Kant : certes, la rhétorique dans sa dimension argumentative est rudement attaquée mais encore faut-il voir comment elle répond à ces attaques en restituant l'ensemble du « paysage rhétorique » de la fin du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles. Il y a en effet toujours le risque de ne choisir, dans la masse des productions consacrées à la rhétorique, que ce qui illustre la thèse choisie au départ.

C'est le travers de l'ouvrage de Tzvetan Todorov, *Théories du symbole*, paru en 1977 (la même année que *L'empire rhétorique* de Perelman), qui pousse beaucoup plus loin, sans la prudence de Gérard Genette qui appelait de ses vœux « une immense enquête historique » pour corriger ce que sa perspective avait de trop rapide, la thèse d'une rhétorique réduite à l'élocution<sup>79</sup>. Mais ce que cherche à retrouver Todorov derrière la rhétorique, c'est en fait la

---

<sup>75</sup> Livre V, chap. 5 dans l'édition de 1741.

<sup>76</sup> *Dictionnaire européen des Lumières*, 1997, article « Rhétorique ».

<sup>77</sup> Cité par Paul Griscelli, *L'enseignement de la rhétorique dans les collèges français (1660-1760)*, nouveau doctorat, Paris 4, 1989, p. 79.

<sup>78</sup> E. Bury, *op. cit.*, p. 106.

<sup>79</sup> *Op. cit.*, chap. 2 : « Splendeur et misère de la rhétorique » et 3 : « Fin de la rhétorique ».

littérature. Pour cela, il distingue, en se fondant sur le *Dialogue des orateurs* de Tacite qu'il considère comme marquant la première grande crise de la rhétorique, deux périodes dans l'histoire de la rhétorique : avant Cicéron la rhétorique cherchait à persuader, après Cicéron, dans un État qui n'est plus libre et démocratique, elle ne cherche plus qu'à bien dire. La meilleure parole n'est plus celle qui est efficace mais celle qu'on jugera belle. Ainsi, le nouvel objet de la rhétorique coïncide avec celui de la poésie, admirée pour elle-même à cause du travail qu'ont subi les mots mêmes du discours et c'est désormais la parole inutile qu'on s'attachera à louer. La rhétorique, devenue pour Todorov « la théorie du langage qu'on admire en et pour lui-même » connaîtra une seconde grande période qui va de Quintilien à ... Fontanier. Et Todorov ne craint pas d'écrire pour justifier un aussi vertigineux raccourci : « c'est une discipline où de tels raccourcis sont possibles et même légitimes, tant l'évolution est lente. Quintilien et Fontanier, s'ils avaient pu communiquer par-delà les siècles, se seraient parfaitement compris<sup>80</sup> ». Les études rhétoriques ont fait, depuis, justice d'une telle affirmation. Mais dès 1957, Basile Muntaneo concluait ainsi sa démonstration selon laquelle la rhétorique tente d'évoluer avec les nations et les siècles : « la masse des traités de rhétorique n'est pas absolument inerte, [...] elle se meut malgré tout dans la vie et [...] elle se stratifie tant bien que mal dans l'histoire générale des époques. Cette proposition, évidente pour le XVI<sup>e</sup> siècle, ne vaut pas moins pour les siècles suivants : la fortune individuelle des rhéteurs anciens, que j'esquisse ailleurs, y apporte une confirmation de plus<sup>81</sup> ».

En réalité, l'histoire de la rhétorique n'intéresse pas vraiment Todorov. La suite de sa thèse est la suivante : la première grande crise de la rhétorique, qui aurait dû se dénouer harmonieusement en fête du langage « se donnant en spectacle, se laissant savourer pour lui-même, hors des services offensants auxquels on l'astreignait » (les termes employés laissent deviner à quel point la rhétorique « utile » intéresse peu Todorov), débouche en réalité sur une période de lente décadence, de dégradation, d'étouffement, de mauvaise conscience. Pour Todorov, il n'y pas de rhétoricien heureux de Quintilien à Fontanier parce que, contrairement à leurs vœux, la morale sociale ne permet pas qu'on puisse apprécier le langage par lui-même. Dès lors, Quintilien a beau affirmer la prééminence des choses sur les mots et refuser les ornements inutiles, préférer l'atticisme à l'asianisme, Todorov refuse de se rendre à l'évidence et n'y voit que la mauvaise conscience du rhétoricien qui « ne peut faire participer la rhétorique à la fête du langage, car pour lui ce n'est pas une fête mais une orgie<sup>82</sup> ». Quel meilleur exemple de pétition de principe : Quintilien n'a rien compris à la rhétorique et s'obstine à ne pas voir que l'objet propre de la rhétorique est bien plus du côté des mots puisque Todorov lui-même l'a décrété, sur la seule foi du *Dialogue des orateurs*. Quant aux condamnations du style trop orné par Aristote,

---

<sup>80</sup> *Op. cit.*, p. 68.

<sup>81</sup> « Des “constantes” en littérature. Principes et structures rhétoriques », publié dans la *Revue de littérature comparée*, XXXI, n° 3, juillet-septembre 1957, et repris dans *Constantes dialectiques en littérature et en histoire*, *op. cit.*, p. 150.

<sup>82</sup> P. 72.

Cicéron et Tacite lui-même, elles sont imprégnées de condamnations morales. Comment les lire autrement quand on a pris soin d'évacuer toute idée d'efficacité de la rhétorique ?

Reste cependant à expliquer comment la rhétorique est parvenue à subsister pendant près de deux millénaires. C'est que le même système de valeurs qui supprime la liberté de parole maintient la réglementation du discours. Donc la rhétorique, qui ne doit s'occuper que de la beauté des discours, s'interdit en même temps les valoriser. Il ne lui reste plus pour lot que la mauvaise conscience. Pour Todorov, l'histoire postérieure de la rhétorique « qu'on se contentera de survoler » confirme cet état de choses. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, survient la deuxième crise de la rhétorique au cours de laquelle « d'un seul geste elle sera acquittée, libérée – et en même temps mise à mort<sup>83</sup> ». En effet, le XVIII<sup>e</sup> siècle est le premier, d'après Todorov, à assumer ce qui se préparait à l'intérieur de la rhétorique du temps de Tacite : la jouissance du langage en tant que tel ; le premier également à préférer la beauté comme accomplissement en soi à l'imitation, beauté dont chacun prétend alors posséder en lui-même l'étalon. Moritz, Kant, Novalis, Schelling définiront le beau, l'art, la poésie comme ce qui se suffit à lui-même et seront les premiers à être entendus. Voilà donc la rhétorique libérée de cette mauvaise conscience qui l'habitait ? Las ! la vague romantique, en supprimant la nécessité de réglementer le discours, lui porte le coup de grâce. Et Todorov d'affirmer : « On serait en mesure de diagnostiquer cette seconde crise sur la simple disparition matérielle des ouvrages de rhétorique, sur l'oubli dans lequel sera plongée toute une problématique<sup>84</sup> ». C'est ne pas être allé chercher très loin lorsqu'on sait que Françoise Douay, dans une investigation portant sur les bibliothèques du sud-est de la France, a pu recenser près de 250 titres d'ouvrages se proposant explicitement de décrire ou d'enseigner l'art de parler et d'écrire<sup>85</sup>. Et Todorov conclut, « mélancoliquement », en remarquant l'absence de rhétoriciens heureux pendant deux mille ans. « À moins, dit-il, qu'on se soit trompé d'histoire. À moins que tous ces personnages dont je viens de parler, Cicéron, Quintilien, Fontanier, ne soient des êtres fictifs, et leurs écrits des canulars ». On serait tenté de lui répondre qu'effectivement il s'est trompé d'histoire et qu'il a bâti de toutes pièces une fiction lui permettant de réinterpréter l'histoire de la rhétorique à la lumière de la conception de la littérature au sens moderne, conception née avec le romantisme allemand :

La constitution même de la notion « littérature », avec son contenu actuel, est un fait récent (de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle). Avant, on reconnaît bien les grands genres (poésie, épopée, drame) ainsi que les petits, mais l'ensemble dans lequel ils sont inclus est quelque chose de plus vaste que notre littérature. La « littérature » est née d'une opposition avec le langage utilitaire, lequel trouve sa justification en dehors de

---

<sup>83</sup> P. 79.

<sup>84</sup> P. 80.

<sup>85</sup> Voir « Y a-t-il une renaissance de la rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle ? » : « ces deux cent cinquante titres se répartissent ainsi : cinq dictionnaires, une dizaine d'ouvrages destinés au barreau, une dizaine de traités d'esthétique littéraire ou artistique, environ vingt-cinq ouvrages sur l'éloquence politique, autant de conseils au grand public sur la voix, le geste et l'improvisation, une trentaine d'études universitaires sur l'histoire de la Rhétorique, au moins trente-cinq guides du prédicateur, ainsi qu'une centaine de manuels scolaires. »

lui-même. En conséquence, les relations entre les œuvres et ce qu'elles désignent, ou expriment, ou enseignent, c'est-à-dire entre elles et tout ce qui leur est extérieur, seront dévalorisées ; en revanche, une attention soutenue sera portée à la structure de l'œuvre elle-même, à l'entrelacement interne de ses épisodes, thèmes, images. Depuis les romantiques jusqu'aux surréalistes et au Nouveau Roman, les écoles littéraires se réclameront de ces quelques principes essentiels, tout en divergeant dans les détails ou dans le choix du vocabulaire<sup>86</sup>.

Il était tentant de faire de la rhétorique, réduite à l'impuissance et à l'élocution, la théorie d'une littérature qui se cherche mais ne s'avoue pas encore, n'attendant que « le remplacement de la recherche d'une transcendance par l'affirmation du droit de chaque individu de se juger en fonction de ses critères<sup>87</sup> ».

Rien de plus éloigné de la littérature ainsi conçue que l'éloquence parlementaire. Mais il importe justement de rappeler deux choses, pour en finir avec une interprétation de l'histoire de la littérature qui, au regard des principes de la recherche scientifique, relève de l'imposture intellectuelle : d'une part la conception de la littérature née avec le romantisme allemand est loin de s'être encore imposée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; d'autre part une telle conception peut également être remise en cause aujourd'hui et ne doit pas être considérée comme un acquis définitif dans l'évolution de la création littéraire.

Il nous reste maintenant à tenter de faire le point sur l'évolution de la rhétorique de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle sans tomber dans les mêmes travers que Todorov, c'est-à-dire en interprétant le passé à partir de notre conception moderne de la littérature. Nous tâcherons de montrer que le XIX<sup>e</sup> siècle hérite d'une rhétorique encore bien vivante et que l'éloquence politique lui offre justement la possibilité de retrouver un rôle à la mesure de celui qu'elle a pu avoir dans l'Antiquité.

---

<sup>86</sup> *Critique de la critique. Un roman d'apprentissage*, Paris, Seuil, 1984, p. 10.

<sup>87</sup> *Op. cit.*, p. 12.



## Chapitre 2 : Jalons pour une histoire de la rhétorique de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

Pour qui veut retracer l'évolution de la rhétorique au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la tâche est loin d'être simple, en l'absence d'une étude de synthèse sur cette période. Car si tout le monde s'accorde sur la redécouverte de la rhétorique au XVI<sup>e</sup> siècle par les philologues humanistes, et sur son règne sans partage dans l'enseignement et dans les lettres jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle – époque qui constitue ainsi un « âge de l'éloquence », pour reprendre l'expression de Marc Fumaroli –, la suite de son histoire est beaucoup plus difficile à cerner. C'est d'abord à travers son enseignement qu'on peut le mieux découvrir ce qu'était cette rhétorique et les débats qui la traversaient.

### A. La rhétorique issue du modèle d'enseignement humaniste

#### 1. La mise en place du modèle

Le règne de la rhétorique au XVII<sup>e</sup> siècle est lié bien sûr au rayonnement de l'humanisme mais également au mouvement de la Contre-Réforme. Lorsque, en 1598, rappelle Françoise Douay, avec la réforme de l'enseignement qui accompagne l'édit de Nantes, Henri IV « impose en France ou se voit imposer, un programme néo-cicéronien proche du programme des jésuites, déboutant par là-même le programme élaboré vers 1550 en français par Ramus, professeur au Collège de France, huguenot victime de la Saint-Barthélemy<sup>2</sup> », il s'agit d'un « tournant de l'Histoire » qui place la France dans la mouvance latine et détermine fortement l'évolution ultérieure de la rhétorique. Ainsi est instaurée, dans les collèges de l'Université de Paris, et bientôt dans toutes les congrégations catholiques, une classe de Rhétorique identique à celle qu'établit la *Ratio studiorum*, élaborée à Rome, publiée en 1599 après consultation d'experts dans les provinces, et devenue le règlement des études applicable à tous les collèges de jésuites. Pour Marc Fumaroli, en soutenant les jésuites, non seulement Henri IV a su ménager, pour lui-même et pour sa dynastie, leur fidélité, mais la Cour de France découvre à son propre usage les vertus de la rhétorique romaine :

Diplomatie de l'esprit, dont la Rome de Cicéron et d'Urbain VIII a l'expérience millénaire, la rhétorique

---

<sup>1</sup> Entre le moment où cette partie a été rédigée et la fin de cette thèse, est parue l'*Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne* dont nous avons déjà parlé. Étant donné la taille et la richesse de l'ouvrage, le temps a manqué pour apporter à cette partie les compléments et les modifications requis par cette avancée de la recherche.

<sup>2</sup> F. Douay, « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », p. 471.

devient aussi au cours des deux premiers règnes du XVII<sup>e</sup> siècle français un auxiliaire de la Cour de France. Ses cadres de dialogue atténuent les conflits internes de la société française. En leur donnant forme de querelle de style, elle sauvegarde son unité sans obérer sa multiplicité. Jamais la rhétorique, dans son sens romain et plénier, n'a été aussi déterminante qu'en ce moment de suspens. Elle l'est à l'étage européen, où le Saint-Siège s'emploie à préserver une unité latine de plus en plus improbable. Elle l'est à l'étage national, en France, où le modèle romain est détourné et réemployé au service d'une unité française de plus en plus probable<sup>3</sup>.

Et Marc Fumaroli explique qu'en France, « grâce au mécénat impérial de la Cour, dans une polémique stimulante avec l'idéal docte d'*eruditio* et avec l'idéal clérical d'éloquence sacrée, fleurit avec le plus de vitalité un idéal civil d'*Eloquence française*, accordé à la majesté royale et au "bon usage" de la Cour, éloquence fertile en "chefs-d'œuvre", mais destinée d'abord à servir de dénominateur commun à l'élite du savoir et du pouvoir ». Or cette éloquence, qu'elle soit celle des auteurs de poésie, de romans et de pièces de théâtre, ou celle des hommes d'État, chefs de guerre, gentilshommes, magistrats, ou encore celle des hommes d'église, – puisque son champ est beaucoup plus large que celui que nous donnons aujourd'hui à celui de la littérature –, se plie à la même rhétorique et poétique que celle que « la philologie humaniste européenne a restaurée dans sa richesse et ses nuances ». Et c'est grâce à l'expansion du réseau des Collèges jésuites et oratoriens, « expression de la volonté de la Réforme catholique, commune à toute l'Église, d'ordonner pédagogie et homilétique chrétienne à l'apprentissage des *litterae humaniores* et de la rhétorique latine », que cette éloquence française a connu son essor :

Cet enracinement de l'éloquence française dans la culture humaniste et chrétienne commune à toute l'Europe est au principe de son succès européen, car elle n'apparut pas comme une rupture avec les ressources et les idéaux de l'humanisme latin de la Renaissance, mais comme un corps glorieux émanant de l'antique tombeau, rajeunissant ses trésors par la grâce de la présence actuelle et vivante. [...] Transposée en français d'Ile-de-France, mise au service du Louvre, l'antique alliance de la sagesse et de l'éloquence conserve sa vocation universelle, dans un mythe romain qui soutient l'action et la parole des héros de la monarchie, autant sinon plus que celle de ses écrivains. De ses assises savantes et sacrées, l'éloquence française hérite le culte de la forme d'expression, indissociable d'une réflexion approfondie, philosophique, morale, politique, religieuse, bref rhétorique, sur l'art de parler<sup>4</sup>.

Ainsi, résume Françoise Douay, entre la fin des guerres de religion et le début de la première querelle des anciens et des modernes, « jésuites et gallicans s'entendent pour développer, les uns au service de l'église catholique, les autres au service de la monarchie française, une conception cicéronienne de la Rhétorique, alliant l'éloquence à la philosophie pour le plus grand bien de la Cité, de Dieu ou des hommes<sup>5</sup>. »

---

<sup>3</sup> M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, op. cit., p. XII.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>5</sup> « Les jésuites et l'autorité de la *Rhétorique* d'Aristote », in G. Dahan et I. Rosier-Catach (éd.), *La Rhétorique d'Aristote. Traditions et commentaires de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1998.

## 2. Le modèle jésuite, prototype de l'enseignement humaniste

Qu'en est-il de cet enseignement qui assure à la rhétorique une place privilégiée et en fait le fonds commun de l'élite cultivée du XVII<sup>e</sup> siècle puis du XVIII<sup>e</sup> ? Le modèle en est celui des collèges jésuites, bastion central de l'appareil scolaire, tant par le nombre de ses établissements que par son prestige pédagogique<sup>6</sup>. L'organisation des études est la même que celle déjà en place dans les collèges de l'université de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle : trois ou quatre classes de grammaire, la classe de Poétique ou d'Humanités (la seconde), la classe de rhétorique (à laquelle s'arrêtaient la majorité des élèves) et la classe de philosophie (logique, mathématiques, physique, métaphysique). L'exercice central de la pédagogie jésuite, repris également à la manière de Paris, est la *praelectio*, explication de texte qui s'intéresse à la fois à l'auteur et à son œuvre, au genre, à la langue (grammaire, vocabulaire mais aussi élocution), à la composition ; qui cherche à dégager l'idée principale du texte ainsi que sa portée morale et apporte les différentes connaissances (historiques, géographiques, mythologiques) nécessaires à sa compréhension mais aussi à la constitution d'un bagage « culturel ». Car l'idéal rhétorique est celui des *res* autant que des *verba* et suppose des connaissances positives et l'assimilation d'idées morales. De manière générale, histoire, chronologie, géographie, polymathie (science du blason, science des sceaux, épigraphie, diplomatique, numismatique, manière de composer énigmes, emblèmes, devises), philologie, ne sont pas étudiées pour elles-mêmes mais comme complément à la lecture des auteurs. André Collinot et Francine Mazière commentent ainsi l'exercice : « C'est une lecture réglée explicitement dont le texte peut être dicté et doit être en tout cas "retenu". L'élève, en tant que sujet lisant, n'a point part à l'interprétation. Il reçoit le sens, le mémorise, le thésaurise, afin de répéter et de faire sien le discours reçu. La Société de Jésus impose ainsi un sens chrétien aux œuvres païennes<sup>7</sup> ». Voici l'exercice présenté dans le *De ratione discendi et docendi* du Père de Jouvençy en 1692 :

On passera ensuite à l'explication de Cicéron, de Virgile, ou de quelque auteur approprié à la classe ; on divisera l'explication en cinq ou six parties, sur lesquelles nous donnerons des détails à l'article suivant.

1<sup>re</sup> partie : sujet de prélection.

2<sup>e</sup>. Exposition et développement de chaque pensée ; on examinera si elles sont obscures, concises, ou embarrassées.

3<sup>e</sup> Explication de ce qui se rapporte à l'érudition, à l'histoire, aux mœurs des peuples, etc.

4<sup>e</sup>. Examen dans les classes supérieures de ce qui se rapporte à la rhétorique ou à la poétique.

5<sup>e</sup>. Examen de la latinité.

---

<sup>6</sup> Soit 100 collèges en 1762, à la veille de leur expulsion, ce qui correspond à la moitié des collèges non universitaires. Plus précisément, pour reprendre les chiffres cités par Paul Griscelli, *op. cit.*, chap. 1, en 1750, sur 222 collèges non universitaires, 92 sont jésuites, 22 oratoriens, 5 doctrinaires et 2 mauristes. Quant à l'Université, elle compte 109 collèges d'humanités et 146 de plein exercice.

<sup>7</sup> A. Collinot, F. Mazière, *L'Exercice de la parole. Fragments d'une rhétorique jésuite.*, Paris, Éd. des Cendres, 1987, p. 80-81.

6°. Une sixième partie peut être ajoutée pour insinuer dans l'esprit des élèves ce qui est de nature à former leurs mœurs, à réchauffer leur piété, et si l'occasion ne se présente pas d'elle-même, on pourra la provoquer.

Pendant tout ce temps, les élèves auront entre leurs mains les livres qu'on leur explique. Ils prendront des notes correspondant aux parties que nous venons d'indiquer<sup>8</sup>.

La *praelectio* suppose donc, comme le font remarquer André Collinot et Francine Mazière, que l'on détache un morceau du texte d'une œuvre et que l'on choisisse un argument ou sujet que l'on expose en première partie et que l'on développe ensuite :

Cette double élection opérée par le commentateur soumet ainsi l'interprétation du texte à la régularisation du sens, c'est-à-dire à ce qu'il faut savoir pour lire.

En le détachant d'un ensemble, la *praelectio* confère au texte « choisi » une autonomie qui lui donne une autre forme, close, à savoir celle d'un tableau illustrant un trait de morale ou de mœurs. Ainsi, à chaque choix de texte correspond un portrait moral ou l'éloge d'une vertu<sup>9</sup>.

La méthode jésuite insistait également, comme celle des maîtres parisiens, sur la pratique et sur l'exercice plus que sur les préceptes. Ainsi que l'explique François de Dainville<sup>10</sup>, cet exercice se pratiquait à deux niveaux : l'analyse des règles de l'art dans les exemples des auteurs et, dans un second temps, l'imitation et la création suivant cet exemple. Ce passage de la lecture des auteurs à la composition est ainsi exposé par Jouvençy à destination du jeune maître :

À la lecture doit se joindre la composition. La lecture prépare les matériaux, la composition les met à leur place et en fait une construction régulière. [...] [Le maître] aura soin d'employer dans ces petites compositions les meilleures expressions qu'il remarquera dans ses lectures, les tours cicéroniens et les autres agréments de la bonne latinité, qu'il servira libéralement et somptueusement à ses élèves comme les mets exquis d'un banquet<sup>11</sup>.

Et Jouvençy demande au jeune maître d'écrire chaque jour, de s'exercer en traduisant un passage de Cicéron puis en le retraduisant au bout de quelque temps en latin en comparant son style avec celui de Cicéron, d'analyser un discours de Cicéron puis de traiter le même sujet en recouvrant « de chair cette espèce de squelette » et en comparant ensuite avec l'original, ou encore d'utiliser les mêmes procédés d'élocution que Cicéron mais en les appliquant à un autre sujet. Bref, toute une gamme d'exercices visant à donner la maîtrise de l'écriture.

---

<sup>8</sup> Cité par A. Collinot, F. Mazière, *op. cit.*, p. 62.

<sup>9</sup> *Op. cit.*, p. 82. Le même ouvrage reproduit trois exemples de prélection donnés par Jouvençy : un passage de Cicéron en rhétorique, un passage de Virgile également pour la classe de rhétorique et une fable de Phèdre pour « la classe moyenne de grammaire appelée aussi quatrième ».

<sup>10</sup> « L'évolution de l'enseignement de la rhétorique au dix-septième siècle » in *L'Éducation des jésuites. XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Minuit, 1978, p. 188.

<sup>11</sup> Cité dans A. Collinot, F. Mazière, *op. cit.*, p. 50.

En ce qui concerne les élèves, les premiers exercices de composition avaient lieu en seconde : vers latins, exercices préparatoires (*progymnasmata*), repris aux rhéteurs hellénistiques (Aphthonios et ses commentateurs). Françoise Douay<sup>12</sup> dégage trois techniques distinctes dans ces exercices : l'*amplification*, qui consiste à rédiger une ou deux pages à partir d'un argument de quelques lignes ou de quelques mots, accompagnés d'une consigne formelle ; le passage réglé de la vérité intemporelle d'une *sentence* à son actualisation dans des personnages ou *chrie* ; la *fable*, qui allie une *narration* et une sentence, forme brève allégorique qui prépare les élèves bien nés à la vie du siècle<sup>13</sup>. C'est en classe de rhétorique que l'élève doit accéder à la maîtrise de l'éloquence, en prose et en latin, avec l'aide d'« un vaste appareil de catégories et de préceptes, d'exemples historiques ou fictifs (on lit alors Tite-Live, les *Discours* de Cicéron, l'*Enéide* de Virgile ; Homère, Démosthène, Thucydide) et d'exercices écrits et oraux : amplifications variées, parallèles, déclamations ou harangues, controverses ou causes<sup>14</sup> », le modèle par excellence étant Cicéron et en particulier ses discours (c'est d'ailleurs à partir de Cicéron que Jouvençy incite le jeune régent à s'exercer à la composition). François de Dainville ajoute que les élèves établissaient également des « lieux communs », au sens de « recueils ordonnés par sujets » : il s'agissait de recueillir des mots, des idées, des sentences, des exemples glanés dans les lectures, « qui fournissaient un contenu, *res*, à leurs *verba*<sup>15</sup>. ». Cette méthode, qui consiste pour le lecteur à classer des citations qui lui paraissent remarquables sous un certain nombre de rubriques, trouve son origine chez le réformateur Mélanchton et a été reprise aux luthériens par les jésuites<sup>16</sup>. La déclamation, avec ses trois composantes : la mémoire, la voix et le geste, faisait également partie de l'enseignement ; elle était pratiquée dans les classes et donnait lieu, un certain nombre de fois dans l'année, à des exercices publics en présence des familles et des autorités du lieu.

Quant au contenu de l'*ars rhetorica* ainsi enseignée et exposée dans les manuels des maîtres, il est repris pour l'essentiel de la *Rhétorique à Herennius*, de Cicéron et de Quintilien. À l'abrégé de la *Rhétorique* de Cyprien Soarez, manuel du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle qui demeure l'unique manuel jusqu'en 1659 – date à laquelle il est remplacé, pour un demi-siècle, par le *Novus candidatus rhetoricae* du Père Fr. Pomey<sup>17</sup> –, les maîtres qui, souvent, dictaient un cours de leur façon, ajoutent le traité des *Passions et des mœurs*, tiré d'Aristote, qui manquait à Soarez et, parfois, des extraits des Pères de l'Église. Leurs cours suivent le même plan : une introduction sur l'orateur, la rhétorique et la théorie de l'imitation, puis les quatre parties de la rhétorique dans leur ordre habituel (invention, disposition, élocution, prononciation). Car les jésuites ont choisi

---

<sup>12</sup> *Op. cit.*, p. 473-474.

<sup>13</sup> Pour une description plus détaillée de ces exercices, voir dans A. Collinot, F. Mazière, *op. cit.*, les pages que le Père de Jouvençy leur consacre dans le *Candidatus rhetoricae*.

<sup>14</sup> F. Douay, *op. cit.*, p. 475.

<sup>15</sup> *Op. cit.*, p. 189.

<sup>16</sup> Pour plus de précisions sur cette méthode, voir Francis Goyet, « Aux origines du sens actuel de "lieu commun" », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, mai 1997, n° 49, p. 59-74.

<sup>17</sup> Voir F. de Dainville, *op. cit.*, p. 190.

d'enseigner une rhétorique cicéronienne qui fait de l'orateur un homme impliqué dans la vie publique, non un philosophe qui se contente de discuter avec d'autres esprits éclairés. Il doit donc mobiliser toutes les ressources de la rhétorique telle que l'a définie Cicéron et ne peut se restreindre à l'élocution et à la prononciation comme l'aurait voulu une rhétorique ramiste. Et, comme l'explique Françoise Douay<sup>18</sup>, cette conception du rôle de l'orateur les conduit à recourir à l'autorité d'Aristote et à lui emprunter tout d'abord « la définition même de la discipline rhétorique, non comme simple art de bien dire, *ars bene dicendi*, mais comme art de persuader, *ars persuadendi*, avec le recours à la notion de pithanon, το πιθανον, "ce qui est propre à persuader" ». Ils reprennent également l'ambitieux programme d'Aristote, Cicéron et Quintilien qui, de l'*inventio* à l'*actio* en passant par la *dispositio* et l'*elocutio*, envisage l'élaboration du discours, et donc la formation de l'orateur, comme un tout dans lequel on ne peut dissocier les choses et les mots, le raisonnement et l'ornement, l'ordonnancement, la parole et le geste. Dans ce programme, deux notions, communes à la *Rhétorique* et à la *Poétique*, caractérisent l'invention rhétorique, notions qui, écrit Françoise Douay, « assurent à ces disciplines leur statut d'arts agissant sur le public par l'imaginaire ». La première est le vraisemblable, puisque le raisonnement rhétorique (enthymème et exemple) est fondé sur des prémisses probables et non certaines comme dans le raisonnement scientifique. La seconde est la convenance (*prepon*) qui, loin de n'être qu'une qualité de style, est fondée sur l'idée que le discours doit s'adapter à l'auditoire :

<p>Comme dans la vie, ainsi dans le discours rien n'est plus difficile que de voir ce qui sied. Les Grecs appellent cela <i>πρεπον</i> (le bienséant), nous pouvons très bien dire de notre côté <i>decorum</i>. On donne là-dessus beaucoup de préceptes excellents et la chose mérite au plus haut point qu'on s'en instruisse : pour l'avoir ignorée on fait des fautes non seulement dans la vie, mais très souvent aussi en poésie et dans l'éloquence.</p> <p>Or l'orateur doit voir ce qui est séant non seulement dans les idées, mais aussi dans les mots. En effet, ni toutes les conditions, ni toutes les dignités, ni toutes les autorités, ni tous les âges, ni même tous les lieux, les temps, les auditoires ne doivent être traités avec la même sorte de mots ou d'idées, et toujours dans chaque partie d'un discours comme de la vie il faut considérer ce qui est séant. Et ceci réside d'une part dans la chose dont on traite et d'autre part dans les personnes de ceux qui parlent et de ceux qui écoutent.</p>	<p>Ut enim in uita sic in oratione nihil est difficilium quam quid deceat videre. Πρεπον appellant hoc Graeci, nos dicamus sane decorum ; de quo et multa praeclare praecipuntur et res est cognitione dignissima ; huius ignoratione non modo in uita sed saepissime et in poematis et in oratione peccatur.</p> <p>Est autem qui deceat oratori videndum non in sententiis solum etiam in uerbis. Non enim omnis fortuna, non omnis honos, non omnis auctoritas, non omnis aetas, nec vero locus aut tempus aut auditor omnis eodem aut uerborum genere tractandus est aut sententiarum, semperque in omni parte orationis ut uitae quid deceat est considerandum ; quod et in re, de qua agitur, positum est, et in personis et eorum qui dicunt et eorum qui audiunt.<sup>19</sup></p>
--	--

<sup>18</sup> « Les jésuites et l'autorité de la *Rhétorique* d'Aristote », *op. cit.*, p. 335.

<sup>19</sup> Cicéron, *L'Orateur*, trad. A. Yon, Paris, Les Belles Lettres, 1964.

Cette « loi du *decor*, du *decere*, comme l'écrit Basile Muntaneo<sup>20</sup>, impose au discours, à l'œuvre d'art en général, la coordination harmonieuse, l'adaptation mutuelle, de tous les éléments et contingences qui la composent ou l'entourent » : auteur, situation, personnages, destinataire. Car « tout, dans une œuvre, se tient, avec une rigueur génératrice d'*unité* et de *vraisemblance*, chères surtout aux époques classiques ». On mesure là ce qui relie les deux notions de *vraisemblance*, qui suppose la connaissance de ce que l'auditoire peut accepter comme probable, et de *convenance*. Or, le savoir de ce qui convient et ne convient pas dans le discours (traduit d'abord par *la* ou *les bienséances*, puis à partir de 1718, par *convenance*, d'après les occurrences relevées par Basile Muntaneo) est consigné également dans la *Rhétorique* d'Aristote : il s'agit des notions d'*èthos* et de *pathos*, les vertus de l'orateur qui donnent de la crédibilité à son discours et la connaissance des passions qui lui permettent de le faire accepter, en latin *mores* et *affectus*. Françoise Douay cite le *Dictionnaire françois* de Richelet qui, dans l'article *RETORIQUE*, estime que, dans la *Rhétorique* d'Aristote, « la meilleure partie[...], c'est le traité des passions », c'est-à-dire le début du Livre II où Aristote, après avoir expliqué comment l'orateur devait susciter la confiance de son auditoire, en vient aux passions :

[...] la passion, c'est ce qui, en nous modifiant, produit des différences dans nos jugements et qui est suivi de peine et de plaisir. Telles sont, par exemple, la colère, la pitié, la crainte et toutes les autres impressions analogues, ainsi que leurs contraires<sup>21</sup>.

Aristote analyse ces passions qu'il a identifiées selon trois points de vue : l'état d'esprit de ceux qui les éprouvent, ceux à l'égard de qui ils les éprouvent et les motifs pour lesquels ils les éprouvent. Puis, après avoir exposé « les moyens par lesquels peuvent être excitées et dissipées les passions dont se tirent les preuves », il en vient aux mœurs et aux « divers états d'esprit » dans lesquels on se trouve « suivant les passions, les habitudes, les âges, la bonne ou mauvaise fortune », s'intéressant successivement à la jeunesse, à la vieillesse et à l'âge mûr, aux nobles, aux riches, aux puissants et aux heureux. On voit ainsi comment on passe du caractère de l'orateur aux mœurs de l'auditoire, mœurs dont la connaissance est nécessaire à l'orateur s'il veut persuader, sous peine de ne pas « convenir » (*non decere*). La partie de la rhétorique consacrée aux mœurs et aux passions constitue une psychologie que l'époque classique va reprendre et développer.

L'ensemble de cette conception de la rhétorique comme art de persuader est bien résumée par le Père de Jouvençy dans le *Ratio discendi* :

Je dirai qu'on appelle orateur celui qui parle de manière à persuader. On peut donc définir le discours : une œuvre par laquelle l'orateur s'efforce de persuader. Or, persuader un auditeur, c'est le toucher en parlant de telle manière qu'il veuille faire ce que désire l'orateur, non pas tant parce qu'il croit vrai que parce qu'il estime que cela lui est profitable. C'est ce qui fait que l'on persuade, moins en éclairant les esprits, qu'en

---

<sup>20</sup> « Deux constantes fondamentales. La "convenance" et la "couleur locale" », *op. cit.*, p. 188.

<sup>21</sup> Aristote, *Rhétorique*, trad. C.-É. Ruelle, revue par P. Vanhemelryck, Librairie Générale Française, 1991, p. 183, 1378a.

touchant les cœurs, et en dirigeant les volontés. C'est en cela que la rhétorique diffère des autres sciences qui ont pour but de prouver et de montrer la vérité. Ces sciences n'ont en vue que la vérité, et elles s'inquiètent peu des qualités ou des dispositions des personnes à qui elles démontrent ; tandis que la rhétorique se préoccupe de celui à qui elle expose la vérité, ou ce qui en a l'apparence<sup>22</sup>.

Fidèle à l'héritage aristotélicien, la rhétorique jésuite s'attache donc davantage à l'apparence du vrai, c'est-à-dire au vraisemblable, qu'à la vérité et est toute tournée vers le destinataire du discours auquel elle s'efforce de s'adapter, selon la notion de convenance. Pour persuader, il faut connaître son auditoire (ses mœurs) et recourir aux moyens les plus propres à le toucher (les passions) :

Dans le choix des preuves, il faut surtout tenir compte de celles qui touchent l'auditeur et qui sont **appropriées** à ses opinions, à son esprit, à sa condition, à son âge. Nous sommes tous séduits par les apparences fausses ou vraies de ce qui est bon, mais ce qui est bon pour moi ne l'est pas pour vous. Telle chose est utile à ceux-ci, telle autre agréable, honorable pour ceux-là, telle autre plaît et nous charme en des circonstances différentes. Comme les hommes ne se laissent guider par les raisons que suivent les sentiments qu'ils éprouvent, il faut en dehors des preuves qui éclairent notre esprit, **exciter les passions**, si le sujet le comporte, ébranler la volonté. Pour cela, il sera fort utile de bien connaître **les mœurs** des hommes et **la nature des mouvements de l'âme**. Pour chaque genre de causes, il faut exciter des passions différentes<sup>23</sup>.

Certes, il n'y a rien ici qu'une reprise fidèle de l'héritage rhétorique antique et les jésuites, en cherchant à persuader en excitant les passions, sont dans une stricte orthodoxie cicéronienne. Mais on ne peut s'empêcher de voir à quel point elle sert bien cet ordre missionnaire, chargé de la conversion des âmes et de la reconquête catholique post-tridentine, à qui tous les moyens sont bons pour soumettre l'auditoire à sa volonté.

En ce qui concerne plus particulièrement les passions, François de Dainville note, pour la période 1660-1700, que les rhétoriques leur accordent d'importants développements et que les cours s'étendent plus longuement, illustrés d'exemples empruntés à la tragédie et notamment à Corneille. Cette tendance se poursuit au XVIII<sup>e</sup> siècle et François de Dainville cite l'exemple du cours du Père Sanadon qui est « l'une des études psychologiques, illustrée de moult extraits de Corneille et de Racine, les plus détaillées » qu'il ait rencontrées dans un cours. Il cite également le témoignage de Diderot<sup>24</sup> sur le Père Porée qui excellait par des comparaisons habiles à faire profondément sentir à ses écoliers les nuances du sentiment. Mais alors on perçoit comment l'étude des passions peut déboucher sur une analyse des textes et donner à la rhétorique une toute autre orientation : nous y reviendrons.

Une autre innovation de la rhétorique jésuite a été fréquemment relevée : le Père de Jouvençy, dans son cours à Louis-le-Grand en 1693, au lieu de partir de l'invention pour traiter

---

<sup>22</sup> Chap. 2, art. I, cité par A. Collinot, F. Mazière, *op. cit.*, p. 55.

<sup>23</sup> Chap. 2, art. I, §§ 4 et 5, cité par F. de Dainville, *op. cit.*, p. 195-196.

<sup>24</sup> Extrait de la *Lettre sur les sourds et muets*, 1751.



ensuite de la disposition et enfin de l'élocution, selon l'ordre traditionnel, débute par l'élocution. Il maintiendra cet ordre dans l'édition refondue du *Candidatus rhetoricae*, qui remplacera Pomey en 1711, ordre désormais adopté dans tous les traités dictés ou publiés<sup>25</sup>. Cette modification de l'ordre canonique des parties de la rhétorique a pu contribuer à renforcer la thèse de la rhétorique restreinte. Mais c'est oublier que la justification de ce bouleversement est d'abord pédagogique : Jouvençy juge l'élocution « plus facile et plus nécessaire aux débutants », retardant l'invention à cause des difficultés qu'elle présente. Il ne fait là que parachever l'évolution amorcée par le P. Pomey qui avait proposé, pour les exercices, de se rallier à la seconde sophistique avec une nouvelle traduction des *Progymnasmata* d'Aphthonios, complétés par un recueil de préceptes cicéroniens<sup>26</sup>. L'ensemble suivait ainsi le cursus des collèges, avec les premiers exercices en troisième, l'élocution en seconde, l'invention et la disposition en première. Le *Candidatus rhetoricae*, devenu ainsi un « manuel gradué de style et de composition à l'usage des classes » (F. Douay) sera régulièrement réédité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Plutôt que d'interpréter cette modification de l'ordre des préceptes comme une valorisation de l'élocution (qui a toujours constitué, de toute façon, une partie importante de la rhétorique), il est sans doute plus exact d'y voir, ainsi que le suggère Françoise Douay, une rhétorique qui, par les *progymnasmata*, « s'enracine désormais dans la fable<sup>27</sup> ». De manière plus générale, en comparant un nombre important de cours et de traités, F. Douay constate que « l'ordre d'exposition des catégories d'analyse varie d'un manuel à l'autre, si bien que l'on ne retrouve plus nettement ni les regroupements ni la progression idéale qu'avait esquissée la tradition antique, au moins pour ses trois premières parties : *invention, disposition, élocution*<sup>28</sup> ». On retrouve bien en général les mêmes douze questions (lieux, passions et mœurs, arguments, imitation, exorde-narration-confirmation-réfutation-péroration, genres épideictique-délibératif-judiciaire, styles bas-médiocre-élevé et le sublime, période, figures de pensée, figures de mots tropes et non-tropes, mémoire, prononciation) mais « le plan-type qui ordonnait [le savoir antique] s'est affaibli, dégageant un ensemble d'unités plus petites dont la combinatoire peut être diversement parcourue, le sujet, le dispositif ou le style pouvant *ad libitum* être tenu pour moteur. »

Autre évolution notable de la rhétorique jésuite, d'après François de Dainville, à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : l'importance de plus en plus grande prise par la poésie qui est désormais également étudiée en classe de rhétorique. Des poétiques, de plus en plus nombreuses (par exemple les *Institutiones poeticae* de Jouvençy de 1718), exposent les règles des diverses sortes de vers et les motifs qui en sont le fondement. C'est l'âge d'or du vers latin. Liée à cette ferveur poétique, la mythologie gagne du terrain. Les prélections, moins philologiques ou historiques, deviennent plus littéraires. Les régents expliquent les auteurs avec le souci de former de beaux esprits plutôt que des doctes. Les leçons magistrales font plus de place aux préceptes qu'aux textes, ce qui aggrave le caractère artificiel de la rhétorique.

---

<sup>25</sup> F. De Dainville, *op. cit.*, p. 195.

<sup>26</sup> F. Douay, « Les jésuites et l'autorité de la *Rhétorique* d'Aristote », *op. cit.*, p. 341-342.

<sup>27</sup> *Op. cit.*, p. 342, note 2.

<sup>28</sup> « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », *op. cit.*, p. 474-475.

Cette rhétorique jésuite se caractérise donc par son attachement au latin au détriment du français, la recherche de l'émulation, le privilège attaché aux lettres (peu d'élèves faisaient leur philosophie) et le recours aux morceaux choisis raccourcis, modifiés ou simplifiés de manière à donner une leçon de morale ou illustrer un précepte rhétorique. Autres traits remarquables de cette rhétorique : le caractère très allégorique de la formation (qui se marquait par un goût pour les énigmes, les blasons), son adaptation au goût mondain (par volonté de séduire les enfants de la noblesse et des rois) qui conduisait à cultiver le goût de l'esprit et de la pointe, son style cicéronien trop oratoire, trop spectaculaire et ostentatoire, son caractère minutieux dans les préceptes et son formalisme. Bref une rhétorique brillante, spectaculaire, mondaine, qui encourt le reproche de s'attacher aux mots plutôt qu'aux choses. C'est pourquoi elle fait l'objet de nombreuses critiques, dont on peut lire, dans l'article « Collège » de l'*Encyclopédie*, écrit par d'Alembert, la récapitulation :

En Rhétorique on apprend d'abord à *étendre* une pensée, à *circonduire* et *allonger* des périodes et peu à peu, l'on en vient à des discours en forme, toujours, ou presque toujours, en langue Latine. On donne à ces discours le nom d'*amplifications* ; nom très convenable en effet, puisqu'ils consistent pour l'ordinaire à noyer dans deux feuilles de verbiage, ce qu'on pourrait et devrait dire en deux lignes. Je ne parle point de ces figures de rhétorique si chères à quelques pédants modernes, et dont le nom même est devenu si ridicule que les professeurs les plus sensés les ont entièrement bannies de leurs leçons. Il en est qui en font grand cas et il est assez ordinaire d'interroger sur ce sujet important ceux qui aspirent à la maîtrise-ès-arts [...].

À l'égard de la Rhétorique, on voudrait qu'elle consistât beaucoup plus en exemples qu'en préceptes ; qu'on ne se bornât pas à lire les auteurs anciens, et à les faire admirer quelquefois assez mal à propos ; qu'on eût le courage de les critiquer souvent, les comparer avec les auteurs modernes et de faire voir en quoi nous avons de l'avantage ou du désavantage sur les Romains et sur les Grecs. Peut-être même devrait-on faire précéder la Rhétorique par la Philosophie, car enfin, il faut apprendre à penser avant que d'écrire.

Mais en fait, lorsque D'Alembert écrit l'article « Collèges », il décrit un état des lieux déjà dépassé : plusieurs facteurs ont contribué à faire évoluer la rhétorique issue du modèle d'enseignement humaniste.

## **B. Les facteurs d'évolution du modèle**

### **1. L'extension de l'enseignement du français : vers la constitution d'une rhétorique française**

Le premier facteur d'évolution est l'apparition d'un enseignement en français qui, d'abord marginal, soit par les institutions qui y ont recouru, soit par sa place à l'intérieur du système d'enseignement, va progressivement se généraliser dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et modifier l'enseignement de la rhétorique. L'influence de Port-Royal est le premier jalon de cette histoire. Certes, les Petites-Écoles n'ont duré que peu de temps (de 1643 à 1660), n'ont touché

que peu d'élèves et avaient pour mission première l'éducation d'enfants pauvres. Mais elles ont été les premières à faire place au français dans l'enseignement secondaire. Lancelot, qui publie en français en 1644 une *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue latine*, afin de remplacer la grammaire latine en latin de Despautères, jugée obscure et inutilement compliquée, déclare :

Quel est l'homme qui voulût présenter une grammaire en vers hébreux pour apprendre l'hébreu ? [...] N'est-ce pas supposer qu'on sait déjà ce qu'on veut apprendre et qu'on a déjà fait ce qu'on veut faire ?<sup>29</sup>

Dans les Petites Écoles, les enfants apprenaient également à composer d'abord en français (petits dialogues, narrations, lettres) à partir de sujets librement choisis dans les souvenirs de leurs lectures. L'exercice de la version, jusque là négligé, était préféré au thème pour lutter contre le latinisme : « L'excès du latinisme altère et accable la langue française », écrivait Lancelot<sup>30</sup>. C'est l'Oratoire qui hérita des idées de Port-Royal, ordre qui, écrit Durkheim, « n'était pas sans sympathie secrète pour les doctrines de Jansénius »<sup>31</sup>. On lui doit la première grammaire française : celle du Père de Condren. Bernard Lamy rédige son *Art de parler* (1675) en français et contribue, ainsi que Malebranche, à la condamnation de Despautères. Comme l'écrit Alain Viala<sup>32</sup>, Lamy manifeste ainsi « le souci de coller de plus près aux attentes du présent, de capter l'audience des élites sociales attirées par l'empire scolaire jésuite, de manifester un gallicanisme culturel discret face à leur ultra-montanisme latinisant ». Mais tout en accordant une place modeste à cet enseignement nouveau, les oratoriens continuèrent à faire du latin et du grec la base fondamentale de leur enseignement, y compris pour la composition. D'autres pédagogues « militent » également en faveur du français comme l'abbé Fleury, précepteur du fils de Condé puis des enfants royaux, auteur d'un *Traité du choix et de la méthode des études*, publié en 1686. Bien qu'ancien élève des jésuites et leur ami, il s'en sépare, ainsi, d'ailleurs, que de l'Oratoire et de l'Université, en posant pour la première fois la question d'un système d'études adapté aux besoins de la société moderne. Dans une préface inédite retrouvée par François de Dainville<sup>33</sup>, il déclare :

Qui dit homme d'école, dit un homme qui s'applique à tout autre chose qu'à ce qui est d'usage dans le monde : un écolier ou un homme qui sort d'un collège, veut dire, en bon françois, un homme qui ne sçait point vivre et qui n'est propre à aucune fonction de la vie civile. En effet, que reste-t-il à un jeune homme après huit ou dix années de collège, qui le distingue de ceux qui n'y ont pas resté ? Il entend médiocrement le latin, il a quelque principe de grammaire, qui font que, quand il y voudra penser, il écrira plus correctement qu'une femme, quelque légère teinture de la fable, de l'histoire grecque, et de l'histoire

---

<sup>29</sup> Cité par É. Durkheim, *L'Évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 1969 (1<sup>re</sup> éd. 1938), p. 307.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 308.

<sup>31</sup> *Op. cit.*, p. 309.

<sup>32</sup> « De la *praelectio* à la lecture expliquée : recherche en paternité légitime », *Textuel*, n° 20, 1987.

<sup>33</sup> « Note pour une introduction au traité des études de l'abbé Fleury (1686) », dans *L'Éducation des jésuites*, *op. cit.*, p. 43-52.

ancienne. Peut être se souvient-il de la mesure des vers latins et des noms de quelques figures de rhétorique. Pour la philosophie, il sçait qu'on la divise en quatre parties, et il luy reste quelques idées confuses des matières qu'il a ouï traiter le plus au long [...].

Voilà ce qu'on appelle avoir fait ses études : et un jeune homme croit que ce cours réglé des classes, et le temps et la peine qu'il a employés luy donnent droit au titre de sçavant, qu'un honneste homme doit prétendre. Il en a mesme des preuves par écrit ; des livres de thèmes, des auteurs glosés, des écrits de philosophie et peut être de rhétorique. [...]

Un homme de bon sens qui voit son fils en tel estat, peut-il avoir grande opinion de ceux qui l'ont instruit et de leur méthode ? Croit-il que l'éducation de son fils soit achevée ? Non sans doute, il croit qu'il faut commencer à luy former l'esprit et les mœurs. Qu'il faut travailler, à ce qu'on n'a point fait au collège, à luy rendre l'esprit solide, à retenir les emportemens de son imagination, et à luy remplir la mémoire des connoissances qui sont d'usage dans la vie.

Or pour rendre utile ce qu'on apprend au collège, il faudroit qu'on écrivist souvent des vers en latin dans le commerce de la vie ; que les vers latins fussent le divertissement des belles compagnies ; que l'on fist la guerre et que l'on rendist la justice de la mesme maniere que les Romains du temps de Caesar et de Cicéron ; il faudroit qu'on persuadast effectivement les hommes par de grands mots et de belles pensées ou par des arguments en forme tirés de l'acte et de la puissance, ou de la nature de l'infini. Mais il n'en est pas ainsy, l'on ne persuade que les raisons qui paraissent les plus solides à chacun selon ses maximes : il faut agir selon nos mœurs, parler et écrire en nostre langue.

Une telle critique annonce, bien évidemment, celle du siècle suivant et les multiples plans d'éducation qui seront proposés surtout après 1750. Le latin y est critiqué au nom de l'utilité : il ne sert à rien dans la société moderne. Mieux vaut la géométrie pour former l'esprit et la jurisprudence pour donner des connoissances positives utiles.

Après l'Oratoire, l'Université finit également par se réformer en 1716, en décidant d'adopter dans les classes la grammaire et les autres ouvrages classiques de Gaullier, tous rédigés en français. Rollin, recteur de l'Université de Paris et janséniste, rédige son *Traité des Études* (1726-28) en français (tout en s'excusant, précise Alain Viala<sup>34</sup>, de son manque d'habileté dans une langue comme nouvelle pour lui) et lui reconnaît une place dans les premiers apprentissages<sup>35</sup>. En 1767, Crevier, professeur de rhétorique de l'Université, publie une *Rhétorique française* et écrit dans sa préface :

J'écris en Français, et pour des Français du dix-huitième siècle. Ainsi ce que j'ai à dire sur les principes généraux de l'Art, doit être modifié et déterminé par la considération de la langue que nous parlons, du tems auquel nous vivons, et de toutes les autres circonstances qui influent dans l'application de ces règles.

---

<sup>34</sup> *Op. cit.*, p. 33.

<sup>35</sup> Dans le livre II « De l'intelligence des langues », il précise qu'il faut enseigner trois langues : la grecque, la latine et la française, et il ajoute : « Je commencerai par la dernière parce que je crois que c'est par elle que doivent commencer ces études » (*Traité des études ou De la manière d'enseigner et étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, Paris, Adolphe Delahays, s. d., p. 69).

Certes, l'Université, comme les jésuites et les oratoriens, maintient la prééminence des Anciens dans les textes étudiés, mais le français est désormais reconnu comme langue scolaire dans les collèges, en même temps qu'il devenait la norme pour l'école primaire fréquentée par les enfants de la toute petite bourgeoisie et par les filles.

Quelles sont les conséquences sur la rhétorique de cette introduction progressive du français dans l'enseignement ? Si le cours de rhétorique continue à se donner en latin dans les collèges, le corpus des citations se modifie et intègre progressivement les auteurs contemporains, pour la poésie mais également pour l'éloquence. Ainsi, Paul Griscelli, parmi les cours qu'il a recensés et analysés, découvre celui d'un oratorien qui, dès 1697, cite abondamment, dans son cours en latin, des auteurs français contemporains : des poètes (Maynard, Godeau, Malherbe, Scarron, Brebeuf, La Fontaine, Madame des Houlières), des prosateurs (La Bruyère, Voiture, Balzac, Scudéry), des orateurs profanes (Antoine Le Maistre, Olivier Patru) et sacrés (Fléchier, Bossuet, Bourdaloue, Mascaron), et également Boileau, Molière, Racine et Corneille. Le recours aux exemples français n'est pas propre aux oratoriens puisqu'il relève également chez le Père Sanadon, jésuite de Louis-le-Grand, un nombre important de citations d'auteurs français et en particulier de Corneille, qui a la préférence des jésuites, tandis que Racine est davantage cité par les oratoriens, par exemple dans le cours du Père Barbizot, oratorien de Nantes. Voltaire fait déjà partie de son corpus d'exemples, non seulement pour *La Henriade* mais également pour un texte emprunté aux *Lettres philosophiques*. En 1763, l'oratorien Limonas écrit :

Que l'orateur que nous devons former lise les excellents plaidoyers de Le Maistre, de Patru, de Cochin, les ouvrages de M. le Chancelier d'Aguesseau, de Manory ... les ouvrages de Fontenelle. Qu'il lise d'Ablancourt, Bouhours, La Bruyère, le duc de La Rochefoucauld, Vaugelas, les *Observations* de l'Académie française, Bourdaloue, Fléchier, Bossuet, Massillon, Malebranche, M. Le Buson et quantité d'auteurs généralement estimés<sup>36</sup>.

Paul Griscelli conclut de son examen d'un bon nombre de ces cours que l'avènement de la rhétorique française vers 1760, et sa généralisation ensuite amènent une instabilité dans les exemples : modernité et archaïsme y coexistent, et à l'anthologie fixe des rhétoriques latines succède un corpus variable et indéfini où chaque régent veut innover par rapport à ses concurrents. Car le français, qui s'est imposé peu à peu dans les leçons marginales (histoire, géographie, héraldique, poétique) gagne également le cours de rhétorique, d'abord dans l'enseignement destiné aux filles, puis dans les collèges. Ainsi, en 1752, le professeur (anonyme) d'un collège universitaire parisien présente sa « rhétorique française » comme une innovation et s'en justifie :

Jusqu'ici personne, que je sache, n'avait encore donné des leçons de rhétorique en français dans une université : me pardonnera-t-on d'avoir osé, le premier, prendre ce parti ? [...] qu'attendez-vous de moi en entrant en Rhétorique ? Que je vous forme peu à peu le goût en vous rendant sensibles les beautés des ouvrages des grands maîtres ; que je vous montre la source où vous pourrez puiser vous-mêmes lorsque vous aurez à composer ; que je vous apprenne par quels ressorts on

---

<sup>36</sup> Cité par P. Griscelli, *op. cit.*, p. 59.

parvient à émouvoir le cœur humain ; que je vous exerce sur des sujets à votre portée, en un mot, que je développe votre talent pour l'éloquence, autant que le pourra permettre le peu de temps que vous consacrez à l'étude de son territoire.

Or, je vous le demande, où est la nécessité de vous donner les leçons en latin ? S'il est vrai que celui qui enseigne soit astreint, par les lois du bon sens, à préparer le meilleur moyen de se faire entendre, n'est-il pas plus naturel, au contraire, de vous les donner en français ? [...] il s'en faut beaucoup qu'il soit même utile de faire composer les écoliers en latin : je ne vois, du moins dans la société, aucun état où l'on soit obligé de parler la langue des Romains [...].

D'ailleurs, en supposant même que l'on doive continuer à exercer les écoliers à composer ce qu'on appelle des amplifications latines, est-il bien vrai que le latin du maître, dans une leçon de vive voix, leur soit d'un grand secours ? Je ne voudrais, pour détromper ceux qui ont cette idée, que leur montrer sur le papier le discours de ceux qui le parlent le moins mal : à coup sûr, la lecture n'en serait pas supportable [...].

[...] Sans négliger les autres, j'appuierai un peu plus sur les compositions françaises, parce que cet article dépend de moi, et que je le regarde comme infiniment plus essentiel pour chacun de vous, quel que soit l'état que vous embrassiez par la suite<sup>37</sup>.

On retrouve ici la conception « utilitaire » de l'enseignement déjà exposée par l'abbé Fleury : le latin n'étant plus parlé ni écrit dans la société du XVIII<sup>e</sup> siècle, en dehors du droit, de la théologie et de la médecine, à quoi peut donc servir une rhétorique en latin ? C'est maintenir artificiellement un état de chose qui n'a plus lieu d'être au lieu de proposer une rhétorique qui prépare à un état dans la société. Ainsi, on mesure comment l'extension de l'enseignement en français ouvre la voie à une rhétorique davantage ouverte sur la cité. Une extension mais non une généralisation puisque Paul Griscelli signale le cours d'un oratorien de Nantes encore en latin en 1790. Si les jésuites ont résisté davantage, jusqu'à leur expulsion, gardant plus longtemps l'idée que le milieu scolaire doit être étranger au siècle et que parler latin est une forme de conversion et de contrôle sur soi, ils ont fait néanmoins un certain nombre de concessions au français, par les citations d'auteurs, nous l'avons vu, mais également par l'introduction de la composition en français. Ainsi, l'étude, menée par Édith Flammarion<sup>38</sup>, d'un recueil de cahiers d'élèves de 1739, retrouvé à Louis-le-Grand, permet de se faire une idée des exercices pratiqués dans le cours du Père Porée à la fin de sa carrière. On s'y exerçait intensivement et en français au genre nouveau des « plaidoyers » lancé par le Père Le Jay au début du siècle, et on s'entraînait couramment aux énigmes et plus encore aux épigrammes. La rhétorique s'est donc ouverte progressivement sur son époque et n'est pas uniquement cette discipline conservatrice qu'on s'est plu à voir en elle.

---

<sup>37</sup> Cité par P. Griscelli, p. 38-40.

<sup>38</sup> « Les cahiers d'élèves des jésuites en France au XVIII<sup>e</sup> siècle : projet de groupe de travail », *Les Humanités classiques*, revue *Histoire de l'éducation*, mai 1997, n° 74, p. 234-242.

## 2. La question de la rhétorique « cartésienne » : *L'Art de parler* de Bernard Lamy

Après le rôle du français, l'autre facteur d'évolution est constitué par la double influence de la *Logique* de Port-Royal et de Descartes. Or, on l'a vu, les oratoriens recueillent l'héritage de Port-Royal et comptent dans leurs rangs le Père Bernard Lamy, cartésien convaincu et auteur d'un *Art de parler*. Face à une rhétorique jésuite qui cherche à toucher et non à prouver la vérité, il serait tentant de poser une rhétorique oratorienne cartésienne, fondée sur la raison, ou encore d'opposer à une rhétorique de la séduction discréditée, car jugée inapte à la démonstration de la vérité, une logique de la parole qui se règle sur le modèle de la démonstration mathématique. Mais la réalité est plus complexe : Lamy est exilé par son ordre de Paris à Chambéry pour son cartésianisme, et si les oratoriens ont fait une place aux sciences dans leur enseignement, les introduisant dès la classe de seconde, la réalité de cet enseignement est très différente, d'un collège à un autre<sup>39</sup>. Bernard Lamy est donc surtout isolé et son influence se fera sentir plus tard, en particulier sur les auteurs de *l'Encyclopédie*. Ainsi que le précise Françoise Douay<sup>40</sup>, Bernard Lamy souhaiterait n'enseigner que les Mathématiques et l'Évangile à l'élève qu'il pourrait soustraire au siècle, idéal inaccessible à l'époque où il écrit. Il n'en vient que progressivement à proposer une rhétorique : lorsqu'il paraît pour la première fois en 1675, son traité s'intitule *De l'art de parler*, suivi d'un *Discours dans lequel on donne une idée de l'art de persuader*. L'ouvrage, maintes fois réédité, sera remanié et augmenté. Ce n'est qu'à partir de 1688 qu'il prend le titre de *La Rhétorique ou l'art de parler*, intégrant le *Discours sur l'art de persuader* dans un cinquième livre<sup>41</sup>. Car il ne va pas de soi d'écrire une rhétorique pour un cartésien. D'ailleurs, Lamy présente son entreprise comme particulière. Dans l'épître dédicatoire qui ouvre l'ouvrage, il écrit :

Je traite cet art d'une manière particulière ; et ceux qui voudront bien jeter les yeux sur mon ouvrage reconnaîtront que le dessein que j'ai pris peut être utile pour former l'esprit, et faire prendre l'habitude de juger des choses par des principes clairs et solides<sup>42</sup>.

---

<sup>39</sup> Ajoutons que si l'Oratoire compte Bernard Lamy dans ses rangs, le père Papon, qui publie en 1765 à Lyon *L'Art du poète et de l'orateur. Nouvelle rhétorique à l'usage des collèges*, appartient également à l'ordre et ne peut passer pour un novateur. Certes, il recourt à des exemples français (Bourdaloüe, Massillon, Cochin) et supprime les lieux communs, « consacrés par les préjugés et rejetés heureusement par le génie ». Mais sa définition de l'éloquence ne s'écarte pas de la tradition : « L'Éloquence est le talent d'instruire, de plaire et de toucher. On instruit par la solidité des raisons, on plaît par les grâces du style, on touche en excitant les passions. Nous appelons Rhétorique l'assemblage des règles qui servent de guide à ce talent sublime que la nature départ aux âmes privilégiées » (L. I).

<sup>40</sup> « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », *op. cit.*, p. 487.

<sup>41</sup> Pour plus de précisions sur ces éditions, voir la récente et très savante réédition de *La rhétorique ou l'art de parler* par Benoît Timmermans, PUF, 1998.

<sup>42</sup> Pour les références des citations de Bernard Lamy, je renverrai à l'édition Timmermans qui rend désormais le traité plus aisément disponible et reprend l'édition de 1741 en précisant en notes les variantes des précédentes éditions.

L'exigence de méthode, déjà perceptible ici, est clairement affirmée dans la suite de l'épître : « Je n'avance rien dont je ne recherche les causes, dont je ne tâche de rendre raison ». D'autre part, Lamy donne à la rhétorique un champ d'extension maximal en assimilant art de parler et art de persuader : pour lui, nous ne parlons que pour persuader (ce qui est une conception « pragmatique » avant la lettre). Et puisqu'« il ne faut point d'art pour faire mal », dire « l'art de parler » signifie forcément « un art qui apprend à bien parler ». Il conclut de cette définition à l'utilité de la rhétorique :

Rien de si important que de savoir persuader. C'est de quoi il s'agit dans le commerce du monde : aussi rien de plus utile que la rhétorique ; et c'est lui donner des bornes trop étroites que de la renfermer dans le barreau et dans les chaires de nos églises<sup>43</sup>.

Rien de moins restreint en tout cas que cette rhétorique étendue à toute la parole humaine. Répondant ensuite aux critiques faites aux traités de rhétorique, Lamy rappelle qu'il ne suffit pas de connaître les préceptes pour devenir orateur : il faut y joindre la lecture des orateurs eux-mêmes, ainsi que l'exercice. C'est pourquoi « on n'a pas droit de mépriser les livres de rhétorique, parce qu'on ne devient pas éloquent en les lisant, lorsqu'on ne joint point à cette lecture un long et pénible exercice<sup>44</sup> ». Il insistera à la fin de sa préface sur la nécessité des exemples, s'élevant, dans le même temps, contre la lecture de morceaux choisis. Comme Arnauld et Nicole et au contraire des jésuites, il demande la lecture des « pièces tout entières » car « les parties détachées qu'on en propose pour exemple perdent leurs grâces quand elles sont hors de leur place : séparées du reste du corps, elles sont, pour ainsi dire, sans vie »<sup>45</sup>.

Néanmoins, ajoute-t-il, « on ne peut dissimuler que, de la manière qu'on traite la rhétorique, elle est presque inutile » : elle ne donne pas les raisons des règles qu'elle enseigne et ne semble faite que pour ceux qui parlent dans un barreau, à qui elle enseigne d'ailleurs des choses triviales, c'est-à-dire les lieux communs. Cette critique annonce celle, plus générale chez tous les novateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une éducation qui forme la mémoire et non le jugement. Lamy y revient à la fin de sa préface pour critiquer les maîtres qui instruisent les jeunes gens « comme l'on ferait de jeunes perroquets [...] ne leur apprennent que des noms, [...] ne cultivent point leur jugement ». Pour Lamy, on ferait meilleur cas de la rhétorique « si elle donnait effectivement la connaissance de ce qu'elle devrait enseigner », ce qu'il va s'efforcer lui-même de faire. Il y a donc bien chez lui volonté de défendre la rhétorique et de l'étendre à la communication humaine dans son ensemble, mais en remontant à la « raison de ce que l'on enseigne ». Suit une définition de l'art de parler :

Il renferme tout ce qu'on appelle en français *belles lettres*, en latin et en grec *philologie* ; ce mot grec signifie *l'amour des mots*. Savoir les belles-lettres, c'est savoir parler, écrire ou juger de ceux qui écrivent. Or cela est fort étendu ; car l'histoire n'est belle et agréable que lorsqu'elle est bien écrite. Il n'y a point de

---

<sup>43</sup> P. 14-15.

<sup>44</sup> Éd. de 1688, citée p. 14, note 1.

<sup>45</sup> P. 24.



livre qu'on ne lise avec plaisir quand le style en est beau. Dans la philosophie même, quelque austère qu'elle soit, on y veut de la politesse. Ce n'est point sans raison ; car, comme je crois l'avoir dit ailleurs, l'éloquence est dans les sciences ce que le soleil est dans le monde. Les sciences ne sont que ténèbres, si ceux qui les traitent ne savent pas écrire.

L'art de parler s'étend ainsi à toutes choses. Il est utile aux philosophes, aux mathématiciens. La théologie en a besoin, puisqu'elle ne peut expliquer les vérités spirituelles, qui sont son objet, qu'en les revêtant de paroles sensibles. Certainement, nous aurions un plus grand nombre de bons écrivains si on avait découvert les fondements de cet art<sup>46</sup>.

Ainsi, dans le débat qui oppose à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle le discours scientifique, celui des sciences de la nature, à la rhétorique, Lamy se prononce pour le recours aux ressources de l'élocution, y compris dans la philosophie et dans les sciences qui ne sauraient se contenter d'une écriture *more geometrico* ; et dans la controverse sur l'éloquence sacrée (voir *infra*), il se montre favorable aux images et à l'harmonie du discours (les « paroles sensibles ») contre ceux qui ne jurent que par les lumières de la raison. Cette position sera généralement adoptée, de Fontenelle à d'Alembert, dans un souci pédagogique qui justifie le recours aux images et aux figures de style dans le discours théorique « à condition d'éviter les excès qui pourraient nuire à la démarche rationaliste<sup>47</sup> ». D'ailleurs, ce sont les phrases mêmes de Lamy que Diderot reprend dans l'article « Rhétorique » de l'*Encyclopédie* pour légitimer l'éloquence dans les sciences.

Si l'on en restait à ce passage de la préface de Lamy, on pourrait penser que la rhétorique n'a qu'une fonction de mise en mots et qu'elle est, de fait, réduite à l'élocution. D'ailleurs, dans les *Entretiens sur les sciences*, Lamy écrit : « On peut dire que l'élocution est dans les sciences ce que le soleil est dans le monde ». Mais ce qu'il appelle l'art de parler ne se ramène pas à l'ornementation du discours, conçue comme quelque chose qui se surajoute à une façon de parler ordinaire. Le premier livre du traité entreprend d'expliquer les origines de la parole et, ce faisant, de découvrir « le fondement de toutes les langues » et de rendre raison « de toutes les règles qu'ont prescrit les grammairiens » avant d'aborder tropes et figures dans le deuxième et de traiter des sons dans le troisième :

Il n'y a que ceux qui s'imaginent que l'art de parler ne doit traiter que des ornements de l'éloquence, qui puissent condamner la méthode que je suis<sup>48</sup>.

Quant aux ornements, qu'il aborde dans le quatrième livre consacré aux styles, ils ne sont pas eux-mêmes conçus comme des éléments surajoutés, comme un brillant artificiel mais comme « naturels, solides, véritables » : « un discours est orné lorsqu'il est exact »<sup>49</sup>. Dans cette manière de rattacher l'*elocutio* à la grammaire, à la phonétique ou aux réflexions sur l'origine des langues, Lamy annonce le travail qui sera celui des grammairiens-philosophes. Le cinquième livre,

---

<sup>46</sup> P. 15-16.

<sup>47</sup> Stéphane Pujol, article « Éloquence », *Dictionnaire européen des Lumières*, M. Delon dir., Paris, PUF, 1997.

<sup>48</sup> P. 17.

<sup>49</sup> P. 22.

consacré plus précisément à l'art de persuader, retrouve les parties traditionnelles de la rhétorique (à l'exception de l'élocution déjà abordée). Lamy y insiste sur l'utilité de son traité pour « la connaissance de ce que nous sommes », même s'il ne rend pas forcément éloquent :

Outre cela, je suis persuadé qu'il n'y a point d'esprit curieux qui ne soit bien aise de connaître les raisons que l'on rend de toutes les règles que l'art de parler prescrit. Lorsque je parle de ce qui plaît dans le discours, je ne dis pas que c'est *un je ne sais quoi*, qui n'a point de nom ; je le nomme et, conduisant jusqu'à la source de ce plaisir, je fais apercevoir le principe des règles que suivent ceux qui sont agréables.

Cet ouvrage sera donc utile aux jeunes gens qu'il faut accoutumer à aimer la vérité, et à consulter la raison pour penser et agir selon sa lumière.

La rhétorique est donc, plus encore qu'un enseignement de l'éloquence, une méthode d'analyse : Lamy ne l'a-t-il pas définie plus haut comme « savoir parler, écrire ou juger de ceux qui écrivent », – conception qui annonce une évolution ultérieure de la rhétorique comme art de lire et instrument de formation du goût ? Mais elle est aussi une formation de l'esprit en ce qu'elle entraîne à raisonner et conduit à la connaissance de l'homme et de son langage. On voit comment elle peut ainsi servir la vérité.

D'ailleurs, dans le cinquième livre, Lamy affirme que la rhétorique est au service de la vérité. C'est même toute la différence entre le « véritable orateur qui aime la vérité » et les « déclamateurs » qui ne s'intéressent qu'à l'apparence de la vérité, c'est-à-dire à la vraisemblance<sup>50</sup>. On mesure ce qui sépare la conception de Lamy de celle de Jouvençy pour qui « persuader un auditeur, c'est le toucher en parlant de telle manière qu'il veuille faire ce que désire l'orateur, non pas tant parce qu'il croit vrai que parce qu'il estime que cela lui est profitable » et pour qui la rhétorique n'a pas pour but de prouver et de montrer la vérité, à la différence des autres sciences. Pour Lamy au contraire, « ce qui nous persuade, c'est la vérité », ce qu'il démontre par le raisonnement suivant :

L'expérience fait connaître qu'il y a des connaissances claires, auxquelles nous nous sentons comme forcés de consentir. Je ne puis douter que j'existe, que je n'aie un corps, qu'un et deux ne soient pas trois. Ainsi, toutes les fois que je sentirai que ma nature m'oblige de consentir à ce qui m'est proposé avec une pareille clarté, c'est-à-dire que je me trouve également engagé de consentir, je puis croire que je ne me trompe pas. Car si je me trompais, ce serait la nature qui me tromperait, puisque ce serait elle qui m'engagerait dans l'erreur. Nous n'avons aucun lieu de nous défier de la bonté de qui nous a faits ; ainsi nous devons être certains que les choses sont comme nous les connaissons, lorsque notre connaissance est si évidente que nous ne pouvons pas suspendre notre consentement. La clarté est donc le caractère de la vérité, c'est-à-dire que toute connaissance évidente est conforme à la chose qui est connue, et par conséquent qu'elle est vraie : la vérité est un rapport de conformité ; c'est ainsi qu'elle persuade<sup>51</sup>.

Si l'on reconnaît bien là les idées claires et distinctes du *Discours de la méthode*, d'où vient que Lamy ait recours à une rhétorique qui, pour Descartes, se cantonne au douteux et à l'opposable ?

---

<sup>50</sup> P. 457.

<sup>51</sup> P. 455-457.

C'est que, pour persuader le peuple, la vérité ne suffit pas : trop souvent, il n'est pas capable de l'apercevoir et se laisse éblouir par la seule apparence de la vérité :

Il n'a que les yeux du corps ouverts ; et il serait nécessaire qu'il ouvrît ceux de l'esprit. [...]

Comme le peuple n'examine point, qu'il juge par la couleur sous laquelle paraissent les choses, le déclamateur ne pense qu'à donner cette couleur qui trompe. Le véritable orateur instruit, il aide son auditeur à découvrir la vérité. Il ne néglige pas de se servir de tout ce qui peut toucher le peuple ; et c'est pour cela qu'il allègue quelquefois des raisons faibles en elles-mêmes, mais qui sont fortes par rapport à ceux à qui il parle, parce qu'elles s'accroissent avec leurs préjugés. Néanmoins sa principale application est de prouver solidement la vérité, de la bien mettre en son jour ; nous allons voir comme cela peut se faire<sup>52</sup>.

La « couleur » est un terme de technique rhétorique qui désigne justement cette présentation avantageuse, cette reconstruction des faits opérée par l'orateur et destinée à persuader. Avec Lamy, le terme devient péjoratif, semble-t-il, dans la mesure où il ne sert pas la vérité. Car la vérité est aussi la vérité révélée, peut-être plus encore que la vérité prouvée. Le véritable orateur, certes, s'adapte à son auditoire mais c'est pour servir la vérité. À cet effet, il doit commencer par rendre attentifs ses auditeurs, sinon la vérité ne sera pas aperçue. C'est toute la différence entre le philosophe qui « peut convaincre » mais « ne persuade jamais », alors que l'orateur « ne manque point de faire l'un et l'autre ». Car le philosophe ne s'adresse qu'à l'entendement tandis que l'orateur agit également sur la volonté, seule capable de lutter contre les passions qui empêchent de voir la vérité. Pour cela, il doit « s'insinuer » dans l'esprit de ses auditeurs :

Si les hommes cherchaient la vérité sincèrement, il ne serait besoin, pour la leur faire recevoir, que de la leur proposer simplement et sans art. Mais, parce qu'elle ne s'accroît pas avec leurs intérêts, ils s'aveuglent volontairement pour ne pas la voir ; car ils s'aiment trop pour se laisser persuader que ce qui leur est désagréable soit vrai. Avant que de recevoir une vérité, ils veulent être assurés qu'elle ne sera point incommode. C'est donc en vain qu'on se sert de fortes raisons, quand on parle à des personnes qui ne veulent pas les entendre, qui persécutent la vérité et, la regardant comme leur ennemie, ne veulent pas envisager son éclat, de crainte de reconnaître leur injustice<sup>53</sup>.

Pour lutter contre l'amour de soi (notion augustinienne) qui détourne les hommes de la vérité, il faut les guérir « comme on fait des frénétiques » ou des enfants, c'est-à-dire sans leur montrer le remède employé, en travaillant à faire aimer la vérité. Lamy aborde alors les deux tâches de l'orateur que sont, après le *docere*, le *flectere* (qu'il traduit par « gagner ») et le *movere* (« émouvoir »), consacrant trois chapitres aux mœurs et trois chapitres aux passions. C'est surtout en ce qui concerne les passions qu'on peut parler de rhétorique cartésienne à propos du traité de Lamy. Dans le débat qui oppose, depuis l'Antiquité, la condamnation stoïcienne des passions à leur modération péripatéticienne, relayée par saint Thomas, et à leur réhabilitation par saint Augustin, pour qui elles relèvent toutes de l'amour (positions reprise au XVII<sup>e</sup> siècle par

---

<sup>52</sup> P. 457-458.

<sup>53</sup> P. 472.

l'oratorien Senault dans *De l'usage des passions* en 1642<sup>54</sup>), Lamy reprend la thèse augustinienne :

Les passions sont bonnes en elles-mêmes ; leur seul dérèglement est criminel. Ce sont des mouvements de l'âme, qui la portent au bien et qui l'éloignent du mal [...] ; mais lorsque les hommes, suivant les fausses idées qu'ils se font du bien et du mal, n'aiment que la terre, alors ces passions qui les font agir, qui étaient bonnes par leur nature, deviennent criminelles par les mauvaises qualités de l'objet vers lequel on les tourne. [...]

Dans les passions les plus dérégées, dans celles qui n'ont pour objet que de faux biens, il y a toujours quelque chose de bon. N'est-ce pas une bonne chose que d'aimer ce qui est bien fait, grand, noble ? On peut donc se servir de ce mouvement qui nous porte de ce côté-là et sans scrupule l'exciter dans leur cœur, puisque je suppose qu'on n'entreprend de faire aimer que ce qui est beau d'une véritable beauté<sup>55</sup>.

Et Lamy poursuit en montrant que le recours aux passions est le seul moyen de conduire les hommes, moyen que ne doit pas négliger « le défenseur de la vérité » et que les Pères de l'Église ont approuvé en en faisant eux-mêmes usage. Ce que Lamy reprend à Descartes, c'est d'une part l'explication physique des passions, d'autre part leur classification qui fait de l'admiration la première de toutes les passions et accorde au « ris » un développement important. Pour Descartes, la passion est due à l'action du corps sur l'âme, action qui se transmet de manière mécanique par l'intermédiaire d'une glande et l'union de l'âme et du corps, dont la *passion* est un effet, et elle se traduit corrélativement par *l'action* de l'âme sur le corps. D'où le rôle essentiel de la volonté dans la maîtrise des passions. C'est donc sur les sens qu'il faut agir, explique Lamy, pour émouvoir une âme. Envisageant l'interaction de l'âme et du corps, Lamy distingue deux cas : soit l'âme tend à agir sur le corps, c'est-à-dire à exprimer ses propres perceptions ou volontés (*passions* ou *actions*) par la parole et ce sera le trope, soit les mouvements corporels des esprits animaux affectent notre âme de telle façon que celle-ci exprime naturellement, par le langage, la *passion* qui en résulte, et ce sera la figure. Ainsi, les tropes « sont une peinture sensible de la chose dont on parle » et les passions « ont des caractères particuliers avec lesquels elles se peignent elles-mêmes dans le discours » par des tours particuliers appelés figures par les rhéteurs :

Ces tours et ces manières de parler sont aussi faciles à distinguer d'avec les façons de parler ordinaires que les traits d'un visage irrité d'avec ceux d'un visage calme<sup>56</sup>.

Il y a donc un lien nécessaire entre les passions et les figures qui, loin d'être des ornements du discours, sont les moyens propres de l'âme, ses « armes spirituelles » pour « vaincre ou fléchir les esprits ». De même qu'on ne peut décrire toutes les postures que prend le corps pour se

---

<sup>54</sup> Pour de plus amples développements sur cette question, voir Michel Meyer, *Le Philosophe et les passions*, Librairie générale française, 1991, l'introduction de Geneviève Rodis-Lewis aux *Passions de l'âme* de Descartes, Vrin, 1955 et la thèse de Paul Griscelli, déjà citée, p. 95-100.

<sup>55</sup> P. 488.

<sup>56</sup> P. 182 et p. 179 et 181 pour les citations précédentes.

défendre, de même il est impossible d'inventorier toutes les figures qui traduisent les passions. Lamy s'attache donc à rendre compte de celles que la rhétorique traite habituellement, mais en les rattachant systématiquement aux passions. Il s'ensuit que pour peindre la passion, il faut savoir utiliser les figures correspondant aux pensées et mouvements des personnes qu'on veut représenter. Autre conséquence : « On ne peut pas toucher les autres, si on ne paraît touché. » Et Lamy cite les célèbres vers d'Horace : *Si vis me flere, dolendum est / Primum ipse tibi* (*Art poétique*, 102-103), appuyant ainsi sur la conception cartésienne des passions, pour la revivifier, la conception cicéronienne de l'orateur ému par son propre discours :

On doit s'animer soi-même ; il faut, si je l'ose dire, que notre cœur soit embrasé, qu'il soit comme une fournaise ardente, d'où nos paroles sortent pleines de ce feu que nous voulons allumer dans le cœur des autres<sup>57</sup>.

Nous voici donc loin de ce courant rationaliste, de ce « radicalisme géomètre » hostile à la rhétorique et aux passions qui, de Descartes à Spinoza, Locke et Kant aurait évacué la rhétorique du siècle des Lumières. La question est loin d'être aussi simple et le rationalisme géométrique ou empiriste, triomphant en philosophie, ne doit pas pour autant occulter le débat rhétorique. Car ce qu'on lit déjà chez Lamy, c'est une évolution vers une rhétorique du sentiment qui va peu à peu s'imposer au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **3. Le débat sur les passions dans l'éloquence sacrée et les avatars de la rhétorique du cœur sur le terrain de l'esthétique**

Un troisième facteur va en effet contribuer à faire évoluer la rhétorique : le rôle joué par le débat sur l'éloquence sacrée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une longue querelle, portant sur le rôle des figures dans l'éloquence de la chaire mais touchant inévitablement la conception de l'éloquence dans son ensemble, va opposer les tenants de la raison aux partisans des passions, les géomètres aux imaginatifs. Comme l'explique Stéphane Pujol, cette querelle « rejoint l'objection des cartésiens en la transposant dans le champ de l'apologétique : bien que distincte de la vérité géométrique, l'évidence de la Parole divine souffre-t-elle qu'on fasse entrer l'éloquence dans la prédication ? En d'autres termes, peut-on s'élever au spirituel par l'entremise du sensible<sup>58</sup> ? ». Basile Muntaneo retrace cette controverse qui ne cesse de rebondir, de polémique en polémique<sup>59</sup>. Elle débute en 1694 lorsque Goibaud du Bois, de l'Académie française, publie une traduction des *Sermons* de saint Augustin, précédée d'un *Avertissement* qui traite de l'éloquence sacrée. Il y repousse le *cœur* et l'*imagination* en tant qu'instruments de persuasion oratoire et proclame la primauté de l'*esprit* sur le *cœur*, plaidant « pour la

---

<sup>57</sup> P. 491.

<sup>58</sup> Article « Éloquence », *op. cit.*

<sup>59</sup> *Constantes dialectiques en littérature et en histoire*, « Un rhéteur esthéticien. L'abbé du Bos », p. 354-362. Pour une étude plus détaillée, voir la thèse d'Annie Bénard, *Les Traités de rhétorique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, doctorat 3<sup>e</sup> cycle, Paris IV, 1973, 1<sup>re</sup> partie, chap. I.

souveraineté d'une *intelligence* chrétiennement éclairée, opérant dans "l'ordre géométrique" de la "raison", seule en possession d'*instruire*, de persuader, voire de conduire au *cœur*, et de l'*émouvoir* légitimement ». Arnauld, dans les derniers mois de sa vie, réfute point par point Goibaud du Bois dans ses *Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs* parues en 1695. Il défend l'idée que l'éloquence est bonne si elle peut contribuer à la conversion des pécheurs et, s'appuyant sur Cicéron et saint Augustin (dont Du Bois avait faussé les principes), il fait valoir les prérogatives oratoires de l'*imagination*, bonne en soi, efficace jusque dans les sciences et dans la religion, seule capable de transmettre la *vérité* à l'intelligence, alors que "l'ordre géométrique" est impropre à l'éloquence. Nicole et Bossuet prennent à leur tour le parti de l'imagination persuasive, suivis par Boileau, la Cour et la Ville.

La lutte reprend en 1697 lorsque le bénédictin Dom François Lamy, dans son traité *De la connaissance de soi-même*, s'élève contre la « fausse éloquence » qui « flatte » les passions et « réjouit » l'imagination, alors que « l'esprit y demeure vide de vérités solides et salutaires ; et le cœur sans mouvement pour les vrais biens » (III, 123). Invoquant également saint Augustin, il rejette les « images sensibles » impropres à « avancer la connaissance des choses intelligibles », l'imagination qui entrave le plein exercice du jugement. Pour répondre aux critiques qui s'élèvent, il récidive l'année suivante contre la « mauvaise » éloquence, cet « art de persuader sans raison », à force de passions et d'images, alors que la bonne éloquence « ne va au cœur que par l'esprit ; et ne songe à remuer celui-là qu'après avoir répandu la lumière sur celui-ci » (*Eclaircissement*, V, 378). En 1700, l'évêque Brulart de Sillery prend la cause, contre François Lamy, de l'éloquence imagée : « Peut-on convertir ni toucher sans remuer l'éloquence tout entier, et par conséquent son imagination même comme tout le reste, et cela se peut-il faire sans user de tours et de figures ? ». En 1703, c'est au tour de Balthasar Gibert, professeur de rhétorique de l'Université, de défendre, dans *De la véritable éloquence*, les « idées sensibles et les images vives » et d'exalter la force oratoire des Passions, allant jusqu'à plaider pour la Poésie, propre à « persuader la vérité » par l'« harmonie du discours ». La querelle se poursuit entre Dom Lamy et Gibert (dont l'une des *Réflexions sur la Rhétorique* de 1706 porte en titre : *Que l'art d'exciter les Passions par le discours est un art très louable et un moyen très légitime de persuader*), touche la presse (le *Journal des Savants*, le *Journal de Paris*), le public et dure plus de dix ans. De plus, la polémique sur la raison et les passions se double, entre François Lamy et Balthasar Gibert, d'une controverse sur la nature et l'artifice, autres constantes du débat rhétorique depuis l'Antiquité. Alors que pour Gibert, tant qu'elle persuade de la vérité, l'éloquence est légitime, quels que soient les moyens qu'elle emploie, pour Dom Lamy, la fausse éloquence est l'art de n'être pas naturel, de substituer l'artifice à la nature : la rhétorique de collègue est un art de fictions, d'illusions, d'impostures. L'orateur doit être animé des passions qu'il veut inspirer, sinon la feinte se découvre tôt ou tard et l'auditeur se révolte contre celui qui contrefait ses sentiments. Un cœur imprégné du pur amour de Dieu n'a besoin ni d'étude, ni d'art, ni d'efforts pour exprimer les transports de son âme. Il retrouve ainsi une position janséniste qui, depuis la *Logique* d'Arnauld et Nicole, jusqu'à *L'Art de parler* de Bernard Lamy et aux *Réflexions sur l'usage de l'Éloquence* (1715) du père Rapin, refuse la pompe et le faux brillant : « l'Éloquence en général qui a tant de soin de l'arrangement des paroles [...] ne réussit presque jamais : on se défie de tout ce qui paraît

artificieux et recherché<sup>60</sup> ». Ce refus de l'artifice peut se traduire en une anti-rhétorique, attitude illustrée par les propos suivants de Saint-Cyran :

Si j'avais quelque occasion de prêcher, je me présenterais devant Dieu pour lui demander les pensées sur le sujet que j'aurais pris ; et puis simplement je les mettrais en chefs par écrit, et après les avoir d'heure en heure arrosés par de fréquentes oraisons, je m'en irais prêcher, sans la moindre réflexion d'esprit ni sur moi, ni sur les autres<sup>61</sup>.

Ce refus des artifices de l'éloquence humaine qui débouche chez les cartésiens (Dubois Goibaud, François Lamy) sur la prééminence d'une raison éclairée par la foi, rejoint chez d'autres une méfiance théologique pour l'intellect qui, de saint Augustin à Luther, Jansenius, Pascal et Port-Royal, considère que l'homme a été rendu incapable de connaître par la corruption originelle, et donc incapable de transmettre la vérité pure. La supériorité de l'ordre du cœur sur l'ordre de l'esprit conduit à accorder la prééminence à la sensibilité. C'est cette rhétorique du cœur qui finit par légitimer le recours aux passions, conçues non plus comme un moyen de manipuler l'auditoire, mais comme l'expression d'un sentiment qui peut se communiquer dans la mesure où il est sincère. Alors que pour Arnauld, rappelle Stéphane Pujol, l'éloquence ne présupposait nullement une adhésion pleine et entière de l'orateur (« les méchants peuvent garder toutes les mêmes règles de l'Éloquence pour persuader la fausseté et l'injustice, que les bons pour persuader la justice et la vérité »), d'Alembert prétend au contraire (reprenant en cela Bernard Lamy), dans l'article « Élocution » de *l'Encyclopédie*, qu'on ne peut véritablement convaincre qu'en étant soi-même convaincu. Déjà Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence* (1718), s'était attaché à montrer que l'éloquence n'est pas une invention frivole destinée à éblouir les hommes par des discours brillants, mais un art sérieux qui vise à persuader la vérité et la vertu « en les rendant aimables » par des figures de style. Conformément au credo rationaliste de son temps, Fénelon affirme son refus de persuader sans prouver mais montre la supériorité de l'éloquence sur la philosophie puisqu'un discours n'est efficace qu'autant qu'il agit sur l'âme de ses auditeurs : si l'orateur doit être un philosophe, le philosophe doit également être orateur. En 1716, dans ses *Réflexions sur la grammaire, la rhétorique, la poétique*, Fénelon cite longuement deux exemples empruntés à saint Augustin où celui-ci estime son prêche réussi non pas lorsqu'il arrache des applaudissements à son auditoire, mais lorsqu'il lui fait verser des larmes et en verse lui-même.

Cette rhétorique du cœur connaît un autre avatar sur le terrain de l'esthétique. Déjà Fénelon avait pu dire dans les *Dialogues sur l'éloquence* :

La musique, la danse, l'éloquence, la poésie, ne furent inventées que pour exprimer les passions et pour les inspirer en les exprimant.

Il revient à l'abbé Du Bos de pousser jusque dans ses dernières conséquences cette conception d'une éloquence fondée sur les passions. En 1719, il publie ses *Réflexions critiques sur la Poésie*

---

<sup>60</sup> Cité par Stéphane Pujol, *op. cit.*

<sup>61</sup> Cités par F. Douay, « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », p. 481.

*et sur la Peinture*, pour lutter contre les abstrauteurs et les « géomètres » qui règnent toujours sur les arts et les lettres. Contre un art rationnel qui prétend gouverner le « beau » au nom du « vrai », Du Bos prend le parti des « passionnés » et substitue les valeurs concrètes du « sentiment », c'est-à-dire de la perception, aux vérités générales bien définies. Il ne croit pas aux vertus persuasives du *docere*, sauf pour quelques individus d'exception :

Les hommes aimeront toujours mieux les livres qui les toucheront que les livres qui les instruiront. Comme l'ennui leur est plus à charge que l'ignorance, ils préfèrent le plaisir d'être émus au plaisir d'être instruits. (I, S. 9, 65-68)<sup>62</sup>

L'écrivain ne peut donc s'en tenir à la « raison toute nue », proposition qui fait écho, comme les précédentes, à ceux de la *Logique* de Port-Royal où Arnauld et Nicole admettent que « le plaisir de l'âme consistant plus à sentir des mouvements qu'à acquérir des connaissances », on peut passer outre la « vérité toute nue » :

[...] quand il s'agit d'entrer dans l'esprit du monde, c'est peu de choses que d'avoir raison ; et [...] c'est un grand mal de n'avoir que raison ; et de n'avoir pas ce qui est nécessaire pour faire goûter la raison<sup>63</sup>.

Pour Du Bos, en poésie comme en peinture et en musique, qu'il rapproche de l'éloquence, ce sont les impressions, sensorielles et passionnelles à la fois (le *delectare* et le *movere*), qui doivent plaire au lecteur ou au spectateur (et non l'instruire). N'admettant comme juge que le public éclairé et comme critère que le plaisir fondé sur le sentiment spontané, il définit ce que Basile Muntaneo appelle une « esthétique des passions persuasives ». Outre l'influence de la Querelle dans laquelle Du Bos a choisi le parti des Anciens contre la critique rationnelle cartésienne qui proclamait la supériorité des Modernes, Du Bos a reçu celle de l'empirisme anglais et en particulier de Locke avec qui il était lié et qui l'a confirmé dans sa contestation d'un système général défini *a priori*, démenti par l'expérience du « sentiment », de « l'impression » et de « l'instinct »<sup>64</sup>.

Cette critique de l'esthétique classique, liée aux progrès de la philosophie sensualiste<sup>65</sup>, va conduire à une conception de la littérature qui consiste davantage à faire partager immédiatement une émotion qu'à souscrire aux règles les plus contraignantes. L'esthétique de Diderot, comme celle de Hume, est ainsi une esthétique du sentiment : à leurs yeux, l'éloquence doit être, comme

---

<sup>62</sup> Cité par B. Muntaneo, *op. cit.*, p. 363.

<sup>63</sup> *La Logique ou l'Art de penser*, Troisième partie, chap. XX, VIII, Flammarion, 1970, p. 351.

<sup>64</sup> Pour tout ce qui concerne la naissance de l'esthétique moderne en France, sujet que nous ne pouvons qu'effleurer ici, voir l'ouvrage fondamental d'Annie Becq, *Genèse de l'esthétique française moderne. 1680-1814*, Paris, Albin Michel, 1994 (1<sup>re</sup> éd. 1984).

<sup>65</sup> Dans son essai *Of Eloquence* (1742), David Hume voit dans le triomphe du bon sens, de la modération et le refus des artifices rhétorique et du pathétique des images au profit de la démonstration rationnelle une des raisons du déclin de l'éloquence moderne.



chez les Anciens, sublime et passionnée plutôt que rationnelle et argumentative<sup>66</sup>. Diderot revient souvent sur les pouvoirs expressifs de la langue pour emporter les suffrages du public, en demandant davantage d'énergie dans la langue oratoire, et même de l'enthousiasme<sup>67</sup>. Commentant l'*Éloge de Fénelon* par La Harpe, il dénonce un style qui « coule mais ne bouillonne point ; il n'arrache point sa rive, et n'entraîne avec lui ni les arbres, ni les hommes, ni leurs habitations. Il ne trouble, n'abat, ne renverse, ne confond point<sup>68</sup> ».

## C. La rhétorique contestée, détournée ou concurrencée

### 1. Les positions de l'*Encyclopédie* : oui à l'éloquence, non à la rhétorique

Rhétorique du cœur ou du sentiment, éloquence fondée sur une esthétique des passions persuasives dont le jugement relève du plaisir et non plus de la raison : quelles conséquences de telles conceptions peuvent-elles avoir sur l'enseignement de la rhétorique ? Leur aboutissement pourrait se formuler par un mot d'ordre qui résume les positions de l'*Encyclopédie* : non à la rhétorique, oui à l'éloquence. Car, selon les termes de Stéphane Pujol, « le XVIII<sup>e</sup> siècle conjugue le mépris de la rhétorique telle qu'on l'enseigne dans les collèges et les traités, et la célébration de l'éloquence sans fard et sans artifice. Pour les Lumières, l'éloquence est naturelle ». Ainsi, Voltaire, dans l'article « Éloquence », affirme : « L'*Eloquence* est née avant les règles de la Rhétorique, comme les langues se sont formées avant la grammaire ». Cette affirmation n'est pas nouvelle mais Voltaire ajoute, contrairement à la tradition qui voulait que la rhétorique permette de perfectionner ou de guider un talent naturel, que l'éloquence ne s'enseigne pas et que c'est un don de la nature :

La nature rend les hommes éloquents dans les grands intérêts et dans les grandes passions. [...] C'est elle dont l'instinct enseigne d'abord à prendre d'abord un air, un ton modeste avec ceux dont on a besoin. [...]

---

<sup>66</sup> Il existe, note Stéphane Pujol, toute une rêverie, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, sur l'éloquence sauvage et l'énergie du langage des peuples américains, proche d'une langue primitive. Diderot en donne un exemple avec la harangue du vieillard dans le *Supplément au Voyage de Bougainville*. On trouvera également un exemple chez Hugh Blair de cette éloquence primitive avec l'exemple du langage d'un chef indien.

<sup>67</sup> M. Delon a étudié, dans *L'Idée d'énergie au tournant des lumières* (PUF, 1988), le passage, vers 1770, d'un idéal classique d'équilibre, de clarté et de raison, à un autre idéal caractérisé par le dynamisme, l'efficacité et le désir. Dans le domaine de la rhétorique, la confusion entre *energeia* (clarté, évidence) et *energeia* (activité) profite au deuxième terme. Chez Diderot « énergie » hésite encore entre un sens moderne (élan, enthousiasme, vivacité) et un sens aristotélicien (pouvoir mimétique, capacité à peindre, dans la rêverie d'une hypotypose généralisée). Pour le discours écrit ou parlé, cela mène à la valorisation de la chaleur, de la passion, de l'enthousiasme, de la surprise, du grandiose, de l'inachevé, du populaire, du barbare.

<sup>68</sup> Cité par Stéphane Pujol, *op. cit.*

C'est cette même nature qui inspire quelquefois des débats vifs et animés [...] La nature fait donc l'éloquence [...]

Cette conception est aussi bien celle de d'Alembert dans l'article « Élocution » – « En un mot, sentez vivement, et dites tout ce que vous voudrez, voilà toutes les règles de l'éloquence proprement dite » –, que celle de Voltaire qui invoque les Lumières et le génie pour expliquer ce talent naturel : « les livres n'en disent que trop ; dans un siècle éclairé, le génie aidé des exemples en sait plus que n'en disent tous les maîtres ». L'idée n'est pas nouvelle, nous l'avons dit. Mais chez Cicéron, le défaut d'*ingenium*, de dons naturels, n'empêche pas le recours à l'*ars* :

Quod si quem [aut natura sua] aut illa praestantis ingenii uis forte deficiet aut minus instructus erit magnarum artium disciplinis, teneat tamen eum cursum quem poterit ; prima enim sequentem honestum est in secundis tertiisque consistere.

Et si à quelqu'un il se trouve que fasse défaut la puissance d'un génie supérieur ou s'il est moins instruit des grandes disciplines, qu'il fasse néanmoins la course dont il sera capable : quand on vise au premier rang il est honorable de se placer au second ou au troisième<sup>69</sup>.

Il faut donc chercher la filiation de cette conception de l'éloquence du côté de Port-Royal et de Pascal (« la véritable éloquence se moque de l'éloquence ») mais également du côté de Descartes qui, dans un passage célèbre du *Discours de la méthode*, avait opposé l'éloquence naturelle fondée sur le raisonnement et les idées claires à l'apprentissage de la rhétorique :

J'estimais fort l'éloquence, et j'étais amoureux de la poésie ; mais je pensais que l'une et l'autre étaient des dons de l'esprit, plutôt que des fruits de l'étude. Ceux qui ont le raisonnement le plus fort, et qui digèrent le mieux leurs pensées afin de les rendre claires et intelligibles, peuvent le mieux persuader ce qu'ils proposent, encore qu'ils ne parlent que bas-breton, et qu'ils n'eussent jamais appris de rhétorique. Et ceux qui ont les inventions les plus agréables, et qui les savent exprimer avec le plus d'ornement et de douceur, ne laisseraient pas d'être les meilleurs poètes, encore que l'art poétique leur fût inconnu.

Ainsi, paradoxalement, le primat du cœur sur la raison et le primat de la raison naturelle sur le recours artificiel à l'imagination et aux passions convergent pour refuser à la rhétorique toute vertu formatrice : « la dictée du cœur ou de la raison intérieure, l'enthousiasme valent mieux que tous les maîtres de rhétorique », écrit Jean Starobinski<sup>70</sup>. Cette conception trouve son expression la plus radicale chez Rousseau dans une « antirhétorique de l'évidence du sentiment intérieur », selon la formule de Patrick Brasart<sup>71</sup>, qui conjugue une condamnation sans appel de la rhétorique des collègues (« Quel extravagant projet de les exercer à parler sans sujet de rien dire ») et l'idée que l'éloquence ne peut s'enseigner, la persuasion seule tenant lieu d'éloquence. En témoigne le portrait d'Émile en orateur :

---

<sup>69</sup> *L'Orateur*, I, 4, traduction Albert Yon, Les Belles Lettres, 1964.

<sup>70</sup> « La chaire, la tribune, le barreau », *op. cit.*, p. 452.

<sup>71</sup> Article « Rhétorique », *Dictionnaire européen des Lumières*, *op. cit.*

Le noble sentiment qui l'inspire lui donne de la force et de l'élévation [...] sa généreuse franchise a je ne sais quoi de plus enchanteur que l'artificieuse éloquence des autres, ou plutôt lui seul est véritablement éloquent puisqu'il n'a qu'à montrer ce qu'il sent pour le communiquer à ceux qui l'écoutent<sup>72</sup>.

Starobinski voit dans cette conception de l'éloquence une attitude égalitaire (sous réserve de génie) qui annonce et prépare l'égalitarisme politique, puisque, le bon sens étant la chose du monde la mieux partagée, l'éloquence, qui ne suppose chez celui qui parle qu'une forte persuasion, est virtuellement universelle. Pour François Douay, il y aurait là plutôt une confiance de nantis dans le talent et une défiance pessimiste envers toute éducation du goût puisque pour Voltaire, la véritable éloquence n'a qu'une règle importante : la convenance, et que celui qui ne la perçoit pas ne l'acquerra jamais. La rhétorique est donc, une fois de plus dans sa longue histoire, l'objet de critiques qui pourraient la faire disparaître.

Et pourtant, elle continue à être enseignée dans les collèges. On aurait pu penser que l'expulsion des jésuites en 1762 accélérerait les mutations de l'enseignement, d'autant plus que les « plans d'éducation » se multiplient alors. Il n'y a pas cependant unité de vues dans ces propositions de réforme où les réformateurs modérés, partisans d'un allègement des langues anciennes en faveur de la langue française et d'humanités fondées sur la littérature française, l'histoire et les langues vivantes, s'opposent aux partisans d'une formation de type scientifique et, pour les plus radicaux, comme Diderot et les physiocrates, d'une éducation utilitariste<sup>73</sup>. Mais ces projets ne touchent guère les collèges, comme l'écrit Françoise Douay :

Si l'enseignement rhétorique en France se trouve indéniablement perturbé par l'expulsion des jésuites en 1762-64, vaille que vaille se met en place une relève dont le contenu ne se ressent guère des grands projets d'un La Chalotais ou d'un Rolland : qu'ils soient tenus par les oratoriens, les bénédictins, les doctrinaires, par des congrégations locales ou par des régents, séculiers ou laïcs, les collèges français des dernières années de l'Ancien Régime continuent d'assurer une formation rhétorique, latine et française, religieuse et classique. Pour en contrôler la qualité par un recrutement de haut niveau, est instauré en 1766 le concours de l'agrégation, dont les épreuves comportent, à l'écrit, un discours latin, des vers latins, un thème latin, une version grecque, et à l'oral, trois explications de textes (prose latine, vers latins, prose grecque) et des questions de rhétorique traitées en français<sup>74</sup>.

Peter France, posant la question des rapports entre jésuites et oratoriens et rappelant leur rivalité, montre qu'« il ne faut pas trop vite conclure à une différence profonde entre leurs méthodes pédagogiques, du moins en ce qui concerne la rhétorique » : il y a des novateurs chez les jésuites, tout comme il y a des conservateurs chez les oratoriens<sup>75</sup>. L'apport le plus original est celui des

---

<sup>72</sup> Cité par P. Brasart, *op. cit.*

<sup>73</sup> Voir A. Chervel, M.-M. Compère, « Les humanités dans l'histoire de l'enseignement français », *Histoire de l'éducation*, mai 1997, n° 74.

<sup>74</sup> Voir A. Chervel, *Histoire de l'agrégation*, Paris, INRP/Kimé, 1993.

<sup>75</sup> « La rhétorique chez les oratoriens au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Jean Ehrard, Paris, CNRS éditions, Oxford, Voltaire Foundation, 1993,

Écoles militaires qui, seules, mettent en place cet enseignement rénové, fondé sur les sciences et les langues vivantes. Dans les collèges, la pratique de la version plutôt que du thème, l'introduction d'un *corpus* de textes français, la pratique de la composition française ne sont des innovations qu'à l'intérieur du modèle dominant des humanités classiques, de même que les tentatives d'un père Porée pour renouveler le style et l'adapter au goût de l'époque en abandonnant la grande manière de Cicéron et en allant chercher ses modèles dans le siècle de Trajan, chez Sénèque notamment<sup>76</sup>. C'est ainsi que les principaux orateurs de la Révolution seront formés par la rhétorique des collèges. C'est donc plus dans des traités et des publications extérieures à l'enseignement que l'on peut trouver des transformations notables.

## 2. Le courant « belles-lettriste » : la rhétorique au service de la lecture des œuvres

Or si la rhétorique est l'art de parler, elle est aussi, depuis Quintilien, un art de juger, idée exprimée par Lamy dans sa préface à *L'Art de parler* : « Savoir les belles-lettres, c'est savoir parler, écrire ou juger de ceux qui écrivent ». C'est cette composante de la rhétorique qui va désormais être privilégiée par certains auteurs et amorcer une évolution de la rhétorique vers la lecture et la formation du goût, ce que Patrick Brasart appelle « l'évolution "belle-lettriste" de l'enseignement rhétorique ». Cette évolution se marque par un recul de l'oral devant l'écrit, du discours devant la composition même si, précise Peter France<sup>77</sup>, les exercices publics insistent toujours sur la performance orale : ainsi, note-t-il pour l'Oratoire, « le texte des cours semble indiquer qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle le professeur pense plutôt à la lecture et à la composition écrite qu'au discours ». Cette modification de la rhétorique s'inscrit également dans une tendance plus générale qui encourage la lecture des œuvres plutôt que l'apprentissage des règles. Rollin, qui publie en 1726-28 son *Traité des Études ou De la Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*, en est un des initiateurs. Favorable aux exemples plus qu'aux préceptes, aux lectures plus qu'aux raisonnements, il ne faisait que rappeler des idées déjà exprimées par Cicéron et Quintilien :

Ces préceptes [de la rhétorique], fondés sur les principes du bon sens et de la droite raison, ne sont autre chose que des observations judicieuses faites par d'habiles gens sur les discours des meilleurs orateurs, qu'on a ensuite rédigées par ordre, et réunies sous de certains chefs : ce qui a donné lieu de dire

---

p. 243. Une intervention de J. Fouilheron, après la communication de Peter France, précise : « On a souvent vu l'Oratoire à travers le prisme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où il s'agissait dans une perspective anti-cléricale, de trouver un champion contre la cause jésuite et où l'Oratoire est apparu comme ce champion tout désigné. La modernité, c'était nécessairement l'Oratoire, et la réaction, c'était nécessairement les jésuites. [...] Il n'y a guère de spécificité Oratoire/jésuites, ni de spécificité d'une pédagogie réformée et d'une pédagogie de la Contre-Réforme, de la réforme catholique. On observe une circulation des modèles, des modes et des pratiques d'enseignement parce qu'en définitive, on veut atteindre le même public. » p. 249.

<sup>76</sup> Sur ce point et la question du « style coupé », voir F. de Dainville, *op. cit.*, p. 200-201.

<sup>77</sup> *Op. cit.*, p. 241.

que l'éloquence n'était pas née de l'art, mais que l'art était né de l'éloquence.

Il est aisé par là de comprendre que la rhétorique, sans la lecture des bons écrivains, est une science stérile et muette, et qu'ici, comme dans tout le reste, les exemples ont infiniment plus de force que les préceptes<sup>78</sup>.

Poussant plus loin encore la conception d'une rhétorique par l'exemple, Gérard de Bénat publie en 1755 des *Fragmens choisis d'éloquence. Espèce de rhétorique moins en Préceptes qu'en exemples*, devenus en 1760 *L'Art oratoire réduit en exemples ou Choix de Morceaux d'éloquence tirés des plus célèbres orateurs du siècle de Louis XIV et du siècle de Louis XV*. Cet ouvrage, écrit-il dans le « Discours préliminaire », « compose une espèce de Rhétorique tout en exemples, également utile aux gens de lettres, et à tous ceux qui veulent se former à l'éloquence de la Chaire », dont il a tiré les plus beaux morceaux. On peut le regarder, écrit-il encore, « comme un trésor d'éloquence capable de former le goût, d'ouvrir les sources du beau et du vrai, d'orner l'esprit, d'épurer les sentiments, et de corriger les mœurs ». Il est agréable car il n'est « point hérissé de ces préceptes et de ces tropes qui sentent la poussière de l'École ». Le recueil réunit donc des exordes, des narrations, des péroraisons, des peintures, images et descriptions, des portraits, des parallèles et bien d'autres morceaux choisis qui remplacent les préceptes théoriques de la rhétorique.

Il suffisait d'insister encore davantage sur cette position pour que la rhétorique devienne de plus en plus un cours de « belles-lettres ». Témoin ce jugement d'Augustin Sicard, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup>, pour qui Rollin a exposé « la vraie méthode » pour l'enseignement classique, « méthode que nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir beaucoup perfectionnée depuis cent cinquante ans », et qui donne « les règles de cette éducation classique qui, par une progression lente mais sûre, éveille la pensée de l'enfant, forme son jugement, développe son goût ». Rencontrant la critique, souvent virulente au XVIII<sup>e</sup> siècle, de la rhétorique prescriptive et normative, cette évolution qui conduit la rhétorique vers la formation du goût par la lecture conduit à la publication de nouveaux traités comme celui de l'abbé Batteux.

Avec l'abbé Batteux en effet, l'évolution se précise. Si Rollin embrasse encore sous l'appellation de « belles-lettres » la poésie, la grammaire, la rhétorique, l'histoire, la fable et les Antiquités et la philosophie, vingt ans plus tard, Batteux, professeur au collège de Navarre et futur académicien, ne parle plus de grammaire ni de philosophie et consacre l'essentiel de son *Cours de belles-lettres* (1747-1748) à la poésie. Sonia Branca-Rosoff commente : « Rollin s'était appuyé sur l'éloquence et sur l'histoire qui offrent des leçons de morale ; Batteux se consacra à la formation du goût : l'histoire et l'éloquence sont soumises au sens, tandis que les belles-lettres, selon l'acception nouvelle, enseignent les plaisirs d'une forme polie et élégante<sup>80</sup> ». Fait

---

<sup>78</sup> *Traité des Études ou De la Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur, précédé de l'éloge de Rollin par M. Saint-Albin Berville et suivi de ses œuvres diverses*, Paris, Adolphe Delahays, s. d. (édition du XIX<sup>e</sup> siècle), Livre VI, p. 203.

<sup>79</sup> *Les Études classiques avant la Révolution*, Paris, 1887 (Genève, Slatkine Reprints, 1970).

<sup>80</sup> *La Leçon de lecture. Textes de l'abbé Batteux*, Éditions des Cendres, 1990, p. 8.

significatif : lorsqu'en 1753, Batteux réédite son *Cours de belles-lettres*, il ajoute au titre « *ou principes de la littérature* », avant de le faire reparaître en 1764 sous le seul nom de *Principes de la littérature*. Ces changements de contenu et de titre sont le résultat d'une double évolution : les belles-lettres se sont séparées des autres pratiques savantes, nous l'avons vu dans notre introduction, et la « science » des belles-lettres ou littérature a pu signifier la connaissance des finesses et des beautés contenues dans les ouvrages poétiques ou oratoires, et se séparer de l'érudition. Dans le *Supplément à l'Encyclopédie*, paru à partir de 1776, Marmontel précise que l'opposition entre littérature et érudition a remplacé celle de la littérature (qui, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, désignait la connaissance que procurent tous les livres) et du goût : « La littérature est la connaissance des belles-lettres, l'érudition est la connaissance des faits, des lieux, des monuments antiques et des travaux des érudits pour éclaircir les faits, pour fixer les époques, pour expliquer les monuments et les écrits des anciens ». Mais si apparaît un sens restreint du mot « littérature », cette conception continue à coexister avec le sens ancien, nous l'avons vu, et l'*Encyclopédie méthodique*, par exemple, qui réunit les articles de l'*Encyclopédie* consacrés à la grammaire, à la rhétorique et à la littérature, dément cette réduction de la littérature au goût pour les belles-lettres.

Reste que, en 1753, dans le *Cours de belles-lettre ou principes de la littérature* de Batteux, le terme de « littérature » renvoie sans équivoque au discours second sur les œuvres. Avec lui, poursuit Sonia Branca-Rosoff, « la formation de l'élève vise d'abord un mode de lecture des textes et non l'art d'en produire, ce qui aurait été l'objet explicite de la rhétorique, et ce qui pouvait être impliqué par le terme "belles-lettres" ». Et Batteux n'est pas le seul à faire prendre cette voie à l'enseignement des belles-lettres. C'est le cas également de l'abbé Mallet, qui rédigera une partie des articles de rhétorique de l'*Encyclopédie*, et qui publie en 1745 un *Essai sur l'étude des Belles Lettres*.

L'ouvrage de Batteux s'inscrit également dans la lignée de l'abbé du Bos, c'est-à-dire dans la constitution progressive, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une esthétique à travers la recherche d'un principe unificateur de tous les arts. En effet, à la différence de la tradition jésuite qui recherchait dans les textes une valeur de morale et d'utilité, Batteux traite les textes en objets esthétiques dont il faut savourer les beautés. L'enseignement de la littérature vise alors à former le goût de l'élève qui repose sur des « principes » universels. Batteux s'est d'ailleurs fait connaître par *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*, ouvrage qui a fait de lui un théoricien du beau. Il représente un équilibre entre les partisans de la rationalité de l'art et ceux qui, comme Du Bos, « voient dans la sensibilité le moteur de l'aptitude à sentir la beauté<sup>81</sup> ». En effet, il ne s'agit pas pour lui de supprimer les règles mais de montrer qu'elles découlent de l'essence du beau, tel qu'il sera défini par un principe unique et naturel, l'enjeu étant d'affirmer qu'il y a une norme permanente et universelle de la beauté. La fonction des arts est « de transporter les traits qui sont dans la Nature, et de les présenter dans des objets qui ne sont pas naturels » (I, 19, 45). Le plaisir esthétique naît à la fois de l'imitation et de la perception du simulacre. « L'art n'est fait que pour tromper » (I, 332) et même les passions et les émotions n'ont rien à voir avec les passions réelles et avec la manifestation spontanée des sentiments. Ainsi, pour Batteux, précise Sonia Branca-

---

<sup>81</sup> S. Branca-Rosoff, *op. cit.*, p. 20.

Rosoff, l'artiste n'est pas ému : « son "enthousiasme" n'a rien à voir avec le personnage qu'il incarne mais repose sur l'émotion suscitée en lui par la représentation du réel et n'est donc lié qu'à l'activité artistique<sup>82</sup> ». L'art doit métamorphoser la Nature en « belle nature », pour qu'elle remplisse l'esprit de sentiments « souvent plus charmants que s'ils étaient vrais et naturels » (I, 19, 45). Le jugement esthétique se fonde sur le sentiment qui nous porte vers ce qui est bon, le bon et le vrai étant fondés sur leur commune relation au plaisir. Si le génie réside dans la conjugaison harmonieuse des émotions et de la raison, le goût « est une connaissance des règles par le sentiment » (I, 105). C'est une sorte de raison immédiate, un jugement dont le résultat nous parvient sans même qu'il soit nécessaire de formuler l'argument qui le fonde.

Alors que dans la formation rhétorique antérieure, l'élève apprenait à bien dire pour persuader, avec Batteux, le maître intervient pour éduquer et raffiner le sentiment éprouvé par l'élève au contact d'une belle œuvre, en faisant connaître d'autres modèles et pour confirmer des choix intuitifs grâce à l'analyse, augmentant ainsi le plaisir par le savoir. On perfectionne le goût en observant directement la nature et en la comparant avec l'œuvre mais surtout en confrontant les auteurs entre eux. On forme donc le goût en lisant, ce pourquoi le *Cours de belles-lettres* substitue les modèles aux règles, le rôle du maître consistant surtout « à présenter habilement, en série, de la bonne littérature<sup>83</sup> ». Cette conception se traduit également, dans le *Cours de belles-lettres*, par une place désormais subordonnée de la rhétorique par rapport à la poétique, situation inverse de celle du XVII<sup>e</sup> siècle. Après avoir dégagé les principes communs aux beaux-arts, Batteux consacre sa deuxième partie aux différents genres de poésie<sup>84</sup>, en faisant de la poésie lyrique un genre fondamental, à côté de la poésie épique et de la comédie dramatique. Alors que les passions n'étaient jusqu'ici considérées qu'avec une visée démonstrative, Batteux en fait le critère du genre lyrique, mais toujours avec l'idée de simulacre, c'est-à-dire de sentiments feints et imités puisqu'il n'y a d'art que représentatif. Quant à la rhétorique, elle figure dans une troisième partie consacrée aux genres en prose, reléguée dans une subdivision intitulée « De l'Oraison », genre défini comme « un discours préparé avec art pour opérer la persuasion ». C'est dans cette partie, en effet, que sont abordées les subdivisions habituelles de la rhétorique : genres, invention, disposition, élocution oratoire, prononciation. Batteux donne ainsi une place secondaire à l'argumentation, les élèves étant même invités à chercher dans le genre oratoire « les mêmes traits, les mêmes couleurs, les mêmes caractères » (IV, 2) que dans les genres poétiques. Ce qui importe, c'est le plaisir du lecteur, plaisir lui-même lié au développement du goût.

D'autres après l'abbé Batteux vont ainsi mettre la rhétorique au service de la lecture des œuvres, comme Hugh Blair dont les *Leçons de rhétorique et de belles-lettres*, professées à Edimbourg à partir de 1759, sont traduites en 1783. Certes, Blair, pasteur et docteur en théologie, qui était lui-même un prédicateur de renom, prétend enseigner l'art de parler et d'écrire. Il professe la nécessité de l'étude pour ceux qui sont appelés à parler en public car celui qui est

---

<sup>82</sup> *Op. cit.*, p. 25.

<sup>83</sup> S. Branca-Rosoff, *op. cit.*, p. 38.

<sup>84</sup> Soit plus de deux tomes dans l'édition de 1763, les genres en prose occupant le 4<sup>ème</sup> et dernier tome.

dépourvu du talent de parler ou d'écrire « ne peut mettre au jour ses pensées sans leur faire perdre quelque chose de leur mérite »<sup>85</sup>. Et, pour Blair, on ne tient pas uniquement ce talent de la nature : « Si les règles ne peuvent produire les qualités éminentes, elles peuvent au moins prévenir les erreurs les plus dangereuses ». Sa présentation semble donc, de prime abord, conforme à la tradition rhétorique et il aborde le champ de la rhétorique dans toute son extension puisque, pour lui, l'étude de l'éloquence et de la composition influe sur l'intelligence en cultivant la raison : « La bonne rhétorique et la bonne logique se touchent de près. Le soin qu'on prend à s'exprimer avec justesse apprend à penser de même ». Mais il passe ensuite au jugement du public, plus attaché, selon lui, aux ornements du style qu'à la pensée. Il faut donc étudier l'art de la composition pour « résister au torrent du mauvais goût » et ne pas se laisser éblouir par « les faux brillants des écrits du jour ». Ainsi, pour ceux qui ne songent pas à parler en public, la rhétorique permet de discerner et de goûter les beautés de diverses compositions : « Ce qui rend le génie capable de bien exécuter, doit mettre le goût en état de bien juger et d'exercer une juste critique ». La véritable critique est un art « intimement lié à l'étude des belles-lettres ». Il ne s'agit pas seulement de bien paraître dans le monde en brillant dans la conversation mais de perfectionner l'intelligence par l'exercice du goût. La culture du goût a encore un autre avantage : elle exerce une influence heureuse sur la vie humaine. Car il n'y a pas de meilleur emploi de ses loisirs que de les consacrer aux objets du goût et à l'étude des belles-lettres. Ainsi, la culture du goût influe sur toutes les dispositions heureuses et louables : « un jeune homme insensible aux charmes de l'éloquence, de la poésie et des beaux-arts, promet peu, et donne lieu de soupçonner en lui des inclinations basses, qui marquent en quelque sorte sa place dans les derniers rangs ». Le beau et le bon se trouvent donc liés et le goût défini comme une faculté universelle de l'esprit humain à laquelle Blair consacre sa deuxième leçon, avant d'envisager, dans la troisième leçon, la critique, le génie et les plaisirs du goût. La quatrième porte sur le sublime et la cinquième sur « la beauté » et « quelques autres plaisirs du goût ». La notion de goût constitue donc bien le fondement du traité de Blair qui élargit ainsi à son tour la rhétorique à l'esthétique.

Pour autant, cette évolution « belle-lettriste » de la rhétorique n'est alors qu'une tendance parmi d'autres et il convient de prévenir l'illusion rétrospective qui consisterait à y voir un signe précurseur de notre conception moderne de la littérature.

### **3. La concurrence de la grammaire générale**

Enfin, pour en revenir au XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne faudrait pas oublier une dernière évolution qui voit la rhétorique de plus en plus concurrencée par la grammaire, et donc dessaisie de la réflexion théorique sur la langue et le discours. Au siècle des Lumières, en effet, se met en place une science grammaticale qui s'occupe des principes organisateurs des systèmes langagiers

---

<sup>85</sup> *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, traduit de l'anglais par M. Pierre Prévost, 2<sup>ne</sup> éd., Paris, Delalain, 1821, Leçon 1 : « Introduction ».



envisagés dans leur rapport avec la pensée<sup>86</sup>. Voici comment Françoise Douay évoque cet investissement de la rhétorique par la grammaire :

En France [...], ni le développement des sciences, malgré d'Alembert ou Buffon, ni les bouleversements politiques, malgré Danton ou Robespierre, ne parviendront à renouveler la Rhétorique dans sa théorie et son enseignement, l'effort des grammairiens-philosophes s'étant déplacé trop tôt vers une autre discipline. Tout se passe en effet comme si, d'un même mouvement, la Rhétorique était résorbée dans la Grammaire, devenue Générale et Raisonnée, et la langue française, idéalisée, investie **sans médiation** d'une qualité suprême, la *clarté*, qualité que l'écrivain ou l'orateur avait naguère le devoir de conférer par un dur travail rhétorique<sup>87</sup>.

Dumarsais, grammairien de l'*Encyclopédie* de 1751 à sa mort en 1756, et Beauzée, son successeur, « réinscrivent les concepts rhétoriques de *trope* et de *figure* au cœur du dispositif grammatical ». La notion de figure, et d'inversion en particulier, est « grammaticalisée » chez Dumarsais : vidée de son sens rhétorique d'ornement délibéré, elle joue un rôle dans la naissance de la syntaxe dont la théorie oppose « la *syntaxe*, en droit unique, d'une proposition à la multiplicité de ses *constructions*<sup>88</sup> ». Celle de trope est à l'origine de la théorie sémantique : pour Dumarsais puis Beauzée, en dépit des « glissements de sens » attestés dans le discours et dus à la nature même de notre esprit qui procède par association d'idées, le « vrai sens » que chacun des mots de la langue détient « en propre » est, en droit, unique. Ainsi, bien que la polysémie des mots soit admise, l'unité de la signification et la primauté du sens propre sont fondées en théorie. Inscrite dans une théorie des signes, la rhétorique devient « un élément de cette clarification et de ce perfectionnement des langues qui se confond avec le progrès des connaissances<sup>89</sup> ».

On retrouve chez Condillac, dans l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, cette idée d'un progrès des connaissances lié au perfectionnement des langues. Pour Condillac, la pensée et la langue émanent d'un long processus d'interaction de sensations et de signes, de sorte qu'après la formation du langage articulé, ses signes sont indispensables au fonctionnement de la pensée. Sous la forme de son langage articulé, l'humanité dispose d'un instrument non seulement pour fixer, communiquer et accumuler les idées mais aussi pour les réunir en des combinaisons toujours nouvelles, assurant de la sorte le fonctionnement de la pensée créatrice. Ainsi, les langues « étendent l'esprit à proportion qu'elles sont plus parfaites ». Une condition du progrès des connaissances est de rapprocher le plus possible les mots et les choses en conférant aux mots des significations précises, conformes à la connaissance authentique des choses. Au lieu de définitions, Condillac propose alors l'analyse constante des idées et des choses qu'elles

---

<sup>86</sup> Voir P. Swiggers, article « Grammaire », *Dictionnaire européen des Lumières*, *op. cit.*

<sup>87</sup> « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », *op. cit.*, p. 491.

<sup>88</sup> Sur ce point et les suivants, voir la présentation par Françoise Douay-Soublin à sa réédition du traité *Des tropes ou des différents sens, Figure et vingt autres articles de l'Encyclopédie, suivis de l'abrégé des Tropes de l'abbé Ducros*, Paris, Flammarion, 1988.

<sup>89</sup> J.-P. Sermain, « La part du diable. La rhétorique et ses enjeux pendant la Révolution française », *Il confronto letterario*, 1989, VI, 11.

représentent afin d'en venir à des significations de mots précises<sup>90</sup>. Pour lui, l'étude de la grammaire n'est autre que l'étude des méthodes que les hommes ont suivies dans l'analyse de la pensée : « l'art de la rhétorique doit donc s'effacer au profit de la méthode analytique, au nom de la transparence d'une langue bien faite<sup>91</sup> ». Dans cette perspective, ainsi que l'écrit Patrick Brasart, la revendication d'un enseignement qui apprenne à penser avant d'apprendre à parler n'a guère de sens, et l'*Art d'Écrire* (deuxième partie du *Cours d'Études* de 1775), qui suit une « grammaire », précède l'« art de raisonner » et l'« art de penser »<sup>92</sup>. Cette théorie du langage, reprise par les Idéologues, a inspiré l'œuvre éducative de la Révolution française.

## **D. Épilogue : de l'anti-rhétorique de la Révolution française à la « restauration rhétorique » de l'Empire**

Alors que la libération de la parole publique et l'essor désormais possible du genre délibératif auraient pu donner à la rhétorique une impulsion décisive en la renouvelant, la période de la Révolution a semblé d'abord mettre définitivement fin à son enseignement à travers les programmes des écoles centrales, tandis qu'un certain nombre de révolutionnaires développaient un discours hostile à la rhétorique. En effet, rappelle Jacques Guilhaumou, « pour une bonne part des hommes des Lumières, et Rousseau en particulier, l'éloquence "politique" s'est dégradée au point de se confondre avec la langue monarchique, langue de servitude<sup>93</sup> ». Si on ajoute à cela la critique, par l'Encyclopédie, de l'enseignement de la rhétorique des collèges, ce « chaos de règles, d'anomalies, de tropes, de figures oratoires, de prose, de poésie grecque et latine<sup>94</sup> », sa valorisation d'une éloquence « réduite à l'expression d'une subjectivité émue<sup>95</sup> » et la suprématie reconnue de la grammaire générale et raisonnée dans la lutte contre « l'abus des mots », on comprendra que la rhétorique n'ait pas bonne presse, alors même qu'une majorité des membres des assemblées révolutionnaires lui doivent leur formation d'orateurs. Ainsi, pour le citoyen Lesquinio qui affirme en juillet 1793, au Comité d'Instruction Publique de la Convention, que « le jugement et les talents naturels suffisent pour faire un orateur<sup>96</sup> », et que l'éloquence est

---

<sup>90</sup> Voir U. Ricken, article « Abus des mots », *Dictionnaire européen des Lumières*, *op. cit.*

<sup>91</sup> Jacques Guilhaumou, « Rhétorique et antirhétorique à l'époque de la Révolution française », *La Légende de la Révolution*, PU de Clermont-Ferrand, 1988.

<sup>92</sup> Article « Rhétorique », *op. cit.*, p. 945.

<sup>93</sup> *Op. cit.*, p. 149.

<sup>94</sup> Procès-verbaux du Comité d'Instruction Publique de la Convention Nationale, t. I, p. 636, cité par Peter France, « Éloquence révolutionnaire et rhétorique traditionnelle : étude d'une séance de la Convention », *Saggi et Ricerche de letteratura francese*, vol. XXIV, 1985, p. 141-176.

<sup>95</sup> J.-P. Sermain, *op. cit.*, p. 97.

<sup>96</sup> Cité par Peter France, *op. cit.*, p. 150.

l'« art de tromper les hommes en leur faisant aimer l'erreur ; un moyen sûr aux intriguans d'obtenir des succès, et le fléau de la liberté<sup>97</sup> ».

Cet art de la parole, dont on reproche toujours à l'adversaire le caractère trompeur et manipulateur, doit céder la place à la claire raison des temps nouveaux : « Hâtons-nous, dit Condorcet, de substituer le raisonnement à l'éloquence, les livres aux parleurs<sup>98</sup> ». Si tous ne sont pas opposés à l'éloquence, son idéal n'est plus cependant, comme aux premiers temps de l'Assemblée Constituante, celle de Démosthène et de Cicéron. Pour les Jacobins en particulier, le patriote doit rechercher sinon le silence, du moins la parole mesurée en réponse à l'abus des mots de la rhétorique d'Ancien Régime. Ainsi, ce que recherchent les grammairiens-patriotes, c'est une langue bien faite ou exacte : « Il n'y a pas de véritable éloquence sans la propriété des mots, comme il n'y a pas de bonne peinture sans la correction du dessin », écrit François Domergue dans le *Journal de la langue française*<sup>99</sup>. De manière plus générale, le modèle est celui du laconisme de Sparte aussi bien pour les Montagnards – « on élève les enfants dans l'amour du silence et le mépris des rhéteurs, écrit Saint-Just dans ses Institutions républicaines. Ils sont formés au laconisme du langage » – que pour les Idéologues :

On apprend aux hommes à parler ; on devrait leur apprendre à se taire : la parole dissipe la pensée, la méditation l'accumule ; le partage né de l'étourderie engendre la discorde ; le silence, enfant de la sagesse, est l'ami de la paix. Athènes éloquente ne fut qu'un peuple de brouillons ; Sparte silencieuse fut un peuple d'hommes posés et graves et ce fut sans doute pour avoir érigé le silence en vertu, que Pythagore reçut des deux Grèces le titre de sage. (Volney, *Leçons d'histoire*, 1795<sup>100</sup>)

Cette conception de la rhétorique explique donc sa suppression du programme d'enseignement des Écoles Centrales, dont l'institution fut proposée dès le 20 avril 1792 à l'Assemblée législative par Condorcet, mais qui furent créées seulement en 1795 pour remplacer les Collèges d'Ancien Régime. Dans ces Écoles, qui abandonnent l'organisation en classes annuelles pour un système de cours « à la carte », le programme prévoit, en les répartissant en trois sections, accessibles à douze, quatorze et seize ans, des cours de dessin, d'histoire naturelle, de langues, anciennes ou modernes (première section), de mathématiques, de physique et de chimie expérimentale (deuxième section), de grammaire générale, de belles-lettres, d'histoire et de législation. Mais le programme des belles-lettres restait flou. Ainsi, précise Françoise Douay :

Dubois-Fontanelle professe à Grenoble, devant Henri Beyle *alias* Stendhal, une rhétorique à la Marmontel, imaginative et civique ; Pierre Fontanier, qui fut l'élève de Garat et de Sicard à l'École Normale de 1795, puis professeur d'école centrale en Ardèche au ci-devant collège de Tournon, adhère, lui, au sensualisme de Condillac ; tandis qu'à Besançon un jeune capitaine des armées révolutionnaires

---

<sup>97</sup> Lequinio, *Les Préjugés détruits*, cité par J. Guilhaumou, *op. cit.*, p. 151.

<sup>98</sup> *Procès-verbaux du Comité d'Instruction Publique de la Convention Nationale*, p. 203, cité par Peter France, *op. cit.*, p. 151.

<sup>99</sup> Cité par J. Guilhaumou, *op. cit.*, p. 153.

<sup>100</sup> Cité par F. Douay dans « La Rhétorique en Europe à travers son enseignement », *op. cit.*, p. 493.

chargé d'enseigner l'éloquence à l'école centrale, Joseph Droz, développe, au service du peuple, un art oratoire original, fondé sur l'observation des hommes et la méditation<sup>101</sup>.

Quoi qu'il en soit, même si certaines écoles centrales ont réussi à fonctionner de manière satisfaisante<sup>102</sup>, globalement, les cours ont été très peu suivis : la Révolution s'est accompagnée d'une brutale déscolarisation<sup>103</sup> en raison de l'élévation de l'âge exigé pour l'entrée dans les écoles centrales et de la restriction du nombre d'établissements (une école centrale par département) ; la durée des études est restée très brève en moyenne et les cours les plus généralement choisis ont été ceux de dessin et de mathématiques. Ainsi, commente Françoise Douay, « ces données chiffrées montrent clairement que, sur le terrain des écoles centrales succédant aux collèges, il y a bel et bien eu solution de continuité, rupture, *éclipse*, dans la transmission de l'héritage rhétorique ; ni la demande familiale ni aucune consigne venue d'en-haut n'expriment entre 1792 et 1802 le besoin d'un enseignement rhétorique, entendu comme formation active à la parole publique<sup>104</sup> ».

L'incertitude dans l'organisation des études littéraires se retrouve dans le programme de l'École normale de l'an III (1795), destinée à former les instituteurs des futures écoles primaires, et « pièce essentielle dans les projets d'éducation de la Convention postthermidorienne<sup>105</sup> ». Répartis sur différentes journées par l'*Arrêté des représentans du peuple près les écoles normales*, les enseignements vont des sciences mathématiques et physiques (première et sixième journées) aux disciplines « littéraires » (quatrième et neuvième journées) : grammaire, analyse de l'entendement, littérature, la thèse des Idéologues, à l'origine du programme, postulant un principe unique, l'analyse de l'entendement, qui régit les différentes branches du savoir. Mais Jean François Laharpe, à qui est confié l'enseignement de la littérature, et Joseph Dominique Garat, chargé de celui sur l'analyse de l'entendement, divergent sur la conception de cet enseignement. Alors que pour Garat, conformément à la position des Idéologues, la littérature est

---

<sup>101</sup> « Y a-t-il *renaissance* de la rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle ? », *op. cit.*, p. 63.

<sup>102</sup> Par exemple les écoles centrales de Nancy, Colmar et Angers sont parvenues à trouver leur équilibre. Certains établissements ont eu plus de 400 élèves, la plupart en comptaient moins de 200 et il y avait 100 écoles centrales en 1797, dont 68 de plein exercice, ce qui n'est pas un bilan si négatif au regard des difficultés de tous ordres rencontrées dans la mise en place de ces écoles. Si les effectifs ont baissé durant les dernières années du Consulat, il faut l'imputer au « dénigrement venu d'en haut d'une institution mal aimée », autant qu'aux faiblesses internes des établissements, d'après Françoise Mayeur, *De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, p. 68-76, t. 3 de *l'Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, sous la direction de Henri Parias, Paris, Nouvelle librairie de France, G.-V. Labat, 1981.

<sup>103</sup> De 12 000 à 14 000 élèves, soit un quart du nombre des élèves accueillis dans les collèges d'ancien régime. Pour d'autres précisions et données chiffrées, voir *Atlas de la Révolution française, 2- L'enseignement - 1760-1815*, sous la direction de D. Julia, Paris, Éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

<sup>104</sup> *Op. cit.*, p. 64.

<sup>105</sup> Claude Désirat et Tristan Hordé, « Les Écoles normales : une liquidation de la rhétorique ? Littérature et grammaire dans les programmes de l'École normale de l'an III », *Littérature*, n° 18, 1975, p. 31-50.

tout au plus une concession à l'influence des gens de lettres et n'a qu'une fonction décorative<sup>106</sup>, pour Laharpe, elle tend à recouvrir une grande partie du domaine des sciences morales et politiques : la grammaire raisonnée, la poésie, l'art oratoire, la philosophie, l'histoire, la critique<sup>107</sup>. Cependant, Laharpe limite son programme de cours à l'éloquence délibérative et judiciaire sur le modèle gréco-latin et renvoie la poésie, « le premier des arts de l'imagination », à son cours du *Lycée* fréquenté par un public mondain. Ce qui importe le plus, pour Laharpe, c'est de former les futurs professeurs à la parole publique et de leur donner un modèle d'intervention dans les assemblées républicaines, pour ne pas retomber dans la barbarie de la Terreur<sup>108</sup> :

Les noms seuls d'un Démosthène, d'un Cicéron sont faits pour exciter le plus grand intérêt dans quiconque peut se dire, je suis citoyen d'une république, je puis y devenir magistrat, quand même mes concitoyens ne me nommeraient pas : la nature m'a nommé si elle m'a fait orateur<sup>109</sup>.

Pour Garat, l'éloquence, mise au service des passions, est ennemie de la vérité et de la philosophie : en restreignant l'éloquence à l'usage oratoire des anciens, Laharpe commet l'erreur « de privilégier un art de l'erreur et de l'illusion, d'exclure les philosophes modernes en même temps que les poètes » et de réduire l'éloquence à l'art oratoire, « ensemble de règles régissant le choix et la disposition des arguments, non leur valeur de vérité »<sup>110</sup>. Pour lui, l'éloquence apparaît dans tous les moments de l'histoire et dans tous les genres, alors que pour Laharpe, même si c'est une faculté naturelle, à la différence de l'art oratoire qui théorise et développe cette faculté, elle est le propre des genres parlés, démonstratif, délibératif et judiciaire. Et il réserve le nom d'orateurs « à ceux qui se signalent dans la lice brillante et périlleuse des délibérations et des

---

<sup>106</sup> À Lakanal qui le consulte, Garat écrit : « Il faut absolument avoir un cours de littérature. Les gens de lettres jetteraient les hauts cris, et personne ne crie aussi haut qu'eux. Il est vrai aussi que les écoles normales seraient incomplètes si elles ne présentaient pas les règles et les modèles de tous les genres d'enseignement ; il faut enfin considérer que c'est ce qui tient au goût qui est surtout mal enseigné hors de Paris ; que c'est donc pour ce genre d'enseignement qu'il est le plus nécessaire d'y former des professeurs ; et que d'ailleurs un cours de littérature sera très propre à répandre du charme sur la sévérité des sciences exactes et physiques.

Smith, dans l'Université d'Edimbourg, faisait "l'Histoire de l'éloquence" en même temps que le "Traité sur la richesse des nations".

Il faut que les Ecoles Normales soient la première école du monde ». In J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'Instruction Publique*, tome V, Appendice, 1905, p. 684, cité par C. Désirat et T. Hordé, *op. cit.*, p. 36-37.

<sup>107</sup> Cette définition du champ de la littérature par Laharpe se trouve dans les *Séances des Écoles normales recueillies par des sténographes et revues par les professeurs*, Paris, 1800-1801 (2<sup>ème</sup> éd.), L, I, 170/171, citée par C. Désirat et T. Hordé, *op. cit.*, p. 34-35.

<sup>108</sup> La Harpe a lui-même été emprisonné sous la Terreur le 16 mai 1794. Libéré après Thermidor (1er Août 1794), il écrit *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire*, publié en 1797.

<sup>109</sup> *Séances des Écoles normales*, I, p. 286-287, cité par J.-P. Sermain, *op. cit.*, p. 103.

<sup>110</sup> C. Désirat, T. Hordé, *op. cit.*, p. 40.

jugements publics, qui soutiennent des combats, corps à corps<sup>111</sup> ». Ainsi, commentent Claude Désirat et Tristan Hordé, « l'École normale est un des lieux où se jouent, pour l'école à venir, la place de la rhétorique et ses chances de résurrection. » Mais cette polémique entre les deux professeurs ne tourne au profit ni de l'un, ni de l'autre, puisqu'ils cessent assez vite de donner des cours. C'est finalement l'abbé Sicard, spécialiste des sourds-muets ! qui assure la plupart des cours et débats (quarante contre sept chacun pour Garat et Laharpe) et tranche donc de fait en faveur de la grammaire, rebaptisée par Sicard « art de la parole » (« tout le domaine de la pensée est l'art de la parole » L, II), qui se décompose en un inventaire du matériau grammatical — la base de l'analyse grammaticale étant la période — et une théorie du signe.

Ainsi, malgré la tentative de Laharpe, et pas plus que dans le programme des Écoles centrales, la rhétorique ne trouve sa place dans la réorganisation du champ du savoir scolaire qui doit former l'élite intellectuelle de la nouvelle république. Jean-Paul Sermain remarque d'ailleurs que « les traces laissées par la Révolution sur les théories rhétoriques sont minimes » et que *l'Essai sur l'art oratoire* de Joseph Droz « offre la seule tentative d'adaptation de la tradition à un système social et politique démocratique »<sup>112</sup>. Lui-même enseignant à l'école centrale de Besançon, il destine son ouvrage aux « établissements de ce genre » (*Préface*). Envisageant essentiellement la fonction politique de l'éloquence, il veut former un orateur averti des questions politiques et envisage toutes les fonctions officielles où intervient l'art oratoire, retrouvant ainsi tout le champ de l'éloquence romaine. Pour Droz comme pour Laharpe, l'orateur lutte « corps à corps » contre « les ennemis de son pays » (p. 2). S'il reprend la conception de l'éloquence comme l'expression d'une passion qui se communique à l'auditoire, cette passion pour la vertu, la liberté et la gloire ne dispense pas de l'art oratoire, l'éloquence relevant d'une stratégie. La disposition des idées joue donc un rôle essentiel et, loin de « toute conception ornamentaliste ou décorative du style », il « envisage tous les procédés d'expression dans une perspective fonctionnaliste »<sup>113</sup>. Il voit enfin dans la violence latente des assemblées ce qui inspire son énergie à l'orateur et le conduit au sublime. Ainsi, conclut Jean-Paul Sermain, « Droz effectue une synthèse originale entre une tradition fonctionnaliste, les acquis de la philosophie des Lumières et un sentiment presque romantique de l'élan révolutionnaire<sup>114</sup> ».

Mais cette synthèse n'aura pas de postérité, du moins dans l'immédiat. Les Écoles centrales sont fermées en 1802 et remplacées par les lycées. L'enseignement de la rhétorique y est restauré, les humanités coexistant jusqu'en 1808 avec une section de mathématiques, avant de dominer de nouveau<sup>115</sup>. Pour les contenus d'enseignement, et même pour l'organisation interne

---

<sup>111</sup> L, II, 103, cité par C. Désirat, T. Hordé, *op. cit.*, p. 40.

<sup>112</sup> *Op. cit.*, p. 108.

<sup>113</sup> J.-P. Sermain, *op. cit.*, p. 111.

<sup>114</sup> *Op. cit.*, p. 112.

<sup>115</sup> D'après la loi du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802), chaque lycée devait compter 8 professeurs, 4 de lettres et 4 de sciences. Les élèves étaient répartis en 6 classes de latin et 6 classes de mathématiques mais on ne pouvait entrer dans la sixième classe de mathématiques qu'après la sixième et la cinquième de latin. Après 1808 et la création de

des établissements, on assiste donc à la fermeture de la parenthèse révolutionnaire. C'est d'ailleurs le Prytanée français, ancien collège Louis-le-Grand, un des rares collèges de l'Ancien Régime à traverser la crise révolutionnaire sans dommage, qui inspire la structure administrative, la discipline quotidienne et l'organisation du corps professionnel du lycée, la seule innovation du lycée étant l'internat<sup>116</sup>. Quant à l'enseignement de la rhétorique, nous l'évoquerons à travers la scolarité de Thiers, élève du lycée de Marseille entre 1808 et 1815. Il reste en effet à s'interroger sur le devenir de la rhétorique au début du XIX<sup>e</sup> siècle. À cet égard, on ne saurait mieux faire que d'aller chercher à la source la formation rhétorique de ces orateurs que deviendront Guizot, Thiers et Tocqueville. Car le problème spécifique de l'éloquence politique passe d'abord par le statut et la nature de la formation rhétorique, dont Françoise Douay résume bien les enjeux au début du XIX<sup>e</sup> siècle :

Ainsi, le siècle de Louis XIV et celui de Louis XV, l'enseignement des philosophes et l'expérience révolutionnaire, vont-ils léguer au XIX<sup>e</sup> siècle plusieurs modèles contradictoires, et quelques questions difficiles à résoudre : Quelle formation privilégier, littéraire ou scientifique ? écrite ou orale ? antique ou française ? Les lettres doivent-elles d'abord affiner le goût du public lettré ou exercer activement à la parole publique ? Y a-t-il d'ailleurs des méthodes pour cela en dehors du talent et de l'inspiration ? Ces questions, insistantes tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, vont engendrer des réponses divergentes. Seules deux d'entre elles nous sont aujourd'hui bien connues : « Guerre à la rhétorique ! » insulte à l'« inspiration sainte »..., clameront dès le début du siècle les romantiques ; la rhétorique, pourquoi faire ? Priorité à la « grammaire », science des langues, priorité à la « philologie », science des textes – et pour le supplément d'âme, voyez les « figures de style » – soutiendront les positivistes, et ils auront finalement le dernier mot<sup>117</sup>.

Mais en attendant cette victoire, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des positivistes sur la rhétorique, on ne saurait trop insister sur ce fait encore méconnu que la première moitié du siècle voit la renaissance de la rhétorique, bien plus qu'elle ne marque son déclin.

---

l'Université, la part de l'enseignement scientifique est allégée : l'enseignement des lycées se rapproche de celui des collèges d'Ancien Régime dont les classes reprennent le nom (grammaire, humanités, rhétorique). Voir *Histoire des lycées de Marseille*, sous la direction de Maurice Gontard, Aix-en-Provence, Édisud, 1982.

<sup>116</sup> Françoise Mayeur, *De la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, op. cit., p. 459.

<sup>117</sup> « La rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, op. cit., p. 1088.

# Chapitre 3 : La formation de Thiers et de Guizot : humanités et rhétorique au tournant des deux siècles

## A. Guizot au Collège et à l'Académie de Genève

### 1. Données biographiques

Dix ans séparent Guizot, né à Nîmes le 4 octobre 1787, de Thiers, né à Marseille le 15 avril 1797<sup>1</sup>. Le premier aurait dû être un élève des écoles centrales de la Révolution tandis que la génération du second était celle qui fréquenta les lycées de l'université impériale. Mais pour Guizot, les événements révolutionnaires en décidèrent autrement. Sa famille, aisée et considérée, appartenait, tant du côté paternel que maternel, à la bourgeoisie protestante éclairée qui accueillit avec élan les premiers mouvements révolutionnaires. Son père, jeune avocat cultivé, brillant et beau parleur, exerça son talent dans les réunions publiques, s'y fit remarquer par ses vues généreuses et véhémentes et devint l'un des hommes marquants du parti des Girondins à Nîmes. Son grand-père maternel Bonicel, avoué, homme de cabinet, nommé procureur général devint, quant à lui, un animateur du parti jacobin. La chute des Girondins à Paris déchaîne la violence à Nîmes et au début de 1794, le père de Guizot (dit Guizot-Gignoux) est dénoncé et poursuivi par le tribunal révolutionnaire. Arrêté et condamné (son beau-père n'ayant pas voulu se compromettre pour lui), il est guillotiné le 8 avril 1794. C'est donc sa mère qui lui donna sa première éducation<sup>2</sup>. Ensuite, Guizot fréquenta deux ans l'École centrale de Nîmes avant de

---

<sup>1</sup> Les éléments biographiques qui figurent dans cette partie sont pris, sauf indication contraire, pour Guizot à sa biographie par Gabriel de Broglie, la seule disponible, récente et bien informée (*Guizot*, Paris, Perrin, 1990) et, plus particulièrement pour les années de formation, à l'ouvrage érudit de Charles-H. Pouthas, *La Jeunesse de Guizot (1787-1814)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1936, qui n'a pu terminer la biographie complète qu'il comptait écrire ; pour Thiers à la biographie de Pierre Guiral, la dernière en date, qui a en outre l'avantage, contrairement à la biographie de référence d'Henri Malo (*Thiers*, Paris, Payot, 1932), d'indiquer ses sources (Pierre Guiral, *Adolphe Thiers ou De la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986).

<sup>2</sup> Mme Guizot ne se remit jamais de ce deuil. Elle avouera plus tard : « Pendant vingt ans j'ai passé mes nuits à pleurer, assise sur mon lit. » À sa mort, elle portait sur sa poitrine la lettre d'adieu de son mari et ses dernières paroles furent : « Je m'en vais le retrouver ». Elle reporta sa passion sur son fils aîné et, écrit Gabriel de Broglie, « la première éducation qu'elle lui donna façonna l'homme en lui inculquant le sens héroïque et la spiritualité, la raideur d'attitude et la sensibilité, la maîtrise de soi et le besoin de la confiance. » (*op. cit.*, p. 17). Mme Guizot n'était pas savante, ni même cultivée, précise encore Gabriel de Broglie, et sa religion était surtout morale et sentimentale. Guizot « reçut d'elle le culte de l'épreuve et un penchant au dogmatisme pouvant aller jusqu'à l'insincérité. » (p. 17).



partir, en 1799, avec sa mère et son jeune frère, pour Genève qui avait été rattachée à la république française le 26 avril 1798 et était devenue le chef-lieu du département français du Léman. Il y demeure de 1799 à 1805, année où il part faire son droit à Paris.

C'est donc à Genève, son « berceau intellectuel<sup>3</sup> », que Guizot reçoit la plus grande part de son éducation. Prosper de Barante, futur doctrinaire, dont le père était alors préfet de Genève, en a laissé l'évocation suivante dans ses souvenirs pour l'année 1806 :

Genève ne ressemble en rien à une ville de province ; on n'y trouve pas cette imitation vulgaire et affectée des mœurs de Paris ; la société supérieure est formée de gens riches et bien élevés. Les voyages des étrangers à Genève et des Genèveois à l'étranger les mêlent à l'aristocratie européenne et leur donnent de bonnes façons, toujours convenables si elles ne sont pas toujours faciles. C'est un centre de lumière, de religion, de fortune. On y rencontre nombre d'hommes spirituels et instruits qui, au large et sur leur terrain, ont toute leur valeur et ne sont pas restreints et étouffés comme dans nos provinces françaises.<sup>4</sup>

## 2. Le Collège et l'Académie de Genève

Malgré son rattachement à la France, Genève a su préserver l'indépendance de son enseignement qui échappe aussi bien à la réforme des écoles centrales qu'aux lycées et à l'Université napoléonienne. Le Collège que fréquente d'abord Guizot est le vestige demeuré presque intact de l'école fondée par Calvin et a été peu rajeuni par le mouvement d'idées du XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré une tentative de rénovation inspirée de Rollin en 1740 (et approuvée par lui, lors de son passage à Genève), qui visait à introduire l'étude de l'histoire ancienne et moderne et celle de la géographie, et à encourager l'étude approfondie du français, les choses bougèrent peu et la Compagnie des Pasteurs resta hostile aux innovations proposées par la suite. En 1774, le recteur de l'Académie, Claparède, défendait ainsi la cause des études littéraires au Collège :

Les langues savantes prennent, il est vrai, bien du temps dans notre Collège. Mais cet inconvénient lui est commun avec les Collèges les plus fameux de France, de Hollande et d'Angleterre, où l'on demeure environ six ans, et dont le latin et le grec sont l'objet principal. Que le latin, dans l'état actuel des choses, ne soit de première nécessité pour les élèves du saint ministère, de la jurisprudence, de la

---

<sup>3</sup> L'expression est de Guizot, dans une lettre à un de ses anciens condisciples, Jean-Louis Le Fort-Mestrezat, et citée par Charles-H. Pouthas dans *La Jeunesse de Guizot (1787-1814)*, *op. cit.*, chap. III : « Guizot au collège et à l'académie ». Le développement qui suit recourt très largement aux informations données dans ce chapitre. Dans une lettre à Jean-Gabriel Eynard du 30 janvier 1849, Guizot écrit : « Je tiens et je tiendrai beaucoup toute ma vie à l'opinion et à la bienveillance de Genève » (Genève, B.P.I., Manuscrits, Mss. suppl. 1897, f. 415).

<sup>4</sup> *Souvenirs du baron de Barante. 1782-1866*, publiés par son petit-fils Claude de Barante, 8 vol., Paris, Calmann-Lévy, 1890-1901, t. 1, p. 157-158.

médecine, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute. Et y a-t-il un homme de lettres qui souffrît patiemment le reproche de l'ignorer, ou qui pût l'ignorer impunément, s'il veut approfondir un peu la belle littérature, l'histoire, la géographie ?<sup>5</sup>

Le latin est, de plus, la langue de communication entre tous les savants du monde et son étude « n'est point séparée de celle des auteurs qui sont en possession depuis 2 000 ans d'être les premiers modèles du grand et du beau, en fait d'élocution, de poésie et d'éloquence » et avec qui « on apprend à penser solidement, à bien s'exprimer, à mettre les choses à leur place et à embellir la nature » :

La composition latine est en quelque sorte la logique de l'enfance, soit par une certaine netteté d'idées qu'elle demande, soit par l'application précise et continue qu'elle fait des règles à une infinité de cas différents. L'attention, le jugement, la pénétration, la mémoire et le goût gagnent à ce double exercice. Aussi est-il rare qu'au sortir du Collège, un jeune homme qui a bien rempli le devoir des classes, n'ait pas de l'aptitude à tout<sup>6</sup>.

Pour avoir l'air de faire quelque chose, la Commission académique chargée de la réforme du Collège, proposa d'y introduire l'étude approfondie de la grammaire française, qui n'était étudiée jusque là qu'au point de vue de l'orthographe, celle de l'histoire ancienne et moderne, de la géographie, de la mythologie et des quatre opérations de l'arithmétique. Mais l'agitation politique, qui ne faisait qu'augmenter, ne permit pas d'exécuter ces réformes.

Dans ce Collège que Guizot fréquenta et qui voulait rester fidèle à l'esprit de son fondateur, les chaires d'enseignement étaient donc toujours réservées aux protestants, et la doctrine et la morale évangélique étaient jointes aux autres matières d'étude. Après les trois premières classes (à partir de cinq ans) où l'on apprenait les rudiments, les six classes supérieures étaient consacrées exclusivement aux humanités : latin, grec, lecture et explication des auteurs, notions élémentaires d'histoire et de géographie. Dans un rapport adressé à Fourcroy, directeur général de l'instruction publique, en 1808, Marc-Antoine Pictet<sup>7</sup>, inspecteur général des études, détaille les programmes du Collège et en particulier ceux de seconde et de première :

2<sup>de</sup>. Seconde. Compositions. Traductions de Cicéron de Amicitia & de Senectute = Salluste = Justin = Quinte-Curce = Virgile / 1<sup>er</sup> l'Eneïde / Terence / = Morceaux choisis des Meilleurs Auteurs Latins.

Exercices sur la Prosodie

Grec = fables d'Esopé ; choix de Dialogues de Lucien, imprimés à l'usage du Collège.

Géographie et histoire de l'ancienne Grèce.

/ âge 12 / 34

1<sup>e</sup>. Première. Dans cette classe les Ecoliers demeurent deux ans, sous un très habile régent. Ils sont exercés

---

<sup>5</sup> *Histoire du Collège de Genève*, Genève, 1896, 2<sup>e</sup> partie : « Le Collège pendant les troubles révolutionnaires et l'époque française », par H. Vulliétty, p. 147.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>7</sup> M. A. Pictet a été le professeur de physique de Guizot à l'Académie.

à la composition latine et grecque. Ils traduisent les six premiers livres de l'Eneïde ; Cicéron /Catilinaires/, des morceaux choisis de Tite Live, Cicéron

Grec, quatre chants de l'Odyssée dans le cours des deux années. Analecta de divers auteurs grecs, publiés par le Rég<sup>t</sup>. = Exercices de versification = Géographie et histoire /âge 13 & 14/ 35

Observation.

Le Régent de Première / M<sup>r</sup>. Couronne / est très distingué dans son état ; il possède éminemment le talent d'inspirer aux jeunes gens l'émulation & le goût du travail. Indépendamment de la tablature indiquée ci-dessus, ses Ecoliers ont appris par cœur deux livres de l'Eneïde & deux chants d'Homère en grec & ils ont récité des morceaux / sans faute / que je leur ai désigné à l'ouverture du Livre<sup>8</sup>.

L'usage était de compléter cet enseignement public par une éducation donnée dans un pensionnat privé<sup>9</sup>. C'est ce que fait Madame Guizot en se logeant dans l'un des meilleurs de ces pensionnats : celui du pasteur Dejoux, auquel elle collabore comme répétitrice, surveillant ainsi de près l'éducation de ses enfants. Guizot ne fréquenta que deux classes supérieures du collège. En revanche, il étudia au pensionnat les langues modernes (italien, anglais et allemand), y pratiqua l'équitation, la natation et le dessin et y apprit un métier manuel, influence rousseauiste oblige : celui de menuisier et tourneur.

Après des examens que les professeurs de l'Académie étaient chargés de faire passer, les enfants quittaient le Collège à quatorze ou quinze ans pour entrer à l'Auditoire des Belles-lettres, première étape de leur cursus à l'Académie, qui n'était que la prolongation de l'enseignement secondaire, ainsi que le décrit ce Mémoire de 1798 :

Au sortir du Collège les jeunes gens passent dans l'auditoire des Belles-Lettres, autrement dit d'éloquence et d'humanités. [...] Deux professeurs leur enseignent la littérature française, latine et grecque. On lit avec eux les meilleurs auteurs que l'on explique et que l'on commente. On les forme tant à la version littérale qu'à une interprétation plus hardie et plus élégante. Ils apprennent aussi la rhétorique et les règles de l'éloquence, dont la lecture des auteurs choisis, soit poètes, soit orateurs, soit historiens, leur offre de fréquentes applications. Ils récitent ou lisent encore, dans cet auditoire, des pièces de leur composition. Les principes de leur langue sont développés avec soin. On fait aussi avec eux un cours d'histoire<sup>10</sup> et on les dirige à cet égard dans le choix de leurs lectures domestiques. Enfin les étudiants de Belles lettres reçoivent du professeur de Mathématiques quelques leçons élémentaires d'arithmétique et de

---

<sup>8</sup> M. A. Pictet, *Rapport sur l'état et la vie du collège et des établissements secondaires et primaires*, 3 février 1808, dans *Pièces diverses relatives au Collège de Genève imprimées et manuscrites, 1771-1815*, Genève, Bibliothèque Publique d'Information, Cote Y 1006.

<sup>9</sup> M. A. Pictet a visité 6 de ces pensionnats, qui sont une particularité du système éducatif genevois, et rend compte aussi de cette inspection dans son rapport de 1808 ; mais il ne parle pas de celui qu'a fréquenté Guizot.

<sup>10</sup> L'histoire n'a été introduite qu'en 1796.

géométrie qui les préparent à entrer dans l'auditoire de Philosophie et achèvent de remplir leur temps<sup>11</sup>.

En août 1801, Guizot entre donc à l'Auditoire des Belles-Lettres. Les élèves étaient jeunes (de 14 à 16 ans), très peu nombreux<sup>12</sup>, et n'avaient que 9 heures de cours. Le professeur de langues anciennes de Guizot, Duvillard, était, selon Charles Pouthas, le type banal du mauvais rhétoricien, à en juger par les harangues qu'il composait pour les promotions. Sans doute cet enseignement était-il médiocre puisque Guizot éprouva le besoin de reprendre ses études classiques en 1807 sous la direction de Stapfer (qui l'avait engagé comme précepteur), pasteur et ancien professeur à Berne, remarquable latiniste formé en Allemagne, à qui Guizot devra son besoin de méthode critique<sup>13</sup>. Son second professeur en 1801, Abraham Weber, chargé des belles-lettres et de la grammaire générale, donnait aux étudiants des discours sur des sujets de leur choix, dont les autres étaient juges. Il les exerçait à la composition et les encourageait à se grouper en société littéraire. Guizot multiplie donc à cette époque les sujets littéraires et se croit du talent. L'histoire est enseignée par Jean Picot, jeune avocat, pacifique et modéré, plus administrateur que professeur, toujours selon Charles Pouthas. Mais dans l'ensemble, selon lui, Guizot subit peu l'influence de ce faible enseignement.

Il doit son véritable éveil intellectuel à son entrée à l'Auditoire de philosophie en août 1803<sup>14</sup>. La domination française y a permis le triomphe du double mouvement qui travaille l'Académie du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'indépendance par rapport aux pasteurs et le développement de l'esprit rationaliste et scientifique<sup>15</sup>. Un Mémoire de 1798 décrit ainsi le contenu de cet enseignement :

Par une ancienne institution, qu'on a jugé sage de maintenir, les deux professeurs sont chargés conjointement de l'enseignement de tout ce qui est relatif à cette science [= la philosophie]. Actuellement l'un d'eux enseigne la physique et l'autre enseigne principalement la philosophie rationnelle. Le

---

<sup>11</sup> Mémoire sur l'école genevoise et son budget demandé à l'Académie pour l'usage de l'Administration centrale du département du Léman, présenté à la Société économique le 12 décembre 1798. Cité par Charles Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon. 1789-1814*, Genève, 1909, p. 27.

<sup>12</sup> En 1796, 2 dans la première classe, 6 dans la seconde ; en 1804, respectivement 12 et 18. Voit Ch.-H. Pouthas, *op. cit.*, chap. III.

<sup>13</sup> Stapfer avait été également ministre des Sciences, des Arts, des Travaux Publics et des Ponts et Chaussées de la République helvétique et représentant de son pays près du gouvernement français.

<sup>14</sup> Gabriel de Broglie cite ces paroles de Guizot : « C'est alors seulement que j'ai commencé à vivre », *op. cit.*, p. 20.

<sup>15</sup> Au cours du siècle, ont été créées des chaires de mathématiques, physique expérimentale, chimie, sciences naturelles et médecine. Le corps enseignant de l'Académie comptait donc, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, 13 scientifiques, 4 pasteurs pour la théologie, 3 littéraires, 2 philosophes et un juriste.

professeur de Physique comprend dans son cours la physique générale et particulière, les éléments d'astronomie, ceux de la chimie, etc. Son cabinet de physique expérimentale le met dans le cas de donner au public par souscription des cours de cette science. Celui qui enseigne à présent la philosophie rationnelle divise son cours en deux parties, dont l'une traite de la logique et l'autre de l'analyse des sensations, ou idéologie. C'est à quoi dès longtemps il se borne quant à cette branche de l'instruction philosophique. Il y joint chaque année quelques leçons sur des matières de physique détachées et en particulier sur celles qui traitent d'objets liés à l'analyse des sensations, c'est-à-dire sur l'optique et sur l'acoustique<sup>16</sup>.

Guizot y reçoit donc un véritable enseignement scientifique (chimie, algèbre, trigonométrie, physique générale) et celui d'une philosophie marquée par le sensualisme et l'Idéologie puisque, outre la physique et la philosophie rationnelle, c'est-à-dire la logique (qui constituent la philosophie naturelle), il étudie l'analyse des sensations et des leçons sur les branches de la physique liées au mécanisme des sensations : acoustique et optique. Les deux titulaires des chaires de philosophie, Marc-Auguste Pictet et Pierre Prevost<sup>17</sup>, en ont fait une annexe des sciences, à tel point que la Vénérable Compagnie proteste et remplace Pictet en 1802 par un pasteur, Peschier, qui sera le maître de Guizot avec Pierre Prevost. C'est moins l'influence de Peschier, chargé du cours de physique et du catéchisme<sup>18</sup>, qui est déterminante pour Guizot que celle de Pierre Prevost, érudit correspondant de plusieurs académies étrangères, aussi connu comme physicien que comme traducteur d'Euripide et d'Adam Smith, esprit universel qui cultive à la fois la théologie, le droit, la littérature et l'humanisme, la politique et l'économie politique, tout en ayant la passion des sciences, comme logicien plus que comme expérimentateur. On trouve dans ses papiers un « Plan pour le Collège et l'Académie (1784-1791) »<sup>19</sup> dans lequel il proposait de rallonger la scolarité d'un an à l'Auditoire de Belles-Lettres, afin de mieux préparer les jeunes gens à la philosophie en leur permettant de lire les auteurs anciens qui ont traité de philosophie (Aristote, Platon, Cicéron, Lucrèce, Sénèque, etc.). Il y constate également qu'ils n'ont étudié ni l'histoire de la littérature et des beaux-arts, ni l'histoire de la philosophie et qu'ils ignorent les mathématiques, ce qui fait que le professeur de physique ne peut commencer son cours par les objets qui supposent cette connaissance. Loin de remettre en cause les humanités, il demande donc qu'elles soient approfondies et complétées par d'autres enseignements. Lui-même s'intéressait à la rhétorique puisqu'en 1808, il fait paraître à Genève sa traduction du *Cours de Rhétorique et de Belles-Lettres* de Hugh Blair, qui sera ensuite publiée à Paris. On trouve dans ses papiers une « Note pour l'examen de Belles-Lettres du mercredi 25 mai 1785 » qu'il était

---

<sup>16</sup> *Histoire de l'Université de Genève, op. cit.*, p. 28.

<sup>17</sup> Ainsi, Guizot entendit de Pierre Prevost tout un cours d'optique.

<sup>18</sup> Gabriel de Broglie parle de lui comme « un esprit plus étroit et plus austère, qui limite son cours à une démonstration de catéchisme et à un exposé de morale chrétienne, mais avec un dévouement et une chaleur qui feront vivre son souvenir chez son élève. » *op. cit.*, p. 20.

<sup>19</sup> Papiers Pierre Prevost, Genève, B.P.I., Manuscrits, Messieurs. Suppl. 1062.

vraisemblablement chargé de faire passer, à une époque où, peut-être, il enseignait à l'Auditoire des Belles-Lettres :

Travaux de l'année :

Horace 1<sup>er</sup> Livre des Odes

1<sup>er</sup> Livre des Epitres, les 9 premières Épîtres

Art Poétique expliqué avec soin jusqu'au vers 267, lu rapidement en entier

Homère 1er Livre de l'Iliade

2<sup>e</sup> Livre jusqu'au vers 350

Chrestomathia Graeca Les deux fragmens de Thucydide et celui de Lucrèce

Testament Grec Les 6 premiers chap. de l'Ev ; selon Sténographie Matthieu

Aristote Les 10 premiers Chap. de la Poétique

Tacite La Vie d'Agricola

Analyse de l'histoire de la guerre du Péloponnèse par Thucydide jusqu'à la 16<sup>e</sup> année faisant les 5 premiers Livres de cet ouvrage. / Cette analyse a été interrompue par la circonstance qui a fait séparer l'histoire des autres parties des Belles-Lettres.

Antiquités Romaines selon l'ordre de Nieuport les 3 premières sections [...]

Il y a eu plusieurs discours composés [?] par quelques uns des Etudiants. Et quelques autres exercices de déclamation sur des morceaux choisis des meilleurs auteurs dans les trois langues<sup>20</sup>.

Guizot a conservé des cahiers de notes des cours de Pierre Prevost à l'Auditoire de philosophie. On y trouve une partie du cours de logique consacré d'abord à l'analyse du langage (« ce n'est que par le langage que nous analysons ») puis aux idées et aux jugements, selon la démarche de Condillac à qui est reprise également l'idée selon laquelle la source de nos erreurs est l'abus des mots. Toutes sortes de sciences sont appelées à servir d'exemples à cette école de la pensée. A été conservé également un cahier du cours de deuxième année de philosophie rationnelle. Pierre Prevost y professe son mépris pour l'ontologie et son éloignement de toute métaphysique. Pour lui, la philosophie se divise en deux branches : la psychologie qui traite des facultés de l'âme et la logique ou art de raisonner<sup>21</sup>. Dans sa revue de l'histoire de la philosophie, il exécute la philosophie et la théologie du Moyen-Age et se complaît au contraire dans le mouvement scientifique et les auteurs modernes : les Écossais, Kant, Condillac, Destutt de Tracy, Degérando. Charles Pouthas ajoute qu'il employait dans ses cours la méthode socratique : il faisait débattre à ses élèves des points de doctrine sous forme de thèses et leur faisait rendre compte des leçons précédentes avec précision. Il continuera à orienter les travaux de Guizot après

---

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Pierre Prevost accordait une grande importance à la logique : en 1793, il a consacré une leçon d'épreuve de concours au syllogisme. Il avait consacré une autre leçon à l'analyse des sensations. Il est, pour Charles Pouthas, une des chaînes qui relie les Idéologues aux Doctrinaires.

son départ de Genève par des relations épistolaires et l'envoi de ses ouvrages<sup>22</sup>, Guizot lui envoyant en retour ses articles et le tenant au courant de ses travaux intellectuels. Un des premiers ouvrages que Pierre Prevost enverra à Guizot sera justement sa traduction de Blair, en 1808, et Guizot lui répondra en ses termes :

Monsieur,

J'ai été trop heureux que mes occupations me fissent un devoir de rendre à votre traduction de Blair un hommage que beaucoup d'autres lui rendent aussi bien que moi et qu'il sont fâchés sans doute de ne pouvoir pas publier. Je vous dois des remerciements pour l'exemplaire que vous avez bien voulu m'adresser et je vous en devrai toutes les fois que vous voudrez bien me fournir l'occasion de vous témoigner mon dévouement. Un sentiment de reconnaissance se joint chez moi à tout ce que je puis dire sur Genève ; j'ai un vrai plaisir à être utile de quelque manière que ce soit à ceux au milieu de qui je me suis trouvé si bien, et j'ai peut-être en particulier le droit de vous prier de ne m'épargner jamais dans toutes les circonstances où la ferveur de mon zèle pourra suppléer à la faiblesse de mes moyens.

C'est avec le plus grand plaisir que je recevrai, que je lirai et que je ferai connaître au public votre traduction de Dugald Stewart ; tout ce que j'ai vu des travaux de ce Philosophe m'a donné la plus haute idée de ses talents et surtout des bonnes intentions qui dirigent toutes ses études. La métaphysique appliquée au perfectionnement de l'espèce humaine me semble une des sciences les plus nobles et les plus intéressantes ; ce n'est pas l'opinion reçue dans nos Salons [sic] parisiens, on l'y traite de viandes creuses et j'ai déjà rompu plusieurs lances pour elle [...]. Quant à l'ouvrage de M<sup>r</sup>. Malthus sur la population, j'avoue que je ne partage pas toutes les idées de l'auteur ; elles me paraissent au moins susceptibles de discussions très incertaines ; mais ce n'en est pas [sic] un Philosophe fort estimable, un Ecrivain très-distingué et l'approbation que vous donnez à ses Principes sera pour moi un grand motif de les examiner de nouveau dans votre traduction. J'ai lu l'ouvrage original. D'ailleurs rien n'est plus avantageux que de forcer un peu les Français à aller puiser chez les Etrangers ce qu'ils chercheraient vainement chez eux et les Anglais, cette nation éminemment sensée, sont une riche mine à exploiter. Je voudrais bien aussi que l'on s'occupât un peu de la Littérature Allemande ; je l'ai étudiée et l'étudie habituellement avec le plus vif intérêt ; j'ai conçu la plus haute estime pour la bonne foi et le caractère moral qui règnent dans la plupart des productions de ce peuple si enclin à la méditation. Peut-être m'appliquerai-je un jour à dire ce que j'en pense<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Dans un carnet où il note les noms des étudiants qui ont suivi ses cours, P. Prevost a écrit sur la page de gauche ce que devenaient ses élèves (ils sont 26 en 1803-1804, l'année où entre Guizot ; ils étaient 11 l'année précédente et moins encore auparavant). En face du nom de Guizot il a écrit : « Guizot secrétaire de l'intérieur sous le Roi en 1814. » (« Note des étudiants immatriculés qui ont suivi mes cours de philosophie – depuis 1793 jusqu'à 18.. », Papiers Pierre Prevost, Genève, B.P.I.).

<sup>23</sup> Lettre de Guizot à Pierre Prevost datée du 3 juillet 1808, Papiers P. Prevost, Genève, B.P.I. Lettre reproduite en annexe.

Cette lettre nous révèle également une autre caractéristique de la formation de Guizot : son ouverture sur les cultures anglaise et allemande. À l'époque du Blocus continental, Genève était en effet la seule ville française à entretenir d'étroites et anciennes relations avec l'Angleterre. C'est donc à son éducation genevoise que Guizot doit sa connaissance de l'anglais, sa lecture des auteurs et des publications et périodiques anglais. Il a connu notamment la *Bibliothèque britannique*, revue fondée par des professeurs de l'Académie<sup>24</sup> et, selon l'avis qui figure en tête, « exclusivement destinée à offrir l'analyse et quelquefois la traduction de celles des productions littéraires et scientifiques d'origine anglaise qui, sous le double rapport de l'utilité et de l'agrément, peuvent mériter l'accueil du public ». Y écrivaient en particulier Marc-Auguste Pictet et Pierre Prevost<sup>25</sup>. Enfin Genève, ce « chef-lieu d'un département français » qui « vivait comme les villes universitaires allemandes »<sup>26</sup>, a permis également à Guizot d'apprendre l'allemand et de découvrir la littérature et la philosophie allemande avant les succès littéraires parisiens.

En novembre 1804, Guizot crée avec neuf de ses condisciples une « Société pour l'avancement des études » dont il reste l'animateur pendant huit mois. Dans un besoin d'émulation et d'admiration mutuelles, les membres de la société se communiquent leurs compositions, principalement celles qui roulaient sur la littérature. Guizot est de loin le plus prolifique : il propose douze communications entre janvier et mai 1805, sur des sujets de littérature, de morale ou d'école.

### 3. Formation (suite)

En juin 1805, Guizot termine ses études et retourne à Nîmes avec sa mère. En septembre 1805, il part pour Paris faire son droit. Il fréquente l'École de droit et l'Académie de législation, puis l'Athénée. Si le droit le rebute assez vite, il fait cependant ses débuts d'orateur dans les sortes de conférence du stage organisées chaque dimanche : les élèves se réunissent dans une grande salle pour plaider des causes réelles ou fictives. Il y a une tribune et on plaide deux ou trois causes par séance. Guizot se fait remarquer par ses dons d'orateur et est désigné pour plaider, lors de la séance solennelle annuelle en août 1806, devant Portalis et Target. Pour compléter cette formation, il va au Palais écouter les maîtres, traduit Cicéron et Démosthène et recueille de sa mère l'enseignement posthume de son père :

Je présume que tu as travaillé cette semaine, je crois te voir, d'après une question donnée, grifonnant

---

<sup>24</sup> Voir Douglas Johnson, « Guizot et l'Angleterre », *Actes du colloque François Guizot*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1976, p. 111.

<sup>25</sup> Dans une lettre à P. Prevost du 19 mars 1802, Guizot écrit, à propos de la traduction de Malthus que prépare son ancien professeur : « j'en rendrai compte avec empressement, je ne la connais que par les extraits que vous en avez donnés il y a assez longtemps dans la Bibliothèque britannique » (Papiers Pierre Prevost).

<sup>26</sup> G. de Broglie, *op. cit.*, p. 21.



[sic] bien des lignes pour étayer, pour justifier ton opinion ; cette année plus heureux qu'à Genève sous ce rapport, tu pourras entrer en lice et je suis bien assurée que tu t'en fais une fête ; je ne te recommande pas mon ami dans ton plaidoyer la modération, j'espère qu'elle est dans ton caractère et dans tes principes ; tu connais la dignité de l'état que tu veux embrasser, il exige une bonne logique, de l'éloquence, de la sensibilité à propos, mais jamais des invectives indécentes, de l'aigreur ; il est parfois des vérités dures à dire, mais il faut qu'on puisse distinguer qu'elles sont inhérentes à la défense de la cause et nullement de volonté : c'est en commençant la carrière, mon bon ami, même pour des plaidoyers factices, qu'il faut s'observer afin de prendre le bon genre et la vraie manière ; ces premiers essais sont plus conséquents qu'on ne pourrait le penser, une présentation favorable ou défavorable s'établit, et il est assez difficile de la faire changer<sup>27</sup>.

Avide de lectures, il fait du grec et du latin, lit des ouvrages d'histoire et des romans, continue à envoyer quelques dissertations à ses condisciples de la Société des études à Genève. Fin 1806, il abandonne ses études de droit. Son ambition est de devenir homme de lettres. Il rédige quelques critiques littéraires, publiées dans la *Gazette de l'Empire* à partir de juillet 1806. Le 31 mars 1807, il fait paraître dans *le Publiciste* le premier article d'une série de dix-sept consacrés au théâtre ou aux livres pour venir en aide à Pauline de Meulan, qu'il ne connaissait pas mais dont il avait entendu dire qu'elle ne pouvait plus, temporairement, tenir sa chronique. Ainsi commençait une relation, de travail d'abord, qui allait le conduire ensuite au mariage en 1812. Mais en 1807, « déçu dans ses amours, dégoûté de ses études, surmené par ses travaux et menacé d'être privé de ressources<sup>28</sup> », Guizot tombe malade. Stapfer l'accueille chez lui à Montfort-l'Amaury et lui propose de devenir le précepteur de ses enfants. C'est alors que Guizot reprend ses études classiques et relit en un an tous les auteurs. Avec cette « révision » des humanités, destinée à combler ce que Stapfer considère comme les lacunes de son instruction, s'achève ce qu'on pourrait appeler la formation « scolaire » de Guizot, formation traditionnelle par la place donnée aux humanités mais avec une ouverture sur les littératures étrangères et un goût pour les spéculations théoriques développé par l'enseignement de l'Auditoire de philosophie.

---

<sup>27</sup> Lettre du 24 novembre 1805, archives Guizot du Val-Richer.

<sup>28</sup> G. de Broglie, *op. cit.*, p. 26.

## B. Thiers au Lycée impérial de Marseille

### 1. Données biographiques. Histoire du lycée

Qu'en est-il de la formation de Thiers ? Petit-fils d'avocat<sup>29</sup> du côté paternel et de négociant du côté maternel, Adolphe Thiers est abandonné à la naissance par son père qui continue sa vie aventureuse et ne se rappellera son fils que lorsqu'il sera devenu un homme de premier plan. Élevé par sa mère et sa grand-mère, il commence sa vie d'écolier dans une pension particulière avant d'entrer en 1808 au lycée de Marseille où il a obtenu une demi-bourse<sup>30</sup>. Inauguré le 4 août 1803, le lycée, installé dans l'ancien couvent des Bernardines, a connu des débuts difficiles<sup>31</sup>. La situation s'est ensuite améliorée jusqu'à l'entrée du lycée dans l'Université en 1808. C'est en 1809 qu'entre en vigueur le nouveau règlement des études édicté par l'Université qui rapproche les lycées des collèges d'Ancien Régime en rétablissant des classes annuelles et non plus semestrielles avec leur ancien nom (grammaire, humanités, rhétorique) et en allégeant l'enseignement scientifique. En 1810 est rétablie la classe de philosophie. Le lycée doit encore surmonter des difficultés administratives et financières avant de connaître la prospérité à partir de 1811, avec le renouvellement du personnel administratif, et notamment du proviseur, et l'arrivée de plusieurs jeunes professeurs formés à l'École normale, créée en 1808.

Thiers fréquente le lycée de Marseille entre 1808 et 1814. Malheureusement, les Archives départementales des Bouches-du-Rhône ne possèdent presque aucun document sur le lycée des années 1808-1815. L'ouvrage déjà cité, *Histoire des lycées de Marseille*, pourtant relativement récent puisqu'il date de 1982, cite des références d'archives qui ne correspondent plus à la cotation actuelle et n'ont pu être retrouvées. Ainsi, Maurice Gontard, auteur de la première partie consacrée au premier lycée, rapporte que Thiers a obtenu en 1813 le prix de vers latin et des accessits d'amplification latine et française et ajoute qu'il était considéré comme un élève « intelligent et appliqué » mais que son maître d'études le trouvait « léger » et « un peu faiseur »<sup>32</sup>. Je n'ai retrouvé trace ni de ces prix ni de ces appréciations. Ces lacunes dans les archives ne sont pas récentes puisque Jacques Delmas, auteur d'un ouvrage de 1898 sur le lycée de Marseille<sup>33</sup>, disait n'avoir pu se procurer le palmarès de 1806 et ceux de 1810 à 1823. Pour

---

<sup>29</sup> Nommé archiviste de la ville de Marseille en 1770, son grand-père jouit d'un traitement important et a une grande influence jusqu'en 1790 où son emploi est supprimé par l'Assemblée constituante.

<sup>30</sup> M. Barthelier, un ami de la famille, et Rollandin, parrain d'Adolphe, paient l'autre moitié.

<sup>31</sup> Pour plus de détails à ce sujet, voir *Histoire des lycées de Marseille*, sous la direction de Maurice Gontard, Aix-en-Provence, Édisud, 1982.

<sup>32</sup> *Op. cit.*, p. 37.

<sup>33</sup> *Histoire du lycée de Marseille. Collège royal-Oratoriens-Révolution-Lycée. Livre d'or. 1571-1897*, Marseille, Imprimerie marseillaise, 1898, p. 89. Le même auteur signale que Thiers est élève de 5<sup>e</sup>, dans la seconde division, en 1807. Mais les biographes de Thiers retiennent, eux, 1808.

tenter cependant de se faire une idée plus précise de l'enseignement reçu par Thiers, notamment en classe de rhétorique, on peut remonter aux années antérieures pour lesquelles existent quelques documents.

## 2. Enquête sur l'enseignement des humanités dans les lycées de l'Empire

Les procès-verbaux des distribution de prix pour les années 1807, 1808 et 1809<sup>34</sup> nous montrent la place importante des humanités non seulement par le nombre des prix distribués (composition française, thème, version, vers latin, mémoire pour les « classes de latinité », nom de la classe de seconde ; discours latin, discours français, version, vers latin, vers français, mémoire pour la « classe de littérature », première et seconde année, nom alors donnée à la classe de rhétorique) mais aussi par la place éminente du professeur de belles-lettres, chargé de prononcer le discours qui suit celui du préfet, rôle d'apparat dévolu au professeur de rhétorique dans les collèges d'Ancien Régime. Ce professeur est M. Mévolhon, ancien oratorien, présent depuis les débuts du lycée jusqu'en 1810 où il sera remplacé par l'abbé Louis Brunet, ancien prêtre du Bon Pasteur, futur professeur de rhétorique de Thiers<sup>35</sup>. En 1807, il consacre justement son discours au « grand caractère de l'antiquité » et déclare :

L'Europe moderne n'est, à proprement parler, qu'un débris du monde Grec et Romain. Nos langues, notre littérature, nos institutions, nos usages mêmes, tout nous ramène à ces peuples, qu'on a justement nommés les précepteurs du genre humain. [...]

Rien n'est plus propre, je ne saurais trop le redire, à jeter du sérieux dans notre esprit et dans notre caractère, à nous donner ainsi une maturité précoce, que la lecture constante, bien ordonnée de l'histoire de l'antiquité et la méditation de chefs-d'œuvre qu'elle a produits.

Rien d'original, bien sûr, dans une telle déclaration, si ce n'est qu'elle renoue avec la période antérieure à la Révolution en affirmant la prééminence des humanités. Comme chez Rollin, la dimension morale de ces humanités est clairement recherchée :

Je n'ignore pas, Messieurs, que la plupart de ceux qui se livrent à l'étude des anciens, y cherchent moins des leçons de morale, que des principes de goût.

Mais :

---

<sup>34</sup> Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille, γ 2336.

<sup>35</sup> On peut penser que cet abbé Brunet est le même que le sieur Jean Louis Richard Brunet, nommé professeur de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> classe de latin au lycée de Marseille en remplacement du sieur Raynal, comme l'atteste un arrêté de nomination du 30 brumaire an III (Archives des Bouches-du-Rhône, Fonds de la Préfecture, 1T119) et ensuite « monté en grade », ce qui laisserait penser qu'il y a une continuité dans l'enseignement littéraire du lycée de 1803 à 1815.

les leçons de morale s'insinuent secrètement dans le cœur, lorsque l'esprit, se croyant seul intéressé dans ses études, y puise des leçons de goût et des connaissances utiles.

Mévolhon célèbre donc la littérature des anciens et met en garde ceux qui quittent le lycée contre « les livres superficiels », « les productions éphémères » et « les lectures frivoles » qui conduisent à la « dépravation des mœurs », la « corruption du goût » et l'« abrutissement de l'esprit ». Il conclut en disant : « Nous n'avons pu que vous indiquer les sources du beau, du vrai, de l'utile ».

Les brochures des exercices public, qui contiennent les programmes sur lesquels les élèves sont interrogés par l'assistance sont une autre source de renseignements sur les contenus de l'enseignement. Les programmes des *Exercices publics de l'an XIII au Lycée impérial de Marseille*, pourraient être ceux d'un collègue d'avant la Révolution<sup>36</sup> : les élèves de sixième ont expliqué l'*Epitome Historiae Sacrae*, l'*Historiae Graecae*, le *De Viris Illustribus Urbis Romae* de Lhomond<sup>37</sup> et appris à classer et analyser les éléments qui servent à former la proposition ; en cinquième, ils ont traduit et expliqué *Les vies de Pelopida, Phocion* et d'une dizaine d'autres personnages par Cornelius Nepos, trois livres de *Fables* de Phèdre, l'*Histoire des Empereurs Romains* par Eutrope, le premier livre de *Selectae e profanis*<sup>38</sup>, ont appris la grammaire latine de Lhomond et lu les *Fables* de La Fontaine répondant à celles de Phèdre ; en quatrième étaient au programme des *Églogues* de Virgile, des chapitres de Justin, des extraits des *Métamorphoses* d'Ovide ; en troisième les deux premiers livres du *De Bello Gallico*, le premier livre de l'*Enéide*, le septième livre de Quinte-Curce, le *De Amicitia* de Cicéron, divers épisodes des *Géorgiques* et les *Règles de versification latine dans la prosodie* de Lechevalier ; en seconde, les élèves ont étudié la *Conjuration de Catilina* de Salluste, plusieurs narrations de Tite-Live, trois « oraisons » de Cicéron (le *Pro Ligario*, le *Pro Marcello* et le *Pro lege Manilia*), les deuxième et cinquième livres de l'*Enéide*, des *Odes* et des *Satires* d'Horace (ainsi que des *Satires* de Boileau), étudié la *Mythologie* de Trenon, les *Tropes* de Dumarsais et se sont exercés à la versification latine ; « On leur a donné en outre la Théorie du genre épistolaire qu'ils ont appliquée dans leurs compositions françaises ». La classe de première s'appelle « classe de belles-lettres » et dans le programme

---

<sup>36</sup> *Lycée impérial de Marseille. Exercices publics de l'an XIII*, Marseille, Jean Mossy, 1805 (Archives départementales des Bouches-du-Rhône). Les exercices publics de 1807 qui auraient dû se trouver dans le même dossier d'archives ont curieusement disparu.

<sup>37</sup> Manuel sur lequel Thiers a également fait ses premiers pas en latin puisque, note Henri Malo : « Sur son *De viris*, il griffonne des croquis, des bonshommes qui dénotent une facilité précoce. » Sur la page de garde, il reproduit cette plaisanterie de potache : une potence où pend un Pierrot avec cette légende : « Adspice Pierrot pendu / Quia librum n'a pas rendu / Si librum reddidisset / Pierrot pendu non fuisset ».

<sup>38</sup> Il s'agit d'un recueil de morceaux choisis de Heuzet (1727), composé d'extraits, souvent de courte dimension, mis bout à bout, et destinés à illustrer un thème général. Monique Bouquet, dans *Les Humanités classiques (op. cit.)*, étudie le récit d'Horatius Coclès qui figure dans la quatrième partie du recueil intitulée *De fortitudine* (« Horatius Coclès à travers les manuels de latin », p. 131-150).

longuement exposé par le professeur – M. Mévolhon, selon toute probabilité –, on voit à l'œuvre cette formation du goût qui est le but essentiel de l'enseignement des belles-lettres et qui passe par les catégories de style de la rhétorique :

On a mis entre les mains [des élèves] des modèles des trois genres de style, soit en prose, soit en vers, choisis parmi les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Pour donner aux Elèves de la première division une idée du style simple, pur, délicat, on leur a fait expliquer la comédie de Terence, intitulée *Phormion*, quelques morceaux de Catulle [...]. Quelques Epîtres et plusieurs Satyres d'Horace [...].

**Afin de leur apprendre à se rendre compte du plaisir qu'ils éprouvent en lisant un beau morceau littéraire**, on les a exercés à faire l'analyse raisonnée de quelques Fables de Phèdre comparées à celles de La Fontaine.

Dans le genre orné, appelé plus communément tempéré, cette même division a expliqué l'Oraison pour le poète Archias, dont la seconde partie renferme le plus bel éloge que l'on ait jamais fait des Belles-Lettres, et l'Oraison pour Ligarius, où le sentiment est orné de tous les charmes de l'éloquence. Elle a traduit encore dans ce genre de style, la description de la peste de Lucrèce, qu'elle a comparée avec celle de Virgile qui termine le troisième livre des Géorgiques ; un morceau de l'anti-Lucrèce de l'Abbé de Polignac [...] et la charmante description des vendanges de Némésianus.

Pour donner à cette même division un modèle de style élevé, énergique, sublime, on lui a fait traduire le treizième et le quatorzième livre des Annales de Tacite.

Les jeunes Elèves ont éprouvé un sentiment d'admiration au-dessus de leur âge, en voyant la vigueur du burin avec laquelle cet historien profond nous a tracé dans ces deux livres l'affligeant tableau du règne de Néron, en observant la force et la vérité des portraits qu'il y fait [...].

Suit une évocation du « funeste souper » au cours duquel Britannicus a été empoisonné, évocation où le professeur recourt lui-même à l'hypotypose pour évoquer la force du récit de Tacite. Il conclut par un développement sur « l'éloquence flexible de cet écrivain qui sait se plier à tous les tons » avant de passer à Lucain « qui voulait être grand et élevé » mais « tombe si souvent dans le gigantesque et l'enflure ». Il poursuit avec les autres parties du programme :

Les Elèves de cette division ont continué d'étudier les règles de la prosodie latine, et se sont exercés à composer en vers dans cette langue, non point dans la vue de devenir un jour des poètes latins [...], mais pour mieux connaître le mécanisme de la versification latine, et se mettre en état de mieux sentir l'harmonie et les beautés des vers d'Ovide, d'Horace et de Virgile [...]. Ils ont appris en même temps les règles de la versification française, afin de pouvoir mieux goûter les beaux vers de Racine, de Boileau, et de Voltaire, et de marcher un jour sur les traces de ces grands hommes ;

*Si leur astre en naissant les a formés poètes.*

Ils ont étudié dans l'Epître qu'Horace adresse aux Pisons ses amis, les règles fondamentales de l'art d'écrire et les vrais principes du bon goût. Ils ont vu ces mêmes règles plus développées, ainsi que le caractère propre à chaque genre de composition française de l'Art poétique de Despréaux, ce code immortel des littérateurs.

Vient enfin la rhétorique :

Quant aux préceptes de l'art oratoire, ils les ont puisés dans une rhétorique abrégée que leur Professeur leur a développée, en leur faisant connaître les ouvrages des Rétheurs [sic] d'où elle a été extraite, tels que le Traité de l'orateur de Cicéron, les Institutions de Quintilien, le Traité des Etudes de Rollin, les Principes de Littérature de Batteux, et le Lycée de la Harpe.

Suit le plan très détaillé de cet art oratoire qui, après une définition de la rhétorique et l'exposé des « fondements » de ses règles, reprend les parties traditionnelles de l'invention (avec les lieux, les mœurs et les passions), de la disposition (exorde, division, narration, preuve, réfutation, péroraison) et de l'élocution (qualités du style, harmonie mécanique et harmonie imitative, figures de mots et figures de pensée, sentences). Pour les exercices publics, les élèves sont appelés non seulement à répondre sur telle ou telle question du cours mais aussi à lire une pièce de leur composition<sup>39</sup>. On peut donc bien parler, avec un tel programme, de restauration des humanités et de la rhétorique.

Cette absence d'innovation dans le contenu de l'enseignement rhétorique se retrouve dans les manuels du début du siècle qui sont massivement des rééditions, non seulement des grands classiques (Batteux, Marmontel, Rollin, Blair) mais des manuels les plus obscurs, à quelques retouches près, réédition qui, écrit Jean-Paul Sermain, « assurait naturellement la mise entre parenthèses de la période révolutionnaire ». Quant aux traités nouveaux, comme la *Nouvelle rhétorique* de Lieble, toujours selon Jean-Paul Sermain, ils « illustrent la tendance générale d'un retour à une conception ornamentaliste ou littéraire de l'éloquence<sup>40</sup> ». Dans la réalité de l'enseignement, les pratiques, cependant, pouvaient être très diverses, ne serait-ce qu'en raison de l'absence d'unité d'un corps professoral, au recrutement très varié faute d'une institution destinée à la formation des maîtres<sup>41</sup>. Le témoignage de Rémusat, qui fait ses classes au lycée Napoléon à Paris entre 1808 et 1814, soit à la même époque que Thiers, le confirme :

De mon temps, on avait peu de choix pour trouver des professeurs. On avait utilisé ce qui restait de l'ancien régime, ce qui n'avait pas, pendant la Révolution, été jeté de l'enseignement dans une autre carrière. Aucun n'était jeune, presque aucun ne savait le grec. Lorsqu'en fondant l'Université, on voulut rapprocher davantage nos lycées des collèges de l'ancien régime, on fut fort embarrassé pour le

---

<sup>39</sup> Les autres matières : histoire de France, géographie de France, grammaire française, mathématiques, physique, chimie notamment, font aussi l'objet d'exercices publics. Mais il n'y a pas de précision de classes pour les programmes et les élèves désignés pour répondre sont moins nombreux, ce qui laisse penser qu'il s'agissait de cours que tous ne suivaient pas et qui étaient réservés aux plus âgés.

<sup>40</sup> *Op. cit.*, p. 112.

<sup>41</sup> Rappelons que l'École Normale Supérieure n'est créée qu'en 1808.

personnel<sup>42</sup>.

Lui-même a eu, en classe de rhétorique, trois professeurs : un vieux professeur « qui parlait latin en français comme Ronsard, et n'était chargé que des vers latins » ; un jeune professeur de 27 ans, « homme instruit et zélé, mais sec, d'un caractère inquiet, manquant de facilité et de fécondité, et qui ne savait pas se mettre en communication franche avec son auditoire », chargé du discours latin, de la version latine et du grec ; enfin Laya, né en 1761, « homme de lettres de la Révolution, ayant commencé très jeune par le journal et le théâtre, en sorte qu'il disait quelquefois qu'il avait fait sa rhétorique dans les coulisses », opposé à la Terreur, critique dramatique au *Moniteur* et professeur de Belles-Lettres, qui « faisait deux leçons par semaine, uniquement consacrées au discours français ». Et Rémusat précise pour ce dernier : « Il avait de bonnes raisons pour n'enseigner que le français ; les lettres antiques étaient pour lui lettres closes »<sup>43</sup>. Et il découvre la philosophie, matière qui venait juste d'être rétablie, en classe de seconde grâce à M. Fercoc, ancien prêtre, « bien vêtu, propre, linge blanc, perruque soignée, le teint frais, avec un grand nez dans le genre de celui de Locke ou de Montesquieu »<sup>44</sup>. Quant au bilan qu'il dresse de son éducation, il ne paraît guère éloigné de celui qu'aurait pu faire un élève de collègue du siècle précédent :

Je puis passer pour avoir fait de bonnes études, du moins selon le temps où je les ai faites. Cependant, quand je suis sorti du lycée, à dix-sept ans et trois mois, après sept ans de clôture et de travail, je savais bien la langue latine, assez bien les éléments de la langue grecque, bien la langue française et les règles du style et du goût, bien la philosophie de Locke, et assez bien les règles de la logique et de la méthode. Quant à mon instruction littéraire, elle était assez étendue pour le temps et à peu près égale à celle d'un homme du monde, mais je la devais surtout au goût de ma famille et à mes goûts personnels. Les leçons du collègue n'y étaient pour rien. Ce n'est qu'en rhétorique qu'on nous cita des auteurs français, encore ne fut-ce que Bossuet et La Bruyère. Laya nous lut deux oraisons funèbres de l'un et deux ou trois chapitres de l'autre. À la rigueur, nous aurions pu sortir du collègue sans connaître un vers de Boileau, ni savoir que Racine existât. De l'antiquité elle-même, nous ne connaissions que par quelques fragments ses auteurs les plus classiques, une trentaine d'odes d'Horace, et pas un quart de Virgile pris çà et là dans ses œuvres, pas

---

<sup>42</sup> *Mémoires de ma vie*, t. 1, p. 158, note 1. Par exemple, parmi les premiers professeurs du lycée de Marseille, on trouve un oratorien, Mévolhon, et deux bénédictins, Bonasse, qui dirigeait une institution privée, et Raynal, ancien professeur dans une école militaire (*Histoire des lycées de Marseille, op. cit.*).

<sup>43</sup> *Op. cit.*, p. 116.

<sup>44</sup> Ph. Damiron, professeur de philosophie à l'École normale et à la Faculté de lettres de Paris à partir de 1821, écrivait à propos de ses études au lycée dans les années 1810-1812 : « Si la philosophie était alors enseignée dans les lycées, c'était à petit bruit, sans grande faveur ni autorité. Les maîtres manquaient aux élèves, et les élèves aux maîtres. Je sais du moins qu'au lycée Charlemagne, où j'étudiais, suivait le cours de philosophie qui voulait ; on était libre à cet égard et on usait de la liberté » (*Souvenirs de vingt ans d'enseignement à la faculté des lettres de Paris*, Paris, A. Durand, Lagrange, 1859, « Introduction »).

un ouvrage entier, grec ou latin, soit en vers, soit en prose<sup>45</sup>.

On est bien revenu, avec l'Empire, à une éducation fondée essentiellement sur l'apprentissage de la langue latine. Rémusat poursuit en expliquant qu'il a lu seul tout Térence, tout Virgile et tout Horace et qu'il a le plus appris à écrire en s'exerçant à la traduction. Il énumère également les auteurs Grecs qu'il a lus avec son professeur particulier, ainsi que Tacite. Il critique ensuite le peu d'aptitude de ses professeurs à l'enseignement :

Je n'ai vu aucun de nos maîtres qui eût l'air de s'intéresser à ce qu'il enseignait, et l'air d'y intéresser ses élèves, hormis peut-être un répétiteur que nous eûmes en quatrième, je crois. Il se nommait Blain des Cormiers. C'était un créole, ancien externe du lycée et qui s'était fait maître d'études. Au lieu de nous corriger nos thèmes, ce qui l'ennuyait, il aima mieux nous expliquer le deuxième livre de l'*Énéide*. Il était enthousiaste et déclamateur, mais il nous commentait le poète avec une passion communicative. Ses leçons me charmaient.

Et il conclut :

À ces humanités imparfaitement enseignées, il ne faut rien ajouter ; je n'entendis parler ni d'histoire, ni de géographie, ni de mathématiques. Je fus encouragé à abandonner l'allemand, le dessin, à ne pas apprendre la musique. Les deux dernières années, j'appris un peu d'anglais<sup>46</sup>.

Pourtant, malgré ce jugement somme toute plutôt négatif de cet enseignement « éminemment superficiel » qui « ne touchait en rien à la vérité des choses », Rémusat défend l'enseignement littéraire :

Je ne préfère pas l'enseignement scientifique à l'enseignement littéraire ; quand on a voulu récemment faire dominer celui-ci par celui-là<sup>47</sup>, on a risqué d'abaisser le niveau des esprits. Mais les vérités des sciences sont plus solides, plus stables, plus nécessaires que celles de l'enseignement des humanités. Quand j'apprends que le comparatif est suivi du génitif en grec et de l'ablatif en latin, que le grec est plus riche que le latin en images et en abstractions, que l'archaïsme de Salluste est affecté, que la concision de Tacite arrive à l'obscurité, qu'il abuse de l'infinitif dans ses narrations, et que l'ampleur cicéronienne est le vrai caractère de l'éloquence romaine, tous ces détails et mille autres semblables, ne peuvent être saisis sans une certaine intelligence. Une telle étude exerce l'esprit et forme le goût. La difficulté, fort grande vraiment, d'appliquer exactement ces connaissances aux devoirs de classes, développe nos facultés de travail. Notre intelligence y devient laborieuse au point que la plupart des besognes du reste de la vie paraissent légères en comparaison, car peu demandent autant d'efforts. C'est assurément là ce que nous

---

<sup>45</sup> *Op. cit.*, p. 157.

<sup>46</sup> *Op. cit.*, p. 158.

<sup>47</sup> Allusion à la bifurcation entre un enseignement littéraire et un enseignement scientifique créée en 1852 par Fortoul.



rapportons de meilleur du collègue<sup>48</sup>.

Il reconnaît cependant le caractère très formaliste de cet enseignement – « on nous parlait des mots, non des idées<sup>49</sup> » –, dont résultait une jeunesse « d'une intelligence aiguisée, d'un goût difficile, propre à la critique des détails, mise en garde contre l'entraînement et l'enthousiasme, défiante, indifférente, dénigrante, se connaissant aux phrases, et portée à croire que tout était phrasé ».

Ce caractère se retrouve également dans l'exercice du discours en classe de rhétorique que Rémusat n'évoque qu'à travers des traits stylistiques. Il dit en effet de Laya, son professeur de discours français, qu'il était « guindé et stérile » mais qu'« il se connaissait en style » et « appréciait surtout l'éclat et l'harmonie », « les belles antithèses et les transitions bien filées ». C'était toujours un de ses élèves qui avait le premier prix au Concours général et Rémusat, qui était un des élèves de prédilection de Laya parce qu'il avait « attrapé sa manière », comptait bien l'avoir mais il quitta le lycée trop tôt, en raison des événements, et ce fut un nommé Sylvain Dumon, futur ministre, qui obtint le premier prix de discours français<sup>50</sup>. En 1814, le sujet était le suivant :

#### MATIÈRE

DISCOURS DE FRANÇOIS I<sup>ER</sup>, PRISONNIER DE CHARLES-QUINT, A MARGUERITE, DUCHESSE D'ALENÇON, SA SŒUR, QUI VENAIT A MADRID POUR Y TRAITER DE LA RANÇON DE SON FRERE.

Le roi se félicitera de la présence d'une sœur qu'il chérit, et dont l'affection et les soins mêlent une douce consolation aux amertumes de sa captivité ; mais il prévoit les difficultés de la négociation qu'elle entreprend... Un de ses prédécesseurs, le roi Jean, prisonnier comme lui, trouva dans Edouard un ennemi généreux, et tous les égards dus au malheur.... François comparera la noble conduite du vainqueur de Poitiers, qui détourna sur son prisonnier les honneurs que Londres lui destinait, à la réserve étudiée de Charles-Quint, à ses précautions injurieuses pour s'assurer d'un roi dont la parole est la caution la plus sacrée de ses promesses. Il s'indignera des conditions qu'on lui prescrit, d'une liberté qu'il paierait par le démembrement de sa monarchie....

---

<sup>48</sup> *Op. cit.*, p. 106.

<sup>49</sup> Rémusat poursuit en regrettant l'absence de contenu moral de cet enseignement : « Jamais un jugement sur la valeur d'une maxime, sur la moralité d'une action. Nos professeurs d'humanités ne nous exprimaient pas une opinion religieuse, politique, morale même, et c'est, je crois, qu'ils n'en avaient aucune. [...] Si on nous avait demandé la différence de la morale de Cicéron à celle de Sénèque, nous n'aurions rien su dire, sinon que le style de l'un était plus coulant que celui de l'autre trop haché. Les beautés mêmes de la poésie dès qu'elles s'élevaient au-dessus d'une épithète qui fit image, ou d'une coupe de vers imitative, passaient inaperçues dans l'explication littérale ou philosophique. » p. 107.

<sup>50</sup> Les autres épreuves du Concours général pour la classe de rhétorique étaient les versions latines et grecques, le discours latin et les vers latins.

François ne dissimulera pas qu'on lui conseille en secret de paraître accepter ces conditions offensantes ; mais que les maximes d'une frauduleuse politique n'ont point de prise sur la loyauté d'un chevalier français.

Il prend donc le parti d'abdiquer la couronne, et de la remettre au Dauphin....Il se condamne aux rigueurs d'une prison perpétuelle, et désire que la France le regarde comme s'il n'était plus, ou du moins comme un prisonnier ordinaire, dont la rançon ne doit coûter aucun sacrifice.

Il recommandera ses enfans à l'amour de ses peuples, à la sagesse de sa mère.

Il conjurera sa sœur, qui ne peut l'entendre sans verser des larmes, de lui conserver des sentimens qui soutiendront son courage, et de penser qu'un roi, qui s'immole pour ses sujets, peut être envié de celui même qui l'opprime<sup>51</sup>.

Le sujet pourrait laisser croire qu'il suppose, de la part de l'élève, des connaissances historiques mais ce n'est pas le cas : « Il n'y avait pas de cours d'histoire alors, écrit Rémusat ; tout ce qu'on nous disait de l'histoire, c'est que la narration devait être claire, rapide, animée, qu'il fallait que l'historien fût le peintre<sup>52</sup> ». La tradition que l'élève doit suivre ici, en utilisant les préceptes de rhétorique, est celle des discours d'historien tels qu'on les trouve dans les *Conciones*. Mais alors qu'aucun des sujets du concours général depuis 1805 n'est en rapport avec l'actualité, celle-ci apparaît dans les concours d'éloquence à l'occasion des exercices publics et des distributions de prix. Par exemple, lors des exercices publics de 1807 au lycée de Marseille, entre autres compositions de la classe de belles-lettres, l'élève Ebrard lut « L'Éloge funèbre des Français morts à la bataille de Friedland ».

### 3. Formation (suite)

Ainsi la geste héroïque de Napoléon redonne-t-elle sens aux harangues des généraux romains et, de manière plus générale, au modèle archaïque de la grandeur romaine. Nul n'y est plus sensible que le jeune Adolphe Thiers. Ou l'éducation de Thiers a été moins formaliste, ou elle a trouvé chez lui un tempérament plus propre à s'enflammer et à cultiver l'art de la parole éloquente, si l'on en croit ce témoignage sur sa vie à la sortie du lycée avant son départ pour Aix :

Thiers passait des heures entières dans sa petite chambre à s'exercer à l'art de la parole ; il avait pour auditoire ses quatre chaises de bois blanc, qu'il haranguait le plus sérieusement du monde ; il s'animait et

---

<sup>51</sup> *Concours généraux. Devoirs donnés aux élèves des collèges royaux de Paris et de Versailles, depuis 1805 jusques et y compris 1826, Rhétorique*, Paris, Delalain, 1828. Voir en annexe le corrigé modèle donné par Dubois, le professeur de rhétorique qui réunit les sujets.

<sup>52</sup> *Op. cit.*, p. 107. Rémusat poursuit : « J'avais beau avoir lu Tacite tout entier avec Leclerc, je ne voyais dans l'histoire qu'un genre de composition littéraire, je regardais les grands traits de Tacite comme des beautés, non comme des vérités. L'exactitude du récit, l'étendue des recherches, la justesse des jugemens, la vérité du système politique, autant de choses auxquelles je n'attachais nulle importance. »

ne s'arrêtait souvent qu'épuisé de fatigue et ruisselant de sueur. Ce fut là son premier cours d'éloquence. Nous tenons le fait d'un de ses condisciples les plus chers, auquel il l'a raconté lui-même, et qui a fait parfois le cinquième auditeur.

Le rhétoricien d'hier avait alors la phrase cicéronienne et le ton déclamatoire, qu'il a remplacés depuis par une éloquence familière et un débit bourgeois.

Les grands artistes ont tous leur première et seconde manière<sup>53</sup>.

Ses biographes racontent également comment, à cinq ans, il assiste, fasciné, en compagnie de son cousin, Joseph de Chénier, lié avec le général Menou, au défilé de l'armée d'Égypte qui vient de débarquer au port de Marseille<sup>54</sup>. Cette admiration précoce et persistante de Thiers pour Napoléon, atypique dans une ville qui était attachée aux Bourbons et détestait l'Empire qui la ruinait, est sans doute un premier élément d'explication de son goût pour l'éloquence.

C'est d'ailleurs là la seule caractéristique notable de sa scolarité au lycée de Marseille si l'on se réfère encore au témoignage de Sébastien Berteaut sur ses dernières années de lycée :

Thiers faisait partie d'un groupe d'écoliers qui avaient pris un abonnement au *Journal de l'Empire* et qui faisaient acheter tous les bulletins de la grande armée. Il était très avide de ces lectures, qu'il mettait bien au-dessus de ses *devoirs*. Déjà, il expliquait le mouvement des armées, et préluait par une intelligence précoce aux facultés stratégiques qu'il a développées plus tard<sup>55</sup>.

Il ne doit pas non plus cette admiration au professeur qui, toujours selon Sébastien Berteaut, « donna l'essor à l'esprit de Thiers » puisque cet homme, qui s'appelait Maillet-Lacoste, s'était trouvé relégué au lycée de Marseille pour avoir publié une brochure contre l'établissement du Consulat à vie et pour avoir une seconde fois protesté, par écrit, contre l'avènement de l'Empire<sup>56</sup>. Voici le récit de cet éveil intellectuel :

M. Thiers se montra un écolier ordinaire dans les basses classes ; mais, à partir de la seconde, il devint un élève hors ligne. Ses facultés s'étaient pour ainsi dire endormies sous des pédagogues peu lettrés, qui formaient le personnel des maîtres élémentaires ; elles se réveillèrent avec l'arrivée d'un professeur dont la distinction contrastait avec la vulgarité de ses collègues. Le nouvel arrivant était un homme jeune

---

<sup>53</sup> Sébastien Berteaut, *Monsieur Thiers, souvenirs d'un vieux Marseillais*, Marseille, 1873, p. 16.

<sup>54</sup> Henri Malo, *Les Premières Armes de Monsieur Thiers*, A. Fayard et cie, Paris, 1929.

<sup>55</sup> *Monsieur Thiers, souvenirs d'un vieux Marseillais, op. cit.*, p. 15.

<sup>56</sup> Je n'ai pu trouver confirmation de ces faits. Il est avéré, en revanche, d'après le témoignage de Maillet-Lacoste lui-même, qu'il avait été renvoyé de l'École polytechnique par le Directoire pour un article où il avait écrit, à propos de la Fête du 21 janvier, ordonnée par la Convention, que la liberté avait « été arrachée à ses deux alliées naturelles, la royauté et la religion », et cela « au moment où un message impudent du Directoire venait de faire du serment de haine à la royauté un objet de délibération, pour une assemblée française » (*Œuvre de M. Maillet-Lacoste*, Paris, A. Belin, 1822, « Préface »).

encore, dont la physionomie intelligente et la toilette correcte avaient séduit à première vue les lycéens peu faits à de pareilles allures. Ce fut bien autre chose quand ils entendirent une voix harmonieuse, une prononciation jusque là inconnue qui remplaçait l'accent bas-alpin ou rouergois de ses prédécesseurs. Thiers fut, plus que personne, impressionné et éprouva un attrait irrésistible pour son nouveau maître, un ancien élève de l'École polytechnique. [...]

A partir des *humanités*, Thiers obtint tous les premiers prix de sa classe. Il se montra supérieur aux camarades qui l'avaient naguère distancé ; il les intéressait vivement par l'abondance et la variété de ses anecdotes. On suspendait les jeux pour l'écouter. Il pérorait sous les arcades de la cour et, pendant la récréation, suspendait une trentaine d'auditeurs à ses lèvres<sup>57</sup>.

Quoiqu'ancien élève de l'École polytechnique, Maillet-Lacoste a vraisemblablement enseigné à Thiers les humanités si l'on en juge par les œuvres que ce professeur estimé a publiées en 1821, à la demande et sur une souscription de ses élèves de rhétorique du collège de Rouen<sup>58</sup>, œuvres parmi lesquelles figurent, outre ses articles de jeunesse condamnés par le Directoire, un éloge de Rollin<sup>59</sup> et divers discours académiques. Il récidivera avec des *Mélanges littéraires* qui rassemblent des pièces « toutes classiques par le sujet » et également « par le style »<sup>60</sup>. Ses qualités de professeur étaient sans doute supérieures à ses qualités d'écrivain car son écriture, contournée et convenue, est l'illustration de ce qu'on pourrait appeler le style de rhéteur. Thiers s'est ensuite souvenu de lui puisqu'on retrouve ses œuvres dans sa bibliothèque personnelle et qu'il a tenté, une fois au pouvoir, d'améliorer sa situation matérielle.

Après la seconde, Thiers passe deux ans sous le professorat de l'abbé Brunet, ce qui signifie qu'il reste une année de plus au lycée – contrairement à ce que faisaient la majorité des élèves, à cette époque comme sous l'Ancien Régime – pour suivre la classe de philosophie. Il termine donc le lycée en 1814 et prend sa première inscription à la faculté de droit d'Aix-en-Provence le 8 novembre 1815. Il fallait, pour s'inscrire à la faculté, les certificats des deux

---

<sup>57</sup> *Monsieur Thiers, souvenirs d'un vieux Marseillais, op. cit.*, p. 13-14.

<sup>58</sup> Après avoir été professeur de seconde au lycée de Marseille, Maillet-Lacoste a été nommé professeur de rhétorique au lycée de Nice où il a eu Adolphe Blanqui comme élève (voir *Mélanges littéraires, op. cit.* note , p. 129).

<sup>59</sup> Cet éloge de Rollin, autre signe de restauration des humanités, avait été mis au concours par l'Académie française en 1818. Le prix, pour lequel Maillet-Lacoste avait été un candidat malheureux, avait été décerné à Saint-Albin Berville, autre rhéteur aussi conventionnel que lui.

<sup>60</sup> Maillet-Lacoste, *Mélanges littéraires*, Paris, Firmin-Didot, 1847 (2<sup>e</sup> éd.). On trouve par exemple, dans ce recueil, un « Parallèle de Cicéron et de Tacite », un « Discours sur Bossuet », une « Leçon sur Quinte-Curce », un « Discours servant d'introduction à une série de leçons sur la correspondance de Cicéron et de Brutus », un « Discours sur l'influence politique des études universitaires » qui vise à dissiper la crainte que les « républiques de l'antiquité, incessamment offertes à l'esprit de la jeunesse, n'y laissent enfin des impressions fatales sous le point de vue politique », sujet qu'il avait déjà développé dans un discours du précédent recueil.

derniers professeurs de l'élève. La faculté de droit possède ceux de Thiers dans ses archives<sup>61</sup>. Louis Brunet, professeur de rhétorique, y déclare que Thiers s'est distingué par son application, sa bonne conduite et ses succès et le professeur de philosophie, M. Arnaud-Denas, fournit le même certificat élogieux, ainsi que le proviseur, M. Dubreuil, et le censeur. C'est d'ailleurs le proviseur qui avait détourné Thiers du commerce pour conseiller à sa mère de l'engager dans la carrière du barreau. Le 7 avril 1814, Louis Brunet écrivait à sa mère :

M. Thiers est un excellent sujet. Il a fait ses études au lycée de Marseille avec la plus grande distinction. Il a remporté presque toutes les années les premiers prix. Il réunit aux plus heureuses dispositions pour les sciences et les belles-lettres, l'amour de l'étude et le désir de se distinguer dans une profession honorable. Quelque [sic] soit la carrière dans laquelle il se propose d'entrer, il ne peut manquer de la parcourir avec le plus grand succès<sup>62</sup>.

En 1846, Alexandre Laya, auteur d'*Études historiques sur la vie privée, politique et littéraire de M. Adolphe Thiers - Histoire de quinze ans : 1830-1846*<sup>63</sup>, écrira à propos de sa scolarité au lycée :

Les sciences exactes formaient la base de l'éducation publique, parce qu'alors la carrière des armes en était le but nécessaire.

Parlant de la vocation de Thiers pour les travaux scientifiques, il dit encore :

Pour ceux qui ont étudié sa vie, ses écrits, le caractère de son éloquence, il est aisé de voir que son goût dut le porter vers les mathématiques et les travaux historiques. Il s'y adonna avec ardeur ; il y puisa cette rectitude de jugement, cette sûreté d'appréciation qui ne se perd pas dans le dédale des théories, mais qui demande aux faits, à la pratique, un enseignement plus direct et plus frappant<sup>64</sup>.

Difficile de mesurer la part de la reconstruction rétrospective et de la réalité de la formation de Thiers. Pour l'histoire, si l'on se fie aux exercices publics, les programmes ne dépassaient pas les croisades. N'est-ce pas plutôt son intérêt propre pour la révolution et pour l'Empire qui a fait de Thiers un historien ? En revanche, il a dû bénéficier effectivement d'un enseignement scientifique plus poussé que celui de Rémusat à la même époque puisqu'en 1817, il sera capable

---

<sup>61</sup> Ou possédait : ces renseignements biographiques sont extraits d'une communication du docteur Aude, vice-président de l'Académie d'Aix-en-Provence, lue dans la séance publique du 15 juin 1900 : *Thiers étudiant en droit. Ses rapports avec l'académie d'Aix*, Aix-en-Provence, Imprimerie Garcin, 1900.

<sup>62</sup> Citée par Henri Malo et Pierre Guiral sans indication de source, identifiée comme telle par le docteur Aude.

<sup>63</sup> Paris, Furne-Paulin, 1846, 2 volumes.

<sup>64</sup> P. 9 et 10.

d'écrire un traité de trigonométrie sphérique, resté manuscrit, où se révèle un « mathématicien de premier ordre<sup>65</sup> ».

À Aix, Thiers entreprend donc des études de droit, qu'il va mener à leur terme, à la différence de Guizot. Mais pour faire son droit à cette époque, il s'agissait moins d'assister aux cours que d'être présent au moment de l'appel et de prendre le nombre d'inscriptions réglementaires<sup>66</sup>. C'est donc surtout par ses lectures à la Bibliothèque Méjanes que Thiers poursuit sa formation. Les conseils de lecture qu'il enverra à son ami Teulon, licencié en droit en même temps que lui mais plus séduit par les lettres et les arts que par la poésie<sup>67</sup>, donnent une idée de ses lectures : Rousseau, Montesquieu, Vauvenargues, les idéologues, André Chénier, Fénelon, Bernardin de Saint-Pierre, Virgile, Homère, les *Martyrs* de Chateaubriand. Mais il est surtout attiré par la philosophie et rêve d'écrire un ouvrage de métaphysique, projet auquel il reviendra à la fin de sa vie mais qu'il ne mènera jamais à bien. Formateurs également les échanges et discussions sur les lettres, le droit, la philosophie et l'histoire avec un certain nombre de condisciples, libéraux comme lui, qui forment une sorte de cénacle. Parmi eux notamment Émile Teulon, déjà cité, et Mignet, avec qui il restera lié toute sa vie. Sébastien Berteaut évoque ainsi ce groupe d'amis :

Il avait composé, avec la fine fleur du libéralisme aixois, un groupe intime qu'on appela le *Cénacle*, et dont faisait partie Ambroise Mottet, d'Arlatan de Lauris, Rouchon, Mignet, Jouve, Arnaud, Floret, Semerie, Dufaur, etc. Thiers, bien que le plus jeune, était l'âme de la réunion. Il parlait sur la forme des gouvernements, sur le mérite comparatif des diverses institutions politiques en publiciste déjà consommé, et était considéré comme l'orateur et le philosophe du Cénacle<sup>68</sup>.

Formé également à l'art de la parole dans des conférences d'avocats stagiaires, Thiers, devenu avocat, plaide plusieurs fois mais sans grand succès ainsi qu'il le confie à son ami Teulon le 3 juillet 1819 :

J'ai deux ou trois fois plaidé aux Assises. Je n'ai ni figure, ni organe, j'ai été fort mécontent de moi et le public d'Aix l'a été tout autant [...]. Mignet a obtenu un vrai succès. Je ne me crois pas capable de produire quelque effet en improvisant. Alors, le débit est tout ce qu'il peut être. Quand on ne doit pas déclamer, je crois que la déclamation naturelle est la meilleure. Je ne me suis jamais trouvé dans de bonnes dispositions ayant à improviser. Une seule fois, après cinq jours de débats et plusieurs heures de

---

<sup>65</sup> Ce traité est signalé par les biographes de Thiers. L'appréciation est citée par Frank Morin-Pons, « Thiers avocat aixois. 1821-1821 », *Provence historique*, t. IX, fasc. 38, oct.-déc. 1959, d'après le *Journal de Voltaire*, 2 août 1879.

<sup>66</sup> Soit douze inscriptions pour Thiers entre le 8 novembre 1815 et le 3 août 1818 pour passer son dernier examen, licence et thèse – de trois pages – dans la même journée (*Thiers étudiant en droit, op. cit.*).

<sup>67</sup> « Thiers avocat aixois », *op. cit.*, p. 249.

<sup>68</sup> *M. Thiers. Souvenirs d'un vieux Marseillais, op. cit.*, p. 17.

controverses, j'éprouvai, en répliquant, cette ivresse qui rend l'exercice de la parole si satisfaisant [...]. C'est un état bien heureux que celui où je me trouvais cette fois. J'étais très loin de me douter que parler fût un art ou autre chose que se soulager. Il faudrait pour en jouir en entier, n'entendre personne après avoir parlé<sup>69</sup>.

Malgré des difficultés financières, il se résigne à poursuivre son métier d'avocat. Mais il trouve des compensations dans l'écriture. Déjà en 1818, il a gagné le prix mis au concours par la Société des Sciences, des Lettres, de l'Agriculture et des Arts sur le sujet suivant : « Tracer rapidement l'histoire de l'éloquence judiciaire, surtout dans les temps modernes et plus spécialement en France ». Son mémoire porte en épigraphe la phrase de Lacroix : « Le digne emploi de l'éloquence judiciaire parmi nous n'est pas, comme chez les anciens, de soulever les passions contre la raison, d'égarer ou de désarmer la justice, de bouleverser l'empire des lois ; elle s'honore aujourd'hui de les servir ». Henri Malo parle, à propos de ce mémoire de 96 pages, de « la maturité d'esprit et des grandes connaissances littéraires dont fait preuve l'auteur, un jeune homme de 21 ans » et admire « les qualités qui le distinguaient déjà ». Il cite longuement le rapport qu'en fait M. de Castellet :

L'auteur paraît avoir voulu traiter son sujet en philosophe autant qu'en orateur. Il cherche, dès l'entrée de son discours, à présenter des considérations générales sur l'essence, la nature de l'éloquence. Il y établit cette idée nouvelle, et qui lui appartient, que l'art de la discussion, presque inconnu des anciens, successivement perfectionné dans les temps modernes, et devenu de nos jours le caractère distinctif du barreau, est le plus puissant, le plus fécond des moyens qu'il ait eus en son pouvoir.

Si M. de Castellet reproche à l'auteur « son défaut de méthode dans l'ordonnance générale de l'ouvrage, dans la distribution, l'ordre et l'enchaînement des idées » et « ces demi-conceptions qui rendent [ses idées] parfois vagues et confuses », il ajoute cependant :

Avouons qu'au milieu de cette métaphysique, dont l'auteur s'enveloppe quelquefois, on voit briller par intervalles des vérités lumineuses et lorsqu'il abandonne cette nébuleuse métaphysique, soit pour développer les causes morales qui ont influé sur l'éloquence judiciaire, soit pour en retracer les plus glorieuses époques, soit enfin pour en apprécier les chefs-d'œuvre, sa diction se colore, s'anime, s'élève avec sa pensée. Ce n'est plus alors ce froid dissertateur dont le style sec, entortillé, fatiguait l'attention et mécontentait le goût, c'est un écrivain éloquent et pur, un penseur profond, quelquefois même un orateur éloquent<sup>70</sup>.

Thiers écrit donc mieux, pour l'heure, qu'il ne plaide et il concourt de nouveau en 1820 pour l'éloge de Vauvenargues. Mais l'Académie reconnaît l'écriture d'un jeune homme qui pense mal et ne lui accorde qu'une mention. Il récidive l'année suivante sur le même sujet mais en faisant envoyer depuis Paris un nouveau mémoire qui gagne les 500 francs de prix. Enfin, alors que la

---

<sup>69</sup> « Thiers avocat aixois », *op. cit.*, p. 236.

<sup>70</sup> *Les premières armes de M. Thiers*, *op. cit.*, p. 16-17.

mode est au principe des nationalités dans son cercle d'Aix, il écrit un éloge de Kosciusko. Lui qui, en 1831, démontrera avec le plus parfait cynisme, que la Pologne ne peut exister, chante l'héroïsme des Polonais, stigmatise la cruauté des czars et des cours de l'Europe, et montre à la France « secourable à l'opprimé, favorable à l'oppresseur », à cette France dont « la voix retentit au loin, traverse les Alpes et le Rhin, les mers et même les Pyrénées, sa destinée de libératrice des nationalités »<sup>71</sup>. Parmi ses nombreux projets, il y a également une tragédie *Tiberius Gracchus*, dont il propose à Teulon le canevas et les situations fortes.

Mais Aix est un trop petit théâtre pour les ambitions de Thiers. En septembre 1821, il part pour Paris, où l'a précédé Mignet, et devient secrétaire du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, grand seigneur libéral et philanthrope, qui a vu certaines de ses œuvres et apprécie son libéralisme. Pellenc, ancien secrétaire de Mirabeau, frappé de l'intelligence de Thiers et qui s'était occupé de lui trouver un emploi, avait écrit au duc le 23 septembre 1821 :

Sa réputation ne tardera pas à percer. Il y a encore à dire que M. Thiers n'a pas pour lui les qualités extérieures. Il est très petit de stature, le son de sa voix n'est pas très agréable. Il a beaucoup d'accent, il lit mal, et quoiqu'il ait sa tête énorme et de la cervelle d'Aristote et de celle de Platon à doses presque égales, vous pourriez fort bien, dans de vaines discussions, le trouver trop idéologue. Il a beaucoup d'écrits dans son portefeuille. Il est avocat et a déjà exercé sa profession. Il a poussé assez loin les mathématiques. Il a étudié à fond le droit public. Il me semble cependant qu'il est né pour l'éloquence. Il me rappelle quelquefois Rousseau. Toutefois, dans aucun des morceaux qu'il m'a montrés jusqu'à présent et qui sont tous de premier jet, il n'a atteint la perfection. Tout cela est à revoir et à retravailler quant au style ; mais quoique dans cet état d'imperfection, ces mêmes manuscrits ont cependant un mérite remarquable.

Et à propos d'une brochure qu'il lui a communiquée et qui porte sur la supériorité de la littérature classique relativement à la littérature romantique, Pellenc commente :

Il y a de l'homme d'État dans deux ou trois chapitres, du sophisme dans beaucoup d'autres et du rhéteur partout. Il y a un bon style dans un petit nombre de pages, et le plus inégal règne dans la plupart des autres. On n'est pas étonné, vu l'âge, que l'amplification y règne aussi, et même souvent les plus longues paraphrases. Il y a du sermon et du pathos ensemble à côté l'un de l'autre, et c'est bien fâcheux, parce que il y a bien, réellement brillantes et en grand nombre, les choses les plus neuves et les plus excellentes<sup>72</sup>.

Bref, un talent prometteur mais qui sent encore très fortement sa rhétorique de lycée. C'est le journalisme et l'histoire qui achèveront la maturation du futur orateur de la Monarchie de Juillet.

---

<sup>71</sup> Cité par Fernand Benoît, « Un Monsieur Thiers ignoré. Lettres de sa jeunesse. 1821-1830 », *Le Feu*, 1<sup>er</sup> sept. 1921.

<sup>72</sup> Lettres de Pellenc au duc de La Rochefoucauld-Liancourt parues dans le journal *L'Éclair* du 23 sept. 1921 et citées par Frank Morin-Pons dans « Thiers avocat aixois », *op. cit.*



Guizot et Thiers ont donc « fait leur rhétorique », et sous une forme très proche, vraisemblablement, de celle des collèges d'avant la révolution. Ce n'est pas le fait du hasard si Pellenc utilise les catégories de la rhétorique pour juger le style de Thiers : ce sont aussi les catégories avec lesquelles Thiers écrit. Guizot et Thiers ont également complété leurs humanités par la philosophie, sans que l'on sache grand-chose de l'enseignement reçu par Thiers : vraisemblablement, de la logique, de la physique (signalée par Henri Malo), de la morale et peut-être comme Guizot et Rémusat, un cours de philosophie sensualiste<sup>73</sup>. Si l'enseignement reçu par Thiers paraît avoir fait plus de place aux mathématiques, celui de Guizot accorde plus d'importance aux langues vivantes et lui permettra d'avoir une bonne connaissance des cultures anglaises et allemandes. Il ne semble pas, en revanche, qu'il faille porter au crédit de leur formation scolaire leur intérêt pour l'histoire, qui jouera un si grand rôle dans leur vie, pour l'un comme pour l'autre. Pour compléter cette évocation de leur formation intellectuelle, il n'est pas inutile d'évoquer la période qui sépare leurs années d'études de leur entrée dans la vie politique.

La formation intellectuelle de Guizot s'est poursuivie, tant dans le salon de Stapfer, libéral mais non démocrate, fréquenté par de nombreux étrangers de marque, par l'élite protestante et par les écrivains parisiens<sup>74</sup>, que dans celui de l'académicien philosophe et libéral Suard, au centre d'une nombreuse société de littérateurs de l'Ancien Régime, de confrères de l'Académie, de sénateurs et de fonctionnaires, d'étrangers également (Suard s'était fait l'introducteur de la littérature anglaise en France). Dans ce deuxième salon, Guizot connut le reflet de l'ancienne société et la curiosité pour les idées nouvelles, l'agrément de la conversation littéraire, le goût de la liberté de pensée et de parole. À cette époque, Guizot se croyait poète et composait des éloges, élégies, cantates, épîtres et même une tragédie. Mais c'est surtout son activité de journaliste au *Publiciste* (journal le plus répandu à Paris, protégé par Suard et dirigé par Lacretelle) qui lui donne une certaine notoriété. Entré au journal en septembre 1807 avec un contrat de deux cents francs par mois pour huit articles, il donne deux cent quarante-huit articles jusqu'en 1810, presque tous consacrés à des comptes rendus de livres, surtout de livres étrangers dont il faisait régulièrement l'éloge, en particulier des auteurs allemands. Il se singularise également en étant très chrétien dans un journal qui ne l'était pas et en ne manquant pas, notamment, de proclamer sa fervente admiration pour Chateaubriand. Mais, pour reprendre le jugement de Gabriel de Broglie, « trop personnel, trop assuré, trop abstrait, trop dogmatique », il n'avait « ni le caractère ni les qualités d'un journaliste » : il n'accordait « aucune considération à son public, aucune attention

---

<sup>73</sup> Rémusat évoque ainsi son premier cours de philosophie avec M. Fercoc : « Il nous dit qu'il demandait du silence et de l'attention et il commença : « La sensation, etc. ». Puis, avec une facilité élégante et un certain soin de précision, il nous raconta l'histoire des métamorphoses de cette sensation qui devient successivement attention, idée, comparaison, jugement, raisonnement. » *op. cit.*, p. 109.

<sup>74</sup> Salon grâce auquel Guizot s'ouvre au germanisme, aux idées de Charles de Villers, Bonstetten, Fauriel, Degérando et Camille Jordan.

aux exigences du journal » et s'investissait lui-même « d'une mission moralisatrice supérieure », si bien que Pauline de Meulan pressent en lui un talent « éminemment propre à l'histoire »<sup>75</sup>.

En décembre 1808, il termine un dictionnaire des synonymes qui paraît en 1809<sup>76</sup>. Il collabore également à d'autres journaux. Mais en 1810, avec la disparition du *Publiciste*, se termine sa carrière de journaliste. Installé à Paris chez la sœur de Pauline de Meulan, il fréquente la société libérale. Il veut devenir écrivain et met en chantier divers travaux : la traduction de *l'Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* de Gibbon avec l'aide de Pauline de Meulan (les treize volumes paraissent en 1811)<sup>77</sup>, la rédaction de trois cent dix-sept notices pour la *Biographie universelle* de Michaud, entreprise éditoriale neuve pour l'époque, la publication au début de 1811 d'un premier livre sous son nom : *De l'état des beaux-arts et du Salon de 1810*, la fondation en mars 1811, en collaboration avec Pauline de Meulan, des *Annales de l'éducation* (entreprise interrompue en avril 1814 à la chute de l'Empire après la parution de six volumes)<sup>78</sup>. Mais tous ces travaux ne lui permettent pas de vivre et, après son mariage avec Pauline de Meulan en avril 1812, il se préoccupe de trouver un emploi. Or, en mars 1812, à la mort de Levesque, érudit titulaire de l'unique chaire d'histoire de la faculté des lettres de Paris, Fontanes nomme Lacretelle, qui avait été son professeur adjoint, pour le remplacer. Du coup, Guizot brigue la suppléance devenue vacante. Suard le recommande chaleureusement à Fontanes qui engageait alors résolument l'Université impériale dans la réaction contre les idées philosophiques et dans la défense de la religion. L'éducation genevoise de Guizot, son exigence morale, ses mœurs austères et la rigoureuse orthodoxie de ses notes critiques sur Gibbon étaient pour Fontanes une garantie. Le 11 avril, il autorise Lacretelle à déléguer une partie de son enseignement et le 25 juillet, il scinde la chaire d'histoire en deux : histoire ancienne pour Lacretelle, histoire moderne pour Guizot. Ce dernier était plus préparé à enseigner les lettres et ne cache pas son appréhension. Le 19 janvier 1813, il écrit à Pierre Prevost :

J'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a quelques jours, un exemplaire du discours d'ouverture de mon Cours d'histoire : je serais charmé qu'il obtînt votre suffrage. Ce n'est pas une chose aisée que de démêler ce chaos de tant d'événements, de tant d'hommes qui se sont pressés sur notre terre depuis tant de

---

<sup>75</sup> G. de Broglie, *op. cit.*, p. 31.

<sup>76</sup> *Nouveau Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française*, Paris, Maradan.

<sup>77</sup> En janvier 1810, il écrit à P. Prevost : « je suis fort occupé de deux entreprises qui se prolongent assez longtemps : l'une est une révision de la traduction de l'histoire de la décadence de l'Empire Romain par Gibbon accompagnée de notes, principalement dans tout ce qui est relatif à l'histoire du christianisme. L'autre est une coopération au Nouveau Dictionnaire des grands hommes qui se prépare ; je me suis chargé d'une partie de la Biographie allemande. Ce ne sont pas là des travaux bien brillants, mais s'ils peuvent être de quelque utilité, je serai plus que payé de mes peines. » (Papiers Pierre Prevost).

<sup>78</sup> Dans ce premier grand travail d'histoire, Guizot se signalait par son souci de retourner aux sources, d'étayer un jugement scientifique et de réfuter les thèses souvent hâtives et teintées d'irreligion du philosophe anglais.

siècles, quand on veut rapprocher tous ces événements à quelques principes stables, fournis par la raison : appliquer la vérité me paraît au moins aussi difficile que la découvrir ; c'est cependant le seul flambeau à l'aide duquel on puisse marcher.

[...] depuis assez longtemps, je lis beaucoup de Voyages pour apprendre à connaître les divers états de civilisation de l'espèce humaine. C'est le degré de crédibilité qui m'inquiète sans cesse et qui n'est pas aisé à démêler. Le tableau des mœurs des Germains, que j'ai eu à faire en commençant mon Cours, m'a fait comprendre beaucoup de choses sur tous les peuples sauvages ou Barbares du monde ; j'ai même eu à ma disposition des manuscrits intéressants sur le Nord de l'Amérique et la Guyane française ; mais plus on sent la nécessité des livres, plus on acquiert la conviction de leur insuffisance<sup>79</sup>.

Malgré ces difficultés, il construit son enseignement sur des bases originales et développe pendant deux années une activité intellectuelle dont l'intensité suscite l'admiration de tous. Par sa patiente et méthodique investigation personnelle, il se forme en s'affirmant et assemble les matériaux d'une nouvelle école historique française. Mais la chute du régime impérial met fin à cet enseignement qu'il ne reprendra qu'en 1820 après six années au service de l'État comme secrétaire général dans un ministère ou conseiller d'état.

Quant à Thiers, il ne reste pas longtemps au service du duc de La Rochefoucauld. Épris d'indépendance, il le quitte au bout de trois mois. Il est présenté par Manuel, député libéral et provençal, au banquier Laffitte, également libéral, et à Étienne, un des maîtres du *Constitutionnel*, qui l'appelle à la rédaction du journal. Bientôt, il collabore à d'autres journaux et devient un journaliste dont les éloges sont recherchés et les analyses appréciées. Il est capable d'écrire sur tout : sur l'art – il rassemble ses articles du *Constitutionnel* dans *les Salons* de 1822 et 1824 –, la littérature, la politique, la finance pour laquelle il consulte le baron Louis. Il fréquente tous les salons, se lie d'amitié avec Rémusat et surtout avec Talleyrand qui devient son mentor. En février 1822, il traite avec les éditeurs Lecointe et Duret pour une *Histoire de la Révolution*, dont les deux premiers volumes paraissent à l'automne de 1823. L'œuvre connaît un succès durable et sera constamment rééditée jusqu'en 1866. À partir de 1824, Thiers adresse des lettres (109 entre le 4 juin 1824 et le 22 mai 1830) au grand journal allemand *la Gazette d'Augsbourg*, par l'intermédiaire du baron Cotta. Villèle essaye d'acheter le brillant journaliste pour *le Moniteur* mais Thiers refuse. Le 3 janvier 1830, avec Mignet et Armand Carrel, il lance *le National*, avec l'aide notamment d'Alfred Stapfer, du banquier Laffitte et du baron Cotta. Avec la révolution de Juillet, Thiers passera directement du journalisme à la politique, sans faire, comme Guizot, ses premières armes dans la haute administration.

---

<sup>79</sup> Papiers P. Prevost.

## C. Tocqueville au Collège royal de Metz<sup>80</sup>

Né à Paris le 29 juillet 1805, Alexis de Tocqueville est issu d'une double lignée nobiliaire, de vieille noblesse normande du côté de son père et d'ancienne noblesse de robe du côté de sa mère, petite-fille de Malesherbes. Ses parents avaient survécu à la Terreur mais sa mère y avait perdu une grande partie de sa famille, à commencer par son grand-père, défenseur du roi. Hervé de Tocqueville, son père, sut reconstituer sa fortune et devint préfet sous la Restauration. La révolution de 1830 le privera du titre de pair auquel il aspirait comme récompense de ses services. Animée d'un royalisme et d'un catholicisme ardents, sa mère, nerveusement ébranlée par l'épreuve de la Révolution, fait figure, à partir de 1817, de perpétuelle malade. C'est donc surtout le vieux précepteur attaché à la famille, l'abbé Lesueur, qui prend soin d'Alexis de Tocqueville. Il avait élevé Hervé de Tocqueville, orphelin à treize ans, et fut le précepteur et confident de ses trois fils avec une prédilection pour Alexis, le plus jeune. Il écrivait une langue élégante à la façon du XVIII<sup>e</sup> siècle, savait le grec, avait voyagé en Italie et en Allemagne et c'est sans doute grâce à lui qu'Alexis eut très tôt une connaissance de la langue italienne. Il avait également, selon André Jardin, une piété austère et de solides rancunes antilibérales.

D'abord resté à Paris auprès de sa mère qui, à partir de 1817, avait renoncé à suivre son mari dans sa carrière préfectorale, et confié à l'abbé Lesueur, il rejoint en 1820 son père à Metz. M. Madelaine, professeur de troisième au collège, s'occupe de lui avant qu'il n'entre, en novembre 1821, au collège royal, en classe de rhétorique. Il fait l'année suivante sa philosophie. L'établissement, alors dirigé par un ecclésiastique, était réputé comme un des meilleurs de province. Alexis de Tocqueville se montre d'emblée bon élève. En rhétorique, il obtient le prix d'honneur et cinq autres prix ou accessits. À Metz, on n'enseignait ni l'anglais, ni l'histoire semble-t-il, pourtant introduite comme enseignement spécial par Royer-Collard en 1818. D'après ce qui reste des cahiers scolaires de Tocqueville, André Jardin peut reconstituer l'esprit général de cet enseignement qui n'est guère éloigné de celui qu'ont reçu Thiers et Rémusat quelques années auparavant. Les notions d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre y sont assez élémentaires. Les versions grecques, brèves et d'un niveau facile. Le latin, par contre, occupe une place importante et l'art oratoire occupe naturellement en rhétorique une place prééminente, tant dans le cours dicté sur les genres littéraires que dans les auteurs étudiés. Horace et Racine apportent quelques notions de poésie, mais Cicéron, Démosthène et Quintilien font l'objet d'une étude approfondie. Dans les sujets de composition qui ont été conservés, on trouve, par exemple, en latin : « *De laudibus Demosthenis* », et en français : « L'importance de l'éloquence chez l'homme ». Le développement sur ce sujet qui a été gardé montre que le bon orateur doit avoir des dons, les exploiter par le travail et ne peut les faire valoir qu'au service des vertus publiques. André Jardin commente : « Ces lieux communs décèlent combien cet enseignement restait figé,

---

<sup>80</sup> La biographie de référence est celle d'André Jardin : *Alexis de Tocqueville. 1805-1859*, Paris, Hachette, 1984. Toutes les indications qui suivent sont tirées de cet ouvrage.

ravaudeur de vieux thèmes cicéroniens, et en même temps proposant comme modèle le service de l'État, ce qui ne contredisait point, chez Tocqueville, la morale familiale. L'enseignement des humanités conduisait par une pente naturelle vers le barreau ou la politique »<sup>81</sup>.

Élève déférent, après avoir quitté Metz, il reçoit les conseils de M. Mougin, professeur de rhétorique, partisan résolu des classiques, qui avait composé des essais sur la morale et sur l'histoire et qui, dans sa lettre, lui écrit, après l'avoir félicité de suivre les cours de droit : « J'en viens à l'histoire, de toutes vos études, la plus nécessaire et la plus difficile. Elle paraît être la même pour tous et pourtant chacun doit la faire d'une manière différente. Outre les considérations générales, la marche des événements, l'origine de nos lois, le progrès des arts, etc., il me semble que vous devez surtout vous attacher aux relations de la France avec les États voisins et remarquer l'influence qu'elle a exercée et subie à chaque époque où il y a eu quelque changement dans le système politique de l'Europe »<sup>82</sup>. L'intérêt de Tocqueville pour l'histoire avait été réveillé par la crise intellectuelle qu'il avait connue à l'âge de seize ans, en juillet 1821. Dans la bibliothèque de son père, il avait pu lire les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment Voltaire et Rousseau, lecture vraisemblablement à l'origine, selon André Jardin, de cette crise qu'il racontera plus tard à madame Swetchine, terminant ainsi le récit de l'intrusion du « doute universel » dans son âme : « je revois alors le monde intellectuel qui tourne et je reste perdu et éperdu dans ce mouvement universel qui renverse et ébranle toutes les vérités sur lesquelles j'ai bâti mes croyances et mes actions<sup>83</sup> ». La prise de conscience de l'anachronisme du monde aristocratique et de ses valeurs l'incitera à apprendre l'histoire pour éclairer ce problème.

De 1823 à 1826, il fait son droit. Profondément réformées sous l'impulsion de Royer-Collard en 1819, les études juridiques s'étaient ouvertes au droit commercial, au droit public et administratif, à l'histoire philosophique des droits romain et français et à l'économie politique. Mais l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1822, mesure de réaction du ministère Villèle contre des étudiants devenus en majorité libéraux, supprima l'orientation de ces réformes vers l'étude des sociétés humaines pour les recentrer sur l'étude du droit romain et sur « des connaissances positives et usuelles ». Hormis quelques notions d'histoire du droit, l'enseignement se réduisit donc aux *Institutes* de Justinien et aux *Pandectes*, au commentaire du Code civil, à la procédure civile et criminelle, au droit commercial. On ne sait si Tocqueville fréquenta des étudiants appartenant à la bourgeoisie libérale. Il s'entraînait à la parole publique et à la controverse dans une de ces conférences privées où l'on abordait des questions mi-juridiques, mi-politiques<sup>84</sup>. À

---

<sup>81</sup> *Op. cit.*, p. 61.

<sup>82</sup> Archives Tocqueville, dossier 9. Citée par A. Jardin, *op. cit.*, p. 61.

<sup>83</sup> Lettre du 26 février 1857, citée par A. Jardin, *op. cit.*, p. 62.

<sup>84</sup> Il en a été un moment secrétaire et ses comptes rendus donnent des thèmes de débat : abolition de la peine de mort, responsabilité des ministres, le roi doit-il payer sur la Liste civile les dettes contractées comme prince héritier,

l'exception d'un peu d'histoire du droit, le droit civil et la procédure formaient l'essentiel de cet enseignement aride, utilitaire qui, écrit André Jardin, ne semble pas avoir enthousiasmé Tocqueville.

Ses études achevées, il part pour l'Italie et la Sicile avec son frère Édouard, et revient occuper en juin 1827 le poste non rétribué de juge auditeur au tribunal de Versailles, créé pour lui à la demande de son père. Il y fait la connaissance de Gustave de Beaumont, jeune substitut qui devient son ami et en compagnie de qui il entreprend de compléter ses études par l'étude de l'histoire et de l'économie politique. Le 25 octobre 1839, il lui écrit : « C'est l'homme politique qu'il faut faire en nous. Et pour cela, c'est l'histoire des hommes et surtout ceux qui nous ont précédé le plus immédiatement dans le monde qu'il faut étudier ». Dans la même lettre, il confie à Beaumont ses difficultés dans l'art de la parole :

en art oratoire, je me crois une vraie infériorité ou du moins un mérite si ordinaire et si vulgaire que la carrière a peu d'attrait pour moi et que je la laisserais si elle n'était utile. Je raisonne bien quand j'ai eu le temps de classer mes idées, mais je ne les classe pas subitement. Excepté deux ou trois points de mon âme qui sont accessibles à des passions vives, tous les autres ne vibrent point. Je suis donc froid dans presque toutes les circonstances. Je manque de cette admirable faculté, dont vous abusez quelquefois de rendre avec chaleur une idée, un raisonnement comme un sentiment. Il en résulte que j'agis peu sur la volonté de l'auditeur. Je remuerais peut-être quelquefois les âmes en politique, parce que les passions politiques agitent si vivement la mienne que je me sens, à la lettre, un autre homme quand je les éprouve ; mais dans le cours ordinaire de la vie, ce n'est pas la même chose, je vous le jure. Si je fais le total des moments de plaisir que m'a donnés l'art de la parole jusqu'à présent et des chagrins et vexations qu'il m'a fait éprouver, il y aurait d'un côté beaucoup et de l'autre si peu que c'est à peine le cas d'en parler<sup>85</sup>.

Tocqueville retrouvera en politique ses difficultés avec l'art oratoire. En ce qui concerne l'histoire, il trouve un guide et un maître en la personne de Guizot qui a repris le 11 avril 1828, son cours suspendu en 1822. Il traite de l'*Histoire de la civilisation en Europe* puis, de décembre 1828 à mai 1830, de l'*Histoire de la civilisation en France* et Tocqueville suit ses cours. Le 30 août 1829, il écrit à Beaumont :

J'ai fait peu de choses, intellectuellement parlant depuis notre séparation. Cependant, entre autres choses nous avons appris cette année à employer les petits moments et j'ai mis cette science à profit pour lire d'abord la plus grande partie de Guizot. Il faut que nous relisions cela ensemble cet hiver, mon cher ami, c'est prodigieux comme décomposition des idées et propriété des mots, *prodigieux* en vérité<sup>86</sup>.

---

le droit d'aînesse, etc. Ils donnent aussi, écrit A. Jardin, « le nom de participants qui appartiennent en majorité à la noblesse et le résumé des interventions marquées d'un conformisme banal » (*op. cit.*, p. 70).

<sup>85</sup> *Correspondances d'Alexis de Tocqueville avec Gustave de Beaumont, Œuvres complètes*, t. VIII, Paris, Gallimard, 1967, p. 95.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 80.

L'influence intellectuelle de Guizot sur Tocqueville sera très importante, alors qu'il s'est toujours indigné de l'histoire amoralisée de Thiers.

La suite de la vie de Tocqueville est bien connue : rallié à la monarchie de Juillet, il obtient, avec Gustave de Beaumont, un congé de dix-huit mois pour aller étudier le système pénitentiaire américain. Il entreprend donc en 1831 le voyage en Amérique à l'origine de l'ouvrage qui le rendra célèbre en 1835. Quant à sa carrière politique, après un échec pour se faire élire député en 1837, elle ne commencera qu'avec son élection à la Chambre en 1839, au lendemain de la coalition.

Trois hommes, trois futurs orateurs et hommes politiques, très différents par l'âge, le milieu et le tempérament, mais que réunit une éducation placée sous le signe des humanités et de la rhétorique. Tous trois ont également fait leur droit, en tout ou en partie comme Guizot, ce qui leur valut de faire leurs premières armes dans l'art oratoire dans les conférences du stage ou en plaidant. C'est donc avec cette double formation qu'ils abordent leur carrière d'orateurs politiques. Mais avant d'étudier leurs discours, il nous faut voir plus précisément de quels modèles ils disposaient dans le domaine de l'éloquence politique. Car cette éloquence a une histoire, qui va de l'Antiquité à la Révolution française, histoire dans laquelle leurs discours vont prendre place. Cette histoire, c'est celle d'un des trois genres de la rhétorique : le genre délibératif, qu'Aristote fut le premier à décrire de manière théorique, et que les orateurs de la Révolution française tentèrent de ressusciter après plusieurs siècles de sommeil.

# **Deuxième partie : L'éloquence politique : la difficile constitution d'un genre**

## **Chapitre 1 : La recherche problématique d'un délibératif moderne**

Après avoir considéré l'ensemble de l'héritage rhétorique tel qu'ont pu le recevoir les orateurs de la Monarchie de Juillet, il faut maintenant chercher à savoir si l'éloquence politique, qui relève en rhétorique du genre délibératif, s'inscrivait dans un cadre déjà déterminé par des règles ou des préceptes. Il faut également tenter de retrouver quels étaient les modèles de référence dont disposaient les orateurs du régime parlementaire, malgré la difficulté que représente l'absence d'une tradition continue d'éloquence politique.

En ce qui concerne la conception du genre délibératif dans la tradition rhétorique, on ne peut se contenter de regarder les traités de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ou même du XVIII<sup>e</sup> siècle tant les auteurs se répètent, reprenant inlassablement les mêmes préceptes et les mêmes considérations. Car ce sont finalement les variantes qui font sens et pour repérer ces variantes, ces changements de perspective ou de focalisation, force est de revenir aux textes originaux, c'est-à-dire aux ouvrages de référence d'Aristote et de Cicéron, afin d'en dégager ce qui continue à faire sens pour les hommes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **A. Le genre délibératif dans la rhétorique antique : de l'harmonie des fins au conflit de l'utile et de l'honnête**

#### **1. La *Rhétorique* d'Aristote**

On doit à Aristote, dans la *Rhétorique*, la distinction canonique des trois genres de discours, judiciaire, délibératif et épideictique, distinction qui va traverser les siècles alors même que les institutions qui l'ont inspirée ont disparu. L'analyse repose d'abord sur la distinction des auditoires :



I. Il y a trois espèces de rhétorique; autant que de classes d'auditeurs, et il y a trois choses à considérer dans un discours : l'orateur, ce dont il parle, l'auditoire. Le but final se rapporte précisément à ce dernier élément, je veux dire l'auditoire<sup>1</sup>.

Elle repose ensuite sur une distinction temporelle :

II. Il arrive nécessairement que l'auditeur est ou un simple assistant (θεωρος), ou un juge ; que, s'il est juge, il l'est de faits accomplis ou futurs. Il doit se prononcer ou sur des faits futurs, comme, par exemple, l'ecclésiaste<sup>2</sup> ; ou sur des faits accomplis, comme le juge ; ou sur la valeur d'un fait ou d'une personne, comme le simple assistant.

III. Il y a donc, nécessairement aussi, trois genres de discours oratoires : le délibératif, le judiciaire et le démonstratif.

Ces distinctions posées, Aristote développe les caractéristiques propres à chaque genre. Tout d'abord, il nomme les formes que vont prendre les genres en fonction de la position défendue par l'orateur :

La délibération comprend l'exhortation et la dissuasion. En effet, soit que l'on délibère en particulier, ou que l'on harangue en public, on emploie l'un ou l'autre de ces moyens<sup>3</sup>. La cause judiciaire comprend l'accusation et la défense : ceux qui sont en contestation pratiquent, nécessairement, l'un ou l'autre. Quant au démonstratif, il comprend l'éloge ou le blâme.

Puis il revient sur la distinction temporelle :

IV. Les périodes de temps propres à chacun de ces genres sont, pour le délibératif, l'avenir, car c'est sur un fait futur que l'on délibère, soit que l'on soutienne une proposition, ou qu'on la combatte ; – pour une question judiciaire, c'est le passé, puisque c'est toujours sur des faits accomplis que portent l'accusation ou la défense ; – pour le démonstratif, la période principale est le présent, car c'est généralement sur des faits actuels que l'on prononce l'éloge ou le blâme ; mais on a souvent à rappeler le passé, ou à conjecturer l'avenir.

---

<sup>1</sup> Aristote, *Rhétorique*, traduction de Charles-Émile Ruelle, revue par Patricia Vanhemelryck, Paris, Librairie Générale Française, 1991, L. I, chap. III, 1358b, p. 93.

<sup>2</sup> Note du traducteur : « Celui qui prend part à une assemblée délibérante. Comme M. Bonafous, nous risquons ce néologisme que le style biblique a déjà consacré et qui n'a pas d'équivalent en français. » La traduction de M. Dufour (Les Belles Lettres, 1991, 1<sup>ère</sup> éd. 1938) propose : « celui qui prononce sur l'avenir, c'est, par exemple, le membre de l'assemblée ; celui qui prononce sur le passé, le juge ; celui qui prononce sur le talent de l'orateur, le spectateur » (p. 84).

<sup>3</sup> Il est intéressant de noter au passage que le délibératif ne se limite pas au discours devant une assemblée. La traduction M. Dufour distingue plus nettement « ceux qui donnent un avis pour un intérêt particulier » de « ceux qui haranguent le peuple pour un intérêt commun » (*op. cit.*, p. 84).

Enfin, il consacre le plus long développement au « but final » de chaque genre, « buts » que la tradition rhétorique présentera sous le nom de « lieux » spécifiques à chaque genre, par opposition aux « lieux communs », schémas logiques abstraits applicables dans tous les domaines :

V. Chacun de ces genres a un but final différent ; il y en a trois, comme il y a trois genres. Pour celui qui délibère, c'est l'intérêt et le dommage ; car celui qui soutient une proposition la soutient comme plus avantageuse, et celui qui la combat en montre les inconvénients. Mais on emploie aussi, accessoirement, des arguments propres aux autres genres pour discourir dans celui-ci, tel que le juste ou l'injuste, le beau ou le laid moral. Pour les questions judiciaires, c'est le juste ou l'injuste ; et ici encore, on emploie accessoirement des arguments propres aux autres genres. Pour l'éloge et le blâme, c'est le beau et le laid moral, auxquels on ajoute, par surcroît, des considérations plus particulièrement propres aux autres genres<sup>4</sup>.

L'expression tautologique « but final » est chargée de rendre le mot grec *τελος*, fin, et de marquer, par ce renforcement, qu'il s'agit de l'axe autour duquel vont s'ordonner les arguments de l'orateur. Nous pourrions désigner ces différentes « fins » par le mot de « valeurs », puisqu'il s'agit par là d'analyser l'axiologie propre à chaque genre. Ainsi, selon Aristote, c'est sur l'utile, le juste et le beau, selon le genre, que doivent porter d'abord les propositions qui forment les enthymèmes ou syllogismes oratoires. Et chaque genre ne peut contester le but ou valeur qui lui est propre, sous peine de perdre sa raison d'être. C'est pourquoi l'orateur qui plaide en justice ne peut argumenter qu'en se fondant sur le juste, de même que dans une délibération, on ne peut reconnaître l'inutilité de la proposition qu'on soutient. En revanche, la « question de savoir s'il n'est pas injuste d'asservir des peuples voisins et contre lesquels on n'a aucun grief reste souvent étrangère au débat ». Enfin, dans le cas de l'éloge, c'est la beauté de l'action accomplie qui compte, non son utilité<sup>5</sup>. Retenons donc que même si Aristote admet l'emprunt d'arguments aux autres genres, le délibératif est, pour lui, fondé avant tout sur l'utile, catégorie que retiendra la tradition comme indissociablement lié au genre. Et il n'y a pas chez Aristote, comme ce sera le cas chez Cicéron, de conflit de valeurs à l'intérieur du genre délibératif.

Aristote ajoute à ces fins une catégorie qui est commune aux trois genres et qui, en quelque sorte, transcende les autres : celle du possible (ou de l'impossible), catégorie que retiendront également Cicéron et la tradition rhétorique. Selon lui, il est nécessaire, en effet, que dans les trois genres « les propositions portent sur le possible et sur l'impossible [*προτασεις περι δυνατου και αδυνατου*], de façon à établir si tel fait a eu lieu, ou non, et s'il devra, ou non, avoir lieu<sup>6</sup> ». Enfin, les propositions porteront également « sur la grandeur et la petitesse, et sur le plus ou moins d'importance au double point de vue de l'ensemble et des détails »,

---

<sup>4</sup> *Op. cit.*, V, p. 94.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, 1359a, VI, p. 95.

<sup>6</sup> *op. cit.*, VIII, p. 96.

distinction qui constitue une gradation dans la force des arguments et également une échelle de valeurs.

Après avoir terminé la présentation des trois genres dans son ensemble, Aristote aborde chaque genre en particulier, en commençant par le délibératif, position qui est le signe de la primauté du genre, ce qui n'est guère étonnant puisqu'il s'agit d'y traiter des affaires de la cité et du bien commun<sup>7</sup>.

Aristote pose d'abord le possible comme cadre de la réflexion sur le délibératif : la délibération ne peut porter que sur les faits « dont l'existence ou la non-existence est admissible » et non sur ceux « dont l'existence actuelle ou future est nécessaire, et ceux dont l'existence [présente ou] passée est impossible », et parmi les faits possibles, on ne délibère que sur « les faits dont la première existence dépend de nous », ce qui introduit deux catégories supplémentaires que nous retrouverons avec Cicéron : le nécessaire et le faisable. Ainsi, le délibératif s'inscrit dans les bornes du possible et, dans ce possible, dans les limites de ce qui « dépend de nous », c'est-à-dire du faisable.

Avant d'aborder les sujets des délibérations, qui sont l'objet du chapitre, Aristote établit la part respective de la rhétorique et de la science politique, et ces précisions apportées, il peut en venir aux principales propositions du genre délibératif :

VII. Quoi qu'il en soit, tout ce qu'il est à propos de distinguer ici, en laissant à la science politique les spéculations qui lui sont propres, nous l'affirmerons encore une fois. Ainsi, presque tous les sujets de délibération, presque toutes les propositions que soutiennent les orateurs dans une assemblée délibérante, se réduisent à cinq chefs principaux ; ce sont les revenus, la guerre, la paix, la défense du pays, l'importation et l'exportation, enfin la législation.

Chacune de ces propositions fait ensuite l'objet d'un développement particulier sur les connaissances qu'elles exigent de l'orateur, connaissances dont l'énumération constitue également un schéma argumentatif :

VIII. Pour parler dans une délibération portant sur les revenus, on devra connaître les recettes de l'État, leur nature et leur quantité, de façon que, si quelque'une est oubliée, on l'ajoute ; si quelque autre est insuffisante, on puisse l'augmenter. En outre, il faut connaître toutes les dépenses [de l'État] [πολεως] pour pouvoir supprimer celle qui serait superflue et réduire celle qui serait excessive. Ce n'est pas seulement en ajoutant à son avoir que l'on s'enrichit, mais c'est encore en retranchant sur ses dépenses. Et ce n'est pas seulement d'après la pratique de son propre pays qu'il convient d'envisager cette question ; il faut aussi connaître l'expérience faite à l'étranger, pour en faire profiter la délibération ouverte sur ces questions.

IX. Sur la paix et la guerre, il faut connaître les forces de l'État, savoir quelles elles sont déjà et

---

<sup>7</sup> L. I, chap. IV « Principales propositions propres au genre délibératif », 1359a (fin) à 1360b (début), p. 97.

quelles elles peuvent être ; en quoi elles consistent ; en quoi elles peuvent s'accroître ; quelles guerres ont été soutenues et dans quelles conditions. Il faut connaître non seulement les ressources de son propre pays, mais encore celles des pays limitrophes ; savoir ceux avec lesquels une guerre est probable, afin d'être en paix avec ceux qui sont plus forts et de se réserver de faire la guerre avec ceux qui sont plus faibles. Il faut [1360a] savoir, au sujet des forces, si elles sont semblables ou dissemblables<sup>8</sup>, car il y a, selon le cas, probabilité de victoire ou de défaite. Il n'est pas moins nécessaire d'avoir considéré l'issue de la guerre, non seulement dans le pays, mais chez d'autres peuples, car les causes semblables amènent, naturellement, des résultats analogues.

X. Maintenant, sur la question de la défense du territoire, il ne faut pas ignorer en quoi elle consiste, mais connaître, au contraire, l'effectif des garnisons, leur mode de composition, les emplacements des postes de défense (chose impossible si l'on ne connaît pas le pays), de façon que l'on puisse, si une garnison est trop faible, la renforcer ; plus que suffisante, la réduire, et défendre, de préférence, les postes les plus avantageux.

XI. Au sujet de l'alimentation, il faut savoir quelle dépense elle imposera à l'État, quelle quantité de subsistances pourra être fournie par le sol, ou devra être demandée à l'importation ; quelles matières donneront lieu à l'exportation ou à l'importation, afin de conclure des conventions et des marchés dans cette vue. En effet, il est nécessaire de maintenir les citoyens sans reproche à l'égard de deux sortes de peuples : ceux dont les forces sont supérieures, et ceux qui peuvent rendre des services en fait de transactions de ce genre<sup>9</sup>.

Il s'agit là du domaine « technique » du genre délibératif, ce que les orateurs de la monarchie de Juillet appelleront les « faits », ensemble de connaissances positives qui constituent la plus grande partie de l'argumentation mais qui n'ont de sens qu'articulées selon une fin qui les hiérarchise et les ordonne. Or, cette énumération d'arguments techniques va, le plus souvent, disparaître des préceptes rhétoriques. En effet, on touche là les limites de la rhétorique et Aristote le souligne dans le dernier point, le plus important parce qu'il concerne la théorie politique<sup>10</sup> :

XII. Il est nécessaire de pouvoir porter son attention sur tous ces points pour la sûreté de l'État ; mais il n'est pas d'une minime importance de bien s'entendre à la législation, car c'est dans les lois que réside le salut du pays. Aussi est-il nécessaire de savoir combien il y a d'espèces de gouvernements, quels sont les avantages de chacun d'eux, quelles causes de destruction ils possèdent soit en eux-mêmes, soit du fait de leurs adversaires. [...]

XIII. Il est utile, pour travailler à la législation, non seulement que l'on comprenne quel mode de gouvernement est avantageux, par la considération des temps passés, mais encore que l'on sache quel

---

<sup>8</sup> Note du traducteur : Nous dirions aujourd'hui « égales ou inégales ».

<sup>9</sup> *Op. cit.*, p. 98 à 100.

<sup>10</sup> La question de savoir si toutes ces connaissances relèvent de la rhétorique sera abordée par Cicéron, notamment dans le *De Oratore*, où Crassus défend l'idée que l'orateur doit maîtriser de nombreuses connaissances. Voir *infra* la partie consacrée à Cicéron.

gouvernement convient à tel ou tel État dans les pays étrangers. De sorte que, évidemment, les voyages sur divers points de la terre sont, à ce point de vue, d'une grande utilité, car c'est un moyen de connaître les lois des peuples. Pour les délibérations politiques, il est utile de connaître les écrits des historiens ; mais tout cela est le fait de la politique, plutôt que de la rhétorique.

Ce passage sera complété, au chapitre VIII qui clôt le développement consacré au délibératif, par des considérations sur les différents types de gouvernement, considérations qui montrent en quoi le genre délibératif est étroitement lié à la forme de gouvernement.

Mais dans l'intervalle, on trouve trois chapitres (V, VI et VII) consacrés de nouveau et plus longuement aux « sources auxquelles il faut puiser pour conseiller et déconseiller sur ces sujets et aussi sur tous les autres<sup>11</sup> ».

Tout d'abord Aristote s'élève à un point de vue plus général dans un long développement sur le bonheur et les parties qui le constituent (noblesse, enfants, richesse, bonne renommée, honneurs, vertus corporelles, belle vieillesse, amis, chance, vertu), but de chacun en particulier et de tout le monde en général, « dans la poursuite duquel on adopte, ou l'on repousse une détermination<sup>12</sup> ». Après l'évocation détaillée de ce but très général de l'action humaine qu'est le bonheur, Aristote revient, dans le chapitre VI, à une perspective plus immédiatement rhétorique, c'est-à-dire aux buts que doit se proposer celui qui conseille. Or, ce n'est pas sur la fin que l'on délibère, – puisqu'il est entendu que cette fin est le bonheur et qu'on doit conseiller tout ce qui y conduit ou qui l'accroît –, mais sur les actions qui permettent de l'atteindre, c'est-à-dire sur les moyens. L'utile vise donc les moyens de parvenir au bonheur ou, peut-on dire encore, est utile tout ce qui permet de réaliser le bonheur. Ce qui signifie également que tout ce qui est utile est bon :

Comme le but que se propose celui qui délibère est l'utile, et que le débat porte non pas sur la fin que l'on a en vue, mais sur les moyens qui conduisent à cette fin ; que ces moyens résident dans les actions, et que ce qui est utile est bon, il faut donc, d'une manière générale, prendre les éléments de ce débat dans leurs rapports avec le bien et l'utile<sup>13</sup>.

Donner les arguments relatifs au bien (ce qui va être l'objet du chapitre) est donc la même chose que de découvrir les *lieux* ou *éléments* de l'utile. Le monde d'Aristote est en effet celui de la *phronesis* ou *prudentia*, une situation sans conflit où il n'y a pas de désaccord sur les fins et pas de divorce entre les moyens et les fins<sup>14</sup>. On délibère sur les moyens mais sans perdre de vue le

---

<sup>11</sup> Traduction M. Dufour, *op. cit.*, 1360b, p. 89.

<sup>12</sup> *Op. cit.*, L. I, chap. V, 1360b à 1362a, p. 101 à 108.

<sup>13</sup> *Op. cit.*, L. I, chap. VI, 1362a, p. 108.

<sup>14</sup> Pierre Aubenque (*La Prudence chez Aristote*, Paris, PUF, 1997, 1<sup>re</sup> éd. 1963) a montré cette unité. S'attachant à définir le *phronimos*, l'homme prudent pour Aristote, il écrit à propos de Périclès, qui est un exemple de *phronimos* :

souverain bien du bonheur. Dans cette vision optimiste du monde, le plaisir est un bien autant que les vertus puisque chacun le recherche et les choses qui procurent le plaisir sont donc nécessairement bonnes comme les choses bonnes que les vertus engendrent. Aristote énumère donc « les choses nécessairement bonnes<sup>15</sup> » qui sont autant de sources d'arguments, puis les biens prêtant à contestation pour lesquels il fournit un certain nombre de syllogismes qui peuvent servir à les établir<sup>16</sup>, avant d'appliquer, dans le chapitre VII, le *lieu* du plus et du moins au bien et à l'utile et de s'intéresser à leur gradation :

I. Maintenant, comme il arrive souvent que deux partis présentent une utilité reconnue, mais que l'on discute pour savoir celui qui en présente le plus, il faut parler du bien plus grand et de ce qui est plus utile<sup>17</sup>.

Ainsi, la confrontation entre deux partis se ramène à une discussion sur le plus et le moins, à une évaluation des moyens en fonction du meilleur ou du plus utile (ce qui est la même chose) et non à un conflit de valeurs. Or, nous verrons que c'est ce monde sans conflit de valeur que s'efforceront de retrouver Thiers et Guizot dans leurs discours.

Enfin, Aristote termine le passage qu'il consacre au genre délibératif par des considérations sur les différents types de gouvernement. Il s'agit moins d'exposer ici, comme au chapitre IV, les connaissances nécessaires à l'orateur pour lui permettre de donner un certain nombre d'arguments techniques, que de montrer la nécessaire adaptation de l'argumentation à la fois aux fins de chaque régime et aux mœurs de l'auditoire en fonction du gouvernement considéré :

---

« Le personnage de Périclès ne symbolise ni l'idéalisme politique ni l'opportunisme, mais l'un et l'autre à la fois. Ni "belle âme", ni Machiavel, il est indissolublement l'homme de l'intérieur et de l'extérieur, de la théorie et de la pratique, de la fin et des moyens, de la conscience et de l'action. Ou plutôt ce sont là des oppositions modernes, qui commencent à apparaître du temps d'Aristote [comme en témoigne, par exemple, l'*Antigone* de Sophocle], et auxquelles il essaie d'opposer, comme une dernière digue, l'unité encore indissociée du *prudent* de la tradition » (p. 63).

<sup>15</sup> Le bonheur ; les vertus de l'âme : justice, courage, tempérance, magnanimité, magnificence et autres dispositions de même nature ; les vertus corporelles : santé, beauté et biens analogues ; la richesse ; l'amitié ; les honneurs, la renommée ; la puissance de la parole et l'aptitude dans les affaires ; la mémoire, la facilité pour apprendre, la sagacité et toutes les qualités analogues ; le fait même de vivre ; la justice « qui est en quelque sorte d'un intérêt commun », *op. cit.*, p. 110-111.

<sup>16</sup> Par exemple : « Est bonne toute chose dont le contraire est mauvais » ou « Est bonne encore toute chose dont le contraire peut être utile aux ennemis. Par exemple, si la lâcheté doit surtout profiter aux ennemis d'un État, il est évident que la bravoure doit surtout être utile à ses citoyens. » *op. cit.*, p. 111.

<sup>17</sup> *Op. cit.*, L. I, chap. VII, 1363b, p. 115. Notons que ce chapitre est le plus développé (1363b à 1365b, p. 115 à 126) des 5 chapitres consacrés au genre délibératif.

I. La condition la plus importante, la principale pour pouvoir persuader et délibérer convenablement, c'est de connaître toutes les espèces de gouvernement et de distinguer les mœurs, les lois et les intérêts de chacun d'eux.

II. En effet, tout le monde obéit à la considération de l'utile ; or il y a de l'utilité dans ce qui sert à sauver l'État<sup>18</sup>. De plus, l'autorité se manifeste de par celui qui la détient ; or les conditions de l'autorité varient suivant la forme de gouvernement. Autant d'espèces de gouvernement, autant d'espèces d'autorité<sup>19</sup>.

III. Il y a quatre espèces de gouvernement : la démocratie, l'oligarchie, l'aristocratie, la monarchie ; de sorte que l'autorité qui gouverne et celle qui prononce des jugements se composent toujours d'une partie ou de la totalité des citoyens<sup>20</sup>.

Si les moyens qui font l'objet de la délibération relèvent toujours de l'utile, et si leur finalité est la conservation de l'État, puisque tout ce qui sert à sauver l'État est utile<sup>21</sup>, cette utilité s'appréciera en fonction de la fin propre à chaque espèce de gouvernement. C'est pourquoi, après avoir défini les quatre espèces de gouvernement, distinction promise à une aussi longue postérité que la rhétorique, Aristote analyse leur rapport avec la rhétorique :

V. On ne doit pas laisser ignorer la fin de chacune de ces formes gouvernementales ; car on se détermine toujours en vue de la fin proposée. La fin de la démocratie, c'est la liberté ; celle de l'oligarchie, la richesse ; celle de l'aristocratie, la bonne éducation et les lois ; celle de la tyrannie, la conservation du pouvoir. Il est donc évident qu'il faut distinguer les mœurs, les lois et les intérêts qui se rapportent à la fin de chacun de ces gouvernements, puisque la détermination à prendre sera prise en vue de cette fin.

VI. Comme les preuves résultent non seulement de la démonstration, mais aussi des mœurs (et en effet, nous accordons notre confiance à l'orateur en raison des qualités qu'il fait paraître, c'est-à-dire si nous voyons en lui du mérite, ou de la bienveillance, ou encore l'une et l'autre), nous devrions nous-mêmes posséder la connaissance du caractère moral propre à chaque gouvernement ; car le meilleur moyen de persuader est d'observer les mœurs de chaque espèce de gouvernement, suivant le pays où l'on parle. Les arguments seront produits sous une forme en rapport avec les mêmes (mœurs). En effet, les mœurs se révèlent par le principe d'action ; or le principe d'action se rapporte à la fin (de chaque

---

<sup>18</sup> La traduction M. Dufour propose : « Tous les hommes sont persuadés par des raisons d'intérêt, et l'intérêt est ce qui sauvegarde la constitution. » *op. cit.*, p. 106. Il nous faudra voir si le mot « intérêt », souvent employé dans les discours de Thiers et de Guizot, est l'équivalent de l'« utile » de la tradition rhétorique.

<sup>19</sup> La traduction M. Dufour propose : « En outre, souveraine est la manifestation du corps souverain ; et les manifestations de souveraineté varient avec les constitutions : autant de constitutions, autant de manifestations de souveraineté. »

<sup>20</sup> *Op. cit.*, L. I, chap. VIII, 1365b, p. 126.

<sup>21</sup> On voit là encore la confirmation de l'absence de conflits sur les valeurs : si on complète le syllogisme « tout le monde obéit à la considération de l'utile ; or il y a de l'utilité dans ce qui sert à sauver l'État », on en déduit que tout le monde est d'accord pour sauver l'État.

gouvernement).

Ce dernier paragraphe, qui aborde la question des preuves selon l'*èthos*, montre qu'il ne s'agit pas seulement de l'*èthos* de l'orateur, mais également de celui des auditeurs et ouvre la voie à des considérations ultérieures sur les mœurs des peuples et sur le type d'éloquence qui correspond non seulement à chaque type de gouvernement mais également à chaque peuple.

Le chapitre se termine par un paragraphe récapitulatif :

VII. Du reste, à quoi nous devons tendre dans nos exhortations, qu'il s'agisse de l'avenir, ou du présent ; à quels éléments nous devons emprunter les preuves, soit à propos d'une question d'intérêt, soit au sujet des mœurs et des institutions propres aux diverses espèces du gouvernement ; pour quels motifs et par quels moyens nous pourrions avoir un succès en rapport avec la circonstance donnée, voilà autant de points sur lesquels on a dit ce qu'il y avait à dire, car c'est le sujet d'une explication approfondie dans les *Politiques*<sup>22</sup>.

## 2. La Rhétorique à Hérennius

Que devient par la suite, dans la théorie rhétorique, le genre délibératif ? Dans la *Rhétorique à Hérennius*, premier texte théorique complet après Aristote, datant des années 80 avant J.C., et qui rassemble des influences anciennes et récentes très diverses, c'est le genre judiciaire qui passe au premier plan, avec la présentation de la théorie des états de cause, due à Hermagoras. Certes, ce système, qui vise à déterminer d'avance toutes les situations de discours, afin de prévoir un schéma d'argumentation approprié à chaque type d'état, comprend également le discours délibératif et le discours épideictique<sup>23</sup>. Mais c'est à propos du discours judiciaire qu'il se complexifie et se subdivise, occupant ainsi une grande partie des traités :

Il y a trois genres de causes : le genre démonstratif, le délibératif, le judiciaire. Ce dernier est de

---

<sup>22</sup> Note du traducteur : *Politique*, liv. III et suiv.

<sup>23</sup> Ce système consiste à établir d'abord le point à débattre ou état de cause (*stasis*). S'il s'agit d'un fait, on se demande s'il a eu lieu ou non (état de la conjecture) ; s'il est établi, quel nom il faut lui donner (état de la définition : par exemple, vol ou sacrilège ?) ; s'il est établi et défini, comment l'évaluer (question de la qualification). C'est dans la question de la qualification (à quel domaine appartient le fait ?) qu'intervient la distinction entre délibératif, épideictique, pragmatique et judiciaire. Ainsi, le délibératif se pose la question de l'utilité du fait alors que le judiciaire se pose celui de son caractère juste, question qui conduit à distinguer plusieurs « lignes de défense » : la défense absolue ou rejet, l'opposition, la compensation, la contre-accusation, le transfert d'accusation et l'excuse. Le système distingue une autre grande classe d'états de cause si le débat porte non pas sur un fait mais sur l'interprétation d'un texte. Voir Françoise Desbordes, *La Rhétorique antique*, Paris, Hachette, 1996, p. 92 à 94.



beaucoup le plus complexe. Aussi le traiterons-nous en premier<sup>24</sup>.

Le contexte politique (celui de la lutte entre *optimates* et *populares*) explique sans doute aussi en partie la brièveté du développement consacré au délibératif – c'est du moins ce que suggère Guy Achard dans son édition<sup>25</sup>. L'auteur n'aborde qu'au livre III « les règles de l'invention relatives aux causes délibératives et démonstratives ». Sa perspective est différente de celle d'Aristote dans la mesure où il ne distingue pas les délibérations d'après leur objet mais d'après la façon dont se pose la question, selon le classement des états de cause<sup>26</sup>.

Si on retrouve ensuite l'utile comme but que l'orateur doit donner à son discours, la question des valeurs qui sous-tendent l'argumentation s'est complexifiée en une hiérarchie de moyens. Ainsi apparaît, dans la *Rhétorique à Hérennius*, la catégorie de l'honnête (*honestas*), promise à une riche postérité, mais comme une sous-catégorie de l'utile, et non en rivalité avec elle :

3. Tous les orateurs qui donneront leur avis devront dans leur discours se proposer pour but l'utile, en ramenant à cette fin toute l'économie de l'ensemble de leur discours.

Dans un débat politique l'utile se divise en deux parties : la sécurité et l'honnêteté<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> *Rhétorique à Hérennius*, texte établi et traduit par Guy Achard, Paris, Les Belles Lettres, 1989, L. II, 1, p. 30.

<sup>25</sup> Il écrit : « C'est que l'on ne doit pas donner trop de conseils aux profanes dans ce domaine réservé aux magistrats. De plus, à Rome, *optimates* ou *populares* n'ont pas intérêt à dévoiler leurs armes. » *op. cit.*, p. 86, note 7.

<sup>26</sup> « Les discours délibératifs consistent à chercher tantôt quel est le meilleur de deux partis, tantôt quel est le meilleur de plusieurs. Le meilleur de deux : exemple : faut-il détruire Carthage ou la laisser intacte ? Le meilleur de plusieurs : exemple : Hannibal, rappelé d'Italie à Carthage, se demande s'il reste en Italie, s'il rentre dans son pays ou s'il part en Égypte s'emparer d'Alexandrie.

De plus certaines délibérations portent sur le fond même de la question. Exemple : le sénat délibère pour savoir s'il rachète ou non les prisonniers à l'ennemi. D'autres délibérations interviennent dans la discussion et le débat pour quelque motif extérieur à la question même. Exemple : le sénat, au cours de la guerre punique, discute pour savoir s'il dispense Scipion des lois afin de lui permettre de devenir consul avant l'âge légal. D'autres délibérations concernent la question mais s'engagent surtout pour un motif extérieur. Exemple : le sénat délibère, au cours de la guerre italique, pour savoir s'il octroie ou non le droit de cité aux alliés.

Dans les causes où la discussion reposera sur le fond même de la question, tout le discours se rapportera à cette question ; dans celles où un motif extérieur suscitera la discussion, c'est ce motif qu'il faudra mettre en valeur ou estomper. » Les exemples, exclusivement romains, sont probablement des *suasoriae* d'école, comme le fait remarquer Guy Achard, et seront exploités pendant longtemps. *Op. cit.*, p. 86-88.

<sup>27</sup> « Omnem orationem eorum qui sententiam dicent finem sibi conveniet utilitatis proponere, ut omnis eorum administration eam totius orationis ratio conferatur. Utilitas in duas partes in civili consultaione dividitur : tutam, honestam. » *Op. cit.*, p. 88.

La suite du traité subdivise chacun de ces lieux : la sécurité en force et en ruse (chacune étant elle-même subdivisée en un certain nombre de moyens), l'honnêteté entre ce qui est droit et ce qui est louable (*Honesta res dividitur in rectum et laudabile*). Les lieux de la vertu et du devoir, qui définissent ce qui est droit, se subdivisent eux-mêmes en sagesse, justice, courage, modération et sont longuement développés. Ainsi, le juste qui n'était, chez Aristote, qu'une fin accessoire pour le délibératif, donne lieu ici à toute une série d'arguments ordonnés autour de la valeur de justice<sup>28</sup>. Mais il n'y a pas non plus, pour l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius*, de conflit de valeurs dans la mesure où toutes les catégories sont comprises dans l'utile, y compris les vertus. Mais comment peut-il y avoir délibération sur des vertus qui devraient rencontrer l'adhésion de tous ? C'est l'objection que l'auteur prend soin de devancer :

Personne en effet ne sera d'avis qu'il faut s'éloigner de la vertu, mais l'orateur devra dire que les circonstances ne permettent pas de manifester une vertu singulière ou encore que la vertu se montre mieux dans des actions opposées que dans celles-ci. De même, si c'est possible de quelque manière, nous démontrerons que ce que notre adversaire appelle justice est lâcheté, mollesse et libéralité coupable ; nous qualifierons ce qu'il appelle sagesse de savoir inepte, bavard et insupportable ; ce qu'il appelle modération nous le qualifierons de mollesse et de négligence insouciant ; ce qu'il appelle courage, nous le nommerons audace irréfléchie de gladiateur<sup>29</sup>.

Ainsi, nous voyons comment l'argumentaire joue sur la qualification des actions pour discréditer l'adversaire et modifie, pour les besoins de la cause, le champ d'application des vertus.

L'auteur termine sa division des lieux dans le genre délibératif par une distinction entre le « louable » et le « droit » avant d'expliquer brièvement comment traiter l'ensemble de la cause, renvoyant pour l'essentiel à ce qu'il a exposé pour le genre judiciaire : mêmes procédés pour l'exorde et pour la narration s'il en faut une, division en fonction des lieux de l'utile (bipartite pour la force et l'habileté, quadripartite pour les divisions de la rectitude), confirmation et

---

<sup>28</sup> « Nous emploierons les lieux relatifs à la justice (*Iustitiae partibus utemur*) si nous disons qu'il faut avoir pitié des innocents ou des suppliants ; si nous montrons qu'il faut être reconnaissant envers ceux qui ont rempli des services et qu'il faut châtier ceux qui ont mal agi ; si nous estimons qu'il faut être résolument fidèle à la parole donnée ; si nous disons qu'il faut avant tout maintenir les lois et les usages de la cité ; si nous disons qu'il faut respecter soigneusement alliances et amitiés ; si nous montrons qu'il faut observer religieusement les devoirs que la nature a établis à l'égard de nos pères et mères, des dieux et de la patrie : si nous disons que les hôtes, les clients, les parents par le sang ou par alliance doivent être scrupuleusement honorés ; si nous montrons que ni l'argent, ni le crédit, ni le danger, ni l'animosité ne doivent écarter du droit chemin ; si nous disons que l'équité doit s'appliquer dans tous les cas. Avec les lieux relatifs à la justice et avec d'autres similaires nous montrerons, en recommandant une action dans l'assemblée du peuple ou dans un conseil, que cette action est juste. Par les contraires nous montrerons qu'une action est injuste. Ainsi nous serons armés des mêmes lieux pour persuader et dissuader. » *Op. cit.*, p. 90.

<sup>29</sup> *Op. cit.*, p. 92. Aristote traite des vertus à propos des louanges et du blâme, c'est-à-dire du genre démonstratif.

réfutation fondées sur les lieux déjà indiqués et sur les règles de l'argumentation, conclusions « presque semblables dans ces causes et dans celles du genre judiciaire, à ceci près que c'est surtout dans les causes délibératives qu'il importe de citer le plus grand nombre possible d'actions passées ».

### 3. Cicéron : *De Inventione*

On peut comparer la *Rhétorique à Hérennius* avec le *De Inventione*, traité de jeunesse de Cicéron, qui lui est contemporain, sans que les deux auteurs aient eu connaissance de l'ouvrage de l'autre. Le genre délibératif y est également peu développé. Guy Achard fait remarquer que « Cicéron, qui n'est pas encore entré dans le cursus et qui n'a donc pas l'*usus* de ces discours, se doit de ne pénétrer que prudemment dans ce domaine réservé aux sénateurs<sup>30</sup> ». Après un long développement sur les états de cause dans le genre judiciaire, Cicéron en vient aux « lieux propres » (*proprii loci*) « adaptés aux buts visés par ces genres » (*ad fines horum generum accomodati*)<sup>31</sup>. Ces buts sont, pour le délibératif, non pas seulement l'utilité, comme l'estime Aristote, mais à la fois l'honnêteté et l'utilité, placés sur le même plan et non hiérarchisés comme dans la *Rhétorique à Hérennius* :

In deliberativo autem Aristoteli placet utilitatem, nobis et honestatem et utilitatem<sup>32</sup> ;

Une fois posés ces buts du genre délibératif, auxquels doivent être rapportés les argumentations qui ne relèvent pas des règles communes aux trois genres, Cicéron distingue « trois catégories de choses à rechercher » : ce qui est honnête, ce qui est utile, ce qui est à la fois honnête et utile, puis, comme l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius*, il subdivise chacune de ces fins. Ainsi, l'honnête, défini comme « ce que l'on recherche, totalement ou en partie, pour ses qualités propres », se subdivise, dans la première catégorie englobée sous le nom de vertu, en sagesse, justice, courage et modération (*prudentia, iustitia, fortitudo, temperantia*), chacune de ces catégories étant elle-même subdivisée. Après des considérations sur les défauts contraires à ces qualités et ceux qui semblent proches des vertus mais qui en sont éloignés, tous « comptés au nombre des choses à éviter<sup>33</sup> », Cicéron passe à la catégorie « qui comporte aussi de l'utilité et que pourtant nous appelons honnête<sup>34</sup> », catégorie dans laquelle il distingue la gloire, la dignité, le rang et l'amitié (*gloria, dignitas, amplitudo, amicitia*). Enfin, l'utile « consiste soit dans des

---

<sup>30</sup> Cicéron, *De l'Invention*, texte traduit et établi par Guy Achard, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 223, note 255.

<sup>31</sup> *Op. cit.*, L. II, LVI, 155, p. 223.

<sup>32</sup> *Op. cit.*, L. II, LVI, 156.

<sup>33</sup> *Op. cit.*, L. II, LIV, 165, p. 227.

<sup>34</sup> *Op. cit.*, L. II, LV, 166, p. 227.

éléments corporels, soit dans des éléments extérieurs ». Cette présentation est assez différente de la *Rhétorique à Hérennius* qui distinguait, dans la sous-catégorie de la sécurité, la force et la ruse, sans d'ailleurs s'y attarder, alors que Cicéron développe davantage cette partie consacrée à l'utile, à travers laquelle on voit apparaître les arguments techniques propres au délibératif :

La plus grande part – et de loin – de ces choses se rapporte pourtant aux avantages corporels : ainsi, dans la cité, beaucoup d'éléments concernent, pour ainsi dire, le corps de l'État : par exemple le territoire, les ports, l'argent, la flotte, les marins, les soldats, les alliés, tous moyens qui permettent aux cités de garder leur intégrité et leur liberté ; mais d'autres éléments ont une visée plus élevée et moins nécessaire : par exemple la beauté et la grandeur exceptionnelle d'une ville, une richesse extraordinaire, un grand nombre d'amis et d'alliés. **169.** Tous ces avantages aboutissent non seulement à protéger et à sauvegarder les États, mais aussi à les rendre grands et puissants. Aussi il semble qu'il y ait deux parties dans l'utile : la sécurité et la puissance (*incolumitas* et *potentia*). La sécurité consiste à garantir d'une manière sûre et complète notre salut ; la puissance est la possibilité de disposer de moyens suffisants pour conserver nos biens et diminuer ceux des autres<sup>35</sup>.

Pour terminer, Cicéron rajoute deux catégories : le « facile », « ce qui peut être achevé au plus vite avec peu ou pas d'efforts, d'argent, de peine » et le « possible », « ce qui réclame des efforts, de l'argent, de la peine, du temps », mais va développer essentiellement une autre distinction entre la « nécessité » et la « conjoncture »<sup>36</sup>. Les nécessités ne doivent pas être confondues avec les choses difficiles (ce qui renverrait aux catégories précédentes) mais ne sont pas toutes du même ordre : certaines sont « accompagnées de condition, et d'autres sans condition et totales ». Dans le deuxième cas, « il n'y aura aucune raison de s'étendre, puisque nous ne pouvons diminuer en aucune manière cette nécessité<sup>37</sup> » ; dans le premier cas, c'est alors qu'interviennent les catégories de l'utile et de l'honnête et que Cicéron va devoir poser une hiérarchie de valeurs :

**173.** Donc, comme je le dis, il faudra toujours examiner la nature de la condition. En effet, dans chaque circonstance cela aboutira à exprimer la nature de la condition : ou bien : « Il faut agir ainsi, si nous voulons vivre honnêtement (*honeste*) » ou « Il faut agir ainsi, si nous voulons rester en sûreté (*incolumes*) » ou « Il faut agir ainsi, si nous voulons vivre sans subir de dommages (*sine incommodo*) ».

LVIII. Il apparaît en outre que la nécessité la plus forte est celle que dicte l'honnêteté ; ensuite, celle que dicte la sécurité ; la troisième et la plus faible, celle que dicte l'intérêt : celle-ci ne pourra jamais rivaliser avec les deux précédentes. **174.** Quant à ces deux, il faut souvent les comparer entre elles, pour déterminer, bien que l'honnêteté l'emporte sur la sécurité, celle à laquelle on doit veiller de préférence. Sur ce point on peut donner, je crois, une règle précise et constamment valable. En effet quand il sera possible dans quelque domaine – une fois la sécurité préservée – de retrouver ultérieurement, grâce au courage et à l'activité, ce que l'on a, sur le moment, sacrifié d'honnêteté, il faudra manifestement tenir

---

<sup>35</sup> *Op. cit.*, L. II, LVI, 168-169, p. 228-229.

<sup>36</sup> 170-176, p. 230 à 233.

<sup>37</sup> Voilà qui renvoie aux considérations d'Aristote sur le possible et le nécessaire.

compte de la sécurité ; mais quand ce ne sera pas possible, il faudra tenir compte de ce qui est honorable.

Il s'agit, conclut Cicéron, de prendre garde « à ce que le motif ressortissant à l'intérêt, motif pour lequel on déroge à la noblesse et à la beauté morale, apparaisse comme suffisant (*modo illud attendatur dignane causa uideatur ea quae ad utilitatem pertinebit quare de magnificentia aut de honestate quiddam derogetur*)<sup>38</sup> ». On ne peut mieux montrer sur quel conflit de valeurs repose désormais le genre délibératif : dans le monde romain de Cicéron, il n'y a plus accord sur les fins, et l'utilité de la raison d'état peut aller contre les vertus morales. On retrouvera ce conflit à l'œuvre dans les discours des orateurs de la monarchie parlementaire. Mais avant de retrouver l'époque moderne, il faut étudier plus précisément la forme que prend ce conflit de l'utile et de l'honnête dans les œuvres théoriques de la maturité de Cicéron, notamment dans le *De Oratore* et les *Partitiones oratoriae*.

#### 4. Cicéron : De Oratore et Partitiones oratoriae

Dans le *De Oratore*, qui prend la forme d'un dialogue entre deux grands orateurs, Antoine et Crassus, et des jeunes gens désireux de les voir exposer leur conception de l'éloquence, on va retrouver un développement consacré au genre délibératif. L'œuvre a été écrite en 55, au fort des luttes entre Milon et Clodius, alors que Cicéron a derrière lui une longue carrière oratoire et politique. De plus, les troubles que traverse la République font que les grands procès sont aussi des procès politiques. Dans son propos, Cicéron ne sépare pas les genres judiciaires et délibératifs : on peut le constater dès le livre I où les genres judiciaire et délibératif sont constamment associés. Parlant des Grecs qui, les premiers, ont fait un partage des connaissances humaines et déterminé le champ de la rhétorique, il écrit :

Ne pouvant réussir, chacun isolément, à les embrasser tout entières, ils ont, dans le domaine où intervient la parole, séparé des autres cette branche de l'éloquence à laquelle se rattachent les débats du forum, je veux dire **les discours judiciaires et les harangues délibératives** ; et c'est elle seule qu'ils ont réservée à l'orateur<sup>39</sup>.

Plus loin, Crassus célèbre le pouvoir de l'éloquence en ces termes :

Certainement rien, ajouta-t-il, ne me semble plus beau que de pouvoir, par la parole, retenir l'attention des

---

<sup>38</sup> *Op. cit.*, p. 231-232. Le dernier développement concerne la « conjoncture », c'est-à-dire « une certaine modification des circonstances due au moment, aux actions qui se produisent ou à la manière dont elles sont menées, aux dispositions des gens, si bien que ces circonstances ne doivent manifestement pas être envisagées comme elles l'étaient auparavant, ou comme elles le sont habituellement ». Il s'agit dans ce cas de juger non les choses ou les actes en eux-mêmes mais d'après les circonstances et les intentions. Et Cicéron conclut cette partie consacrée au délibératif : « C'est à partir de ces questions, pensons-nous, que l'on doit tirer les moyens pour exprimer un avis. »

<sup>39</sup> Cicéron, *De l'Orateur*, Paris, Les Belles Lettres, 1962, L. I, VI, 22, p. 15.

hommes assemblés, séduire les intelligences, entraîner les volontés à son gré, en tous sens. [...] Quelle puissance que celle qui dompte les passions du peuple, triomphe des scrupules des **juges**, ébranle la fermeté du **sénat**, merveilleux effet de la voix d'un seul homme<sup>40</sup> ?

Dans la discussion sur les connaissances nécessaires à l'orateur, Scaevola dit à Crassus :

[...] ne prends pas de si vastes engagements, crois-moi. Il est assez beau déjà, le résultat que tu peux effectivement obtenir : que toute cause par toi défendue **au barreau**, paraisse la meilleure et la plus vraisemblable ; que **dans les assemblées du peuple et celles du sénat** ta parole emporte la persuasion<sup>41</sup> ;

Et Crassus répondra plus loin :

Mais qu'on réduise les fonctions de l'orateur à savoir parler avec abondance **devant le préteur ou les juges, devant le peuple ou le sénat** ; à l'orateur ainsi défini, une foule de connaissances sont encore nécessaires qu'il faudra bien lui accorder<sup>42</sup>.

Ainsi, c'est le même orateur qui parle au peuple, aux juges ou au sénat, et la grande éloquence doit pouvoir s'exercer sur tous les théâtres. C'est pourquoi Crassus défend la conception d'un orateur qui maîtrise de vastes connaissances et critique celui qui se contente de la pratique du forum :

Ainsi, pourra-t-il parler pour ou contre un général, sans notions d'art militaire, souvent même sans notions de géographie terrestre ou maritime ? Proposera-t-il au peuple de voter ou de repousser une loi, dans le sénat osera-t-il discourir sur toutes les parties de l'administration de l'État, s'il n'a une connaissance théorique et pratique des choses politiques ? Sa parole saura-t-elle manier les passions de l'auditoire, les enflammer, les éteindre, ce qui est le triomphe de son art, s'il n'a étudié à fond les théories qu'enseignent les philosophes sur la nature morale de l'homme<sup>43</sup> ?

Ce passage nous renvoie bien sûr à celui de la *Rhétorique*<sup>44</sup>, où Aristote expose les connaissances exigées de l'orateur politique sur les cinq objets principaux de débat que sont les revenus, la guerre et la paix, la défense du pays, l'importation et l'exportation, et enfin la législation. Et concluant sur cette question, Crassus déclare à propos de l'orateur :

entendez-le parler au barreau, à la tribune, au sénat ; quoiqu'il n'ait pas d'ordinaire à exposer pour elles-mêmes les autres notions qu'il peut avoir acquises, vous distinguerez bientôt s'il s'est borné à

---

<sup>40</sup> L. I, VIII, 31, p. 17-18.

<sup>41</sup> L. I, X, 44, p. 21-22.

<sup>42</sup> « Nam si quis hunc statuit esse oratorem, qui tantummodo in iure aut in iudiciis possit **aut apud populum aut in senatu** copiose loqui, tamen huic ipsi multa tribuat et concedat necesse est. » L. I, XI, 48, p. 23.

<sup>43</sup> L. I, XIII, 60, p. 27.

<sup>44</sup> L. I, chap. IV, VIII, voir *supra*.

l'entraînement mécanique de la déclamation d'école ou s'il est venu à l'éloquence avec le solide bagage d'une vaste culture libérale<sup>45</sup>.

Or, ce « solide bagage d'une vaste culture libérale », ce sera celui d'un Guizot et plus encore d'un Thiers, capables de passer des discussions budgétaires les plus techniques aux « notions d'art militaire » et de s'appuyer sur de solides connaissances géographiques, historiques et juridiques, réalisant ainsi l'idéal de l'orateur politique défendu par Cicéron.

Même si Crassus n'a pas distingué jusqu'ici l'orateur politique et l'avocat, il expose cependant la distinction des trois genres d'éloquence mais de manière très rapide, pour marquer sa distance avec « les préceptes rebattus et ressassés dans l'école » :

J'ai appris que parmi les causes qui ne rentrent pas dans les questions générales, on distingue deux genres, le judiciaire et le délibératif ; qu'il en existe un troisième, lequel s'occupe de distribuer l'éloge ou le blâme ; que tous les trois ont leurs lieux (ou sources de preuves) : le judiciaire, qui a l'équité pour but ; le délibératif, qui se propose l'utilité de ceux auxquels s'applique le conseil ; le démonstratif, où l'on s'efforce d'exalter le mérite de la personne qui est louée<sup>46</sup>.

C'est Antoine qui, dans le livre II, est chargé de développer les principes de l'invention et de la disposition et qui, au terme de son exposé, aborde le cas du genre délibératif mais pour dire justement qu'il n'y a pas lieu de donner de recommandations particulières :

333 Je ne vois pas maintenant qu'il y ait lieu de donner des préceptes à part sur les genres délibératif ou démonstratif ; la plupart des règles indiquées s'appliquent à tous les genres<sup>47</sup>.

Néanmoins, il ajoute quelques précisions :

Cependant conseiller ou déconseiller une mesure me paraît exiger que l'orateur soit une personne d'une importance considérable (*gravissimae personae*). C'est à l'homme sage (*sapientis*), à l'homme de bien (*honesti*), à l'homme éloquent (*diserti*) qu'il appartient d'exposer son avis sur les affaires les plus graves (*de maximis rebus*) ; on peut ainsi prévoir par la raison, convaincre par l'autorité, persuader par le discours.

Il commence donc par évoquer l'*èthos* de l'orateur, sur lequel concluait Aristote<sup>48</sup>, mais sans distinguer, comme Aristote, les qualités de l'orateur de celles qu'il fait paraître : seul l'homme important (*gravis*) et sage (*sapiens*) est à même de prendre la parole sur les affaires importantes de la cité.

---

<sup>45</sup> « [...] tamen facile declaratur utrum si dicat tantummodo in hoc declamatorio sit opere iactatus an ad dicendum omnibus ingenuis artibus instructus accesserit. » L. I, XVI, 73, p. 31.

<sup>46</sup> L. I, XXXI, 141, p. 51-52.

<sup>47</sup> L. II, LXXXI, 333, p. 145.

<sup>48</sup> L. I, chap. VIII, VI, voir *supra*.

Ensuite intervient une distinction importante, dans les préceptes, selon l'auditoire considéré :

Sans doute les choses se passent avec un moindre appareil (*minore apparatu*), quand la délibération se produit **dans le sénat** ; car on parle **devant un conseil de sages** (*sapiens consilium*), et il faut laisser à beaucoup d'autres leur tour de parole ; il faut éviter aussi le soupçon de vouloir montrer son talent. **334** **Devant le peuple** une harangue admet toute la force, réclame toute la noblesse et toute la variété de l'éloquence<sup>49</sup>.

Cette distinction n'existait pas chez Aristote qui restait au niveau très général de la nécessaire adaptation de l'orateur aux mœurs de chaque gouvernement, sans en tirer de préceptes particuliers. En revanche, elle va avoir une grande importance dans la tradition rhétorique, dans la mesure où ce qui est dit du « conseil de sages » pourra être rapporté au conseil du roi. L'importance de cette distinction chez Cicéron tient au lien qu'il établit avec les sources de preuve que constituent l'utile et l'honnête. Mais ce n'est pas dans le *De Oratore* qu'il pousse jusqu'au bout les conséquences de l'adaptation du discours à deux types d'auditoire. En effet, le *De Oratore* ne propose qu'un résumé très rapide de la question du conflit entre l'utile et l'honnête :

Disons donc que, lorsqu'on donne des conseils publics, rien ne vaut comme de suivre l'honneur (*dignitas*). Celui qui défend le principe d'utilité (*utilitatem petit*), envisage non pas les vrais sentiments qui doivent animer le conseiller, mais la conduite qu'en réalité il lui arrive parfois de tenir. Il n'est personne en effet, surtout dans une cité aussi glorieuse que la nôtre, qui ne considère que l'honneur (*dignitatem*) doit être recherché au-dessus de tout ; et cependant c'est l'utilité souvent qui l'emporte (*sed vincit utilitas*), quand il y a quelque motif de craindre qu'en la négligeant on ne puisse même pas sauver l'honneur (*dignitas*).

**335** Les opinions se partagent et la discussion s'établit touchant les questions suivantes : « Quel est le parti le plus utile ? » puis, si l'on est d'accord sur ce point : « Lequel faut-il préférer, de l'utile ou de l'honnête ? » (*certatur utrum honestati potius an utilitati consulendum sit*) Car souvent l'honnête et l'utile paraissent en conflit. Celui donc qui soutient le parti de l'utile (*qui utilitatem defendit*) énumérera les avantages (*commoda*) que procurent la paix, les richesses, la puissance, les impôts, les armées, toutes les choses enfin dont la valeur se mesure à l'intérêt (*quarum fructum utilitate metimur*) ; et il montrera les dangers résultant des contraires (*incommoda contrariorum*). Celui qui pousse à l'honneur (*qui ad dignitatem impellet*), recueillera les exemples où nos pères ont bravé les périls, parce qu'il y allait de la gloire ; il exaltera l'immortel souvenir qu'on s'assure dans la postérité ; il soutiendra que l'utilité peut naître de la gloire elle-même, et qu'elle est toujours inséparable de l'honneur (*semperque eam cum dignitate esse coniunctam*)<sup>50</sup>. **336** Mais dans l'un comme dans l'autre cas, il faut examiner ce qui est possible ou impossible ; car toute délibération est tranchée et tombe, dès l'instant qu'il y a impossibilité

---

<sup>49</sup> « Contio capit omnem vim orationis et gravitatem varietatemque desiderat. » L. II, LXXXII, 334, p. 145.

<sup>50</sup> « [...] posteritatis immortalem memoriam augebit, utilitatem ex laude nasci defendet semperque eam cum dignitate esse coniunctam. » L. II, LXXXII, p. 146.



reconnue ; et l'orateur qui a démontré ce dont personne ne s'avisait est celui qui a vu le plus loin.

Pour mieux comprendre l'enjeu rhétorique de ce conflit entre l'*utilitas* d'un côté et l'*honestas* ou la *dignitas* de l'autre, il faut chercher du côté des *Partitiones oratoriae*, enseignement rhétorique que Cicéron adresse à son fils. Certes, l'œuvre est un résumé très dense de l'ensemble de l'art rhétorique mais le passage qui concerne le délibératif nous apporte tout de même un éclairage plus précis que le *De Oratore* sur la question des lieux spécifiques du genre. L'utilité y gouverne le genre, ainsi que le possible, qui intervient en premier lieu, de la même façon que chez Aristote, comme condition même de toute délibération :

P. Eh bien ! dans le genre délibératif, l'utilité est le but auquel on rapporte tout en donnant un conseil et en exprimant un avis ; c'est au point que celui qui conseille ou déconseille quelque chose doit examiner avant tout ce qui est possible ou non, nécessaire ou non (*quid aut possit fieri aut non possit et quid aut necesse sit aut non necesse*). En effet, si une chose ne peut être réalisée, quelque utile qu'elle soit, la délibération n'a pas lieu, et, si elle est nécessaire (est nécessaire ce qui est essentiel pour notre vie et notre liberté), il faut lui sacrifier toutes les considérations de gloire politique (*id est relicuis et honestatibus in civili ratione et commodis anteponendum*)<sup>51</sup>.

Le possible (ou, pourrait-on dire aussi, le « faisable » puisque il s'agit de ce qui peut être fait ou réalisé) est donc la première source d'arguments à examiner, puisque c'est elle qui commande ensuite la discussion sur l'utile, le nécessaire étant le plus haut degré de l'utile, qui l'emporte sur toute considération d'*honestas* ou de *commoditas* :

**84** Lorsqu'on cherche si une chose est possible, il faut considérer aussi avec quelle facilité elle est possible. En effet celles qui sont très difficiles doivent souvent être regardées comme irréalisables. Et quand nous porterons notre attention sur la nécessité, même si une chose ne paraît pas nécessaire, il faut néanmoins en envisager l'importance (*videndum tamen erit quam sit id magnum*). En effet ce qui est très important est souvent regardé comme nécessaire<sup>52</sup>.

Celui qui persuade doit donc prouver deux points : que la chose est utile et qu'elle est faisable (*et utile est et fieri potest*). À partir de là, Cicéron envisage successivement la question de l'utilité (§ 86 à 92) puis celle de la possibilité (§ 93 à 95). Pour ce qui concerne l'utilité, il traite d'abord de la situation sans conflit de valeur où il suffit de distinguer les « choses bonnes » des « choses mauvaises » et dans les « choses bonnes », celles qui sont indispensables (*ut vita, pudicitia, libertas, ut liberi, coniuges, germani, parentes*) de celles qui ne le sont pas. Dans ces derniers « biens », il faut distinguer deux catégories :

---

<sup>51</sup> Cicéron, *Partitiones oratoriae*, Paris, Les Belles Lettres, 1990, XXIV-83, p. 32.

<sup>52</sup> La traduction de l'édition Panckoucke des *Partitions oratoires* (Paris, 1835) est plus éclairante dans la mesure où elle marque clairement le lien du nécessaire et de l'utile : « Dans la discussion de ce qui est nécessaire, si la chose n'est pas absolument telle, il faut voir jusqu'à quel point elle est utile, car le dernier degré d'utilité passe alors pour nécessité. » p. 353.

[quorum alia sunt per se expentenda, ut ea quae sita sunt in officiis atque virtutibus, alia, quod aliquid commodi efficiunt, ut opes ut copiae]. **87** Horum [autem] partim, [quae] propter se [expetuntur partim] **honestate** ipsa, partim **commoditate** aliqua expetuntur ; **honestate**, ea quae proficiscuntur ab his uirtutibus, de quibus paulo ante est dictum, quae sunt laudabilia ipsa per sese ; **commoditate** autem aliqua, quae sunt in corporis aut in fortunae bonis expetenda. Quorum **alia** sunt quasi quadam **cum honestate coniuncta**, ut honos, ut gloria ; **alia diversa**, ut vires, ut forma, valetudo, ut nobilitas, diuitiae, clientelae.

Traduction Budé	Traduction Panckoucke
<p>[non traduit]</p> <p><b>87</b> Ces derniers biens sont recherchés soit pour eux-mêmes et leur <b>valeur morale propre</b>, soit pour un <b>avantage</b> quelconque. Pour leur <b>valeur morale</b>, ceux qui se rattachent aux vertus dont j'ai parlé plus haut et qui sont louables par eux-mêmes ; pour un <b>avantage</b> quelconque, ceux des biens du corps et de la fortune qui méritent d'être désirés, les uns ayant comme un <b>lien avec ce qui est moralement beau</b>, par exemple l'honneur et la gloire, d'autres <b>n'en ayant aucun</b>, par exemple la vigueur, la beauté, la santé, la noblesse, les richesses, les clients.<sup>53</sup></p>	<p>[comme ceux qui consistent dans l'accomplissement des devoirs et dans la pratique des vertus ; ou pour les avantages qu'ils procurent, comme les richesses et l'abondance].</p> <p>Entre les biens qu'on ambitionne pour eux-mêmes, on désire les uns pour <b>l'honnêteté</b>, les autres pour <b>l'utilité</b>. Dans le premier genre, sont les biens nés des vertus dont nous avons parlé, biens louables par eux-mêmes. Au second genre appartiennent les avantages du corps ou les dons de la fortune qui se divisent en <b>biens utiles et honorables</b>, comme la considération et la gloire ; et en <b>biens seulement utiles</b>, comme la force, la beauté, la santé, la naissance, les richesses, le patronage.<sup>54</sup></p>

Il est intéressant de constater, sans entrer dans le détail des différences de traduction, que, pour le traducteur de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les catégories de l'utile et de l'honnête sont signifiantes et qu'il les fait apparaître nettement, fonctionnant en système, chaque fois qu'il le peut, ce qui a l'avantage de montrer à quel point la catégorie de l'utile est complexe : au niveau le plus élevé, celui de la nécessité, l'utilité concerne la vie et la survie et passe avant toute autre considération ; dans ce qui n'est pas indispensable, mais relève cependant de l'utile, figurent les vertus (qui sont un bien en elles-mêmes) et les « avantages » (*commoditas*), qui reproduisent à un niveau inférieur la division honnête-utile ; enfin, les « avantages » se subdivisent également en deux sortes de biens, les premiers liés à l'honnête, les seconds, avant tout matériels, liés à l'utile. Mais s'il y a hiérarchie, il n'y a pas conflit : ce qui est utile est bon, le bien étant utile en tant que tel. Ainsi, il est utile, et pas seulement honnête, de rechercher les vertus. Le développement se

<sup>53</sup> *Op. cit.*, p. 33-34.

<sup>54</sup> *Op. cit.*, p. 355-357.

poursuit d'ailleurs avec une énumération de « biens de valeur morale », c'est-à-dire de biens « dont l'honnêteté augmente le prix » (pour reprendre la traduction Panckoucke) : *Est etiam quaedam quasi materies subiecta honestati, quae maxime spectatur in amicitiiis*<sup>55</sup>.

En réalité, ce n'est pas la définition de l'utile qui pose problème mais les circonstances qui vont faire apparaître les conflits virtuels aux différents niveaux de la hiérarchie :

89 Si nous pouvions toujours nous attacher aux choses les meilleures, comme d'ailleurs elles sont évidentes, nous n'aurions guère besoin de conseil. Mais les circonstances particulières, si puissantes, mettent souvent en conflit l'honnête et l'utile (*ut utilitas cum honestate certet*), et c'est cette opposition qui généralement donne lieu aux délibérations, parce que l'on veut éviter de sacrifier les choses avantageuses (*opportuna*) à des vues d'honnêteté (*propter dignitatem*) ou les choses honnêtes (*honestata*) à des vues d'utilité (*propter utilitatem*); voici donc des préceptes pour résoudre cette difficulté.

C'est à cet endroit que Cicéron va introduire la distinction importante des deux catégories d'auditeurs :

90 Puisque notre discours doit être en rapport non seulement avec la vérité, mais aussi avec le sentiment de nos auditeurs<sup>56</sup>, comprenons d'abord qu'il y a deux espèces d'hommes, l'une ignorante et grossière (*indoctum et agreste*), qui préfère toujours l'utile à l'honnête (*quod anteferat semper utilitatem honestati*), l'autre éclairée et cultivée (*humanum et politum*), qui met la dignité morale au-dessus de tout (*quod rebus omnibus dignitatem anteponat*). Celle-ci place en première ligne la considération (*laus*), l'honneur, la gloire, la bonne foi, la justice et toutes les vertus ; pour les autres, c'est l'intérêt (*quaestus*), le profit et le bénéfice. La volupté même, le plus grand ennemi de la vertu et qui, par une imitation trompeuse, change d'aspect la nature du bien, est recherchée avec ardeur par les gens les plus grossiers, qui la font passer avant les choses honnêtes et même avant les choses nécessaires ; donc, dans l'éloquence délibérative, lorsque c'est à des hommes de ce caractère que l'on donne un conseil, il faut bien souvent faire l'éloge de la volupté.

On voit bien qu'en réalité, les circonstances qui aboutissent à mettre en conflit l'utile et l'honnête tiennent non aux événements, mais à l'auditoire à qui l'orateur s'adresse. Seuls les hommes éclairés, parce que cultivés, peuvent voir l'utilité des vertus et donc ne pas opposer l'utile et l'honnête. Ce sont les autres, qui ne cherchent que leur plaisir et leur intérêt, qui posent un problème à l'orateur. D'où les préceptes suivants :

XXVI 91 Il faut aussi considérer combien les hommes fuient ce qui est mal plus qu'ils n'aspirent à

---

<sup>55</sup> XXV, 88, p. 34.

<sup>56</sup> « Et quoniam non ad veritatem solum, sed etiam ad **opinion**es eorum qui audiunt, accomodanda est oratio ... » : la traduction Panckoucke (« Comme la tâche de l'orateur n'est pas seulement de dire la vérité, mais encore de la faire goûter à son auditoire ») ne rend pas mieux compte que la traduction moderne du sens de *opinio*. Il s'agit bien, en rhétorique, de partir des opinions de l'auditoire pour le persuader.

ce qui est bien. Car ils recherchent les choses honnêtes moins qu'ils n'évitent les choses honteuses. En effet, qui a jamais recherché soit la considération (*honorem*), soit la gloire, soit la louange (*laudem*), soit l'honneur sous une forme quelconque (*decus*), autant qu'il a fui l'ignominie, l'infamie, l'outrage, le déshonneur ? La douleur que nous ressentons de ces vices prouve bien que certains hommes, nés pour l'honnêteté, ont été corrompus par la mauvaise éducation et des idées perverses (*malo cultu pravisque opinionibus esse corruptum*). Aussi, dans nos conseils et nos avis, proposons-nous bien de leur montrer comment nous pouvons atteindre ce qui est bien et éviter ce qui est mal.

Si au premier abord on pouvait être tenté d'assimiler les hommes ignorants et grossiers au peuple et les hommes éclairés au sénat, selon la distinction du *De Oratore*, ce passage nous incite à mettre en avant une autre opposition entre des hommes éclairés d'une part, et d'autres qui auraient pu l'être et qui sont, non pas ignorants et sans éducation, mais « corrompus par la mauvaise éducation et des idées perverses » (« des âmes nées vertueuses que la mauvaise éducation et les maximes pernicieuses ont corrompues », selon la traduction Panckoucke). Ce qui se dessine alors ici, c'est la personne du Grand ou du Prince, plus sensible à son intérêt et à la raison d'État qu'à la vertu, mais soucieux cependant d'éviter le déshonneur. N'est-ce pas un écho de ces préceptes que l'on retrouvera chez Montaigne, rapportant, au début du Livre III des *Essais* (Chapitre premier intitulé « De l'utile et de l'honnête »), l'exemple de Tibère, qui refusa d'assassiner son ennemi Arminius par poison, en répondant « que le peuple Romain avoit accoustumé de se venger de ses ennemis par voye ouverte, les armes en main, non par fraude et en cachette »<sup>57</sup> ? Et Montaigne commente : « Il quitta l'utile pour l'honnête » et « la confession de la vertu ne porte pas moins en la bouche de celui qui la hayt ».

À ces hommes dévoyés mais qui n'ont pas perdu toute conscience du bien, s'opposent ceux qui ont été « bien élevés » (*bene instituti*) et ne cherchent que le bien :

**92** Mais, devant des hommes ayant reçu une éducation libérale (*apud hominos bene institutos*), nous insisterons sur la gloire, l'honnêteté et parlerons surtout des vertus propres à maintenir et à développer les bons rapports des hommes (*quae in communi hominum utilitate tuenda augendaque versantur*)<sup>58</sup>. Si au contraire, c'est devant des gens ignorants et simples (*indoctos imperitosque*) que nous parlons, mettons en avant les profits, les avantages, les voluptés, les douleurs évitées ; ajoutons également la honte et l'ignominie en perspective. Personne en effet n'est assez grossier pour n'être pas vivement touché, sinon par les sentiments d'honneur, du moins par la crainte de la honte et du déshonneur (*Nemo est enim tam agrestis, quem non, si ipsa honestas minus, contumelia tamen et dedecus magnopere moveat*).

---

<sup>57</sup> *Essais*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1962, p. 767. L'exemple vient de Tacite, *Annales*, II, LXXXIII.

<sup>58</sup> La traduction Panckoucke propose de parler « de ces vertus généreuses incessamment occupées de fonder et d'étendre la félicité publique ». Il faut en effet entendre ici « l'utilité commune des hommes » comme le souverain bien de la cité, le bien public.

Ainsi, les « imperiti » ne sont pas les simples, les ignorants mais ceux qui n'ont pas la vision du bien de la communauté, parce qu'ils n'ont pas été éclairés par une bonne éducation (*indocti, agrestes*). Mais on peut cependant les toucher (*moveat*) en recourant aux passions. Cicéron précise les « ingrédients » de ce *movere* un peu plus loin, à propos de la péroraison :

Pour émouvoir les esprits, s'il est nécessaire de les échauffer, on produira avec le plus de succès les avis qui porteront à satisfaire les passions, à assouvir la haine, à venger une injure. Faut-il les calmer, on appellera l'attention sur l'inconstance du sort, l'incertitude de l'avenir, le risque d'exposer sa fortune, si elle est prospère, et si elle ne l'est pas, de la perdre. Voilà des développements pour la péroraison<sup>59</sup>.

Quant aux lieux concernant le possible (*spes efficiendi*), ils se ramènent à un certain nombre d'arguments techniques qui doivent prouver les possibilités de réalisation :

Dans cette partie tout entière, il faut rechercher avec qui et contre qui l'on doit agir ; à quelle époque, à quel endroit, quels sont nos moyens en armes, en argent, en alliés et en tout ce qui concerne la réalisation jusque dans le détail. Ce n'est pas seulement ce que nous pouvons avoir à notre disposition que nous devons examiner, mais aussi ce qui peut nous être opposé. Et si la comparaison penche en notre faveur, non seulement il faudra persuader que ce que nous conseillons est réalisable, mais nous arranger pour présenter notre projet comme facile, aisé, agréable<sup>60</sup>.

Ces arguments techniques (les « faits » dans les discours des orateurs parlementaires) relèvent du *docere*, non du *movere*.

Les *Partitiones oratoriae* ajoutent, pour finir, le conseil, pour « agrandir les questions (*ad augendum*), d'avoir « toujours une provision d'exemples, récents, pour qu'ils soient plus connus, ou anciens, pour qu'ils aient plus de poids » et celui de faire un exorde court, puisque l'orateur politique vient, non pas supplier, mais donner un conseil. Et les préceptes consacrés au genre délibératif se terminent par ces mots :

Tota autem oratio simplex et gravis et sententiis debet ornatio esse quam verbis.

D'ailleurs tout le discours doit être simple et grave, plus travaillé pour le fond que dans la forme.

Du reste, tout le discours doit être simple, grave, plus fort de pensées que brillant de style. (Traduction Panckoucke)

C'est le seul conseil concernant le style du discours dans le délibératif, style caractérisé par l'alliance du simple, c'est-à-dire du style qui n'est pas orné, et du grave, terme qui renvoie aux *sententiae*, pensées fortes, mais également à la force des mots, à une véhémence proportionnée à l'enjeu du discours.

---

<sup>59</sup> XXVII, 96, p. 37.

<sup>60</sup> XXVII, 95, p. 36-37.

Pour mieux comprendre cette idée de gravité, on peut revenir, pour finir, au *De Oratore*, au passage où Antoine rappelle la nécessaire adaptation du discours aux *mores civitatis* :

**337** Pour donner un avis sur les affaires publiques, l'essentiel est d'abord de connaître la « chose publique ». Pour parler de manière à rallier les suffrages, l'essentiel est de connaître l'esprit de la cité ; et parce que cet esprit change fréquemment, le discours, lui aussi devra souvent changer de caractère. L'éloquence à coup sûr, est une dans son fond ; toutefois la souveraine majesté (*dignitas*) du peuple, les intérêts de l'État, toujours si graves (*gravissima causa rei publicae*), les mouvements de la multitude avec leur violence impétueuse (*motus*)<sup>61</sup>, semblent exiger de l'orateur qui s'adresse à cet auditoire plus d'élévation et d'éclat (*grandius et inlustrius*); et la majeure partie du discours doit avoir pour but d'émouvoir : il faut, par des exhortations, par des souvenirs rappelés à propos, éveiller quelquefois dans les âmes l'espérance ou la crainte (*aut in spem aut in metum*), l'ambition, l'amour de la gloire (*Aut ad cupiditatem aut ad gloriam*)<sup>62</sup>; il faut souvent les détourner de la témérité, de la colère, des prétentions vaines, de l'injustice, de l'envie, de la cruauté.

LXXXIII. **338** Comme l'assemblée du peuple est le plus grand théâtre où puisse se produire l'éloquence, il est naturel que l'on se trouve alors porté à déployer toutes les richesses de son art. Tel est le pouvoir exercé par la multitude qu'un orateur, sans un nombreux public pour l'entendre, ne peut pas plus être éloquent qu'un joueur de flûte, sans son instrument, ne peut exécuter un morceau<sup>63</sup>.

La tradition retiendra cette association des passions et du peuple et l'idée que, en raison même de l'enjeu et de la difficulté de la parole, c'est devant l'assemblée du peuple que peut se réaliser l'idéal de la grande éloquence<sup>64</sup>.

---

<sup>61</sup> Il s'agit bien sûr des passions, comme ne le rend guère la traduction.

<sup>62</sup> La traduction fait complètement disparaître l'opposition entre l'utile et l'honnête qu'exprime le couple de termes *cupiditas-gloria*, ce qui, du même coup, empêche de relier *spes* et *metus* à cette opposition.

<sup>63</sup> *Op. cit.*, p. 147.

<sup>64</sup> Et Antoine termine par des considérations sur les erreurs que l'orateur doit éviter devant la foule : « **339** Et puisque la foule est sujette à toute sorte d'écarts ou de caprices, évitons de lui fournir l'occasion de clameurs hostiles. Celles-ci sont provoquées, tantôt par quelque faute échappée à l'orateur, qui a laissé voir dans ses paroles de la dureté, de l'arrogance, un sentiment vil et bas, un vice quelconque de l'âme ; tantôt par la malveillance et l'envie (que ces sentiments soient fondés ou reposent seulement sur des bruits et des imputations calomnieuses) ; tantôt par la défaveur qui enveloppe la cause ; tantôt par les mouvements de désir ou de crainte ordinaires à la multitude. À ces quatre dangers l'orateur oppose un nombre égale de remèdes ; la réprimande, s'il a l'autorité du caractère ; les remontrances, qui sont une réprimande adoucie ; la promesse que ses paroles seront approuvées, pour peu que l'auditoire les écoute ; enfin la prière, moyen faible, mais non quelquefois sans utilité. **340** C'est surtout en pareilles circonstances que la plaisanterie peut servir, quand l'agilité d'esprit fait trouver le mot bref, où la dignité s'allie à l'enjouement. Car il n'est rien qu'il soit plus facile de ramener qu'une foule mécontente ou même en colère, grâce à un trait rapide, lancé avec à-propos, avec finesse et gaîté. » L. II, LXXXII et LXXXIII, 333 à 340, p. 145-148.

## B. À la recherche d'un délibératif moderne ou comment conjuguer l'utile et l'honnête

Lorsqu'on cherche à étudier la postérité de la théorie rhétorique sur le genre délibératif, la première difficulté tient d'abord à la relative disparition du genre dans les traités. Car les auteurs de traités ne peuvent plus donner à l'éloquence délibérative une destination dans le régime monarchique de la France d'Ancien Régime, ni illustrer les préceptes d'exemples contemporains, au fur et à mesure que se généralise l'usage du français. Faut-il rappeler ce lieu commun, venu de l'Antiquité elle-même, *via* notamment le *Dialogue des orateurs* de Tacite, et revivifié à la Renaissance, selon lequel il ne peut y avoir de grande éloquence sans liberté ? Jean Starobinski a montré, en effet, comment le siècle des Lumières, en relisant les paroles de Maternus, n'y percevait plus « la réflexion résignée qui accepte de nouvelles circonstances historiques et qui consent à reporter sur un autre art les énergies de langage désormais inemployées » mais une condamnation voilée du despotisme<sup>65</sup>. Car les propos que fait tenir Tacite à Maternus sont ambivalents :

[...] Nous ne parlons pas d'une chose calme et tranquille, qui aime l'honnêteté et la modération. Non, cette grande et glorieuse éloquence d'autrefois est la fille de la licence, que des sots vont appelant liberté, la compagne des séditions, l'aiguillon d'un peuple sans frein ; ne connaissant pas l'obéissance ni le sérieux, opiniâtre, téméraire, arrogante, elle ne naît pas dans les États doués d'une sage constitution.[...] Notre ville aussi, tant qu'elle flotta sans direction, tant que les partis, les dissensions et les discordes la dévorèrent, tant qu'il n'y eut ni paix au forum, ni accord au Sénat, ni règles devant les tribunaux, ni respect pour les gens éminents, ni limites bornant l'autorité des magistrats, produisit sans doute une éloquence vigoureuse, tout comme un champ que la culture n'a pas dompté porte des herbes plus touffues. Mais, pour la république, l'éloquence des Gracques ne valait pas qu'elle supportât aussi leurs lois et la renommée oratoire de Cicéron a été payée trop cher par sa fin<sup>66</sup>.

On peut faire servir ces propos soit à l'éloge de la Monarchie<sup>67</sup>, si l'on veut célébrer l'ordre et la tranquillité, soit à sa critique si l'on déplore l'impossibilité de la grande éloquence, mais dans

---

<sup>65</sup> « La chaire, la tribune, le barreau », *op. cit.*, p. 453. J. Starobinski cite le traducteur et préfacier du *Dialogue*, Morabin, qui déclare en 1732 : « Outre le dessein apparent, l'auteur en avait un particulier [...] et qui était de voir que si les Modernes avaient dégénéré, ce fut moins leur faute que celle du temps ou plutôt du Prince qui gouvernait alors ».

<sup>66</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, texte établi par Henri Goelzer et traduit par Henri Bornecque, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Les Belles Lettres, 1947, XL, p. 70.

<sup>67</sup> En invoquant par exemple la suite du propos de Maternus : « XLI. Aujourd'hui même, ce qui reste du forum [...] n'indique pas un État parfait et d'une organisation idéale ; [...] Mais si l'art du médecin rencontre moins l'occasion de s'employer et de se perfectionner chez les peuples dont la santé est très robuste et les corps très sains,

tous les cas, on ne peut que conclure à l'absence d'une éloquence comparable à celle des Anciens. Ce lieu commun a d'ailleurs trouvé une nouvelle expression dans le *Traité du Sublime* de Longin, traduit par Boileau en 1674. L'auteur rapporte à son interlocuteur Térentianus les propos que lui tenait récemment un philosophe :

[...] d'où vient que dans notre siècle il se trouve assez d'orateurs qui savent manier un raisonnement, et qui ont même le style oratoire : qu'il s'en voit, dis-je, plusieurs qui ont de la vivacité, de la netteté, et surtout de l'agrément dans leurs discours : mais qu'il s'en rencontre si peu qui puissent s'élever fort haut dans le Sublime. Tant la stérilité maintenant est grande parmi les esprits ! 2. N'est-ce point, poursuivait-il, ce qu'on dit ordinairement ? que c'est le gouvernement populaire qui nourrit et forme les grands génies : puisque enfin jusqu'ici tout ce qu'il y a presque eu d'orateurs ont fleuri et sont morts avec lui ? En effet, ajoutait-il, il n'y a peut-être rien qui élève davantage l'âme des grands hommes que la liberté, ni qui excite et réveille plus puissamment en nous ce sentiment naturel qui nous pousse à l'émulation ; et cette noble ardeur de se voir élevé au-dessus des autres. 3. Ajoutez que les prix qui se proposent dans les républiques, aiguissent, pour ainsi dire, et achèvent de polir l'esprit des orateurs ; leur faisant cultiver avec soin les talents qu'ils ont reçus de la nature. Tellement qu'on voit briller dans leurs discours la liberté de leur pays.

Mais nous, continuait-il, qui avons appris dès nos premières années à souffrir le joug d'une domination légitime, qui avons été comme enveloppés par les coutumes et les façons de faire de la monarchie, lorsque nous avons encore l'imagination tendre, et capable de toutes sortes d'impressions : en un mot, qui n'avons jamais goûté de cette vive et féconde source de l'éloquence, je veux dire, de la liberté : ce qui arrive ordinairement de nous, c'est que nous nous rendons de grands et magnifiques flatteurs. 4. C'est pourquoi il estimait, disait-il, qu'un homme même né dans la servitude était capables des autres sciences : mais que nul esclave ne pouvait jamais être orateur<sup>68</sup>.

L'idée que la monarchie ne permet pas la grande éloquence, c'est-à-dire l'éloquence politique, va traverser tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, au point que, comme le montre Jean Starobinski en étudiant les discours académiques prononcés entre 1762 et 1789, le « défaut de la parole politique semble être un point de mire », une préoccupation constante, et que les académiciens ne cessent de proposer des « remèdes »<sup>69</sup>. Qu'en est-il du côté des auteurs de traités ?

---

de même les honneurs accordés aux orateurs sont moins grands et leur gloire moins éclatante quand les mœurs des citoyens sont bonnes et qu'ils sont disposés à écouter le chef. À quoi bon développer son avis au Sénat, puisque l'élite des citoyens y tombe vite d'accord ? À quoi bon accumuler les discours devant le peuple, puisque, sur les intérêts publics, ce ne sont pas des incompetents (*imperiti*) et la foule (*multi*) qui délibèrent, mais le plus sage des hommes tout seul (*sapientissimus et unus*) ? » (*Ibid.*, p. 71-72).

<sup>68</sup> Longin, *Traité du sublime*, traduction de Boileau, introduction et notes de Francis Goyet, Paris, Librairie Générale française (Le Livre de poche), 1995, p. 135-136 (Chap. XXV : *Des causes de la décadence des esprits*).

<sup>69</sup> Jean Starobinski, « Éloquence antique, éloquence future : aspects d'un lieu commun d'ancien régime », in *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 1, *The Political Culture of the Old Regime*, K. M. Baker ed., Chicago, 1986, Oxford, 1987, p. 321.



## 1. Le genre délibératif, oublié ou parent pauvre de l'*ars rhetorica*

On peut trouver certains auteurs qui tentent de garder une place au genre délibératif, par fidélité à l'héritage antique. C'est le cas, en remontant assez loin dans le temps, de René Bary qui, dans sa *Rhétorique française* de 1665, suit de très près Aristote et expose, sous le titre « Des devoirs de l'orateur en matière délibérative », des préceptes concernant les « espèces de gouvernement » (auxquels il ajoute des considérations sur la « qualité » de ceux qui écoutent l'orateur), et qui reprend également quatre sujets de délibération : les finances, le commerce, la paix et la guerre (le cinquième, la législation, concernant les types de gouvernement)<sup>70</sup>. On retrouve également, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le *De Arte rhetorica*, du jésuite Dominico Colonia, l'ensemble de l'héritage aristotélicien sur le genre délibératif<sup>71</sup>. Mais en dehors de ces cas de fidélité à Aristote (fidélité qui interdit précisément de chercher à adapter l'héritage), il est difficile de trouver des traités qui développent les lieux propres au délibératif.

Certains auteurs n'hésitent pas à faire disparaître le genre délibératif de leur traité. On en donnera ici quatre témoignages. C'est le cas d'abord de Rollin qui, dans son *Traité des Études*, intitule le livre V : « Des trois genres d'éloquence : barreau, chaire, écriture sainte » et ne fait aucune mention du délibératif. Si Cicéron et Démosthène sont proposés comme les « modèles d'éloquence les plus parfaits », c'est dans le chapitre sur l'éloquence du barreau<sup>72</sup>. Même constat pour *L'Art du poète et de l'orateur. Nouvelle rhétorique à l'usage des collèges*, publiée par le père Papon de l'Oratoire en 1765 et dont les préceptes concernent le Poète, le Prédicateur et l'Avocat<sup>73</sup>. Comme Rollin, son souci est avant tout pédagogique : il veut faire « une bonne Rhétorique à l'usage des collèges », adaptée à son époque et qui ne se contente pas de calquer les Anciens<sup>74</sup>. Or, le genre délibératif ne présente pas beaucoup d'utilité pour un collégien du XVIII<sup>e</sup> siècle. Et de même que Rollin englobait dans son traité tout le champ des études littéraires, de la

---

<sup>70</sup> René Bary, *La Rhétorique française où pour principale augmentation l'on trouve les secrets de notre langue*, Paris, Pierre Le Petit, 1665, p. 175 à 205.

<sup>71</sup> P. Dominico De Colonia, *De Arte rhetorica. Libri quinque, lectissimis veterum auctorum aetatis aureae, perpetuisque exemplis illustrati*, Lyon, 1728, 5<sup>ème</sup> éd. L'ouvrage sera réédité jusqu'en 1817.

<sup>72</sup> Rollin, *Traité des études ou De la manière d'enseigner et étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur* (1<sup>ère</sup> éd. 1726-1728), Paris, Adolphe Delahays, s.d., pour l'édition consultée, p. 295 et suivantes.

<sup>73</sup> *L'art du poète et de l'orateur. Nouvelle rhétorique à l'usage des collèges, précédée d'un Essai d'éducation*, Lyon, 1765, Préface.

<sup>74</sup> Il écrit à propos des Auteurs modernes : « leurs Rhétoriques, calquées sur celles des Anciens, semblent avoir été plutôt composées pour nous apprendre à lire Cicéron, que pour nous diriger dans notre Éloquence. », *op. cit.*, Préface.

poésie à l'histoire et à la philosophie, le père Papon entend parler de « toutes les parties de la littérature », c'est-à-dire de la poésie et de l'éloquence :

D'ailleurs, je ne sais pourquoi les Rhéteurs ne parlent point de la Poésie, comme si l'on ne devait pas mettre les écoliers en état de juger aussi sainement d'une Tragédie et d'un Poème épique, que d'un discours. Le goût n'embrasse-t-il pas également toutes les parties de la littérature ? Il est donc ridicule de se borner à l'Éloquence dans une classe, où l'on a pour but de le former, où l'on met l'Enéïde et l'Art poétique d'Horace entre les mains des jeunes gens, sans leur avoir préalablement appris ce qu'il est nécessaire de savoir pour entendre ces Auteurs.

Pour lui, poésie et éloquence relèvent également de la rhétorique :

Le Poète et l'Orateur se proposent de plaire, d'instruire et de toucher. Ils peignent à l'imagination, éclairent l'esprit, remuent le cœur. Ils ne diffèrent que dans la manière d'employer des moyens qui leur sont connus<sup>75</sup>.

Dans cette conception « belle-lettriste » de la rhétorique qui vise la formation du goût bien plus que celle de praticiens (ainsi, le père Papon dit bien qu'il s'agit moins de former des poètes que des lecteurs éclairés) et qui prétend fonder ses préceptes sur les auteurs modernes, le genre délibératif n'a pas sa place<sup>76</sup>. C'est donc également la « francisation » de la rhétorique et la priorité donnée à la formation du goût qui font disparaître des traités non seulement le genre délibératif, mais également la distinction des trois genres. C'est le cas dans le *Cours de Belles-lettres* (1750) de l'abbé Batteux qui, après avoir détaillé les différents genres poétiques dans la deuxième partie, ne distingue, dans la troisième partie « Concernant les Genres en Prose », que l'oraison, « discours préparé avec art pour opérer la persuasion », du récit, du style épistolaire et de la traduction. Le « talent de l'Oraison » s'appelle l'éloquence et « l'art qui l'aide à le former » la rhétorique. Gérard de Bénat, pour sa part, dans ses *Fragmens choisis d'éloquence, espèce de rhétorique moins en préceptes qu'en Exemples, également utile aux Gens de Lettres et à tous ceux qui veulent se former à l'Eloquence de la Chaire* (Avignon, 1755), renonce à la division par genres, au profit d'une répartition des exemples par fragments correspondant à des exercices d'école : exordes ; narrations ; peintures, images et descriptions ; portraits ; parallèle<sup>77</sup>.

---

<sup>75</sup> *Op. cit.*, Préface.

<sup>76</sup> Ainsi, pour l'éloquence, le père Papon a dû comparer les règles des anciens avec les ouvrages de Bourdaloue, Massillon et Cochin afin de « faire sur ces ouvrages des Orateurs français quelques observations, qui puissent servir de règle » : « Il faut prêcher et plaider comme eux; ils doivent être pour nous, ce que Cicéron fut pour Quintilien, quand celui-ci fit l'institution de l'orateur. », *op. cit.*, Préface.

<sup>77</sup> Dans la deuxième édition de l'ouvrage, augmentée de deux volumes et publiée sous le titre de *L'art oratoire réduit en exemples, ou choix de morceaux d'éloquence tirés des plus célèbres orateurs du siècle de Louis XIX et du siècle de Louis XV* (Amsterdam, 1760), il rajoute des chapitres nouveaux : complimens, instructions pour un prince, comparaisons, apostrophes.... La notion de « genre » est employée pour désigner les différents styles : sublime,

Que reste-t-il donc de la conception du genre délibératif à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Considérons les articles consacrés au délibératif par le *Dictionnaire de grammaire et de littérature*, extrait de l'*Encyclopédie Méthodique* de Panckoucke qui se propose, à la fin du siècle, de remettre à jour l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert en lui donnant une organisation thématique. La partie *Grammaire et littérature* (1782-84-86) de cette *Encyclopédie Méthodique* va devenir un *best-seller* « et une mine de références qui fait autorité, non seulement auprès des Idéologues, qui vont fournir les cadres éducatifs de la Révolution et de l'Empire, mais à vrai dire, dans l'Université, et singulièrement auprès des jurys d'agrégation, durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>78</sup>. Que nous dit donc cette nouvelle autorité sur le délibératif et que retient-elle du savoir rhétorique en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Le *Dictionnaire de grammaire et de littérature*<sup>79</sup> propose deux entrées avec le terme *délibératif* : dans la première, le terme est renvoyé au domaine des *Belles-lettres*, dans la seconde, il relève de la *Rhétorique*. En réalité, cette différence dans la répartition des entrées ne correspond pas à une différence réelle de domaine mais plutôt à une fluctuation dans les dénominations des champs : le premier article, rédigé par l'abbé Mallet, concerne bien la rhétorique, comme le second, ajouté par Marmontel et qui est en fait une reprise textuelle de l'article « Délibératif » de ses *Éléments de littérature*. Le premier article est le moins intéressant : c'est un bref exposé, sans aucun commentaire, de ce qu'on trouve dans les traités à propos du genre délibératif et qui ne dépasse guère le niveau élémentaire du manuel<sup>80</sup>. Il se présente d'ailleurs sous la forme « scolaire » de préceptes, donnant l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le genre délibératif. On peut ainsi y lire ce qui subsiste, relayé de traité en traité, de la tradition antique et tout d'abord, outre la division même des trois genres ainsi perpétuée (même si elle est

---

pathétique, tempéré ou fleuri, dont il donne également des exemples. Ce n'est que dans le Discours préliminaire qu'il distingue l'éloquence de la Chaire dont le « caractère propre est d'émouvoir, d'intéresser l'âme, et de parler au cœur. »

<sup>78</sup> Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 60.

<sup>79</sup> *Dictionnaire de grammaire et de littérature*, Liège, 1789.

<sup>80</sup> Ce niveau élémentaire pourrait être représenté par la *Summa rhetoricae* du jésuite Soarez, dont la première édition date de 1560 mais qui est restée un classique de l'enseignement jésuite au XVII<sup>e</sup> siècle. Voici le début du chapitre III (dans le livre I, consacré aux généralités sur la rhétorique et l'orateur) intitulé *De triplici genere causarum in quibus versatur Orator*. « Quot sunt universum genera Causarum, in quibus Orator versari potest ? R. Tria : primum Iudicii : secundum Deliberationis : tertium Exornationis ;

Quot sunt Causarum illarum partes oppositae, in quas singulae dividantur ? R. Duae : Iudicii, Accusatio & Defensio : Deliberationis, Suasio & Dissuasio : Exornationis, Laus & Vituperium.

Quale tempus singulae spectant ? R. Iudicium, praeteritum : Deliberatio futurum : Exornatio praesens. »

souvent discutée par les auteurs de traités), la définition du genre délibératif selon l'auditoire (une assemblée) et selon l'intention de celui qui parle (persuader ou dissuader) :

DÉLIBÉRATIF, adj. *Belles-lettres*. Nom qu'on donne à un des trois genres de la Rhétorique. Voyez Genre, Eloquence, et Rhétorique .

Le genre *délibératif* est celui où on se propose de prouver à une assemblée l'importance ou la nécessité d'une chose qu'on veut lui persuader de mettre à exécution, ou le danger & l'inutilité d'une entreprise qu'on tâche de lui dissuader.

On retrouvera à travers les termes « l'importance ou la nécessité » un écho affaibli des catégories de l'honnête et de l'utile. En revanche, l'abbé Mallet ne reprend pas la distinction aristotélicienne des genres en fonction du temps, distinction – il est vrai – de peu de conséquences pour les préceptes. Il ne s'attarde pas non plus à détailler, comme Aristote, les matières principales du genre, résumées ici sous l'appellation de « matières politiques » mais évoque, en revanche, la question de l'actualité du genre après le rappel de son origine :

Le genre *délibératif* étoit fort en usage parmi les grecs & les romains, où les orateurs harangoient souvent le peuple sur les matières politiques. Il a encore lieu **dans les conseils des princes & dans le parlement d'Angleterre**, où les bills et propositions relatives au gouvernement, passent ou sont rejetés à la pluralité des voix. Il en est de même **dans toutes les républiques & dans les gouvernements mixtes**.

Si la dernière phrase reste très allusive, renvoyant à une typologie des régimes sans donner d'exemples précis, celle qui précède distingue deux situations de délibération politique : « les conseils des princes » et « le parlement d'Angleterre ». Le genre n'est donc pas conçu comme dépassé et il faudra revenir sur ces deux situations.

Exposer les préceptes concernant le genre délibératif, c'est également, comme nous l'avons vu avec Aristote et Cicéron, considérer sa « fin », c'est-à-dire le but que l'orateur se propose et les moyens qui en découlent, ou encore les arguments ou lieux propres au genre. Or, ce que l'on constate, c'est que la hiérarchie et l'articulation de ces fins s'est perdue : ils constituent désormais une liste dont on peut difficilement comprendre la signification si l'on n'a pas lu les Anciens.

Si l'on veut porter les hommes à une entreprise, on doit prouver que la chose sur laquelle on délibère est, ou **honnête**, ou **utile**, ou **nécessaire**, ou **juste**, ou **possible**, ou même qu'elle renferme toutes ces qualités. Pour y réussir, il faut examiner quelle fin on se propose, & voir par quel moyen on peut y arriver ; car on peut se méprendre & dans la fin & dans les moyens.

Si l'utile est finalement privilégié, il est difficile de retrouver les subtiles distinctions de Cicéron derrière ces propos très généraux sur le choix des moyens en fonction des circonstances et notamment des mœurs de l'auditoire :

On doit considérer si la chose dont il s'agit est **utile** par rapport au temps, au lieu, aux personnes. En effet, une chose peut convenir dans un certain temps, mais non pas au temps présent ; peut réussir par

un tel moyen, & manquer par tout autre ; peut être avantageuse dans une province, & dangereuse dans une autre. A l'égard des personnes, l'orateur doit varier ses motifs selon l'âge, le sexe, la dignité, les mœurs, & le caractère de ses auditeurs.

Le sens de la réflexion sur les lieux spécifiques ne peut être compris ici. Et on constate par là même qu'une autre raison de la disparition des genres tient au discrédit dans lequel sont tombés les lieux, lieux communs mais aussi lieux spécifiques. Car c'est généralement à propos de l'invention que sont abordés les trois genres canoniques puisque l'orateur doit connaître les lieux qui leur sont propres afin de pouvoir argumenter de la manière la plus efficace. Ainsi, abordant l'invention dans son livre cinquième de *La Rhétorique ou l'art de parler*, Bernard Lamy expose au chapitre IV les « lieux propres à certains sujets d'où l'on peut tirer des preuves ». Distinguant d'abord, de manière traditionnelle, la thèse, « question qui n'est point déterminée par aucune circonstance » de l'hypothèse, « question finie et circonstanciée », Lamy en vient à la distinction des genres :

Or toutes ces questions se peuvent rapporter à trois genres. Car l'on délibère si on doit faire une action, ou l'on examine quel jugement on doit faire de cette action, ou on loue, ou on blâme cette action. Le premier genre s'appelle *délibératif* : le second genre *judiciaire* : le troisième genre *démonstratif*. Chacun de ces genres a ses lieux propres, c'est-à-dire que pour chacun de ces genres, on donne de certains avis ; comme pour le délibératif, selon que l'on voudra conseiller d'entreprendre une action ou de la quitter, il faut faire voir qu'elle est **utile** ou inutile ; **nécessaire**, ou qu'elle ne l'est pas ; qu'elle est **possible** ou impossible ; que l'événement en sera **avantageux**, ou fâcheux ; que l'entreprise est **juste** ou injuste.

Et il poursuit avec les lieux propres au genre judiciaire et au démonstratif. Les lieux sont simplement énumérés, sans hiérarchisation ni réflexion pour éclairer leur sens, comme ce sera le cas dans l'article de l'abbé Mallet dont la liste est sensiblement la même. Mais on comprend pourquoi Lamy a choisi de les exposer de cette manière si on lit le chapitre suivant intitulé « Réflexion sur cette méthode des lieux » où il écrit :

Voilà en peu de paroles quel est l'art de trouver des arguments sur toutes sortes de matières que les rhéteurs ont coutume d'enseigner, et qui fait la plus grande partie de leur rhétorique. C'est à vous de juger de l'utilité de cette méthode.

Après avoir discuté les arguments pour et contre l'utilité de la topique, il conclura au chapitre VI qu'ils peuvent être éventuellement utiles aux jeunes gens pour leurs déclamations de collègue mais que pour sa part, il laisse ces considérations aux « rhétoriques ordinaires » et s'appliquera à « des choses plus utiles »<sup>81</sup>. Et il ne reviendra plus à la question des genres qui n'intéresse pas, qui plus est, sa conception large et unifiée de l'art de parler.

---

<sup>81</sup> *Op. cit.*, édition Timmermans, p. 448 à 455.

Quant à l'abbé Mallet, il ajoute encore à ces préceptes sur les fins un précepte particulier concernant les exemples et des considérations sur le style, repris de Cicéron<sup>82</sup> :

Si jamais la citation des exemples est nécessaire, c'est particulièrement dans le genre *délibératif*. Rien ne détermine plus les hommes à faire une chose que de leur montrer que d'autres l'ont exécutée avant eux et avec succès.

A l'égard du style, Cicéron dans ses *Partitions oratoires* en trace le caractère en deux mots : *Tota autem orator*, dit-il, *simplex & gravis, & sententiis debet esse ornatior quam verbis* ; c'est-à-dire qu'il faut que dans le genre *délibératif* l'orateur parle d'une manière simple mais pourtant avec dignité, & qu'il employe plus tôt des pensées solides que des expressions fleuries. Mais en général on peut dire que l'importance ou la médiocrité de la matière doivent régler l'Elocution.

Le style doit obéir, comme pour les autres genres, à la règle de la convenance, ce qui signifie, pour le *délibératif*, que l'importance (la *gravitas*) de la matière (puisqu'il s'agit des affaires de l'État) commande la *gravitas* du style, c'est-à-dire un style élevé, proportionné à l'importance de l'objet. Enfin le genre démonstratif recourt également aux passions mais le propos de l'abbé Mallet reste de nouveau très elliptique et très général :

L'usage des passions entre aussi dans ce genre, tantôt pour les exciter, & tantôt pour les réprimer dans l'ame de ceux qu'on veut porter à une résolution, ou qu'on se propose d'en détourner<sup>83</sup>.

Et l'abbé Mallet clôt son article sur la dissuasion, qui utilise les moyens inverses à la persuasion.

En somme, la lecture de ce texte plutôt sommaire n'est pas très éclairante puisqu'il laisse dans l'ombre la partie la plus intéressante de l'héritage rhétorique sur le *délibératif* : la réflexion sur les lieux, et renonce, ce faisant, à s'interroger plus avant sur la possibilité d'un *délibératif* moderne.

## 2. Le genre *délibératif* selon Marmontel : une relecture de Cicéron

L'article de Marmontel sur le genre *délibératif* est, heureusement, beaucoup plus ambitieux, puisqu'il tente de faire une lecture de Cicéron qui puisse avoir une signification pour son époque et ne soit pas seulement une révérence faite aux Anciens. Son article justifie donc que nous lui consacrons une analyse plus poussée. Il y reprend et amplifie le passage du *De Oratore* où Cicéron distingue les deux situations de discours : devant le peuple et devant le Sénat. Ce qui

---

<sup>82</sup> Voir *supra* l'analyse du passage correspondant des *Partitions oratoires*.

<sup>83</sup> Soarez précisait les passions associées à chaque genre : « Quem motum sortiri debent ? R. Iudicium in Accusatione, saevitiam ; in Defensione, clementiam ; Deliberatio in Dissuasione, timorem , in Suasione, spem : Exornatio in Vituperio, indignationem ; in Laude, delectationem » *Op. cit.*, p. 5. Voir dans les *Partitiones oratoriae* le passage (XXVII, 96, *op. cit.*, p.27) où Cicéron traite de la péroraison dans le *délibératif* (voir *supra*).

intéresse particulièrement Marmontel est bien sûr ce que dit Cicéron sur le Sénat, assemblée plus proche des conseils de la monarchie que les assemblées du peuple :

Si c'est dans un sénat, **dans un conseil** que l'on harangue<sup>84</sup>, il faut parler en peu de mots, avec une dignité simple, d'un ton grave et sententieux<sup>85</sup>, en marquant à cette assemblée une confiance modeste pour l'opinion qu'on lui propose ; mais plus de confiance encore en elle-même pour ses lumières et pour ses vertus.

Le ton impérieux y serait déplacé ; le langage des passions, les grands mouvements de l'éloquence y sont rarement en usage ; la douleur même et l'indignation y doivent être concentrées sans violence et sans éclat.

Les chanteurs italiens (qu'on me permette la comparaison) distinguent trois caractères de voix ; et le seul qui soit pathétique, ils l'appellent *voce di petto*. C'est avec cette voix, et ce langage qui lui est analogue, qu'un orateur passionné doit opiner dans un sénat, ou dans un conseil souverain. La voix *de gorge* et la voix *de tête* y font du bruit, et rien de plus. *Suadere aliquid aut dissuadere, gravissimae mihi videtur esse personae ; nam et sapientis est consilium explicare suum de maximis rebus ; et honesti et disertis, ut mente providere, auctoritate probare, oratione persuadere possit. Atque haec in sanatu minore apparatu agenda sunt. Sapiens enim est consilium ; multisque aliis dicendi relinquendus locus. Vitanda etiam ingenii ostentationis suspicio.* (De Orat. l. II.)<sup>86</sup>

Marmontel dessine ainsi, à travers notamment cette curieuse comparaison avec la « voix de poitrine » des chanteurs italiens<sup>87</sup>, un idéal d'éloquence pour l'époque moderne qui conjugue mesure et gravité, où l'*èthos* de l'orateur, homme important et éclairé, s'accorde à ses paroles et à son style, et reprend ainsi ce que proposait Cicéron dans le *De Oratore* et les *Partitiones oratoriae* afin d'en tirer des préceptes pour son époque. Poursuivant son propos, il oppose à cet idéal « l'enthousiasme d'un jeune écervelé, qui dans les délibérations d'un corps ne porterait qu'une âme pétulante, une imagination fougueuse, un esprit faux, une ignorance présomptueuse, une langue sans frein, une résolution impudente de se faire craindre et payer », jeune homme sans expérience, sans *prudencia*, qui est le portrait inversé de l'homme sage qui connaît le poids des paroles et en use avec discernement.

Puis Marmontel retrouve le propos de Cicéron :

---

<sup>84</sup> Voir *supra* le passage du *De Oratore* paraphrasé par Marmontel et *infra*, à la fin de la citation de Marmontel, le texte exact de Cicéron : Marmontel a ajouté le terme « conseil » pour évoquer une autre situation de discours. Cicéron l'utilisait simplement pour qualifier le sénat : « sapiens enim est consilium ».

<sup>85</sup> C'est la reprise de la dernière phrase du passage des *Partitiones oratoriae* consacré au délibératif : « Tota autem oratio simplex et gravis et sententiis debet ornatior esse quam verbis. » voir *supra*.

<sup>86</sup> *Op. cit.*, p. 411-412.

<sup>87</sup> Par rapprochement avec le *pectus* latin qui désigne la poitrine mais également le cœur. Or *pectus est quod disertos facit*, écrit Quintilien.

Le champ vaste et libre de l'éloquence du genre *délibératif*, c'est ce que les Romains appelaient *concio*, la harangue adressée au peuple. *Concio capit omnem vim orationis*. Elle doit être imposante et variée : *gravitatem varietatemque desiderat*.

Mais avant d'en venir, comme le faisait Cicéron, à des considérations sur les « fins » du genre délibératif et, en particulier, au conflit de l'utile et de l'honnête, Marmontel intercale un emprunt au livre III du *De Oratore*, ce qui lui permet de réintroduire les passions et de les rapporter au peuple :

Ou il s'agit de mener les hommes par le devoir, et alors c'est dans les principes de l'honnête et du juste qu'elle [la harangue] puise ses forces ; ou il s'agit de les déterminer par l'intérêt, et leurs passions sont alors les ressorts qu'elle fait mouvoir. *Quae vero referuntur ad agendum, aut inofficii disceptatione versantur ; ... cui loco omnis virtutum et vitiorum est silva subjecta : aut in animorum aliqua permotione aut gignenda aut sedenda, tollendae tractantur. Huic generi subjectae sunt cohortationes, objurgationes, consolationes, miserationes, omnisque ad omnem animi motum et impulsio, et, si ita res feret, mitigatio.* (De Orat. I. III.)

Puis il paraphrase le développement de Cicéron sur le conflit de l'honnête et de l'utile<sup>88</sup>. Il commence par expliquer ce qu'il faut entendre par *nilhil est optabilius quam dignitas*, puisque Cicéron ne le développe pas dans le *De Oratore*, donnant ainsi une version moderne de l'honnête :

L'honneur, la gloire, la vertu, l'orgueil national, les principes de l'équité, ceux du droit naturel surtout, peuvent beaucoup sur l'esprit des peuples ; et souvent on les détermine en leur présentant vivement ce qu'il y a de juste, d'honnête, de noble, de louable, de vertueux à faire : souvent on les détourne d'une résolution en leur montrant qu'elle est criminelle et honteuse. Mais avouons qu'il est encore plus sûr de faire parler l'utilité publique, surtout, dit Cicéron, lorsqu'il est à craindre qu'en négligeant ses avantages, le peuple ne risque aussi de perdre son honneur ou sa dignité. *In suadendo nihil est optabilius quam dignitas...*<sup>89</sup> *Nemo est enim, praesertim in tam clara civitate, quin putet expetendam maxime dignitatem : sed vincit utilitas plerumque, quum subest ille timor, ea neglecta, ne dignitatem quidem posse retineri.* (De Orat. I. II.)

Dans cet exposé du conflit de l'utile et de l'honnête ou, pour reprendre ses termes, de « l'utilité publique » et de la « dignité », Marmontel suit de très près Cicéron mais les termes choisis pour le traduire ou l'adapter aux lecteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle apportent un éclairage particulier à la notion d'utilité :

Lorsque l'utilité publique et la dignité sont d'accord, l'éloquence populaire a tous ses avantages; et

---

<sup>88</sup> Voir *supra* la citation du passage du *De Oratore* ici paraphrasé.

<sup>89</sup> La phrase omise par Marmontel est la suivante : « nam qui utilitatem petit, non quid maxime velit suasot, sed quid interdum magis sequatur videt. » Cette expression du « machiavélisme » de l'orateur l'a-t-elle gêné ?



c'étaient les deux grands moyens de Démosthène en excitant les Athéniens à s'opposer à l'ambition de Philippe. Mais souvent elles sont contraires ; et l'orateur fait valoir l'une ou l'autre, selon l'impulsion qu'il veut donner aux esprits. **D'un côté, richesse, puissance, accroissement de force, succès où la fortune fera trouver la gloire en subjuguant l'opinion, si en ne consultant que la raison d'État, on se détermine par elle ; et au contraire, imprudence ou faiblesse de sacrifier le bien public, et de vouloir aux dépens de l'État se montrer juste ou généreux.** De l'autre côté, tout ce qui recommande les actions honnêtes et louables sera employé par l'orateur : *Qui ad dignitatem impellit, majorum exempla, quae erunt vel cum periculo gloriosa, colliget ; posteritatis immortalem memoriam augebit ; utilitatem ex laude nasci defendet, semperque eam cum dignitate esse conjunctam.* (De Orat. I. II.)

Le passage mis en relief traduit :

qui utilitatem defendit enumerabit commoda pacis, opum, potentiae, pecuniae, vectigalium, praesidi militum, utilitates ceterarum rerum, quarum fructum utilitate metimur, itemque incommoda contrariorum.

Ce que Marmontel veut montrer à travers Cicéron, c'est qu'il s'agit bien de manipuler « l'opinion » pour lui faire admettre la raison d'État. Le rôle de l'orateur est de montrer où se trouve le réel intérêt de l'État et de faire comprendre qu'il ne faut pas confondre les vertus particulières avec le bien public. Même dans une monarchie absolue, il faut rendre des comptes à l'opinion, d'où la fonction de l'orateur qui est de traduire en termes acceptables par tous ce qui relève de la raison d'État, d'un bien supérieur accessible seulement à un petit nombre de conseillers.

D'ailleurs, le commentaire que fait ensuite Marmontel de Cicéron est éclairant :

À dire vrai, Cicéron fait ici le rôle de Machiavel ; et l'un enseigne en éloquence, ainsi que l'autre en politique, à réussir *per fas et nefas*.

Mais il ne développe pas la question plus avant et passe ensuite aux connaissances nécessaires à l'orateur politique pour trouver les arguments techniques :

Mais pour traiter ainsi les affaires publiques, l'orateur doit avoir acquis une connaissance profonde et du passé et du présent, et par l'un et l'autre un regard pénétrant et prolongé dans l'avenir. Du passé, les exemples et les autorités, monuments de l'expérience ; du présent, la constitution de l'État, sa situation actuelle, ses relations, ses intérêts, ses principes de droit public, ses facultés et ses ressources ; de l'avenir, les précautions, les espérances et les craintes, les risques, les difficultés, les obstacles et les périls, l'importance et les conséquences des bons et mauvais succès, les mouvements de la politique et ceux de la fortune à calculer et à prévoir, les intérêts à concilier, les révolutions à craindre et du dedans et du dehors ; en un mot, la balance des événements à tenir dans ses mains et à faire pencher, du moins pour le moment, vers le parti qu'on se propose : tel est l'office de l'orateur : l'impossible ou le nécessaire sont ses moyens les plus tranchants. *Inciditur enim iam omnis deliberatio, si intelligitur non posse fieri, aut si necessitas affertur.* (De Orat. I. II.)

Cependant, le propos de Marmontel est ici très peu technique et reste très général et très vague : si on excepte la « constitution de l'État » et ses « principes de droit public », les préceptes se contentent de généralités prudentes qui témoignent d'une connaissance très lointaine des affaires publiques, à la différence de ce qu'on trouvait chez Aristote et chez Cicéron<sup>90</sup>. Mais il faut dire que ces connaissances techniques ne sont pas développées dans le livre II du *De Oratore* à propos du délibératif : seule la phrase citée par Marmontel dans le passage ci-dessus évoque la question du possible. Il a donc pu s'inspirer des *Partitions oratoires*<sup>91</sup>, mais en perdant le caractère technique de la catégorie du possible, c'est-à-dire chez Cicéron du faisable.

Marmontel poursuit sa paraphrase du *De Oratore* en commentant puis citant le passage où Antoine montre que la grande éloquence est celle qui s'adresse à l'assemblée du peuple :

Mais ce qui était vrai à Rome, et ce qui l'est peut-être encore chez tous les peuples éclairés, c'est que ce genre d'éloquence politique est celui de tous qui demande le plus, et la connaissance des hommes, et les grands talents de l'orateur, et sa dignité personnelle : « Quand il s'agit, dit Cicéron, de donner un conseil sur la chose publique, c'est d'abord et principalement la chose publique qu'il faut connaître ; mais pour persuader une assemblée de citoyens, il faut connaître les mœurs de la cité ; et comme ces mœurs changent souvent, il faut savoir aussi changer de ton et de langage. Enfin, eu égard à la dignité d'un grand peuple, à la gravité de la chose publique, et aux mouvements d'une multitude assemblée, c'est là surtout que l'éloquence doit déployer ce qu'elle a de plus élevé, de plus éclatant, *grandius et illustrius*; c'est là qu'elle doit rassembler ce qu'elle a de plus propre à remuer et dominer les esprits. » *Aut in spem, aut in metum, aut ad cupiditatem, aut ad gloriam concitandos ; saepe etiam a temeritate, irracundia, spe, injuria, invidia, crudelitate revocandos.* (De Orat. I. II. <sup>92</sup>)

Il ne suffit donc pas de connaître la « chose publique », c'est-à-dire de donner des arguments techniques lorsqu'on est devant le peuple. Et ce peuple est qualifié d'« éclairé ». Il ne faudrait donc pas y voir une masse ignare et barbare, la foule informe et que l'on manipule en faisant appel à ses plus bas instincts. Cette vision que l'on retrouvera au XIX<sup>e</sup> siècle, après l'expérience révolutionnaire, n'est pas ici celle de Marmontel qui traduit *summa dignitas est populi* par « la dignité d'un grand peuple ». L'éloquence qui s'adresse au peuple n'est donc pas celle du démagogue mais elle est celle de l'orateur complet qui, lui-même *dignus*, connaît, outre les affaires publiques, les mœurs du peuple auquel il s'adresse et la manière de « remuer » les esprits, c'est-à-dire d'exciter les passions : *maxima pars orationis admouendast ad animorum motus*. Ce qui signifie que c'est la seule situation où l'orateur est à même de remplir ses trois « offices » : *docere, conciliare, movere*. À l'enjeu déjà « grave », important que représentent les affaires de

---

<sup>90</sup> Voir par exemple dans le *De Inventione*, I. II, LVI, 168-169, cité *supra*.

<sup>91</sup> Voir *supra* XXVII, 95 et début du § 96 : « Uterque uero ad augendum habeat exemplorum aut recentium, quo notoria sint, aut ueterum, quo plus auctoritatis habeant, copiam, maximeque sit in hoc genere meditatus, ut possit uel utilia necessaria saepe honestis uel haec illis anteferre. » *op. cit.*, p. 37.

<sup>92</sup> *Op. cit.*, p. 414. Pour le passage du *De Oratore*, voir *supra*.

l'État (*gravissima causa rei publicae*), mais que l'on retrouvera également dans le conseil du roi, s'ajoute la difficulté de l'adaptation aux mœurs du peuple, caractérisé par le nombre (qui impose de grossir les effets) mais également par les *motus*, équivalent latin du *pathos*, les mouvements de l'esprit, les « affects », ce que la tradition rhétorique appellera les passions. Or ces passions sont changeantes, comme le rend également le terme de *motus*, surtout dans une multitude assemblée. Et l'orateur doit connaître la psychologie des foules s'il veut réussir dans son entreprise de persuasion.

La suite du propos de Marmontel s'arrête tout particulièrement sur cette psychologie des foules, en citant d'abord un passage de Cicéron emprunté à une autre de ses œuvres, puis en revenant au *De Oratore* :

« Quel détroit, quelle mer pensez-vous, dit-il encore, qui soit plus orageuse que l'assemblée du peuple ? Non, l'une, dans son flux et son reflux, n'a pas plus de flottements, de trouble et d'agitation que l'autre, dans ses suffrages, n'a d'inconstance, de tumulte et de révolutions diverses. Souvent il ne faut qu'un jour ou qu'une nuit pour donner une nouvelle face aux affaires ; quelquefois la moindre nouvelle, le moindre bruit qui se répand, est un vent subit qui change les esprits et qui renverse les délibérations. »

Et cependant c'est là que l'orateur se sent naturellement élever au plus haut genre d'éloquence, par la grandeur de son théâtre. *Fit autem ut, quia maxima quasi oratori scena videtur concio, natura ipsa ad ornatius dicendi genus excidetur.* (De Orat. I. II.) « Sans une multitude d'auditeurs, ajoute Cicéron, un orateur ne peut être éloquent<sup>93</sup>. »

Plus grande est la difficulté, plus grande est l'éloquence, et on voit bien ici comment l'éloquence adressée au peuple peut jouer le rôle de mythe pour l'éloquence en général et pourquoi le conseil du roi ne sera jamais un théâtre suffisant pour l'orateur, même s'il est plus facile de s'adresser seulement aux *bene instituti*.

Marmontel termine sa paraphrase du *De Oratore* par les recommandations que donne Cicéron à l'orateur qui a malencontreusement excité dans l'assemblée du peuple des « acclamations fâcheuses » (*acclamatio aduersa*), soit par sa faute (en ayant laissé paraître les défauts de son caractère : problème d'*èthos*), soit à cause de sentiments de malveillance et d'envie, soit en raison de la défaveur de la cause, soit enfin du fait des *motus* (*cupiditas* ou *metus*) de la multitude. À ces quatre dangers, les remèdes sont la réprimande (*objurgatio*), les remontrances (*admonitio*, réprimande adoucie), la promesse que ses paroles seront approuvées, si l'auditoire veut bien les entendre, enfin la prière (*deprecatio*), moyen faible mais quelquefois

---

<sup>93</sup> Marmontel ne reprend pas la comparaison de l'orateur sans un nombreux public avec le joueur de flûte sans son instrument. Peut-être la trouve-t-il excessive et ne veut-il pas déposséder complètement l'orateur de son pouvoir. En tout cas, sa traduction fait également disparaître l'idée de « force agissante » de l'assemblée du peuple : « Habet enim multitudo uim quandam talem, ut, quem ad modum tibicen sine tibiis canere, sic orator nisi multitudine audiente eloquens esse non possit. » *op. cit.*, LXXXIII, 338, p. 147.

utile<sup>94</sup>. Et Marmontel reprend également le dernier moyen, partie en traduction, partie en citation :

Une plaisanterie vive et prompte, un bon mot, qui, sans manquer de dignité, a de la grâce et de l'enjouement, est quelquefois, dit-il, d'un excellent usage dans l'éloquence populaire. *Nihil enim tam facile quam multitudo, a tristitia et saepe ab acerbitate, commode, ac breviter, et acute et hilare dicto, deducitur.* (De Orat. I. II.)

Ce qu'ajoute ce dernier développement de Cicéron repris par Marmontel, c'est tout d'abord la notion de danger : l'orateur peut y jouer sa vie, comme c'était le cas dans la Rome de Cicéron et comme ce le sera de nouveau à la Révolution française. Quant à la place faite à l'humour dans le genre délibératif et, plus particulièrement, dans l'éloquence qui s'adresse à une assemblée, elle montre que c'est cette éloquence qui offre la plus grande diversité de moyens, y compris celui de désamorcer la « gravité » de la situation, moyen que Thiers utilisera en virtuose.

La suite de l'article de Marmontel nous intéresse moins directement : partant de l'idée que « la grande règle, et peut-être l'unique règle de l'éloquence populaire, est de s'accommoder au naturel, au génie, au goût du peuple à qui l'on parle », il développe des considérations sur le caractère des peuples athénien et romain<sup>95</sup> pour montrer que Démosthène et Cicéron ont su parfaitement s'adapter à leur auditoire, et que la différence d'auditoire explique les différences de leur éloquence : « j'ose dire que l'un et l'autre étaient à leur place ; et je ne doute point que Démosthène à Rome n'eût tâché d'être Cicéron, et que dans Athènes Cicéron n'eût tâché d'être Démosthène<sup>96</sup>. » Il termine ce développement par ces propos qui reformulent le lieu commun issu du *Dialogue des orateurs* et lient la grande éloquence à des moments de troubles :

On voit par-là que c'est dans le moment critique où les républiques se corrompent, qu'on y a besoin de l'éloquence : plus tôt, la vertu se suffit et n'attend pas qu'on la harangue ; plus tard, l'esprit de faction, la cupidité, la frayeur, l'intérêt, n'entendent plus rien<sup>97</sup>.

Au terme de son article, Marmontel pose la question que laissait attendre tout son développement et dont nous avons déjà dit qu'elle se posait de manière presque obsédante à tous ceux qui se préoccupaient de l'éloquence :

Mais à l'égard de nos temps modernes, quels peuvent être l'office et le lieu de l'éloquence populaire ? Quel est le pays de l'Europe où, lorsqu'il s'agit de la paix, de la guerre, de l'élection d'un magistrat, du choix d'un général d'armée, etc., un citoyen ait le droit qu'il avait à Rome, de demander au peuple une audience, et de lui dire son avis ? Quelle est la cité où, à chaque événement public et

---

<sup>94</sup> Pour la traduction intégrale de ce passage (L. II, LXXXIII, 339), voir *supra* note 64.

<sup>95</sup> D'autres auteurs tenteront les mêmes considérations pour les peuples de l'Europe moderne, en particulier Ferri.

<sup>96</sup> *Op. cit.*, p. 417.

<sup>97</sup> *Op. cit.*, p. 418.

important, le peuple et le sénat s'assemblent, comme dans Athènes ; où la tribune soit ouverte à qui veut y monter, et où l'on entend un héraut demander à haute voix : *Quel citoyen au-dessus de cinquante ans veut haranguer le peuple ? et qui des autres citoyens veut parler à son tour ?* (Eschine, contre Ctésiphon<sup>98</sup>.)

Il suggère une première réponse, attendue :

Dans les communes d'Angleterre on voit une ombre de cette liberté. Je dis une ombre, parce que l'assemblée n'est pas celle du peuple, mais celle de ses députés ; et la différence est énorme : car il est possible d'abuser tout un peuple par la séduction, il est possible aussi de l'éclairer par l'éloquence ; mais sur des députés gagnés par d'autres voies l'éloquence ne peut plus rien ; et ce qui doit décourager l'orateur anglais, c'est de savoir que les voix sont comptées, et que souvent la *délibération* est prise avant qu'il ait ouvert la bouche<sup>99</sup>.

L'exemple anglais est donc immédiatement discrédité en ce qui concerne l'éloquence : pour Marmontel, le régime parlementaire, conçu comme un régime de partis, n'est pas un théâtre pour l'éloquence et ne correspond pas à sa conception élevée, propre au siècle des Lumières, d'une éloquence qui peut servir à « éclairer » le peuple.

On rapprochera, pour finir, l'interrogation de Marmontel de celle de Jean-Baptiste Crevier, professeur de l'Université, auteur d'un des plus importants traités du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui se pose aussi la question d'un délibératif moderne et souligne, pour sa part, la différence qui sépare le genre délibératif à son époque de celle des Anciens :

Les occasions du discours dans le genre délibératif ne sont pas communes dans nos usages. Sous un Gouvernement Monarchique, tel que le nôtre, les affaires qui se traitaient à Rome & à Athènes devant le Sénat & dans l'assemblée du peuple, sont réservées à un Conseil que préside le Roi, & auquel n'est admis qu'un petit nombre de Ministres. Là les grands ornemens de l'Eloquence seraient déplacés. La Dialectique y a plus de jeu que la Rhétorique. Raisonner d'une manière exacte et serrée, en se fondant uniquement sur le mérite des choses et des preuves, voilà tout ce qu'exige & même souffre la circonstance. C'est bien là sans doute un genre d'Eloquence, & d'une Eloquence très-estimable. Mais de pareils discours sont bien différens des Philippiques de Démosthène & de celles de Cicéron. Cependant la bonté & l'équité de nos Rois les engage souvent à demander les avis de leurs Cours sur les affaires publiques : & alors les délibérations qui se font dans ces grandes Compagnies ressemblent beaucoup à celles du Sénat de l'ancienne Rome. Seulement elles sont plus tempérées par le respect pour le Souverain<sup>100</sup>.

---

<sup>98</sup> Marmontel, article « Délibératif » in *Éléments de littérature*, t. I, p. 418, Paris, Firmin Didot, 1856 (1<sup>re</sup> éd. 1787), texte reproduit en annexe. L'article de Marmontel sera cité dans l'édition des *Éléments de littérature*, plus accessible que celle du *Dictionnaire de grammaire et de littérature* de 1789. De plus, ces *Éléments* vont constituer, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, une œuvre de référence, constamment reprise (voir par exemple le manuel de Noël et Delaplace).

<sup>99</sup> *Op. cit.*, p. 419.

<sup>100</sup> Crevier, *Rhétorique française*, Paris, 1767, p. 17 à 19.

On peut y lire en creux la conception du délibératif comme le genre le plus propre à la grande éloquence, genre dont les prototypes seraient les *Philippiques* de Démosthène et celles de Cicéron et dont la véhémence s'oppose au caractère tempéré des délibérations dans les conseils de l'Ancien Régime<sup>101</sup>. Ce qui est donc exclu, c'est une rhétorique fondée sur le *movere*, le recours aux passions, celle qui transporte l'auditoire hors de lui-même. Ne subsiste plus que l'éloquence technique du *docere*, celle des hommes éclairés du Conseil du Roi pour qui l'utile et l'honnête ne sont pas séparables. Le roi lui-même, roi très chrétien, est un homme éclairé (« la bonté et l'équité de nos Rois ») qu'il suffit de conseiller « d'une manière exacte et serrée, en se fondant uniquement sur le mérite des choses et des preuves », très loin du Prince machiavélien pour qui l'utile s'impose aux dépens de l'honnête<sup>102</sup>. Le moyen terme entre la grande éloquence adressée au peuple et l'éloquence « très-estimable » (mais au fond rhétoriquement moins intéressante) du conseil du roi pourrait être celle des « Cours » que le roi consulte sur les affaires publiques, cours qui se rapprochent pour Crevier du Sénat de l'ancienne Rome mais où les délibérations « sont plus tempérées par le respect pour le Souverain », ce qui nous rapproche davantage, finalement, du conseil du roi que de la harangue au peuple<sup>103</sup>.

---

<sup>101</sup> De la même façon, J. L. Ferri souligne le caractère différent de l'éloquence politique des Anciens et de celle des États monarchiques, caractérisée par la noblesse, la dignité et la modération, et non par la véhémence : « Les ministres, admis au Conseil des Rois, pour délibérer sur les matières d'État, s'attachent à faire des rapports exacts, à proposer nettement leur avis, à l'appuyer de raisons solides, à détruire habilement les préventions, et à répandre sur tous leurs discours ce ton de bienséance qui est l'âme de la véritable éloquence » (*De l'éloquence des orateurs anciens et modernes*, Paris, Mérigot, 1789, 1<sup>re</sup> partie, chap. « De l'Éloquence politique », p. 16).

<sup>102</sup> L'académicien Boisgelin, archevêque traducteur d'Ovide, propose précisément, dans un discours de 1779 à l'Académie, une éloquence qui s'adresserait respectueusement au jeune monarque : « Nous nous plaignons qu'il ne reste plus rien à faire à l'éloquence : il ne tient qu'à nous d'étendre son empire ; il est une éloquence toujours assortie aux lois, que le vœu public encourage, et que le trône n'a jamais repoussée. Il est des pensées nobles et vraies, qui servent la patrie et ne blessent point la majesté. Un jeune souverain s'élève [...]. On peut l'entretenir de ses devoirs, et non de ses vertus. Administrateurs de tous les ordres et de tous les rangs, efforçons-nous d'acquérir, par l'étude de la littérature, le droit de dire avec sagesse, et pourtant avec force, des choses utiles. » *Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie française*, t. VIII, Paris, 1787, p. 84-85, cité par J. Starobinski, *op. cit.*, p. 318.

<sup>103</sup> Le même Boisgelin évoque également les « réunions d'ordre » comme un lieu pour l'éloquence : « Combien de fois, dans des États assemblés, nous avons nous-mêmes été témoins de l'émotion généreuse des bons citoyens, et de l'autorité d'un discours favorable au besoin des peuples ! C'est là que l'éloquence ne manque ni d'intérêts ni de moyens ; il semble qu'elle puisse y reprendre encore tous les ornements de son antique liberté [...] et l'homme éloquent, qui met sa dignité dans le succès de son zèle, peut opérer par des paroles puissantes, tantôt le salut d'une province, et tantôt le bien même de l'État. » *Recueil des harangues ...*, t. VIII, p. 85-86, cité par J. Starobinski, *op. cit.*, p. 318. Malheureusement, aucunes de ces paroles ne semblent avoir été recueillies, ce qui ne permet guère de juger l'affirmation de Boisgelin et, surtout, de donner des modèles pour le genre délibératif.

Que reste-t-il alors à l'époque moderne si les conditions politiques propices à la manifestation de cette grande éloquence ne sont plus réunies ?

### 3. À la recherche d'éloquences de substitution

Marmontel et Crevier vont alors chercher du côté de l'éloquence de la chaire la grande éloquence qui fait défaut à leur époque. Marmontel termine ainsi son article sur le genre délibératif :

Ce qui ressemble le plus aujourd'hui à l'éloquence populaire des anciens, c'est l'éloquence de la chaire : car l'auditoire est ce peuple libre à qui l'on donne à *délibérer*, non pas sur l'intérêt public et politique, mais sur l'intérêt personnel que la nature et la religion ont attaché, pour tous les hommes, à la pratique du devoir et à l'amour de la vertu. On peut voir à l'article ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE, que, du côté des passions, elle n'a pas les mêmes ressorts à émouvoir que l'éloquence de la tribune, mais en revanche, elle a cet avantage, que le prédicateur est dispensé par son caractère de tout ménagement, de tout respect humain, qu'il tient l'orgueil, les vices, les passions de l'auditoire comme enchaînés autour de lui ; qu'une nation est à ses pieds, et qu'il peut la traiter comme un seul pénitent qui viendrait à genoux implorer le ministre des miséricordes et des vengeances. Voilà tout ce qui reste au monde de l'éloquence populaire, voilà dans quelles mains est remise la cause de l'humanité, sinon dans ses rapports avec la politique, au moins dans ses rapports avec les mœurs<sup>104</sup>.

L'éloquence de la chaire est ainsi destinée à prendre dans les traités la place laissée vacante par le délibératif. Cette substitution de l'éloquence de la chaire au genre délibératif n'est pas nouvelle. L'abbé de Bretteville la présentait déjà en 1689 comme consacrée par la tradition : « Je n'ay pas besoin de m'arrêter icy à la Division que les Maîtres de Rhétorique font ordinairement des trois genres d'Éloquence, dont ils appellent le premier le genre délibératif : le second, le genre judiciaire : et le troisième, le genre démonstratif. Le premier regarde principalement la Chaire, l'autre est pour le Barreau : et le troisième est pour les Éloges, pour les Harangues, et pour les Panégyriques »<sup>105</sup>. C'était, comme le signale Jean Starobinski, une réponse des « modernes » à l'absence d'éloquence politique : selon eux, « les intérêts religieux l'emportent sur les intérêts politiques » et « l'éloquence religieuse remplit désormais la fonction libératrice que les anciens avaient dévolue à la parole publique »<sup>106</sup>.

---

<sup>104</sup> *Op. cit.*, p. 419.

<sup>105</sup> *L'Éloquence de la chaire et du barreau selon les principes les plus solides de la Rhétorique sacrée et Profane*, Paris, 1689 (3<sup>e</sup> éd.), p. 202.

<sup>106</sup> « Éloquence antique, éloquence future : aspects d'un lieu commun d'ancien régime », *op. cit.*, p. 314. Jean Starobinski cite Perrault : « Au lieu des séditions qu'il fallait émouvoir ou apaiser du temps des républiques anciennes, nos prédicateurs n'ont-ils pas lieu d'employer les mêmes figures de rhétorique, ou à exciter les pécheurs à secouer le joug de leurs passions tyranniques, ou à calmer les troubles que ces mêmes passions élèvent

Crevier opère le même rapprochement que Marmontel à la fin de sa présentation du genre délibératif :

Je pense aussi que les sermons qui se prononcent dans nos Temples, & qui permettent à l'Eloquence le plus grand essor, peuvent être regardés comme ayant de l'affinité avec le genre délibératif, puisqu'ils ont ordinairement pour but d'exhorter à la vertu & de dissuader le vice<sup>107</sup>.

Et lorsqu'il en vient aux lieux propres à chaque genre, il inclut les sermons dans les lieux du délibératif :

Les sermons sont, suivant notre méthode, de vrais discours oratoires, & non pas comme chez les Anglois, des discussions Métaphysiques, plus convenables à une Académie qu'aux assemblées populaires qui se forment dans nos Temples, & qu'il s'agit d'instruire des devoirs du Christianisme, d'encourager, de consoler, d'édifier<sup>108</sup>.

Ce qui justifie d'abord le rapprochement du délibératif avec l'éloquence de la chaire, c'est l'auditoire : une assemblée populaire, ce qui nous place, si on se rappelle la distinction opérée par Cicéron dans les *Partitions oratoires*, du côté de l'auditoire des *indocti*, des *agrestes*, des *imperiti*, bref de ceux qui ne voient pas d'emblée où est le bien et sont plus enclins à rechercher leur intérêt personnel, d'où le conflit entre l'utile et l'honnête. Certes, comme le rappelle Marmontel, la « fin » de la délibération n'est pas la même : « on donne à *délibérer*, non pas sur l'intérêt public et politique, mais sur l'intérêt personnel que la nature et la religion ont attaché, pour tous les hommes, à la pratique du devoir et à l'amour de la vertu. » Mais les moyens seront les mêmes : dénoncer « la volupté même, le plus grand ennemi de la vertu et qui, par une imitation trompeuse, change d'aspect la nature du bien<sup>109</sup> », les amener au bien en faisant ressentir la douleur des vices et, de manière générale, « leur montrer comment nous pouvons atteindre ce qui est bien et éviter ce qui est mal<sup>110</sup> ». Reste pourtant qu'avec l'éloquence de la chaire on ne se trouve pas dans une situation de véritable conflit de valeurs comme ce peut être le cas pour l'éloquence de la tribune. En effet, il s'agit « d'instruire des devoirs du Christianisme » (Crevier), d'éclairer une assemblée provisoirement aveuglée qui a oublié que « la pratique du

---

continuellement dans le fond de leurs âmes ? Jamais les matières n'ont été plus heureuses pour l'éloquence puisqu'elles ne sont pas de moindre importance pour la vie éternelle » (*Parallèle des Anciens et des Modernes*, éd. H.-R. Jauss et M. Imdahl, Munich, 1964, p. 243). Le parallèle des deux éloquences se maintiendra au XIX<sup>e</sup> siècle, même après la réapparition du genre délibératif, puisque Villemain peut dire dans son cours d'éloquence à la fin de la Restauration : « n'oublions pas qu'il n'y a dans le monde que deux grandes éloquences : l'éloquence religieuse et l'éloquence des intérêts civils » (*Cours de littérature française*, Paris, Didier, 1854, t. IV, p. 118).

<sup>107</sup> *Op. cit.*, p. 19.

<sup>108</sup> *Op. cit.*, p. 132.

<sup>109</sup> *Partitiones oratoriae*, XXV, 90, p. 35.

<sup>110</sup> *Partitiones oratoriae*, XXVI, 91, p. 35.



devoir » et « l'amour de la vertu » étaient également son « intérêt » (Marmontel). Rien de commun avec le conflit entre la raison d'État et l'honneur, la gloire ou les vertus. Les vertus, et donc l'honnête, passent avant l'utile. La religion dit clairement au chrétien où est le bien et le prédicateur n'a aucun doute sur la « fin » de l'éloquence de la chaire. Ce pourquoi Marmontel peut dire, répétons-le, que « le prédicateur est dispensé par son caractère de tout ménagement, de tout respect humain, qu'il tient l'orgueil, les vices, les passions de l'auditoire comme enchaînés autour de lui ; qu'une nation est à ses pieds, et qu'il peut la traiter comme un seul pénitent qui viendrait à genoux implorer le ministre des miséricordes et des vengeances ». On est loin de l'orateur cicéronien qui doit ménager une foule hostile et, au besoin, « bien souvent faire l'éloge de la volupté<sup>111</sup> ».

Crevier renonce d'ailleurs d'emblée à se poser la question du conflit des valeurs :

Aristote, pour assigner les lieux de Rhétorique propres à chacun des trois genres de causes, forme une division qui paroît d'abord assez commode : « Si vous louez ou blâmez, dit-il, les idées que vous aurez à consulter seront l'honnête & le honteux ; si vous conseillez ou dissuadez, l'utile & le nuisible ; si vous défendez ou accusez, le juste et l'injuste. » Il convient néanmoins que chacune de ces parties rappelle les deux autres, & ne peut s'en passer. En effet on conseille une action, **autant parce qu'elle est juste & honnête, que parce qu'elle est utile : & même ces premiers motifs ont sans comparaison plus d'éclat & de dignité, & ils conviennent mieux dans la bouche de l'Orateur, qui doit être homme de bien.** Ainsi en supposant même que selon la précision philosophique, comme le prétend Aristote, les trois genres de motifs exprimés dans la division aient une convenance propre & spéciale à chacun des trois genres de causes, dans la pratique ils se confondent : & il nous faut quelque chose de plus déterminé. Aristote l'a senti, & il développe ses idées générales par des divisions et des subdivisions fort multipliées. Nous ne le suivons point dans ces détails, où nous croyons reconnoître plus de Logique & de Métaphysique, que de vraie Rhétorique : & nous nous en tiendrons à ce qu'enseignent communément les Rhéteurs. Telle est aussi la pensée de Quintilien. (L. III. c. 4<sup>112</sup>.)

Dans un monde chrétien, il ne peut y avoir de conflit entre l'honnête et l'utile : l'honnête est forcément préférable à l'utile. Quant à l'orateur, il ne lui suffit pas de faire paraître qu'il est un homme de bien (*èthos* construit par le discours) : il « doit être homme de bien ». C'est pourquoi Crevier ne traite pas vraiment des lieux propres au délibératif et se borne « à analyser un seul

---

<sup>111</sup> *Partitiones oratoriae*, XXV, 90, p. 35.

<sup>112</sup> *Op. cit.*, p. 101-102. Pour la référence à Aristote, L. I, chap. 3, voir *supra*. La référence à Quintilien est la suivante : « Je ne saurais pas non plus me ranger à l'avis de ceux qui font de l'honnête la matière du genre laudatif, de l'utile celle du genre délibératif, du juste celle du genre judiciaire, ce qui serait recourir à une division rapidement et rondement faite plutôt que vraie. Tous ces genres, en effet, se prêtent en quelque mesure un mutuel secours ; car, dans l'éloge, on traite de justice et d'utilité, dans une délibération d'honorabilité, et l'on trouverait rarement une cause judiciaire, où ne figure à quelque degré l'un des éléments que nous venons de mentionner. » *Institution oratoire*, traduction Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1976, t. II, L. III, 4, 16, p. 154.

discours dans ce genre où l'on verra pratiqué ce que les préceptes ne pourroient qu'expliquer imparfaitement<sup>113</sup> ».

Ce discours est « le Réquisitoire de M. d'Aguesseau, Avocat Général en 1696, contre un libelle injurieux à M. de Noailles, Archevêque de Paris, depuis Cardinal ». Or, selon les catégories rhétoriques, ce réquisitoire relève bien plus du judiciaire, puisqu'il s'agit de juger un fait passé et de demander au Parlement de sévir contre le libelle, que du délibératif. Mais il touche au délibératif comme les grands plaidoyers de Cicéron dans la mesure où il engage une question d'ordre public et parce que l'avocat général représente l'intérêt public. Ce qui suggère que l'éloquence judiciaire peut à son tour se substituer au genre délibératif pour rivaliser avec la grande éloquence des Anciens. Ainsi, le second motif (c'est-à-dire le moyen ou l'argument) relevé par Crevier est « l'ordre public doublement violé, & par la nature même de l'écrit, & par les voies clandestines & furtives dont on s'est servi pour le publier ». Car s'en prendre à la « puissance ecclésiastique » et « troubler la paix de l'Eglise », c'est porter atteinte à la puissance publique et les conclusions « s'appuient de l'exemple & de l'autorité des Empereurs Romains, qui ont cru que le feu devoit consumer les libelles diffamatoires, pour abolir, s'il étoit possible, & pour effacer jusqu'au souvenir de ces ouvrages de ténèbres ». Et Crevier poursuit :

On voit ici la marche des réquisitoires des Gens du Roi dans les affaires publiques ; l'exposition du sujet, les motifs des conclusions qu'ils prennent, & enfin les conclusions mêmes. Nous aurions abondance de grands & excellens modèles d'Eloquence dans le genre délibératif, si le zèle pour le service & pour la gloire de la Nation<sup>114</sup>, inspiroit à quelque la pensée de donner une collection de ces discours, où la **gravité**, la **sagesse**, les **vûes supérieures du bien public** s'expliquent par le ministère des Gens du Roi, dans les premiers Tribunaux du Royaume, & sur-tout dans le Parlement de Paris. Le principal mérite de ces discours est sans doute **dans les choses mêmes**. Mais **la manière** dont y sont présentés et traités les objets, feroit aussi une leçon très-utile pour ceux qui aspirent à la gloire de bien dire. Et cette collection ne seroit pas d'une exécution difficile, puisque la plûpart des discours de ce genre s'impriment communément dans le temps qu'ils ont été prononcés. S'ils étoient une fois recueillis, chacun le consulteroit à sa volonté : au lieu que répandus dans le public en feuilles volantes, ils s'effacent bientôt de la mémoire des hommes ; & si quelqu'un avoit besoin d'y recourir, il ne pourroit se les procurer qu'avec des peines infinies<sup>115</sup>.

Crevier signale qu'il existe un recueil de 1609 intitulé *Harangues & Actions publiques des plus rares Esprits de notre tems, faites tant aux ouvertures des Cours souveraines, qu'en plusieurs autres singulières occasions*, recueil qui est pour lui l'exemple de ce qu'il faudrait faire pour les discours des magistrats de la fin du siècle précédent et de son siècle. Il voit donc dans le ministère public l'équivalent de la parole politique des anciens. Mais si on se reporte aux divisions de

---

<sup>113</sup> *Op. cit.*, p. 127.

<sup>114</sup> « Service » et « gloire » ne sont-ils pas des variantes de l'utile et de l'honnête ?

<sup>115</sup> *Op. cit.*, p. 129-130.

Cicéron, on voit bien que l'on se trouve encore dans un cas où il n'y a pas de conflits de valeurs : les avocats généraux, comme les parlementaires auxquels ils s'adressent, ont la « gravité », la « sagesse », les « vues supérieures du bien public » des hommes *bene instituti*, pour qui il n'y a pas de divorce entre l'honnête et l'utile<sup>116</sup>. D'ailleurs, l'intérêt de leurs discours est plus dans les « choses » que dans les mots (selon l'opposition rhétorique traditionnelle entre *res* et *verba*), même si la « manière dont y sont présentés et traités les objets » peut être instructive pour les futurs orateurs. C'est en cela qu'on est loin de l'idéal de la grande éloquence, qui déploie toutes les ressources de l'élocution pour convertir au bien une nombreuse assemblée. Même si l'avocat général recourt au *movere* – et on sent bien, dans la conclusion du discours cité par Crevier la charge d'*indignatio* lancée contre le libelle pour convaincre les juges –, sans doute sa véhémence reste-t-elle modérée<sup>117</sup>. Et surtout, les textes ne sont pas disponibles pour servir d'exemples, ce qui exclut cette éloquence des modèles de référence.

D'autres auteurs ont également cherché du côté du genre judiciaire la grande éloquence qui faisait défaut en politique puisque chez les anciens, le judiciaire touchait au délibératif et permettait d'atteindre les sommets de l'art oratoire. Mais ils ont conclu à l'impossibilité d'atteindre là les sommets de l'éloquence antique. Ainsi, Voltaire écrit-il dans l'article « Éloquence » de l'*Encyclopédie* :

La grande *éloquence* n'a guère pu en France être connue au barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athènes, dans Rome, & comme aujourd'hui dans Londres, & n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'est réfugiée dans les oraisons funèbres où elle tient un peu de la poésie.

C'est le point de vue également du père Papon dans le chapitre qu'il consacre à la « Différence de l'Eloquence de notre Barreau et de celle des anciens » :

[...] l'intérêt de la République, ce motif si puissant sur des cœurs, dont l'amour de la patrie et de la liberté était la passion dominante, se trouvait presque toujours lié aux grandes causes que Cicéron traitait. Du haut de la tribune il veillait sur les destins de Rome et réglait quelquefois le sort des Princes et des Nations. Son esprit s'élevant avec la matière donnait au discours cette impétuosité, cette véhémence qui emporte, qui entraîne tout ; échauffait, embrasait les cœurs, et vainquait l'opiniâtreté par la force des

---

<sup>116</sup> C'est, du moins, la présentation qu'en fait Crevier, chez qui on chercherait vainement trace des conflits entre les Parlements et le pouvoir royal.

<sup>117</sup> L'abbé Mallet écrit dans l'*Essai sur l'étude des belles-lettres* (Paris, 1747) : « à ces morceaux d'Eloquence Politique de l'Antiquité, il serait à propos d'opposer ou des Traités sur les prétentions des Princes, ou des déclarations de guerre, ou des Mémoires de Négociations composés par les Modernes. J'avoue qu'on n'y trouveroit peut-être pas tout le feu, toute la véhémence des Grecs, mais on y rencontrerait plus d'ordre, de justesse et d'attention à observer les bienséances. » p. 37.

passions.

Que voit-on dans notre Barreau ? Des questions de fait et de droit, qui intéressent quelques particuliers, et retiennent l'Eloquence comme captive<sup>118</sup>.

C'est donc l'importance de la matière, un enjeu lié à l'intérêt de l'État qui fait la grandeur de l'éloquence, grandeur liée explicitement, pour le père Papon, aux passions et plus précisément à la passion suprême qu'est l'amour de la patrie et de la liberté. Certes, le recours aux passions s'explique par le fait qu'« à Rome on parlait souvent devant le peuple ; et l'on sait que ce n'est pas la raison qui le guide », si bien qu'il fallait « non un Orateur qui se bornât à raisonner ; mais un génie adroit et pathétique qui sût s'insinuer dans le cœur, combattre les passions les unes par les autres, exciter à son gré la pitié, la terreur ou la haine, et entraîner les auditeurs comme malgré eux ». Mais même devant les sénateurs, il fallait de grands « mouvements » : « Le climat, la forme du gouvernement et l'éducation les formaient sensibles et rendaient les passions nécessaires à l'Eloquence ». C'est pourquoi les orateurs anciens « n'avaient garde de négliger les passions ». Mais il faut adapter les arts aux mœurs et à l'esprit dominant du siècle : la « pompe » et les « graces » de Cicéron seraient ridicules dans le Barreau du XVIII<sup>e</sup> siècle « comme un magistrat qui siégerait en habit à la Romaine ». Il faut que « l'Avocat soit plus réservé qu'eux dans l'usage des ornements, des figures hardies et des grands mouvements » et c'est le Prédicateur qui pourra étudier de quelle manière on excite les passions. Pas de grande éloquence possible, donc, pour le Barreau moderne où il ne sert à rien de vouloir imiter Cicéron : les conditions ne s'y prêtent plus.

Le point de vue de Blair est à la fois proche – il reproduit le lieu commun du siècle selon lequel l'éloquence « mâle, haute, entraînant, ne se trouve que dans les pays de liberté, ou dut se trouver là bien plus qu'ailleurs<sup>119</sup> » – et différent : il n'oppose pas un idéal d'éloquence fondé sur les passions à une éloquence fondée sur la raison mais une « éloquence ornée » destinée à plaire, de l'ordre du *delectare*, à un idéal d'éloquence fondé sur l'argumentation, et donc la raison. En effet, la France de Louis XIV a fourni plus de modèles d'« éloquence ornée » qu'aucune autre nation, même plus libre ; les sermons et les discours publics n'y sont pas seulement des harangues écrites avec élégance et travaillées avec soin : plusieurs sont remarquables par leur « chaleur » et leur « élévation », la « hardiesse des figures », des « traits qui appartiennent à un genre de sublime ». Mais il s'agit en général d'une éloquence plutôt destinée à plaire et à flatter qu'à convaincre et persuader. Il lui manque « cette force et cette argumentation pressante, qui donnent à l'éloquence un si grand pouvoir » :

Ce défaut tient peut-être en partie au génie de la nation, qui la porte à fixer son attention sur les ornements autant que sur le fond des pensées, et en partie à la nature du gouvernement, qui, ôtant à l'éloquence toute

---

<sup>118</sup> *L'Art du poète et de l'orateur*, op. cit., p. 129.

<sup>119</sup> Hugues Blair, *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, trad. Pierre Prevost, Paris, Auguste Delalain, 1821 (2<sup>e</sup> éd.), t. I, p. 578.

influence sur la gestion des affaires publiques, lui enlève par là-même le moyen le plus sûr d'acquérir de la force et du nerf. Aussi la chaire est-elle sa seule ressource[...] <sup>120</sup>.

Car pour Blair, il y a trois genres ou trois « degrés » d'éloquence : celui qui a pour objet de plaire aux auditeurs (l'éloquence des panégyriques, des harangues inaugurales, des discours adressés aux grands hommes et « autres harangues de cette espèce ») ; celui qui ajoute au désir de plaire celui d'instruire et de convaincre, et qui est le propre de l'éloquence du barreau ; enfin, le « troisième et plus haut degré d'éloquence, qui exerce sur l'esprit humain un pouvoir plus étendu » :

C'est cette espèce d'éloquence qui ne se contente pas de convaincre, mais qui veut intéresser ; par laquelle l'orateur nous agite et nous entraîne ; force nos passions à s'élever au niveau des siennes ; nous fait partager toutes les émotions qu'il éprouve ; aimer, haïr, concevoir du ressentiment ; prendre des résolutions, agir enfin avec autant de feu que de rigueur. Les débats des assemblées populaires ouvrent un vaste champ à ce genre d'éloquence, qui peut aussi convenir à la chaire <sup>121</sup>.

Or, de cette éloquence « qui a toujours sa source dans un sentiment passionné », il ne trouve pas d'exemple chez les modernes, pas plus au Parlement anglais, où prévaut l'influence ministérielle, que dans la Chaire, où la pratique de lire les sermons ainsi que la « haine des sectes et de leur prédication bouillante » avant le rétablissement de la monarchie, ont jeté l'Église établie dans l'extrême opposé : l'affectation de calme et de froideur. Et c'est chez Démosthène qu'il va chercher l'illustration de l'éloquence des assemblées populaires qui permet « un style véhément et déclamatoire » mais exige d'abord « un solide raisonnement pour convaincre ». Car le peuple ne se laisse pas tromper par « un orateur plein d'art et d'étude, qui met les fleurs de rhétorique à la place du raisonnement <sup>122</sup> ».

C'est donc avec cet idéal d'éloquence « noble et mâle <sup>123</sup> » que le siècle ne peut rivaliser, idéal qui se confond avec le genre délibératif, au point même que l'on voit presque assimilés genre délibératif et style élevé ou sublime comme dans le traité de Ferri qui traite, sous le titre « Des Genres d'Éloquence », du « genre simple », du « genre tempéré » et du « genre sublime » qui « est à la véritable éloquence ce que l'enthousiasme est à la bonne poésie » et se reconnaît par « la grandeur des idées », la « noblesse de l'expression » et la « véhémence des sentiments »,

---

<sup>120</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 616.

<sup>121</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 574.

<sup>122</sup> *Op. cit.*, t. II, p. 3.

<sup>123</sup> L'expression est reprise à l'abbé Mallet, *op. cit.*, p. 43 mais se trouve dans un bon nombre de traités pour qualifier l'éloquence idéale des Anciens. Le qualificatif « mâle » vient de la querelle de l'asianisme, éloquence considérée à l'époque de Cicéron comme « efféminée », et de l'atticisme, éloquence « mâle ».

toutes qualités qui, écrit-il plus loin, assurent le succès de l'éloquence politique<sup>124</sup>. Quant à Voltaire, il réserve le « genre sublime » à l'éloquence politique :

Le genre sublime ne peut regarder que de puissans intérêts traités dans une grande assemblée. On en voit encore des traces dans le parlement d'Angleterre ; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739, quand il s'agissait de déclarer la guerre à l'Espagne. L'esprit de Démosthène et de Cicéron ont dicté plusieurs traits de ces discours; mais ils ne passeront pas à la postérité comme ceux des Grecs et des Romains, parce qu'ils manquent de cet art et de ce charme de la diction qui mettent le sceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

On voit donc bien comment l'éloquence politique a pu être considérée comme la grande éloquence, grande éloquence qui faisait précisément défaut aux modernes.

#### 4. La tribune de l'orateur-philosophe

Reste cependant un modèle de substitution possible au grand orateur politique introuvable : celui de l'orateur philosophe. Jean Starobinski cite Malesherbes qui déclare, en 1775 à l'Académie, que « les gens de lettres [...] sont, au milieu du public dispersé, ce qu'étaient les orateurs de Rome et d'Athènes, au milieu du peuple assemblé » :

La littérature et la philosophie semblent avoir repris le droit qu'elles avaient, dans l'ancienne Grèce, de donner des législateurs aux nations.

Nous n'avons plus, à la vérité, la Tribune des Démosthènes et des Cicérons. Les souverains et les républiques n'appellent point encore les philosophes sur la foi de leur renommée, pour leur dicter des lois<sup>125</sup>.

Pour Malesherbes, l'exemple de Montesquieu est la preuve de l'influence de l'homme de lettres sur la pensée politique (il a *parlé*, « et les nations sont accourues pour l'entendre ») et, commente Jean Starobinski, Malesherbes « confère au livre un statut métaphorique de discours public, ce qui rapproche Montesquieu de Cicéron<sup>126</sup> ». Cette conception rejoint également un autre constat touchant l'héritage rhétorique : alors que le champ de la rhétorique s'est restreint puisque, nous l'avons vu, elle renonce à donner des préceptes pour l'argumentation politique, laissant aux philosophes-penseurs politiques le terrain qu'Aristote avait inclus dans la réflexion rhétorique, c'est bien du côté de *L'Esprit des lois* qu'il faut aller chercher désormais une réflexion sur les types de gouvernement.

---

<sup>124</sup> *De l'éloquence et des orateurs anciens et modernes, op. cit.*

<sup>125</sup> « Éloquence antique, éloquence future : aspects d'un lieu commun d'ancien régime », *op. cit.*, p. 319.

<sup>126</sup> *Ibid.*

Autre figure d'orateur-philosophe : Rousseau, désigné par d'Alembert comme « un écrivain éloquent et philosophe » dans le *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie*. « L'éloquence, écrit Jean Starobinski<sup>127</sup>, c'est la qualité évidente que tous – partisans ou ennemis – saluent en Rousseau, dès l'apparition du premier *Discours*. Chaleur, énergie, couleur (ce sont les termes consacrés), sont reconnus et loués d'un commun accord dans la langue et la diction de Rousseau<sup>128</sup> ». On pourrait ajouter : et le resteront, tant l'éloquence de Rousseau deviendra un modèle pour les manuels du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>129</sup>. Au terme de son étude, qui analyse les ambiguïtés de la réflexion de Rousseau sur l'éloquence et celles de l'usage qu'il en fait, Jean Starobinski décrit la « situation oratoire » dans laquelle Rousseau lui-même s'imagine : un héros, un orateur solitaire, captif, comme Émile prisonnier en Alger, ayant par avance accepté la mort, ou venu lui-même d'entre les morts, doué d'une clairvoyance supérieure et qui apostrophe ses contemporains, eux-mêmes captifs et victimes de la situation d'étouffement du langage qui est celle de la France. Ainsi, « Rousseau n'a cessé, dans les pages de ses livres, de se mettre en scène lui-même, sur le papier, dans l'acte de la parole vive et de l'admonestation véhémence<sup>130</sup> ».

Que d'autres le représentent ainsi ou qu'il se conçoive lui-même dans ce rôle, « au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'orateur prend le visage nouveau du philosophe, il ne s'adresse plus à une assemblée capricieuse, mais au “tribunal de l'opinion publique” », écrit Jean-Paul Sermain<sup>131</sup>. Cette conception conduit à une valorisation de l'écrit aux dépens de la parole vive car, pour Condillac, Diderot et Rousseau, qui dénoncent une langue réduite à la servitude par le despotisme, « le français, plus faible mais plus juste, se prête mieux à la rigueur de l'écriture, favorise l'essor de l'esprit d'examen et de méthode. Ses progrès sont ceux-là mêmes du savoir et des Lumières, et ils réduisent à l'impuissance tous ceux qui se servent de la rhétorique pour séduire, égarer, enchaîner les peuples<sup>132</sup> ». Les idéologues seront les héritiers de cette conception, et Condorcet tout particulièrement, qui voudra protéger les représentants du peuple de la tentation qu'ils éprouveraient à faire céder leur auditoire « à un autre pouvoir que celui de la raison » en reproduisant immédiatement leurs discours par l'impression, afin qu'ils soient examinés à loisir

---

<sup>127</sup> « Rousseau et l'éloquence », in *Rousseau after two hundred years*, Proceedings of the Cambridge Bicentennial Colloquium, R.A. Leigh éd., Cambridge University Press, 1982.

<sup>128</sup> Ainsi Morellet, dans ses *Mémoires*, parle de Rousseau comme de « l'homme le plus éloquent de son siècle » (t. I, Paris, 2<sup>ème</sup> éd., 1823, p. 113-114) et Madame de Staël comme du « plus éloquent de nos écrivains » (*De la littérature*, Préface de la seconde édition, éd. G. Gengembre et J. Goldzink, *op. cit.*, p. 55).

<sup>129</sup> Elle l'est d'ailleurs déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle puisque Ferri, par exemple, donne en 1789 la prosopopée de Fabricius comme un modèle du style sublime.

<sup>130</sup> *Op. cit.*, p. 198.

<sup>131</sup> « Raison et Révolution : le problème de l'éloquence politique », in *Les Idéologues : sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, John Benjamins B. V., 1986, p. 147-166.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 147-148.

par « autant de juges froids et sévères qu'il existe en France de citoyens occupés de la chose publique<sup>133</sup> ». Mais on la trouve également exprimée le 25 août 1789 par l'abbé Barthélemy, auteur du *Jeune Anacharsis*, dernier élu à l'Académie avant sa dissolution, dans un discours qui, écrit Jean Starobinski, « ne diffère en rien de ceux qui furent lus depuis le milieu du siècle » et où son auteur « n'hésite pas à préférer, à la culture antique de l'éloquence vive, le recours moderne au truchement du livre » :

Dans ces anciennes républiques, où une multitude ignorante décidait des plus grands intérêts sans les connaître, le sort de l'État dépendait souvent de l'éloquence ou du crédit de l'orateur [...] Aujourd'hui les discussions par écrit, si faciles à multiplier, ramènent bientôt les opinions qu'avaient égarées les discussions de vive voix, et l'ignorance ne peut plus servir d'excuse à l'erreur<sup>134</sup>.

Cet optimisme sera évidemment cruellement démenti par les événements.

Mais cette substitution du philosophe à l'orateur recouvrait déjà des conceptions bien différentes : quoi de commun entre l'optimisme de l'académicien Suard et la parole d'un Rousseau, née de l'excès d'indignation ? Pour le premier, certes, les Grecs ont connu « la liberté politique » qui fortifiait « l'énergie et l'élévation des âmes », mais il ne faut pas pour autant condamner la société monarchique : les philosophes « savent distinguer la liberté civile, qui consiste à n'obéir qu'aux lois, d'avec la liberté politique, qui appelle chaque citoyen à la formation des lois ; ils savent que la liberté civile est la seule qui contribue au bonheur des hommes, et qu'elle peut se trouver dans une monarchie comme dans une république », alors que la liberté politique « fut dans les républiques antiques une source continuelle de dissensions, de guerres, de massacres, de révolutions et de malheurs ». C'est pourquoi les philosophes, « accoutumés à cultiver leur raison dans la solitude, à réfléchir en paix sur les causes des événements, à en prévoir les conséquences, ne troubleront jamais le monde, même pour le rendre plus heureux ». Certes, les philosophes ont conscience de détenir le pouvoir de former l'opinion, mais « l'opinion chez un peuple est toujours déterminée par un intérêt dominant ; il ne veut, n'aime, n'approuve que ce qu'il croit utile à son bonheur ». La philosophie doit donc enseigner le bonheur par l'introduction de « vérités nouvelles » et trouve sa justification dans la diffusion d'un « principe de bienveillance universelle<sup>135</sup> ». Il est difficile de trouver vision plus optimiste de la cité puisque sa fin est le bonheur des hommes (il y règne la liberté civile et c'est la seule qui

---

<sup>133</sup> *Mémoires sur l'instruction publique* (1792), in *Œuvres complètes* (éd. Arago, 1847, VII, p. 208), cité par J.-P. Sermain, *op. cit.*, p. 151, ainsi que les propos suivants, tirés de la même œuvre (p. 270-271) : « L'art de faire des discours écrits est donc la véritable rhétorique des modernes, et l'éloquence d'un discours est précisément celle d'un livre fait pour être entendu de tous les esprits dans une lecture rapide. »

<sup>134</sup> J.-J. Barthélemy, *Œuvres*, t. 4, Paris, 1821, cité par J. Starobinski, « Éloquence antique, éloquence future : aspects d'un lieu commun d'ancien régime », *op. cit.*, p. 322.

<sup>135</sup> Le discours de réception de Suard date de 1774. Il est reproduit dans le tome VII du *Recueil de harangues* de l'Académie. Les citations et la paraphrase sont reprises de l'article de J. Starobinski, déjà cité, p. 316.



contribue au bonheur des hommes) et que le peuple lui-même « n'approuve que ce qu'il croit utile à son bonheur ». Pas de divorce, donc, entre l'utile et l'honnête, ni du côté du monarque, conscient que la « force » et la « grandeur » des États repose sur la liberté civile, ni du côté du peuple, éclairé par les philosophes. Alors que dans *l'Essai sur l'origine des langues*, de 1781, la théorie de l'éloquence aboutit au constat de la mort de l'éloquence publique et de la liberté.

Enfin, il manque à l'orateur-philosophe l'affrontement avec l'auditoire, qui seul, si on en croit Cicéron, peut conduire à la véritable éloquence. Ainsi, La Harpe objectera à Garat :

Quant à ce qu'ajoutait mon collègue, de *Thomas* en particulier, qu'en réclamant les droits de l'homme il avait parlé comme du haut d'une tribune ; ce qui se pourrait dire de même de *Rousseau* et de *Raynal* : de l'un, quand il n'est pas sophiste ; de l'autre, quand il n'est pas déclamateur, et ce qu'on pourrait dire encore de plusieurs écrivains de nos jours éloquemment patriotes ; j'observerai que leur composition, modifiée et limitée par la nature des objets qu'ils ont traités, était plutôt celle de moralistes éloquents que de véritables orateurs, si nous ne donnons ce titre, avec les anciens, qu'à ceux qui se signalent dans la lice brillante et périlleuse des délibérations et des jugemens publics ; qui soutiennent des combats corps à corps, et, après avoir terrassé leurs adversaires, entraînent les hommes rassemblés à la suite de leurs triomphes<sup>136</sup>.

De toutes les solutions de remplacement proposées, aucune ne correspond donc vraiment au genre délibératif des anciens. Or si ce manque est problématique, nous l'avons vu, pour tous ceux qui réfléchissent sur l'art oratoire, c'est que le genre délibératif est celui qui permet d'atteindre aux sommets de l'éloquence et donc au sublime, idéal vers lequel doit tendre l'éloquence. On pouvait donc légitimement penser que la révolution, en donnant au genre délibératif un théâtre conforme à son importance, allait enfin permettre à l'éloquence française de trouver son accomplissement. Et pourtant, le genre délibératif, qui renaît *de facto* avec les assemblées révolutionnaires, ne sera pas consacré comme le délibératif moderne tant attendu par le XVIII<sup>e</sup> siècle.

## C. La Révolution ou l'échec du délibératif moderne

Plusieurs raisons expliquent l'échec de la constitution d'un délibératif moderne avec la Révolution. La première, la plus simple, est d'ordre historique : le souvenir de la Terreur a effacé tous les autres ou a entraîné avec lui tous les événements qui y ont conduit. La période,

---

<sup>136</sup> Jean-François La Harpe, *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne*, t. 3, Paris, Emler frères, 1829, p. 380-381 (1<sup>re</sup> éd. anVII-an VIII).

définitivement maudite, ne pouvait rien léguer de bon à la postérité. Mais l'explication est insuffisante : les discours des premières assemblées auraient pu, au contraire, être célébrés par les modérés, qu'ils soient royalistes ou républicains, par contraste avec ceux qui ont suivi, ou l'impression produite par certains discours – ceux de Mirabeau par exemple – aurait pu être suffisamment forte pour demeurer malgré tout dans le souvenir. Or, nous le verrons, ce sont tous les discours qui, au lendemain de la Révolution, sont gommés de la mémoire, et pas seulement ceux de la Convention. Il faut donc chercher plus avant les explications d'un pareil enterrement du genre délibératif<sup>137</sup>.

## 1. Le genre délibératif confronté à la réalité des assemblées révolutionnaires

Il faut imaginer d'abord la déconvenue de ceux qui rêvaient d'une grande éloquence à la Démosthène ou à la Cicéron devant les réalités de la parole politique dans les premières assemblées de la Révolution : une salle immense, mal commode, à l'acoustique inadaptée, des députés trop nombreux, l'absence de discipline, même après l'adoption d'un règlement, la présence du public dans les tribunes, l'absence de partis constitués et donc de discipline de vote, les intrigues, la corruption, les pressions extérieures, notamment celles des clubs, bref tout un ensemble de conditions rendant difficile la parole politique des assemblées<sup>138</sup>. Quant aux discours eux-mêmes, lorsque l'organe de l'orateur parvenait à les rendre audibles, ils ne se répondaient pas, dans la mesure où ils étaient le plus souvent rédigés à l'avance et ensuite lus, si l'on excepte les quelques représentants capables d'improviser, ce qui enlevait une partie de leur intérêt aux débats. Il fallait donc désormais confronter le mythe de la grande éloquence avec la réalité du fonctionnement des institutions, ce qui ne pouvait qu'engendrer une certaine déception, bien exprimée par Joseph Lequinio, député du Morbihan à l'assemblée Législative et lié à la Montagne, dans son ouvrage *Les Préjugés détruits*, paru en 1792 :

Une multitude d'hommes, sur le front desquels se peignent l'insouciance et l'irréflexion ; une inattention habituelle ; un tumulte qui ne cesse jamais ; le désir de juger avant que l'orateur parle ; la manie de décider avant de l'avoir entendu ; les interruptions continuelles aussitôt qu'il a pris la parole ; la prévention pour ou contre ce qu'il va dire en raison de celle qu'on a pour sa personne ; des applaudissements qui prouvent que l'on est satisfait d'entendre des mots ; des huées qui prouvent souvent que l'on redoute les choses, et qui annoncent toujours de la frivolité, de l'imphilosophisme et de la

---

<sup>137</sup> Je recourrai largement, pour ce développement, aux travaux de Patrick Brasart qui a traité cette question dans sa thèse : *L'Éloquence révolutionnaire (1789-1794) : appréciation critique et statut littéraire d'un délibératif moderne (1789-1814)*, thèse de doctorat nouveau régime, Tours, 1992.

<sup>138</sup> Cette difficile naissance du délibératif a été étudiée par Patrick Brasart dans *Paroles de la révolution. Les assemblées parlementaires. 1789-1794*, Paris, Minerve, 1988. Voir également la description que fait Chateaubriand des séances de l'assemblée nationale dans les *Mémoires d'outre-tombe*, Première partie, Livre 5.

faiblesse ; les prétentions de l'orateur ; la partialité du président ; l'étourderie des secrétaires ; la folie des tribunes : tel est en grand, mais tel est au vrai, l'aperçu de ce sénat que l'on nomme auguste, et qui n'a que le devoir de l'être et l'espoir de le devenir<sup>139</sup>.

Quant aux orateurs, ils sont décrits avant tout comme ridicules. On est donc loin de l'assemblée des sages, du sénat romain que pouvait laisser espérer une chambre de représentants.

De même, pour un abbé Morellet, né en 1727, qui a fréquenté les salons et côtoyé les philosophes, les assemblées politiques, écrit Patrick Brasart, sont aux antipodes de son idéal de conversation de salon entre « hommes de lettres, gens du monde ou étrangers, qui aimaient et cultivaient même les arts de l'esprit ». Dans ses *Mémoires*, il parle des assemblées primaires de février 1789, où il a échoué à se faire élire, comme d'assemblées « inaccessibles à l'ordre, au bon sens, incapables de discussion, ingouvernables enfin » qui lui ont donné « une très mauvaise idée », fortifiée ensuite par les événements, des assemblées. Il semble que la Convention ait déteint sur le regard rétrospectif de l'abbé, qui condamne « une assemblée sans liberté et sans police intérieure », où les opinions arrivaient « toutes formées par un seul parti dans des assemblées populaires », tandis que des « menaces sanguinaires » étouffaient toute opposition<sup>140</sup>. Mais Patrick Brasart constate également que dès 1791, dans sa polémique avec Chamfort sur l'Académie, Morellet porte un jugement négatif sur l'Assemblée nationale :

[...] dans toute assemblée nombreuse, l'éloquence tend à se corrompre, et la langue à devenir barbare, sous prétexte de se rendre énergique. Les séances de l'assemblée actuelle ont fourni mille exemples et mille preuves de ce que je dis<sup>141</sup>.

Cette inquiétude sur le devenir des assemblées et ce jugement esthétique négatif sur la qualité de l'éloquence peuvent se doubler d'une opposition idéologique. Car c'est aussi ce que révèle l'avènement de l'éloquence politique des assemblées : l'impossibilité de faire abstraction des positions idéologiques dans la formulation des jugements. Combien il était plus facile d'admirer l'éloquence antique sur les bancs du collège et de se passionner, avec le détachement que donne l'écoulement du temps, pour les combats oratoires de Démosthène et de Cicéron, que de formuler des jugements sur la qualité de l'éloquence des orateurs, dans le feu de l'action, alors que chacun était engagé dans les événements et avait quelque chose à défendre. « Dès les premiers temps de l'Assemblée nationale, dite plus tard constituante, écrit Patrick Brasart,

---

<sup>139</sup> Cette description s'oppose à celle de l'idéal d'un « assemblée de sages », qui écoute en silence et avec décence, discute lentement et avec sang-froid, « ne songeant qu'au bien général, délaissant absolument tous les petits intérêts particuliers, de quelque nature qu'ils puissent être » (*Les Préjugés détruits*, Chap. XXV : « De la politique et de l'intrigue »). Cité par Patrick Brasart dans sa thèse p. 167 et 168.

<sup>140</sup> Extraits des *Mémoires* cités par P. Brasart p. 72 et 73.

<sup>141</sup> *De l'Académie française, ou Réponse à l'écrit de M. de Chamfort qui a pour titre : Des Académies*, Paris, 1791, p. 167, cité par P. Brasart p. 74.

partisans d'une démocratie directe et féaux sujets du Roi versèrent une dérision égale sur les représentants, les uns pour dénoncer dans les séances des Menus, puis du Manège, un détournement de la victoire du peuple, dont les fruits lui étaient iniquement arrachés, les autres pour s'indigner du scandale absolu de ces prises de parole, dans leur prétention à régenter la France à la place du prince ». Et il étudie dans les *Actes des Apôtres*, « pilier, parmi d'autres, de la presse contre-révolutionnaire », la polémique contre-révolutionnaire et son « exaspération devant les échanges oratoires de la démocratie représentative ». À cette démocratie, elle oppose le contre-modèle des Parlements d'Ancien régime, « dont elle reconduit les célébrations traditionnelles, où la comparaison des magistrats à autant de Cicérons siégeant dans un Sénat auguste était monnaie courante »<sup>142</sup>. Mépris pour le verbiage en même temps que hantise d'un pouvoir illimité de ce verbe, satire de la démesure, contraire à l'idéal classique, et de la « fausse logique », vogue momentanée d'une éloquence populaire qui ne résiste pas à la lecture, dédain pour des orateurs aussi novices que leur public, tels sont quelques uns des traits de la critique que les *Actes des Apôtres* adressent au nouveau genre délibératif et que résume ce passage :

Le ton d'assurance et le débit de l'orateur, l'ignorance de l'auditoire, l'opinion régnante, les passions exaltées, les vanités réciproquement caressées, l'avidité, l'ambition bourgeoise et l'entêtement de parti érigent en sublimes chefs-d'œuvre de véritables pauvretés qu'un véritable examen apprécie ce qu'elles valent<sup>143</sup>.

Ce faisant, les contre-révolutionnaires se retrouvent sur le même terrain que les Montagnards et qu'un Lequinio pour critiquer une éloquence démagogique, qui flatte les passions de son auditoire pour le manipuler, critique aussi ancienne que la rhétorique elle-même, mais qui retrouve une actualité avec la présence, dans les tribunes, de « jusques à neuf cents hommes, la plupart de Paris, et le plus souvent les mêmes », dont on mendie les « applaudissements par de grands mots, et toujours en prononçant le mot *peuple* »<sup>144</sup>. Ainsi se trouve réactivé le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui, depuis Locke, est hostile à l'art oratoire conçu comme un art de la tromperie, opposé à la froide raison des mathématiciens et des philosophes, et voit dans l'éloquence l'un des instruments majeurs du despotisme.

Mais si l'éloquence n'est plus que « l'art de tromper les hommes en leur faisant aimer leur erreur », « un moyen sûr aux intrigants d'obtenir des succès et le fléau de la liberté<sup>145</sup> », et non plus l'art des peuples libres, que reste-t-il du genre délibératif ? Surgit alors un personnage que nous avons vu paraître : le « philosophe »<sup>146</sup>. Car, pour les Jacobins, « la raison et la vérité sont

---

<sup>142</sup> *L'Éloquence révolutionnaire (1789-1794) ...*, op. cit., p. 5 et 6.

<sup>143</sup> *Actes des Apôtres*, t. VIII, n° 236-237, p. 5, cité par P. Brasart, p. 15.

<sup>144</sup> Lequinio, *Les Préjugés détruits*, p. 271, cité par P. Brasart p. 174.

<sup>145</sup> Lequinio, op. cit., p. 34, cité par P. Brasart p. 180.

<sup>146</sup> Op. cit., p. 183.

unes ; elles sont les mêmes dans tous les pays et pour tous les temps » et « la liberté ne doit avoir pour défenseur que la raison », ce pour quoi « l'éloquence doit maintenant, à la tribune, faire place à la philosophie »<sup>147</sup>. Ce que Lequinio théorise ainsi, c'est ce que Robespierre entend réaliser, lui qui, selon Patrick Brasart, se réclamera toujours d'une éloquence de la raison et qui insiste sur les dangers que les talents oratoires font courir à la liberté. Chez lui prime le *docere* et les arguments sont disposés *more geometrico*. S'il sait, à l'occasion, recourir au *movere*, il le justifie en invoquant la passion de l'intérêt général, l'amour de la justice, de l'humanité, de la liberté, qui ne saurait être confondue avec les passions dégradantes des intérêts particuliers. Une telle conception conduit, cependant, à un rejet des règles du jeu délibératif puisque quiconque détient la vérité, fût-il en minorité, ne peut transiger sur elle, et qu'aucune opinion divergente n'est acceptable, toute diversité d'opinion étant renvoyé du côté du complot et de la calomnie. Ainsi, l'orateur Robespierre devient un prédicateur qui n'a pas besoin de séduire ou de convaincre l'assemblée : il suffit de faire resplendir la lumière de la vérité dans le discours pour qu'elle brille instantanément dans les consciences vertueuses. « Le délibératif, conclut Patrick Brasart, est nécessairement annulé, au bénéfice de l'énoncé à sens unique d'une parole non susceptible d'être remise en cause. L'orateur n'attend pas de l'auditeur qu'il juge la vérité de ce qu'il lui dit ; au contraire, c'est cette vérité qui juge l'auditeur, en considération de l'accueil qu'il lui fait »<sup>148</sup>. Dernier avatar de l'orateur-philosophe qui, assimilant raison et vérité, signifie la mort même d'un art oratoire fondé sur le vraisemblable et les divergences d'opinion, et exclut par là toute délibération et tout conflit entre l'utile et l'honnête, l'intérêt général étant devenu un absolu.

D'autres philosophes, les idéologues, ont, eux aussi, invoqué la raison pour combattre l'éloquence, éloquence assimilée par eux à un art de l'ornement, de la transposition imagée, plus faible d'un point de vue conceptuel, mais plus frappante pour ceux qui sont en retard sur la voie de la raison. Ils suivaient en cela la théorie sensualiste qui met le style imagé dans le même rapport avec le style analytique, que la sensation avec la réflexion produite par le travail d'abstraction<sup>149</sup>. Pour eux, le progrès scientifique conduit à l'amélioration des langues, l'éloquence reposant à l'inverse sur leur imperfection. En attendant ce progrès qui permettra à tous d'accéder à la raison, de substituer « le raisonnement à l'éloquence, les livres aux parleurs<sup>150</sup> », il faut réserver aux hommes de savoir la gestion de l'État, la réforme des institutions et la confection des lois : eux seuls peuvent fonder leur action sur des discussions argumentées et donner aux choix politiques la rigueur des vérités scientifiques. Le peuple, autrefois trompé par la tyrannie et le fanatisme, doit s'en remettre à des délégués plus instruits

---

<sup>147</sup> Lequinio, *op. cit.*, p. 40 et p. 35-36, cité par P. Brasart p. 184-185.

<sup>148</sup> *Op. cit.*, p. 229, conclusion du chapitre II (2<sup>e</sup> partie, section 2) intitulé « Robespierre, ou la critique du genre délibératif au nom d'une éloquence de la raison ».

<sup>149</sup> Voir l'article de J.-P. Sermain, « Raison et Révolution : le problème de l'éloquence politique », in *Les Idéologues, op. cit.*

<sup>150</sup> Condorcet, *Rapport sur l'Instruction publique*, cité par J.-P. Sermain p. 157.

que lui et être gagné aux sentiments patriotiques, civiques et humanitaires par les médiations sensibles de l'éloquence des fêtes, qui ne peuvent transmettre que des idées simples. Cette double coupure, qu'analyse Jean-Paul Sermain, entre analyse et éloquence d'une part, et savants et peuple d'autre part, fait éclater la notion d'éloquence politique et fait sortir l'univers politique du champ de l'éloquence.

Mais ce rejet apparemment complet n'est pas tenable au milieu des conflits de la Révolution. C'est pourquoi les idéologues admettent parfois que la raison puisse prendre la rhétorique pour auxiliaire<sup>151</sup>. Patrick Brasart montre que, pour Condorcet, l'éloquence, « tout en pouvant se montrer dangereuse, ne représente pas un péril si grand qu'il ne puisse être conjuré en théorie par des moyens puissants et variés », notamment la nécessité de deux ou trois délibérations préalables avant toute décision définitive. Et dans ses comptes rendus des séances parlementaires de la Législative et de la Convention, dans la *Chronique de Paris*, « il se montre bien plus préoccupé des dangers de la tactique parlementaire, que de ceux attachés à l'influence d'un art oratoire trompeur ». Car ce qui a changé depuis l'Antiquité, c'est que, d'une part, l'éloquence ne s'adresse plus directement au peuple mais à ses représentants éclairés, et que, d'autre part, l'invention de l'imprimerie a établi une nouvelle tribune d'où « se communiquent des impressions moins vives, mais plus profondes ; on y exerce un empire moins tyrannique sur les passions, mais en obtenant sur la raison une puissance plus sûre, et plus durable<sup>152</sup> ». De plus, ajoute Patrick Brasart, Condorcet croit pouvoir ajouter que « presque toutes les décisions importantes prises dans les assemblées [sont] déterminées d'après l'instruction que leurs membres reçoivent par la lecture ». En outre, l'impression transmet les discours à un nombre encore plus grand de lecteurs, et il « a dû en résulter, entre les règles de l'art de persuader chez les anciens et les modernes, des différences analogues à celles de l'effet qu'il doit produire, et du moyen qu'il emploie<sup>153</sup> ». Les anciennes formes de l'éloquence sont mortes et les orateurs doivent veiller à ne pas se tromper d'époque.

Car là réside peut-être une autre explication de l'échec de la Révolution française à fournir les exemples d'un délibératif moderne : la difficulté des orateurs à s'adapter à une situation de parole dont ils n'avaient qu'une idée somme toute très théorique.

## 2. Persistance de l'idéal du grand orateur

Pourtant, il ne faudrait pas oublier, en dépit de toutes les critiques formulées, à quel point cette parole a été exaltée et combien elle a suscité d'espairs, politiques bien sûr, mais également

---

<sup>151</sup> Voir les exemples donnés par J.-P. Sermain à propos de Cabanis, Condorcet et Lakanal.

<sup>152</sup> *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, éd. A. Pons, Paris, 1988, p. 188, cité par P. Brasart p. 253.

<sup>153</sup> *Esquisse...* p. 258, cité par P. Brasart p. 254.

littéraires. Mirabeau, notamment, a été célébré comme le premier orateur de la Révolution, comme cet orateur complet qui réalisait l'idéal d'éloquence transmis par les Anciens aux temps modernes, magnifié par l'idéal révolutionnaire des temps nouveaux. C'est ce que montre l'unanimité des éloges funèbres qui saluent sa disparition, dont Patrick Brasart étudie deux des plus caractéristiques : celui de Garat et celui de Vergniaud<sup>154</sup>. Tous deux célèbrent sa fécondité, sa capacité à intervenir dans tous les débats, son génie de la réplique, sa pénétration d'esprit, son aisance à la tribune. Pour Vergniaud, à la fois législateur et orateur, il possède la clé de l'art oratoire : le pouvoir d'« exciter » les passions, et même de les « électriser » ou, à l'inverse, celui de les calmer. Capable d'une « dialectique forte et nerveuse », les prestiges du grand style oratoire (majesté, rapidité, énergie, pompe) n'ont pas non plus de secrets pour lui, dépassés cependant dans un mouvement qui le conduit au vrai et pur sublime. Il a, pour Vergniaud, « l'abondante imagination de Cicéron, la véhémence de Démosthène et toute l'impétuosité des Gracques » et, plus encore, il est un prophète de la Révolution :

C'est surtout dans l'improvisation que sa grandeur a paru excéder la limite de l'humanité. Ah, si vous l'aviez vu voler à la tribune dans ces grandes agitations, soulevées par le fanatisme et l'aristocratie, si alors vous l'aviez entendu tonner contre les Catilina, les Philippe, les Verrès et les faux prêtres de l'Assemblée nationale. D'abord sa prononciation était lente, sa poitrine semblait oppressée, on eût dit qu'il travaillait à forger la foudre. Bientôt son débit s'animait, des éclairs partaient de ses yeux, sa main menaçante balançait d'un geste terrible les honteux destins des ennemis de la Patrie, les voûtes du Temple retentissaient de sa voix devenue éclatante, il remplissait la Tribune de sa majesté, il en était le Dieu. Les vils suppôts de la tyrannie, renversés dans la poussière, y dévoraient leur douleur en silence. Oui, Messieurs, dans ces instants mémorables, vous eussiez cru que l'Être suprême lui avait transmis toute sa puissance et qu'il lui avait dit : J'ai parlé et l'univers est sorti du néant. L'esclavage pèse sur lui depuis plusieurs siècles, parle, et à ta voix, il entrera dans la vie de la liberté. Son existence fut l'ouvrage de ma parole, son bonheur sera l'ouvrage de la tienne<sup>155</sup>.

Sans aller jusqu'à une telle mystique de la parole, d'autres, comme Chamfort, ont vu dans le genre délibératif le moyen de réaliser la grande éloquence qui conduit à la grandeur et à une gloire « à la fois littéraire et patriotique ». Pour Chamfort, écrit Patrick Brasart, la salle du Manège est devenue la nouvelle Académie où se produisent les modèles, dont ceux qui aspirent à la gloire oratoire doivent venir recueillir les leçons, et les poètes eux-mêmes seront enflammés par la parole brûlante des grands orateurs de la Nation<sup>156</sup>. La Harpe également, critique redouté et influent du *Mercur de France*, a commencé par être très favorable à l'éloquence révolutionnaire,

---

<sup>154</sup> Voir son chap. II : « L'exaltation (Garat et Vergniaud) », 1<sup>re</sup> partie, section 1.

<sup>155</sup> *Éloge de Mirabeau*, in *Les grands orateurs républicains*, t. III, *Vergniaud*, éd. Michel Lhéritier, Monaco, 1949-1950, p. 63, cité par P. Brasart p. 46.

<sup>156</sup> Le texte que commente P. Brasart (p. 54 à 58) est une brochure intitulée *Des Académies*, destinée à être lue par Mirabeau à l'Assemblée nationale et publiée finalement en mai 1791, un mois après sa mort.

se félicitant de la renaissance du genre délibératif et proclamant la supériorité de Mirabeau sur les grands orateurs de l'Antiquité. Il présente ainsi, dans le *Lycée*, son article sur Mirabeau : « J'avais déjà parlé de la supériorité de ses talents oratoires, et essayé de les caractériser dès 1790, dans un temps où peut-être il y avait quelque courage à rendre une justice éclatante à un homme qui avait tant d'ennemis et de détracteurs, et contre qui la haine élevait des clameurs furieuses. Mon témoignage était d'autant moins suspect, que je n'avais aucune liaison avec lui [...] il s'était bien aperçu que je goûtais véritablement son éloquence, qui était du bon genre, c'est-à-dire antique, franche et libre, et n'ayant rien de la rhétorique moderne ». Cette éloquence, il la décrivait ainsi, en commençant par caractériser l'éloquence délibérative :

Ceux qui aiment à observer les moyens et les effets de l'éloquence, depuis que la révolution l'a mise à portée de jouer le premier rôle parmi nous, comme chez les anciens, ont remarqué que ce qui avait généralement le plus d'effet dans les assemblées, c'était la logique et les mouvements. Ce sont aussi les deux grands caractères de l'éloquence délibérative, qui n'existe réellement en France que depuis un an. La plupart des hommes n'ont guère que des aperçus vagues ; ils sont donc très-satisfaits de celui qui leur en donne de justes et de précis ; chez eux, la vérité n'est, pour ainsi dire, qu'un germe ; ils savent donc beaucoup de gré à celui qui le développe, et c'est l'avantage d'une logique lumineuse. Mais ce n'est pas tout : la plupart des hommes, ou s'intéressent faiblement à la vérité, ou peuvent même avoir un intérêt contraire. La véhémence des mouvements et l'énergie des expressions les subjugué, du moins pour le moment, et ce moment suffit. Leur assentiment devient une passion, et vous leur arrachez quelquefois ce que peut-être, quelques moments après, ils seront fâchés ou surpris d'avoir cédé : voilà ce qui fait l'orateur de la chose publique. Tel est à mon gré (sans prétendre ôter rien au mérite de plusieurs autres de nos représentants dont la révolution a mis les talents au grand jour), tel est M. Mirabeau. Il est puissant en logique, en mouvements, en expressions : il est vraiment éloquent ; c'est l'homme le plus capable d'entraîner une grande assemblée<sup>157</sup>.

L'« orateur de la chose publique » est donc celui qui sait le mieux conjuguer *docere* (la logique) et *movere* (les « mouvements » qui traduisent *motus*), avec l'appui d'une *elocutio* appropriée (l'énergie des expressions), ce qui pourrait être l'équivalent de la conception de Cicéron : *Tota autem oratio simplex et gravis et sententiis debet ornatiores esse quam verbis*. Le « simple » est du côté de la logique, le « grave » du côté des *motus*, et les *sententiae* tirent précisément leur force de l'énergie de l'expression qui est la leur. À cet orateur, La Harpe en oppose un autre, l'abbé Maury :

[Mirabeau] a de plus un avantage précieux : c'est la présence d'esprit ; il se possède lorsqu'il meut les autres, et rarement il lui arrive de donner prise sur lui en passant la mesure : en cela, comme en tout le reste, bien différent de tel autre de nos députés, à qui j'ai entendu donner le nom de grand orateur, du moins par un parti, et qui n'est en effet qu'un rhéteur élégant, quand il n'est pas un sophiste emporté ; qui n'attaque jamais de front une grande question, mais qui commence par dénaturer ou écarter le principe, et

---

<sup>157</sup> *Lycée...*, *op. cit.*, t. XIV, p. 384-385.



se jette ensuite dans les accessoires et les lieux communs où il brille par l'élocution ; qui, prenant l'audace pour de l'énergie, risque à tout moment les assertions et les déclamations les plus révoltantes, et oublie que l'orateur ne saurait se décréditer lui-même sans décréditer sa cause, et que l'observation des convenances est une des premières règles de l'art oratoire, d'autant plus importante que tout le monde en est juge, et que quand vous la violez, vos adversaires triomphent, et vos partisans rougissent.

Les accusations traditionnelles de « rhéteur » ou de « sophiste » renvoient à deux défauts rédhibitoires pour La Harpe : le refus du raisonnement logique, remplacé par des « accessoires » (c'est-à-dire ce qui ne relève pas intrinsèquement soit de la cause, soit de la démonstration purement rationnelle) et des « lieux communs », au sens ici d'amplifications oratoires où l'orateur « brille par l'élocution » ; le non-respect de la règle de convenance, qui rejaillit sur l'*èthos* de l'orateur puisqu'il révèle par là, à la différence de Mirabeau, son incapacité à maîtriser ses moyens.

Dans le *Lycée*, La Harpe enchaîne ce premier portrait avec un extrait des œuvres oratoires de Mirabeau qui est la reprise d'une publication dans le *Mercure* du 22 septembre 1792, ce qui lui permet d'évoquer d'autres qualités de Mirabeau : sa capacité à intervenir « sur-le-champ dans toutes les circonstances et sur tous les sujets », son *actio* (« sa voix » qui « remplissait l'assemblée », « ses gestes, ses regards » qui « ébranlaient et soulevaient, pour ainsi dire, l'auditoire entier »), sa maîtrise de la *dispositio* et de l'*elocutio*, le tout culminant dans ce jugement : « Mirabeau n'a jamais été plus grand, à mon avis, que lorsqu'il improvisait », illustré par la citation de l'*Adresse sur le renvoi des troupes* du 15 juillet 1789 : « Quo de plus beau que ce discours de vingt lignes, recueilli sur-le-champ ». Puis il cite très longuement le *Discours sur la contribution du Quart*, du 26 septembre 1789, présenté comme « un des plus admirables monuments de l'éloquence française » et le fait suivre du commentaire suivant :

Ceux qui ont étudié les immortels orateurs de l'antiquité ne retrouvent-ils pas ici le talent des Cicéron et des Démosthène, mais plus particulièrement la manière de ce dernier ; cette accumulation de moyens, de preuves et d'effets ; cet art de s'insinuer d'abord dans l'esprit des auditeurs en captivant l'attention, de la redoubler par des suspensions ménagées, de la frapper par de violentes secousses ? Mirabeau procède ici comme les grands maîtres ; il fait briller d'abord la lumière du raisonnement, il subjugué la pensée ; il fouille ensuite plus avant, et va remuer les passions secrètes jusqu'au fond de l'ame, l'intérêt, la crainte, l'espérance, la honte, l'amour-propre ; il frappe partout ; et quand il se sent enfin le plus fort, voyez alors comme il parle de haut, comme il domine, comme il mêle l'ironie à l'indignation ; comme en récapitulant tous les motifs, il porte les derniers coups ! c'est ainsi que l'on mène les hommes par la parole ; c'est par des morceaux de cette force (et il en a beaucoup) qu'il a mérité le titre de *Démosthène français*<sup>158</sup>.

On aura reconnu, dans la liste des « passions secrètes », les « fins » du délibératif lorsqu'il s'adresse au tout venant des *indocti*, et qu'il doit viser l'utile (« l'intérêt ») et la crainte du

---

<sup>158</sup> *Op. cit.*, p. 394-395.

déshonneur (« la honte, l'amour-propre »), sans négliger le possible (« la crainte, l'espérance »). Mirabeau était donc bien ce maître en art oratoire qui avait su accomplir la promesse de l'avènement d'un délibératif français à la hauteur de celui des Anciens.

### 3. L'idéal mis à mal

Mais cette vision triomphale n'allait guère résister aux événements. La Harpe et de Madame de Staël sont deux exemples essentiels de la désillusion qui affecte ceux qui espéraient une renaissance de l'éloquence délibérative. En ce qui concerne La Harpe, Patrick Brasart constate qu'il ne livre aucune réflexion sur la Législative et ses orateurs, et la seule allusion qu'il fera à la Convention sera défavorable. Ainsi, « rédacteur d'un journal dont les pages politiques seront entièrement favorables aux Girondins en 1792-1793, Laharpe n'aura pas mentionné une seule fois le nom d'un Guadet ou d'un Vergniaud ; contemporain des grandes luttes oratoires dont la Convention fut le théâtre jusqu'au 2 juin 1793, il n'y aura jamais fait allusion »<sup>159</sup>. En réalité, c'est une autre question qui préoccupe La Harpe dès cette époque : celle de la langue révolutionnaire. Et il écrit dans le *Mercur* du 23 octobre 1790 :

Pour quelques hommes dont la Révolution a fécondé le génie et révélé la force, quelle multitude de barbouilleurs politiques, qui la veille savaient à peine lire, et qui, aujourd'hui, s'imaginent qu'ils savent écrire, dès qu'ils ont ressassé les mots de Nation, de patriotisme, de civisme, etc. <sup>160</sup> !

Si pour lui le mal est ancien – c'est tout le dix-huitième siècle qui, du point de vue de la langue, est corrompu –, la corruption linguistique de la littérature révolutionnaire achève ce que l'Ancien régime finissant avait commencé. Stigmatisant d'abord, outre les incorrections, les néologismes, les inversions et le ton emphatique, il en vient, après le 2 juin 1793, à mettre en cause les spécificités d'une langue nouvelle, fondée sur l'intolérance qui, d'une part engendre toute une panoplie de termes destinés à disqualifier l'adversaire, d'autre part, crée une « logique nouvelle » ainsi résumée : « deux et deux font quatre, donc trois et deux font six, et quiconque en doute est un scélérat<sup>161</sup> ». Mais il y a plus grave encore, ajoute Patrick Brasart : « l'intolérance, non contente de refuser les règles de l'échange réglé et rationnel, travaille à saper définitivement les fondements de ce qui le rendait encore possible, en subvertissant l'instrument de la communication verbale » puisque, selon La Harpe, « nous avons un dictionnaire tout nouveau dans lequel la vertu signifie le crime, et le crime la vertu ». C'est donc cette notion de langue « inverse » qui caractérise la langue des révolutionnaires de 1793, globalement mise en cause, et annonce le futur ouvrage de La Harpe sur la langue révolutionnaire.

---

<sup>159</sup> *Op. cit.*, p. 118.

<sup>160</sup> Cité par P. Brasart p. 120.

<sup>161</sup> Pour les analyses de La Harpe consacrées à la langue révolutionnaire, voir P. Brasart, *op. cit.*, p. 119 à 136.

Avec Thermidor s'achève de toute façon la grande période du genre délibératif de la Révolution et s'ouvre celle des règlements de compte, qui visent en particulier l'éloquence de Robespierre : les critiques font de lui au mieux un orateur médiocre, au pire l'auteur d'une entreprise fondée sur la manipulation verbale et le détournement des valeurs. Seul le *Mémoire* justificatif de Garat, qui a été ministre de la Justice d'octobre 1792 à juillet 1793, rédigé en l'an III alors qu'il est chargé du cours d'Analyse de l'Entendement humain à l'École Normale, offre une analyse originale et non manichéenne de l'affrontement oratoire entre Girondins et Montagnards<sup>162</sup>. Il analyse « le délire des partis », emportés par une logique devenue folle et en proie à la haine. Mais s'il n'est pas étonné que les Montagnards, « caractères graves et mélancoliques » qui « ne croient à la vertu que lorsqu'elle est sombre, et à la liberté que lorsqu'elle est farouche », aient cédé si vite au soupçon généralisé contre l'adversaire, il s'étonne que les Girondins aient versé, eux aussi, dans le délire interprétatif. Pour lui, écrit Patrick Brasart, « ils n'ont pas résisté à la tentation de se renvoyer à eux-mêmes une image héroïque et se sont montrés plus préoccupés de prendre une pose pour la postérité, que de considérer les choses en face et d'éviter de mettre le feu aux poudres ». Révisant la hiérarchie des jugements de valeur traditionnels sur l'éloquence antique, Garat présente Démosthène comme un rhéteur imprudent, à la différence de Phocion, et célèbre en Cicéron des actes moins connus mais qui témoignent de sa prudence et de son habileté. Puis il donne la signification contemporaine de sa thèse en reprochant aux Girondins, dont il reconnaît la supériorité oratoire, de n'avoir pas su résister à la volupté des chefs-d'œuvre, au prix de leur élimination prévisible : en s'exaltant dans de grands et beaux discours, ils crurent remporter des triomphes, alors qu'ils causaient leur perte. Ce fut le cas notamment au lendemain du 27 mai 1793 :

Il y avait du danger dans ce projet ; le danger le fit adopter avec enthousiasme. On prononça des discours qui eurent de l'énergie et de la grandeur ; du haut de la tribune, on vit l'Histoire qui prenait des notes pour les siècles [...] On crut avoir remporté un triomphe, et on venait, pour ainsi dire, de décréter le 31 mai et le 2 juin.

Et Patrick Brasart commente :

De cette tirade d'un ex-chroniqueur parlementaire contre les méfaits des beaux discours, on retiendra que la « grandeur » reconnue d'une éloquence digne de passer à la postérité se révèle directement ennemie de la sagesse politique, sa valeur littéraire semblant inversement proportionnelle à son efficacité pratique<sup>163</sup>.

Il y voit « une des grandes occasions manquées du jugement littéraire de l'éloquence révolutionnaire » puisque Garat, tout en rendant hommage aux Girondins, renonce à analyser leur

---

<sup>162</sup> D. J. Garat, *Mémoire sur la Révolution, ou exposé de ma conduite dans les affaires et dans les fonctions publiques*, éd. E. Maron, Paris, 1861, étudié par P. Brasart dans le chap. II, 2<sup>e</sup> partie, section 1 de sa thèse (p. 324-368).

<sup>163</sup> *Op. cit.*, p. 344.

éloquence et préfère s'attarder sur Robespierre et Danton, les seuls qui vaillent à ses yeux, le premier pour son efficacité et sa puissance sur l'assemblée, le second, présenté comme un orateur selon la nature, pour ses qualités d'improvisateur. Mais on peut dire également que l'échec des Girondins signe l'échec d'un certain genre d'éloquence, trop marquée par les modèles antiques et inadaptée à l'époque moderne. Ce sera en tout cas l'analyse de Nodier dans ses *Études sur l'éloquence révolutionnaire*, lorsqu'il s'intéressera, en précurseur, aux orateurs de la Convention sous la Restauration<sup>164</sup>.

Pour l'heure, c'est-à-dire à partir d'août 1794, les orateurs révolutionnaires ne trouvent plus beaucoup de défenseurs. Emprisonné comme suspect à partir de mars 1794, La Harpe, libéré en août et nommé en janvier 1795 professeur à l'École Normale y célèbre encore l'éloquence délibérative comme « le grand art des peuples libres » et fait l'éloge de l'éloquence délibérative française pour la période antérieure à la Terreur. Mais le cours s'interrompt trop tôt pour savoir quel aurait été son corpus<sup>165</sup>. Après la répression de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an IV, La Harpe, qui s'est converti pendant sa captivité, radicalise ses positions politiques et philosophiques et publie, en avril 1897, *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire*, pour combattre la politique religieuse du Directoire. Certes, seule la Convention d'après le 2 juin 1793 est explicitement condamnée pour délit de langue révolutionnaire, mais la Législative et la Constituante n'échappent pas au péché de « style révolutionnaire », c'est-à-dire à un répertoire répétitif, une thématique accusatrice et une médiocrité profonde. Mais c'est surtout la publication du *Lycée*, à partir de mai 1799, qui fait disparaître l'éloquence révolutionnaire, comme exemple d'un délibératif moderne, de l'histoire de la littérature. Car le *Lycée*, qui va être au XIX<sup>e</sup> siècle un ouvrage de référence, fait des orateurs sacrés du dix-septième siècle les représentants de la grande éloquence et remplace Mirabeau par Bossuet dans le rôle du « Démosthène français ». Les philosophes, qui sont les responsables de la révolution française, sont aussi complices de la langue révolutionnaire. Certes, Mirabeau et la Révolution ne disparaissent pas complètement du *Lycée* mais sont relégués dans les « Fragments » (« Travaux de Mirabeau à l'Assemblée nationale ») ou l'« Appendice » (« L'Esprit de la Révolution, ou Commentaire historique sur la langue révolutionnaire ») du tome 14. Et si la grande éloquence politique continue à fasciner La Harpe, et fait l'objet, dans la partie consacrée à l'éloquence délibérative du siècle de Louis XIX,

---

<sup>164</sup> Son intérêt certes n'est pas nouveau, puisque en 1808-1809, dans un *Cours de belles-lettres* professé à Dole, il s'intéresse déjà à Vergniaud. Mais ce cours n'a pas été alors publié.

<sup>165</sup> « Ces *Cours* aux Écoles Normales, écrit Patrick Brasart, sont le dernier témoignage dans l'œuvre du grand critique littéraire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, non seulement d'une attitude favorable envers l'éloquence parlementaire de la Révolution, mais encore d'une prise en compte d'un genre délibératif français bientôt jugé quantité négligeable, et voué à l'abandon », *op. cit.*, p. 395.

d'un tableau grandiose de « l'emprise de la vérité éloquente sur les hommes assemblées », elle est destinée à rester, pour l'époque moderne, un mythe que la Révolution n'a fait que trahir<sup>166</sup>.

#### 4. Madame de Staël et l'éloquence : une réflexion sur l'avenir de l'éloquence politique

La Harpe n'est pas le seul à avoir abandonné le parti de l'éloquence révolutionnaire. Madame de Staël, d'abord confiante dans le genre délibératif moderne<sup>167</sup>, en vient également à dénoncer dans *De la littérature*, paru en 1800, l'éloquence révolutionnaire comme responsable de la dénaturation de la parole et à considérer comme encore à venir la renaissance de l'éloquence tribunicienne. Sa réflexion, qui prend acte de l'échec de l'éloquence révolutionnaire mais en tire les leçons pour l'avenir, sans cesser de croire en l'éloquence, est pour nous une étape importante dans la constitution de ce genre délibératif moderne encore en gestation. C'est pourquoi nous allons suivre Madame de Staël un peu plus longuement et tenter de préciser sa conception de l'éloquence, afin de la confronter, ultérieurement, à ce que deviendra l'éloquence parlementaire sous la monarchie de Juillet<sup>168</sup>.

---

<sup>166</sup> « Mais pour que l'éloquence politique acquière généralement ce caractère et cet empire, il faut supposer d'abord que l'esprit national est généralement bon et sain, comme il l'était dans les beaux siècles de la Grèce et de Rome ; et il faudrait s'attendre à un effet tout contraire si la nation tout entière se trouvait tout à coup composée de parleurs et d'auditeurs, précisément à l'époque où, ayant rompu le frein de la religion et de la morale, elle aurait aussi perdu le joug de toute autorité. Alors le talent même, dans ceux qui parleraient, serait le plus souvent asservi et dépravé par ceux qui écouterait, ou ne serait pas écouté ; alors les caractères dominants des orateurs de cette multitude insensée seraient, ou la complaisance servile qui flatte les passions et les vices, ou la grossière effronterie de l'ignorance, ivre du plaisir d'avoir tant d'auditeurs dignes d'elle, ou l'horrible impudence du crime déchaîné, parlant du maître devant des complices et des esclaves » (*Lycée, op. cit.*, t. VII, p. 118).

<sup>167</sup> Analysant un ouvrage non publié de Madame de Staël, composé entre 1797 et 1799, *Des Circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution, et des principes qui doivent fonder la République en France*, Patrick Brasart montre que pour elle, il a bien existé un délibératif français dont les modèles sont Mirabeau et Vergniaud, même si ces noms ont été ensuite rayés (chap. III, 2<sup>e</sup> partie, section 2, p. 509 à 527). Pour une présentation de cet ouvrage qui trace le bilan d'une Révolution métamorphosée par la Terreur et envisage les solutions offertes aux républicains, voir également l'introduction de Gérard Gengembre et Jean Goldzink à *De la littérature*, p. 20-27.

<sup>168</sup> Nous nous contentons ici d'analyser cette conception dans *De la littérature*, œuvre délibérément tournée vers l'avenir. Pour les autres œuvres de Madame de Staël qui concernent également l'éloquence révolutionnaire (*Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, et *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*), voir les analyses de P. Brasart, *op. cit.*, et l'article d'Aurelio Principato, « La tradition rhétorique et la crise révolutionnaire : l'attitude de Madame de Staël », dans *Le Groupe de Coppet et la Révolution française*, Actes du quatrième colloque de Coppet, E. Hofmann et A.-L. Delacrétaiz dir., Lausanne, Institut Benjamin Constant, Paris, Jean Touzot, 1988, p. 108-120.

Pour comprendre son analyse, il faut d'abord préciser le sens qu'elle donne au terme *éloquence*. L'éloquence est, au sens le plus simple, une partie de la littérature, définie elle-même comme « l'art de penser et de s'exprimer<sup>169</sup> ». L'éloquence désignerait ainsi, selon les catégories littéraires de l'époque, les genres en prose qui ne sont ni l'histoire, ni la philosophie, soit les discours oratoires, politiques, sacrés, judiciaires ou académiques. Mais cette énumération n'est pas complète : elle exclut notamment le roman, qu'il est désormais difficile de ne pas prendre en compte. C'est en réalité une autre présentation et subdivision de la littérature qui intéresse Madame de Staël :

Dans ces diverses branches de la littérature, il faut distinguer ce qui appartient à l'imagination, de ce qui appartient à la pensée<sup>170</sup> ;

### *L'éloquence ou le style idéal des écrivains philosophes*

Dans le champ de la littérature auquel elle donne la plus grande extension, où se trouve l'éloquence ? Rappelons d'abord que toute la pensée de Madame de Staël est marquée, dans la continuité de l'optimisme des Lumières, par l'idée de perfectibilité de l'espèce humaine, de progrès de l'esprit humain, perfectibilité et progrès qui doivent se trouver également dans la littérature, puisque, pour Madame de Staël, celle-ci est liée à l'état politique des peuples. Ainsi, elle cherche les lois qui gouvernent l'histoire de la littérature – sans chercher à élaborer « une poétique nouvelle » – en étudiant le rapport qui existe « entre la littérature et les institutions sociales de chaque siècle et de chaque pays »<sup>171</sup>, c'est-à-dire « les causes morales et politiques, qui modifient l'esprit de la littérature », et elle montre que si les « ouvrages anciens et modernes qui traitent des sujets de morale, de politique ou de science, prouvent effectivement les progrès successifs de la pensée », il « n'en est pas de même des beautés poétiques qui appartiennent uniquement à l'imagination »<sup>172</sup>. Autrement dit, la perfectibilité se trouve du côté de la pensée, c'est-à-dire des écrits philosophiques, que Madame de Staël définit de la manière suivante :

J'entends par philosophie la connaissance générale des causes et des effets dans l'ordre moral ou dans la

---

<sup>169</sup> *Op. cit.*, « Discours préliminaire », p. 76. Nous avons déjà cité sa définition « en extension » de la littérature : « Je comprends dans cet ouvrage, sous la dénomination de littérature, la poésie, l'éloquence, l'histoire et la philosophie, ou l'étude de l'homme moral » (1<sup>re</sup> partie, chap. 1, p. 90).

<sup>170</sup> Subdivision proposée dès le *Discours préliminaire* qui ouvre *De la littérature* : « Avant d'offrir un aperçu plus détaillé du plan de cet ouvrage, il est nécessaire de retracer l'importance de la littérature, considérée dans son acception la plus étendue ; c'est-à-dire, renfermant en elle les écrits philosophiques et les ouvrages d'imagination, tout ce qui concerne enfin l'exercice de la pensée dans les écrits, les sciences physiques exceptées » (*ibid.*, p. 66).

<sup>171</sup> *Ibid.*, Préface de la seconde édition, p. 54.

<sup>172</sup> *Ibid.*, « Discours préliminaire », p. 65.

nature physique, l'indépendance de la raison, l'exercice de la pensée ; enfin, dans la littérature, les ouvrages qui tiennent à la réflexion ou à l'analyse, et qui ne sont pas uniquement le produit de l'imagination, du cœur, ou de l'esprit<sup>173</sup>.

Étudiant, dans son premier chapitre, « *la première Époque de la Littérature des Grecs* », elle explique ainsi cette évolution :

Il faut, sans doute, un certain degré de développement dans l'esprit humain, pour atteindre à la hauteur de la poésie ; mais cette partie de la littérature doit perdre néanmoins quelques uns de ses effets, lorsque les progrès de la civilisation et de la philosophie rectifient toutes les erreurs de l'imagination<sup>174</sup>.

Madame de Staël reprend ici la théorie sensualiste de l'analyse de l'entendement, qui va de la sensation à l'abstraction, et distingue deux styles : celui de la réflexion, de l'analyse, et celui de l'image, de la sensation. Au fur et à mesure du processus d'abstraction qui conduit aux idées, le langage s'éloigne de la sensation, tandis que le style imagé, riche en tropes et en peintures, restitue en partie la sensation et flatte le sentiment<sup>175</sup>. L'imagination est donc une étape qu'il faut dépasser et qui, en tout cas, n'est pas susceptible de progrès comme la philosophie. Madame de Staël le montre en comparant la littérature des Modernes et celle des Anciens :

Le seul avantage des écrivains des derniers siècles sur les anciens, dans les ouvrages d'imagination, c'est le talent d'exprimer une sensibilité plus délicate, et de varier les situations et les caractères par la connaissance du cœur humain. Mais quelle supériorité les philosophes de nos jours n'ont-ils pas dans les sciences, dans la méthode et l'analyse, la généralisation des idées et l'enchaînement des résultats ! Ils tiennent le fil qu'ils peuvent dérouler chaque jour davantage, sans jamais s'égarer<sup>176</sup>.

Dans la perspective des Idéologues, l'éloquence se trouve du côté de l'imagination et des sentiments : elle doit disparaître avec les progrès de la philosophie analytique et le perfectionnement d'une langue appelée à devenir rigoureuse, transparente, articulée selon l'ordre des raisons.

---

<sup>173</sup> *Ibid.*, note du « Discours préliminaire », p. 80.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>175</sup> Voici comment Cabanis, dans son *Travail sur l'éducation publique*, reconstitue la généalogie des opérations de l'esprit : « La nature voulait que l'homme commençât par sentir, et par s'occuper directement de ce qu'il avait senti. Ces premières images, étant les plus distinctes, étaient les plus faciles à retracer, les plus susceptibles de se revêtir de formes animées et correctes [...] Les arts d'agrément, qui sont le langage du sentiment et de l'imagination, devaient naître avant les sciences et la philosophie. La poésie surtout, qui, peut-être, a seule formé toutes les langues, devait préparer le règne de la raison » (*Œuvres complètes*, II, Bossange et Didot, cité par J.-P. Sermain dans « Raison et révolution : le problème de l'éloquence politique », *op. cit.*, p. 150).

<sup>176</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. 9, p. 181.

Cependant, sur la conception de l'éloquence et de son rôle, Madame de Staël se sépare des Idéologues de *La Décade*. Certes, l'éloquence participe de la poésie dans la mesure où, par le recours aux figures, elle joue de l'imagination et, par l'appel aux passions, cherche à toucher les sentiments. L'impression produite est avant tout sensorielle et affective, « une sorte d'ébranlement moral et physique » :

Les législateurs grecs attachaient une haute importance à l'effet que pouvait produire une musique guerrière ou voluptueuse. L'éloquence, la poésie, les situations dramatiques, les pensées mélancoliques agissent aussi sur les organes, quoiqu'elles s'adressent à la réflexion<sup>177</sup>.

Mais l'éloquence ne se limite pas aux images et aux sentiments : fondée également sur le raisonnement, elle relève aussi de la branche de la littérature qui appartient à la pensée, c'est-à-dire de la littérature philosophique. Étudiant *la Philosophie et l'Éloquence chez les Grecs*, Madame de Staël souligne ce caractère complet de l'éloquence :

L'éloquence, soit par ses rapports avec la poésie, soit par l'intérêt des discussions politiques dans un pays libre, avait atteint chez les Grecs un degré de perfection, qui sert encore de modèle<sup>178</sup> ;

Elle accomplit ainsi ce qui est pour Madame de Staël le style idéal des écrivains philosophes :

Les images, les sentiments et les idées représentent les mêmes vérités à l'homme sous trois formes différentes ; mais le même enchaînement, la même conséquence subsistent dans ces trois règnes de l'entendement. Quand vous découvrez une pensée nouvelle, il y a dans la nature une image qui sert à peindre, et dans le cœur un sentiment qui correspond à cette pensée par des rapports que la réflexion fait découvrir. Les écrivains ne portent au plus haut degré la conviction et l'enthousiasme, que lorsqu'ils savent toucher à la fois ces trois cordes, dont l'accord n'est autre chose que l'harmonie de la création<sup>179</sup>.

Au lieu de reconstituer l'enchaînement des opérations de l'esprit, chacune représentant un progrès par rapport à l'autre, Madame de Staël les considère comme complémentaires puisque c'est « d'après la réunion complète de ces moyens d'influer sur le sentiment, l'imagination ou le jugement, que nous pouvons apprécier le mérite des différents auteurs »<sup>180</sup>. Ce qu'elle définit ainsi c'est « le talent d'écrire » ou « l'art de parler aux hommes », les deux expressions étant pour

---

<sup>177</sup> *Ibid.*, « Discours préliminaire », p. 68.

<sup>178</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. IV, p. 120.

<sup>179</sup> *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. VII, p. 381.

<sup>180</sup> « Si vous détaillez trop les idées, elles échappent aux images et aux sentiments, qui rassemblent au lieu de diviser. Les expressions abstraites qui ne rappellent en rien les mouvements du cœur de l'homme, et dessèchent son imagination, ne conviennent pas davantage à cette nature universelle dont un beau style doit représenter le sublime ensemble. Les images qui ne répandent de lumières sur aucune idée ne sont que de bizarres fantômes ou des tableaux de simple amusement. Les sentiments qui ne réveillent dans la pensée aucune idée morale, aucune réflexion générale, sont probablement des sentiments affectés qui ne répondent à rien de vrai dans aucun genre » (p. 382).



elle équivalentes, et si ce talent ou cet art l'intéresse, c'est parce qu'il « peut devenir l'une des puissances d'un état libre ».

### *L'éloquence au service du progrès*

En effet, loin de voir son heure de gloire reléguée dans le passé comme la poésie, l'éloquence est le plus souvent associée à la philosophie et à la raison qu'elle accompagne dans leurs progrès. Pour Madame de Staël en effet, les progrès de la littérature « sont nécessaires à l'établissement et à la conservation de la liberté » et l'éloquence est appelée à jouer un rôle dans la diffusion de ces progrès. Car « les lumières sont d'autant plus indispensables dans un pays, que tous les citoyens qui l'habitent ont une part plus immédiate à l'action du gouvernement ». Mais l'égalité politique, « principe inhérent à toute constitution philosophique » exige, pour perdurer, que subsistent les différences d'éducation qui s'expriment par le langage :

La pureté du langage, la noblesse des expressions, images de la fierté de l'âme, sont nécessaires surtout dans un état fondé sur les bases démocratiques. Ailleurs, de certaines barrières factices empêchent la confusion totale des diverses éducations ; mais lorsque le pouvoir ne repose que sur la supposition du mérite personnel, quel intérêt ne doit-on pas mettre à conserver à ce mérite tous ses caractères extérieurs !

Des « magistrats ignorants et grossiers [...] étoufferaient les lumières » et « la perte des lumières ramènerait l'asservissement du peuple ». De plus, dans un état libre, l'autorité ne peut se passer « du consentement véritable des citoyens qu'elle gouverne ». C'est pourquoi l'éloquence a un rôle important à jouer : marque de la supériorité des gouvernants, elle doit susciter le consentement des gouvernés, consentement que le raisonnement seul ne pourrait suffire à faire naître. D'où ce plaidoyer de Madame de Staël en faveur de l'éloquence :

**Le raisonnement et l'éloquence** sont les liens naturels d'une association républicaine. Que pouvez-vous sur la volonté libre des hommes, si vous n'avez pas cette force, cette vérité de langage qui pénètre les âmes, et leur inspire ce qu'elle exprime ? Si les hommes appelés à diriger l'état n'ont point le secret de persuader les esprits, la nation ne s'éclaire point, et les individus conservent, sur toutes les affaires publiques, l'opinion que le hasard a fait naître dans leur tête. Un des principaux motifs pour regretter l'éloquence, c'est qu'une telle perte isolerait les hommes entre eux, en les livrant uniquement à leurs impressions personnelles<sup>181</sup>.

L'éloquence est donc l'instrument de la communication entre les hommes et de la diffusion des lumières dans un régime républicain. Pour Madame de Staël en effet, la littérature ne se conçoit que dans sa vocation à influencer l'opinion publique pour développer les lumières :

Certainement il est peu de carrière plus resserrée, plus étroite que celle de la littérature, si on la

---

<sup>181</sup> *Ibid.*, « Discours préliminaire », p. 77.

considère, comme on le fait quelquefois, à part de toute philosophie, n'ayant pour but que d'amuser les loisirs de la vie, et de remplir le vide de l'esprit<sup>182</sup>.

Ainsi, ce qui « dégradait les lettres » dans l'ancien régime, « c'était leur inutilité ». Alors qu'on ne peut « écrire philosophiquement dans un pays où les récompenses distribuées par un roi, par un homme seraient les simulacres de la gloire », dans les états libres, on peut « réunir le génie de l'action à celui de la pensée » et la « haute littérature » trouve son encouragement dans la gloire, « la gloire de Cicéron, de César et même de Brutus »<sup>183</sup>. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est ce « moment où la littérature commence à se mêler d'objets sérieux » et « où les écrivains entrevoient l'espérance d'influer sur le sort de leurs concitoyens par le développement de quelques principes, par l'intérêt qu'ils peuvent donner à quelques vérités », avec pour résultat le perfectionnement du style :

Dans les pays où le talent peut changer le sort des empires, le talent s'accroît par l'objet qu'il se propose : un si noble but inspire des écrits éloquentes par le même mouvement qui rend susceptible d'actions courageuses. Toutes les récompenses de la monarchie, toutes les distinctions qu'elle peut offrir, ne donneront jamais une impulsion égale à celle que fait naître l'espoir d'être utile. La philosophie elle-même n'est qu'une occupation frivole dans un pays où les lumières ne peuvent pénétrer dans les institutions. Lorsque la pensée ne peut jamais conduire à l'amélioration du sort des hommes, elle devient, pour ainsi dire, efféminée et pédantesque. Celui qui écrit sans avoir agi sur la destinée des autres, n'empreint jamais son style ni ses idées du caractère ni de la puissance de la volonté<sup>184</sup>.

C'est pourquoi, dans un gouvernement libre, la littérature retrouve une utilité et l'éloquence un véritable enjeu :

L'on est un grand écrivain dans un gouvernement libre, non comme sous l'empire des monarques, pour animer une existence sans but, mais parce qu'il importe de **donner à la vérité son expression persuasive**, lorsqu'une résolution importante peut dépendre d'une vérité reconnue. On se livre à l'étude de la philosophie, non pour se consoler des préjugés de la naissance qui, dans l'ancien régime, déshéritaient la vie de tout avenir, mais pour se rendre propre aux magistratures d'un pays qui n'accorde la puissance qu'à la raison<sup>185</sup>.

Si la notion d'éloquence prend chez Madame de Staël une telle importance, c'est qu'elle est ce qui, dans la littérature, marque le mieux cette tension vers le public, cette volonté de le toucher et

---

<sup>182</sup> Chap. III, p. 325-326.

<sup>183</sup> « L'un sauva sa patrie par son éloquence oratoire et ses talents consulaires ; l'autre, dans ses commentaires, écrivit ce qu'il avait fait ; l'autre enfin, par le charme de son style, l'élévation philosophique dont les lettres portent le caractère, se fit aimer comme un homme rempli de l'humanité la plus douce, malgré l'énergique horreur de l'assassinat qu'il commit » (*ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. III, p. 324).

<sup>184</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. XX, p. 293.

<sup>185</sup> *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. III, p. 326

de le transformer, conception toute rhétorique même si Madame de Staël n'emploie pas le terme. Alors que les sciences et les arts n'exercent pas une influence immédiate « sur cette opinion publique qui décide de la destinée des nations », l'éloquence est véritablement une puissance, elle participe, à égalité avec le raisonnement, de cette « littérature philosophique » qui lutte contre le despotisme :

La seule puissance littéraire qui fasse trembler toutes les autorités injustes, c'est **l'éloquence généreuse**, c'est **la philosophie indépendante**, qui juge au tribunal de la pensée toutes les institutions et toutes les opinions humaines<sup>186</sup>.

C'est pourquoi Madame de Staël peut écrire encore :

Parmi les développements de l'esprit humain, c'est la littérature philosophique, c'est **l'éloquence et le raisonnement** que je considère comme la véritable garantie de la liberté<sup>187</sup>.

Car c'est également l'éloquence qui doit permettre aux pays devenus libres de former « l'esprit nouveau » nécessaire à la perpétuation de leurs institutions. Il n'y a que des « écrits bien faits » qui peuvent à la longue agir sur l'opinion et former « l'esprit nouveau » sur lequel pourront s'appuyer les nouvelles institutions :

[...] comment pouvez-vous rien fonder dans l'opinion, sans le secours des écrivains distingués ? [...] C'est par les progrès de la littérature qu'on peut combattre efficacement les vieux préjugés. Les gouvernements, dans les pays devenus libres, ont besoin, pour détruire les antiques erreurs, du ridicule qui en éloigne les jeunes gens, de la conviction qui en détache l'âge mûr ; ils ont besoin, pour fonder de nouveaux établissements, d'exciter la curiosité, l'espérance, l'enthousiasme, les sentiments créateurs enfin, qui ont donné naissance à tout ce qui existe, à tout ce qui dure ; et c'est dans l'art de parler et d'écrire que se trouvent les seuls moyens d'inspirer ces sentiments<sup>188</sup>.

La raison ne peut suffire à convaincre : il faut que l'éloquence « excite » les sentiments (car les sentiments ont remplacé les passions dans le vocabulaire de Madame de Staël). Inversement, les sentiments ne peuvent être véritablement émus que si l'enjeu est important et donc susceptible de provoquer la chaleur des passions. Et si l'éloquence est au service de la diffusion des lumières, c'est l'espérance même de contribuer à leur règne qui provoque l'éloquence :

Vers le XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques écrivains français ont conçu pour la première fois l'espérance de propager utilement leurs idées spéculatives ; leur style en a pris **un accent plus mâle**, leur éloquence **une chaleur plus vraie**. L'homme de lettres, alors qu'il vit dans un pays où le patriotisme des citoyens ne peut jamais être qu'un sentiment stérile, est, pour ainsi dire, obligé de **se supposer des passions pour les**

---

<sup>186</sup> *Ibid.*, « Discours préliminaire », p. 81.

<sup>187</sup> *Ibid.*, « Discours préliminaire », p. 78.

<sup>188</sup> *Ibid.*, « Discours préliminaire », p. 77-78.

**peindre**, de **s'exciter à l'émotion** pour en saisir les effets, de se modifier pour écrire, et de **se placer**, s'il se peut, **en dehors de lui-même** pour examiner quel parti littéraire il peut tirer de ses opinions et de ses sentiments<sup>189</sup>.

Voilà la vision cicéronienne de l'éloquence revisitée par la foi des lumières dans les progrès de la civilisation : l'orateur ne peut communiquer que les passions qu'il ressent lui-même<sup>190</sup>. Or cette croyance dans l'utilité de sa parole pour le progrès de l'humanité, il ne peut l'avoir sous un régime monarchique. S'il n'est pas mû par le sentiment de participer au bien commun, il est contraint de jouer la passion comme l'acteur, de se dédoubler pour agir sur lui-même et provoquer une émotion factice : « s'il fallait, dit Cicéron, jouer l'émotion, si dans une plaidoirie on n'exprimait par ses paroles que des sentiments faux, imités, contrefaits (*falsum atque imitatione simulatum*), un art plus grand encore serait peut-être nécessaire<sup>191</sup> ». Mais là où Cicéron croit l'orateur capable de s'enflammer lui-même pour la cause d'autrui, puisque l'acteur ne peut jouer sans être vivement ému, alors même qu'il ne s'agit que de fiction, Madame de Staël, en continuatrice de Rousseau<sup>192</sup>, ne croit qu'à la vertu du sentiment, à l'origine de l'éloquence et non suscité par elle, chez celui qui parle ou qui écrit.

#### *De l'oral à l'écrit : vers l'éloquence sublime des modernes*

Car cette éloquence est aussi bien l'art de parler que d'écrire : Madame de Staël ne dissocie jamais les « discours prononcés au milieu d'un très grand nombre d'hommes » des

---

<sup>189</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. XX, p. 294.

<sup>190</sup> Voir le passage consacré au *movere* dans le livre II du *De Oratore* et en particulier 189-196, p. 83-86. On peut citer par exemple cette expression de la chaleur qui se communique à l'auditoire : « Il n'est pas de matière, si inflammable qu'elle soit, qui s'embrace sans qu'on y mette le feu ; de même il n'y a point d'âme, tellement disposée à recevoir les impressions de l'orateur, qu'elle puisse s'allumer, pour ainsi dire, si l'on n'approche d'elle la flamme dont on est soi-même dévoré. » *Ut enim nulla materies tam facilis ad exardescendum est, quae nisi admoto igni ignem concipere possit, sic nulla mens est tam comprehendendam uim oratoris parata, quae possit incendi, nisi ipse inflammatus ad eam et ardens accesserit.* (p. 83)

<sup>191</sup> *De Oratore*, l. II, 189, p. 83.

<sup>192</sup> Rousseau qui écrit : « La vive persuasion qui dictait mes écrits leur donnait une chaleur capable de suppléer quelques fois à la force du raisonnement : élevé pour ainsi dire au-dessus de moi-même par la sublimité de mon sujet, j'étais comme ces avocats plus célèbres qu'éloquents qu'on prend pour de grands orateurs parce qu'ils plaident de grandes causes, ou plutôt comme ces *prédicateurs évangéliques* qui prêchent sans art mais qui touchent parce qu'ils sont touchés [...] », Fragment biographique, Pléiade t. I, p. 1113, cité par J. Starobinski dans « Rousseau et l'éloquence », *op. cit.*, p. 190.

« livres qui ont le public entier pour juge<sup>193</sup> ». L'éloquence, chez elle, ne correspond pas à un genre particulier. Certes, il lui arrive de parler de l'éloquence de la tribune et donc de reprendre la classification traditionnelle des genres en rhétorique :

L'éloquence de la tribune était, dans la république d'Athènes, aussi parfaite qu'il le fallait, pour entraîner l'opinion des auditeurs. Dans les pays où l'on peut produire, par la parole, un grand résultat politique, ce talent se développe nécessairement<sup>194</sup>.

Mais elle vient de parler, dans le même chapitre, de l'éloquence des philosophes qui « égalait presque, chez les Grecs, l'éloquence des orateurs » :

Socrate, Platon, aimaient mieux parler qu'écrire, parce qu'ils sentaient, sans se rendre précisément compte de leur talent, que leurs idées appartenaient plus à l'inspiration qu'à l'analyse. Ils avaient besoin de recourir au mouvement et à l'exaltation produite par le langage animé de la conversation ; ils cherchaient ce qui pouvait agir sur l'imagination, avec autant de soin que les métaphysiciens exacts et les moralistes sévères en mettent de nos jours à se garantir de toute parure poétique.

On voit d'ailleurs dans ce passage que, même si l'éloquence n'est pas le propre du discours oral, elle en conserve tout de même la trace dans l'écriture qui doit retrouver les vertus du « langage animé », seul capable de « faire naître l'émotion ». L'éloquence est donc cet « art sublime de remuer les âmes », qualité qui peut se retrouver partout, y compris dans la poésie, comme le montrent ces considérations sur l'éloquence des modernes :

L'éloquence enfin, quoiqu'elle manquât sans doute, chez la plupart des modernes, de l'émulation des pays libres, a néanmoins acquis, par la philosophie et par l'imagination mélancolique, un caractère nouveau dont l'effet est tout puissant.

Je ne pense pas que, chez les anciens, aucun livre, aucun orateur ait égalé, dans l'art sublime de remuer les âmes, ni Bossuet, ni Rousseau, ni les Anglais dans quelques poésies, ni les Allemands dans quelques phrases. C'est à la spiritualité des idées chrétiennes, à la sombre vérité des idées philosophiques qu'il faut attribuer cet art de faire entrer, même dans la discussion d'un sujet particulier, des réflexions touchantes et générales, qui saisissent toutes les âmes, réveillent tous les souvenirs, et ramènent l'homme tout entier dans chaque intérêt de l'homme<sup>195</sup>.

Ce qui caractérise l'éloquence des modernes, c'est que l'appel à la pitié ne suffit plus à émouvoir des esprits blasés « sur les intérêts individuels des hommes, et peut-être même sur les intérêts des nations » : il y faut également la mélancolie qui « sait aussi bien généraliser que l'imagination a

---

<sup>193</sup> 2<sup>ème</sup> partie, chap. VIII, p. 400. Madame de Staël écrit également : « si nous lisions Rousseau, si nous écoutions Cicéron se faisant entendre pour la première fois au milieu de nous, l'intérêt de la surprise et de la curiosité fixerait l'attention sur des vérités délaissées » (p. 69).

<sup>194</sup> *Op. cit.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. IV, p. 127.

<sup>195</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. IX, p. 182.

su peindre ». En outre, les modernes ont ajouté à l'éloquence qui n'avait pour but que d'entraîner « l'éloquence de la pensée » dont Tacite est le seul exemple antique :

Montesquieu, Pascal, Machiavel sont éloquents par une seule expression, par une épithète frappante, par une image rapidement tracée, dont le but est d'éclaircir l'idée, mais qui agrandit encore ce qu'elle explique. L'impression de ce genre de style pourrait se comparer à l'effet que produit la révélation d'un grand secret ; il vous semble aussi que beaucoup de pensées ont précédé la pensée qu'on vous exprime, que chaque idée se rapporte à des méditations profondes, et qu'un mot vous permet, tout à coup, de porter vos regards dans les régions immenses que le génie a parcourues<sup>196</sup>.

Voilà l'éloquence associée à la pensée dans ce qui pourrait être, chez d'autres auteurs, une évocation du sublime.

Car il ne faudrait pas confondre cette « éloquence de la pensée » avec une éloquence du raisonnement. On peut mesurer la différence qui existe entre les deux dans le chapitre où Madame de Staël étudie la philosophie et l'éloquence des Anglais. Les Anglais, en effet, ne connaissent pas ce style supérieur qui participe à la fois de l'imagination, du sentiment et de la pensée<sup>197</sup>. Madame de Staël insiste surtout sur l'absence du sentiment dans la prose des Anglais : « une sorte de pudeur captive leurs sentiments ». Or, « pour qu'un auteur soit éloquent, il faut qu'il exprime ses propres sentiments ; [...] et faire abstraction de ce qu'on éprouve soi-même, ce serait aussi faire abstraction de ce qu'éprouve le lecteur ». Pour elle, on « applique en Angleterre l'esprit des affaires aux principes de la littérature ; et l'on interdit dans les ouvrages raisonnés tout appel à l'émotion, tout ce qui pourrait influencer le moins du monde le libre exercice du jugement ». Contre la séparation radicale du sentiment et de la raison, Madame de Staël reprend à son compte, nous l'avons vu, la conception rhétorique de l'orateur qui communique la chaleur de son émotion à son auditoire. Puis elle en vient au cas particulier des débats parlementaires qui « sont plus animés que le style des auteurs en prose » mais dont l'argumentation est, néanmoins, « toujours le caractère principal » et elle ajoute, abordant pour la première fois le délibératif français de la révolution :

L'éloquence populaire des anciens, celle des premiers orateurs français, produiraient dans la Chambre des Communes plutôt l'étonnement que la conviction<sup>198</sup>.

---

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>197</sup> « Les Anglais, dans leurs poésies, portent au premier degré l'éloquence de l'âme ; ils sont de grands écrivains en vers ; mais leurs ouvrages en prose participent très rarement à la chaleur et à l'énergie qu'on trouve dans leurs poésies. Les vers blancs n'offrant que très peu de difficultés, les Anglais ont réservé pour la poésie tout ce qui tient de l'imagination ; ils considèrent la prose comme la langue de la logique, et le seul objet de leur style est de faire comprendre des raisonnements, et non d'intéresser par des expressions » (*ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. XVI, p. 250).

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 252. Dans les *Considérations sur la Révolution française*, Madame de Staël oppose également l'« esprit des affaires » qui anime les débats parlementaires anglais à la « déclamation » des assemblées

Car l'éloquence des Anglais, « resserrée » dans son but – elle traite de sujets « techniques » dans le cadre des lois établies – comme dans son auditoire – celui d'un petit nombre d'hommes éclairés –, ne peut être la grande éloquence des anciens : on retrouve là une idée déjà évoquée à propos de l'éloquence de l'ancien régime français par Crevier et par d'autres. D'où vient alors la différence avec l'éloquence des débuts de la révolution en France ?

### *L'éloquence de la Révolution : les raisons d'un échec*

Pour Madame de Staël, l'éloquence de l'Assemblée constituante avait tout pour se rapprocher de la grande éloquence : l'importance de l'enjeu (« les premières époques de la révolution ont offert à ses orateurs des sujets antiques de discussion ») et la variété des moyens employés, qui fait que « Mirabeau, et quelques autres après lui, ont un genre d'éloquence plus entraînant, plus dramatique que celle des Anglais » (le *movere* et pas seulement le *docere*). On y voit moins qu'en Angleterre « l'habitude des affaires », les « longs développements » y sont moins tolérés et, tandis que « les orateurs anglais, comme Cicéron, répètent souvent des idées déjà comprises » et des « effets d'éloquence déjà employés avec succès », les orateurs français recherchent les « succès de l'esprit » :

En France, on est si jaloux de l'admiration qu'on accorde, que si l'orateur voulait l'obtenir deux fois pour le même sentiment, pour le même bonheur d'expression, l'auditoire lui reprocherait une confiance orgueilleuse, lui refuserait un second aveu de son talent, et reviendrait presque sur le premier<sup>199</sup>.

Mais c'est cette volonté même de briller, d'atteindre aux sommets de l'éloquence qui a entraîné l'échec des orateurs français :

Cette disposition d'esprit, chez les Français, doit porter très haut le vrai talent ; mais elle entraîne la médiocrité dans des efforts gigantesques et ridicules. Elle favorise aussi quelquefois, une manière funeste, le succès des plus absurdes assertions. S'il fallait prolonger un raisonnement, sa fausseté serait plus sensible ; si l'on pouvait le réfuter avec les formes qui servent à développer les vérités élémentaires, les esprits les plus communs finiraient par comprendre quel est l'objet de la question. La dialectique des Anglais se prête beaucoup moins que la nôtre au succès des sophismes. Le style déclamateur, qui sert si bien les idées fausses, est rarement admis par les Anglais ; et comme ils donnent une moins grande part aux considérations morales dans les motifs qu'ils développent, le sens positif des paroles s'écarte moins du but, et permet moins de s'égarer.

---

révolutionnaires : « On ne recherche en aucune manière, dans la chambre des communes d'Angleterre, le genre d'éloquence qui soulève la multitude ; la discussion domine dans cette assemblée, l'esprit d'affaires y préside, et l'on y est même plutôt sévère pour les mouvements oratoires » (chap. VI, cité par Aurelio Principato, « La tradition rhétorique et la crise révolutionnaire : l'attitude de Madame de Staël », art. cit., p. 119).

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 253-254.

L'orateur qui veut trop briller tombe dans le « style déclamateur » : il déploie les grands moyens de l'éloquence sans avoir assuré les arguments techniques (par manque d'« habitude des affaires »). Plus grave encore : ce style dissimule les faiblesses du raisonnement. Les Anglais, qui « ont considéré l'art de la parole comme tous les talents en général, sous le point de vue de l'utilité », ne se laissent pas abuser par les « considérations morales ». Ne serait-ce pas là une nouvelle formulation du conflit de l'utile et de l'honnête, devenu la morale chez Madame de Staël ? Car si l'utilité s'exprime par « le sens positif des paroles », la morale est du côté du sentiment, de l'amour du bien public et donc des passions, considérées alors uniquement comme altruistes. Mais la morale ne doit pas aller sans l'utilité, sous peine d'entraîner à toutes les dérives et de s'écarter de la raison.

Ce rapport de la raison et de la morale va être essentiel dans l'analyse que fait Madame de Staël de l'éloquence révolutionnaire dans la deuxième partie de *De la littérature*. Pour le comprendre, il faut rappeler le lien qu'elle pose d'emblée, conformément à la tradition platonicienne, renouvelée par Kant, entre littérature et morale puisqu'elle intitule le premier développement : *De l'importance de la Littérature dans ses rapports avec la Vertu* et pose l'homologie du bien et du beau :

La parfaite vertu est le beau idéal du monde intellectuel. Il y a quelques rapports entre l'impression qu'elle produit sur nous et le sentiment que fait éprouver tout ce qui est sublime, soit dans les beaux-arts, soit dans la nature physique. Les proportions régulières des statues antiques, l'expression calme et pure de certains tableaux, l'harmonie de la musique, l'aspect d'un beau site dans une campagne féconde, nous transportent d'un enthousiasme qui n'est pas sans analogie avec l'admiration qu'inspire le spectacle des actions honnêtes<sup>200</sup>.

Si le sentiment du beau ressemble au sentiment qu'inspire la vertu, inversement, seule la vertu peut créer durablement le beau :

La littérature ne puise ses beautés durables que dans la morale la plus délicate. Les hommes peuvent abandonner leurs actions au vice, mais jamais leur jugement.

Ainsi, l'éloquence ne trouve son efficacité que dans l'appel à la vertu qui prend, chez Madame de Staël, la place des passions : « Étudier l'art d'émouvoir les hommes, c'est approfondir les secrets de la vertu<sup>201</sup> ». C'est pourquoi seuls les progrès de la littérature peuvent combattre « les plus avides calculs de l'égoïsme et de la vanité » en servant « au développement de toutes les idées

---

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 67-68.

<sup>201</sup> « Les chefs-d'œuvre de la littérature, indépendamment des exemples qu'ils présentent, produisent une sorte d'ébranlement moral et physique, un tressaillement d'admiration qui nous dispose aux actions généreuses. [...] La vertu devient alors une impulsion involontaire, un mouvement qui passe dans le sang, et vous entraîne irrésistiblement comme les passions les plus impérieuses » (*ibid.*, p. 68).



généreuses<sup>202</sup> ». Et dans un gouvernement « où l'esprit serait une véritable puissance », le talent de l'écrivain ou de l'orateur, « exalté par l'importance morale ou politique des intérêts qu'il traite », serait encore plus grand. En effet :

[...] si les destinées de la patrie elle-même lui sont confiées, il doit essayer d'arracher les caractères égoïstes à leurs intérêts, à leurs terreurs, de faire naître dans ses auditeurs ce mouvement du sang, cette ivresse de la vertu qu'une certaine hauteur d'éloquence peut inspirer momentanément, même à des criminels. Combien, dans une telle situation, avec un tel dessein, ne surpassera-t-il pas ses propres forces ? Il trouvera des idées, des expressions que l'ambition du bien peut seule faire découvrir ; il sentira son génie battre dans son sein [...]. Ce n'est pas [...] l'homme isolé, l'homme armé seulement de ses facultés intellectuelles, qui atteint de son propre essor à ces pensées d'éloquence dont l'irrésistible autorité dispose de tout notre être moral : c'est l'homme alors qu'il peut sauver l'innocence, c'est l'homme alors qu'il peut renverser le despotisme, c'est l'homme enfin lorsqu'il se consacre au bonheur de l'humanité : il se croit, il éprouve une inspiration surnaturelle<sup>203</sup>.

La question est alors de savoir si la révolution a permis à la France « tant d'émulation et tant de gloire ».

Or le constat est désenchanté : la révolution n'a pas été cette « ère nouvelle pour le monde intellectuel » qu'espérait Madame de Staël, mais il est dans sa nature « d'arrêter, pendant quelques années, les progrès des lumières et de leur donner ensuite une impulsion nouvelle<sup>204</sup> ». En ce qui concerne plus particulièrement l'éloquence des premières assemblées, nous avons vu les raisons de son échec : l'abus du style déclamateur et de l'appel aux grands sentiments, dont Mirabeau est lui-même coupable. Mais dans sa réflexion sur l'éloquence, qui clôt la deuxième partie, avant la conclusion générale de l'ouvrage, Madame de Staël étend sa réflexion à l'ensemble de la période révolutionnaire sans plus distinguer différents moments, dont certains auraient pu être valorisés (par exemple, la période de l'Assemblée constituante par rapport à celle de la Convention), mais en présentant un mouvement continu d'altération et de détérioration de l'éloquence<sup>205</sup>. Il lui faut donc expliquer cette interruption du progrès des Lumières.

Si l'éloquence a échoué, c'est tout d'abord en raison du nivellement des valeurs et donc de la perte des valeurs morales à l'origine, nous l'avons vu, du pouvoir de l'éloquence :

La force dans les discours ne peut être séparée de la mesure. Si tout est permis, rien ne peut

---

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>203</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. XX, p. 294-295.

<sup>204</sup> *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. I, p. 297 et 298.

<sup>205</sup> On comprend pourquoi Madame de Staël ne peut admettre *a posteriori* qu'il y ait eu une grande éloquence révolutionnaire dans les premières assemblées, car le reconnaître irait contre l'idée, qui est la sienne, d'une éloquence qui contribue aux progrès des Lumières.

produire un grand effet. Ménager les convenances morales, c'est respecter les talents, les services et les vertus ; c'est honorer dans chaque homme les droits que sa vie lui donne à l'estime publique. Si vous confondez par une égalité grossière et jalouse ce que distingue l'inégalité naturelle, votre état social ressemble à la mêlée d'un combat, dans lequel l'on n'entend plus que des cris de guerre et de fureur. Quels moyens reste-t-il alors à l'éloquence pour frapper les esprits par des pensées ou des expressions heureuses, par le contraste du vice et de la vertu, par la louange ou par le blâme distribués avec justice ? Dans ce chaos de sentiments et d'idées qui a existé pendant quelque temps en France, aucun orateur ne pouvait flatter par son estime, ni flétrir par son mépris ; aucun homme ne pouvait être honoré ni dégradé<sup>206</sup>.

Ainsi la révolution, en bouleversant l'ordre social, a également bouleversé l'ordre des valeurs, non pas en substituant une nouvelle hiérarchie des valeurs à l'ancienne, ce qui aurait conservé des points d'appui à l'éloquence, mais en créant le chaos et en mettant tout au même niveau :

Où est la dignité si rien n'est à sa place ? Quelles difficultés a-t-on à vaincre, s'il n'existe aucune barrière ? mais aussi quels monuments peut-on fonder, si l'on n'a point de base ? On peut parcourir en tout sens l'injure et l'éloge, sans faire naître l'enthousiasme ni la haine. On ne sait plus ce qui doit fixer l'appréciation des hommes ; les calomnies commandées par l'esprit de parti, les louanges inspirées par la terreur ont tout révoqué en doute, et la parole errante frappe l'air sans but et sans effet.

La perte des valeurs morales prive l'éloquence de son moyen le plus fort : le *pathos*, celui qui permet de remuer et donc de convertir les âmes, soit en suscitant « l'enthousiasme » pour le bien, soit en excitant « la haine » du mal, c'est-à-dire l'*indignatio*. L'indignation, provoquée par le sentiment d'une atteinte à l'ordre du monde, ressort traditionnel du *pathos*, et notamment de son grand moment dans la péroraison, est remplacée par la calomnie, volonté de nuire qui repose sur une inimitié purement personnelle ou sur des rivalités de partis qui, par définition, ne peuvent représenter le tout de la société. Quant à la louange, elle est pervertie par la peur. La persuasion n'a de sens que si l'orateur et l'auditoire sont libres de leur choix : le recours à la menace est négateur de l'art oratoire.

C'est pourquoi l'éloquence de Cicéron sachant, dans le *Pro Murena*, « à la fois honorer et combattre la réputation d'un homme tel que Caton » était impossible dans les assemblées de la révolution « où toutes les invectives étaient admises contre tous les caractères » :

[...] à qui viendrait-il dans l'esprit de s'imposer une contrainte inutile, puisque personne n'en comprendrait le motif et n'en recevrait l'impression ? Une voix de Stentor criant à la tribune : *Caton est un contre-révolutionnaire, un stipendié de nos ennemis ; et je demande que la mort de ce grand coupable satisfasse enfin la justice nationale*, ferait oublier l'éloquence de Cicéron<sup>207</sup>.

---

<sup>206</sup> *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. VIII, p. 393-394.

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 394.

Cette parole, que pastiche ainsi Madame de Staël, est une parole qui a perdu son pouvoir propre : celui d'atteindre les âmes. Parole sans âme elle-même, qui n'est plus animée par le sentiment, puisque le sentiment est fondé sur l'idée de la vertu, elle n'a de puissance qu'en fonction de la crainte qu'elle inspire :

Dans un pays où l'on anéantit tout l'ascendant des idées morales, la crainte de la mort peut seule remuer les âmes. La parole conserve encore la puissance d'une arme meurtrière ; mais elle n'a plus de force intellectuelle. On s'en détourne, on en a peur comme d'un danger, mais non comme d'une insulte ; elle n'atteint plus la réputation de personne. Cette foule d'écrivains calomniateurs émoussent jusqu'au ressentiment qu'ils inspirent ; ils ôtent successivement à tous les mots dont ils se servent leur puissance naturelle<sup>208</sup>.

Plus encore, ce qui caractérise la « langue de bois » révolutionnaire, selon Madame de Staël, c'est son caractère répétitif et donc vide et stérile, mais qui fonctionne comme un exorcisme, un « lavage de cerveau » :

Il n'y a de variété que dans la nature ; les sentiments vrais inspirent seuls des idées neuves. Quel effet pouvaient produire cette violence monotone, ces termes si forts qui laissaient l'âme si froide ? *Il est temps de vous révéler la vérité tout entière. La nation était ensevelie dans un sommeil pire que la mort ; mais la représentation nationale était là. Le peuple est debout*, etc. Ou dans un autre sens : *Le temps des abstractions est passé ; l'ordre social est raffermi sur ses bases*, etc. Je m'arrête ; car cette imitation deviendrait aussi fatigante que la réalité même : mais on pourrait extraire des adresses, des journaux et des discours, des pages nombreuses, dans lesquelles on verrait la parole marcher sans la pensée, sans le sentiment, sans la vérité, comme une espèce de litanie, comme si l'on exorcisait avec des phrases convenues l'éloquence et la raison.

Quel talent pourrait s'élever à travers tant de mots absurdes, insignifiants, exagérés ou faux, ampoulés ou grossiers ? Comment arriver à l'âme endurcie contre les paroles par tant d'expressions mensongères<sup>209</sup> ?

En termes rhétoriques, ce que Madame de Staël dénonce ici, ce sont des discours qui, au lieu de varier les moyens de persuasion et les registres de style, se situent continûment dans l'excès, à la fois au niveau des grands principes pour les idées, de la véhémence et des grands mots pour le ton et le style. L'exagération rhétorique, c'est-à-dire l'amplification, perd donc toute efficacité et ne fait qu'user la langue, contribuant à la vider de toute signification<sup>210</sup>.

---

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 394-395.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 395-396.

<sup>210</sup> Madame de Staël rejoint ici, par un chemin différent, l'analyse que fait La Harpe de la langue révolutionnaire dans *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire* (1797). Voir *supra* et P. Brasart, *L'éloquence révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 406 à 429.

## *Le conflit de la morale et du calcul*

Madame de Staël pousse encore plus loin son analyse en montrant que la raison elle-même a été atteinte, privant l'éloquence du *docere*, en même temps que la langue révolutionnaire vidait le *movere* de toute puissance. Car de même que le « mépris des convenances prive l'éloquence de tous les effets qui tiennent à la sagesse de l'esprit et à la connaissance des hommes », de même « le raisonnement ne peut exercer aucun empire dans un pays où l'on dédaigne jusqu'à l'apparence même du respect pour la vérité<sup>211</sup> ». De ce fait, comment « convaincre la raison fatiguée par l'erreur, et devenue soupçonneuse par les sophismes ? » Si en France on s'est accoutumé « à ne regarder les discours que comme le mot d'ordre qui doit rallier des soldats servant dans la même cause », c'est qu'on ne s'est pas contenté de gouverner par la force :

[...] la force, en recourant à la terreur, a voulu cependant y joindre encore une espèce d'argumentation ; et la vanité de l'esprit s'unissant à la véhémence du caractère, s'est empressée de justifier, par des discours, les doctrines les plus absurdes et les actions les plus injustes. À qui ces discours étaient-ils destinés ? Ce n'était pas aux victimes ; il était difficile de les convaincre de l'utilité de leur malheur : ce n'était pas aux tyrans ; ils ne se décidaient par aucun des arguments dont ils se servaient eux-mêmes : ce n'était pas la postérité ; son inflexible jugement est celui de la nature des choses. Mais on voulait s'aider du fanatisme politique, et mêler dans quelques têtes ce que certains principes ont de vrai, avec les conséquences iniques et féroces que les passions savaient en tirer. Ainsi l'on créait un despotisme raisonneur, mortellement fatal à l'empire des lumières<sup>212</sup>.

Dans le chapitre précédent, consacré à la philosophie, Madame de Staël avait montré comment une « opinion abstraite qui devient l'objet d'un sentiment fanatique » conduit ses sectateurs à nier les contradictions et les incertitudes au lieu de « s'en servir pour examiner de plus près la vérité<sup>213</sup> ». Elle illustre son analyse par le sophisme suivant :

« La loi, disait Couthon en proposant celle du 22 prairial, accorde pour défenseurs aux innocents, des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs. » N'y a-t-il pas dans cette maxime toutes les parties du discours assez bien coordonnées ? et fut-il jamais possible cependant de réunir en aussi peu de mots autant d'atroces absurdités ? Cet enlacement du discours, qui enchaîne l'esprit le plus droit, et dont la raison la plus forte ne sait comment s'affranchir, est un des plus grands fléaux de la métaphysique

---

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 395.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 396.

<sup>213</sup> « Dans cette disposition de l'esprit humain, il y a des arguments pour tout, dans la langue même du raisonnement. Les opinions les plus absurdes, les maximes les plus détestables entrent dans la tête des hommes, dès qu'on leur a donné la forme d'une idée générale. Les contradictions se concilient par une sorte de logique purement grammaticale, qui, lorsqu'on ne l'analyse pas avec soin, semble revêtue de toute la sévérité du raisonnement » (*ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. VII, p. 373).

imparfaite.

Seule la morale peut combattre « les effets détestables de cette logique de scélératesse » :

La philosophie maintenant doit reposer sur deux bases, la morale et le calcul. Mais il est un principe dont il ne faut jamais s'écarter ; c'est que toutes les fois que le calcul n'est pas d'accord avec la morale, le calcul est faux, quelque incontestable que paraisse au premier coup d'œil son exactitude<sup>214</sup>.

Le calcul désigne la démonstration mathématique, aboutissement du travail de la raison, dont Madame de Staël a montré, dans les pages précédentes, qu'on pourrait un jour l'appliquer aux sciences morales grâce au calcul des probabilités qui, selon Condorcet, pourrait « avoir son application relativement à la multitude de faits dont se composent les sciences politiques ». Mais la politique est encore une science à créer et si certaines questions, déjà résolues, ne suscitent plus de débats<sup>215</sup>, le calcul n'est pas encore capable de prendre en compte la multiplicité des combinaisons différentes en politique car il « n'est point de problème composé d'un plus grand nombre de termes, il n'en est point où l'erreur soit d'une conséquence plus dangereuse » :

L'on a dit que dans la révolution de France, des spéculateurs barbares avaient pris pour bases de leurs sanglantes lois, des calculs mathématiques, dans lesquels ils avaient froidement sacrifié la vie de plusieurs milliers d'individus, à ce qu'ils regardaient comme le bonheur du plus grand nombre.

Ces hommes atroces, en retranchant de leur calcul les souffrances, les sentiments, l'imagination, croyaient le simplifier ; ils ne se faisaient nulle idée de la nature des vérités générales. Ces vérités se composent de chaque fait et de chaque existence particulière. Le calcul n'est beau, n'est utile, que lorsqu'il saisit toutes les exceptions, et régularise toutes les variétés. Si vous laissez échapper une seule circonstance, votre résultat sera faux, comme la plus légère erreur de chiffre rend impossible la solution d'un problème<sup>216</sup>.

Ainsi, même si on « présente comme une vérité mathématique le sacrifice que l'on doit faire du petit nombre au plus grand », l'expérience et le raisonnement prouvent que « rien n'est plus erroné, même sous le rapport des combinaisons politiques » puisque « l'effet des injustices est tel, dans un état, qu'il le désorganise nécessairement ». C'est pour avoir oublié que la morale, – « la nature des choses dans l'ordre intellectuel » et donc la donnée qu'on ne peut modifier –, doit être placée au-dessus du calcul, que l'on a « décrédité l'usage des idées abstraites dans la politique » :

---

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>215</sup> « L'esclavage, la féodalité, les querelles religieuses elles-mêmes n'exciteront plus aucune guerre ; la lumière est assez généralement répandue sur ces objets, pour qu'il ne reste plus aux hommes véhéments l'espoir de les présenter sous des aspects différents, de former deux partis fondés sur deux manières diverses de juger et de faire voir les mêmes idées. » p. 371.

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 374.

La politique est soumise au calcul, parce que, s'appliquant toujours aux hommes réunis en masse, elle est fondée sur une combinaison générale, et par conséquent abstraite ; mais la morale ayant pour but la conservation particulière des droits et du bonheur de chaque homme est nécessaire pour forcer la politique à respecter, dans ses combinaisons générales, le bonheur des individus<sup>217</sup>.

Mettre la morale au-dessus du calcul, c'est éviter de faire « le malheur de chacun, sous le prétexte du bonheur de tous ». Madame de Staël décline ainsi dans son système de pensée le conflit de l'honnête et de l'utile sous la forme du conflit de la morale (ou de la vertu), qui préserve l'individu, et du calcul (ou de l'intérêt), qui prend en compte le bien général, les « hommes réunis en masse ». Et elle montre qu'il serait trop facile de réduire l'un à l'autre :

Tout doit être soumis, en dernier ressort, à la vertu ; et quoique la vertu soit susceptible d'une démonstration fondée sur le calcul de l'utilité, ce n'est pas assez de ce calcul pour lui servir de base<sup>218</sup>.

Alors que le calcul de l'intérêt peut s'appliquer aux hommes réunis en nation, parce que les probabilités, dans la science politique, « peuvent équivaloir à une certitude », c'est au niveau de chaque individu qu'intervient le conflit de l'utile et de l'honnête<sup>219</sup>. Car, même si, pour Madame de Staël, la morale est presque toujours conforme aux intérêts des hommes, « lui donner pour point d'appui cette sorte de motif, c'est ôter à l'âme l'énergie nécessaire pour les sacrifices de la vertu »<sup>220</sup>.

La morale n'est donc pas réductible à un sens de l'intérêt bien compris. D'ailleurs, l'intérêt personnel n'est pas « le mobile le plus puissant de la conduite des hommes ; l'orgueil, l'amour-propre, la colère leur font très aisément sacrifier cet intérêt ». Mais il ne s'agit là que des passions. La morale est encore autre chose : non seulement « un principe d'action tout à fait différent d'un calcul individuel quelconque » mais surtout une « impulsion qui précède toute espèce de raisonnement » :

---

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 375.

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 376.

<sup>219</sup> Même si « la très grande majorité des exemples prouve qu'une conduite vertueuse est en même temps la meilleure conduite à tenir pour le succès des intérêts de la vie ».

<sup>220</sup> « On peut arriver, par un raisonnement subtil, à représenter le dévouement le plus généreux comme un égoïsme bien entendu ; mais c'est prendre l'acception grammaticale d'un mot plutôt que le sentiment qu'il réveille dans le cœur de ceux qui l'écoutent.

Tout revient à l'intérêt, puisque tout revient à soi ; mais de même qu'on ne dirait pas : *La gloire est de mon intérêt, l'héroïsme est de mon intérêt, le sacrifice de ma vie est de mon intérêt*, c'est tout à fait dégrader la vertu, que de dire seulement à l'homme qu'elle est de son intérêt ; car si vous reconnaissez que ce doit être son premier motif pour être honnête, vous ne pouvez pas lui refuser quelque liberté dans le jugement de ce qui le concerne ; et il existe une foule de circonstances dans lesquelles il est impossible de ne pas croire que l'intérêt et la morale se contrarient » (*ibid.*, p. 377).

Les éléments de notre être, la pitié, le courage, l'humanité, agissent en nous avant que nous soyons capables d'aucun calcul. En étudiant chacune des parties de la nature, il faut supposer des données antérieures à l'examen de l'homme ; l'impulsion de la vertu doit partir de plus haut que le raisonnement<sup>221</sup>.

La vertu fait donc partie « des causes premières, des forces préexistantes »<sup>222</sup>. La raison, elle, n'intervient qu'ensuite pour « jeter de nouvelles lumières sur la meilleure direction de ces mouvements irréfléchis »<sup>223</sup>.

Or, « première des vérités », la morale, « inépuisable en sentiments, en idées heureuses pour l'homme de génie qui sait s'en pénétrer », est aussi « la source la plus féconde de l'éloquence » :

Ce que les anciens appelaient l'esprit divin, c'était sans doute la conscience de la vertu dans l'âme du juste, la puissance de la vérité réunie à l'éloquence du talent<sup>224</sup>.

Mais pendant la période révolutionnaire, peu d'hommes pouvaient invoquer la morale, tant en raison de leur propre conduite que de leurs intérêts particuliers. Quant à ceux qui n'avaient rien à se reprocher, ils n'osaient pas « parler avec enthousiasme de la justice et de l'équité » de peur de « blesser les souvenirs de quelques-uns de leurs auditeurs » et ils en étaient réduits à donner à la morale « la forme de l'utilité politique ». Dans ces conditions, aucun homme ne peut être éloquent et « l'orateur encore estimable [...] choisira naturellement les phrases usées, celles sur lesquelles l'expérience des passions a déjà été faite, celles qui, reconnues inoffensives, passent à travers toutes les fureurs sans les exciter. » Et l'éloquence finit de se dégrader en se mettant au service d'un pouvoir injuste et en soutenant « chaque absurdité dont est formée la longue chaîne qui conduit à la résolution coupable. »

### *Quel avenir pour l'éloquence ?*

Mais cette éloquence, « tout à fait dénaturée en France depuis plusieurs années », peut elle renaître et se perfectionner ? Comment faire entendre à des hommes qui ne pensent qu'à leurs intérêts matériels ou à leur tranquillité des idées morales et des sentiments vertueux ? Madame de Staël va terminer son chapitre sur l'éloquence par l'affirmation de sa confiance dans le

---

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 378.

<sup>222</sup> « [...] elle naît presque en même temps que l'instinct conservateur de la vie, et la pitié pour les autres se développe presque aussitôt que la crainte du mal qui peut nous arriver à nous-mêmes ».

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 379. Et l'hymne à la vertu de Madame de Staël se termine ainsi : « La consolante idée d'une providence éternelle peut tenir lieu de toute autre réflexion ; mais il faut que les hommes défient la morale elle-même, quand ils refusent de reconnaître un Dieu pour auteur. » (p. 380)

<sup>224</sup> *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. VIII, p. 397.

perfectionnement de l'éloquence, optimisme qui peut être résumé par cette déclaration : « il me paraît impossible que tout ce qui est bien en soi n'acquière pas à la fin un grand ascendant<sup>225</sup> ». Car si l'on ne peut agir sur « quelques individus réunis par le lien d'un intérêt commun, ou d'une crainte commune », en revanche on peut parler à la nature humaine lorsqu'on a affaire à la multitude et à sa diversité :

si vous savez donner cette commotion électrique dont l'être moral contient aussi le principe, ne craignez plus ni le sang-froid de l'insouciant, ni la moquerie du perfide, ni le calcul de l'égoïste, ni l'amour-propre de l'envieux ; toute cette multitude est à vous. Échappe-t-elle aux beautés de l'art tragique, aux sons divins d'une musique céleste, à l'enthousiasme des chants guerriers ? pourquoi donc se refuserait-elle à l'éloquence ? L'âme a besoin d'exaltation ; saisissez ce penchant, enflammez ce désir, et vous enlèverez l'opinion<sup>226</sup>.

Alors que la faculté de galvaniser les foules ou l'enthousiasme pour les chants guerriers nous évoquent aujourd'hui des souvenirs plutôt sinistres, ce qui est remarquable dans le propos de Madame de Staël, c'est la confiance qu'elle manifeste dans le sentiment en tant qu'expression de la nature humaine : il s'agit, pour celui qui parle ou qui écrit, de se livrer pleinement à ses émotions pour « remuer les cœurs ». Comme on est loin de la critique de la rhétorique manipulatrice des passions ! Ce qui est nécessaire à l'éloquence, c'est la « vivacité », l'« ardeur qui seule lui donne un accent, une énergie irrésistibles, un caractère de domination que les hommes reconnaissent souvent malgré eux, que souvent ils contestent, mais dont ils ne peuvent jamais se défendre<sup>227</sup> ».

Mais alors, comment perfectionner l'éloquence puisqu'elle appartient « plus aux sentiments qu'aux idées » et paraît, de ce fait, « moins susceptible que la philosophie de progrès indéfinis » ? Ce que les progrès de la philosophie peuvent néanmoins apporter, ce sont de « nouveaux moyens » :

Les idées intermédiaires peuvent être tracées d'une manière plus rapide, lorsque l'enchaînement d'un très grand nombre de vérités est généralement connu ; l'intervalle des morceaux de mouvements peut être rempli par des raisonnements forts, l'esprit peut être constamment soutenu dans la région des pensées hautes ; et l'on peut intéresser par des réflexions morales, universellement comprises, sans être devenues communes<sup>228</sup>.

En termes rhétoriques, les progrès sont d'abord du côté du *docere* : d'une part on n'a pas à redémontrer ce qui a été établi, d'autre part, la méthode et la précision du raisonnement se sont

---

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 400.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 400-401.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 402.

<sup>228</sup> *Ibid.*, p. 401-402.



améliorées et ce sont ces « raisonnements forts » qui soutiennent les « morceaux de mouvements » c'est-à-dire de *pathos*, également appuyés par les progrès de la morale<sup>229</sup>. Ainsi, « l'esprit philosophique » qui « règne dans la classe éclairée de la société » doit s'unir « aux passions les plus véhémentes » pour « agrand[ir] les idées sans refroidir les âmes ».

Madame de Staël plaide donc pour l'éloquence contre ceux qui, « frappé[s] de tous les abus qu'on a faits de la parole depuis la révolution », « déclame[nt] contre l'éloquence » et ne veulent plus « que des esprits droits appellent les sentiments au secours des idées justes » :

Je crois, au contraire, qu'on pourrait soutenir que tout ce qui est éloquent est vrai ; c'est-à-dire, que dans un plaidoyer en faveur d'une mauvaise cause, ce qui est faux, c'est le raisonnement ; mais que l'éloquence proprement dite est toujours fondée sur une vérité ; il est facile ensuite de dévier dans l'application, ou dans les conséquences de cette vérité ; mais c'est alors dans le raisonnement que consiste l'erreur. L'éloquence ayant toujours besoin du mouvement de l'âme, ne s'adresse qu'aux sentiments des hommes, et les sentiments de la multitude sont toujours pour la vertu<sup>230</sup>.

Ainsi, les « paroles incendiaires » qui ont remué les assemblées ont été funestes en raison de la « fausseté du raisonnement » et non du « mouvement de l'âme » :

Ce qui est vrai dans le fanatisme politique, c'est l'amour de son pays, de la liberté, de la justice, égale pour tous les hommes, comme la providence éternelle ; mais ce qui est faux, c'est le raisonnement qui justifie tous les crimes pour arriver au but que l'on croit utile.

[...] le sentiment ne peut errer en lui-même, et [...] les conséquences que l'argumentation tire du sentiment sont les seules erreurs possibles. Ces erreurs subsisteront tant que la langue de la logique ne sera pas fixée de la manière la plus positive, et mise à la portée du plus grand nombre<sup>231</sup>.

La raison ne peut connaître que l'utile, mais elle ne suffit pas ; et « lorsqu'il faut braver un danger quelconque pour prendre une résolution généreuse, l'éloquence est seule assez puissante pour donner l'impulsion nécessaire dans les grands périls ». Pour la plupart des hommes, le seul sentiment de la vertu ne suffit pas à faire oublier les intérêts particuliers : il faut pour cela que leur âme soit émue. C'est donc l'éloquence qui « tient lieu de musique guerrière » et « précipite les âmes contre le danger » : « Les assemblées ont alors le courage et les vertus de l'homme le plus distingué qui soit dans son sein »<sup>232</sup>.

---

<sup>229</sup> Ces progrès de la morale des modernes par rapport à celle des anciens ont été évoqués par Madame de Staël au chapitre IX de la 1<sup>re</sup> partie : bonté, sympathie, pitié, affection sont les devoirs imposés par les moralistes modernes et c'est la morale de l'évangile et la philosophie qui ont prêché l'humanité, c'est-à-dire le respect du don de la vie, qui s'oppose à « cette sorte d'indifférence politique, que quelques anciens croyaient pouvoir réunir à de véritables vertus ».

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 404.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 405.

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 406.

Ainsi, Madame de Staël évoque bien ce que serait, pour elle, le délibératif moderne, fondé sur le sentiment par excellence qu'est l'amour de l'humanité, sentiment qui doit guider la raison en attendant ses ultimes perfectionnements. Mais ce délibératif est, pour l'heure, de l'ordre de l'idéal et il nous appartiendra de voir si le rétablissement d'une parole libre après 1815 le réalise un tant soit peu.

## Chapitre 2 : Quels modèles pour l'éloquence politique au XIX<sup>e</sup> siècle ?

Alors que la France s'apprête à faire l'apprentissage du régime parlementaire, avec la Charte de 1814, qui restaure les conditions d'une parole libre, trois modèles sont disponibles pour les futurs orateurs de la monarchie constitutionnelle.

### A. Le modèle antique

Nous avons vu, en étudiant l'histoire de la rhétorique et de son enseignement, que l'Empire avait rétabli la rhétorique et les humanités dans les lycées, avec un programme très proche de celui des collèges d'Ancien régime. De manière plus générale, dès avant la Restauration politique, la rhétorique est mise au service d'une restauration du goût, indissociable des valeurs morales mises à mal par la révolution. Ainsi sont réédités les grands manuels et traités du XVIII<sup>e</sup> siècle : le *Traité des Études* de Rollin (en 1807 et constamment ensuite), la *Rhétorique française* de Crevier (en 1812), les *Éléments de littérature* de Marmontel (en extraits sous le titre *Principes d'éloquence* en 1809 et dans ses *Œuvres complètes* en 1818-1820), les *Leçons de Rhétorique et de Belles-Lettres* de Blair (en 1801 pour la traduction Cantwell ; nouvellement traduites en 1808 par Pierre Prevost, professeur de Guizot à Genève, et en 1821 par Quénot). Or ces ouvrages soit ignoraient le genre délibératif (c'est le cas de Rollin), soit ne parvenaient pas à trouver, chez les modernes, des exemples capables de rivaliser avec le modèle antique (puisque même un Anglais comme Blair choisissait Démosthène pour illustrer le genre de l'éloquence des assemblées populaires). Ajoutons que le *Lycée*, qui commence à paraître en 1799 et ne connaîtra pas moins de dix-huit rééditions pour la seule période 1815-1830<sup>1</sup>, redonne à la rhétorique, et pas seulement à l'éloquence, une place très importante :

[...] ne nous faisons pas scrupule de revenir un moment sur ces premières notions, qui sont le plus souvent pour la jeunesse un passe-temps plutôt qu'une instruction, et qui peuvent être aujourd'hui plus fructueuses pour des esprits formés.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Devenant, selon les termes de Patrick Brasart, l'« initiateur d'une transformation de la littérature française en barrage esthétique, social et politique contre les “dangers” de l'“esprit d'innovation” » (*L'éloquence révolutionnaire (1789-1794)*, *op. cit.*, p. 563-564).

<sup>2</sup> *Lycée*, *op. cit.*, t. III, p. 4.

Avec le retour de la rhétorique, ce sont de nouveau les modèles des discours de Démosthène et Cicéron qui sont proposés pour illustrer le genre délibératif.

### **1. Démosthène et Cicéron : modèles obligés du délibératif dans la rhétorique « restaurée » du début du siècle**

La Harpe analyse ainsi les *Institutions oratoires* de Quintilien et les ouvrages de Cicéron sur l'art oratoire (en particulier le *De Oratore*) avant de consacrer deux longs chapitres à Démosthène – il analyse la harangue *De la couronne* et traduit intégralement la Philippique *De la Chersonnèse* – et à Cicéron – il s'arrête sur les Verrines et les Catilinaires. Il commence la partie qu'il consacre à Démosthène par cette phrase :

Un trait remarquable de l'histoire de l'esprit humain, c'est que ce sont deux républiques qui ont laissé au monde entier les modèles éternels et de l'éloquence<sup>3</sup>.

avant de se livrer, comme d'autres avant lui et en particulier Fénelon, à l'exercice de la comparaison entre Démosthène et Cicéron. Il conclura plus loin sur ce sujet :

J'avais toujours préféré Cicéron, et je le préfère encore comme écrivain ; mais depuis que j'ai vu des assemblées délibérantes, j'ai cru sentir que la manière de Démosthène y serait peut-être plus puissante dans ses effets que celle de Cicéron<sup>4</sup>.

Même présentation de Cicéron et Démosthène dans l'*Essai sur l'éloquence de la chaire* de l'abbé (devenu cardinal) Maury, qui reprend et développe en 1810 deux éditions plus anciennes, – le *Discours sur l'éloquence de la chaire*, de 1777 et les *Principes d'éloquence pour la chaire et le barreau* de 1804 –, et exhorte les prédicateurs à apprendre par cœur Démosthène et « à transporter son énergie, sa vigueur et son pinceau, dans les compositions de la chaire »<sup>5</sup>.

Même des traités qui se prétendent nouveaux comme la *Nouvelle rhétorique à l'usage des jeunes personnes* du bénédictin Philippe-Louis Lièble, éditée à Paris en 1803, ne font que reprendre l'héritage rhétorique au point où il en était avant la Révolution. Ainsi, le genre délibératif est celui qui se propose de « prouver à une assemblée » que la chose sur laquelle on délibère est « ou honnête, ou utile, ou nécessaire, ou juste, ou qu'elle renferme tous ces motifs ». Et il donne comme exemples du genre les discours de Cicéron sur la loi Manilia, sur la loi agraire, sur les provinces consulaires, ainsi que les Philippiques. Il convoque également Tite-Live avec le discours d'Appius Claudius au livre V et les discours de Fabius et de Scipion au livre XXVIII. Il ajoute, comme nous avons pu le voir dans les traités des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : « Ce

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 240.

<sup>5</sup> Cardinal Jean Sifrein Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire*, Paris, Firmin-Didot, 1862, p. 40.

genre convient aussi particulièrement à l'éloquence de la chaire, puisque les sermons ont ordinairement pour but principal d'exhorter à la vertu et de détourner du vice » et reproduit la conception de l'éloquence délibérative telle que nous l'avons déjà rencontrée, renvoyant cette fois à l'exemple de Démosthène : « Ce genre veut une éloquence noble et mâle ; point de colifichets, ni de jeux de mots, ni de pointes, ni d'antithèses, ni d'affectations d'esprit<sup>6</sup> ».

Cette rhétorique « restaurée » s'impose évidemment dans les lycées puis les collèges de la Restauration. Cicéron retrouve sa place de modèle obligé pour les exercices scolaires, et en particulier pour le discours latin, et fournit les seuls exemples de discours authentiques que les élèves ont à leur disposition pour le genre délibératif.

## 2. La réhabilitation des *Conciones*, autre modèle d'éloquence antique

S'ajoutent aux discours de Démosthène et de Cicéron d'autres exemples, mais factices, de harangues : les discours latins du *Conciones*<sup>7</sup>, recueil de discours tirés des historiens latins (Tite-Live, Salluste, Quinte-Curce, Tacite pour l'essentiel) et en usage dans les classes depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Pour l'auteur anonyme du *Manuel du rhétoricien* de 1810 : « Quatre ou cinq volumes, c'est-à-dire le *Cicéron* des classes et le *Conciones*, voilà, pour se former à l'éloquence latine, toute la bibliothèque du rhétoricien ; et cette bibliothèque est suffisante<sup>8</sup> ».

Or, l'usage de ces discours était déjà critiqué au XVIII<sup>e</sup> siècle pour leur caractère artificiel, ce que révèle, *a contrario*, le plaidoyer que Crevier rédige en leur faveur dans le chapitre qu'il consacre aux lieux du délibératif :

L'Histoire nous fourniroit des exemples dans le genre délibératif, si nous la traitions à la manière des Grecs & des Romains, qui inséroient dans leurs récits de longues & souvent belles harangues sur les sujets les plus intéressans. Mais notre goût, peut-être trop philosophique, les a jugé [sic] contraires à la fidélité de l'Histoire, comme s'il étoit à craindre que le Lecteur n'y fût trompé, & ne prît les discours que Tite-Live prête à Fabius & Scipion sur le dessein de porter la guerre en Afrique, pour l'ouvrage de ces anciens Capitaines, plus habiles à bien faire qu'à bien dire. Je ne puis pas penser non plus que les harangues historiques méritassent d'être prosrites comme de vains ornemens. Elles donnent lieu à l'Ecrivain d'employer de sages & utiles réflexions, qui n'auront pas pu aisément trouver place dans la narration : & elles mettent ainsi le Lecteur à portée de mieux juger des faits, ce qui est la principale utilité

---

<sup>6</sup> Ph.-L. Lieble, *Nouvelle rhétorique française à l'usage des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe, avec des exemples tirés des meilleurs Orateurs et Poètes latins et français*, Paris, An XII (1803), p. 227.

<sup>7</sup> Le mot est une déformation du terme latin *contio* qui désignait l'assemblée du peuple et également celle des soldats, puis la harangue ou discours public prononcé devant cette assemblée.

<sup>8</sup> Cité par F. Douay-Soublin dans « Y a-t-il *renaissance* de la rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle ? », *op. cit.*, p. 113.

de l'Histoire<sup>9</sup>.

Si Crevier défend les harangues tirées des historiens pour l'éclairage qu'elles apportent sur l'histoire, La Harpe plaide pour elles, dans le *Lycée*, au nom de la vraisemblance historique, voulant « justifier les anciens sur ces harangues que l'on regarde comme des efforts de l'art oratoire plutôt que comme des monuments historiques » : si Fabius et Scipion n'ont pas dit dans le sénat les mêmes choses précisément que Tite-Live leur fait dire, « il est très probable qu'ils ont dû et qu'ils ont pu parler à peu près dans le même sens ». Car à Athènes comme à Rome, l'art de parler était essentiel pour le citoyen et on en avait fait la partie la plus importante des études :

Il n'est donc pas étonnant que des hommes élevés ainsi haranguassent beaucoup plus souvent et plus facilement que nous ne l'imaginons. L'éloquence, qui dans nos monarchies semble n'être le partage que de ceux qui, par état, doivent avoir fait une étude particulière, était chez les Grecs et les Romains une des qualités communes, dans un degré plus ou moins éminent, à tous les hommes publics, à tout citoyen constitué en dignité. [...]

On peut donc croire, sur ce que je viens d'exposer, que les grands hommes que Tite-Live et Salluste font parler dans leurs histoires ont souvent puisé dans leur âme d'aussi beaux traits que ceux que leur attribue l'historien, et ont dû même produire de plus grands effets de vive voix qu'ils n'en ont produit sur le papier, et ce qui prouve encore l'importance qu'on attachait à ces discours, c'est que la plupart du temps on en conservait des copies. Cicéron cite à tout moment des harangues prononcées dans le sénat, plus d'un siècle avant lui, par des hommes qui ne les gardaient pas comme des monuments littéraires, mais comme des pièces justificatives de leur conduite et de leurs travaux dans l'administration et les affaires publiques<sup>10</sup>.

On ne sait quels arguments, de Crevier ou de La Harpe, ont le mieux défendu les *Conciones* ; en tout cas, la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle va connaître une floraison particulièrement importante de ces recueils dont les éditions semblent avoir au contraire diminué pendant le siècle précédent<sup>11</sup>. L'une de ces éditions, due à Joseph Naudet, va connaître une fortune particulière

---

<sup>9</sup> *Rhétorique française, op. cit.*, p. 130-131. Et Crevier regrette qu'on ne trouve plus de telles harangues dans les « Histoires purement Françaises » à l'exception de celles qui concernent l'histoire ancienne et ont été écrites d'après les modèles de l'antiquité.

<sup>10</sup> *Lycée*, t. IV, p. 22-24.

<sup>11</sup> Du moins si l'on en croit le catalogue de la Bibliothèque nationale qui ne signale aucune édition nouvelle entre 1713 et 1812. Mais les *Conciones* semblent, jusque là, avoir été édités à l'étranger : l'édition de 1713, publiée à Londres (*Conciones et orationes, ex historicis latinis [Sallustio, Livio, Tacito et Q. Curtio] excerptae ... In usum scholae Westmonasteriensis*), a le même contenu que l'édition de 1672, publiée à Amsterdam (*Conciones... Opus recognitum... in usum scholarum Hommandiae et Westfrisiae...*), elle-même réédition d'éditions hollandaises antérieures. Il est donc possible que la Bibliothèque nationale ne recense pas tous les *Conciones* du XVIII<sup>e</sup> siècle.

puisque en 1845, on en est déjà à la quinzième édition et que la carrière de l'ouvrage se poursuit encore sous le Second empire. Les premières éditions de 1813 et 1817 portent le titre suivant : *Conciones et orationes, ex Sallustii, T. Livii et Q. Curtii Historiis collectas, ad usum Universitatis regiae... argumentis explicavit notisque illustravit unus e professoribus Academiae Parisiensis*. Par rapport aux éditions plus anciennes, la différence tient moins au choix des discours, dont la plus grande partie est commune malgré quelques textes en plus ou en moins, et aux titres et textes de situation des discours, réécrits également, qu'aux commentaires rhétoriques ajoutés par Joseph Naudet qui révèlent, peut-être, la volonté de restaurer un héritage bien bousculé par les années de la révolution. Voici par exemple comment se présente le premier discours extrait, comme le veut la tradition du recueil, de la *Conjuratio de Catilina* de Salluste : après le sujet du discours (*Oratio Catilinae, suae conjurationis participes cohortantis*) et sa situation, résumée en latin, figure sa caractérisation rhétorique, en français cette fois :

Un scélérat, animant au crime des hommes de toute condition et de toute espèce ; emphase éblouissante, mouvements impétueux de colère, d'orgueil, d'ambition et d'avarice.

Les commentaires rhétoriques, en français également, sont intercalés entre les divisions du discours latin :

- I. Exorde insinuant, tiré de la personne de l'auditeur. En annonçant ses projets, il anime les conjurés par des éloges, et les attache à lui par la conformité de caractère et l'union des intérêts. [...]
- II. Premier motif. Gloire et puissance des grands de Rome, opposées à l'ignominie et à l'état d'abjection où sont réduits les conjurés. [...]
- III. Deuxième motif. Facilité de l'exécution et certitude du succès. [...]
- IV. Troisième motif. Richesses de ceux qui ont l'autorité, comparées à la misère des amis de Catilina. L'avarice, pour de tels hommes, devait être le plus puissant mobile ; aussi l'orateur offre-t-il cette idée en dernier lieu. [...]
- V. Péroration. Il leur présente à la fois tous les résultats de son entreprise, et la situation où il se trouve ; il gagne leur confiance par son dévouement, et les enhardit par son assurance et sa fierté<sup>12</sup>.

Ce qui relevait du commentaire du régent de rhétorique se trouve ainsi fixé par l'édition et contribue à l'uniformisation de l'éducation voulue par l'Université impériale. La rhétorique, mise

Quant à la première édition, parisienne cette fois, du XIX<sup>e</sup> siècle, signalée par le catalogue de la B. N., celle de 1812, elle se présente comme une *nova editio* et un 5<sup>ème</sup> tirage, *ad usum scholarum Universitatis imperialis*.

<sup>12</sup> À la fin du recueil, outre l'index alphabétique des discours (à partir du nom de ceux qui les prononce), figure un *Elenchus orationum quae in hoc libro continentur, ordine materiarum descriptus* qui distingue les objets des discours et détermine ainsi des « sous-genres », facilitant le travail de l'élève qui cherche des exemples pour son discours latin : *Criminatio, insectatio, damnatio ; Minarum jactatio, convicia, execratio ; Querelae, objurgatio ; Criminum refutatio ; Gratulatio, gratiarum actio ; Postulatio et preces ; Horatio ad seditionem ; Hortatio ad bellum aut pugnam ; Hortatio ad quidlibet concilii fortiter capessendum ; Dehortatio, deprecatio ; Repulsa ; Admonitio, consilia ; Propositio consilii*. Le *Deliberativum genus* est lui-même subdivisé en *Oratio, Sententia* et *Verba*.

au service du contrôle de l'enseignement et donc des esprits sous l'Empire, gardera la même fonction sous la Restauration, au bénéfice cette fois de la monarchie et de la religion et au service d'une entreprise générale de moralisation de la jeunesse. En témoigne l'avertissement du libraire qui précède la traduction du *Conciones* en 1823 : « Le Public attendait depuis longtemps, nous dit-il, une traduction complète du *Conciones* » et c'est pour répondre au « vœu général » qu'il donne « aujourd'hui la traduction nouvelle de M. de Botidoux »<sup>13</sup>. Mais il éprouve le besoin, dans sa présentation, de condamner fermement les mauvais exemples que sont Mucius, T. Manlius, Sp. Posthumius et quelques autres et de rappeler que de tels exemples ne peuvent être livrés au public sans une présentation qui préserve la jeunesse de leur contagion. L'avertissement se clôt sur l'amour de la Religion et de la Patrie et sur la phrase suivante : « formons de bonne heure les jeunes cœurs aux sentiments religieux ».

Il ne manquait au dispositif qu'un *conciones* français, ce qui est chose faite en 1821 avec le *Choix de discours français ou Conciones français, à l'imitation du Conciones latin en usage dans les rhétoriques* d'Augustin-François Théry, ancien élève de l'École Normale et professeur de seconde au Collège royal de Versailles<sup>14</sup>. D'après Augustin-François Théry, s'il manque encore un *Conciones* français pour la composition française, c'est en raison du très grand nombre d'historiens à consulter qui représentent près de 500 volumes (alors qu'en latin, trois ou quatre historiens suffissent). Pourtant, un tel recueil est utile puisque, jusqu'ici, les rhétoriciens étaient obligés « d'étudier dans le *Conciones* latin les mouvemens et les idées, et de chercher des modèles de style dans nos classiques français ». Bien sûr, il a pris soin que « les idées qui peuvent se trouver répréhensibles fussent toujours suffisamment expliquées par la situation ou le caractère de l'orateur ». Chaque morceau est caractérisé « le plus brièvement possible, sous le rapport de la pensée et du style » (le but de l'analyse étant de vérifier que le style est bien accord avec le sujet et en harmonie avec les pensées), pour faire réfléchir pendant la lecture sans favoriser la paresse. Bien que pour lui l'éloquence soit « une et simple », A.-F. Théry consent à proposer quelques divisions « pour aider la faiblesse de l'esprit » en considérant l'éloquence dans ses objets. Remettant en cause les divisions d'Aristote qui « a confondu une division générale avec des subdivisions particulières », il fait figurer les genres délibératifs et judiciaires dans les subdivisions de l'éloquence pratique, par laquelle l'orateur « provoque, rejette, approuve, blâme un fait ou une action », et qui s'oppose à l'éloquence spéculative ou expositive, exposition sans autre but qu'elle-même et qu'il assimile à l'éloquence épideictique. Ainsi, figureront dans la subdivision « Sujets politiques » du livre premier consacré à l'éloquence pratique des discours

---

<sup>13</sup> *Conciones ou discours choisis de Salluste, Tite-Live, Tacite et Quinte -Curce*, traduction nouvelle avec le texte en regard, par le chevalier de Botidoux, traducteur des Commentaires de César, Paris, Librairie classique d'Aumont, V<sup>ve</sup> Nypn J<sup>e</sup>, 1823. Cette édition reprend les mêmes textes et les mêmes commentaires (mais en en abrégant certains) que l'édition Naudet. La même année paraît une autre traduction du *Conciones*, intitulée *Conciones rhetoricae* et due à l'abbé Millot.

<sup>14</sup> Paris, J.-S. Merlin. Une seconde édition de ce même *Conciones français* paraît en 1825 chez le même éditeur.



empruntés, pour près de la moitié d'entre eux, à l'histoire ancienne (par exemple, « Romulus au roi de Capoue », de Florian ou « Un Sénateur spartiate à ses concitoyens » de Mably) et pour le reste à une histoire moderne qui s'en tient à des événements éloignés du présent (le premier discours d'histoire moderne est celui d'« Henri IV à l'assemblée des Notables » de Péréfixe, l'avant-dernier est celui de « Matignon au Connétable Charles de Bourbon ») ou de la France (« Marie-Thérèse aux Hongrois »). Évidemment, aucun auteur contemporain ne figure dans le recueil et même les sujets judiciaires prennent soin de donner des modèles très éloignés des réalités contemporaines (« Minos, juge des enfers, à l'un des coupables », de Fénelon, « Socrate à ses juges », de Barthélemy, ou, plus proche dans le temps mais éloigné dans l'espace, « Strafford à ses juges » de Lally-Tolendal).

Dernier exemple du retour en grâce de ces discours tirés des historiens : le plaidoyer en leur faveur de Joseph-Victor Le Clerc dans sa *Nouvelle rhétorique française* de 1823<sup>15</sup>, ouvrage « adopté par le Conseil royal de l'Instruction publique pour les classes de l'Université ». Il propose ces réflexions, à propos de « l'éloquence historique », genre qui a pour lui « le plus de grandeur et d'utilité »:

Ceux d'entre les modernes qui ont blâmé les discours directs des historiens anciens n'approuveront pas ce mode d'exercice littéraire, fondé principalement sur l'imitation de leurs plus éloquents compositions. L'histoire a changé de forme ; un art nouveau [...] a ouvert aux recherches savantes un vaste champ dont le terme recule toujours ; on est trop occupé de conjectures pour être éloquent ; on discute, au lieu d'intéresser ; on cherche à établir les faits, au lieu de peindre les hommes. Les anciens, moins difficiles sur la vérité, quoique plus vrais peut-être, ne marchaient pas avec cette timidité inquiète [...] Nous ne voyons pas le narrateur ; nous ne voyons que les héros qu'il fait agir et parler. [...] Écoutez-les, et leurs discours vous révéleront leurs vues politiques, leurs desseins, leurs passions, leurs défauts ou leurs vertus<sup>16</sup>.

Joseph-Victor Le Clerc a bien le sentiment de plaider à contre-courant, par rapport à une historiographie en plein renouvellement, mais il persiste à défendre les harangues historiques pour l'instruction des élèves et à les proposer comme sujets de discours<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Paris, Auguste Delalain.

<sup>16</sup> *Op. cit.*, p. 366.

<sup>17</sup> On trouve ainsi parmi les sujets qu'il propose le discours du philosophe Anacharsis aux Scythes, celui d'un sénateur romain contre le projet de transporter le siège de l'Empire à Byzance, ou encore celui d'Henri IV qui refuse de donner l'assaut à la ville de Paris.

### 3. Les limites de l'adaptation du modèle antique

Peut-on considérer que de tels exemples préparent au discours politique à la Chambre des députés<sup>18</sup> ? Certes, on peut penser, comme l'écrit Françoise Douay, que le discours latin ou français de la classe de rhétorique permet d'aborder, indirectement et par analogie, les questions brûlantes :

la paix et la guerre à travers l'impérialisme romain ou le *cedant arma togae* de Cicéron, la tolérance politique et religieuse à travers Henri IV et Louis XIV, l'édit de Nantes et sa révocation. Par ce biais se trouve favorisée la figure qu'on appelle encore l'*allégorie*, et que nous appellerions plutôt 'analogie' ou 'métaphore' qui consiste, en semblant dire une chose, à en dire simultanément une autre : mué en philosophe antique reprochant aux Scythes la cruauté de leurs guerres, le jeune élève, surtout lorsqu'il parle en français, est libre d'avoir en tête des barbares plus proches de lui<sup>19</sup>.

Néanmoins, il est plus probable que les élèves n'y voyaient que des exercices scolaires, qui faisaient partie des contraintes subies du lycée ou du collège, témoins ces souvenirs d'Émile Bary, jeune élève de rhétorique du lycée Napoléon (comme Rémusat), écrits entre mars et juin 1815. Après l'annonce du retour de Napoléon, il écrit : « Rentré au collège, je m'occupe plus de politique que de latin ; j'ai plus souvent entre les mains la carte de France que mon *Conciones*<sup>20</sup> ». Ou quelques jours plus tard : « Afin de disposer mon père à m'emmener, je rappris un long discours du *Conciones*, car je n'aurais pu sortir sans le réciter ». Le 18 avril, il note : « M. Laya m'a donné hier quelques éloges pour un discours de Démosthène au peuple athénien<sup>21</sup> », le 26 avril : « M. Naudet en voyant mon discours latin de Boèce, d'une petite page, s'irrite contre moi, m'appelle *écolier* et me menace de me donner des pensums. M. Laya me plaisante un peu sur mon discours français à Darius. Au moins il le lit<sup>22</sup> ». Ces discours font partie de la routine scolaire tout comme les vers latins et les versions. En septembre 1817, M. A. Poirson, maître suppléant, lui rappelle dans une lettre : « Vous ne vous lassiez pas de faire les deux choses les plus inutiles du monde : des vers et des discours latins ! Vous dévoriez

---

<sup>18</sup> J.-V. Le Clerc, après avoir reproduit la *vulgate* rhétorique du siècle précédent sur le genre délibératif (« Les discours délibératifs sont plus rares dans les gouvernements modernes. On peut cependant assigner à ce genre les sermons qui se prononcent dans nos temples ») ajoute *in extremis*, seule concession à son époque : « La tribune politique offre aussi une brillante carrière à l'orateur et nous permet de nouvelles espérances » (*op. cit.*, p. 6).

<sup>19</sup> « Y a-t-il *renaissance* de la rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle ? », *op. cit.*, p. 140.

<sup>20</sup> *Les Cahiers d'un rhétoricien de 1815*, Paris, Hachette, 1890, p. 9.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p.23.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 90 et 98.

l'ennui du *Panegyrique de Trajan*, et vous me faisiez lire avec vous la seconde Philippique<sup>23</sup> ». Les lectures et les exercices de la classe de rhétorique conduisaient avant tout aux succès scolaires et les apprentis rhétoriciens étaient davantage sensibles à leur aspect formel, si on en croit le témoignage, déjà cité, de Rémusat, tandis que d'autres, comme Edgar Quinet, qui fit sa rhétorique en 1815-1816, étaient également sensibles à l'entreprise de moralisation qu'ils recelaient<sup>24</sup>. Le « best-seller » scolaire qu'est devenu le manuel de Noël et Delaplace, les *Leçons de Littérature et de Morale ou Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux de notre langue dans la littérature des deux derniers siècles*, paru pour la première fois en 1804 et constamment réédité jusqu'en 1862, montre ce « réel repli de l'univers scolaire sur lui-même », selon les termes de Françoise Douay<sup>25</sup>, puisqu'il propose aux élèves des morceaux choisis préparant aux exercices des classes de seconde et de première, et non plus, comme Gérard de Bénat au siècle précédent, pour former des prédicateurs et des gens de lettres.

Pourtant, les conceptions évoluent avec la pratique de la monarchie constitutionnelle et certains manuels vont afficher leur ambition de former de futurs orateurs politiques. C'est le cas par exemple de Matthieu Andrieux qui, dans la préface de sa *Rhétorique française* de 1825 destinée aux élèves des collèges, écrit :

L'éloquence est devenue l'un des ressorts de nos institutions politiques. Elle peut conduire aux premiers honneurs du pouvoir et de la tribune.

Chaque jour plus nécessaire, elle sera à l'avenir l'instrument de l'ambition, de la gloire et du bien public. L'art de la parole est chez nous une puissance, comme il l'était chez les Grecs et chez les Romains. [...] Cette noble carrière est ouverte à tous les Français ; il n'en est point qui, par ses talents et son mérite ne puisse être appelé à la tribune nationale. Mais pour se rendre digne d'une telle mission, il faut joindre à des affections vertueuses, à des intentions pures, les études nécessaires, l'instruction requise pour

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 225. Il faut préciser qu'Émile Bary, après un accessit au Concours général de 1816 (auquel Michelet et Villemain avaient obtenu les premier et deuxième prix), avait redoublé sa rhétorique pour obtenir le prix d'honneur et, ne l'ayant pas obtenu, abandonna les lettres pour l'École polytechnique.

<sup>24</sup> « Nous ne savions ni grec, ni latin, ni français ; mais nous composions des discours, des déclamations, des amplifications, des narrations, comme au temps de Sénèque. Dans ces discours, il fallait toujours une prosopopée à la Fabricius ; dans les narrations, toujours un combat de générosité, toujours un père qui dispute à son fils le droit de mourir à sa place dans un naufrage, un incendie ou sur un échafaud. » *Histoire de mes idées*, Flammarion, 1972, p. 136. Cité par F. Douay, *op. cit.*, p. 69 et également par Laurence Richer (« Elle avait survécu à tous les régimes » ou la rhétorique selon Quinet », in *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 77-88) qui commente : « Il ne s'agit pas d'un échafaud de la Révolution : l'histoire de cette période était proscrite sous la Restauration ; mais la connotation devait être évidente, et elle transforme les victimes de la Révolution en martyrs [...]. L'allusion au temps de Sénèque [...] nous renvoie aussi aux sanglants débuts de l'Empire romain. Il s'agit bien, pense Quinet, de former des enfants au moule de la réaction [...] » (p. 78).

<sup>25</sup> *Op. cit.*, p. 112.

raisonner avec aisance et donner de la force à la vérité<sup>26</sup>.

Et reprochant aux autres rhétoriques « d'avoir copié trop servilement les ouvrages des anciens sur l'art oratoire », il insiste sur la nécessaire adaptation de l'héritage antique à son époque :

[...] les Français du dix-neuvième siècle ne ressemblent ni aux Athéniens du temps de Démosthène, ni aux Romains du temps de Cicéron. Par conséquent nos orateurs ne doivent point parler tout-à-fait comme parlaient ceux d'Athènes et de Rome. Il suit de là que les principes généraux de l'art, restant toujours les mêmes quant au fond, doivent subir des modifications dans leur application. Une Rhétorique française doit sans doute diriger sa marche d'après les grands maîtres de l'antiquité ; mais elle reste imparfaite si elle n'en est qu'une simple traduction, si elle n'offre pas des observations propres au temps où nous vivons.

Malheureusement, la déclaration d'Andrieux reste surtout d'intention et Cicéron et Quintilien continuent à faire l'essentiel de son fonds de commerce. Ainsi, la partie qu'il consacre à l'éloquence de la tribune se contente de reprendre les préceptes du *De Oratore* en ce qui concerne tant les lieux propres au délibératif — et il renvoie aux discours de Démosthène contre Philippe pour illustrer le cas où « l'utilité publique et la dignité sont d'accord » — que la différence entre les deux auditoires : le peuple et les « hommes cultivés et polis ». Mais il perd alors de vue les lieux du délibératif, demandant qu'on s'adresse au peuple en recourant à l'imagination et aux hommes cultivés en se fondant sur la raison. Son seul effort d'adaptation de l'héritage antique au présent est le suivant :

Dans nos chambres législatives, on doit, je crois, s'exprimer comme Cicéron voulait qu'on s'exprimât dans le sénat romain, avec une dignité simple, d'un ton grave et sententieux (De O. I. II 333), et être sobre de grands mouvemens oratoires<sup>27</sup>.

Mais ce faisant, il n'est guère allé plus loin que Marmontel qui, lui, n'avait pas connu les chambres élues de la Révolution et de la Restauration.

Jean-Augustin Amar, auteur d'un *Cours complet de rhétorique* dont la première édition date de 1803, nous présente une évolution intéressante. Certes, son chapitre sur la tribune politique est sans grande originalité<sup>28</sup>, reprenant Cicéron (*via* Marmontel ?) et Blair et appliquant les principes exposés à la première Philippique de Démosthène et à la seconde Catilinaire de Cicéron, mais il en consacre un autre, après les deux chapitres sur la « partie oratoire dans les

---

<sup>26</sup> *Rhétorique française, extraite des meilleurs auteurs anciens et modernes*, Paris, Brunot-Labbe, 1825.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>28</sup> Si l'on excepte cette remarque, écho, peut-être, des assemblées de la révolution : « Mais autant les grandes passions anoblissent la tribune politique, autant les petites la dégradent lorsque des questions, par leur nature de l'ordre le plus élevé, dégénèrent en misérables querelles particulières, et en personnalités, également injurieuses pour le parti qui les permet, et pour celui qui les provoque. » *op. cit.*, p. 176.

historiens anciens », à l'éloquence politique chez les Français, censuré en 1803, restitué sous la forme d'une courte analyse mais sans citations en 1811, et enfin rétabli dans l'édition de 1822. Ce chapitre, où il aborde essentiellement l'éloquence de l'Assemblée constituante, témoigne d'une volonté de mettre la rhétorique en prise sur son époque. Mais Guizot, qui rend compte de l'édition de 1811 (où ne figure que le résumé du chapitre) dans les *Annales de l'éducation*, y voit surtout « une rhétorique entièrement modelée sur celle des anciens, et où on ne tient nul compte des besoins différens du monde moderne<sup>29</sup> ». Ce qu'il reproche à Amar et, à travers lui, aux auteurs de traité de l'époque moderne, c'est d'avoir voulu conserver à la rhétorique « son ancienne étendue », d'avoir « suivi scrupuleusement » les traces d'Aristote, Cicéron, Quintilien alors même que l'éloquence « a cessé d'être un art nécessaire » :

[...] elle n'a plus ces résultats grands et positifs qu'autrefois elle seule pouvoit amener : on est bon avocat et bon prédicateur sans une grande éloquence ; on n'étoit rien chez les anciens si l'on n'étoit orateur.

L'objet de la *rhétorique* est donc changé, et cette science ne peut plus avoir, dans l'éducation, ni la même nature, ni la même forme, ni le même but : dans le fait, elle n'est plus aujourd'hui que l'étude de l'art d'écrire, ou un recueil de préceptes assez vagues, adressés aux prédicateurs et aux avocats<sup>30</sup>.

C'est pourquoi la rhétorique est devenue « une histoire critique de l'art oratoire chez les anciens, plutôt qu'une rhétorique moderne » et dans la plupart des traités du genre de celui d'Amar, on trouve « beaucoup plus d'histoire, de critique historique que de préceptes », la plupart de ces préceptes paraissant « empruntés d'un ordre de choses qui n'est plus, et peu applicables à l'ordre des choses actuel » :

Ainsi, dans l'ouvrage que j'ai sous les yeux, après cent dix pages consacrées à la théorie du goût, du style, des figures oratoires, chapitres qui font véritablement partie d'un cours de rhétorique, l'auteur emploie 280 pages, c'est-à-dire la moitié du volume, à écrire l'histoire de l'éloquence chez les anciens et chez les modernes ; il raconte, compare, examine, juge les plus beaux morceaux de Démosthène, de Cicéron, de Bossuet, de Fléchier, de Buffon, etc. etc. ; mais il en tire peu de préceptes, ou des préceptes si communs, imprimés depuis si long-temps, que je ne vois pas trop quel avantage retire le public de leur réimpression. Vient ensuite un livre qui traite de *la disposition oratoire, ou de l'ordre mécanique du discours* : ceci est bien de la rhétorique ; chez les modernes, comme chez les anciens, tout discours doit avoir un exorde, une narration, une confirmation, une péroraison, et les règles de ces différentes parties sont importantes à assigner. Mais pourquoi ce livre est-il si court, et quel rapport a avec la rhétorique, considérée comme une science qui enseigne et prescrit des lois, un livre particulier consacré à l'éloquence des Livres Saints<sup>31</sup> ?

Guizot incrimine « cette routine aveugle qui s'est asservie à traiter toujours de la rhétorique comme en traitoient les hommes, pour qui elle étoit toute différente de ce qu'elle peut et doit être

---

<sup>29</sup> *Annales de l'éducation*, 1811, vol. 1, p. 237.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 233.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 234-235.

pour nous », routine à cause de laquelle « on s'est vu obligé d'enchâsser dans un cadre, servilement emprunté des anciens, beaucoup d'idées, de faits, d'exemples qui s'y plaçoient mal » et il demande qu'on divise les études, c'est-à-dire qu'on distingue *cours de rhétorique* et *histoire de l'art oratoire*, sous peine de ne parvenir à traiter de manière satisfaisante ni l'une, ni l'autre. Il donne un exemple de détail de cette incapacité de la rhétorique de sortir de sa « routine » en se demandant « pourquoi donc consacrer à *l'harmonie imitative* un long chapitre qui contient peu de choses applicables au français » et en montrant que, dans les langues mortes ou étrangères, on prend souvent pour harmonie imitative ce qui est en réalité exprimé par les significations des mots. Et il conclut ainsi ce développement :

Nous éviterions ces inconvénients, si nous prenions soin d'écrire une rhétorique française où les anciens seroient toujours consultés comme guides, et présentés comme modèles, mais dont les langues, l'histoire et la littérature anciennes ne seroient pas le fond ; qui auroit pour objet principal, non de nous les faire connoître et juger, mais de nous apprendre par quel art, d'après quelles lois nous pouvons, dans notre langue, dans nos idées et dans nos mœurs, écrire comme eux des chefs-d'œuvre. Je dis *écrire*, parce que l'éloquence moderne est bien plutôt une éloquence *écrite* qu'une éloquence *parlée*, et qu'à mon avis, les préceptes d'une rhétorique moderne doivent être dirigés surtout vers l'art d'écrire. L'éducation auroit alors en France une rhétorique moderne comme elle l'avoit à Rome dans l'ouvrage de Quintilien, tandis que, jusqu'à présent, les livres de ce genre ne sont guère que des cours et des extraits de rhétorique ancienne<sup>32</sup>.

Ce qui est intéressant dans cette critique de Guizot, c'est moins sa définition de la rhétorique moderne comme un art d'écrire (comment imaginer en 1811 que le discours parlé retrouvera un rôle politique ?) que sa conception d'une « philosophie de la rhétorique » qui, selon lui, naît des rapports « entre les mœurs d'un peuple d'une part, sa littérature et par conséquent sa rhétorique de l'autre » et qui l'amène à souhaiter une adaptation de la rhétorique antique à la société contemporaine, c'est-à-dire une transposition des préceptes, afin qu'ils deviennent véritablement utilisables et enseignent les « différents styles », « ceux qui semblent propres à notre littérature », les « moyens pour réussir dans le style périodique », « l'emploi des figures considéré dans ses rapports avec les divers sujets et avec la langue, etc. », matières qui sont « le véritable objet de la rhétorique ». Et Guizot donne l'exemple de Blair dont s'est inspiré Amar mais qui « a insisté davantage sur les préceptes, leur développement et les moyens d'application<sup>33</sup> ». Ainsi, Guizot, s'il voit dans les anciens des « guides » et des « modèles » à consulter, ne veut pas d'une rhétorique qui ne serait qu'une histoire de l'éloquence ou une reproduction des préceptes antiques, mais une rhétorique moderne en préceptes, adaptés à l'époque et à la langue française.

Amar, pour sa part, poursuit, en intention du moins, ce but puisqu'il publie en 1822 un *Conciones français* en justifiant ainsi son entreprise :

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 240.

La forme actuelle de notre Gouvernement appelant désormais les Français à discuter, dans l'une ou l'autre Chambre, les intérêts de leurs concitoyens, le maintien des prérogatives royales, et des libertés publiques, les études oratoires ont dû prendre une direction conforme à ces institutions nouvelles. Ce n'est donc plus seulement à donner des orateurs à la chaire chrétienne ou au barreau, que doit se borner maintenant le bel art de la parole : il doit s'occuper aussi de former de bonne heure l'homme d'État, l'orateur politique<sup>34</sup>.

Pour lui, « la connaissance des anciens temps a besoin de l'expérience des siècles modernes » et il ne faut pas reproduire l'erreur de l'ancienne Université d'où l'on sortait « trop Grecs, trop Romains, et point assez Français ». C'est pourquoi son recueil, qui se veut comme un cours d'histoire en complément du cours de rhétorique, va jusqu'à la Révolution et reproduit des discours de l'Assemblée constituante. L'éloquence révolutionnaire serait-elle devenu un modèle possible pour l'éloquence en général et l'éloquence politique en particulier ?

## **B. Le modèle révolutionnaire**

Comment penser l'éloquence de la tribune après la Révolution française ? Si en effet la Révolution a permis l'émergence d'une parole libre, la première depuis le *Forum* romain, elle a révélé également les dangers que recelait cette parole, ce pourquoi, nous l'avons vu, Madame de Staël pouvait constater que, « frappé de tous les abus qu'on a faits de la parole depuis la révolution, l'on déclame contre l'éloquence ; l'on veut prémunir contre ce danger<sup>35</sup> ».

Mais même contestée, l'expérience de l'éloquence révolutionnaire s'impose comme un événement fondateur et une référence obligée, tant pour les orateurs politiques que pour les auteurs de traités consacrés à l'éloquence, à la rhétorique ou aux belles-lettres : modèle ou repoussoir, cette éloquence, à l'instar de l'événement qui l'a fait naître, contraindra les uns et les autres à se situer par rapport à elle.

### **1. L'éloquence révolutionnaire : une référence obligée pour l'éloquence politique**

Sous la Restauration, prétendre traiter de l'éloquence politique, c'est aborder un sujet brûlant, ainsi que le rappelle Pierre-Sébastien Laurentie, auteur d'un ouvrage intitulé *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs* paru en 1821, car la France est encore « une espèce d'arène [...] où se livrent des combats

---

<sup>34</sup> *Conciones français, ou choix de discours tirés des historiens et orateurs français*, Paris, Auguste Delalain, 1822, « Préface ».

<sup>35</sup> *De la littérature, op. cit.*, p. 404.

perpétuels, où règnent le tumulte et le bruit, où les disputes de mots entretiennent les discordes politiques »<sup>36</sup>. Il est difficile, en effet, de dissocier l'éloquence des enjeux idéologiques de la Révolution et même un libéral comme Villemain ne l'aborde qu'avec précautions :

Mais évoquer du milieu de notre propre histoire des souvenirs si grands, si mêlés, si terribles, qui sont encore pour les esprits un sujet de controverse et d'animosité ! On hésite à cette pensée.[...] Une sorte d'électricité se conserve dans ces paroles qui ont fait lever la France, il y a quarante années, et qui ont commencé la plus grande révolution sociale<sup>37</sup>.

Deux attitudes sont possibles, pour les auteurs de traités de rhétorique ou les ouvrages consacrés à l'éloquence que le sujet embarrasse. La première consiste à faire comme si rien ne s'était passé, et à ignorer le modèle que pourrait constituer l'éloquence révolutionnaire. Il leur suffit pour cela d'orienter la rhétorique vers l'étude des belles-lettres et non vers la formation de l'orateur. C'est ce que fait par exemple Louis Domairon, auteur d'une *Rhétorique française* publiée en 1804 et destinée aux lycées et écoles secondaires. Définissant la rhétorique comme « l'art de bien dire, mots par lesquels nous devons entendre ici l'art de bien écrire et de bien composer en prose<sup>38</sup> », il se propose de traiter des « ornemens du discours » et des « règles des divers ouvrages en prose ». Pour lui, il y a quatre âges de la littérature et le dernier est celui de Louis XIV. Il faut dire que son manuel se contente de remanier un de ses ouvrages plus ancien intitulé *Principes généraux des Belles-Lettres* et paru en 1785. Lorsqu'il traite des différentes espèces de discours oratoires, il se contente, à propos des discours politiques, d'exposer les sujets de discours « réduits à cinq chefs généraux par Aristote », de signaler rapidement les buts que doit poursuivre l'orateur (le juste, l'utile, le nécessaire, le possible), et de recommander un style « simple, naturel, mais surtout très clair et propre au sujet » (reprise de l'*oratio simplex* de Cicéron sans le *gravis* ?) à un homme d'État « obligé, peut-être plus que personne, de savoir bien sa langue et de l'écrire correctement, de connaître la valeur des mots et l'art de les bien placer ». Enfin, sans aucune allusion aux récents bouleversements politiques, il recommande, pour les gouvernements où « les affaires importantes se décident à la pluralité des suffrages » (ce qui suppose que ce qu'il a dit auparavant sur le style simple ne correspond pas à ce cas) et où l'orateur s'adresse à « la multitude » conduite par « le préjugé, la passion, l'ignorance », d'employer à la fois « le genre simple pour instruire, le genre fleuri pour se faire écouter avec

---

<sup>36</sup> Laurentie, Pierre Sébastien. *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs*. Paris, Lyon, Méquignon fils, Périsse frères, 1821, 2<sup>e</sup> édition (1<sup>re</sup> éd. 1819), p. 214.

<sup>37</sup> Villemain, Abel-François. *Cours de littérature française. Tableau de la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Didier et C<sup>o</sup>, 1858 (Nouvelle édition), t. IV, 53<sup>ème</sup> leçon, p. 147. Il dit ailleurs, pour justifier le long développement qu'il consacre aux débats anglais de la même époque : « sans adopter le point de vue des insulaires, nous trouverons dans cet éloignement quelque chose de plus désintéressé et de plus calme qui favorise la réflexion » (t. III, p. 215).

<sup>38</sup> Louis Domairon. *Rhétorique française adoptée par la Commission des livres classiques pour l'usage des lycées et des écoles secondaires. Première année du cours des Belles-Lettres*. Paris, Deterville, 1804 (An XIII) .



plaisir, et le genre sublime pour émouvoir et pour entraîner les esprits dans un même sentiment ». Et il conclut, nous confirmant ainsi que son propos n'est qu'un vague « digest » cicéronien qu'il n'a même pas tenté de confronter aux événements récents : « Ce que je dis ici des républiques, peut servir de règle pour les discours qu'on prononce dans les gouvernements monarchiques, aux assemblées des états de certaines provinces, des nobles, du clergé, des commerçans, etc.<sup>39</sup> ».

En 1823, Joseph-Victor Le Clerc, dans sa *Nouvelle rhétorique française*, déjà évoquée, s'en tient également à une rhétorique purement scolaire. De même, Noël et De la Place, dans leurs *Leçons françaises de littérature et de morale*, qui continuent leur carrière sous la Restauration, se gardent bien d'extraire des exemples pour les discours et morceaux oratoires, les exordes et les péroraisons, des orateurs de la Révolution : ils préfèrent les discours tirés des historiens aux discours authentiques et les éloges académiques à l'éloquence de la tribune, délibérément oubliée. Il faut dire qu'il s'agit là d'ouvrages scolaires reconnus par les autorités et destinés à des collèges où l'histoire de la révolution était proscrite.

Mais les auteurs peuvent adopter une deuxième manière de faire qui consiste à atténuer la portée de l'événement. C'est le cas de Pierre-Sébastien Laurentie, royaliste de cœur, qui s'attache à réfuter l'idée d'une renaissance de la parole politique avec la Révolution. Pour cela, il conteste l'idée que jusqu'à la Révolution, la France n'était pas un peuple libre, remontant aux assemblées délibératives rétablies par Charlemagne, aux états généraux avec Philippe le Bel et au rôle des grands corps comme le Parlement. Mais à cette exception près, les formes d'éloquence politique des États généraux et des Parlements sont le plus souvent oubliées, occultées ou minorées<sup>40</sup>, et il faut attendre la fin du siècle pour voir redécouvrir par Charles Aubertin « une tradition non interrompue de libéralisme éloquent<sup>41</sup> ». C'est donc l'éloquence révolutionnaire qui, bon gré mal

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 362-363.

<sup>40</sup> Voir par exemple Villemain, *op. cit.*, t. III, p. 210 : « S'élever par l'éclat pur et paisible de la littérature était réservé à bien peu d'hommes. Au milieu de l'agitation des esprits, à mesure que la société avançait vers un dénoûment commencé depuis la régence, vous voyez se multiplier les hommes qui se produisent par le bruit et l'influence politique. C'est alors qu'aux parquets des parlements de France retentit une éloquence nouvelle, celle des Servan, des la Chalotais, des Montclar. Si nous cherchons du génie dans ces hommes, nous ne le trouverons pas, quoi qu'ils aient exercé une grande puissance. Tel est le sort de la littérature active qui se mêle aux événements; son succès n'est pas la gloire. Souvent lorsque les passions qui l'inspiraient ont disparu, lorsque le bien qu'elle a réclamé s'est accompli, lorsque elle a réussi dans son œuvre enfin, il ne reste plus d'elle qu'un souvenir. C'était une illusion faite aux contemporains; la postérité, en consacrant les intentions utiles et généreuses, n'admire que le génie. »

<sup>41</sup> *L'Éloquence politique et parlementaire en France avant 1789 d'après des documents manuscrits*, Paris, Eugène Belin, 1882 : « L'âge viril de l'éloquence politique commence chez nous en 1789; de cette époque datent sa gloire et sa puissance, car c'est alors seulement que la nation française, maîtresse d'elle-même, a pu élever la voix avec autorité, exprimer librement toute sa pensée et déclarer ses volontés à la tribune. Est-ce à dire pourtant qu'avant cet

gré, doit être tenue pour l'expérience fondatrice de l'éloquence politique moderne, du moins dans la tradition française, et qui s'impose alors comme modèle possible.

L'avènement de cette parole libre permet en effet de rappeler le lien entre éloquence et liberté démocratique, comme le fait Villemain :

L'éloquence politique (le mot le dit assez) n'appartient qu'aux États libres. Son théâtre est une assemblée populaire, sa plus grande puissance, la parole soudaine excitée par la chaleur du débat<sup>42</sup>.

Ainsi le lieu commun déjà évoqué, qui trouve son origine dans le *Dialogue des orateurs* de Tacite et le *Traité du sublime* de Longin<sup>43</sup>, et dont le XVIII<sup>e</sup> siècle avait fait une arme contre le despotisme, poursuit sa carrière au XIX<sup>e</sup> siècle, illustré cette fois par l'expérience révolutionnaire. Conjugué, dans la plupart des traités et ouvrages qui abordent l'éloquence de la tribune, à l'idée d'une absence de tradition d'éloquence politique, il fait de la parole révolutionnaire le pur surgissement d'une parole brusquement libérée :

Chez les Français, l'éloquence politique fut et devait être nulle jusqu'à la fameuse révolution de 1789, qui renversa la constitution monarchique de la France, et qui présenta pour la première fois à l'Europe étonnée le spectacle imposant d'une nation puissante délibérant sur l'espèce de gouvernement qui pouvait comporter le moins d'abus et le plus d'avantages pour elle. Les états-généraux étaient assemblés; des hommes formés dans le silence du cabinet et peu connus, pour la plupart, montèrent à la tribune, et frappèrent d'étonnement la France et l'Europe entière par l'étendue de leurs talents, par la profondeur de leurs vues, et par l'éclat d'une éloquence qui ne nous laisse presque rien à envier aux

---

affranchissement définitif, avant cet avènement de la souveraineté nationale, la parole n'ait exercé aucune action efficace sur la conduite des affaires publiques de notre pays ? », Introduction.

<sup>42</sup> *Op. cit.*, t. IV, p. 4. Voir également Jean-Augustin Amar, *Cours complet de rhétorique*, Paris, Delalain, 1822 (3<sup>e</sup> éd.), Chap. IV. « De l'éloquence chez les modernes », p. 168-169 : « tout fut perdu pour l'éloquence, dès qu'il n'y eut plus de peuples essentiellement libres ».

La servitude et l'ignorance, sa compagne nécessaire, consommèrent donc l'ouvrage que la corruption des mœurs avait commencé depuis longtemps; et lorsque après des siècles de barbarie, la lumière voulut enfin se remonter; lorsque les peuples, fatigués par tous les genres d'oppression, essayèrent enfin de sortir de ce long sommeil de l'esclavage, il fallut un choc terrible et des crises affreuses pour lutter contre tant d'obstacles réunis, et pour reconquérir une ombre au moins de l'ancienne liberté. » Idée concomitante : celle selon laquelle l'éloquence de la chaire a pris la place laissée vide par celle de la tribune, qu'on retrouve chez le même auteur (p. 169) ou chez Villemain : « La véritable éloquence, celle qui a la liberté pour âme et la parole soudaine pour instrument, reparut avec le christianisme. Ses premiers orateurs furent les Démosthènes de leur temps, les défenseurs du plus grand intérêt social. » (t. IV, p. 22).

<sup>43</sup> Voir *supra*, chap. 1, B.

anciens sous ce rapport<sup>44</sup>.

Seuls précédents reconnus à cette parole : l'éloquence antique, celle de Démosthène et de Cicéron, avec laquelle l'éloquence révolutionnaire peut prétendre rivaliser, et pour le fond, la parole des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'idée du rhéteur-philosophe, répandue au siècle précédent, se retrouve chez Laurentie pour qui l'éloquence politique est « née avec l'esprit d'innovation qui sembla caractériser les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle », avec les philosophes qui s'adressent au peuple « comme s'ils eussent été montés sur une tribune »<sup>45</sup>. Et Villemain annonce ainsi la partie de son cours consacrée à l'éloquence politique :

Bientôt cette France, qui était devenue un immense auditoire entraîné par une foule d'écrivains, va se concentrer dans une seule assemblée où ne dominera plus que la parole : c'est là que paraît l'orateur moderne, l'orateur des intérêts politiques, les plus grands après ceux de la religion, et les plus faits pour inspirer une vive et soudaine éloquence<sup>46</sup>.

Mais comment évaluer cet événement oratoire que fut aussi la Révolution ? L'éloquence révolutionnaire est-elle un modèle possible ?

## 2. Le contre-modèle ou l'éloquence repoussoir du régime parlementaire

De fait, les auteurs de traités et les professeurs sont bien à la recherche de leçons, de préceptes pour les orateurs d'un régime qui redonne à la parole une place essentielle. Nous avons vu que tel était bien le projet de Jean-Augustin Amar dans son *Conciones français*. Mais pour lui, l'expérience de la Révolution est avant tout un exemple à ne pas suivre :

Que de fautes ont été commises ! que d'aberrations ont signalé la marche des génies, d'ailleurs les plus capables d'illustrer l'éloquence moderne, parce que la leçon des temps leur a manqué, ainsi que l'expérience des hommes ! Transportés tout à coup des bancs de l'école sur le siège des députés du peuple

---

<sup>44</sup> Claude-Louis Grandperret, *Traité classique de littérature*, Lyon, M. P. Rusand, 1834 (8<sup>e</sup> éd.), p. 259-60. Voir également J.-A. Amar, *op. cit.*, p. 269-70 : « Jusqu'en 1789, la carrière de l'éloquence fut nécessairement très bornée en France. [...] Mais il se formait insensiblement, dans le silence du cabinet, des hommes qui devaient bientôt honorer leur pays et étonner l'Europe, par la profondeur de leurs vues et l'éclat de leur éloquence qui ne nous laisse plus rien à envier aux anciens, à cet égard. » Voir encore J.-B. Clote, *Rhétorique française*, 1847 : « La Révolution française a fait chez nous les premiers essais de la parole délibérative. Avant cette époque, les actes du gouvernement n'étaient pas discutés; la nation était la propriété du roi, et le roi la faisait administrer à son gré, comme un domaine.

L'explosion libérale fut si forte, si chaleureuse, si courroucée, qu'en créant la tribune, elle engloutit le trône, qu'en enfantant la liberté elle absorba le monarque. » (p. 143)

<sup>45</sup> *Op. cit.*, p. 255 et 265.

<sup>46</sup> *Op. cit.*, t. III, p. 212.

français, et des scènes nécessairement tumultueuses du *Forum* ancien au milieu des débats parlementaires, ils s'élançèrent, pour ainsi dire, sans préparation, à la tribune : aussi, combien d'erreurs dangereuses n'y furent-elles pas professées, par ceux même qui n'y montaient, sans doute, qu'avec le désir d'y proclamer d'utiles vérités ! Les autres, l'imagination encore échauffée par les grands souvenirs d'Athènes et de Rome; l'oreille harmonieusement remplie des éloquents déclamations des orateurs anciens, parurent ne soupçonner ni la distance des temps, ni la différence des lieux et des mœurs<sup>47</sup>.

Si l'éloquence a à ce point erré, c'est parce que les orateurs n'avaient aucune expérience de la parole politique<sup>48</sup>. En revanche, si on veille à la formation des jeunes gens, ils pourront faire un bon usage de cette parole, contrairement aux orateurs révolutionnaires qui, bons élèves des collègues, n'avaient fait que reproduire le modèle antique, sans savoir l'adapter aux réalités du temps. Ce qui est une façon de sauver l'éloquence du naufrage puisqu'il suffit alors d'enseigner les bons préceptes pour donner des orateurs à la tribune du nouveau régime. C'est ce que prétend faire Matthieu Andrieux dans sa *Rhétorique française* de 1825 destinée aux collègues, dans lesquels l'université « nourrit du pur lait des bonnes doctrines une génération de jeunes élèves qui s'élançeront un jour à la tribune de l'une ou de l'autre chambre, et y feront entendre une éloquence animée par la passion du bien public et l'amour de l'auguste dynastie de nos rois » :

On retrouvera à chaque page de ce cours l'intention bien prononcée de ramener les jeunes gens à la vertu en les appelant à l'étude et à l'admiration du beau et du vrai ; de leur prouver qu'il ne peut y avoir ni génie, ni sensibilité sans vertu, comme il n'y a rien de solide ni de profitable dans le talent sans la conduite et les mœurs<sup>49</sup>.

Sauver l'éloquence et former les futurs orateurs, c'est également le projet de Pierre-Sébastien Laurentie dans son ouvrage déjà évoqué *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs*. Dans l'avertissement à la seconde édition de l'ouvrage, en se référant à Cicéron, il insiste sur un « précepte trop souvent négligé dans les livres

---

<sup>47</sup> *Op. cit.*, Préface.

<sup>48</sup> Cette idée de l'inexpérience des hommes de la Révolution se retrouve chez d'autres auteurs. Ainsi, introduisant sa notice historique sur Barnave, Béranger de la Drome écrit : « Ces entraînemens qu'explique l'inexpérience seraient aujourd'hui sans excuse; nous connaissons pour les avoir parcourus, les chemins qui mènent fatalement aux abîmes; nous connaissons aussi quels sont les caractères de la véritable grandeur, par quels moyens elle s'acquiert, à quel prix elle se conserve; mais nos pères dont le malheur a fait notre sagesse, n'avaient pas, comme nous, appris d'un passé tout vivant encore, que ce n'est pas en flattant la multitude qu'on la sert; qu'on ne peut légitimer l'exagération par le patriotisme, l'injustice par la nécessité, et sacrifier à des considérations qui n'ont qu'un temps, les principes éternels sur lesquels la société repose.

Cette lumière qui aujourd'hui s'est faite sur tous ne leur avait pas encore révélé que le vrai civisme est dans le devoir, le courage dans la modération, l'éloquence dans la vérité, et qu'il n'y a de célébrité durable que celle qui cherche son point d'appui dans la raison publique. », *Œuvres de Barnave*, Paris, J. Chapelle et Guiller, 1843.

<sup>49</sup> *Op. cit.*, Préface, p. XV.

destinés à offrir des leçons d'éloquence », selon lequel « l'éloquence sans la vertu » est un « don funeste au peuple » et ne serait pas même de l'éloquence :

Ce livre, je le consacre principalement à la jeunesse, égarée aujourd'hui par des doctrines si contraires; je voudrais de même qu'il pût offrir quelques considérations utiles aux hommes d'état appelés à paraître sur une tribune, et à faire usage du talent de la parole.

Sa volonté est de rétablir l'ascendant de la morale et de montrer que « l'éloquence est toujours assez favorable à l'indépendance des peuples, lorsqu'elle protège leurs institutions contre les entreprises des novateurs. » Dans cette perspective, s'il prend en compte l'éloquence révolutionnaire, c'est comme repoussoir :

Nous avons tant abusé de l'art de la parole, nous avons tellement profané ce don sublime, qu'il est, en ce moment, nécessaire de faire revivre les pensées des sages de l'antiquité<sup>50</sup>.

Comme Amar, Laurentie explique les errements des orateurs de la Révolution par leur inexpérience et voit en eux de mauvais imitateurs des modèles antiques :

Les esprits peu accoutumés aux effets de la tribune, frappés toutefois des souvenirs historiques de l'antiquité, se sont trompés eux-mêmes sur la manière de paraître dans une assemblée populaire et d'y porter la parole. Ils connaissaient les **transports** d'admiration que les Démosthène et les Cicéron avaient autrefois **excités**, et sans avoir trop étudié leur génie, sans le connaître même, ils se sont imaginé qu'il suffisait de se présenter avec l'air de **conviction** et un ton d'**enthousiasme** pour conquérir tous les suffrages. Ils ont cru que l'audace du langage était de l'inspiration, et tout fiers d'être libres sans limites, ils ont pensé qu'en ne respectant rien ils seraient véritablement éloquents. De là les **déclamateurs ampoulés** qui ont changé la langue, pour rendre avec plus d'énergie des pensées extravagantes; de là ces discours pleins de **colère**, et cette trivialité recherchée pour affecter la simplicité, et ces misérables sophismes, et ces **lieux communs** rajeunis, avec lesquels on pouvait faire quelque impression sur l'esprit de la multitude, mais que l'homme de bon sens ne pouvait plus entendre sans dédain<sup>51</sup>.

On a, dans ce jugement de Laurentie, tous les éléments de la critique faite aux orateurs des assemblées révolutionnaires, ces mauvais rhéteurs qui ne sont que rarement orateurs. Première représentation, déjà reçue et qui courra pendant tout le siècle, jusqu'à Taine et Lanson et même au-delà : celle d'orateurs sans autres références que l'éloquence antique, s'efforçant d'imiter

---

<sup>50</sup> *Op. cit.*, p. 3. De même, J.-A. Amar, dans son *Cours complet de rhétorique* de 1822, entend « ramener les jeunes gens à la vertu » en démontrant « l'accord indispensable, et constant chez les véritablement grands hommes, de la vertu et de l'éloquence, des mœurs et des talents », ce qui est une façon de remettre au goût du jour l'aphorisme de Caton l'Ancien (*vir bonus, dicendi peritus*) repris par Quintilien et bien d'autres. Quant à Andrieux, il attribue cette qualité de l'orateur, sous la forme *Vir probus dicendi peritus* à « l'illustre chef qui préside aux destinées de l'instruction publique », c'est-à-dire M<sup>gr</sup> Frayssinous (*op. cit.*, p. XIV-XV).

<sup>51</sup> *Op. cit.*, p. 408. Dans cette citation, ainsi que dans les suivantes, c'est moi qui souligne les termes.

Cicéron et Démosthène ou les discours de leur *Conciones* en recourant à l'emphase et à la grandiloquence, formes du style élevé qui permet l'expression du *pathos*<sup>52</sup>. Mais à la différence de Cicéron et de Démosthène, ils font du mauvais *pathos* : ils n'en adoptent que l'apparence, un style déclamatoire, les figures de l'emphase au lieu du style élevé, la colère au lieu de la véhémence, la violence au lieu de l'indignation, un enthousiasme feint qui ne peut prétendre emporter l'auditoire. Ils sont déclamateurs, appellation péjorative comme le terme « rhéteur », et non pas éloquents. Quant à leur *èthos*, il est aussi « déplacé » : ils se prennent pour de grands orateurs alors qu'ils ne sont que des rhéteurs de collège. Le seul que, généralement, les différents auteurs exonèrent de ces accusations et à qui ils reconnaissent la capacité de soulever l'enthousiasme est Mirabeau, être de passions et donc à même de les susciter dans l'auditoire.

À côté du reproche, – formulé par Laurentie après d'autres et notamment La Harpe –, d'avoir corrompu la langue, en y introduisant des néologismes et de la vulgarité en cherchant à toucher un public populaire, on en trouve un dernier, traditionnel quand il s'agit de critiquer la rhétorique, et qui découle des deux autres : celui d'avoir voulu entraîner la multitude en excitant les passions, d'avoir recouru à une éloquence qui persuade au lieu de convaincre, c'est-à-dire d'instruire par la raison. Ainsi, pour Laurentie, c'est le fait même de s'adresser à la multitude qui condamne l'orateur à recourir au *pathos* :

Qu'est-ce donc qui d'ordinaire fait tressaillir une foule de citoyens assemblés ? C'est l'éloquence qui s'adresse au cœur, qui échauffe l'imagination et qui bouleverse tous les sens. Montesquieu expliquant aux Romains les causes de leur décadence n'aurait pas été écouté; il le serait à peine par un nombreux auditoire, fût-il composé avec quelque choix. Mais recueillez au hasard une multitude ignorante, et parlez-lui de **l'honneur de la patrie**, faites-lui **la peinture touchante d'un malheur** inouï, de **la persécution** d'un grand homme, de **l'esclavage** d'un peuple à délivrer, et vous allez voir des milliers de bras qui se lèvent en signe d'approbation, des cris de vengeance vont retentir de tous côtés, toute l'assemblée vous paraîtra agitée, furieuse; l'éloquence de persuasion aura triomphé<sup>53</sup>.

Ce que Laurentie évoque ici, avec les catégories d'analyse de la rhétorique, ce sont les deux ressorts traditionnels du *pathos*, de l'appel aux grands sentiments : les grands intérêts de l'État avec « l'honneur de la patrie » et la *miseratio*, l'appel à la pitié, avec « la peinture touchante » des malheurs, passions qui s'opposent ici à la raison « car on ne saurait convaincre la multitude ; on peut tout au plus la persuader, c'est-à-dire l'émouvoir, l'agiter, parler à ses passions » tant « il est aisé de tromper le peuple en lui offrant des mensonges qui peuvent un instant passer pour des vérités de sentiment ». Si certains orateurs échappent à cette critique, c'est que, précisément, ils

---

<sup>52</sup> Idée dont A. Thibaudet a fait justice : « Les discours de Mirabeau, de Barnave, de Cazalès, de Maury, de Robespierre constituant sont généralement des discours d'idées ou d'affaires, où le pathos n'est qu'une écume, et qui sont soutenus par l'acquis, la logique de l'expérience et de la culture », *Histoire de la littérature française de 1789 à nos jours*, Paris, Stock, 1936, p. 15.

<sup>53</sup> *Op. cit.*, p. 143-144.

ont su recourir à « cette éloquence des choses, si supérieure à celle des mots », à « cette logique des faits, qui ne laisse lieu ni au doute, ni même à la réplique », selon les termes d'Amar qui distingue ainsi Mirabeau et l'abbé Maury<sup>54</sup>.

Car, dans cette vision des orateurs de la Révolution, politiquement très marquée au départ par l'opposition idéologique à la Révolution mais qu'on trouve longtemps assez généralement partagée, seuls quelques orateurs tirent leur épingle du jeu : en évoquant la délibération sur la sanction royale, Laurentie rend hommage à Lally-Tolendal et à Mounier ; il cite Cazalès et l'abbé Maury qui atteignent « ce qu'il y a de plus grand et de plus passionné dans les chefs-d'œuvre de l'éloquence ancienne<sup>55</sup> » et consacre un chapitre au procès de Louis XVI, citant le discours de « Desèze<sup>56</sup> ». Amar, dans son *Conciones français*, cite cependant onze discours authentiques de l'assemblée constituante : deux de Louis XVI, trois de l'abbé Maury, un du comte d'Entraigues, un de l'abbé de Montesquiou, un de Malouet, un de Barnave, un de l'abbé Papin, un de De Landine (Sur la déclaration des droits de l'homme). Dans son *Cours complet de rhétorique*, il distingue Mirabeau, nouveau Démosthène, et l'abbé Maury, nouvel Eschine, « deux orateurs, dont l'un égarait à son gré l'opinion publique, et dont l'autre s'efforçait de la ramener à des idées plus saines, à des principes plus judicieux ». Comme chez Laurentie, le discours de M. de Sèze, qu'il cite et analyse, apparaît comme l'ultime expression de l'éloquence :

[...] son discours est resté, et sera cité par nos neveux, comme un monument des derniers efforts de l'éloquence, en faveur de la justice et de la vertu; et si ces efforts ont été impuissans, c'est qu'il n'était pas donné à l'éloquence humaine d'émouvoir ce qui n'avait plus rien d'humain<sup>57</sup>.

Dans les deux ouvrages, ce discours est un aboutissement, sommet et en même temps échec de l'éloquence : « Que pouvait l'éloquence contre des cœurs déjà résolus à donner la mort<sup>58</sup> ? »

Donc, si modèle il y a, il se limite à quelques orateurs et aux débuts de l'Assemblée Constituante<sup>59</sup>. Encore faudrait-il faire un sort particulier au cas de Mirabeau dont la postérité

---

<sup>54</sup> Amar, *Cours complet de rhétorique*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>55</sup> *Op. cit.*, chap. VIII, p. 355.

<sup>56</sup> *Conciones français*, chap. IX, p. 384.

<sup>57</sup> *Op. cit.*, p. 284.

<sup>58</sup> Laurentie, *op. cit.*, p. 368.

<sup>59</sup> Les discours de ces premiers orateurs de la Révolution ne semblent pas avoir été publiés en recueil : je n'ai trouvé trace que d'une édition des discours de Cazalès en 1821 (Paris, Kleffer et Moreau) présentée comme le t. IV d'une série intitulée « Les Orateurs français », mais aucune trace des autres tomes. Barnave ne verra ses œuvres éditées qu'en 1843, à l'initiative de sa sœur (*op. cit.*, note 13).

demanderait, à elle seule, un ouvrage pour en rendre compte<sup>60</sup> : non seulement on le retrouve cité chaque fois qu'il est question d'éloquence, mais il a une place privilégiée dans toutes les histoires de la Révolution et des écrivains comme Chateaubriand et surtout Victor Hugo ont encore contribué à le grandir. Mirabeau est très vite dépeint comme un orateur hors normes, une figure du génie, une incarnation du sublime de l'éloquence qui ne peut s'enseigner et comme tel, il ne peut être un modèle, tout juste un mythe. Chateaubriand en était déjà conscient en 1821 :

Mirabeau a déjà subi la métamorphose qui s'opère parmi ceux dont la mémoire doit demeurer ; porté du Panthéon à l'égout, et reporté de l'égout au Panthéon, il s'est élevé de toute la hauteur du temps qui lui sert aujourd'hui de piédestal. On ne voit plus le Mirabeau réel, mais le Mirabeau idéalisé, le Mirabeau tel que le font les peintres, pour le rendre le symbole ou le mythe de l'époque qu'il représente : il devient ainsi plus faux et plus vrai.

Lui-même l'avait ainsi dépeint à la tribune :

La nature semblait avoir moulé sa tête pour l'empire ou pour le gibet, taillé ses bras pour étreindre une nation ou pour enlever une femme. Quand il secouait sa crinière en regardant le peuple, il l'arrêtait ; quand il levait sa patte et montrait ses ongles, la plèbe courait furieuse. Au milieu de l'effroyable désordre d'une séance, je l'ai vu à la tribune, sombre, laid et immobile : il rappelait le chaos de Milton, impassible et sans forme au centre de sa confusion<sup>61</sup>.

Quant à Victor Hugo, il lui consacra toute une brochure en 1834, le transformant définitivement en allégorie du génie :

Mirabeau qui parle, c'est Mirabeau. Mirabeau qui parle, c'est l'eau qui coule, c'est le flot qui écume, c'est le feu qui étincelle, c'est l'oiseau qui vole, c'est une chose qui fait son bruit propre, c'est une nature qui accomplit sa loi. Spectacle toujours sublime et harmonieux !

Mirabeau à la tribune, tous les contemporains sont unanimes sur ce point maintenant, c'est quelque chose de magnifique. [...]

Oh ! qu'il est bien là sur son terrain, cet homme ! [...] Après Mirabeau écrivain, Mirabeau orateur, quelle transfiguration !

Tout en lui était puissant. Son geste brusque et saccadé était plein d'empire. A la tribune, il avait un colossal mouvement d'épaules comme l'éléphant qui porte sa tour armée en guerre. Lui, il portait sa pensée. Sa voix, lors même qu'il ne jetait qu'un mot de son banc, avait un accent formidable et révolutionnaire qu'on démêlait dans l'assemblée comme le rugissement du lion dans la ménagerie. Sa chevelure, quand il secouait la tête, avait quelque chose d'une crinière. Son sourcil remuait tout, comme

---

<sup>60</sup> Voir par exemple Patricia A. Ward, « Hugo et le mythe de Mirabeau au XIX<sup>e</sup> siècle », *Hugo le fabuleux*, Colloque de Cerisy, dir. J. Seebacher, A. Ubersfeld, Seghers, 1985, ou encore Gleizes, Delphine. "Mirabeau : parole et révolution". In: Vaillant, A., éd. *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle*. Saint-Étienne, Éditions Printer, 1997, pp. 53-62..

<sup>61</sup> *Mémoires d'outre-tombe*, Première partie, Livre 5, « Mirabeau ».



celui de Jupiter, *cuncta supercilio moventis*. Ses mains quelquefois semblaient pétrir le marbre de la tribune.[...] Sa tête avait une laideur grandiose et fulgurante dont l'effet par moments était électrique et terrible<sup>62</sup>.

Villemain, pour sa part, après avoir passé rapidement en revue quelques « hommes remarquables » de l'Assemblée constituante (Barnave, Mounier, Adrien Duport, l'abbé Maury « qui prenait souvent l'emphase pour le talent », Cazalès), consacre plus de la moitié de sa 53<sup>ème</sup> leçon à Mirabeau<sup>63</sup>. Lui aussi ne manque pas de tomber dans l'excès quand il évoque le génie et « cette parole électrique et violente qui jaillissait de lui comme la foudre » :

Cet homme puissant, ce génie de la parole, il ressemble au lion de Milton, dans le premier débrouillement du chaos, moitié lion, moitié fange, et pouvant à peine se dégager de la boue qui l'enveloppe, lors même que déjà il rugit et s'élançe<sup>64</sup>.

Mais il renonce à une étude littéraire comme il l'avait annoncé dans la 39<sup>e</sup> leçon :

Cet examen du génie de Mirabeau sera presque exclusivement une étude historique ; il y aurait de la petitesse à mesurer d'après les règles du goût cette parole qui fut une action si dominante. Mais, puisqu'elle fut si puissante, elle était sans doute animée d'une grande verve de passion et de génie<sup>65</sup>.

Et si Mirabeau a fait « renaître le génie des Gracques », s'il a été l'orateur « dans la plénitude du génie et de sa puissance », il est aussi le dernier des orateurs :

Après Mirabeau, nous ne chercherons pas plus avant dans nos troubles civils. Que demander à des temps où la parole, après avoir été la plus puissante des actions, était devenue le plus irrésistible des désordres, et n'était plus maîtresse d'elle-même<sup>66</sup> ?

Ainsi, les orateurs de l'Assemblée Législative et de la Convention échappent à l'analyse pour Villemain qui déclare que ce sujet « n'est plus ici l'étude de l'élève des lois et de l'éloquence » mais est « réservé pour les grandes méditations de l'histoire ». Et il ajoute :

Quelques tristes pensées peuvent seulement nous apparaître du milieu de ce chaos où le son de la parole est interrompu par le retentissement de la hache<sup>67</sup>.

---

<sup>62</sup> *Littérature et philosophie mêlées*, in *Œuvres complètes*, sous la direction de Jean Massin, Le Club français du livre, 1965, t. 5, p. 211.

<sup>63</sup> Voir *Cours de littérature française*, t. IV, p. 155 à 169.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>65</sup> *Ibid.*, t. III, p. 214.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 214.

<sup>67</sup> *op. cit.*, t. IV, p. 170. Villemain esquissera cependant deux silhouettes d'orateurs promis ensuite à une grande postérité, notamment chez les romantiques : celle de Danton, « l'orateur de Paris tumultueux », dont la grandeur « a

Alors que les hommes de l'antiquité conservaient leur éloquence au milieu des guerres civiles et des proscriptions, le raisonnement et la discussion disparaissent « devant la force incalculable de l'anarchie populaire », « les talents, l'éloquence s'effacent » et le même langage s'impose à tous :

Une sorte de formule déclamatoire et terrible semble commandée à l'homme supérieur comme à l'homme médiocre. La force individuelle disparaît au milieu de ce mouvement tumultueux de tout un peuple en colère.

Plus l'histoire politique de cette période est extraordinaire et pleine d'un affreux pathétique, plus l'histoire oratoire, si l'on peut parler ainsi, devient stérile, monotone, étrangère aux véritables inspirations du génie<sup>68</sup>.

Insistant surtout sur l'évocation du désordre et de la violence, Villemain ne retient de cette éloquence que l'idée d'un nivellement du langage, d'une uniformité des discours, le pathétique ayant quitté la parole politique pour le théâtre de l'histoire. Sans suivre l'exemple de La Harpe ou de Madame de Staël, il préfère renoncer à l'analyse de l'éloquence de l'Assemblée législative et de la Convention<sup>69</sup>.

Mais tandis que l'éloquent professeur échoue à en rendre compte, Amar et Laurentie s'efforcent, en renversant le rapport des passions et de la raison, d'expliquer les raisons de cette « corruption » ou, pire encore, de cette disparition de l'éloquence qu'ils dénoncent. Ainsi, avec la Convention, il ne s'agit plus pour eux d'une éloquence démagogique qui flatte les passions populaires mais d'une éloquence qui pervertit la raison même. C'est le terme de « sophiste » qui est chargé de traduire cette atteinte à la logique et au raisonnement. Cette analyse est formulée par Amar qui tente de comprendre « ce renversement total, où rien de ce qui a été ne saurait plus être; où tout se confond, où il faut absolument un nouveau langage, pour exprimer des choses inouïes » :

---

quelque chose de gigantesque et de hideux », et celle de Vergniaud, « jeune, ardent, mélancolique, impétueux et insouciant » (p. 173-174).

<sup>68</sup> *Op. cit.*, t. IV, 54<sup>e</sup> leçon, p. 170 à 173.

<sup>69</sup> On trouve une présentation similaire dans le *Traité* de Grandperret : « *Mirabeau, Maury, Lally-Tolendal, d'Entraigues, Cazalès*, développèrent des moyens qu'on était loin de leur soupçonner, en donnant à la langue française une force d'expression et un caractère d'énergie oratoire dont elle n'offrait pas encore de modèle. Mais bientôt les temps changèrent, et cette brillante période fut remplacée par l'époque douloureuse où le néologisme le plus barbare, et la déraison la plus complète corrompirent l'éloquence française, en même temps que la terreur et la mort planèrent sur les têtes de tous les citoyens. Des événements plus heureux ont ramené enfin l'ordre et la raison, et le gouvernement représentatif, affermi par un roi dont les siècles à venir béniront la mémoire, a assuré aux orateurs politiques une carrière qu'ils parcourront, sans doute, avec autant de gloire pour eux, que d'utilité pour leurs concitoyens. » *Op. cit.*, p. 259-260.

Le coup le plus mortel que [le régime révolutionnaire] ait porté à la langue et à l'éloquence française, n'est pas seulement d'avoir introduit une foule de mots barbares, déjà oubliés, et qui ne pouvaient survivre aux choses qui les avaient introduits dans le discours, mais **d'avoir accoutumé les esprits à déraisonner sans cesse, par l'affectation même de vouloir toujours raisonner**; et de rester sans cesse à côté de la vérité, en disant autre chose que ce qu'on voulait dire, ou en le disant autrement qu'on ne le voulait<sup>70</sup>.

Cette analyse rappelle celle de Madame de Staël dénonçant l'« espèce d'argumentation » chargée de justifier « les doctrines les plus absurdes et les actions les plus injustes ». On lira une analyse similaire chez Laurentie pour qui « les qualités du cœur ont été sacrifiées à ce qu'on a appelé les lumières de la raison » :

Voilà ce que fait l'art des sophistes; ils ne commencent pas par déclarer que leur projet est de tout détruire, mais ils en viendront là en disant qu'ils veulent tout édifier. Ils déclarent d'abord à la multitude qu'elle est asservie, et qu'ils veulent la délivrer; asservie par des croyances religieuses qu'il faut détruire; asservie par des devoirs prétendus dont il faut s'affranchir; asservie par des lois arbitraires qu'il faut briser; asservie par des grands orgueilleux qu'il faut éloigner; asservie par un gouvernement despotique qu'il faut renverser. Et qu'est-ce qui doit naître de tant d'innovations ? qu'est-ce qui doit s'élever sur tant de ruines ? La liberté, disent les sophistes, cette fière idole des cœurs généreux, cette déesse des âmes sublimes; mais ce que les sophistes ne disent pas, c'est qu'eux-mêmes espèrent rester debout sur les débris des vieilles institutions : car s'ils raisonnent mal lorsqu'ils veulent tromper les peuples, leurs faux raisonnements sont cependant une suite bien raisonnée de leur ambition<sup>71</sup>.

En dénonçant les sophistes, Laurentie dénonce aussi l'usage qu'ils font du langage pour manipuler l'auditoire. À l'arrière-plan, bien sûr, il faut lire une dénonciation des « idées philosophiques qui ont enhardi la parole »<sup>72</sup>. Néanmoins cette mise en accusation de la raison n'est pas propre aux auteurs royalistes puisque Madame de Staël accusait pareillement « la fausseté du raisonnement ». Mais alors qu'elle plaçait ses espoirs dans les sentiments généreux pour sauver l'éloquence en attendant les progrès de la raison, nous verrons que les orateurs de la monarchie parlementaire chercheront à défendre le retour à la raison contre les passions révolutionnaires.

---

<sup>70</sup> Amar, *Cours complet de rhétorique*, p. 283-284.

<sup>71</sup> *Op. cit.*, p. 16 et 18.

<sup>72</sup> L'expression est de Villemain, *op. cit.*, t. IV, p.4.

### 3. Vers une réévaluation de l'éloquence révolutionnaire

Lorsque Nodier écrit, sous la Restauration, ses « Recherches sur l'éloquence révolutionnaire »<sup>73</sup>, son projet est avant tout littéraire : il veut montrer que, contrairement à l'opinion générale de son époque, la révolution a donné naissance à une forme nouvelle de littérature. S'il prend le risque de réhabiliter les orateurs de la Gironde et de la Montagne, ce n'est pas pour des raisons politiques, mais parce qu'il s'intéresse à « la puissance » et aux « prestiges de la parole », et il se justifie ainsi de l'« inconvenance », pour l'époque, de son projet : « Les sirènes faisoient mourir les amants que le charme de leurs concerts attiroit auprès d'elles ; mais l'antiquité ne les accuse pas d'avoir mal chanté. » Il consacre au talent de Vergniaud, « un des plus grands orateurs des temps modernes », une véritable analyse stylistique dont on ne peut rendre compte ici. Ce que d'autres critiquent chez Vergniaud – sa culture classique, sa rhétorique de collègue jugées peu adaptées à la tribune de l'Assemblée – est loué par Nodier pour qui il a su, au contraire, utiliser cette culture pour « les moindres questions de la tribune. ». Ses qualités sont aussi sa limite : Vergniaud est un mélancolique « qui n'aspire qu'à la solitude rêveuse du désert, ou au sommeil tranquille du tombeau », tragiquement inadapté aux « tumultueuses et discordantes logomachies des partis » :

La muse de la tribune révolutionnaire, c'étoit la véhémence, c'étoit la fureur; et Vergniaud, incapable d'arriver à la fureur, n'a presque jamais été véhément. On trouve une sorte d'abattement jusque dans son enthousiasme. [...] Son génie avoit trop de culture pour un peuple qui venoit de se faire agreste et sauvage, trop d'éclat pour des jours d'orage et de ténèbres. Vergniaud manque d'ailleurs des passions du temps, et pour être d'un temps, pour exprimer une époque aux yeux de la postérité, il faut avoir ses passions et même ses excès.

Si « de tous les orateurs de la révolution, il n'y en a point dont le *pastiche* soit plus facile, bien qu'il n'y en ait peut-être point de plus parfait [...] c'est qu'il lui manque, comme on dit aujourd'hui, cette individualité qui fait valoir toutes les autres qualités de l'orateur et de l'écrivain ». Et Nodier ajoute :

La vie des grands hommes est dans leur parole, et la parole de Vergniaud n'est qu'une mélodie sonore et merveilleuse, dont on éprouve l'enchantement, sans se rendre compte du mystère qui le produit<sup>74</sup>.

Plus dérangeante encore pour son époque est la réévaluation de Robespierre et Nodier sait qu'il doit se « justifier de cette justification tout-à-fait relative d'un homme qu'on ne peut défendre de tout sans démente ». « Son talent a grandi à mes yeux dans une proportion indéfinissable depuis que je l'ai comparé », écrit-il, et il retrouve dans ses discours les qualités de tendresse et d'enthousiasme qu'on lui conteste, « de beaux mouvements qui n'avoient jamais été

---

<sup>73</sup> Ces études font partie d'une série d'articles sur la révolution française parus en 1829 dans la *Revue de Paris*, puis édités en 1833 sous le titre *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire* (Paris 1864).

<sup>74</sup> *Souvenirs de la révolution et de l'empire*, p. 269 à 275 pour les analyses consacrées à Vergniaud.

exprimés avec cet air d'énergie et de nouveauté, et dont le développement ne manque pas, je pense, de ce mérite de style que notre délicatesse française fait passer avant toutes les autres puissances de la parole ». Citant un passage du discours du 7 prairial, il commente :

Il faut avouer que nous aurions peu d'objections contre une pareille éloquence, si elle était scellée du timbre de l'antiquité, et honorée de l'approbation banale de rhéteurs. Ce que j'y remarque surtout, c'est ce sentiment de courageuse tristesse et de prévision tragique qui me paraît l'expression tout entière de l'époque, et dont je trouve cependant peu d'autres exemples dans les orateurs révolutionnaires<sup>75</sup>.

Précurseur sous la Restauration, Nodier sera lui-même cité par ceux qui entreprennent, à partir de 1830 surtout, de réhabiliter la mémoire des conventionnels<sup>76</sup>. Mais la réévaluation littéraire de Nodier s'inscrira alors dans un mouvement plus large de réappropriation idéologique de l'héritage de la révolution, réappropriation d'abord encouragée par le régime de 1830, et qui contribuera ensuite à sa chute.

Commencée en 1820 avec la publication des *Mémoires relatifs à la Révolution française*, par Saint-Albin Berville et F. Barrière, poursuivie avec les histoires de la Révolution de Thiers et de Mignet, cette réappropriation de la Révolution se fait d'abord par l'histoire. Même si cette histoire n'est pas exempte de parti pris idéologique, il s'agit avant tout de mieux connaître des événements à la fois proches mais déjà suffisamment éloignés dans le temps pour pouvoir être jugés. La monarchie de Juillet, dans un besoin de légitimation, va mettre au premier plan (on a pu le voir dans les discours à la Chambre) l'exemple de la grande Révolution et favoriser la redécouverte des discours des premières assemblées. La brièveté de la révolution de Juillet, sa modération et la reprise en main du pays par les hommes de la Résistance ont dissipé rapidement l'inquiétude de voir ce nouveau 89 dégénérer en un autre 93. Dès lors, les orateurs de la première révolution ne peuvent plus être des exemples contagieux et le nouveau régime, né d'une Révolution, redécouvre ses grands ancêtres, même si chacun oriente ses choix en fonction de ses positions politiques<sup>77</sup>. Ainsi, Lamartine, d'abord séduit par les Girondins dont la légende atteint son apogée en 1847, va bientôt, selon Antoine Court<sup>78</sup>, « découvrir dans les Montagnards des

---

<sup>75</sup> *Souvenirs de la révolution et de l'empire*, p 290 à 295 pour les analyses consacrées à Robespierre.

<sup>76</sup> C'est le cas par exemple de l'auteur anonyme qui rédige l'introduction, intitulée « De Robespierre et de ses appréciateurs », aux *Mémoires authentiques de Maximilien de Robespierre*, parus en 1830, ou de Georges Touchard-Lafosse, auteur en 1847 d'une *Histoire parlementaire et vie intime de Vergniaud, chef des Girondins*.

<sup>77</sup> Cormenin, qui réserve d'abord ses *Études sur les orateurs parlementaires* aux orateurs contemporains, introduit dans le *Livre des orateurs* en 1842 un portrait de Mirabeau et un portrait de Danton, prétexte à évoquer les orateurs de la Convention; Béranger de la Drôme, député conservateur favorable au gouvernement, publie en 1843 les *Œuvres* de Barnave.

<sup>78</sup> « Les Girondins de Lamartine : légende et démythification », dans C. Croisille et J. Ehrard (dir.), *La légende de la révolution* (Clermont-Ferrand 1988), p. 367-378.

héros bien supérieurs et, dans les événements de 1793, des vertus qui ont manqué aux Girondins » et critiquer « sous le nom de "Girondins", les politiciens des années 1840 ».

Néanmoins, si l'éloquence « classique » des Girondins peut être récupérée au profit de la classe politique issue de la Révolution de 1830, il n'en est pas de même de celle des Montagnards qui fait triompher les « passions factieuses ». Parallèlement d'ailleurs, la confiscation de la révolution par les orléanistes a conduit les républicains à revendiquer l'héritage de la Législative et de la Convention<sup>79</sup>. Et dans la contestation grandissante contre le régime de Juillet, les orateurs seront des référents et des modèles idéologiques, bien plus que des modèles littéraires d'éloquence. C'est désormais l'histoire de la Révolution, réinvestie par Cabet, Michelet, Lamartine, Louis Blanc ou Alphonse Esquiros, que se réapproprient les contemporains et surtout les opposants au régime. Comme l'écrit Maurice Agulhon, « l'Histoire que la révolution de Juillet avait mobilisée contre l'esprit passéiste ou rétrograde de la monarchie restaurée, s'était retournée contre son propre conservatisme<sup>80</sup> ». La République était de nouveau possible.

À travers cette rapide esquisse du devenir de l'éloquence révolutionnaire dans la période 1815-1848, on mesure à quel point l'héritage de la Révolution est une réalité mouvante, « constamment retravaillé, selon les termes de Raymond Huard<sup>81</sup>, par les forces politiques qui le réinterprètent, en sélectionnent certains aspects, construisent à partir de là des modèles ». En ce qui concerne plus précisément l'éloquence, l'héritage est, pour l'essentiel, frappé d'interdit et ne commence à resurgir qu'à la fin de la Restauration. Mais il revient alors à l'opposition d'y chercher des modèles, et notamment à l'opposition de plus en plus radicale qui s'exprime en grande part à l'extérieur de la Chambre. Pour le parti de l'ordre, où se retrouvent Guizot et Thiers, cette éloquence ne peut être qu'un repoussoir. La Révolution sera davantage pour eux l'objet d'une réflexion historique et donc politique. Car, toujours selon Raymond Huard, « les instruments conceptuels d'une analyse moderne de la vie politique (et d'abord l'analyse en termes de forces sociales) [n'étant] qu'à l'état d'ébauche pendant la plus grande partie du siècle, l'histoire leur sert de substitut et demeure au XIX<sup>e</sup> siècle la "maîtresse d'école de la politique" ». C'est donc la Révolution, « gigantesque somme d'expériences historiques, attractives ou répulsives qui paraissent résumer la plupart des cas de figure envisageables », qui fournit ses modèles à la réflexion politique et « tend donc à remplacer l'Antiquité en tant que capital culturel

---

<sup>79</sup> Ainsi Alexis Carrel, qui se retrouve évincé par les vainqueurs de Juillet, rédige des considérations générales qui précèdent les *Œuvres de Maximilien Robespierre* éditées en 1840 par Laponneraye.

<sup>80</sup> *1848 ou l'apprentissage de la république*, (Paris 1973), p. 7.

<sup>81</sup> « L'héritage de la Révolution dans la culture politique en France au XIX<sup>e</sup> siècle » in M. Molinari et D. Triaire (éd.), *Parole et révolutions*, Paris ; Genève, Champion ; Slatkine, 1992, p. 45.

des hommes politiques<sup>82</sup> ». Pour revenir à la rhétorique, la Révolution influencera les *res* beaucoup plus que les *verba*, devenus des signes beaucoup trop dangereux.

Mais il est un autre modèle, moins dangereux, qui a pu influencer tant la réflexion historique que la représentation de l'éloquence des orateurs de la monarchie parlementaire : il s'agit bien sûr du modèle anglais.

## C. Le modèle anglais

### 1. Les signes d'intérêt pour l'éloquence parlementaire anglaise

Renonçant à retracer « les horribles et grands spectacles de la France dans les convulsions de la *terreur* », Villemain, dans son cours d'éloquence française des dernières années de la Restauration<sup>83</sup>, se tourne vers l'Angleterre pour y trouver l'exemple d'une société « gouvernée par la tribune, agitée par elle » et « cependant régulière et forte », offrant « cette puissance morale de l'homme sur l'homme, sans que la force matérielle et brutale vienne intervertir l'action de la pensée » :

Ce n'est pas ma faute si cette condition se retrouve surtout en Angleterre. Protégés par leurs vaisseaux, par leur île, par leur liberté, contre la victorieuse contagion des principes de la révolution française, les Anglais, attentifs aux bouleversements de l'Europe, présentent, dans les fortes et paisibles délibérations de leur parlement, un des plus grands spectacles de la civilisation moderne. La parole y paraît habile et prévoyante. Elle éclaire, elle contient, elle gouverne. [...] si vous cherchez un exemple des forces de l'esprit humain, telles qu'elles se manifestent et se développent dans un État libre, sans anarchie, nul spectacle plus imposant, nul mélange plus remarquable d'habileté et de puissance ne peut attacher les méditations de l'historien, de l'orateur, du citoyen. L'action de l'éloquence sur une société politique est là, sous la forme qui convient à nos temps modernes. C'est une leçon applicable, c'est l'image d'un gouvernement libre et régulier<sup>84</sup>.

Et Villemain traite effectivement très longuement de l'éloquence anglaise, depuis Cromwell jusqu'à la grande époque, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'affrontement entre Fox et Pitt. Il évoque

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>83</sup> Pour plus de précisions sur ce cours et sur son retentissement, voir Jean Malavié, « Les grandes heures de la Sorbonne sous la Restauration : le cours d'éloquence française de Villemain », *L'Information historique*, 38<sup>e</sup> année, n°2, mars-avril 1976. Ce cours connaît précisément son apogée en 1827 lorsque Villemain étudie le XVIII<sup>e</sup> siècle, « un grand sujet traité par un maître admirablement préparé, devant une assistance réceptive jusqu'à la passion », écrit Jean Malavié (p. 60).

<sup>84</sup> *Cours de littérature française, op. cit.*, p. 257-258.

également les débats sur la Révolution française qui provoquent les dissentiments des principaux chefs Whigs, Fox, Burke et Sheridan et d'autres grands débats comme celui sur l'abolition de la traite des noirs<sup>85</sup>, sans oublier l'éloquence judiciaire illustrée notamment par Erskine, contemporain des précédents.

Un tableau aussi développé est, semble-t-il, assez rare car la première difficulté est de se procurer les textes des discours. La publicité des débats n'est autorisée en Angleterre que depuis 1771 et même ensuite, il n'existe aucune reproduction officielle de ces discours. Ils peuvent être connus par la lecture de la presse ou par une compilation tardive<sup>86</sup>. Blair lui-même n'en cite aucun exemple. En 1790 a été édité à Paris un recueil, en quatre volumes, de *Discussions débattues au Parlement d'Angleterre, par les plus célèbres orateurs, depuis trente ans*, traduites en français, avec l'idée d'apporter les leçons de l'expérience anglaise tant en ce qui concerne les institutions que la pratique de la parole parlementaire qui leur est liée :

Dans une marche aussi rapide, il n'a pas été possible de réfléchir sur la meilleure forme de gouvernement. Il viendra quand il pourra. [...] Et lorsque dans les prochaines législatures on aura perdu la manie de **pérorer**, et pris le parti d'**exposer simplement ses raisons**, sans prétendre donner toujours un **discours oratoire**, on s'apercevra bien vite du pas immense fait dans une science presque inconnue aux Français.

Pour accélérer ce moment, nous avons imaginé de donner au Public un ouvrage où se trouvât tout à la fois la théorie et la pratique, la règle et le modèle, le fruit du talent et de l'expérience. C'est le tableau des questions agitées depuis trente ans au Parlement d'Angleterre<sup>87</sup>.

Nous retrouverons plus loin cette opposition entre une éloquence française considérée comme ostentatoire et une éloquence anglaise caractérisée par l'absence de recherche formelle et fondée sur le *docere*.

---

<sup>85</sup> Ce débat a été étudié par Peter France dans une communication intitulée « A Tale of two cities : l'éloquence à Westminster et à Paris », Colloque de Sarrebrück, septembre 1999, à paraître. C'est à lui que je dois les indications qui suivent sur la reproduction et la compilation des discours en Angleterre. Quant au débat sur la traite des noirs, nous aurons l'occasion d'y revenir.

<sup>86</sup> Il s'agit de la *Parliamentary history of England from the earliest period to the year 1803*, Londres, 1817. C'est sans doute à cette compilation que Villemain fait allusion quand il parle de « feuilleter ces recueils énormes, et pourtant incomplets, du parlement britannique », *op. cit.*, t. 4, p. 35.

<sup>87</sup> *Discussions débattues au Parlement d'Angleterre, par les plus célèbres orateurs, depuis trente ans ; Renfermant un choix de Discours, Motions, Adresses, Répliques, etc. accompagné de Réflexions politiques analogues à la situation de la France, depuis les États-Généraux*, traduit de l'anglais, 4 vol., Paris, Maradan et Perlet, 1790, « Discours préliminaire ».



Plus remarquable, en 1819-1820 paraissent, en douze volumes, le *Recueil de discours prononcés au parlement d'Angleterre par J.-C. Fox et W. Pitt*<sup>88</sup>, traduits de l'anglais et précédés de l'avertissement suivant des éditeurs français :

Tandis que la France propageait le sentiment de la liberté, l'Angleterre en a donné la leçon. Pendant que l'une jetait de toute part la semence du bienfait, l'autre en mûrissait sagement le fruit dans son sein : noble tâche, remplie de diverses manières de part et d'autre, et qui mérite également l'estime et la reconnaissance des nations.

Le moment est venu où la France à son tour doit jouir en paix de cette liberté, qu'elle a pressentie avant même de la connaître. L'expérience politique d'un peuple voisin lui sera utile ; elle l'éclairera, et la fera marcher plus rapidement et plus droit dans cette route nouvelle. Les discussions et les actes du Parlement d'Angleterre, peuvent servir à nous signaler certains écueils, à éveiller notre attention sur certains avantages. C'est dans cette pensée et avec cet espoir, que nous publions les Discours de deux orateurs illustres, par lesquels ont été traitées, sous leurs points de vue opposés, les hautes questions de la politique, de la législation et des finances.

Pour la nouvelle monarchie constitutionnelle, il est en effet naturel de se tourner vers l'Angleterre pour chercher ces exemples que l'expérience révolutionnaire, restée au stade du « sentiment » et de l'immatunité, n'a pu fournir<sup>89</sup>. L'ouvrage est d'ailleurs publié avec toutes les bénédictions officielles puisqu'on trouve dans la liste des souscripteurs le Roi, son frère, tous les ministres, le président de la Chambre des députés, la Chambre des députés et un certain nombre de hautes personnalités de l'État et du monde des affaires (pairs, banquiers, administrateurs). Mais les éditeurs rappellent également qu'il s'agit de discours improvisés à la tribune et que le but du recueil est de donner un « monument politique » plutôt qu'un « monument littéraire », exprimant ainsi, de manière indirecte, une réserve sur l'éloquence anglaise, réserve que l'on retrouve depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle chaque fois qu'il est question de l'éloquence anglaise en général et de l'éloquence parlementaire en particulier. Car à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré l'anglophilie de l'opinion éclairée et la découverte, par les Français, non plus seulement des philosophes anglais mais des dramaturges, des romanciers et des poètes, et alors même qu'en traduisant, régularisant, abrégeant les livres anglais « la France aidait l'Europe à se libérer de la suprématie intellectuelle

---

<sup>88</sup> *Recueils de discours prononcés au parlement d'Angleterre par J.-C. Fox et W. Pitt*, traduit de l'anglais et publié par MM. H. de Janvry et L. P. de Jussieu, 12 vol., Paris, Le Normant, Magimel Libraires, 1819-1820 (l'ouvrage est réédité en 1822). Est-ce à propos de ces recueils que Villemain, souhaitant faire entendre au public de son cours les discours de Fox et Pitt sur la question de la régence, déclare : « Je voudrais vous faire lire ces discours, autant qu'on le peut du moins. Recueillis par fragments, perdus dans des recueils, ils sont peu connus en France, et étaient mal traduits, plus mal que je ne fais » (*op. cit.*, t. 4, p. 139).

<sup>89</sup> En 1814, avait été traduit et publié le *Manuel du droit parlementaire, ou Précis des règles suivies dans le Parlement d'Angleterre et dans le Congrès des États-Unis, pour l'introduction, la discussion et la décision des affaires, compilé à l'usage du Sénat des États-Unis*, de Thomas Jefferson (trad. L.-A. Pichon), Paris, H. Nicolle.

de la France<sup>90</sup> », l'éloquence anglaise est considérée avec un certain dédain et, en tout cas, ne parvient pas à satisfaire le goût français.

## 2. Un modèle traditionnellement dévalué

Le premier coupable de ce dénigrement de l'éloquence anglaise est probablement Hume lui-même dans son *Traité sur l'éloquence*. Villemain, esquisant le programme de son cours à venir, consacré à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et à « une littérature devenue toute politique, et, pour dernier œuvre, faisant naître la tribune », annonce : « Là nos regards, détournés de la France, reviendront sur l'Angleterre pour y chercher le vivant modèle de la pensée qui gouverne par la parole<sup>91</sup> » et cite longuement Hume pour le réfuter et justifier, contre les Anglais eux-mêmes qui ne sont pas « assez sensibles à leur gloire de tribune », l'intérêt qu'il porte aux débats parlementaires de la Chambre des communes. Pour Hume en effet :

De toutes les nations polies et savantes, la Grande-Bretagne seule possède un gouvernement populaire, et admet au partage de l'action législative des assemblées assez nombreuses pour que l'on y suppose le pouvoir de l'éloquence ; mais quels orateurs pouvons-nous citer ? où peut-on rencontrer les monuments de leur génie ? On trouve, il est vrai, dans nos histoires, les noms de quelques personnes qui dirigeaient les résolutions de notre parlement ; mais ni eux-mêmes ni les autres n'ont pris la peine de conserver leurs discours, et l'autorité qu'ils exerçaient semble avoir tenu plutôt à leur expérience, à leur sagesse, à leur crédit, qu'au talent de l'éloquence<sup>92</sup>.

Quelles sont donc, toujours selon Hume, les raisons des insuffisances de l'éloquence anglaise ? « Les grands intérêts nous manquent ; nous n'avons pas de Verrès », explication qui rejoint celle qui est donnée en France à la même époque pour expliquer l'infériorité de l'éloquence judiciaire par rapport à celle des anciens. Mais il y a également « dans le tempérament et le génie anglais quelque chose de peu favorable au progrès de l'éloquence, et qui rend tous les efforts de ce genre plus dangereux et plus difficiles parmi [les Anglais] que chez toute autre nation » :

Les Anglais sont remarquables par le bon sens, ce qui les met en défiance contre les tromperies de la rhétorique et de l'élégance. Ils sont aussi particulièrement modestes ; et ils trouveraient de l'arrogance à présenter aux assemblées publiques autre chose que de la raison, et à vouloir les conduire par la passion ou la fantaisie. Peut-être me permettra-t-on d'ajouter que nos concitoyens ne sont pas généralement fort remarquables par la délicatesse du goût et la sensibilité pour les arts. Leurs facultés musicales, pour me servir de l'expression d'un noble auteur, sont médiocres et froides. De là, leurs poètes tragiques, pour agir sur eux, ont recours au sang et au meurtre ; et leurs orateurs, privés de tout moyen semblable, ont renoncé

---

<sup>90</sup> Paul Hazard, *La Pensée européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette/Pluriel, 1995 (1<sup>ère</sup> éd. 1963), p. 437.

<sup>91</sup> *Cours de littérature française, op. cit.*, t. III, 38<sup>e</sup> leçon, p. 195.

<sup>92</sup> *Ibid.*, 39<sup>e</sup> leçon, p. 215.

à l'espérance de les émouvoir, et se sont confinés dans le raisonnement et la discussion<sup>93</sup>.

Ainsi, il ne saurait être question d'une éloquence réduite au raisonnement, et ce qui pouvait d'abord sembler une supériorité des Anglais (la capacité de se défier des « tromperies de la rhétorique et de l'élégance », le fait de conduire les assemblées « par la passion ou la fantaisie ») se retourne en manque de ressources pour une éloquence privée d'une partie de ses moyens d'action. Si Villemain admet partiellement l'analyse, il l'impute moins à la « modestie » des Anglais qu'aux « formes mêmes de la discussion établie », à « l'autorité des précédents », à « cette jurisprudence parlementaire, qui restreint les débats ». Mais Hume a écrit avant « l'époque la plus glorieuse et la plus féconde du parlement britannique », celle où la colonisation de l'Inde, notamment, a fourni « grandeur des sujets, immensité des intérêts politiques débattus, sentiments d'humanité et de générosité faciles à invoquer, lutte violente d'ambition » sans parler des « matériaux de l'indignation » fournis par la rapacité d'un colonel Clive ou d'un lord Hastings, nouveaux Verrès ; époque également où « le génie d'un Chatam, d'un Fox, d'un Pitt, d'un Sheridan est emporté par quelque grand intérêt de politique ou d'honneur national, lorsqu'ils sortent de leur île, en la prenant pour point d'appui, lorsqu'enfin il s'agit pour eux de la liberté de l'Amérique ou de l'envahissement de l'Europe » et que « leur âme monte aussi haut que peut aller la puissance de la parole<sup>94</sup> » ; en somme, époque où l'éloquence peut recourir au *movere* en mobilisant l'attachement aux grands intérêts de la nation et pas seulement les ressources du *docere*. Mais Villemain n'ose pas aller jusqu'au bout de sa défense de l'éloquence anglaise puisqu'il ajoute : « mais ces grands effets sont rares », et il ménage la susceptibilité française en suggérant que c'est en France que, « parmi les peuples appelés à la sage liberté des temps modernes », « le mélange de l'imagination et du raisonnement, de la force et de la vérité, doit se produire avec plus d'éclat que chez les Anglais. »

D'autres avant Villemain avaient dû également s'inscrire contre un courant généralement défavorable à l'éloquence anglaise et plutôt enclin à abonder dans le sens de Hume, par exemple Ferri dans son traité déjà évoqué *De l'éloquence et des orateurs anciens et modernes*, paru en 1789. Son originalité est de s'intéresser à l'éloquence des autres pays européens (Italie, Espagne, Allemagne, Pologne, Suède, Russie et d'autres encore) et il ne peut manquer de s'arrêter sur l'Angleterre. Citant Hume pour expliquer les retards dans les progrès de l'éloquence en Angleterre, les causes qu'il invoque (le bon sens des Anglais, leur refus « de remuer les passions ou d'échauffer l'imagination des auditeurs ») lui paraissent « pleines de justesse » mais aujourd'hui un peu « exagérées » : « Les Anglais ne se bornent plus à l'éloquence argumentative ; ils cherchent ce sublime et ce pathétique que l'on admire dans les orateurs de la Grèce et de Rome »<sup>95</sup>. Mais lorsqu'il aborde en particulier l'éloquence parlementaire, célébrant la Chambre

---

<sup>93</sup> Cité par Villemain, *op. cit.*, p. 217-218.

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *De l'éloquence et des orateurs anciens et modernes*, *op. cit.*, p. 536-537.

des communes comme « un des plus beaux théâtres de l'éloquence moderne », il écrit : « plusieurs Membres des Communes ont su, par leur éloquence, entraîner les suffrages et diriger les résolutions de Parlement ; mais il en est peu qui aient laissé des modèles dignes d'être imités » et les discours ont rarement survécu aux circonstances qui les ont suscités<sup>96</sup>.

L'abbé Maury, pour sa part, abonde sans restriction dans le sens de Hume, s'opposant à Voltaire qui avait osé écrire que les prédicateurs anglais avaient « peut-être surpassé » les prédicateurs français<sup>97</sup>, et étendant sa réflexion à l'éloquence parlementaire :

M. Hume avoue loyalement que l'Angleterre a fait moins de progrès dans le genre de l'éloquence que dans les autres parties de la littérature. En effet, quoique cette nation ardente et sérieuse se soit illustrée par des hommes éloquents, à la tête desquels il faut placer Shakespeare et Richardson, elle n'a pas encore produit un seul véritable orateur qui puisse honorer sa patrie en Europe. On trouve quelquefois chez les habitants de cette île célèbre des **mouvements oratoires**, mais ils ne connaissent point l'art proprement dit de l'éloquence ; et il paraît même qu'ils n'en font pas assez de cas, comme nous le verrons bientôt, pour exciter l'émulation des talents à signaler dans cette carrière. Un **discours préparé** ne serait point écouté au parlement. On n'y veut entendre dans les deux chambres que des **allocutions improvisées**, sinon pour le fond, au moins quant au style, et des **discussions solides** sans l'appât d'aucune **diction travaillée**. Aussi découvrirez-vous beaucoup plus de vestiges de l'éloquence romaine dans les anciennes diètes de Pologne que dans toutes les délibérations de Westminster<sup>98</sup>.

Pour l'abbé Maury, ce qui caractérise l'éloquence, c'est le caractère travaillé du style. Alors que nous verrons l'improvisation valorisée par d'autres, il ne reconnaît que les discours écrits et qui ne se limitent pas au raisonnement. Il ajoute encore que les discours prononcés dans les débats du parlement d'Angleterre « sont si courts, qu'on ne saurait en citer aucun comme un ouvrage oratoire » et il ne trouve dans cette éloquence que « certains traits mémorables ». Citant un discours de Fox de 1782 il écrit :

Voilà des élans ! voilà même des mouvements qui décèlent les essors de l'éloquence ! Cet accent du patriotisme, cette verve du raisonnement, rappellent la logique ardente et serrée de Démosthène. Mais une idée sublime ne forme pas un discours. Un beau trait isolé ne constitue point le talent oratoire ; et c'est jusqu'à présent à ces éclairs ou à ces mouvements instantanés que se borne l'éloquence des Anglais<sup>99</sup>.

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 543.

<sup>97</sup> Dans *Le Siècle de Louis XIV*, chap. XXIV : « L'éloquence de la chaire, qui était très grossière à Londres avant Charles II, se forma tout d'un coup. L'évêque Burnet avoue dans ses mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres ; leurs sermons sont moins compassés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France » (*Œuvres historiques*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1957, p. 1024).

<sup>98</sup> *Essai sur l'éloquence de la chaire, op. cit.*, p. 321.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 325.

Les Anglais peuvent donc atteindre par moments les sommets de l'éloquence en alliant le *pathos* à la force du raisonnement. Mais ils ne s'y maintiennent pas.

Blair lui-même a contribué à établir l'infériorité de l'éloquence de ses compatriotes par rapport à celle des Français. Pour lui, certes, des hommes ont acquis de la considération dans les débats du parlement. Mais il s'agissait plus de sagesse et d'expérience des affaires que de talents oratoires. En ce qui concerne l'éloquence de la chaire également, les compositions des prédicateurs anglais sont plus sages et plus raisonnables qu'ailleurs : ils ont du bon sens, de la piété, une saine morale mais « l'éloquence n'y est pas au niveau du sujet » et le sermon anglais est « une suite de raisonnements secs et rigoureux ». Les Français ont une plus haute idée du pouvoir de l'éloquence : ils utilisent des figures plus hardies, se livrent plus à l'amplification, ont « plus de chaleur et d'élévation » dans le style, une « composition souvent fort belle » mais quelquefois aussi trop délayée et « dénuée de cette force et de cette argumentation pressante, qui donnent à l'éloquence un si grand pouvoir » ; tandis qu'en Angleterre, « l'éloquence a pris un ton moins haut ». L'éloquence moderne est « plus calme, plus modeste » et, en Grande-Bretagne en particulier, « presque réduite au simple raisonnement » c'est-à-dire au genre que les anciens nommaient « simple, petit ou délié, *tenuis et subtilis*, qui tend à convaincre et à instruire, plutôt qu'à exciter les passions, et dont le ton ne s'élève pas au-dessus de l'argumentation et de la discussion commune<sup>100</sup> ». Si les efforts de l'éloquence se sont ralentis, c'est en raison d'une « manière de penser correcte et rigoureuse dont les modernes ont fait une constante étude ». Le perfectionnement de la philosophie, la rigueur plus stricte donnée au bon sens et le goût pour l'exactitude qui conduisent à se défendre des séductions de l'éloquence se sont ajoutés au flegme et à la froideur naturels des Anglais pour rendre les orateurs plus réservés. D'autres raisons, propres à chaque genre, expliquent que l'éloquence n'ait pu rivaliser avec celle des anciens. En ce qui concerne l'éloquence au parlement anglais, « sous quelques uns des règnes précédents, tout fut comprimé par la verge du pouvoir arbitraire ; et, plus récemment, on a presque toujours vu prévaloir l'influence ministérielle » contre laquelle le pouvoir de l'éloquence était impuissant.

Ce jugement de Blair est repris par Amar dans son *Cours complet de rhétorique* dont la première édition date de 1803 et qui est ensuite plusieurs fois réédité. Si quelques personnes ont acquis une « sorte de célébrité » dans les débats du parlement, c'est plutôt un hommage rendu à la « profondeur des lumières » ou à la « sagesse des vues » de l'homme d'État qu'aux talents de l'orateur :

Les Anglais n'ayant point entrepris de porter l'éloquence si haut [que les Français], ont mis plus d'exactitude dans l'exécution, mais sont restés méthodiques et froids par conséquent. En France, le style des orateurs est orné de figures plus hardies ; leur marche est plus variée, leur discours plus animé, et souvent plein de chaleur et d'élévation. L'Anglais, sage jusque dans ses écarts, se permet peu d'ornemens : tend directement au bon sens, à la raison ; et s'embarrasse peu d'adoucir l'aspérité des

---

<sup>100</sup> *Cours de rhétorique et de belles-lettres, op. cit.*, p. 616 à 618.

sentiers qui y conduisent<sup>101</sup>.

Amar retient également de Blair l'idée du progrès des modernes dans « la justesse et l'exactitude du raisonnement » mais il oublie les Anglais et reprend à son compte cette analyse, la transformant en quelque sorte en précepte pour l'orateur moderne et faisant ainsi des Anglais, sans le vouloir, les précurseurs d'une éloquence moderne :

De là, cette attention continuelle à nous prémunir contre l'influence et les charmes de l'élocution : de là, ce soin scrupuleux de nos orateurs modernes à se renfermer dans les bornes de la raison ; à ne se rien permettre qui puisse la choquer ou la contredire, bien convaincus d'avance, que le discours le plus éloquent manquerait nécessairement son but, pour peu qu'il s'écartât de cette grande règle qui exige que tout touche au bon sens : *Scribendi recte sapere est et principium et fons*. (Horace<sup>102</sup>)

Cette représentation de l'éloquence parlementaire des Anglais comme un art du *docere*, comme des discours d'affaires voués à l'utilité et fondés sur les connaissances techniques et le raisonnement, était déjà celle de Madame de Staël pour qui, en Angleterre, on applique « l'esprit des affaires aux principes de la littérature ». Certes, les « débats parlementaires sont plus animés que le style des auteurs en prose ». Cela s'explique par les conditions dans lesquelles ont lieu ces débats : « La nécessité d'improviser, le mouvement des débats, l'opposition, la réplique, excitent un intérêt, causent une agitation, qui peuvent entraîner les orateurs : néanmoins l'argumentation est toujours le caractère principal des discours au parlement.<sup>103</sup> ». Cette éloquence n'a donc rien à voir avec celle des anciens ni avec celle des orateurs français de l'Assemblée constituante, puisqu'elle exclut le recours aux passions. Madame de Staël donne un certain nombre d'explications à ce caractère de l'éloquence parlementaire des Anglais (importance des querelles théologiques dans la révolution anglaise, intérêts de finances et de commerce, « premiers objets de tous les parlements d'Angleterre », rivalités individuelles) et termine par une analyse qui, comme chez Amar, ne se limite plus aux seuls Anglais :

Enfin les modernes ont en général un respect pour les lois qui doit nécessairement aussi changer à quelques égards le caractère de leur éloquence. Quoiqu'il existât des lois chez les anciens, l'autorité populaire avait souvent le droit et la volonté de tout détruire ou de tout recréer. Les modernes ont presque toujours été astreints à commenter le texte des lois existantes. Sans nier assurément les avantages de cette fixité, il s'ensuit néanmoins que l'esprit de discussion et d'analyse est plus important dans les assemblées actuelles que le talent d'émouvoir<sup>104</sup>.

---

<sup>101</sup> *Cours complet de rhétorique, op. cit.*, p. 171.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>103</sup> *Op. cit.*, p. 252.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 253.

Cette idée que la fixation des lois bride le développement de l'éloquence, limite l'enjeu du débat et empêche les modernes de rivaliser avec les anciens n'est pas propre à Madame de Staël : on la retrouve chez d'autres auteurs pour expliquer l'infériorité de l'éloquence judiciaire des modernes<sup>105</sup>. Mais elle l'applique à l'éloquence parlementaire et précise encore ces différences :

Il faut que la logique de l'orateur, au lieu de presser l'homme corps à corps, comme Démosthène, l'attaque avec de certaines armes convenues, dont l'effet est plus indirect. D'ailleurs, le gouvernement représentatif resserrant nécessairement le cercle des objets que l'on traite, et le nombre de ceux auxquels on s'adresse, l'éloquence de Démosthène n'aurait pas de proportion avec l'auditoire et le but : les témoins comptés et connus qui environnent de près les orateurs anglais, la table sur laquelle ils marquent, par un geste uniforme, le retour des mêmes raisonnements, tout leur rappelle un conseil d'état plutôt qu'une assemblée populaire ; tout doit les ramener à ne se servir que des armes du sang-froid, l'argumentation ou l'ironie<sup>106</sup>.

Mais Madame de Staël a beau reconnaître que, chez les Anglais, « le sens positif des paroles s'écarte moins du but, et permet moins de s'égarer » que chez les Français, le « talent d'émouvoir » qui fait l'éloquence reste pour elle essentiel, nous l'avons déjà vu, et elle pense que « la langue de la prose étant beaucoup plus perfectionnée chez les Français, ce que nous avons eu, ce que nous pourrions avoir d'hommes vraiment éloquents, remuerait plus fortement les passions humaines ; ils sauraient réunir dans un même discours plus de talents divers<sup>107</sup> ».

Ainsi, à travers toutes ces considérations sur l'éloquence parlementaire anglaise, on perçoit combien le modèle antique de la grande éloquence politique a du mal à évoluer et reste à l'horizon des consciences comme un idéal mythique<sup>108</sup>. Cependant, un certain nombre de facteurs vont contribuer à faire des débats parlementaires anglais un exemple possible.

---

<sup>105</sup> Chez Blair, par exemple, qui explique l'infériorité de l'éloquence du barreau chez les modernes par le système des lois plus compliqué que celui des anciens : l'éloquence en est réduite à raisonner d'après la teneur stricte de la loi, des statuts ou des arrêts et devient un talent secondaire (*Cours de rhétorique et de belles-lettres, op. cit.*, p. 619).

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 253. Ce passage est complété d'une note qui fait allusion aux « deux talents prodigieux du moment », c'est-à-dire le premier ministre Pitt et Charles Fox, chef de l'opposition.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>108</sup> Chez Villemain également, la référence au modèle antique est constamment présente. Ainsi, il n'hésite pas à « comparer les discours de Chatam, pour la véhémence de la conviction, pour la grandeur des mouvements, aux discours mêmes de Démosthène » (p. 75) ou parle de ce « quelque chose de *démosthénique* » qui se conserve dans les discours retranscrits de Fox (p. 105).

### 3. Un modèle désormais possible pour l'éloquence parlementaire française

Le premier de ces facteurs est précisément la mise hors jeu de l'éloquence révolutionnaire, qui dévalue le genre délibératif français. Certes, cela n'empêche pas Madame de Staël d'espérer une régénération de la parole à travers la figure prophétique d'un orateur idéal « pour qui la vérité est une puissance de gouvernement, et la générosité un moyen de force<sup>109</sup> », d'un orateur qui ennoblisse et élève la nation qui voudrait suivre ses pas. Mais on peut lui opposer Benjamin Constant qui, s'il partage ses analyses sur la langue révolutionnaire, va chercher à promouvoir une éloquence parlementaire « à l'anglaise », à une époque où la véhémence n'est plus de mise, formé qu'il est par les exercices des universités d'Écosse et d'Allemagne<sup>110</sup>, par les conversations avec Madame de Charrière<sup>111</sup> et surtout par les joutes d'esprit dans le salon de ... Madame de Staël. Lorsqu'il arrive à Paris, le 6 prairial an III, à la fin de la Convention, « c'en est bien fini, écrit Jean Starobinski, de l'époque où l'éloquence, dans les clubs, à l'assemblée, soutenait l'événement politique, allant même jusqu'à le constituer<sup>112</sup> ». Le « soupçon est désormais installé ». « Si l'on parle en public, poursuit Jean Starobinski, si l'on cherche à convaincre, c'est en laissant entendre, ou en déclarant ouvertement qu'il s'agit d'une autre parole : le temps n'est plus du *mot inaugural* à la Camille Desmoulins (debout sur sa table, au Palais-Royal, le 12 juillet 1789), ou à la manière des injonctions de Mirabeau ; le temps n'est plus de la magie oratoire de Vergniaud ; et c'en est fait de la sublimité républicaine, de l'intimidation vertueuse exercée par Robespierre. Les “déclamateurs” ont perdu leur public<sup>113</sup> ». Dans *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, paru au début de 1814, Constant a d'ailleurs proposé un tableau de la perversion du langage qui a conduit à la Terreur et montré comment l'axiome selon lequel « le despotisme était indispensable pour fonder la liberté » avait pu être jeté en pâture à la foule, se glisser « dans mille têtes », être redit « par mille bouches » et faire « retentir pendant dix ans toutes les tribunes françaises » sans qu'on dénonce son absurdité : « on déclamait contre les gouvernements tyranniques, et l'on organisait le plus tyrannique des gouvernements »<sup>114</sup>. Constant qui, selon les

---

<sup>109</sup> *Op. cit.*, p. 413.

<sup>110</sup> « 1783-1784 – [...] Le travail était à la mode parmi les jeunes gens d'Édimbourg. Ils formaient plusieurs réunions littéraires et philosophiques : je fus de quelques-unes, et je l'y distinguai comme écrivain et comme orateur, quoique dans une langue étrangère. » *Le Cahier rouge*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1992, p. 21.

<sup>111</sup> « Je me souviens encore avec émotion des jours et des nuits que nous passâmes ensemble à boire du thé et à causer sur tous les sujets avec une ardeur inépuisable. » *Ibid.*, p. 50.

<sup>112</sup> « Benjamin Constant : comment parler quand l'éloquence est épuisée », in *The French Revolution and the creation of modern Political Culture*, vol. 3 : *The Transformation of Political Culture 1789-1848*, édité par F. Furet et M. Ozouf, Oxford, Pergamon Press, 1989, p. 187-201.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 188.

<sup>114</sup> « De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne. 1814 » dans *Écrits politiques*, textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet, Paris, Gallimard, 1997, p. 217-219.



mots de Jean Starobinski, « a l'oreille particulièrement fine pour les abus de mots, pour les détournements de la parole », analyse ainsi les procédés de l'éloquence révolutionnaire ou ce qu'on pourrait appeler une « phraséologie » :

Dans toutes les luttes violentes, les intérêts accourent sur les pas des opinions exaltées, comme les oiseaux de proie suivent les armées prêtes à combattre. La haine, la vengeance, la cupidité, l'ingratitude, parodièrent effrontément les plus nobles exemples, parce qu'on en avait recommandé effrontément l'imitation. L'ami perfide, le débiteur infidèle, le délateur obscur, le juge prévaricateur, trouvèrent leur apologie écrite d'avance dans la langue convenue. Le patriotisme devint l'excuse banale préparée pour tous les délits. Les grands sacrifices, les actes de dévouement, les victoires remportées sur les penchants naturels par le républicanisme austère de l'antiquité, servirent de prétexte au déchaînement effréné des passions égoïstes. Parce que, jadis, des pères inexorables, mais justes, avaient condamné leurs fils coupables, leurs modernes copistes livrèrent aux bourreaux leurs ennemis innocents. [...] La foule, corrompue à la fois par le péril et par l'exemple, répétait en tremblant le symbole commandé, et s'épouvantait du bruit de sa propre voix. Chacun faisait nombre et s'effrayait du nombre qu'il contribuait à augmenter. Ainsi se répandit sur la France cet inexplicable vertige qu'on a nommé le règne de la terreur<sup>115</sup>.

Et Constant entreprend de défendre la liberté dont le nom est devenu le « signal de mille mesures odieuses et tyranniques », tant « lorsque de certaines idées se sont associées à de certains mots, l'on a beau démontrer que cette association est abusive, ces mots reproduits rappellent longtemps les mêmes idées ». On comprend que lui-même, au Tribunat, ait défini son éloquence à l'opposé de celle des orateurs des assemblées précédentes :

L'on semble considérer le Tribunat comme un corps d'opposition permanente, ayant pour vocation spéciale de combattre tous les projets qui lui seront présentés, et devant appeler à son secours, dans cette opposition nécessaire, tous les raisonnements, bons ou mauvais, qui pourraient la favoriser.[...] Le Tribunat n'est pas une assemblée de rhéteurs, n'ayant pour but que des succès d'éloquence. Organe unique de la discussion nationale, le Tribunat est intéressé, comme tous les corps de l'État, chacun de ses membres est intéressé, comme tous les autres citoyens, à ce que les propositions utiles ne rencontrent aucun obstacle et n'éprouvent aucun délai. Nulle prétention personnelle, nul amour propre puéril ne nous portera jamais, sans doute, à *retarder*, par des discussions superflues, des lois qui nous paraîtront nécessaires<sup>116</sup>.

---

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>116</sup> *Écrits et discours politiques*, éd. Pozzo di Borgo, 2 vol., Paris, t. I, p. 141, cité par J. Starobinski, *op. cit.*, p. 193-194. Dans un discours du 30 fructidor an V, B. Constant avait déjà critiqué le style des débats des Cinq-Cents en dénonçant « ces discussions perfidement divisées en discours incendiaires et en projets insidieux, cette exagération des principes, infaillible moyen de les rendre inapplicables, cette métaphysique dérisoirement subtile, avec laquelle vos ennemis croyaient vous en imposer sur vos plus chers intérêts, comme si le Sénat français n'eût été qu'une arène

Dans ce discours, non seulement Constant formule le droit et les règles de la nouvelle éloquence parlementaire, définissant le travail législatif par l'utilité, contre l'occupation vaine de la tribune, et réclamant le temps nécessaire à la discussion, contre un projet de loi qui vise à l'abrèger et à la rendre inopérante, mais il définit un style qui refuse les effets oratoires et en particulier le recours à l'emphase du *pathos* dans la péroraison, se contentant, écrit Jean Starobinski, « d'énoncer laconiquement ses conclusions » et se défendant « d'avoir fait appel aux ressources traditionnelles de l'art oratoire ». Certes, toujours selon Jean Starobinski, il s'agit là « d'un procédé de dénégation dont la rhétorique traditionnelle avait pleine connaissance : lorsque la chaleur et l'emphase risquent de rendre suspecte la cause défendue, l'argumentation calme gagnera mieux les convictions » mais la façon dont Constant « évoque la persécution possible était de nature à la provoquer » :

J'ai rempli, Tribuns du peuple, la pénible tâche que mon devoir m'avait commandée.

Je l'ai remplie, en m'interdisant tout recours à l'éloquence, tout développement qui pouvait émouvoir les passions, toute description même des conséquences terribles de ces institutions temporaires dont les effets vous sont connus. Dans la question la plus propre à remuer, je ne dirai pas seulement les âmes ardentes, mais les esprits prévoyants, je me suis imposé le joug sévère d'une analyse partielle, détaillée, peut-être minutieuse ; je n'ai pas voulu courir la chance d'interprétations sinon malveillantes, du moins inexactes ; j'ai désiré les éviter, non pas pour moi, mais pour vous, mes collègues ; je n'ai pas voulu prononcer dans cette enceinte un mot qui pût servir de prétexte à des défiances, ou nécessiter des explications<sup>117</sup>.

Le choix d'une telle éloquence chez Constant ne s'explique pas seulement par les conditions propres au Tribunat qui, empêchant toute attaque directe contre les détenteurs de l'autorité, contraignaient l'orateur « à raisonner, à ironiser, à rappeler les principes, à évoquer les précédents, à laisser entrevoir des conséquences "funestes", etc...<sup>118</sup> », mais également, chez un homme qui aurait préféré « avoir été M. Fox que monarque d'Angleterre »<sup>119</sup>, par l'obsession du modèle parlementaire anglais qui influence ses *Principes de Politique*<sup>120</sup> et en particulier le chapitre VII intitulé « De la discussion dans les assemblées représentatives ». Ainsi, parmi les

---

de rhéteurs, et comme si notre liberté et notre vie avaient pu dépendre de la réfutation de quelques sophismes » (*ibid.*, p. 199, note 5 ou éd. Pozzo di Borgo, t. I, p. 119).

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 194 ou éd. Pozzo di Borgo, t. I, p. 188.

<sup>118</sup> J. Starobinski, *op. cit.*, p. 194.

<sup>119</sup> Cité par Marcel Gauchet dans sa préface : « Benjamin Constant : l'illusion lucide du libéralisme » à son édition des *Écrits politiques*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>120</sup> Parus en juin 1815, pendant les Cent-jours, ces *Principes* datent en réalité de 1806, à un moment où, après Austerlitz, Constant a cru pouvoir jouer d'une détente du régime, mais ils sont restés alors inédits (pour plus de précision sur l'histoire des *Principes*, voir la préface de Marcel Gauchet, *op. cit.*, p. 15 et les notes qui les accompagnent dans la même édition p. 790-792).

améliorations importantes à apporter pour permettre le rétablissement de discussions publiques « utiles » dans les assemblées, figure l'article de l'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*<sup>121</sup> qui défend les discours écrits, et qu'évoque Constant dans ce chapitre en ces termes :

[Cet article] est plus réglementaire que constitutionnel, j'en conviens ; mais l'abus de ces discours a eu tant d'influence, et a tellement dénaturé la marche de nos assemblées qu'il est heureux qu'on y porte enfin remède. [...]

Quand les orateurs se bornent à lire ce qu'ils ont écrit dans le silence de leur cabinet, ils ne discutent plus, ils amplifient : ils n'écourent point, car ce qu'ils entendraient ne doit rien changer à ce qu'ils vont dire ; ils attendent que celui qu'ils doivent remplacer ait fini ; ils n'examinent pas l'opinion qu'il défend, ils comptent le temps qu'il emploie, et qui leur paraît un retard. Alors il n'y a plus de discussion, chacun reproduit des objections déjà réfutées ; chacun laisse de côté ce qu'il n'a pas prévu, tout ce qui dérangerait son plaidoyer terminé d'avance. Les orateurs se succèdent sans se rencontrer ; s'ils se réfutent, c'est par hasard ; ils ressemblent à deux armées qui défileraient en sens opposé, l'une à côté de l'autre, s'apercevant à peine, évitant même de se regarder, de peur de sortir de la route irrévocablement tracée<sup>122</sup>.

Or cet article, qui doit permettre d'instaurer véritablement un débat en substituant la *disputatio* à la *declamatio*, modèle qui paraît s'être imposé dans la culture française<sup>123</sup>, reprend l'interdiction des discours écrits qui était de règle à la Chambre des communes. D'ailleurs, dans une note ajoutée en 1818 aux *Réflexions sur les constitutions* où Constant répond aux objections qui lui ont été faites sur cette interdiction, il invoque l'exemple anglais pour rappeler que, s'il est interdit de lire un discours à la Chambre des communes, les notes sont autorisées :

Les hommes les plus éloquents de l'Angleterre, Lord North, M. Fox, M. Pitt ne se le refusaient pas. Ils parlaient en tenant ces notes à la main, mais les consultant et s'arrêtant même pour les consulter. L'assemblée tolérante et respectueuse envers le talent, les attendait avec patience, et ils reprenaient la parole d'abondance, avec une fécondité et une chaleur nouvelles. Telle est la marche que nos députés doivent suivre. Point de dissertations académiques, point de discours préparés, qui nécessitent un exorde devenu inutile, parce que vingt exordes pareils ont déjà été récités ; en un mot, point de lecture proprement dite, mais des notes qui classent les idées, indiquent les divers points à traiter, rappellent les objections qu'on aurait perdues de vue. [...] Si vous interdisiez ces notes, comment discuterait-on les rapports des ministres, les calculs du budget, les répartitions de levées d'hommes, enfin mille questions, où les données

---

<sup>121</sup> Dont le projet, rappelons-le, est dû à Constant, rallié à Napoléon.

<sup>122</sup> « Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs et particulièrement à la Constitution actuelle de la France. 1815 », dans *Écrits politiques, op. cit.*, p. 378-379.

<sup>123</sup> Mirabeau avait déjà combattu cet usage : « La méthode des discours écrits est vicieuse en elle-même ; elle ne fera jamais des hommes de force dans une Assemblée politique ; elle favorise l'inertie de la pensée, et, comme l'habitude de se faire porter, elle jette dans l'engourdissement et l'indolence ». Cité par Eugène Pierre, *Traité de droit politique, électoral et parlementaire*, Paris, Librairie-imprimeries réunies, 1893, p. 899, note 2.

les plus positives sont requises, et doivent pouvoir être sans cesse reproduites avec précision<sup>124</sup> ?

Blair, dans les préceptes qu'il donne aux jeunes gens destinés à parler dans les assemblées populaires, intégrait d'ailleurs cette contrainte en signalant qu'il est impossible de préparer un discours à l'avance et en détail car c'est « s'exposer à jouer un rôle assez ridicule » avec des discours toujours déplacés. Ce qu'il faut préparer, c'est le sujet, non les mots et les phrases, écrire quelques phrases au début, puis de courtes notes avec les pensées principales. Ce qui est important, c'est l'ordre mis dans les pensées. Les mots seront « suggérés par la chaleur du débit<sup>125</sup> ».

Pour Constant, l'interdiction des discours écrits n'a pas qu'une portée pratique : elle est également un moyen de lutter contre un défaut propre à la France et qui est pour lui une menace plus importante pour « le bon ordre et la liberté » que l'exagération, l'erreur et l'ignorance, qui pourtant « ne nous manquent pas » : « c'est le besoin de faire effet », besoin « qui dégénère en une sorte de fureur » et qui est « d'autant plus dangereux qu'il n'a pas sa source dans la nature de l'homme, mais est une création sociale, fruit tardif et factice d'une vieille civilisation et d'une capitale immense ». Dans une nation ainsi disposée, interdire les discours écrits, c'est « enlever à la médiocrité l'espoir de produire un effet quelconque » et imposer « aux hommes qui veulent y briller, la nécessité d'avoir du talent ». Sinon, chacun « pouvant faire un discours écrit ou le commander, prétendra marquer son existence législative, et les assemblées deviendront des académies, avec cette différence, que les harangues académiques y décideront du sort, et des propriétés, et même de la vie des citoyens ». Et Constant conclut sur ce point :

En bannissant les discours écrits, nous créerons dans nos assemblées ce qui leur a toujours manqué, cette majorité silencieuse, qui, disciplinée, pour ainsi dire, par la supériorité des hommes de talent, est réduite à les écouter faute de pouvoir parler à leur place ; qui s'éclaire, parce qu'elle est condamnée à être modeste, et qui devient raisonnable en se taisant<sup>126</sup>.

Cette proposition, pourtant, ne sera pas retenue par le règlement de la Chambre des députés sous la Restauration où, de fait, les discours improvisés restèrent l'exception<sup>127</sup>.

---

<sup>124</sup> *Écrits politiques, op. cit.*, p. 805.

<sup>125</sup> *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, t. II, p. 6.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 381.

<sup>127</sup> Au début de la Monarchie de Juillet, le 23 juillet 1830, la commission chargée de réviser le règlement de la Chambre des députés proposa d'interdire les discours écrits dans la discussion des articles et des amendements. La proposition fut repoussée mais les discours écrits devinrent de plus en plus rares (d'après Eugène Pierre, *Traité de droit politique, électoral et parlementaire, op. cit.*, p. 899-900). Ce dont prend acte Andrieux dans ses *Préceptes d'éloquence extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes* (Paris, Didier, 1838, 1<sup>re</sup> éd. 1832) puisqu'il écrit dans sa préface : « J'ai exposé les moyens de faciliter le discours improvisé, dont la nécessité se fait si profondément

Dans le même chapitre, Constant proposait également, toujours à l'exemple de l'Angleterre, que les ministres soient présents dans les assemblées, afin de favoriser un échange fondé sur le raisonnement, les ministres apportant « des connaissances de fait que l'exercice seul du gouvernement peut donner » et l'opposition des « objections raisonnables » et non une hostilité persistante. Il faut, de plus, qu'il n'y ait pas incompatibilité entre le ministère et la représentation et qu'un député puisse devenir ministre. Inversement, les ministres doivent être approuvés par la majorité des députés. Ainsi, « en réunissant les individus, sans cesser de distinguer les pouvoirs, on constitue un gouvernement en harmonie, au lieu de créer deux camps sous les armes<sup>128</sup>. » La conception du régime parlementaire qui est celle de Constant repose donc sur un usage de la parole qui proscrie la déclamation fondée sur l'« exagération » rhétorique c'est-à-dire l'amplification du propos par l'excitation des passions et l'utilisation du style élevé qui doit les provoquer. Il pratique lui-même, selon Jean Starobinski, un « style “anglais” et pondéré<sup>129</sup> », dénonce, dans ses articles du *Journal des Arts* (15, 18 et 21 septembre 1815), les propos stéréotypés et vides qu'échangent les représentants de l'ancienne aristocratie et ceux de la bourgeoisie révolutionnaire et, en 1829, l'« hypocrisie des enthousiasmes » qui « ne trompe plus un peuple éclairé »<sup>130</sup>. Très présent sous la Restauration à la tribune de la Chambre et dans la presse, qu'il utilise comme des moyens complémentaires, il aura été, selon Cormenin, « l'orateur et le publiciste du parlementarisme anglais<sup>131</sup> ». Mais l'« effet Constant », pour reprendre l'expression de Jean Starobinski, n'a pas été le seul à jouer en faveur du modèle anglais.

Car l'Angleterre intéresse également de très près les doctrinaires qui tentent de réconcilier la monarchie restaurée avec le nouvel ordre social né de la Révolution et voient dans le système anglais un champ d'expérimentation politique et social, surtout après 1820, lorsqu'ils se retrouvent dans l'opposition. Après Madame de Staël en 1813, quatre doctrinaires vont faire le voyage en Angleterre : en 1822, son fils Auguste de Staël et son gendre le jeune duc de Broglie, lié avec les grands chefs du parti d'opposition Whig et qui mène depuis 1815 des études poussées sur la procédure criminelle anglaise et sur la question du jury ; en 1826, Duvergier de Hauranne puis, en 1827, Charles de Rémusat qui écrit dans ses *Mémoires* :

J'avais de tout temps désiré aller en Angleterre. On a vu combien l'exemple de ce pays remplissait notre pensée, influait sur notre conduite. [...] mon désir de voir l'Angleterre était un sentiment tout politique. Si elle n'avait eu ses institutions, je n'aurais pas songé à passer le détroit. Mais, croyant les connaître et les comprendre, j'aspirais à les voir sur place. J'avais étudié dans les textes certaines parties

---

sentir au barreau et à la tribune législative, lorsqu'il s'élève de ces discussions contradictoires soumises à des évènements qu'on n'a pu prévoir d'avance » Or ce point ne figurait pas dans sa *Rhétorique française* de 1825.

<sup>128</sup> « Principes de politique », *op. cit.*, p. 383.

<sup>129</sup> *Op. cit.*, p. 197.

<sup>130</sup> Dans les *Mémoires sur les Cent Jours*. Propos cités par J. Starobinski, *op. cit.*, p. 195.

<sup>131</sup> *Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1869, t. I, p. 338.

de la législation anglaise, quelques débats importants du Parlement. Broglie, qui était l'homme le plus au courant de toutes les choses britanniques, Staël, qui avait fait deux voyages pour les étudier et qui en avait rapporté le meilleur livre que je connaisse encore sur ce pays<sup>132</sup>, ne m'avaient rien refusé des informations que je leur pouvais demander, et j'étais sûr d'emporter avec moi leurs directions et leurs recommandations. [...] Je me proposais en particulier d'étudier en Angleterre ce que nous appelons en France l'administration<sup>133</sup>.

Car ainsi que l'écrit Emmanuel de Waresquiel, les doctrinaires avaient beaucoup à apprendre de l'Angleterre :

En 1814, la connaissance des institutions anglaises est quasi nulle. Sans doute l'anglomanie était-elle une dimension des sensibilités du temps. Au moment de l'élaboration de la Charte constitutionnelle, c'est à la Constitution anglaise que pensent les Constituants. [...] Il n'en reste pas moins que ce qu'on a surtout retenu du système anglais, c'est la monarchie tempérée par l'existence de deux chambres, sans aller beaucoup plus loin, par méconnaissance des pratiques parlementaires anglaises de l'époque<sup>134</sup>.

Guizot, pour sa part, ne se rendra pas en Angleterre avant son ambassade de 1840. Mais outre sa connaissance de la langue et de la littérature de ce pays, il s'est lancé dans l'étude des deux révolutions anglaises de 1640 et 1688 qui « sert de laboratoire et d'exemple comparatif à l'étude de la Révolution française comme à celle des chances de la Restauration selon l'opinion libérale<sup>135</sup> » et fait paraître en 1826 *L'Histoire de la révolution d'Angleterre*. Dans ses *Mémoires* il écrit :

Ce fut à cette époque que je m'adonnais sérieusement à l'étude de l'Angleterre, de ses institutions et des longues luttes qui les ont fondées. Passionnément préoccupé de l'avenir politique de ma patrie, je voulais savoir avec précision à travers quelles vérités et quelles erreurs, par quels efforts persévérants et quelles transactions prudentes, un grand peuple avait réussi à conserver un gouvernement libre.

Et, de fait, ses discours feront fréquemment allusion à l'histoire d'Angleterre et également aux débats parlementaires, comme dans ce discours du 10 juin 1836 sur les affaires d'Algérie où, comparant le débat en cours au fameux débat de la Chambre des communes sur l'abolition de la traite des nègres, Guizot déclare :

dans une occasion semblable et bien mémorable, messieurs, dans la Chambre des communes, à propos de l'abolition de la traite des nègres, M. Pitt, alors premier ministre, qui se connaissait, je crois, en fait de pouvoir, et qui n'était pas disposé à trouver bon qu'on parlât mal de son pays, M. Pitt, en entendant

---

<sup>132</sup> *Lettre sur l'Angleterre*, Paris, 1825.

<sup>133</sup> *Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. II, p. 160.

<sup>134</sup> Emmanuel de Waresquiel, « Quand les "doctrinaires" visitaient l'Angleterre au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Commentaire*, n° 66, été 1994, p. 361-367.

<sup>135</sup> Emmanuel de Waresquiel, *op. cit.*, p. 362.

plusieurs membres de la chambre des Communes s'écrier, lorsqu'on racontait les atrocités commises par des Anglais sur les vaisseaux négriers : « Assez ! assez ! » M. Pitt se leva et dit : « Non, ce n'est pas assez ; tant qu'il se commettra sur un seul vaisseau anglais un seul acte semblable, ce ne serait pas trop de tous les cris de la Chambre des communes tout entière pour en effacer le souvenir. » (*Profonde sensation*<sup>136</sup>.)

Thiers avait également fait référence à ce même débat, ainsi qu'au débat sur l'émancipation des catholiques, dans son discours du 4 janvier 1834 sur la politique intérieure :

Je citerai ce qui s'est passé en Angleterre, sous le ministère de lord Wellington, sur la grande question de l'émancipation, question bien capitale, puisqu'elle a donné naissance à deux réformes. Eh bien, sur cette question, lord Wellington et M. Peel n'étaient pas d'accord ; ils sont cependant restés ministres ensemble, parce qu'on a jugé que ce n'était pas une question de cabinet<sup>137</sup>.

Il en avait été de même longtemps auparavant sur la grande question de la traite des noirs. M. Pitt, chef de cabinet, était seul pour l'abolition de la traite, et tout le reste du cabinet se prononçait pour son opinion<sup>138</sup>.

Quant aux quatre « voyageurs », ils publieront les réflexions que leur inspirent les institutions politiques et la société anglaises soit dans leurs mémoires (Broglie, Rémusat), soit sous la forme de lettres publiées en recueil en 1825 (Auguste de Staël), soit dans une série d'articles parus dans *Le Globe* en 1826 (Duvergier de Hauranne). Fascinés par la publicité et la liberté de parole qui règnent lors des élections et dans les réunions publiques, ils assistent également aux séances du Parlement « en général décrit comme la caisse de résonance centrale à “la publicité donnée partout en Angleterre aux affaires publiques”, pour reprendre une expression de Madame de Staël<sup>139</sup> » même lorsque, comme Rémusat, ils avouent ne pas comprendre grand-chose à l'anglais parlé. Rémusat décrit ainsi la Chambre des communes :

c'était alors cette ancienne chapelle de Saint-Étienne, qu'on s'étonnait de trouver si petite, si simple, si sombre, quand on y arrivait comme moi plein de respect à la pensée que c'était là le lieu d'où la liberté rayonnait sur le monde moderne. La manière de discuter, parfaitement dénuée d'appareil théâtral, étonnait également. Tout le monde avait son chapeau sur la tête, allait et venait, et, la salle étant petite, faisait un bruit en marchant qui empêchait un peu d'entendre. Qui veut parler se lève, ôte son chapeau, et le garde ordinairement à la main en parlant. L'auditoire n'est pas parfaitement silencieux. L'« orateur » qui ne parle pas, c'est-à-dire le président, avec sa robe et sa grande perruque, n'a pas même de table devant lui pour mettre ses papiers. Extérieurement, l'assemblée, ni ses formes ne sont imposantes. On sent que c'est

---

<sup>136</sup> *Histoire parlementaire de France*, t. II, p. 484.

<sup>137</sup> Wellington devint premier ministre en 1828, Robert Peel était son ministre de l'Intérieur.

<sup>138</sup> *Discours parlementaires*, 1<sup>re</sup> partie, t. II, p. 173.

<sup>139</sup> Emmanuel de Waresquiel, *op. cit.*, p. 365.

un conseil habitué aux grandes affaires, et qui veut faire, et non poser<sup>140</sup>.

Il faut rappeler qu'à la même époque, en France, les députés parlent à la tribune et non depuis leur place et portent l'uniforme, que le décor du Palais Bourbon est autrement fastueux et solennel<sup>141</sup> et que, nous l'avons dit, la plupart des discours sont lus. Auguste de Staël avait noté également « l'absence de ton théâtral, le caractère concret des discussions » et comparé « la simplicité des débats anglais à la pédanterie des discussions françaises »<sup>142</sup>. Quant à Guizot, son impression ne sera pas différente en 1840. Voici comment il dépeint à la princesse de Lieven ses premières impressions de la Chambre des communes le 8 avril 1840 :

En entrant dans la Chambre des Communes, j'ai été saisi, charmé, presque imposé par cette extrême simplicité, ce grand parloir, ces murs de chêne, ce plafond de chêne, ces bancs de chêne, rien, absolument rien que des hommes discutant entre eux les affaires de leur pays, et les discutant depuis des siècles ; le pouvoir et le temps pour toute grandeur ! De ces mots *Gouvernement représentatif*, on dirait que nous avons pris la *représentation* et les Anglais le *Gouvernement*.

Mais les paroles ne lui font pas aussi forte impression que le cadre :

J'ai écouté. Mes oreilles n'ont pas été aussi frappées que mes yeux. Entre nous, bien entre nous, ce que j'ai entendu est très médiocre, sec, froid, commun<sup>143</sup>.

Retourné une autre fois à la Chambre, il confessera :

Il est vrai que je n'y entends rien. Les dehors ici sont si froids, même quand les résolutions sont passionnées ! Des charbons sous la neige<sup>144</sup>.

---

<sup>140</sup> *Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. II, p. 167.

<sup>141</sup> En voici un aperçu dans l'introduction de la *Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820* (Bruxelles, 1820) : « La salle des séances est de forme semi-circulaire ; elle reçoit d'en-haut le jour, ou la lumière d'un lustre qui descend, avec beaucoup de majesté par des moyens invisibles, au milieu des séances qui se prolongent. Les membres siègent sur des banquettes placées en gradins dans un hémicycle ; [...] Des galeries, supérieures à toute l'enceinte des députés, sont réservées aux journalistes et au public ; ces galeries sont séparées par les espaces réguliers d'une vaste colonnade, et supportées par des pilastres où s'attachent des draperies vertes, rehaussées de couronnes de pourpre. [...] Le riche bureau du président domine la tribune revêtue de marbre blanc, et sur laquelle se dessinent deux figures assises, représentant l'Histoire et la Renommée. Les statues en pied de Solon, Lycurgue, Démosthènes, Brutus, Caton, Cicéron, occupent des cintres à droite et à gauche de la place qu'occupe [le président]. Le pourtour des murs est revêtu de stuc et orné de lames de métal doré. Les deux portes latérales [...] sont en acajou plein, rehaussé d'étoiles d'or. Le pavé de la salle, qu'on dit orné d'attributs allégoriques, est habituellement recouvert d'un riche tapis à compartiments. »

<sup>142</sup> Emmanuel de Waresquiel, *op. cit.*, p. 365.

<sup>143</sup> *Lettres de François Guizot et de la Princesse de Lieven*, Paris, Mercure de France, 1963, t. II, p. 71.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 74.



Heureusement, un discours de Sir Robert Peel le réconcilie avec l'éloquence anglaise :

Je suis resté à la Chambre jusqu'à 1 h 1/2. J'ai entendu la moitié du discours de Peel. Excellente manière de parler, simple et point familière ; naturelle et point froide ; très bien posé de sa personne ; de l'autorité, comme on en a avec ses égaux quand on leur est supérieur sans être un homme supérieur.

Et il ajoute :

Ce qui est excellent, c'est l'énergie et l'intelligence avec lesquelles chaque parti soutient son chef. Les *hear* et les *loud-cheers*<sup>145</sup> sont pour moitié dans l'éloquence anglaise. Il n'y a rien de tel pour avancer que d'être ainsi poussé<sup>146</sup>.

Si Guizot parvient finalement à apprécier un discours à la Chambre des communes, on sent toute la distance qui sépare encore même un anglophile comme lui des formes extérieures de l'éloquence anglaise : l'admiration intellectuelle est acquise mais la « froideur » anglaise continue à déconcerter ceux pour qui l'éloquence est associée à la « chaleur » du sentiment de l'orateur qui doit gagner, par contagion, son auditoire.

Ce qu'offre finalement aux orateurs politiques de la Monarchie de juillet l'éloquence anglaise, c'est une façon de conjuguer l'utile et l'honnête dans « ces gouvernements libres et publics, appuyés sur la tribune, et qui s'adressent à l'intelligence éclairée des hommes » :

[...] dans la lutte des **passions** contemporaines, au milieu des vues **ambitieuses** et **intéressées**, que cette politique ne se refuse pas plus que les autres, il y a cependant toujours quelque **but honorable** qu'il faut avouer, qu'il faut poursuivre aux yeux du monde. C'est une expiation que la publicité exige du pouvoir dans les États libres ; c'est un hommage, c'est une dette que la politique de tribune paye à la conscience humaine. Tout gouvernement libre a souvent besoin d'être un gouvernement moral ; tout gouvernement dont les desseins sont annoncés et débattus à haute voix, fût-il ambitieux, injuste, a besoin de donner quelque satisfaction à l'humanité, et de proclamer, d'accomplir quelque réforme sage et généreuse. Dans un gouvernement où tout est public, où tout est discuté et librement contredit, il n'est pas possible que l'**intérêt**, la **cupidité**, ou même les préjugés d'un **patriotisme étroit** et **égoïste**, soient exclusivement entendus, et que la **vérité**, la **justice** n'aient pas leur heure et leur jour<sup>147</sup>.

La « publicité » fait que la raison d'État fondée sur l'intérêt, la cupidité, le désir de puissance d'une nation ne peut s'avouer de manière brutale et cynique : elle doit donner des gages à la « conscience humaine », à l'« humanité ». L'utile doit, à un certain moment, le céder à l'honnête. Et c'est l'exemple que donne l'Angleterre à la France et en particulier Pitt, qui fascine Villemain

---

<sup>145</sup> Les *bravos* et les *vifs applaudissements*.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>147</sup> A. Villemain, *Cours de littérature française*, t. 4, p. 260-261.

parce qu'il incarne à lui seul la raison d'État ou, selon l'expression de Villemain, « l'apologie du pouvoir<sup>148</sup> » rendant les armes à la justice, la liberté et l'humanité :

Voyez cette Angleterre si profondément passionnée pour ses **intérêts** propres, et qui les comprend si bien ; cette Angleterre **ambitieuse** par nécessité (car son existence est liée inséparablement à sa **grandeur** ; elle a besoin de dominer les mers pour être en **sûreté** chez elle) : à diverses époques sa tribune a proclamé des **maximes généreuses, cosmopolites**, qui semblaient contrarier sa politique. D'abord **l'intérêt**, le **préjugé** populaire, **l'égoïsme** mercantile luttèrent contre cette nouveauté, la repoussaient, la reléguèrent parmi les rêves de la philanthropie ; puis l'action de la publicité, quelques voix éloquents, quelques ambitions habiles qui s'emparaient de cette vérité, quelque circonstance heureuse qui la rendait moins redoutable pour le préjugé ou l'intérêt du pays, la faisaient insensiblement dominer dans les esprits, et finissaient par la réaliser dans les lois<sup>149</sup>.

Villemain retrouve ici dans l'utile, ou l'intérêt, selon le terme du XIX<sup>e</sup> siècle, les deux subdivisions cicéroniennes du *De Inventione* que sont la sécurité et la puissance<sup>150</sup>. En revanche, sa version de l'honnête porte la marque de la philosophie des Lumières et cette notion d'« humanité » qui se décline en « maximes généreuses, cosmopolites » nous renvoie à la définition qu'en donnait Madame de Staël dans *De la littérature* : « On a appris à respecter profondément le don de la vie ; l'existence de l'homme, sacrée pour l'homme, n'inspire plus cette sorte d'indifférence politique, que quelques anciens croyaient pouvoir réunir à de véritables vertus<sup>151</sup>. » Ce que parvient à réaliser l'éloquence parlementaire anglaise, selon Villemain, c'est cette conjugaison de l'utile et de l'honnête que le genre délibératif recherche depuis l'Antiquité. Et il en donne un exemple particulier avec le débat sur la traite des noirs en 1792 qui conduit à son abolition, saluant « comme un progrès inévitable d'un gouvernement libre, cette grande décision d'un peuple et d'un parlement si habilement occupé de ses intérêts commerciaux, et qui semble tout à coup prêt à les sacrifier<sup>152</sup> ». C'est le discours où Pitt passe de « l'indifférence naturelle du pouvoir » aux questions d'humanité qui est emblématique de ce progrès. Car si Fox, en « esprit généreux épris d'un zèle ardent pour le bonheur, pour la liberté de l'esprit humain », était dans son rôle d'opposant en traitant la question du point de vue de la justice et de la dignité humaine, il était plus étonnant que Pitt, « cet homme si grave, si sévère, si purement, si exclusivement ministre » s'indigne contre la traite des noirs et soit « pénétré d'une pitié

---

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>150</sup> « La sécurité consiste à garantir d'une manière sûre et complète notre salut ; la puissance est la possibilité de disposer de moyens suffisants pour conserver nos biens et diminuer ceux des autres. » Voir *supra*.

<sup>151</sup> *Op. cit.*, p. 185.

<sup>152</sup> *Op. cit.*, t. 4, p. 264.

profonde », indignation et pitié, ressorts du *pathos* qui le font « plus passionné pour la justice, pour la liberté, pour l'humanité, que les orateurs de l'opposition eux-mêmes<sup>153</sup> » :

Dans ce contraste entre les deux discours, vous voyez la différence de ces deux génies : l'un exclusivement préoccupé par les grandes pensées de **justice**, par le **bien spéculatif** ; l'autre, lors même qu'il obéissait à un **sentiment généreux**, attentif surtout à l'**intérêt immédiat** de l'Angleterre. Pitt conçoit la **justice**, il l'aime, il la préfère ; mais il aurait reculé devant elle, si pour y arriver il avait fallu passer par dessus les **avantages** du pays : ministre avant tout, et Anglais avant d'être philanthrope. Mais ce sérieux, cette **gravité pratique et positive**, ce zèle exclusif pour l'**intérêt** de son pays, tout cela n'empêche pas cependant que son âme n'éclate aussi en **nobles et généreux sentiments**, lorsque enfin, pour lui, l'heure est arrivée de s'y livrer, non pas seulement en sûreté de conscience, mais en sûreté de profits pour l'Angleterre. [...]après avoir établi l'opportunité, l'**utilité** même de la suppression de l'esclavage, Pitt saisit le **point de vue moral** de cette grande question. C'est alors seulement que, tranquille sur l'**intérêt** de l'Angleterre, il adopte le principe **d'humanité** dans toute sa plénitude, sans restriction, sans retard<sup>154</sup>.

L'intérêt et l'humanité, l'utilité et les sentiments généreux, les avantages et la justice, cette conjonction conflictuelle, qui est au cœur du genre délibératif, trouve son aboutissement dans le discours de Pitt. Car il ne s'agit pas d'un calcul d'intérêt qui se déguiserait sous l'apparence de la philanthropie — Villemain s'est employé à le montrer au préalable<sup>155</sup> — mais bien du dépassement du conflit de valeurs dans le mouvement du progrès. Ainsi, dit plus loin Villemain à propos d'autres débats, « cette Angleterre, dont la puissance et la liberté même semblaient fondées sur des suppressions partielles, chaque fois qu'elle a besoin de trouver un surcroît de force, elle détruit une injustice, elle reconnaît un droit. Veut-elle se préparer pour quelque grande lutte, ce n'est pas une liberté qu'elle supprime ; c'est une liberté qu'elle élève comme une colonne de plus pour soutenir l'édifice<sup>156</sup> ». À travers Pitt, toujours « grave et modéré<sup>157</sup> », ce qu'a voulu montrer Villemain, obligé de justifier le panégyrique d'un ennemi de la France, c'est la « salutaire puissance » des « principes mêmes de la liberté civile et politique » :

Au milieu de ces luttes orageuses et régulières d'une liberté appuyée sur la loi, il a paru un des plus grands athlètes de la parole, il a été le ministre dirigeant de l'Europe ; il a montré tout à la fois la supériorité du génie parlementaire sur les conseils des rois absolus, et la force d'un État libre contre un peuple en révolution. Parlant de l'éloquence moderne, pouvais-je oublier un si grand exemple<sup>158</sup> ?

---

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 264-265.

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 267-268.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 260-263.

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 276.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 228.

Entre l'éloquence technique et/ou flagorneuse du conseil du roi et l'éloquence démagogique et enflammée des tribuns du peuple, il y a place pour l'éloquence d'un Pitt qui concilie l'intérêt de l'État et la « poursuite d'un but salubre pour l'humanité » :

Plus de trente ans après Pitt, des voix éloquentes et généreuses ont invoqué les mêmes principes, ont dénoncé presque les mêmes barbaries à la tribune des chambres françaises. Tel est le succès tardif de ces missions d'humanité. Les générations passent ; de nouveaux talents s'élèvent pour plaider la même cause. Le mal s'adoucit ; et le bien tout entier s'accomplira dans l'avenir. Honneur à M. Pitt, pour avoir commencé<sup>159</sup>.

Ainsi, à travers le cours de Villemain – et l'on sait le retentissement qu'il a eu, en même temps que les cours de Guizot et Cousin, à la fin de la Restauration –, l'éloquence anglaise fournit moins un modèle de style qu'une façon de traiter le conflit des valeurs dans un régime de liberté. Nous verrons, à travers l'étude des discours, si Thiers et Guizot sauront s'en inspirer.

## **D. Épilogue : Thiers et « l'art de la discussion » dans le *Discours sur l'éloquence judiciaire***

Car Thiers manifeste, dès son *Discours sur l'éloquence judiciaire* de 1818, avec lequel il remporte le concours de l'académie d'Aix, le souci d'un « art nouveau » de l'éloquence qu'il baptise « art de la discussion », art dont il dit qu'il « n'appartient point exclusivement au Barreau » mais « également à l'éloquence législative qui crée les lois et à l'éloquence judiciaire qui discute leur application<sup>160</sup> ». Avec cette notion (et le choix même du terme « discussion » est atypique dans la tradition française de l'éloquence), il s'efforce de dépasser l'opposition des passions et de la raison dans laquelle s'est enfermé le débat rhétorique. L'épigraphe de Lacretelle sur l'éloquence judiciaire qui ouvre le mémoire le dit d'emblée :

Son digne emploi, parmi nous, n'est pas comme chez les anciens, de soulever les passions contre la raison ; d'égarer ou de désarmer la justice, de bouleverser l'empire des lois, elle s'honore aujourd'hui de les servir.

Mais il ne s'agit pas simplement pour Thiers de réhabiliter la raison contre les passions, ce qui n'aurait rien de très nouveau, en opposant ceux qui « n'appellent éloquence que celle qui a soulevé leurs passions ou excité leur imagination » à d'autres qui « regardent comme de vaines

---

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 274.

<sup>160</sup> *Concours de 1818 de l'académie d'Aix. Discours sur l'éloquence judiciaire par M<sup>r</sup>. Thiers étudiant en droit (Mémoire qui a obtenu la médaille d'or proposée par l'Académie)*, 1<sup>re</sup> copie, Bibliothèque Thiers, Manuscrits, 2<sup>e</sup> série, 557, p. 3.

paroles, comme une vaine représentation celle qui n'a point attaqué directement leur raison » ou à Buffon qui « dit que c'est le corps qui parle au corps » :

Ne pourrait-on pas dire en réduisant ces divers effets à un seul constant et nécessaire, que lorsque par la puissance de la parole, les hommes réunis ont aperçu [sic] en commun une même vérité, **éprouvé un même sentiment**, que, lorsque cette harmonie a eu lieu, il y a eu éloquence ? Alors nous ne donnerons plus seulement ce nom à la parole impétueuse qui a **excité le trouble** dans notre âme, mais à celle qui aura **porté la lumière** dans les questions les plus obscures, et qui nous aura fait **jouir en commun** de l'évidence.

Un orateur réclame mon attention.

Ses accents sont purs, nobles et calmes. Il pose quelques principes simples et lumineux. Il les coordonne à toutes les vérités connues, et m'offre un ensemble dont je suis obligé de révéler la majesté. Bientôt poursuivant ces principes dans leurs conséquences nécessaires, il se montre forcé d'arriver à des résultats que je lui refusais d'abord. Si, à l'instant où je veux me ressaisir de mes opinions, il s'en empare, s'il les reporte aux principes qu'elles supposent, s'il me les fait voir renversant les vérités qu'il venait d'établir et qu'il m'avait fait **aimer**, s'il accumule ces conséquences ; s'il les poursuit dans leurs ravages, alors je suis bientôt **ébranlé**, je m'empresse de renier mes idées ; et si jettant [sic] les yeux sur ceux qui m'entourent, je vois leurs regards m'attester la même abnégation, si je les vois réunis dans une contemplation commune, j'éprouve une sorte de **saisissement** et pressé par la reconnaissance je ne trouve qu'une idée, qu'un mot pour honorer la parole qui a produit en moi **ces nobles effets** ; je l'appelle éloquence. Cependant **mes passions n'ont point été excitées ; mais j'ai vu la vérité et j'ai tremblé un instant pour elle ; j'ai aimé** l'orateur qui a produit en moi ces **saintes émotions ; j'ai aimé** ceux qui placés à mes côtés, ont obéi à la même puissance. **J'ai désiré** enfin que tous les hommes fussent réunis dans ce même lieu pour rendre hommage à la vérité ; et à l'orateur qui l'a proclamée.

Tel est l'art de la discussion.

Ce que définit Thiers dans ce passage, c'est bien une forme de *pathos* car il y est question tout au long de sentiment, d'émotion, d'amour même. Mais c'est un *pathos* aux couleurs de la vérité, un sentiment qui naît non du trouble ou de l'excitation d'une âme qui se rend à l'orateur parce qu'elle a, en quelque sorte, perdu ses repères et n'est plus que passions, mais qui est provoqué par le caractère magistral de la démonstration qui « s'empare » des esprits pour faire aimer la vérité, en somme une forme supérieure de *docere* qui bouleverse l'ensemble de l'auditoire en provoquant une sorte de révélation (« ces saintes émotions »).

Dans son mémoire, il étudie l'histoire de l'éloquence judiciaire, en commençant par les anciens qui ne connaissaient pas cet « art de la discussion » : dans un système sans « loi obligatoire », c'est-à-dire où la législation ne forme pas un corps de règles complet et organisé, les orateurs avaient toute latitude pour persuader les juges mais il leur manquait « la science de la déduction qui suppose un ensemble bien lié », « ils ne discutaient point les faits avec une scrupuleuse fidélité », comme le montrent les préceptes de la *Rhétorique à Hérennius*, et « se

bornaient le plus souvent à les nier, en accusant de fausseté et les témoins et l'accusateur<sup>161</sup> ». C'est hors de la discussion des faits que l'éloquence a pu se déployer. Avec les institutions fixées à la Renaissance jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nouveaux droits sont reconnus aux membres de la société civile et les juges sont soumis à une législation certes encore incomplète mais dont les principes généraux sont obligatoires :

[...] la puissance des effets oratoires [est] diminuée parce que les débats judiciaires n'excitent plus l'attention publique et ne sont plus entourés de la même solennité, enfin parce qu'un Magistrat, chargé des intérêts de la loi contre les intérêts individuels, avertit les juges et les préserve de toute séduction<sup>162</sup>.

L'institution du Ministère public a ainsi donné naissance à un genre particulier d'éloquence, à la parole majestueuse comme celle du législateur, et qui a besoin de « toutes les lumières de la raison et de toute la modération de la sagesse » à la différence de l'accusation à Rome qui pouvait « appeler les passions au service de sa cause ». Parmi les hommes qui ont contribué à « former parmi nous l'art de la discussion », Thiers cite Pellisson, Bossuet et Arnauld pour son Apologie en faveur des catholiques d'Angleterre qui se distingue par la force du raisonnement. Des progrès décisifs ont lieu grâce à Domat et d'Aguesseau qui perfectionnent la législation et à Rollin qui « instruit la jeunesse à l'imitation des modèles ». La philosophie, d'autre part, « multiplie et agrandit les idées », l'orateur rattachant désormais sa cause « aux plus hautes considérations » jusqu'à « pénétrer dans le domaine de l'éloquence législative pour poser les règles dont elle invoque l'application », et elle « fournit des moyens à l'art de la discussion [...] par le perfectionnement des langues et de la Méthode<sup>163</sup> ». Avec Lenormand et Cochin, qui « durent tous leurs succès à l'improvisation », naît véritablement l'éloquence judiciaire qui a fait du XVIII<sup>e</sup> siècle la plus brillante époque du barreau français. Cette valorisation de l'improvisation, chez Lenormand et Cochin d'abord, puis avec Gerbier, le plus grand des improvisateurs au Barreau de Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, si elle n'est pas originale – on retrouve dans La Harpe, par exemple, l'évocation de Gerbier comme improvisateur – n'en est pas moins intéressante à signaler chez Thiers qui se distinguera notamment par sa capacité à improviser ses discours. Mais pour l'heure, son éloge de l'improvisation reste en partie prisonnière de la conception traditionnelle de l'éloquence comme communication des sentiments de l'orateur à l'auditoire, comme « échauffement » contagieux qui ne peut se préparer « à froid », conception renforcée par l'idée de l'éloquence « naturelle » valorisée, nous l'avons vu, par le XVIII<sup>e</sup> siècle :

Les Anciens avaient senti tout l'avantage de l'improvisation, et ils ne se présentaient jamais à la tribune avec des harangues écrites. [...]

---

<sup>161</sup> « Si les Philippiques de Cicéron n'avaient pas été sanctionnées par les crimes d'Antoine et sa lâche vengeance, on douterait peut-être si le beau génie de l'ancienne Rome ne fut pas un vil calomniateur. » *Ibid.*, p. 7.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>163</sup> La Méthode étant définie comme « l'art de ne passer jamais que du connu à l'inconnu, c'est-à-dire la science de la déduction ». *Ibid.*, p. 25.

Rien n'excite l'enthousiasme de l'Orateur dans le silence du cabinet ; son imagination est rebelle et son âme refroidie. [...]

L'enjeu est cependant les « idées » et il s'agit plus de dissimuler les faiblesses éventuelles du raisonnement que d'exciter les passions :

Dans l'improvisation au contraire, les pensées s'élèvent et l'expression avec elles. [...] Il semble que l'âme, lorsqu'elle est vivement émue, est placée dans une région où tout est en harmonie, où toutes les idées sont représentées par des images, et où ces images rencontrent toujours les expressions les plus propres à les animer. [...]

Maître de nous pendant la rapidité du discours, l'Orateur supplée quelquefois à la faiblesse des preuves par la verve et les mouvemens de son éloquence. Il nous entraîne à sa suite, sans nous laisser apercevoir la route qu'il a tenue. Obligés de le suivre, nous avons à peine le temps de jeter [sic] les yeux autour de nous, et alors le désordre des idées, le défaut d'unité du plan nous échappent<sup>164</sup>.

Il n'y a donc pas contradiction avec l'éloge de Linguet, avocat de la fin du siècle :

La sensibilité et le pathétique, qualités qui lui manquent, sont celles dont on fait le plus rarement usage au Barreau. Il possède en revanche celles qui constituent le véritable mérite de l'avocat : la précision, la clarté, une diction saine, un style chaleureux et énergique, il fait l'emploi le plus heureux de l'ironie, et lorsqu'il garde des ménagemens, on peut le proposer pour modèle<sup>165</sup>.

Après la Révolution, qui interrompt la tradition, s'ouvre une période nouvelle : « sous une législation régulière et obligatoire, qui ordonne l'exécution de ses moindres volontés », l'éloquence judiciaire « n'a plus qu'à discuter l'application des principes déjà existants ». Alors « l'art de la discussion devient son plus puissant moyen et souvent le seul qu'elle puisse employer » :

Les institutions nouvelles ont exercé une grande influence sur l'éloquence judiciaire, le juge aujourd'hui est asservi aux textes, la loi nouvelle a ménagé ses paroles et chacune d'elles rend une volonté féconde. C'est à l'avocat à la développer et à faire jaillir de nombreuses conséquences ; il n'a plus à multiplier les citations de textes, il n'en a qu'un petit nombre à méditer, tous énonçant des principes rivaux mais non opposés, dont il doit expliquer l'existence simultanée et nécessaire ; il n'a d'influence que sur l'application de la loi.

Cette fois encore, l'idée n'est pas nouvelle et n'est pas propre à Thiers mais les conséquences qu'il en tire sur ce que pourrait être « l'art de la discussion » à l'avenir peuvent être prolongées du côté de l'éloquence délibérative, comme il nous a lui-même incité à le faire au début de son mémoire :

---

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 27-28.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 31.

*L'art de la discussion* acquiert dans ces fonctions nouvelles toute la **précision** de la loi elle-même. Dans une législation régulière, chaque principe est voisin d'un autre, ils se touchent tous réciproquement, il faut alors que la langue ait une précision rigoureuse pour ne pas usurper, dans l'énonciation d'un principe, sur le domaine d'un autre. Il faut qu'elle lui serve elle-même de limite, mais qu'elle atteigne en même temps toutes ses conséquences. Cette langue que nous concevons ne serait point aride, elle pourrait être riche d'expression, elle pourrait, **habilement figurée**, rendre sensible par des **images** les rapports que les principes ont entre eux<sup>166</sup>. Elle pourrait devenir éloquente parce qu'elle serait **rapide**. Et, si l'orateur lui faisait porter de grandes idées, s'il se montrait initié à la pensée du législateur, si (comme on l'a dit avec tant de profondeur parmi nous) il développait *la morale du code civil*, alors il atteindrait à la véritable éloquence, non point à celle qui consiste le plus souvent dans le **blâme**, et qui n'est qu'une **vaine et injurieuse déclamation**, mais à celle qui, négligeant l'**intérêt passager des passions**, traite les **intérêts universels**.

Ce que développe Thiers ici c'est, outre une conception du style fondé sur la précision, la rapidité et un usage des images au service de la clarté, une définition du véritable *pathos* comme appel aux « intérêts universels » et non excitation des passions fondées sur des intérêts individuels. Transposé dans le genre délibératif, c'est tout ce qui séparerait le « blâme » de la véritable *indignatio* qui s'élève contre l'atteinte aux grands intérêts de l'État. Et on voit comment, pour Thiers, l'utile, qui se fonde sur les intérêts « passagers », peut devenir l'honnête lorsque les intérêts en jeu sont ceux de l'humanité. Pour en revenir à l'éloquence judiciaire, ce sera le cas lorsque, dans la défense criminelle, l'orateur « sans nier les vérités accusatrices qui s'élèvent contre son client [...] s'attache seulement à celles qui seraient nécessaires encore à la justice et qui ne lui sont point acquises » :

Qu'alors il présente le doute effrayant à la conscience des juges, qu'il se livre aux mouvements que fait naître dans une âme ardente, l'idée d'une condamnation injuste ; alors on ne l'accusera plus de faire un honteux abus de la parole et son ministère sera rendu à la dignité que la loi lui avait promise.

Reste à voir comment, douze ans plus tard, Thiers entreprendra de mettre en œuvre cet « art de la discussion » à la Chambre des députés.

---

<sup>166</sup> Thiers donne en note un exemple d'image emprunté à Lally-Tolendal : « **greffer** un procès sur un autre ».



## **Chapitre 3 : Les conditions institutionnelles de la parole parlementaire sous la Monarchie de Juillet : une parole réglée et réglementée**

L'étude du modèle anglais nous a montré à quel point le caractère de l'éloquence était lié à celui des institutions et au théâtre même de cette parole, c'est-à-dire au lieu où elle s'exerce. L'idée que l'importance de l'enjeu fait la grande éloquence, importance liée au pouvoir que l'orateur est susceptible d'exercer par sa parole, est une des idées reçues sur le genre délibératif. Or, ce pouvoir est étroitement dépendant de l'organisation des pouvoirs institutionnels et du cadre constitutionnel. Pour mesurer l'efficacité potentielle de la parole parlementaire, il nous faut donc d'abord étudier les pouvoirs de la Chambre des députés dans la monarchie constitutionnelle mise en place par la Charte de 1814, revue en 1830, et par la pratique politique du régime. Sachant que la première règle de l'art oratoire est celle de l'adaptation à l'auditoire, il nous faut aussi savoir qui sont les députés de la monarchie de Juillet que les orateurs de la Chambre vont s'efforcer de persuader. Mais cette parole n'obéit pas seulement aux règles de la rhétorique : elle est organisée par un règlement, qui fournit le cadre des interventions et les discipline, et dont il nous faudra signaler les principales dispositions. Enfin, le lieu, l'hémicycle du Palais-Bourbon, détermine les conditions matérielles de la parole et n'est pas sans influencer à son tour le caractère de l'éloquence.

### **A. Une monarchie parlementaire ? ou les règles du jeu parlementaire selon la Charte**

Si l'on s'en tient au texte de la Charte, le régime qu'elle met en place est davantage une monarchie limitée qu'un véritable régime parlementaire. D'ailleurs, comme l'écrit Pierre Rosanvallon, la Charte « est plus marquée par la clarté des rejets qui la fondent que par la précision des principes constitutionnels qui la guident<sup>1</sup> ». Réagissant contre le régime impérial et, à travers lui, contre les institutions révolutionnaires (puisque le régime napoléonien se donnait comme un prolongement de la Révolution à travers la pratique du plébiscite), elle établissait un

---

<sup>1</sup> *La Monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, Fayard, 1994, p. 57.

régime strictement représentatif et répudiait la souveraineté nationale<sup>2</sup>. Mais elle n'était pas pour autant un pur retour en arrière, puisque Louis XVIII prenait ses distances avec la contre-révolution, sans pour autant justifier, d'ailleurs, ses ouvertures libérales (la garantie des droits individuels et l'équilibre des pouvoirs) et les insérer dans une philosophie politique<sup>3</sup>. En réalité, comme le montre Pierre Rosanvallon, la monarchie constitutionnelle est plus, pour Louis XVIII, « un fait historique qu'un régime ayant sa consistance propre<sup>4</sup> » et le maintien des formes monarchiques (affirmation de la prérogative royale et rejet de toute notion de « monarchie élective ») est « une façon d'éviter d'aborder la question de fond sur la nature du régime mis en place par la Charte ». D'ailleurs, précise-t-il encore, personne à l'époque n'était préparé à traiter techniquement des questions constitutionnelles et la Charte a été considérée davantage comme une simple œuvre de circonstance que comme une construction reposant sur un corps de principes nettement élaborés.

Certes, la référence au modèle anglais, nous l'avons vu, est omniprésente en 1814 : à aucun autre moment, montre Paul Bastid<sup>5</sup>, les institutions britanniques n'ont joui en France d'un pareil prestige et le régime britannique, libéral pour les libéraux, monarchique et fondé sur les traditions pour les royalistes, est le modèle qui s'impose à tous. Mais c'est « à l'Angleterre une peu vague et idéalisée de Delolme ou de Voltaire que l'on songe, sans se soucier d'entrer dans le détail des mécanismes constitutionnels<sup>6</sup> », mécanismes d'ailleurs mal connus malgré le séjour de Louis XVIII et de nombreux autres émigrés en Angleterre. En particulier, la responsabilité des ministres devant la Chambre, composante essentielle du gouvernement parlementaire et apparue sous sa forme définitive en Angleterre peu de temps avant la Révolution française, n'était comprise alors que par très peu de publicistes<sup>7</sup> et on voyait surtout dans le système anglais une monarchie tempérée par l'existence de deux chambres, le partage des pouvoirs législatifs entre le Roi et l'Assemblée ainsi que le concours des ministres aux actes royaux par *countersigning*. Des trois pièces fondamentales du régime parlementaire – irresponsabilité du chef de l'État,

---

<sup>2</sup> Voir Paul Bastid, *Les Institutions politiques de la monarchie parlementaire française (1814-1848)*, Éditions du Recueil Sirey, 1954, p. 10.

<sup>3</sup> Voir le préambule de la Charte de 1814 : « Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissants des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées : nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel ; mais en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette Charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. » in P. Rosanvallon, *op. cit.*, « Annexes de la Charte de 1814 », p. 250.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 60.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 33 à 38.

<sup>6</sup> P. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 62.

<sup>7</sup> Dont Benjamin Constant, voir *supra*.

responsabilité politique des ministres, faculté pour l'exécutif de dissoudre les chambres —, la Charte ne mettait en place que la première et la troisième et c'est la pratique qui allait combler les lacunes du texte constitutionnel en faisant émerger la notion de responsabilité politique du ministère.

Autre aspect des institutions parlementaires anglaises dont on méconnaissait l'importance pour le bon fonctionnement d'un tel régime : l'existence de deux partis cohérents, les Whigs et les Tories, lentement constitués au cours de l'histoire, devenus libéraux et conservateurs, exprimant un même loyalisme à l'égard du trône malgré des conceptions politiques différentes, et formant des équipes appelées à se relayer au pouvoir. Or, si l'absence de partis politiques constitués a été masquée, sous la Restauration, par l'affrontement des ultras et des libéraux qui, malgré leur opposition irréductible, ne remettaient en cause, ni les uns ni les autres, la forme du régime (du moins jusqu'en 1828 pour les ultras), il n'en a pas été de même sous la monarchie de Juillet où, après la mort de Casimir Périer qui avait su réunir derrière sa personne ce qu'on avait appelé le parti de la Résistance, l'inorganisation parlementaire a prévalu, condamnant les différentes mouvances à des alliances davantage fondées sur des ambitions individuelles que sur une idéologie très affirmée. En janvier 1843, Tocqueville déclarait dans *le Siècle* :

La plupart de nos hommes politiques, qui, depuis dix ans, nous dirigent ont tant de fois changé de principes et de parti, qu'il est permis de croire qu'ils n'ont point de principes et qu'ils sont incapables ou indignes d'avoir un parti<sup>8</sup>.

Mais si l'absence de véritables partis a été préjudiciable pour la survie du régime, elle créait, dans les Chambres, un jeu ouvert pour la parole politique : alors que l'existence de partis peut rendre vain toute effort de persuasion à la tribune (et c'est déjà ce que reprochait Marmontel à l'éloquence parlementaire anglaise) puisque la discipline de vote rend le résultat prévisible, l'absence de groupes parlementaires organisés rend à la parole toute sa puissance, en faisant l'instrument de la persuasion ou, du moins, celui de la constitution de ces groupes.

Encore fallait-il que les Chambres, et en particulier celle des députés, conquièrent un véritable pouvoir de contrôle, ce qui fut fait dès les premières années de la Restauration, grâce, paradoxalement, aux ultras de la « Chambre introuvable » qui avaient été amenés à interpréter la Charte contre le roi lui-même, dans le sens d'une indépendance accrue du pouvoir législatif, pour lutter contre les influences libérales, les libéraux défendant, de leur côté, la prérogative royale<sup>9</sup>. Dès 1814, sous la première Restauration, la Chambre des députés avait commencé à affirmer la prérogative parlementaire lors de la discussion de son règlement en limitant le pouvoir

---

<sup>8</sup> Cité par Hervé Robert, *La Monarchie de Juillet*, Paris, PUF, 1994, p. 37.

<sup>9</sup> Avant que la tendance ne s'inverse à partir de 1820, lorsque les libéraux entreprennent de lutter contre les ministères Richelieu puis Villèle.

réglementaire de l'exécutif et en exerçant le droit d'amendement<sup>10</sup>. Le baron Louis, ministre des finances, avait également, lors du vote du premier budget, fixé les principes financiers du régime parlementaire, en particulier la division du budget en départements ministériels et le contrôle de son exécution. Ce contrôle, encore très global en 1814, ira en se renforçant, les libéraux ayant identifié leur combat en faveur du régime parlementaire à l'amélioration des procédures de la discussion budgétaire<sup>11</sup>. Mais, selon Pierre Rosanvallon, la France entre vraiment dans l'âge du gouvernement parlementaire lorsque, en septembre 1815, Talleyrand, le premier président du Conseil de l'histoire de France, est chassé par la majorité ultra de la Chambre élue en août<sup>12</sup>. C'est le parti ultra qui va chercher à faire prévaloir l'idée du renouvellement intégral de la Chambre (la Charte prévoyait son renouvellement par cinquième chaque année) afin de préserver sa majorité. C'est Vitrolles, confident du comte d'Artois, qui affirme la nécessité pour le ministère de s'appuyer sur la majorité de la Chambre des députés, fait de la responsabilité des ministres (et pas seulement individuelle et pénale mais politique et collective) la première condition du gouvernement représentatif, et du droit de dissolution le moyen pour le roi de vérifier l'opinion réelle du pays et non de faire triompher ses vues personnelles. Et Chateaubriand défend également l'idée que le ministère doit sortir de la majorité de la Chambre puisque, dans la monarchie constitutionnelle, c'est l'opinion publique, représentée par les députés, qui est la source et le principe du ministère<sup>13</sup>.

Mais, souligne encore Pierre Rosanvallon, si tout un ensemble de dispositifs, « fondements techniques » du parlementarisme, comme le vote de l'adresse, la discussion du budget, les procédures d'enquête ou d'interpellation des ministres, « convergent pour donner un pouvoir de contrôle et de régulation aux Chambres », la notion de responsabilité ministérielle, « fondement politique » du régime parlementaire, a plus de mal à s'imposer et s'exerce de façon assez floue puisque, sur les huit ministères qui se sont succédé de 1814 à 1830, aucun n'a quitté le pouvoir à la suite d'un vote de défiance ou d'un vote défavorable et que les six dissolutions sont restées le plus souvent une manifestation de la prérogative royale et non un appel au corps électoral pour faire trancher un désaccord avec les Chambres. Un écart persiste donc entre les

---

<sup>10</sup> L'article 46 de la Charte soumettait le droit d'amendement au consentement du roi.

<sup>11</sup> Sur ce point, voir P. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 66 à 68 ou P. Bastid, *op. cit.*, p. 278 à 280. La question de la « spécialité » des dépenses fait l'objet du premier discours de Thiers à la Chambre le 23 novembre 1830. Il y résume justement l'évolution du contrôle parlementaire du budget sous la Restauration.

<sup>12</sup> P. Rosanvallon rappelle que, sous la première Restauration, il n'existait pas de véritable ministère mais une juxtaposition de départements séparés qu'aucune politique commune ne cimentait : les ministres, qui n'étaient pas choisis parmi les députés, ne délibéraient pas ensemble et voyaient séparément le roi. C'est à Gand, pendant les Cent-Jours, que s'opère le tournant pour Louis XVIII et que mûrit l'idée de gouvernement uni et responsable, sous l'influence des puissances alliées et des avis de Lally-Tolendal, Beurnonville, Chateaubriand et Talleyrand (*La Monarchie impossible*, p. 68 à 74).

<sup>13</sup> Voir P. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 76 à 81.

principes proclamés et les techniques politiques qui lui donnent sens. En tout cas, c'est bien pour défendre l'affirmation du droit du pays à intervenir dans la délibération des intérêts publics et pour affirmer la nécessité du concours permanent des vues politiques du gouvernement avec les vœux du peuple que les 221 députés, qui votent l'adresse en mars 1830, s'élèvent contre l'interprétation absolutiste de la Charte des ultras et de Charles X, transformant ainsi le conflit politique en crise constitutionnelle. Avec la révolution de Juillet, c'est donc la conception parlementaire de la Charte qui est rétablie, ce que confirment certaines des modifications apportées à la Charte : la reconnaissance du droit d'initiative aux deux chambres et non plus seulement au roi, la publicité des séances de la Chambre des pairs, la réduction du mandat des députés de 7 à 5 ans, le droit pour la Chambre de nommer son président directement au lieu de présenter des candidats au choix du roi, l'abaissement de 40 à 30 ans de l'âge de l'éligibilité et de 30 à 25 ans de celui de l'électorat, la nomination des présidents des collèges électoraux par les électeurs et non plus par le roi, la suppression de l'article 56 qui restreignait la responsabilité des ministres aux cas de trahison et de concussion<sup>14</sup>. Mais comme pour la Charte de 1814, c'est surtout la pratique qui précisera des institutions toujours aussi peu définies en théorie. Un des débats constitutionnels récurrents de la monarchie de Juillet sera d'ailleurs la question du rôle du roi, qui provoquera le débat sur l'adresse de 1839 sur la définition de la fonction royale. Mais dès le 4 janvier 1834, en réponse à Odilon Barrot, Thiers défendait vigoureusement l'irresponsabilité royale et la responsabilité politique corrélatrice des ministres :

S'il y avait des ministres assez lâches pour faire remonter plus haut leur responsabilité, je ne crains pas de le dire, ils seraient coupables de bassesse d'âme ; il faudrait les frapper pour cela et ne pas venir dire à la tribune qu'ils font remonter plus haut leur responsabilité. Cela ne se peut pas : c'est toujours aux ministres, et uniquement aux ministres, que doit remonter la responsabilité. (*Bravos.*)<sup>15</sup>

Il reste maintenant à préciser, pour bien mesurer les enjeux de la parole parlementaire sous la monarchie de Juillet, ce que sont les pouvoirs constitutionnels de la Chambre des députés

---

<sup>14</sup> Les autres modifications, outre la suppression du préambule, concernent la religion catholique, qui n'est plus déclarée religion de l'État mais de la majorité des Français ; l'article sur la liberté de la presse auquel il est ajouté que la censure ne pourra jamais être rétablie ; l'article 14 devenu article 13, où ont été supprimés les mots *et la sûreté de l'État* et où on précisait que le Roi ne pourrait jamais « ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution » et qu'aucune troupe étrangère ne pourrait être admise au service de l'État qu'en vertu d'une loi ; l'addition de l'article 66 qui confie la Charte « au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français » ; de l'article 67 qui rétablit les couleurs nationales ; de l'article 68 qui annule les nominations et créations de pairs de Charles X ; et de l'article 69 qui promet un certain nombre de lois sur la nomination des pairs, l'application du jury aux délits de presse, la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir, la réélection des députés fonctionnaires promus, le vote annuel du contingent de l'armée, l'organisation de la garde nationale, l'état des officiers, les institutions départementales et municipales, l'Instruction publique et la liberté d'enseignement, enfin et surtout, l'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité.

<sup>15</sup> *Discours parlementaires*, 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 170.

et la façon dont s'organise le contrôle politique qu'elle exerce. Avec la révision de la Charte, les Chambres se voient reconnaître l'initiative des lois qu'elles ne pouvaient exercer, sous la Restauration, que de manière indirecte. Mais ce droit est très vite réglementé pour éviter que les Chambres ne soient submergées par les demandes individuelles des parlementaires<sup>16</sup>.

Quant au droit d'amendement, la Charte de 1830 supprime l'article 46 qui subordonnait les amendements à l'approbation du roi et ce droit s'exerce alors en toute liberté, les conditions imposées par le règlement étant beaucoup moins rigoureuses que celles prévues pour l'exercice de l'initiative. Pour l'exercice de ses attributions législatives, chaque Chambre se forme en bureaux, formés par tirage au sort (neuf bureaux dans la Chambre des députés), qui désignent eux-mêmes des commissions, toujours spéciales et temporaires et qui disparaissent une fois arrivé à son terme le texte confié à leur examen<sup>17</sup>.

Mais le contrôle politique des Assemblées sur les actes du gouvernement ne s'est pas établi sans difficulté, explique Paul Bastid<sup>18</sup>, et les Chambres de la monarchie constitutionnelle se sont d'abord servies de leurs attributions législatives pour le développer, soit en greffant des incidents politiques sur la préparation des lois, sous prétexte d'élever ou d'élargir le débat, soit lors de la discussion du budget par le contrôle des dépenses, dont le principe finit par s'imposer sous la Restauration, ou le refus pur et simple du budget. Dans le régime parlementaire, en effet, précise Paul Bastid, les assemblées doivent exercer une surveillance continue sur les actes du gouvernement et faire connaître leur volonté, ce qui suppose que les Chambres soient informées par le gouvernement de sa gestion et que certaines procédures leur permettent d'adresser aux ministres des remontrances ou des injonctions. Or, les explications spontanées données par le gouvernement aux Chambres sont encore peu développées. Il peut simplement y avoir, à propos

---

<sup>16</sup> Ainsi, à la Chambre des députés, la lecture de toute proposition individuelle était soumise à l'autorisation de trois bureaux ; après la lecture, l'auteur annonçait le jour où il désirait être entendu et où il pourrait développer les motifs de sa proposition. Si la proposition était appuyée, la discussion était ouverte, puis le Président consultait la Chambre sur la prise en considération. Si celle-ci était décidée, la proposition était imprimée et envoyée aux bureaux, qui la discutaient et nommaient chacun un membre de la commission chargée de faire rapport. Après le rapport avaient lieu la discussion générale et la discussion des articles et les votes (d'après P. Bastid, *op. cit.*, p. 273).

<sup>17</sup> P. Bastid rappelle qu'il s'agit là d'un principe posé dans la Constitution de l'an III, par réaction contre les comités de la Convention, ce qui empêche les commissions de développer toute leur influence, comme elles le feront de plus en plus à la fin du siècle, pour finir par devenir générales et permanentes, aux dépens des bureaux, dessaisis de toute attribution utile, les commissions étant alors nommées par les groupes politiques (*op. cit.*, p. 275). J. Tanski, auteur du *Voyage autour de la Chambre des députés de France* (Paris, A. René, 1847), note un nombre croissant des commissions sous la monarchie de Juillet : 20 à 25 par session sous la Restauration, jusqu'à 50 et au-delà après 1830. Mais seulement 10 ou 12, selon lui, sont importantes et consacrées à des questions politiques ou des projets de loi de grand intérêt.

<sup>18</sup> *Op. cit.*, p. 283 et suivantes.

d'un débat législatif, un exposé des principes du cabinet lors de sa formation (ce que fera Casimir Périer en 1831 en exposant ce qui deviendra justement le « système du 13 mars »). En revanche, le discours du trône, qui a lieu à l'ouverture de la session et dresse un tableau général de la situation du royaume, doit, dans la tradition du régime parlementaire telle qu'elle est interprétée en Angleterre, exprimer la pensée des ministres et non les vues personnelles du roi. Mais cette conception ne s'est imposée que progressivement : ce n'est qu'à partir de 1821 que les ministres participent à sa rédaction et en 1840 encore, Louis-Philippe changera de ministère pour pouvoir prononcer le discours qu'il souhaite.

D'autres moyens de contrôle indirects ont été utilisés et tout d'abord l'adresse, réponse au discours du trône, portée au Roi par une députation et dont le texte est délibéré et voté dans les formes prescrites pour les propositions de loi. La composition de la commission qui la prépare est en elle-même significative pour le ministère qui, sous la monarchie de Juillet, cherche fréquemment à obtenir des nominations qui lui soient favorables. Dès 1819, l'adresse tendit à prendre la forme d'une manifestation politique et sous la monarchie de Juillet, elle est définitivement considérée comme l'une des pièces maîtresses du régime parlementaire de telle sorte que, précise Paul Bastid, « c'est par leur habileté à soutenir le combat de l'adresse que les ministres se maintiennent<sup>19</sup> ». Le débat sur l'adresse est donc un temps fort de la session parlementaire et nous aurons l'occasion d'étudier de plus près certains d'entre eux qui ont marqué l'histoire de la période. Le droit de pétition, très largement reconnu, était aussi un moyen pour les Chambres de faire incursion dans la gestion administrative puisque la discussion des pétitions permettait de demander des explications au ministère et que, dans la pratique, les ministres ont répondu à ces demandes. Sous la monarchie de Juillet, même si le droit d'initiative des Chambres et le développement de la presse tendent à faire perdre de son importance à la pétition, on a continué à en enregistrer un très grand nombre<sup>20</sup>.

En ce qui concerne les moyens de contrôle directs, le droit de poser des questions aux ministres, problématique sous la Restauration, est couramment admis sous la monarchie de Juillet, sans que l'obligation pour le ministre de répondre soit expressément formulée et c'est à cette époque que se dégage un procédé plus efficace : l'interpellation, qui se différencie de la question parce qu'elle provoque un débat général et le vote, en fin de discussion, d'un ordre du jour pur et simple ou motivé. C'est Mauguin, député d'opposition, qui joua un grand rôle dans l'introduction de l'interpellation dans la pratique parlementaire, provoquant, à plusieurs reprises en 1830 et 1831, des débats sur la politique extérieure du ministère, précédents qui fit ensuite école et amena les ministres eux-mêmes à provoquer le vote d'un ordre du jour motivé afin

---

<sup>19</sup> *Op. cit.*, p. 287.

<sup>20</sup> Voir P. Bastid, *op. cit.*, p. 290.

d'obtenir un vote de confiance en leur faveur<sup>21</sup>. Si l'interpellation n'a pas servi à renverser les ministères, elle a permis souvent de leur faire connaître la volonté de la Chambre et, parfois, de les ébranler. L'interpellation n'était pas cependant reconnue comme un droit individuel et, selon une jurisprudence constante depuis 1834, la Chambre devait être consultée à la fois sur l'autorisation du débat et sur la fixation de la date. Mais l'absence de deux partis bien tranchés (qui aurait soumis cette pratique au bon vouloir de la majorité) lui permit de se développer sur les questions les plus diverses. Enfin, sous la monarchie de Juillet, le droit pour les Chambres de procéder à des enquêtes s'affirme même si la procédure en est encore à ses débuts.

En ce qui concerne la responsabilité politique des ministres, qui n'est pas précisée dans la Charte, responsabilité qui, selon les termes de Paul Bastid, « met le sceau définitif au régime parlementaire », elle devient effective avec la monarchie de Juillet, alors que sous la Restauration, un ministère n'abandonnait le pouvoir devant l'hostilité de la Chambre que lorsque cette hostilité s'était manifestée d'une manière évidente et répétée. C'est en effet pour défendre le gouvernement représentatif, qui désignait alors la prépondérance des élus de la nation, prépondérance qui devait s'affirmer par le contrôle des ministres et le pouvoir de les renverser, qu'a été rédigée l'adresse des 221 à l'origine de la révolution de Juillet. Il sera désormais admis qu'un seul vote (sur l'adresse, une question budgétaire ou le principe d'une loi) suffit pour renverser le ministère. Cependant, malgré des progrès dans l'homogénéité des cabinets (unité difficile à réaliser en France en l'absence de majorité homogène), la règle de la solidarité n'est pas vraiment établie : il arrive que des ministres se retirent seuls sur des questions importantes qui devraient concerner tout le cabinet et que des ministres renversés acceptent d'entrer dans des combinaisons nouvelles dont la politique s'affirme contraire à celle du gouvernement précédent. Reste la question de la nomination des ministres et en particulier du Président du Conseil : en régime parlementaire, le chef de l'État est tenu de désigner le chef de la majorité qui choisit lui-même ses collaborateurs. Or, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, la situation est bien moins nette : certes, l'habitude a été prise de choisir la plupart des ministres dans les Assemblées<sup>22</sup> mais d'une part, on n'admet nullement, au début de la Restauration, que la majorité puisse influencer directement les nominations royales et d'autre part, l'absence de partis constitués et de leaders désignés laisse au roi une latitude de choix dont il a su jouer pour tenter d'assurer son propre pouvoir. De même, Louis-Philippe tentera de se passer de Président du Conseil chaque fois qu'il le jugera possible ou de choisir, pour cette fonction, un homme qu'il pourrait manipuler.

---

<sup>21</sup> Par exemple les 5 et 6 décembre 1834 lorsque Thiers et Guizot, pour renforcer un ministère affaibli, s'interpellent en quelque sorte eux-mêmes et obtiennent l'adhésion par le vote d'un ordre du jour motivé (voir P. Bastid, *op. cit.*, p. 293).

<sup>22</sup> Ministres qui ont pris également l'habitude d'assister aux débats des Chambres et d'y participer, ce qui n'était pas établi d'emblée (voir P. Bastid, *op. cit.*, p. 311-312).



En somme, malgré les différences des institutions françaises avec le régime anglais et en dépit du caractère imprécis des Chartes sur certains fonctionnements constitutionnels, c'est bien une forme de régime parlementaire qui s'est mise en place avec la monarchie constitutionnelle, acclimatant en France le règne de l'opinion publique, théorisé par Chateaubriand, et organisant la confrontation des idées à la tribune et dans la presse. Ce sont donc ces institutions qui ont été celles de la parole retrouvée et lui ont offert un cadre pour se développer dans la durée, avec ses caractères propres. Pour mieux comprendre d'ailleurs les caractères de cette nouvelle éloquence politique, il nous faut en savoir plus également sur les 459 députés qui composaient la Chambre des députés sous la monarchie de Juillet.

## B. Un auditoire d'hommes « éclairés » ?

La première – et pour certains la seule – règle de la rhétorique étant la convenance, c'est-à-dire l'adaptation à l'auditoire, la connaissance de la composition de la Chambre, sociale, intellectuelle, politique, est un élément important de la compréhension de l'éloquence parlementaire. Or, la Chambre des députés cumulait, selon les termes d'Hervé Robert, « une parfaite homogénéité sociale et un complet morcellement politique<sup>23</sup> ». Il faut rappeler, en effet, que la monarchie de Juillet ne libéralisa que modérément le système électoral censitaire de la Restauration, abaissant le cens électoral de 300 à 200 francs et le cens d'éligibilité de 1 000 à 500 francs et limitant strictement les « adjonctions » de capacité aux membres de l'Institut et à certains officiers à condition qu'ils payassent un demi-cens. Le vote demeura donc une fonction réservée aux plus imposés et non un droit : le « pays légal », doublé en juillet 1831 par l'État réforme électorale et porté à 167 000 membres, atteignit 241 000 électeurs en 1846, grâce à l'accroissement démographique et surtout l'enrichissement général, ce qui représentait 68 électeurs pour 10 000 habitants<sup>24</sup>. La répartition des électeurs dans les 459 circonscriptions était très inégalitaire et, selon Charles de Lesseps dans son *Appel au bon sens sur la loi électorale* publié en 1845, 92 000 électeurs désignaient 284 députés, tandis que 128 000 autres n'en nommaient que 175<sup>25</sup>. Voici les considérations qu'inspire le système électoral à Jérôme Paturot,

---

<sup>23</sup> *La Monarchie de Juillet, op. cit.*, p. 34.

<sup>24</sup> Philippe Vigier donne un chiffre un peu inférieur mais très proche : 1 électeur pour 170 habitants (soit 58 pour 10 000) et surtout le rapporte au suffrage universel : 1 électeur pour 40 du suffrage universel. En Angleterre, depuis le *Reform Bill* de 1832, on compte 1 électeur pour 26 habitants (*La Monarchie de Juillet*, Paris, PUF, 1976 [5<sup>ème</sup> éd.], p. 75).

<sup>25</sup> Cité par H. Robert qui donne également l'exemple suivant : les collèges de la Seine comptent près de 3000 électeurs tandis que le premier arrondissement des Hautes-Alpes n'en compte que 150 et il n'y avait que 27 collèges cumulant plus de 1 000 électeurs inscrits (*op. cit.*, p. 29).

bonnetier enrichi sur le point de se lancer dans sa campagne et à qui son créateur Louis Reybaud fait quitter le point de vue du naïf pour dénoncer les anomalies du régime :

Le premier travail porta sur les listes électorales : je les compulsai, assisté du sous-préfet. L'arrondissement était pauvre : il n'offrait que cent-trois censitaires à 200 fr et au-dessus. Pour compléter le nombre de cent cinquante électeurs exigé par la loi, il avait fallu faire une adjonction de quarante-sept noms choisis parmi les cotes inférieures, et descendre jusqu'à 83 fr 75 c. Moyennant cette contribution, un homme était électeur dans ces montagnes, tandis que, dans les grands et riches bassins de la France, 199 fr 95 c ne suffisaient pas pour conférer ce droit. C'est là une des mille anomalies d'un régime qui en compte tant. En voici une autre plus saillante. Sur les cent cinquante électeurs dont se composait le collège dont je briguais les suffrages se trouvaient vingt légitimistes, opulents propriétaires du pays, qui ne paraissaient jamais à l'élection, et vingt autres noms qui, pour des motifs divers, ne devaient pas répondre à l'appel. Restaient cent-dix votants. Cinquante-six suffrages, dont plusieurs provenant de cotes au-dessous de 100 fr, allaient suffire pour envoyer à la chambre un député ; tandis qu'on a vu dans un collège de onze cents suffrages au-dessus de 200 francs demeurer frappés d'impuissance. La loi consacre donc un privilège ; elle blesse le principe de l'égalité, et en faveur de qui ? Des arrondissements les plus pauvres de la France, par conséquent les plus arriérés. La voix d'un censitaire montagnard vaut, au dépouillement du scrutin, vingt-cinq voix de censitaires parisiens. Tout en profitant de cette singulière combinaison, je conservais des doutes sur son mérite, et en me promettant de l'exploiter de mon mieux, je n'en admettais pas la justice<sup>26</sup>.

De plus, comme le système fiscal pesait plus sur les revenus immobiliers que mobiliers, le cens conduisait à une surreprésentation de la bourgeoisie des propriétaires fonciers qui composait à hauteur de 80 % environ le « pays légal ». Ainsi, pour 86 % des députés élus en 1837, la contribution foncière est uniquement invoquée pour justifier le cens d'éligibilité ; 10 % seulement invoquent à la fois la patente et la contribution foncière et à peine plus de 1 % (soit 6 députés) la patente seule<sup>27</sup>. La bourgeoisie d'affaires, dont on identifie volontiers l'avènement à la monarchie de Juillet, est loin d'être la catégorie la plus représentée lorsqu'on considère cette fois les professions des députés.

Le groupe le plus nombreux est en effet celui des députés-fonctionnaires, définis comme les députés investis d'une fonction publique rétribuée et ouvrant généralement droit à une pension à l'issue d'une carrière réglée : en 1838, ils sont 206 sur 457, soit 45 % des députés. Parmi eux,

---

<sup>26</sup> Louis Reybaud, *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, texte reproduit à partir de la base de données textuelles Frantext, réalisée par l'Institut National de la Langue Française (INaLF), chap. XIX (disponible sur Gallica, <http://gallica.bnf.fr>, site de la Bibliothèque Nationale).

<sup>27</sup> Données tirées de *La Chambre des députés en 1837-1839. Composition, activité, vocabulaire*, de L. Girard, W. Serman, E. Cabet et R. Gossez, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 2 : « La composition sociale de la Chambre des députés ». Les autres données chiffrées concernant la Chambre de 1837-39 sont extraites du même ouvrage.

76 magistrats (16,6 %), 56 officiers (12,3 %) et 39 hauts fonctionnaires civils, membres du Conseil d'État, directeurs de ministères ou grands administrateurs publics (8,5 %). Certains cependant ont cessé d'exercer une fonction publique et ils ne sont que 174 fonctionnaires en activité (38 %). Leur nombre restera important durant tout le régime comme il l'était déjà sous le précédent puisque, note Paul Bastid, dès 1828 on avait établi que sur 1 500 députés qui avaient siégé dans les différentes Chambre, 1 200 avaient été fonctionnaires publics. Une fois élus, ces fonctionnaires poursuivent leur carrière administrative et le gouvernement peut promouvoir certains députés ou au contraire destituer ceux qui votent mal. La seule garantie d'indépendance des membres de la Chambre fut la loi du 12 septembre 1830 qui renvoyait devant les électeurs les députés qui accepteraient des fonctions publiques salariées, pour s'assurer que le mandat n'avait pas été brigué dans un simple intérêt de carrière. Mais cette mesure, ainsi que les quelques incompatibilités créées par la loi du 19 avril 1831 étaient insuffisantes à garantir l'indépendance des parlementaires et en 1838, un opuscule anonyme signalait que pour arriver aux hautes fonctions judiciaires, il était « pour ainsi dire nécessaire d'être député<sup>28</sup> ».

Dans la Chambre de 1838, les 251 députés restants (55 %) se répartissent en 6 groupes : 77 (17 %) ont une profession industrielle ou commerciale (manufacturiers, banquiers, négociants) ; 74 (16 %) une profession juridique libérale (avocats, avoués, notaires...) ; 66 (14,4 %) sont propriétaires ou rentiers. Les avocats forment la cohorte la plus homogène et la plus nombreuse comme dans les législatures précédentes et suivantes (plus de 60 en 1839-40), ce qui fait qu'au total, 150 députés sont des hommes de loi auxquels s'ajoutent une vingtaine d'autres députés qui ont reçu une formation juridique. 38 % des députés appartiennent donc plus ou moins au monde du droit, les autres professions (hommes de lettres, journalistes, médecins, ingénieurs, agriculteurs) étant beaucoup moins représentées. Ainsi, pour la Chambre de 1846, Joseph Tanski, auteur du *Voyage autour de la Chambre des députés de France*, donne les chiffres suivants : 192 fonctionnaires (soit les 2/5<sup>èmes</sup> de l'assemblée) ; 143 propriétaires ; 75 professions libérales dont 48 avocats ; 16 hommes de lettres dont 4 propriétaires de journaux ; 7 médecins ; 46 pour le commerce et l'industrie (catégorie la moins importante), dont 11 banquiers<sup>29</sup>. Mais il ajoute que cette dernière catégorie est celle qui a le plus progressé. Évidemment, la comparaison est difficile à faire avec les chiffres de la Chambre de 1837-39, les catégories n'étant pas forcément les mêmes, mais les chiffres de Tanski nous donnent cependant une assez bonne photographie de la composition de la Chambre à la fin de la monarchie de Juillet.

L'étude de la Chambre des députés de 1837-39 révèle encore que la moyenne d'âge des députés est de 48 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1838, ce qui marque un vieillissement par rapport aux

---

<sup>28</sup> *De l'état précaire de la magistrature en France et des remèdes qu'il convient d'y apporter*, cité par P. Bastid, *op. cit.*, p. 266. Il donne également les chiffres suivants pour le nombre de fonctionnaires dans la Chambre : 140 en 1832, 191 en 1837, 150 en 1839, 184 en 1846. Philippe Vigier, lui, dénombre 188 fonctionnaires en 1846 (*op. cit.*, p. 95).

<sup>29</sup> Joseph Tanski, *Voyage autour de la Chambre des députés de France*, *op. cit.*

législatures antérieures (en 1831, cette moyenne était de 46 ans, elle sera de 49 ans en 1846). Le pourcentage des députés âgés de plus de 50 ans s'accroît régulièrement, tandis que la proportion des députés de moins de 40 ans diminue. Parmi les plus âgés, on trouve la noblesse d'empire, anciens militaires ou hommes de plume en majorité. L'ancienne noblesse, propriétaires fonciers ou militaires, moins nombreuse que sous la Restauration mais qui élargit sa participation jusqu'à atteindre un quart des députés, compte un peu plus de la moitié de députés âgés de moins de 50 ans. Le groupe le plus jeune est celui des députés de la bourgeoisie puisque 65 % ont moins de cinquante ans. Pour finir, les auteurs de l'étude sur *La Chambre des députés en 1837-1839* établissent ainsi le profil du député moyen de 1837 : c'est un bourgeois quadragénaire mûrissant, catholique, décoré de la Légion d'honneur, propriétaire, exerçant une profession juridique ou ayant fait des études de droit, justifiant d'un cens électoral inférieur à 1 000 francs.

La composition politique de la Chambre est en revanche plus difficile à déterminer. La première raison en est la faible politisation du débat électoral dans la plus grande partie du pays, à l'exception de Paris, très ouvert au débat idéologique, des grandes villes, où se constituaient des comités électoraux efficaces, et des régions comme le Midi méditerranéen et l'Ouest breton, divisés depuis la Révolution entre blancs et bleus. Comme l'explique Hervé Robert<sup>30</sup>, la combinaison du système censitaire et du scrutin d'arrondissement uninominal, en permettant une connaissance directe du candidat et de l'électeur, favorisait l'individualisation des suffrages. C'est pourquoi le débat électoral opposait d'abord des personnalités antagonistes du monde des notables. L'étude de la Chambre des députés de 1837-39 montre d'ailleurs que la moitié des députés occupaient des fonctions administratives locales (48 % étaient conseillers généraux, 3,5 % conseillers d'arrondissement, 15,5 % maires). Même si plus d'un quart des députés provinciaux réside à Paris, presque tous cherchent à prendre électoralement racine dans un département où ils n'ont ni ancêtre renommé, ni domicile habituel. Balzac évoque ainsi dans *Albert Savarus* le plan de campagne de son héros éponyme, ancien légitimiste et, pour l'amour d'une princesse italienne, décidé à toutes les compromissions pour voir sa situation rétablie. Dans ce passage, Albert Savaron résume dans une lettre à son ami Léopold Hannequin les raisons de son installation à Besançon et ce qu'il a fait pour se mettre en position d'y être élu député :

Tu m'avais bien expliqué, dans nos causeries, la constitution sociale de Besançon, l'impossibilité pour un étranger d'y parvenir, d'y faire la moindre sensation, de s'y marier, de pénétrer dans la société, d'y réussir en quoi que ce soit. Ce fut là que je voulus aller planter mon drapeau, pensant avec raison y éviter la concurrence, et m'y trouver seul à briguer la députation. [...] il est une classe qui fait les députés, la classe commerçante. Je vais spécialement étudier les questions commerciales que je connais déjà, je gagnerai des procès, j'accorderai les différends, je deviendrai le plus fort avocat de Besançon. Plus tard, j'y fonderai une Revue où je défendrai les intérêts du pays, où je les ferai naître, vivre ou renaître. Quand j'aurai

---

<sup>30</sup> *Op. cit.*, p. 30.

conquis un à un assez de suffrages, mon nom sortira de l'urne<sup>31</sup>.

Il raconte ensuite ses premiers succès comme avocat et rapporte cet échange avec le vicaire général, venu lui demander de se charger de défendre le Chapitre dans un procès avec la Ville :

« Monsieur, lui ai-je dit, je gagnerai votre affaire, mais je ne veux pas d'honoraires, je veux plus... (haut-le-corps de l'abbé) sachez que je perds énormément à me poser comme l'adversaire de la Ville, je suis venu ici pour en sortir député, je ne veux m'occuper que d'affaires commerciales, parce que les commerçants font les députés, et ils se défieront de moi si je plaide pour *les prêtres*, car vous êtes *les prêtres* pour eux. [...] Je suis resté fidèle aux principes monarchiques ; mais comme vous n'avez pas la majorité dans Besançon, il faut que j'acquière des voix dans la bourgeoisie. Donc, les honoraires que je vous demande, c'est les voix que vous pourrez faire porter sur moi dans un moment opportun, secrètement<sup>32</sup>.

Seule l'intervention de Rosalie de Watteville, secrètement amoureuse d'Albert Savaron, empêchera la réussite de cette entreprise.

Louis Reybaud, idéologiquement opposé à Balzac, décrit de manière encore plus cynique les ambitions de Jérôme Paturot :

La province seule offrait quelques chances, et encore fallait-il choisir dans la province un arrondissement vacant et accessible. Le hasard me servit au delà de mes vœux. J'ai déjà dit que les Paturot étaient originaires du centre de la France et de la zone pauvre et montagnaise d'où s'échappent chaque année tant d'émigrants. J'avais conservé là-bas une tribu de cousins qui excellaient dans la fabrication des fromages, et s'étaient acquis un rang distingué dans l'éducation des bestiaux. Une ferme ou deux, partie de l'héritage de mon oncle, m'y assuraient un cens suffisant pour y transporter mon droit électoral : une déclaration, faite en temps utile, devait régulariser cette position. Tout, d'ailleurs, concourait à me faire choisir ce terrain comme propice à une lutte politique. Le député de l'arrondissement était un avocat célèbre sur les bancs de l'opposition. Le ministère redoutait sa dialectique pressante et l'inflexible énergie qu'il déployait dans ses attaques. L'évincer pour me faire élire offrait donc un double avantage, celui de remplacer un vote hostile par un vote favorable, un raisonneur par un homme incapable de raisonner. Quand mon choix fut fait, je me rendis chez le secrétaire intime, qui me reçut avec une politesse extrême<sup>33</sup>.

Car telle est la dernière caractéristique du processus électoral sous la monarchie de Juillet : l'intervention du gouvernement appuyé de toute la puissance de l'administration pour faire élire des candidats qui « votent bien », comme en témoigne l'échange de Jérôme Paturot avec le secrétaire du ministre :

---

<sup>31</sup> *Albert Savarus*, dans *La Comédie humaine*, t. I, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1976, p. 974. Le roman date de 1842.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 975.

<sup>33</sup> *Op. cit.*, chap. XVII.

Je fis part alors au secrétaire intime de l'idée qui m'était venue, et lui racontai avec détail sur quoi je fondais mes espérances. À mesure que j'avais dans cette confiance, je voyais le visage de mon interlocuteur s'épanouir ; il semblait heureux, rayonnant.

– L'arrondissement qui nomme ..., disait-il comme s'il se fût parlé à lui-même ! Quelle victoire si nous laissons ce puritain sur le champ de bataille !

– Oui, lui dis-je en répondant à la pensée du secrétaire, nous le mettrons hors de combat, ce bavard de l'opposition, ce don quichotte des économies. J'ai là bas une légion de Paturot, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, Paturot-Gros-Jean, Paturot-Guillaume. Les Paturot ont peuplé l'arrondissement : ils sont aussi vieux que nos montagnes. Vous verrez !

– Si cela est ainsi, Monsieur Paturot, croyez bien que le gouvernement du roi suivra avec le plus grand intérêt les progrès de votre candidature. Préparez-la d'avance ; le temps est pour beaucoup dans des entreprises semblables. Ne ménagez rien de votre côté : quant à l'administration, elle fera son devoir. Dès aujourd'hui j'en parlerai au ministre. Évincer ... ! Quel triomphe !

– Je le ferai lapider par nos bergers, dis-je avec chaleur.

– Points de sévices, Monsieur Paturot ; le gouvernement du roi repousse de tels moyens. C'est par la persuasion qu'il faut ramener vos montagnards. L'arrondissement est aujourd'hui dans une très bonne condition pour revenir à un meilleur choix. Depuis six ans qu'il persiste à élire un orateur de l'opposition, on n'a rien fait pour lui. Cela s'appelle prendre les localités par la famine.

– Oh ! Science du gouvernement, que je te reconnais là ! M'écriai-je transporté.

– Il y a donc, dans les diverses communes, bien des clochers à réparer, bien des routes à remettre en état. Quelques semaines avant l'élection, nous verrons à prendre nos mesures. Nous débarrasser de ... ! Savez-vous que c'est une idée ingénieuse que vous avez eue là, Monsieur Paturot ? [...] Mûrissez votre affaire, et surtout évitez de l'ébruiter. Votre concurrent est populaire dans le pays, il est actif, il est adroit.

– Ne m'en parlez pas, monsieur, je ne l'ai jamais vu, mais je le déteste. Un homme vendu au parti factieux, cela m'exaspère. Je commence à comprendre le crime.

Ainsi l'idéologie n'est-elle qu'un aspect de cette alchimie complexe faite de luttes d'influence, d'héritages d'un passé mouvementé, de rivalités personnelles et d'intérêts économiques. Balzac, dans *Le Député d'Arcis*, roman inachevé débarrassé cette fois de tout romanesque, qui décrit les ambitions d'un jeune avocat de province, Simon Giguët, fils d'un colonel bonapartiste, évoque ainsi la situation politique à Arcis :

Depuis l'ascension au pouvoir de la classe bourgeoise, Arcis éprouvait un vague désir de se montrer indépendant. Aussi les dernières élections de François Keller avaient-elles été troublées par quelques républicains dont les casquettes rouges et les barbes frétilantes n'avaient pas trop effrayé les gens d'Arcis. En exploitant les dispositions du pays, le député radical put réunir trente ou quarante voix. Quelques habitants humiliés de voir leur ville comptée au nombre des bourgs pourris de l'Opposition se joignirent aux démocrates, quoique ennemis de la démocratie. En France, au scrutin des élections, il se forme des produits politico-chimiques où les lois des affinités sont renversées.

Or, nommer le jeune commandant Keller en 1839, après avoir nommé le père pendant vingt ans, accusait une véritable servitude électorale contre laquelle se révoltaient l'orgueil de plusieurs bourgeois enrichis qui croyaient bien valoir et monsieur Malin, comte de Gondreville, et les banquiers Keller frères,

et les Cinq-Cygne, et même le roi des Français ! [...]

Monsieur le maire, interrogé la veille sur la place publique, avait déclaré qu'il nommerait le premier inscrit sur la liste des éligibles d'Arcis, plutôt que de donner sa voix à Charles Keller, qu'il estimait d'ailleurs infiniment.

– Arcis ne sera plus un bourg pourri ! dit-il, ou j'émigre à Paris.

Flattez les passions du moment, vous devenez partout un héros, même à Arcis-sur-Aube<sup>34</sup>.

Et lorsque Simon Giguet, dans sa première réunion électorale, parle de « secouer le joug de la maison Gondreville » pour s'engager derrière « le glorieux drapeau du Progrès », son contradicteur, Achille Pigoult, lui rappelle un certain nombre de faits :

Nous sommes dans le siècle du positif, n'est-ce pas ? Eh ! bien, examinons quels seront, pour l'Arrondissement d'Arcis, les résultats de la nomination de Simon Giguet. On vous parle d'indépendance ? Simon, que je maltraite comme candidat, est mon ami, comme il est celui de tous ceux qui m'écoutent, et je serai personnellement charmé de le voir devenir un orateur de la Gauche, se placer entre Garnier-Pagès et Laffitte ; mais qu'en reviendra-t-il à l'Arrondissement ? ... L'Arrondissement aura perdu l'appui du comte de Gondreville et celui des Keller... Nous avons tous besoin de l'un et des autres dans une période de cinq ans. On va voir la maréchale de Carigliano pour obtenir la réforme d'un gaillard dont le numéro est mauvais. On a recours au crédit des Keller dans bien des affaires qui se décident sur leur recommandation. On a toujours trouvé le vieux comte de Gondreville tout prêt à nous rendre service [...] Où est la caisse de la maison Giguet, et quelle sera son influence dans les ministères ?... De quel crédit jouira-t-elle sur la place de Paris ? S'il faut faire reconstruire en pierre notre méchant pont de bois, obtiendra-t-elle du Département et de l'État les fonds nécessaires<sup>35</sup> !

Ainsi les intérêts matériels finissent-ils par empêcher le débat d'idées et Jérôme Paturot, qui découvre « cette grande curée que l'on nomme une élection, cette chasse *au courre* contre les crédits ordinaires, extraordinaires et supplémentaires, contre les objets d'art, encouragements, subventions, souscriptions et autres allocations » emporte dans ses montagnes, non pas un programme politique mais un certain nombre de promesses de prébendes :

j'eus vingt lettres environ, les unes pour des perceptions, les autres pour des bourses de séminaires. Les travaux publics me promettaient quatre ponts avec désignation certaine, six ponts au choix, trois routes, un

---

<sup>34</sup> *Le Député d'Arcis*, dans *La Comédie humaine*, t. VII, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1955, p. 646-647. Balzac commence son roman en décembre 1842 avec le projet de faire « l'histoire de cette hideuse bourgeoisie qui mène les affaires », le « portrait du bourgeois-homme politique » (*Lettres à Madame Hanska*, éd. Roger Pierrot, Robert Laffont, 1990, p. 625). En janvier 1843, il écrit encore à Madame Hanska : « Ne vous étonnez pas si vous me trouvez un peu hors de mes voies. Ce n'est pas une bagatelle que de faire un livre intéressant avec les Élections. Et à ma première tentative, vous m'avez, *cara diva*, dit assez dédaigneusement : – Albert Savarus est un livre d'homme. » (p.631)

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 661.

petit canal, deux chemins de fer, trois monuments publics. Le commerce me promettait un haras du gouvernement ; la guerre, un régiment de cavalerie ; l'instruction publique, un grand séminaire ; les finances, une foule de places de comptables. J'eus, dans ces mêmes conditions de perspective, beaucoup de concessions de mines, un évêché, quatre églises, quinze clochers tout neufs, soixante dalmatiques pour mes curés, vingt-quatre ostensoirs, quinze dais et un maître-autel façon moyen-âge, avec des colonnes torsées et une gloire de la plus grande beauté. Bref, j'emportais avec moi la fortune de l'arrondissement ; j'arrivais les mains pleines de merveilles.

Derrière l'exagération du pamphlet, il y a des pratiques réelles que Stendhal dénonce également dans *Lucien Leuwen*. Son héros, devenu l'homme de confiance du ministre de l'Intérieur, reçoit de son ministre les consignes suivantes :

– Il s'agit de deux choses, mon cher aide de camp, continua-t-il tout haut : aller faire une apparition à Champagnier, dans le Cher, où monsieur votre père a de grandes propriétés, parler à vos hommes d'affaires, et par leur secours deviner ce qui rend la nomination de M. Blondeau si incertaine. Le préfet, M. de Riquebourg, est un brave homme très dévot, très dévoué, mais qui me fait l'effet d'un imbécile. Vous serez accrédité auprès de lui. Vous aurez de l'argent à distribuer sur les bords de la Loire, et de plus, trois débits de tabac. Je crois même qu'il y a aussi deux directions de la poste aux lettres. Le ministre des Finances ne m'a pas encore répondu à cet égard, mais je vous dirai cela par le télégraphe. De plus vous pourrez faire destituer à peu près qui vous voudrez. Vous êtes sage, vous userez de tous ces droits avec discrétion. Ménagez l'ancienne noblesse et le clergé : entre eux et nous, il n'y a que la vie d'un enfant. Point de pitié pour les républicains, surtout pour ces jeunes gens qui ont reçu une bonne éducation et n'ont pas de quoi vivre. [...]

Mais l'élection de Champagnier ne me chagrine pas infiniment. M. Malot, le libéral rival de Blondeau, est un hâbleur, un exagéré, mais il n'est plus jeune et s'est fait peindre en uniforme de capitaine de la garde nationale, bonnet de poil en tête. Ce n'est point un homme du parti sombre et énergique. [...] c'est un hâbleur imprudent et avide qui, à la Chambre, fera tort à son parti. Vous étudierez les moyens de capter Malot, en cas de non-réussite pour le fidèle Blondeau.

Mais la grande affaire, c'est Caen, dans le Calvados. [...] Il faut à tout prix que M. Mairobert ne soit pas élu. C'est un homme de tête et d'esprit ; avec douze ou quinze têtes comme cela, la Chambre serait ingouvernable. Je vous donne à peu près carte blanche en argent, places à accorder et destitutions. Ces dernières seules pourraient être contrariées par deux pairs, des nôtres, qui ont de grands biens dans le pays. Mais dans tous les cas la Chambre des pairs n'est pas gênante et je ne veux à aucun prix de M. Mairobert. Il est riche, il n'a pas de parents pauvres, et il a la croix. Ainsi, rien à faire de ce côté-là<sup>36</sup>.

Lors de la discussion de l'adresse de 1842, Tocqueville entreprenait de dénoncer les perversions d'un tel système : « la passion croissante, illimitée, dérégulée des places » qui a conduit ceux qui font partie du pays légal « à regarder les places comme la conséquence la plus désirable des fonctions électorales auxquelles ils sont appelés » et a remplacé les opinions qui « peuvent servir

---

<sup>36</sup> *Lucien Leuwen*, t. II, Paris, Gallimard, 1973, p. 189-190.



d'assiette solide, soit à une opposition, soit à un gouvernement » par « une collection de petits intérêts particuliers »<sup>37</sup> ; la loi électorale, cause de cette « démoralisation politique du pays par les places », qui, divisant le royaume « en une multitude infinie de petites parcelles », fait du député le représentant d'une de ces parcelles et dans chacune d'elles, d'« un très petit nombre de citoyens que l'intérêt local possède sans contrôle et dont le député dépend »<sup>38</sup>. Et dans le même discours, Tocqueville précise encore la situation que le système électoral a créée :

On se plaint encore qu'il arrive trop souvent que l'électeur, dans le choix qu'il a fait du député, a bien plus fait attention aux services qui lui sont rendus qu'aux actes politiques du député qu'il nomme.

Voilà ce qu'on dit, et permettez-moi de le dire à mon tour : comment voulez-vous qu'il en soit autrement, lorsqu'un très petit nombre d'électeurs placés en poste fixe autour d'un homme puissant qu'ils ont nommé député, pouvant l'aborder à tous moments, pouvant l'importuner sans cesse, auxquels il ne peut pas échapper, dont ils ont la fortune politique dans leurs mains ; comment voulez-vous que ce petit nombre d'électeurs résistent à la tentation d'obtenir par eux-mêmes une satisfaction qu'ils ne devraient demander que pour leur opinion politique ?

Comment voulez-vous que, dans cette lutte qui se livrera nécessairement sans cesse dans leurs cœurs entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, l'intérêt particulier ne soit pas souvent le plus fort ? cela est-il possible ? et ne perdront-ils pas bientôt de vue le pays pour ne voir qu'eux-mêmes ?

On se plaint encore que des députés, pour obtenir la voix des électeurs, s'attachent plutôt de leur côté à rendre des services qu'à satisfaire des opinions ; et comment voulez-vous encore qu'il en soit autrement ? comment voulez-vous que cette grande immoralité politique ne se retrouve pas quelquefois, lorsque le député, de son côté, est placé à poste fixe dans une sorte de tête-à-tête perpétuel avec un petit nombre d'électeurs dont il dépend, qui sont ses amis, ses voisins, ses proches, qu'il voit tous les jours, et qu'il trouvera bien plus de facilité à gagner un par un par de bons offices, qu'à satisfaire tous ensemble par des opinions<sup>39</sup>.

En l'absence de réformes de ce système, Tocqueville ne pourra de nouveau que dénoncer, dans son discours prophétique du 27 janvier 1848, ce qu'il appellera dans ses *Souvenirs* la « langueur de la vie parlementaire », qui tient, dit-il dans son discours, à ce que « l'intérêt a remplacé dans la vie publique les sentiments désintéressés ». Priant ses collègues de « faire pour leur propre usage une sorte de revue statistique des collèges électoraux qui les ont envoyés dans cette Chambre », il leur demande de composer « une première catégorie de ceux qui ne votent pour eux que par suite, non pas d'opinions politiques, mais de sentiments d'amitié particulière ou de bon voisinage ». Puis :

Dans une seconde catégorie, qu'ils mettent ceux qui votent pour eux, non pas dans un point de vue

---

<sup>37</sup> A. de Tocqueville, « Discussion de l'adresse. Séance du 18 janvier 1842 », *Écrits et discours politiques*, t. III, Paris, Gallimard, 1985, p. 201-202.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 206.

d'intérêt public ou d'intérêt général, mais dans un point de vue d'intérêt purement local. À cette seconde catégorie, qu'ils en ajoutent une troisième composée de ceux qui votent pour eux, pour des motifs d'intérêt purement individuels, et je leur demande si ceux qui votent par un sentiment public désintéressé, par suite d'opinions, de passions publiques, si ceux-là forment la majorité des électeurs qui leur ont conféré le mandat de député ; je m'assure qu'ils découvriront aisément le contraire. Je me permettrai encore de leur demander si, à leur connaissance, depuis cinq ans, dix ans, le nombre de ceux qui votent pour eux par opinion politique ne décroît pas sans cesse ? Qu'ils me disent enfin, si, autour d'eux, sous leurs yeux, il ne s'établit pas peu à peu, dans l'opinion publique, une sorte de tolérance singulière pour les faits dont je parle, si, peu à peu, il ne se fait pas une sorte de morale vulgaire et basse, suivant laquelle l'homme qui possède des droits politiques se doit à lui-même, doit à ses enfants, à sa femme, à ses parents, de faire un usage personnel de ces droits dans leur intérêt ; si cela ne s'élève pas graduellement jusqu'à devenir une espèce de devoir de père de famille ? Si cette morale, inconnue dans les grands temps de notre histoire, inconnue au commencement de notre Révolution, ne se développe pas de plus en plus, et n'envahit pas chaque jour les esprits ? Je le leur demande<sup>40</sup>.

La dénonciation est implacable et ne fait que confirmer toutes ces satires des mœurs politiques de la monarchie de Juillet, qui ont concouru à donner du régime une image si négative pour la postérité. Et le débat parlementaire sous la monarchie de Juillet ne s'en trouve-t-il pas à son tour discrédité, l'auditoire étant censé représenter les intérêts privés et non les opinions politiques ? C'est ce que semble dire Tocqueville dans ses *Souvenirs* :

Dans ce monde politique ainsi composé et ainsi conduit, ce qui manquait le plus, surtout vers la fin, c'était la vie politique elle-même. Elle ne pouvait guère naître ni se soutenir dans le cercle légal que la constitution avait tracé ; l'ancienne aristocratie était vaincu, le peuple était exclu. Comme toutes les affaires se traitaient entre les membres d'une seule classe, dans son intérêt, dans son esprit, on ne pouvait trouver de champ de bataille où de grands partis puissent se faire la guerre. Cette singulière homogénéité de position, d'intérêt et, par conséquent, de vues, qui régnait dans ce que M. Guizot avait appelé le pays légal, ôtait aux débats parlementaires toute originalité, toute réalité, partant toute passion vraie. J'ai passé dix ans de ma vie dans la compagnie de très grands esprits, qui s'agitaient constamment sans pouvoir s'échauffer et qui employaient toute leur perspicacité à découvrir des sujets de dissentiment graves sans en trouver<sup>41</sup>.

Si les débats sont médiocres et monotones, c'est que les orateurs, confrontés à « la petitesse des passions<sup>42</sup> », ne peuvent s'élever aux « passions vraies », c'est-à-dire aux passions de l'intérêt général, au *pathos* qui repose sur l'appel aux grands sentiments, et leur permettent de

---

<sup>40</sup> « Discours prononcé à la Chambre des députés, le 27 janvier 1848, dans la discussion du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne », *op. cit.*, p. 747-748.

<sup>41</sup> A. de Tocqueville, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 732.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 774.

« s'échauffer » sur des sujets « graves ». En somme, il manque tout ce qui peut faire la grandeur du genre délibératif, y compris les valeurs sur lesquelles il repose :

au milieu de ces petits partis dynastiques, si peu différents par la fin qu'ils se proposaient, si semblables par les mauvais moyens qu'ils mettaient en pratique, quel sentier conduisait visiblement à l'honnête, même à l'utile ? Où était le vrai ? Ou était le faux ? De quel côté les méchants ? De quel côté les gens de bien ? Je n'ai jamais pu, dans ce temps-là, le discerner pleinement, et je déclare qu'aujourd'hui même je ne saurais le bien faire<sup>43</sup>.

Ce que crée l'homogénéité de la représentation nationale, c'est finalement la confusion des valeurs, non plus le conflit de l'honnête et de l'utile ni la prééminence de l'utile sur l'honnête, mais l'impossibilité de les distinguer, ainsi que la disparition de cette morale qui, selon Madame de Staël, devait guider l'éloquence.

Mais faut-il céder au constat pessimiste de Tocqueville et renoncer à l'étude de débats qui seraient dénués d'intérêt ? Lui-même reconnaît que ces défauts se sont surtout accentués dans les dernières années du régime lorsque Guizot, maître de sa majorité, verrouille la situation et empêche toute réforme. En revanche, de 1830 à 1840, les grands débats à l'assemblée n'ont pas manqué et sont allés bien au-delà des rivalités de personne et des conflits d'intérêt. Même ensuite, l'opposition, par la voix de certains orateurs, a pu créer l'occasion de véritables échanges d'opinion. Joseph Tanski tire du même constat que Tocqueville des considérations opposées :

Les membres de la Chambre française n'apportent avec eux ni préjugé de caste, ni esprit de corporation ; ils n'ont que des engagements volontaires ou des intérêts locaux à ménager, qui peuvent bien les gêner dans les petites circonstances, mais qui leur laissent leur liberté d'action dans les grandes. C'est pourquoi, pour se former des masses compactes et pénétrées des mêmes vues, il faut les saisir par des idées élevées, de nobles sentiments, des intérêts généraux<sup>44</sup>.

Enfin, rappelons-le, les grandes villes et certaines régions ont toujours fait place au débat idéologique pour l'élection de leurs députés. Il n'est donc pas complètement vain de chercher à savoir quelle est la composition politique de cette Chambre à certains moments clefs de la période, même si, sous la monarchie de Juillet, les groupements d'ordre politique n'ont, selon les termes de Paul Bastid, « pas de consistance véritable ». Après la révolution de Juillet, la division entre les hommes du « Mouvement », regroupés derrière Laffitte, qui voulaient élargir les conquêtes de la révolution à l'intérieur et mener une politique extérieure plus offensive, et les hommes de la « Résistance », conduits par Casimir Périer, pour qui il fallait avant tout arrêter la révolution, pouvait sembler l'ébauche de deux grands partis, libéral et conservateur, à la manière anglaise. Mais les coteries, dominées par les rivalités de personne, ne tardèrent pas à faire éclater cette répartition. Joseph Tanski écrit :

---

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 775.

<sup>44</sup> *Op. cit.*, p. 272.

Dans ce système, les hommes jouent un rôle plus grand que les partis. Tout dépend de l'autorité personnelle qu'ils acquièrent, de l'habileté qu'ils montrent, des principes qu'ils professent, du programme qu'ils adoptent à leur arrivée au pouvoir. C'est la rareté des hommes supérieurs, aussi bien parmi les conservateurs que dans l'opposition, qui divise la Chambre en plusieurs partis<sup>45</sup>.

Et il décrit ainsi, non sans malice, l'évolution depuis 1830 des trois partis qu'il nomme « légitimiste », « juste-milieu » et « impatients » :

Ces trois partis se sont fractionnés en doctrinaire, intermédiaire, centre gauche, tiers-parti, social, ultra-légitimiste, légitimiste pur, légitimiste rallié, gauche, extrême-gauche, radical, Dufaure-Passy, et enfin en parti appelé de la petite église, formé dans la dernière session sous les auspices de deux membres de la gauche, MM. de Tocqueville et Gustave de Beaumont<sup>46</sup>.

Trouvant les partis sans consistance et sans pouvoir (absence de discipline, de fixité de principes), l'auteur regrette la grande époque de la Restauration où Villèle et Casimir Périer se conduisaient en véritables chefs d'armée, ou le début de la monarchie de Juillet avec l'opposition entre Casimir Périer d'une part, Mauguin et Odilon Barrot d'autre part.

Le seul parti alors véritablement constitué était le parti républicain mais il s'organisait en dehors de la Chambre où il ne comptait que quelques députés (14 dans la Chambre de 1837) sous le nom de « radicaux » autour de Garnier-Pagès l'aîné d'abord, puis de Ledru-Rollin ensuite. À l'autre extrémité de l'hémicycle siégeaient les légitimistes (21 en 1837) qui avaient accepté de prêter serment au nouveau régime, menés par l'avocat Berryer, un des plus brillants orateurs de la Chambre et dont nous aurons à reparler. Le parti du Mouvement réunit, sous le nom de Gauche dynastique (65 députés en 1837) et la conduite d'Odilon Barrot, avocat également, les orléanistes attachés à un réformisme modéré, une politique extérieure « nationale » et un élargissement progressif du corps électoral. Le Centre gauche de Thiers, issu du parti de la Résistance (62 députés en 1837), s'opposait au pouvoir du roi et était partisan d'une diplomatie ambitieuse. Le Tiers Parti, qu'Hervé Robert décrit comme « inspiré plus que conduit par Dupin aîné », autre avocat, et « réuni par un état d'esprit mêlant indécisions et intrigues ambitieuses », comptait 14 membres en 1837 et cherchait surtout à tirer profit de sa position d'arbitre pour obtenir des portefeuilles ministériels. Le groupe des Doctrinaires, le plus discipliné et le plus homogène, qui comptait une trentaine de députés regroupés derrière Guizot, s'était séparé en 1837 des 217 députés ministériels ou « Constitutionnels » qui forment le fond de toutes les majorités ministérielles. Sur l'effectif de la Chambre de 1837, restaient encore 31 députés incertains. La tentative de Lamartine de créer un parti social n'aboutit pas et celle de Tocqueville se réalisa trop tardivement pour modifier l'équilibre politique. Les élections de 1846 avaient en effet donné à Guizot une majorité de 291 conservateurs ministériels contre seulement 168 députés appartenant

---

<sup>45</sup> *Op. cit.*, p. 269.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 269-270.

aux différents partis d'opposition. Seul le « parti catholique », constitué des 146 députés qui avaient signé le manifeste du « Comité pour la Défense de la liberté religieuse » dirigé par Montalembert devenait une force parlementaire avec laquelle le gouvernement devrait compter.

Radicaux	Gauche dynastique	Centre gauche	Tiers parti	Doctrinaires	Constitution- nels	Légitimistes
Garnier-Pagès aîné, puis Ledru-Rollin	Odilon Barrot	Thiers	Dupin aîné	Guizot		Berryer
<i>Le National</i> de Carrel (mort en 1836)  <i>La Réforme</i> (1843) de Ledru-Rollin, L. Blanc, Cavaignac, Arago	<i>Le Siècle</i> de Dutacq	<i>Le Consti- tutionnel</i> du docteur Véron (à partir de 1844)			<i>Le Journal des Débats</i> des frères Bertin  <i>La Presse</i> (1836) d'Émile de Girardin	<i>La Gazette de France</i> de l'abbé de Genoude  <i>La Quotidienne</i>

Ces fractions n'avaient pas de véritable organisation matérielle. Sous la monarchie de Juillet, comme sous la Restauration, les réunions politiques se tenaient encore au domicile de l'un de leurs membres, pratique qui avait été inaugurée par les ultras avec la réunion Piet, où l'on donnait des dîners payés par le gouvernement<sup>47</sup>. Ces réunions rassemblaient tantôt les adhérents d'un seul groupe, tantôt ceux de plusieurs et les efforts d'organisation ne furent qu'épisodiques et éphémères<sup>48</sup>. Stendhal a caricaturé dans *Lucien Leuwen* ces coteries qui arrivaient à former un

<sup>47</sup> Voir P. Bastid, *op. cit.*, p. 298.

<sup>48</sup> Dans ses *Mémoires*, Odilon Barrot évoque certaines de ces réunions à la fin du régime. Ainsi, après l'échec de la réforme électorale, en mars 1847, il écrit : « nous nous étions réunis chez l'un de nous, M. Duvergier de Hauranne, pour aviser au meilleur moyen de mettre le pays en demeure de se prononcer sur la réforme. Quelques députés influents de la gauche et du centre gauche assistaient à cette conférence [...] »(p. 462). C'est dans cette réunion que se décide la campagne des banquets. Quant à la question de savoir s'il faut encourager la population à se rendre au dernier banquet de la campagne, interdit par le gouvernement, elle est débattue dans une réunion qui a lieu chez Odilon Barrot et qu'il préside (*Mémoires posthumes*, Paris, Charpentier, 1875, t. 1, p. 511).

groupe suffisamment important pour vendre leur appui au plus offrant. Il raconte comment M. Leuwen père, qui vient d'être élu député de l'Aveyron avec « une majorité triomphante de sept voix » de « ces benêts du juste milieu » qui répètent « sans les comprendre les phrases de Guizot ou de Thiers », crée de toutes pièces un groupe de députés pour contrecarrer le ministère et se venger ainsi de l'attitude du comte de Vaize à l'égard de son fils :

Quinze jours après, le changement opéré chez M. Leuwen étonnait ses amis : il faisait sa société habituelle de trente ou quarante députés nouvellement élus et les plus sots. L'incroyable, c'est qu'il ne les persiflait jamais<sup>49</sup>.

M. Leuwen invite régulièrement à dîner ces députés, s'efforce de les impressionner par la richesse de sa table, leur rend mille services (il a pris soin de les choisir provinciaux, « les plus dénués d'amis et de relations, les plus étonnés du séjour de Paris, les plus lourds de génie ») et réserve toutes les forces de leur esprit « pour cette idée difficile qu'il leur faisait conclure de mille faits différents ou que quelquefois il osait leur présenter directement » :

— L'union fait la force. Si ce principe est vrai partout, il l'est surtout dans les assemblées délibérantes. Il n'y a d'exception que quand on a Mirabeau, mais qui est-ce qui est Mirabeau ? Pas moi *pour un*. Nous compterons pour quelque chose si aucun de nous ne tient avec opiniâtreté à sa façon de voir. Nous sommes vingt amis, eh bien ! il faut que chacun de nous pense comme pense la majorité, qui est de onze. [...] Si jamais nous arrivons à réunir trente voix sûres sur tous les sujets, les ministres n'auront plus aucune grâce à nous refuser.<sup>50</sup>

Une fois sa troupe jugée « assez aguerrie pour la mener au feu », M. Leuwen « intrépidement, et pour son début à la Chambre, [...] soutint une sottise palpable », « fut tympanisé dans tous les journaux » mais y gagna la reconnaissance de sa petite troupe :

Avec des soins de tous les jours, mais qui par leur extrême nouveauté l'amusaient, il arriva à vingt-neuf voix. Alors, M. Leuwen prit le parti de n'inviter jamais un député qui ne fût pas des vingt-neuf, et

---

<sup>49</sup> *Op. cit.*, p. 330. On retrouve la même satire dans *Jérôme Paturot* : « Pendant mon noviciat parlementaire, j'avais pu remarquer que plusieurs députés, assez médiocres d'ailleurs, parvenaient à se faire une petite clientèle de collègues, à l'aide d'invitations lancées à propos. Le député qui perche à Paris ne craint nullement les dîners en ville, surtout quand ces dîners ne sont pas sans façon ; il n'a aucune répugnance pour les babas et le punch, même quand ils se compliquent de contredanses. Plus d'un membre des centres a fait ainsi son chemin dans la chambre par des galas, des ambigus et des réunions dansantes auxquels il convie soit ses voisins sur les bancs, soit les membres de son bureau. C'est un moyen d'influence fort en usage, surtout à la veille des renouvellements mensuels. Je résolus de le mettre au service du fromage français et de mon début oratoire. J'étais sûr de me ménager ainsi trois ou quatre voix pour saluer mon improvisation d'un : *très bien !* et de me composer un petit noyau d'auditeurs reconnaissants et polis. Il fut donc décidé que nous donnerions un grand dîner ; j'avais jeté les yeux sur douze collègues d'un estomac résolu, en y joignant quelques notabilités des centres » (*op. cit.*, chap. XXII).

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 332.

presque chaque jour de séance il en ramenait de la Chambre une grande berline pleine. Un journaliste, son ami, feignit de l'attaquer et proclama l'existence de la *Légion du Midi*, forte de vingt-neuf voix. Mais le ministère paie-t-il cette nouvelle réunion Piet ? se demandait le journaliste<sup>51</sup> ?

Avec ses succès de tribune et l'appui de ses vingt-neuf voix, M. Leuwen parvient à ses fins, tant et si bien qu'il finit par susciter les ralliements d'« une foule de demi-sots qu'on appelait alors l'opposition dynastique et qui se laissait guider par quelques hommes d'une ambition indécise qui avaient pu et n'avaient pas voulu être ministres de Louis-Philippe » :

« Il y a donc quelque qui prend au sérieux mon bavardage parlementaire ? J'ai donc de l'influence, de la consistance ? Il le faut bien, puisqu'un grand parti, ou, pour parler plus vrai, une grande fraction de la Chambre me propose un traité d'alliance. »

M. Leuwen eut de l'ambition parlementaire pour la première fois de sa vie. Mais cela lui parut si ridicule qu'il n'osa pas en parler même à sa femme, qui, jusque là, avait eu jusqu'à ses moindres pensées<sup>52</sup>.

Mais l'absence de véritable organisation des partis, sur des bases idéologiques et non clientélistes, si elle peut apparaître comme une des faiblesses du régime, a laissé le champ libre à l'éloquence parlementaire dans la mesure où il appartenait à l'orateur de convaincre des troupes indécises et de constituer, dans le discours, la doctrine qui faisait défaut dans le parti. L'enjeu des joutes oratoires était bien réel, les voix étant mouvantes et jamais acquises d'avance. Ainsi, Guizot, revenu au pouvoir en octobre 1840, n'obtint pas lors des élections anticipées de juillet 1842, une majorité solide et homogène. C'est pourquoi, selon Hervé Robert, il « appartenait toujours aux orateurs du gouvernement de rallier, au fil des débats, des majorités d'occasion, d'ampleur variable », et Guizot « usa de la tribune comme du premier des instruments de gouvernement »<sup>53</sup>.

Après la composition sociale et politique de la Chambre et le mode d'organisation des partis, il nous faut étudier le cadre réglementaire de la parole parlementaire pour mieux en percevoir les effets sur l'éloquence.

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 348.

<sup>53</sup> *Op. cit.*, p. 109.

## C. Le règlement de la Chambre des députés et la parole parlementaire

En 1814, le traducteur du *Manuel de droit parlementaire, ou Précis des règles suivies dans le Parlement d'Angleterre et dans le Congrès des États-Unis*, de Thomas Jefferson, présente ainsi son ouvrage :

Pendant mes diverses résidences aux États-Unis, j'avais été souvent frappé de l'importance des règles que j'avais vu suivre dans les délibérations du congrès et dans celles des assemblées des divers états ; je ne l'avais guère été moins des conséquences funestes que j'avais vu résulter chez nous, en grande partie, de l'absence presque totale de forme dans nos assemblées, pendant le temps qu'il en avait existé.

De fait, comme le note Roger Bonnard<sup>54</sup>, les règlements des assemblées de la Révolution se caractérisaient par l'insuffisance de la réglementation qu'ils renfermaient, qui fut une des causes des désordres qui les agitèrent. Dans leur inexpérience politique, elles n'avaient pas très bien compris l'importance de cette réglementation et n'avaient pas su dégager les règles nécessaires. Si Mirabeau soutenait l'idée qu'il fallait s'inspirer des règles qui existaient alors à la Chambre des Communes, c'est la tendance de Sieyès qui considérait, lui, qu'une telle réglementation, assez étroite, risquerait de limiter la liberté d'action individuelle des députés, qui l'emporta et orienta le droit parlementaire des assemblées suivantes, privant, notamment, le président de l'assemblée de force et d'autorité.

Mais la Chambre de la Restauration était mieux à même de comprendre l'importance d'une telle réglementation et se dota d'un règlement dès le 2 juillet 1814, qui resta en vigueur, avec quelques modifications, jusqu'au nouveau règlement du 28 janvier 1839. Les discussions réglementaires qui eurent lieu sous la Restauration révèlent un effort pour remédier au manque d'organisation des premières assemblées et une lutte des partis pour aboutir à la transformation de l'esprit de la Charte. Il ne s'agit pas ici, bien sûr, d'étudier l'ensemble du règlement de la Chambre des députés mais de montrer comment il organise et réglemente la parole.

La première règle importante est celle qui impose aux députés de demander la parole au président et, une fois celle-ci accordée, de parler depuis la tribune et non de leur place, comme le faisaient les députés de la première Constituante jusqu'au 20 juin 1790, date à laquelle la tribune fut installée dans la salle du Manège :

– Aucun membre de la Chambre ne peut parler qu'après avoir demandé de sa place la parole au président et l'avoir obtenue ; il ne parle qu'à la tribune ; pendant la séance, toute communication est

---

<sup>54</sup> *Les Règlements des assemblées législatives de France depuis 1789 (Notices historiques et Textes)*, Paris, Recueil Sirey, 1926.



interdite entre les députés et les membres du bureau<sup>55</sup>.

Le premier souci est, bien entendu, celui de l'ordre : il s'agit d'éviter que plusieurs députés prennent la parole en même temps et de faire en sorte de désigner clairement qui parle. Il s'agit également que cette parole soit entendue de tous, ce que la position de la tribune favorise, et que l'orateur puisse parler sans être interrompu par les remarques éventuelles des députés qui l'entourent. Mais ces raisons n'expliquent pas entièrement ce choix puisque, en Angleterre et aux États-Unis, il n'y a pas de tribune, l'orateur adressant, de sa place, son discours au président ou *speaker*. Certes, la forme de la salle peut expliquer en partie le choix d'une parole à la tribune mais l'aspect symbolique est sans doute encore plus important et les conséquences sur la forme des discours non négligeables. Toutes les considérations des traités ou des ouvrages sur l'éloquence assimilent le genre délibératif à l'image de la tribune ou, à défaut, de la chaire qui place l'orateur dans une position similaire de domination par rapport à l'auditoire. On rejoint là également la tradition scolaire française qui a favorisé harangue et déclamation aux dépens de la *disputatio*, contrairement à la tradition anglo-saxonne. On attend de l'orateur qu'il subjugué l'auditoire, qu'il le dompte, qu'il l'entraîne. On a encore du mal à concevoir la parole parlementaire comme un échange constructif. Alors que le député anglais reste parmi ses pairs et s'adresse à eux par l'intermédiaire du président, la tribune favorise, au contraire, la mise en valeur de l'orateur, confronté à l'ensemble de l'auditoire, point de mire des regards dont on attend la prestation comme un numéro d'acteur. Le malheureux Jérôme Paturot, sous la pression de ses électeurs, se voit contraint « d'aborder la tribune » :

Je l'avoue, cette perspective m'avait toujours pénétré d'un certain effroi. Cette rampe de marbre a quelque chose de si solennel et de si redoutable ; il est si grave de s'abandonner, devant une assemblée nombreuse, en face d'une publicité retentissante, à tous les hasards, à tous les lieux-communs de la pensée, d'affronter les distractions et les émotions que ce spectacle inspire, le vertige qu'occasionnent tant de regards attachés sur l'orateur, de soutenir sans trouble ce rôle écrasant et délicat, qu'un peu de crainte était permise, même à un homme moins novice et plus téméraire que moi<sup>56</sup>.

Cormenin s'est ainsi moqué de ce travers de la tribune française en épinglant les orateurs de l'opposition :

On a promis de parler, d'être éloquent. Il y a cependant telle conjoncture où il vaudrait mieux ne pas parler, ne pas même être éloquent. Mais comment faire ? le jour est pris, les billets donnés, l'orateur inscrit, le rôle su, les spectateurs en loge. On se risque, on péroré, on perd sa cause, que dis-je ? sa cause,

---

<sup>55</sup> Art. 20 du règlement de 1814 et art. 21 du règlement de 1839 dont la fin est modifiée comme suit : « Il ne parle qu'à la tribune, à moins que le président ne l'autorise à parler de sa place », assouplissement du règlement qui doit prendre acte d'une pratique et révèle en même temps que la Chambre est suffisamment disciplinée pour permettre des exceptions à la règle générale (règlements cités par R. Bonnard, *op. cit.*, p. 222-223 et 268-269).

<sup>56</sup> *Op. cit.*, chap. XXI.

c'est celle du pays. Mais, le lendemain, les billets vous disent : Vous avez été beau ! Et les journaux de la coterie répètent : Il a été beau !

Ariste parle avec des fluxions de mots, des télégraphies de gestes, et des contorsions de bouche inexprimables. La sueur coule de son front, sa gorge s'enroue, sa poitrine a le rôle, et ses jambes ne peuvent plus le soutenir. Il faut le porter chez lui, où depuis le matin un bain aromatique l'attend. Mais demandez-lui ce qu'est devenue la question. Qu'est-ce que cela lui fait ? il n'était là que pour parler une heure d'horloge<sup>57</sup>.

Et Cormenin dénonce un autre travers de la parole parlementaire : la durée des discours qui, malgré des tentatives de réglementation dès la première Constituante, n'a jamais pu être limitée. Il poursuit ainsi son évocation des orateurs de l'opposition :

Une heure ! Timante est jaloux. Il passera la nuit à compulser le *Moniteur* et les Gloses. Il ne sera pas dit que Timante a discoursé moins de deux heures, puisque Ariste, petit orateur, a bien tenu la tribune une heure durant. Si la cause est épuisée, qu'importe ! Il ne s'agit pas pour lui de la gagner, mais de la plaider, et il la plaidera.

Il la reprend donc bien avant qu'on ne l'a prise, et il la porte plus loin qu'on ne l'a laissée. Exposé des faits primordiaux, argumentation en forme, descriptions variées, commentaire doctrinal, citations d'auteurs, lecture de pièces, aimables plaisanteries pour dérider les fronts les plus soucieux, raisonnements serrés pour complaire aux logiciens, mouvements oratoires pour toucher la passion, digressions entrecoupées de rafraîchissements, première, seconde, troisième, quatrième et cinquième péroraison, il n'épargne rien. Ni les murmures de ses adversaires, ni les bâillements étouffés de ses amis, ni sa voix qui tombe, ni le lustre qui s'éteint, ni la salle qui se vide, ne lui feront quitter place avant que la dernière minute de la seconde heure n'ait sonné. Que fallait-il dire pour vider le débat ? trois mots.

Le règlement apporte tout de même une limitation en stipulant que « Nul ne parle plus de deux fois sur la même question, à moins que la Chambre n'en décide autrement<sup>58</sup> ».

De même, on ne parvint pas à faire interdire les discours écrits, comme c'est le cas en Angleterre<sup>59</sup> et comme l'avait fait le règlement de l'Acte additionnel de 1815, à l'initiative de Benjamin Constant, malgré trois propositions, en novembre 1816, février 1829 et juillet 1830. Sous la Restauration, selon Roger Bonnard, l'usage des discours écrits à l'avance et lus en séance rendait « les débats monotones, sans vie, artificiels, souvent inutiles et sans portée<sup>60</sup> ». L'absence de tradition parlementaire en France se conjugait à une pratique de l'éloquence académique ou

---

<sup>57</sup> *Livre des orateurs*, 1<sup>re</sup> partie, chap. VIII : « De la tactique générale de l'opposition, de la majorité et du ministère », *op. cit.*, p. 65-66.

<sup>58</sup> Art. 27 du règlement de 1814 et art. 28 du règlement de 1839.

<sup>59</sup> À la Chambre des représentants des États-Unis, les discours écrits ne peuvent être lus qu'avec l'autorisation formelle de l'assemblée.

<sup>60</sup> *Op. cit.*, p. 24.

religieuse, qui ne demande pas d'échange mais place l'orateur en position de délivrer une parole forcément « magistrale », pour freiner l'évolution vers une parole de débat. Nous avons vu que c'est la pratique qui allait imposer progressivement les discours improvisés, plus favorables à l'échange de vues et donc plus constructifs pour le travail parlementaire. Après avoir disparu presque complètement sous les Assemblées de la seconde République, ils tendaient à réparaître au commencement du second Empire, si bien que Morny, président du Corps législatif, fit aux discours écrits un procès en règle à l'ouverture de la session de 1862 :

Un discours écrit arrive bien rarement, quel que soit son mérite, en harmonie avec le point de la discussion. S'il est long et diffus, il glace le débat et se poursuit devant des bancs dégarnis. Dans ce cas, c'est le temps et la dignité de l'Assemblée qui se trouvent sacrifiés à la prétention d'un seul. Si le discours est amer ou violent, il cause une irritation profonde, car rien ne produit une impression plus pénible que l'amertume calculée et la violence qui n'a pas l'excuse de l'improvisation. La préparation écrite, qui semblerait être la compagne obligée de la réflexion et du calme, n'a jamais été un apaisement politique ; et l'on est frappé d'étonnement quand on songe qu'aux temps les plus sinistres de notre histoire parlementaire, presque tous les discours étaient écrits. Le Parlement anglais, dont l'expérience et l'esprit pratique sont incontestables, interdit d'une manière absolue dans son sein la lecture d'un discours ; à peine y tolère-t-il la lecture d'un document. Aussi les formes oratoires y ont peu à peu fait place à une discussion simple et presque familière, et quelques mots d'un homme de bon sens y sont toujours écoutés avec faveur. [...] Nos discussions sont faites pour nous éclairer et non pour figurer au *Moniteur*. Le compte rendu, ainsi que la sténographie, ne sont pas établis pour recueillir des manuscrits<sup>61</sup>.

Cormenin peut encore se moquer, sous la monarchie de Juillet, des « Liseurs » qui « se fatiguent à rétorquer d'avance des arguments qu'on ne leur fera pas » et « ne prévoient pas les arguments qu'on leur fera », et du « Récitateur » qui « a l'éloquence qui se rappelle, et non l'éloquence qui invente », qui est « l'homme de la veille, tandis que l'orateur doit être l'homme du moment », enfin qui « feint la vérité, joue le trouble et trompe le public, la Chambre, le sténographe et lui-même ».

Il faut dire que l'usage parlementaire qui, depuis la Constituante, prévoyait l'inscription préalable des orateurs sur des feuilles *pour* et *contre* ne favorisait pas l'improvisation. Le règlement disait simplement : « Dans les discussions, les orateurs parlent alternativement pour et contre<sup>62</sup> », ce qui établissait le principe du débat contradictoire. Mais il était d'usage que le Président indiquât d'avance le jour (généralement le lendemain du dépôt des rapports des commissions) et l'heure (habituellement huit heures du matin) auxquels seraient reçues les inscriptions pour la parole<sup>63</sup>. Une fois inscrit, le député devait encore obtenir la parole du

---

<sup>61</sup> Discours du 28 janvier 1862, cité par Eugène Pierre, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, op. cit., p. 900.

<sup>62</sup> Art. 28 du règlement de 1814 et art. 29 du règlement de 1839.

<sup>63</sup> Voir Eugène Pierre, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, op. cit., p. 901.

Président pour monter à la tribune. Pour intervenir dans le débat une fois ouvert sans s'être inscrit au préalable, il fallait demander la parole au président ou obtenir d'un autre député qu'il cède sa place<sup>64</sup>. Le talent d'improviser se mesurait donc soit à la capacité de modifier le discours préparé en fonction des discours déjà prononcés, soit à celle d'intervenir dans le débat sans inscription préalable<sup>65</sup>.

Jérôme Paturot, qui sait qu'on attend de lui une « improvisation », terme vraisemblablement à la mode alors et qui tend à désigner tout discours parlementaire, s'y résigne et s'y « prépare » :

Une improvisation me semblait être une loterie, où les idées et les mots arrivent à l'aventure, et d'où les sottises peuvent s'échapper aussi bien que les grandes idées. Pour réussir dans ce genre d'exercice, deux qualités sont surtout nécessaires, et je ne les avais pas : d'un côté, une imperturbable confiance en sa propre supériorité ; de l'autre, une pauvre opinion de l'intelligence de son auditoire. Avec l'estime de soi et le dédain du reste, on fait son chemin dans les sphères de l'improvisation : le terrain est fatal pour tous ceux qui hésitent et qui doutent. Bon gré, mal gré, j'étais condamné à donner à l'arrondissement le spectacle de cette tentative. [...] Je me décidai à franchir le Rubicon parlementaire.

Dès lors, plus de sommeil tranquille ; ma pensée courait chaque nuit à la poursuite d'effets oratoires ; je me voyais à la tribune aux prises avec des mots sans signification, des phrases incohérentes : je cherchais l'adjectif sonore, le substantif retentissant ; je polissais la péroraison, je perfectionnais l'exorde. Cet état d'insomnie et de cauchemar se compliquait d'une agitation fiévreuse et de crampes atroces dans les jambes. Je plains les compagnes des grands orateurs ; elles doivent passer bien des nuits blanches.

– Mais qu'as-tu donc ? Me disait Malvina, ennuyée de ce manège ; tu frétilles comme une anguille de Melun.

– J'improviser, ma chère, j'improviser. Dieu ! La belle période que je viens de trouver. Veux-tu que je te la communique ?

– Plus souvent ! A trois heures après minuit.

– Il n'y a point d'heure pour l'éloquence, bibiche ! Je terrasse les factions depuis vingt minutes avec un succès dont on n'a pas d'idée.

– C'est donc ça que tu exécutes ton petit pas gymnastique en rêvant. Merci ! J'en aurai des bleus sur les mollets demain.

– Chouchoute ! C'est l'inspiration, vois-tu ? Je veux pulvériser la presse, ce fléau des fléaux, cette hydre des hydres. Écoute.

---

<sup>64</sup> Le président a le droit de refuser la parole au membre qui la demande sur une question non inscrite à l'ordre du jour ; il ne peut la lui accorder qu'avec l'autorisation de la Chambre (Chambre des députés, 16 septembre 1831, dans E. Pierre, *op. cit.*, p. 904). Les ministres, en revanche, tenaient de la Charte le droit d'être entendus toutes les fois qu'ils le demandaient.

<sup>65</sup> Lorsque deux membres demandaient la parole de leur place au cours d'un débat, c'était au président de décider lequel des deux l'avait demandée le premier (voir E. Pierre, *op. cit.*, p. 906).

– Du tout ! Je me sauve.

– Voici ce que je lui dis, dans mon improvisation, à cette lèpre odieuse que l'on nomme un journal : je m'élève à la plus haute éloquence : "messieurs, j'aborde cette tribune pour protester contre la liberté illimitée de la presse : dussé-je périr sur l'échafaud, je m'élèverai contre les folliculaires qui..."

– Jérôme ! Jérôme ! Tu abuses de ma position.

– Attends la fin, ça vaut la peine d'être entendu. On n'a jamais mal mené les journalistes comme je le fais..." ces folliculaires qui ne respectent rien, qui se mettent volontairement en dehors de la constitution, qui..."

– Jérôme, veux-tu que je me fâche ?

– Un peu de patience, tu vas voir le trait ; c'est adorable ; ça n'a jamais été dit..."ces folliculaires qui..."

– Voilà que ça me part ; prends garde à toi, Jérôme.

– Le trait seulement, le bouquet final, chouchoute ! C'est divin... "ces folliculaires que..."

– Ah ! Tu m'embêtes ! Le mot est lâché.

Le dialogue se terminait là ; Malvina était trop montée ; je me résignais ; et, me pelotonnant dans un coin du lit, j'y poursuivais mon improvisation d'une manière plus solitaire et moins bruyante.

Ayant enfin trouvé un sujet de discours à sa mesure – la défense des fromages français<sup>66</sup> –, Jérôme Paturot peut aborder la tribune :

Je préparai mon improvisation et l'appris par cœur ; puis, pour tout prévoir, je mis le manuscrit dans ma poche. C'était une planche de salut pour un cas extrême : on va voir que la précaution n'était pas inutile.

Interrompu par les rires après sa première phrase, – « messieurs, dis-je, je viens parler à mon pays d'une industrie qui l'intéresse très vivement, celle des fromages... » –, Jérôme Paturot ne peut

---

<sup>66</sup> Le député qui a inspiré cet épisode à L. Reybaud est le comte d'Angeville, comme nous le révèle l'auteur anonyme de la *Biographie de la nouvelle Chambre des députés (1846-1851)* en 1846 : « M. D'Angeville est né en 1796. Il représente le collège de Belley depuis 1834. Il professe la doctrine de l'infaillibilité de tous les ministres. Ancien officier de Marine, devenu agriculteur et fabricant de fromage. Il a pendant un jour menacé le ministère d'une formidable opposition à propos de fromages mous. On se souvient encore de la bruyante hilarité qui éclata sur tous les bancs quand monsieur d'Angeville monta à la tribune,

Tenant dans son bec un fromage.

M. Louis Reybaud s'est souvenu de cette scène dans *Jérôme Paturot*.

Pour le malheur de ceux qui l'écoutent, M. d'Angeville parle quelques fois. Son éloquence a brillé dans la session de 1838, à propos de la question suisse. Le 26 janvier 1844, le noble fabricant de fromages mous, devenu Jupiter tonnant, a flétri les légitimistes pélerins de Belgrave-Square » (p. 12-14).

même pas jouer le rôle du « récitateur » selon Cormenin et ne trouve en effet son salut qu'en remettant le texte de son discours au sténographe du *Moniteur*<sup>67</sup>.

Les « Improvisateurs » n'échappent pas non plus aux traits de Cormenin :

Les Improvisateurs sont assez forts sur l'exorde. Ils savent bien par où commencer, mais ce qui les embarrasse, c'est de savoir par où finir. Ils se laissent aller au fil de leur oraison, visitant sur leur passage prairies, bois, cités, montagnes. Ils ne savent pas jeter l'ancre au rivage. Ils entassent péroraisons sur péroraisons<sup>68</sup>.

Mais il consacre à « la puissance de l'Improvisation » tout un chapitre<sup>69</sup> qui commence ainsi :

La puissance de l'Improvisation vient de ce qu'elle est toujours en situation. Tel discours écrit peut se réciter indifféremment dans le parlement, dans un salon, dans une académie, dans un banquet. Mais l'Improvisation n'est bonne que pour le moment où on la prononce et pour ceux qui l'entendent. Si l'orateur est négligé, il n'en paraît que plus naturel, et les auditeurs lui savent gré de parler comme ils parleraient eux-mêmes, et de ne s'être point préparé pour les surprendre. S'il gesticule avec violence, si ses yeux ardents lancent des éclairs, si sa parole est pleine de tourbillons et de flamme, c'est que l'assemblée lui souffle ses colères. S'il est long, diffus même sur un point, et sec et brisé sur un autre point, c'est qu'apparemment ceux qui l'écoutent, ont voulu qu'il les entretînt longuement de ce point-là et brièvement de l'autre. Ne le jugez donc pas d'après les règles et les méthodes du discours écrit et prémédité ; ne le lisez pas, allez l'entendre.

L'Improvisation devient un genre à part entière et on quitte le terrain de l'organisation des débats et du règlement pour celui de l'Éloquence au sens le plus élevé du terme :

L'âme de l'Improvisateur répond à l'âme de l'auditeur. Elles se prennent, elles se communiquent, elles se mêlent, elles se confondent. L'Improvisateur monte ou descend, et tend la main à l'auditoire pour l'attirer à lui, et l'auditoire lui tend la sienne, le seconde, l'aide machinalement, en quelque sorte, cherche avec lui les mots qui ne lui viennent pas, le pique de son aiguillon, le presse et l'anime de son souffle, comme un écuyer perché sur les narines de son coursier haletant. Ils font route ensemble et ensemble ils touchent le but. À chaque relais, à chaque pas, se découvre un point de vue nouveau, un effet inattendu, une émotion, un tressaillement, une grâce.

---

<sup>67</sup> « Cette idée lumineuse me sauva ; le lendemain, mon plaidoyer pour les fromages figurait dans le *Moniteur* sur cinq grandes colonnes, assaisonnées de *sensation* et de *très bien* qui leur donnaient un caractère triomphant. L'arrondissement fut battu, mais cette défaite eut pour moi tous les caractères d'une grande victoire. Ce fut ainsi que je gagnai à la tribune ma bataille d'Austerlitz. » (*op. cit.*, chap. XXII). Cormenin dit aussi, à propos du Récitateur : « Le sténographe, au bas de la tribune, la plume haute, ne sait s'il doit attendre le dépôt des feuillets, ou courir après le rapide orateur » (*op. cit.*, p. 37).

<sup>68</sup> *Op. cit.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. II : « Il y a plusieurs modes de discourir », p. 36 et suivantes.

<sup>69</sup> 1<sup>re</sup> partie, chap. III, p. 39 et suivantes.

Si l'improvisateur peut faire palpiter les cœurs et ainsi dompter, subjugué, enchaîner l'assemblée, c'est qu'il est à l'unisson de ses auditeurs et porté par eux : « on dirait que ce sont leurs propres pensées qu'il exprime, leurs passions qu'il respire, leurs volontés qu'il déclare ». L'improvisation est donc la condition même du *pathos* qui se définit, pour Cormenin, comme la communion des âmes. Cette communion n'existe qu'en situation et exige le naturel qui, inversement, ne peut se trouver chez « ces faux orateurs de tribune », « ces discoureurs par écrit, qui manquent à la fois de spontanéité, de mémoire, de poumons et d'entrailles ; qui, ne pouvant émouvoir leurs auditeurs, cherchent du moins à leur plaire ». Et Cormenin ressuscite l'opposition de l'atticisme et de l'asianisme représentés le premier par les discours improvisés et le second par les discours écrits « plus que parés, enluminés, fardés, attifés, coquets, toujours en toilette et le rubis au doigt » :

On veut faire briller aux yeux des spectateurs les scintillations de l'antithèse ; on s'enfle de gazes, on se surcharge de peintures, et l'on craindrait de laisser paraître **la simplicité de la pensée et les grâces naturelles de l'allocution** ; on s'étudie pour que chaque désinence soit un trait, et chaque réflexion un axiôme. Je reste froid et muet devant ces bouquets de feux d'artifice qui lancent des milliers de fusées et de gerbes étincelantes, à faire pâlir les étoiles du ciel, et qui vont ensuite se perdre et s'évanouir dans la profondeur de la nuit.

C'est donc une esthétique du discours parlé que définit Cormenin et qu'il pose comme l'idéal du discours politique<sup>70</sup>.

Pour en revenir au règlement, une fois établi l'ordre à suivre pour la prise de parole, il faut encore le faire respecter, ce qui est le rôle du président : « Les fonctions du président sont de maintenir l'ordre dans la Chambre, d'y faire observer le règlement, d'accorder la parole, de poser les questions, d'annoncer le résultat des suffrages, de prononcer les décisions de la Chambre et de porter la parole en son nom et conformément à son vœu<sup>71</sup> ». Non seulement le président accorde la parole, mais il fait respecter l'ordre dans l'assemblée, ce qui ne va pas toujours de soi si l'on en

---

<sup>70</sup> L'anecdote suivante, qui concerne Thiers, dont la réputation de brillant improvisateur était bien établie, montre que l'improvisation est avant tout un caractère du discours et ne signifie pas forcément absence de préparation du discours. Le comte de Chambrun, qui a siégé treize ans sur les mêmes bancs parlementaires que Thiers, et qui admire particulièrement ses discours de 1863 à 1870, raconte : « Un matin que je me trouvais dans son cabinet de travail, après quelques courts instants d'entretien : « Laissez-moi, me dit-il ; je travaille depuis le point du jour et il est midi ; je suis à jeun, mais mon travail est achevé. Voici la troisième rédaction de mon discours. » Et il en jeta les pages au feu, car je n'ai pas besoin de dire qu'il était trop grand orateur pour jamais lire. » Le Comte de Chambrun, *Nos historiens Guizot, Tocqueville, Thiers*, Paris, Calmann Lévy, 1888, p. 38-39.

<sup>71</sup> Art. 11 (1814) et art. 14 (1839).

croit ce récit de l'attaché de l'ambassade d'Autriche Rodolphe Apponyi, daté du 28 août 1831, certes peu bienveillant mais sans doute véridique :

Nous avons eu aujourd'hui la plus délicate séance de crocheteurs à la Chambre. M. Vatout entendant M. de Corcelles parler des valets de cour s'est hâté de se dire insulté, en sa qualité de commensal du roi. Puis M. de Montalivet a prononcé le mot *sujet* : cris, tumulte, on se serait cru à la halle ou sur le port. C'était plus *train*<sup>72</sup> que l'hiver dernier, quand nous, jeunes gens, nous nous donnions le divertissement de courir l'émeute. Ah ! si un second Bonaparte pouvait se montrer tout à coup, comme ces drôles seraient muets, comme ils se feraient petits !

Le président de la Chambre agitait en vain sa sonnette, dont le son était couvert par des cris, des blasphèmes, des hurlements. Ne sachant quel moyen employer pour ramener le calme et se décidant à suspendre la séance, M. Girod (de l'Ain) voulut se couvrir ; son chapeau était resté au vestiaire ; il se saisit de celui d'un huissier qui était à sa portée. Malheureusement, ce chapeau était crasseux et déformé et surtout beaucoup trop grand pour le chef du président, qui, de prime abord, se l'enfonça, n'écoulant que sa sainte colère, jusqu'aux oreilles. La Chambre voyant son président coiffé d'une manière aussi grotesque, ce furent des rires et des huées sur tous les bancs. M. de Lameth lui-même, dit-on, se tenait les côtes<sup>73</sup>.

Ce que cette scène évoque de manière burlesque, ce sont les dispositions suivantes de l'article 25 du règlement :

Si la Chambre devient tumultueuse et si le président ne peut la calmer, il se couvre. Si le trouble continue, il annonce qu'il va suspendre la séance. Si le calme ne se rétablit pas, il suspend la séance pendant une heure, durant laquelle les membres de la Chambre se réunissent dans leurs bureaux respectifs ; l'heure expirée, la séance est reprise de droit<sup>74</sup>.

D'autres dispositions du règlement veillent à la discipline de la parole parlementaire : « Le président rappelle à l'ordre l'orateur qui s'en écarte<sup>75</sup> » et veille à ce que les discours traitent bien de la question à l'ordre du jour : « Si un membre de la Chambre s'écarte de la question, le président l'y rappelle<sup>76</sup> ». Dans le premier cas, il s'agit de faire respecter les convenances et les règles parlementaires<sup>77</sup> : par exemple, si un orateur emploie dans son discours des expressions

---

<sup>72</sup> Sans doute au sens de « bruit, tapage ».

<sup>73</sup> *Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850) Journal du Comte Rodolphe Apponyi attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris*, publié par Ernest Daudet, Paris, Plon, 1914, t. II, p. 56.

<sup>74</sup> Art. 25 (1814) et 26 (1839).

<sup>75</sup> Art. 21 (1814).

<sup>76</sup> Art. 26 (1814) et 27 (1839).

<sup>77</sup> Littré précise : « // Rappeler à l'ordre, rappel à l'ordre, sorte de blâme que le président d'une assemblée inflige à un de ses membres qui s'écarte des convenances ou des règles parlementaires. // Elliptiquement, à l'ordre ! à l'ordre ! cris dans une assemblée pour demander au président de rappeler un orateur à l'ordre. » À ne pas confondre avec l'autre usage parlementaire du mot « ordre » : « Ordre du jour dans les assemblées délibérantes, travail dont



qui peuvent mettre en cause la dignité d'une commission de la Chambre, s'il attaque des décisions régulièrement rendues par la Chambre ou proteste contre une loi régulièrement et définitivement votée, il peut être rappelé à l'ordre. Il peut l'être également non seulement pour telle ou telle expression mais aussi pour l'ensemble de son discours. Le règlement précise encore : « La parole est accordée à celui qui, rappelé à l'ordre, s'y est soumis et demande à se justifier<sup>78</sup> ». Dans le deuxième cas, il s'agit de ne pas sortir du sujet du débat imposé par l'ordre du jour. Cette disposition a été introduite dans le règlement en 1821 (comme la précédente d'ailleurs) afin de lutter contre l'usage de greffer des incidents politiques sur la préparation des lois, en l'absence de moyens propres de contrôle du gouvernement : sous prétexte d'élever ou d'élargir le débat, on parlait d'autre chose que de son objet propre. Mais même après cette réforme du règlement, cette pratique ne disparut pas complètement et les préoccupations politiques continuèrent à se combiner avec les préoccupations législatives, notamment au début de la monarchie de Juillet lorsque chaque débat était prétexte à revenir sur l'ensemble de la politique choisie et sur la conception du régime. Ainsi, le 11 mars 1835, lors des interpellations sur la crise ministérielle de fin février, Odilon Barrot répond à Guizot de la manière suivante :

M. le ministre est monté à cette tribune, et je lui en demande bien pardon, mais, par une équivoque qui n'est guère dans les habitudes de son esprit et de sa discussion, il a transporté la question sur un terrain tout à fait étranger ; il nous a parlé des cinq années qui se sont écoulées depuis la révolution de Juillet ; il nous a parlé du système du ministère, système auquel se serait associée la majorité parlementaire. C'est une bien vieille tactique et qui a trop souvent réussi au ministère, de déplacer la question et de substituer une discussion générale à une question spéciale.<sup>79</sup>

De manière plus générale, le rôle du président est de faire en sorte que l'orateur puisse se faire respecter et entendre, ce que prévoient certaines dispositions du règlement : « Toute personnalité, tout signe d'approbation ou d'improbation sont interdits » et « Nul ne doit être interrompu lorsqu'il parle<sup>80</sup> ». Allait dans le même sens que l'interdiction des personnalités, c'est-à-dire des paroles qui attaquent personnellement quelqu'un, l'usage, repris des assemblées anglo-saxonnes, de ne jamais désigner un autre membre par son nom mais par la formule « l'honorable

---

l'assemblée doit s'occuper dans le jour. [...] // Passer à l'ordre sur une proposition, la rejeter et reprendre la discussion qui est à l'ordre du jour. // Demander l'ordre du jour, demander qu'on écarte une proposition et qu'on reprenne la discussion courante. [...] »

<sup>78</sup> Le règlement de 1839 rajoute la précision suivante : « il obtient seul la parole » et complète ainsi l'article, permettant de mieux limiter encore les « dérapages » éventuels : « Lorsqu'un orateur a été rappelé deux fois à l'ordre dans le même discours, le président, après lui avoir accordé la parole pour se justifier, s'il le demande, doit consulter la Chambre pour savoir si la parole ne sera pas interdite à l'orateur pour le reste de la séance sur la même question. La Chambre prononce par assis et levé, sans débats. » (art. 22).

<sup>79</sup> F. Guizot, *Histoire parlementaire de France*, t. II, p. 356.

<sup>80</sup> Art. 26 (1814) et 27 (1839).

préopinant » ou toute autre périphrase. La réponse à un « fait personnel » était d'ailleurs un des cas où la parole était accordée de plein droit à tout membre qui la demandait, mais c'est le président qui jugeait des circonstances créant un fait personnel<sup>81</sup>. Les règlements des assemblées de la première révolution prohibaient déjà les personnalités. Mais le respect de cette disposition dépendait surtout des pouvoirs accordés au président et de la volonté de les faire appliquer. Or, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, les souvenirs de la Révolution avaient rendu les députés vigilants sur tout ce qui pouvait sembler une attaque personnelle ou un excès de langage<sup>82</sup>. C'est pourquoi, dans son discours du 11 août 1831 où il attaque violemment le parti républicain, Guizot est obligé de prendre un certain nombre de précautions oratoires pour faire accepter ses propos :

Le moment est venu où chacun de nous doit dire ici toute sa pensée. La sincérité entière de la tribune me paraît être aujourd'hui plus que jamais notre meilleur, notre seul moyen d'action. Hier, j'en aurais usé sans la moindre crainte ; malgré la vivacité du débat, il n'était pas sorti un moment, à mon avis, des habitudes parlementaires ; tout avait été dit avec une entière liberté, et la Chambre avait tout écouté avec la plus grande attention. Aujourd'hui, je l'avoue, j'ai un peu moins de confiance et je me sens obligé de dire des choses qui peuvent déplaire à quelques personnes. Je suis sûr cependant que je n'ai l'intention d'offenser personne, que je respecte toutes les convictions, toutes les intentions ; je parlerai donc avec une liberté entière. Si je m'écarte des convenances, je prie la Chambre de m'en avertir<sup>83</sup>.

---

<sup>81</sup> E. Pierre précise : « Il n'y a pas de fait personnel dans la réfutation d'un argument. Si vive que soit la réfutation, c'est de la discussion. La manifestation d'une opinion ne constitue pas un fait personnel ; mais on crée un fait personnel lorsqu'on emploie le mot de « calomnie » à l'égard d'une opinion » (*op. cit.*, p. 912). Voir par exemple l'intervention de Guizot dans la séance du 21 septembre 1831 : « Messieurs, je n'abuserai pas des moments de la Chambre ; je ne rentrerai pas dans la discussion générale, je parlerai uniquement des faits qui me sont personnels, et j'en parlerai avec d'autant plus de modération qu'ils me sont personnels. Il peut m'arriver de traiter vivement des questions générales, d'attaquer vivement les sentiments, la conduite ; mais je regarde la modération comme un devoir strict, toutes les fois qu'il s'agit des personnes. La Chambre me fera l'honneur de croire que je ne sortirai jamais des bornes de la plus rigoureuse mesure » (*Histoire parlementaire de France*, t. I, p. 293).

<sup>82</sup> Ainsi, même sur un sujet qui peut sembler d'importance secondaire et sans grand risque pour les susceptibilités comme le montant de la subvention au Théâtre-Français, Thiers déclare : « cette opinion est celle de beaucoup d'hommes de lettres de cette Chambre dont la réputation est européenne, que je ne nommerai pas, parce que ce serait une personnalité. » (*Discours parlementaires*, 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 319) Ajoutons également qu'à une époque où se pratique encore le duel, il était important d'empêcher les attaques personnelles pour éviter que la querelle ne dégénère en duel, comme ce fut le cas au début du régime entre le député Dulong et le général Bugeaud. Dulong avait qualifié le général Bugeaud, chargé de la garde de la duchesse de Berry dans la forteresse de Blaye, de *geôlier* ; la querelle s'envenima et se termina par un duel qui fut fatal à Dulong (voir le récit de cette affaire dans les *Mémoires posthumes* d'Odilon Barrot, *op. cit.*, t. I, p. 275).

<sup>83</sup> « Discussion de l'adresse de la Chambre des députés du roi, à l'ouverture de la seconde session de 1831 », *Histoire parlementaire de France*, t. I, p. 255.

Le règlement de 1839 précisera que c'est au président « seul » de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'en écarte. Car il semble parfois que les rappels à l'ordre soient utilisés comme un moyen d'obstruction, et qu'il s'agisse, plus prosaïquement, de simple tactique parlementaire. Le récit de Jérôme Paturot, initié à cette tactique par un député expérimenté, nous résume en effet les moyens dont disposaient les membres de la Chambre pour semer le trouble :

il m'enseigna le mécanisme du scrutin, de l'assis et du lever, la tactique des interruptions et des acclamations. Dans cette dernière spécialité, mes succès furent rapides : je compris que ma vocation me portait de ce côté. Il n'est pas permis à tout le monde d'aborder la tribune avec cette autorité que donne le talent et cette confiance qui naît de l'habitude. Les grands improvisateurs sont rares : c'est le vol de l'aigle : ne s'y élève pas qui veut. Mais, dans les limites d'un essor plus modeste, on peut se classer, se créer un genre. Je m'essayai donc dans les *bravo ! Très bien !* et j'eus la chance d'en émettre quelques-uns des mieux réussis, avec des nuances inconnues avant moi. Ce succès m'enhardit ; j'abordai les : *à l'ordre !* mouvement plus rare, partant plus difficile. J'en obtins des effets merveilleux, et dès lors ma position fut faite. Mes collègues du centre me remarquèrent ; la presse elle-même me signala comme un interrupteur acharné. Les colonels de la garde nationale, les aides de camp du château ne poussaient pas plus loin que moi l'art de tousser et de se moucher à point nommé, de piétiner avec intelligence, de battre à propos la mesure avec les couteaux de bois. J'inventai alors, pour humilier les orateurs de l'opposition, des poses d'ennui et de dédain qui ont fait école, des rires étouffés, des mouvements d'impatience, des regards écrasants. Je devins l'épouvantail de nos adversaires, l'orgueil et l'espoir de mon parti. Sans moi, plus de beaux succès oratoires, plus de ces triomphes qui suspendent une discussion. J'étais l'homme des grandes émotions et des grands orages. L'un des nôtres était-il à la tribune ? Je l'y soutenais, je l'y inspirais, pour ainsi dire ; je l'excitais du regard, je le réchauffais du geste et de la voix. Descendait-il ? Je me précipitais vers lui, je l'entourais, je le couronnais des mains, je lui offrais le spectacle d'un épanouissement et d'une exaltation incroyables. J'ai organisé ainsi des triomphes, même pour des marchands de nouveautés, des meuniers et des maîtres de poste<sup>84</sup>.

Les réactions à cette interruption d'un discours de Guizot du 15 janvier 1831 peuvent nous donner une idée de cette stratégie de déstabilisation :

Messieurs, je n'interromps jamais personne ; le droit de tout orateur est de développer ses idées, de les présenter dans leur simplicité, dans leur crudité, si vous voulez, sauf à les expliquer pleinement ; je reconnais à tout le monde le même droit ; je demande à la Chambre la permission de n'être pas obligé d'atténuer, d'énervier ma pensée, la permission de la lui communiquer tout entière, libre, naturelle, comme elle me vient.

M. REMOND. – Tant pis pour vous.

Quelques voix. – À l'ordre, à l'ordre, c'est une personnalité.

M. GUIZOT. – Je trouve l'interpellation très-simple ; j'accepte la personnalité, et je la renvoie à tous ceux de qui elle peut venir : tant pis pour vous, dis-je à mon tour à quiconque diffère de mon opinion ; car

---

<sup>84</sup> *Op. cit.*, chap. XX.

apparemment, je crois avoir raison. (*Bravos au centre.*) Tant pis pour qui se trompe. Nous verrons qui se trompe ; c'est à la Chambre et à l'avenir à en juger<sup>85</sup>.

Le président peut être obligé d'intervenir comme c'est le cas le 17 mars 1834 lorsque Thiers défend le projet de loi sur les associations :

M. LE PRESIDENT. — Si vous vous faites un jeu des interruptions, c'est une tactique indigne d'une assemblée délibérante, indigne de toutes les opinions... (*Murmures.*) Vous ne pouvez pas discuter de question plus grave que celle qui s'agit en ce moment. Chacun y attache de l'intérêt, je le conçois ; mais tous se doivent assez de respect pour s'écouter... Vous n'êtes pas dans la situation où vous devriez être en vous livrant à une délibération aussi importante<sup>86</sup>.

On voit donc que la règle selon laquelle nul ne doit être interrompu lorsqu'il parle souffre des exceptions. Il ne faudrait pas cependant s'exagérer ces infractions. Sous la monarchie de Juillet, le travail parlementaire était dans l'ensemble efficace : « La machine marche avec précision et rapidité. L'examen des bureaux se fait vite, la lecture a lieu rapidement, la proposition est de suite appuyée ou non, et les débats sur les "principes", sur les articles se suivent sans interruption<sup>87</sup> ». De plus, le président disposait d'un certain nombre de moyens pour rétablir l'ordre : « Si un membre de la Chambre trouble l'ordre, il y est rappelé nominativement par le président. S'il insiste, le président ordonne d'inscrire au procès-verbal le rappel. En cas de résistance, l'assemblée prononce l'inscription au procès-verbal avec censure.<sup>88</sup> » Et la Chambre des députés de la monarchie de Juillet a eu d'abord comme président l'énergique Casimir Périer (du 6 au 24 août 1830 puis du 11 novembre 1830 au 31 mai 1831, la présidence étant revenue à Laffitte dans l'entre-deux), puis, après la session de 1831 présidée par Girod de l'Ain, c'est Dupin aîné qui imprima sa marque à la fonction puisqu'il présida la Chambre jusqu'en février 1839. Cormenin fait son portrait en président :

Président de la Chambre, Dupin avait de grandes qualités et quelques défauts. Il savait les précédents et la jurisprudence. Il appliquait avec sagacité le Règlement et il maintenait les privilèges parlementaires contre les empiètements des ministres. Debout, ses yeux faisaient la ronde sur tous les points de la salle. Il régentait, comme un pédagogue, les députés bruyants et indociles, et il leur donnait,

---

<sup>85</sup> « Discussion sur la politique extérieure du ministère du 11 août 1830 », *Histoire parlementaire de France*, t. I, p. 194.

<sup>86</sup> *Discours parlementaires*, 1<sup>re</sup> partie, t. II, p. 263.

<sup>87</sup> Jugement du constitutionnaliste Deslandres cité par H. Robert, *op. cit.*, p. 34.

<sup>88</sup> Art. 24 (1814) et art. 25 (1839). Et l'article suivant précise : « Si la Chambre devient tumultueuse et si le président ne peut la calmer, il se couvre. Si le trouble continue, il annonce qu'il va suspendre la séance. Si le calme ne se rétablit pas, il suspend la séance pendant une heure durant laquelle les membres de la Chambre se réunissent dans leurs bureaux respectifs. L'heure expirée, la séance est reprise de droit. »

de temps en temps, sur les doigts, de bons coups de martinet<sup>89</sup>.

Personne ne débrouillait mieux que lui le fil des pelotons législatifs. Si, par hasard, une question tombait entre les mains d'orateurs confus et embarrassés qui la hérissaient d'amendements, de sous-amendements, de distinctions et de sous-distinctions, et qui, ne pouvant plus la comprendre, la laissaient là, Dupin la ramassait, la nettoyait et la dévidait. Il lui restituait son sens, son économie, ses divisions, son principe et ses conséquences. Il résumait admirablement les débats, et il exposait avec tant de netteté l'ordre logique de la délibération, que les moins clairvoyants s'y reconnaissaient et disaient : C'est cela<sup>90</sup> !

Après un bref intermède d'Hippolyte Passy (d'avril à mai 1839), c'est un autre avocat, le lyonnais Sauzet, qui fut élu et s'imposa à la présidence de la Chambre jusqu'à la fin du régime.

Il ne suffisait pas cependant d'assurer des conditions favorables à la prise de parole pour permettre à tous les députés de parler : les capacités des uns et des autres étaient très différentes et un certain nombre ne se risquaient pas à affronter la tribune. Le travail en bureau et en commission permettait une autre forme de prise de parole mais le talent oratoire des rapporteurs des commissions, appelés à prendre la parole au cours des discussions qui s'organisaient en assemblée générale sur la base de leurs conclusions, n'était pas toujours à la hauteur de leurs compétences bureaucratiques, comme le montre l'étude de la Chambre des députés en 1837-39<sup>91</sup>. L'analyse des débats révèle 169 députés silencieux, soit 37% de l'ensemble. 290 orateurs interviennent au moins une fois dans les débats pour une prise de parole donnant lieu à l'inscription dans le compte rendu de séance d'un texte comportant plus de 100 mots. Dupin, en tant que président, Molé, Président du Conseil, et Montalivet, ministre de l'Intérieur, ont un rôle privilégié en raison de leurs fonctions. Cinq autres ministres figurent parmi les 25 orateurs qui prennent la plus grande part aux débats mais en quelque sorte spécialisés dans les questions relevant de leur ministère (Justice et Cultes, Instruction publique, Agriculture, Commerce,

---

<sup>89</sup> Outre l'exemple de son intervention donnée plus haut lors du discours de Thiers sur les associations, en voici un autre, tiré de la discussion de l'adresse, le 8 janvier 1834, où le président réprimande le général Demarçay qui vient d'interrompre Thiers en lui lançant : « Parlez en face. » : « M. LE PRESIDENT. — On ne commande pas l'exercice à un orateur comme à un soldat. (On rit.) Il est tout à fait pénible, pour un orateur occupé de questions si sérieuses, de s'entendre interpellé par de pareilles recommandations. » (*Discours parlementaires*, 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 198-199). Dupin résistait difficilement au plaisir d'un bon mot et c'est sans doute à lui qu'il faut attribuer celui-ci, rapporté par Balzac, dans sa *Monographie de la presse parisienne* : « Ne serait-il pas utile à quelques-uns de ceux qui aspirent aux honneurs de la députation, de savoir qu'un jour un député méridional, ministériel et ennuyeux, cherchait à mettre en ordre ses feuillets à la tribune, sans y réussir, et que le président, l'entendant se répétailler pendant cette opération, s'écria : "Tu auras beau battre tes cartes, tu n'y trouveras pas d'atout !" Résistez donc à un pareil coup de boutoir ! » (*Les Journalistes*, *op. cit.*, p. 46)

<sup>90</sup> *Livre des orateurs*, *op. cit.*, t. II, p. 81-82.

<sup>91</sup> Voir *La Chambre des députés en 1837-1839*, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie : « La participation des députés aux travaux de la Chambre ».

Industrie et Travaux publics, Finances, Armée). Les ministres jouent donc un rôle éminent dans les débats de la Chambre, venant à la tribune défendre eux-mêmes leur politique. Dix députés environ émergent des rangs de la majorité pour les soutenir (dont Laurence, le général Bugeaud et Lamartine dans les débats de politique générale ou de politique extérieure). Parmi les 40 députés les plus actifs, on trouve dix députés de l'opposition dynastique, les plus ardents à combattre le ministère (dont bien sûr Odilon Barrot), cinq centre-gauche (dont Hippolyte Passy et Thiers, leurs deux leaders), deux tiers-parti, Vivien et Teste, qui interviennent surtout dans les débats sur des questions particulières, de caractère presque technique, un légitimiste, le baron Roger, et un radical, Édouard Martin. Trois doctrinaires, Guizot, Jaubert et Piscatory, figurent, eux, parmi les 15 premiers orateurs et se manifestent surtout dans les grands débats politiques. Enfin, le député des Deux-Sèvres, Anguis, qui ne se rattache à aucun groupe d'opinion, s'est fait une spécialité de la critique du budget et de toute mesure politique impliquant l'augmentation des dépenses de l'État.

Les députés qui parlent ont une prédilection pour certains sujets et on voit se dessiner des spécialisations : celle des gens de métier pour les questions judiciaires et militaires, des hauts fonctionnaires, magistrats, avocats et propriétaires pour les travaux publics, l'industrie et le commerce. D'autres se spécialisent dans les débats financiers ou les débats d'ordre économique. Les débats politiques, et en particulier les débats sur l'adresse, sont animés essentiellement par les chefs de file des divers groupes ou partis. Ces derniers débats sont aussi les plus vivants et les plus denses (si on mesure le degré d'animation à la participation des députés et à la fréquence des interruptions). Viennent ensuite les débats financiers, les débats sur les travaux publics et l'administration locale. Les plus ternes concernent l'agriculture, les forêts, la justice et l'instruction publique, ce qui révèle une discrimination entre des thèmes d'intérêt restreint et d'aspect plutôt technique ou, en tout cas, particulier et les débats où les partis se trouvent confrontés aux grandes orientations politiques du Cabinet, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. C'est donc dans ce contexte plus général de la prise de parole parlementaire qu'il faudra situer les discours de nos orateurs.

Enfin, le tableau ne serait pas complet sans une rapide description des lieux : après le cadre réglementaire, il faut encore planter le décor de la parole parlementaire.

## D. Disposition des lieux : « l'esprit » de la Chambre

« Il y a certainement plus de rapports que l'on pense entre le local d'une assemblée et l'esprit qui peut y animer ses membres », déclarait Quatremère de Quincy<sup>92</sup>, et donc des rapports entre le lieu et le caractère des discours. Or ce lieu est avant tout un lieu théâtral et c'est la vision que nous en donne d'emblée Joseph Tanski :

Au premier aspect, la salle des séances ressemble à une salle de spectacle. En effet, elle a son parterre, ses galeries, ses loges et sa scène, où se jouent alternativement des drames et des comédies qui font passer dans l'âme du spectateur les émotions les plus saisissantes ou les plus comiques.<sup>93</sup>

Et il notera plus loin que les femmes « s'étaient coquettement, comme à l'Opéra, dans les tribunes réservées de la salle<sup>94</sup> ». La *Revue des Deux Mondes* pousse encore plus loin l'homologie entre les deux lieux au point de renverser la comparaison : « Quand Paris n'est pas à la tribune, Paris, c'est l'Opéra ». On y juge entre deux danseuses le soir comme on en a jugé le matin entre M. Étienne et M. Guizot : « À peu de choses près, c'est la même lutte, la même passion pour ou contre, c'est le même intérêt [...] L'Opéra aujourd'hui est sur la ligne de la Chambre : l'Opéra a été si longtemps le premier foyer politique de l'État<sup>95</sup> ». Les femmes de la haute société, celles qui tiennent salon comme la duchesse de Dino, nièce de Talleyrand, la duchesse de Castellane, ou la princesse de Lieven, vont régulièrement à la Chambre. Lorsque sa sœur, venue de Prusse, vient la voir à Paris, la duchesse de Dino l'emmène le soir entendre *les Puritains* au Théâtre-Italien, pour entendre Rubini, et le lendemain, 13 janvier 1838, à la Chambre des députés :

Ma sœur voulait aller une fois à la Chambre des députés, spectacle tout nouveau pour elle. L'ambassadeur de Russie nous a donné ses billets, et nous avons passé, hier, notre matinée au Palais-Bourbon. M. Molé a dépassé mon attente, il a ravi ma sœur et m'a charmée. Rien de plus digne, de plus clair, de mieux pensé, de mieux dit que son discours. Aussi son succès a-t-il été complet. J'ai vu Mme de Lieven, à la Chambre. [...] M. Guizot est monté dans notre tribune, je l'ai trouvé fort changé<sup>96</sup>.

---

<sup>92</sup> Cité dans 1789. *L'Assemblée nationale*, Exposition organisée au Palais Bourbon à l'occasion du bicentenaire de la Révolution et de l'Assemblée nationale, juin-septembre 1989, chap. 5 : « Des palais pour siéger », p. 103.

<sup>93</sup> *Op. cit.*, p. 231.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>95</sup> "Révolutions de la quinzaine", *Revue des deux mondes*, t. 4, année 1831. J. Simon rapporte, dans une notice d'hommage pour l'Académie des sciences morales et politiques, un mot que l'on rapportait sur Guizot : « M. Cuvillier-Fleury raconte, dans une belle et émouvante lettre, écrite du Val-Richer au lendemain de la mort de M. Guizot, que mademoiselle Rachel disait un jour après l'avoir entendu : "Je voudrais bien jouer la tragédie avec cet homme-là" » (*Thiers, Guizot, Rémusat*, Paris, Calmann Lévy, 1885, 3<sup>e</sup> éd., p. 289).

<sup>96</sup> Duchesse de Dino, *Chronique de 1831 à 1862*, Paris, Plon, 1909 (6<sup>e</sup> éd.), t. 2, p. 205.

Ainsi, le spectacle de la Chambre vaut bien celui de l'opéra ou du théâtre et il arrive que les orateurs volent la vedette aux acteurs ou aux chanteurs.

Cette salle où siégèrent les députés de la monarchie de Juillet et qui est encore la salle actuelle de l'Assemblée nationale, a été inaugurée en novembre 1832. Il avait fallu en effet démolir en 1829 la salle des séances que le Directoire avait fait édifier en hâte au cœur du Palais-Bourbon<sup>97</sup> pour y loger le Conseil des Cinq-Cents et qui menaçait de s'écrouler. Or cette salle, œuvre des architectes Gisors et Leconte, avait en son temps fait sensation car elle était une des premières à revêtir la forme d'un hémicycle à l'imitation des théâtres antiques. L'intérieur, harmonie de vert et de rouge, était décoré dans le style antiquisant par des sculpteurs et des bronziers. On y admirait notamment les statues de six législateurs et orateurs antiques (Solon, Lycurgue, Démosthènes, Brutus, Caton, Cicéron), le fauteuil et le bureau du président, en acajou et bronze doré, et la tribune ornée d'un bas-relief en marbre blanc sur porphyre, représentant l'Histoire et la Renommée, séparées par un piédestal portant un buste de Janus<sup>98</sup>. L'architecte Jules de Joly, chargé de construire une nouvelle salle des séances pendant que les députés siégeaient dans une salle provisoire en bois aménagée en 1829 dans le jardin situé derrière l'aile gauche du Palais<sup>99</sup>, la conçut sur le modèle de l'ancienne, mais plus vaste et plus élevée, avec deux étages de tribunes, ce qui en renforçait encore le caractère théâtral (ainsi que le choix, pour les colonnes, de l'ordre ionique, traditionnellement employé dans les théâtres afin d'en souligner la gaieté), et mettait mieux en valeur le bureau du président et la tribune des orateurs, reliques des Cinq-Cents :

La salle des séances est un hémicycle parfait ; elle a pour plafond une demi-calotte sphérique, vitrée au centre, et qui lui donne le jour. Les députés ont chacun devant eux des pupitres pour écrire. [...] Les bancs sur lesquels ils sont assis sont durs et étroits comme ceux du parterre des théâtres ; ce qui n'a pas empêché un jeune député de s'endormir, il y a trois ans, du sommeil du juste, et si profondément qu'il n'entendit ni la voix du président lorsqu'il leva la séance, ni la sortie ordinaire très-bruyante de ses

---

<sup>97</sup> Le Palais lui-même était devenu propriété de l'État le 1<sup>er</sup> janvier 1792 à la suite de l'émigration du prince de Condé et la Convention, après le vote de la Constitution de l'an III, avait décidé de l'affecter au Conseil des Cinq-Cents qui y tint séance pour la première fois le 21 janvier 1798. Pour l'histoire du Palais Bourbon, voir Werner Szambien, « L'Assemblée nationale et son architecture » dans M. Mopin, B. Pingaud et al., *L'Assemblée nationale*, Paris, Société nouvelle Adam Biro, 1992.

<sup>98</sup> Voir *supra* chap. 2, C, la description de cette salle sous la Restauration par l'auteur de la *Biographie pittoresque des députés de France* qui, lui-aussi, compare la Chambre à un théâtre : « Les tribunes ont leurs habitués comme les balcons des théâtres ». La façade côté Seine, rajoutée sous l'Empire par l'architecte Bernard Poyet et qui avait l'aspect général d'un temple (des Lois) à l'Antique, participait également de l'aspect théâtral du bâtiment.

<sup>99</sup> On ne sait pas grand-chose de cette salle provisoire qui fut celle des sessions de 1830, 1831 et 1832. Sans doute est-ce son plan que reproduit *le Temps* du 24 septembre 1831 sous le titre « Plan figuratif de la Chambre » (voir ce plan en annexe).



collègues. [...]

Le pourtour de la salle des séances est divisé en seize parties, dont chacune se subdivise, à partir des premiers bancs, en deux sections séparées par une étroite ruelle ménagée pour faciliter les allées et venues des députés. [...]

Au haut du pourtour, vous voyez un banc circulaire ; c'est là que, dans les discussions importantes, viennent prendre place les pairs de France, qui jouissent aussi du privilège de circuler dans les couloirs de la Chambre et de se placer auprès des deux portes d'entrée de la salle.

La tribune occupe le centre de la salle des séances. Les orateurs y montent des deux côtés par un petit escalier. Elle est ornée d'un bas-relief en marbre blanc de Lemolt représentant l'Histoire et la Renommée. Le bureau du président est immédiatement au-dessus de la tribune. Le président est le seul membre assis dans un fauteuil ; il domine toute l'assemblée. Plus bas, à droite et à gauche, sont les bureaux des quatre secrétaires honoraires nommés tous les ans par la Chambre et des deux secrétaires rédacteurs, fonctionnaires salariés. Derrière le président se tiennent le secrétaire de la présidence et deux huissiers. Dans des cintres, à droite et à gauche, et supportées par quatre colonnes, sont quatre statues de grandeur naturelle : la *Force*, la *Justice*, la *Prudence* et l'*Éloquence*. Au-dessus on voit le grand tableau dû au pinceau de Court, représentant la séance où le roi prêta serment à la constitution de 1830, en vertu de laquelle il règne<sup>100</sup>.

Dans l'hémicycle, au pied de la tribune, sont assis les huissiers, qui sont tout à fait aux ordres des législateurs souverains. [...]

Les panneaux des murs de la salle des séances sont en partie recouverts en velours vert foncé et ornés de lames de cuivre doré. Derrière le pourtour règnent vingt magnifiques colonnes de marbre blanc de Carrare, d'une seule pièce ; elles servent de support aux tribunes publiques.

Le parquet de la salle est formé de compartiments de marbre, représentant des attributs allégoriques ; l'hiver, il est recouvert de riches tapis. Les deux portes d'entrée sont en acajou plein, rehaussé d'étoiles d'or ; leurs chambranles sont en marbre richement sculpté.

Ce luxe excita l'indignation de M. Arago, qui, dans un de ses rapports sur les travaux exécutés au palais législatif, s'élevait avec force contre ces ornements, qui devraient être bannis, disait-il, d'une Chambre où doit sans cesse retentir le mot économie<sup>101</sup>.

La tribune, de conception « pyramidale », c'est-à-dire constituée d'une superposition d'éléments hiérarchisés, est à elle seule une véritable architecture que Werner Szambien commente de la façon suivante :

Cet aménagement très simple, mais en même temps raffiné, est exactement le contraire de l'aménagement

---

<sup>100</sup> Ce tableau, achevé en 1838, figurait au-dessus d'un bas-relief représentant *la Charte protectrice des arts, des sciences, de l'agriculture et du commerce*, lui-même entouré de deux autres bas-reliefs : *L'Arrivée du duc d'Orléans à l'Hôtel de ville* et *Le Roi distribuant des drapeaux à la garde nationale*. Il fut retiré après la Révolution de 1848 et remplacé à titre provisoire par la tapisserie de l'École d'Athènes, d'après Raphaël, qui est toujours en place.

<sup>101</sup> J. Tanski, *op. cit.*, p. 234-238. Voir en annexe le « Plan figuratif de la Chambre des députés », tiré du même ouvrage.

d'un trône. Il exprime un idéal démocratique : l'ordre du débat se répercute sur les dispositions architecturales. Le bureau du président ne dépasse pas la hauteur de la dernière rangée des gradins. Il existe peu d'architectures intérieures au symbolisme aussi affirmé.<sup>102</sup>

Le décor aurait dû comporter deux autres tableaux, de part et d'autre du tableau central représentant le serment du roi : d'un côté, « Mirabeau répondant, au nom de l'Assemblée constituante, au grand-maître des cérémonies, dans la séance du 23 juin 1789 », de l'autre, « Boissy d'Anglas saluant la tête du député Féraud, que lui présentent les révoltés de prairial ». C'est à Guizot, ministre de l'intérieur d'août à novembre 1830 et en charge des sciences, des lettres et des arts, qu'il était revenu de définir les sujets à traiter, approuvés ensuite par Louis-Philippe :

La liberté bravant le despotisme d'un côté, l'ordre tenant tête à la sédition de l'autre, l'intention pédagogique est claire. Deux statues exécutées par Pradier, représentant l'Ordre et la Liberté et placées de part et d'autre du tableau central renforcent la démonstration. Les députés seraient ainsi pénétrés de leurs devoirs. En même temps, le choix de ces deux moments de la première révolution indique nettement la part d'héritage que la seconde entend assumer : ni arbitraire de la royauté de droit divin, ni dictature de la populace, le point d'équilibre s'établissant dans ce juste milieu qu'incarne, au centre, le roi des Français lié par la Constitution<sup>103</sup>.

Mais ces tableaux, dont l'exécution fut confiée après concours à des peintres sans grand génie, ne prirent jamais place dans la salle des séances : « Boissy d'Anglas », prêt en 1834, ne fut pas accroché car, à cette date, la monarchie de Juillet affrontait et réprimait l'insurrection à Lyon et à Paris, rue Transnonain, et les mouvements de foule n'étaient guère appréciés des autorités. C'est pourquoi, en l'absence de vis-à-vis, « Mirabeau devant Dreux-Brézé » ne put être accroché et termina sa carrière dans les caves de la Chambre. Il revenait aux seuls discours de démontrer le nécessaire équilibre de l'ordre et de la liberté.

L'Antiquité n'était plus aussi présente que dans le décor de la salle des Cinq-Cents : les sujets des tableaux comme des bas-reliefs témoignaient de la volonté de se dégager du passé et de moderniser allégories et symboles. Ainsi, une peinture monumentale sur la voûte représentait la France en Minerve casquée d'or posant sa main sur une urne de vote. Les statues des orateurs antiques n'avaient pas été remplacées. On retrouvait seulement sur la voûte des portraits en médaillon de grands législateurs : Numa, Solon, Charlemagne, Lycurgue, Justinien, mais encadrés des génies de l'Agriculture et de l'Industrie, forces vives de la Nation, avec des rosaces symbolisant les départements.

Cette salle, dans laquelle les députés sont à la fois acteurs et spectateurs, fait place également, publicité des débats oblige, à une double rangée de tribunes. Outre un certain nombre

---

<sup>102</sup> *L'Assemblée nationale, op. cit.*, p. 85.

<sup>103</sup> 1789. *L'Assemblée nationale, op. cit.*, p. 72.

de tribunes spéciales (tribunes des sténographes, du Conseil municipal, des Gardes nationaux, du Roi, du Corps diplomatique, du Conseil d'État, des rédacteurs en chef...), une des tribunes est librement ouverte au public, jusqu'à concurrence du nombre de places qu'elle contient<sup>104</sup>; une autre est accessible avec des billets que la Questure délivrait chaque jour de séance aux membres de l'Assemblée d'après un roulement alphabétique :

Deux tribunes situées aux deux extrémités de cette galerie méritent une attention particulière. Celle du côté gauche est destinée au public sans billets, qui entre, comme vous le savez, par la façade principale et le grand escalier ; elle ne contient que trente-trois places. Sous la Restauration, elle était plus grande du double. Un huissier se tenait constamment au milieu de cette tribune pour maintenir l'ordre et la tranquillité parmi les spectateurs, qui arrivaient à la Chambre avec toute sorte de provisions de bouche et restaient patiemment à leur place pendant douze ou quinze heures sans interruption. Les manifestations étaient parfois très-bruyantes [...].

Depuis 1830, on ne citerait pas une seule circonstance où l'ordre ait été troublé par le public de cette tribune<sup>105</sup>.

Si donc le nombre de places dans les tribunes a été augmenté, cette augmentation a bénéficié au public choisi, aux dépens du public populaire soigneusement canalisé, le système des billets favorisant le clientélisme, comme le montre l'expérience du nouveau député Jérôme Paturot, aux prises avec certains de ses « commettants » en visite à Paris :

Souvent j'étais à la chambre, tranquille sur mon banc, enchanté d'être quitte, pendant une heure ou deux, de tant d'obsessions et de tracasseries. Un discours écrit berçait mon oreille et me maintenait dans un état de somnolence, quand tout à coup la voix d'un huissier me réveillait :

– On demande M Paturot dans la salle des pas-perdus, me disait-il à demi-voix, et avec la politesse qui caractérise cette institution.

– C'est bien, c'est bien, répondais-je machinalement.

Je me levais, et j'allais voir qui me dérangeait ainsi. Que trouvais-je ? Une légion de Michonneau, trois générations de Michonneau. Il fallait faire placer ce troupeau-là dans les tribunes : on avait compté sur moi, sur mon influence. Impossible de refuser : l'arrondissement est inexorable en pareil cas ; il ne pardonne guère à son député de ne pas trouver des places pour l'électeur, même dans une salle comble. Je remuais ciel et terre, je suppliais les questeurs, j'allais d'une tribune à l'autre, cherchant partout un coin pour cette nichée de Michonneau. Tant d'efforts étaient rarement vains : presque toujours je parvenais à loger mes commettants ; et, avec la persévérance qui distingue le montagnard, ils finissaient par s'élargir aux dépens des voisins et par se caser fort à l'aise. Alors commençait pour moi une autre angoisse. La femme Michonneau, douée d'une vue fatale, m'apercevait dans l'hémicycle, et me prodiguait de là-haut les œillades, les signes et les gestes d'intelligence. [...]

---

<sup>104</sup> Mais Joseph Tanski explique qu'il se fait tout un trafic autour de ces places en réalité négociées par des entremetteurs qui les revendent ensuite.

<sup>105</sup> *Op. cit.*, p. 238 et 247.

Ce manège durait pendant toute la séance. Cette famille n'avait pris une loge que pour jouir du spectacle de son député, et Madame Michonneau semblait jalouse de me compromettre aux yeux de la chambre entière. Le jeu des mains, des regards, des petits signes de familiarité allait si loin, que, de guerre lasse, je m'accoudais sur mon pupitre, et, tournant le dos à l'ennemi, je me condamnais à une immobilité complète. C'était le seul moyen d'en finir avec Madame Michonneau. Alors, la tribu entière se résignait à écouter en bâillant, ou à grignoter quelques comestibles, débris du dessert de la veille.<sup>106</sup>

Joseph Tanski, qui s'intéresse également au public, note un changement dans la fréquentation :

En général, le public aujourd'hui est moins curieux, moins avide d'émotions, moins porté à suivre et à surveiller les débats de la Chambre. Serait-il qu'il a plus confiance dans ses représentants ? ou plus de foi dans les organes de la presse ? Serait-ce plutôt indifférence pour les matières politiques ? Je ne sais ; les modes changent si vite en France<sup>107</sup> !

Et il ajoute plus loin :

Depuis que les questions de libertés électorales et individuelles, celles de la presse et de la responsabilité des ministres sont décidées, la foule se presse moins autour de la Chambre ; mais, en revanche, la classe élégante est plus empressée et assidue aux débats. On y voit surtout un grand nombre d'étrangers touristes, avides d'émotions et de nouveautés, qui se rendent à la Chambre comme au spectacle le plus curieux de la capitale<sup>108</sup>.

L'Europe était en effet très intéressée par l'expérience du régime constitutionnel français et, de fait, écrit Paul Bastid, c'est par l'intermédiaire de la France que la monarchie constitutionnelle a gagné une grande partie de l'Europe continentale. Il n'est donc pas étonnant que la Chambre attire les étrangers, alors que l'intérêt du public français s'émousse, ce qui n'empêche pas d'ailleurs la Chambre de demeurer un lieu de mondanité.

Outre la tribune des sténographes, une tribune joue un rôle particulièrement important pour l'amplification et la diffusion des discours au-delà du public de la Chambre :

La tribune qui se trouve à l'extrémité droite de la galerie est occupée par les rédacteurs en chef des journaux de Paris ; c'est là le vrai baromètre politique de la Chambre ; mais il n'est visible que pour un petit nombre d'initiés. Si la discussion est importante, si M. Guizot, M. Thiers ou M. Berryer sont à la tribune, tout le monde prête la plus vive attention ; le silence n'est interrompu que par quelques exclamations ou quelques cris étouffés de colère ou d'indignation, qui se confondent avec les marques de blâme ou d'approbation des législateurs, pendant les interruptions si fréquentes dans la Chambre française. Si, au contraire, un honorable membre aborde la tribune un manuscrit à la main, ou se met à paraphraser

---

<sup>106</sup> *Op. cit.*, chap. XXI.

<sup>107</sup> *Op. cit.*, p. 249.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 260.

des articles de journaux, comme cela arrive souvent, ou bien encore s'il y a suspension de séance, lorsque les députés, fatigués d'entendre de longs discours, se précipitent en foule à la buvette, les hôtes de cette tribune, assis sur le premier rang des banquettes, font volte-face, tournent le dos à la Chambre, et font entre-eux la contre-partie des débats de la Chambre<sup>109</sup>.

Le public des députés n'est pas généralement plus attentif ni plus silencieux que celui des tribunes, ce qui, ajouté à la taille de la salle, augmente la difficulté de se faire entendre pour les orateurs qui n'ont pas une voix qui porte. Les députés peuvent être, en effet, des élèves bavards et dissipés qui commencent par arriver en retard (l'heure d'ouverture des séances, généralement 12 heures 30, était rarement respectée et il fallait souvent en venir à l'appel nominal pour battre le rappel des députés attardés dans les couloirs) et partent avant la fin, vers 18 heures (ce qui fait dire à Dupin, le 12 janvier 1839 : « La Chambre n'est plus dans la Chambre »), entraînant le report de nombreux scrutins<sup>110</sup>. Même si la place choisie par chaque député au début de la législature lui était attribuée par une décision des questeurs<sup>111</sup>, aucune disposition réglementaire n'imposait aux représentants de garder leurs places pendant le cours des séances, ce qui pouvait occasionner va-et-vient et brouhaha, ajoutés aux déplacements des huissiers et des secrétaires. La Chambre n'était donc pas toujours un lieu calme propice à la parole et il fallait la réputation d'un Thiers, dont la voix était faible<sup>112</sup>, ou d'un Guizot pour imposer le silence et l'attention. La description que fait Jean-Pierre Rioux de la situation des orateurs du Palais-Bourbon sous la III<sup>e</sup> République peut s'appliquer également à ceux de la monarchie de Juillet, les lieux étant restés les mêmes d'un régime à l'autre :

Au cœur d'une salle immense où la voix porte assez mal, elle met l'orateur en situation inconfortable. Son auditoire, réparti sur le mur incurvé des gradins, se dérobe au face à face qui peut

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 249-250.

<sup>110</sup> « Les ministres, les chefs de l'opposition sont obligés de recourir aux correspondances les plus vives, les plus insinuanes, les plus pressantes pour attirer les retardataires, et la Chambre n'est ordinairement en nombre pour voter qu'à la fin de la discussion de l'Adresse », écrit J. Tanski, *op. cit.*, p. 235.

<sup>111</sup> Voir par exemple ces places sur le « Plan figuratif de la Chambre » de 1831 en annexe. Il faut noter qu'il n'y a pas forcément concordance entre les places et les opinions. Par exemple, Rémusat, lorsqu'il arrive dans la Chambre de 1830 en novembre, prend la place que Périer lui avait cédé en la quittant (pour devenir président de la Chambre), « ce qui [le] faisait asseoir à l'extrême-gauche, mais au banc d'en bas où les opinions étaient mêlées, et où [il se] rencontrait près de Lascours presque doctrinaire, de Girod de l'Ain tiers-parti, et de Bertin de Vaux qui touchait le banc des ministres » (*Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. II, p. 407).

<sup>112</sup> Le 7 mai 1833, au début de son discours sur la division des communes en deux classes, il répond aux députés qui lui crient *Plus haut ! plus haut* : « Je n'ai pas la voix forte, messieurs, et d'ailleurs je ne suis pas dans un état de santé qui me permette de grands efforts » (*Discours parlementaires*, 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 92) et le 28 février 1834, il proteste ainsi : « Messieurs, c'est ici qu'il faut me répondre, et non pas sur les bancs, car j'ai la voix faible, et je ne puis suffire à ces interruptions » (*Ibid.*, p. 231).

s'établir dans une salle ordinaire. Il est plus bas que lui au banc des ministres ou des commissions et aux premières travées. Quelques privilégiés lui font face, au ras de la ligne de flottaison. Mais les places du haut l'écrasent : la Montagne veille, surmontée elle-même par les autres tribunes, en principe muettes mais souvent rivales, qui abritent le public et la presse. L'en bas peut faire la sourde oreille ou méditer à loisir la réplique assassine. [...] Désorientée par cette montée-descente, l'orateur peut sans doute reprendre force dans l'exercice de l'horizontalité, sur l'axe droite-gauche qui lui est si familier : il guette les applaudissements du chœur bien groupé de ses amis politiques, il enregistre sans surprise les mouvements divers de ses adversaires à géographie stable. Mais, si rassuré soit-il par la latéralité partisane, la surprise peut venir de dos : le président qui le surplombe surveille son flot de paroles, refoule ou non ses interrupteurs [...], encourage ou perturbe lui-même à discrétion<sup>113</sup>.

Maintenant que le décor est planté, que les règles du jeu – théâtral et politique – ont été précisées, les orateurs peuvent entrer en scène et faire entendre leurs discours.

---

<sup>113</sup> « Le Palais-Bourbon de Gambetta à de Gaulle », dans Pierre Nora (éd.), *Les Lieux de mémoire*, t. II : *La Nation*, vol. 3, p. 491-492.

## Troisième partie

# Étude des discours : quelle éloquence pour la monarchie parlementaire ?

### Précisions méthodologiques

Les deux parties précédentes ont tenté de montrer d'une part que, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la rhétorique, non seulement avait encore droit de cité, mais était le cadre intellectuel qui avait servi à former les orateurs de la monarchie de Juillet ; d'autre part que ces orateurs héritaient d'un certain nombre de modèles de discours politiques, à partir desquels ils pouvaient se déterminer. Mon hypothèse est donc que leurs discours peuvent et doivent s'analyser à partir des catégories de la rhétorique, catégories qui permettront également d'apprécier le renouvellement qu'ils opèrent dans le genre délibératif. Reste cependant à définir, avant de s'engager dans l'analyse, les notions de l'héritage rhétorique les plus pertinentes pour ce type d'analyse et à justifier ensuite les choix de discours dans l'ensemble du corpus.

### 1. Outils d'analyse

Il ne s'agit pas ici d'exposer en détail toutes les catégories de la rhétorique, telles que la tradition occidentale les a reçues de l'Antiquité, mais de présenter les notions pertinentes pour l'analyse des discours parlementaires de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'objectif n'est pas non plus d'offrir un traité de rhétorique en raccourci, mais des outils qui permettent de rechercher à la fois les conditions d'élaboration de ces discours et l'influence qu'ils ont pu avoir sur leur auditoire.

L'écueil qui guette toute étude rhétorique est de rester simplement descriptive : rechercher les parties du discours et se féliciter d'y retrouver exorde, narration, confirmation et péroraison ; étudier le raisonnement et faire apparaître le ou les syllogismes qui le sous-tendent, les différents

types d'argument ; repérer et collectionner les figures aux noms savants, tout cela pour pouvoir constater qu'il y a bien mise en œuvre d'une rhétorique. Mais en quoi consiste vraiment cet art rhétorique ? C'est ce que l'analyse dit rarement ou ne dit pas : il y a de la rhétorique là-dedans, et après ? Tirillée entre l'analyse argumentative des logiciens et des linguistes d'une part, et l'analyse stylistique des littéraires d'autre part, la rhétorique se retrouve coupée de ses enjeux véritables et de sa dimension créatrice et agissante.

Ce n'est pas un hasard si l'aspect le plus négligé aujourd'hui de cet art est l'*invention*, qui devrait pourtant permettre de retrouver le dessein de l'orateur et la manière dont il a élaboré son discours pour rendre la parole efficace, c'est-à-dire pour en faire, en situation, un moyen d'action direct sur un auditoire précis. Car la rhétorique n'est pas l'application formaliste et mécanique de recettes : elle repose sur une vision du monde et la conception d'un langage capable d'agir sur ce monde. Vision unificatrice et dynamique qui donne tout son sens à l'*invention* et au discours qui en découlent. Francis Goyet, dans son ouvrage *Le Sublime du « lieu commun »*. *L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance* s'est efforcé, à travers l'étude du « lieu commun », « de dégager ce sur quoi repose l'efficacité principale d'un discours<sup>1</sup> ». Et cette enquête sur le « lieu commun » le conduit à retrouver la source vive des préceptes rhétoriques, à redonner vie et sens à ce qui pourrait nous paraître aujourd'hui lettres mortes. C'est donc à sa lecture de Cicéron que nous emprunterons les notions rhétoriques de notre analyse, notions qui, nous le verrons, restent nécessaires pour la compréhension de l'éloquence au XIX<sup>e</sup> siècle.

Les catégories essentielles à la compréhension de l'invention rhétorique, telles qu'elles se dégagent de l'héritage cicéronien, sont celles qui sont exprimées par les trois verbes latins : *docere, delectare, movere*. Pour persuader, l'orateur doit maîtriser ces trois moyens. Tout d'abord il lui faut instruire, rôle dévolu plus particulièrement à la narration et à l'argumentation (confirmation et réfutation), parties du discours consacrées respectivement à l'établissement des faits et au raisonnement sur les preuves ou arguments. Mais pour emporter l'adhésion, il faut également émouvoir, c'est-à-dire jouer sur les passions de l'auditoire. C'est le rôle par excellence de la péroraison, dernière partie du discours. Enfin, il faut plaire. C'est du moins le terme qu'a préféré la tradition médiévale de Cicéron, comme l'indique Francis Goyet<sup>2</sup>, qui préfère retenir celui de *conciliare*. En effet, le verbe *conciliare* ne fait pas perdre de vue le sens du moyen de persuasion qu'il désigne, alors que *delectare* a l'inconvénient de renvoyer aux effets stylistiques, aux ornements du discours censés apporter un plaisir supplémentaire aux auditeurs, ornements auxquels on a d'ailleurs voulu réduire la rhétorique. Parler de *delectare* ne permet pas, en outre, de distinguer les différents moments du discours. Car le moment par excellence du *conciliare* est l'exorde : il faut se concilier l'auditoire, c'est-à-dire le rendre bienveillant, et créer chez lui une disposition d'esprit favorable – et non plaire au sens de charmer. Francis Goyet rappelle que Quintilien rapporte l'opposition *movere / conciliare* à celle qui existe entre tragédie et comédie :

---

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 678.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 265.



si la tragédie renvoie aux passions violentes qui bouleversent (c'est la catégorie grecque du *pathos*), la comédie renvoie, elle, « à ce que les Grecs nomment *èthos* avec un *H* initial, c'est-à-dire à des émotions moins violentes, plus douces. [...] La comédie, on le sait, traite des mœurs, des *mores*, traduction latine de l'*èthos* grec ». Les catégories du *movere* et du *conciliare* transposent donc les catégories grecques du *pathos* et de l'*èthos*, mais en s'éloignant d'Aristote : « au *pathos* la véhémence du *movere*, à l'*èthos* le calme du *conciliare*<sup>3</sup> ». Dans la *Rhétorique* d'Aristote, en effet, les catégories de l'*èthos* et du *pathos* font bien partie des moyens de persuasion, mais l'*èthos* se rapporte au caractère de l'orateur, au jour sous lequel il paraît dans le discours, tandis que le *pathos* désigne le fait de provoquer chez l'auditeur tel ou tel état d'esprit. Dans la transposition latine, les *mores* concernent également les auditeurs<sup>4</sup>. Elles jouent donc sur un registre intermédiaire, celui de passions plus douces qui relèvent des intérêts privés, des rapports sociaux et familiaux, et ne mettent pas en jeu le salut de la société ou de l'État comme les grandes passions. Nous verrons l'importance que peut avoir ce registre dans la société bourgeoise de la monarchie de Juillet. En rétablissant le rôle du *conciliare*, on comprend mieux alors ce que peut signifier la distinction de trois styles, bas, moyen et élevé, correspondant aux trois moyens de persuader. Certes, les séductions du style peuvent contribuer à rendre l'auditoire favorable, mais chaque style a son efficacité propre, le plus important étant d'utiliser celui qui convient au bon moment, en fonction du but recherché.

Car il ne faudrait pas voir dans ces catégories une juxtaposition ordonnée de moyens et de registres : l'ensemble est gouverné et surtout hiérarchisé par un principe, un dessein qui oriente le discours. Faire en sorte que le discours soit efficace, c'est aussi savoir varier les moyens au cours du discours, et tout subordonner à son dessein, sans rechercher une abondance oratoire gratuite. Ce qui signifie notamment qu'il est vain d'étudier la *disposition* sans la rapporter à cette vision d'ensemble. Dans ce dispositif hiérarchisé, Francis Goyet montre comment le « lieu commun » cicéronien joue un rôle essentiel. Que faut-il entendre par *lieu commun* ? Bien entendu, il ne s'agit pas du lieu commun au sens d'idées usées ou rebattues. Mais le sens qui nous intéresse ici n'est pas non celui qu'a retenu la tradition rhétorique. Dans cette tradition, telle qu'elle se poursuit encore aujourd'hui dans les études et les analyses qui s'y réfèrent<sup>5</sup>, les « lieux communs » sont ceux des *Topiques*, celles d'Aristote ou de Cicéron. Ils relèvent de la logique et

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 297.

<sup>4</sup> C'est le sens qui est resté dans la tradition rhétorique. Ainsi Littré définit « mœurs » au sens rhétorique comme « La partie de l'éloquence qui a pour objet de gagner la confiance des auditeurs » et cite les *Éléments de littérature* de l'abbé Batteux : « Dans la rhétorique, la probité, la modestie, la bienveillance et la prudence, voilà les mœurs que l'orateur doit constamment montrer, et ce sont là les mœurs considérées dans l'orateur; mais on doit les considérer aussi dans l'auditeur : si l'art prescrit à l'orateur de connaître de connaître les mœurs de ceux à qui on parle, c'est afin de proportionner son discours à leur intelligence, à leurs sentiments, de remuer les passions qui leur sont le plus familières. »

<sup>5</sup> Voir par exemple Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire*, *op. cit.*, p. 160.

donc uniquement du *docere*. Comme l'explique Francis Goyet<sup>6</sup>, par un effet d'homonymie, les lieux « tout courts » des topiques sont devenus « lieux communs » parce que communs à tous les genres de discours, judiciaire, démonstratif ou délibératif. Chez Aristote, les lieux sont des schémas logiques abstraits, des propositions très générales qui fondent les arguments. Par exemple « Si un accident arrive à une chose, la négation ou le contraire de la chose est probablement à la négation de l'accident », est le « lieu des contraires » qui sert de base à la proposition : « Si la vertu est désirable, ce qui est non-désirable ne peut être vertu » (*Topiques*, II, 8) et à d'autres encore<sup>7</sup>. Chez Cicéron, le lieu est *sedes argumentorum* c'est-à-dire, selon l'expression de Francis Goyet, « une boîte où trouver ces arguments » : « Son nom est alors l'étiquette qui désigne la boîte : lieu de la définition, de la cause, de l'effet, du plus, du moins, de l'étymologie, etc »<sup>8</sup>. Cicéron ne donne pas les propositions elles-mêmes mais les termes sous lesquelles on peut les ranger et à partir desquels on peut trouver les arguments<sup>9</sup>.

Mais le lieu commun chez Cicéron, dans son sens oublié aujourd'hui, est encore autre chose : il désigne un « développement oratoire, dépassant ou généralisant la cause particulière<sup>10</sup> ». Le sens premier – et restreint – de « lieu commun » est celui de « grandissement d'un vice ». Conçu comme morceau séparé, il fait partie des *Progymnasmata* (*Exercices préliminaires*) d'Aphthonius, traduits en latin à la Renaissance et influents jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, comme nous l'avons vu : il consiste, dans sa forme canonique, en l'amplification d'une accusation générale, contre les tyrans par exemple. Dans le discours, il se rattache à la péroraison : « La péroraison est bien le moment par excellence où on “exagère l'atrocité du forfait” : c'est le grand moment du réquisitoire, une fois le crime démontré »<sup>11</sup>. Francis Goyet souligne l'importance de ce lien avec la péroraison, partie du discours où le lieu commun est le plus identifiable et où sa fonction est la plus claire :

Dans le *De Inventione*, l'objet « lieu commun » est rebaptisé *indignatio*. Forme et fond mêlé, le mot désigne à la fois un sentiment et un petit discours, ce que nous appellerions une tirade. Le sentiment d'indignation est ce qui donne son souffle et son ampleur à la tirade désignée. Dans *indignatio* il y a *dignitas* : voilà l'important.

---

<sup>6</sup> *Op. cit.*, p. 678.

<sup>7</sup> Cité d'après M. Angenot, *op. cit.*, p. 161.

<sup>8</sup> *Op. cit.*, p. 681.

<sup>9</sup> Ce qui donnera dans Littré la définition suivante : « Lieux communs, lieux oratoires, ou, simplement, lieux, sorte de points principaux auxquels les anciens rhéteurs rapportaient toutes les preuves dont ils faisaient usage dans leurs discours. »

<sup>10</sup> F. Goyet, *op. cit.*, p. 79.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 86.

Cette tirade est elle-même composée d'un certain nombre de « lieux » qui visent à amplifier l'accusation en la généralisant. Il y a en effet passage à la généralisation, pas seulement « par une critique en général de tout criminel semblable à celui que l'on juge », mais parce que l'accent est mis sur « l'enjeu général que représente ce crime particulier pour la société tout entière<sup>12</sup> ». Le discours judiciaire se transforme ainsi en discours politique : la société ou l'État sont en danger et il faut prévenir le trouble de l'ordre public<sup>13</sup>. Si l'adjectif « commun » qui caractérise le lieu s'explique de façon formelle pour désigner des arguments qui peuvent être transférés d'une cause à une autre, il ne faut pas en rester à cette définition formelle du lieu commun qui risque de faire passer à côté de sa signification profonde. Dans l'*indignatio* en effet :

Il s'agit moins de parler en général que de tonner contre l'atteinte à la *dignitas* : le crime particulier est une indignité, ou par cousinage étymologique une indécence. L'orateur parle au nom des grands principes qui fondent la stabilité de la société où il vit. Tous ses efforts visent donc à montrer que le crime commis ruine les fondements de la société. Une fois compris cette finalité unique, on peut résumer le détail minutieux des préceptes que donnent aussi bien Cicéron qu'Aphthonius. Deux grands préceptes les subsument tous : pour provoquer l'indignation, il faut d'un côté « exagérer » l'atrocité du fait, et de l'autre prévenir toute pitié pour le coupable. [...] Que ce soit chez Aphthonius ou chez Cicéron, le style caractéristique de l'indignation est l'amplification, la *copia*. [...] Forme et fond sont mêlés : l'amplification apporte le plaisir de l'ornement, mais aussi la gravité d'un sujet important. Et en s'indignant on donne de la *dignitas* à son propre discours.<sup>14</sup>

L'*indignatio* est donc « un sommet d'émotion, de *movere*<sup>15</sup> ». Dans la hiérarchie des moyens utilisés par l'orateur, il est le plus grand. Cela ne veut pas dire qu'il est le seul, et le *pathos* peut intervenir à d'autres moments dans le discours : à l'intérieur du *docere*, il peut y avoir des amplifications, mais plus limitées et à un niveau inférieur de celle de la péroraison, donc des lieux communs subordonnés au lieu commun qui commande l'ensemble du discours.

On voit bien en quoi cette notion, issue du genre judiciaire, peut concerner le délibératif : si par le lieu commun le judiciaire s'élève au politique, dans la mesure où il en appelle aux grands intérêts de la cité, le délibératif *a fortiori* doit recourir au lieu commun, lui dont les enjeux touchent en permanence aux intérêts de l'État. De même que l'avocat, en recourant à un lieu commun, ne plaide pas seulement pour sa partie mais pour la communauté, de même l'orateur politique cherche à s'élever au-dessus des partis, des prises de position partisans, et à parler au nom de l'intérêt général : « Chaque parti dans l'État est obligé de tenir le langage de l'intérêt général. Ses adversaires, eux, tentent de le donner à voir comme ne servant que des intérêts

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 105.

particuliers<sup>16</sup> ». La période de crise est celle où s'affrontent les grands principes, *indignatio* contre *indignatio*, ce qui pourrait se traduire pour notre période par : résistance ou mouvement ? qui est fidèle à l'esprit de la révolution ? C'est alors à la Chambre de jouer le rôle du tribunal et de trancher entre les grands principes qui s'affrontent. Sans oublier la nécessité pour l'orateur de chercher à rassembler, afin de refonder la société, et donc de recourir, pour adoucir « la véhémence et pour tout dire la brutalité du pathos<sup>17</sup> », au *conciliare*, ce troisième terme introduit par Cicéron dans le *De Oratore*, « c'est-à-dire ce sens du compromis et de la solidarité sociale qui tempère ce que l'indignation a d'insupportable, et la rend ainsi encore plus bouleversante ou "sublime" »<sup>18</sup>.

Dans l'analyse des discours parlementaire, nous n'utiliserons pas le terme de *lieu commun*, qui peut prêter à confusion, mais celui d'*amplification*, notion rhétorique dont le sens est défini, au XIX<sup>e</sup> siècle, conformément à la tradition par les manuels et les dictionnaires. On peut lire par exemple dans la *Nouvelle rhétorique* de Lieble, qui date de 1803 :

L'Amplification oratoire est un genre d'affirmation plus véhémement et plus imposante, un assemblage complet des principales circonstances, vues sous les faces les plus avantageuses, qui, par les charmes d'un style plus abondant et plus harmonieux, par l'énergie des expressions, par l'éclat des pensées, par la solidité des preuves, par la multiplicité des figures, par la force des passions, se rend maître des cœurs, et les entraîne où veut l'orateur.<sup>19</sup>

Et dans l'édition bilingue des *Partitions oratoires*, qui paraît en 1835<sup>20</sup>, les notions cicéroniennes sont traduites dans la langue du XIX<sup>e</sup> siècle :

La péroraison se divise en deux parties, l'amplification et la récapitulation. C'est en effet à la péroraison que l'amplification appartient en propre, quoiqu'on ait occasion de l'employer dans le discours à la suite

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 676.

<sup>19</sup> *Nouvelle rhétorique française à l'usage des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe*, *op. cit.*, p. 169-170. Plus tard dans le siècle, le *Dictionnaire des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques* (dirigé par Th. Bachelet, Paris, Delagrave, 6<sup>e</sup> éd., 1882, 1<sup>re</sup> éd. 1866) donne d'abord une définition stylistique de l'amplification en se référant à Cicéron – « ce mot désigne les formes de style qu'on emploie pour agrandir ou rapetisser les objets, et comprend l'hyperbole, la litote, et d'autres figures encore » – avant d'en donner la définition dans « l'usage ordinaire » : « le mot *amplification* désigne un développement donné à un sujet par l'emploi des *lieux communs* (*V. ce mot*), dits pour ce motif *ressources de l'amplification*. La pensée serait souvent faible si on la réduisait à son expression brève et sèche : la redoubler, la ramener sous des formes nouvelles qui la mettent dans tout son jour et lui donnent toute son énergie, c'est faire de l'amplification ». Mais le *pathos* a disparu d'une définition qui reste surtout formelle.

<sup>20</sup> Édition Panckoucke, déjà citée.

de la confirmation ou de la réfutation. On peut la définir une affirmation passionnée qui gagne l'esprit par le cœur (*gravior quaedam affirmatio, quae motu animorum conciliet in dicendo fidem*). Elle a son langage (*verborum*) et ses pensées (*rerum*) qui la caractérisent<sup>21</sup>.

Suit l'énumération des ressources de l'*elocutio* (les *verba*) propres à l'amplification : dérivés, composés, hyperboles, métaphores, phrases courtes, détachées, redoublements, reprises, répétitions et progressions, puis la description de l'*actio* qui doit accompagner l'amplification. Enfin viennent les pensées (les *res*), puisées « aux sources des argumens » (c'est-à-dire *ex locis*). À partir de ces arguments, l'orateur « s'élève, au besoin, jusqu'au sublime » (qui traduit *magna*) :

Deux sortes de choses sont réputées sublimes, les unes dans la nature, les autres dans nos habitudes [...] d'où naissent trois genres d'amplification. On est sûr, en effet, d'émouvoir les hommes ou par le respect des dieux, l'amour de la patrie, et la piété filiale ; ou par l'amitié fraternelle et conjugale, la tendresse paternelle et les affections privées ; ou par l'honneur et la vertu, celle surtout qui tend au bien public et à la conservation de la société (*aut honestate, ut virtutum, maximeque earum, quae ad communionem hominum et liberalem valent*). Plein de ces sentimens, l'orateur en consacre le culte, voue à l'exécration ceux qui les ont violés, et de là le pathétique (*et in eos, a quibus États-Unis violata sunt, odia incitantur, et miseratio nascitur*).<sup>22</sup>

Si le mot « pathétique » est déjà employé dans son sens moderne, c'est-à-dire réservé à un seul aspect du *pathos*, la *miseratio*, on retrouve bien l'indignation contre les ennemis du bien public, qui est au fondement de l'amplification, avec l'appel aux grands principes qui fondent la société. Nous verrons que les discours des orateurs recourent effectivement à des amplifications fondées sur le *pathos*.

Restent, pour finir, outre le « lieu commun cicéronien », les lieux spécifiques à chaque genre, déjà évoqués à propos du genre délibératif, dont la liste et la répartition varient, nous l'avons vu, selon les auteurs. Encore appelés lieux « du souverain bien », le juste, l'utile, le possible, l'honorable et d'autres encore « donnent une finalité à l'argumentation, ou ce qu'on appellerait aujourd'hui une ligne de défense<sup>23</sup> » et figurent dans la liste des sept lieux que donne Aphthonius pour l'exercice du lieu commun :

Les derniers points de cet exercice sont les arguments finaux (*telika kephalaia* ; en lat. *capita finalia*) : le légal, le juste, l'utile, le possible, l'honorable, les conséquences futures<sup>24</sup>.

Ces lieux ou valeurs, comme nous avons choisi de les désigner, déterminent la ligne argumentative du discours, en affichant les principes invoqués par l'orateur et le parti qu'il

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, XV, p. 333.

<sup>22</sup> *Ibid.*, XVI, p. 335.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>24</sup> Cité par F. Goyet, *op. cit.*, p. 91.

défend. Ils sont essentiels pour l'analyse du discours politique en ce qu'ils révèlent les valeurs sur lesquelles entend s'établir le nouvel ordre politique et social qui se met en place après la révolution de Juillet. Nous rechercherons donc comment les orateurs s'efforcent de concilier l'utile et l'honnête, lieux par excellence du genre délibératif.

C'est donc l'ensemble de ces notions dont il va falloir vérifier le caractère opératoire sur les discours des orateurs parlementaire de la monarchie de Juillet après avoir précisé sur quels discours portera l'analyse.

## 2. Choix des discours étudiés

La première difficulté qui se présente dans cette étude tient à l'importance quantitative des discours : cinq tomes de 400 pages environ chacun pour Guizot, soit 198 discours, sept tomes de plus de 600 pages chacun pour Thiers, soit 148 discours. Seul Tocqueville, élu plus tardivement à la Chambre en 1839, peut voir ses œuvres oratoires de la période réunies en un seul volume<sup>25</sup>, soit une vingtaine de discours seulement prononcés à la Chambre. De plus, les matières abordées par les orateurs sont extrêmement diverses : même si on peut repérer, pour chacun d'eux, des sujets de prédilection, en fonction des responsabilités qui ont été les leurs (par exemple les sujets économiques et financiers pour Thiers ou l'instruction publique pour Guizot), aucun sujet ne leur est étranger, puisque c'est le propre du discours politique de traiter de toutes les affaires de la cité. On pourrait distinguer les discours consacrés aux questions de politique générale (par exemple les discours de l'adresse ou les discours sur la politique étrangère) et les discours plus techniques (par exemple ceux qui traitent des chemins de fer). Mais en fait, il est très difficile de trouver des discours qui ne soient que techniques : d'une part c'est un procédé parlementaire, nous l'avons vu, de tirer parti de toute discussion pour susciter un débat sur les choix politiques du gouvernement ou de l'opposition, d'autre part, les questions sur lesquelles interviennent nos trois orateurs ont effectivement presque toujours un enjeu politique. Qu'il s'agisse, par exemple, de l'amortissement, des droits de douane, de l'achèvement des monuments de Paris, ou du budget de l'instruction publique, chaque question engage des choix politiques qui sont, certes, l'occasion d'attaquer ou de défendre le gouvernement, mais aussi de s'affronter sur les principes. Ainsi Tocqueville, intervenant sur la compétence des tribunaux administratifs en matière de délits de voirie, supplie la Chambre « d'arracher cette question de l'arène étroite des partis [...] pour l'y juger en dehors de toute préoccupation politique » et de débattre sur les grands principes puisqu'« il s'agit de savoir si les principes constitutifs » du nouvel état social et politique « continueront ou non à être violés »<sup>26</sup>. Il est réservé à d'autres orateurs, qui n'ont pas la

---

<sup>25</sup> À l'exception des discours sur l'abolition de l'esclavage et sur l'Algérie, publiés, pour des raisons de regroupement thématique, dans le premier volume des *Écrits et discours politiques*.

<sup>26</sup> *É. et D. p.*, p. 178.

même envergure politique, de se spécialiser dans les questions strictement techniques. Pour réduire la masse des discours à étudier, il est donc impossible d'écarter d'emblée un certain nombre de discours qui pourraient sembler moins intéressants en raison de la spécialisation de leur sujet.

La deuxième difficulté qui surgit, si l'on veut conserver tous les discours, est le risque d'une analyse répétitive, puisque l'objet de l'étude n'est pas directement le contenu idéologique des discours, qui varie en fonction des sujets, mais le caractère de leur éloquence, qui n'évolue pas sensiblement sur la période considérée. Il faudrait donc, pour éviter l'écueil de la répétition, traiter les discours comme un tout et n'en donner qu'une étude de synthèse. Mais une telle étude présenterait l'inconvénient de ne pas restituer les caractères particuliers des différents débats et, surtout, ignorerait tout à la fois l'unité et la dynamique propre à chaque discours. J'ai donc choisi tout d'abord de restreindre le *corpus* des discours de Guizot et de Thiers à la période 1830-1836, période de mise en place du régime de Juillet pendant laquelle s'élaborent également les caractères de l'éloquence parlementaire des deux orateurs. Dans un premier temps, je proposerai une analyse détaillée de plusieurs discours de Guizot et de Thiers, prononcés, entre août et octobre 1831, au cours des mêmes débats, pour définir et défendre ce que les commentateurs de l'époque ont appelé la politique de résistance, par opposition à la politique du mouvement. À partir des caractères de l'éloquence des deux orateurs, ainsi dégagés, il sera possible de proposer une analyse synthétique des discours de la période 1831-1836, jusqu'au débat sur la question algérienne en juin 1836, sous le premier ministre Thiers.

Je m'intéresserai ensuite à Tocqueville, élu en mars 1839, après la dissolution de la Chambre provoquée par le débat dit « de la coalition », qui a uni contre Molé, considéré comme l'homme du roi, toutes les nuances parlementaires qui lui étaient hostiles. Les espoirs de réforme et de renouvellement du régime, suscités par ces élections, n'aboutiront pas et c'est à partir des discours de Tocqueville – « le dernier homme supérieur que le scrutin électoral ait nommé dans les Chambres de la monarchie », si l'on en croit Rémusat<sup>27</sup> –, que seront abordés les principaux débats de la période 1839-1848, depuis la question d'Orient jusqu'à l'adresse de février 1848 en passant, notamment, par la loi de régence, les fortifications de Paris et la liberté d'enseignement. Tocqueville nous offrira en outre le contrepoint d'une éloquence malheureuse, qui ne parvient pas à obtenir de la Chambre la même reconnaissance que Guizot et Thiers. Comme pour ces derniers, je commencerai par une analyse de détail de certains discours, en l'occurrence les deux discours de Tocqueville sur la question d'Orient, avant de proposer une étude synthétique de l'ensemble de ses interventions à la Chambre. Chemin faisant, d'autres voix seront convoquées, en particulier celles de Berryer et de Lamartine, afin de faire apparaître, par contraste, les caractères particuliers de l'éloquence de Guizot, Thiers et Tocqueville.

---

<sup>27</sup> *Mémoires de ma vie*, t. III, p. 262-263.

# Chapitre 1 : L'éloquence de Guizot et de Thiers

## A. Étude détaillée de six discours de Guizot et de Thiers

C'est dans la nouvelle Chambre, élue en juillet 1831 sous le régime de la nouvelle loi électorale, que Thiers et Guizot vont être amenés à intervenir dans les mêmes débats et en particulier dans trois discussions importantes : la discussion de l'adresse à l'ouverture de la session parlementaire en août 1831, les réponses aux interpellations du député d'opposition Mauguin sur les affaires extérieures et le débat sur l'abolition de l'hérédité de la pairie. Le président du Conseil est, depuis le 13 mars 1831, Casimir Périer qui a succédé à Laffitte, et il affronte la période de troubles qui ont suivi la révolution. C'est dans cette période que se joue l'avenir du régime et se déterminent les options politiques qui marqueront son évolution, période de ce qu'on appelle dès cette époque la politique de la *résistance*, par opposition à celle du *mouvement*, défendue par la gauche. Guizot et Thiers ne sont alors ministres ni l'un ni l'autre mais vont appuyer de toute la vigueur de leur éloquence le « système » de Casimir Périer, dit encore *système du 13 mars* : « Au-dedans, l'ordre sans sacrifice pour la liberté ; au-dehors, la paix sans qu'il en coûte à l'honneur ». Enjeux du débat : la politique extérieure du régime (la guerre ou la paix : matière par excellence du genre délibératif), la politique intérieure (quelle attitude adopter devant les revendications des républicains ? faut-il poursuivre la révolution ou au contraire l'arrêter ?). Ce sont là des enjeux importants, de « grands intérêts », non des questions techniques. Il s'agit pour Casimir Périer de se constituer une majorité qui lui apporte un soutien sans faille. Or, la couleur politique de la nouvelle assemblée était indécise (la France, écrit Rémusat, avait élu « quelque fois des membres de l'opposition sans s'en apercevoir, et ceux-ci l'étaient quelque fois sans s'en douter », et il lui en coûtait « d'avoir à distinguer entre les hommes qui lui avaient tenu à diverses époques le langage du patriotisme<sup>28</sup> ») et on y trouvait 195 députés qui n'avaient encore figuré dans aucune assemblée. Attaqué dans l'ensemble de la presse, Casimir Périer fit de la Chambre (qui siégea presque continûment durant son ministère) un vrai champ de bataille, qu'Alfred Nettement évoque en ces termes :

Lors donc que les hommes d'État, les orateurs du gouvernement de Juillet entreprirent de gouverner, en présence de la liberté de la tribune et de la presse, les passions de la démocratie qui venait de leur frayer les avenues du pouvoir par l'explosion révolutionnaire des trois journées de Juillet 1830, leurs adversaires eux-mêmes, malgré les colères de la journée, auxquelles venaient s'ajouter les rancunes de la veille, ne purent se défendre de cette émotion secrète qu'on éprouve en voyant ces intrépides dompteurs d'animaux qui jouent avec les bêtes fauves.

C'était une entreprise hardie ; elle fut hardiment conduite. Elle donna lieu à des débats

---

<sup>28</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 512.



parlementaires qui jetèrent un grand éclat sur la tribune française pendant le gouvernement de Juillet<sup>29</sup>.

Mais avant d'aborder cette session « qui exerça une influence décisive sur le cours des destinées de la Révolution de 1830 » en tranchant « la question jusque-là en suspens entre ceux qui voulaient la faire accepter à l'Europe par la paix et ceux qui voulaient l'imposer par la guerre », et fut « au point de vue de l'éloquence parlementaire, la plus intéressante peut-être des dix-huit années de règne<sup>30</sup> », il faut préciser à quel point en est arrivé chacun des orateurs dans sa carrière politique et surtout dans son expérience de la parole parlementaire et, pour cela, jeter un regard rétrospectif sur la période qui va des lendemains de la révolution de Juillet jusqu'à la dissolution de la Chambre le 31 mai 1831.

## **1. Rétrospective des interventions de Thiers et Guizot pendant la première session parlementaire**

### **a. Les débuts de Thiers à la Chambre des députés d'août 1830 à avril 1831**

Lorsque s'ouvre la session de la nouvelle Chambre, en août 1831, Thiers a 34 ans et une notoriété déjà grande. Journaliste au *National*, il avait joué un rôle important pendant la révolution de Juillet et il était l'auteur d'une *Histoire de la Révolution française* qui avait connu un grand succès de librairie. Mais il était plutôt considéré jusqu'ici comme un représentant du *mouvement*. Sa participation au ministère Laffitte comme secrétaire général du ministre des finances, semble en témoigner<sup>31</sup>. Mais, d'après Paul Thureau-Dangin, on ne le prenait pas encore beaucoup au sérieux et il était jugé outrecuidant et peu sûr<sup>32</sup>. Rémusat avait ainsi décrit sa situation en novembre 1830 :

Apprécié du roi et de la plupart des hommes politiques, appelé à donner des conseils et à rendre des services utiles, il n'était pas arrivé sur le seuil de la réputation et du pouvoir sans encourir toutes les hostilités, celle des hommes graves qui n'aiment pas les nouveaux venus, celle des envieux qui, les prenant pour des rivaux, traitent d'injuste tout succès qu'ils n'ont pas. Son attitude dans le monde, un certain laisser-aller de conversation, sa figure même et sa taille n'appelaient pas naturellement la considération, et sa réputation d'agent actif et secret de la révolution et de l'orléanisme indisposait contre lui ceux des députés qui voulaient bien avoir fait une révolution, mais ne pouvaient souffrir qu'on l'eût désirée. Il avait donc à lutter contre une sourde malveillance dans la Chambre, avec peu d'appui dans le public. L'opinion est souvent ennemie du mérite auquel elle ne s'attend pas, et, par une odieuse jalousie de métier, la presse

---

<sup>29</sup> *Histoire de la littérature, op. cit.*, p. 176.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 185.

<sup>31</sup> Même si, dans une lettre au baron Cotta, il dit avoir accepté cette fonction « avec répugnance et désir de [s']en aller le plus tôt possible » (cité par P. Guiral, *Adolphe Thiers, op. cit.*, p. 77).

<sup>32</sup> *Histoire de la Monarchie de Juillet*, Paris, Plon, 1884, t. II, p. 37.

vulgaire ou révolutionnaire, au lieu d'applaudir à la fortune d'un écrivain parvenu, fit écho au mépris des pédants du parti conservateur<sup>33</sup>.

Ses premiers discours avaient eu peu de succès. Non seulement il lisait et ennuyait mais, selon Alfred Nettement, il avait voulu jouer un rôle pour lequel il n'était pas fait :

il essaya de retrouver à la tribune la tradition de ces formidables tribuns de la première révolution dont il avait évoqué les images dans son histoire. La nature ne lui avait rien donné pour remplir ce rôle ; sa stature exiguë, sa voix grêle, son attitude familière et négligée ne se prêtaient point à l'emphase des idées et du style. L'autorité qu'il acquit plus tard lui manquait au début de sa carrière, de sorte que rien ne suppléait en lui à l'absence de moyens physiques, si nécessaires aux orateurs révolutionnaires, car une voix qui tonne, un geste qui foudroie, une taille colossale, agissent sur les sens avant que les idées agissent sur les esprits, et Danton et Legendre durent à ces avantages une partie de leur succès. Il était évident que M. Thiers jouait un rôle à la tribune, et ce rôle, il le savait mal. Le naturel qui débordait en lui ne pouvait se prêter à cette emphase qui lui était antipathique. Il était faux, guindé, hors de sa nature, il échoua complètement<sup>34</sup>.

En fait, il était encore peu intervenu à la tribune et seulement dans les questions de son ministère<sup>35</sup>. Il est donc difficile de savoir sur quelles interventions Alfred Nettement fonde son jugement et il faut chercher à en savoir un peu plus en parcourant ses quelques interventions à la Chambre.

Son premier discours, le 23 novembre 1830, découle directement de ses responsabilités au ministère des finances et porte sur le règlement du budget de 1828<sup>36</sup>. Le problème traité est celui de la spécialité budgétaire, essentiel pour le contrôle parlementaire des Chambres sur le gouvernement. Mais il y a consensus sur le principe et le débat porte sur les modalités de la réforme. Thiers échoue à faire approuver la proposition du gouvernement qui est de laisser à l'administration le temps de présenter un travail d'ensemble sur cette question. Le discours est très technique, entièrement dans le registre du *docere*, et la péroraison se contente d'une déclaration d'intention « sincère et complète ». Son deuxième discours est plus intéressant mais, curieusement, il a été omis dans l'édition Calmon et est ignoré de son biographe Henri Malo.

---

<sup>33</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 408.

<sup>34</sup> Alfred Nettement, *Histoire de la littérature*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>35</sup> Certes, il est probablement l'auteur de la plupart des discours de Laffitte, si l'on en croit le témoignage de Rémusat, mais ce n'est pas ce qui a pu établir sa réputation d'orateur.

<sup>36</sup> « Discours sur le règlement du budget de 1828, prononcé le 23 novembre 1830, à la Chambre des députés », *D. p.*, t. I, p. 1-10.

C'est le témoignage d'admiration d'Alexandre Laya<sup>37</sup>, qui fut son secrétaire, qui a permis de retrouver ce discours dans les *Archives parlementaires*<sup>38</sup>. Il s'agit d'un discours prononcé le 9 décembre 1830 dans la discussion du projet de loi ayant pour objet de restituer à l'État le fonds commun de l'indemnité des émigrés, sujet propre à soulever les passions. Est-ce le caractère trop révolutionnaire de ce discours, peu conforme à l'image de défenseur de l'ordre et de la paix de l'illustre Thiers, qui l'a fait exclure de l'édition de 1879 ou ne s'agit-il que d'un oubli ? Thiers y parle en tant que commissaire du roi et doit défendre l'exposé des motifs du projet de loi (dans lequel il est probablement pour quelque chose) dont les termes semblent faire revivre la précédente révolution, si l'on en croit l'intervention d'Alexis de Noailles :

[...] il est des accusations et des témoignages dont la gravité et le témoignage présente un autre caractère. Lorsqu'un exposé des motifs, par exemple, apporté au nom du roi au jour où on croit devoir dépouiller des citoyens, leur ôter un gage sur lequel ils avaient pu compter, révoquer enfin d'autres promesses, s'exprime avec des paroles sévères et accablantes, il faut l'avouer, nous en demeurons surpris et affligés [...].

Mon étonnement s'accroît, quand j'y étudie l'espèce et la qualité des *spoliateurs* de la fortune publique, nommés, pour la première fois, *indemnitaires* par l'exposé des motifs ; [...] Faut-il réciter leurs noms pour démontrer si l'indemnité a été donnée aux émigrés exclusivement, pour prouver si elle est une spoliation, et pour proclamer, si l'on parle à juste titre, de l'*iniquité* des indemnisés. [...] je saurai me taire et répondre, par un respect sans bornes, à des accusations qu'on élevait mem hier contre nous à cette tribune.

*L'émigration* seule a ravi toute l'indemnité. Est-elle déjà effacée de vos souvenirs, cette phrase sanglante et atroce d'un orateur de la Convention : *Nous battons monnaie sur la place de la Révolution !* Vous avez, en ce moment, devant vous, Messieurs, un indemnisé qui n'a dû et réclamé ses droits qu'en qualité d'héritier de trois générations de sa famille montée sur l'échafaud<sup>39</sup> !

Or Thiers, dans sa réponse, ne cherche pas l'apaisement ni la conciliation et, dès l'exorde, se place sur le terrain de la défense de la patrie, donnant des gages aux passions révolutionnaires :

L'acte que nous vous proposons est un acte de haute justice, c'est une faible réparation pour un des plus grands dommages qui aient été faits au pays. [...] le moins qu'on pût faire contre des citoyens qui allaient parcourir l'Europe et chercher partout des ennemis à leur patrie, c'était de confisquer leurs biens.

Il confirme qu'il y avait bien « iniquité » à « soulager une seule classe » alors que tout le monde avait souffert, réfute l'argument de l'utilité de la mesure et cherche à provoquer l'indignation contre les légitimistes :

---

<sup>37</sup> *Études historiques sur la vie privée, politique et littéraire de M. Adolphe Thiers. Histoire de quinze ans : 1830-1846, op. cit.*, p. 133-134. Alexandre Laya écrit (mais son jugement est suspect de partialité) : « Il est incontestable que, dans cette discussion, M. Thiers prit rang à la Chambre parmi ses plus brillants orateurs ».

<sup>38</sup> 2<sup>e</sup> série, t. 65, p. 401-402.

<sup>39</sup> *Archives parlementaires, op. cit.*, p. 401.

Ces sommes, qui auraient pu servir à réparer nos places fortes, à rétablir nos routes, ont été consacrées à satisfaire la vengeance et l'avidité d'un parti. (*Mouvements divers.*)

Certes, dans la péroraison, il insiste sur la clémence du nouveau régime, mais c'est pour mieux amplifier, de nouveau, l'indignation contre le parti adverse :

Oui, nous, jeunes acteurs de la Révolution de 1830, nous avons fait et nous accomplissons le vœu d'être justes, parce que nous voulons être libres. Mais je demande à quelle époque un parti vaincu fut traité avec plus de douceur et de clémence que ne l'est aujourd'hui, chez nous, le parti prévaricateur qui lacéra et ensanglanta la Charte ! (*Approbaton à gauche ; silence à droite.*) Chaque jour, il peut attaquer, avec des paroles empoisonnées, les institutions et le roi que nous nous sommes donnés ; chaque jour il peut intriguer, correspondre impunément avec tous nos ennemis (*Rumeurs à droite.*) ; chaque jour il reçoit du Trésor une partie de nos revenus ; il peut abuser de cette indemnité que nous lui avons donnée, pour faire baisser nos rentes et nuire à notre crédit. On permet tout cela à sa faiblesse, on l'accorde à sa liberté et à la nôtre ; et il se plaindrait d'être opprimé ! (*Très-bien ! très-bien !*)

La violence des termes ou leur emprunt à la langue révolutionnaire (« le parti prévaricateur »), les anaphores et les exclamations orchestrent la véhémence de l'accusation qui est en contradiction avec la « douceur » proclamée de la Révolution de 1830 :

Il sera dit par l'Europe, il sera écrit par l'histoire, que si le parti de la liberté, lorsqu'il se leva pour la première fois dans le monde, fut en 1790 emporté et violent ; en 1830, au contraire, calmé, radouci, éclairé, il ménagea ses ennemis vaincus, respecta leurs propriétés injustement acquises, et leur permit de menacer, d'injurier, couvrant de son dédain toutes ces misères.

On reste dans le style élevé de l'amplification qui élargit la perspective au jugement de l'histoire mais les antithèses qui doivent permettre de souligner « la gloire et l'honneur » de la Révolution de juillet dénoncent par contrecoup l'indignité du parti adverse. Certes, le lieu spécifique qui sous-tend tout le discours et qui le clôt est celui du juste mais c'est celui d'une justice rigoureuse, du bras armé de la loi, et non de la douceur :

Oui, Messieurs, même au milieu des extrémités, le gouvernement de 1830 sera légal et juste. Quand on sait s'en servir courageusement, les lois sont toujours assez fortes pour les plus grands dangers ; il n'y a que la faiblesse du désespoir qui ose les violer.

On peut donc penser que c'est un discours comme celui-ci qui a pu faire dire à Alfred Nettement que Thiers avait essayé de retrouver à la tribune la tradition des tribuns de la première révolution c'est-à-dire « l'emphase des idées et du style ». De plus, il s'agit manifestement d'un discours écrit : l'absence des répétitions et reformulations qui caractériseront ensuite les improvisations de Thiers, le style périodique et le caractère soigneusement composé des amplifications, jusqu'à la formule finale (personnifications, chiasme, clausule rythmique) qui témoigne de la virtuosité du bon élève de rhétorique que fut Thiers ne peuvent laisser croire à un orateur dont l'indignation est suscitée par la situation. L'effet a été calculé, mais le style ne convenait pas à Thiers et il le reconnut lui-même :

J'avais fait fausse route ; j'écrivais mes discours et les apprenais par cœur, si bien que la moindre interruption me faisait perdre le fil. Du moment que je me suis persuadé qu'un discours politique ne devait être qu'une causerie d'affaires et qu'il fallait parler à une assemblée comme on le fait dans un salon, j'ai été tout étonné moi-même de la facilité à exprimer ce que je voulais dire. J'ai médité mes discours mais je ne les ai plus appris par cœur et surtout je n'ai plus visé à l'éloquence. Voilà ma recette pour parler en public<sup>40</sup>.

Après un discours technique sur la création de 200,000,000 d'obligations du Trésor et l'aliénation de 300,000 hectares de bois, le 11 mars 1831, où, bien que démissionnaire, il défend la demande de moyens supplémentaires de Laffitte pour des dépenses militaires, son premier discours important est celui du 5 avril 1831 sur les contributions extraordinaires de 1831<sup>41</sup>. Dans la discussion publique, des reproches avaient été faits au gouvernement (projet de budget 1831 trop tardif, hausse trop importante de la dette flottante, augmentation d'impôt au lieu de retenue sur traitement) et comme une partie de ces griefs s'adressait au ministère Laffitte, Thiers y répondit par une improvisation dans laquelle il prit la défense de l'administration dont il avait fait partie et appuya les propositions soumises à la Chambre. Rémusat écrit :

Thiers se crut obligé de défendre un passé auquel il n'était pas étranger, se plaignit de quelques artifices dans la manière de *grouper les chiffres* (cette expression date de là<sup>42</sup>) et ce débat l'éloigna encore davantage du ministère<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> Propos tenus à Mérimée, cités par le duc de Castries, p. 79-80.

<sup>41</sup> *D. p.*, t. I, p. 23-41.

<sup>42</sup> Cette expression, que je n'ai pas retrouvée dans la version du discours de l'édition Calmon (peut-être a-t-elle été atténuée sous cette forme : « cette différence provient d'une méthode erronée, adoptée par votre commission pour vous présenter les besoins du Trésor ») a été ensuite retournée contre Thiers. On lit par exemple dans *la Quotidienne* du 21 septembre : « M. Thiers a dit l'année passée qu'en finances tout dépendait de la manière dont on groupe les chiffres. Son système en politique paraît être le même ; il semble croire que tout dépend de la manière dont on groupe le faits ». Cormenin n'a pas manqué de réutiliser ce trait dans son portrait : « A sa facilité de dépenser de l'argent, il joint une certaine manière d'en rendre compte qui n'est pas celle de tout le monde, et il appelle cela très-spirituellement *l'art de grouper les chiffres*. » (*Livre des orateurs, op. cit.*, p. 141)

<sup>43</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 475. Rémusat avait déjà dit de lui, après la chute du ministère Laffitte : « Thiers, comme homme parlementaire, paraissait perdu. C'était l'opinion des bons juges. [...] Pour moi, ne l'ayant jamais cru destiné à la tribune que semblaient lui interdire sa taille, ses manières, sa voix, je ne m'étonnais, ni ne me réjouissais de ses revers. [...] quelques mécontentements personnels, les dédains et les préjugés du centre conservateur, les attaques parfois injustes dirigées contre l'administration dont il faisait partie, enfin la situation ambiguë et critique des affaires du dedans et du dehors, avaient dans ces derniers temps porté Thiers, malgré son instinct gouvernemental, à vouloir hausser d'un ton dans l'octave révolutionnaire le diapason du gouvernement et il n'avait pu voir avec grande satisfaction l'avènement du 13 mars » (p. 471).

Avec ce discours, on observe un changement de style : il ne s'agit plus d'un texte rédigé. La progression des phrases n'est pas linéaire, comme dans les discours précédents mais procède par redoublements, reprises (par exemple, dès l'exorde : « il n'est pas nécessaire, pour trouver de bonnes raisons en faveur des demandes du gouvernement, il n'est pas nécessaire<sup>44</sup>... »), adjonctions, corrections (par exemple « c'est le provisoire législatif dans lequel nous sommes placés, c'est le fâcheux système de *douzièmes provisoires* dans lequel nous sommes obligés de demeurer encore plusieurs mois<sup>45</sup> »), phrases courtes, simples, proches du langage parlé (par exemple par les constructions segmentées : « l'administration des finances avait un autre soin plus grave, c'était de rétablir la perception des impôts directs<sup>46</sup>... »), argumentation qui rebondit sur les objections formulées par l'orateur lui-même et qui paraissent reproduire les échanges d'une conversation ( « On dira, il est vrai, que c'est épuiser les ressources de la guerre<sup>47</sup>... »), figure de pensée que Fontanier nomme *occupation*<sup>48</sup> et dont Thiers abusera. Mais si le style a changé, on est encore dans une tonalité proche du discours du 9 décembre et dans le discours d'un homme du mouvement, partisan de la guerre révolutionnaire. Dès l'exorde, Thiers recourt au *pathos* : « La situation de la France est grave ; elle motive suffisamment toutes les demandes qui vous ont été adressées par le Gouvernement », même si ensuite, il calme le jeu : « il n'est pas nécessaire de nous exagérer notre situation ». Si dans l'ensemble le discours reste dans le registre du *docere* pour justifier les demandes financières du gouvernement précédent et rassurer l'auditoire, lorsque, après les réponses aux critiques, Thiers aborde les demandes actuelles du ministère et s'emploie à justifier le recours à l'augmentation de la contribution foncière, il se place dans la perspective d'une « guerre probable » et annonce un autre moyen de persuasion, fondé sur le salut de la patrie : « C'est le cas d'invoquer ici le patriotisme des propriétaires<sup>49</sup> ». Lorsqu'il invoque les calculs de l'Assemblée constituante comme point de comparaison, il est encore dans le *docere* mais la comparaison annonce l'amplification finale et la prépare. Il s'agit de demander de l'argent pour des préparatifs de guerre. La péroraison commence ainsi, passant de l'*ethos* du ministère et de son représentant à un *pathos* fondé sur la crainte :

Le ministère vous a parlé, messieurs, avec conscience, en vous demandant cette augmentation d'impôt. Pour moi, je vous parle avec une profonde conviction en appuyant sa demande. Si vous ne voulez pas vous exposer à des illusions désastreuses, si vous voulez pouvoir résister à des attaques qui seront peut-être dirigées contre vous, il faut faire de grands efforts en impôts.

Elle se poursuit en augmentant d'un degré supplémentaire la gravité de la situation :

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>48</sup> *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, 1977 (1<sup>re</sup> éd. 1821-1827), p. 410.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 38.

Le moment des grands sacrifices est arrivé pour la France ; les révolutions les meilleures, celles qui sont fondées sur les besoins des peuples, les dédommagent par de vastes bienfaits, mais elles leur coûtent de grands sacrifices<sup>50</sup>.

Après l'appel au sacrifice pour la patrie en danger, le parallèle s'impose avec la révolution de 1789 qui a été « aussi féconde en résultats qu'exigeante en actes de dévouement ». Thiers poursuit avec une phraséologie du sacrifice, même si, il l'espère, la révolution de Juillet ne coûtera pas autant que celle de 1789 :

La nôtre ne versera pas, je l'espère, moins de bienfaits sur la France, et ne lui coûtera pas autant ; mais, il faut le dire, elle pourra aussi lui coûter des efforts.

L'évocation des sacrifices à venir permet de susciter l'indignation contre les ennemis du régime :

Ses ennemis supputent avec complaisance et malice les millions qu'elle coûte, les hommes que peut-être elle fera tomber sur les champs de bataille, et ils triomphent ; mais grande est leur erreur. Si la révolution doit coûter ou du sang ou de l'or, le tort n'est pas à nous, il est à ceux qui nous ont obligés à faire une révolution.

Après un passage consacré à la justification de la révolution de Juillet, moment obligé de la plupart des discours des défenseurs du régime, Thiers termine sur un nouvel appel au sacrifice, dans une syllepse de métaphore d'un goût douteux qu'on peut penser suscitée par l'échauffement de l'orateur, puis par un mouvement d'indignation contre les ennemis de la révolution et un appel à retrouver la grandeur perdue du pays :

Cette révolution devrait-elle faire couler nos trésors et notre sang sur les champs de bataille, le tort sera à ceux qui nous ont réduits à la faire. En croyant dresser notre acte d'accusation, c'est le leur qu'ils préparent. Au surplus, j'espère qu'outre sa nécessité, la révolution de 1830 aura aussi, pour justification éclatante, d'immenses bienfaits. Elle a donné déjà au pays la réalité du gouvernement représentatif. J'espère qu'elle lui rendra de plus sa dignité et son ancienne grandeur. (*Une sensation prolongée succède à cette improvisation*<sup>51</sup>.)

Ainsi, la péroraison presque entièrement fondée sur le *pathos*, puisqu'elle fait appel à l'amour de la patrie qui doit aller jusqu'au sacrifice, est orientée par la « dignité » et la « grandeur », qui participent du lieu de l'honnête. Cette dignité et cette grandeur, fondées sur l'héroïsme et le sacrifice de soi au nom des principes, sont celles de la révolution passée avec laquelle l'auditoire est appelé à rivaliser. On comprend que Thiers puisse paraître suspect et trop à gauche pour une partie de l'opinion qui ne tient guère, en 1830, à voir rééditer les excès de la première révolution.

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 41.

Une telle phraséologie n'aura guère de suite chez Thiers, même si la tentation restera toujours forte, chez lui, fasciné par les conquêtes de l'Empire, d'exciter les passions patriotiques, en particulier sous ses deux ministères, en 1836 et en 1840. Mais pour l'heure, il s'était rallié à Casimir Périer. Rémusat explique ainsi son revirement :

Au moment où la prolongation de la paix ajoutait à la probabilité de sa durée, il avait dû aller en Provence pour s'occuper de son élection. Thiers ne devine guère les choses sans les avoir vues. Il vit ce que c'était dans les départements que le parti du mouvement et par conséquent de la guerre. Il vit comment ce parti était composé, combien il était déraisonnable, il vit que la guerre était pour lui un moyen de révolution, et qu'on n'y cherchait qu'une occasion de ramener le désordre. [...] Il revint persuadé que le système de la paix et de la résistance était la seule voie de salut, et il se jeta dans le parti du gouvernement<sup>52</sup>.

C'est ainsi qu'il allait s'engager résolument à la tribune dans la défense de la politique de résistance.

### **b. Guizot orateur d'août 1830 à mars 1831**

Lorsqu'il prend la parole au début de la nouvelle session parlementaire, Guizot a 43 ans et il est déjà, à la différence de Thiers, un orateur reconnu et un soutien déclaré du ministère Casimir Périer. Bénéficiant de l'éclat de son enseignement à la Faculté de lettres et du rôle politique joué pendant la Restauration, il avait été nommé ministre de l'Intérieur le 11 août 1830. Dès le lendemain de la révolution, il s'était posé en champion de la politique de résistance. Ne souhaitant pas vraiment la révolution, il avait cherché à trier dans les événements ce qui était acceptable et ce qui ne l'était pas et à légitimer un régime né de l'insurrection. Alfred Nettement dresse le portrait d'un homme admiré mais impopulaire qui « portait écrit sur son front le

---

<sup>52</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 523. On trouve un écho de cette expérience de Thiers dans son discours du 23 septembre 1831 sur l'état intérieur de la France : « Permettez-moi, messieurs, d'employer les expressions ordinaires, nous nous entendrons plus vite. Il y a des hommes de la résistance et des hommes du mouvement. J'ai entendu dire à mes amis du midi, car dans le midi il y a aussi des hommes des deux opinions, et beaucoup plus de l'une que de l'autre ; eh bien, j'ai entendu dire par eux qu'il valait mieux employer les hommes du mouvement que les hommes de la résistance. Les premiers, en effet, sympathisent mieux tout d'abord avec les populations, et ne leur présentent pas, comme les seconds, des motifs de défiance ; les hommes de la résistance, dès le jour de leur nomination, auraient été déconsidérés, et ceux du mouvement étaient reçus avec joie.

Mais, messieurs, il arrive un jour, lorsque l'on est revêtu de fonctions publiques, où il faut faire exécuter la loi. On ne peut pas toujours satisfaire ses amis; le jour où une procession est troublée, où un scrutin est violé, ce jour-là l'homme du mouvement ne vaut pas mieux pour certains patriotes que l'homme de la résistance. Aussi, et j'y trouve la preuve de ce que j'avance, les hommes du mouvement qui ont exercé des fonctions publiques dans le midi depuis Juillet, en ont été bien vite dégoûtés, et ne les veulent plus ni conserver, ni reprendre. (*Sensation.*) » (*Discours parlementaires*, 1<sup>re</sup> partie, t. I, p. 131-132).



sentiment de sa supériorité », sentiment qui « éclatait dans l'autorité de son geste, la solennité de sa pose, dans l'accent de sa voix grave et profonde, dans le tour de sa pensée élevée et sentencieuse ». Pour lui, l'homme d'État ne faisait pas oublier le professeur :

Lorsqu'on voyait apparaître à la tribune cette figure pâle et méditative, sur le front de laquelle l'étude et la réflexion avaient tracé leurs austères sillons, on éprouvait cette émotion de curiosité et d'intérêt que fait toujours naître, dans les grandes réunions d'hommes, la présence de la supériorité. L'éloquence de M. Guizot subjuguait plus qu'elle n'entraînait. Orateur puissant plutôt qu'agréable, dans des assemblées où les passions révolutionnaires, qu'il aurait voulu soumettre à une discipline sévère, avaient une large représentation, il avait affaire à des auditeurs qui ne lui pardonnaient guère, ni son origine, car il avait été mêlé aux premières années du gouvernement de la Restauration, ni son but, car on comprenait qu'il aspirait à effacer, autant que possible, l'origine révolutionnaire du gouvernement de Juillet, pour rapprocher le nouveau pouvoir des traditions monarchiques de la société française<sup>53</sup>.

Pourtant, selon son biographe Gabriel de Broglie, « dans ses relations avec la Chambre, Guizot ne brilla pas particulièrement au cours de ce premier ministère. Ni chef d'un parti ou d'un groupe, ni encore homme d'État, il se voulait ministre technicien. Il s'abstenait encore de prendre la parole sur les questions générales au nom du cabinet, emploi brillamment tenu par Dupin dont il retenait les leçons. Au cours de la session de rentrée, du 10 août au 10 octobre, il défendit 8 lois, la plupart prise en exécution de la Charte révisée et concernant les élections<sup>54</sup> ». Paul Thureau-Dangin dit également qu'il avait des « habitudes de parole qui ne convenaient pas toutes aux débats du Parlement », qu'il s'en aperçut, se tenait un peu sur la réserve et tâtait le terrain avant de s'engager :

Il n'en était pas moins, dès cette époque, un des premiers orateurs de la Chambre, laissant voir en germe ces qualités rares qui s'épanouiraient bientôt, ce je ne sais quoi de sévère et de passionné, cette voix et cette action si belle, ce don de tout généraliser et de tout élever, cet accent qui dominait l'auditoire, non par une énergie impétueuse et emportée comme celle de Périer, mais par une assurance austère et dogmatique<sup>55</sup>.

Ses premiers discours restent en général dans le registre du *docere* et se caractérisent par une structure logique forte : Guizot choisit, pour convaincre, la rigueur du raisonnement. Par exemple, le 14 août, lorsqu'il défend « le projet de loi sur le mode de pourvoir aux élections vacantes dans la Chambre des députés<sup>56</sup> », il fonde sa démonstration sur le syllogisme suivant :

1- Majeure : « les lois subsistent tant qu'elles ne sont pas formellement abrogées ou changées »

---

<sup>53</sup> Alfred Nettement, *Histoire de la littérature*, p. 177.

<sup>54</sup> Guizot, *op. cit.*, p. 130.

<sup>55</sup> *Histoire de la Monarchie de Juillet*, *op. cit.*, t. II, p. 28.

<sup>56</sup> *H. p.*, t. I, p. 30-34.

2- Mineure : les modifications de la législation électorale ne pourront être « assez promptement accomplies pour que les élections aujourd'hui vacantes aient lieu sous leur empire. »

3- Conclusion : « Ces élections se trouvent nécessairement placées sous l'empire des lois subsistantes ».

Cette conclusion est elle-même le point de départ d'un dilemme apparent :

1- « Ces élections se trouvent nécessairement placées sous l'empire des lois subsistantes »

« Mais les lois électorales encore en vigueur contiennent un principe si fortement réprouvé par la conscience publique, et dont la prochaine abolition a été si hautement proclamée qu'il y aurait une sorte d'inconséquence choquante à en autoriser plus longtemps l'application. »

Dilemme que Guizot résout de la façon suivante :

2- Or le double vote « n'est plus une question » : « Aboli en principe par la Charte, nous pensons qu'en fait il doit disparaître. »

3- « Il faut donc prendre une mesure qui, sans rien compromettre, sans reconstituer précipitamment et au hasard notre législation électorale, en expulse immédiatement le double vote et affranchisse les élections qui vont avoir lieu de la nécessité de le subir », c'est-à-dire la loi proposée par le gouvernement qui prévoit des élections pour pourvoir les sièges vacants sans attendre la loi définitive mais en supprimant le double vote.

La maxime qui fonde le raisonnement (« les lois subsistent tant qu'elles ne sont pas formellement abrogées ou changées ») dit en outre la volonté de ne rien bouleverser, d'assurer la continuité de l'État, ce qui ne va pas de soi dans une période de révolution et a besoin d'être renforcé par une preuve (« c'est un des plus impérieux besoins de la société que, partout où ne vient pas frapper une nécessité absolue, irrésistible, sa vie légale continue sans interruption. ») qui est en fait une autre maxime de niveau plus élevé, un grand principe : la nécessité d'assurer la continuité de la vie légale pour assurer la survie d'une société, principe qui, dans d'autres discours, pourra donner lieu à une amplification. Le besoin, chez Guizot, de trouver des principes explicatifs à l'histoire des sociétés, se conjugue avec la volonté de limiter le plus possible les effets de la révolution de Juillet et de « légaliser » autant que faire se peut le nouveau régime, volonté qui est à l'origine de la politique de résistance et fera le fond de presque tous les discours de Guizot à partir de son intervention du 25 septembre sur les clubs.

Cette volonté de continuité apparaît également dans la présentation et la discussion, les 17 et 27 août, du projet sur la réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées<sup>57</sup>, réforme chère aux doctrinaires et promise par la Charte de 1830 : « La Charte, telle qu'une heureuse révolution l'a développée, n'a eu qu'à consacrer des vérités auxquelles quinze ans d'expérience et de discussion avaient donné le sceau de l'évidence ; elle a fait passer la raison commune dans le droit écrit », déclare Guizot dans l'exorde. Non une révolution, donc, mais la

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 35-48.

traduction dans le droit d'une idée déjà acceptée dans l'opinion. Il s'agit d'une idée libérale qui vise à renforcer le pouvoir « par l'élection, par la discussion, par la publicité » et à « multiplier les liens qui rapprochent la société et son gouvernement ». Ce qu'on craint alors, ce n'est pas, comme à partir de 1839, la dépendance à l'égard du gouvernement de députés-fonctionnaires en trop grand nombre, mais l'affaiblissement du gouvernement qui pourrait résulter de la non réélection de ces députés fonctionnaires. Mais Guizot montre qu'à la différence du dernier gouvernement qui « portait en lui-même un principe de faiblesse qui ne lui permettait ni d'accepter pleinement les conditions légales de son existence, ni même d'user de toutes les ressources que lui offrait son organisation politique », le nouveau pouvoir n'a rien à craindre de l'élection qui, au contraire, fait « son salut comme sa gloire » (conciliant donc l'utile et l'honnête). En multipliant les élections partielles, le projet de loi tend « à ouvrir en quelque sorte une perpétuelle enquête sur les sentiments du pays à l'égard de l'administration ». S'il doit également permettre au pays de contrôler l'avancement d'un fonctionnaire, ce n'est pas cet aspect du projet que défend Guizot lorsqu'il combat l'amendement d'Hector Le Pelletier d'Aunay qui propose l'incompatibilité entre fonctions salariées et fonction de député (sauf pour les ministres) : il y voit le risque de séparer gouvernement et administration alors qu'il défend, pour sa part, l'idée d'une administration issue de la majorité comme le gouvernement afin « de faire pénétrer le même esprit, le même caractère, les mêmes principes dans l'État tout entier, de les faire entrer dans toutes les parties de l'administration ». Il voit également dans la réélection une façon d'introduire indirectement le principe de l'élection dans une multitude de fonctions importantes et pense que les fonctionnaires administrateurs puiseront dans les travaux de la Chambre « un nouvel esprit, des vues plus libérales ». Il s'agit pour Guizot de constituer la classe politique dont le nouveau régime a besoin, classe politique considérée d'ailleurs comme libérale et capable de rénover l'administration de la Restauration. Il faudra se rappeler ces intentions lorsque nous reverrons la question des députés fonctionnaires dans les discours de Tocqueville. Pour l'heure, il s'agit d'une mesure considérée comme progressiste et qui, pour Guizot, fortifie à la fois le pouvoir et la liberté, c'est-à-dire le gouvernement de la majorité et la liberté des élections, autrement dite « nationalité du gouvernement », fondements du gouvernement représentatif.

Dans ces premiers discours de Guizot apparaît également le besoin de donner ses titres de gloire à la révolution de Juillet tout en l'arrêtant, qu'il s'agisse de l'œuvre de la Chambre (« Il importe qu'une assemblée qui a déjà si bien **mérité de la patrie** en consacrant et consommant en un jour, avec une fermeté rapide et prudente, **l'œuvre glorieuse** de la résistance nationale, ne voie point de vide dans ses rangs<sup>58</sup> ») dont il faut grandir la prudence, ou du peuple de Paris, à qui il faut donner du travail pour éviter de nouveaux troubles :

---

<sup>58</sup> « Présentation et discussion du projet de loi relatif au mode de pourvoir aux élections vacantes dans la Chambre des députés (14 et 30 août 1830) », *ibid.*, p. 31. Je fais apparaître en caractères gras les termes qui glorifient l'œuvre accomplie, dans le registre révolutionnaire, et souligne ceux qui sont du registre de la résistance, feu et contre-feu tout à la fois.

La nécessité de diriger vers des emplois utiles une activité qui pourrait compromettre de grands intérêts, si elle manquait d'aliment, s'applique à toute la France ; elle est plus pressante à Paris, où la commotion a été si forte, la lutte si terrible et si **glorieuse**.

L'énergique élan des journées de juillet s'arrête aujourd'hui sur les débris des obstacles qu'il a renversés, et ce n'est pas la moindre **gloire** de la population de Paris. Mais l'ébranlement ne peut cesser en un jour, et la rumeur est forte encore après le péril. Le bon sens du peuple le reconnaît et demande au travail un refuge contre de nouvelles agitations. Témoin de ce qu'a pu faire le courage de ce peuple, messieurs, vous en croirez son bon sens, et vous lui ouvrirez les ateliers qu'il réclame<sup>59</sup>.

La force brutale de la révolution (« la commotion », « l'ébranlement ») orientée (« la lutte », l'« élan ») vers un but glorieux, c'est-à-dire conforme à la grandeur de la France et au destin qu'elle s'est donné doit être, maintenant que le but est atteint, canalisée vers « des emplois utiles » pour éviter le retour à une agitation incontrôlée (« la rumeur », « de nouvelles agitations »). Car ce que dit Guizot un peu plus loin à propos des travaux publics peut s'appliquer à la révolution de Juillet :

Nous nous sommes aussi souvenus que l'honorable et l'utile, en pareille matière, n'est pas de commencer, mais de finir.<sup>60</sup>

On voit ainsi comment, dans un discours qui relève surtout du *docere* (justification chiffrée du crédit demandé, précisions sur les travaux entrepris), le passage cité plus haut, qui se situe à la fin de l'exorde, quoique brièvement emphatique, est d'une élaboration rhétorique complexe. Il s'agit de souder la Chambre dans la glorification de la révolution de Juillet, d'exciter la fierté tout en laissant poindre la crainte qu'une telle œuvre soit remise en cause. Le style élevé auquel recourt ici Guizot (métaphores, subjectifications, épithètes hyperboliques ou mettant en valeur la qualification, équilibre des périodes) n'a donc pas pour unique fonction de grandir la révolution de Juillet : plus le danger a été grand, plus il y a de gloire à l'avoir surmonté et plus le risque est grand pour l'avenir. C'est pourquoi le passage se lit à la fois au sens propre comme un tableau des rues de Paris dévastées par les émeutes et qu'il faut remettre en état (d'où la demande de crédits) et comme une évocation de la révolution de Juillet, les termes « commotion », « lutte », « élan », « débris », « ébranlement », « rumeur », « refuge » et « agitations » disant au figuré la puissance et le danger d'une révolution populaire qu'il convient d'arrêter.

L'entreprise de glorification du régime est encore plus évidente dans le « Rapport général sur l'état de la France et les actes du gouvernement depuis la révolution de 1830<sup>61</sup> », discours de commande (« Messieurs, le Roi nous a ordonné de mettre sous vos yeux... ») et de circonstance

---

<sup>59</sup> « Présentation d'un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de cinq millions... (17 août 1830) », *ibid.*, p. 50.

<sup>60</sup> *Ibid.*, c'est moi qui souligne.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 63-73.

qui relève plus du genre épideictique que du délibératif puisqu'il n'y a aucune décision à prendre et qu'il s'agit de ressouder la communauté nationale, tout en essayant de mettre fin, par le compte rendu de ce qui a été fait, aux multiples sollicitations des demandeurs de places et de prébendes. Compassé et solennel, multipliant les épithètes antéposés comme autant de drapeaux, l'exorde est tout à la louange de « la glorieuse révolution qui a fondé [le] trône [du Roi] en sauvant notre pays », d'un gouvernement « fier de son origine » dont la mission « est le résultat d'un héroïque effort », entreprise « accomplie avec un respect et un ménagement, jusque-là sans exemple, pour les droits privés et l'ordre public » et qui saisit la France d'« un juste orgueil » devant « un si beau triomphe ». La louange se fait aussi par le blâme du régime précédent, caractérisé de manière schématique, au niveau des grands principes idéologiques, par des mots – « despotisme », « superstition », « privilège » – signaux révolutionnaires porteurs d'une forte charge d'indignation, auxquels s'opposent « les libertés et les intérêts nationaux », et caractérisé également, mais au niveau des mœurs, par les termes « déception », « incertitude », « impuissance » auxquels le nouveau régime oppose « une politique conséquente et vraie » et « un pas ferme et régulier », qualificatifs destinés à susciter la confiance. Le programme de gouvernement proposé à la fin de l'exorde est le rassemblement de grands principes qui sonnent comme des mots d'ordre et préfigurent la politique de résistance :

<p>Il se sent appelé à puiser sa <b>force</b> dans les institutions à maintenir l'<b>ordre</b> légal à seconder sans crainte, au sein de la <b>paix</b> publique, fortement protégée,</p>	<p>qui garantissent les <b>libertés</b> du pays, en améliorant progressivement les <b>lois</b>, le développement de toutes les facultés, l'exercice de tous les <b>droits</b>.</p>
---	--

L'autorité en garantissant les libertés, l'ordre dans la légalité, et la paix au dedans comme au dehors, ainsi que le précisera la péroraison, tel est le programme que la Chambre doit approuver.

Cet attachement à l'ordre et à la légalité, Guizot aura l'occasion d'y revenir dans son discours du 25 septembre 1830 sur les clubs et l'article 291 du Code pénal<sup>62</sup> alors que l'attitude à avoir devant l'activité des sociétés populaires fait apparaître les dissensions dans le ministère entre Guizot et Broglie d'une part, Dupont de l'Eure et Laffitte d'autre part. La proposition qui sous-tend le discours et ouvre la démonstration est la suivante :

Messieurs, nous avons fait une révolution, une glorieuse révolution ; mais nous n'avons pas prétendu mettre la France en état révolutionnaire. (*Marques d'adhésion.*) Nous n'avons pas prétendu la tenir dans l'agitation, dans le trouble, dans l'anxiété qui accompagnent de tels événements.

Ce distinguo est la majeure d'un syllogisme qui permet de schématiser l'argumentation du discours : la révolution n'est pas l'état révolutionnaire ; or les sociétés entretiennent l'état

---

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 98-106.

révolutionnaire ; donc il faut agir contre les sociétés (comme permet de le faire l'article 291 du Code pénal). Mais cette structure logique est prétexte en réalité à une amplification fondée sur l'indignation à l'égard de sociétés dans lesquelles « toutes choses sont mises en question », qui ont « des prétentions indéfinies, indéfinissables » et font un « appel continu à la force, à la violence », tous caractères dont Guizot a affirmé préalablement qu'ils définissaient l'état révolutionnaire. Il s'agit à la fois d'empêcher les sociétés populaires d'incarner les valeurs de progrès :

le désordre	n'est pas le mouvement	
le trouble	n'est pas le progrès	
l'état révolutionnaire	n'est pas l'état vraiment progressif de la société	
l'état où les sociétés populaires prétendent mettre la France	n'est pas le mouvement véritable	mais le mouvement désordonné
	n'est pas le progrès	mais la fermentation sans but

et d'affirmer que la France n'a pu consentir à une révolution que poussée à la dernière extrémité :

Notre révolution est la seule dans laquelle la France entière se soit montrée.

Il a fallu que la tyrannie vînt en personne et le front découvert,

qu'elle attaquât nos libertés au cœur,

qu'elle compromît tout notre ordre social;

il a fallu que son présent fût troublé

et son avenir menacé cruellement,

pour que la France fît une révolution : elle l'a faite en trois jours, parce qu'elle s'est levée en masse.

Ce que Guizot commence ici à élaborer, c'est une entreprise de mythification de l'histoire du régime, une fiction rhétorique mise en place par le discours et qui rend la révolution de Juillet acceptable parce qu'elle présente trois caractères : la brièveté, l'unanimité, la nécessité. Mais c'est l'abondance oratoire qui tient lieu de démonstration et doit emporter l'adhésion aux affirmations que l'orateur assène avec force à la fin de la première partie de son discours en la renforçant de la métaphore de la fermentation qui souligne le danger latent et attise la crainte :

Ainsi l'état dans lequel les sociétés populaires entretiennent la France est un état contraire, non-seulement à ses besoins et à ses intérêts, mais encore à ses vœux. [...] Tel est le mal que produisent les sociétés populaires ; elles font violence à la France ; elles font fermenter toutes choses au milieu de la France, tandis que la France veut l'ordre. Elle en a le goût autant que le besoin ; elle résiste par sa nature comme par son intérêt à cet état révolutionnaire dans lequel on veut la tenir.

Guizot aura l'occasion de développer plus longuement son interprétation de la révolution de Juillet le 9 novembre, à l'occasion du débat sur le cautionnement et les droits de timbre et de poste imposés aux journaux et écrits périodiques<sup>63</sup>, que Rémusat présente ainsi :

Une discussion sur la presse se prête à tout, et celle-ci offrit à Guizot l'occasion d'exposer la politique générale de la révolution et du gouvernement de Juillet telle qu'il l'avait, disait-il, soutenue dans le ministère et telle qu'il prétendait la soutenir encore. Cet exposé est important, parce qu'il contient le fond d'idées qu'il a développées pendant ses dix-huit ans de tribune, avec un si vif éclat et une si triste fin<sup>64</sup>.

Après une première intervention le 8 novembre où il s'est opposé à la réduction du cautionnement, il remonte à la tribune « pour repousser des allégations qui s'adressent à l'ensemble de notre situation » et répondre à ceux qui l'accusent, ses amis et lui, « de ne pas comprendre la révolution de Juillet, de ne pas être ce qu'on appelle dans le mouvement ». À la question « Qui comprend véritablement la révolution de Juillet ? Qui est dans son mouvement ? Qui l'a continuée comme elle a commencé ? », il répond en se plaçant d'emblée dans le registre de l'indignation :

Je dis que c'est nous qui sommes dans le mouvement de notre belle révolution, que c'est nous qui avons travaillé à lui donner son véritable caractère, et que nos adversaires, au contraire, travaillent à le dénaturer, et pour dire toute ma pensée, à le pervertir.

Selon lui, « l'instinct de l'intérêt national » a poussé le pays à restreindre le changement de dynastie et d'institutions « dans les plus étroites limites possibles » et « le fait a déposé » contre les hommes « qui désiraient qu'on allât plus loin ». Cette utilisation du fait accompli à des fins interprétatives lui permet d'inscrire la révolution de Juillet dans un mouvement qui la dépasse et échappe à la volonté des hommes :

Je n'en fais honneur à la sagesse de personne. Ce sont là des événements supérieurs à la sagesse individuelle, des événements qui se font par eux-mêmes, des événements qui sont l'œuvre de la nécessité générale, de cette raison universelle qui remplit l'atmosphère, et qui dirige la conduite des hommes, même à leur insu. (*Mouvement d'adhésion.*)

avant de caractériser la révolution à son origine par une impressionnante série de propositions qui ont toutes en commun d'exprimer la modération, utilisant l'abondance oratoire pour renforcer son propos :

Il était dans l'intérêt général de la France que notre révolution se fit comme elle s'est faite, c'est-à-dire  
qu'elle acceptât le passé,  
qu'elle le ménageât,  
qu'elle ne se jetât pas en aveugle dans des carrières inconnues,

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 130-152.

<sup>64</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 403.

qu'elle respectât tous les faits,  
qu'elle transigeât avec tous les intérêts,  
qu'elle se présentât à l'Europe sous les formes les plus raisonnables,  
les plus douces,  
qu'elle se modérât elle-même,  
qu'elle se contentât au moment même où elle s'accomplissait.

Ces préliminaires n'étaient qu'une préparation au réquisitoire contre ceux qui « au nom de ces mêmes doctrines, de ces sentiments qui avaient été battus, passez-moi l'expression, dans le berceau de la révolution, et qui n'étaient pas parvenus à la dominer » sont venus « demander de la continuer ». Ce réquisitoire se fait en deux temps :

Je dis, messieurs, que la France n'a ni des idées républicaines, ni des passions ardentes, ni des prétentions exclusives. (*Marques très-vives d'adhésion.*) Quiconque se présente poussé par ces trois forces, marche au rebours de la France et n'est pas national. (*Très bien, très bien !... Bravo !*)

Puis il s'agit de montrer que pour fonder un pouvoir qui « possède l'autorité morale aussi bien que l'autorité de fait [...] ce n'est pas avec des théories, ce n'est pas avec des passions, ce n'est pas avec des prétentions exclusives qu'on arrive à un tel résultat ». Guizot feint chaque fois de rendre hommage à chacune de ces forces (« J'honore la république..., Je respecte les théories... Les passions, je les honore..., L'esprit de parti joue un grand rôle dans le monde... ») mais pour mieux ensuite les disqualifier et dénoncer leur incapacité à fonder un gouvernement, les théories s'opposant au « bon sens pratique » et à la « raison prudente », les passions ne sachant pas « s'adapter aux nécessités des peuples » ni « bien connaître leurs intérêts », l'esprit de parti étant en contradiction avec les mœurs :

Voyez le jugement que chacun de nous porte sur ses voisins, sur les hommes qui ne partagent pas ses opinions. Est-ce un jugement violent, rigoureux ? Non ; nous avons appris à nous comprendre les uns et les autres, à nous rendre mutuellement justice, à savoir qu'il ne faut pas, parce que nous différons d'opinions sur tel ou tel point, nous considérer nécessairement comme ennemis.

Car « c'est avec les mêmes forces, les mêmes moyens qui font la sagesse individuelle de chacun de nous dans sa vie privée » qu'il faut mener les affaires publiques. Il s'agit de promouvoir les valeurs de conciliation qui sont celles de la vie privée, des relations sociales pour en faire celles de la vie publique qui ne doit plus être gouvernée par les idéologies et l'intolérance que produit l'alliance des théories et des passions. Ce qui inspire ces développements à Guizot, c'est le souvenir de la première révolution, souvenir qu'il est facile de réveiller dans son auditoire. Ainsi, il lui suffit de rappeler que « tel honorable membre de cette Chambre, élu par les électeurs les plus libéraux de son pays [...] a cru devoir prendre l'engagement, non pas écrit, mais moral, de réprouver les sociétés populaires tant elles sont contraires au sentiment du pays, tant le souvenir de l'influence déplorable qu'elles ont exercée préoccupe encore, peut-être trop, les imaginations ! » pour provoquer une *Vive sensation* dans la Chambre.



C'est Odilon Barrot qui répondit à Guizot, insistant au contraire sur la nécessité de rallier les forces vives de la nation en marquant le plus possible les différences entre le nouveau régime et la Restauration. Cette séance, écrit Rémusat, fut très importante parce qu'elle « dessina les deux opinions qui allaient pendant tant d'années se disputer le gouvernement du pays » et « fut comme l'argument de notre histoire parlementaire<sup>65</sup> ». Et il commente ainsi les constructions intellectuelles et verbales qui ont permis à Guizot de défendre sa conception de la révolution de Juillet :

Coleridge a inventé un mot pour désigner la religion de ceux qui, adoptant en général le christianisme, en réduisent autant que possible la part de surnaturel et atténuent jusqu'à la dernière limite les sacrifices que la foi demande à la raison. Il l'appelle le *minimifidianisme*. On pourrait trouver un nom pareil pour la doctrine du *minimum* révolutionnaire, dont Guizot a été dès l'origine l'organe le plus habile et le plus décidé, du moins parmi ceux qui ne désavouaient pas en principe la révolution de Juillet. Il a toujours eu soin de n'en témoigner ni regret, ni repentir, et, en l'avouant dangereuse, il ne l'a jamais confessée déplorable. Qu'il y ait du parti-pris dans cette conviction, il se peut ; mais il ne la rétractera pas ; et pour qui le connaît, rien ne coûte moins à son esprit que de professer à la fois des opinions contrastantes, d'admettre des choses contradictoires en croyant les associer, de se complaire et de triompher dans une antithèse. Il voit partout un *double fait*, un *double caractère*, et il aime à trouver les choses salutaires et périlleuses, nobles et puériles, sublimes et misérables, etc. Il croit, en jugeant ainsi les affaires humaines, égarer Pascal et Bossuet, et, plus heureux que l'un et l'autre, réunir dans une souveraine conciliation ces éléments contraires. Son esprit, pour les comprendre ensemble, a bien l'étendue qu'il faut. A-t-il la force nécessaire pour les combiner et en tirer une bonne conclusion ? C'est une autre question<sup>66</sup>.

Ces opinions seront encore amplifiées dans les deux discours suivants : lors de la discussion du projet de loi sur la répression des délits de presse le 25 novembre<sup>67</sup> et lors de la discussion sur les troubles et les incidents survenus pendant et après le procès des ministres de Charles X<sup>68</sup>. Ainsi, le 25 novembre, Guizot prend la parole, comme il l'explique dans sa présentation du discours, « pour maintenir le vrai caractère de la révolution de Juillet et la politique qu'[il] avai[t] exposée et pratiquée comme membre du cabinet précédent. » Le discours s'en prend à ceux qui contestent

---

<sup>65</sup> Il ajoute : « Rien n'y manqua, pas même cette opinion moyenne et transactionnelle qu'on appelle tiers-parti, lorsque le lendemain, Laffitte vint au nom du gouvernement lire une courte déclaration, où la main de Thiers était reconnaissable à l'art d'éviter la morgue et la provocation. Il y était dit que *la révolution devait être maintenue dans une certaine mesure*. Sur la mesure seulement on avait pu différer, et il ne s'agissait que de la même politique de modération soutenue avec plus ou moins de confiance dans la révolution. » *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 406.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 403-404.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 153-162.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 166-178.

la légitimité du régime<sup>69</sup> et s'adresse à l'opposition légitimiste, non pas dans la Chambre où règne l'« unanimité de sentiments » et une « ferme adhésion à notre révolution » mais au dehors où « des attaques sont dirigées contre le principe fondamental de ce grand événement » :

On l'accuse de n'être qu'une usurpation, un acte de violence, un simple fait dépourvu de droit; on lui conteste la légitimité qu'on revendique exclusivement au profit d'un système et d'un gouvernement différents.

C'est au nom de « l'honneur » que Guizot entend repousser ces attaques car un régime ne peut plus désormais s'imposer par la force seule :

C'est l'**honneur** des peuples

de ne pas accepter le régime de la <b>force</b> pure, de ne pas vouloir obéir à un simple <b>fait</b> , à un acte de <b>violence</b> ,	d'avoir besoin de croire que le pouvoir auquel ils obéissent a <b>droit</b> sur eux, d'avoir besoin d'être convaincus de sa <b>légitimité</b> .
--	---

Le fait accompli doit lui-même trouver une légitimation d'ordre supérieur et c'est ce que le discours va s'efforcer de démontrer en développant dans une première partie le « caractère » tout à la fois inattendu et prévu de la révolution de Juillet et en refaisant dans une deuxième partie l'histoire de la Restauration comme la lutte entre deux principes, un bon et un mauvais. C'est une fois encore l'abondance des mots, la force irrésistible de l'accumulation des synonymes qui doit emporter l'adhésion à une explication de l'histoire entièrement orientée par sa finalité rhétorique de justification. Ainsi, il s'agit pour Guizot de montrer que la révolution a été imprévue et universelle et de créer ainsi, dans les imaginations, la représentation d'un événement irrésistible. Ce qui donne cette narration en forme de tableau :

nous oublions trop qu'au même instant, spontanément,  
sans attendre les nouvelles de Paris, sans les savoir,  
dans une foule de villes de province, à Réthel comme à Nantes,  
sur la simple arrivée des fatales ordonnances,  
le drapeau tricolore fut arboré et la révolution commencée.  
Et pendant que le mouvement en faveur de la révolution était ainsi spontané, nulle part un bras, une voix ne se sont élevés pour le combattre.

Et le commentaire suivant :

Ce que prouve ce fait, messieurs, c'est qu'il n'y a eu, dans la révolution de Juillet,

---

<sup>69</sup> Le prétexte en est le projet de loi proposé le 5 octobre par le ministère pour modifier l'article 2 de la loi du 25 mars 1822, relatif aux attaques « contre les droits que le Roi tient de sa naissance et ceux en vertu desquels il a donné la Charte. »

aucune préméditation,  
aucun complot,  
aucune conspiration.

Plus d'une fois, depuis quinze ans, nous avons vu  
des complots,  
des séditions :

rien de pareil dans le mouvement de Juillet ;

aucun caractère, je le répète, ni de préméditation,  
ni de conspiration ;

aucune trace de volonté particulière,

d'un plan renfermé dans une certaine classe d'hommes :

c'est un mouvement national,

national dans sa spontanéité,  
dans son universalité ;

la manière dont il a été accompli ne peut laisser aucun doute à cet égard.

L'accumulation des synonymes crée ainsi des paradigmes, des termes qui commutent, des classes d'équivalence. Outre le torrent des mots qui ne laisse pas à l'auditoire le temps de se resaisir et crée un effet d'évidence, ces séries, en redéfinissant les termes, recomposent la réalité et mettent en place la fiction dont Guizot a besoin pour emporter l'adhésion. Ici, les deux traits sémantiques pertinents de la série sont les sèmes prévu/imprévu et particulier/universel qui se retrouvent dans chaque terme de la liste. Mais la conjonction des sèmes /imprévu/ et /universel/ risque d'en induire un troisième : l'idée d'un mouvement ponctuel, momentané, qui ne s'inscrit pas dans la durée, qui ne serait guère plus qu'un événement irrationnel, passionnel. L'objection est prévue par Guizot et lui permet de dégager, sous la forme d'un paradoxe fait pour frapper les esprits, le troisième caractère d'un « événement inattendu et prévu en même temps » :

Ce mouvement national n'a-t-il été qu'un moment d'emportement, un accès qui s'est tout à coup emparé du peuple entier ? Non, messieurs, cette révolution si soudaine, si spontanée dans son explosion et dans son mode d'exécution, elle se préparait depuis longtemps ; elle a mûri lentement. Depuis quinze ans, depuis dix ans surtout, nous y marchions, de l'aveu de tout le monde : c'est le singulier caractère de cet événement qu'en même temps que, dans son mode d'exécution, il a été imprévu pour tous, il était au fond, depuis quelque temps, prévu de tous comme inévitable, et accepté presque de tous comme nécessaire.

Cette évocation débouche sur une nouvelle présentation de l'histoire de la Restauration :

Messieurs, je ne voudrais faire aucun appel aux passions, ni réveiller aucun souvenir révolutionnaire ; mais pour bien faire comprendre le véritable caractère de notre révolution et sa légitimité, je suis obligé de remonter un peu haut et de reprendre l'histoire de la Restauration. Je n'ai aucun dessein de mettre la Restauration aux prises avec la révolution, ni de relever ce procès tant débattu ; je me renfermerai dans l'intérieur de la Restauration même, dans son développement particulier, et vous verrez la révolution de Juillet en sortir **nécessairement**, comme une **conséquence naturelle, légitime**, des fautes de la

Restauration, du développement de ce qu'il y avait de radicalement vicieux dans son sein.

Car il ne faut pas se tromper de procès. Le discours que Guizot ne veut pas reprendre ici, qui fait appel aux passions c'est-à-dire aux passions révolutionnaires, c'est celui qui consiste à stigmatiser la Restauration comme un retour à l'Ancien Régime et à rejouer 1789, c'est-à-dire celui que tient l'opposition de gauche.

Il propose donc une histoire analytique de la Restauration fondée sur la lutte de deux principes, de « deux influences contraires : l'une bonne, l'autre mauvaise ». La bonne influence est caractérisée par la garantie de paix et de stabilité, le respect des droits acquis et l'adoption par la Charte des grands résultats et des grands principes de « notre révolution ». La mauvaise influence est constituée de la prétention au pouvoir absolu et de la tendance à vouloir rétablir l'ancien état social, c'est-à-dire le régime aristocratique et ecclésiastique. Cette grille d'analyse lui permet de réinterpréter les différentes époques de la Restauration comme la lutte d'un bon et d'un mauvais « génie ». Voici par exemple comment, selon cette grille, il peint l'attitude du pays dans la période qui suit le renvoi du ministère Martignac le 8 août 1829, lorsque le « mauvais génie » de la Restauration reprend « possession d'elle » :

Le pays était blessé en même temps dans son honneur par les prétentions du pouvoir absolu, et dans sa dignité actuelle par le spectacle de l'impéritie à laquelle il était en proie. (*Marques d'adhésion.*)

Dans cette triste année, livrée à un pouvoir qui professait des opinions si antipathiques à ses sentiments, qui se montrait incapable d'aucune grande chose, qu'a fait la France ? Elle ne s'est point agitée ; elle n'a pas dit un mot ni fait une démarche hors de la ligne tracée par la légalité ; elle a parfaitement compris sa situation et la force qu'elle pouvait tirer des droits déjà acquis. Elle s'est bornée à exercer les libertés qu'on ne pouvait lui arracher, et à invoquer les principes de la Charte.

Cette simplification efficace de l'histoire lui permet de faire de la France un personnage outragé mais qui sait rester digne et sage et de reporter sur le « mauvais principe » de la Restauration la responsabilité de la révolution.

La conclusion de ce récit argumentatif est la suivante :

Il n'est donc pas vrai, messieurs, que notre révolution puisse être taxée d'usurpation, de violence, qu'elle puisse être traitée comme un simple fait accompli dans un brusque accès de colère qui s'est emparé tout à coup d'un peuple. Elle est, je le répète, le résultat naturel, attendu, du cours des choses ; elle est un de ces événements qui sont conformes aux lois de la Providence, qui sont évidemment amenés par elle ; un de ces événements qui satisfont, pour ainsi dire, l'intelligence humaine, parce qu'ils lui apparaissent comme la manifestation de la sagesse divine. La Restauration a été frappée de mort par ses propres fautes, et tout le monde s'est rangé pour laisser passer la justice du pays, qui la renvoyait hors du territoire. (*Vifs mouvements d'adhésion.* )

Ainsi, c'est en se situant à un niveau supérieur à celui des lois humaines, celui des lois de la providence, que Guizot légitime la révolution de Juillet. On comprend pourquoi, dans la narration de Guizot, aucun homme n'est acteur de l'histoire. L'histoire est l'affrontement de principes et

d'idées, représentés par un régime politique (la Restauration) ou un pays (la France), non par des individus. C'est pourquoi dans la représentation que donne ici Guizot de la fin de la Restauration, ce ne sont ni Charles X, ni Polignac qui sont châtiés mais la Restauration, de même que, dans ce tableau allégorique, ce ne sont pas des hommes qui sont l'instrument du châtement mais la justice elle-même. Dans cette perspective, la tâche de l'historien est de retrouver la raison supérieure qui est à l'œuvre dans les événements et celle de l'orateur de faire servir ces principes à l'action politique pour marcher dans le sens de l'histoire. C'est pourquoi au terme d'une péroraison qui développe l'idée d'un pouvoir modéré et juste, à l'image de la révolution qui l'a engendré, Guizot peut conclure :

Mais, messieurs, parce que la **modération**, la **sagesse**, l'**impartialité**, sont imposées au pouvoir, ce n'est pas qu'il doive laisser le ton haut aux adversaires de notre révolution, ni la laisser calomnier et injurier, comme nous l'avons vu souvent. Non, il n'y a aucun des reproches adressés à notre révolution qui ne puisse être victorieusement repoussé. L'**usurpation**, la **violence**, le **caprice** ont été le fait de ses adversaires, et non le sien. Ses principes ont été aussi **légitimes** que ses actes ont été **beaux**, et nous avons pleinement le **droit** de les écrire dans nos lois, puisque ce sera notre **honneur** de les avoir écrits dans notre histoire.

Je vote pour le projet. (*Sensation prolongée.*)

Le nouveau régime affirme ses valeurs, valeurs morales (modération, sagesse) mais aussi valeurs fondant l'état de droit (impartialité, légitimité) par opposition à l'arbitraire qui a triomphé sous la Restauration. Il ne s'agit que de transcrire dans les lois humaines ce que les lois de l'histoire ont sanctionné, conférant à la révolution de Juillet la beauté qui découle de l'honneur. Le fait que le discours se termine sur le beau, lieu spécifique du genre épideictique, révèle qu'on est bien ici dans la célébration, le projet de loi n'étant pas vraiment controversé, et donc dans un discours dont l'objet est moins de convaincre que de fonder les valeurs fédératrices du nouveau régime.

Le discours du 29 décembre a une autre fonction : le débat a été provoqué par la demande d'explications d'un député, le comte de Rambuteau, au gouvernement à la suite des troubles provoqués par le procès des ministres de Charles X. Il s'agit pour Guizot d'encourager le gouvernement à persister « dans la voie de l'ordre » et à résister à la pression des émeutiers en démontrant qu'ils ne peuvent prétendre représenter le « pouvoir extraconstitutionnel » puisqu'il existe un pouvoir légal. Cette démonstration est pour lui l'occasion de développer son attaque contre le « parti isolé » qui prétend parler au nom de la révolution. Il utilise le lieu (au sens logique du terme) des parties (« Qu'il me soit permis de le décomposer »), récusant chaque sous-ensemble pour disqualifier le tout. La décomposition du parti se présente ainsi, dans un système d'explication dont la cohérence ne laisse rien échapper :

d'abord des esprits spéculatifs,	amis sincères de la vérité, pleins du sentiment de la dignité humaine, dévoués à ses progrès, qui lui ont rendu et lui rendront encore de grands services,	<u>mais</u> habituellement dominés par certaines idées générales, par certaines théories que, pour mon compte, je crois, non pas inapplicables, exagérées, mais fausses, radicalement fausses, aussi fausses aux yeux de la raison du philosophe que de l'expérience du praticien.
derrière elles viennent les fanatiques,	qui croient aussi aux théories et qui de plus y ajoutent des passions personnelles dont ils ne se rendent pas un compte bien rigoureux,  Les fanatiques, il y en a de vieux, il y en a de jeunes ; il y en a qui se désabuseront dans le cours de la vie, qui deviendront plus raisonnables, plus éclairés, et d'autres qui persisteront dans leur fanatisme. Le monde a toujours offert ce spectacle.	<u>mais</u> qui, par l'effet de la passion et d'une conviction sincère, constituent ce qu'on appelle le fanatisme.
Dans mon opinion, voilà <b>le bon grain du parti.</b> ( <i>Rire prolongé.</i> )		
<b>L'ivraie</b>		
ce sont d'abord les ambitieux, les mécontents	les révolutions en font, elles sucitent des espérances immodérées. il y en a de grands, de petits ; il y en a de capables et d'incapables ;  il y en a qu'un gouvernement raisonnable fera très-bien de satisfaire, auxquels il faut penser, qui ont des droits , par cela seul qu'ils ont de la capacité et de l'action sur le pays.	Il y en a d'autres qu'il faut laisser aller, parce qu'il n'y a rien de bon à en tirer, pas même leur appui. ( <i>On rit.</i> )
derrière eux, une petite portion de la multitude	qui veut trouver dans le désordre, non-seulement son parti, mais son plaisir ; car les hommes ont encore plus besoin d'émotions, de mouvements, que de toute autre chose ; et c'est le besoin d'émotions, de plaisirs, de spectacles, qui met en mouvement la multitude, bien plus que son intérêt. ( <i>Sensation.</i> )	

Ce tableau s'organise selon une progression fondée sur la raison et les passions, catégories familières à l'auditoire et sur lesquelles Guizot peut appuyer son analyse : d'abord, les théories, fausses mais estimables parce que relevant de la raison et d'une intention bonne ; puis les théories alliées aux passions qui constituent le fanatisme. Mais comme le fanatisme participe de la raison à cause de son fondement théorique, il peut encore être éclairé. Au-dessous encore, et séparé par une différence d'essence, le monde des passions avec deux niveaux : celui des passions qu'on

peut utiliser dans le sens du bien (l'envie, la cupidité par exemple) et celles qui sont irrécupérables parce qu'elles sont recherche pure du plaisir, de l'émotion brute, non dirigée vers un objet. Le désordre des passions y est lié au désordre social.

Certes, l'analyse est présentée comme subjective (« pour mon compte », « je crois », « je dis », « j'honore », « dans mon opinion », « à mes yeux ») mais appuyée par une très grande force de conviction. Elle emporte l'adhésion par la cohérence du système, sans failles si on accepte ses principes explicatifs. De plus, le point de vue ne relève pas totalement de l'opinion de l'orateur : il est appuyé sur des vérités d'expérience (« Le monde a toujours offert ce spectacle »), des sentences (« car les hommes ont encore plus besoin d'émotions... bien plus que son intérêt ») qui font que l'opinion de l'orateur se rattache à la *doxa*. Enfin, Guizot cherche la connivence avec son auditoire en provoquant par deux fois le rire aux dépens d'un parti extérieur à la Chambre mais qui y bénéficie de sympathies. Ce rire de dédain, de sarcasme, vise à créer une complicité fondée sur la supériorité afin de souder le groupe et de mieux exclure l'opposition extraparlamentaire. En ridiculisant ce parti, il rend ses prétentions encore plus inacceptables :

À mes yeux, voilà le parti qui prétend parler au nom de la révolution de 1830, qui prétend en être le propriétaire exclusif (*Sensation.*), qui prétend que la foudre, qui a éclaté sur le gouvernement de Charles X, gronde encore et doit toujours gronder sur le gouvernement de Louis-Philippe. Je ne crois pas que cette foudre soit restée entre les mains du parti ; cependant, je crois qu'il exerce une grande influence sur nos affaires, qu'il est pour beaucoup, et pour beaucoup trop, dans la situation où nous nous trouvons.

Guizot aura encore l'occasion de stigmatiser le parti révolutionnaire sur un autre terrain en intervenant deux fois à propos de la politique extérieure les 15 et 27 janvier 1831<sup>70</sup>. Dans le premier discours, contre le système de la propagande révolutionnaire « par les armes, par la force, par les conquêtes », il défend « le principe de la non-intervention qui représente aujourd'hui la liberté des nations dans leurs rapports entre elles » et permet de rester fidèle à ses principes sans provoquer la guerre en Europe, sans se laisser « accuser d'être possédée de ce démon révolutionnaire qui avait tant fait reculer la révolution française après l'avoir poussée si loin hors de son territoire ». Il s'agit en effet non pas de renoncer à défendre la liberté au nom de la prudence et de la sécurité, ce qui serait laisser le terrain de l'honneur au parti révolutionnaire, mais de promouvoir l'idée selon laquelle « le spectacle de la liberté est infiniment plus contagieux que le mouvement d'une révolution » et inversement de présenter comme nuisible à la cause de la liberté l'intervention armée qui provoque « la crainte de l'esprit révolutionnaire ». L'exemple de la Convention, « le *Don Quichotte* de l'insurrection en Europe », est l'occasion pour Guizot d'un mouvement d'indignation qui provoque les protestations de l'extrême-gauche de la Chambre. La péroraison peut ainsi porter la paix au crédit du gouvernement en restant sur le terrain de l'honneur, sans laisser à l'adversaire l'apanage de la défense des grands principes :

ce sera son honneur de s'être confiée dans la puissance de son exemple, dans la puissance du spectacle de

---

<sup>70</sup> *H. p.*, t. I, p. 188-196 et 197-210.

ses institutions, de sa liberté, pour soutenir et propager en Europe des principes qui ne nous sont pas moins chers qu'à aucun autre, pour lesquels, autant qu'à aucun autre, nous avons combattu. (*Très-bien ! très-bien !*)

Et les deux conceptions de politique extérieure qui s'opposent sont ainsi systématisées par des séries de termes, selon le procédé cher à Guizot :

l'influence pacifique, constitutionnelle, libératrice,	la propagande armée, violente et révolutionnaire.
--	---

et reliées à la conception d'ensemble de la politique qui doit être celle de la monarchie de Juillet :

Non	Mais
la révolution	la liberté
le désordre	l'ordre intérieur
l'insurrection et la guerre	l'affranchissement, la liberté et la paix
la prédication continuelle de l'insurrection et des révolutions	la liberté et la paix à l'intérieur

Le discours du 27 janvier s'attache à défendre la politique extérieure suivie par le ministère en traitant le cas particulier de la Belgique mais introduit dans la question une dose de réalisme politique :

A côté de cette politique généreuse, élevée, qui prend pour guide les droits généraux de l'humanité et des nations, il y a une politique non pas contraire, mais différente, une politique spéciale, nationale, qui consulte avant tout les intérêts nationaux, qui les voit, les considère dans tous les événements, qui approuve ou n'approuve pas les événements, les combat ou les soutient en raison de l'intérêt national uniquement.

Il y a, messieurs, je n'hésite pas à le dire, il y a un certain degré d'égoïsme national qui est la loi de la politique des peuples, et à laquelle il est impossible d'échapper.

C'est pourquoi la question belge doit être examinée du point de vue de l'intérêt national et non du point de vue « des droits généraux de l'humanité ». Il ne s'agit pas non plus pour Guizot de paraître ignorer le « désir de l'éclat et de l'agrandissement » de son pays :

Je ne crois pas que les peuples soient destinés à jouir paisiblement et oisivement de leur bonheur : les peuples sont destinés à vivre laborieusement, à courir des dangers, à s'imposer de lourds fardeaux, dans l'intérêt de leur prospérité matérielle et de leur gloire. Il y a des cas où il faut savoir même sacrifier sa prospérité intérieure, pour son éclat et son agrandissement. Je ne repousse pas d'une manière générale la gloire et l'agrandissement de mon pays ; j'examine la question dans la situation présente, et je partage pleinement l'avis du ministère.



Défendre la « prospérité intérieure », c'est viser le lieu de l'utile, la sacrifier pour l'« éclat », la « gloire », c'est trancher le conflit de valeurs au profit de l'honnête. Guizot ne nie pas ce conflit mais il va s'attacher à montrer que dans les circonstances présentes, il n'a pas lieu d'être. C'est pourquoi il analyse la question de la réunion de la Belgique à la France du point de vue de la dignité :

La dignité de la France, messieurs, je crois qu'il faut en tenir grand compte ; je ne pense pas qu'il soit indifférent de laisser échapper une circonstance dans laquelle la dignité du peuple peut se croire intéressée. Il ne faut pas qu'un sentiment douloureux... je cherche un mot moins dur... qu'un sentiment d'humiliation s'établisse à l'égard de leur gouvernement. C'est par le sentiment de sa dignité qu'un peuple est vraiment un peuple ; c'est par là qu'il vit, qu'il se sent.

Et il rappelle le rôle qu'a joué la dignité populaire dans la révolution de Juillet puisque, selon lui, c'est le « sentiment d'offense populaire qui a soulevé les masses et qui les a données à la cause de nos libertés publiques ». Mais ce sentiment de dignité, « ce besoin de s'élever, de s'honorer soi-même », c'est s'en faire « une bien mince idée » que de le croire lié à la question belge :

J'ai une plus haute opinion de la dignité nationale ; je crois que depuis quarante ans, depuis la révolution de Juillet et les événements de décembre dernier, la France a conquis de la dignité, de l'honneur, de la considération en Europe, assez pour attendre un an, deux ans, s'il lui plaît, avant de se décider dans une question de politique extérieure. [...] son honneur n'est pas engagé dans le parti qu'on voudrait lui faire prendre immédiatement, et dont on voudrait lui faire une nécessité d'honneur.

Du point de vue de la « sûreté intérieure » et donc de l'utile, la France n'est pas menacée par l'Europe si elle reste dans ses frontières et il vaudrait mieux tirer parti des dissensions qui existent entre les différents pays pour conclure des alliances :

Pourquoi ne profiteriez-vous pas de la bonne volonté que vous témoigne telle ou telle puissance, au lieu de les confondre toutes dans **un lieu commun déclamatoire**, qui a bien quelquefois sa part de vérité, mais qui ne peut être admis comme le mobile déterminant de la conduite d'hommes sensés ?

Dans ce passage, Guizot emploie l'expression « lieu commun » dans son sens cicéronien d'amplification fondée sur l'appel aux grands principes. Il vise les tirades incendiaires de ses adversaires, en particulier du général Lamarque, qui appellent à la guerre révolutionnaire contre les régimes de la Sainte-Alliance.

Si ni la dignité de la France, ni sa sécurité n'exigent la réunion de la Belgique à la France et donc la guerre, reste à examiner la question de savoir si l'état intérieur conseille une telle décision. Or, pour lutter contre les « restes de sentiments, d'idées, d'habitudes, d'actes anarchiques », cause du mal qui « travaille » la France, il faut l'ordre, la prospérité publique, la liberté, le jeu régulier des institutions, toutes choses que la guerre ne pourrait que menacer. Guizot aura encore une fois l'occasion dans la session de revenir sur la politique extérieure, le 30 mars, après la formation du gouvernement Casimir Périer. Il intervient dans la discussion du projet de loi sur les attroupements et sur les mesures prises à l'égard de l'association dite

*nationale*<sup>71</sup>, association qui réclame la guerre, ce qui donne l'occasion à Guizot de revenir sur la question et de récuser la façon dont on oppose « une paix sollicitée, mendiée, honteuse, et une guerre régulière ». Sans résumer toute l'argumentation, on peut citer la fin du discours qui montre comment Guizot est parvenu à retourner complètement la perspective de ses adversaires et à faire de la France non plus celle qui subit mais celle qui agit, la personnification achevant de lui donner la grandeur qu'affirme le discours :

Messieurs, la France n'en est point aujourd'hui à recevoir la paix de l'Europe. La paix ! c'est la France qui la donne. (*Sensation.*) La France porte la paix ou la guerre dans les pans de sa robe; c'est à l'Europe à la mériter de la France par sa sincérité, par la loyauté de sa conduite. La France sait ce qu'elle tient dans sa main; elle sait qu'elle fera la guerre si la guerre lui convient, si l'Europe ne mérite pas la paix. J'ai la ferme confiance que l'Europe comprendra qu'elle a besoin que la France lui donne la paix, et qu'elle fera, pour la France, ce qui peut seul décider la France à la lui donner. (*Mouvement prolongé d'une vive adhésion.*)

A propos de ces discours de défense de la paix, Rémusat dit de Guizot qu'il « ennoblissait ces opinions, en les élevant à la dignité de maximes conservatrices de l'ordre moral des sociétés, contre les suggestions du démon de la révolution perpétuelle ». Et il ajoute :

quoiqu'il n'évitât pas toujours la monotonie du sermon, [il] s'éleva peu à peu au rang et à l'autorité d'un maître de la tribune. Le fond de sa politique est dans ses discours de cet hiver. Il y a peu ajouté depuis.<sup>72</sup>

Enfin, il faut signaler un autre discours : celui du 19 février 1831 dont Guizot dit, dans sa présentation, qu'il fut considéré, avec ses interventions du 20 février et du 9 mars, comme une des causes déterminantes de la chute du ministère Laffitte<sup>73</sup>. L'interpellation du ministère sur sa conduite et sa situation à l'occasion des troubles des 14 et 15 février (il s'agit de la mise à sac de St-Germain-l'Auxerrois) est l'occasion pour Guizot de s'opposer pour la première fois au ministère pour lui reprocher de ne pas savoir défendre le régime issu de la révolution de Juillet. Il met au centre de son discours ce qu'il appelle la « double mission » de la révolution de Juillet ou encore « le véritable programme de l'Hôtel de ville » c'est-à-dire « établir définitivement, non pas l'ordre seul, non pas la liberté seule, mais l'ordre et la liberté en même temps ». L'insistance sur cette double mission montre bien que Guizot est conscient du conflit latent entre les deux principes, conflit qui est d'ailleurs inscrit dans les origines du régime puisqu'il est l'œuvre d'une révolution, c'est-à-dire de la « force matérielle » et non d'un pouvoir constitué, d'« une œuvre populaire, glorieuse à ce titre » mais « en même temps contraire à l'état de la société ». C'est pourquoi l'œuvre est difficile :

Cependant, il est impossible que nous ne demandions pas [au ministère], que nous ne demandions pas à

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 239-254.

<sup>72</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 420.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 218-238.

nous-mêmes si nous sommes dans la bonne voie, si nous marchons hors de l'abîme, si nous nous guérissions peu à peu du mal contre lequel nous luttons, si nous avançons vers la conciliation de l'ordre et de la liberté, qui est le problème de notre temps.

La suite du discours va s'employer à montrer que le ministère ne va pas dans la bonne voie, tant du point de vue de l'ordre que de celui de la liberté. Dans l'attaque, Guizot utilise d'autres procédés que dans ses discours précédents et montre d'autres ressources de son style d'orateur. C'est qu'il ne s'agit plus de théoriser ou de poser de grands principes mais de fustiger le ministère, en commençant par faire rire à ses dépens :

Quant à l'ordre, messieurs, je ne parle pas de celui des rues, il est évident pour tout le monde qu'il n'est pas en progrès... (*On rit.*)

Même procédé un peu plus loin à propos d'un homme pris par hasard dans une émeute :

A coup sûr, cet homme ne doit pas croire que la liberté individuelle soit bien sûre à Paris. (*On rit.*)

Et Guizot illustre son propos d'une autre anecdote. Dernière moquerie à propos de la liberté des opinions, allusion probable à un journal ou à un journaliste acheté :

Un de nos honorables collègues sait à quel prix il faut l'acheter. (*On rit.*)

Pour mieux faire porter son attaque contre le ministère sans l'assumer directement (il est délicat de passer ouvertement dans l'opposition), il adopte le point de vue de la garde nationale, à la fois représentante de cette classe moyenne sur laquelle s'appuie le régime et garante de cet ordre fondé sur les principes de liberté<sup>74</sup>. Or, l'état d'esprit de la garde nationale, véritable « thermomètre » de la santé du régime, montre de l'inquiétude, si bien que les troubles de février ont été réprimés « avec moins de décision » qu'en décembre :

Pourquoi ? Est-ce que les sentiments de la garde nationale seraient changés ? Est-ce qu'elle n'aurait pas le même goût pour l'ordre, et le désir de le concilier avec la liberté ?

Les sentiments de la garde nationale ne sont pas changés ; sa situation dans la société, ses intérêts, ses habitudes, ne le permettent pas. La garde nationale... mais, messieurs, elle est comme nous, elle est embarrassée ; elle ne sait pas bien à qui s'adresser, elle cherche, elle demande une direction, des ordres ; elle demande à être commandée, je ne dis pas militairement, elle est commandée par un des hommes qui honorent la France et l'armée, mais politiquement commandée. (*Bravo ! bravo !*) Elle demande ce que demandent la France et les Chambres, à être gouvernée ; elle sent qu'elle ne l'est pas.

Les propositions courtes, le rythme haché, la répétition du verbe « demander » sont autant d'effets pour traduire l'embarras de la garde nationale. La gradation de « commandée » à « politiquement commandée » puis « gouvernée » va permettre de passer au véritable but du

---

<sup>74</sup> Rémusat parle, à propos de ce tableau sévère de la situation, de « l'artifice habile qu'il sait cacher sous un air de gravité et de franchise » (*Mémoires de ma vie*, t. II, p. 436).

discours : la mise en cause du ministère qui ne respecte pas les règles du gouvernement parlementaire. Car le désordre de la rue n'est que la traduction de l'absence d'harmonie entre les pouvoirs :

Comment la garde nationale, je le demande, se croirait-elle gouvernée ? elle assiste au même spectacle que nous ; ce que nous voyons, elle le voit ; ce que nous entendons, elle l'entend ; elle voit comme nous qu'il n'y a pas d'harmonie entre les pouvoirs, que cet ordre qui n'existe pas dans les rues, dans la société, n'existe pas non plus dans le sein du gouvernement. Elle voit, par exemple, que dans la Chambre des députés, où il existe une majorité comme dans toute assemblée, cette majorité ne marche pas fermement, constamment d'accord avec le ministère ; elle s'étonne de nous voir ainsi en dehors du gouvernement parlementaire. Voilà quinze ans que nous demandons un gouvernement parlementaire ; il est le but de tous nos efforts, de tous nos discours. Eh bien ! nous ne paraissions pas dans ce moment avancer beaucoup vers ce but.

L'étonnement de la garde nationale doit servir de révélateur à une crise que tout le monde voyait sans vouloir les moyens d'en sortir. Le verbe « voir » qui sert de médiation à l'accusation finit par disparaître pour laisser la classe politique face à ses responsabilités. La suite du discours définit un gouvernement parlementaire fondé sur l'accord des pouvoirs, dans une courte amplification :

il faut aussi le concert, l'intelligence des pouvoirs, leur accord, leurs efforts communs vers le même but ; il faut l'harmonie de leurs sentiments, de leurs paroles ; il faut cette unanimité, cette forte cohésion qui les lie, et l'énergie qui en résulte pour les uns et les autres. Voilà le gouvernement parlementaire. Ce n'est pas à l'urne seulement qu'il aboutit ; il précède l'urne ; il consiste dans tous les rapports des assemblées politiques avec le ministère. Il est à ce prix, et c'est à ce prix seulement qu'il portera ses fruits politiques (*Bravo ! bravo !*)

Il ne reste ensuite qu'à montrer que le manque d'harmonie ne vient pas de la majorité de la Chambre mais du cabinet lui-même. Et Guizot termine son discours en signifiant au ministère que chercher la popularité n'est pas la bonne façon de gouverner et en lui lançant un avertissement solennel et grave :

si on persiste dans cette voie, si c'est la popularité qu'on cherche par le gouvernement, on n'aura pas de gouvernement, pas plus, toujours moins qu'on n'en a aujourd'hui. L'ordre y perdra sa force, la liberté son avenir, les hommes qu'on y appellera leur popularité ; et nous ne serons pas plus avancés après. Pour mon compte, je ne crois pas qu'il soit possible de rester dans cette position.

Le changement de ministère sera l'occasion de rétablir l'harmonie des pouvoirs et, pour Guizot, de retrouver sa position de défenseur d'un gouvernement, cette fois engagé fermement dans la voie de la résistance.

## 2. Les discours sur le projet d'adresse

La situation est la suivante : des élections générales ont eu lieu (après le vote d'une nouvelle loi électorale) et la nouvelle Chambre s'est réunie le 23 juillet 1831. À l'intérieur, les émeutes se sont succédé et la situation extérieure est difficile : le 3 août, les troupes hollandaises envahissent la Belgique, depuis peu indépendante, et Périer envoie des troupes pour repousser les Hollandais ; la révolution polonaise est en cours, l'Italie s'agite également. Le 9 août, dans ce contexte agité, commence la discussion de l'adresse, en réponse au discours de la couronne. Périer prend le premier la parole et défend la politique suivie par son gouvernement. Puis Thouvenel énumère les griefs de l'opposition de gauche : il y a péril du côté des carlistes (l'épuration a été insuffisante) ; s'il y a des émeutes, c'est parce que le gouvernement ne satisfait pas les revendications légitimes du peuple ; enfin, la France est faible à l'extérieur : elle ne soutient pas la Pologne et se laisse imposer un candidat anglais pour le trône de Belgique. C'est Thiers qui lui répond.

### a. Le discours de Thiers (9 août 1831<sup>75</sup>)

Ce discours est important à plus d'un titre : il s'agit de la première intervention de Thiers sur des questions de politique générale, de sa première intervention également en faveur du ministre Casimir Périer et de son premier succès de tribune, succès qui sera encore plus marqué pour les discours suivants qui établiront définitivement sa réputation de grand orateur. Il paraît donc important de s'y arrêter un peu longuement en recherchant de manière plus systématique en quoi ce discours relève de la tradition rhétorique et en quoi également il renouvelle les modèles dont il a hérité.

L'inscription du discours dans la tradition rhétorique se repère tout d'abord de la manière la plus évidente dans la *dispositio*. Le repérage des différentes parties du discours en constitue en effet la caractérisation rhétorique la plus simple et permet un premier parcours du discours. Après un *exorde* qui pose d'emblée l'importance de la cause en liant le sort de la France et de l'Europe au choix du système politique et rappelle comment la position actuelle du gouvernement s'inscrit dans la continuité des principes de la révolution de Juillet (« ne pas recommencer 89 et ses excès »), il formule la *proposition* qu'il entend démontrer : « je soutiens que cette pensée, que ce système étaient bons » et affirme sa volonté de défendre le gouvernement. Dans la *division* qui suit, il annonce les « trois objets » de son discours : les institutions intérieures, l'administration intérieure, les rapports avec l'extérieur. *Confirmation* ou énoncé des arguments, des preuves, et

---

<sup>75</sup> « Discours sur le projet d'adresse, prononcé le 9 août 1831, à la Chambre des députés », *D. p.*, t. I, p. 43-74. Ce discours est reproduit en annexe, ainsi que les cinq autres analysés dans cette partie.

*réfutation* sont mêlées dans les trois parties, à l'exception de la troisième qui est tout entière une réfutation. La *péroration* comprend une *récapitulation* et, au lieu de l'amplification attendue, une prise à partie de l'opposition de la Chambre qui a critiqué tous les ministères et critiquerait le suivant si le gouvernement du moment tombait.

Autre trait que l'on peut considérer comme relevant d'une élaboration rhétorique mais à un niveau plus profond : l'unité et la cohérence du discours. On assiste en effet à la construction d'une cohérence politique (le « système ») par la cohérence du discours, cohérence du discours indispensable pour montrer qu'il y a cohérence de la politique gouvernementale. Le propre de l'organisation rhétorique est de faire apparaître, derrière la pluralité des arguments, la volonté unificatrice et de faire en sorte que rien, dans la réalité, n'échappe aux principes d'explication et de justification proposés. Donner une impression de cohérence très forte est un effet rhétorique, une stratégie. Le mot qui exprime le mieux ici cette conception est celui de *système*, qui apparaît dès le début du discours : « la couronne vient demander à votre délibération un système de politique intérieure et extérieure » et ponctue ensuite le développement, depuis la proposition : « je soutiens que cette pensée, que ce système étaient bons » jusqu'à la récapitulation : « le gouvernement, s'il a pu se tromper, a du moins été dirigé par une pensée vraie, par un système juste » en passant par la défense du « système de la paix ». On trouvera également le terme de manière récurrente chez Guizot. C'est sans doute Casimir Périer qui, avec son *système du 13 mars*, est à l'origine de la vogue du mot dans les discours de cette époque<sup>76</sup> mais il n'est pas inutile de s'y arrêter un peu longuement pour essayer de comprendre les raisons de son succès.

Issu du grec *sustēma* « assemblage, groupement » et employé au Moyen-Âge comme terme de musique, le mot est introduit au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle dans le vocabulaire scientifique pour désigner un ensemble de propositions ordonnées pour constituer une doctrine cohérente du monde<sup>77</sup>. Il s'est développé dans cet emploi et répandu dans le vocabulaire intellectuel à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle à la suite, notamment, de la publication du *Système de l'âme* de Cureau de la Chambre en 1644, au sens de « doctrine à l'aide de laquelle on coordonne des connaissances relatives à une entité morale ou sociale ». Condillac, dans son *Traité des systèmes*, le définit ainsi : « Un système n'est autre chose que la disposition des différentes parties d'un art ou d'une science dans un ordre où elles se soutiennent toutes mutuellement, et où les dernières

---

<sup>76</sup> Rémusat évoque en ces termes Casimir Périer le 13 mars 1831, dissertant en privé « sur les maux d'estomac et les maux de la patrie, et entremêlant les gémissements sur les difficultés de sa tâche, sur la déraison des hommes, sur l'injustice des partis, avec un panégyrique animé de son **système** – **c'était toujours son mot**, – et des ressources, en politique, de la franchise, de l'activité et de l'énergie » (*Mémoires de ma vie*, t. II, p. 450-451).

<sup>77</sup> Les éléments de ce développement sont empruntés au *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey (Dictionnaires Le Robert, 1992) et au *Dictionnaire de la langue française* de Littré.

s'expliquent par les premières : celles qui rendent raison des autres, s'appellent principes »<sup>78</sup>. Employé en astronomie, en anatomie, en histoire naturelle, en grammaire, en économie et en politique, le mot a connu une grande fortune au XVIII<sup>e</sup> siècle, au point de voir apparaître le sens péjoratif d'*esprit de système* pour désigner la tendance à parler ou agir selon une interprétation théorique du réel. Il en vient à désigner non plus seulement une construction théorique mais un ensemble coordonné de pratiques par lesquelles on tend à obtenir un résultat, autrement dit une doctrine d'action et non plus seulement d'explication. Littré propose cette définition à la fin de son article : « Plan qu'on se fait, moyens qu'on se propose pour réussir quelque chose » avec comme exemples les syntagmes « système de gouvernement », « système de conduite », « système économique » et comme cas particulier le « système continental » par lequel Napoléon se proposait de bloquer les échanges de l'Angleterre. C'est en effet en économie (à commencer par le Système de Law) et en politique, où la théorie débouche sur l'action, qu'on retrouve les deux sens du terme, et d'abord chez Rousseau où il désigne à la fois une théorie politique et une méthode pratique. Utilisé comme équivalent de *régime*, il désigne un type de constitution et d'organisation politique (par exemple le *système représentatif*) mais aussi une politique, c'est-à-dire un ensemble de moyens d'action, une doctrine de gouvernement. Et ce sont les deux sens que nous allons retrouver dans les discours, souvent mêlés, sans solution de continuité entre la doctrine et l'action, comme en témoigne l'affirmation de Thiers qui souligne cette continuité en parlant du gouvernement qu'il vient défendre : « cet engagement a décidé son système, a tracé sa pensée principale, l'a guidé dans tous ses actes ». Nous en verrons plus précisément les emplois chez Guizot mais on peut noter dès à présent que l'abus du terme sera relevé le 5 décembre 1834, lors du débat d'explication sur les crises ministérielles, par Dupin, à qui Guizot fait la réponse suivante, proposant comme équivalent le mot *politique* :

Je prie la Chambre de remarquer que je me sers à dessein du mot *la politique* pour éviter le mot *système*. Si j'avais su que le mot système déplût à ce point à votre honorable président, je me serais abstenu de l'employer (*On rit*); je n'y ai aucune espèce d'intérêt; je ne viens pas discuter ici ce que c'est qu'un système, si nous en avons ou si nous n'en avons pas un; je dirai simplement qu'il y a une certaine politique qui prévaut et dans les conseils du roi et dans les Chambre depuis quatre ans, qu'elle a été différente de certaine autre politique, qu'il s'agit de savoir si l'on soutiendra celle-ci ou celle-là, que c'est là une question parfaitement simple, qu'il est très-aisé de la dégager du mot *système* et de toutes les discussions de ce genre, et je vais en donner la preuve.

Revenant sur la politique de résistance et sa justification, pour le présent (le refus de l'amnistie des prisonniers politiques) et pour l'avenir (il n'y a pas lieu de demander une réforme électorale d'ici un temps assez long), il réfute le sens de construction théorique rigide et *a priori* que pourrait avoir le mot système, surtout dans la bouche d'un doctrinaire :

On qualifiera cela de système, ou de tout autre nom; il est clair, et c'est la seule chose que je dise,

---

<sup>78</sup> Définition citée par Littré.

qu'il y a des politiques toutes différentes. Eh bien ! c'est là ce qui caractérise la conduite d'un cabinet, ce qu'on appelle la politique du cabinet. Et quand nous venons demander à la Chambre de se prononcer pour tel ou tel système, nous ne lui demandons pas de nous donner un diplôme, d'adopter d'avance telles ou telles formules dont on déduira telles ou telles conséquences; ce serait là, permettez-moi de vous le dire, de la scolastique et non de la politique. La politique part de certaines idées générales et se meut dans la sphère de ces idées avec largeur et liberté : elle sait qu'on ne déduit pas rigoureusement toutes les conséquences; elle sait s'adapter aux circonstances, aux événements; elle sait attendre : c'est là la politique; c'est de celle-là qu'il s'agit, et non de système d'écoliers<sup>79</sup> !

Thiers renchérit lorsqu'il intervient de nouveau dans le débat le jour suivant :

Sans doute nous sommes des gens connus, sans doute on sait quel est notre système. Ce n'est point quelque chose de dogmatique, de pédantesque, qui n'aurait pas de sens ; c'est un amour des institutions, non pas un amour platonique, mais un amour efficace et réel, accompagné de l'énergie qui assure le triomphe. C'est, de plus, un amour éprouvé par des actes.

Et, après avoir évoqué ces actes, il reprend :

Notre système, le voilà : ce n'est pas une abstraction, ce sont des idées appliquées depuis deux ans à la face de la France et des Chambres ; ce ne sont pas de vaines théories, ce sont des faits. C'est une conduite justifiée par deux années de dévouement<sup>80</sup>.

Ces explications montrent l'importance prise par le terme et son assimilation progressive à une politique rigide. Mais en 1831, le terme est positif et c'est l'action qui doit être justifiée par la pensée politique : il désigne cette cohérence de la doctrine, de la pensée qui fait que tout, y compris le discours, est orienté vers une même finalité. Il est ce qui donne le sens général de l'ensemble. Terme de combat, il répond donc au reproche de l'opposition qui, par la voix de Thouvenel, critique l'absence de vue d'ensemble d'un gouvernement qui, d'après lui, vit au jour le jour et ne fait pas les grandes réformes demandées.

Le discours s'emploie donc à faire apparaître l'unité du système et cela, dès l'exorde :

Nous avons longtemps désiré le gouvernement représentatif comme un gage assuré de repos et de liberté pour notre pays. Nous en avons eu longtemps l'apparence, nous en avons enfin la réalité. Nous l'avons puisque la couronne vient demander à votre délibération un système de politique intérieure et extérieure. En rendant à votre majorité un si complet hommage, elle lui impose en même temps une tâche bien difficile dans les circonstances où nous nous trouvons.

Vous prononcer aujourd'hui sur le système de votre constitution politique, c'est décider de votre administration intérieure et extérieure, c'est décider, en un mot, du sort de la France et de l'Europe.

---

<sup>79</sup> *H. p.*, t. II, p. 303 et 305.

<sup>80</sup> *D. p.*, t. II, p. 438 et 439.



Le tableau suivant montre comment chaque structure binaire est rattachée à un terme unificateur :

<i>le gouvernement représentatif</i>		terme unificateur
<i>le repos (= ordre)</i>	<i>la liberté</i>	principes fondateurs du système
<i>la couronne</i>	<i>votre délibération</i>	institutions politiques
<i>un système de politique intérieure et extérieure</i>		terme unificateur avec annonce du dédoublement de la matière
<i>le système de votre constitution politique</i>		terme unificateur
<i>administration intérieure</i>	<i>extérieure</i>	division de la matière ( <i>docere</i> )
<i>sort de la France</i>	<i>sort de l'Europe</i>	division de la matière ( <i>movere</i> )

La suite du discours met en opposition les deux systèmes adverses qu'il schématise sous la forme « être ou ne pas être en révolution », intégrant et transformant ainsi le discours de l'opposition :

nous disions que nous n'étions pas en 89, que nous n'avions pas à détruire une administration mauvaise, un état social mauvais, un gouvernement faux et contraire au temps, aux mœurs; que nous avons seulement à perfectionner l'administration qui avait été le fruit laborieux de la Révolution et de l'Empire; que nous n'avions qu'à perfectionner et non à bouleverser; que nous avons un état social équitablement fixé par le Code Civil, qu'il y avait sans doute quelques modifications à faire, mais qu'il ne pouvait être question de le renouveler.

Nous disions enfin que nous avons pour gouvernement une monarchie représentative, sous laquelle nous voulions vivre, en y ajoutant seulement la sincérité du prince. L'engagement de la révolution de Juillet était de ne pas recommencer la révolution de 89 et ses excès.

Le tableau suivant permet de mieux faire apparaître les deux systèmes antithétiques :

être en révolution	ne pas être en révolution, accepter l'héritage
<b>détruire</b> une administration mauvaise  <b>bouleverser</b>	<b>perfectionner</b> l'administration ... fruit laborieux de la Révolution et de l'Empire  <b>perfectionner</b>
un état social mauvais  <b>renouveler</b>	un état social équitablement fixé par le Code Civil  <b>quelques modifications</b>
un gouvernement faux et contraire au temps, aux mœurs	pour gouvernement une monarchie représentative, en y ajoutant seulement la sincérité du prince
= recommencer la révolution de 89 et ses excès	= engagement de la révolution de Juillet

Le principe unificateur est ensuite à l'œuvre, non seulement dans le discours, mais dans l'action du gouvernement telle que Thiers la présente :

**cet engagement**      a décidé son système  
                                  a tracé sa pensée principale  
                                  l'a guidé dans tous ses actes

Dispositif repris dans le paragraphe suivant :

**cette pensée**      qui a inspiré le gouvernement de Juillet  
                                  qui l'a dirigé dans une bonne voie  
 c'est de là      que sont résultés tous ses actes

Dans l'intervalle, de nouveau, Thiers pose les principes de l'action politique du ministère et disqualifie le système adverse en l'inscrivant en négatif dans le système du gouvernement :

au lieu de	dans cette pensée il a
constituer une république	maintenu la <b>monarchie</b>
outrager les vaincus	voulu les faire jouir des bienfaits de la <b>loi</b>
recommencer les conquêtes et les invasions	essayer la <b>paix</b> tant qu'elle serait honorable

Il établit ainsi l'équivalence idéologique *monarchie-loi-paix* qui résume le système et fait de même avec le système adverse défini par la triade *république-anarchie-guerre*. Ce faisant, c'est également le plan du discours qu'il annonce : institutions, administration, relations extérieures. Et une fois mise en place la belle machine, une fois posée la cohérence de l'ensemble, il n'y a plus aucun danger à admettre des erreurs de détail.

Pourquoi le discours a-t-il besoin d'affirmer aussi fortement l'unité et la cohérence du système ? C'est parce qu'il y a, dans le système du 13 mars, un conflit latent entre l'utile et l'honnête que l'on peut mettre en évidence dans la formule de Casimir Périer : « Au-dedans, l'ordre sans sacrifice pour la liberté ; au-dehors, la paix sans qu'il en coûte à l'honneur », que le discours de Thiers ne fait que développer. Les termes fonctionnent deux à deux et dans une opposition potentielle chaque fois niée :

ordre	liberté
paix	honneur

Si l'on se rappelle que le « but final » recherché par le lieu de l'utile est d'abord la sécurité et qu'il s'agit donc d'une valeur liée à la conservation, on comprendra que l'ordre, garant de la sécurité, soit du côté de l'utile, et qu'il en soit de même pour la paix, qui évite les risques de la guerre. L'« utile », c'est aussi les avantages matériels, la prospérité et les richesses qui, au-delà

de la sécurité, assurent la puissance. Or l'ordre et la paix sont aussi présentés comme les conditions de la prospérité. Si l'honneur est sans conteste une expression de l'honnête, la liberté est bien sûr une valeur nouvelle qui ne figure pas dans la tradition rhétorique. Mais elle est, depuis 1789, un principe dont la valeur est considérée comme supérieure à tous les autres, au point même qu'on peut concevoir d'y sacrifier sa vie, c'est-à-dire sa sécurité. C'est la première valeur du nouveau régime qui prétend recueillir et assurer l'héritage de la Révolution. Ce serait donc déchoir, ce serait donc se trahir que d'y renoncer. C'est pourquoi le maintien de l'ordre ne peut se faire aux dépens de la liberté. Quant à la paix, elle ne doit pas conduire la France à accepter des traités humiliants qui remettraient en cause la haute idée qu'elle a d'elle-même. C'est pourquoi, faute d'une guerre de « propagande » pour l'amour de la liberté, souhaitée par les républicains et les hommes du mouvement, il faut au moins que la France préserve son rôle dans le concert des nations. C'est pourquoi Thiers, ici, s'efforce de montrer que le gouvernement n'a été « ni traître », contraire à l'honneur, « ni insensé », contraire à la raison, qui évalue gains et avantages, et donc à l'utile :

Il est vrai que, pour faire triompher ce système de la paix, il fallait se résigner aux traités de 1815, traités déplorables. Mais, je le demande, pour en appeler de nouveau à la victoire, pour rompre ces traités, ne pouvait-on pas penser qu'il était beaucoup plus sage d'attendre l'époque où les défiances politiques seraient calmées, où la question politique qui doit mettre l'Europe contre nous serait mise de côté, où il ne resterait plus que la question du territoire.

C'est la sagesse, autre vertu morale relevant de l'honnête, qui doit faire accepter le renoncement provisoire à venger l'injure des traités de 1815. Car il ne s'agit pas de douter de « la puissance de notre pays », de « son patriotisme », de « son heureux génie militaire » mais de montrer qu'une guerre se payerait pour l'heure d'un prix trop élevé. Ce discours de Thiers est une première illustration de la tâche difficile des orateurs du parti de la résistance car il leur faudra, face à une opposition qui brandit les valeurs révolutionnaires que sont l'amour de la liberté et celui de la patrie qui débouchent sur la guerre, concilier les valeurs *a priori* contradictoires que sont l'ordre et la liberté, la paix et l'honneur, rechercher l'utile sans pour autant renoncer à l'honnête.

Ce que nous laisse entrevoir cette première approche des valeurs qui sous-tendent le discours, c'est un autre principe rhétorique : l'adaptation du discours à l'auditoire, principe actif qui consiste également à inscrire dans le discours le public auquel on s'adresse, et même, dans le cas présent, à lui donner une unité qu'il n'avait pas. Car l'objectif du discours est d'abord de constituer une majorité à la Chambre pour le ministère (puisqu'il n'existe pas alors de partis au sens actuel du terme), même si, au-delà de la Chambre, l'orateur s'adresse à l'opinion publique du pays, c'est-à-dire aux lecteurs des journaux qui rendent compte des débats. Dès la première phrase (« Nous avons longtemps désiré le gouvernement représentatif... »), se met en place un *nous*, qui rappelle un passé commun d'opposition à la Restauration et qui veut ainsi poser d'emblée un consensus (« Nous en avons eu longtemps l'apparence, nous en avons enfin la

réalité ») que le discours va s'efforcer d'étendre à la politique du gouvernement. Ce *nous* s'étend au-delà de la communauté formée par l'orateur et son auditoire et désigne l'ensemble des Français (« un gage assuré de repos et de liberté pour notre pays »). Mais le discours s'adresse ensuite aux députés pour leur rappeler leur responsabilité devant ce « *nous* » consensuel du pays qui jouit enfin du gouvernement représentatif : « Nous l'avons, puisque la couronne vient demander à votre délibération un système... En rendant à votre majorité... ». C'est donc aux députés qu'il appartient de confirmer l'unité du pays : « Vous prononcer aujourd'hui sur le système de votre constitution politique, c'est décider de votre administration intérieure et extérieure, c'est décider, en un mot, du sort de la France et de l'Europe », responsabilité soulignée de nouveau un peu plus loin : « Oui, messieurs, de vos délibérations va sortir le sort de la France et du monde ».

Ce n'est qu'une fois rappelé la gravité de l'enjeu que Thiers peut faire apparaître les divisions de l'opinion en opposant un *nous* (« Pendant la longue lutte que nous avons soutenue contre le gouvernement déchu ») qui désigne les acteurs de la révolution de Juillet au *on* de ceux qui craignent la révolution. Il lui faut en effet, dans un premier temps, rassurer « ces classes **laborieuses** et **éclairées** qui veulent la **liberté** » (proposition dans laquelle on reconnaît de nouveau le triptyque ordre-raison-liberté) mais qui ne veulent pas « rouvrir l'abîme des révolutions ». Le discours s'efforce donc de réunir les acteurs de la Révolution et les « classes laborieuses et éclairées » dans un même *nous* qui veut la monarchie représentative sans les excès de la révolution et dont *le gouvernement* incarne désormais la volonté. Quant à la suite du discours, confirmation et réfutation mêlées, elle vise à défendre le gouvernement contre l'opposition, interne à la Chambre mais aussi externe, qui attaque la politique de résistance du ministre Casimir Périer. Il s'agit de réunir « tous les hommes de bonne foi » en une majorité acquise au gouvernement et même, au terme du discours, de convaincre les « hommes de toutes les opinions » qu'il n'y a pas de véritable division entre eux :

Je suis convaincu que, si le gouvernement tombait dans les mains d'hommes nouveaux, d'une opinion plus prononcée que celle des hommes actuellement aux affaires ; eh bien, s'il n'y avait pas la guerre, dans deux mois cette administration nouvelle ne trouverait pas plus d'indulgence et d'approbation que celles qui, depuis un an, se sont succédé.

Mais c'est du côté de *l'inventio*, des moyens auxquels l'orateur recourt pour agir sur son public que l'on verra mieux encore l'auditoire qu'il cherche à toucher. Traditionnellement, dans la rhétorique, ils sont fondés, nous l'avons vu, sur l'*èthos* (les mœurs) et le *pathos* (les passions) ainsi que sur les preuves et le raisonnement, ce qu'expriment également les trois verbes latins désignant ce que doit faire l'orateur pour convaincre son auditoire : *docere* (enseigner), *conciliare* (s'adapter aux mœurs de l'auditoire), *movere* (émouvoir). On retrouve ces catégories sans difficulté dans le discours de Thiers mais quelque chose a changé, peut-être, dans leur dosage par rapport à la tradition antérieure.

Le *pathos*, c'est-à-dire, rappelons-le, l'appel aux principes fondateurs de la cité, le moment où on s'élève des intérêts particuliers aux grands intérêts de l'État, est présent dès l'exorde : « Vous prononcer aujourd'hui sur le système de votre constitution politique, c'est décider [...] du sort de la France et de l'Europe ». Ainsi, une fois posée la gravité des circonstances (c'est un moment de crise pour la cité), il y a exagération (au sens rhétorique de recours au *pathos*) de l'enjeu : le « sort de la France et de l'Europe ». Rien de très étonnant jusqu'ici, même si l'exorde n'est pas traditionnellement le lieu privilégié du *pathos*. Mais c'est la suite qui est intéressante : « Dans toute autre circonstance, cette assertion vous paraîtrait exagérée, sans doute ». Or, *exagérer* est une notion rhétorique, nous l'avons dit : c'est le moyen de donner à voir qu'un sujet a une importance générale, ce qui est le propre du *pathos*. Mais pour des auditeurs eux-mêmes formés à l'*ars rhetorica*, il risque, dans le contexte agité du moment, d'évoquer dangereusement la rhétorique révolutionnaire, d'où le besoin qu'a Thiers de le justifier immédiatement : « mais vous y reconnaîtrez la simple expression de la vérité. » Cela ne suffit pas : après un retour au *pathos* (« de vos délibérations va sortir le sort de la France et du monde »), il faut de nouveau atténuer : « c'est une raison pour y apporter le plus grand **calme** et la plus parfaite **impartialité** ». Et il ajoute : « Pour mon compte, je voudrais qu'aucune de mes expressions ne pût jeter de la **vivacité** dans nos débats, je voudrais, s'il m'était possible, les **adoucir** en les **éclairant** », opposant à la *vivacité* – de nouveau un terme lié au *pathos* – les termes *impartialité* et *éclairer* qui sont du registre du *docere*, et les termes *calme* et *adoucir* qui sont du registre du *conciliare*, de la douceur des mœurs. D'ailleurs, cet adoucissement coïncide avec l'expression du *je* c'est-à-dire avec l'intervention de l'*èthos* de l'orateur qui se pose en modéré, non en extrémiste révolutionnaire, *èthos* de modéré d'autant plus important pour Thiers, étant donné sa réputation.

On retrouve ensuite, dans le registre du *docere*, le refus d'assimilation à la Révolution :

[...] le reproche qu'on nous faisait le plus souvent, et avec le plus d'effet, c'est que nous étions en révolution, que nous reconnaissions les actes et le langage d'une époque trop fameuse. La seule différence qu'on nous accordât, c'est qu'au lieu de 92 ou de 93, on disait que nous étions en 89.

Celle-ci apparaît comme un repoussoir. Ainsi, plus loin dans le discours, Thiers oppose 1793 à l'époque présente caractérisée par « la douceur de nos mœurs » : « on ne pensait pas à recommencer les inquisitions de 1793, à aller chercher la pensée des hommes dans leur tête et les proscrire en masse ». Le *pathos* est désormais un terrain miné car indissolublement lié aux excès de la révolution : il faut en user avec modération. C'est ce que fera Thiers dans ce discours. Il y recourra à la fin de son premier développement sur les institutions intérieures sous la forme d'une petite péroraison :

Je le demande à tous les hommes de bonne foi, ne sommes-nous pas en plein exercice de nos droits ? (*Marques d'adhésion*) en pleine jouissance de ce qu'on appelle nos libertés ? Ne sommes-nous pas en possession de la première des libertés, de la liberté des élections ?

[...] La France est dans le plein exercice de ses droits. C'est le vœu du pays que le gouvernement

s'applique à reconnaître. C'est à vous, messieurs, représentants de la nation, que le gouvernement demande loyalement de tracer un système de politique intérieur et extérieur. Si ce n'est pas là de la liberté, il n'y en a pas dans le monde.

Mais on ne trouvera pas d'autre amplification et en tout cas pas dans la péroraison, pourtant lieu par excellence du *pathos*.

Au lieu de faire jouer les grandes orgues de l'amplification oratoire, Thiers préfère recourir à une forme particulière du *conciliare* : l'humour. Le rire est en effet un élément caractéristique de la rhétorique de Thiers. Or c'est un procédé qu'on trouve peu évoqué dans les manuels de rhétorique. Aristote jugeait le rire utile dans l'introduction, procédé qu'on retrouve dans la *Rhétorique à Herennius*<sup>81</sup>. Thiers va l'utiliser à différents moments du discours. Car mettre les rieurs de son côté est la meilleure façon de se concilier l'auditoire. Sans doute, d'ailleurs, ce caractère est-il atténué par la sténographie. Ainsi on lit, dans le deuxième développement consacré à l'administration intérieure, c'est-à-dire à la lutte du gouvernement contre les partis carlistes et républicains : « On pouvait détruire, comme en 89, destituer tout ce qui existait de carlistes, permettez-moi cette épithète ». Rien d'humoristique, apparemment, dans ce passage. Pourtant, le voilà ainsi reproduit dans *Le Courrier français* du 10 août : « On ne pouvait destituer tout ce qui existait de carlistes. (*L'hésitation de M. Thiers à prononcer ce mot excite l'hilarité de l'assemblée*) ». La nouveauté de l'épithète et ses connotations idéologiques expliquent sans doute l'hésitation feinte de Thiers à le prononcer. Plus bas, là où l'édition Calmon se contente de noter (*on rit*) après « Il n'est pas resté, je le répète, un seul sous-préfet, un seul peut-être... », *Le Courrier français* indique « (*Nouvelle hilarité*) ». Avec l'humour, on est loin du *pathos* : on se trouve du côté des mœurs, de la modération, de la civilité et des relations sociales, c'est-à-dire à un niveau au-dessous des relations publiques et des grands intérêts de l'État. À côté des grands principes, il y a la vie et ses accommodements (« un seul peut-être »), qui fait qu'on tolère les exceptions et les imperfections qui sont la réalité de la nature humaine.

On retrouve un peu après cette vision des choses :

J'ajouterai, que, pour un grand nombre d'individus, à côté de l'opinion publique qui les présentait comme ennemis, se trouvait l'assertion contraire de députés patriotes, qui répondait d'eux. Il est arrivé plus d'une fois que les recommandations d'hommes qui se qualifient exclusivement de patriotes se sont prononcées en faveur de ceux qu'on appelle des carlistes. (*On rit.*) »

Ainsi se manifeste l'opposition entre « l'opinion publique », sur le théâtre de laquelle s'expriment les grands principes, et « les recommandations », qui sont de l'ordre des relations privées. En

---

<sup>81</sup> « Si la cause le permet, il n'est pas inutile de commencer par quelque chose d'extraordinaire et d'amusant, qui soit tiré d'une circonstance inopinée – par exemple le bruit de la foule ou des cris – ou qui ait été préparé et qui contienne un apologue, une histoire ou une plaisanterie ; [...] un esprit las d'écouter est réveillé par la surprise ou reprend vigueur grâce au rire. », XVII, 25, trad. G. Achard, Les Belles Lettres, 1994.

mettant en évidence, sur le mode plaisant, cette opposition entre principes publics et privés, Thiers recrée la complicité de la causerie de salon. Puis il en tire une loi générale – « Tel est, en effet, le penchant naturel du coeur humain » – à la manière d'un moraliste. À côté du discours public avec ses stéréotypes, sa langue de bois qui rappelle dangereusement 1793 : « Ceux qui se qualifient de **patriotes** ne veulent pas laisser en place ceux qu'ils considèrent comme **les ennemis de la patrie** » et ses excès : « ils n'en voudraient pas souffrir un seul », le correctif : « Je me trompe, ils en exceptent toujours un, c'est l'ami, c'est le voisin qu'ils ont connu sous des rapports avantageux, comme époux et père, comme pratiquant toutes les vertus privées » resitue l'enjeu du discours au niveau des relations privées. C'est alors la modération qui règne et le vocabulaire est tout autre : « l'ami », « le voisin », « époux et père », « vertus privées ». On se situe du côté de la civilité bourgeoise et les valeurs ne sont plus les mêmes : il ne s'agit plus des grands principes mais de la modération des moeurs. Cet abrégé des vertus bourgeoises recueille en tout cas l'assentiment de la Chambre : « (Voix diverses : *Oui, oui, c'est vrai, c'est bien cela* »), preuve qu'il entre en résonance avec une corde sensible de son auditoire.

Enfin, on rencontre un dernier trait d'humour dans la péroraison : « on a tellement appelé toutes les notabilités, qu'il n'en reste plus pour composer un nouveau ministère. (*Vive hilarité... Longue interruption*) ». Au lieu de terminer par une amplification fondée sur le salut de la patrie, comme on serait en droit de l'attendre, Thiers choisit l'esprit, la pointe qui établissent une complicité au-delà des divergences d'opinion, ce qui est une façon de dire qu'au fond, l'unité est plus réelle que les divergences d'opinion.

Un autre trait caractérise l'*èthos* de Thiers dans ce discours : sa manière de faire apparaître la *persona* de l'orateur comme historien. Lorsqu'il prend la parole, Thiers est déjà reconnu comme un spécialiste des finances, compétence qu'il rappelle indirectement pour expliquer la difficulté de l'épuration dans l'administration des finances : « Un homme ne peut en quelques jours apprendre à diriger une comptabilité ». Mais il est également l'auteur à succès d'une *Histoire de la révolution*, ce qui lui permet, lorsqu'il aborde les questions de politique extérieure, de recourir à l'autorité de l'historien pour justifier son point de vue :

Je crois assurément autant que personne à la puissance de notre pays, à son patriotisme, à son heureux génie militaire ; j'ai passé une partie de ma vie à méditer les prodiges qu'elle a faits dans les quarante dernières années ; je crois bien que la France peut résister à l'Europe, et nous en avons un exemple en 93 ; elle a fait des prodiges, mais à quel prix !

Elle a envoyé 1,400,000 hommes aux frontières ; elle les a payés avec un papier-monnaie d'une valeur fictive ; et vous souvenez-vous de quelles mesures elle a appuyé ce déploiement de forces ? On a cru que c'était par de folles passions et par cruauté pure que la Convention avait commis tant d'excès. Non, messieurs ; et, pour ceux qui ont bien médité sur ces graves époques, il est certain qu'elle y était poussée par les besoins de la défense. Je suis loin de croire que les crimes sont nécessaires, mais je suis convaincu que c'est la nécessité de la défense qui a amené ce déploiement terrible.

La forte présence du *je* est liée à l'affirmation de l'expérience de l'historien. L'historien fait figure ici de nouveau sage (« et, pour ceux qui ont bien médité sur ces graves époques, il et certain... ») et remplace le philosophe comme figure idéale d'orateur : « j'ai passé une partie de ma vie à méditer les prodiges qu'elle a faits dans les quarante dernières années ». La posture d'historien remplace ainsi celle de l'idéologue. Et dans l'argumentation, Thiers demande fréquemment à l'histoire non seulement des faits et des exemples mais une philosophie de l'action pour le présent.

La tâche d'instruire par les faits et de convaincre par le raisonnement, celle du *docere*, est ce qu'il y a de moins spectaculaire : elle utilise le « style bas » – pour reprendre les catégories rhétoriques –, caractérisé par la clarté (« Il me semble, d'après ce résumé très-clair ... »), la simplicité, la netteté, caractéristiques justement du style de l'historien dans l'antiquité. Il est celui qui laisse parler les faits. Or, ce style fait l'essentiel du discours. D'où l'importance du *fait* dans l'argumentation (« nous n'avons rencontré que ce seul fait », « je ferai mon possible pour répliquer par des faits décisifs », « les faits répondent pour moi<sup>82</sup> »), le rôle des chiffres (« Trente ou quarante mille hommes sont employés en Vendée ... le pays n'est troublé que par 5 ou 600 hommes », « il vaut mieux faire la guerre avec les 400,000 hommes que nous avons aujourd'hui qu'avec les 150,000 que vous aviez à cette époque »), enfin celui des *raisons* (« Il y avait de plus grandes raisons encore », « il y avait de bonnes raisons »). Car le discours prétend se mettre au service de la vérité : « vous y reconnaitrez la simple expression de la vérité », « Il est donc vrai ... », et pas seulement de la persuasion. Bien sûr, cette affirmation fait partie de la stratégie de l'orateur. Mais si cette stratégie prétend convaincre par la raison et non par les passions, c'est qu'elle correspond à une attente de l'auditoire pour qui tout appel véhément aux grands principes rappelle une époque trop douloureuse. C'est ainsi le parti adverse qui est discrédité pour ne pas avoir choisi le terrain des faits et avoir cherché à remuer les passions :

[...] il y avait pour la paix des raisons que l'on doit regarder comme très-respectables, et qui doivent défendre des accusations véhémentes dirigées contre ce système.

L'adjectif « véhémentes » renvoie en effet au registre de l'indignation contre les ennemis de l'État, donc du *pathos*. Et dans la péroraison, Thiers reste dans le registre du *docere*, réaffirmant que « le gouvernement, s'il a pu se tromper, a du moins été dirigé par une pensée **vraie**, par un système juste » et que, « quant aux affaires extérieures, s'il y avait des raisons pour la guerre, il y avait pour la paix des **raisons si fortes**, qu'il est impossible de l'accuser d'avoir méconnu ou trahi **les intérêts du pays** », opposant de nouveau le raisonnement au *pathos* qui accuse au nom des intérêts du pays. De plus, pour mieux désamorcer les attaques adverses, il réduit ces attaques à une opposition systématique, donc sans signification :

Messieurs, lequel de ces ministères a, plus que celui-ci, rencontré l'approbation de la France et de

---

<sup>82</sup> P. Thureau-Dangin dit à ce propos : « il se fût volontiers proclamé en 1831, comme il le fera plus tard en 1846, “le très humble serviteur des faits” » (*Histoire de la monarchie de Juillet*, op. cit., t. II, p. 32).



l'Europe. On disait à l'un qu'il était trop systématique, à l'autre qu'il était faible, à celui-là qu'il était trop rude ; il n'en est aucun qui n'ait essuyé des reproches de tout genre, que l'on ait trouvé soigneux des **intérêts du pays** ; il n'en est aucun qui n'ait été **vivement attaqué**.

Si ces attaques étaient fondées, ce serait l'accusation la plus forte portée contre notre propre pays ; on en conclurait nécessairement qu'il n'y avait dans son sein aucun homme capable de le représenter dignement et de diriger convenablement ses affaires.

Évidemment, une telle supposition est impossible à admettre ce qui réduit à néant toutes les attaques contre les différents gouvernements.

Au terme de cette analyse, on peut percevoir comment le nouveau rôle politique endossé par Thiers (défendre le système du 13 mars) ainsi que le style de parole qu'il a trouvé (« parler à une assemblée comme on le fait dans un salon », ne plus « viser à l'éloquence ») concourent au caractère particulier de son éloquence, fondée sur la clarté du *docere*, cherchant plus à convaincre qu'à émouvoir, faisant même du refus du *pathos* un argument en sa faveur et préférant jouer sur le terrain de la conciliation des rapports sociaux plutôt que sur celui, désormais dangereux, de l'appel aux passions, le style, simple, sans grands effets, comme dans son discours d'avril, servant naturellement le propos dans l'improvisation. Dans son numéro du 10 août, *Le National*, qui réfute pourtant son discours, reconnaît que Thiers « a gagné incontestablement comme orateur depuis la dernière session » même s'il lui reproche « la mauvaise habitude de traiter d'absurdes, d'insensées, de sottises toutes les opinions qui ne sont pas les siennes », le jugeant précisément en fonction de l'étiquette des salons :

Un homme d'esprit ne dit jamais de ces mots dans un salon, à plus forte raison à la tribune, où cela est anti-parlementaire. Le véritable talent consiste à prouver aux gens, en termes polis, que ce qu'ils croient n'est pas raisonnable ; on ne le leur persuade pas toujours en leur disant crûment que leur opinion est folie, absurdité, sottise, et l'on a l'air de se jeter dans la trivialité, faute de pouvoir mieux.

Quoi qu'il en soit, à partir de ce discours, Alfred Nettement peut opposer aux échecs des débuts le portrait d'un orateur qui a trouvé sa manière :

Dès que le débat s'ouvrit entre le nouveau ministère et l'opposition ralliée tout entière autour de M. Laffitte, un orateur monta à la tribune, et, du ton facile et naturel qu'on emploie dans une causerie élevée, il exposa avec une vigueur de bon sens, une richesse d'aperçus et une puissance de dialectique également remarquables, les nombreux motifs qui militaient contre le programme de l'opposition. Cet orateur, c'était M. Thiers. Tout s'était transformé en lui, ses idées comme sa manière. Plus d'affectation, plus d'emphase, plus de geste à effet, de période sonore, de phrase travaillée, de pose dramatique : un débit simple et naturel, une causerie puissante et animée, un maintien familier, un geste vif, une abondance intarissable d'idées et d'arguments, et, quand il le fallait, un bon sens lumineux, spirituel, éloquent, éclairé par une étude approfondie des questions, voilà le talent nouveau qui se produisait à la tribune. Tel était devenu M. Thiers, ou plutôt, en cessant de chercher à devenir ce qu'il n'était pas, il était redevenu lui-

même<sup>83</sup>.

En dehors de l'*actio*, entièrement fondée sur le naturel de même que l'*elocutio*, ce que le portrait met en valeur, c'est une éloquence du *docere*. Ce « bon sens lumineux, spirituel, éloquent, éclairé par une étude approfondie des questions » ne peut que nous rappeler ce que Thiers assignait lui-même comme idéal à l'éloquence sous le nom d'« art de la discussion » dans son *Mémoire sur l'éloquence judiciaire*, lorsqu'il écrivait, pour décrire l'effet produit sur lui par l'orateur :

je l'appelle éloquence. Cependant mes passions n'ont point été excitées ; mais j'ai vu la vérité et j'ai tremblé un instant pour elle ; j'ai aimé l'orateur qui a produit en moi ces saintes émotions ; j'ai aimé ceux qui placés à mes côtés, ont obéi à la même puissance. J'ai désiré enfin que tous les hommes fussent réunis dans ce même lieu pour rendre hommage à la vérité ; et à l'orateur qui l'a proclamée.

Nous verrons comment les discours suivants confirment la nouvelle manière de Thiers, mais il faut auparavant analyser ce qu'a dit Guizot sur le même sujet.

### **b. Le discours de Guizot (11 août 1831<sup>84</sup>)**

Guizot prononce son discours le deuxième jour du débat (six orateurs ont parlé le premier jour), succédant à Tavernier, Rémusat, Pagès, Barthe (garde des sceaux), Duvergier de Hauranne et au général Subervie. Il sera lui-même suivi par Odilon Barrot.

Les discours de Thiers et de Guizot ont un certain nombre de caractères communs.

Comme celui de Thiers, le discours de Guizot est justiciable d'une analyse de la *dispositio* selon les divisions traditionnelles de la rhétorique. L'exorde est constitué essentiellement de précautions oratoires. Il doit préparer son auditoire à entendre un discours « musclé » sans pour autant s'écarter des convenances parlementaires (« Si je m'écarte des convenances, je prie la Chambre de m'en avertir »). En même temps, il crée un effet d'attente dans la mesure où il ne révèle pas sa position. L'exorde est fondé essentiellement sur l'*èthos* de l'orateur qui présente son intervention comme un devoir moral et ses intentions comme pures. La fin de l'exorde n'énonce pas clairement la proposition et ne dévoile pas le véritable objet du discours. Elle ne fait qu'annoncer la nécessité de recentrer le débat sur les affaires intérieures :

Une chose m'étonne et m'afflige dans ce débat, c'est ce penchant à se porter principalement vers les questions du dehors, vers les affaires étrangères, c'est la disposition de la Chambre à se laisser attirer sur

---

<sup>83</sup> *Histoire de la littérature, op. cit.*, p. 183.

<sup>84</sup> « Discussion de l'adresse de la Chambre des députés au roi, à la seconde session de 1831. (Chambre des députés, séance du 11 août 1831) », *H. p.*, t. I, p. 255-267.

un terrain, et à croire que là est le principal objet de son attention.

Guizot s'avance masqué pour mieux préparer le terrain. L'ordre est inverse de celui de Thiers qui va des affaires intérieures aux affaires extérieures puisque Guizot va au contraire ramener les affaires extérieures aux affaires intérieures. Son discours est une machine de guerre contre les républicains, construit de manière à se concentrer progressivement sur l'adversaire qu'il veut combattre.

La *confirmation* se fait en deux temps. Un premier mouvement développe l'idée selon laquelle il faut s'occuper d'abord de l'état intérieur du pays : c'est le point de vue de l'Europe et c'est aussi celui du ministère. Suit une *réfutation* qui répond aux critiques faites contre le système de la paix. Ce premier mouvement démonstratif se termine par ce qu'on pourrait appeler, comme chez Thiers, une petite péroraison qui culmine sur un appel au « véritable intérêt national », donc un recours au *pathos* :

Je conjure la Chambre de ne pas se laisser détourner de ces voies; je la conjure de ne pas se laisser égarer dans des projets, des desseins, des espérances étrangères au véritable intérêt national.

Suit une récapitulation qui insiste sur l'enjeu et justifie en même temps le mouvement du discours :

C'est de notre constitution intérieure, de la fondation de notre gouvernement, que la Chambre doit s'occuper avant tout : c'est là que réside la véritable difficulté de notre situation, la difficulté qui prime toutes les autres. C'est donc sur notre état intérieur que je demande la permission de rappeler et de retenir votre attention.

Le deuxième temps de la confirmation affirme que non seulement tout se joue à l'intérieur mais qu'il y a un accord général sur le système défendu par les différents ministères, argumentation qui reprend des éléments du discours de Thiers ; si pourtant des dissentiments subsistent, c'est à cause de l'opposition d'un parti qui veut poursuivre la Révolution. On arrive cette fois au cœur du discours de Guizot. D'ailleurs, il le souligne lui-même : « C'est ici, messieurs, que je vous demande la permission de dire toute ma pensée. (*Attention.*) ». Il reprend la première phrase du discours : « Le moment est venu où chacun de nous doit dire ici toute sa pensée. » La suite est une dénonciation en règle des menées et des idées d'un parti qu'il finit par nommer, tout en lui refusant le droit de porter ce nom : le parti républicain. L'idée selon laquelle le véritable ennemi n'est pas le parti légitimiste mais bien l'opposition républicaine était déjà chez Thiers. Mais à la différence de Thiers, Guizot en fait l'élément central de son discours.

La *péroraison* propose une récapitulation (« Tel est, Messieurs, au dedans l'état général des choses ; telle est la véritable lutte qui se passe au milieu de nous ») et une exhortation finale : « Voilà, Messieurs, voilà les deux politiques entre lesquelles vous avez à choisir... » qui repose sur l'amplification de la proposition : « la France vous a envoyés ici pour faire ce choix duquel tout dépend en ce moment ».

Guizot comme Thiers s'efforce de construire l'ordre du monde à partir de l'ordre du discours. Le principe d'unité à l'œuvre chez Guizot ramène tout à la situation intérieure de la France et donc à la politique du ministère. Ainsi Guizot dresse le tableau d'une Europe entièrement préoccupée par la situation intérieure de la France. À toutes les questions que se posent les députés sur l'attitude de l'Europe, une seule réponse répétée chaque fois : l'état intérieur de la France. L'Europe elle-même est évoquée comme une unité : « L'Europe ne la partage pas... l'Europe subordonne toutes ses dispositions... l'Europe l'a proclamé hautement... l'Europe a raison... », unité postulée plus que démontrée. Il y a là un effet de mise en ordre du réel que l'on retrouve ensuite dans la vision d'historien de Guizot.

Comme Thiers, il utilise le mot *système* : « le système du ministère » puis « le système de la paix », les deux expressions étant posées comme équivalentes et désignant les choix politiques du gouvernement. Le *système* du ministère est d'abord affirmé comme identique à celui de l'Europe : « ce qui me frappe surtout, ce que j'approuve et estime véritablement, dans le système du ministère, c'est qu'il a été, sur ce point important, de l'avis de l'Europe ». La cohérence et le sens du système sont renforcés, comme chez Thiers, par la structure ternaire :

il a cru que la première chose à faire parmi nous, c'était  
de **fonder** le gouvernement,  
de **rasseoir** la société,  
de donner aux intérêts et aux idées leur **véritable direction**;  
c'est là le sens de ce qu'on appelle le système de la paix.

C'est une manière également de redéfinir le *système de la paix* :

Sans doute c'est pour éviter aux peuples les maux de la guerre qu'on veut la paix; mais on la veut surtout parce que c'est le seul moyen de donner au gouvernement nouveau toute la liberté, toute la régularité de son action. Le lendemain d'une révolution, la guerre est une source de révolutions nouvelles.

[...] Les guerres, ce sont des révolutions pour nous, comme pour tous les peuples qui se sont trouvés dans une situation analogue à la nôtre; la paix est l'affermissement de notre gouvernement intérieur, c'est le bon ordre chez nous.

La définition qu'il en donne n'est pas seulement négative (« éviter aux peuples les maux de la guerre ») mais positive :

Paix	Guerre
la liberté La régularité	Une source de révolutions nouvelles
L'affermissement de notre gouvernement intérieur Le bon ordre chez nous	Des révolutions pour nous comme pour tous les peuples

La démonstration prend également la forme d'une maxime, d'une loi générale : « Le lendemain d'une révolution, la guerre est une source de révolutions nouvelles ». Car pour Guizot le réel obéit à des lois que l'historien dégage.

À noter également l'emploi récurrent chez Guizot (et non chez Thiers) de la notion de *régularité* (« donner au gouvernement nouveau toute la liberté, toute la régularité de son action ») et de l'adjectif *régulier* qui l'exprime (par exemple « les relations des États sont régulières ») ou encore de l'adverbe *régulièrement* (« la société [...] pouvait subsister régulièrement ») sans que le sens apparaisse toujours très précisément défini. Il semble que le terme fonctionne souvent comme un synonyme de « légal ». C'est le cas par exemple lorsque Guizot explique que la principale difficulté pour le nouveau régime est d'être né d'une révolution, c'est-à-dire d'être l'œuvre « de la force matérielle » et non de la « force légale », d'une « œuvre populaire » mais « contraire à l'état **régulier** de la société<sup>85</sup> ». Les règles et la légalité que Guizot a en vue lorsqu'il emploie les qualificatifs « légal » ou « régulier » sont avant tout les règles constitutionnelles. Ainsi dans ce passage d'un discours du 15 septembre 1830 sur le vote annuel du contingent pour le recrutement de l'armée :

Nous sommes rentrés, messieurs, sous l'empire des pouvoirs **légaux** : le gouvernement est changé, les institutions sont modifiées ; nous vivons dans un ordre **régulier**, nous agissons par des moyens **réguliers**, nous procédons par délibérations, par élections, par toutes les voies **constitutionnelles**.

Ces moyens « réguliers » désignent donc les règles de fonctionnement du régime représentatif tel qu'il a été défini par la Charte et l'expression « gouvernement régulier » reviendra très souvent dans les discours de Guizot pour désigner le gouvernement de la monarchie de Juillet. C'est pourquoi, dans le discours du 11 août, la « liberté » peut être mise sur le même plan que la « régularité » : si la paix est « le seul moyen de donner au gouvernement nouveau toute la **liberté**, toute la **régularité** de son action », c'est parce qu'elle permet « l'affermissement » du régime représentatif, fondé sur la liberté, et évite le retour des révolutions ou le recours à des moyens d'exception (donc qui sortent des règles). Dans un autre exemple, l'adjectif « régulier » fonctionne de nouveau en série avec l'adjectif « constitutionnel » pour définir le système de politique extérieure du gouvernement « par les voies **régulières**, par l'influence **constitutionnelle**, par l'influence du spectacle de la **liberté** et des exemples d'un gouvernement constitutionnel », expressions qui entrent en opposition avec le système de la propagande révolutionnaire « par les armes, par la force, par les conquêtes<sup>86</sup> ». Ce qui est régulier, légal, libre, constitutionnel s'oppose donc à la force et à la violence. C'est pourquoi, dans le discours du 11 août, Guizot peut dire : « La paix subsiste, les relations des États sont régulières » pour désigner l'absence de conflit armé et des relations qui passent par les échanges diplomatiques. L'adjectif « régulier » est aussi associé à l'ordre, comme dans le discours du 15 septembre 1830, pour

---

<sup>85</sup> Discours du 19 février 1831, *ibid.*, p. 223.

<sup>86</sup> Discours du 15 janvier 1831, *ibid.*, p. 190.

désigner cet ordre légal qui suit les règles du gouvernement représentatif et qui n'est pas l'ordre imposé par la force. Mais la notion de régularité peut renvoyer à elle seule à la notion d'ordre comme dans le discours du 11 août lorsque Guizot rend hommage à Napoléon qui « a prouvé à l'Europe que la société pouvait être reconstituée en France, qu'elle pouvait subsister **régulièrement, fortement**, en présence d'un ordre social autre que celui des autres États européens ». Il n'est pas indifférent que « régulièrement » commute ici avec « fortement ». Il est évident que les règles auxquelles renvoient ici l'adverbe « régulièrement » ne sont pas celles du gouvernement constitutionnel mais que les règles sont ce qui donne sa force à l'ordre social, avec ou sans liberté. Ailleurs, il est question pour la France de marcher « d'un pas **ferme et régulier** » vers « une carrière d'activité et de liberté<sup>87</sup> ». C'est aussi l'ordre qui domine dans l'emploi suivant où « régulier » fait écho à « tranquille » :

Sans doute, dans son gouvernement comme en toutes choses, la France désire l'amélioration, le progrès, mais une amélioration **tranquille**, un progrès **régulier**<sup>88</sup>.

Et c'est encore l'ordre et le calme qu'il s'agit de rétablir avec cet emploi du verbe « régler » à la fin du discours du 15 septembre :

ne nous abandonnons pas au mouvement **désordonné** des esprits ; travaillons à remettre le **calme** dans les idées comme dans les faits ; **réglons** et dirigeons le mouvement ; la France nous en saura gré<sup>89</sup>.

Dans ces trois derniers exemples, l'adjectif « régulier » est associé à l'idée de mouvement, qu'il s'agisse du « pas », du « progrès » ou du « mouvement » lui-même. Car le terme a aussi une signification temporelle : il désigne justement un mouvement, une progression dans le temps qui se fait avec ordre, sans à-coups, sans modification du rythme. Le « progrès régulier » exclut donc toute révolution. Mais en même temps, la régularité est mouvement. Ce qu'exprime donc ce terme, selon Pierre Rosanvallon qui en commente la récurrence dans les discours parlementaires de Guizot, c'est l'abolition du dilemme entre mouvement et stabilité, la synthèse définitive entre le principe d'ordre et celui de progrès qui caractérise l'idéalisme historique de Guizot. Cet idéalisme historique ou *conservatisme*, comme le nomme Pierre Rosanvallon, non au sens trivial d'immobilisme mais entendu comme doctrine politique, « peut être défini comme *gestion d'une société post-révolutionnaire* » sans pour autant nier la révolution mais au contraire en la réalisant et en l'épurant de toutes ses scories. Le conservatisme est donc l'aboutissement du libéralisme. Car être conservateur, écrit Pierre Rosanvallon, c'est « gérer et contempler une société qui sait

---

<sup>87</sup> Discours du 11 septembre 1830, *ibid.*, p. 64.

<sup>88</sup> Discours du 11 septembre 1830, *ibid.*, p. 73.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 79.

qu'elle n'a plus de révolution devant elle », perspective « qui bouleverse toutes les représentations antérieures du politique puisqu'elle assigne à l'histoire un état terminal stable<sup>90</sup> ».

Rien d'étonnant donc à ce que, de la conformité aux règles à l'ordre, de l'ordre à l'harmonie, la « régularité » conduise enfin au bonheur de la cité, pour peu que le mal ne s'y introduise pas sous la forme de « doctrines anarchiques », comme le laisse craindre la péroraison du discours sur le cautionnement qui s'en prend aux nouveaux journaux :

Mais, je le répète, l'abaissement du cautionnement ne tournerait qu'au profit des journaux qui cherchent à répandre de mauvaises doctrines. Je n'hésite pas à les attaquer dans le for de ma conscience, ces journaux nés au sein d'une révolution qui, jusqu'à présent, n'a pas connu le **mal**, mais où il peut s'introduire, car il n'est pas impossible que cette révolution si **pure**, si nationale, soit **souillée**. Il est de votre devoir de la préserver, de veiller à écarter tout **désordre** qui tendrait à la **corrompre**, à y faire pénétrer le mal. Gardez à la France l'**innocence**, la **pureté**, l'**honnêteté** de sa révolution de 1830. Ce n'est pas seulement un acte **moral**, c'est un acte **salutaire**. Vous prendrez une mesure de **salut public** ; car, croyez-moi, son existence **tranquille, régulière, heureuse**, est intéressée à la conservation de son caractère primitif, tout aussi bien que son **honneur**. Il ne s'agit pas seulement de maintenir l'**honneur** de notre victoire, mais la **tranquillité**, la **régularité** de l'état social ; le **bonheur public** est attaché à son **honneur**<sup>91</sup>.

Toute atteinte à l'ordre ou à la règle est donc une atteinte à la morale, non pas, bien sûr, à celle des bonnes mœurs, mais à une morale supérieure qui règle la marche de la civilisation.

Cette dimension morale, on la retrouve également, pour en revenir à l'analyse du discours du 11 août après cette digression sur le sens de l'adjectif « régulier », dans les séries d'antithèses que Guizot utilise pour schématiser, jusqu'au manichéisme, l'opposition entre les deux *systèmes*, qui se manifeste dans une lutte entre deux *partis* ou deux *politiques*<sup>92</sup> :

Voilà, messieurs, la lutte à laquelle vous assistez : elle est établie entre la révolution de Juillet, c'est-à-dire entre tout ce qu'il y a eu de bon, de légitime, de national, depuis 1789 jusqu'à 1830, et le mauvais parti révolutionnaire, c'est-à-dire la queue de notre première révolution, tout ce qu'il y a eu de mauvais,

---

<sup>90</sup> Pierre Rosanvallon montre que Guizot partage avec Marx et avec presque tous les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle l'idée d'une « clôture de la Révolution » qui « marque l'entrée de l'aventure humaine dans une temporalité lisse », ce qui fait, selon lui, du conservatisme la « grande idée du XIX<sup>e</sup> siècle et de Guizot « la pointe extrême » et non « le balbutiement, de l'idéal politique de son siècle » : « À partir de lui, le conservatisme se donne comme la finalité obligatoire de toute politique fondée sur l'histoire ; il est, si l'on veut, le dernier mot de l'idée de progrès » (*Le Moment Guizot*, chap. VIII : « La dynamique du conservatisme », p. 278-279).

<sup>91</sup> Discours du 8 novembre 1830, *ibid.*, p. 136-137.

<sup>92</sup> Procédé utilisé également par Thiers, nous l'avons vu, mais sans cette dimension morale qui fait des deux systèmes l'expression du bien ou du mal.

d'illégitime, d'antinational, depuis 1789 jusqu'à 1830.

Opposition qui enferme ses auditeurs dans un choix résumé ainsi dans la péroraison :

C'est entre ces deux systèmes,

l'un incertain	l'autre décidé
entre un système mixte dans lequel le mauvais et le bon s'amalgament comme ils peuvent,	et un système franc et décidé,

que vous avez à choisir. [...]

La France vous a envoyés pour prononcer entre deux politiques;

	elle compte que vous en choisirez une franche et décidée
--	--

Vous ne pouvez choisir

qu'entre la timidité qui ménage le mauvais parti,	<del>et la franchise qui le combat ouvertement.</del>
---	---

[...] si vous ne faites pas le choix que la France attend,

si vous ne lui donnez pas un système complet, franc,	vous tomberez dans toutes les incertitudes, toutes les vacillations, toutes les menées dont la France souffre et est lasse depuis un an.
--	--

Mais l'opposition n'est plus ici idéologique : il y a consensus au fond sur les idées, d'après Guizot : « A travers toutes les vicissitudes des ministères et la diversité de leur situation et de leur conduite, au fond, depuis Juillet, c'est un même système qui a prévalu ; une certaine communauté de système, d'opinion et d'intention se fait remarquer dans leurs actes ». Il n'y a de divergences que dans l'attitude à avoir : ménager l'adversaire désigné ou lutter ouvertement contre lui. Tout le sens de l'exhortation finale de Guizot est de convaincre les députés de retrouver l'unité du système temporairement perdue.

Car le système, nous l'avons vu, est fondé sur la difficile conciliation de l'utile et de l'honnête, et tout d'abord dans la politique étrangère caractérisée dorénavant par la « prépondérance des idées et des institutions libérales sur les combinaisons de la diplomatie ou sur la force des baïonnettes ». Le nouveau « caractère de la civilisation actuelle » impose le respect des principes libéraux dans la diplomatie, à la place des « combinaisons » et de la « force ». Déjà, dans son discours du 27 janvier sur la politique extérieure, Guizot avait critiqué « l'ancienne routine européenne » qui repose sur « les frontières naturelles, les alliances, les relations par lesquelles se tiennent les peuples » c'est-à-dire « les sympathies historiques » et donne lieu à « des combinaisons » par lesquelles « les esprits élevés » jouent à changer « le sort



et la distribution des peuples ». Or ces considérations sont souvent arbitraires, elles ont fait faire de grandes choses mais aussi de grandes erreurs et « ont produit un germe de tyrannie, d'oppression, de guerres et de conquêtes inutiles, désastreuses même »<sup>93</sup>. Et il concluait : « Cette politique étendue et élevée, en un mot, n'a pas été toujours fondée en raison, ni salutaire aux nations ». Ainsi, la recherche de la grandeur (notion qui résume une « politique large, élevée, étendue ») à tout prix, aux dépens d'une évaluation raisonnable des coûts et des pertes et donc de la sécurité, est nocive au pays et n'est qu'une fausse idée de la gloire. Heureusement, la révolution de Juillet a rendu à la politique extérieure le même service qu'à la politique intérieure : elle a banni « ces combinaisons arbitraires qui reposent uniquement sur l'idée de tel ou tel homme [...], ces combinaisons plus ou moins factices » et introduit « des motifs qui se lient de plus près au sort des nations, qui intéressent plus vivement la conscience des peuples ». Car il ne s'agit pas de défendre la paix seulement au nom de l'utile, c'est-à-dire des risques de la guerre. La France est bien le « siècle » des idées et des institutions libérales : « Nous l'avons proclamé vingt fois pour nous en glorifier ». La gloire de la France est donc bien liée à la défense des idées libérales : y renoncer serait déchoir. Mais alors que les républicains en tirent la conséquence qu'il faut aller soutenir ces idées au dehors par la guerre, Guizot montre que c'est en consolidant ces idées et ces institutions en France qu'on pourra leur donner toute leur force à l'extérieur et qu'inversement, la guerre est contraire à la liberté :

c'est le devoir des peuples libres de porter d'abord sur leur état intérieur toute leur attention ; c'est là que se décident la détresse ou la prospérité, le bonheur ou le malheur des nations ; c'est par là que les peuples agissent pleinement sur leurs destinées. Voyez les grandes époques où la diplomatie et la guerre ont brillé de tout leur éclat ; ce ne sont pas des époques de liberté ; elles appartiennent au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le cours des grandes révolutions, quand les peuples ne s'occupent pas avant tout de leur intérieur, de la constitution de leur gouvernement, soyez sûrs qu'ils ne sont pas libres ni prêts à le devenir. (*Sensation.*)

S'il combat la guerre, ce n'est donc pas seulement au nom de l'utile (« pour éviter aux peuples les maux de la guerre ») mais aussi et surtout au nom de l'honnête « parce que c'est le seul moyen de donner au gouvernement nouveau toute la liberté, toute la régularité de son action », c'est-à-dire de le fonder sur la liberté et le droit. Ainsi, le système de la paix n'a fait perdre à la France ni « considération », ni « force », n'a sacrifié ni l'honnête, ni l'utile, et la révolution de Juillet « a, pour la première fois, donné à l'Europe la conviction que la France, livrée à elle-même, était capable d'un ordre public régulier, que la liberté politique, le gouvernement représentatif pouvaient s'établir en France sans menacer le repos, la sûreté, la liberté de l'Europe ». Il s'agit donc bien d'une politique de conciliation et même de réconciliation de principes jusque-là opposés :

Napoléon, chez nous, a réconcilié l'ordre social et la Révolution française avec l'Europe. La révolution de Juillet a commencé la réconciliation de l'opinion publique libérale en France avec les

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 202.

gouvernements européens. (*Marques d'adhésion.*)

Puisque le « véritable intérêt national » est à l'intérieur, Guizot va entreprendre, dans un second temps, de disqualifier le parti républicain tant au nom de l'utile (il menace le « repos » et la « sûreté ») que de l'honnête (il mène une guerre « non déclarée, déloyale, injuste » contraire aux principes de la civilisation et leurs idées ne sont que « fol orgueil ») et de convaincre la Chambre que « ce parti dans [ses] rangs [la] perd » (lieu de l'utile), la « corrompt », la « déshonore aux yeux de l'Europe » (lieu de l'honnête). Les valeurs sont ainsi clairement redistribuées : il n'y en a aucune du côté des républicains et toute compromission avec eux ne peut qu'amener une politique indécise qui mêle le « mauvais » et le « bon ». Il n'est même pas nécessaire de redéfinir ici les valeurs du nouveau régime qui s'affirme essentiellement contre le parti républicain, porteur de tous les maux. Ce que le discours s'efforce de bannir, c'est la possibilité d'une voie moyenne entre ceux qui appellent à poursuivre la révolution et les partisans de la résistance : les valeurs sont toutes du côté de la résistance et il faut prendre franchement son parti.

Comme chez Thiers en effet, il s'agit de constituer une majorité de soutien au ministère et le meilleur moyen est de considérer que cette majorité existe déjà mais qu'elle n'est perturbée que par quelques extrémistes. D'où l'importance du *nous* posé d'emblée dans l'exorde (« chacun de nous... notre meilleur, notre seul moyen d'action ») repris de manière unitaire par « la Chambre » à partir du moment où le *je* de l'orateur intervient : « Hier, j'en aurais usé sans la moindre crainte ; [...] la Chambre avait tout écouté avec la plus grande attention ». Le *nous* qui représente ensuite les Français par rapport à l'Europe : « C'est de l'état de nos idées, de nos institutions, de notre gouvernement, que dépendent la paix ou la guerre en Europe » va trouver sa meilleure expression dans le « système du ministère » qui « a compris que dans notre état intérieur était le secret de nos destinées », tandis que les oppositions sont renvoyées à un *on* anonyme : « On a dit que ce système nous a fait perdre... ; on a dit... ».

Lorsqu'il évoque la défense du ministère par Thiers, Guizot est bien obligé d'évoquer les oppositions à l'intérieur de la Chambre : « L'honorable M. Thiers a été autorisé à parler de la sorte par le langage de ses adversaires » ; mais c'est pour aussitôt la renvoyer à l'extérieur de la Chambre : « car, malgré la diversité des accusations, c'est le gouvernement de Juillet et les divers ministères qui ont été et qui sont encore tous les jours attaqués par l'opposition, et surtout par l'opposition extraparlamentaire... (*Mouvements en sens divers.*) Par l'opposition extraparlamentaire... (*Agitation.*) » Un certain nombre de termes imposent ensuite, comme chez Thiers, l'idée d'un accord sur le fond des différents ministères qui se sont succédé, et recomposent ainsi une version de la révolution de Juillet unitaire et consensuelle, très loin de la réalité politique :

Apparence	Réalité
À travers toutes les <b>vicissitudes</b> des ministères et la <b>diversité</b> de leur situation	au fond, depuis Juillet, <b>c'est un même</b> système qui a

<p>et de leur conduite,</p> <p>à quelques <b>différences</b> près,</p>	<p>prévalu ; une certaine <b>communauté</b> de système...</p> <p>Cet <b>ensemble</b> de conduite a pour lui <b>une</b> bonne raison :</p> <p><b>tous</b> ces cabinets étaient issus de la révolution de Juillet; ils y avaient <b>tous</b> concouru ...</p> <p><b>Tous</b> les ministres... ont trouvé cela bon/personne n'a regretté ...</p> <p><b>tous</b> sont partis du même point.../aucun d'eux..., aucun...</p> <p>aucun renouvellement général.../<b>Tous</b> les ministres ont respecté les anciens droits ...</p> <p><b>Tous</b> ont <b>également</b> professé la paix...</p>
--	---

Il ne reste plus qu'à conclure :

Ainsi, vous le voyez, sous quelque point de vue que vous les considérez, à prendre les choses dans leur ensemble, à les juger par les dehors, il y a une certaine identité de vues, de système, de conduite dans les différents ministères qui se sont succédé.

Une question subsiste cependant : « Pourquoi tant de dissentiments au milieu de tant de ressemblances ? » qui permet de désigner le parti républicain comme fauteur de troubles pour mieux opposer ce parti à la Chambre : « Voilà, messieurs, le parti auquel **vous** avez affaire... Ce sont là vraiment les deux partis : à qui restera la victoire ? C'est à vous d'en décider ». Le coupable est montré du doigt, qui empêche le *nous* d'exister : « telle est la véritable lutte qui se passe au milieu de **nous**. Voici maintenant ce qui **nous** divise ». Et le discours se termine sur un appel au *vous* afin que les députés rétablissent cette unité du *nous*.

Comme chez Thiers enfin, l'argumentation s'appuie sur un certain nombre d'exemples historiques. Par exemple : « qu'arrivait-il en 1789, quand l'émigration sortait du territoire ? » Suit une comparaison entre l'œuvre de Napoléon et celle de la révolution de Juillet. De l'histoire, on peut « tirer une leçon ». Ces passages où le discours s'appuie sur la leçon de l'histoire sont donc des moments de *docere* où Guizot se retrouve dans son rôle de professeur :

Voyez les grandes époques où la diplomatie et la guerre ont brillé de tout leur éclat ; ce ne sont pas des époques de liberté; elles appartiennent au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le cours des grandes révolutions, quand les peuples ne s'occupent pas avant tout de leur intérieur, de la constitution de leur gouvernement, soyez sûrs qu'ils ne sont pas libres ni prêts à le devenir. (*Sensation.*)

Mais chez Guizot, l'histoire n'est pas là seulement pour donner une forme de sagesse : l'histoire a un sens, « elle réalise des idées et des principes », comme l'écrit Pierre Rosanvallon

dans sa présentation de l'*Histoire de la civilisation en Europe*<sup>94</sup>, et il faut avoir une compréhension globale et synthétique de son mouvement. C'est cette vision de l'histoire que résume la notion de *civilisation* chez Guizot, notion qu'il invoque dans le passage suivant du discours :

La prépondérance des idées et des institutions libérales sur les combinaisons de la diplomatie ou sur la force des baïonnettes, voilà le véritable caractère de la civilisation actuelle : c'est surtout par l'empire des idées et des institutions que les événements se décident en Europe ; c'est de là qu'ils reçoivent leur origine et leur direction.

C'est pourquoi ramener l'attention des députés sur l'état intérieur de la France n'est pas, pour Guizot, seulement une question d'habileté rhétorique : c'est le *caractère* nouveau de la civilisation qui a conféré à la France ce rôle central. On perçoit donc déjà, derrière un même recours à l'histoire chez deux orateurs qui sont aussi historiens, des différences importantes.

Ces différences, on peut d'abord les mesurer dans l'*èthos* de l'orateur que le discours construit. Guizot se présente comme une figure d'autorité qui n'invoque pas d'autre garant que lui-même. On remarque une forte présence de la première personne dès l'exorde : il se pose en juge des débats qui intervient pour ramener l'attention sur le bon terrain. L'engagement personnel de l'orateur se manifeste à plusieurs reprises : « ce qui me frappe surtout, ce que j'approuve et estime véritablement ... Je conjure la Chambre...je la conjure... », plus loin : « Je ne veux pas de la république ; personne n'est plus convaincu que moi... Je ne crains pas...Je sais... Permettez-moi de vous le dire dans ma conviction profonde ». Guizot se montre ainsi donneur de leçons plus que persuasif et on pense au jugement d'Alfred Nettement sur cette éloquence qui subjuguait plus qu'elle n'entraînait. À aucun moment il ne cherche, comme Thiers, la proximité avec son auditoire.

Autre trait distinctif : Guizot va recourir au *pathos* pour dramatiser le discours et donner une vision morale de la situation politique. On rencontre d'abord chez Guizot comme chez Thiers le *pathos* sous la forme d'une dramatisation de l'enjeu du débat, de l'appel au « véritable intérêt national ». Mais à partir du moment où Guizot s'attaque aux républicains, le *pathos* va prendre une ampleur et une couleur particulière. Le but du *pathos*, quand il élève la question aux grands intérêts de l'État, est de susciter l'indignation. Et c'est bien ce que cherche à faire Guizot dans ce passage. Jusqu'ici, ses démonstrations ont utilisé essentiellement le registre du *docere* et sont restées intellectuelles et abstraites – et c'est aussi le registre qu'a choisi Thiers pour défendre le même point de vue (les républicains sont plus dangereux que les carlistes), mais en insistant sur le fait que le gouvernement ne ménage pas les carlistes, les menées des républicains n'étant

---

<sup>94</sup> Paris, Hachette, 1985, p. 31.



L'anaphore « Nous avons vu... » traduit une agitation brouillonne qui se produit sur un théâtre où elle n'a pas lieu d'être, et évacue tout débat d'idée, tandis que l'emploi du « nous » permet d'associer l'ensemble de la communauté dans l'indignation devant ces menées.

Par la suite, le langage de Guizot va atteindre une violence inhabituelle dans des débats devenus beaucoup plus policés sous la monarchie parlementaire. Il commence par refuser à ce parti qu'il attaque le nom de *parti républicain* : « La république est un gouvernement régulier, qui peut être juste, loyal, et qui n'a aucun rapport avec le parti que j'essaie de caractériser. (*Vive approbation.*) », caractérisation évidemment antithétique avec celle des menées belliqueuses du parti évoquées plus haut. Ce parti n'est pas récupérable dans le système : il n'est pas *régulier*. Et Guizot poursuit en « s'échauffant » (pour reprendre le cliché cicéronien de l'orateur emporté par ses propres paroles) :

Ce qu'est véritablement ce parti ? le voici, passez-moi l'expression : c'est la collection de tous les débris, c'est le *caput mortuum*<sup>96</sup> de tout ce qui s'est passé chez nous de 1789 à 1830. C'est la collection de toutes les idées fausses, de toutes les **mauvaises** passions, de tous les intérêts illégitimes qui se sont alliés à notre glorieuse Révolution, et qui l'ont **corrompue** quelque temps pour la faire aussi échouer quelque temps.

La condamnation n'est plus seulement politique et juridique : elle est morale (ce qu'elle n'était pas chez Thiers). Ce n'est pas seulement l'État de droit qui est menacé mais l'ordre du monde : « Sa première idée est de tout recommencer, de faire table rase pour élever un nouvel édifice social. ...C'est l'œuvre de la création qu'il faut recommencer chaque jour. » Il ne s'agit pas là d'un développement trivial sur la conservation de l'ordre bourgeois. Les républicains, en prétendant vouloir « recommencer le monde tous les jours », et pouvoir « renouveler absolument les gouvernements et les sociétés », commettent un péché d'orgueil et de démesure. On peut noter la véhémence des termes employés par Guizot :

Cette **chimère**, cette **folie**, c'est le **crime** du parti. Il n'y a rien qui corrompe plus les hommes que le **fol orgueil** qui les porte à croire qu'il est en leur pouvoir de recommencer le monde tous les jours, de renouveler absolument les gouvernements et les sociétés.

Tous ces termes s'opposent au « bon sens populaire », au « bon sens de l'humanité ».

À aucun moment Guizot ne dit précisément et concrètement quelles sont les idées des républicains : les formuler serait en envisager la possibilité. Or, Guizot refuse la polémique. Son registre est davantage celui du prédicateur que celui de l'homme politique. Après l'indignation, il cherche à susciter la peur avec l'image de la menace d'insurrection populaire comme une épée de Damoclès « constamment suspendue sur la tête de tous les gouvernements ». Il rend la menace

---

<sup>96</sup> D'après Littré : « Terme de chimie ancienne. Résidu dont on ne peut plus rien tirer. Fig. et par dénigrement, valeur réelle, reste définitif de travaux, d'efforts, de combinaisons, de théories, etc. qui promettaient monts et merveilles, et qui ont avorté en grande partie. »

concrète et visible avec la prosopopée qui donne la parole au parti et qui est une véritable déclaration de guerre :

Le parti dit à tout gouvernement : vous n'aurez ni repos, ni sûreté ; l'insurrection populaire est là qui vous menace, elle **mettra la main sur vous** quand il lui plaira, elle *vous changera, vous détruira*.

Il utilise le même procédé pour évoquer le langage des républicains : il passe de l'abstrait au concret par la spatialisation et rend ainsi visible et présente la menace de ce langage en terminant par une métaphore triviale et d'une rare violence :

Voulez-vous regarder au langage ? Lisez ! C'est le langage des plus mauvais temps de notre révolution; langage timide encore et honteux, mais qui s'essaye;

langage de gens qui veulent savoir si vous êtes en état et en disposition de les réprimer,

et qui, le jour où ils croiront que vous ne l'êtes pas ou que vous ne le pouvez pas,

se livreront à tout leur cynisme,

à tout leur dévergondage,

prêts à répandre au milieu des sociétés,

dans les rues,

sur les places

à y étaler (passez-moi l'expression) toutes les ordures de leur âme.

Il s'échauffe, dépasse la mesure, les convenances parlementaires et en a conscience. La violence de l'attaque était préméditée dès l'exorde où il disait : « je me sens obligé de dire des choses qui peuvent déplaire à quelques personnes... Si je m'écarte des convenances... ». On voit à quel point Guizot ne joue pas le registre du *conciliare*, la proximité des mœurs mais celui du *pathos* : l'indignation devant le mal, la peur de la violence. Il suscite en tout cas des réactions « *Mouvement dans l'assemblée* » et, semble-t-il, l'adhésion du centre. L'adhésion est encore plus marquée si l'on en croit la version du *Constitutionnel* qui, là où la version du *Moniteur* propose : « *Mouvement dans l'assemblée* » donne à lire : « *Très vive approbation* » et à la place de « *Marques d'approbation au centre* » écrit « *De toutes parts : oui ! Oui !* ». La fin de ce mouvement d'indignation, de cette amplification récapitule, en une opposition manichéenne, le caractère inconciliable de la révolution de Juillet et du parti révolutionnaire : lutte du *bon* et du *mauvais*, du *légitime* et de l'*illégitime*, du *national* et de l'*antinational*, de 1830 et de 1789. Mais, dans cette dénonciation du parti révolutionnaire, Guizot n'échappe pas à une contradiction : en fustigeant, dans ce parti, « le langage des plus mauvais temps de notre révolution », il tombe dans les excès qu'il dénonce et sort de cette éthique parlementaire que le régime de la monarchie constitutionnelle s'est efforcée de mettre en place, en réaction aux intempérances verbales des premières assemblées révolutionnaires. La presse, d'ailleurs, ne s'y est pas trompée. Voici ce qu'écrivait *le Temps* du 15 août :

Pour M. Guizot, confident, ou pourrait-on dire ouvrier plus intime du ministère, s'il avait abordé les questions administratives au lieu de se livrer à une acrimonie d'expression qui doit moins que jamais convenir au cabinet actuel, il lui eût rendu le service de rallier à sa cause ceux qui doutent encore de ses

intentions, et que n'ont pas complètement convaincus les injures assez vulgairement adressées à toutes les opinions qui diffèrent de la sienne.

Et *le National* avait commenté « à chaud » : « C'est un véritable rapport de loi des suspects ; c'est du Robespierre doctrinaire ». Or le même journal, dans son numéro du 11 août, s'était félicité du calme et de la mesure de la nouvelle Chambre :

En général, les nouveaux députés se font remarquer à la chambre par un grand calme, par une attitude qui montre en eux le désir consciencieux de s'éclairer, de juger entre les hommes et les opinions qui se sont combattues depuis un an. Il y a là environ deux cents députés nouveaux, qui semblent introduits sur les bancs de la chambre comme une sorte de jury destiné à prononcer sur le ministère, à peser l'accusation, à entendre la défense, toute la défense, et porter irrévocablement la majorité là où seront le droit et les intérêts nationaux. On n'entend plus de ces trépignemens [sic] haineux, de ces interruptions passionnées qui, à la dernière chambre, rendaient la discussion souvent si pénible, et déshonoraient la majesté de la représentation nationale. Un orateur passe-t-il, en attaquant ou en défendant le ministère, une certaine mesure, force-t-il l'expression du blâme ou de l'approbation, il en est averti, non par des cris forcenés, mais par un murmure de bon sens et de bon goût qui ramène au vrai. C'est la vérité que cherche évidemment la Chambre nouvelle, et on n'a jamais mieux vu que qui veut trop prouver ne prouve rien.

La raison contre les passions, le *docere* et non le *movere*, c'est en tout cas la conception que *le National* veut défendre contre la rhétorique ministérielle accusée d'exciter la crainte en brandissant le risque de troubles :

Les orateurs de l'ancienne gauche, comme ceux de l'ancien centre, ont compris que c'est par la persuasion qu'il faut gagner ici la majorité. Le parti du ministère a fait un assez malheureux essai de ces phrases à effroi qui produisaient un si merveilleux effet sur la dernière chambre, pourvu qu'elles montrassent l'ordre public en danger, le trône constitutionnel perdu. On n'émeut point la chambre actuelle avec des mots ; il lui faut des choses, des raisons, des faits. On ne l'a point vue, distraite, impatiente pendant les discussions d'affaires, réserver son attention, son intérêt et sa fougue, comme la dernière Chambre, pour exciter et envenimer la lutte des amours-propres.

Au-delà de l'opposition idéologique à Guizot et de l'opposition rhétorique traditionnelle entre les mots et les choses, les passions et la raison, on peut tout de même percevoir l'aspiration à une éloquence parlementaire fondée sur la vérité et délivrée des passions individuelles.

On trouve enfin chez Guizot une *elocutio* beaucoup plus élaborée que celle de Thiers. L'art de la période, avec des groupements binaires et ternaires, est un des traits caractéristique du style de Guizot, et pas seulement dans les amplifications, les moments de *pathos*. Voyons par exemple ce passage de la confirmation :

Une chose      m'étonne



et m'afflige dans ce débat,  
 c'est ce penchant à se porter, principalement, vers les affaires étrangères,  
 c'est la disposition de la Chambre à se laisser attirer sur un terrain,  
 et à croire que là est le principal objet de son attention.

On trouve un autre exemple plus loin dans le développement sur l'histoire de la civilisation :

La combinaison des idées	et des institutions libérales
sur les combinaisons de la diplomatie	ou sur la force des baïonnettes,
voilà le véritable caractère de la civilisation actuelle :	
c'est surtout par l'empire des idées	et des institutions
que les événements se décident en Europe;	
c'est de là qu'ils reçoivent leur origine	et leur direction
[...] C'est de l'état	
de nos idées,	de nos institutions,
	de notre gouvernement,
que dépendent	
la paix	ou la guerre en Europe :
l'Europe,	
je le répète,	le proclame tous les jours;
il serait étrange que nous fussions les premiers à l'oublier,	
et que nous allussions chercher au dehors, dans des combinaisons	
soit de paix,	soit de guerre,
les causes des événements qui ne dépendent que de notre état	
intérieur	et constitutionnel.

Certes, le redoublement des termes, les anaphores sont une nécessité dans le discours oral. Mais on ne trouve pas le procédé utilisé de manière aussi systématique chez Thiers dont le style est beaucoup plus fluide et qui bâtit rarement de grandes périodes : il préfère procéder par propositions courtes qu'il précise et ajuste au fur et à mesure de la progression du discours.

On peut donner un dernier exemple chez Guizot dans un passage qui ne semblerait pas devoir mobiliser toutes les ressources de l'*elocutio* : il s'agit de montrer la différence entre l'accueil qui est fait, dans les autres pays d'Europe, à la duchesse de Berry en 1831 lorsqu'elle vient y chercher de l'aide, et celui qui était fait à l'émigration en 1789. D'où ce tableau antithétique :

elle a été partout refusée, écartée ;	Elle était partout reçue, accueillie, fêtée;
nulle part elle n'a pu obtenir la permission de s'établir sur nos frontières.	elle s'établissait sur tous les points de notre frontière; elle y préparait la guerre;
il n'est pas jusqu'à son frère qui n'ait témoigné quelque inquiétude à la recevoir	elle ne trouvait nulle part en Europe une puissance qui lui refusât ce qu'elle demandait.

chez lui, à Naples, à quatre ou cinq cent lieues de France.	L'Assemblée constituante a enduré deux ans que le moindre électeur d'Allemagne la bravât hautement.
---	---

Suivent des anaphores et toujours des redoublements de termes :

L'Assemblée constituante a enduré deux ans que le moindre électeur d'Allemagne la bravât hautement.

Elle a enduré deux ans ce que nous n'endurerions pas quinze jours.

C'est que l'état de l'Europe est complètement changé sur ce point;

c'est que les idées, les convictions de l'Europe sont entièrement changées sur notre intérieur. [...]

L'Europe ne croit pas que nous soyons une nation en désorganisation,

en dissolution,

prête à tomber dans une complète anarchie,

incapable de se défendre contre les attaques dont elle serait l'objet.

La vertu démonstrative de cette opposition entre deux moments de l'histoire est en effet de montrer que l'Europe a changé : « Ce simple fait le prouve mieux que toute autre chose ». Guizot ne se contente donc pas du style simple de la narration historique : il met en perspective, recompose l'histoire pour faire apparaître son intelligibilité. Pour cela, il utilise toutes les ressources de l'*elocutio*.

Au terme de cette analyse se dégage la figure d'un orateur qui, s'il défend la même politique que Thiers en s'appuyant sur les mêmes valeurs, n'utilise pas les mêmes moyens rhétoriques pour constituer une majorité favorable au gouvernement. Certes, la construction du discours présente la même rigueur d'organisation et la même clarté dans la progression de la démonstration, et donc la même vertu didactique. Mais les faits sur lesquels s'appuie Guizot s'insèrent, nous l'avons vu, dans une interprétation beaucoup plus vaste de l'histoire de la civilisation, conception qu'il défend par l'autorité de l'*èthos*, puisque le succès de son cours a fait de lui un historien reconnu, mais également en subjuguant l'auditoire par la hauteur de ses vues, ce qui est une façon de l'émouvoir en agrandissant les événements, et également par l'abondance de sa parole, non pas une abondance creuse et gratuite, mais une accumulation de termes utilisés en série pour renforcer sa vision de la réalité. La notion même de « fait » chez Guizot n'a pas le même sens que chez Thiers chez qui il désigne simplement des données concrètes (événements, chiffres, paroles rapportées). Certes, Guizot l'emploie couramment dans ce sens : c'est le cas par exemple du « non-accueil » de la duchesse de Berry dans les cours étrangères, « simple fait » qui « prouve mieux que toute chose » que l'Europe a changé. Mais il a distingué ailleurs, dans son discours du 29 décembre 1830, les « faits spéciaux » et les « faits généraux » :

Il y a quelques jours, si j'avais été appelé à dire à cette tribune ce que j'y dis aujourd'hui, j'aurais suivi de plus près sa trace, et cherché dans des **faits plus spéciaux** la preuve de son influence. Aujourd'hui, je crois que les **faits généraux** suffisent et qu'il n'est point nécessaire d'entrer plus avant pour caractériser le

principe du parti, le principe au nom duquel il agit, la force qu'il réclame, et veut sans cesse faire intervenir dans les affaires.<sup>97</sup>

Déclaration très révélatrice de la tournure d'esprit de Guizot, toujours plus porté à raisonner au niveau des idées générales, qu'il appelle « faits généraux ». Pour lui, il s'agit bien de faits, non d'idéologie. Les idées sont la réalité même et pas seulement une grille d'interprétation. Quant aux « faits plus spéciaux » qu'il a déjà écartés au début du discours, ils ne sont même plus utiles à la démonstration. C'est pourquoi il peut dire ensuite :

Les reproches **particuliers** qui ont été adressés aux différents pouvoirs constitutionnels me paraissent se réduire à deux faits **généraux**.<sup>98</sup>

Cette tendance à toujours élever le débat et à le situer au niveau des idées générales est très caractéristique de Guizot. Et c'est vraisemblablement lui que vise *le National* du 12 août lorsqu'il parle des « généralités à perte de vue » de « ces graves personnages qui [...] viennent débiter tout ce que la sagesse des nations a fourni de bonnes sentences en faveur des douceurs de la paix et du besoin de l'ordre dans un état ».

Caractéristique également la véhémence, le recours au *pathos* pour accuser et provoquer l'indignation contre ceux qu'il désigne comme les coupables de tous les maux. *Le National* encore, dont on a vu qu'il appréciait peu le *pathos*, oppose « la passion », « l'amertume », le « sentiment de colère, de jalousie et de popularité rentrée qui animaient les discours de certains défenseurs du ministère » au « langage vraiment conciliant de M. Odilon-Barrot », pourtant continuellement interrompu, à la différence de Guizot qui avait pu s'en prendre pendant une heure entière à l'opposition extra-parlementaire :

Inconséquent comme il l'est toujours, M. Guizot avait commencé en disant qu'il respectait toutes les convictions, mais qu'il voulait seulement exercer son droit de combattre celles qu'il ne partage pas, et il a fallu que bientôt il s'abandonnât à d'implacables sentimens contre les adversaires qu'il compte, a-t-il dit, non à la chambre mais hors de la chambre. Il a cru être plaisant en faisant [sic] de ces hommes, qu'il connaît ou ne connaît pas, un ramassis d'êtres immoraux et hideux, *la mauvaise queue*, le *caput mortuum*, *l'ordure* de la révolution ; et M. Guizot se plaindra de ce que l'on passe les bornes à son égard ! En vérité, on ne conçoit pas qu'à moins d'avoir fait le déjeuné [sic] de Ezéchiel, on puisse monter à la tribune la bouche remplie de telles choses.

Ce que révèle également le recours chez Guizot à un *pathos* accusateur, c'est qu'à la différence de Thiers, il joue très peu de la connivence, de la proximité des mœurs qui caractérise le registre

---

<sup>97</sup> *H. p.*, t. I, p. 172.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 173.

du *conciliare*<sup>99</sup>. Il préfère la violence du combat et la hauteur du prédicateur qui prêche la croisade en vitupérant contre tous ceux qui sont infidèles à l'esprit de la révolution de Juillet. Mais alors que Thiers, qui se place sur le terrain de son auditoire est plus « en phase » avec lui, Guizot garde la distance de celui qui juge et non de celui qui conseille, ce que Rémusat a bien perçu dans son appréciation :

Guizot fit un de ses grands discours d'invectives contre le parti révolutionnaire. Il définit avec vérité, avec cette vérité partielle qui n'est pas sans injustice, l'origine, les doctrines, la tactique de ce parti ; il montra les effets et les dangers de son influence. Sa sévérité méprisante dépassait le tempérament de l'assemblée et la juste mesure de la politique. Mais il était bon que ce côté des choses fût montré, que ce rôle fût joué, et personne ne l'aurait rempli avec plus de force, de dignité, de talent que Guizot. Ce discours est encore un de ceux dont, pendant de nombreuses années, il nous a donné une ou deux redites par session. Mais c'est un des bons originaux ou des bonnes copies comme on voudra, de sa première et principale manière.<sup>100</sup>

Son discours du 20 septembre va nous donner un autre exemple de cette « manière » du discours d'invectives.

### 3. Les discours en réponse à l'interpellation Mauguin

Il s'agira ici de caractériser à grands traits ces deux discours en les rapprochant ou en les différenciant des deux précédents. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces discours, prononcés tous les deux le 20 septembre, ont été tirés à part ensemble, tirage financé par Casimir Périer pour servir la propagande de son ministère. La situation est la suivante : le 16 septembre, on apprend à Paris la capitulation de Varsovie. Cette nouvelle provoque des émeutes dans Paris les 16, 17, 18 et 19 septembre. À la Chambre, le 16 septembre, le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, termine son communiqué de manière malheureuse en annonçant « qu'enfin, au moment où l'on écrivait, la tranquillité régnait à Varsovie ». Mauguin, que Rémusat surnomme « le grand agitateur de la Chambre », demande alors à interpellier le gouvernement, interpellation qui a lieu le 19 septembre et ouvre un long débat qui se termine le 23 septembre par un ordre du jour favorable au ministère. Dans la discussion du 20 septembre, les orateurs se succèdent de la manière suivante : le général Lamarque, Thiers, Lafayette, Guizot, Odilon Barrot. Guizot interviendra de nouveau plus brièvement le lendemain et Thiers longuement le 23 septembre sur l'état intérieur de la France. L'essentiel du débat porte sur la politique extérieure

---

<sup>99</sup> A. Laya parle, à propos du discours de Thiers, de l'« instinct exact des **petites passions** du monde parlementaire » avec lequel « l'orateur expose le mécanisme de l'administration » (*Études historiques sur la vie privée, politique et littéraire de M. A. Thiers, op. cit.*, p. 157). On retrouve bien là l'opposition entre les passions plus douces du *conciliare* et les grandes passions du *movere*.

<sup>100</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 520-521.

du ministère Périer, que l'opposition attaque vivement, et va donner lieu de nouveau à un échange de conceptions sur la révolution de Juillet.

### **a. Le discours de Thiers (20 septembre 1831<sup>101</sup>) en réponse à Mauguin et au général Lamarque**

Il s'agit d'un très long discours, improvisé. À la fin du discours, le *Moniteur* note en effet : « À cette improvisation qui a duré plus de 2 heures et qui a été constamment écoutée avec le plus vif intérêt, succède une vive agitation. ». Thiers a même dû s'interrompre pour se reposer.

Le discours est fondé sur le *docere*, lui-même fondé sur la raison et les faits. Dans l'exorde, Thiers part du constat que la discussion sur les affaires étrangères, qui semblait épuisée, a été réveillée par les derniers événements et il ajoute : « Mes honorables amis et moi nous ne nous en plaignons pas, car nous souhaitons que cette grande question de la politique extérieure du gouvernement de Juillet soit enfin éclaircie, non par de vaines paroles, mais par un résultat de conviction, et, si l'on peut en trouver le moyen, par un vote ». Or, la *clarté* est une caractéristique du style du *docere* et il s'agit bien pour Thiers de *convaincre* et non de *persuader*, selon la distinction traditionnelle en rhétorique, c'est-à-dire de faire appel uniquement à des arguments rationnels comme il le dit dans la suite de l'exorde : « Je comprends bien qu'au dehors de cette Chambre les malveillants, qui veulent exciter et agiter les esprits, se servent de ces événements ; mais, dans cette Chambre, où tout doit être rationnel, je ne comprends pas qu'on ait cru pouvoir y trouver des arguments nouveaux ». Faute de neuf, Thiers croit pouvoir faire « quelque chose d'utile » : pour arriver à « une solution vraie », il entreprend de « prendre un à un » les arguments de ses adversaires « et d'y répondre », stratégie qui sera souvent la sienne dans les débats parlementaires. L'ensemble du discours est donc fondé sur la réfutation des arguments adverses et prend une forme qu'on pourrait qualifier de dialogique : « On nous dit que... Mais, nous dit-on... Mais, dit-on... Mais, dit-on encore... Il ne fallait pas, dit-on... », forme extrêmement souple et dynamique.

Il s'agit d'abord de défendre le système de la paix puis de combattre les systèmes belliqueux et de négociation, tous deux du côté de la guerre. L'opposition guerre/paix traverse donc tout le discours et en fait l'unité. La démonstration, qui prétend aboutir à la vérité, est fondée sur les faits : « Les faits sont là », dit-il, « Ce moyen repose sur une erreur de fait », « Il est des faits qui sont restés gravés dans mon esprit et dans ma mémoire », « On ment aux faits et

---

<sup>101</sup> « Discours sur les affaires étrangères (interpellation de M. Mauguin), prononcé le 20 septembre 1831, à la Chambre des députés » *D. p.*, t. I, p. 75 à 118. Pour ce discours, la version de l'édition Calmon n'est pas celle du *Moniteur* ; elle est en revanche très proche de celle du tiré à part. Nous avons préféré utiliser la version du *Moniteur* reproduite dans les *Archives parlementaires* qui paraît la plus proche du discours improvisé, les autres versions semblant avoir été retravaillées pour la publication.

à l'expérience », « Voilà, Messieurs, des faits éclatants », « Les faits d'ailleurs sont là ». Et mieux encore que les faits, les chiffres viennent apporter leur garantie de véridicité au docere : « Aujourd'hui, on le sait, la statistique l'a appris<sup>102</sup> », ainsi que toutes les connaissances géographiques et historiques de l'orateur (il connaît jusqu'à la capacité du port de Polangen qui « ne peut recevoir un navire de 50 tonneaux »). La machine du discours se veut pure rationalité : c'est la stratégie rhétorique adoptée par l'orateur. Pas de *pathos* mais des déductions : « Il résulte donc... », « Il n'est donc pas vrai... ». Et à ceux qui veulent exciter les passions, il faut opposer la raison, en particulier sur la Pologne, sujet privilégié de pathétique fondé sur la *miseratio* :

J'éprouve aussi, Messieurs, comme vous, un intérêt vif et profond en faveur de cette nation héroïque qui a rendu tant de services à la vieille Europe, et qui, tant de fois, s'est montrée en opposition avec l'ambition du Nord, qui a toujours inspiré un intérêt réel à toutes les nations, sans que jamais cet intérêt lui fût profitable ; eh bien ! sur cette nouvelle question, il y a encore eu une masse immense de déclamations, auxquelles il faut opposer la raison.

Le couplet obligé sur la « nation héroïque » n'est qu'un moyen de dénoncer le *pathos* (« les déclamations ») de l'adversaire et de démontrer ensuite, en s'appuyant sur la géographie et sur l'histoire, que la Pologne n'a jamais réussi à exister et qu'elle est impossible à faire puisque Napoléon lui-même n'y est pas parvenu : « Ce que je dis, Messieurs, n'est pas pour diminuer l'intérêt qu'excite la Pologne, je veux démontrer seulement que cet intérêt est tout de sentiment et non de politique ». Même position sur l'Italie : « À côté des termes généreux dans lesquels le principe [de non-intervention] avait été proclamé, se trouvait le bon sens, qui devait avant tout faire entendre sa voix ». Thiers définit ainsi son auditoire : celui des « hommes de sens ». Et c'est à ces hommes qu'il a déjà rappelé, dans la première partie de son discours, les dangers de la guerre révolutionnaire et des passions qu'elle excite :

J'ai entendu dire à beaucoup de nos collègues les plus éclairés qu'ils avaient reconnu l'impossibilité que la guerre se fit dans les circonstances graves où nous sommes, sans moyens extraordinaires. Qu'on ne dise pas que nous évoquons des fantômes ; ce n'est pas un fantôme que ce qui s'est passé, en août, à Varsovie.

C'est que l'approche du danger peut faire perdre la tête aux peuples les plus sages. Pour moi, ce qui m'a fait repousser la guerre, c'est la crainte des passions haineuses et féroces qui s'agitent dans la rue.

Ainsi, la guerre remet en cause le règne de la raison en réveillant les dangereuses passions populaires qui risquent de faire dégénérer la révolution de Juillet « en scènes sanglantes ».

La péroraison elle-même est tout entière consacrée à un bilan factuel : « Je demande la permission de mettre en présence les résultats du système de nos adversaires et ceux du système que nous avons suivi ». Et le seul effet oratoire que s'accorde Thiers est une double série d'anaphores : « la guerre » (9 fois), en position de complément ou d'attribut, accompagnée d'un

---

<sup>102</sup> C'est en effet dans la première moitié du siècle que se développe la statistique.

tableau catastrophiste de ses conséquences, pour caractériser le système adverse, et « la France » (10 fois) en position de sujet ou de complément d'agent pour montrer comment elle a retrouvé sa place dans le concert des nations. Ainsi, la célébration finale de la grandeur retrouvée de la France (« La France a assuré la liberté non dans tout le monde, mais depuis les Alpes jusqu'à la mer, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin ; dans cet espace tout n'est pas France, mais tout est liberté. La France, qui a pu, sans guerre, contrebalancer l'influence de toutes les puissances de l'Europe ») doit faire vibrer la fibre patriotique des députés et la glorification de sa contribution à l'établissement de la liberté, rappeler que le réalisme politique est aussi le meilleur moyen de faire triompher les grands idéaux.

Le discours contribuera, en tout cas, au succès de l'orateur, si l'on en croit les commentaires louangeurs de la presse, du *Journal des Débats* :

M. Thiers, dans une improvisation vive et spirituelle, a réfuté les allégations de l'honorable député, et réduit à rien les fantômes de son patriotisme. La discussion d'aujourd'hui n'a donc eu d'autre intérêt que de nous faire lire l'excellent discours de ce jeune député dont le talent grandit tous les jours et dont le bon sens hardi et logique paraît plaire beaucoup à la chambre <sup>103</sup>.

comme du *Temps* :

Il faut bien le dire, le plaidoyer de M. Thiers contre la Pologne est un chef d'œuvre de diction et d'éloquence, et ce jeune orateur a puissamment rempli dans cette séance les engagements qu'il avait contractés envers le ministère qui a soutenu son élection, mais n'a-t-il pas trop défendu ses protecteurs, et les ministres ont-ils bien pu lui demander tout ce qu'il a osé faire aujourd'hui pour eux<sup>104</sup> ?

Quant au *National*, qui ne peut être suspecté de complaisance, il consacre deux comptes rendus (les 20 et 21 septembre) au discours de Thiers et notamment à la question de la Pologne et ses divergences idéologiques avec l'orateur ne l'empêchent pas de reconnaître les qualités de son discours dans l'article du 21 septembre :

M. Thiers manie la langue politique avec une supériorité véritable ; il a des idées, de l'étude, de l'audace ; [...] Parti de ce fait que la royauté de juillet ne peut pas faire la guerre, il en déduit toutes les conséquences avec une netteté, une rigueur dont tout le monde ne doit pas lui savoir le même gré que nous.

Et l'article, consacré à la réfutation du point de vue de Thiers sur la Pologne, se termine ainsi :

Voilà des considérations qui, nous en sommes persuadés, se rapprochent beaucoup plus des vues de Napoléon que celles qu'a fait valoir M. Thiers avec un talent que personne ne lui contestera moins que nous, parce que ce talent, qui est rare, nous l'avons vu se former ; et ce n'est pas sans douleur que nous le voyons s'égarer au service d'une politique basse, petite, misérable, à laquelle les inspirations du cœur,

---

<sup>103</sup> *Le Journal des Débats*, 24 septembre 1831.

<sup>104</sup> *Le Temps*, 21 septembre 1831.

toujours si sûres, si fécondes, n'ont point de part.

La politique « basse, petite, misérable », c'est celle qui poursuit l'utile, et qui ignore « les inspirations du cœur », c'est-à-dire l'honnête.

### *Le discours de Mauguin*

Pour comprendre l'effet produit par le discours de Thiers, il n'est pas inutile de donner quelques exemples du style des orateurs auxquels il répond, Mauguin, d'abord, l'auteur de l'interpellation et l'opposant infatigable des premières années du régime, le très populaire général Lamarque ensuite, un des leaders de l'opposition républicaine dont les funérailles, le 5 juin 1832, seront l'occasion d'une tentative d'insurrection. Dès la première session de la monarchie de Juillet, ils avaient endossé le rôle d'opposants systématiques à la Chambre et Rémusat les avait ainsi évoqués :

Dès le commencement de la session, Mauguin avait essayé de donner à la Chambre toutes les allures du plein jeu parlementaire. Quelques-uns avaient paru le suivre, mais plutôt par l'instinct de leur nature et le tour de leur esprit que par un calcul concerté. Salverte tenait à paraître intraitable dans ses exigences démocratiques. Corcelle aimait à vociférer et Demarçay à quereller, et bientôt le général Lamarque, mécontent et déclamateur, ne trouva que dans une opposition ouverte le moyen d'exhaler ses appels aux passions belliqueuses, mais la masse de la gauche, quoiqu'elle pût fréquemment se séparer de la majorité et du gouvernement, n'était pas disposée à prendre Mauguin pour guide, ni pour organe. Il n'avait ni sa confiance, ni même ses opinions. Mauguin, quoiqu'il ait misérablement fini, était alors destiné à devenir, pendant un an ou deux, un personnage de quelque importance. Connu du public pour un avocat très avancé dans le libéralisme et qui parlait bien, il ne jouissait pourtant pas, dès lors, d'une parfaite considération au barreau et dans son parti. Il s'isolait par ses prétentions. Il se mettait volontiers en dehors des siens, et pliait peu devant leurs chefs habituels. [...] il appartenait à cette école révolutionnaire qui dans les révolutions adore la force plus que la liberté, et qui ne voit en elles que les occasions de faire arriver les roués sur les épaules des niais. Il avait entendu dire que Mirabeau, que Danton, hommes de désordre par leurs passions, n'avaient été populaires que par ambition, et cherchaient le pouvoir par la voie de l'anarchie. Or, la vanité de Mauguin, comme ses intérêts et ses besoins, le poussait à se régler sur ces modèles, sans avoir rien de leur grandeur, ni d'autres égarements que ceux d'un bourgeois dérangé<sup>105</sup>.

Malgré ce portrait plutôt négatif, Rémusat revient plusieurs fois sur le personnage de Mauguin, le « premier talent » d'une opposition qui l'admirait tout en se défiant de lui :

Mauguin était un improvisateur. Sa diction ne manquait ni de correction, ni d'élégance, ni même d'une certaine force. Mais l'affectation des finesses et des vues de l'homme d'État, unie au défaut le plus évident d'expérience et de discernement, l'exposait à des bévues, qui gâtaient ses meilleurs discours où perçait

---

<sup>105</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 392-393.



parfois avec bonheur un sentiment assez vif de la dignité de la France<sup>106</sup>.

Si Odilon Barrot est le chef reconnu de l'opposition<sup>107</sup>, c'est Mauguin, « parleur habile et résolu », qui joue le rôle le plus important dans les débats des premières années du régime<sup>108</sup>

Le 19 septembre, Mauguin a donc demandé des comptes au ministère sur ce qu'il avait fait pour sauver la Pologne, la Chambre ayant exprimé le vœu, dans l'adresse du mois d'août, que des mesures soient prises en sa faveur. Réfutant par avance les arguments du ministère tirés du lieu du possible, il commence par rappeler ce que la France pouvait faire pour la Pologne : la reconnaître, lui proposer une médiation, lui fournir des secours secrets ou mieux encore, des secours par la mer, demander compte à la Prusse de sa « neutralité perfide » c'est-à-dire tenir « le langage d'une grande nation » comme cela a été fait pour la Belgique :

Ce n'était pas seulement l'intérêt de la Pologne qui devait nous exciter à vous plaindre de la Prusse. Avez-vous oublié que nous-mêmes nous fûmes **offensés dans notre honneur national**, que nos dépêches n'arrivaient pas ; que les Français étaient emprisonnés, vexés, sans que la voix de notre diplomatie osât les soutenir ?

Ainsi, au lieu de tenir le langage qui vous appartenait comme représentant d'un **grand peuple**, vous avez souffert que la Prusse attaquât la Pologne, et **insultât** en même temps **le nom français**.

C'est donc d'abord le lieu de l'honnête, de la fierté nationale blessée que choisit Mauguin pour attaquer le gouvernement. Mais il ne se bat pas uniquement sur ce terrain puisqu'il continue ainsi :

Et vous l'avez souffert **sans avantage** pour la France, **avec perte** pour la Pologne ! Votre politique, en admettant que vous n'ayez aucune sympathie pour la cause polonaise, ne devait-elle pas être de faire durer sa lutte **glorieuse**, d'encourager ses **généreux** efforts ? Vous deviez, pour vous-mêmes, dans **votre intérêt**, soutenir la Révolution polonaise qui vous défendait, comme la Prusse devait se hâter d'éteindre le

---

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 421.

<sup>107</sup> Rémusat le dépeint comme « un très honnête homme » qui a « toute la probité qu'on peut avoir quand on n'a pas la franchise, une grande force d'âme pourvu qu'on ne lui demande pas celle qui domine par son initiative et s'impose par sa volonté, un grand talent dès qu'on n'exige pas cette vigueur lumineuse qui saisit et décide tous les esprits » : « Ses discours de ce temps, qui ne sont pas ceux qui ont produit le plus d'effet, sont remarquables par cet art de soutenir sans les avouer des doctrines qu'il n'a pas et de s'en distinguer sans les renier. [...] [Sa position] prêtait à cette critique que Guizot exprimait plaisamment, en disant que le talent de Barrot était de donner des culottes à des opinions qui n'en avaient pas » (*Ibid.*, p. 532).

<sup>108</sup> Rémusat ajoute : « De l'audace, un ton de discussion assez élevé, et une certaine indépendance lui valurent une importance du moment. Il compromettait son parti plus qu'il ne le servait. Sa continuelle et imprudente offensive contraignait Barrot à une constante défensive. Celui-ci passait son temps à couvrir des retraites, et il s'en acquittait le mieux possible. Je leur appliquais à tous deux ce que Plutarque dit, je crois, de Marcellus et de Fabius : qu'il étaient l'un l'épée et l'autre le bouclier de leur armée » (*Ibid.*, p. 532-533).

foyer de liberté qui la menaçait.

Habilement, il recourt également au lieu de l'utile, dont il montre qu'il n'est pas en conflit avec celui de l'honnête (auquel renvoient les adjectifs « glorieuse » et « généreux ») mais va au contraire dans le même sens.

Puis il choisit de se battre sur un autre terrain et passe à l'offensive :

Mais, Messieurs, la question n'est pas de savoir comment le ministère pouvait aider la Pologne ; mais de savoir pourquoi, dès le principe, il a manifesté l'intention de l'abandonner à son sort ; pourquoi, dans ses discours de tribune, on nous la représentait comme destinée à périr, lorsque dans le discours de la couronne on tenait un langage contraire.

Il va alors s'attacher à montrer que tous les actes du gouvernement témoignent de cette trahison puisque non seulement on n'a rien fait pour aider la Pologne mais qu'on a compromis le succès de sa révolte en lui conseillant d'attendre, accusation qu'il amplifie dans ce mouvement d'indignation, après une narration au présent et une gradation dans le drame qui font revivre les événements à l'auditoire et le ramène à la phrase scandaleuse de Sébastiani :

[...] et la Pologne, croyant aux promesses de notre diplomatie, s'abandonne elle-même, et on laisse à l'armée russe le temps de passer la Vistule. Varsovie est cernée, elle est assaillie ; Varsovie succombe !... et maintenant, dit-on, l'ordre règne à Varsovie !!! (Sensation.)

Et maintenant, comme on l'avait prédit, les Polonais meurent !

Ainsi, c'est sur nos promesses qu'il auraient compté ; c'est nous qui les aurions désarmés devant l'ennemi, et ils pourraient nous accuser de leur défaite. Ah ! du moins, Messieurs, qu'ils n'en accusent point la France ; ce n'est point elle qui fut coupable ! (Approbation à gauche.)

Ministres ! Vous avez à rendre compte au pays de ce que vous avez fait pour les malheureux Polonais. Est-il vrai que vous leur ayez recommandé de ne point tenter de nouveau le sort des combats ?

Est-il vrai que vous leur ayez promis que, dans le mois de juillet ou dans le mois d'août au plus tard, ils seraient reconnus par la France au moins ? Est-il vrai que, sur cette parole, ils aient voulu, en effet, retarder l'heure qui pouvait être définitive, et que tous leurs efforts n'aient tendu qu'à prolonger cette lutte ?

Et Mauguin va plus loin en demandant au ministère pourquoi il ne s'est pas opposé à la Prusse et même à l'Autriche, négligeant de « tenir le langage qui convenait à l'honneur, à la dignité, à l'intérêt perpétuel de la France ». Le lieu de l'honneur s'appuie ensuite sur la *miseratio*, déjà présente dans l'amplification précédente avec les « malheureux Polonais » qui meurent :

Mais maintenant que faites-vous pour sauver de la vengeance des vainqueurs le reste des héros qui sont encore à Varsovie ou qui errent dans les plaines de la Pologne ? Quel agent français avez-vous envoyé pour tenir un langage digne de la France et sauver les Polonais de la vengeance des Russes ? Quels navires français ont paru dans les mers de la Baltique pour recueillir ces familles fugitives à qui vous avez refusé du secours et qui vous demandent aujourd'hui un asile ?

En un mot, dites ce que vous avez fait et ce que vous voulez faire pour soutenir, non plus la nation

polonaise, puisque vous l'avez laissée périr, mais pour sauver ses restes de la *clémence* des vainqueurs.  
(*Mouvement.*)

Car pour Mauguin, la question polonaise n'est pas terminée : quel sera le sort de la Pologne dans les négociations qui vont s'ouvrir et quel rôle la France y jouera-t-elle ? Pour lui, la France a perdu tous les avantages qu'elle aurait pu retirer de la question belge en la laissant déclarer état *neutre* et en retirant ses troupes sous la menace de l'Angleterre. Il dénonce « l'humilité » des actes du gouvernement qui contraste avec le langage « haut et superbe » des conseillers de la couronne, énumère les questions non réglées qui sont autant de risques de guerre et termine en jetant l'alarme sur l'état de l'armée. Passant en revue les forces armées disponibles et se montrant également habile à appuyer sa démonstration sur des faits et des données chiffrées, il demande que des gardes nationales mobiles soient organisées afin d'être prêtes « à accourir au premier appel de la patrie ». Il demande que le gouvernement s'occupe des « questions d'indépendance nationale » et assure « la sécurité du pays ». Il conclut, après avoir énuméré un certain nombre de précédents qui devraient inciter à la prudence :

Ainsi, depuis un an, nous avons perdu nos forces, nous avons perdu toutes nos alliances, nous restons seuls, divisés entre nous, et nos divisions sont entretenues par l'or de l'aristocratie anglaise, qui cherche à fomenter des complots dans le sein de la France. Il est temps que le gouvernement ouvre les yeux, il est temps qu'il veille ; autrement il manquerait à ses devoirs, et la tribune serait obligée de les lui rappeler. (*Mouvement d'approbation à gauche.*)

Cette courte péroraison est sobre : Mauguin ne joue pas les grandes orgues de la patrie en danger, se contentant de titiller la fierté nationale avec « l'or de l'aristocratie anglaise », rappel également de l'idéologie républicaine. Il a réservé le *pathos* à la Pologne et a préféré fonder la dernière partie de sa démonstration sur le *docere*. Mauguin se révèle donc un orateur complet, sachant utiliser toutes les ressources de la rhétorique.

### *Le discours du général Lamarque*

Le général Lamarque, en revanche, n'hésite pas fonder une grande partie de son discours sur l'excitation des passions et c'est sans doute lui que Thiers, qui lui succède, vise par le terme de « déclamations ». Son exorde ne s'embarrasse pas de précautions, reprochant aux explications de Sébastiani de n'avoir pas éclairé « des faits accomplis et des résultats qui, contrairement à la dignité et aux intérêts de la nation, pèsent de tout leur poids sur l'administration actuelle », c'est-à-dire d'avoir compromis tant l'honnête que l'utile. D'emblée, il excite l'indignation contre le gouvernement en l'assimilant au régime honni de la Restauration, et réveille la haine, tant nationale qu'idéologique, contre les gouvernements absolus de la Sainte-Alliance :

Cette administration s'est, non pas seulement associée, comme Louis XVIII et Charles X, à la Sainte-Alliance, mais elle s'est placée à sa suite. Il ne pouvait pas en être autrement du moment qu'elle s'est engagée dans la voie qu'avait ouverte notre premier ministre, dès le moment qu'elle consentait à faire

partie d'un congrès où les voix des peuples n'avaient qu'un organe, et où, comme vous l'a si bien démontré notre collègue, M. Bignon, les gouvernements absolus et les puissances rivales avaient toujours une majorité assurée.

Ainsi, la Belgique « ne sera qu'un simulacre de royaume, qui n'aura qu'un simulacre de roi, qui fera bien de tenir toujours ses malles faites et d'avoir à Anvers, à Ostende, un paquebot prêt à le soustraire aux visites imprévues du prince d'Orange ». Ce qui se joue là, c'est « le premier acte d'une restauration plus importante à laquelle l'Europe travaille ». Évidemment, on est loin ici des discours de Thiers et de Guizot qui cherchent au contraire à montrer que des régimes fondés sur des principes différents peuvent coexister. Pour le général Lamarque, la guerre idéologique est une réalité :

Si l'on croyait détourner nos yeux de ce danger par quelques-unes de ces futiles combinaisons qui peuvent sourire aux vieux souvenirs d'un courtisan de l'Œil-de-Bœuf<sup>109</sup>, par des négociations à la Bernis, des mariages, des unions de famille, on se tromperait. Les nations sont aujourd'hui éclairées, elles savent ce que valent les liens entre les souverains, et l'histoire de Napoléon est là pour leur apprendre qu'il ne faut pas remonter à Agamemnon pour trouver un père qui ait sacrifié sa fille<sup>110</sup>. (*Rires ironiques au centre.*)

Nous avons vu Guizot dénoncer également les « combinaisons » de la diplomatie d'Ancien Régime. Mais il s'agissait pour lui de montrer qu'elles étaient désormais dépassées et remplacées par « des motifs qui se lient de plus près au sort des nations, qui intéressent plus vivement la conscience des peuples ». Le général Lamarque ne se prive pas de prendre pour cible les familles régnantes qui croient pouvoir faire revivre l'Ancien Régime et de dresser contre elles les « nations » éclairées. Mais il joue encore plus des passions nationales en s'élevant contre la neutralité de la Belgique, l'évaluant d'abord en termes de sécurité :

[...] ce serait, au contraire, ressusciter l'ancien traité des barrières, et nous priver de la seule ligne d'opération favorable, tandis qu'on laisserait aux ennemis le Luxembourg, qui, comme un bastion menaçant, s'avance dans la France, et offre le meilleur point d'attaque.

avant de réveiller l'honneur blessé de la France et ses sentiments anglophobes :

Mieux mille fois vaudrait rendre à la Hollande un pays qui fut le théâtre de la gloire des Luxembourg, des Villars, des Saxe, des Dumouriez et des Jourdan.

Militaire et citoyen, c'est la rougeur sur le front que j'ai entendu les explications à la fois vagues et forcées que l'on a données de notre évacuation de la Belgique, et il m'est démontré que les soldats de cette France, naguère si respectée, ont obéi aux ordres, aux ordres absolus des faiseurs de protocoles de Londres ; que ce sont eux qui ont marqué les étapes et expédié les ordres de route. (*Murmures aux centres.*)

---

<sup>109</sup> Nom d'une salle d'attente du château de Versailles, lorsque la cour s'y tenait.

<sup>110</sup> Allusion probable aux projets de mariage de la fille aînée de Louis-Philippe qui épousera le roi des Belges.

*Adhésion à gauche.*) Ainsi il mentait le journal quand il nous disait que *douze mille soldats resteraient en Belgique*. Wellington et les torys de la Chambre des pairs, et les ministres, qui sont aussi torys quand il faut humilier la France, en ont autrement ordonné. Ainsi il se trompe notre ministre de la guerre quand, se rappelant peu un passé plein de gloire et de force, il disait de nos soldats : *Ils n'en sortiront pas !...* Ils sont sortis, en laissant le lion de la Belgique debout sur le monument de Waterloo, en évacuant les places construites avec nos tributs, avant d'avoir assisté à leur démolition.

Le général Lamarque poursuit sur le même ton, fustigeant le ministère engagé sur la « pente rapide et honteuse des concessions », jusqu'à la Pologne, sommet de ce mouvement d'indignation, fondé sur le contraste entre l'héroïsme sublime de la Pologne et les compromissions de la France et de l'Angleterre :

La Pologne ! Serait-il vrai que cette héroïque nation qui n'avait offert sa poitrine à la lance des Tartares que pour nous servir de bouclier, va succomber parce qu'elle a suivi les conseils que lui ont donnés la France et l'Angleterre ?

Le général Lamarque n'apporte ensuite aucun argument nouveau, regrettant que la France n'ait pas été plus ferme avec la Prusse et qu'elle n'ait pas cherché à « exciter » la Turquie contre les Russes et terminant la première partie de son discours sur l'espoir que la « glorieuse lutte » de la Pologne ne soit pas encore terminée. La deuxième partie aborde, comme Mauguin, « les inquiétudes pour l'avenir » et le général Lamarque ironise sur les promesses du ministère :

A travers leur assurance percent des inquiétudes. *Nous conserverons la paix si nous sommes sages, nous ne serons pas envahis si nous sommes sages*, disait hier notre ministre des relations extérieures. (*Rires.*)

Et qui décidera si nous *sommes sages* ou si nous ne le sommes pas ? Où siègera le tribunal, l'assemblée des Amphyctions<sup>111</sup> ? Elle sera sans doute composée de rois ! Eh bien ! ils décideront que nous n'avons pas *été sages* dans le mois de juillet dernier. (*Nouveaux rires.*), lorsque nous avons renversé un trône et chassé une dynastie ; ils le décideront, et vous savez comme ils oublient, comme ils pardonnent.

De nouveau il s'agit pour lui de provoquer les passions nationales et l'indignation contre les puissances étrangères. La suite du discours dénombre les forces en présence, abandonnant pour un temps le *pathos* et s'appuyant sur les connaissances du militaire, et termine sur un appel à constituer une véritable armée de réserve pour assurer l'indépendance et la dignité de la France. La péroraison est une exhortation à « être forts et redoutables, même pour conserver la paix » et une demande de justification au ministre des affaires étrangères :

Quand on a sacrifié la Belgique, l'Italie et la Pologne, il faut qu'on se justifie, et c'est nous qui sommes autorisés à dire : *il ne faut plus de paroles, il faut des preuves !* Notre confiance est à ce prix. Scipion avait

---

<sup>111</sup> Députés des États grecs qui se réunissaient aux Thermopyles pour délibérer sur des affaires générales.

sauvé la patrie quand il rendait ses comptes en montant au Capitole. (*Mouvement d'approbation à droite et à gauche.*)

La dernière phrase du discours est révélatrice de son caractère oratoire : l'*exemplum* et sa référence à l'antique sont là pour donner de la grandeur au trait final, comme un ultime mouvement de toge. Le discours de Thiers qui le suit immédiatement présente donc le plus grand contraste avec ce style très oratoire, c'est-à-dire qui recourt essentiellement au *movere* et au style élevé qui le caractérise. Pas de véritable argumentation mais une succession de morceaux, de tirades, selon Thiers de « vaines paroles ». L'analyse du discours confirme le jugement de Rémusat sur sa « rhétorique travaillée et ampoulée », qu'il qualifie encore de « rhétorique assez banale ». Son témoignage nous permet d'avoir une idée de l'*actio* du général Lamarque puisqu'il ajoute que cette rhétorique « était apprise par coeur et récitée avec un art médiocre, d'une voix et d'une manière désagréables » et que le général « produisait plus d'effet à la lecture qu'à la tribune<sup>112</sup> ».

Pour répondre au général Lamarque, Thiers doit d'abord, comme l'a déjà fait Guizot à plusieurs reprises, reconquérir le terrain de l'honnête : à ceux qui disent que « la paix est un système d'égoïsme, et que ceux qui ne veulent la liberté que pour eux finissent aussi par la perdre », il répond que « c'est dans l'intérêt de la liberté que le gouvernement a voulu la paix ». Et il apporte la preuve suivante :

[...] la paix a consolidé l'ordre des choses établi par la révolution de juillet, tandis que la guerre l'aurait livré au sort des batailles.

Il s'appuie sur les exemples du passé et notamment sur celui de la Révolution française pour montrer que « la liberté ne subsiste pas au milieu des armes » et que la guerre compromettrait les progrès de la liberté qui « en ce moment est en travail dans le monde entier » en la livrant au « hasard » de la guerre. Après avoir ainsi réfuté l'accusation d'égoïsme, il invoque « la prospérité intérieure du pays », c'est-à-dire le lieu de l'utile :

On peut sans doute, et c'est très louable, comme simple individu, aller servir dans les rangs d'un peuple généreux qui combat pour son indépendance ; on peut lui dévouer sa fortune et sa vie ; mais quand on est chargé de la fortune de l'État, on doit à son pays prospérité, sécurité, on ne lui doit pas de lui faire courir les aventures. (*Très-bien ! très-bien !*)

Les valeurs d'un individu ne sont pas celles d'un État et Thiers redonne la première place au lieu de l'utile dans la hiérarchie des valeurs. Et il chiffre les sacrifices qu'exigerait une guerre pour inciter à la prudence.

---

<sup>112</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 420 et 519.

Il s'agit pour lui de répondre à l'argument selon lequel « la paix est impossible » puisqu'on est en présence, en Europe, de deux « principes politiques opposés ». À ses adversaires, qui ont ainsi recouru au lieu du possible, il répond qu'il faut deux conditions pour que deux principes politiques ou religieux entrent en lutte : « que des intérêts matériels se trouvent cachés sous ces principes, ou que l'exagération de l'un de ces principes rende toute réconciliation impossible ». La Réforme illustre la première condition et la Révolution française la deuxième. Si la première relève du lieu de l'utile (les États ne font la guerre que s'ils peuvent en retirer des avantages matériels), la seconde montre bien en quoi la Révolution a rendu complexe le lieu de l'honnête en érigeant des principes idéologiques en absolu. Si les valeurs ne se discutent plus, l'exagération, grand moyen rhétorique, n'a plus de sens, les grands principes sont dévalués et le *pathos* débouche sur le fanatisme, l'intolérance et donc la guerre. C'est pourquoi le nouveau régime doit savoir « modérer » son principe et c'est le sens qu'il faut donner à la sagesse, sens positif de prudence politique et non discipline de l'enfant soumis, comme voulait le faire entendre le général Lamarque. D'où cet éloge de la sagesse dans le discours de Thiers, qui conduit à une résolution du conflit de l'honnête et de l'utile :

La sagesse est un besoin non seulement pour les individus, mais aussi pour les nations. En effet, Messieurs, étions-nous sages en 93 ? L'étions-nous quand nous faisons des départements français au delà du Rhin et des Alpes ? Non certainement. Les nations ont donc aussi à être sages ; et c'est en ce sens qu'on peut dire : qu'il nous faut l'être pour avoir la paix.

Ainsi donc, nous voulons la paix dans l'intérêt de la liberté et de la prospérité du pays, et cela dépend de notre bonne conduite.

La deuxième partie du discours qui s'attache à justifier la politique de la France dans les différentes négociations ne fait qu'appliquer ces principes aux cas particuliers. En ce qui concerne la Belgique, le gouvernement n'a manqué ni à la « dignité », ni aux « intérêts » du pays : sa politique a été de conciliation, non de concessions. Pour la Pologne, Thiers réfute le lieu de l'utile (la Pologne est trop loin de la France pour être un allié utile, sans véritable puissance, elle n'a pu avoir que des « élans chevaleresques ») et celui de l'honnête par le lieu du possible : il y a « une difficulté insurmontable » à faire une Pologne et les assertions inverses ne sont que des « chimères ». L'Angleterre elle-même, « cette nation grande, libre, généreuse, qui sympathise à tous les nobles sentiments » a refusé d'intervenir. Quant à l'Italie, le principe de non-intervention était « vrai et utile » : « La France ne doit et ne peut intervenir que là où son propre intérêt l'exige, et cela, dans l'intérêt du libéralisme lui-même ». L'Angleterre n'a jamais entrepris de guerre pour la religion protestante, « toute zélée qu'elle est pour cette religion » et se conduit avec plus de méthode :

En devenant puissante elle-même, elle devient une égide plus sûre pour la religion protestante.

De même, la France ne peut servir utilement la cause du libéralisme qu'en maintenant sa puissance, et non pas en embrassant étourdiment la querelle de tout le libéralisme de l'Univers.

Les valeurs de nouveau conciliées, il ne reste plus à Thiers qu'à montrer que grâce à ce système, la guerre n'est plus à craindre et à opposer au bilan prévisible du système adverse (le risque de perdre la liberté, les sacrifices en vies humaines et en moyens financiers, un « gouvernement passionné comme il en faut pour la guerre ») celui de la grande œuvre politique du gouvernement : une armée de 400,000 hommes et des gardes nationales, la confiance de toutes les nations en raison de la « loyauté » de la France dans les négociations, l'indépendance de la Belgique, la Pologne qui « n'a pas vécu » mais « a existé quelque temps de plus » (!), le retrait des Autrichiens d'Italie, bref la liberté « depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin ».

### **b. Le discours de Guizot (20 septembre 1831<sup>113</sup>) en réponse à La Fayette**

Il s'agit d'un discours de combat, comme celui du 11 août. Guizot y attaque le parti révolutionnaire mais sur le terrain des affaires extérieures puisque c'est le sujet de l'interpellation Mauguin : « Je ne viens donc pas défendre le ministère suffisamment défendu ; je viens attaquer la politique, les idées, les intentions, les actes de ses adversaires qui sont les nôtres ». Cette déclaration est d'ailleurs l'occasion d'un incident. Le mot « intentions » provoque des réactions : « *Plusieurs voix à gauche.* – Comment les intentions aussi !... (*Agitation.*) » et à la fin de son discours, Guizot doit répondre à Odilon Barrot, Laffitte, Sans et diverses autres voix qui lui reprochent d'avoir employé ce mot. Il commence par nier énergiquement : « Depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, je n'ai jamais inculpé les intentions de personne. Je prie ceux de mes honorables collègues qui ont le souvenir de ce que j'ai pu dire à cette tribune, de se rappeler que j'ai toujours professé pour les intentions le plus profond respect », niant, sans doute de bonne fois, ce que tous les députés ont entendu, et doit finir par une rétractation : « Je n'ai aucun souvenir d'avoir prononcé le mot *intention* ; si je l'ai dit (*Oui, oui !*) je le désavoue. (*Marques de satisfaction.*) ». Dans une note du discours tiré à part, Guizot précise : « Ce mot a été, dans la Chambre, l'objet de vives réclamations. J'ai soutenu et j'étais fermement convaincu que je ne l'avais point prononcé. Je dois croire, d'après de nombreuses assurances, qu'il m'est échappé dans l'improvisation. Je l'ai désavoué sans hésiter, car je n'ai jamais et n'attaquerai jamais les intentions de mes collègues. ». Comment comprendre qu'il s'agisse d'un point aussi sensible ? Il semble qu'il y ait là un interdit. Attaquer les intentions, c'est enfreindre l'éthique parlementaire<sup>114</sup>. On retrouve ailleurs cet interdit : dans une courte intervention, le 12 août 1831, Guizot répond pour justifier le langage qu'il avait tenu dans son discours du 11 août et répondre à Odilon Barrot intervenu pour, selon Guizot, « excuser le parti républicain » et « le tirer

---

<sup>113</sup> « Discussion à l'occasion des interpellations adressées par M. Mauguin au ministère sur les troubles survenus dans Paris. (Chambre des députés, séance du 20 septembre 1831) » *H. p.*, t. I, p. 275-291.

<sup>114</sup> Rémusat écrit à propos de cet incident : « Guizot dressa un acte d'accusation en forme contre l'opposition, en l'attaquant dans ses intentions, c'est-à-dire dans le but final qu'elle se proposait d'atteindre. Et ce mot d'*intention* qui ne doit jamais être prononcé en blâme fit un grand bruit. » (*Mémoires de ma vie*, t. II, p. 535)



d'embarras ». Odilon Barrot intervient alors : « Vous vous trompez complètement sur mon intention ». L'échange se poursuit ainsi :

*M. le Président.* – N'interrompez pas, vous répondrez.

M. ODILON BARROT. – Il n'est pas permis de dénaturer ma pensée.

M. GUIZOT. – Je n'accuse en aucune façon les intentions ; je fais seulement remarquer la fausseté et l'embarras de la position.

Peut-être peut-on voir dans cet interdit sur les *intentions* une réaction aux excès de la Révolution. Ainsi Thiers, dans son discours du 9 août, déclarait : « On ne pensait pas à recommencer les inquisitions de 1793, à aller chercher la pensée des hommes dans leur tête et les proscrire en masse. » Car qu'est-ce qu'« attaquer les intentions » si ce n'est « aller chercher la pensée des hommes dans leur tête » et donc une forme d'inquisition ? On trouve ainsi toujours, à l'horizon des débats parlementaires de la monarchie de Juillet, le « fantôme », selon le mot de Thiers, de l'autre révolution comme repoussoir, non seulement dans ses actes (« Il est impossible que l'Europe ne se souvienne pas des conséquences que la Révolution française avait eues pour elle », dit Guizot), mais également dans son langage.

Et c'est bien un langage plus encore que des actes que Guizot entend dénoncer ici : le langage du parti révolutionnaire qui recourt au *pathos* pour porter la révolution à l'extérieur, sans se soucier des conséquences que peut avoir un tel langage pour les peuples concernés. Ainsi, il s'en prend en ces termes à un *système* qui prétend concilier la paix et la propagande :

Eh bien ! messieurs, sans prétendre à concilier les contradictions de ce système, je dis que l'opposition en a constamment tenu le **langage** : je dis qu'elle a **provoqué toutes les passions**, qu'elle a **élevé toutes les plaintes** que ce système suppose ;

[...] on n'a voulu rester en arrière d'aucune insurrection, d'aucun projet de révolution, d'aucune tentative de ce genre ; on les a tous accueillis, proclamés ; on s'en est montré le patron, sans s'inquiéter de savoir si on était en état de les faire réussir ; on s'est porté fort en leur faveur, au nom de cette France qu'on ne représentait pas, qu'on ne gouvernait pas, dans laquelle on était hors d'état de prévaloir par la liberté, la discussion et la publicité

Guizot montre ensuite ce discours à l'œuvre, pays par pays, pour l'Espagne tout d'abord :

Il fallait le prévoir ; il ne fallait pas pousser ces hommes en propageant sans cesse les idées, les sentiments qui ont de tels résultats. On faisait presque à ces hommes un devoir d'honneur d'aller délivrer leur pays d'un mauvais gouvernement. Quand on ne les y aurait pas poussés individuellement, ce que je ne veux pas savoir, on les y a poussés d'une manière générale **par un langage imprudent, en provoquant des sentiments** qui exercent une grande puissance, et on les a envoyés tenter en Espagne une insurrection impossible.

Guizot montre donc comment le discours adverse manipule ses destinataires en recourant aux grands sentiments. Même dénonciation pour les autres pays et en particulier pour la Pologne

désignée par « cette belle cause », cause pour laquelle il est trop facile de manipuler et donc de tromper ses partisans :

[...] je me serais éternellement reproché de dire un mot qui pût tromper mon pays, en encourageant des espérances que je ne partageais pas. Je dis tromper mon pays, et c'est avec dessein. Il est aisé, messieurs, de dire à cette tribune, entre nous quatre cent députés tranquillement assis dans cette enceinte : « La Pologne ne périra pas ». Il y a eu cependant de bonnes causes perdues dans le monde.

Guizot reproduit ainsi le langage des grands sentiments, celui du *pathos* pour mieux dénoncer son caractère irresponsable. S'il ne va pas jusqu'au cynisme de Thiers pour expliquer les causes de l'échec de la « malheureuse Pologne » (et il y a là presque une épithète de nature tant le pathétique est associé à la Pologne), il invoque les décrets impénétrables de la Providence, avant de montrer comment les encouragements donnés au « parti violent, imprudent » ont causé l'échec de la révolution polonaise. De façon générale, il oppose à ses adversaires les leçons de l'histoire (pour chaque pays, Guizot appuie sa démonstration sur une analyse historique et sa connaissance de l'histoire récente des États-Unis lui permet de réfuter La Fayette), des documents (une lettre de Washington à ses ministres et un message aux deux Chambres) et même des témoignages personnels (« Pour mon compte, d'après ce que j'ai pu recueillir de renseignements... »). Le *docere* joue donc un rôle plus important dans ce discours que dans le précédent. Mais on y retrouve la même « mise en ordre » du monde par des séries de termes équivalents et antithétiques qui déterminent deux *systèmes* antagonistes, la même façon de « verrouiller » l'interprétation de la situation politique : « Les choses étant telles, la situation de tout le monde ainsi établie, que pouvait faire le gouvernement français ? Il n'y avait évidemment que deux systèmes : ... » :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre, contre les méfiances et les terreurs de l'Europe, toutes les précautions nécessaires,</li> <li>- armer le pays,</li> <li>- se tenir en état de défense</li> </ul> <p>et en même temps s'efforcer de rassurer l'Europe,</p> <p style="padding-left: 40px;">de dissiper ses méfiances,</p> <p style="padding-left: 80px;">ses craintes,</p> <p style="padding-left: 40px;">de lui prouver qu'un état régulier,</p> <p style="padding-left: 80px;">tranquille,</p> <p style="padding-left: 40px;">pouvait s'établir en France,</p> <p>de continuer avec l'Europe de bonnes et pacifiques relations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- se constituer en état de volcan au milieu de l'Europe,</li> <li>- couvrir l'Europe de feu,</li> <li>- proclamer sur-le-champ l'incompatibilité de l'ordre social français avec l'ordre social européen,</li> </ul> <p>et les mettre tous deux aux prises</p>
<p>C'était là le système qui se présentait</p>	<p>le système fanatique, odieux, impossible en</p>

naturellement à un gouvernement sensé ; c'est celui qui a été tenté en bien ou mal, avec plus ou moins de succès, par tous les ministères qui se sont succédé depuis quatorze mois.	définitive à faire réussir, mais qui cependant pouvait trouver en Europe des forces morales et matérielles qui lui fussent propres, ce système n'a été conseillé par personne ; personne dans l'opposition n'a osé sérieusement le proposer.
--	--

Comme dans le discours précédent, l'opposition parlementaire est disculpée des excès du parti révolutionnaire, mais c'est pour mieux, cette fois, dénoncer ses imprudences, et notamment ses imprudences de langage. Et cette dénonciation conduit Guizot, dans la péroraison, non seulement à élever le débat mais surtout à le déplacer en superposant à l'opposition :

pouvoir absolu	liberté
régime despotique	régime constitutionnel

une autre opposition :

anarchie	ordre
esprit antisocial	esprit social
principes intérêts passions désorganisatrices	principes intérêts passions conservatrices

ce qui lui permet de réconcilier l'ordre et la liberté et de faire de la France la championne des deux causes. L'unité du système étant ainsi rétablie, il ne reste plus qu'à lui opposer le parti où « le mal domine », qui « est lié à la cause des mauvaises passions, des mauvais sentiments, des mauvais intérêts, plus qu'à la cause de la liberté et de l'ordre » et d'avertir les peuples étrangers, à travers la Chambre, que ce « parti leur promet ce qu'il ne peut leur donner ».

Enfin, si dans ce discours Guizot fait preuve de moins de violence dans l'attaque et fait davantage place à la démonstration, il n'en subsiste pas moins une certaine véhémence dans la dénonciation du parti adverse, que ce soit dans la péroraison qui fait resurgir le « mal » qui se trouve dans ce parti et son influence « fatale », ou dans l'évocation de son système traversée par la métaphore récurrente du volcan (« N'est-ce pas un volcan qui vient de se rouvrir au milieu de l'Europe ? » « c'était de se constituer en état de volcan au milieu de l'Europe, de couvrir l'Europe de feu », « cette guerre volcanique »), métaphore d'autant plus frappante que Guizot (comme Thiers d'ailleurs) n'abuse pas des métaphores. Le système est également qualifié par un certain nombre de termes appartenant au registre de l'excès et de la déraison : « mille rêves », « mille folies », « des pensées folles dans leur grandeur », « système fanatique, odieux, impossible en définitive à faire réussir ». On a donc, dès le début du discours, un mouvement d'amplification oratoire avec, outre les termes hyperboliques, une interrogation oratoire (« y a-t-il, dis-je, quelqu'un parmi les hommes sensés de l'opposition ou en dehors, qui ait proposé ce système ? »)

et des anaphores qui permettent l'amplification des périodes. Véhémence également dans la *propositio* qui en découle et prend la forme d'un réquisitoire fondé sur une gradation (« ...je dis que...je dis que...On a fait plus : ce qu'on ne pouvait faire prévaloir en France, ce qu'on ne pouvait conseiller en France, on l'a promis au dehors ; on n'a voulu...on les a tous accueillis...on s'en est déclaré...on s'est porté...Savez-vous ce qu'on a fait...? on a fait... »). Les actions qui font l'objet de l'acte d'accusation sont évoquées dans une série de propositions courtes avec, à l'intérieur, des groupements binaires ou ternaires qui créent un effet d'accumulation et doivent provoquer l'indignation. On est bien dans le *pathos* et l'auditoire réagit en conséquence : « *Sensation* ». Les preuves ne viendront qu'ensuite. Comme dans le discours précédent, Guizot est à la limite de ce qu'autorisent les convenances parlementaires (le lapsus sur le mot « intentions » est en cela révélateur de son côté « Robespierre doctrinaire »). Il en a d'ailleurs conscience et lorsqu'il intervient de nouveau dans le débat le lendemain, il déclare dans l'exorde :

Il peut m'arriver de traiter vivement des questions générales, d'attaquer vivement les sentiments, la conduite ; mais je regarde la modération comme un devoir strict, toutes les fois qu'il s'agit des personnes. La Chambre me fera l'honneur de croire que je ne sortirai jamais des bornes de la plus rigoureuse mesure.

Et on trouve dans la presse des échos de cette violence qui n'arrive pas toujours à se masquer : *le Temps* (21 septembre) parle de « la verdeur des attaques de M. Guizot » et ajoute, englobant Thiers et Guizot dans un même mouvement :

si le ministère a été défendu avec habileté, il ne l'a pas été sans violence. Nous avons retrouvé à la tribune cet esprit de rudesse et d'irritation qui se reproduit dans les journaux comme dans les actes du pouvoir actuel.

### *Le discours de La Fayette*

Cette fois encore, il n'est pas inutile de donner une idée du discours qui a précédé celui de Guizot et a suivi celui de Thiers, d'autant plus que c'est La Fayette qui a pris la parole, grande figure du parti du mouvement. Mais son style n'est pas celui du bouillant général Lamarque et Rémusat nous dit qu'on peut remarquer dans ces discours combien, à cette époque, « il était encore modéré, dynastique<sup>115</sup> ». Dès l'exorde, il adopte l'*èthos* de l'homme sage qui est au-dessus des partis :

Messieurs, ce n'est pas, en général, de l'opposition parlementaire que je viens faire à cette tribune.

Quelque honorables que soient ces luttes politiques, je ne trouve, ni dans ma situation, ni dans mes goûts, le désir d'y consacrer la soixante-quinzième année de ma vie.

Mais, quand je vois ou quand je crois voir des institutions politiques qui s'écartent de la direction donnée à la France par la Révolution de juillet, ou quand je crois qu'on nous fait descendre de la hauteur

---

<sup>115</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 519.

où cette Révolution nous avait élevés, je sens qu'il est de mon devoir de m'en exprimer, non avec un emportement que je plains, non avec des insinuations que dès longtemps je suis accoutumé à apprécier, mais avec franchise et bonne foi.

Plus loin, c'est encore son âge qui lui permet d'adopter vis-à-vis du jeune Thiers la position une position un tant soit peu condescendante, tout en provoquant les rires :

Messieurs, après les discours que vous venez d'entendre, vous me permettrez quelque longueur dans ma réponse. (*Rires.*) Je ne m'attendais pas à réfuter, je ne dirai pas un échafaudage historique ou politique ; cette expression ne conviendrait point ; je crois même que mon âge ne me dispenserait pas de m'en abstenir. (*Très-bien !*)

Néanmoins, je dois relever quelques erreurs du préopinant.

Et il revient sur trois assertions de Thiers concernant la première révolution, appuyant sa réponse sur son propre témoignage :

J'arrive à ce que l'honorable préopinant a dit sur nos premières armées régulières, auxquelles seules, a-t-il dit, nous avons dû nos premiers succès. J'ai eu l'honneur, trop peu de temps pour mes vœux, de faire partie de ces armées. Hé bien ! j'affirme que les deux tiers au moins de ces armées étaient composées des bataillons volontaires de nos gardes nationales.

Évoquant l'*Histoire de la Révolution* de Thiers et rappelant que l'auteur y a parlé de lui « d'une manière obligeante », il corrige le parallèle avec la situation actuelle pour contester que « les crimes et les violences de 1793 » puissent de nouveau se produire :

La liberté ne veut ni de l'anarchie, ni de la tyrannie. (*Non ! non !*) Et quelque division que sur d'autre point il puisse y avoir dans les esprits, j'ose croire que j'exprime ici l'opinion et les sentiments de la France entière.

Il apparaît donc comme le gardien de l'héritage de la Révolution et s'efforce d'en rétablir une image plus rassurante contre ceux qui agitent son spectre pour effrayer l'opinion. Inversement, il fait craindre un retour en arrière si l'on suit les idées du ministère qui pense que la France a déjà plus de liberté qu'elle n'est en droit d'en exiger :

Avec de telles idées, il faut bien le reconnaître, on risque de remonter à une quasi-restauration, on va jusqu'à craindre le nombre des électeurs au point où il est porté aujourd'hui.

Le même sentiment peut, de bonne foi, se porter sur nos relations extérieures.

C'est donc au nom de la fidélité aux principes de la révolution de Juillet et de la « grande hauteur » où elle a placé la France que La Fayette juge la politique extérieure, se défendant de vouloir la guerre (« Émeute et guerre sont deux mots de passe dont on s'est servi. ») mais ne voulant pas « de la paix à tout prix », « de la paix aux dépens de la paix et au prix de la paix elle-même ». Car « il ne suffit pas d'être sage », il faut « être ferme et énergique pour conserver la paix ». Or, il s'interroge : la paix a-t-elle été « accordée » ou « demandée d'une manière humble

et indigne de notre fierté » ? À la différence de Mauguin ou du général Lamarque, il n'adopte pas la position de celui qui accuse mais de celui qui demande des explications. Il dira plus loin : « Ce fait est-il vrai ? Je ne l'affirme pas ; mais j'avoue que j'ai besoin d'une dénégation de la part de MM. les ministres ». C'est pourquoi il y a peu de *pathos* dans son discours qui alterne les explications qu'il donne lui-même sur des accusations portées contre lui et celles qu'il demande au ministère. Ainsi, pour la Pologne, le reproche de n'avoir pas tenu un langage ferme à la Prusse est énoncé dans une phrase interro-négative et ne débouche pas sur un mouvement d'indignation mais sur l'expression grandiloquente et vaine d'un espoir pour sa survie :

N'était-ce pas le cas, Messieurs, de déclarer à la Prusse qu'elle ne devait pas s'immiscer dans une cause qui n'était pas la sienne ? Messieurs, la nation polonaise subsistera néanmoins, je n'en doute pas ; elle peut être accablée, vaincue, elle subsistera néanmoins, je n'en doute pas ; la noble nation polonaise deviendra encore une fois une barrière pour la civilisation.

La suite du discours est tout aussi mesurée dans l'attaque :

M. le ministre nous a donné quelques espérances sur les dispositions de l'empereur de Russie ; j'aime à croire qu'elles se réaliseront, j'aime à croire que ces paroles seront plutôt des *décrets de la Providence* que lorsqu'il disait : Les nobles seront décapités, les roturiers envoyés en Sibérie, les enfants conduits en Russie pour y être élevés. Certes, ce n'était pas la Providence qui lui inspirait ce langage.

Malheureusement, nous ne pouvons trop disserter de ce qu'il y a à faire pour la Pologne ; mais j'aime à croire que cette belle cause n'est pas perdue, que le ministère fera tout ce qu'il faut pour la sauver encore. Je crois à ses bonnes intentions, mais je ne crois pas depuis longtemps à la fermeté de son langage ; je le lui dis sans humeur et avec franchise.

Si je trouve que son système peut sans mauvaise intention, mais par erreur, par aveuglement, compromettre la Révolution, le gouvernement, auquel il serait assez juste de croire que chacun de nous est attaché en proportion de ce qu'il a contribué à son établissement... (*Adhésion.*) Eh bien ! si je crois tout cela, je dois le dire : je ne vois rien d'hostile pour les individus, mais je vois un devoir sacré à remplir envers la patrie.

Assurément, ce n'est pas à La Fayette qu'on pourra reprocher comme à Mauguin l'amertume ou l'irritation de ses attaques. Les précautions dont il entoure ses reproches sont-elles l'effet d'un souci tout particulier des convenances parlementaires ou la traduction des ambiguïtés du personnage et de ses hésitations ? Elles tranchent en tout cas avec certaines expressions qui portent encore en elles la violence de la première révolution. Par exemple :

[À propos de la première révolution] La guerre a commencé le jour où les cabinets étrangers, les cabinets du despotisme, de l'aristocratie, ont reconnu qu'il s'agissait de liberté et d'égalité en France.

[À propos de l'Italie] Le brigandage [...] subsistera toujours dans un pays gouverné par des prêtres et des aristocrates ennemis de toute idée généreuse.

J'aime à croire que, si les puissances étrangères nous attaquent, si elles nous forcent à faire une guerre de propagande, nous ferons un appel aux populations contre le despotisme et l'aristocratie.

On pourrait citer également les « patriotes italiens » qui « se trouvaient au milieu des barricades élevées contre le despotisme » ou encore les « patriotes » belges, luttant contre la Restauration orangiste. Or, ces termes qui ne sont pas, dans ce discours, employés pour exciter les passions ne sont plus que des traces de langue de bois révolutionnaire, des signes d'appartenance idéologique mais qui, ici, ne semblent pas porteurs de passions chez celui qui les prononce. Mais ces mots sont autant de signaux pour ceux qui les entendent ou qui les lisent, surtout lorsque c'est La Fayette qui les prononce, et lorsqu'il déclare à la fin de son discours : « On croit qu'il faut faire une guerre d'échiquier ; non, Messieurs, c'est une guerre de principes qu'il faut faire, une guerre de liberté », cela ressemble fort à un appel à la guerre révolutionnaire.

Guizot aura beau jeu, dans son intervention, de dénoncer les belles paroles irresponsables de La Fayette (« Il est aisé, messieurs, de dire à cette tribune, entre nous quatre cent députés tranquillement assis dans cette enceinte : “La Pologne ne périra pas” ») et ses contradictions (« vous venez de l'entendre à cette tribune, on s'est prononcé en même temps contre la guerre et pour la propagande. Je ne me charge pas de la conciliation de ces deux idées »), attaquant ceux qui parlent au nom de l'honnête sans se soucier de l'utile :

[...] on a fait comme ces malheureux qui mettent au monde des enfants sans s'inquiéter de savoir s'ils sont en état de les nourrir et de les élever.

En Espagne, on a « gaspillé » le moyen de négociation dont la France disposait c'est-à-dire les réfugiés espagnols en leur faisant presque « un devoir d'honneur d'aller délivrer leur pays d'un mauvais gouvernement » alors que l'insurrection était « impossible ». En Italie, on a poussé à un « mouvement précoce et prématuré » donc inopportun. En Belgique, alors que la chute du royaume des Pays-Bas avait été comprise comme une « nécessité » par l'Europe, les tentatives de l'opposition ont été causes de désunion et de faiblesse. Et quant à la Pologne, même s'il se défend (le terrain est sensible) de faire des reproches à ces « braves qui ont succombé malheureusement », Guizot explique qu'« il y a eu là un parti violent, imprudent, qui a voulu ne laisser aucune ressource et mettre son pays dans la nécessité de vaincre l'empire russe ou de périr » alors que le « parti modéré, prudent, réservé [...] ne voulait pas condamner irrévocablement son pays à la nécessité d'un plein succès ». Certes il est beau de savoir mourir pour la liberté, de sacrifier l'utile à l'honnête, mais contraire aux intérêts de la France dans une Europe qui craint plus que tout les révolutions. Or, « rien n'est bon, rien n'est possible, tant que la question révolutionnaire sera dans cet état flagrant, dans cet état d'irritation dont l'Europe tout entière est saisie ». Guizot repousse donc pour finir les idées de ses adversaires du côté du désordre et du mal pour faire du gouvernement actuel de la France le champion tout à la fois de l'ordre et de la liberté : la liberté que promet le parti révolutionnaire ne vaut rien sans les moyens de la réaliser.

#### 4. Les discours sur l'abolition de l'hérédité de la pairie

Ces discours vont permettre d'aborder un autre aspect des talents de Thiers et Guizot puisque le débat porte cette fois directement sur une question théorique de droit constitutionnel et qu'il s'agit, de plus, de la dernière grande loi prévue par la Charte pour l'organisation des pouvoirs publics. Selon l'article 23 de la Charte de 1814, les pairs étaient nommés par le roi : leur nombre était illimité et le roi pouvait les nommer à vie ou rendre leur fonction héréditaire. L'article 68 de la nouvelle Charte avait simplement annulé les dernières nominations faites par Charles X et stipulé que l'article 23 serait soumis à un nouvel examen dans la session de 1831, reportant ainsi la délicate question du mode de désignation des pairs et de l'hérédité de leur fonction. Casimir Périer avait donc déposé un projet le 27 août 1831 à la Chambre des députés. Il était opposé à titre personnel à l'abolition de la pairie mais avait renoncé à la défendre en raison de l'hostilité de l'opinion à l'hérédité, position inconfortable que Rodolphe Apponyi commente en ces termes :

Casimir Périer, dans son discours sur la proposition de loi contre l'hérédité, a fait un singulier aveu. Il cède à l'opinion de la majorité, quoiqu'elle soit contraire à la sienne, ce qui veut dire qu'il se range dans l'opposition contre lui-même et qu'il ne trouve d'autre moyen de gouverner que de passer à l'ennemi. Un ministère qui, pour rester au pouvoir, abdique son système, est un corps qui pour vivre se séparerait de son âme. La conduite du président du Conseil démontre que pour gouverner, il est obligé de céder à la révolution. Le système tout monarchique, tout aristocratique professé par M. Périer dans le préambule de la loi, montre bien ce qu'il voudrait faire et c'est précisément le contraire de ce qu'il fait. Le public le sent, et de là cette inquiétude, ce malaise dans tout le corps social<sup>116</sup>.

La loi prévoyait en effet que le roi choisissait les pairs, sans limite de nombre (ce que Casimir Périer était parvenu à maintenir contre ceux qui souhaitaient une Chambre élue), mais que la dignité en était viagère. Les motifs étaient les suivants : la monarchie représentative reposait sur deux principes, un principe de durée et un principe de progrès, et chacun des deux pouvoirs délibérants était le dépositaire d'un de ces principes. Ainsi, la Chambre des pairs était chargée de maintenir la stabilité des institutions et devait émaner d'un pouvoir stable comme le sien. La Chambre des députés devait hâter le développement et l'amélioration des lois politiques et administratives et émaner d'un pouvoir mobile comme le sien : le corps électoral. L'inamovibilité des pairs leur permettait d'échapper à la fois à l'influence du trône et à celle du pays. La possibilité pour le roi de créer de nouveaux pairs était le moyen de combattre la formation d'une majorité hostile et équivalait au droit de dissolution à l'égard de la Chambre des députés. Quant à l'hérédité, elle avait, certes, rendu de grands services à la cause libérale sous la Restauration, mais le sentiment public lui était généralement hostile. La commission introduisit en outre, pour

---

<sup>116</sup> *Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850) Journal du Comte Rodolphe Apponyi attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris, op. cit., t. II, p. 61.*



empêcher les nominations de faveur, une classification de hautes dignités et situations sociales dans lesquelles devaient être circonscrits les choix du roi.

Le débat qui s'engage est paradoxal. Il s'agit de décider d'une question institutionnelle essentielle pour le régime, et en même temps, le résultat semble joué d'avance. Victor de Broglie l'évoque ainsi dans ses *Souvenirs* :

[...] ce fut plutôt une joute [*sic*], un tournoi, une vraie passe d'armes qu'un débat pour tout de bon, tant le résultat était imposé par l'ensemble des circonstances et le pitoyable état des esprits. L'hérédité eut tous les honneurs de l'éloquence. Défendue avec éclat par M. Thiers, qui fit là son début d'homme d'État et promit ce qu'il a tenu ; par M. Royer-Collard, solennellement drapé dans son manteau de Jérémie ; par M. Guizot, qui jamais ne s'est élevé plus haut ; attaquée, en revanche, par ce fatras de lieux communs égalitaires qui, pris au pied de la lettre, auraient entraîné la royauté avec la pairie, et restreints dans les limites du bon sens maintenant la pairie héréditaire comme la royauté, on peut affirmer que sa cause fut aussi manifestement gagnée en principe qu'inévitablement perdue en fait<sup>117</sup>.

Guizot reconnaît dans ses *Mémoires* que c'était « une question perdue avant d'être discutée ». Pourtant, la supériorité des discours prononcés en faveur de l'hérédité fut largement reconnue. Rémusat explique que seuls les partisans de l'hérédité étaient bien sûrs de savoir ce qu'ils voulaient et qu'« ils y allaient d'autant plus résolument qu'ils étaient assurés de ne pas l'obtenir » :

Le reste de la Chambre savait qu'elle ne voulait point de l'hérédité, mais rien de plus. Comment la remplacer ? On n'était pas d'accord ; on n'y avait guère pensé. Ceux qui avaient une idée n'étaient pas assurés qu'elle fût bonne. L'opposition elle-même n'avait pas un système auquel elle fût sincèrement ralliée. Elle avait trop cru à une solution révolutionnaire.

La discussion se ressentit de cette incertitude universelle ; elle fut bien au-dessous des grands débats législatifs de la Restauration<sup>118</sup>.

Malgré les interventions de Thiers, Royer-Collard, Guizot et Berryer, les meilleurs orateurs du moment, la Chambre se prononça contre l'hérédité, soit qu'elle n'osât pas, en cette circonstance, aller contre ce qui semblait être le vœu du pays, soit qu'elle restât trop marquée par l'opposition à l'aristocratie qu'une Chambre héréditaire semblait devoir faire renaître.

---

<sup>117</sup> *Souvenirs*, p. 314.

<sup>118</sup> *Mémoires de ma vie*, t. II, p. 546.

### a. Le discours de Thiers (3 octobre 1831<sup>119</sup>)

Dans ce long discours, il s'agit pour Thiers de faire œuvre de théoricien en matière politique, – ce qui n'est pas le rôle auquel il est le plus habitué, contrairement à Royer-Collard et à Guizot –, et de défendre une institution aristocratique, lui qui passe pour avoir réhabilité la Convention dans son *Histoire de la Révolution*. La *Revue des deux mondes* retrace avec ironie cette métamorphose :

La vive discussion sur la pairie a fait surgir bien des célébrités, a enfanté bien des discours ! Surtout une révolution majeure s'est opérée chez M. Thiers. Vous savez tous quel fut M. Thiers : d'abord hardi révolutionnaire, implacable historien, dont le fatalisme était la seule doctrine, justifiant Marat, Robespierre et Danton, comme un savant de notre siècle justifierait Etienne Dolet, brûlé par l'inquisition ; puis publiciste acharné, rédacteur du *National*, que sa disparition eût tué absolument, si M. Carrel ne se fût trouvé là avec plus de cœur et de courage, avec autant de verve et d'esprit ; puis sous-ministre des finances, défendu par M. Laffitte, mal écouté par la Chambre, raillé et moqué à tout propos. Admirez la révolution ! M. Thiers n'est plus le même homme. Il n'est plus l'historien fataliste ; il n'est plus l'intrépide joûteur libéral ; il n'est plus l'écrivain du *National*. Reste seulement M. Thiers le député du centre ; M. Thiers le contre-révolutionnaire, l'ami du ministère à tout propos ; M. Thiers qui défend la pairie pendant trois heures ; M. Thiers que la Chambre écoute avec faveur, qu'on applaudit dans les tribunes, dont chacun vante le talent et l'éloquence. Même, à voir la Chambre l'écouter et lui sourire avec faveur, M. Thiers n'a plus la petite taille et la voix grêle : il est beau, il est grand, il tonne ! N'est-ce pas là une étrange révolution ?<sup>120</sup>

L'évocation de cette transformation est bien entendu faite *a posteriori*. Au moment de prendre la parole, Thiers n'est pas du tout certain du succès : non seulement il paraît à contre-emploi, mais il parle contre la *doxa* du moment, ce qui explique les précautions oratoires de l'exorde qui, plus que de coutume, doit justifier la prise de parole. L'appel à l'indulgence de la Chambre, entrée en matière traditionnelle, doit ainsi excuser l'audace de la position choisie :

Messieurs,

Avant de m'engager dans cette grave discussion, j'ai besoin d'invoquer l'indulgence de la Chambre, je dois lui avouer tout d'abord la doctrine que je viens soutenir devant elle : c'est l'hérédité de la pairie.

La posture de l'orateur est modeste : « Je ne me dissimule pas l'état des esprits, je n'ai pas la prétention de lutter contre le torrent des opinions ». Il ne faut pas faire paraître l'orgueil de celui qui prétendrait s'élever contre tous. C'est pourquoi il confesse avoir hésité à prendre la parole et ne s'y être décidé qu'en raison de « l'énergie » de sa conviction qui lui créait une sorte

---

<sup>119</sup> *D. p.*, t. I, p. 149-191.

<sup>120</sup> « Révolutions de la quinzaine », *Revue des deux mondes*, année 1831, t. 4, p. 111.

d'obligation morale, de devoir de dire. C'est donc d'abord l'*ethos* de l'orateur qui justifie la prise de parole. L'autre considération « est toute d'utilité » :

Nous travaillons tous à faire une monarchie, c'est notre intention sincère ; eh bien, il importe de savoir ce que nous ferons, il importe de nous expliquer sur les véritables conditions de la monarchie ; il n'y a pas de meilleure occasion de le faire que la discussion sur la pairie.

Quelle que soit l'opinion qui aura prévalu, il aura été utile de bien connaître le but vers lequel nous marchons.

Ainsi apparaît l'enjeu du débat qui est moins l'hérédité elle-même, déjà condamnée, que la conception du régime, sur laquelle il importe qu'il y ait un accord pour éviter la réédition des erreurs du passé :

Il y a quarante ans, la France aussi voulait faire une monarchie; Elle le voulait sincèrement, elle y travaillait du meilleur de son cœur ; et cependant elle ne produisit que cette ridicule constitution de 1791, que tout le monde crut une monarchie, qui semblait en être une en effet, à laquelle on prêta serment comme telle, et qui, quelques jours après, disparut comme par illusion pour faire place à la réalité qu'elle cachait, c'est-à-dire à l'anarchie. C'est cette méprise qu'il faut éviter. Je crois donc qu'il n'y aura pas seulement ici l'accomplissement d'un devoir, il y aura utilité pour tous, si je sais suffire à ma tâche.

L'utilité ici est celle de la prise de parole elle-même : l'orateur est poussé à parler au nom de l'intérêt public. Et la fin de l'exorde est un appel à l'indulgence pour « la longueur des développements » :

Si, du reste, je dépasse la mesure d'attention ou de tolérance due ici à tous les membres de cette Chambre, vous m'avertirez, et je quitterai cette tribune, n'accusant que moi seul, si les vérités utiles que je crois avoir à dire n'ont pu se produire au milieu de vous. (*Marques d'approbation.*)

Après cet exorde fait dans toutes les règles de l'art, Thiers ne va pas annoncer tout de suite le plan de son discours. Il commence par un exposé de science politique qui doit préparer le terrain à l'argumentation proprement dite. Il serait fastidieux de rendre compte d'un aussi long discours dans ses moindres détails. On se contentera d'en résumer l'argumentation dans une présentation synoptique et d'en commenter les aspects les plus intéressants.

**Préambule** : les trois formes de gouvernement : monarchique, aristocratique, démocratique

- avantages et inconvénients de chacun
- ils périssent tous par ce qui leur manque
- > Les États ne peuvent durer quand ils n'ont qu'une seule forme

Inversement, modèle anglais : concilie monarchie, aristocratie et démocratie

**1<sup>re</sup> partie** : la monarchie représentative se compose à la fois de royauté, d'aristocratie et de démocratie

**1-** la royauté : élément non contesté

Avantages de la monarchie représentative :

- délivre des intrigues de cour de la monarchie pure : ministres nommés par des majorités

représentatives.

– délivre des troubles de la république lors des changements de pouvoir.

## 2- la démocratie : élément pas plus contesté

– républiques de l'antiquité : consultation de l'opinion au prix de désordres souvent graves

– monarchie représentative : appelle l'élite de la nation à délibérer sur ses intérêts

→ moins de désordres

## 3- aristocratie : élément contesté

– pas d'exemple de régime mettant en présence seulement royauté et démocratie

– avantage d'une seconde Chambre seulement si elle représente un autre intérêt, sinon fait double emploi

– deux intérêts dans la société : a) le progrès

b) la stabilité

– inconvénients du progrès non tempéré → nécessité de combiner progrès et stabilité et de les représenter dans les Chambres

Argument adverse : laisser la société représenter ses intérêts dans les deux Chambres par l'élection

Réfutation : le pays se trompe et il ne faut pas laisser le gouvernement dépendre des passions du jour

– exemples historiques de variations des passions politiques

→ il faut un pouvoir qui dépende de la raison et de l'intérêt du pays

– exemples des « mille systèmes » qui peuvent envahir les imaginations

→ il faut se garder des « impressions du jour »

– les grands gouvernements qui inspirent le plus de confiance sont ceux qui ont le plus de constance : cas de l'Angleterre

→ il faut que le gouvernement ait de la constance pour arriver à la grandeur

Réfutation des arguments contre une Chambre héréditaire :

– risque de « voir les intérêts généraux du pays contrariés par les intérêts isolés de ces quelques individus » et d'empêcher « l'abolition de certains abus dommageables au pays ».

• Réfutation par l'exemple anglais : alors qu'il reste des privilèges en Angleterre (mais plus en France), la classe privilégiée finit toujours par céder

• Autre argument : possibilité de nommer de nouveaux pairs.

– « Une Chambre héréditaire n'aura pas les lumières nécessaires »

• 1er argument : si l'esprit ne se transmet pas, les traditions se transmettent.

• 2ème argument : « l'esprit même ne manquera pas »

- si l'esprit manque dans une famille, il y en aura dans une autre;

- « si les gens d'esprit sont exposés à faire des sots, les sots sont aussi exposés à faire des gens d'esprit. »

- l'esprit a plus de probabilité d'être cultivé dans les familles destinées à la pairie

• 3ème argument : cette « aristocratie parlementaire », pour se rendre populaire, sera même libérale.

Preuve : les idées les plus libérales sont défendues à la Chambre des députés par des hommes issus des classes les plus élevées.

Récapitulation : « Ainsi, ce troisième élément, que nous voudrions placer entre la royauté et la démocratie, nous ne le trouvons que dans une Chambre qui ne dépende pas de la passion du jour, c'est-à-

dire qui ne soit pas formée par l'élection, qui tienne à la couronne par un intérêt de conservation, et au pays par ses propriétés ou le rôle important qu'elle y joue. »

Chambre indépendante            par rapport au roi  
   par rapport au pays

**2<sup>e</sup> partie** : possibilité en France d'une telle monarchie constitutionnelle

Arguments adverses :

- l'aristocratie est un privilège et le privilège est incompatible avec les mœurs et les lois actuels.
- une aristocratie n'est plus possible; si elle était cependant rétablie, elle entraînerait une foule d'abus.

Réfutation :

**1-** la question du privilège :

- c'est l'utilité nationale qui est le fondement de la royauté héréditaire : ce n'est donc pas un privilège
- le droit pour la Chambre de représenter la nation repose également sur l'utilité nationale
  - > la question est de savoir si l'hérité de la pairie est utile
- si la nécessité de la royauté héréditaire pour empêcher l'usurpation a été comprise, celle de la pairie héréditaire pour le maintien de la société doit être comprise aussi

**2-** la question des abus qu'entraînerait l'aristocratie :

- les privilèges de l'ancienne aristocratie
- accorder une fonction à certaines familles n'est pas fonder une aristocratie

**3-** la possibilité d'une aristocratie

- le monde ne change pas : croire qu'il n'y aura plus de nobles est une illusion
- s'il ne peut plus y avoir d'aristocratie au sens traditionnel, il y aura des « grandeurs » c'est-à-dire de « grandes familles »
- la pairie héréditaire est un moyen de rallier les grandes familles et de les neutraliser. Sinon, elles chercheront à arriver à la Chambre des députés et feront une redoutable concurrence aux députés actuels
- autre danger d'une seconde Chambre élective : en cas de conflit de 2 majorités, de dissolution, puis d'accord des 2 majorités, que deviendra la royauté ? Système qui aboutira tôt ou tard à la constitution des États-Unis, encore récente et qui n'a pas fait ses preuves à la différence du système anglais, vieux de 150 ans (éloge du système anglais)

Récapitulation : le modèle de la monarchie représentative

Péroraison : ce qu'il faut à la France, c'est avant tout la constance, plus que l'égalité

La construction du discours est assez lâche : les deux propositions qui constituent son plan d'ensemble (la monarchie représentative combine la royauté, la démocratie et l'aristocratie ; l'aristocratie, seul élément contesté de cette monarchie, est possible en France) sont en fait un cadre peu contraignant qui permet à Thiers, selon son habitude, de rebondir sur les arguments adverses et de développer l'essentiel de son propos sous la forme de réfutations qui, d'un argument à l'autre, pris à des niveaux de généralité différents, peuvent l'amener à se contredire lui-même. Par exemple, alors qu'il veut montrer, dans la première partie, la nécessité d'une chambre héréditaire pour représenter l'intérêt de conservation et éviter les engouements pour les

« passions du jour », il finit par dire, pour réfuter l'accusation d'obscurantisme formulée contre une Chambre héréditaire, que non seulement la Chambre des pairs a été aussi libérale que la Chambre des députés sous la Restauration mais que ce sont les hommes issues des classes les plus élevées qui défendent les idées les plus libérales à la Chambre des députés. Qu'est donc devenu l'intérêt de conservation ? Autre exemple d'incohérence : la question en débat est celle de l'hérédité. Or, à la fin de son discours, Thiers utilise comme dernier argument le danger d'une seconde Chambre élective, au lieu d'opposer la pairie héréditaire à la pairie viagère, et sort ainsi de la question.

Certes, le cadre théorique fourni par la reprise de la distinction des trois régimes, traditionnelle depuis Aristote, est un moyen de centrer l'argumentation sur la question de l'aristocratie qui constitue l'essentiel du discours. Mais l'exposé des trois formes de gouvernement que propose Thiers au début de son discours est extrêmement schématique et vite expédié : on est loin de Montesquieu et il s'agit surtout pour lui de poser le régime anglais en modèle et d'isoler la question conflictuelle de l'aristocratie<sup>121</sup>. Il ne cherche pas à renouveler la science politique mais au contraire, utilise ses catégories les plus connues pour convaincre son auditoire avec des cadres de pensée qui, dans sa manière de les présenter, ont l'air simple et évident. La récapitulation finale permet de ressaisir la construction théorique qui s'était diluée dans les différents développements et de redonner cohérence à l'ensemble dans le modèle suivant qui synthétise la conception proposée par Thiers de la monarchie représentative :

premier plan	second plan
principe de l'élection	principe de l'hérédité
familles qui tendent à s'élever	familles déjà élevées
chef : président du conseil	chef : roi
communique le mouvement	règle le mouvement
lois de l'une...	...approuvées par l'autre

---

<sup>121</sup> Rémusat écrit à propos de ce discours : « En général, les théories politiques de Thiers sont des plus simples. On pourrait dire que ce sont des lieux communs, je ne le dis pas à titre critique. Il avait trouvé partout cette vieille opinion, qui depuis Aristote est dans la science, savoir que le meilleur gouvernement doit être un mélange de trois gouvernements simples : la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Polybe, Cicéron, Tacite, ont répété cela. Thiers était confirmé dans cette philosophie politique par cette idée, dès longtemps régulatrice de sa conduite, que la Révolution française devait finir par une imitation du dénouement de la révolution d'Angleterre et du gouvernement britannique » (*Mémoires de ma vie*, t. II, p. 543). On pourrait aussi chercher son inspiration du côté de Benjamin Constant et du chapitre IV de ses *Principes politiques* intitulé « D'une assemblée héréditaire et de la nécessité de ne pas limiter le nombre de ses membres », qui lui-même se réfère à Montesquieu et s'appuie sur l'exemple anglais. Mais ces idées faisaient sans doute partie du fonds commun de la réflexion politique et rien ne dit que Thiers ait eu besoin de remonter à la source.

chef de l'une (confiance)...	...accepté comme ministre par le roi
pas d'exclusion (possibilité de s'élever)	pas d'usurpation

La symétrie du modèle (qui fait oublier le flou de la notion de « premier plan » ou de « second plan »), la cohérence apparente du système qui semble ne laisser aucune case vide (mais fait fi, par exemple, de la distinction entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif et assimile abusivement les rapports gouvernement-Chambre des députés et roi-Chambre des pairs) doivent convaincre que la monarchie représentative est le seul régime complet :

La république est une ébauche ; elle laisse une question à résoudre, celle de la royauté. La démocratie est une ébauche ; elle laisse aussi une question à résoudre, celle de l'aristocratie.

La monarchie représentative n'en laisse aucune ; elle est complète. Quant à ses efforts, comme gouvernement, elle a l'unité de la royauté, l'esprit de suite de l'aristocratie, la vie et l'énergie de la démocratie ».

Non seulement le régime est complet parce qu'il équilibre toutes les forces en présence dans la société, mais aussi parce qu'il réunit toutes les qualités nécessaires pour gouverner et notamment « l'esprit de suite », que le discours s'est employé à valoriser.

Car, outre la forme du gouvernement, une notion intervient en contrepoint pour donner de l'unité au discours : c'est celle de constance, qui clôt le discours et qui le ponctue longuement à deux reprises. Elle intervient d'abord lorsqu'il s'agit pour Thiers de montrer, en reprenant les motifs du projet de loi, qu'il y a deux intérêts dans la société : l'intérêt du progrès, « la plus noble des croyances des modernes » qui légitime « le sang versé », « les larmes répandues » par les révolutions, et celui de la « stabilité ». Car pour que la société avance « d'une manière utile », le changement ne doit être « ni trop brusque, ni trop considérable » : « Si on ne le consulte pas, si, sans s'assurer qu'un changement est bon et n'est pas trop complet, on l'adopte, on trouble la société, et on ne fait pas son bonheur ». Cette opposition entre progrès et stabilité va être développée d'abord sous la forme d'une opposition entre passion et raison, premier glissement de sens qui transforme le progrès en emballement et la stabilité en attitude réfléchie :

Sans doute le pays de France est plein de qualités brillantes, solides ; il obéit aux plus belles, aux plus justes influences ; mais il se trompe comme tous les pays ; il se trompe peut-être davantage parce qu'il est plus vif que les autres, parce qu'il est plus que les autres sous le coup de ses impressions du moment.

Eh bien, ce que nous voulons, c'est que le gouvernement ne dépende pas de l'impression de ses passions du jour.

Et Thiers déroule l'histoire de la France depuis 1789 pour montrer qu'elle n'est qu'une succession d'opinions, « également exclusives ». À un pays qui « a voulu successivement et trop exclusivement toutes choses » (liberté et égalité, puis ordre et clémence, puis ordre et grandeur, enfin paix et repos), il faut, pour échapper à la « passion dominante du jour », un pouvoir qui « dépende de la raison et de l'intérêt du pays ».

Après la variation des opinions politiques, qui est en fait la variation des principes c'est-à-dire des valeurs qui fondent le régime, la variation des « systèmes », c'est-à-dire cette fois des théories politiques, financières et économiques, fait l'objet d'une longue série d'exemples : centralisation, crédit, industrie, liberté du commerce, impôts, marine, armée, moyens de défense, types de navires, toutes ces matières ont fait l'objet de théories contradictoires selon les époques. Thiers n'en finit pas de rajouter des exemples, exemples à valeur didactique, certes, mais plus encore effet d'abondance oratoire qui crée un véritable tourbillon de variations et illustre l'instabilité par la succession rapide des propositions et leur forme toujours renouvelée :

S'agit-il de l'industrie ? A une époque, **on s'imagine** qu'on pourra faire l'industrie française rivale de l'industrie étrangère, et même exclure du continent tous les produits des fabriques anglaises.

À une autre époque, **on ne parle plus** de ces exclusions, **on veut** la liberté du commerce, et même la liberté absolue.

Dans toutes choses, en fait d'impôts, que faut-il pour changer tout un système ? Un accident des saisons. Que, pendant quelques années, les récoltes des céréales soient abondantes, **on demande** l'exclusion des blés étrangers. Pour les vins, que plusieurs années de suite les récoltes soient trop abondantes, de mauvaise qualité, les exportations deviendront rares ; **on dira** que le mal vient de l'impôt ; **on ne voudra plus** absolument de l'impôt indirect. Je citerais encore bien d'autres exemples : après nos victoires d'Amérique, **tout le monde voulait** être marin ; le lendemain de la bataille de Trafalgar, **nous ne voulions** plus de marine. (*Interruption. Murmures aux extrémités... Marques d'approbation aux centres.*)

Ainsi, les systèmes ne sont plus que des voix qui se contredisent, s'opposent, dans un mouvement qui s'accélère et que l'exagération rhétorique conduit à la considération suivante :

[...] tous les jours on voit éclore un système nouveau, et il suffit d'un homme d'esprit pour le répandre et le faire adopter.

Thiers est, dans ce registre de l'accumulation des faits, beaucoup plus à l'aise que dans l'exposé théorique des formes de gouvernement et il improvise en virtuose. L'amplification qui suit est presque une digression tant, à ce moment du discours, Thiers, emporté par ses exemples, semble éloigné de l'hérédité de la pairie :

Et remarquez encore que, par les progrès de la presse périodique, on est arrivé à communiquer à toute la France les mêmes idées en quelques jours ; la France est devenue en quelque sorte un nouveau *Forum* dans lequel délibèrent 32 millions d'hommes.

Il suffit qu'à Paris un homme d'esprit ait une idée nouvelle pour que tout le pays reçoive, au moyen de la presse, une impression dans le même sens. Certes j'admire ce résultat comme un immense progrès ; j'admire qu'une impression, partie du centre, arrive à la circonférence. Mais il importe de se garder des impressions du jour ; et, lorsqu'on voit celles du lendemain différer à ce point de celles de la veille, il ne faut pas les subir aveuglément et en faire dépendre le sort de l'État ; c'est de cela qu'il faut nous préserver.



(*Marques d'adhésion*<sup>122</sup>.)

Ce qui peut nous confirmer que Thiers s'est laissé emporter par sa verve, c'est le fait qu'on retrouvera une amplification similaire dans un discours du 6 mai 1833 sur la décentralisation, non pas pour inviter à « se garder des impressions du jour » mais pour grandir les mérites de l'unité contre la décentralisation :

Peut-on rien voir de plus admirable que l'action d'un gouvernement qui, à l'aide du télégraphe, est obéi en quelques instants jusqu'aux extrémités les plus éloignées du royaume ? Tous les jours, il part de Paris des courriers qui se répandent avec rapidité dans toutes les directions : tandis qu'ils portent les ordres du gouvernement, ils portent le récit de ce qui se fait ; ils portent l'opinion elle-même, qui se communique avec une rapidité admirable ; c'est une communication d'idées immense, qui répond aux besoins actuels de la société, qui satisfait la vivacité naturelle du caractère français. Vous êtes arrivés, par le moyen de cette communication, à un degré d'homogénéité sans exemple dans l'histoire. Vous savez quelles ont été les conquêtes des Romains et l'étendue de leur domination ; mais il n'y avait aucun lien qui les rattachât à la ville de Rome. Chez vous, l'action du centre aux extrémités et des extrémités au centre se fait sentir sans cesse ; **vous vivez 32 millions d'hommes tous ensemble, comme s'ils étaient dans la place publique, et cela grâce à votre presse, qui a produit des effets si merveilleux.** C'est par elle qu'on pense la même chose à Dunkerque et à Perpignan ; c'est par elle que le même ordre est exécuté avec une promptitude étonnante sur tous les points de la France<sup>123</sup>.

Dans ce passage également, Thiers s'écarte un moment de la ligne de son argumentation (les bienfaits de la centralisation et l'action unificatrice du gouvernement) pour glisser des ordres du gouvernement à la diffusion de l'opinion (qui n'émane plus du gouvernement mais de la presse) et livrer cette exaltation du nouveau *forum* que constitue la France de son époque. L'orateur s'est visiblement échauffé et a retrouvé, dans le feu du moment, une idée qui l'enthousiasme.

À ce tableau des « mille systèmes » et de leur influence sur l'opinion versatile à travers la presse, Thiers oppose, dans son discours du 3 octobre, celui, antithétique, de la constance de

---

<sup>122</sup> Cette fascination pour la rapidité dont les idées se communiquent dans l'opinion, notamment grâce à la presse, n'est pas propre à Thiers. Ainsi Balzac, dans *Albert Savarus*, a décrit la manière dont Albert Savaron manipule l'opinion de Besançon et fait en sorte que tout le monde soit convaincu de la nécessité de construire un aqueduc : « Albert Savaron de Savarus décida que le Doubs n'était bon qu'à couler sous des ponts suspendus, et qu'il n'y avait de potable que l'eau d'Arcier. Des articles parurent dans la *Revue de l'Est*, qui ne furent que l'expression des idées du commerce bisontin. Les Nobles comme les Bourgeois, le Juste-milieu comme les Légitimistes, le Gouvernement comme l'opposition, enfin tout le monde se trouva d'accord pour vouloir boire l'eau des Romains et jouir d'un pont suspendu. La question des eaux d'Arcier fut à l'ordre du jour de Besançon. [...] Les gens raisonnables, en petit nombre d'ailleurs, qui s'opposaient à ce projet, furent traités de *ganaches*. On ne s'occupait que des deux plans de l'avocat Savaron. » (Éd. Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, t. I, p. 822)

<sup>123</sup> *D. p.*, t. II, p. 74-75.

l'Angleterre. La « stabilité », qualité statique, s'est en effet associée à la volonté pour devenir la « constance », qualité dynamique et, surtout, vertu morale :

A quoi donc attribuer le progrès constant de l'Angleterre vers la grandeur ? à ce qu'elle a toujours voulu la même chose, à ce qu'elle ne change pas de système en quelques jours, en quelques heures ; elle a voulu dominer sur les mers, et, pendant deux siècles, elle s'est attachée presque exclusivement à sa navigation.

Elle a voulu faire prédominer son industrie sur toutes les industries, et, depuis deux siècles aussi, tel a été le but presque exclusif de ses lois prohibitives. [...]

Ainsi, messieurs, en toute chose, ce qu'il faut avant tout, c'est la constance. Il faut que le gouvernement en ait beaucoup, il faut qu'il persiste avec fermeté dans ses projets ; c'est ainsi qu'il arrivera à la grandeur. (*Adhésion aux centres.*)

Curieusement, ici, la constance n'est même pas explicitement rapportée à la pairie héréditaire, preuve que ce développement va au-delà de la question posée pour délivrer au gouvernement une exhortation à poursuivre la politique de résistance pour prétendre à la grandeur et preuve également que la ligne argumentative n'est pas d'une très grande fermeté.

La péroraison fait directement écho à ce passage puisqu'elle substitue la constance à l'égalité, valeur défendue par le parti du mouvement :

Messieurs, j'aime ce pays autant que ceux qui lui prêchent l'égalité. J'apprécie cette égalité autant qu'eux, et j'en ai besoin autant qu'eux ; mais j'ai réfléchi sur les destinées de la France, et je crains qu'on ne la trompe et ne l'égaré. En fait de qualités heureuses, aucun pays n'a été mieux doué. Il est doué d'un héroïsme célébré par toutes les nations, d'une intelligence admirable ; il fait tout ce qu'il veut faire. [...]

Une seule qualité lui a manqué : c'est la **tenue** et la **suite**. Soumis autrefois aux caprices des cours, il n'a jamais trouvé un correctif à son caractère dans son gouvernement ; soumis aux caprices de la démocratie, il n'en trouverait pas davantage. Et cependant cette suite, cette tenue, il la peut acquérir. On disait autrefois que, brave au premier choc, il ne l'était plus au dernier ; les Italiens surtout le disaient, et avaient inventé le mot si connu de *furie française*. Machiavel, avec son coup d'œil supérieur, disait que, lorsque le peuple français aurait acquis la **discipline**, il serait brave au commencement et à la fin d'un combat. Cela lui est arrivé. Ce qu'il lui faut donc, c'est la **discipline** en toutes choses, c'est-à-dire la **suite** et la **constance**.

Cette substitution d'une qualité morale à un principe fondamental est une manière pour Thiers de déplacer la question et de ne pas répondre en réalité à l'objection de principe que constitue l'argument de l'égalité. Certes, la fin du discours relie de manière plus nette cette qualité de constance au régime de la monarchie représentative, nouant fermement les deux fils directeurs du discours mais il n'y a là aucune analyse constitutionnelle :

C'est dans le gouvernement que je vous propose que vous trouverez le correctif à ce caractère, à cette promptitude à se livrer aux passions du jour. Avant la Révolution, nous étions livrés sans correctif au caprice des cours ; si nous étions livrés au caprice de la démocratie, nous n'aurions pas plus de correctifs.

D'un côté les « caprices » et les « passions du jour », de la monarchie ou de la démocratie, de l'autre la « constance » et la « durée » de la monarchie constitutionnelle, toutes qualités morales, tiennent lieu d'exposé de principes. *In extremis*, cependant, Thiers s'efforce de ne pas abandonner totalement le terrain des grands principes à ses contradicteurs :

Je demande donc le gouvernement qui seul puisse avoir de la constance et de la durée ; je le demande pour mon pays, pour sa prospérité et pour sa gloire ; je tiens à l'égalité autant que personne, mais je tiens aussi à la grandeur, à la durée de mon pays.

Je demande le gouvernement qui pourra lui donner l'une et l'autre ; et si, par une déférence aux opinions du jour, déférence que je comprends, vous portez une atteinte à ce beau gouvernement, je vous en conjure, messieurs, que cette atteinte ne soit pas tellement profonde, que la monarchie représentative y périclite.

*(Très-bien ! très-bien ! M. Thiers quitte la tribune au milieu des marques d'approbation de ses collègues.)*

La constance, et le régime de la monarchie représentative qui repose sur cette qualité, sont présentés comme un moyen de concilier l'utile et de l'honnête : ne sont-ils pas la condition à la fois de la « prospérité » et de la « gloire » du pays ? Mais cette conciliation est en réalité une hiérarchie : lorsque Thiers dit « je tiens aussi à la grandeur, à la durée de mon pays », il faut comprendre « je tiens surtout ». Quant à l'exhortation finale, seul passage du discours qui recourt au *movere*, elle va au-delà de la question de l'hérédité de la pairie : que l'abolition de l'hérédité, concession « aux opinions du jour » (ce qui est une façon habile de dire aux députés qu'ils obéissent à une de ces impressions du moment que le discours a dénoncées), ne remette pas en cause les principes essentiels du régime. Ce que montre cette fin, c'est que la discussion sur le principe de l'hérédité, habilement esquivée tout au long du discours, est moins importante que l'acte de résistance à l'opinion du moment que représenterait le refus d'abolir la pairie héréditaire.

Une telle fin ne peut être que consensuelle, d'autant plus que Thiers, très habilement, a fait disparaître de la péroraison le mot sensible d'« aristocratie<sup>124</sup> », remplacé par la qualité qui résume, selon lui, l'aristocratie : « l'esprit de suite » ou la constance. Il avait d'ailleurs consacré un long développement, dans la deuxième partie, à montrer que l'aristocratie représente un principe de durée, autre façon de relayer le thème de la constance. Il s'agit du passage où il réfute l'opinion selon laquelle l'aristocratie n'est plus possible, argumentant donc sur le possible après avoir esquivé l'argumentation sur l'utilité en disant :

Messieurs, puisque nous sommes arrivés à faire comprendre au pays l'utilité de la royauté héréditaire, il n'est pas plus difficile de lui faire comprendre l'utilité de la pairie héréditaire ; ceux qui ont

---

<sup>124</sup> Il a dû plus haut, en abordant la notion, prendre quelques précautions : « Je n'ai pas plus de penchant pour l'aristocratie qu'aucun autre, et j'ai autant besoin que personne de n'en pas rencontrer dans ma carrière ; mais ne nous laissons pas égarer par de folles préventions ; voyons le fond des choses. »

senti la nécessité de la première pour empêcher l'usurpation, comprendront l'utilité de la seconde pour le maintien de la société.

Ce point facilement acquis, il va s'attacher à montrer que ce n'est pas la pairie héréditaire qui crée l'aristocratie, mais qu'elle se constitue partout naturellement, y compris dans les pays libres. On ne pourra donc empêcher qu'en France se constituent de grandes familles. Ce développement est précédé d'un passage inattendu qui élargit la réflexion en l'inscrivant dans une loi générale :

On a eu, à toutes les époques, la prétention d'être le plus nouveau de tous les siècles. Souvent, on s'est imaginé que rien de pareil à ce qu'on voyait n'avait existé auparavant. Au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque Luther eut proclamé la liberté de conscience, lorsque Bacon et Newton eurent renouvelé la face des sciences, on crut que tout était changé sur la surface du monde. On écrivit à cette époque des choses singulières ; on crut qu'il allait se former un monde tout nouveau. Eh bien, il y eut une longue agitation et de longs troubles. Que resta-t-il à la fin ? Quelques cours de l'Allemagne étaient indépendantes de la maison d'Autriche ; quelques princes avaient saisi les biens d'église ; on discutait sa croyance religieuse ; dans les sciences on observait un peu plus exactement la nature ; mais le monde allait comme auparavant. Il y avait eu des modifications ; il n'y avait pas eu le changement complet qu'on avait tant annoncé.

Le monde se modifie, il ne change pas ; il est toujours le même : les lois de la nature sont éternelles.

Sans doute y a-t-il là une volonté de dépassionner la question de l'aristocratie (Thiers vient de montrer que les privilèges n'existent plus) en adoptant une perspective beaucoup plus large : sur le long terme, ce qui paraît bouleversement aux contemporains n'est que légère modification. Peut-être aussi Thiers veut-il imiter les généralisations des doctrinaires et notamment de Guizot et donner de la hauteur à son propos. Mais le propos détonne dans l'ensemble du discours, les exemples qu'il donne paraissent gratuits et les rapprochements artificiels ; enfin, la trivialité de l'idée contraste avec l'habit trop grand qu'on veut lui faire endosser. Certes, on comprend l'intention : il s'agit de remettre à leur place les prétentions humaines à modifier le cours de l'histoire et la marche du monde. Aux systèmes et opinions versatiles qui ne font que refléter les « impressions » du moment, Thiers oppose les lois immuables de la nature. Mais on ne sent pas là, comme chez Guizot, l'œuvre d'une transcendance : les lois de la nature ne sont pas les lois de la Providence et la vision que propose Thiers d'un monde qui ne change pas paraît bien dépourvue de sens. Heureusement, il quitte assez vite ce terrain pour celui de l'humour grâce auquel il achève de rappeler la vanité des prétentions humaines : on y sent Thiers plus à l'aise que dans cette généralisation un peu forcée. Il ridiculise d'abord les excès de la première révolution :

Il y a trente ans, chez nous, on a dit aussi que tout allait être changé ; qu'il n'y aurait plus ni nobles, ni rois. Un orateur des plus bienveillants de cette époque proposait, tandis qu'on délibérait sur le sort de Louis XVI, de lui donner une pension. « Bientôt, disait-il, il n'y aura plus de rois : les rois ne sauront pas gagner leur vie ; ils n'y sont pas habitués. Il leur faut faire une pension, et ils iront errer le long des républiques. » (*On rit.*)

Puis, selon un procédé qu'il a déjà utilisé dans ses discours précédents<sup>125</sup>, il utilise le décalage qui existe entre les grands principes proclamés et la réalité des conduites humaines, procédé qui caractérise chez lui le *conciliare*, puisqu'il permet de jouer la proximité fondée sur les mœurs contre l'affrontement des grands principes :

On croyait aussi qu'il n'y aurait plus de noblesse. Vous savez comment cette croyance s'est réalisée. Napoléon est venu, qui a fait plus qu'un roi : il a fait un empereur ; il s'est ri de ces principes d'égalité qu'on avait tant exaltés ; et ces hommes qui ne voulaient plus de noblesse, il les a appelés ducs, comtes et marquis, et ils se sont laissé appeler ainsi. (*On rit.*)

Quels sont ceux, messieurs, auxquels il n'a pas songé à donner des titres ? Ceux auxquels il eût été ridicule d'en donner. Les Larochehoucauld, les Lafayette, n'avaient rien à recevoir de sa main. Il n'y a que ceux qui étaient nobles qui lui aient échappé. (*On rit.*)

Le conflit sur la notion d'aristocratie ayant été ainsi dédramatisé, Thiers peut entreprendre sa démonstration :

Je vais vous montrer que, dans ce qu'on appelle de ce nom odieux d'aristocratie, il y a quelque chose de bon qui doit durer, et qu'il y a quelque chose de mauvais, de faux, sur quoi le temps doit agir et opérer. Je prie mes adversaires de remarquer que j'appelle le temps pour faire disparaître ce qu'il y a de mauvais dans l'aristocratie ; mais que je laisse ce que la nature a placé de bon et d'excellent.

Le développement qui suit montre comment se forment les grandes familles, à partir de la transmission de père en fils de la fortune et de la considération, et s'appuie sur deux exemples : celui de Pitt qui a bénéficié de l'élévation de son père lord Chatam, celui des Médicis qui, en quatre générations, sont arrivés au suprême pouvoir. Ce que couronne l'aristocratie, c'est la constance des efforts pour s'élever, élévation fondée sur l'hérédité qui transmet la réussite du père au fils, à charge pour lui, s'il en est capable, de la pousser plus loin. C'est donc le règne d'une nouvelle aristocratie qu'annonce Thiers, une aristocratie bourgeoise « de grands banquiers, de grands armateurs, qui s'allieront à de grandes familles militaires, politiques ou de magistrature », une aristocratie fondée sur la fortune, sur le modèle des hommes nouveaux de l'aristocratie anglaise. Mais ces grandes familles qui se seront élevées, comme celles qui ont été exclues de la pairie et qui « boudent », il faut les « neutraliser » pour éviter qu'elles ne forment une « aristocratie dangereuse » ; Pour cela :

---

<sup>125</sup> Dans le discours du 21 septembre 1831 sur l'état intérieur de la France, par exemple, Thiers s'amuse à plusieurs reprises à souligner les contradictions entre les opinions politiques affichées et les conduites réelles ou encore à débusquer les préoccupations intéressées ou les rivalités de parti qui se masquent de convictions idéologiques, comme dans l'exemple suivant : « Les députés qui se plaignent que les fonctions sont exercées par des carlistes sont en général de l'opposition. Naturellement, ceux de leurs amis qui leur dénoncent ces fonctionnaires sont des hommes du mouvement ; sur-le-champ cela doit vous expliquer que les fonctionnaires dénoncés peuvent être des hommes modérés, ou, pour me servir de l'expression reçue, des hommes du juste milieu. (*On rit.*) » (*Ibid.*, p. 134)

La pairie est le plus sûr, le plus puissant moyen de neutraliser les désirs, les ambitions de l'aristocratie.

C'est ainsi que la monarchie représentative prévoit « le double besoin de conserver et d'acquérir », nouvelle variation sur la « stabilité » et le « progrès », mais au niveau, cette fois, des intérêts individuels. Pour Thiers qui voit dans tous les États, selon une idée commune aux historiens de son époque, « une lutte constante entre les classes qui se sont élevées et celles qui tendent incessamment à s'élever », la monarchie représentative est ce régime qui canalise et tempère les ambitions en les neutralisant les unes par les autres. Cet « intérêt de conservation », présenté de manière positive, dans la première partie du discours, comme une valeur qui relève de l'intérêt collectif, devient, ainsi présenté, l'intérêt bien compris de la classe bourgeoise. Car Thiers sait également faire appel à l'intérêt personnel de chacun des députés qui l'écoutent en suscitant chez eux la crainte de perdre leur place :

Savez-vous ce qui arrivera, si le système électif triomphe ? Savez-vous ce que feront toutes ces grandes familles, soit anciennes, soit nouvelles ? Ce ne sera plus la pairie qu'elles voudront ; elles n'ambitionneront plus une pairie non héréditaire : elles chercheront à arriver à la Chambre des députés. (*Mouvement.*)

Et il explique pourquoi les ambitions de l'aristocratie, ancienne ou nouvelle, se tourneront alors vers la Chambre élective :

La Chambre élective est la véritable Chambre de l'ambition ; c'est la Chambre vraiment gouvernante, si je puis me servir de cette expression, dans notre système de gouvernement ; non-seulement parce qu'elle a des passions plus vives, une allure plus décidée, mais encore parce qu'elle donne l'impulsion au gouvernement, et surtout parce qu'à elle appartient le vote de l'impôt.

Concurrencés par l'aristocratie, les députés risqueront d'y perdre leur place et Thiers emploie la deuxième personne pour rendre plus sensible la menace :

Elles vous feront une redoutable concurrence dans les élections ; à elles sont encore les grandes terres, les grandes propriétés. Eh bien, elles se présenteront avec cette influence, et, certes, ce sera une dangereuse rivalité ; et, je vous le demande, qu'un représentant de ces puissantes familles se présente dans les collèges électoraux en concurrence avec un jeune homme sans fortune et sans position, ce dernier, quels que soient son talent, sa réputation, sera-t-il assuré de l'emporter ?

Assurément, ce n'est pas le souci de l'intérêt général que Thiers cherche à réveiller chez son auditoire mais bien les ambitions et les rivalités dans la conquête du pouvoir. La lutte des classes ne s'y déguise pas derrière de grands principes et le langage n'est plus qu'un moyen de manipulation pour arriver à ses fins :

Messieurs, l'aristocratie sait tout faire, et il y a un langage qu'elle sait tenir mieux que personne, c'est celui de la démocratie ; ce langage, elle le tient avec un attrait invincible pour la multitude.

L'aristocratie sut toujours se faire populaire. (*Murmures.*) Est-ce que nous n'entendons pas tous les jours des hommes que leur situation, que leurs opinions passées devraient éloigner le plus du langage

démocratique, le tenir aujourd'hui ?

Ainsi, dans cette deuxième partie, apparaît brièvement une conception politique fondée sur la lutte des classes et donc sur les conflits d'intérêt, qui s'embarrasse peu du lieu de l'honnête. Certes, Thiers a pris soin de rappeler que le droit des députés reposait sur l'utilité nationale :

Sur quoi repose votre droit ? Sur l'utilité nationale. Il a été reconnu impossible d'assembler les masses populaires.

On a, par conséquent, résumé, pour ainsi dire, la nation dans un corps électoral, qui, à son tour, se résume en vous. Ainsi vous avez, par cette convention d'utilité nationale, vous, nommés par 200,000 individus, le droit de traiter pour la nation entière. Il n'y a donc de droit politique que celui qui est fondé sur l'utilité de tous.

Mais une fois écartées les masses populaires par ce rappel rapide de la théorie de la représentation et de l'électorat fonction, il ne reste plus en présence que la bourgeoisie et l'aristocratie, dont l'antagonisme est fondé non plus sur des oppositions de principes (Thiers a montré que les privilèges n'existaient plus) mais sur des rivalités d'intérêt.

Ainsi, le discours présente deux moments distincts dans l'argumentation. Tout d'abord, Thiers s'efforce de montrer que l'hérédité est utile en tant qu'elle représente un intérêt de conservation pour lutter contre une volonté de changement trop rapide influencée par les « passions du jour », argumentation traditionnelle quand il s'agit de défendre une Chambre haute. Mais cette argumentation porte en elle sa propre contradiction dans la mesure où les députés sont élus par 200,000 individus seulement, c'est-à-dire par une minorité possédante dont on justifie le droit de vote précisément par l'intérêt qu'elle a à la conservation de la société. Thiers a d'ailleurs défini, dès le début de son discours, la monarchie représentative comme échappant au « caprice » des décisions populaires :

Dans les temps anciens, au milieu des républiques de l'antiquité, on ne pouvait s'adresser au pays, consulter son opinion, qu'au prix des désordres souvent les plus graves, effet inévitable de ces assemblées tumultueuses de la place publique.

On ne pouvait avoir de décisions que celles que le caprice rendait, et le sort du peuple dépendait de quelques paroles dites dans un coin de Rome.

Eh bien, messieurs, la monarchie représentative offre quelque chose de bien plus beau, de bien plus grand. Elle appelle l'élite de la nation à délibérer sur ses intérêts, et, dans cette enceinte, le forum des anciens s'est changé (permettez-moi l'expression) en un salon d'honnêtes gens. Vous avez sans doute les passions que l'homme éprouve dans les grandes réunions, mais ces passions sont épurées en vous. Ici peuvent se reproduire avec plus de régularité, moins de désordre, toutes les scènes de la liberté antique. Les hommes doivent venir à cette tribune déployer raison, éloquence, présence d'esprit, tout ce qui sert à gouverner les autres hommes. (*Marques d'approbation.*)

Ce « salon d'honnêtes gens » n'est-il pas la version bourgeoise du sénat romain ? Le langage s'y est bien sûr assagi sous l'effet de la civilité. Les passions y sont « épurées » : ce ne sont pas les

dangereuses passions populaires mais des passions éclairées par l'éducation et qu'on peut solliciter sans qu'elles se traduisent par des manifestations excessives et des désordres. La liberté sans le désordre : c'est ce que permet le nouveau cadre offert par la monarchie représentative à la parole politique, parole qui porte ainsi les valeurs qui sont celles du régime. Le respect des règles, la raison, la maîtrise de soi : tel est, selon Thiers, l'idéal d'une parole qui n'exclut pas l'éloquence mais limite le *movere* aux « passions épurées » et préfère recourir au *conciliare*, c'est-à-dire rechercher une proximité fondée sur les mœurs, celle de la sociabilité et de la connivence de gens qui appartiennent au même monde.

Dans cette conception d'une assemblée qui représente « l'élite de la nation », on ne voit guère la nécessité d'une chambre aristocratique et *le Constitutionnel* du 5 octobre ne manque pas d'en faire un argument pour réfuter le discours de Thiers :

La classe qui exerce chez nous des droits politiques n'a rien de commun avec la démocratie de l'ère payenne [*sic*] et celle de l'ancien régime ; à peine nos prolétaires peuvent-ils être approximativement désignés sous cette dénomination. Le corps électoral, moins nombreux que la noblesse d'avant la révolution, est lui-même une aristocratie telle que nos mœurs la comportent.

Il y a dans cette aristocratie mille fois plus d'ordre, de raison, de sagesse, d'esprit de conservation, de besoin de stabilité que dans tous vos pairs et tous vos gentilshommes, et tous vos nobles de robe ou d'épée ; il y a dans cette organisation élective des intérêts et des lumières ; dans cette organisation vraie qui allie la résistance habituelle au mouvement indispensable, il y a une base pour le trône mille fois plus solide que votre hérédité factice, que votre aristocratie de souche légale et de main administrative.

Et l'auteur de l'article se prononce en faveur d'un « pouvoir homogène » pris « dans un corps qui ne se compose que de l'élite des notabilités citoyennes » et se perpétue « en se renouvelant grâce aux conditions naturelles et viagères des membres qui le composent ». Quant aux « passions du jour dont M. Thiers ne veut pas que le gouvernement dépende », il ne faut pas que « l'erreur volontaire ou non dans le choix des mots » passe dans les idées :

La passion de la classe qui possède, qui exerce une industrie, de la classe électorale, enfin, est celle de la tranquillité et d'une honnête indépendance. Les grands à la cour, dans les antichambres ministérielles, ou dans la chambre des pairs, ont d'autres passions bien moins compatibles avec la sécurité publique.

Et l'article impute à l'aristocratie héréditaire « ce pouvoir modérateur qui n'a rien modéré » la prétendue mobilité du peuple.

La première partie de l'argumentation de Thiers qui tente de justifier l'hérédité par l'intérêt de conservation ne convainc guère, même reformulée sous la forme de la constance. L'autre argumentation, beaucoup moins honorable et qui ne peut s'adresser qu'aux députés qu'il a devant lui et à ceux qui ambitionnent une place à la Chambre, est beaucoup plus intéressante en ce qu'elle révèle une autre vision de la société, non pas celle théorisée depuis l'antiquité à travers les différentes formes de gouvernement, mais celle des historiens qui ont analysé l'ascension de la bourgeoisie en termes de lutte des classes. Cette deuxième vision de la société, qui aboutit à



proposer de neutraliser l'aristocratie dans une Chambre héréditaire pour l'empêcher de contrecarrer les ambitions de la bourgeoisie, entre en contradiction avec celle qui en fait un pouvoir de modération chargé de tempérer la volonté de changement de la Chambre des députés. Plus que les tours de passe-passe ou les contradictions de détail que l'on retrouverait dans bien des discours, ce qui fait que ce discours de Thiers n'est pas vraiment réussi, c'est cette incohérence de fond entre deux conceptions du rapport entre la forme du gouvernement et la société.

Dans l'ensemble, la presse n'a pas apprécié ce discours et s'est employée à en souligner les faiblesses. Que *la Quotidienne* du 4 octobre y voie un « chef-d'œuvre d'inconséquence » et souligne la contradiction qu'il y a à faire l'éloge de l'hérédité alors qu'on vient de la violer, c'est de bonne guerre. Mais il n'en est pas moins intéressant de lui voir démonter la « fiction » rhétorique du discours et tenir, de fait, le langage de la démocratie contre le régime censitaire de la monarchie de Juillet :

La seule conclusion qu'on puisse raisonnablement tirer de l'argumentation de M. Thiers, c'est que pour la France pût vivre, il faudrait refaire ce que la révolution a défait, et défaire ce qu'elle a fait. Mais ce n'est point avec des fictions parlementaires qu'on arrive à des résultats pareils, et l'on ne peut point tirer des mêmes prémisses deux conclusions qui s'excluent.

Quand M. Thiers a dit aux députés qu'ils représentent la démocratie tout entière, parce qu'ils sont *les honnêtes gens du pays*, cette insultante exclusion donnée à trente et un millions de Français qui ne croient pas que l'honnêteté se cote avec les impositions n'empêche pas que l'ordre des choses actuel ne soit le produit de la démocratie extra-représentative, et pour être restée en dehors des pouvoirs constitués, elle n'en a pas moins son action et une action puissante, décisive, en vertu de son autorité préexistante.

Quand M. Thiers assure que la royauté nouvelle doit être à la tête des classes élevées contre l'action envahissante de la démocratie, elle ne peut pas empêcher que la royauté nouvelle ne soit sortie d'une émeute populaire, et l'on a beau presser une révolution démocratique, on ne saurait en tirer que de la démocratie. Ainsi, tout ce que M. Thiers dit pour l'hérédité et la perpétuité, il le dit contre la Révolution.

*La Quotidienne* dénonce encore les « commérages parlementaires auxquels l'orateur s'est livré pour prouver la possibilité et la facilité de la composition d'une pairie héréditaire » et les « épigrammes » contre le pays qui font du discours une « inconvenante mercuriale ».

Dans *le Courrier français* du 4 octobre, c'est Cormenin, lui-même auteur d'un article sur la pairie, qui commente la session et le discours de Thiers en particulier :

Le ministère se promettait monts et merveilles de l'éloquence de M. Thiers qui, après mille détours oratoires, est enfin tellement entré en matière qu'il a occupé la tribune pendant deux heures à lui tout seul. Sa discussion a été traînante, sans logique, sans raisonnement, sans preuves, et la plupart des faits historiques qu'il a cités pourraient être rétorqués contre lui. Le ministère ne doit pas être content.

Ce qu'il lui reproche notamment, c'est de n'avoir visé que l'utile : « De la liberté des peuples, de son amélioration, de son bonheur, pas un mot ». Cormenin entreprend ensuite de démontrer et de réfuter certains des arguments de Thiers, par exemple :

M. Thiers a beaucoup parlé de la pairie anglaise, de sa durée, de la force qu'elle a donnée à l'Angleterre ; mais il y a quelque chose qui a gardé l'Angleterre encore mieux que ses institutions aristocratiques, c'est la mer qui l'entoure et qui défend son approche aux armées du continent.

M. Thiers a aussi prétendu que Napoléon n'avait conféré des titres qu'à la bourgeoisie militaire et civile de son empire. Mais il nous semble que les Montmorency, les Larochehoucauld, les Narbonne, les Mortemart, les Talleyrand, que Napoléon avait titrés, portaient des noms assez anciens.

Toute la phraséologie de M. Thiers fourmille de semblables erreurs, d'où il tire intrépidement des déductions étourdissantes. Après l'avoir écouté, plusieurs députés, jusque-là floteurs, frappés du décousu et de la mollesse des arguments, se sont ralliés aux anti-héréditaires. M. Thiers a de l'érudition et beaucoup, de l'esprit et beaucoup, beaucoup trop peut-être ; mais il a fait et fera, parlementairement parlant, de grandes étourderies.

À travers la critique perce cependant la reconnaissance des qualités de l'orateur : sa virtuosité dans l'improvisation, ses connaissances, son esprit. La critique du *National*, quoique sévère, met pareillement en lumière les qualités de Thiers et le type d'éloquence qui est la sienne, en montrant qu'elle ne convenait pas au sujet :

Le discours de M. Thiers pour l'hérédité n'est qu'une suite d'assertions très-vives dans la forme, très-hasardées dans le fond, et sans aucun enchaînement logique entre elles. Le genre que M. Thiers paraît vouloir se créer à la chambre, la conversation sans façon, convenait à merveille à ces revues de faits, par lesquelles il a essayé de répondre aux interpellations de MM. Mauguin et Laurence ; mais il est on ne peut plus déplacé dans une question constitutionnelle. M. Thiers, qui a trouvé ridicule l'œuvre de notre grande et à jamais admirable assemblée constituante, aurait bien fait de relire quelques discours de Mirabeau, de Barnave, de Cazalès, et même du déclamateur Maury. Il aurait vu que ce n'est pas en parlant de toutes choses à propos d'une seule, qu'on traite une question, et que la fluidité du discours, la facilité d'expression ne dispensent pas de la logique qui est la force, de l'arrangement des parties qui est tout l'art. M. Thiers a causé agréablement, mais point discuté. La moitié de ses assertions est réfutée par l'autre moitié : aussi ce discours, non pas tel qu'il paraît avoir été écrit depuis pour les journaux, mais tel qu'il a été débité, n'a rien prouvé à personne, si ce n'est que M. Thiers est pour l'hérédité, et, comme M. le président du conseil, croit la France folle de n'être pas du même avis.

Thiers s'est donc doublement trompé : en ne sachant pas adapter sa rhétorique au sujet, en ne respectant pas le principe d'unité du discours (mais « en parlant de toutes choses à propos d'une seule ») et en ne mettant pas tout son soin à « l'arrangement des parties », c'est-à-dire à l'art de la *dispositio* et à la logique du raisonnement, qualités que possédaient en revanche les orateurs de

l'Assemblée constituante. L'hérédité de la pairie n'est pas un sujet de causerie<sup>126</sup> et il ne suffit pas, pour le traiter, d'être un virtuose de la conversation. Ce que nous révèle l'article, c'est également la probable différence entre la version écrite du discours et celle qui a été effectivement prononcée, version écrite dans laquelle, par exemple, la France n'est pas taxée de folie (ce que *la Quotidienne* avait également relevé). Mais même revu et corrigé, le texte du discours montre bien les caractéristiques relevées par la presse et en particulier, l'assagissement des passions révolutionnaires que Thiers cherchait encore à exciter dans un article publié le 4 août dans *le National* et que ce même journal ne manque pas de citer pour le mettre en regard de son discours :

M. Thiers était bien loin hier de ses impressions du 4 août. Il faisait une théorie **à froid** en faveur de l'hérédité ; il se bornait à dire que peut-être certaines grandes familles aristocratiques nous *boudaient* encore, mais qu'avec le temps et l'**habileté** on les ramènerait. A quatre jours de la révolution de juillet, et indigné d'une résistance qu'il a oubliée aujourd'hui, il traitait les pairs, en masse, d'intrigants, de poltrons ; il voulait qu'on *marchât sur ces obstinés*, qu'on leur fit peur encore, et l'on comprend tout ce qu'il pouvait y avoir de terrible alors dans cette menace de *faire peur encore s'il le fallait* : car la rue n'était pas licenciée ; la rue était notre milice avouée ; nos journaux se répandaient, s'affichaient par milliers dans les carrefours ; c'était au peuple, aux **passions de la rue** qu'on s'adressait. On n'était pas si poli que de dire : « La rue conseille à la pairie de jouer son rôle de pouvoir modérateur. » Mais on disait : « De par la rue, nous vous ordonnons de voter librement avec nous la monarchie de Louis-Philippe, ou la rue vous fera peur encore ! » Qui mérite le plus de confiance aujourd'hui, ou des impressions du journaliste **ardent, impatient, enivré** de la belle révolution de juillet, comme peut-être il y en a encore, ou du député conseiller-d'état, **dégrisé, mûri** par quatorze mois de fonctions publiques ? D'aucuns aimeront mieux les raisons conseiller-d'état député ; nous préférons, nous, les impressions du journaliste.

Ce que soulignent ces propos amers du *National* sur son ancien journaliste devenu homme d'état, c'est également le changement de rhétorique que nous avons déjà relevé dans les discours précédents : les passions sont un terrain dangereux, le réalisme politique qui raisonne « à froid » selon les lieux du possible et de l'utile est ce qui convient à la défense de la politique de résistance à laquelle Thiers s'est ralliée.

---

<sup>126</sup> *Le Constitutionnel* a également qualifié le discours de Thiers de « causerie spirituelle et anecdotique » dans son numéro du 5 octobre.

## **b. Le discours de Guizot (5 octobre 1831<sup>127</sup>)**

Le discours de Guizot, qui parle après Thiers et Royer-Collard en faveur de l'hérédité de la pairie, est également un long discours dont il faut d'abord résumer l'argumentation pour en donner une vue d'ensemble. L'exorde est court :

Messieurs, comme question de principe et d'organisation politique, le projet qui occupe la Chambre est grave sans doute ; il l'est bien davantage, à mon avis, comme question de circonstance, d'intérêt actuel et immédiat, et le sort du présent en dépend encore plus que celui de l'avenir.

Guizot a choisi d'attirer l'attention sur la gravité de la situation, et l'urgence justifie qu'il ne s'attarde pas en préliminaires. De plus, son autorité d'orateur et de théoricien politique est suffisamment reconnue, à la différence de Thiers, de même que ses positions idéologiques bien connues, pour qu'il n'ait pas à s'expliquer sur son intervention. Il annonce donc l'enjeu, sinon le plan de son discours, et commence par un tableau de l'anarchie croissante qui donne le cadre dans lequel va s'insérer la réflexion théorique.

### **Gravité de la situation**

#### **1. L'anarchie va croissant**

- dans les idées :

- la Chambre : déjà contestée
- la royauté nouvelle : pas mieux traitée.

- dans les faits extérieurs et matériels : nombreux exemples d'anarchie et d'affaiblissement du pouvoir

→ tout le monde voit l'anarchie et on ne fait rien

#### **2- Pour la combattre, il manque un point d'arrêt**

- la royauté nouvelle ne suffit pas : elle est elle-même d'origine révolutionnaire et a besoin d'appui.

- la Chambre ne suffit pas :

- puissance immense de la Chambre
- qui est effrayée de son pouvoir et sent qu'elle ne peut suffire seule à la tâche qui pèse sur elle.

- il faut un point d'arrêt :

Ce point d'arrêt existe déjà. C'est « un pouvoir constitutionnel indépendant ». Or « nous travaillons à détruire » ce qui fait la force de ce pouvoir : son indépendance fondée sur l'hérédité.

### **La question de l'hérédité**

Les arguments adverses :

- hérédité : contraire aux principes d'égalité du nouvel ordre social
- hérédité = aristocratie et l'aristocratie est déchue
- le pays ne veut pas de l'hérédité

Réfutation :

#### **I- L'hérédité n'est pas contraire aux principes : la question de l'égalité**

---

<sup>127</sup> H. p., t. I, p. 302-322.

1- principe d'égalité dans l'ordre social et moral mais pas dans l'ordre politique :

- il existe des droits universels et égaux pour tous : droit de ne subir aucune injustice et droit de disposer de son existence individuelle.
- mais les droits politiques ne sont pas de cette nature : spéciaux, limités
- > inégalité : principe des droits politiques. → l'hérédité ne peut être repoussée comme contraire à l'égalité

2- l'inégalité héréditaire n'est pas contraire aux principes :

Rappel de deux faits :

- l'inégalité héréditaire est un des fondements de la société civile puisque la propriété se transmet par hérédité.
- l'hérédité existe déjà dans l'ordre politique puisque la royauté est héréditaire
- > il n'y a donc pas un principe absolu opposé à l'hérédité

## II- La question de la pairie héréditaire en elle-même

1- parmi les lois naturelles qui règlent les affaires du monde, les deux principes les plus puissants sont :

- l'hérédité
- l'activité individuelle ou la personnalité

Organisation des peuples et des sociétés selon la combinaison de ces principes.

Combinaisons variables mais principes également légitimes, naturels.

- > la doctrine de ceux qui ne reconnaissent comme légitime que le pouvoir électif est donc contraire aux faits généraux de l'histoire du monde

2- pour que la pairie joue son rôle, est-il nécessaire qu'elle soit héréditaire ?

Seul principe à considérer : celui de l'utilité sociale

- un fait incontestable : la lutte dans toute société entre deux intérêts différents :

- l'intérêt de la possession, de la conservation, du maintien de ce qui est
- l'intérêt de la conquête ou le désir d'innovation

Cette lutte = ce qui constitue la vie sociale, le progrès de la civilisation.

– en général, la lutte s'engage entre :

- le gouvernement proprement dit, le pouvoir exécutif, comme représentant de l'intérêt de conservation
- l'élément démocratique, comme représentant l'intérêt de conquête et d'innovation

– à ces intérêts généraux viennent se joindre des intérêts personnels et la liberté exacerbe l'opposition entre ces deux intérêts.

–> comment empêcher la lutte entre les deux principes ?

- pour fortifier le gouvernement, il faut un pouvoir qui partage les intérêts du gouvernement mais en soit indépendant : seule l'hérédité peut donner à la pairie ce caractère.

## III- La question de l'aristocratie (réfutation de l'argument « il ne peut plus y avoir d'aristocratie »)

1- rappel de la démonstration de Thiers : la Révolution n'a pas supprimé tous les éléments d'aristocratie.

2- la démocratie moderne n'a rien de comparable avec la démocratie ancienne :

– à Athènes et Rome, démocratie « oisive » de citoyens voués à s'occuper des affaires publiques et rivalisant avec l'aristocratie.

– démocratie moderne : « laborieuse », vouée à s'occuper de ses affaires privées, n'est pas en lutte contre l'aristocratie, n'aspire pas à s'occuper des affaires publiques.

→ il faut donc trouver des hommes qui, par situation, se vouent à la vie politique.

Cette aristocratie = conséquence nécessaire de la nature de la démocratie moderne.

3- conditions imposées à cette aristocratie :

- être soumise au contrôle et à l'impulsion de la démocratie
- se recruter dans la démocratie

Or, hérédité = seul moyen de satisfaire à ces deux conditions :

- situations toutes faites placées au sommet mais qui recevront leur impulsion de la démocratie;
- la Chambre des pairs se recrutera nécessairement dans le sein de la démocratie : la classe moyenne sera, comme en Angleterre, le réservoir de l'aristocratie.

IV- Réfutation de l'argument « le pays n'en veut pas »

1- les peuples libres se trompent comme d'autres mais peuvent aussi se détromper : il ne faut donc pas se réclamer de sa volonté du moment.

Exemples qui montrent que le peuple est revenu de ses erreurs :

- le procès des ministres de Charles X
- la Pologne

→ confiance que la France se détrompera à l'égard de l'hérédité de la pairie.

2- raisons de cette confiance : même si les idées de 1791 ont encore de l'influence, le pays recule chaque fois qu'il faut les appliquer.

En effet :

- idées excellentes pour détruire l'ancien régime
- ne sont plus bonnes pour fonder un gouvernement

#### **Péroraison**

Récapitulation des trois conditions de la pairie

- nomination royale → monarchique et fortifie le gouvernement
- nombre illimité → s'adapte bien à la monarchie constitutionnelle et tient bien sa place dans le jeu des trois pouvoirs
- hérédité → monarchique et libérale en même temps.

Si l'hérédité est maintenue, fin de l'anarchie. Sinon, risque de désordres.

À la différence du discours de Thiers, le discours de Guizot présente une construction rigoureuse et une très grande unité. La première partie, qui sert de préambule à l'argumentation proprement dite, est un tableau, lui-même soigneusement composé, de la croissance de l'anarchie auquel répondra, dans la péroraison, l'affirmation que la fin de l'anarchie se trouve dans le maintien de l'hérédité. Entre les deux prend place la confirmation, entièrement centrée sur la question de l'hérédité, et qui recourt essentiellement au raisonnement. C'est évidemment le préambule, placé sous le signe du *pathos*, qui donne sens à cette argumentation plus abstraite qui discute sur les principes. Il est organisé selon une gradation puisqu'il s'agit de montrer que « l'anarchie va croissant ». Dès le départ, l'anarchie envahit tout et le tableau de cette invasion est sans nuance et délibérément hyperbolique :

Dans les idées, elle est évidente. Pas une conviction générale et forte qui rallie les esprits, pas un pouvoir qui soit fermement respecté.

Le premier exemple en est la Chambre, « ardemment réclamée, impatientement attendue », « élue en vertu d'une voix nouvelle, conforme aux vœux généralement exprimés » et déjà incriminée et contestée. Habilement, Guizot passe de la troisième personne (la Chambre) à la première (nous) pour impliquer son auditoire et commencer à le faire réagir en grandissant l'accusation :

Nous sommes, dit-on, en usurpation flagrante. Depuis 1830, tous les pouvoirs sont illégitimes ; nous avons tous besoin d'aller mendier dans les assemblées primaires cette légitimité qui nous manque absolument.

puis en en faisant non pas « une idée isolée, hasardée » mais la doctrine de toute l'opposition, y compris dans la Chambre. D'où cette première interrogation fondée sur l'indignation :

Est-ce là, je le demande, est-ce là la situation régulière, constitutionnelle, du pouvoir dont nous faisons partie ?

Deuxième exemple de contestation généralisée renchérisant sur le premier : « La royauté nouvelle, messieurs, n'est pas mieux traitée que la Chambre nouvelle ». Qu'elle soit attaquée par ses ennemis, carlistes, bonapartistes, républicains, il n'y a là rien que de naturel, mais le scandale est dans le langage de ceux qui déclarent ne pas être ses ennemis :

Continuellement ils affectent de lui rappeler que son inviolabilité n'est qu'une fiction ; d'autres fois, ils lui annoncent que, si elle n'adopte pas tel ou tel système de politique extérieure, tout lien est rompu avec elle. Ils la menacent sans cesse ; ils la traitent comme on traite une royauté ennemie, la veille ou le jour même d'une révolution qui la renverse. À coup sûr, dans ces idées, dans ce langage, dans cette façon de considérer et de traiter les pouvoirs publics, il y a une grande, une déplorable anarchie. (*Mouvement.*)

Le *mouvement* de l'assemblée révèle que cette première amplification et sa gradation finale ont agi sur l'auditoire. Le tableau de l'anarchie repart un ton plus bas avec l'anarchie « moindre » mais « très-réelle et pleine de péril » qui « existe dans les faits extérieurs et matériels ». Nouvelle accumulation et nouvelle progression destinée à provoquer l'indignation :

Vous voyez refuser l'impôt légalement voté ; vous voyez refuser d'obéir à des lois qui ne sont pas abrogées ; vous voyez des atteintes portées à la liberté de classes entières de citoyens ; et, malgré lui, malgré sa noble et sincère résistance, le pouvoir manque de force pour réprimer de tels excès.

Partout éclatent l'affaiblissement du pouvoir, l'arrogance et les prétentions illimitées des volontés individuelles.

Est-ce là l'état régulier d'une société constituée ?

Mais Guizot n'en reste pas à l'indignation. Il manie les interrogations rhétoriques pour ménager des effets de surprise, presque des coups de théâtre, tout d'abord en récusant une première explication suggérée à l'anarchie :

Est-ce que nous ignorons notre mal ? Est-ce qu'il serait le résultat de quelques-une de ces grandes et générales illusions qui s'emparent quelquefois de tout un peuple et le précipitent à son insu dans des

voies pleines de périls ? Il n'en est rien. Cela était en 1789 ; à cette époque, on marchait, on courait vers l'anarchie sans le savoir, on était plein d'illusions ; il n'y en a plus. (*Sensation.*)

Premier effet avec cette proposition courte et son affirmation brutale et sans appel : « il n'y en a plus ». Décidément, 1830 n'est pas 1789 et on ne peut avoir la naïveté de prétendre rejouer la première révolution. Quelle est donc la raison de cette anarchie que tout le monde constate avec une inquiétude grandissante ?

Partout, dans toutes les classes, dans tous les rangs, on voit l'anarchie qui nous envahit ; on la voit, on la déplore, on n'y résiste pas.

Que nous manque-t-il donc pour y résister ? Nous avons pleine connaissance du mal, et à coup sûr pleine liberté de la combattre. Que nous manque-t-il donc ?

Ce qui nous manque, c'est un point d'arrêt, une force indépendante qui se sente naturellement appelée à dire au mouvement révolutionnaire, cause de toute cette anarchie : Tu iras jusque-là, et pas plus loin. (*Sensation.*)

La brutalité du passage au style direct et du changement de registre de cette interpellation familière mime le point d'arrêt en créant un second effet de rupture. L'anarchie personnifiée est morigénée comme un enfant dissipé : il suffit de faire montre d'autorité pour dégonfler l'inquiétude grandissante. Guizot « casse » ainsi lui-même son amplification pour rassurer après avoir inquiété, maniant le chaud puis le froid. C'est pourquoi la suite réduit le phénomène révolutionnaire à de plus justes proportions, le montrant comme une conséquence normale de la révolution et non plus comme ce danger multiforme et partout répandu que tout le monde craint :

En soi-même, ce mouvement révolutionnaire n'est pas bien terrible ; il est le résultat assez naturel de la révolution qui s'est accomplie. C'est un torrent qui ne tombe pas de bien haut, qui n'est pas bien rapide ni bien étendu. Cependant il coule, il nous emporte, et il nous emportera tant qu'il n'aura pas trouvé une digue qui le contienne, une force qui l'arrête.

La métaphore aquatique convenue qui représente le mouvement révolutionnaire (Guizot cite lui-même un peu plus loin Royer-Collard parlant des « flots démocratiques » qui viennent « battre continuellement la royauté<sup>128</sup> ») est ici utilisée d'abord à contre-emploi, – pour ne pas dire à contre-courant –, afin de minorer le danger, puis filée avec sa valeur habituelle pour réactiver l'idée de danger. La dernière phrase du discours reprendra la métaphore aquatique devenue cette fois maritime, sans grand souci de cohérence :

Si l'hérédité de la pairie est abolie, je ne sais pas quelles tempêtes nous attendent, mais, à coup sûr, les

---

<sup>128</sup> Pierre Rosanvallon fait remonter l'image du « fleuve démocratique », alors fréquemment utilisée, à un discours de Serre qui l'avait employé en 1821 en s'alarmant que « la démocratie coule à pleins bords au milieu de nous ». Il ajoute que Royer-Collard avait longuement commenté l'expression dans son discours, qui restera célèbre, du 2 janvier 1822 (*Le Moment Guizot, op. cit.*, p. 306, note 1).



ancres nous y manqueront.

Thiers s'était lui-même laissé aller, dans son discours du 23 septembre 1831 sur l'état intérieur de la France, à quelques variations sur ce thème :

On dit que l'eau des fleuves ne peut jamais couler tranquille près d'une cataracte : nous sommes encore bien rapprochés de la cataracte de Juillet. Il n'est donc pas étonnant que le flot qui nous porte soit encore agité<sup>129</sup>.

Ces tentatives de renouvellement d'une métaphore désormais convenue ne sont pas cependant l'aspect le plus intéressant de l'art de Thiers et de Guizot. Pour Guizot ici, la métaphore sert de transition commode à la deuxième partie du préambule, qui s'emploie à déterminer quel est le point d'arrêt dont le pays a besoin. La progression se fait en deux temps, comme pour le tableau de l'anarchie : la royauté ne peut fournir de point d'arrêt, la Chambre non plus. Le réseau métaphorique du point d'arrêt se diversifie : la royauté étant elle-même d'origine révolutionnaire a besoin « d'appui », doit trouver le temps « de s'enraciner dans notre sol ». Quant à la Chambre, c'est son désarroi devant sa puissance nouvelle qui est amplifié par Guizot :

Notre puissance, messieurs, elle est immense ! Tout est en question devant nous, tout est remis à notre volonté. On nous demande toute chose : on nous demande de poursuivre le mouvement de la révolution et de l'arrêter ; on nous demande de tout renouveler et de tout consacrer ; c'est à nous qu'on s'adresse pour toute chose. Nous avons l'air de posséder le souverain pouvoir : Eh bien ! il nous écrase ! (*Mouvement d'approbation aux centres.*) Nous succombons sous le fardeau.

Après les craintes devant l'anarchie, Guizot a choisi d'orchestrer les incertitudes des députés et de les justifier, feignant de se mettre au même niveau que son auditoire et d'ignorer les divisions politiques pour les porter au compte de l'embarras et de la crainte. C'est également flatter la pusillanimité et la médiocrité d'une partie des députés que de donner une interprétation plus noble à leurs hésitations : l'Assemblée constituante et la Convention ont échoué par témérité ; les embarras de la Chambre ne sont que le signe de sa prudence et d'une lucidité sur ses responsabilités. Et Guizot en rajoute sur le caractère effrayant de cette responsabilité, réveillant habilement le spectre de la Terreur, afin de susciter les craintes de son auditoire et de le rendre ensuite plus réceptif à son argumentation :

Nous n'avons plus la confiance de notre époque ; quand nous nous trouvons investis d'une puissance immense, il nous prend une sorte de **terreur**, nous sommes **effrayés de nous-mêmes**. De là cet embarras, cet abattement, cette espèce de mécompte qui existe dans cette Chambre et qui atteste sa raison et sa probité politique. La Chambre sent qu'elle ne peut suffire seule à la tâche qui pèse sur elle ; et je n'hésite pas à le dire, la Chambre est effrayée de son pouvoir et de sa responsabilité. (*Au centre : Très-bien ! très-bien !*)

---

<sup>129</sup> D. p., t. I, p. 141.

Après avoir ainsi créé cet effet d'attente (il n'a pas encore été question de ce qui doit faire l'objet du discours, c'est-à-dire l'hérédité de la pairie), Guizot ménage un double coup de théâtre : ce point d'arrêt que tout le monde recherche, « nous l'avons à côté de nous », effet de surprise ponctué par un premier « Eh bien ! », et, comble de l'absurdité, souligné par un deuxième « Eh bien ! », « nous travaillons à le détruire, nous voulons lui enlever ce qui fait sa force, son indépendance, ce qui le rend propre à accomplir sa mission », absurdité que Guizot commente ainsi :

Messieurs, permettez-moi de le dire, en vérité nous donnons au monde un étrange spectacle.  
(*Légère rumeur à gauche.*)

Fin du premier acte. L'enjeu étant clairement posé et l'auditoire mis en condition, Guizot peut aborder la question de l'hérédité.

La transition est habile puisqu'il oppose au tableau qu'il vient de dresser la manière dont ses adversaires n'ont pas su poser la question :

Ils ne contestent guère les **avantages** de l'hérédité ; la plupart d'entre eux du moins n'abordent pas la question directement ; ils n'examinent pas l'institution sous le rapport de son **utilité**, de son **mérite pratique**, dans ses rapports avec les besoins de notre état social. Ils la repoussent, permettez-moi de le dire, par une sorte de fin de non-recevoir, par des raisons préjudicielles.

Ces « raisons préjudicielles », c'est-à-dire ces questions qui doivent être jugées avant la contestation principale, sont celles qui ne relèvent pas du lieu de l'utile, le seul ici, selon Guizot, qui doit orienter l'argumentation. Ses adversaires ne jugent pas l'institution en elle-même, c'est-à-dire « son mérite » et « son efficacité ». Ils invoquent des principes et des préventions idéologiques, que Guizot présente de manière très synthétique et très claire, de manière à annoncer également la division de son discours :

Tantôt on nous dit : il ne faut pas admettre l'hérédité de la pairie ; elle est contraire aux principes de notre ordre social, c'est un privilège qui choque l'égalité. Ou bien on dit : on ne peut pas admettre l'hérédité, c'est une aristocratie ; l'aristocratie est déchue, on ne peut la recréer. Ou bien encore : le pays ne veut pas de l'hérédité, et quand l'institution serait bonne, excellente, elle est repoussée par le vœu national.

Ainsi, on ne doit pas, on ne peut pas, on ne veut pas ; voilà ce que les adversaires de l'hérédité de la pairie nous opposent [...].

Il traitera donc chacun des arguments de ses adversaires : la question de savoir si l'hérédité est contraire à l'égalité, celle de savoir si on peut recréer une aristocratie et celle de l'opposition de l'opinion, mais en intercalant, une fois récusée l'opposition de principe à l'hérédité, ce qu'il appelle « le fond de la question », c'est-à-dire la question de l'utilité de la pairie héréditaire, avant d'aborder celle de sa possibilité.

Guizot entend donc faire également de son discours une construction théorique rigoureuse, à la différence de celui de Thiers. Guizot revendique d'ailleurs cette dimension de son discours : raisonner selon le lieu de l'utile n'est pas, selon ce qu'une approche trop rapide pourrait laisser penser, abandonner le terrain des principes pour opposer la pratique à la théorie, ce qui aurait été une stratégie possible. Guizot définit clairement sa perspective :

Messieurs, je n'apporte ici aucun dédain pour les principes ; je ne viens point opposer, à l'orgueil de ce qu'on appelle la théorie, les dédains de ce qu'on appelle la pratique. L'intervention plus générale, plus active, plus efficace de l'esprit humain dans les affaires humaines est un des grands bienfaits de la civilisation moderne. Il faut l'accueillir et l'accepter pleinement ; il n'y a point d'institution qui ne soit tenue de se légitimer aux yeux de la raison ; mais les principes ne sont pas toujours ce qu'on croit, et surtout ils ne sont pas si nombreux, si étroits, si exclusifs que beaucoup le supposent.

Tout discours de Guizot s'inscrit toujours dans ce cadre de pensée que représente l'histoire de la civilisation et qui est la raison supérieure des affaires humaines. C'est à cette raison qu'il faut rendre des comptes, et l'utilité d'une institution se juge à l'aune de cette rationalité, non à celle du pragmatisme politique qui caractériserait le discours de Thiers. Guizot le réaffirme plus loin lorsqu'il aborde la question de l'hérédité de la pairie :

Je dis que, quant aux droits héréditaires en eux-mêmes, indépendamment des constitutions écrites, des organisations politiques faites de main d'homme, il y a des lois naturelles qui règlent les affaires de ce monde, il y a des principes primitifs, universels, qui gouvernent les sociétés. Les Italiens ont un proverbe qui dit : *Le monde va de lui-même* ; et bien lui en prend, car s'il n'avait, pour aller, que les lois que les hommes prétendent lui donner, il se détraquerait plus souvent que cela ne lui arrive et pourrait même s'arrêter quelquefois tout à fait. Le monde va de lui-même ; le monde va en vertu de certaines lois naturelles, de certains principes primitifs et universels, et grâce à Dieu, il n'est pas au pouvoir des hommes de l'empêcher d'aller.

Ce que peuvent faire les hommes, cependant, et à quoi s'emploie Guizot, c'est déchiffrer ces raisons et s'en faire l'interprète. Nous sommes bien ici dans le registre du *docere* mais un *docere* qu'on pourrait qualifier de « supérieur » puisqu'il prétend rendre compte d'une rationalité supérieure. Ainsi, Guizot va s'employer à montrer que, parmi ces principes qui gouvernent le monde, il en est deux, l'hérédité et l'activité individuelle, qui sont « comme les plus puissants, comme invincibles » et expliquer que, de leur combinaison, découle l'organisation des sociétés humaines :

Si le principe de l'hérédité prévaut seul, s'il domine exclusivement, vous avez l'immobilité ; c'est le régime des peuples de caste. Si c'est l'individualité qui domine presque seule, vous avez l'isolement, point de lien avec le passé, point d'avenir, une existence individuelle et isolée ; c'est le régime des peuplades errantes, barbares, qui couvrent depuis longtemps le sol de l'Amérique.

Je le répète : les deux principes de l'hérédité et de la personnalité sont naturels, nécessaires, légitimes ; leurs combinaisons peuvent varier à l'infini : elles dépendent d'une multitude de causes. Ainsi, dans une société naissante et fort simple, le principe de l'hérédité tient peu de place ; c'est celui de

l'activité personnelle, de l'individualité qui domine. Dans une société ancienne, compliquée, le principe de l'hérédité occupe nécessairement une beaucoup plus grande place ; il y a un plus grand nombre de traditions, par conséquent un champ moins libre laissé à l'activité individuelle.

On pourrait presque se croire au cours de Guizot à la Sorbonne si la qualification des principes comme « naturels, nécessaires, légitimes » ne rappelait la finalité argumentative de l'exposé. Mais de même que l'utile ne se juge pas chez lui uniquement selon les critères habituels de la sécurité et de la puissance, de même la nécessité et la légitimité renvoient à l'ordre du monde et pas seulement à celui des sociétés humaines. Du coup, le *pathos*, qui en appelle traditionnellement aux intérêts de l'État, prend lui-même une dimension supérieure en invoquant et amplifiant l'atteinte faite aux lois du monde :

Que nous propose-t-on aujourd'hui ? On nous propose de déclarer qu'il n'y a de pouvoir légitime que le pouvoir électif, c'est-à-dire le pouvoir qui dépend de la volonté humaine, qui est créé par la volonté humaine.

C'est là la doctrine que l'on professe : c'est au nom de cette doctrine surtout que l'on proscriit l'hérédité de la pairie.

Eh bien ! je repousse complètement cette doctrine ; je la repousse comme contraire aux faits généraux que je viens de vous exposer, et qui ne sont autre chose que l'histoire de **l'humanité** ; je la repousse comme contraire aux faits les plus simples qui se passent au milieu de nous, dans toutes nos familles. Est-ce que tous les pouvoirs sont électifs ? N'avons-nous pas sous nos yeux des pouvoirs légitimes qui ne sont nullement électifs ? (*Mouvements divers.*) J'insiste sur ce point : la doctrine qui consiste à dire qu'il n'y a de pouvoir légitime que le pouvoir électif, je la combats avec d'autant plus de raison que notre gouvernement repose sur le principe de la monarchie, c'est-à-dire sur la part faite, au nom de la raison publique, aux nécessités sociales, au principe de l'hérédité.

Cette part est-elle suffisante ? l'hérédité ne nous est-elle nécessaire que sur le trône et nulle part ailleurs ? C'est là toute la question.

Aucun principe ne nous gêne dans cette question ; on n'a pas le droit de se prévaloir de je ne sais quelle illégitimité générale de l'hérédité, pour nous combattre et nous imposer des lois dans la question dont nous traitons. L'hérédité est un des principes écrits dans **la Charte du monde**, et toutes les doctrines qui la repoussent absolument sont ignorantes, barbares et fausses. (*Mouvements en sens divers.*)

Le terrain est libre pour traiter la question « selon l'utilité sociale », sans s'embarrasser de « principes » qui récuseraient l'hérédité.

Guizot situe donc sa réflexion non plus au niveau très général des lois du monde, de l'histoire de l'humanité, mais à un niveau en-dessous, celui de la société elle-même, où la question se pose en termes de lutte d'intérêts :

La question ainsi posée, il y a un fait qu'il est impossible de ne pas remarquer, c'est la lutte qui est établie dans toute société entre deux intérêts différents : l'intérêt de la possession, de la conservation, du maintien de ce qui est, et l'intérêt de conquête ou le désir d'innovation. Cette lutte est le fait général et constant de toute société ; c'est même ce qui constitue la vie sociale, le progrès de la civilisation.

Ainsi, à la combinaison hérédité/activité individuelle ou personnalité, principes universels les plus généraux qui décident de la forme des sociétés, correspondent, à l'intérieur de chaque société, la lutte des deux intérêts, de conservation et d'innovation, « intérêts généraux » qui décident de leur organisation politique, c'est-à-dire des rapports entre le pouvoir exécutif, représentant de l'intérêt de conservation, et l'élément démocratique, représentant de l'intérêt d'innovation. Enfin, au niveau le plus bas, se trouvent les « intérêts personnels » qui viennent se combiner avec les intérêts généraux. Certes, la lutte des intérêts de conservation et d'innovation n'est pas un élément de réflexion original : les motifs du projet de loi faisaient déjà de la durée et du progrès les deux principes de la monarchie représentative. Mais d'une part Guizot fait du progrès non pas l'un des principes, mais le résultat de la combinaison des intérêts de conservation et d'innovation ; d'autre part, il les intègre dans une construction intellectuelle beaucoup plus vaste, d'une grande cohérence et d'une grande force didactique, qui ne peut qu'emporter la conviction de l'auditeur, tant elle semble efficace pour rendre compte de la réalité. Pour justifier la pairie héréditaire, il suffit de poursuivre le raisonnement en utilisant les principes d'intelligibilité qui ont été dégagés. Ainsi, « plus il y a de liberté dans un pays, plus l'élément démocratique déploie l'esprit d'innovation et de conquête, plus le gouvernement est porté à se montrer le défenseur de l'intérêt de conservation ». Il faut alors « fortifier le gouvernement », « le soutenir contre l'invasion de l'élément démocratique » par la création d'un pouvoir de même nature que lui. La solution qui s'impose est donc la pairie héréditaire :

Il faut que ce pouvoir soit animé de l'esprit du gouvernement, qu'il en comprenne les conditions, les besoins, qu'il vive habituellement dans sa sphère, à son niveau, et que cependant il ne soit pas le gouvernement lui-même ; il faut qu'il soit animé des intérêts généraux que le gouvernement représente, et qu'il n'ait pas les passions personnelles que le gouvernement porte dans son sein. Il faut, en un mot, que ce soit un pouvoir gouvernemental, mais que ce ne soit pas le gouvernement.

Eh bien ! je dis que dans la seconde Chambre ou la pairie, il n'y a que l'hérédité qui puisse lui faire atteindre ce but.

Mais si cette conception que développe Guizot donne l'impression d'une grande cohérence, elle est, en réalité, davantage une « fiction » rhétorique qu'une théorie constitutionnelle. Tout d'abord, il est curieux, dans un régime parlementaire, où le gouvernement doit être issu de la majorité de la Chambre, et donc de l'intérêt d'innovation, d'en faire le représentant de l'intérêt de conservation, qu'on s'attendrait à trouver dans la royauté. Car si Guizot se sert d'abord du mot « gouvernement » pour désigner de manière générale le pouvoir exécutif (« le gouvernement proprement dit, le pouvoir exécutif comme représentant et champion de l'intérêt de conservation »), il garde le même terme lorsqu'il expose la conception qu'il propose pour la monarchie de Juillet, sans distinguer les deux composantes du pouvoir exécutif, gouvernement et royauté. Or, manifestement, lorsqu'il est question des « passions personnelles », c'est bien des ambitions des ministres, de leurs rivalités et de leur appétit de pouvoir qu'il est question, ambitions dont les pairs héréditaires, qui jouissent de « situation permanentes, fixes », ne sont pas animés. Ce que trahit Guizot, c'est son assimilation du gouvernement à une force de réaction : pour lui, « l'esprit du gouvernement » ne peut être que la résistance, son rôle avant tout

de freiner l'innovation. En fait, ce ne sont pas les mécanismes constitutionnels qui intéressent Guizot ici. Rien de moins constitutionnel dans l'expression que de parler d'un pouvoir « au niveau du gouvernement, vivant habituellement dans sa sphère ». On mesure ainsi le rôle rhétorique de la métaphore qui remplace une analyse constitutionnelle des rapports entre les pouvoirs par une représentation spatiale, qui a l'air d'avoir un caractère d'évidence, mais au fond ne signifie pas grand chose : il est difficile de se faire une idée du rôle et des pouvoirs de la Chambre des pairs à partir de l'expression « vivre dans la sphère du gouvernement ». Une telle représentation présuppose un gouvernement conservateur et donc une communauté d'intérêt avec des pairs également conservateurs. Elle est entièrement sous-tendue par l'idée que l'urgence est de lutter contre l'anarchie et révèle qu'on a bien affaire à un discours en situation et non à un traité de science politique. Il est plus facile de persuader l'auditoire par la force d'évidence de l'image que de lui proposer un exposé technique de droit constitutionnel, image qui permet également de masquer certaines insuffisances de la démonstration.

On peut donner un autre exemple du caractère sinon sophistique, du moins faussement rigoureux, que peut prendre parfois la démonstration. Car l'apparence de rigueur et de cohérence est également un effet rhétorique. Ainsi, pour démontrer que la pairie héréditaire n'est pas contraire au principe de l'égalité, Guizot a commencé par distinguer deux catégories de droits : d'abord les droits « personnels, universels, égaux pour tous » qui se résument, dans la conception libérale, au « droit de ne subir, de la part de personne, une injustice quelconque, sans être protégé contre elle par la puissance publique » et au « droit de disposer de son existence individuelle selon sa volonté et son intérêt, en tant que cela ne nuit pas à l'existence individuelle d'un autre », droits d'où découle l'égalité « dans l'ordre civil et dans l'ordre moral » ; ensuite les droits politiques qui sont « spéciaux, limités, inégaux ». Car les droits politiques sont « des pouvoirs sociaux », « une portion de gouvernement » : il ne s'agit pas là « d'existence personnelle, de liberté individuelle », il ne s'agit pas « de l'humanité en général, mais de la société, de son organisation, de ses moyens d'existence ». C'est pourquoi « des conditions, des garanties ont été partout et de tout temps attachées aux droits politiques comme preuve ou présomption de la capacité nécessaire pour les exercer dans l'intérêt de la société ». C'est donc l'inégalité et non pas l'égalité qui est le principe des droits politiques :

[...] et quiconque parle d'égalité en matière de droits politiques confond deux choses essentiellement distinctes et différentes : l'existence individuelle et l'existence sociale, l'ordre civil et l'ordre politique, la liberté et le gouvernement.

La distinction entre les droits civils et les droits politiques fondés sur la théorie de l'électorat fonction permet de réfuter le principe d'égalité en matière politique opposé par certains à l'hérédité.

Mais il s'agit ensuite pour Guizot de montrer que l'inégalité héréditaire des droits politiques n'est pas contraire aux principes. Pour cela, il va utiliser non le *distinguo*, comme

précédemment, mais la similitude entre l'ordre civil et l'ordre politique, s'autorisant dans le raisonnement ce qu'il vient justement de refuser à ceux qui lui opposaient le principe d'égalité :

Une inégalité héréditaire, des droits transmis par le seul fait de la naissance, c'est là un des fondements de la société civile ; la transmission de la propriété n'est pas autre chose.

Certes, Guizot est conscient des faiblesses de son raisonnement. Il se fait à lui-même deux objections : la première est que la transmission de la propriété peut elle-même être remise en cause. Mais il s'en tire par une sorte d'argument de réalité :

je l'avoue, je n'en ai pas grand peur. Je crois que la propriété est bonne pour se défendre, et qu'il y a des intérêts qui n'ont rien à craindre des plus strictes conséquences de la logique.

Il réexpose donc son argument :

Cependant je remarque le fait : c'est le principe de l'inégalité héréditaire et des droits transmis par le seul fait de la naissance, principe en vigueur dans l'ordre civil, qui est publiquement attaqué aujourd'hui dans l'ordre politique, tellement que le principe contraire est une religion. (*On rit.*)

Le principe adverse une fois ridiculisé, il peut faire machine arrière sans perdre le bénéfice de son argument puisque le coup a déjà porté, la dénégation étant d'ailleurs l'occasion de présenter une troisième fois l'argument :

Je n'entends pas tirer, je le répète, de ce fait toutes les conséquences que je pourrais en tirer ; je n'entends pas **assimiler complètement la société politique à la société civile** ; je remarque seulement qu'il y a, dans un principe qu'on regarde comme monstrueux, le fondement non-seulement nécessaire, mais légitime, moral, seul possible de la société civile.

Certes, il est plus facile à la lecture de porter un regard critique sur l'argumentation. Pour comprendre l'effet que peut produire un discours oral, il faut comparer l'art de l'orateur à celui de l'illusionniste : pour masquer les failles d'un raisonnement, il faut tout d'abord que l'auditoire n'ait pas le temps de réfléchir, et c'est l'art de Thiers d'enchaîner avec volubilité un grand nombre d'arguments sans laisser souffler ses auditeurs ; il faut ensuite attirer l'attention sur certains mots, certaines expressions, par exemple en les répétant, en insistant par tout un jeu de redondances et d'échos, brouiller le sens en utilisant des métaphores, et détourner ainsi l'attention de ce qu'il ne faut pas remarquer, c'est-à-dire les points plus contestables du raisonnement.

Un dernier aspect retiendra notre attention dans ce discours : c'est l'entreprise de redéfinition des notions de démocratie et d'aristocratie à laquelle se livre Guizot. On a vu déjà Thiers tenter de désamorcer la charge idéologique dangereuse du mot *aristocratie* et employer le mot *démocratie* pour désigner tantôt la « multitude », tantôt la fraction de la population qui a le droit de vote. Guizot, pour sa part, n'a pas attendu ce discours pour redéfinir ces termes et contester l'emploi qu'en fait l'opposition républicaine. Déjà, à la fin de son discours du 29

décembre 1830<sup>130</sup>, il avait ajouté une sorte de *coda* qui s'en prenait au langage de l'opposition extra-parlementaire en ces termes :

On cite des mots qui rappellent un état de choses qui, à mon avis, n'existe plus. Nous entendons retentir sans cesse les mots *aristocratie*, *démocratie*, *classe moyenne*. Je vous avoue que pour moi, aujourd'hui, ces mots n'ont guère plus de sens. La démocratie nous apparaît partout dans l'histoire comme une classe nombreuse, réduite à une condition différente de celle des autres citoyens et qui lutte contre une aristocratie ou contre une tyrannie, pour conquérir les droits qui lui manquent. C'est là le sens qui a été partout attaché au mot *démocratie*. Il n'y a aujourd'hui rien de semblable en France. Quand je regarde la société française, j'y vois une démocratie, si vous voulez, mais une démocratie qui a peu ou point d'aristocratie au-dessus d'elle, et peu ou point de populace au-dessous.

La société française ressemble à une grande nation où les hommes sont à peu près dans une même condition légale, très-diverse sans doute en bonheur, en lumières ; mais la condition légale est la même. La classification des anciennes sociétés a disparu, et, je le répète, chez nous le mot *démocratie* opposé au mot *aristocratie* n'a plus de sens. Une grande société de propriétaires laborieux, à des degrés très différents de fortune et de lumières, voilà le sens actuel du mot *démocratie* ; eh bien ! il n'y a là ni éléments de désordre, ni éléments de tyrannie. Cette société se défendra, au besoin, contre ceux qui voudraient abuser d'anciens mots et d'anciens faits, pour l'égarer un moment. Il ne s'agit pas de s'appuyer sur la classe moyenne, par opposition à telle ou telle autre classe ; il s'agit de s'appuyer sur la nation tout entière, sur cette nation homogène, compacte, sans distinction de classes.

Dans ce discours, l'aristocratie était purement et simplement évacuée au profit d'une conception homogène de la nation, désignée par le terme *démocratie*. Il fallait éviter « l'abus des mots » porteurs d'opposition idéologique et de lutte des classes puisque pour Guizot, la lutte des classes est un moment dépassé de l'histoire. Deux mois après, dans son discours du 8 février 1831 sur l'organisation municipale, il était revenu sur cette question de l'abus des mots, dénonçant la langue de bois révolutionnaire en montrant que ses adversaires raisonnaient avec des mots et des catégories de pensée dépassés :

Ou je m'abuse fort, ou nous nous faisons un peu d'illusions à nous-mêmes sur les mots ; nous invoquons les souvenirs de l'antiquité ; nous parlons d'ilotes, de grandes aristocraties, de tyrannies : j'avoue que je ne comprends pas comment, avec une loi d'élection qui vous donne deux millions d'électeurs complètement indépendants, lesquels nommeront des conseils dans lesquels seuls le pouvoir central sera obligé de choisir ses agents, il serait possible de voir là des ilotes, une aristocratie, une tyrannie<sup>131</sup>.

Dans le discours du 5 octobre sur l'hérédité de la pairie, il va plus loin et s'efforce de redéfinir les notions de démocratie et, également cette fois, d'aristocratie. Il commence par préciser ce qu'il entend par « démocratie » :

---

<sup>130</sup> *H. p.*, t. I, p. 178.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 216.



[...] quand nous parlons de l'aristocratie aujourd'hui, j'ai peur que nous ne tombions dans une grande méprise ; nous avons l'air de parler de ces luttes qui avaient lieu entre la démocratie et l'aristocratie dans les républiques anciennes ; nous avons l'air de parler de cette démocratie oisive, s'occupant, comme l'aristocratie, des affaires publiques, discutant et voulant partager le gouvernement. C'est là ce qui se passait à Athènes, à Rome, dans les républiques anciennes, par suite de l'esclavage et de la constitution qu'avaient alors les gouvernements.

La démocratie moderne n'a rien de semblable à celle-là. Elle est laborieuse, occupée, essentiellement vouée à ses intérêts domestiques, aux besoins de sa vie privée. La démocratie moderne n'est pas en lutte, comme on le prétend, contre l'aristocratie ; elle n'aspire pas au pouvoir, elle n'aspire pas à gouverner elle-même, elle veut intervenir dans le gouvernement autant qu'il est nécessaire pour qu'elle soit bien gouvernée, et qu'elle puisse, en toute sécurité, vaquer à la vie domestique, aux affaires privées. (*Très-bien ! très-bien !*)

Le terme de *démocratie* ne désigne pas plus ici que dans le discours du 29 décembre 1830 une forme de gouvernement mais un état social. Pierre Rosanvallon, étudiant l'histoire de ce mot, a montré que ce sens nouveau avait commencé à rentrer dans la langue politique ordinaire sous la Restauration pour y désigner la société égalitaire moderne, et non le régime politique associé aux républiques grecque et romaine. Royer-Collard avait fixé cette signification sociologique dans son discours sur la presse :

La démocratie est le fait social qui dérive à ses yeux de l'élévation des classes moyennes et de la réduction de l'écart qui les sépare des classes supérieures. La démocratie ne désigne donc pas un régime politique mais un type de société<sup>132</sup>.

L'emploi du mot *démocratie* dans le discours présente un avantage supplémentaire : il lui permet de montrer la société française comme une unité indivisible. L'usage du singulier que permet le mot *démocratie* (alors que dans le discours de décembre 1830 il parlait d'une « grande société de propriétaires laborieux », expression qui laissait subsister le pluriel) et la personnification qui l'accompagne (la démocratie « est laborieuse », elle est « vouée à ses intérêts domestiques ») entretient la fiction d'une nation homogène et sans classe. Cette « démocratie », qui est en fait la bourgeoisie – qui a pourtant conquis le pouvoir politique avec la révolution –, Guizot la décrit comme essentiellement préoccupée de « ses intérêts et ses affaires particulières » et non « des passions politiques », description qui semble trouver un écho favorable dans la Chambre. Ce que

---

<sup>132</sup> « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *La Pensée politique*, n° 1, mai 1993, p. 23. « Pour les libéraux doctrinaires, parler de démocratie consistait à revendiquer l'œuvre sociologique et juridique de la Révolution, tout en repoussant radicalement l'héritage républicain. C'était dire que la Révolution avait créé une société plus qu'un régime » (p. 24). C'est ce sens que l'on retrouvera dans la *Démocratie en Amérique*, qui fait de l'égalité des conditions « le grand moteur de révolution de la société moderne », même si, montre P. Rosanvallon, le sens de la démocratie n'est pas fixé chez Tocqueville, « le fait moderne de civilisation restant en permanence traversé par l'irrésistible pression de la souveraineté du peuple » (p. 25).

Guizot propose dans ce discours, c'est une conception individualiste de la société, assortie d'une conception libérale et minimale de l'État, chargé uniquement d'assurer la sécurité et la liberté des individus (« elle cherche dans le gouvernement toutes les garanties de cette liberté et de cette sécurité. Rien de moins, rien de plus »). On peut penser que Guizot s'inspire ici de Benjamin Constant : dans un discours à l'Athénée de 1819 ce dernier avait développé la différence entre la liberté des anciens, qui « sacrifiaient » leur indépendance individuelle aux « droits collectifs », et celle des modernes, qui recherchent « la sécurité dans les affaires privées » et « nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances »<sup>133</sup>. Benjamin Constant analysait ainsi les raisons de cette différence :

[...] l'abolition de l'esclavage a enlevé à la population libre tout le loisir qui résultait pour elle de ce que des esclaves étaient chargés de la plupart des travaux. Sans la population esclave d'Athènes, vingt mille Athéniens n'auraient pas pu délibérer chaque jour sur la place publique.

[...] le commerce ne laisse pas, comme la guerre, dans la vie de l'homme, des intervalles d'inactivité. L'exercice perpétuel des droits politiques, la discussion journalière des affaires d'État, les discussions, les conciliabules, tout le cortège et tout le mouvement des factions, agitations nécessaires, remplissage obligé, si j'ose employer ce terme, dans la vie des peuples libres de l'antiquité, qui auraient languie, sans cette ressource, sous le poids d'une inaction douloureuse, n'offriraient que trouble et fatigue aux nations modernes, où chaque individu occupé de ses spéculations, de ses entreprises, des jouissances qu'il obtient ou qu'il espère, ne veut en être détourné que momentanément et le moins qu'il est possible<sup>134</sup>.

Benjamin Constant poursuit en opposant « la participation active et constante au pouvoir collectif » des anciens qui avaient conscience de l'influence réelle de leur volonté dans l'administration de l'État à « la jouissance paisible de l'indépendance privée » que recherchent les modernes et que leur procure le système représentatif qui « n'est autre chose qu'une organisation à l'aide de laquelle une nation se décharge sur quelques individus de ce qu'elle peut ou ne veut pas faire elle-même »<sup>135</sup>. Mais alors que Constant recherche le système politique qui préserve le mieux la liberté individuelle sans renoncer à la liberté politique, Guizot, qui a introduit les termes de *démocratie* et d'*aristocratie*, absents chez Constant, utilise les mêmes prémisses pour redéfinir l'aristocratie.

Car si les individus n'aspirent qu'à vaquer à leurs affaires privées, tendance que Tocqueville s'attachera pour sa part à combattre, il faut trouver « des hommes qui, par situation, par le fait de leur naissance si l'on veut, se vouent et appartiennent spécialement aux affaires publiques, à la vie politique, des hommes qui en fassent habituellement, naturellement, leur étude, leur état, leur profession, comme d'autres, dans la démocratie, font leur état de la jurisprudence, du négoce, de l'agriculture et de toutes les carrières de la vie sociale ». C'est cette

---

<sup>133</sup> « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes », *Écrits politiques, op. cit.*, p. 589-619.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 599-600.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 602 et 615.

classe « *essentiellement politique* » que Guizot appelle l'aristocratie et qui doit satisfaire deux conditions : être soumise au contrôle de la démocratie et se recruter dans la démocratie<sup>136</sup>. Le modèle de cette aristocratie est, pour Guizot comme pour Thiers, la Chambre des pairs anglaise dont il montre, chiffres à l'appui, qu'elle s'est constamment renouvelée à partir de la « classe moyenne » (il emploie cette fois l'expression), « véritable réservoir dans lequel l'aristocratie vient sans cesse se régénérer, se rajeunir ». Cette « aristocratie constitutionnelle » qu'il défend doit donc offrir à « tous les hommes capables du pays qui voudront entrer dans la vie politique [...] la perspective d'une situation politique, fixe et indépendante ».

La dernière partie du discours s'attachera non plus seulement à corriger l'usage des mots mais à récuser en bloc « les idées de 1791 » en affirmant que « ces idées ne valent rien pour fonder un gouvernement ». Mais Guizot quitte alors le terrain de la démonstration pour celui de l'amplification : « Cela est de bon sens et n'a pas besoin d'être démontré », dit-il. C'est pourquoi il choisit l'abondance oratoire pour opposer à la force destructrice des idées de 1791 la nécessité, désormais, de fonder et de construire :

On ne fonde pas un gouvernement en un jour,  
d'un coup,  
par la baguette de ce qu'on appelle le pouvoir constituant ;  
on le fonde par la **bonne conduite** de ce gouvernement lui-même,  
par l'**harmonie**,  
par le **jeu bien entendu** de tous les pouvoirs **permanents**  
et **habituels** qui le constituent.

On le fonde un peu chaque jour,  
un peu plus le lendemain;  
on le fonde en vingt ans,  
en cinquante ans,  
en un siècle;  
c'est une œuvre qui ne peut être accomplie que par le concours **tranquille**,  
**régulier**,

---

<sup>136</sup> Pierre Rosanvallon a consacré un chapitre du *Moment Guizot* à la « nouvelle aristocratie » telle que Guizot a cherché à la définir et montré que cette volonté de repenser la question de l'aristocratie et de redéfinir des élites était commune à Saint-Simon et Auguste Comte, Guizot et Royer-Collard, Benjamin Constant et Montlosier. Si dans le discours du 5 octobre la question est liée à celle de la pairie héréditaire, dans la pensée de Guizot elle est en réalité beaucoup plus large et ambitieuse puisque, montre Pierre Rosanvallon, la « distinction entre gouvernés et gouvernants fondée sur la supériorité des uns sur les autres » est, pour Guizot, « le fondement de toute société régulière », sans être pour autant contradictoire avec l'égalité puisque cette distinction n'est pas figée et émerge de l'égalité des droits. Cette aristocratie doit être indépendante, « composée de supériorités reconnues et librement acceptées de tous », et le gouvernement représentatif n'est que le moyen de faire émerger cette élite politique qui doit assurer un ordre stable et régulier (*Le Moment Guizot*, p. 107 à 120).

non d'un pouvoir constituant,  
non d'un congrès,  
non de l'exercice extraordinaire de la souveraineté  
publique,

mais des pouvoirs **légaux**,  
**habituels**,  
**permanents**.

C'est ainsi que les gouvernements se fondent, et ainsi seulement; il n'y a aucun autre moyen de leur donner de la **force** et de la **durée**. (*Sensation.*)

L'alternance des groupements binaires et ternaires, eux-mêmes combinés à des antithèses, la gradation centrale sur la durée, le ressassement et la variation des adjectifs porteurs des valeurs liées à l'idée de régime légal, constituent une première amplification qui aboutit à deux termes qui relèvent du lieu de l'utile : la « force » et la « durée ». La *sensation* produite révèle l'effet de ce recours au *movere* qui marque la fin de la confirmation et amorce la péroraison.

On peut comparer ce mouvement avec un passage du discours de Thiers sur l'état intérieur de la France, le 23 septembre, en réponse à l'interpellation du député Laurence, afin de mieux faire apparaître la différence de style entre les deux orateurs. Thiers y développe également l'opposition entre les deux révolutions à travers l'antithèse détruire/fonder mais au début de la confirmation, pour lui donner un cadre, et non comme une amplification finale. Cependant, ce cadre, destiné à grandir l'enjeu du débat, donne aussi lieu à une amplification :

Ici, messieurs, je dois dire quelques mots sur le système et les principes de la révolution de Juillet.

On nous dit tous les jours : Le principe de la révolution de Juillet est abandonné, ses conséquences sont faussées. Je demanderai la permission de vous faire une réflexion que j'exprimerai dans le moins de termes possible.

La révolution de 89 a **détruit**, et elle devait **détruire**.

La révolution de 1830 ne devait pas **détruire** ; elle devait, au contraire, **fonder** et **perfectionner**. J'ai pour moi, dans l'histoire, un fait concluant, un point de comparaison que l'on ne contestera pas, et je le trouve dans les révolutions anglaises. La première a **détruit** aussi, mais la seconde a **fondé** une dynastie qui vivra longtemps pour la gloire et le bonheur de cette belle nation.

Vous avez entendu à cette tribune un éloquent orateur dire qu'aux Tuileries on ne croyait qu'aux différences, tandis que, dans l'opposition, nous croyons aux ressemblances, et j'y crois encore. J'espère que la révolution de 1830 ne **détruira** pas, et **fondera** un ordre nouveau de bonheur et de liberté pour la France. (*Très-bien !*)

Mais à quelles conditions, messieurs ? A la condition de **perfectionner**.

Dans la première révolution, je le répète, il fallait **détruire** ; et la présomption de raison était pour ceux qui voulaient **détruire**.

Mais aujourd'hui il ne faut pas **détruire**, il faut **fonder** : la présomption de raison est pour ceux qui veulent **consolider**<sup>137</sup>.

---

<sup>137</sup> *Discours parlementaires*, 1<sup>re</sup> partie, t. I, p. 123.

À aucun moment le style de Thiers ne devient périodique, même dans le bref passage où il s'élève au *pathos* en appelant « un ordre nouveau de bonheur et de liberté pour la France ». Les propositions sont courtes, se répondent deux à deux, sans variété de construction. Le discours avance par reprises, non par développement, utilisant comme relance les objections de ses adversaires. Il utilise essentiellement la répétition (sans souci de varier les termes) et l'antithèse, martelant les termes sans ménager de gradation. Bref, ce n'est pas ce genre de développement qui met le mieux en évidence son talent, même si les procédés qu'il utilise peuvent avoir une certaine efficacité. Ce genre d'amplification sur les grands principes convient mieux à Guizot qui, d'ailleurs, la poursuit dans son discours du 5 octobre.

Le mouvement se poursuit en effet avec le passage à l'indignation et la véhémence qui l'accompagne, marquée par les exclamations et l'interrogation :

Eh bien ! c'est quand nous avons cette œuvre à accomplir,  
quand c'est notre intérêt ,  
notre besoin,  
notre devoir de fonder le gouvernement constitutionnel de la France,  
c'est alors que nous irions commencer par détruire un pouvoir essentiel,  
un pouvoir constitutif de ce gouvernement ?

Comment, nous n'avons qu'à fonder,  
c'est là notre besoin,  
c'est là ce qui nous préoccupe tous,  
et nous irions reprendre l'œuvre de destruction,  
au nom des mêmes idées et des mêmes théories qui, en 1791, n'ont servi qu'à cette œuvre !  
Non, messieurs, cela est contraire au bon sens,  
cela est contraire aux besoins du pays,  
aux vœux bien entendus de tous les hommes éclairés  
et indépendants.

Le discours peut alors se clore sur une exhortation à respecter les pouvoirs qui constituent la monarchie constitutionnelle et sur une récapitulation des trois conditions de la pairie, qui en est un élément essentiel :

La pairie consiste en trois éléments, en trois conditions ; par la nomination royale, elle est monarchique et **fortifie** le gouvernement ; par le nombre illimité de ses membres, elle **s'adapte bien** à la monarchie constitutionnelle et **tient bien sa place** dans le jeu des trois pouvoirs ; par l'hérédité, elle est monarchique et libérale en même temps ; elle est politique, elle donne au pays ce dont il a besoin et pour l'ordre et pour la liberté.

Cette récapitulation, qui relève en principe du *docere*, est faite en des termes toujours aussi peu techniques et vise davantage à créer la fiction d'une harmonie qu'à expliquer le jeu des trois pouvoirs. Quant à l'hérédité, on aura du mal ici à comprendre en quoi elle est « monarchique et libérale en même temps » mais on retiendra, et c'est le plus important dans la péroraison, qu'elle

est garante de « l'ordre » et de la « liberté ». Pour finir, Guizot se défend de vouloir susciter la crainte en agitant l'épouvantail du trouble de l'ordre public (« Je ne veux pas dire par là que si l'hérédité n'est pas maintenue, la France est perdue. (*Mouvement.*) ») mais c'est évidemment ce qu'il fait, tant par le jeu de la dénégation que par l'avertissement final, déjà cité, et son allure prophétique :

Si l'hérédité de la pairie est abolie, je ne sais pas quelles tempêtes nous attendent, mais, à coup sûr, les ancres nous y manqueront. (*Marques d'une vive adhésion au centre... Sensation prolongée.*)

Ainsi, contrairement à ce qu'une première lecture aurait pu laisser supposer, le discours de Guizot est beaucoup moins celui d'un théoricien du régime que d'un orateur qui emploie tous les moyens pour le défendre en tant que force de résistance. En particulier, la fin comme le début du discours confirment le jugement plus général porté par Rémusat sur la position adoptée par Guizot dans le débat sur l'hérédité de la pairie :

Toujours assez indifférent au fond des questions et à la portée des dispositions législatives, réduisant presque toute la politique à des questions de conduite résolues en vue d'un effet moral, il croyait devoir au parti, dont il voulait faire le sien, de réduire au minimum la révolution faite et de saisir l'occasion de dire au public son fait toutes les fois qu'il y voyait jour. L'abolition de la pairie héréditaire avait le tort d'être exigée par l'opinion du dehors. La refuser avait le mérite d'être une résistance, et le refus à lui seul aurait sauvé la monarchie, rien qu'en la montrant capable de repousser le flot populaire<sup>138</sup>.

Dans la presse, le discours de Guizot semble avoir été éclipsé par celui de Royer-Collard, qui l'a précédé avec ses « sombres oracles<sup>139</sup> », et confondu avec celui de Berryer, qui lui a succédé, au point d'être qualifié par *le Constitutionnel*, en même temps que Royer-Collard, d'« auxiliaires du dogme aristocratique dont l'union est si étroite avec le dogme de la légitimité ». *Le Courrier français* du 6 octobre, sous la plume acérée de Cormenin, saisit d'ailleurs l'occasion de faire, à travers le compte rendu des discours de Royer-Collard et de Guizot, l'analyse du caractère particulier de l'éloquence des doctrinaires :

M. Royer-Collard a peu d'idées, peu de vivacité d'aperçus, peu d'étendue dans l'esprit. Il choisit quelques propositions-mères, puis il les creuse, il les tourne et retourne, il les exprime, il les féconde avec profondeur. Telle est sa méthode.

Mais il ne suffit pas que les propositions soient énoncées d'un ton dogmatique, il faut qu'elles soient justes. L'abstraction et l'obscurité sont les signes de l'école doctrinaire. Aussi, lorsqu'on lui met le gouvernement à la main, elle ne sait pas le conduire ; car le gouvernement, c'est la société avec ses

---

<sup>138</sup> *Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. II, p. 542.

<sup>139</sup> *Le Constitutionnel*, 7 octobre 1831. Rémusat dit de Royer-Collard qu'il eut « quelques beaux traits » mais « parut exagéré » (*Mémoires de ma vie*, t. II, p. 546).

réalités, ses exceptions, ses difficultés, son sérieux, son positif. [...]

Quand M. Royer-Collard, M. Guizot et autres orateurs ministériels, veulent combattre le principe de souveraineté du peuple, principe en vertu duquel ils siègent et pérorent, ils poussent ce principe jusqu'à ses dernières conséquences, c'est-à-dire jusqu'à l'absurde. Puis, d'une voix triomphante et avec le geste hautain et dédaigneux qui est celui des positifs de la doctrine, ils s'écrient : vous voyez que nos adversaires n'ont pas le sens commun.

Ecoutez-les, ils répètent sans cesse : la France, veut ceci ; la France, veut cela ; nous n'en savons rien ; mais c'est égal, *nous l'affirmons.* »

La suite du compte rendu, sous une autre signature, n'est pas plus tendre pour Guizot et s'emploie à ridiculiser une des analyses générales de son discours en la résumant de manière abrupte :

Voyez-vous d'ici chaque individu se faisant soi-même après avoir été fait par ses prédécesseurs, ce même individu composé de deux élémens dont l'un est la tradition et l'autre la création, l'alliance de ces deux élémens faisant l'honneur et la supériorité du genre humain, et le genre humain tombant au rang des animaux si on supprime chez nous l'hérédité de la pairie. C'est dans ce style licophrontique que les coryphées de la doctrine défendent la pairie héréditaire ; il y a eu peut-être un temps où on croyait que quelques idées profondes se cachaient sous cet inintelligible fatras ; aujourd'hui on sait que le premier caractère de la raison c'est d'être claire et accessible à toutes intelligences, et on reconnaît le charlatanisme ; même lorsqu'il se cache dans les obscurités de la doctrine.

*Le National* du 6 octobre 1831 enfin n'apprécie pas plus l'éloquence de Guizot et lui consacre un hommage ironique :

Nous félicitons M. Guizot sur les progrès qu'il a faits depuis la fameuse séance du collège électoral de Lisieux, où il déclara ne savoir que penser de l'hérédité. Combien il a dû travailler depuis ! que de choses il a apprises ! à quelles profondes méditations, à quelles vastes études ne s'est-il pas livré, puisqu'il s'est trouvé en état aujourd'hui non-seulement d'avoir une opinion sur la *grande question*, mais de soutenir, de démontrer cette opinion par l'histoire de tous les temps, par la métaphysique, par la morale, par le droit, par toutes les citations, toutes les autorités, toutes les considérations imaginables. Aussi le discours de M. Guizot a été long, si long qu'il lui est arrivé à plusieurs reprises, vers la fin, de dire le contraire de ce qu'il avait avancé en commençant. Nous l'en remercions ; cela nous dispense d'une réfutation en règle.

Et après avoir ajouté : « M. Guizot ne nous a paru produire d'impression sur la chambre que par la lecture d'un document, connu de beaucoup de personnes, sur la composition actuelle de la chambre des lords d'Angleterre », le journal se consacre à réfuter l'idée que la Chambre des Lords puisse constituer un modèle à invoquer. Un tel jugement, forcément partial de la part de l'organe de la gauche dynastique, souligne cependant le caractère particulier d'une éloquence qui, même si elle est toujours en prise sur les événements, s'efforce de leur donner une portée plus large en les inscrivant dans le cours de l'histoire.

Mais le choix d'une telle perspective de la part de Guizot, ne pouvait que renforcer, pour son auditoire, l'impression de distance déjà produite par la violence de ses attaques contre les républicains. Paul Thureau-Dangin, par exemple, évoquant Guizot au moment du ministère Casimir Périer, parle d'« une sorte de sécheresse calviniste » et d'une « roideur » qui tenaient les autres à distance. Il fait de lui le portrait suivant :

On eût dit parfois qu'il mettait son point d'honneur à exposer avec une opiniâtreté dédaigneuse les idées qui étaient le moins dans le courant général, et son hautain dogmatisme irritait plus la gauche, effarouchait plus le centre que les emportements agressifs de Périer. Il était alors admis par tous que M. Guizot était impopulaire. Les conservateurs, dont nous connaissons la timidité de caractère et l'incertitude de doctrine, tout en l'admirant de braver ainsi le sophisme révolutionnaire, avouaient volontiers qu'ils le trouvaient un peu absolu et compromettant. On lui en voulait de signaler trop haut et trop tôt des périls qu'on eût voulu oublier ou au moins taire, et il entendait souvent murmurer à ses oreilles, – c'est lui qui le raconte dans ses Mémoires, – les paroles de Drusias à Nicomède : « Ah ! ne me brouillez pas avec la république<sup>140</sup> ! »

Rémusat tire également de l'analyse des discours de Guizot à la fois un portrait et une explication de sa posture d'orateur :

Nul n'a déployé plus d'art pour dissimuler le fond de crainte, de défiance et même d'un certain scepticisme que recélait sa politique de Juillet et qui en était le grand défaut. Il est optimiste et il veut l'être. Il croit en lui, et cette foi le porte à la sécurité. Sa parole est affirmative, même quand ses opinions ne le sont guère. Il est décidé à ne jamais paraître embarrassé, inquiet, incertain, et sa fermeté d'âme est assez grande pour lui faire gagner cette gageure contre son propre esprit. Il prête son courage personnel à ses opinions, il leur donne ainsi ce qui leur manque, et il en couvre la timidité. Cependant, malgré le remarquable succès avec lequel il est parvenu à relever et à parer des systèmes où la prudence éclatait plus que la grandeur, il n'a jamais complètement réussi à s'emparer des esprits, au point de les entraîner, animés et confiants, vers un but haut placé. En 1830, époque où sa politique circonspecte était le mieux motivée, car le danger était réel et présent, toutes les ressources de son talent ne suffirent pas pour la rendre assez puissante, assez communicative pour conjurer la défaveur exagérée dont les doctrinaires, et lui-même particulièrement, étaient l'objet. Il eut beaucoup de peine et mit beaucoup de temps à surmonter la défiance ou l'éloignement que témoignaient pour sa façon d'être et d'agir ceux mêmes à qui convenaient ses opinions, et quand il parut enfin en triompher, c'est-à-dire vers le terme de sa carrière, c'était le moment où ses opinions devenaient chaque jour moins justes et moins applicables. A l'époque que je raconte, il avait au moins pour lui les trois quarts de la vérité ; les dangers qui le préoccupaient n'étaient pas chimériques ; les tendances auxquelles il voulait mettre obstacle étaient à craindre. Il voyait juste, mais il lui manquait une pleine intelligence de l'état des passions et des imaginations, intelligence qui n'appartient qu'à ceux peut-être qui le partagent. **Guizot a toujours jugé la France en spectateur, en historien.** Il n'a jamais pu se défendre de prendre avec elle le ton de supériorité d'un juge. Le protestant, le Genevois, ont mis en lui

---

<sup>140</sup> *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. II, p. 32.



quelque chose d'étrange<sup>141</sup>r.

Thiers, tout défendant les mêmes positions que Guizot, ne pouvait manquer d'offrir le plus vif contraste, qu'on fasse de lui un portrait charge, comme dans ce pamphlet de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera* :

Orateur loquace et superficiel, doué d'une facilité déplorable, M. Thiers occupe la tribune des heures entières, et fatigue, assourdit, éblouit ses auditeurs. Il a la conscience d'un charlatan et la volubilité d'une femme en colère. Il embrouille et noie les questions les plus simples dans la fluidité confuse de son langage, tourne, déplace, escamote les difficultés, s'embourbe dans le gâchis de ses sophismes, et finit par rire le premier de la crédulité de ceux qui l'entourent.<sup>142</sup>

ou qu'on porte à son crédit, comme le fait Alfred Nettement, les mêmes traits de son éloquence :

Il avait transporté à la tribune cette conversation pleine de raison, de verve, de naturel, qui avait fait son succès dans les salons de la Restauration, et il l'avait élevée à la dignité de l'art oratoire. Il conversait, du haut de la tribune, avec les sympathies, les antipathies, les objections, les répugnances, les préventions, les murmures de son auditoire, toujours en communication avec lui, soumis à son influence et le soumettant à la sienne, par cette espèce de magnétisme intellectuel qu'exercent les orateurs qui s'inspirent des dispositions de ceux qui les écoutent.<sup>143</sup>

Autant l'éloquence de Guizot marque de la distance, autant celle de Thiers joue de la proximité comme le souligne Nettement avec l'expression. C'est ce que signifie le mot de « conversation » appliqué aux discours de Thiers et qu'il emploie lui-même et nous avons vu par quels procédés il parvenait à créer cette « empathie » avec son auditoire. Ainsi, tandis que Thiers, selon Alfred Nettement, « battait en brèche, dans des causeries de tribune étincelantes de raison et de verve, les illusions de ses anciens amis, ses propres illusions de la veille, M. Guizot, conduisant les rationalistes monarchiques des assemblées de la Restauration, apportait à Casimir Périer le secours de sa parole pleine d'autorité, de sa raison éclairée par l'étude de l'histoire et de la philosophie, et de son obstination éloquente en faveur de la paix<sup>144</sup> ». Il nous faudra parcourir, maintenant, les années qui suivent afin de voir si se confirment, dans la carrière des deux orateurs, les caractères de leur éloquence telle qu'elle nous est apparue dans leurs premiers discours.

---

<sup>141</sup> *Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. II, p. 404-405. C'est moi qui souligne.

<sup>142</sup> Cité par P. Thureau-Dangin dans *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. II, p. 40.

<sup>143</sup> *Histoire de la littérature, op. cit.*, p. 183-184.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 186.

## **B. L'éloquence de Guizot et de Thiers de 1831 à 1836 : caractères communs**

Si l'éloquence de Guizot et celle de Thiers ne peuvent être confondues, ainsi que nous venons déjà de le percevoir en analysant quelques-uns de leurs discours, leur façon d'aborder la parole parlementaire n'en reste pas moins très proche : contre l'action violente de la rue, ils font confiance à la parole pour terminer la révolution, voyant dans le gouvernement représentatif le cadre le plus propice à l'échange des opinions et à l'émergence de la raison et dans la liberté de la presse son complément nécessaire. Mais avec la poursuite des désordres, cette adhésion à la liberté d'opinion se teinte bientôt de défiance et il leur faudra justifier les limites apportées à un principe qu'ils continuent à proclamer : comment penser le règne de l'opinion publique tout en lui imposant un cadre contraignant ? Un des moyens qui s'offre aux défenseurs du régime est de s'adresser à un auditoire qui saura ne pas abuser de la liberté de parole qui lui est donnée. Mais cet auditoire éclairé existe-t-il ou le rôle du discours n'est-il pas précisément de constituer la classe politique à laquelle il veut s'adresser ? Guizot et Thiers s'efforceront donc de présenter aux députés une représentation des « hommes de sens » à laquelle ils sont invités à s'identifier. Dernière difficulté pour des orateurs qui veulent défendre l'idée que la révolution est terminée et qu'il faut rester fidèle à la politique de résistance : la difficile conciliation de l'ordre et de la liberté. Car un régime d'origine révolutionnaire qui s'est fondé sur l'affirmation de grands principes ne peut les sacrifier impunément en se bornant à assurer sa conservation, surtout lorsqu'il prétend assumer l'héritage de la révolution de 1789 qui fait sa grandeur et donc sa gloire. Si Guizot et Thiers ne veulent pas laisser leurs adversaires brandir seuls le drapeau de l'honneur, il leur faut, dans leurs discours, opérer une difficile conversion des valeurs au profit du régime qu'ils défendent.

### **1. L'espace de la publicité : de la confiance dans la délibération à la crainte de la parole agissante**

#### *Préambule*

Habermas a montré comment s'est développé au XVIII<sup>e</sup> siècle ce qu'il appelle la « sphère publique bourgeoise politiquement orientée<sup>145</sup> ». Les catégories de « public » et de « privé », en effet, quoique d'origine grecque, n'ont retrouvé d'application effective dans la pratique du droit qu'avec l'apparition de l'État moderne et de cette sphère qui lui fait face : la société civile. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, on assiste à un double mouvement : tandis que l'État s'objective à travers une administration et une armée permanentes, et se distingue de la personne du souverain,

---

<sup>145</sup> J. Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993 (1<sup>re</sup> éd. 1962, 1978 pour l'édition française). Le développement qui suit résume les thèses d'Habermas qui peuvent éclairer notre propos.

l'existence du capitalisme développe un vaste réseau horizontal de dépendances économiques et d'échanges d'informations permanentes, réseau qui amène la création de la Poste et de la Presse et exige de fortes garanties politiques pour protéger les marchés. C'est alors, face au pouvoir et comme son pendant, que se constitue la société bourgeoise. L'activité économique devenue affaire privée doit se régler sur un échange de biens plus étendu et placé sous le contrôle et la direction de la sphère publique. Parallèlement à la naissance de l'État moderne, apparaît donc une nouvelle classe sociale, la bourgeoisie. La sphère publique se sépare alors du pouvoir pour devenir un forum d'où les personnes privées rassemblées en un public s'approprient à contraindre le pouvoir à se justifier. Comment s'est donc constitué, entre le domaine privé et la sphère du pouvoir public, ce qu'Habermas nomme « la sphère publique » ?

D'abord apparu au XVII<sup>e</sup> siècle pour désigner le monde des lecteurs, le mot « public » désigne ensuite ce qui est soumis au jugement du public et acquiert de la publicité. C'est le développement, au XVIII<sup>e</sup> siècle, des salons et des cafés qui a livré œuvres littéraires et philosophiques à la discussion permanente des personnes privées (grâce au développement d'un marché des biens culturels), en même temps que la diffusion de ces œuvres à un public plus large permettait que les questions dont on pouvait discuter deviennent générales. Vers 1750, l'influence du « grand public » bourgeois devient prépondérante et la sphère publique littéraire va devenir la sphère publique politique. Le public constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie alors la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir et l'État, en particulier contre la pratique du secret propre à la domination du prince. De même que la pratique du secret sert la conservation d'un pouvoir fondé sur l'arbitraire, la Publicité est au service d'une législation qui cherche à s'imposer en prenant pour base la raison. Une conscience publique se développe au sein de la sphère publique bourgeoise et elle formule, face au pouvoir absolu, l'exigence et la notion de lois abstraites et générales, en apprenant ainsi à s'affirmer elle-même en tant qu'opposition publique, comme unique source légitime de ces lois. La sphère publique bourgeoise est alors la sphère des personnes privées rassemblées en un public, qui revendique cette sphère publique réglementée par l'autorité, mais directement contre le pouvoir lui-même, afin d'être en mesure de discuter avec lui des règles générales de l'échange des marchandises et du travail social, domaine qui reste essentiellement privé mais dont l'importance est désormais d'ordre public. Le médium de cette opposition sphère publique/pouvoir est l'usage public du raisonnement. Le public en effet veut soumettre le pouvoir aux critères de la « raison » et aux formes de la « loi ».

Alors qu'en Angleterre un système public assumant des fonctions politiques est apparu au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle, avec le développement de la presse et notamment d'une presse d'opposition, transformant au cours du siècle la nature du pouvoir appelé désormais à

comparaître devant le forum public<sup>146</sup>, en France, le public qui fait un usage politique de sa raison, apparu aux alentours de 1750, ne peut doter son élan critique des institutions de l'Angleterre et n'a pas de moyen d'agir sur le plan politique. C'est la Révolution qui crée en un jour les institutions nécessaires au public politiquement conscient (clubs, presse politique) et instaure d'emblée la publicité des débats pour les États généraux. Cette publicité, supprimée de fait en 1793, est rétablie complètement en 1830.

Avec l'État constitutionnel, nous assistons à l'instauration de la sphère publique politique dans son rôle d'organe étatique, afin de garantir le lien institutionnel d'une continuité entre la loi et l'opinion publique. C'est alors le pouvoir en tant que tel qui devient l'objet des discussions. Celles-ci doivent opérer la transposition de la *voluntas* en une *ratio* qui, résultat de la concurrence, au sein du public, des arguments privés, doit s'imposer comme un consensus à propos de ce qui représenterait réellement une nécessité du point de vue de l'intérêt général.

Pour Habermas, c'est Guizot qui, dans son *Cours sur l'origine et l'histoire de l'État constitutionnel*, a donné la première formulation classique du « règne de l'opinion publique ». Et il cite ce passage de l'*Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe* :

C'est donc plus le caractère de système qui n'admet nulle part de légitimité du pouvoir absolu que d'obliger tous les citoyens à chercher sans cesse, dans chaque occasion, la vérité, la raison, la justice, qui doivent régler le pouvoir de fait. C'est ce qui fait le système représentatif : 1. par la discussion qui oblige les pouvoirs à chercher en commun la vérité ; 2. par la publicité qui met les pouvoirs occupés de cette recherche sous les yeux des citoyens ; 3. par la liberté de la presse qui provoque les citoyens eux-mêmes à chercher la vérité et à la dire au pouvoir.

Pierre Rosanvallon, se penchant sur « Les Doctrinaires et la question du gouvernement représentatif »<sup>147</sup>, s'est intéressé à leur réflexion sur la publicité comme moyen de repenser la question de la représentation et cite un autre propos de Guizot dans un article des *Archives politiques, philosophiques et littéraires* publié en 1818 :

Où la publicité manque, il peut y avoir des électeurs, des assemblées, des délibérations, mais les peuples n'y croient pas, et ils ont raison.

---

<sup>146</sup> C'est ce mouvement qui conduira à la publicité des débats du Parlement à partir de 1791 et culminera avec la reconstruction du Parlement en 1834, après un incendie, reconstruction qui prévoit les premières tribunes à l'intention des journalistes.

<sup>147</sup> « Les Doctrinaires et la question du gouvernement représentatif », dans *The French Revolution and the creation of modern political culture*, vol. 3, *The Transformation of Political Culture 1789-1848*, F. Furet et M. Ozouf éd., Oxford, New York, Pergamon Press, 1989.

L'élection est un « acte brusque et peu susceptible de délibération » ; si celle-ci n'est pas « le résultat d'une longue délibération », il sera facile de surprendre la volonté des électeurs et « de les pousser à n'écouter que la passion du moment »<sup>148</sup>. Les mécanismes électifs n'ont de sens qu'encadrés dans un ensemble plus vaste de circulation des opinions. Sa perspective est presque d'aboutir à supprimer la distinction entre électeurs et enquête d'opinion, scrutin et conversation sociale. Nous avons déjà rencontré cette conception de Guizot dans un de ses premiers discours, celui du 17 août 1830 sur la réélection des députés **promis** à des fonctions publiques **salariées** :

Le projet de loi que nous vous présentons crée un lien de plus entre le pouvoir et le public. Il tend à multiplier les élections partielles, à ouvrir en quelque sorte une perpétuelle enquête sur les sentiments du pays à l'égard de l'administration<sup>149</sup>.

Pour le principe de publicité, explique Pierre Rosanvallon, le système représentatif ne fait que transmettre, traduire quelque chose qui existait déjà : il traduit de l'unité et de l'intelligence. Il produit de l'unité politique en contraignant tous les pouvoirs à chercher ensemble l'unité. « À la limite, écrit Pierre Rosanvallon, il n'y a rien à représenter au sens étymologique du terme chez Guizot : il s'agit principalement de reconnaître et de découvrir l'Univers du social dans un processus dynamique d'accès à une nouvelle conscience du monde et des choses<sup>150</sup> ».

Dans cette conception, la liberté de la presse n'est pas, comme dans l'approche libérale traditionnelle, la simple résultante d'un droit (droit de s'exprimer, de publier) dont le but est de protéger les individus contre les abus du pouvoir, mais un moyen de gouvernement et une nécessité, un moyen essentiel d'interpénétration du gouvernement et de la société. La publicité est le moyen déterminant d'instaurer une concertation politique de type nouveau, un travail de révélation réciproque du pouvoir et du public. « La publicité crée aussi un espace public, écrit Pierre Rosanvallon, elle est à la sphère politique ce que le marché est à la sphère économique : elle produit de l'autorégulation dans un système qu'on qualifiera aujourd'hui d'informationnel<sup>151</sup> ». La liberté de la presse est ainsi le catalyseur de l'uniformisation intellectuelle de la société, qui se traduit par une interpénétration croissante des Chambres et du pays, de l'administration et du gouvernement, de la société et de l'administration, du gouvernement et du parlement.

Il nous reste à nous demander maintenant ce qu'il est advenu de cette conception confrontée aux réalités du pouvoir. Nous verrons que cette régulation par la publicité ne se fait pas sans mal ni sans ambiguïtés. Si la publicité est un principe hautement proclamé par Guizot et

---

<sup>148</sup> *Histoire des gouvernements représentatifs*, cité par P. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 422.

<sup>149</sup> *H. p.*, t. I, p. 38.

<sup>150</sup> *Op. cit.*, p. 62.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 426.

Thiers, la tentation de revenir au secret reste forte lorsque on se trouve au gouvernement. Nous le constaterons par exemple à propos du débat de 1836 sur l'Algérie.

L'autre question qui se pose aux hommes politiques est celle de l'expression de l'opinion publique. Certes, Guizot et Thiers reconnaissent le rôle de l'opinion publique, son droit à intervenir dans la vie politique. La publicité des débats parlementaires doit permettre à l'opinion publique de vérifier l'influence qu'elle y exerce et assure le lien entre les députés et les électeurs. Elle est également pour les orateurs un moyen d'agir sur l'opinion : l'orateur se perçoit alors au centre de cet espace de la publicité. Mais toutes les formes d'expression de l'opinion publique n'ont pas pour eux la même légitimité. C'est pourquoi, si le rôle de la presse est perçu comme essentiel pour répercuter au dehors les paroles de la Chambre, la manière dont le discours de la presse agit sur la parole parlementaire est moins bien acceptée, perçue comme un facteur de division d'une opinion que les orateurs souhaiteraient unanime.

Malgré la confiance proclamée dans les vertus de la publicité, Guizot comme Thiers sont amenés à distinguer une parole légitime et une parole illégitime, et à défendre l'idée que toutes les formes d'expression et d'opinion ne sont pas acceptables, qu'il s'agisse de limiter la liberté de la presse, celle des crieurs publics ou encore celle des associations, tous moyens, selon eux, de former, pour reprendre le mot de Thiers, une « opinion artificielle, factieuse<sup>152</sup> » : Seul le vote est l'expression légitime de l'opinion. C'est finalement la parole parlementaire elle-même qui est gagnée par la suspicion, dans la mesure où elle agit à l'extérieur de la Chambre. Tout l'effort de Guizot et de Thiers est alors de restreindre le débat à un terrain idéologique qui exclut tout débat sur les institutions. Au terme de ce parcours, nous verrons que c'est la conception moderne de l'opinion publique comme acceptation du mouvement spontané des dissidences et des divergences qui est mis en échec.

### *La liberté et la publicité des débats, conditions du gouvernement représentatif*

Guizot comme Thiers voient désormais dans la parole le seul moyen d'action légitime pour faire prévaloir une opinion et proclament à plusieurs reprises leur confiance dans la libre discussion pour faire triompher la raison. Dans la discussion de l'adresse de 1834, le 4 janvier, Thiers déclare :

Nous dirons, et c'est pour nous un bonheur de le dire, que nous avons trouvé le pays plein de raison, et toujours prêt à revenir à la vérité, même quand il avait des préventions ; toujours prêt à s'éclairer des discussions qui ont lieu à cette tribune, discussions franches, loyales, complètes. Cela nous a prouvé qu'on pouvait gouverner avec la liberté de la presse, ce dont doutaient encore beaucoup d'honnêtes gens ; cela nous a prouvé qu'on pouvait gouverner sans loi d'exception, ce qui laissait encore des doutes dans

---

<sup>152</sup> D. p., t. II, p. 272.

beaucoup d'esprits éclairés et loyaux<sup>153</sup>.

À la force, à la violence, à la contrainte, s'oppose la raison que le débat ne peut manquer de faire surgir comme le pense également Guizot qui, le 6 janvier 1834, défend en ces termes, contre Berryer, les institutions du régime de Juillet :

[...] sans le secours de la liberté, de la publicité, de la discussion, sans notre appel continu à la raison publique, ç'eût été la politique violente, révolutionnaire, qui l'aurait emporté pour un temps, sauf à amener une de ces grandes réactions qui rejettent dans le despotisme les sociétés fatiguées de l'anarchie<sup>154</sup>.

Le 16 novembre 1831, il avait déjà opposé à « tout ce qui ressemblerait à des mesures d'exception, à des apparences de proscription et de sang » l'idée qu'il fallait combattre « les factions et les mensonges des factieux, par la liberté des discussions, par la publicité, par le bon gouvernement, par la réforme même de nos lois<sup>155</sup> ». Dans son premier discours, sur la réélection des députés fonctionnaires, le 17 août 1830, il s'attachait à démontrer que le gouvernement représentatif, loin d'être affaibli par la nécessité de consulter « l'opinion publique », est fort « beaucoup plus par l'élection, par la discussion, par la publicité, qu'il ne l'a jamais été par l'indépendance et par le secret<sup>156</sup> » et déclarait le 27 août :

La liberté, la discussion publique sont, dans un certain état de société, les véritables moyens de pouvoir. Que le pouvoir s'en serve franchement et la force ne lui manquera pas<sup>157</sup>.

Le gouvernement, fondé sur « la majorité nationale » combat effectivement par la parole (« à cette tribune, il a combattu courageusement toutes les doctrines fausses et inapplicables », déclarait Thiers le 16 janvier 1833<sup>158</sup>) et doit s'expliquer devant les Chambres, comme le fait Thiers le 5 janvier 1833 lorsqu'il est question du sort à réserver à la duchesse de Berry après son arrestation : « Dans ce gouvernement, aucun acte important dans la politique ne peut avoir lieu sans que l'on s'en explique devant les Chambres<sup>159</sup>. »

Pourtant il arrivera à Thiers lui-même de trouver difficile de se plier à cette contrainte de la publicité des débats lors de la discussion sur l'Algérie du 9 juin 1836. La discussion du budget a en effet reposé la question du mode d'occupation de l'Algérie : faut-il une occupation restreinte des principaux points du littoral avec un développement pacifique des relations avec les habitants

---

<sup>153</sup> *D. p.*, t. II, p. 189.

<sup>154</sup> *H. p.*, t. II, p. 198.

<sup>155</sup> *H. p.*, t. I, p. 249.

<sup>156</sup> *H. p.*, t. I, p. 37.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>158</sup> *D. p.*, t. I, p. 540.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 511.

du pays ou une colonisation militaire du territoire avec une extension de la conquête ? Le premier système, formulé par Casimir Périer, était encore celui défendu par Guizot en 1835 et c'est aussi celui que préconise Duvergier de Hauranne, rapporteur de la commission du budget en 1836, en proposant une réduction de l'effectif de l'armée et en s'élevant contre les expéditions du maréchal Clausel, gouverneur général de l'Algérie, qui, par les pillages, les massacres et les contributions imposées aux populations, avait provoqué leur soulèvement. Thiers, alors président du conseil, prend la parole pour défendre le système d'extension territoriale et de colonisation mais commence par déplorer les critiques faites à l'armée<sup>160</sup>, ce qui lui vaut une intervention de Jaubert l'accusant de remettre en cause la discussion parlementaire : « Il ne pourrait plus y avoir de discussion de tribune à ce compte-là ». Après toute une série d'interruptions, Thiers, qui lie la question algérienne à la grandeur de la France, reprend la parole, cherchant un moyen terme entre l'absence de tout contrôle de l'armée dans le régime impérial – « on me disait qu'il n'y avait plus de liberté de la tribune, que c'était par trop impérial –, et la critique actuelle qu'il juge excessive : « Assurément, avec cette fureur de dénigrement contre tout ce qu'il y a de plus grand, de plus utile, de plus patriotique, les triomphes de l'Empire ne pourraient être promis au pays »<sup>161</sup>. Pour Thiers, il y a un domaine réservé de l'armée, un « droit de la guerre » qui échappe au droit commun et relève de la raison d'État :

Sans doute la discussion de tous les actes du gouvernement, des actes de tous les fonctionnaires civils et militaires, de tous ceux qui reçoivent sa direction, doit être pleine et entière [...].

Mais, messieurs, je le demande, quand on vient reprocher des faits qui sont le résultat inévitable de la guerre, n'est-il pas évident que ces reproches retombent sur la France, sur ces armées, et donnent à ses ennemis des armes cruelles ?

Si Thiers ne peut refuser le droit de discussion, il s'efforce cependant de le limiter :

Il est certain, messieurs, qu'il y a le droit de discussion ; mais on reconnaîtra aussi qu'au droit de discussion il y a une limite, qu'il y a une manière de l'exercer. On peut l'accompagner de tels sentiments qui le rendent très tolérable à la Chambre, au pays, et à ceux qui en sont l'objet ; mais il y a aussi une manière de l'exercer qui peut le rendre redoutable, blessant, dangereux<sup>162</sup>.

Tout en combattant les réductions budgétaires de la commission et en appuyant la position du gouvernement sur la colonisation de l'Algérie, Guizot vient lui porter la réplique sur la question

---

<sup>160</sup> « Je ne me plaindrai pas des termes dans lesquels on s'est exprimé tout à l'heure. Les excès dont on s'est plaint remontent à toutes les administrations. [...] mais ce qui m'afflige, c'est qu'ils vont bien au-delà des ministres, c'est que ces reproches s'adressent à l'armée française, à ses chefs, et presque au pays lui-même, qu'il ne faut jamais dénoncer au monde en termes aussi amers qu'on vient de le faire aujourd'hui. (*Très-bien ! très-bien ! vives acclamations !*) » (*D. p.*, t. III, p. 502).

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 503.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 503-504.



du droit de discussion, refusant de voir les « nobles passions du pays lui-même », c'est-à-dire les emportements patriotiques, excuser les exactions de l'armée, et faisant de la liberté de discussion un grand principe intangible :

Je sais parfaitement que cette liberté, cette publicité, cette discussion continuelle ont des inconvénients ; nous les avons éprouvés depuis six ans, en discutant des intérêts bien autrement graves, bien autrement délicats et qui pouvaient avoir des conséquences bien plus funestes que celles qui peuvent résulter d'un débat sur nos possessions d'Afrique. Pendant quelques années, nous avons traité ici de la paix et de la guerre avec les puissances de l'Europe entière, nous avons parlé de toute l'Europe, de ses intentions, de ses gouvernements, avec une entière liberté. Nous avons qualifié... Je dis nous, quoique ce soit de l'opposition que je parle, mais quand il s'agit de liberté de la tribune, l'opposition et nous, c'est une seule et même chose, un seul et même intérêt. (*Nouvelles marques d'approbation.*) Et je dis cela, non par un sentiment de pure générosité, de loyauté envers nos adversaires, mais parce que j'ai confiance, une ferme confiance dans la vertu de nos institutions. Malgré tous les périls de ces discussions, malgré l'inconvénient d'alarmer sans cesse les puissances qui nous entourent, nous avons depuis six ans réussi à maintenir, à affermir la paix. La vertu de nos institutions, la puissance de la majorité, l'évidence des intérêts nationaux ont triomphé de tous les inconvénients de la chaleur des débats<sup>163</sup>.

Cette défense du droit de discussion n'est pas dénuée d'ambiguïté : malgré l'affirmation de la confiance dans la liberté de parole, la discussion est un « péril » et présente des « inconvénients » dont on ne triomphe pas sans mal. La « vertu » des institutions et la « puissance » de la majorité préexistent à la discussion et ne sont pas ébranlées par elle. Ce que Guizot défend, en définitive, c'est plus la publicité en tant que telle que le résultat du débat. C'est pourquoi l'armée ne peut rester en dehors du nouveau système politique et de ses valeurs, qui sont celles de la civilisation :

Je dirai que l'armée se sent honorée elle-même quand cette tribune est libre. Je dirai que nos soldats se sentiront, seront réellement honorés quand ils s'entendront recommander d'ici toutes les vertus, quand d'ici on leur parlera de modération, de douceur, de civilisation dans la guerre<sup>164</sup>.

C'est donc au nom des progrès de la civilisation que Guizot défend la publicité des débats :

sachez bien que toutes les fois qu'[...]il se commettra en Afrique quelques-uns de ces actes que nous appelons excès, violence, désordre, cela retentira à Paris ; vous aurez les débats que vous venez d'avoir [...]. Gardez-vous bien d'interdire ces débats, de les bannir ; ils sont honorables pour la Chambre, pour le pays ; ils entretiennent la force de votre civilisation, de vos mœurs, de vos lois ; et c'est à ce prix, c'est à l'aide d'une telle impulsion que vous ferez pénétrer vos lois, vos mœurs, votre civilisation dans cette terre que vous occupez et à qui vous les devez. (*Très-bien ! très-bien*<sup>165</sup> !)

---

<sup>163</sup> *H. p.*, t. II, p. 474-475.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 475-476.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 479-480.

Thiers sur ce point devra faire machine arrière dans sa réponse du 10 juin, rappelant tout ce que sa propre carrière doit à la liberté de discussion pour mieux convaincre de sa sincérité :

On peut discuter Alger à cette tribune ; on peut discuter la conduite du gouvernement, des généraux, de l'armée elle-même. Rien n'est inviolable que le roi, j'accepte ce principe. Ainsi vous nous discuterez tous, ministres, généraux, soldats. Mais de quoi nous sommes-nous plaints ? Est-ce que j'aurais commis la faute, moi ministre constitutionnel, ministre de la Charte de 1830, de vouloir limiter le droit de discussion, ce droit qui, depuis six ans, a fécondé la sagesse du pays, et lui a donné la force de s'arrêter sur le bord des abîmes ? Serait-ce moi, homme obscur, qui lui dois peut-être ce que je suis, qui voudrais limiter ce droit ? Non<sup>166</sup>.

Guizot aura le dernier mot sur cette question de la liberté des débats dans sa deuxième intervention, après le discours de Thiers : s'il regrette quelques paroles imprudentes de Duvergier de Hauranne et de Desjobert, il les remercie de leurs discours inspirés « par un sentiment moral profond, et une raison très-éclairée » et compare la discussion qui vient d'avoir lieu avec un débat à la Chambre des communes sur l'abolition de la traite des nègres, au cours duquel Pitt a refusé d'empêcher des membres de la Chambre de parler des atrocités commises par des Anglais sur des vaisseaux négriers :

M. Pitt, alors premier ministre, qui se connaissait, je crois, en fait de pouvoir, et n'était pas disposé à trouver bon qu'on parlât mal de son pays, M. Pitt, en entendant plusieurs membres de la Chambre des communes s'écrier, lorsqu'on racontait les atrocités commises par des Anglais sur les vaisseaux négriers : « Assez ! Assez ! » M. Pitt se leva et dit : « Non, ce n'est pas assez ; tant qu'il se commettra sur un seul vaisseau anglais un seul acte semblable, ce ne serait pas trop de tous les cris de la Chambre des communes tout entière pour en effacer le souvenir. » (*Profonde sensation.*)<sup>167</sup>

### *Constitution de l'espace de la publicité*

La discussion est ainsi rétablie dans sa légitimité. Car c'est de la discussion, même lorsqu'elle est « longue et quelquefois orageuse » comme celle du 23 septembre 1831, que naît « l'harmonie des pouvoirs, première condition du gouvernement représentatif »<sup>168</sup>, c'est-à-dire le gouvernement parlementaire, issu d'une majorité à la Chambre. Et Guizot rappelle à la Chambre des pairs, le 9 août 1834, en réponse aux critiques du marquis de Brézé, que les décisions qu'il incrimine sont pourtant issues de la discussion des Chambres :

on parle toujours de l'administration, comme si elle disposait seule des deniers de l'État ; tout cela a été

---

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 540-541.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 484.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 120-121.

discuté devant vous, devant le public ; la presse, les Chambres, tous les pouvoirs légaux de l'État ont débattu cette question. C'est après avoir passé par l'épreuve de la discussion publique, de la discussion de la presse, de tous les pouvoirs constitutionnels enfin ; c'est après avoir subi ce travail si difficile et si long, imposé au pouvoir par notre Charte, que la mesure a été adoptée, et il est permis de trouver étranges les critiques de l'honorable préopinant, car s'il reste toujours le droit de discuter, de blâmer, même après la loi rendue, cependant il me semble qu'on doit quelques égards, je dirai même quelque respect, à ce qui a été décidé par les grands pouvoirs de l'État, sous les yeux du public, et après la plus libre, la plus complète discussion<sup>169</sup>.

Ce que Guizot met ici en évidence, outre le rôle de la publicité dans l'élaboration de la loi, ce sont les trois niveaux de la discussion qui concourent à la décision finale : « la discussion publique », « la discussion de la presse » et celle des « pouvoirs constitutionnels ». L'espace de la publicité est en effet à la fois celui des Chambres et celui de la presse, qui le prolonge et l'étend à la dimension du pays, à ce « nouveau *Forum* », célébré par Thiers, « dans lequel délibèrent 32 millions d'hommes » grâce aux « progrès de la presse périodique » qui permet de « communiquer à toute la France les mêmes idées en quelques jours<sup>170</sup> ». Et de même que la Chambre reflète l'opinion du pays, non seulement par l'élection mais parce qu'elle porte au débat les questions qui préoccupent l'opinion, grâce, en particulier, au droit de pétition<sup>171</sup>, discuter devant la Chambre, c'est discuter devant le public car la presse diffuse les débats à l'ensemble de la société française et, même au-delà, à l'opinion européenne : « Parlons-donc franchement, dit Thiers le 6 mars 1832, et tâchons qu'il résulte de nos paroles cette heureuse sécurité qui, se communiquant à l'Europe, amènera tous les esprits à la conciliation et à la paix<sup>172</sup> ». Guizot a fortement conscience également du pouvoir que donne à la Chambre cette parole qui se diffuse en-dehors de ses murs<sup>173</sup>, mais il perçoit aussi les contraintes nouvelles qu'elle impose :

[...] remarquez la situation nouvelle où le gouvernement représentatif et la liberté de la presse placent la politique. Les gens qui écrivent sur les événements et ceux qui les lisent croient assister à un spectacle, à un drame ; ils sont des spectateurs oisifs, pressés que la pièce marche et qu'elle arrive à son dénouement ; ils sont impatients des difficultés, des lenteurs ; ils s'ennuient. Mais les événements sont très-réels ; ce n'est pas une comédie ; les personnages sont très-réels aussi, et ils ne sont pas si pressés que les

---

<sup>169</sup> *H. p.*, t. II, p. 283.

<sup>170</sup> *D. p.*, t. I, p. 165. Voir *supra* l'analyse du discours de Thiers sur l'hérédité de la pairie.

<sup>171</sup> Le 25 septembre 1830, Guizot ouvrait son discours sur la question des clubs en constatant : « Elle préoccupe tous les esprits ; elle agite la France entière ; il était impossible qu'elle n'arrivât pas promptement, et par toutes les portes, dans cette enceinte » (*H. p.*, t. I, p. 99).

<sup>172</sup> *D. p.*, t. I, p. 423.

<sup>173</sup> Le 15 septembre 1830, il déclarait à la Chambre : « Qu'au milieu de ce développement général de toutes les libertés, il y ait eu quelques troubles dans quelques communes, quoi d'étrange ? Que vos paroles les calment, messieurs, car les paroles descendues de cette tribune ont action et autorité » (*H. p.*, t. I, p. 78).

spectateurs ; ils prennent leurs aises, ils calculent leurs intérêts<sup>174</sup>.

Si Guizot voit l'espace de la publicité comme un théâtre qui place les acteurs de la politique, députés et ministres, sur une scène, Thiers continue à développer l'image du nouveau forum, un forum de la taille de la France mais dont le centre est Paris, Paris étant également à elle seule un forum au centre duquel se trouve la Chambre :

Ce qui intéresse le plus dans les provinces, c'est Paris ; elles ne voient que Paris ; les journaux qu'elles reçoivent les mettent immédiatement en rapport avec Paris ; elles y vivent, elles nous entendent nous-mêmes à cette tribune, nous jugent, nous condamnent ou nous approuvent, aussi bien que Paris même et par le même moyen, car Paris lui-même n'est pas ici ; il communique avec nous par la presse. Grâce à cet état singulier et nouveau, la France tout entière vit, pense, se meut, par une même impulsion. Les provinces ont leur part comme Paris à cette vie ; elles ont part à ce gouvernement par leurs députés, qui deviennent plus souvent ministres que les députés de Paris ; elles ont part à ces magnifiques monuments, qu'elles viennent voir, qu'elles admirent et dont elles sont aussi fières que s'ils étaient sur la place de leur commune<sup>175</sup>.

Ce que mettent en lumière ces représentations, outre la perception par les orateurs de l'espace public dans lequel ils interviennent, c'est l'interaction qui existe entre le débat parlementaire et la presse. Ainsi, le 3 mai 1836, Thiers, répondant à Lamartine qui s'était élevé contre le maintien de certains tarifs douaniers protecteurs, déclarait, opposant à l'*èthos* de l'orateur qui parle avec le souci de son image dans la presse, celui de l'orateur qui ne songe qu'au bien supérieur du pays :

Tout l'attrait que peuvent avoir certaines opinions, tout le plaisir de me faire louer d'un côté, **de faire retentir pour moi les cent voix de la presse**, ne vaut pas le plaisir plus réel que j'éprouve en défendant les intérêts de mon pays. (*Très-bien ! très-bien*<sup>176</sup> !)

Reproche qui, concernant plus particulièrement Lamartine, n'est pas dénué de fondement<sup>177</sup>, même si, de manière générale, tout orateur, nous l'avons vu, se soucie de la manière dont son discours va être reproduit et commenté par les journaux. Pour Guizot et Thiers, la diffusion de

---

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 408.

<sup>175</sup> *D. p.*, t. II, p. 75-76.

<sup>176</sup> *D. p.*, t. III, p. 358.

<sup>177</sup> Voir, pour un exemple *a contrario*, les regrets qu'il exprime à Virieu, le 22 septembre 1835, de l'absence de publicité pour ses discours au Conseil général de Saône-et-Loire : « Mon cher ami, nous sommes en plein Conseil. Impossible de bouger. Toute l'opposition et toute la raison roulent sur moi seul ; je parle six fois par jour. J'ai conquis mes éperons oratoires hier et ce matin. S'il y avait journaux et publicité, tu entendrais un beau bruit. J'ai fait pleurer tout le Conseil animé contre moi, trois fois de suite dans un discours et trois répliques » (*Correspondance Lamartine-Virieu*, 4/1831-1841, Paris, Champion, 1998, p. 159).

leurs discours est moins cependant une question d'image que d'action politique : l'un comme l'autre ont conscience que non seulement la Chambre n'est pas le seul lieu où faire prévaloir leurs idées, mais que l'opinion est désormais une force avec laquelle il faut compter et qui fait partie des variables politiques à contrôler. Ainsi Thiers, dans son discours du 23 septembre 1831 sur l'état intérieur de la France, se livre à une analyse des processus liés aux fluctuations de l'opinion. Il montre d'abord comment tous les éléments de trouble et d'inquiétude se communiquent par contagion à l'ensemble de la société et même à l'Europe : « la Bourse s'inquiète », « Le commerçant n'arme plus », « Le manufacturier ne produit plus », « les fonctionnaires [...] servent mal l'administration », les officiers qui « ont servi la Restauration » et ont vu arriver d'anciens officiers de 1815 craignent pour leur avancement ; « Au dehors, tout ce malaise se communique à l'Europe; elle tremble, elle redoute non pas la France sage, attachée à ses institutions et fidèle à la charte nouvelle; mais elle craint que la France de 1830 ne ressemble à celle de 92 et 93 ». Après avoir décrit le processus d'escalade : « l'Europe arme, nous armons de notre côté, et l'inquiétude universelle s'accroît. » ; « Nous-mêmes, qui représentons le pays, qui devons partager toutes ses impressions, nous les apportons dans cette Chambre », il s'emploie à convaincre la Chambre qu'affirmer une volonté, c'est déjà la faire agir : « Hier, messieurs, vous avez commencé à vouloir, et, j'en suis sûr, tout sera plus facile aujourd'hui ». Grâce à l'affirmation d'une volonté forte, qui doit se manifester par un vote de soutien au ministère, le cercle vicieux de la faiblesse et de l'inquiétude se retourne en cercle vertueux de l'autorité et de la confiance :

Quand vous voudrez, messieurs, les ministres voudront aussi : alors les préfets obéiront [...].

Les chefs de parquet feront alors leur devoir [...].

Dans l'armée, quand on saura que les révoltes de sous-officiers ne donnent plus des grades d'officiers, on obéira plus volontiers [...].

Les carlistes, puisqu'il faut ici prononcer leur nom, se tiendront plus sur la réserve [...].

[...] l'Europe, [...] prenant confiance dans la stabilité de l'administration chez nous, considèrera le désarmement général comme possible, et se prêtera à l'effectuer.

Alors, messieurs, le jour où la tranquillité intérieure sera annoncée à l'Europe, le désarmement général commencera à s'exécuter, le commerce respirera, l'industrie recevra des commandes, les ouvriers travailleront, et cela vaudra beaucoup mieux que de leur donner des secours à l'Hôtel de ville; **la confiance renâtra**, tout le monde sera plus heureux, et vous verrez alors réaliser ce vœu toujours formé pour la tranquillité universelle<sup>178</sup>.

Dans les questions économiques et financières en particulier, Thiers fait de la confiance un argument essentiel : qu'il s'agisse de s'opposer à la réduction de l'amortissement<sup>179</sup>, à la révision

---

<sup>178</sup> *D. p.*, t. I, p. 146-147.

<sup>179</sup> « L'amortissement, dans le courant d'un mois, ne peut rien contre les imaginations ébranlées par la signature d'un traité ou le mouvement d'une armée. Mais, si l'amortissement est impuissant pour produire la baisse ou la hausse convulsive de tous les jours, il produit la hausse lente, progressive, qui est la véritable » (*Ibid.*, p. 290-291).

des pensions, ou à la conversion des rentes, son souci est toujours de conserver le crédit de l'État et la confiance des épargnants et du marché financier. Contre ceux qui veulent à tout prix réduire les dépenses de l'État, il s'attache généralement à montrer que le gain financier immédiat pour le budget de l'État est toujours inférieur aux dommages causés par la signification symbolique de la mesure, c'est-à-dire la perte de confiance du public<sup>180</sup>.

Guizot est lui aussi très attentif à l'opinion publique, non dans les questions économiques, qui ne l'intéressent guère, mais dans celles qui touchent à l'ordre public. Par exemple, s'il s'oppose à l'amnistie des insurgés d'avril 1834, c'est moins pour des raisons de principe que pour des raisons d'opportunité. Car l'amnistie paraîtrait remettre en cause la politique de résistance et ferait renaître les inquiétudes :

Les mots de confiance, de conciliation, de nouveauté, dans le sens dans lequel vous les employez, ont retenti souvent depuis quelque temps aux oreilles du pays ; ils lui sont agréables par eux-mêmes, ils sonnent bien, par leur propre vertu, aux oreilles humaines. Mais quand on vient au fait, lorsque le système politique suivi depuis quatre années, ce système qu'on dit usé, paraît en péril, que fait le pays ? Il s'inquiète, il s'agite. Les affaires se ralentissent, les esprits se troublent ; écoutez les conversations dans l'intérieur des familles ; observez le mouvement des transactions civiles ; vous voyez éclater de toutes parts les symptômes évidents de l'inquiétude publique<sup>181</sup>.

Pour Guizot, l'amnistie, dans ces conditions, « ne serait qu'un acte de faiblesse » et ne ferait que « troubler la tranquillité des esprits » alors que « la première condition de la force du gouvernement », selon lui, c'est précisément « la sécurité des esprits<sup>182</sup> ». C'est la température de l'opinion qui permet de juger de l'opportunité de la mesure. Il défend la même idée, le 17 août 1835, à propos du projet de loi qui modifie la majorité dans le jury en matière criminelle en la réduisant à sept voix contre cinq (au lieu de huit contre quatre dans le système précédent). Il s'agit d'une des mesures qui ont suivi l'attentat de Fieschi et le contexte est de nouveau celui de l'atteinte à l'ordre public. Pour Guizot, la question du nombre de voix n'est pas une question de principe (lorsqu'on a adopté huit contre quatre, on aurait pu tout aussi bien adopter neuf contre trois). Le fait important est, selon lui, l'attente de l'opinion :

---

<sup>180</sup> Par exemple, dans le résumé de la discussion du budget du 23 janvier 1832, à ceux qui préconisent une réduction de l'amortissement, il montre qu'il ne faut pas « ébranler » le crédit au moment où l'État a besoin d'emprunter : en revanche, maintenir l'amortissement « au milieu des difficultés qui nous environnent », c'est « faire pour notre crédit un acte immense, dont nous recueillerons le prix, prochain, presque immédiat, et que nous recueillerons en millions le jour où nous négocierons un emprunt ». Car le mal actuel vient « du trouble, de l'inquiétude, du défaut de crédit, enfin, qui paralyse tout », non de la charge des impôts : « Que le crédit renaisse, et tout devient facile. [...] Quelques francs rendus au contribuable ne vaudraient pas certainement le mal qu'une nouvelle secousse devrait produire » (*D. p.*, t. I, p. 290-291).

<sup>181</sup> *H. p.*, t. II, p. 329 (30 décembre 1834).

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 332-333.

[...] quand les événements ont éclaté, quand la nécessité a parlé, quand du moins elle a apparu à un grand nombre d'esprits, et qu'elle est devenue matière de discussion publique, quand tout le monde en parle, au spectacle, dans les rues, dans l'intérieur du foyer domestique, quand tout le monde élève les questions que nous traitons ici nous-mêmes, quand tout le monde parle du jury, du mode de procédure, de la presse, vous voudriez que le gouvernement restât inactif ? que quand la France crie, les pouvoirs publics gardassent le silence ? [...] nous serions impardonnables si, quand tout le monde élève la voix, nous nous taisions ; si nous ne faisons rien quand tout le monde attend notre action<sup>183</sup> [...].

Et Guizot va montrer que, dans ces circonstances, les paroles ne suffisent pas pour agir sur l'opinion à qui il faut des signes plus forts :

[...] il ne suffit pas que l'ordre ait des garanties, il faut qu'on y croie ; il ne suffit pas que la justice soit forte, il faut qu'on croie qu'elle est forte ; en pareille matière, l'opinion que l'on se forme de la force de la justice fait sa force réelle. Or, je n'hésite pas à dire qu'il y a dans les esprits un sentiment général que la justice est faible, que les garanties ne sont pas suffisantes. Et permettez-moi de le dire, les discussions que nous soutenons à cette tribune sont un peu puériles. Quand il serait vrai, absolument parlant, que le chiffre de huit contre quatre ne fût pas essentiellement contraire à la bonne administration de la justice, si le pays en pensait autrement, si son opinion était telle que ce chiffre amenât un réel et un grand affaiblissement de la justice, si le public ne se croyait pas protégé, si la majorité nationale, cette majorité qui a nommé la Chambre [...] était convaincue que la justice est énervée, que l'ordre public est chancelant, tous vos raisonnements, toutes vos distinctions, toutes vos théories, passez-moi l'expression, seraient vaines ; car elles ne rendraient pas à la justice la force, ni au pays la sécurité dont ils ont besoin. Vous auriez beau décider que huit contre quatre sont suffisants ; vous ne changeriez pas l'état des faits, vous ne feriez pas que la France crût à la force de la justice, ni que la masse des citoyens, la majorité nationale, se crût suffisamment garantie. Ce n'est pas par des paroles qu'on change de pareils faits, il y faut des réalités<sup>184</sup> [...].

Bien entendu, c'est Guizot lui-même qui se fait l'interprète de l'opinion publique et sa perception est orientée par sa défense de la politique de résistance. Mais l'idée qui nous importe ici est la perception par l'orateur de cet espace public au centre duquel se trouve la Chambre, observée par une opinion publique qui réagit en fonction du sens qu'elle accorde, par l'intermédiaire de la presse, à ses paroles et à ses décisions.

Cet espace public s'étend également à l'Europe, nous l'avons dit, et là encore, chaque débat, sur la politique extérieure, mais aussi sur les choix de politique intérieure au lendemain de la révolution de Juillet, fait ressortir la conscience aiguë qu'ont Guizot et Thiers d'être dans la ligne de mire de l'Europe et, dit Guizot, « par l'Europe, j'entends le fond des cabinets comme les

---

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 424.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 426-427.

places publiques »<sup>185</sup>. Or, selon Thiers, le mérite du gouvernement et de la Chambre, « qui s'est associée à ses paroles », c'est d'avoir perçu que l'opinion européenne voulait la paix et de l'avoir rassurée en faisant disparaître ses préventions :

En croyant à la paix, il l'a rendue possible. S'il avait pensé et parlé comme les orateurs de l'opposition, à une époque où l'Europe était incertaine, où le parti antiréformiste dominait l'Angleterre, la guerre en serait résultée infailliblement<sup>186</sup>.

L'opinion publique est donc une force qui intervient aussi dans les rapports entre nations. La politique pacifique de la monarchie de Juillet est, certes, une politique de prudence : il s'agit d'éviter que la Sainte-Alliance ne se reforme contre la France. Mais c'est aussi une façon de se concilier l'opinion publique européenne, opinion qui commence à jouer un rôle dans beaucoup de pays et peut influencer sur la politique des différents gouvernements. Guizot et Thiers sont conscients de cette nouvelle réalité, Guizot lorsqu'il parle de « la prépondérance des idées et des institutions libérales sur les combinaisons de la diplomatie ou sur la force des baïonnettes »<sup>187</sup>, Thiers lorsqu'il montre que la guerre n'est pas seulement une question de supériorité militaire mais a besoin d'être soutenue par « l'opinion du monde » :

On ne bravera une guerre que quand on croira qu'on le peut. Or je dis que, tant que cette alliance anglaise, cette alliance efficace dont on se plaint, existera, tant que la France tiendra le langage digne qu'elle a tenu, tant qu'elle ne se mettra dans son tort avec personne, tant qu'elle n'invoquera le droit européen que pour des causes justes, on évitera de lui faire la guerre, parce que la guerre, il faut la faire non-seulement avec des soldats, avec des vaisseaux, mais encore avec une puissance qui est la plus grande de toutes, avec l'opinion du monde. (*Vive adhésion.*) Je dis que la nation qui commettrait cet odieux attentat en présence des nations étrangères, sans être provoquée, qui mettrait la main sur cette riche proie, commettrait un acte d'audace qui serait réprouvé du monde entier, et, la France fût-elle seule pour s'y opposer, elle aurait pour elle l'opinion du monde ; on n'a jamais osé braver impunément une telle puissance. (*Marques prolongées d'une vive adhésion*<sup>188</sup>.)

---

<sup>185</sup> *H. p.*, t. I, p. 102 (25 septembre 1830). Il dit notamment : « en même temps que l'Europe approuve notre révolution, elle l'observe avec crainte, avec une sorte de méfiance. [...] L'Europe attend pour savoir si, du milieu de cette révolution, ne naîtra pas une nouvelle propagande révolutionnaire, ardente à exciter les mêmes passions, les mêmes troubles dans toutes les sociétés européennes. [...] c'est à nous de faire, sous les yeux de l'Europe, la part de ces événements ; c'est à nous de lui prouver qu'elle a raison dans son jugement et qu'elle se trompe dans ses craintes ». Et discours son discours du 11 août 1831, déjà analysé, il montre comment toutes les décisions des pays d'Europe sont suspendues à l'évolution intérieure de la France (*Ibid.*, p. 256).

<sup>186</sup> *D. p.*, t. I, p. 449 (6 mars 1832).

<sup>187</sup> *H. p.*, t. I, p. 257 (11 août 1831).

<sup>188</sup> *D. p.*, t. II, p. 211.



L'espace de la publicité atteint donc la dimension du monde, et les paroles des discours eux-mêmes peuvent avoir des retombées loin du lieu où ils ont été prononcés, portées par les « mille voix » de la presse ou par les comptes rendus des diplomates assidus aux séances de la Chambre. L'orateur joue dorénavant une partition complexe sur un théâtre qui s'est considérablement agrandi.

### *L'interaction entre le discours parlementaire et le discours de la presse*

Sur cette scène publique, la presse ne joue pas simplement le rôle d'un porte-voix qui « amplifierait » les discours en leur donnant un « auditoire » en dehors de la Chambre : ses commentaires, à leur tour, rétroagissent sur le débat parlementaire. Ainsi, certaines expressions ou appellations viennent manifestement de la presse qui les a inventées et popularisées au point de les voir reprises par les orateurs eux-mêmes. C'est le cas, par exemple, des termes de « résistance » et de « mouvement » qui permettent commodément d'opposer les forces politiques en présence et que Thiers utilise à son tour dans son discours du 23 septembre 1831 :

Permettez-moi, messieurs, d'employer les expressions ordinaires, nous nous entendrons plus vite. Il y a des hommes de la résistance et des hommes du mouvement<sup>189</sup>.

Plus loin, dans le même discours, il reprendra le même procédé pour parler des dénonciations des hommes du mouvement qui s'en prennent à des modérés « ou, pour me servir de l'expression reçue, des hommes du juste milieu. (*On rit*<sup>190</sup>.) ». Les mots circulent ainsi dans l'espace public entre la presse et la Chambre, si bien qu'on ne sait plus parfois à qui en attribuer la paternité, comme en témoigne cette rectification de Guizot, le 3 janvier 1834 dans la discussion de l'adresse, à propos de l'expression « quasi-légitimité » forgée pour résumer sa doctrine et utilisée par Mauguin, qui avait cité ses discours de 1831 pour attaquer ses idées sur le gouvernement représentatif et la monarchie constitutionnelle :

Je n'ai jamais prononcé à cette tribune le mot de *quasi-légitimité*. Je prie tous ceux des honorables membres qui auraient quelques doutes à cet égard de vouloir bien consulter les discours de tout genre dans les journaux du temps, ils n'y trouveront nulle part ce mot sorti de ma bouche. Un petit journal l'a inventé ; et autant qu'il m'en souvient, ce journal est le *Figaro* ; je ne lui en veux pas du tout pour cela. (*On rit*<sup>191</sup>.)

---

<sup>189</sup> *D. p.*, t. I, p. 131.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 134. De même, l'épithète « carliste » que Thiers demandait l'autorisation d'employer dans son discours du 9 août 1831 (p. 52) vient probablement de la presse.

<sup>191</sup> *H. p.*, t. II, p. 189.

Thiers, pour sa part, n'hésite pas à rebondir sur une de ces expressions synthétiques à visée polémique qu'affectionne la presse pour véhiculer, dans l'opinion, sa critique du régime. Le 23 janvier 1832, dans la discussion du budget, il déclare : « Ce n'est pas une *quasi-restauration* que je vous propose, c'est une *antirestauration* en finances »<sup>192</sup>. Dans un autre discours, il dénoncera la simplification polémique qui arrondit le budget de l'État au milliard :

D'abord on parle du milliard comme d'un mot convenu. Il semblerait qu'à force de répéter le milliard, le milliard, la France paye réellement un milliard, et on le croit. Je ne veux pas faire une longue supputation, mais je veux montrer que nous payons à peine 876 millions. (*Rires d'incrédulité aux extrémités. Silence, silence*<sup>193</sup> !)

Alors que Thiers, ancien journaliste, n'hésite pas, nous l'avons vu, à adopter les mots vulgarisés par la presse quand ils peuvent servir son propos, Guizot marque davantage ses distances avec cet autre discours qui vient interférer avec celui de la Chambre. Ainsi, répondant le 5 décembre 1834 à Dupin qui « s'est étonné qu'une portion de la majorité eût été attaquée » et même « insultée, sous le nom de *tiers-parti*, par une autre portion de la majorité », il reprend les noms donnés par la presse aux partis mais pour s'en démarquer, par l'humour d'abord, en montrant bien ensuite ce qui sépare la presse de la tribune dans la manière de présenter le débat politique :

il y a d'autres portions de la majorité qui, sous d'autres noms, ont été attaquées et insultées par des amis de quelques parties de la majorité, et, pour mon compte, il ne m'est jamais venu en pensée de me fâcher qu'une portion de la majorité ait été attaquée sous le nom de *doctrinaires*, par des amis d'une portion de la majorité. (*On rit.*) [...] je trouve cela tout simple, quoique, sans doute, dans le fond de ma conscience, je puisse le blâmer ; c'est le fait de la liberté de la presse que les différentes portions de la majorité soient attaquées et souvent calomniées. Je ne conçois pas que de pareilles attaques vailent la peine d'être portées à la tribune<sup>194</sup>.

En l'occurrence, précise-t-il, personne dans la Chambre n'a parlé de *tiers-parti*, et en tout cas surtout pas lui-même :

ce n'est donc à aucune voix dans cette Chambre que votre honorable président a répondu ; je n'ai point fait de distinction, je n'ai accusé personne de cette Chambre de former un parti. [...] ce n'est pas moi qui ai introduit cet élément fâcheux de distinguer les diverses parties de la majorité, de leur donner un nom, de les mettre en présence les unes des autres pour établir une lutte entre elles<sup>195</sup>.

Alors que tout son effort à la Chambre est, précisément, de constituer une majorité homogène et unie, fondement du gouvernement représentatif qui « ne peut subsister que par des alliances entre

---

<sup>192</sup> *D. p.*, t. I, p. 368.

<sup>193</sup> *D. p.*, t. II, p. 30 (15 avril 1833).

<sup>194</sup> *H. p.*, t. II, p. 301.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 302.

des hommes dont les opinions se touchent, dont les intentions sont près de se confondre<sup>196</sup> », le discours de la presse introduit la division, à la Chambre comme dans le pays.

Dans sa première intervention du 5 décembre 1834, Guizot avait dénoncé le rôle des commentaires extérieurs de l'adresse d'août 1834 dans la crise ministérielle du mois d'octobre. Alors qu'il n'y avait eu au mois d'août qu'une courte discussion à la Chambre sur le sens d'une des phrases de l'adresse (fallait-il dire « il *rendra* au pouvoir cet ascendant moral qui est sa première force » ou « il *conservera* » cet ascendant moral ?), le débat s'est poursuivi à l'extérieur de la Chambre :

[...] l'incertitude, le doute qui avaient paru au premier moment sur quelques phrases de l'adresse, cette incertitude a grandi ; les commentaires se sont multipliés ; les commentaires extérieurs sont venus se joindre aux commentaires intérieurs, et ils ont répandu sur le sens de l'adresse, sur son intention, sur ce qu'on avait voulu en faire, ils ont répandu, dis-je, une véritable obscurité<sup>197</sup>.

Et il montre ensuite comment l'adresse est ainsi devenue, « entre les mains des partis au dehors », une arme pour modifier la politique suivie jusque-là :

Je ne demande point qui a dit cela, je ne demande point de qui ces commentaires extérieurs sont venus, je dis qu'ils ont eu lieu, que c'est là un fait évident, un fait palpable qu'il est impossible de méconnaître, et que c'est ce fait qui a répandu, sur la marche du gouvernement depuis cette époque, cette incertitude dont vous avez été témoins et que vous avez déplorée<sup>198</sup>.

L'interaction entre parole intérieure et parole extérieure peut donc être la cause d'une crise ministérielle et les orateurs de la Chambre ne sont pas les maîtres de la parole agissante. C'est pourquoi la confiance dans la parole va faire place de plus en plus souvent à la défiance et à la volonté de fixer des limites à ce qui peut être dit car, ainsi que le déclare Thiers : « Avec les mots on abuse des choses<sup>199</sup> ».

---

<sup>196</sup> *H. p.*, t. II, p. 365 (14 mars 1835).

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 293. Autre exemple d'utilisation polémique du commentaire : dans son discours du 20 août 1835 sur la nouvelle peine de déportation, Guizot avait parlé d'une peine morale dont l'objet était « l'intimidation préventive et générale ». Il raconte dans ses *Mémoires* (t. 3, p. 311-312) comme, dans la presse, le mot *intimidation* devint synonyme d'iniquité préventive et de cruauté pénale : « on l'écrivit, on le répéta à côté de mon nom comme le terrible caractère de ma politique ».

<sup>199</sup> *D. p.*, t. II, p. 242.

## *Comment limiter « l'abus » de la parole*

Ces limites concernent d'abord la parole extérieure à la Chambre sentie comme la plus menaçante puisque, à la différence de la parole parlementaire, elle n'est régie par aucune règle, comme le rappelle Guizot le 12 mars 1834 :

Messieurs, en fait de liberté, et toutes les fois qu'on en parle, il faut commencer par se méfier grandement de tous ces mensonges, de tous ces emportements de langage que le gouvernement représentatif et la liberté de presse amènent presque nécessairement. Il faut bien savoir que ce qu'on appelle trop souvent la liberté de la presse, c'est le dévergondage de la pensée, de la parole ; il n'y a pas d'excès, de fureur de langage auxquels on ne se livre quand on peut tout dire<sup>200</sup>.

Mais ce que reproche Guizot à la presse, ce ne sont pas ses excès, qu'il considère comme constitutifs de la liberté :

Nous ne contestons pas à la presse la plus entière latitude ; il n'est jamais entré dans notre pensée de la restreindre en aucune façon. Et, de même que je ne me plains pas des vivacités et des âpretés de la tribune, je ne me plains pas des vivacités et des âpretés, ni même des emportements de la presse. Il est dans l'essence de la presse d'exagérer toutes les opinions, d'aller fort au-delà de la vérité ; il est de son essence d'être fort souvent injurieuse et licencieuse ; il ne faut pas s'en étonner ; il ne faut pas même lui en vouloir.

C'est là une prétendue concession, lourde en réalité de condamnation implicite, de la part d'un homme qui semble se résigner à contre cœur à la liberté de la presse. Surtout, il lui conteste toute influence sur le pouvoir, niant le rôle qu'elle pourrait avoir comme mode d'expression de l'opinion publique :

Mais il ne faut pas non plus lui accorder, sur les mesures du gouvernement, sur la marche de l'administration, une influence, une autorité qui ne lui appartient pas. Il ne faut pas craindre de venir ici combattre une mesure parce qu'elle est recommandée par des journaux ; il ne faut pas craindre de résister à tel entraînement, à telle idée du jour, parce que la presse s'y abandonne. Sachez que, tout en respectant beaucoup la liberté de la presse, et sans lui porter la moindre apparence de haine ou d'humeur, je crois que le premier devoir, la première condition du gouvernement est d'être parfaitement indépendant à son égard, de se régler sur le fond des choses, sur la vérité des faits, et non sur l'opinion ou sur les vœux

---

<sup>200</sup> *H. p.*, t. II, p. 227. Dans son discours du 8 novembre 1830, Guizot oppose la presse née sous la Restauration, qui a connu les limites salutaires d'une « législation dure » et « y a pris de la prudence, du travail, de la patience », gagnant beaucoup plus « à soutenir cette lutte qu'elle n'aurait gagné à une liberté illimitée », aux journaux nouveaux nés avec la révolution de Juillet qui sont « pleins de doctrines anarchiques, pleins d'appels à la force, de menaces adressées à toutes les existences établies, à tous les droits reconnus, à l'ordre légitime tout entier », alors que les anciens journaux embrassent la cause de l'ordre et savent, eux, rester « dans les limites de la liberté de la presse », les « justes limites de la liberté constitutionnelle, qui est rude, mais jamais anarchique » (*H. p.*, t. I, p. 133-135).

exprimés par tel ou tel journal. (*Très-bien*<sup>201</sup> !)

Thiers, dans son discours du 6 mai 1833 sur les attributions municipales, se montre lui-aussi dans la posture vertueuse et difficile de celui qui résiste à l'influence de l'opinion :

Ces expressions de *tutelle* et de *minorité* sont donc fausses, messieurs, et c'est avec des expressions fausses qu'on répand dans le pays des erreurs dommageables. Je suis obligé de lutter ici contre un torrent d'opinions qui est très-fort. Je le reconnais ; mais il faut avoir le courage de dire la vérité, dans l'intérêt du pays, et c'est un courage que la Chambre me permettra d'avoir aujourd'hui. (*Approbatons dans plusieurs parties de la salle*<sup>202</sup>.)

La seule parole autorisée à agir sur le pouvoir est celle de la Chambre élue, car elle seule peut prétendre représenter l'ensemble du pays et « élever la voix des intérêts généraux au-dessus des coteries et des factions » qui, « à l'abri de la liberté dont elles jouissent », « travaillent à dominer la France »<sup>203</sup>. La liberté de la presse n'est plus en réalité, pour Guizot, que la concession à un principe qui est le fonds idéologique commun des acteurs de la révolution de Juillet : elle est devenue, pour lui, davantage un mal auquel il faut se résigner qu'un principe, auquel il adhère sans restriction, ou un moyen d'éclairer le public. Son idéal, dans ce domaine, reste les lois sur la presse de 1819, à l'élaboration desquelles il avait participé et qu'il avait été amené à défendre devant la Chambre. Car seule une presse encadrée par la loi peut apprendre à respecter l'ordre public et ne pas devenir la proie des factions.

C'est dans les associations que Thiers, pour sa part, voit une influence dangereuse sur l'opinion, une segmentation de l'espace de la publicité au profit des factions, ce qu'il ne peut admettre. Il défend en effet l'idée qu'accorder « à une réunion d'hommes la faculté de s'associer politiquement », c'est leur accorder « une portion de la souveraineté », car seul le gouvernement peut bénéficier de la « puissance sociale » qui résulte de l'association. Il ne saurait donc être question d'accorder à des « factieux », à « quelques individus sans mission, sans caractère, qui veulent renverser l'État », la « force sociale » que donne l'association. À l'objection selon laquelle un tel raisonnement est le fait d'un gouvernement qui veut « asservir toutes les intelligences » et « réduire la société entière à l'individualisme », Thiers répond que la

---

<sup>201</sup> *H. p.*, t. II, p. 372-373.

<sup>202</sup> *D. p.*, t. II, p. 59. Le projet de loi sur les attributions municipales prévoyait de diviser les communes en deux classes et de supprimer ou de réduire le contrôle du pouvoir central sur les premières (les plus importantes). Thiers, très attaché au principe de la centralisation, s'était élevé contre ce système en refusant notamment qu'on parle de la « tutelle du gouvernement » sur les communes et de la « minorité des communes » qui en résulte : « Le gouvernement n'est pas le tuteur des communes, et les communes ne sont pas mineures. [...] La question ne doit pas être ainsi posée [...]. La position des communes à l'égard de l'État n'est autre chose que la dépendance naturelle de tous les citoyens à l'égard de la loi ; c'est une hiérarchie » (p. 56-57).

<sup>203</sup> *H. p.*, t. I, p. 341 (16 novembre 1831).

constitution doit prévoir et préparer « la résistance au système suivi par le gouvernement », « lui donner moyen de se faire jour, et, si elle est juste, de prévaloir régulièrement ». Mais ce moyen n'est pas le recours aux associations politiques :

[...] je veux faire au droit de résistance la position qu'il doit avoir : je veux lui ôter la position révolutionnaire, factieuse, conspiratrice, pour lui rendre la position légale. La résistance, dans notre constitution, doit s'exercer par la publicité, puissance immense, qui entoure tous les pouvoirs comme un vaste milieu dans lequel ils sont en quelque sorte plongés. Le corps électoral est placé au centre de cette publicité. Si vous jugez que le système est mauvais, vous l'attaquez par la publicité ; vous cherchez à conquérir le corps électoral et à le ramener à votre opinion : le corps électoral vote dans le sens de vos idées ; il fait une autre Chambre ; cette Chambre constitue un ministère évinçant celui qui est là et dont elle ne veut plus. Voilà, messieurs, comment, dans une institution régulière, la résistance est organisée par la publicité, par l'effet que cette publicité exerce d'abord sur le corps électoral, ensuite sur la Chambre, et enfin sur le gouvernement. Toute constitution qui organiserait la résistance d'une autre manière instituerait le droit de conspirer publiquement contre elle. La monarchie représentative n'est faite que pour cela ; elle n'est faite que pour substituer à des révolutions violentes des transitions insensibles, et cela par la voie de la publicité, du vote électoral, du vote de la majorité des Chambres<sup>204</sup>.

L'opinion publique, pour Thiers, est une et indivisible, conception en cohérence avec l'image du *forum*. On peut chercher à gagner cette opinion par « les moyens légitimes de persuasion » de manière à former une majorité nouvelle. L'opinion ainsi gagnée organise cette forme de révolution « douce, légale » par « voie d'action électorale », qui fait de la monarchie représentative, selon Thiers, « la meilleure des républiques » :

[...] dans un pays bien organisé, l'opposition, la résistance, doivent se produire par l'opinion publique, par le vote électoral, et non pas par ces sociétés où l'on fait une opinion artificielle, fausse, frelatée (permettez-moi cette expression), qui ne peut se changer qu'en conspirations<sup>205</sup>.

L'association n'est donc pas un lieu autorisé de parole et un moyen légitime d'agir sur l'opinion. Elle est une société à part qui tente de prendre la place de la société dans son ensemble et de faire passer son opinion pour celle de la nation. Pour Guizot également, les associations doivent être « réduites à l'impuissance, à la nullité politique » et il dénonce à son tour, dans une amplification véhémement, les dangers qu'elle font courir à la société :

[...] au milieu de ces factions carlistes et républicaines qui attaquent notre gouvernement, au milieu de ces absurdes idées, de ces révoltantes manœuvres qui menacent la société même en attaquant la classe moyenne, venez, messieurs, venez jeter, au milieu de ces faits, des associations organisées dans l'unique but d'exploiter les maladies de notre situation, de les fomenter, d'en faire sortir le renversement du gouvernement établi ; placez ces associations organisées, je le répète, ouvertement, placez-les sur tous les

---

<sup>204</sup> *D. p.*, t. II, p. 270-271.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 273.

points du territoire, agissant dans l'ordre politique sur les jeunes gens par les séductions de la république, dans l'ordre social sur les prolétaires par les séductions du mouvement ascendant de la fortune<sup>206</sup>.

Et Guizot poursuit en évoquant la force de ces associations armées et organisées afin de provoquer, dans son auditoire, la crainte pour l'avenir de la société et « la sécurité des honnêtes gens ».

Pour Guizot comme pour Thiers, non seulement les associations ne peuvent que conspirer pour prendre le pouvoir, mais elles sont un lieu où la parole peut rivaliser avec la tribune parlementaire et « séduire » le public le plus influençable : celui des « jeunes gens » et celui des « prolétaires ». Le souvenir des clubs de la première révolution est d'ailleurs là pour le rappeler. Or, la parole vivante est une parole dangereuse, beaucoup plus que la parole écrite et Thiers, dans son discours du 6 mai 1834, peut rapprocher dans une même défiance les trois formes de parole vivante que sont celle des clubs, celle des théâtres et celle des crieurs de rue :

Il a été reconnu par le législateur que, quand il s'agissait de l'expression morte de la pensée, quand il s'agissait des journaux, les moyens préventifs étaient mauvais, et qu'il fallait laisser faillir, sauf à supprimer. Mais, quand il s'agit de paroles, quand il s'agit de l'action, quand il s'agit d'hommes réunis, alors les moyens préventifs sont autorisés. Est-ce que vous permettriez des clubs ? C'est là aussi un moyen de faire usage de la pensée. Eh bien, permettriez-vous des clubs ? Est-ce attenter à la liberté que de ne pas permettre à des hommes que je ne veux pas nommer, mais dont les principes sont connus, d'élever une tribune à côté de la vôtre, et de venir dire ce qu'ils impriment ? Je ne veux pas répéter les maximes préconisées dans des journaux qui n'existent plus ; mais, si elles avaient été proclamées à haute voix à Paris et à Lyon, qu'en serait-il résulté ? Est-ce que ce serait là l'ordre que vous voulez nous faire ? Non, la prévention n'est pas toujours mauvaise. Sans doute, à l'égard des journaux, elle serait mauvaise, car c'est désormais une vérité acquise qu'il ne faut pas de moyens préventifs contre les journaux. Mais l'action, mais la parole, dans les théâtres comme dans les clubs, mais la parole sur une borne, dans les rues, c'est bien différent. Eh bien, le gouvernement ne veut pas voir une action rivale, une action contraire à la sienne...

AUX CENTRES. – Très-bien ! très-bien<sup>207</sup> !

La parole vivante, c'est de l'action : on ne saurait mieux rappeler la visée pragmatique de la rhétorique et le caractère essentiel de l'*actio* qui est précisément la part *in praesentia* de l'éloquence. Mais cette action dont on ne peut prévoir et contrôler les effets n'a qu'un seul lieu autorisé : la Chambre, lieu où elle ne peut dégénérer en désordre puisqu'on a pris soin d'en contrôler l'auditoire et de lui donner des règles :

Quand la parole se change en action, quand elle se change en tribune rivale de la vôtre, quand elle sert, du coin d'une rue, à exciter l'émeute, quand elle se traduit, dans un théâtre, en action véhémence, là il faut

---

<sup>206</sup> H. p., t. II, p. 225.

<sup>207</sup> D. p., t. II, p. 330.

arrêter ce qui n'est plus de la liberté, et il y aurait faiblesse à ne pas réprimer ce qui devient élément de trouble matériel. (*Bruit aux extrémités*<sup>208</sup>.)

La liberté de la presse, quoique hautement proclamée, finira par être limitée à son tour après l'attentat de Fieschi par les lois de septembre. Dans la discussion du projet de loi sur la presse, Thiers, le 25 août 1835, s'efforce de démontrer que la liberté de la presse n'est pas atteinte : en recourant au *pathos* et au vibrant éloge de cette liberté conquise par « le sang du peuple » :

[...] non, la liberté de la presse ne peut être une concession ; c'est la conquête du temps, du pays, c'est la conquête des hommes illustres qui l'ont fondée, c'est la conquête du sang du peuple, c'est la conquête de vous-mêmes, messieurs, le jour où vous avez voté la Charte. Ce que nous demandons, est-ce la liberté de discuter les actes ministériels sans mesure ? Oui. La liberté de les calomnier ? Oui encore. La liberté de nous imputer des faits vrais ou faux, et plus souvent vrais que faux ? Oui encore. La liberté d'exciter contre nos personnes la haine, le mépris, tous les sentiments injustes ? oui encore. Cette liberté, nous l'acceptons franchement et sans réserve, comme condition du gouvernement représentatif.

A toute époque de ma vie, j'ai toujours pensé qu'on pouvait gouverner honorablement avec une presse parfaitement libre. En Angleterre, la presse est parfaitement libre, et on y a gouverné honorablement<sup>209</sup>.

Même méfiance chez Thiers que chez Guizot : la presse n'est pas présentée comme permettant la discussion, grâce à un échange national d'opinions, mais comme un mal qu'il faut admettre. Il ne s'agit donc pas, dans le projet de loi, de « limiter l'amertume même du langage, de punir l'excitation, la tendance au mépris du gouvernement, de gêner jusqu'à un certain degré la discussion des actes du gouvernement », comme c'était le cas sous la Restauration, mais de mettre le prince et la constitution « hors de toute discussion ». L'argumentation est habile : il s'agit de présenter la loi non comme une limite de la liberté, mais comme une manière de délimiter le champ de la discussion elle-même. Tout ne se discute pas, faute de sortir du champ de la raison :

Il y a des esprits qui pensent que, sous un gouvernement représentatif, on peut tout discuter.

Permettez-moi d'adresser à nos adversaires cette question : Qu'entend-on par discuter ? Évidemment discuter, c'est proposer de faire ou de ne pas faire. On présente une loi aux Chambres, on la discute : que signifie la discussion ? Elle signifie les motifs apportés pour l'adopter ou la rejeter. On présente une loi de crédit pour une guerre ; discuter, c'est dire : Ne faites-pas la guerre ou faites-la. Discuter une institution, quelle qu'elle soit, signifie changez-la, modifiez-la ou maintenez-la. Eh bien, discuter la constitution, le prince, est un non-sens, une folie ; ou c'est dire : Il faut modifier la constitution, changer le prince. (*Aux centres : Très-bien ! très-bien !*)

---

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 331.

<sup>209</sup> *D. p.*, t. III, p. 142.



Eh bien, demander aujourd'hui qu'on puisse tout discuter, la constitution et le prince, c'est demander quoi ? Le droit de révolution ; or le droit de révolution ne s'écrit pas<sup>210</sup>.

Quant à Guizot, dans son discours du 28 août, il revendique l'intention qui a présidé à la loi : supprimer la presse carliste et républicaine, considérée comme « inconstitutionnelle » et « radicalement illégitime », donc extérieure au cadre de la discussion ( la constitution, la loi) et renverse l'accusation qui est faite au gouvernement de violer la Charte en affirmant que les lois présentées ont précisément comme but de la sauver, ce qui lui attire, parmi de nombreuses protestations, cette réplique d'Odilon Barrot :

M. *le ministre de l'instruction publique*. – Nous sommes dans la Charte, messieurs, nous y sommes les premiers.

M. ODILON BARROT. – Oui, comme les jésuites sont dans l'Évangile..... (*Nouvelle agitation*<sup>211</sup>.)

Ce que font finalement les lois de septembre, c'est enfermer la presse dans les limites qui sont celles du débat parlementaire. Mais ce débat lui-même, malgré l'affirmation du droit de discussion, suscite-t-il toujours la même confiance dans sa capacité à faire émerger la raison ?

### *Dangers de la parole parlementaire elle-même*

Rappelons tout d'abord que les Chambres se sont efforcées de réglementer la discussion afin d'éviter les excès de langage et les débordements de violence dont la Chambre avait été le théâtre lors de la dernière révolution. Si l'on voulait que le droit de discussion ne soit pas un vain mot, il fallait lui assurer des conditions d'exercice effectives. L'interdiction des attaques personnelles ou « personnalités », le rôle disciplinaire du président mais également un sens des convenances parlementaires à la fois intériorisé chez les orateurs mais également invoqué comme un des caractères obligés de l'orateur à la Chambre (d'où, par exemple, les « permettez-moi l'expression » qui accompagnent tout terme qui pourrait paraître déplacé ou les engagements, dans l'exorde, à ne pas s'écarter des convenances ou à parler avec modération<sup>212</sup>) visent à donner un cadre à la discussion et tendent à rapprocher autant que possible, non dans le contenu mais dans le respect des formes, la parole parlementaire de la civilité des salons et de ses échanges

---

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 143-144.

<sup>211</sup> *H. p.*, t. II, p. 438.

<sup>212</sup> Par exemple chez Thiers au début de son discours du 23 septembre 1831 : « tout ce qui touche à des questions délicates, je le traiterai avec les plus grands ménagements ; et, si l'expression ne trahit pas ma pensée, je descendrai de cette tribune sans avoir blessé personne » (*D. p.*, t. I, p. 121). Précautions oratoires, certes, mais pas uniquement à une époque où la pratique du duel était encore très vivante et où un échange trop vif à la Chambre pouvait se régler « sur le terrain ».

réglés par la politesse<sup>213</sup>. Ce cadre réglementaire est aussi ce qui sépare la discussion parlementaire de l'éloquence judiciaire à laquelle tous les coups sont permis pour atteindre son but. C'est la gravité des sujets, qui touchent aux intérêts généraux du pays, qui donne son caractère de dignité aux débats parlementaires, ainsi que le souligne Thiers dans l'exorde de son discours du 29 novembre 1832, en regrettant que la Chambre n'ait pas toujours su respecter ce caractère :

Nous espérons tous que les discussions orageuses de l'année dernière ne se reproduiraient pas dans la session actuelle, et que nous ne donnerions pas encore le spectacle de ces séances plus dignes, il faut le dire, d'une cour d'assises que d'une assemblée délibérante. Cependant, messieurs, s'il dépend de nous, ces espérances, ces vœux, ne seront pas trompés. Malgré les interpellations qui nous ont été adressées, nous tâcherons de ne pas faire dégénérer les heureuses dispositions que nous avons apportées ici. Je répondrai brièvement aux questions de M. Salverte et rentrerai le plus tôt possible dans un sujet plus digne de vous et de nous ; je veux parler du système de gouvernement et des intérêts généraux de la France<sup>214</sup>.

La Chambre, devenue « un salon d'honnêtes gens<sup>215</sup> », préoccupée du bien public, et non plus une assemblée houleuse et incontrôlable, déchirée de rivalités personnelles, semble offrir toutes les garanties à l'exercice public de la parole. Pourtant, la première raison de se défier de la parole parlementaire tient précisément à son caractère public et à son double auditoire : à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre. C'est pourquoi, dans le discours où Thiers s'élève contre la proposition d'un impôt sur le revenu, il lance aux partisans de l'impôt l'avertissement suivant :

---

<sup>213</sup> Cormenin ironise à la fois sur ces convenances et sur la manière dont elles sont tournées : « [l'éloquence parlementaire] se tient à une certaine distance des tribunes publiques [...] le thermomètre, la questure et les calorifères y condensent tout l'auditoire dans une température fort convenable au-dessus de zéro, et l'on y est tout à fait à l'abri du vent de bise et des injures du temps. Quant aux autres injures, leur circulation n'est pas permise, de peur, j'imagine, qu'on ne se prenne aux cheveux et qu'on ne se boxe en pleine salle et en plein visage ; on ne veut pas apparemment que le public s'amuse trop. Il est donc défendu de nommer les gens, de les appréhender au corps, et de les assiéger sur leurs bancs. Mais il n'est pas défendu d'attaquer leurs intentions, pourvu qu'on ait bien soin de dire qu'on n'attaque pas les intentions. Et aussi, il n'est pas défendu d'interpeller du geste et du regard les députés que vous ne pouvez nommer nominativement, pourvu que vous ne manquiez pas de dire que vous n'entendez absolument parler que du dehors où notez qu'il n'y a personne, et en aucune façon du dedans où notez que sont tous vos adversaires. C'est ce qu'en langage parlementaire on appelle la haute et délicate bienséance des précautions oratoires » (*Livre des orateurs, op. cit.*, t. I, p. 168).

<sup>214</sup> *D. p.*, t. I, p. 469. Cette conception du discours parlementaire explique qu'il soit à la fois de bonne stratégie parlementaire et conforme à l'*ethos* de l'orateur politique de refuser d'entrer dans les « questions personnelles » pour s'élever aux « questions générales », intention fréquemment invoquée dans l'exorde, et d'écarter toute accusation d'intérêt personnel dans les affaires du gouvernement.

<sup>215</sup> Thiers, *D. p.*, t. I, p. 157 (voir *supra* l'analyse du discours sur l'hérédité de la pairie).

Au nom du pays, messieurs, ne répétez pas ces utopies ; vos paroles prononcées à cette tribune ont une plus grande portée que vous ne le pensez ; elles tendent à établir la division entre les pauvres et les riches. On ne peut plus aujourd'hui fomenter la division entre les aristocrates et ceux qui ne le sont pas ; cette division n'existe plus, il n'y a plus même le prestige du pouvoir, le respect des autorités quand elles parlent au nom de la loi ; il n'y a plus rien ; mais il y a encore heureusement des riches et des pauvres, et c'est cette division qu'on veut fomenter ; on veut persuader aux pauvres que le gouvernement ne leur fait que du mal ; que, dans cette Chambre, il n'y a que des ennemis des pauvres, qui s'obstinent à maintenir un impôt dont on pourrait délivrer les classes misérables ; on cherche à leur persuader tout cela.

Il poursuit en distinguant très nettement les deux auditoires, celui de la Chambre qui est capable de comprendre l'intention du projet de loi et celui du peuple qui, non seulement n'est pas assez éclairé pour voir les « erreurs de système », gouverné qu'il est par ses « mauvaises passions », mais qui, de surcroît, reçoit les discours de la Chambre par le filtre de ceux qui les lisent et les interprètent pour eux :

Vous, vous le faites avec de bonnes intentions, vous exposez les moyens par lesquels vous croyez qu'on peut soulager ces classes ; mais derrière vous il y a des factieux qui aggravent vos paroles par de coupables interprétations. Vous ne savez pas le secret des mauvaises passions qui fermentent dans la classe ouvrière, à Lyon, à Paris ; là, de simples erreurs de système se traduisent en coups de fusil, en effusion de sang. Faites-y attention ; quand vous viendrez apporter à cette tribune des idées de ce genre, n'oubliez pas que cela peut se traduire en erreurs sanglantes, terribles ; n'oubliez pas que ce qui répugne le plus à un pays, c'est de payer l'impôt : craignez d'ébranler cette sévérité de devoir qui fait qu'on le paye avec résignation<sup>216</sup>.

Thiers insiste donc auprès des députés sur la responsabilité de leurs paroles, lui-même adoptant généralement la posture de celui qui aime mieux « dire des vérités peu agréables, mais utiles, que de flatter l'imagination publique<sup>217</sup> ».

Quant à Guizot, il ne voit pas le danger de la parole uniquement en dehors de la Chambre mais également à l'intérieur, opposant, dans son discours du 16 novembre 1831 sur le bannissement de la branche aînée des Bourbons, une bonne parole, qui représente l'intérêt du pays, à une parole trompeuse qui peut agir également sur les députés :

Nous le répèterons sans cesse, nous ne nous lasserons pas de le répéter ; nous savons qu'il y a **parmi nous**, surtout après tant de révolutions et de vicissitudes, des faibles d'esprit sur lesquels la subtilité du raisonnement, l'éclat du langage et la coalition d'hommes jusque-là ennemis peuvent agir puissamment ; nous savons qu'on peut les tromper, les égarer de la sorte. Eh bien, nous, représentants des

---

<sup>216</sup> *D. p.*, t. II, p. 41-43.

<sup>217</sup> *D. p.*, t. I, p. 370 (23 janvier 1832). Les derniers mots du discours sont d'ailleurs les suivants : « Il faut dire la vérité quelle qu'elle soit. Plus elle est difficile à faire entendre, plus il faut l'oser dire. Elle seule produit des fruits sains et salutaires ».

intérêts nationaux, nous, chargés de parler au nom du peuple, nous devons opposer la déclaration du pays à ces subtilités par lesquelles on essaye d'égarer les honnêtes gens.

Oui, messieurs, les honnêtes gens ; car cette cause, la cause de votre révolution, la cause du projet de votre commission est celle des honnêtes gens, opposée à celle des factieux, des brouillons, et aux dérèglements d'esprit et d'imagination. (*Mouvement marqué d'approbation au centre*<sup>218</sup>.)

Dans ce discours, Guizot répond à Berryer (à qui il succède) et également à Martignac, autre orateur légitimiste, qui, l'un et l'autre, défendent la branche aînée des Bourbons et contestent la légitimité de la monarchie de Juillet, n'y voyant que le résultat d'un fait accompli qui pourrait être remis en cause par une autre révolution. Or, non seulement ils touchent là le défaut de la cuirasse, cette bâtardise d'un régime que Guizot s'efforce, depuis le début, de légitimer, mais ils sont, de surcroît, orateurs très habiles (« la subtilité du raisonnement »), au talent reconnu (« l'éclat du langage »), en particulier Berryer. Dans ce combat de parole, éloquence contre éloquence, où la cible du discours n'est pas directement nommée mais désignée par un « on » exclu du « nous » de la communauté, Guizot tente donc de combattre une parole qui agit « puissamment » en reprenant la critique traditionnelle de la rhétorique comme art trompeur (ce qui lui permet de retourner contre ses adversaires leur talent même et de les rendre d'autant plus suspects de vouloir tromper qu'ils sont brillants), et plus encore de discréditer ses adversaires eux-mêmes pour priver leur discours de toute légitimité. Pour cela, Guizot rappelle qu'ils sont prêts à tout, même à s'unir avec leurs ennemis, ce qui lui permet de jeter également le discrédit sur l'opposition républicaine et d'opposer aux deux partis confondus dans la même catégorie des « factieux », des « brouillons », la seule parole légitime de ceux qui sont « chargés de parler au nom du peuple ». Car pour Guizot, contester la légitimité de la révolution de Juillet et laisser entendre qu'un nouveau retournement de situation est toujours possible, c'est parler comme un factieux. Le mouvement d'indignation atteint un niveau assez élevé de violence verbale, si on considère l'idéal de mesure et de modération qui est celui de la parole parlementaire : non seulement les opposants sont des « factieux » et des « brouillons », mais ceux qui se laisseraient convaincre par leurs « dérèglements d'esprit et d'imagination » ne sont que des « faibles d'esprit ».

Dans son discours du 12 mars 1834, Guizot s'en prend cette fois directement au discours de l'opposition républicaine : si l'article 291 est encore nécessaire<sup>219</sup>, dit-il, c'est à cause de « vous et votre parti ». Certes, il prend soin de préciser : « Messieurs, vous le savez bien ; quand je dis vous, ce n'est pas de vous personnellement que je parle, c'est de votre parti ». Mais c'est bien à l'opposition de la Chambre qu'il adresse son réquisitoire tout en feignant de désigner l'opposition extérieure :

Ce n'est pas d'aujourd'hui que vous décriez, que vous compromettez nos libertés à mesure qu'elles

---

<sup>218</sup> *H. p.*, t. I, p. 348-349.

<sup>219</sup> L'article 291 du *Code pénal* interdisait les réunions de plus de 20 personnes.

paraissent. Je voudrais bien qu'on me citât une seule de nos libertés qui, en passant par vos mains, par les mains des hommes dont je parle, ne soit bientôt devenue un danger, et ne soit devenue suspecte au pays. (Marques d'adhésion.)

Entre vos mains, la liberté devient licence, la résistance devient révolution. On parlait hier à la tribune d'empoisonneurs. Messieurs, il y a un parti qui semble avoir pris à tâche de venir souiller les plus beaux sentiments, les plus beaux noms, les plus belles institutions. C'est ce parti qui, pendant plusieurs années, a décrié en France les mots de liberté, d'égalité, de patriotisme ; c'est ce parti qui a amené tous les échecs de la liberté, toutes les réactions despotiques que nous avons eues à subir; chaque fois que la liberté est tombée entre ses mains, chaque fois qu'il s'est emparé de nos institutions, de la presse, de la parole, du gouvernement représentatif, du droit d'association, il en a fait un tel usage, il en a tiré un tel danger pour le pays, un tel sujet d'épouvante, et permettez-moi d'ajouter, de dégoût, qu'au bout de très-peu de temps le pays tout entier s'est indigné, alarmé, soulevé, et que la liberté a péri dans les embrassements de ses honteux amants. (*Marques prolongées d'adhésion aux centres.... Murmures aux extrémités*<sup>220</sup>.)

Le mouvement d'indignation est, cette fois encore, particulièrement violent, culminant dans un registre à la fois moral et physique, par une gradation qui va de la peur au dégoût, terme que Guizot éprouve le besoin d'excuser tant il peut paraître déplacé dans un discours parlementaire, de même d'ailleurs que la métaphore finale qui appartient plus au registre du prédicateur fustigeant le péché qu'à celui de l'homme politique. Les républicains n'ont donc pas droit à la liberté de parole puisqu'ils ne peuvent que la pervertir. Guizot donne un peu plus loin, dans le même discours, un exemple de cette perversion du langage, dans la révolte qu'on essaie de provoquer contre la classe moyenne qui, pourtant, « est restée sans privilèges, sans monopoles » et « ne sait même pas exercer tout le pouvoir politique qui lui appartient » :

Aussi, y a-t-il quelque chose d'étrange à venir la taxer de privilège et de tyrannie, à venir dire que c'est elle qui arrête le mouvement ascendant de la société. Messieurs, je ne comprends pas comment de telles paroles peuvent être dites sérieusement dans une assemblée d'hommes éclairés. La liberté existe parmi nous dans toutes les voies; le mouvement ascendant n'est arrêté nulle part; avec du travail, du bon sens, de la bonne conduite, on monte, on monte aussi haut qu'il se peut dans notre échelle sociale. La classe moyenne n'a donc point succédé à la situation et aux privilèges de l'ancienne aristocratie<sup>221</sup>.

Les limites du débat à la Chambre sont donc surtout d'ordre idéologique : « ceux qui, dans les journaux, attaquent tous les jours le gouvernement dans ses fondements mêmes, les uns par le mot de légitimité, les autres par le mot de république<sup>222</sup> » ne peuvent être véritablement entendus à la Chambre. C'est du moins ce que Guizot, en rejetant violemment leur parole, veut signifier.

Quant à Thiers, il préfère montrer qu'il ne peut même pas y avoir discussion avec eux,

---

<sup>220</sup> *H. p.*, t. II, p. 217-218.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>222</sup> Thiers, *D. p.*, t. II, p. 485-486 (29 novembre 1832).

faute de terrain commun pour engager le débat. C'est ce qu'il répond à l'opposition légitimiste le 17 mars 1834 dans son discours sur les associations :

Quant à cette première opposition qui prétend que nous ne sommes pas le gouvernement de droit, je l'avouerai, je sais bien peu de chose à lui répondre, car il y a trop peu de termes communs entre nous pour que la discussion puisse s'établir<sup>223</sup>.

Et en ce qui concerne l'opposition républicaine, il avait posé très clairement les bornes du débat dans son discours du 20 novembre 1832 sur l'adresse en utilisant l'argument de définition :

Une révolution a eu lieu... (Que signifient ces mots ?) Je défie mes honorables collègues d'aller plus loin que l'interprétation que je vais donner à ces mots. Une révolution a eu lieu : qu'est-ce à dire ? C'est que la France s'est à jamais séparée de cette famille aveugle que l'expérience et les malheurs n'ont jamais pu éclairer, qui n'a jamais pu comprendre les besoins de son siècle, et qui a violé toutes les lois qu'elle avait elle-même juré de maintenir<sup>224</sup>.

Cette définition évidemment très orientée est une manière de poser les bases de la discussion : « Il n'y a rien au-delà de la monarchie représentative, sincère, sans restriction, sans dissimulation. Voilà ce que signifient ces paroles : Il y a eu une révolution. » En tout cas il n'y a pas la république et il n'a jamais été question d'institutions républicaines :

Que signifient ces mots : « Il ne faut pas ressembler à la Restauration ? » rien, si ce n'est qu'il faut éviter toutes ses fautes.

Cette « faute grave qu'il fallait éviter », c'était de « ne pas violer la majorité, la majorité qui n'est autre chose que la traduction du principe de la souveraineté du peuple. » Thiers procède ainsi par définitions successives pour montrer que la révolution de Juillet a bien apporté le principe de la majorité qui manquait aux institutions de la Restauration pour être une « monarchie représentative sincère » et il contraint la Chambre à reconnaître que c'est elle qui a voulu, en majorité, consolider la monarchie en votant pour une pairie à la nomination royale : « Qui voudrait d'un système de gouvernement, qui voudrait d'une monarchie, qui dût plus tard aboutir à la République ? Qui voudrait entourer le trône d'institutions républicaines ? »<sup>225</sup>. La majorité elle-même a donc exclu la République du débat.

Cette restriction du champ du débat parlementaire risque pourtant, à terme, de conduire à son appauvrissement, voire à sa disparition, comme Thiers le constate avec humour pour réduire à néant le discours de son adversaire :

En écoutant les brillants développements que vous écoutiez sans doute avec autant de plaisir que moi de la

---

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>224</sup> *D. p.*, t. I, p. 477-478.

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 481.

bouche de l'honorable orateur qui descend de la tribune, je me demandais en quoi nous différions ; je me demandais ce qui pouvait faire que M. Sauzet fût à la tribune, et, avec la politesse qui le caractérise, l'adversaire des hommes assis sur ces bancs ; car, dans le programme brillant qu'il a développé, je n'ai pu voir en quoi nous différions, et je crois que, sur tous les bancs de cette Chambre, on proférait le même cri : Nous sommes d'accord !... (*On rit.*)

En effet, messieurs, quand on dit : « Nous voulons le roi et la Charte ! » qui est-ce qui pourrait ne pas dire *oui* dans cette enceinte ? Et, s'il était possible qu'on pensât *non*, qui est-ce qui pourrait le dire ? Ainsi nous sommes d'accord ; tout le monde veut le roi et la Charte. (*On rit.*)

Quand on dit : Nous ne voulons ni la république, ni l'absolutisme ou le carlisme, pour l'appeler de son vrai nom, soit dans les choses, soit dans les hommes, il est évident que tout le monde va dire : Nous sommes d'accord. Car, même voulût-on autre chose, il faudrait encore dire : Nous sommes d'accord. (*On rit*<sup>226</sup>.)

Ces dernières paroles montrent à l'évidence à quel point le débat est verrouillé et la liberté de parole confinée sur un terrain bien délimité.

### *Opinions et opinion*

À force de vouloir l'unanimité et l'harmonie, on en vient, sans l'interdire, à vider la liberté de parole de sa substance ou même, parfois, à la nier comme le montre la révocation par Guizot du député Dubois de sa fonction d'inspecteur général de l'Université pour s'être prononcé, en 1833, en faveur de la révision des pensions et avoir voté contre le gouvernement. Dans son discours du 6 mars 1833, Guizot doit d'ailleurs s'en défendre en distinguant la liberté du vote, de l'opposition avouée et systématique sur les principes, le système et la conduite du gouvernement, opposition qui ne peut être tolérée parce qu'elle atteint la force vitale du gouvernement. Alors que Thiers a une vue beaucoup plus tactique et pragmatique des rapports de force entre les différents partis de l'assemblée et prend véritablement en compte la parole adverse pour bâtir sa propre réflexion, pour Guizot, l'idéal de constitution d'une majorité qui serait la seule voix autorisée, puisque la seule à exprimer la volonté du pays, s'oppose à la conception d'un véritable débat, à l'intérieur de la Chambre, entre majorité et opposition. Guizot ne disait-il pas, le 20 février 1831, que les expressions « *la majorité et la minorité* » de la Chambre lui déplaisaient et qu'il aurait aimé se servir « du mot *la Chambre entière*<sup>227</sup> » ? Pour lui, la raison ne peut être que dans un seul parti et il conçoit le débat à la Chambre avant tout comme un moyen, pour le gouvernement, de se constituer une majorité en éclairant le plus grand nombre de députés. Le débat n'est donc légitime qu'entre les pouvoirs, c'est-à-dire entre le gouvernement et la

---

<sup>226</sup> *D. p.*, t. II, p. 540.

<sup>227</sup> *H. p.*, t. I, p. 234.

Chambre, pour parvenir à l'harmonie, c'est-à-dire au soutien d'une majorité fidèle. Encore le gouvernement a-t-il la prééminence sur la Chambre qui, elle, peut errer. Dans le même discours d'ailleurs, Guizot répugnait à voir le gouvernement s'engager à « obéir » à la majorité s'il pensait que la majorité était « contraire aux intérêts du pays, dangereuse pour le trône et pour la nation », ce qui témoigne d'une curieuse conception du gouvernement parlementaire ou du moins, de la certitude très vive, chez lui, de savoir ce qui convient le mieux au pays.

Ce que montrent ces discours, finalement, c'est la difficulté de Guizot comme de Thiers à accepter ce que Mona Ozouf appelle la conception « moderne » de l'opinion publique, conception qui voit l'opinion publique comme le résultat spontané des dissidences et des divergences. Cette opinion monte de la société et on ne peut prétendre la diriger. C'était la vision qu'en avait Benjamin Constant. L'autre conception, la plus répandue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, a du mal à accepter la recombinaison permanente des divergences, préoccupée de la menace d'une dissolution du lien politique et de la société : elle rêve d'une opinion publique unifiée. Pour cette conception, qui était, par exemple, celle des physiocrates (Mona Ozouf parle à leur propos d'une « religion de l'unité »), les opinions ont besoin d'une énergique rectification, d'une surveillance du pouvoir pour lutter contre la menace de dissolution, et d'une intervention pour corriger les opinions corrompues et dépravées<sup>228</sup>. Quarante ans après la Révolution, il semble que subsistent toujours ces deux visions de l'opinion publique : la pluralité des opinions est affirmée à plusieurs reprises dans les discours<sup>229</sup>, pluralité dont doit émerger le « vœu » de la nation. Mais le vieux rêve de l'unité de l'opinion, à l'œuvre chez Guizot mais aussi chez Thiers, les conduit à écarter comme partielles toutes les opinions qui paraissent irréductibles à l'opinion de la majorité et à ne retenir que les opinions de la partie éclairée de la société<sup>230</sup>. Lorsque Guizot dit : « Notre opinion ne se forme pas sur les journaux », ou lorsque Thiers entend lutter contre le « torrent » des opinions, c'est bien une méfiance qu'ils expriment à l'égard de l'opinion publique qui, décidément, refuse d'entendre la voix de la raison, opinion à laquelle l'un comme l'autre préférerait substituer le « pays<sup>231</sup> ».

---

<sup>228</sup> Pour une histoire plus complète de la brève et douteuse fortune de l'opinion publique dans la France révolutionnaire, voir M. Ozouf, « L'opinion publique », dans *The French Revolution and the creation of modern political culture*, vol. 1, *The Political Culture of the Old Regim*, K. M. Baker éd., Oxford, New York, Pergamon Press, 1987, p. 419-434.

<sup>229</sup> Guizot : « Sans doute ces lois doivent être faites sous l'influence des intérêts et des opinions de la nation, et en définitive, elles doivent être l'expression fidèle de son vœu » (*H. p.*, t. I, p. 78).

<sup>230</sup> Par exemple, Guizot déclare, le 8 novembre 1830 : « Le cautionnement garantit que les éditeurs de journaux sont des hommes qui appartiennent à une classe un peu élevée dans la société, et il prouve l'importance de l'opinion qu'un journal représente, le prix que cette opinion attache à être représentée. » (*H. p.*, t. I, p. 131).

<sup>231</sup> On retrouve une vision très négative de l'opinion publique dans le *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques* : « *Opinion publique*, puissance invisible, mystérieuse, incertaine, capricieuse, que nul pouvoir ne saurait arrêter ni comprimer ; tout au plus un gouvernement peut-il, pendant un



Pour produire l'unité malgré la diversité, il faut donc s'appuyer sur la partie éclairée du public, c'est-à-dire les citoyens censitaires qui disposent à la fois, comme l'indique Habermas, de la culture et de la propriété : seule leur opinion est considérée comme suffisamment raisonnable pour constituer l'opinion publique. D'où l'effort des discours de Guizot et de Thiers pour constituer l'auditoire des « hommes de sens », unis par les mêmes opinions et les mêmes sentiments et qui seront capables d'entendre le langage de la raison.

## 2. L'auditoire des hommes de sens ou l'adaptation du discours à l'auditoire

Par leurs discours, Guizot comme Thiers s'efforcent non seulement d'atteindre un certain auditoire mais également de le constituer comme tel. Car si cet auditoire a d'abord une définition électorale – celui des « censitaires » qui ont le droit de voter –, il est en réalité plus large dans la mesure où la « nation officielle » n'est que le reflet de la « nation réelle », comme l'expose Guizot dans son discours du 30 décembre 1834 :

Nous nous sommes livrés au pays, à lui seul ; c'est dans le pays que nous avons cherché notre force ; seulement nous nous sommes adressés au pays selon la Charte et les lois, à la portion du pays (*Très-bien ! très-bien !*) investie par nos institutions du droit de parler en son nom. Nous nous sommes adressés au pays légal ; et notre prétention à nous, c'est que le pays réel tout entier, la masse immense des cultivateurs, des pères de famille, des hommes honnêtes et laborieux est en parfaite harmonie avec le pays légal et officiel, comme on dit, qui représente la France<sup>232</sup>.

Or « la masse immense des cultivateurs, des pères de famille, des hommes honnêtes et laborieux », même réduite au « pays légal », n'a pas pour autant de consistance ni, *a fortiori*, d'unité, cette unité que Guizot souhaite voir devenir unanimité. C'est pourquoi les orateurs disent, de manière récurrente, à qui ils s'adressent, cette désignation de la cible des discours étant le premier moyen de la définir : en disant à l'auditoire ce qu'il doit être, plus que ce qu'il est réellement, on lui donne une représentation fictive de lui-même appelée à devenir réalité.

### *Des hommes éclairés, qui ont le « bon sens » en partage*

Dans cette désignation de l'auditoire, deux qualificatifs, *éclairé* et *honnête*, reviennent plus fréquemment que d'autres. Ainsi Thiers peut dire qu'il « préfère les suffrages des hommes

---

temps, en suspendre les effets qu'il redoute. [...] Un sage gouvernement ne méprisera jamais l'opinion, lui résistera quelquefois, cherchera toujours à l'éclairer quand elle s'égare, et même ira au-devant de ses égarements en la dirigeant, autant que possible ».

<sup>232</sup> *H. p.*, t. II, p. 324.

éclairés et honnêtes aux bruyantes acclamations de certains hommes<sup>233</sup> », Guizot parle des « vœux bien entendus de tous les hommes éclairés et indépendants<sup>234</sup> » ou de la « cause » des « honnêtes gens<sup>235</sup> ». Le premier terme traduit, bien sûr, l'idéal d'un auditoire suffisamment instruit et averti pour ne pas se laisser abuser par des paroles trompeuses, doté de jugement et de discernement, et surtout capable d'élever son point de vue des intérêts particuliers aux intérêts généraux. C'est pourquoi Guizot réserve plus souvent l'adjectif « éclairé » aux assemblées dont on présume qu'elles ont cette qualité, puisque non seulement elles ont la capacité politique mais qu'elles sont l'élite des citoyens à qui on a reconnu cette capacité<sup>236</sup> : « je ne comprends pas comment de telles paroles peuvent être dites sérieusement dans une assemblée d'hommes éclairés », dit-il à la Chambre des députés, lorsque l'opposition reproche au gouvernement de faire de la bourgeoisie une nouvelle aristocratie<sup>237</sup>. Et à la Chambre des pairs, il adresse l'exhortation suivante, le 16 février 1833 :

[...] oubliez ces fureurs, ces hypocrisies de langage dont se servent les factions, et qui sont au-dessous d'une assemblée comme la vôtre, **une assemblée éclairée**, expérimentée, qui voit les choses de haut, dans le vrai et ne se laisse imposer par aucun mensonge, aucune déclamation extérieure; écarterez tout ce fracas menteur; voyez les choses comme elles sont, sans exagération, sans arrière-pensée, et vous réduirez bientôt à leur juste valeur ces reproches furieux, ces noms terribles qu'on prodigue au projet de loi<sup>238</sup>.

Thiers tend également à la Chambre le miroir d'une élite raisonnable – « Je le demande aux hommes éclairés de cette Chambre (et ils sont en très-grand nombre), à quelle époque a-t-on vu défaire et faire des royaumes sans la voie de la guerre<sup>239</sup> ? » –, mais voit plus volontiers que Guizot l'auditoire des hommes éclairés en dehors de la Chambre, lui qui affirme rechercher non la popularité mais l'« estime éclairée » du pays<sup>240</sup>. De manière plus générale, il utilise le miroir de l'auditoire éclairé comme procédé de persuasion. Le 6 mars 1832, par exemple, il conclut le

---

<sup>233</sup> *D. p.*, t. I, p. 459.

<sup>234</sup> *H. p.*, t. I, p. 321.

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 349.

<sup>236</sup> Voir le discours de Guizot sur l'organisation municipale du 8 février 1831 : « c'est toujours la capacité qui est la source du droit, et les conditions de la capacité sont partout les mêmes, les lumières, l'indépendance, l'esprit d'ordre et de conservation. » (*H. p.*, t. I, p.217) et celui du 5 octobre sur l'hérédité de la pairie : « des conditions, des garanties ont été partout et de tout temps attachées aux droits politiques comme preuve ou présomption de la capacité nécessaire pour les exercer dans l'intérêt de la société, qui est la sphère que ces droits concernent, et sur laquelle ils agissent. » (p. 308).

<sup>237</sup> *H. p.*, t. II, p. 224 (12 mars 1834).

<sup>238</sup> *H. p.*, t. II, p. 101. Il s'agit du projet de loi sur l'état de siège.

<sup>239</sup> *D. p.*, t. I, p. 491 (29 novembre 1832).

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 459 (9 mars 1832).

passage de son discours sur le budget des affaires étrangères consacré à la question en disant : « Ainsi, messieurs, il est évident pour les esprits éclairés que les choses se termineront de manière pacifique<sup>241</sup> ». Les auditeurs n'ont le choix qu'entre deux positions : s'ils ne sont pas d'accord, c'est soit qu'ils ne sont pas éclairés (et on ne peut renoncer à faire partie des hommes éclairés), soit que l'affirmation de Thiers est fausse (et il faut alors monter à son tour à la tribune pour le réfuter). Or il est plus facile, et plus flatteur également, de se compter parmi les hommes éclairés que de s'opposer à Thiers. Être convaincu par lui est la preuve qu'on est un homme éclairé : « Dans ma conviction, qui est celle, j'en suis sûr, de tous les hommes éclairés, c'est à l'autorisation préalable qu'il faut arriver », dit-il encore dans son discours du 29 août 1835 sur la censure théâtrale<sup>242</sup>. On ne refuse pas, à si bon compte, de faire partie de l'élite, surtout lorsque partager le point de vue de Thiers vous met au niveau de l'élite intellectuelle de l'Europe : « il n'y a pas en Europe un homme éclairé qui ne désire que la France conserve sa position d'Afrique », déclare-t-il le 9 juin 1836 en parlant de la question algérienne<sup>243</sup>. Le miroir est donc aussi un piège et Thiers présuppose une compétence que le discours produit en réalité.

Mais si le terme *éclairé* renvoie bien sûr à l'exercice de la raison, encore faut-il préciser ce qu'est cette raison que l'orateur veut solliciter chez son auditoire. L'échange suivant entre Thiers et Odilon Barrot le 6 mai 1834, à propos de la censure théâtrale, peut nous mettre sur la voie. Thiers a la parole :

Je sais que vous êtes partisan sincère et dévoué de la liberté, je sais que c'est à l'autorité municipale que vous voulez confier la censure ; mais il faut toujours convenir que vous êtes partisan de la censure dramatique ; vous l'avez soutenue. (*On rit.*)

M. ODILON BARROT. — Je ne m'en dédis pas.

M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR. — Vous en êtes partisan, et cela fait honneur à votre **bon sens**. (*On rit.*)

Un homme de gouvernement doit avoir du bon sens, c'est la première qualité politique, et, quand on a le bonheur d'en avoir, il faut une seconde qualité : c'est le courage de montrer qu'on en a. Dans les temps où nous vivons, ce que je dis a une grande portée. (*Sensation prolongée.*)

Il ne manque pas de **gens de bon sens**, cela n'est pas si rare, puisqu'on l'appelle le **sens commun** (*on rit.*) ; ce dont nous manquons, c'est de gens qui osent prouver qu'ils en ont. (*Très-bien*<sup>244</sup>.)

L'hommage rendu à Odilon Barrot au nom du « bon sens » ou « sens commun » est bien sûr une habileté de Thiers qui veut amener son adversaire à reconnaître qu'il est favorable à la censure : « j'aime à prouver que mes adversaires ont du bon sens (*on rit.*), seulement je veux les obliger à

---

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 447.

<sup>242</sup> *D. p.*, t. III, p. 171.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 517.

<sup>244</sup> *D. p.*, t. II, p. 326-327.

en convenir. (*Hilarité générale.*) », dit-il encore, ou bien : « Ce que je dis là, c'est du plus simple bon sens ; vous-même l'avez reconnu. Je fais votre éloge malgré vous. (*On rit*<sup>245</sup>.) »

Mais il s'agit aussi pour Thiers de fonder un consensus sur ce *bon sens* qui est ce que l'auditoire doit avoir en partage avec l'orateur et avec le gouvernement qu'il représente. Le *sens commun* est la forme que prend la raison pour Thiers dans le discours, une raison qui n'est pas *more geometrico*, qui n'est pas non plus la raison des philosophes, mais qui est celle de la *doxa* sur laquelle se fonde le discours et qui unit la communauté à laquelle il s'adresse. Le 6 janvier 1836, à propos des affaires d'Espagne, c'est encore le bon sens qu'invoque Thiers :

Vous nous accusez d'être en contradiction avec notre véritable système. Nous combattons, dites-vous, nous combattons en France la révolution, et nous appuyons en Espagne un ministère qui y cède. Il est temps d'en finir avec ces éternelles disputes de mots, et de s'en débarrasser dans **la politique du bon sens**. Ces interminables querelles entre étouffer ou modérer la révolution sont des puérités indignes de **gens de sens**. [...] Nous n'avons pas prétendu étouffer la révolution, mais la faire aboutir à son véritable but. Nous n'attaquons pas notre mère ; cette conduite serait indigne. Nous sommes des **gens de sens** qui avons dit à une **nation de bon sens** : Il faut s'arrêter à propos. Cela s'est vu assez rarement pour qu'on nous sache quelque gré de l'avoir osé. Il faut avouer, d'ailleurs, que nous avons été parfaitement compris et secondés par la nation<sup>246</sup>.

Le « bon sens », devenu « sens » tout court (le « bon sens » n'est après tout qu'une redondance), s'oppose ici aux « disputes de mots », qualifiées de « puérités », auxquelles Thiers réduit le débat sur la révolution de Juillet. Aux subtilités des nuances de termes (« étouffer ou modérer ») dont il feint d'ignorer les implications, il oppose des vérités doxiques : on n'attaque pas sa mère, il faut savoir s'arrêter à temps, dans lesquelles tout le monde peut se retrouver. Il réédite ce propos le 13 janvier 1836, dans la discussion de l'adresse, pour nier les oppositions idéologiques et les clivages qu'elles peuvent créer dans la société :

On parle de vainqueurs et de vaincus : ce mot ne convient ni au gouvernement ni à l'état de choses actuel ; il n'y a pas de vainqueurs, il n'y a pas de vaincus dans le pays. Il y a eu des temps où il y avait des vainqueurs et des vaincus [...]. Il n'y a rien de pareil aujourd'hui ; il y a **des hommes de sens parlant à des hommes de sens**, qui, le lendemain d'une révolution légitime parce qu'elle était nécessaire, leur ont dit : Il faut s'arrêter au but, ne pas le dépasser<sup>247</sup>.

Le « bon sens » est donc valorisé par Thiers dans ses discours : on est loin, pour l'heure, d'y sentir une expression dégradée de la raison mais on y voit au contraire sa forme la plus largement partagée, la raison commune qui permet de construire une société et une organisation politique.

---

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 328 et 331.

<sup>246</sup> *D. p.*, t. III, p. 185.

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 192-193.

On retrouve chez Guizot le même appel au « bon sens », celui de la Chambre tout d'abord, qui lui permet de répondre aux attentes de la « raison publique<sup>248</sup> », mais aussi le « bon sens du peuple<sup>249</sup> » auquel Guizot demande à la Chambre de croire. Plus généralement selon lui, c'est le gouvernement représentatif qui « repose sur la confiance qu'on a dans le bon sens des hommes, des électeurs, des Chambres et du gouvernement » : « sans cette confiance, le gouvernement représentatif est impossible »<sup>250</sup>. Et de fait,

ce qui domine aujourd'hui dans le pays, ce n'est pas un désir ardent de se porter vers tel ou tel but lointain ; c'est la modération, le bon sens. Tout le monde le répète : le bon sens, la modération est aujourd'hui le caractère général<sup>251</sup>.

Le « bon sens » est partout, à la fois dans le pays et dans le gouvernement qui en est l'expression :

Ce n'est point avec des théories qu'on fonde les gouvernements ; c'est avec le bon sens pratique, avec cette raison prudente qui consulte les faits, qui se contente chaque jour de la sagesse possible, qui mesure sa conduite sur ce qui est, et non pas sur un but lointain, douteux, qu'elle ne peut ni bien apprécier ni promptement saisir<sup>252</sup>.

Guizot déclarait d'ailleurs, dès le 17 août 1830, que la Charte avait « fait passer la raison commune dans le droit écrit » en consacrant « des vérités auxquelles quinze ans d'expérience et de discussion avaient donné le sceau de l'évidence »<sup>253</sup>. Le gouvernement issu de la révolution de Juillet ne fait que révéler une « raison commune » déjà là et à qui il suffit de donner forme institutionnelle pour l'accomplir.

Ce que Guizot donne ainsi à entendre et à lire, à travers cette brève formulation, c'est la théorie de la souveraineté de la raison. Cette théorie est inspirée par le *Cours de philosophie sur le fondement des idées absolues, du vrai, du beau et du bien* professé par Victor Cousin en 1817 et 1818, reprise également, comme le précise Pierre Rosanvallon, par Destutt de Tracy et Benjamin Constant, mais développée surtout par Guizot lui-même, en particulier dans un texte

---

<sup>248</sup> *H. p.*, t. I, p. 78 (15 septembre 1830).

<sup>249</sup> Car « l'ébranlement ne peut cesser en un jour, et la rumeur est forte encore après le péril. Le bon sens du peuple le reconnaît et demande au travail un refuge contre de nouvelles agitations. [...] vous en croirez son bon sens, et vous lui ouvrirez les ateliers qu'il réclame » (*Ibid.*, p. 50, 17 août 1830).

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 83 (28 octobre 1831).

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 142 (9 novembre 1830).

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 35-36.

intitulé « De la souveraineté » et publié dans *Le Globe* le 25 novembre 1826<sup>254</sup>. Sans exposer en détail ce que Pierre Rosanvallon développe dans son chapitre sur « L'ordre de la raison<sup>255</sup> », rappelons qu'il s'agissait pour Guizot d'opposer à la souveraineté de droit divin et à la souveraineté populaire, qu'il considère comme des usurpations de la force, la souveraineté de la raison, seule légitime, mais qui reste radicalement transcendante et ne peut être complètement et infailliblement représentée parmi les hommes : « Guizot, écrit Pierre Rosanvallon, part de la faillibilité de tout pouvoir humain, en tant qu'il reste toujours à distance de la raison, et repousse fermement la prétention d'un quelconque pouvoir à s'arroger les attributs d'une souveraineté complète au nom d'une transcendance radicale de la raison et de la justice<sup>256</sup> ». La raison doctrinaire est une raison transcendante à laquelle les individus ne sauraient pleinement accéder. Guizot critique également l'idée de souveraineté personnelle : l'homme ne saurait être le maître absolu de lui-même, sa volonté ne saurait être son souverain parce qu'il ne reçoit pas d'elle les lois morales dont il reconnaît l'existence mais « d'une sphère supérieure à la liberté, d'une sphère où la liberté n'est point, où le débat s'élève non entre ce que veut ou ne veut pas l'homme, mais entre ce qui est vrai ou faux, juste ou injuste, conforme ou contraire à la raison<sup>257</sup> ». Pour Guizot, « la volonté seule ne confère aucun droit, aucun pouvoir légitime : la raison, la justice ont droit sur toutes les volontés ». Pierre Rosanvallon souligne que la théorie doctrinaire de la souveraineté de la raison « est libérale en tant qu'elle dénonce toutes les formes de despotisme et dénie à un quelconque pouvoir le droit de se dire vraiment souverain » mais « ne concède pour autant rien aux droits intrinsèques de l'individu<sup>258</sup> ». Et il commente la conception de la raison comme guide de l'action humaine :

À la main invisible des économistes (le marché), les doctrinaires substituent ainsi une « *irrésistible main* », celle de la raison qui étend son empire sur le monde<sup>259</sup>.

Reste à comprendre comment cette raison transcendante peut cependant être reconnue par les hommes et comment elle se manifeste dans le monde. C'est Rémusat qui, polémiquant avec Lamennais dans *Le Globe* en 1829, explique que certes, « aucune souveraineté humaine n'est absolue » mais que « la loi souveraine, la raison infaillible » c'est-à-dire « la loi, la raison, la sagesse divine, ou Dieu même [...] se révèle en ce monde » : « cette raison s'y communique à

---

<sup>254</sup> Cet article reprend les chapitres 1 à 4 d'un manuscrit de philosophie politique que Guizot n'a jamais publié intégralement et que Pierre Rosanvallon a fait figurer à la suite de son édition de *l'Histoire de la civilisation en Europe (op. cit.)*.

<sup>255</sup> *Le Moment Guizot, op. cit.*, p. 87 et suiv.

<sup>256</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>257</sup> Chap. XVIII du manuscrit *Philosophie politique*, cité par P. Rosanvallon, *ibid.*, p. 90.

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 91. Ce en quoi Guizot s'éloigne, bien sûr, de Benjamin Constant.

<sup>259</sup> *Ibid.*

des intelligences qui la reconnaissent et qui la proclament »<sup>260</sup>. Ainsi, commente Pierre Rosanvallon, la raison souveraine « est à la fois tout à fait extérieure à la sphère humaine et reflétée dans celle-ci », dans le sens commun d'abord, « où elle se donne comme raison spontanée, universelle et impersonnelle à la fois », puis dans la philosophie où la raison spontanée accède au stade de la « raison réfléchie ».

C'est cette raison « spontanée, universelle et impersonnelle » que l'on retrouve dans les discours de Guizot sous la forme de la « raison commune », que la Charte n'a fait que traduire en lois<sup>261</sup>, ou du « bon sens », sur lequel le gouvernement doit s'appuyer, « bon sens » présent à l'état latent dans la société et qu'il ne faut que révéler à lui-même, comme le fait Guizot dans son discours du 3 janvier 1834 :

j'ai dit que, lorsque la portion destructrice de la révolution de Juillet fut accomplie, pendant même qu'elle s'accomplissait, pendant que le trône de Charles X tombait, au moment même, par cet instinct, par **cette électricité de bon sens** qui s'empare des plus grandes masses d'hommes, il fut évident que la France était monarchique, qu'elle ne pouvait chercher son salut hors de cette condition<sup>262</sup>.

Mais ce « bon sens » à l'état brut ou brutal d'« électricité » ne peut être facilement transformé en moyen de gouvernement. D'où la nécessité d'une nouvelle théorie de la représentation qui est celle du « citoyen capacitaire ». Selon cette théorie – dont la dimension sociologique présente, selon Pierre Rosanvallon, plus d'intérêt que la pensée philosophique de Cousin sur la raison –, la meilleure constitution politique sera en effet la plus propre à faire arriver le pouvoir dans les mains de ceux qui sauront le mieux l'exercer (ces assemblées « éclairées » auxquelles Guizot s'adresse, comme nous l'avons montré plus haut). L'objet du système représentatif n'est plus alors, explique Pierre Rosanvallon, de « régler une arithmétique complexe des intérêts et des volontés » mais, écrit Guizot, « de recueillir, de concentrer toute la raison qui existe éparsée dans la société » pour l'organiser en pouvoir de fait. La *représentation* est pour lui ce moyen d'extraire de la société la raison publique, « qui seule a le droit de gouverner », et non de dénombrer les volontés individuelles. Dans cette perspective, le gouvernement devient, commente Pierre

---

<sup>260</sup> Cité par P. Rosanvallon, *ibid.*, p. 92. La controverse entre Lamennais et Rémusat est également commentée par Lucien Jaume dans *L'Individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français* (Paris, Fayard, 1997), qui met l'accent sur la « connotation théologique » des écrits de Rémusat (p. 139-140).

<sup>261</sup> « Si la raison est souveraine, écrit P. Rosanvallon, les hommes ne sauraient inventer les lois. Il s'agit seulement de les découvrir. Le système politique n'est donc pas le lieu où des volontés autonomes se rencontrent et tentent de s'accorder, selon des modalités que les publicistes auraient définies eux-mêmes. Il participe avant tout d'une entreprise de discernement » (*Le Moment Guizot, op. cit.*, p. 95).

<sup>262</sup> *H. p.*, t. II, p. 189.

Rosanvallon, « l'expression d'une raison supérieure, plus apte que les autres à juger du juste et de l'injuste, de ce qui est raisonnable et de ce qui ne l'est pas<sup>263</sup> ».

*Des hommes prudents, sages et honnêtes*

Ce qui se dessine ainsi dans les discours de Guizot, adossé à la théorie de la raison souveraine, c'est toute une hiérarchie de la raison, depuis le « bon sens du pays<sup>264</sup> », qui désigne la raison éparse dans la société, jusqu'à la raison supérieure du gouvernement, en passant par « les hommes de sens et d'expérience » que sont les citoyens capacitaires<sup>265</sup>. Ainsi, la théorie de la raison souveraine rencontre la *doxa* sur laquelle s'appuie traditionnellement la rhétorique pour convaincre, en partant des propositions généralement admises. Mais le rôle du discours n'est pas seulement de se fonder sur le sens commun pour convaincre : il est aussi de le définir, de lui fournir ses préceptes, ses maximes, en somme de s'en faire l'interprète et de désigner ceux chez qui il se trouve. Dans son discours du 6 janvier 1834, répondant à Berryer dans la discussion de l'adresse, Guizot présente sa défense de la politique suivie en prétendant s'appuyer sur l'opinion commune :

Je vous le demande, messieurs, car, en vérité, il m'est plus facile, pour répondre au discours de l'honorable préopinant, d'**en appeler à des idées simples, à des faits évidents pour tous**, que de le suivre dans le dédale ingénieux de ses propres idées et des reproches qu'il a adressés à tous les partis de la

---

<sup>263</sup> *Le Moment Guizot, op. cit.*, p. 93 et 94. Les citations de Guizot sont reprises à P. Rosanvallon. Dans son commentaire de la théorie doctrinaire, Lucien Jaume met, pour sa part, l'accent sur ce qu'il appelle « un mode d'autoproclamation des notabilités bourgeoises ». Il oppose au libéralisme du sujet de Constant, qui « pose d'emblée la question des garanties des droits individuels vis-à-vis de la sphère étatique », le libéralisme des élites incarnées par la classe moyenne, qui « se préoccupe de la préservation du pouvoir et de son efficacité organisatrice, qu'il faut légitimer ». Pour combattre le principe de la souveraineté de l'individu et la démocratie de suffrage universel qui en résulte, la solution consiste « à donner le pouvoir à la raison, non à la volonté, en assignant comme *signe* tangible de l'usage de la raison, ce seuil, financier, de la capacité dont parlait Royer-Collard. Le souverain n'est plus le peuple, mais dira-t-on, la raison elle-même. Il y a là un saut : Guizot n'explique pas comment la "raison" alléguée peut être à la fois dans le ciel des idées – car seul Dieu est "le souverain de droit" –, et se trouver investie, éparpillée, à l'intérieur de la société. Là réside précisément le miracle de l'accord entre le vote des notables, la désignation des représentants dotés de la capacité, et le "souverain de droit" » (*L'Individu effacé, op. cit.*, p. 128).

<sup>264</sup> *H. p.*, t. II, p. 280 (9 août 1834, Chambre des pairs).

<sup>265</sup> *Ibid.*, p. 281. Dans ce discours, Guizot montre justement comment le gouvernement était plus clairvoyant que « la plupart des hommes sensés et éclairés » en ne partageant pas leur inquiétude : « Le gouvernement avait [...] foi dans nos institutions, foi dans le bon sens du pays ; mais une foule d'hommes éclairés n'avaient pas la même confiance ; ils étaient dominés par l'expérience de tout ce qui s'était passé en France depuis quarante ans ; ils n'avaient jamais vu un mouvement violent s'arrêter trois semaines après son origine [...] » (p. 281-282).



société, qu'avons-nous fait depuis trois ans ? Nous avons laissé la liberté à tout le monde, à tous les partis, à toutes les opinions ; et non-seulement nous avons laissé la liberté à tous, mais nous avons voulu que la sécurité de tous fût garantie.

L'adversaire se retrouve ainsi isolé dans « ses propres idées » et ses récriminations contre « tous les partis de la société » alors que Guizot, lui, défend « la masse de la société » afin de permettre à la raison qui s'y trouve d'émerger :

Il le fallait ; car pensez-y bien, messieurs, pour que la liberté soit réelle dans un pays, il faut la liberté des **hommes raisonnables** aussi bien que celle des hommes ardents ; il faut que les **esprits sages** puissent manifester leur avis, exercer l'influence à laquelle ils ont droit. Or, une pareille liberté n'existe qu'à la condition de la sécurité. Les esprits ardents, turbulents, appellent les tempêtes, les révolutions ; ils ne les craignent pas ; ils y sont libres : mais les **hommes prudents, raisonnables, qui représentent la masse de la société et ses principaux intérêts légitimes**, ont besoin de calme et de sécurité pour être libres<sup>266</sup>.

Le miroir tendu aux « hommes raisonnables » est enrichi des qualificatifs de « sages » et de « prudents », caractères déjà associés à la raison et qui définissent, selon Guizot, les qualités de l'homme politique : c'est « avec le bon sens pratique, avec cette raison prudente qui consulte les faits, qui se contente chaque jour de la sagesse possible » qu'on fonde un gouvernement. On retrouve là les qualités du *phronimos* selon Aristote. Dans sa conception de la prudence, l'équilibre entre les vues théoriques et la familiarité avec les affaires, entre la science et la sensation, est assuré par la médiation de l'expérience, « sans quoi la familiarité est inaccessible et la science impuissante<sup>267</sup> ». Dans la « politique prudente » de Guizot, il y a également ce « savoir singulier » de l'expérience qui constitue la prudence et dont l'acquisition suppose non seulement des qualités naturelles, mais « ces vertus morales qu'il aura en retour mission de guider »<sup>268</sup> : courage, pudeur et, avant tout, tempérance dont Aristote dit qu'elle est la sauvegarde de la prudence<sup>269</sup>. C'est pourquoi Guizot ajoute à la définition des hommes prudents des qualités morales de modération et de prévoyance, en particulier la capacité de résister à l'entraînement des passions révolutionnaires<sup>270</sup>, qualités que l'on retrouve également valorisées par Thiers :

---

<sup>266</sup> *H. p.*, t. II, p. 196-197.

<sup>267</sup> P. Aubenque, *La Prudence chez Aristote*, *op. cit.*, p. 58 et suiv.

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>269</sup> Le prudent se distingue en cela de l'habile, précise P. Aubenque. L'habileté est la capacité de réaliser aisément les fins, c'est-à-dire, une fin étant donnée, de combiner les moyens les plus efficaces. Mais l'habileté en tant que telle est indifférente à la qualité de la fin. La prudence est donc l'habileté du vertueux (*ibid.* p. 61).

<sup>270</sup> Guizot déclare : « il est naturel qu'un pays se laisse aller à l'entraînement d'une révolution, qu'il soit avide d'en recueillir tous les fruits, d'en multiplier les conquêtes ; il ne faut pas s'effrayer outre-mesure de cet emportement de la victoire. Lorsque le pouvoir, lorsque **les hommes éclairés** savent ne pas s'en laisser dominer, lorsqu'ils savent résister à ce mouvement désordonné d'ambition et de liberté qui se manifeste, le mal passe et le

A toutes les époques, dans tous les pays, surtout en temps de révolution, il se fait un grand partage entre les esprits. Il y a des esprits sages, mesurés, qui veulent s'arrêter au but ; il y en a d'autres, au contraire, qui veulent le dépasser<sup>271</sup>.

Sages, prudents, mesurés, les « hommes de sens » sont également désignés comme « honnêtes ». Thiers parle des « hommes sages, honnêtes, qui forment la majorité du pays, qui souhaitent l'ordre<sup>272</sup> » et Guizot précise ce qu'il entend par un qualificatif dont la signification peut ne pas apparaître évidente au premier abord :

[...] la politique prudente est le devoir du gouvernement, car la sécurité est le premier but de la société.

Je dis la sécurité, et par-dessus tout la sécurité des honnêtes gens, de cette masse d'hommes sages, modérés, sans prétention, qui ne font point de la politique leur carrière ni leur préoccupation habituelle, qui veulent mener honnêtement, tranquillement, leur existence et leurs affaires de famille : voilà ce que j'appelle les honnêtes gens.

Eh bien ! c'est pour la satisfaction de ces intérêts-là, c'est pour la sécurité de ces hommes-là que sont faites surtout les lois et les constitutions : c'est là la vie civile, et la vie politique a pour objet de garantir la sécurité de la vie civile. (*Très-bien*<sup>273</sup> !)

Ce qu'apporte l'adjectif « honnête » pour désigner l'auditoire qui est la cible des discours, c'est précisément la sphère de la vie civile et de ses intérêts privés. *A contrario*, lorsque Thiers parle des hommes de la sphère politique dans son discours du 1<sup>er</sup> juin 1836 sur l'alliance anglaise, il emploie tous les qualificatifs réservés aux hommes raisonnables mais pas l'adjectif honnête :

Dans tous les cabinets il y a des hommes passionnés et des hommes **raisonnables** ; les hommes raisonnables sont ceux qui sont aux affaires depuis longtemps, les hommes passionnés sont à côté. Ayez une politique franche, simple, naturelle, vous donnez sur-le-champ aux hommes **modérés**, aux hommes **sages**, qui conduisent les affaires avec **prudence**, l'empire sur les hommes passionnés ; vous faites prendre le second rang aux hommes qui voudraient troubler le monde. Eh bien, la sagesse du gouvernement français, la franchise de sa politique, ont donné force et puissance aux hommes modérés, **éclairés**, de toute l'Europe, contre les hommes passionnés<sup>274</sup>.

---

bien reste. Ces libertés que nous avons conquises et celles que nous avons écrites dans nos lois, et ces libertés de fait dont nous jouissons, elles subsisteront quand l'ordre sera totalement rétabli, quand les esprits seront calmés, quand le fait de la révolution, au lieu d'être un fait actuel et encore brûlant, ne sera plus qu'un événement historique, un grand et glorieux événement dans la vie de la France » *H. p.*, t. II, p. 280 (9 août 1834, Chambre des pairs).

<sup>271</sup> *D. p.*, t. I, p. 316 (23 janvier 1832).

<sup>272</sup> *D. p.*, t. II, p. 385 (5 décembre 1834).

<sup>273</sup> *H. p.*, t. II, p. 219 (12 mars 1834).

<sup>274</sup> *D. p.*, t. III, p. 463.

Si la sagesse, la prudence et la modération sont des qualités qui se déclinent à la fois dans la sphère privée et dans la sphère publique, en revanche il faut chercher les « gens honnêtes » non du côté du pouvoir politique mais dans la société. Les « gens honnêtes » sont en effet ceux qui sont honorablement connus, parce qu'ils ont une situation et donc des affaires, une famille, une existence régulière, des relations sociales réglées par la civilité, tous signes de respectabilité et d'inscription dans la société qui doivent valoir la considération. Cette proximité de l'honnêteté, dans son sens moral, et de l'honorabilité sociale est exprimée par Guizot lorsque, dans son discours du 30 mars 1831, il s'en prend aux partis d'opposition en ces termes :

Je sais ce que font les partis. Ils mettent leurs honnêtes gens, leurs hommes les plus honorables en avant, sur la première ligne, comme autrefois les Barbares, dans leurs armées, mettaient les femmes et les enfants en avant. (*Sensation prolongée.*) Ce n'est pas la première ligne d'un parti qui le constitue ; il faut percer les rangs, il faut aller voir ce qui se passe, ce qui se dit, ce qui se projette derrière ce rempart d'honnêtes gens que le parti oppose à ses adversaires. Eh bien ! messieurs, si j'étais chargé de cette tâche, je ne crois pas que personne, parmi les honorables adversaires que je combats, osât répondre des intentions de ceux qui les suivent. (*Nouvelle sensation*<sup>275</sup>.)

C'est bien la réputation des « honnêtes gens » qui permet de protéger des hommes moins honorables.

#### *Des « honnêtes gens » aux « bons citoyens »*

Les « honnêtes gens » deviennent alors, lorsqu'ils entrent dans la sphère politique, comme électeurs ou comme gardes nationaux, les « bons citoyens<sup>276</sup> ». Il faut les convaincre d'apporter leur soutien au régime sans pour autant exiger d'eux un engagement politique de tous les instants qui les amènerait à sacrifier leurs intérêts privés :

Et ces intérêts, messieurs, ces intérêts de la famille, de la vie privée, sont bien légitimes, essentiellement légitimes. Chacun a, non-seulement droit, mais raison de penser à ses affaires, à sa famille, à l'éducation, à l'avenir de ses enfants, de souhaiter les circonstances les plus favorables pour accomplir ses devoirs de père de famille. Je ne puis assez me récrier sur cette pente de notre temps à placer les hommes dans une situation extraordinaire, et à ne pas vouloir ménager les situations simples, naturelles, et les intérêts qui s'y rattachent<sup>277</sup>.

---

<sup>275</sup> *D. p.*, t. I, p. 247.

<sup>276</sup> Ainsi, Guizot disait le 11 septembre 1830 : « Déjà, à la première apparence de troubles, les bons citoyens se sont empressés au-devant de l'autorité pour l'aider à les réprimer, et le succès a été aussi facile que décisif. » (*H. p.*, t. I, p. 73).

<sup>277</sup> *H. p.*, t. II, p. 197.

Plus que le citoyen, c'est le « père de famille » qui est ici valorisé : l'état de père de famille est premier, celui de sujet politique n'est que second et doit interférer le moins possible avec le premier. L'individu est d'abord social et n'est pas essentiellement politique. Nous rejoignons ici la réflexion de Lucien Jaume qui, traitant de « la capacité comme jugement socialement conditionné », écrit : « La critique de la liberté anarchique de la volonté et l'appel à une raison diffuse dans le corps social convergent dans un but de stratégie politique : contourner l'individu comme atome de citoyenneté (fût-elle censitaire), valoriser cet individu qui est porteur d'une influence ou vecteur d'une clientèle sociale ; mais ce n'est plus l'individu comme sujet abstrait d'une politique libérale, c'est le notable situé et enraciné »<sup>278</sup>. Cette conception vaut à Guizot d'être taxé d'encouragement à l'indifférence politique et il doit se justifier dans son discours sur les associations du 12 mars 1834, où il essaye de concilier la sphère des intérêts privés et celle des intérêts publics :

On a dit que nous prêchions l'indifférence politique. Messieurs, l'indifférence politique serait le plus grand de tous les dangers pour notre système ; nous avons besoin, depuis trois ans et demi, de toute la sollicitude, de toute la prévoyance, de tout le courage des hommes dont je vous parle, de cette masse d'**honnêtes gens** qui ne font pas de la politique leur affaire ; nous avons eu sans cesse à recourir à leur intervention comme électeurs, comme gardes nationaux ; c'est avec leur aide, c'est avec leur concours de tous les moments que notre système a prévalu ; certes, s'ils eussent été indifférents en matière politique, s'ils n'avaient pas pris à cœur les affaires du pays, ils nous auraient laissés là, et nous n'aurions rien pu faire de ce que nous avons fait ; nous n'avons aucun intérêt à l'indifférence en matière politique ; au contraire, nous avons besoin, je le répète, de tout le courage, de toute la sollicitude des **bons citoyens**.

Mais nous savons qu'un tel état de choses ne peut être l'état permanent, régulier de la société. Nous savons qu'il ne faut pas avoir recours aussi souvent aux citoyens pour maintenir l'ordre public ; nous savons que ce dérangement si fréquent dans les existences privées ne peut être, je le répète, l'état régulier de la société<sup>279</sup>.

Les « honnêtes gens » qui ont le souci de leurs affaires privées sont présentés comme essentiellement attachés à l'ordre que la sphère politique a le devoir d'assurer. C'est pourquoi ils sont les destinataires privilégiés des discours rassurants qui entendent défendre la liberté mais plus encore l'ordre, qu'il s'agisse de l'ordre public ou de la paix :

Qu'a dû faire le gouvernement pour rassurer les honnêtes gens de tous les pays ? Il a dû prouver qu'il voulait se conduire en gouvernement régulier, c'est-à-dire qu'il reconnaît les traités existants<sup>280</sup> [...].

---

<sup>278</sup> *L'Individu effacé, op. cit.*, p. 136.

<sup>279</sup> *H. p.*, t. II, p. 219-220.

<sup>280</sup> Thiers, *D. p.*, t. I, p. 488 (29 novembre 1832). Autres propos rassurants destinés aux honnêtes gens dans le discours du 4 janvier 1834 sur la politique intérieure : « Cela nous a prouvé qu'on pouvait gouverner avec la liberté de la presse, ce dont doutaient encore beaucoup d'honnêtes gens » (t. II, p. 189).

Il est enfin une dernière désignation de l'auditoire des discours que l'on trouve à la fois chez Guizot et chez Thiers : celle des hommes « de bonne foi ». Ainsi Thiers déclare le 5 décembre 1834 :

Je m'adresse à la conscience de tout le monde, je m'adresse à la bonne foi, et elle me répondra ; je le demande, y a-t-il un spectacle de liberté plus grand, plus réel, que celui que nous donnons aujourd'hui<sup>281</sup> ?

Et Guizot écarte de son attaque contre les factions, le 16 novembre 1831, les « hommes de sens et de bonne foi » qui « se refuseraient à une misérable petite lutte, sans gravité, sans sérieux, dangereuse seulement par le trouble qu'elle apporte dans les affaires du pays »<sup>282</sup> tandis que Thiers, le 17 mars 1834, défend le « système de justice et de modération du gouvernement » qui « a conquis une grande partie de la population » et « ramené les hommes de bonne foi de tous les partis à gauche et à droite ». Il s'agit par cette expression de qualifier l'auditoire en tant que cible rhétorique. Les « hommes de bonne foi » sont ceux qui ne se refusent pas à être convaincus, qui sont capables d'écarter leurs préventions et d'entendre le langage de la raison. Inversement, les hommes de mauvaise foi restent sur leur position et refusent de se rendre à l'évidence :

Mais tandis que le calme fait des progrès dans les esprits, il est des hommes que ce calme dépite, irrite, ne désarme pas, et ne fait, au contraire, qu'exalter davantage<sup>283</sup>.

### *Définir pour rassembler mais aussi pour exclure*

On voit, à travers ce dernier exemple, comment la désignation de l'auditoire va permettre également de le constituer en dénonçant tous ceux qui n'en font pas partie. L'antithèse sert d'abord à séparer le bon grain de l'ivraie (expression que Guizot et Thiers emploient l'un et l'autre) puis à écarter, à exclure ceux qui ne peuvent même pas recevoir le discours parce qu'ils ne sont pas le reflet de la raison supérieure<sup>284</sup>. Guizot oppose ainsi à plusieurs reprises la cause « des honnêtes gens » à « celle des factieux, des brouillons, et aux dérèglements d'esprit et d'imagination<sup>285</sup> », par exemple dans son discours du 5 décembre 1834 :

Messieurs, la première de toutes les libertés, celle qu'un gouvernement doit assurer avant tout, c'est la

---

<sup>281</sup> *D. p.*, t. II, p. 408.

<sup>282</sup> *H. p.*, t. I, p. 342.

<sup>283</sup> *D. p.*, t. II, p. 254-255.

<sup>284</sup> Lucien Jaume montre que le but de la représentation, pour Guizot, est non seulement de réaliser la raison publique et de l'appeler au pouvoir mais aussi d'« écarter de l'expression publique les volontés aveugles, ignorantes, ou supposées telles » : « Le vote censitaire, et même capacitaire, est d'abord un vote de sélection avant d'être l'affirmation de "supériorités naturelles" » (*L'Individu effacé*, *op. cit.*, p. 126).

<sup>285</sup> *H. p.*, t. I, p. 349 (16 novembre 1831).

liberté des hommes modérés, des hommes prudents, des hommes sages, des pères de famille. Cette liberté leur échappe au milieu des orages ; quand le désordre est au sein de la société, savez-vous qui est libre ? Ce sont les esprits **ardents**, les **brouillons**, les hommes **qui veulent changer leur situation** ; les hommes tranquilles, modérés, les pères de famille, ne sont pas libres alors, ils perdent leur liberté au contraire ; ils ne sont pas propres à de tels orages ; ils en ont horreur et dégoût. Eh bien ! le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la liberté de ces hommes ; c'est la vraie liberté ; quand la société est ébranlée, celle-là disparaît ; ils se retirent de la scène du monde, et nous voulons qu'ils y restent, qu'ils exercent dans les affaires du pays l'influence qui leur appartient ; nous voulons qu'ils remplissent leurs devoirs d'électeurs municipaux, leurs devoirs de gardes nationaux, leurs devoirs politiques, qu'ils prennent aux affaires de la France toute la part qu'ils peuvent y prendre, et qui peut seule faire le bonheur du pays. (*Marques d'adhésion*<sup>286</sup>.)

À la prudence, la modération, la sagesse s'opposent les passions, l'agitation désordonnée – les « brouillons », terme qu'affectionne Guizot, sont ce qu'il y a de plus opposé à la « régularité » qui lui est chère –, la volonté de bouleverser la société. Thiers propose un tableau similaire dans son discours du 12 mai 1834 sur les affaires de Lyon :

Le pays est sage, profondément sage ; il est éclairé par quarante ans d'expérience, il veut la paix, le repos ; mais il y a à côté de lui des hommes, des **têtes perdues**, qui **prêchent l'anarchie** dans tous les rangs, qui cherchent à **exciter** toutes les classes, qui, à côté du calme, essayent des **conspirations**.

Voilà comment il se fait que nous sommes exposés à deux genres d'assertions contraires : les uns disent que tout est calme, les autres que tout est perdu et que nous n'avons pas deux jours à vivre. Cela signifie qu'à côté d'un pays tranquille, éclairé, profondément modéré, des **insensés**, que le calme général irrite, essayent **follement**, et heureusement en vain, d'**affreux bouleversements**<sup>287</sup>.

Les « têtes perdues », les « insensés » sont évidemment hors du bon sens et de la sagesse qui en découle. L'orateur, lui-même homme éclairé, sait voir la sagesse du pays et lui donner son expression dans le discours. L'adversaire, lui, ne peut être que « fou » puisqu'il est en dehors du sens commun. Dans l'affrontement des lieux communs, indique Francis Goyet<sup>288</sup>, le jeu oblige à ne jamais montrer sa position comme partisane, mais comme seule habilitée à représenter le bien commun ou même le sens commun, comme c'est le cas ici pour Guizot et Thiers. Dans les *Topiques* d'Aristote, « fou » a justement pour traduction « *atopos* » : qui n'a pas de lieu (commun), qui ne se fonde sur aucune logique ou raison. Ainsi, ajoute Francis Goyet, celui qui ne peut alléguer aucune loi est un fou, un être asocial, sans lieu ni loi. Mais la désignation de l'adversaire comme fou n'est pas ici une étape qui permet d'envisager la solution du conflit : il s'agit bien d'exclure les insensés de la société, eux qui n'y ont pas vraiment de place

---

<sup>286</sup> *H. p.*, t. II, p. 306.

<sup>287</sup> *D. p.*, t. II, p. 340.

<sup>288</sup> *Le Sublime du « lieu commun », op. cit.*, 1<sup>re</sup> partie, chap. 3, « Note sur *topos* et *atopos* : nous la Raison et vous la « folie » ».

assignable<sup>289</sup>, à la différence du bon père de famille, solidement ancré dans un lieu et une position sociale. Mais quelle est cette raison, quel est ce « sens commun » que ne partagent pas les fous et les brouillons ?

### *Définition de la doxa : la hiérarchie des opinions*

L'auditoire des hommes de sens ainsi défini et constitué, il peut être intéressant de chercher à savoir de quoi est fait ce « sens commun » qui le caractérise, en essayant d'approcher la *doxa*, les opinions préexistantes sur lesquelles les orateurs se fondent pour persuader. On peut repérer d'abord un premier fonds commun, une première strate de la *doxa* qui serait constituée des propositions gnomiques que j'appellerai ici maximes<sup>290</sup>. En voici un exemple chez Guizot :

Il est évident qu'on ne fonde pas avec les mêmes idées, avec les mêmes procédés par lesquels on détruit. Cela est de bon sens et n'a pas besoin d'être démontré<sup>291</sup>.

L'opposition *fonder/détruire* n'est elle-même qu'une particularisation du lieu des contraires mais elle joue dans le discours de Guizot le rôle d'un principe général (la maxime est, dans son sens logique originel, la *maxima propositio*, la proposition du plus haut niveau de généralité<sup>292</sup>) qui,

---

<sup>289</sup> Ainsi, pour les troubles de Lyon, les coupables, selon Thiers, ne peuvent être que des agitateurs venus d'autres lieux, ou même de l'étranger.

<sup>290</sup> Aristote leur consacre un chapitre de sa *Rhétorique* (L. II, chap. XXI, 1394a-1395b). Les traductions ne choisissent pas le même terme pour en rendre compte : celle de C.-É. Ruelle (Livre de poche) parle des « sentences », celle de M. Dufour (Les Belles Lettres) de « maximes » : « La maxime est une formule, exprimant non point les particuliers, par exemple quelle sorte d'homme est Iphicrate, mais le général ; et non toute espèce de généralité, par exemple que la ligne droite est le contraire de la ligne courbe, mais seulement celles qui ont pour objets des actions, et qui peuvent être choisies ou évitées en ce qui concerne l'action » (*Rhétorique*, trad. M. Dufour, *op. cit.*, p. 107). Il y a donc hésitation en français sur le nom à donner à ces formules générales. F. Goyet a précisé la différence entre *maxime* et *sentence*. Différence énonciative d'abord : la sentence est toujours *de* quelqu'un tandis que la maxime est impersonnelle ; en outre, la sentence vaut pour la façon dont elle est formulée (beauté, brièveté) alors que la réussite stylistique n'est pas déterminante pour la maxime ; enfin dans les discours, les sentences sont toujours inféodées à la maxime : simple majeure ou grand principe, la maxime peut ensuite être « prouvée » par des sentences (« L'origine logique du mot *maxime* », dans *Logique et littérature à la Renaissance*, M.-L. Demonet-Launay et A. Tournon éd., Paris, Champion, 1994, p. 48-49). Je choisirai d'employer ici le mot « maxime » pour désigner ces propositions générales sur lesquelles s'appuie le discours, sans entrer trop avant dans des discussions terminologiques, quitte à préciser le niveau de généralité et le statut de la proposition dans les différents exemples cités.

<sup>291</sup> *H. p.*, t. I, p. 321 (5 octobre 1831).

<sup>292</sup> Voir F. Goyet, « L'origine logique du mot *maxime* », *op. cit.*, p. 28-32.

accepté par le « bon sens », n'a pas besoin d'être démontré et sert de fondement à un certain nombre de particularisations<sup>293</sup>. Ce principe, même s'il n'est pas toujours exprimé sous cette forme, commande l'argumentation de la plupart des discours où Guizot s'emploie à légitimer la révolution de Juillet et la politique de résistance. Il joue ainsi le rôle, non pas simplement d'une majeure, mais d'un axiome dont l'auditoire peut difficilement refuser l'évidence.

L'orateur peut appuyer sur une maxime très générale ou, au contraire, choisir d'aller contre la *doxa*, comme Thiers dans le passage suivant, où il justifie le recours au crédit :

En présence de ces faits, venir médire du crédit, c'est nous rappeler ce qui se faisait sous la Restauration ; la maxime était alors que le mal fait plus de mal que le bien ne fait de bien. On disait que la presse faisait plus de mal que de bien, on en disait autant de toutes les puissances permanentes, on le disait de l'armée, on le disait de toutes les puissances qui hâtent le travail : on a même dit du mal de la machine à vapeur. Il ne faut médire d'aucune puissance, et principalement du crédit. Le ministre des finances a dit que le crédit était une artillerie, et il avait raison. C'est une grande puissance de l'État, mais il faut s'en servir avec mesure et prudence; il ne faut plus dire avec la Restauration que le mal fait plus de mal que le bien ne fait de bien. Non, messieurs, le bien fait plus de bien que le mal ne fait de mal. (*Marques d'adhésion au centre*<sup>294</sup>.)

La maxime est désignée comme telle et suivie des propositions particulières qui ne sont pas reprises à son compte par l'orateur (« On disait que... »). Ces propositions amènent, par le caractère manifestement absurde des affirmations au regard de l'expérience acquise, au renversement de la maxime jusque-là communément admise, renversement en deux étapes : une première généralisation (« Il ne faut médire d'aucune puissance ») et sa particularisation (« et principalement du crédit »), renforcée d'un apophtegme (« le crédit est une artillerie », mot du ministre des finances), qui est une autre sorte de maxime, puis une deuxième généralisation qui permet de revenir à la maxime de départ et de l'inverser. Ce qui était vrai sous la Restauration ne l'est plus forcément sous la monarchie de Juillet : à nouveau régime, nouvelle maxime. Il est difficile de dire, d'ailleurs, quel est le statut de cette maxime : alors que pour Guizot il s'agissait bien de faire appel au « sens commun », c'est-à-dire à la raison partagée, en fondant son raisonnement sur une évidence logique, la maxime de Thiers est plus proche du proverbe, tant dans sa formulation que dans son contenu de sagesse prudente qu'il s'agit pour lui de combattre.

Dans d'autres discours, en revanche, Thiers n'hésite pas à recourir à la sagesse populaire, en particulier dans le domaine financier, où il peut table sur les principes de gestion prudente de son public bourgeois pour défendre le budget de l'État :

Quand on a emprunté il faut payer.

---

<sup>293</sup> Elle donne d'ailleurs lieu, dans le discours sur l'hérédité de la pairie déjà étudié, à une amplification (voir *supra*).

<sup>294</sup> *D. p.*, t. I, p. 380 (26 janvier 1832).



On ne peut pas marcher quand on n'a de libre que la moitié de ses moyens<sup>295</sup>.

C'est encore l'adhésion au principe de prudence, qui fait le fonds du sens commun et de sa morale pratique, que Thiers sollicite en formulant ces maximes :

[...] tout progrès rapide est un progrès menteur<sup>296</sup>.

Ce qui s'est toujours fait a toujours pour soi une suffisante vérité<sup>297</sup>.

L'analyse du procédé qu'en proposait Aristote dans la *Rhétorique* a toujours la même pertinence :

Les maximes sont d'un grand secours pour les discours ; d'abord grâce au défaut de culture des auditeurs ; ils sont contents si un orateur, énonçant une formule générale rencontre les opinions qu'ils ont eux-mêmes dans leur cas particulier. Voici qui rendra clair ce que je veux dire et tout ensemble comment il faut faire la chasse aux maximes. La maxime, avons-nous dit, est une affirmation sentencieuse du général ; or, ils ont plaisir à entendre généraliser ce qu'ils peuvent avoir auparavant conçu dans leur cas particulier ; par exemple, quelqu'un qui se trouverait avoir de mauvais voisins ou de mauvais enfants ferait bon accueil à qui dirait : « rien de plus insupportable que le voisinage », ou « il n'y a pas de plus grande sottise que de faire des enfants » ; l'orateur doit donc conjecturer quels sont les sentiments de l'auditoire, quels sont ses préjugés, et alors, sur ces sujets, s'exprimer en général<sup>298</sup>.

C'est ainsi que Thiers, en transposant au niveau de l'État les maximes de la sagesse populaire et de sa morale pratique, fabrique des maximes politiques dans lesquelles son public peut se reconnaître :

toutes les fois qu'on emprunte, il faut payer, qu'on soit *État*, qu'on soit *particulier*<sup>299</sup>.

ce n'est pas respecter une autorité que de vouloir lui donner des fonctions qui ne lui conviennent pas ; le vrai respect consiste à donner à chacun la place qui lui appartient<sup>300</sup>.

ce qui fait que les gouvernements doivent hésiter beaucoup à entreprendre des créations de cette nature, c'est que, comme tous les jours on change, les derniers venus profiteront des écoles de leurs devanciers. Il

---

<sup>295</sup> *D. p.*, t. I, p. 288 et 289 (31 décembre 1831, discussion du budget).

<sup>296</sup> *D. p.*, t. I, p. 368 (23 janvier 1832, discussion du budget).

<sup>297</sup> *D. p.*, t. III, p. 278 (15 avril 1837, loi des douanes).

<sup>298</sup> *Rhétorique*, trad. M. Dufour, *op. cit.*, p. 110-111. L'autre utilité des maximes, selon Aristote, est qu'elles confèrent au discours un caractère éthique : « Toutes les maximes ont cet effet, parce que celui qui énonce une maxime fait sous une forme générale une déclaration de ses préférences, en sorte que, si les maximes sont honnêtes, elles font aussi paraître honnête le caractère de l'orateur ».

<sup>299</sup> *D. p.*, t. I, p. 380 (26 janvier 1832, discours sur l'amortissement).

<sup>300</sup> *D. p.*, t. II, p. 242 (3 mars 1834, attributions des conseils municipaux).

y a toujours avantage à ne s'être pas trop pressé<sup>301</sup>.

Et les maximes qu'il propose pour l'État sont directement inspirées des principes de prudence de l'économie bourgeoise :

N'oublions pas ce grand principe, messieurs, qu'il faut payer pendant la paix pour pouvoir dépenser pendant la guerre.

Deux choses ruinent un peuple : le défaut d'ordre dans les finances et les entreprises folles<sup>302</sup>.

On ne peut acquitter les dettes du passé que par la prospérité du présent.

Vous connaissez ce principe vulgaire qui dit qu'il faut emprunter en temps de guerre et payer en temps de paix<sup>303</sup>.

ainsi qu'on vous l'a dit souvent, en fait de liberté, il est toujours temps de faire un pas en avant, et il ne l'est jamais de faire un pas en arrière quand on est allé trop loin<sup>304</sup>.

On peut rapprocher le fonds commun de ces maximes de celles qui constituent *La Science du bonhomme Richard*, petit opuscule dans lequel Benjamin Franklin avait réuni, en les reliant par la trame d'une fiction très mince, les proverbes et aphorismes tirés de son almanach. En effet, cet opuscule a eu un immense succès en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>305</sup>. L'extrait suivant permet de se faire une idée de ce concentré de la morale des classes moyennes :

L'emprunteur est esclave du prêteur, et le débiteur du créancier : ayez horreur de cette chaîne : conservez votre liberté et maintenez votre indépendance ; soyez laborieux et libres. Peut-être vous croyez-vous en ce moment dans un état prospère qui vous permet de satisfaire impunément cette fantaisie ; mais épargnez pour le temps de la vieillesse et du besoin maintenant que vous le pouvez : *Le soleil du matin ne dure pas*

---

<sup>301</sup> *D. p.*, t. III, p. 337 (21 avril 1836, chemins de fer)

<sup>302</sup> *D. p.*, t. I, p. 289 et 295 (31 décembre 1831).

<sup>303</sup> *D. p.*, t. I, p. 376 et 385 (26 janvier 1832).

<sup>304</sup> *D. p.*, t. I, p. 537 (16 janvier 1833, organisation des conseils généraux).

<sup>305</sup> René Rémond a dénombré 24 éditions pour les seules années 1824-1834 qui marquent le sommet de la courbe. Analysant la morale de la réussite individuelle et de l'utilité sociale que véhicule *La Science du bonhomme Richard*, R. Rémond écrit : « la morale de Franklin est une morale bourgeoise. Sage des temps modernes, il est le Socrate d'une société bourgeoise. Sa sagesse canonise les vertus qui ont fait la grandeur matérielle et morale de la bourgeoisie et dont la pratique reste indispensable si elle veut poursuivre son ascension : l'économie, la prévoyance, le travail. Rien de plus caractéristique de la mentalité et des qualités des classes moyennes, françaises ou anglo-saxonnes, que ce sérieux de toute l'existence, cette austérité de vie qui ne va pas sans une dureté de cœur, mais qui exige autant de soi-même que des autres, cette moralité domestique dépouillée de tout sentiment religieux. » (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VII, 1960, p. 209-210).

*tout le jour. Le gain est incertain et passager, mais la dépense sera toute votre vie continuelle et certaine. Il est plus aisé de bâtir deux cheminées que d'en tenir une chaude, comme dit le bonhomme Richard : ainsi allez plutôt vous coucher sans souper que de vous lever avec des dettes. Gagnez ce que vous pouvez, et gardez votre gain : voilà le véritable secret de changer votre plomb en or ; et quand vous posséderez cette pierre philosophale, soyez sûr que vous ne vous plaindrez plus de la rigueur des temps ni de la difficulté à payer les impôts.*

IV. « Cette doctrine, mes amis, est celle de la raison et de la sagesse. N'allez pas cependant vous confier uniquement à votre travail, à votre économie, à votre prudence. Ce sont d'excellentes choses, mais elles vous seront tout à fait inutiles sans les bénédictions du ciel : demandez donc humblement ces bénédictions. Ne soyez point sans charité pour ceux qui paraissent à présent dans le besoin, mais donnez-leur des consolations et des secours. Souvenez-vous que Job fut misérable, et qu'ensuite il redevint heureux.

« Je n'en dirai pas davantage. *L'expérience tient une école où les leçons coûtent cher, mais c'est la seule où les insensés puissent s'instruire, comme dit le bonhomme Richard : encore n'y apprennent-ils pas grand'chose, car, comme il le dit avec vérité, on peut donner un bon avis, mais pas la bonne conduite. Toutefois souvenez-vous que celui qui ne sait pas être conseillé ne peut pas être secouru ; car, comme dit le bonhomme Richard, si vous ne voulez pas écouter la raison, elle ne manquera pas de vous donner sur les doigts*<sup>306</sup>. »

Pierre Rosanvallon voit dans « cet enfilage de préceptes et d'adages aussi moralisateurs que triviaux [...] le symbole de la transformation des idées justes en idées plates », une transformation qu'il observe chez Guizot dans la « fatigue » de sa pensée après 1830<sup>307</sup>. Mais on peut également inverser la perspective et dire qu'il y a nécessité, pour l'orateur, de s'adapter à l'auditoire et de partir du sens commun, au risque d'un appauvrissement de la pensée, ce que Pierre Rosanvallon appelle le « repli de la raison sur le bon sens<sup>308</sup> ». *La Sagesse du bonhomme Richard* n'est donc pas un symbole mais tout simplement la *doxa* que l'orateur ne peut ignorer.

Guizot, pour sa part, n'utilise pas directement la *doxa* sous forme de maximes inspirées de la morale pratique, même si on peut en trouver un écho dans cette invitation à ne pas aller trop vite en besogne dans les réformes :

[...] il n'est au pouvoir de personne de devancer le temps : il faut qu'une époque en précède une autre,

---

<sup>306</sup> Ici se termine la harangue que vieil Abraham adresse à des gens rassemblés à l'occasion d'une vente. Le narrateur, Richard Saunders (nom sous lequel Franklin publiait son almanach) reprend la parole, se disant flatté de toutes les mentions que le vieil Abraham a fait de ses almanachs, « quoique je susse bien que, de toute la sagesse qu'on m'attribuait, il n'y avait que la dixième partie qui m'appartînt et que je n'eusse recueillie, en glanant, d'après le bon sens de tous les siècles et de toutes les nations » (*La Science du bonhomme Richard et autres œuvres morales de Benjamin Franklin*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Philippart, s. d., p. 20-22).

<sup>307</sup> *Op. cit.*, p. 315.

<sup>308</sup> *Ibid.*, p. 316.

sans risques graves pour la société<sup>309</sup>.

Mais ce qui peut sembler un truisme (« il faut qu'une époque en précède une autre ») n'est que l'expression de sa vision de l'histoire comme mouvement de la civilisation, mouvement qui ne dépend pas de la volonté humaine mais de la Providence. La maxime ne fait que rencontrer le principe de prudence. On peut trouver d'autres maximes chez Guizot : maxime juridique, qui sert de majeure à un syllogisme (« les lois subsistent tant qu'elles ne sont pas formellement abrogées ou changées<sup>310</sup> », apophtegme (« La maxime de César qui dit : *Quiconque n'est pas contre moi est pour moi*, cette belle maxime doit être prise pour règle d'une bonne administration »<sup>311</sup>), proverbe, forgé vraisemblablement pour les besoins de la cause (« le venin demeure là où la vie n'est déjà plus<sup>312</sup> » : il s'agit du parti carliste). Mais le mot « maxime » est plus souvent employé chez lui pour désigner les théories politiques, qu'il s'agisse des « maximes de l'opposition », qui s'opposent aux « principes naturels du gouvernement<sup>313</sup> » ou des « maximes [...] d'un pays libre » qui sont celles de la France de la monarchie de Juillet<sup>314</sup>.

### *La deuxième strate de la doxa : les opinions économiques et politiques*

C'est donc plutôt du côté de ces maximes au sens politique qu'il faut se tourner pour essayer de définir une deuxième strate de la *doxa* constituée des opinions politiques et économiques partagées par la plus grande partie de l'auditoire. À travers les discours de Guizot et de Thiers se dessine tout d'abord un auditoire qui se méfie de l'État et, dans la plus pure orthodoxie libérale, veut limiter son rôle autant que possible. Cette méfiance se traduit d'abord par la recherche à tout prix des économies dans le budget de l'État. La moindre dépense doit être défendue face à des députés dont le souci premier est de réduire les impôts et Thiers, rapporteur de la commission des finances, doit défendre pied à pied (pour ne pas dire sou à sou) les positions de la commission dans son discours du 23 janvier 1832 :

On nous dit : mais vous ne voulez pas d'économies. Eh, messieurs, qui pourrait ne pas vouloir d'économies ? Qui pourrait rester froid sur un pareil sujet ? Tout le monde en veut : c'est une si grande gloire que de parler économie, c'en est une si grande d'en obtenir : mais ce n'est pas aussi facile qu'on se

---

<sup>309</sup> *H. p.*, t. I, p. 132 (8 novembre 1830).

<sup>310</sup> *H. p.*, t. I, p. 31 (14 août 1830).

<sup>311</sup> *H. p.*, t. I, p. 61 (27 août 1830).

<sup>312</sup> *H. p.*, t. I, p. 229 (19 février 1831).

<sup>313</sup> *H. p.*, t. I, p. 361-362 (21 décembre 1831).

<sup>314</sup> *H. p.*, t. I, p. 106 (4 octobre 1830). Thiers parle dans le même sens des « maximes des publicistes » (*D. p.*, t. II, p. 85) et des « maximes préconisées dans les journaux » (*ibid.*, p. 330, 8 mai 1834).

l'imagine<sup>315</sup>.

Le 9 mars 1832, il doit lutter de nouveau contre ce qu'il appelle « l'esprit d'économie mal entendu » en s'opposant à la réduction du traitement des agents diplomatiques :

Vous vous imaginez sans doute être les bienfaiteurs du pays, parce que vous vous montrez épris du goût des économies. Mais croiriez-vous par hasard que nous ne les aimons pas autant que vous ? (*Rires et exclamations ironiques à droite et à gauche.*)

Ne croyez pas que, lorsqu'on vient faire ici des calculs, méconnaître des faits, parler du budget sans l'avoir étudié, on prouve sérieusement qu'on aime les économies ; on prouve seulement qu'on aime la popularité. (*Bruits aux extrémités.*) Je sais que vous pouvez l'aimer plus que nous, et je déclare que c'est plus que moi, car moi je ne l'aime pas du tout. (*Applaudissements au centre. Agitation*<sup>316</sup>.)

Dans ce discours, Thiers montre qu'un ambassadeur ne peut jouer son rôle sans un traitement élevé et qu'il ne suffit pas d'avoir de la capacité personnelle et de représenter la France pour avoir une grande influence :

Vous ne voudriez pas, comme particuliers, recevoir ce que, dans nos mœurs, on appelle des politesses, vous ne voudriez les recevoir de qui que ce soit sans les rendre ; et vous voudriez que votre ambassadeur ne rendît pas les politesses qu'il reçoit dans le pays où il est envoyé ! Vous voudriez que votre nation fit ce que vous ne voudriez pas faire comme individus. [...]

Si l'ambassadeur ne peut s'approcher de [la] société [qui entoure le prince], communiquer avec elle, et lui montrer qu'un représentant de la France de Juillet n'est pas un désorganisateur, ainsi qu'on se le figure à l'étranger, mais un esprit sage et réglé, il n'aura aucune influence sur les déterminations de la cour auprès de laquelle il réside. (*Vifs applaudissements au centre*<sup>317</sup>.)

Cet esprit d'économie mal entendu conduit, montre Thiers, à faire « de l'aristocratie » mais « de toutes les aristocraties, la plus sotte, celle de l'argent » puisque, sans fortune, « un homme de talent ne peut aborder aujourd'hui aucune carrière », en raison de l'insuffisance des traitements, et il conclut son discours sur la défense du luxe au service de la grandeur de l'État et de son image auprès des gouvernements étrangers, en rappelant l'exemple de Napoléon qui savait que « le luxe que l'État ordonne lui-même n'est pas celui qui ruine » :

Le luxe public, ordonné pour le service de l'État, sert toujours à sa grandeur. Et je vous souhaite d'acquérir, avec vos projets autant de juste considération que le grand homme sut en donner à son gouvernement naissant. (*Vive approbation aux centres*<sup>318</sup>.)

---

<sup>315</sup> *D. p.*, t. I, p. 317.

<sup>316</sup> *D. p.*, t. I, p. 459.

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 454-455.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 465.

Malgré un discours porté par la force de conviction de l'homme de talent sans fortune qu'il avait lui-même été et l'appel à servir la grandeur du pays, « l'esprit d'économie » fut le plus fort et la réduction proposée fut adoptée.

Cet esprit d'économie, Guizot le rencontre à son tour lorsqu'il lui faut défendre les intérêts de l'éducation et, plus généralement, des travaux intellectuels. Ainsi, lorsqu'il propose, le 2 mars 1833<sup>319</sup>, de rendre un hommage national à Champollion, Cuvier, Abel Rémusat (sinologue), Chézy (spécialiste de sanscrit) et Saint-Martin (spécialiste de l'Arménie), tous les cinq disparus en 1832, et de venir en aide à leurs familles, il rencontre un succès inégal. Guizot a beau montrer, dans un discours qui relève presque du genre épideictique, que les progrès de la science sont « un des éléments de la gloire nationale », il s'agit là de gloires toutes intellectuelles, d'où la difficulté pour lui de faire reconnaître les mérites de savants dont les travaux ne peuvent toucher qu'un cercle limité de spécialistes. Les députés ne semblent pas convaincus que l'État doive jouer un rôle dans le soutien au progrès des connaissances, surtout dans des domaines qui ne peuvent avoir « la faveur populaire », puisque la Chambre ne vote pas les pensions aux veuves d'Abel Rémusat, de Chézy, et de Saint-Martin<sup>320</sup>. Seuls sont reconnus Cuvier et Champollion. Manifestement, le « sentiment de haute civilisation », le « zèle pour le progrès des sciences qui fait aujourd'hui le lien commun de tous les esprits éclairés » n'est pas le fait de tous les députés. D'ailleurs, Guizot, qui est conscient de ce que ce zèle n'était pas suffisamment répandu dans la Chambre, a pris bien soin de faire estimer la bibliothèque de Cuvier pour montrer que c'est là un bon placement, et surtout de rattacher les travaux de Champollion aux intérêts français en Orient et à la gloire de la conquête napoléonienne.

Si la loi sur l'instruction primaire, présentée à la Chambre le 2 janvier 1833 et promulguée le 28 juin ne fut pas contestée dans ses fondements, ce qui montre qu'il y avait là un consensus suffisamment fort, Guizot fut attaqué le 13 mai 1833, à l'occasion de la discussion du projet de loi sur les attributions municipales, sur la question des bourses<sup>321</sup>. Au nom du principe, contenu dans la loi sur l'instruction primaire, que l'État ne doit rien au-delà de l'instruction primaire, c'est l'engagement des communes à fonder des bourses pour les collèges et à ne pas remettre en cause une bourse votée qui est contesté. Guizot défend en réponse le principe d'un engagement sur plusieurs années lorsqu'une bourse a été accordée ou lorsque des secours ont été votés en faveur des collèges. Il ne prétend pas se prononcer sur la fondation des bourses, mais sur le droit du

---

<sup>319</sup> *H. p.*, t. II, p. 11-120.

<sup>320</sup> Dans l'édition de ses discours, Guizot ajoute ce commentaire : « A mon grand regret, la commission, chargée par la Chambre des députés de l'examen de ce projet de loi, le réduisit aux articles qui concernaient MM. Cuvier et Champollion jeune et leurs veuves, décidant, par une idée mesquine et fautive, à mon avis, que MM. Abel Rémusat, Chézy et Saint-Martin n'étaient pas en possession d'un nom assez populaire pour être l'objet d'une récompense nationale » (*ibid.*, p. 120).

<sup>321</sup> *H. p.*, t. II, p. 149-154.

boursier à sa bourse jusqu'à la fin de son instruction. Contre l'esprit d'économie à courte vue des communes, il défend le droit acquis des boursiers à l'instruction.

De manière plus générale, ce qui est perceptible dans les discours, et surtout dans ceux de Thiers, plus fréquemment amené que Guizot à intervenir dans les discussions budgétaires et financières, c'est l'absence de légitimité reconnue des dépenses de l'État. C'est pourquoi Thiers doit fonder ses discours sur l'obsession de la réduction des dépenses de l'État, la prudence, la maîtrise des dépenses, le refus des entreprises risquées. Certes, il partage la *doxa* libérale du moment. Le 23 janvier 1832, il répond à Tracy qui proposait de distinguer tout ce qui concernait la production dans le budget de l'État :

On dit tous les jours : il est ridicule à l'État de vouloir produire, de se faire manufacturier, et l'on voudrait qu'il se mêlât de la production ! On voudrait qu'il y eût une portion du budget consacrée à la production ! Ces idées ne sont conformes à aucune des idées des économistes de tous les pays.

Il est bien reconnu maintenant que le gouvernement n'a qu'une espèce de service à rendre, c'est de défendre au dehors, de juger et d'administrer à l'intérieur. Il défend au dehors par ses armées. Il administre et juge au dedans par ses fonctionnaires, ses magistrats. Ce sont là des services productifs<sup>322</sup>. Quant à encourager la production, c'est une chose que vous critiquez tous les jours dans nos budgets. Les 12,000 fr. pour les bergeries, les frais d'encouragement à l'agriculture, tout cela n'a-t-il pas été blâmé<sup>323</sup> ?

Mais, dans la marge de manœuvre que lui laisse la nécessité de tenir compte des préjugés de son auditoire, il s'efforce de défendre des vues de plus grande envergure. S'il défend l'idée que l'État doit rembourser ses dettes, c'est moins par peur du crédit que pour rétablir la confiance. Même s'il donne des gages à l'esprit d'économie, il montre que les petites économies sont loin d'être utiles et qu'il faut adopter un point de vue plus élevé : les fonctionnaires doivent pouvoir tenir leur rang, l'État doit jouer un rôle dans les travaux publics et ne pas s'en remettre aux provinces ou aux particuliers, la France doit pouvoir garantir la liberté des mers, il faut maintenir le crédit de l'État, développer la richesse de l'économie réelle, plus importante qu'un équilibre purement comptable du budget de l'État<sup>324</sup>.

---

<sup>322</sup> Thiers vient d'expliquer juste auparavant : « Un homme d'un vaste esprit, Adam Smith, a reconnu après lui, que, toutes les fois qu'il s'agissait d'ajouter à l'utilité de la matière produite, il y avait production. C'est par suite de ce raisonnement qu'on a reconnu que le commerce était productif ; que la guerre, la marine, les affaires étrangères, en ajoutant à la sûreté de la production, étaient réellement des services productifs ».

<sup>323</sup> *D. p.*, t. I, p. 343-344.

<sup>324</sup> Ce qui l'amène, par exemple, dans son discours sur le budget du 31 décembre 1831, à critiquer la proposition de recourir à la garde nationale pour alléger le poids des dépenses consacrées à l'armée : « nous contesterons ce système d'économies qui, pour faire disparaître des livres du Trésor la modique paye d'un soldat, enlève au citoyen la valeur de son temps, trois ou quatre fois plus considérable » (*Ibid.*, p. 279).

Lorsque Guizot, en revanche, proclame la légitimité des intérêts de la famille et de la vie privée et veut limiter la situation extraordinaire que constitue le recours à la garde nationale, et donc la perturbation que représente la nécessité du service de l'État dans les existences individuelles, il ne peut qu'être entendu favorablement :

[...] nous avons besoin, je le répète, de tout le courage, de toute la sollicitude des **bons citoyens**.

Mais nous savons qu'un tel état de choses ne peut être l'état permanent, régulier de la société. Nous savons qu'il ne faut pas avoir recours aussi souvent aux citoyens pour maintenir l'ordre public ; nous savons que ce dérangement si fréquent dans les existences privées ne peut être, je le répète, l'état régulier de la société<sup>325</sup>.

De même, l'absence de sensibilité aux problèmes sociaux, qui caractérise Guizot et Thiers, les met en phase avec un auditoire qui, dans son ensemble, reste marqué par un égoïsme de classe et fait de la défense de la propriété un dogme. Aussi Guizot a-t-il beau jeu de ridiculiser les idées socialistes qui commencent à se répandre :

On s'efforce de mettre en opposition la propriété et le travail, les propriétaires qu'on qualifie en général d'oisifs, et les travailleurs. (*On rit.*) J'ai l'honneur de dire à la Chambre que, sans attacher à ce fait une importance immense, je crois qu'il en a une réelle, ne fût-ce que par l'état d'égarement dans lequel il jette des esprits qui devraient exercer sur la société une influence salutaire, et qui travaillent au contraire à la corrompre et à l'égarer. (*Voix au centre : C'est vrai.*)

Indépendamment de ces théories, il y a des rêves philanthropiques : on se figure que l'on peut supprimer dans ce monde-ci la souffrance, la misère, donner du travail à tous ceux qui en manquent, et que c'est une entreprise dont les gouvernements doivent se charger<sup>326</sup>.

Dans ce discours, Guizot défend la demande d'un crédit de 18 millions de francs pour des travaux d'utilité publique dans le but de secourir la classe ouvrière. Il s'agit de soulager « la souffrance et la détresse de la classe ouvrière » sans paraître vouloir instituer quelque chose qui ressemblerait à la taxe des pauvres qui existe en Angleterre et contribue à « entretenir la pauvreté aux dépens de la richesse ». Pour cela, il faut montrer qu'il ne s'agit que de mesures « temporaires, exceptionnelles ». Car, dans l'état ordinaire des choses, les relations de la propriété et du travail « se règlent par elles-mêmes » et « toute tentative du gouvernement de vouloir intervenir dans ces relations serait chimérique et funeste ». Mais il n'en est pas de même dans des circonstances exceptionnelles :

L'homme est placé dans ce monde avec sa liberté, avec sa responsabilité, et a des chances fort inégales. C'est le cours des vicissitudes humaines ; il les subit, il lutte contre elles ; il n'y a aucun moyen de les lui épargner. Sous ce rapport comme sous tous les autres, il arrive des moments extraordinaires dans la vie de la société, des moments où les relations habituelles de la propriété et du travail sont dérangées :

---

<sup>325</sup> *H. p.*, t. II, p. 219-220.

<sup>326</sup> *H. p.*, t. I, p. 324-325 (20 octobre 1831).



quand cela arrive, il est du devoir et de l'intérêt de la propriété de venir au secours des classes laborieuses<sup>327</sup>.

Les propriétaires ont donc un devoir moral et c'est en le remplissant qu'ils peuvent répondre aux « accusations insensées dont ils sont l'objet » et justifier « les avantages qui leur sont attribués »<sup>328</sup>. Mais il ne peut s'agir que d'un état de fait temporaire et qui ne saurait valoir engagement à soulager la misère de manière permanente, tant de la part des propriétaires que de l'État qui s'identifie, ici, aux intérêts des propriétaires.

Guizot persistera dans son refus d'analyser la question sociale dans des termes nouveaux, comme le montre cette nouvelle attaque contre les thèses socialistes, le 12 mars 1834, après les insurrections de février à Lyon et Paris. La confrontation de deux discours radicalement étrangers l'un à l'autre, présenté devant une Chambre qui ne voit avant tout dans la question ouvrière qu'un problème d'ordre public, aboutit à ridiculiser le discours adverse avec la complicité de l'auditoire :

[...] on a dit que la richesse était mal répartie, que les relations entre les prolétaires étaient mal réglées. On a inventé je ne sais quelle théorie de travailleurs et d'oisifs, pour faire la guerre à la classe moyenne.

Savez-vous, messieurs, ce qu'est un oisif dans cette théorie ? Voilà un père de famille qui administre sa fortune, qui fait valoir ses biens, qui élève bien ses enfants. Eh bien ! messieurs, c'est un oisif. (*Rire général.*) C'est un oisif. Pourquoi ? Parce qu'il ne travaille pas de ses mains, ou bien parce qu'il ne fait pas, je ne sais quoi... des livres, des articles de journal. (*Nouveaux rires.*)

Quiconque ne travaille pas de ses mains ou n'écrit pas est un oisif. Vous, messieurs, qui venez ici donner votre temps, votre fortune, votre repos pour le service public, vous êtes des oisifs (*Rires au centre*) ; vous êtes des oisifs qui dévorez la substance des travailleurs. (*Nouveaux rires au centre.*)

Voilà, messieurs, la nouvelle théorie d'économie politique qu'on nous a faite pour attaquer la classe moyenne ; voilà avec quels absurdes, quels barbares arguments on travaille à jeter le trouble dans notre société, on nous menace d'une nouvelle révolution sociale<sup>329</sup>.

Thiers ne se montre pas plus ouvert à la question sociale. Dans le discours du 15 avril 1833 où il combat l'impôt sur le revenu, il refuse l'assimilation des propriétaires aux riches et des prolétaires aux pauvres, parlant des « propriétaires, que l'on veut toujours appeler riches, quoique le propriétaire ne soit pas nécessairement riche, pas plus que le prolétaire nécessairement

---

<sup>327</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>328</sup> Ce devoir mêle le sentiment d'humanité, vertu morale qui pousse à soulager les souffrances de la classe ouvrière, et le souci de l'ordre public, qui fait de l'altruisme une forme supérieure de l'intérêt personnel bien compris : Guizot a aussi défendu son projet en disant qu'il armait le gouvernement « des moyens de maintenir l'ordre public en soulageant les classes laborieuses. » (*Ibid.*, p. 325).

<sup>329</sup> *H. p.*, t. II, p. 224-225.

pauvre<sup>330</sup> » et en restant à la simple distinction riches/pauvres. Dans ses discours de 1834 et 1835 sur les troubles de Lyon, il s'attache à montrer que les ouvriers ont été manipulés :

Nous sommes en présence d'une erreur populaire ; les ouvriers s'imaginent qu'en faisant coalition, en croisant leurs bras, ils feront violence à la fabrique, qui sera forcée de leur payer des salaires plus élevés ; c'est une erreur !

La société a été faite par la Providence avec une si divine harmonie, qu'aucune classe ne peut en tyranniser une autre<sup>331</sup>.

De même que, pour Guizot, venir en aide temporairement aux ouvriers répond au souci bien pensé de l'intérêt public, ne pas accepter une augmentation des salaires n'est pas, pour Thiers, un manque d'humanité mais une vue à plus long terme des conséquences sur l'industrie qui, pour compenser les hausses de salaire, aurait dû augmenter ses prix et aurait perdu des débouchés, ce qui aurait appauvri les ouvriers dans l'avenir.

Mais si Thiers et Guizot sont assurés de trouver dans la défense de la propriété un terrain favorable où l'adhésion de l'auditoire leur est acquis, ils doivent tenir compte également de l'hostilité de ce même auditoire aux grands capitalistes et à la bourse. Lorsque Thiers défend l'amortissement dans son discours sur le budget du 31 décembre 1831, il doit combattre un certain nombre d'idées reçues et en particulier l'idée selon laquelle par l'amortissement, « la France s'épuise annuellement pour fournir 80 millions qui viennent s'enfouir dans ce gouffre et servir d'aliment à ce jeu coupable dont tant de familles deviennent tous les jours victimes »<sup>332</sup>. Il lui faut donc non pas réhabiliter la Bourse (la réprobation morale est trop forte à son égard) mais montrer que l'amortissement n'a rien à voir avec la spéculation boursière :

Nous protesterons contre cette manière de représenter les faits et de dire que la France s'épuise pour fournir des millions au gouffre de la Bourse.

D'abord personne n'est moins intéressé à l'amortissement que les joueurs de la Bourse. Les joueurs parient sur le mouvement des fonds. [...]

On ne travaille donc pas pour cette coupable passion, qui entraîne malheureusement tant d'hommes à leur perte, en travaillant à consolider le prix des fonds. Au contraire, tout ce qui ébranle le crédit donne au jeu le plus actif de ses aliments. [...]

C'est sur la dette flottante, déclassée, gisant à la Bourse que s'exerce le jeu. Rembourser la dette, c'est diminuer cette masse de rentes<sup>333</sup>.

---

<sup>330</sup> *D. p.*, t. II, p. 31.

<sup>331</sup> *D. p.*, t. II, p. 345 (12 mai 1834).

<sup>332</sup> *D. p.*, t. I, p. 285.

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 286-287.

L'amortissement soutient le marché au comptant (« les rentiers véritables qui ont besoin de leur argent pour en faire un emploi utile et profitable à la société »), non les spéculateurs, beaucoup plus sensibles aux changements politiques : « ce que nous soutenons, c'est que l'amortissement, représentant la prospérité véritable de l'État, produit un effet durable et solide, effet de cette prospérité ».

Lorsqu'il s'oppose à une Chambre en majorité favorable à la conversion des rentes<sup>334</sup>, le 4 février 1836, après la proposition imprudente du ministre des finances Humann, c'est encore de cette *doxa* anticapitaliste, qui se double d'une hostilité de la province à l'égard de Paris, que Thiers doit tenir compte pour faire valoir son point de vue en abordant les conséquences de l'opération pour les rentiers :

Oh ! si l'opération porte en grande partie, comme on l'a dit, sur ces riches capitalistes de Paris qui déploient un si grand luxe, qui ont fait de si grands bénéfices depuis quinze ans, alors je suis de cet avis, il faut réduire le plus tôt qu'on pourra, sans s'inquiéter du mal qu'on fera : d'abord, je les suppose assez bons citoyens pour faire des sacrifices... (*On rit.*) [...] de plus je les sais assez riches pour savoir que, si le sacrifice leur déplaisait, au moins il ne saurait les appauvrir<sup>335</sup>.

Toute sa démonstration va s'attacher à prouver, chiffres à l'appui, que loin de peser sur les grands capitalistes, l'opération leur profite et ne fait que léser la grande majorité des petits rentiers provinciaux. Il s'agit, dit-il, « d'une mesure qui doit spécialement peser sur les pauvres » et qui atteint « 126,000 individus, non pas répartis dans Paris seulement, mais dans toute la France » :

Ce n'est donc pas Paris seul qui est intéressé dans la question ; les rentes sont réparties partout ; elles appartiennent à d'anciens militaires, à d'anciens employés, à des domestiques, à de petits marchands, à des hommes enfin qui, à tous les titres, méritent l'intérêt de la Chambre. Elles sont réparties partout. Je sais qu'il y a quelque chose qui nuit à tous ces hommes-là : il y a quinze ans ils avaient un grand moyen d'ébruiter leurs doléances, ils avaient les cent bouches de la presse qui faisaient retentir leurs douleurs, qui les exagéraient peut-être. Et aujourd'hui la presse, dans ses calculs (je ne lui conteste pas le droit d'en faire, puisqu'elle se dit pouvoir politique), la presse se tait sur les douleurs de ces malheureux, et vous ne les entendez pas<sup>336</sup>.

Thiers doit donc lutter contre l'opinion dominante à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre. Il échouera dans l'immédiat puisque la prise en considération de la proposition Gouin de réduction des rentes sera adoptée par la Chambre.

---

<sup>334</sup> La conversion des rentes consiste à réduire l'intérêt de la dette publique en remboursant une partie des rentes avec des fonds empruntés à un intérêt moindre. Les rentiers subissent évidemment une perte dans cette opération.

<sup>335</sup> *D. p.*, t. III, p. 213.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 220.

Si on quitte le terrain économique pour celui de la politique, la difficile question des rapports entre l'Église et l'État révèle un anticléricalisme très affirmé de la Chambre. Les grands débats sur la liberté de l'enseignement ne viendront que plus tard, en 1844, mais dès les débuts du régime, en réaction à la Restauration, la Chambre manifeste son hostilité à l'intervention de l'Église dans les questions d'enseignement. Guizot en fait l'expérience lorsqu'il doit défendre, le 30 avril 1833, contre la proposition de la commission, l'article 17 de son projet de loi sur l'instruction primaire qui faisait du curé ou du pasteur des membres de droit du comité local de surveillance de l'école. Rappelant d'abord que « l'atmosphère générale de l'école doit être morale et religieuse » et que « le développement intellectuel séparé du développement moral et religieux devient un principe d'orgueil, d'insubordination, d'égoïsme, et par conséquent de danger pour la société », il veut montrer à la Chambre qu'elle ne peut avoir voulu que l'instruction soit morale et religieuse, comme le déclare la loi, et refuser ensuite la participation du curé ou du pasteur, « magistrat moral et religieux de la commune », au comité de surveillance. Puis il en vient au véritable motif de l'opposition à cette participation :

La raison, la véritable raison à laquelle il faut arriver, et qui fait repousser par quelques personnes l'intervention du clergé dans l'instruction primaire, c'est qu'on dit que le clergé est hostile à l'instruction primaire, hostile à notre ordre social nouveau, à nos institutions.

*Voix à gauche.* — À la révolution de Juillet.

*M. le ministre de l'instruction publique.* — Oui, à la révolution de Juillet, je ne crains pas plus que vous d'en prononcer le nom. Si vous voulez introduire le clergé dans nos écoles, c'est un ennemi, dit-on, que vous donnez à l'instruction primaire, dans le sein même des établissements destinés à le faire prospérer.

Je ne crois pas que j'affaiblisse l'objection. (*Non, non ! c'est cela*<sup>337</sup> !)

Pour combattre cette opinion, Guizot montre que le clergé a beaucoup fait pour l'instruction primaire depuis quinze ans et que l'exclure de l'instruction primaire « serait une déclaration de suspicion générale prononcée contre le clergé en France en matière d'éducation et d'instruction primaire ». Les ecclésiastiques favorables au régime s'en trouveraient offensés comme ceux qui lui sont hostiles et qui renforceraient alors leur influence. Enfin, mettre le curé en dehors d'un comité, où il est de toute façon en minorité, est une manière de lui rendre son indépendance et de lui permettre de fonder une école rivale. S'il est hostile, il vaut mieux le neutraliser dans le comité et garder l'avantage de la position qui consiste à permettre à toutes les opinions, tous les intérêts à se connaître et à transiger en travaillant ensemble. Guizot échouera à convaincre la Chambre, puisque la modification proposée par la commission est adoptée.

Il avait déjà affronté l'anticléricalisme de la Chambre avec plus de succès dans la discussion du budget de 1832 où il combattait, le 16 février<sup>338</sup>, un amendement et un sous-

---

<sup>337</sup> *H. p.*, t. II, p. 53-54.

<sup>338</sup> *H. p.*, t. II, p. 380-392.

amendement proposant une réduction des bourses dans les séminaires. Il s'agit d'un discours important dans la mesure où il est l'occasion, pour Guizot, d'exposer sa conception du rôle de la religion dans le régime issu de la révolution de Juillet, conception opposée à la *doxa* du moment et qui l'oblige à un long développement. Certes, il ne se fait pas d'illusion sur le rôle et les dispositions du clergé « dans la lutte pour l'établissement d'un gouvernement libre » et invoque son expérience personnelle (l'hostilité du clergé à son égard sous la Restauration), qui le rend par ailleurs insoupçonné de complaisance. Il comprend que, en raison de l'hostilité du clergé à l'égard des institutions nouvelles, « la France ait, contre une grande partie du clergé des motifs fort naturels de rancune et de des raisons fort légitimes de défiance ». Mais il faut laisser les souvenirs du passé pour tenir compte des intérêts et des besoins du présent : la Chambre est maintenant le pouvoir prépondérant et elle doit penser et agir en gouvernement, ce qui l'amène à une nouvelle formulation de la question du clergé : quel mal doit craindre le gouvernement constitutionnel du clergé et quel bien peut-il en recevoir ? D'une part, la situation du clergé a changé : comme pouvoir politique, sa défaite est complète ; des opinions fort différentes se manifestent en son sein qu'il ne faut pas traiter de la même manière, la « masse ecclésiastique » étant tranquille et pacifique ; les principes de l'Église, qui croit que la religion a une existence séparée de la politique, et ceux du nouveau régime, qui sépare vie civile et vie religieuse et admet que l'Église a toujours une mission à remplir, sont en conformité. Consacrer ce principe serait non pas attaquer l'ordre constitutionnel mais établir un point de contact entre cet ordre et l'Église.

D'autre part, le clergé est utile pour le gouvernement : face aux deux fanatismes, révolutionnaire et contre-révolutionnaire, le nouveau régime n'a à opposer que des convictions morales et politiques « molles et incertaines » et s'appuie sur l'amour de l'ordre et « un certain instinct de moralité, d'honnêteté et de justice ». Or, la religion nourrit, fortifie et répand dans les masses l'amour de l'ordre et l'instinct des honnêtes gens :

C'est par là qu'indépendamment de tout pouvoir politique, la religion est un principe éminemment social, l'allié naturel, l'appui nécessaire de tout gouvernement régulier<sup>339</sup>.

De plus, la religion donne à tout gouvernement un caractère d'élévation et de grandeur qui manque trop souvent sans elle. Donc le gouvernement issu de la révolution de Juillet doit rechercher l'appui de la religion, pas seulement par le respect extérieur, mais en montrant sa bienveillance à son égard. En ce qui concerne l'amendement lui-même, la réduction proposée ne correspond à aucune véritable évaluation chiffrée des besoins. Elle coïncide, de plus, avec d'autres amendements qui s'en prennent au clergé : le clergé ne peut y voir une intention bienveillante. On parle du retour du concordat de 1801 mais ce concordat était un retour à la religion, une reconstruction de l'établissement religieux pour soutenir l'établissement social. On fait donc aujourd'hui exactement le contraire « par des amendements misérables » (le qualificatif

---

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 387.

suscite des protestations vives). Le gouvernement de Juillet doit faire preuve des mêmes qualités que Napoléon – et Guizot fait appel ici à l'opinion généralement favorable à Napoléon –, et doit s'appuyer sur le clergé pour fonder véritablement le gouvernement constitutionnel. Or, les bourses dans les séminaires sont une preuve de la bienveillance du gouvernement et de la Chambre pour l'établissement religieux. À la suite de ce discours, l'amendement fut rejeté.

Autant Guizot s'efforce d'aller contre l'anticlérisme de la Chambre pour fonder de nouveaux rapports entre l'Église et l'État, autant Thiers, qui partage cet anticlérisme, n'hésite pas à s'en servir et à réveiller à plusieurs reprises, en particulier, la vieille hostilité contre les Jésuites. C'est le cas, par exemple, dans son discours du 17 mars 1834, contre les associations où il utilise cette hostilité pour entraîner toutes les associations dans le même désaveu :

Vous vous souvenez tous qu'une société célèbre, celle des jésuites... (*Interruption.*), qui était profondément antipathique à la France, et non pas seulement à ce qu'on appelle les philosophes, mais au clergé lui-même, au bon clergé, à celui qui ne veut pas faire de la religion un moyen de puissance politique, qui avait été autrefois attaquée par la magistrature, qui avait été foudroyée par ses arrêts ; que cette société rentra à une époque où rentraient tant de mauvaises choses. (*Rires prolongés et interruption.*)

Un cri unanime s'éleva dans toute la France contre cette société ; on l'attaqua, non pas seulement comme une association monastique défendue par les lois et la constitution, on l'attaqua comme association politique, et on lui dit (je citerai tout à l'heure des textes authentiques qu'on ne démentira pas), on lui dit : « Le gouvernement ne peut pas souffrir à côté de lui un gouvernement occulte qui a sa milice, qui a ses impôts, qui a un autre chef que le chef de l'État, qui a un autre but que le but assigné dans les institutions du pays ; le gouvernement ne peut pas souffrir qu'un autre gouvernement vienne se placer, s'établir à ses côtés<sup>340</sup>. »

L'anticlérisme de la majorité de l'auditoire est lié à son hostilité virulente à tout ce qui peut rappeler la Restauration. Alors que Guizot, défendant sa théorie du minimum révolutionnaire, ne peut jouer des passions hostiles à la Restauration, Thiers n'hésite pas à les exciter pour parvenir à ses fins. Par exemple, dans son discours du 5 janvier 1833 sur l'arrestation de la duchesse de Berry, il fustige « cette dynastie [...] étrangère pour la France, non pas depuis vingt à trente ans, mais depuis un siècle » et poursuit avec une amplification sur ce thème – « elle s'est enfermée dans un palais au milieu des désordres de toute nature, pour y maudire le génie de la France et ses progrès ») – qui se termine par cette injonction : « Qu'elle reste donc dans le sein de l'étranger, qui est plus sa patrie que la France; ce n'est pas nous qui la lui avons faite, mais c'est la destinée des Stuarts qui a été, qui sera toujours la sienne. (*Bravos unanimes...Sensation prolongée*<sup>341</sup>.) » Le mouvement d'indignation, fondé sur le lieu commun (au sens cicéronien du terme) révolutionnaire du traître à la patrie, du roi de l'étranger, produit son effet et révèle le consensus

---

<sup>340</sup> *D. p.*, t. II, p. 259-260. Plus loin, Thiers parle du « jésuitisme », puissance « la plus détestée » sur laquelle s'appuyait la Restauration.

<sup>341</sup> *D. p.*, t. I, p. 517.

de la Chambre sur ce thème « porteur ». Le discours du 31 décembre 1834, qui répond à Berryer dans le débat sur la construction d'une salle provisoire pour la Chambre des pairs (qui doit lui permettre de juger les accusés des émeutes d'avril), est entièrement fondé sur l'indignation contre la Restauration :

[...] la monarchie que nous avons défendue, c'est la monarchie sans le pouvoir absolu, sans les caprices de la cour, sans l'influence des prêtres, des mauvais prêtres donnés pour précepteurs à l'héritier du trône ; la monarchie sans pacte avec la Sainte-Alliance, sans l'effusion de sang de nos plus illustres guerriers [...]. Mais la légitimité qu'on vante, qu'on élève, qu'on dit clémente par essence, par nature, par un droit tout divin, quel usage a-t-elle fait de ce beau privilège de la clémence ? Vous souvenez-vous, messieurs, qu'une épouse infortunée se jeta à ses pieds et en fut durement repoussée ? Que demandait-elle ? La vie de son époux, de son époux, jeune militaire qui avait commis une erreur, sans doute, mais qui méritait l'indulgence. (*Bravo ! bravo*<sup>342</sup> !)

Et il récapitule ainsi les griefs contre le régime honni :

Ainsi, sécurité, vous ne l'avez pas donnée, car vous êtes tombés trois fois ; clémence ! vous avez versé le sang, et refusé d'écouter les mères ; dignité ! vous vous êtes donnés à garder à l'étranger. [...] si la France est difficile à gouverner [...]. Si l'ordre lui paraît despotisme, si la modération envers l'étranger lui est suspecte de servilisme, c'est votre faute et non la nôtre. (*Bravo ! bravo*<sup>343</sup> !)

En d'autres circonstances, lorsqu'il lui a fallu, le 2 février 1832, s'opposer à la révision des pensions, Thiers a eu bien du mal à combattre, cette fois, la volonté de revanche de son auditoire qui veut sanctionner tous ceux qui ont participé aux guerres de Vendée ou ont émigré.

Si dans la *doxa* de l'époque, la Restauration est le régime détesté, l'Empire, en revanche, et plus particulièrement Napoléon, jouissent d'un crédit indiscutable et qui unit l'opinion par delà les oppositions idéologiques. Nous avons vu plus haut Guizot présenter la politique religieuse de Napoléon comme un modèle. Quant à Thiers, qui ne fait pas mystère de son admiration pour le grand homme et pour son œuvre, il est une fois de plus en phase avec l'opinion générale et cherche souvent à tirer parti de ce sentiment très généralement favorable à l'Empire et au souvenir de sa grandeur. Le 5 mars 1833, par exemple, dans un autre discours sur la révision des pensions, il se fonde sur la fierté partagée des victoires de Napoléon pour défendre sa position :

Je demanderai si aujourd'hui quelqu'un oserait proposer d'aller dire à un soldat d'Austerlitz ou de Wagram : Vous avez erré à une époque de votre vie, nous vous retirons votre pension. Nous croyons pouvoir mettre au défi les meilleurs patriotes d'aller rappeler à cet homme qu'il a servi dans la Vendée. Ici

---

<sup>342</sup> *D. p.*, t. II, p. 452-453. Le « jeune militaire » auquel Thiers fait allusion est vraisemblablement le maréchal Ney.

<sup>343</sup> *Ibid.*, p. 456-457.

donc je vous enferme dans un cercle dont vous ne pouvez sortir<sup>344</sup>.

Présenter un projet de loi comme dans la continuité de l'œuvre de Napoléon, comme Thiers le fait pour le projet consacré à la bibliothèque royale le 31 mai 1833, est un argument recevable :

J'ajouterai que le dernier projet réunit à l'avantage de présenter un local très-convenable pour la Bibliothèque celui d'achever un des plus beaux plans et d'accomplir une des pensées de Napoléon.

(Une longue sensation succède à cette improvisation<sup>345</sup>.)

Car l'Empire représente tout à la fois la fidélité à l'héritage de 1789 et la fierté nationale qui constituent également le fond idéologique commun de l'auditoire des hommes de sens. On ne saurait réduire, en effet, cet auditoire à une classe égoïste, soucieuse uniquement de ses intérêts, et à qui suffirait une argumentation utilitariste, fondée sur une évaluation arithmétique des avantages et des pertes. Si l'auditoire n'est pas celui des hommes éclairés qui ne se déterminent qu'en fonction du bien public, il n'est pas non plus celui qui ne cherche qu'à satisfaire ses intérêts particuliers. « L'âme a besoin d'exaltation », écrivait Madame de Staël. L'auditoire des hommes de sens a donc besoin également d'idéaux et de grands sentiments. La tâche des orateurs, s'ils veulent convaincre, est alors de concilier ce que les valeurs qui sous-tendent la *doxa* peuvent avoir de contradictoire.

### 3. Le conflit des valeurs ou comment concilier ordre et liberté

La vision simplificatrice souvent retenue de la monarchie de Juillet et entretenue par les pamphlétaires et les critiques du régime pourrait laisser penser qu'il suffirait aux orateurs d'argumenter selon le lieu de l'utile pour atteindre un auditoire uniquement attaché à ses intérêts<sup>346</sup>. C'est, par exemple, ce que Cormenin dit explicitement lorsqu'il oppose l'éloquence adressée au peuple qui doit parler « de patrie, de justice et de liberté » à celle destinée à « une

---

<sup>344</sup> *D. p.*, t. II, p. 9.

<sup>345</sup> *D. p.*, t. II, p. 141.

<sup>346</sup> Le trop fameux « Enrichissez-vous » de Guizot participe aussi de cette caricature du régime. P. Rosanvallon a rappelé que Guizot ne prononça jamais cette formule de façon aussi lapidaire. On ne la trouve que dans deux discours : dans l'adresse d'août 1841 à ses électeurs de Lisieux (« Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne ») et dans le discours du 1<sup>er</sup> mars 1843 à la Chambre des députés. Ce discours est une réponse à ceux qui demandent un élargissement des droits politiques : « ne poursuivez donc plus, pour le moment, la conquête des droits politiques [...] à présent, usez de ces droits ; fondez votre gouvernement, affermissiez vos institutions, éclairez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition morale et matérielle de notre France : voilà les vraies innovations » (*H. p.*, t. IV, p. 68). L'enrichissement est lié, d'une part, à l'acquisition des droits politiques, d'autre part à l'enrichissement général de la nation. On ne saurait donc le réduire à la satisfaction d'intérêts purement égoïstes.



assemblée d'hommes riches, blasés sur les émotions de l'âme aussi bien que sur les jouissances de l'esprit et des sens » dont il dresse le portrait :

La plupart ont servi plusieurs gouvernements, prêté plusieurs serments et traversé plusieurs fortunes ; véritables malheureux qui n'ont plus les illusions de la jeunesse, de la vertu et de la liberté ! leur cœur s'est flétri, leur vie s'est usée. Ceux qui ont beaucoup de bien et d'or sont tourmentés, moins du désir de gagner que de la peur de perdre ; ceux qui ont des emplois veulent les garder ; ceux qui n'en ont pas veulent qu'on leur en donne. Dans cette disposition d'esprit, les gouverneurs de Chambres n'ont que trois ressorts à faire jouer : l'égoïsme, la cupidité et la peur, et c'est avec ces trois ressorts qu'ils tiraillaient les bras et les jambes de tant de pauvres marionnettes<sup>347</sup>.

Dans cette éloquence fondée uniquement sur les passions égoïstes, il ne peut y avoir de conflits de valeurs. Il n'y en aurait pas davantage, d'ailleurs, si on substituait à cette assemblée d'individus égoïstes la conception libérale selon laquelle les individus en quête de profit et guidés par l'intérêt personnel contribuent au bien-être général, conception qui réconcilie la satisfaction des intérêts privés avec l'intérêt général<sup>348</sup>. La finalité des conduites humaines se confond avec celle de l'État dont le rôle est simplement de permettre le libre jeu de la confrontation des intérêts privés. Il suffit alors à l'orateur de convaincre en proposant comme but final l'utilité de l'individu. Dans le monde régi par les lois du marché, il n'y a pas non plus de conflit de valeurs.

Pourtant, la réalité n'est pas aussi simple et l'orateur sait qu'il ne peut proposer comme but unique à son public la satisfaction de ses intérêts. Guizot le dit très clairement dans son discours du 16 février 1832 :

L'humanité ne se passe pas longtemps de grandeur ; elle a besoin de se voir elle-même grande et glorifiée; et permettez-moi d'ajouter que le gouvernement qui prétendrait se fonder uniquement sur le bien-être matériel du peuple s'abuserait étrangement. Sans doute, le bien-être des masses, l'amélioration progressive de leur condition, est la base de tout gouvernement légitime et libre ; mais les masses ont d'autres besoins que le bien-être; elles ont besoin de grandeur; et j'insiste sur ce point qu'il est important pour la révolution de Juillet de ne pas se brouiller avec tout ce qu'il y a de grand et d'élevé dans le monde. (*Très-bien, très-bien*<sup>349</sup> !)

---

<sup>347</sup> *Livre des orateurs*, t. I, p. 34-35.

<sup>348</sup> Conception qu'illustre également la morale de Franklin qui propose comme idéal l'enrichissement. R. Rémond commente : « Spécifiquement bourgeoise, cette assimilation de deux systèmes de valeurs, vertu et richesse. [...] Cette justification morale de la richesse, c'est la nouveauté la plus notable de la morale de Franklin par rapport à la sagesse antique ou même à ce fonds de sagesse commune à toutes les sociétés rurales où l'argent n'est pas l'objet d'une préoccupation aussi vive. Bourgeois aussi ce penchant à tout compter, cette spontanéité à tout ramener, les actes moraux y compris, à une mesure arithmétique » (« La morale de Franklin », *op. cit.*, p. 210).

<sup>349</sup> *H. p.*, t. I, p. 388.

C'est à la religion qu'il pense ici pour apporter cette grandeur dont l'humanité a besoin. Mais son propos est plus général et il est d'autres grandeurs, par exemple la grandeur nationale, que l'orateur peut et doit proposer à son auditoire s'il veut le convaincre. Or, on le voit bien dans le propos de Guizot, la grandeur se distingue du bien-être matériel et a à voir avec la gloire, qui n'est pas loin de l'honneur. Le nouveau régime ne saurait donc se fonder uniquement sur l'utile et ignorer l'honnête. Or, à partir du moment où on veut se réclamer des deux valeurs, il faut parvenir à les concilier : il ne faut pas « se brouiller, dit Guizot, avec tout ce qu'il y a de grand et d'élevé dans le monde ».

### *Les différentes formulations du conflit de l'utile et de l'honnête*

On constatera, dans un premier temps, que le conflit de l'utile et de l'honnête, que nous avons identifié comme un caractère central du genre délibératif, se retrouve, dans un grand nombre de discours, exprimé comme tel : même si les formulations qu'en proposent les orateurs peuvent varier, l'opposition entre deux ordres de valeurs apparaît très clairement. En voici une première version chez Guizot :

Nous nous sommes aussi souvenus que l'honorable et l'utile, en pareille matière, n'est pas de commencer, mais de finir<sup>350</sup>.

La citation peut paraître anodine : il ne s'agit là que d'une demande de crédit pour des travaux publics, mais elle témoigne de la persistance des catégories rhétoriques de l'utile et de l'honnête devenu « l'honorable » dans le vocabulaire du temps. La formulation des deux valeurs est plus significative lorsqu'elle clôt le discours, comme c'est le cas dans le discours du 11 juin 35 sur la dette américaine :

[...] il importait à l'honneur comme à l'intérêt du pays qu'il fût adopté par les Chambres et reçût sa complète exécution<sup>351</sup>.

L'utile est devenu cette fois « l'intérêt » et « l'honneur » a remplacé l'« honorable »<sup>352</sup>. Les deux valeurs se déclinent encore sous d'autres formes. Par exemple lorsque Guizot, défendant la garantie de l'emprunt grec, s'oppose à l'abandon de la politique suivie de 1821 à 1830 :

[...] vous affaibliriez votre gouvernement, votre pays, votre crédit, votre considération, tout ce qui fait la

---

<sup>350</sup> *H. p.*, t. I, p. 51 (17 août 1830).

<sup>351</sup> *H. p.*, t. II, p. 419 (Chambre des pairs).

<sup>352</sup> On retrouve chez Rémusat le même couple de termes dans un passage de ses *Mémoires* consacré à la question d'Orient. Parlant du pacha d'Égypte, il écrit : « ni l'honneur, ni l'intérêt ne permettraient à la France de sacrifier un client qui avait presque toujours déféré à ses conseils, dont l'existence importait à sa politique, et qui pouvait d'ailleurs opposer une résistance formidable » (*Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. III, p. 278).

**force** et la **dignité** des nations. (*Une sensation prolongée succède à ce discours*<sup>353</sup>.)

ou lorsque, parlant de l'expédition du Tage, décidée par Casimir Périer, il l'inclut dans ces questions qui ont été décidées par la force et n'ont pas amené de guerre générale :

Je m'étonne, messieurs, que des amis de leur pays, des amis de la civilisation viennent se plaindre de ces faits nouveaux, de ces nouveaux procédés entre les États, si **honorables** et si **avantageux** pour les peuples et pour la civilisation<sup>354</sup>.

On retrouve chez Thiers l'expression des deux valeurs, par exemple dans le discours sur le budget des dépenses de 1832 :

Garantissons-nous de ces dépenses que l'**honneur**, que la **sûreté** nationale n'exigeraient pas<sup>355</sup>.

dans le discours sur les attributions des maires :

C'est nous qui sommes les apôtres de la véritable unité, de cette unité qui fait la **gloire** et la **force** de notre gouvernement<sup>356</sup>.

ou dans le discours sur le budget de l'Algérie :

[...] le gouvernement persiste à regarder l'occupation d'Alger comme une chose **grande**, comme une chose **utile** pour la France, et à laquelle il serait non seulement **malheureux**, mais **déshonorant** de renoncer. (*Très-bien ! très-bien ! bravo ! Mouvement prolongé d'assentiment*<sup>357</sup>.)

La politique extérieure est un domaine plus particulièrement sensible aux questions d'honneur et de grandeur : tout ne s'y joue pas uniquement en termes de puissance militaire, surtout pour la France qui doit compter davantage sur sa diplomatie que sur ses forces pour retrouver une place dans le concert des nations. Or, si la France a perdu sa puissance, elle a pour elle la grandeur de son passé et les valeurs de 1789 qu'elle représente, en particulier celle de la liberté<sup>358</sup>. Et en même temps, elle ne saurait déchoir par rapport à ce passé glorieux ni renoncer à

---

<sup>353</sup> *H. p.*, t. II, p. 167 (20 mai 1833).

<sup>354</sup> *H. p.*, t. II, p. 178 (11 juin 1833).

<sup>355</sup> *D. p.*, t. I, p. 295 (31 décembre 1831).

<sup>356</sup> *D. p.*, t. II, p. 236 (28 février 1834).

<sup>357</sup> *D. p.*, t. III, p. 501-502 (9 juin 1836).

<sup>358</sup> Tocqueville montrera, dans son discours sur la question d'Orient du 30 novembre 1840, à quel point cet héritage est une donnée importante du rapport des forces en Europe : « la France ne possède pas, à l'heure qu'il est, dans l'Europe, les forces matérielles qu'elle avait jadis. Et cependant la France veut rester au premier rang, elle le veut et elle a raison de le vouloir ; mais qu'est-ce qui l'y maintient ? Est-ce sa force matérielle ? Je ne le crois pas, elle a diminué ; qu'est-ce qui l'y maintient donc ? une seule chose : l'opinion qu'on a d'elle. (*Sensation*) » (*Écrits et Discours politiques*, t. III, vol. 2, p. 291). Nous y reviendrons.

retrouver un rôle à la mesure de son destin. C'est pourquoi en matière de politique extérieure, Guizot et Thiers ne peuvent abandonner le terrain de l'honneur. Ainsi Guizot, lorsqu'il répond à Thiers sur les affaires de l'Algérie et plus particulièrement sur la question de l'armée française, se place à la fois sur le terrain de la force et sur celui de l'honneur :

Si on signale quelques désordres, quelques excès particuliers, [nos soldats] sauront qu'on les signale pour faire sentir à l'armée tout entière qu'elle a des vertus civiques, des vertus humaines à déployer, aussi bien que des vertus militaires, et qu'elle est appelée à faire **honorer** partout, en Afrique comme en Europe, le nom français, aussi bien qu'à faire respecter la **puissance** française. (*Très-bien ! bravo*<sup>359</sup> !)

Thiers, parlant sur le budget des affaires étrangères le 6 mars 1832, s'efforce également de montrer qu'il n'est question de céder ni sur l'honneur, ni sur les intérêts de la France :

La France, je le répète, a déclaré qu'elle se ferait l'appui de la liberté dans le monde, qu'elle se mêlerait par conséquent des intérêts des peuples voisins, à la condition, bien entendu, de le faire convenablement, à la condition de respecter les traités et les droits fondés sur ces traités, de négocier loyalement, et de ne recourir aux armes que lorsque ses **intérêts** ou son **honneur** l'exigeraient impérieusement.

Et il peut conclure :

Nos négociations ont été heureuses, notre attitude est **respectable**, (Aux extrémités : *Non ! non !*) et notre avenir est plus **assuré**. (*Nouvelles dénégations*<sup>360</sup>.)

Le gouvernement a gagné en sécurité (qui est du domaine de l'utile) sans sacrifier l'honneur, puisqu'il est respecté.

Même si la politique extérieure est le domaine où il faut veiller le plus à ne pas céder sur l'honneur, la volonté de concilier l'utile et l'honnête se manifeste aussi dans la politique intérieure. Ainsi, Guizot, dans la discussion sur les fonds secrets du 24 mars 1836, argumente systématiquement selon les deux lieux de l'utile et de l'honnête :

[...] quand le pouvoir a été ébranlé et abaissé, ce qui importe par-dessus tout à la société, à ses **libertés** comme à son **repos**, à son avenir comme à son présent, c'est de raffermir et de relever le pouvoir, de lui rendre de la **stabilité** et de la **dignité**, de la **tenue** et de la **considération**.

Et il déclare nécessaire de poursuivre la même politique en rappelant les deux buts :

[...] ce seront là les progrès véritables, les véritables services rendus à la révolution de Juillet, que j'aime et que j'honore autant que qui que ce soit dans cette Chambre, mais que je veux voir ferme, digne, sage, pour son **salut** et pour notre **honneur** à nous, à nous tous. (*Vives acclamations*<sup>361</sup>.)

---

<sup>359</sup> *H. p.*, t. II, p. 476 (10 juin 1836).

<sup>360</sup> *D. p.*, t. I, p. 435 et 447.

<sup>361</sup> *H. p.*, t. II, p. 459.

Quant à Thiers, il termine ainsi son discours de justification sur l'arrestation de la duchesse de Berry :

Voilà, messieurs, les projets des partis, et aujourd'hui que tous les esprits reviennent au repos, que Paris est dans la satisfaction de voir disparaître ces troubles périodiques qui l'alarmaient, vous-mêmes vous feriez renaître un pareil scandale, un pareil danger ! Non, j'en ai la conviction, la France, son **repos**, sa **dignité**, vous sont trop chers pour les exposer à une situation aussi déplorable. (*Très-bien ! très-bien*<sup>362</sup> !)

Voici, au terme de ce passage en revue des différentes formulations de l'utile et de l'honnête, la récapitulation des termes utilisés :

utile	honnête
intérêt	honneur
salut	dignité
puissance	considération
force	grandeur
sûreté	gloire
repos	
stabilité	
assuré	respectable
avantageux	honorable
≠ malheureux	≠ déshonorant

D'un côté les valeurs de conservation, celles qui permettent d'argumenter en fonction du salut de la cité ou de l'augmentation de sa puissance ; de l'autre, les valeurs de l'honneur, au nom desquelles on ne peut renoncer à l'estime, à la considération et même à la gloire. Avant d'examiner plus précisément comment Guizot et Thiers parviennent à cette conciliation des valeurs qu'ils revendiquent, il faut nous arrêter un moment sur le mot « intérêt », omniprésent dans les discours mais avec des significations différentes.

---

<sup>362</sup> *D. p.*, t. I, p. 526-527 (5 janvier 1833).

## *Intérêt et intérêts*

On ne saurait prétendre rendre compte ici de tous les emplois d'un mot dont les usages sont aussi multiples. La difficulté à en cerner tant les emplois que les significations vient du fait qu'il touche à la fois à la morale, à la politique et l'économie et que dans cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les différents champs ne sont pas clairement distingués dans l'usage du mot. Ainsi, dans le *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques*, déjà évoqué, le mot *intérêt*, après un article consacré à l'intérêt au sens financier, est défini comme un terme de morale dans un article qui englobe ensuite l'usage du mot en politique :

En Morale, l'intérêt est un principe d'action qui s'accorde quelquefois avec le devoir, mais qui le plus souvent s'y oppose, et qui, en aucun cas, ne peut le remplacer. Il n'en a pas le caractère obligatoire ; il n'est pas, comme lui, universel, immuable, désintéressé. En puisant ses motifs d'action dans les divers jugements d'utilité, dans celui du mérite ou du démérite, il nous fournit les deux règles de l'intérêt bien entendu, qui se rapporte au bien-être de l'individu ou à celui des masses : de là l'*intérêt personnel* et l'*intérêt général*. Le premier, se dénaturant facilement, conduit à l'amour du plaisir et à l'égoïsme : Aristippe et Épicure chez les Anciens, chez les Modernes Hobbes, Bentham, et, en général, toute doctrine qui met en doute la réalité d'une autre vie, sont des organes de l'intérêt personnel. L'intérêt général, avec un caractère plus noble, puisqu'il se rattache au principe d'expansion, ne peut pas davantage remplacer la morale du devoir, comme le prouvent le système de la *sympathie* d'Adam Smith, celui de la *bienveillance*, de Ferguson, et encore bien plus le système de l'*intérêt politique* ou *salus populi suprema lex*. Si ces doctrines ne peuvent pas être la base de la Morale, elles aident cependant à l'accomplissement des devoirs sociaux, et à développer chez l'individu l'amour de ses semblables<sup>363</sup>.

On lit, dans cet article, toutes les réticences de la morale traditionnelle devant la remise en cause de ses catégories que représentent la réflexion politique sur l'intérêt public engagée au siècle précédent<sup>364</sup>, la théorie économique libérale et la pensée utilitariste anglo-saxonne. Quels rapports la morale entretient-elle avec la politique et avec l'économie ? Comment penser les relations de la morale individuelle avec la morale publique et le rapport des intérêts particuliers et de l'intérêt général ? Comment la politique peut-elle prendre en compte les conflits d'intérêt ? C'est l'ensemble de ces questions que les différents emplois du terme *intérêt* dans les discours permettent de mettre en évidence, emplois mouvants dont les orateurs savent jouer pour défendre leur position et redéfinir les valeurs qui sous-tendent leur vision politique.

Dans un premier emploi, que nous avons pu observer dans les exemples précédents, le mot *intérêt* est employé tantôt au singulier, tantôt au pluriel pour contrebalancer l'*honneur*. Il

---

<sup>363</sup> *Op. cit.*, p. 1090.

<sup>364</sup> Sur cet aspect, voir de P. Rosanvallon « L'utilitarisme français et les ambiguïtés de la culture politique pré-révolutionnaires (position d'un problème) », dans *The French Revolution and the creation of modern political culture*, vol. 1 : *The Political Culture of the Old Regim*, *op. cit.*, p. 435-440.

désigne, dans ce cas-là, le profit attendu ou les avantages matériels : pour un pays, les avantages économiques, la bonne administration et la recherche de la prospérité financière à l'intérieur, la puissance militaire, l'expansion territoriale et donc la mesure de sa force et de son influence à l'extérieur. C'est dans la sphère des intérêts matériels que se place Thiers lorsqu'il s'oppose à la décentralisation, dans son discours du 6 mai 1833, soucieux de l'équilibre des finances des communes :

Tous les jours on nous parle des **intérêts matériels** du pays ; eh bien, messieurs, c'est de ces intérêts qu'il s'agit ; ne les sacrifions pas ; préservons-les des atteintes d'un coup qui leur serait si fatal<sup>365</sup>.

Aux *intérêts matériels* s'opposent alors les *intérêts moraux*<sup>366</sup>, opposition dont Chateaubriand s'est attribué la paternité dans les *Mémoires d'outre-tombe* :

[...] sous la date du 5 décembre 1818, *le Conservateur* contenait un article sérieux sur la morale des intérêts et sur celle des devoirs : c'est de cet article, qui fit du bruit, qu'est née la phraséologie des *intérêts moraux* et des *intérêts matériels*, mise d'abord en avant par moi, adoptée ensuite par tout le monde<sup>367</sup>.

Cette opposition est intéressante parce qu'elle montre bien que le mot *intérêt* est en train de s'affranchir du sens négatif qui était le sien dans le domaine de la morale pour en venir progressivement à désigner, de manière neutre, tous les intérêts sociaux, économiques et politiques, qu'il appartient au pouvoir politique de prendre en compte. Cependant, l'opposition *intérêts matériels/intérêts moraux* est pour l'heure une reformulation du conflit de l'utile et de l'honnête. Et si Guizot reproche à la Restauration de n'avoir pas su préserver les intérêts matériels, c'est aussi parce que cette incapacité a engagé l'honneur du pays :

[...] chose singulière, au moment même où les prétentions du pouvoir devenaient exorbitantes, où il aspirait à cette souveraineté absolue, illimitée, qui n'appartient à personne, il montrait en même temps la **faiblesse** et l'**incapacité** la plus entière ; plus ses prétentions croissaient, moins sa force était grande. Il était d'une incapacité non-seulement nuisible aux **intérêts** du pays, mais de cette incapacité qui offense, qui humilie la **dignité** des peuples qui la voient régner sur eux. Le pays était blessé en même temps dans son **honneur** par les prétentions du pouvoir absolu, et dans sa dignité actuelle par le spectacle de l'**impéritie** à laquelle il était en proie. (*Marques d'adhésion*<sup>368</sup>.) »

---

<sup>365</sup> *D. p.*, t. II, p. 87. Il dira encore le 7 mai 1833, toujours sur le même sujet : « La Restauration a respecté les intérêts matériels, et vous allez détruire l'administration qui les a fait prospérer ? » (*Ibid.*, p. 105).

<sup>366</sup> Dans son discours du 21 décembre 1831, Guizot cite Mauguin : « M. Mauguin vient de nous dire : Vous parlez toujours des intérêts matériels, et vous négligez les intérêts moraux » (*H. p.*, t. I, p. 360). Voir *infra* pour le commentaire de ce passage.

<sup>367</sup> *Mémoires d'outre-tombe*, troisième partie, livre 25. Chateaubriand reproduit ensuite l'article en question.

<sup>368</sup> *H. p.*, t. I, p. 159.

D'après Guizot, non seulement la Restauration a échoué sur les deux terrains, celui des intérêts et celui de l'honneur, mais l'incapacité du gouvernement a été telle que ses conséquences ne sont pas mesurées uniquement en pertes matérielles : elles ont atteint la dignité du peuple. La sphère des intérêts et celle de l'honneur ne sont pas séparables.

Dans ce qu'on peut considérer comme une spécialisation de l'usage précédent, le terme *intérêt*, employé au pluriel et absolument, désigne, dans le vocabulaire de l'époque, l'ensemble de ce qui fait la richesse d'un pays (banque, commerce, industrie). On trouve notamment cet emploi dans un discours un peu particulier de Thiers puisqu'il ne s'agit pas d'une intervention à la Chambre des députés, mais d'un discours adressé aux conseils généraux des manufactures, du commerce et de l'agriculture, à l'ouverture de leur session le 15 février 1833 (Thiers était alors ministre du commerce). Thiers s'adresse à eux en ces termes :

Vous êtes réunis par ordre du roi pour nous donner vos avis sur **les intérêts** de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. [...]

Le système représentatif bien entendu n'est autre chose qu'une consultation perpétuelle de **tous les intérêts**. Pour les étudier et les connaître, le moyen le plus sûr est de les appeler, de leur donner la parole, le plus souvent, le plus diversement qu'il est possible. Tous les intérêts nationaux parlent à la fois et officiellement dans les Chambres ; mais avant de les écouter dans cette région élevée où leurs vœux se généralisent et se changent en lois, il faut les chercher ailleurs, il faut s'être rapproché d'eux, il faut les avoir consultés, entendus de près, et individuellement. [...] c'est pour cela qu'ont été donnés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, les trois conseils dont vous êtes membres.

[...] Mettre **les intérêts** en présence et leur donner la parole est non-seulement un moyen de les connaître, mais c'est aussi un moyen de les concilier. Les intérêts, quand ils restent muets, demeurent inconnus au gouvernement, et inconnus pour eux-mêmes ; alors ils se jalouent, se font une guerre sourde, et demandent les uns contre les autres des tarifs et des prohibitions. Au contraire, mis en présence, ils apprennent bientôt à se connaître, à se supporter, à se faire des concessions ; [...].

C'est dans cette vue, messieurs, que le gouvernement vous a réunis : vous représentez **les trois plus grands intérêts** de l'État<sup>369</sup>.

Avec ces « intérêts », on est cette fois dans la sphère de l'économie : il n'y a pas de conflit de valeurs mais des conflits d'intérêts. Tout se joue en terme d'avantages escomptés et donc d'utilité, le système représentatif n'étant que le moyen de représenter ces intérêts et d'arbitrer entre eux pour les concilier.

Mais hors de cet emploi bien défini et hors du système d'opposition *intérêt/honneur*, le mot *intérêt* a tout un *continuum* de significations et d'emplois, et tout d'abord un emploi dans son sens le plus général de « ce qui importe » à quelqu'un ou quelque chose. Ainsi, lorsque Thiers

---

<sup>369</sup> *D. p.*, t. I, p. 542-543.



s'oppose, dans son discours du 16 janvier 1833, à l'abaissement du cens pour l'élection des conseils généraux, il dit, invoquant l'exemple de la garde nationale :

[...] je pourrais citer telle localité où, pour avoir été trop loin, on a rencontré des citoyens qui n'ont pas intérêt à défendre l'ordre public<sup>370</sup>.

Et Guizot, le 20 octobre 1831, lorsqu'il demande un crédit pour secourir la classe ouvrière, déclare :

[...] il est du devoir et de l'intérêt de la propriété de venir au secours des classes laborieuses<sup>371</sup>.

La société est vue comme un ensemble d'intérêts, intérêts qui ne sont pas toujours d'ordre matériel, comme le montre l'exemple suivant où Guizot fait de la gloire un objet d'intérêt au même titre que la prospérité :

[...] les peuples sont destinés à vivre laborieusement, à courir des dangers, à s'imposer de lourds fardeaux, dans l'intérêt de leur prospérité matérielle et de leur gloire.

Et, ajoute Guizot, tranchant le conflit des valeurs au profit de la gloire, « il y a des cas où il faut même sacrifier sa prospérité intérieure, pour son éclat et son agrandissement<sup>372</sup> ». D'autres intérêts se révèlent contradictoires avec la conception du régime. C'est le cas notamment de ceux que défend le parti républicain qui s'appuie sur « toutes les passions, tous les intérêts, toutes les opinions hasardeuses, bonnes ou mauvaises, sincères ou fausses, généreuses ou égoïstes, tout ce qu'il y a de novateur et d'aventureux dans la société ». Or :

[...] de ces principes, de ces forces, il ne peut sortir aucune paix, ni au dedans ni au dehors. Il y a sans doute là de quoi surveiller les intérêts de la liberté et du perfectionnement social, mais il n'y a pas de quoi fonder et soutenir un gouvernement régulier<sup>373</sup>.

Le conflit d'intérêts repose en réalité ici sur un conflit de valeurs, conflit entre les valeurs révolutionnaires et celles de la politique de résistance.

La diversité des intérêts se retrouve aussi à l'extérieur. C'est ainsi que Thiers, dans son discours du 6 mars 1832 sur le budget des affaires étrangères, réfute l'objection selon laquelle la paix n'a été maintenue que parce que les puissances n'avaient pas « intérêt à » la guerre :

Assurément, messieurs, je ne crois pas que ce soit le gouvernement français qui ait créé à Berlin, à Saint-Petersbourg, à Vienne et à Londres, les intérêts qui réclament la paix. Le gouvernement n'a pas créé

---

<sup>370</sup> *D. p.*, t. I, p. 535.

<sup>371</sup> *H. p.*, t. I, p. 327.

<sup>372</sup> *H. p.*, t. I, p. 201 (27 janvier 1831).

<sup>373</sup> *H. p.*, t. I, p. 253 (30 mars 1831).

ces intérêts et ne le pouvait pas. Son mérite à lui et à la Chambre, qui s'est associée à ses paroles, c'est d'avoir reconnu ces intérêts, c'est d'avoir su voir que l'Europe avait besoin de la paix et la voulait<sup>374</sup> [...].

Tous ces intérêts ne sont pas cependant sur le même plan et c'est une hiérarchie des intérêts qui se dessine à travers les discours. La première et la plus répandue est, bien sûr, celle qui subordonne les *intérêts particuliers* aux *intérêts généraux*. C'est tout d'abord un élément de l'*èthos* de l'orateur que de poser, dans l'exorde, qu'il ne recherche aucun profit personnel, c'est-à-dire, généralement, qu'il n'a aucune ambition ministérielle, et n'est guidé que par l'intérêt général. Les demandes d'explication après une crise ministérielle favorisent une telle mise au point. C'est ce que fait Guizot :

Je demande à la Chambre d'écarter sur-le-champ toute considération, toute question personnelle ; je n'ai pas coutume, la Chambre me fera, j'en suis sûr, l'honneur de me croire, de m'établir sur ce terrain. J'ai défendu la politique qui a prévalu depuis six ans ; je l'ai défendue comme simple député, sans y avoir aucun intérêt. Comme ministre, j'ai aidé, il m'est permis de le dire, aidé M. Casimir Périer à faire prévaloir cette politique<sup>375</sup> [...].

C'est un élément permanent de l'*èthos* de l'orateur de rappeler qu'il parle dans l'intérêt général comme le fait Thiers dans l'exemple suivant :

Ce n'est pas dans notre intérêt ministériel que je vais parler ; c'est dans l'intérêt général, c'est dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt de l'unité du gouvernement<sup>376</sup>.

De même qu'il doit dire qu'il s'élève au-dessus des attaques personnelles et des rivalités individuelles ou partisans :

---

<sup>374</sup> *D. p.*, t. I, p. 448-449 (6 mars 1832).

<sup>375</sup> *H. p.*, t. II, p. 448 (24 mars 1836). Et également Thiers : « S'il ne s'agissait que de notre intérêt personnel... (*Interruption.*) Je déclare à la Chambre que, si je monte à la tribune, c'est seulement pour prendre acte que j'ai voulu défendre jusqu'au bout le système que nous avons suivi, système, système qui, dans notre opinion, est le seul salutaire au pays. Je ne viens pas ici défendre ma portion de pouvoir ; tout le monde sait bien que des hommes qui se respectent, qui sont dans la situation où nous nous trouvons, ne viennent pas prendre la parole à la face de leur pays pour eux-mêmes. (*Bruit, vive interruption*) », *D. p.*, t. II, p. 430 (6 décembre 1834). Dans un autre discours (t. I, p. 501, 29 novembre 1832), Thiers ridiculise la tentative de disqualification opérée par ses adversaires au nom de l'intérêt du pays : « Une si faible différence sur un point pareil ne peut pas constituer, d'un côté, des hommes brûlants de patriotisme, et de l'autre des intrigants qui, dévorés d'ambition, ne songent qu'à leurs intérêts, et veulent plonger le pays dans l'indigence » (Thiers vient de montrer que les économies budgétaires proposées par l'opposition auraient été minimes).

<sup>376</sup> Thiers, *D. p.*, t. II, p. 57 (6 mai 1833).

[Je] rentrerai le plus tôt possible dans un sujet plus digne de vous et de nous ; je veux parler du système de gouvernement et des intérêts généraux de la France<sup>377</sup>.

La subordination de l'*intérêt local* à l'*intérêt général* est une autre façon de traduire cette hiérarchie des intérêts. Ainsi, Thiers répond, à propos de la loi des douanes, à ceux qui, comme Lamartine, défendent les intérêts de leur département :

L'honorable M. de Lamartine, dont je connais le désintéressement, mais qui peut se piquer aussi de quelque patriotisme pour la localité qu'il représente, l'honorable M. de Lamartine a laissé voir tout le sens de son opinion, et il l'a parfaitement motivée par les derniers mots qu'il a ajoutés en faveur des vignobles. Je n'en fais pas reproche à M. de Lamartine ; les députés sont députés de la France pour les intérêts généraux, et, à l'égard des intérêts matériels, ils sont députés de leur département. Je les respecte infiniment... (*Bruits divers.*)

M. VIVIEN. — Les intérêts matériels sont aussi des intérêts généraux.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Je dis, messieurs, que je reconnais à MM; les députés le double titre de représentants de la France et de représentants de leur département. [...] Comme membre du gouvernement, je représente non pas les intérêts d'une localité, mais les intérêts de toute la France, et, quand des localités viennent ici élever une voix accusatrice contre telles industries, je demande la permission, en les écoutant, de ne partager aucune de leurs vues isolées, personnelles, souvent égoïstes. (*Très-bien ! très-bien*<sup>378</sup> !)

Thiers et Guizot sont tous deux très attachés à la centralisation. Mais alors que Guizot, surtout soucieux de limiter l'extension de la capacité électorale, distingue les petites communes, où « l'intérêt local est le seul dont on s'occupe », des grandes villes comme Paris ou Lyon, où les intérêts locaux touchent « de plus près aux intérêts généraux<sup>379</sup> », Thiers voit dans les intérêts locaux en général des intérêts égoïstes :

Messieurs, vous ne cessez de nous recommander l'économie, et vous avez raison ; mais, tandis que vous refusez à l'État la faculté de dépenser, et cela parce que l'État dépense pour tout le monde, lorsqu'on agit dans l'intérêt d'une commune, on accorde presque toujours la dépense ; car dépenser pour la commune, c'est dépenser souvent moins pour la commune que pour soi ; par exemple, pour un chemin vicinal qui mène au château<sup>380</sup>.

---

<sup>377</sup> Thiers, *D. p.*, t. I, p. 469 (29 novembre 1832).

<sup>378</sup> *D. p.*, t. III, p. 357 (3 mai 1836).

<sup>379</sup> *H. p.*, t. I, p. 215 (8 février 1831, projet de loi sur l'organisation municipale).

<sup>380</sup> *D. p.*, t. II, p. 242 (3 mars 1834).

Pour lui, seul l'État est impartial « parce qu'il échappe entièrement à l'influence des préjugés et des intérêts locaux<sup>381</sup> ».

Plus que les intérêts locaux, ce que Guizot craint, c'est que triomphent les intérêts particuliers de certains groupes aux dépens des intérêts généraux, que ces groupes soient des groupes sociaux :

Un gouvernement n'est pas appelé à faire triompher tel ou tel ordre de personnes, mais à faire prévaloir certains principes, certains intérêts généraux, et c'est pour lui une bonne fortune quand il peut attirer à ces intérêts des défenseurs pris dans tous les rangs de la société. (*Nouvelle et vive adhésion*<sup>382</sup>.)

ou des partis politiques :

C'est à nous surtout à élever la voix des intérêts généraux au-dessus des coteries et des factions, toutes les fois que la France des coteries et des factions travaille à dominer la France. Je dis que nous sommes aujourd'hui dans une de ces situations<sup>383</sup>.

Et Thiers doit également montrer, lorsqu'il défend l'hérédité de la pairie, qu'il n'y a pas de risque de « voir les intérêts généraux du pays contrariés par les intérêts isolés de ces quelques individus » et empêcher « l'abolition de certains abus dommageables au pays<sup>384</sup> ».

Le gouvernement représentatif est ce qui permet le passage du multiple à l'un, des intérêts à l'intérêt, l'intérêt national, l'intérêt du pays, l'intérêt général ou l'intérêt public selon les appellations<sup>385</sup>. La Chambre traite « les intérêts de 32 millions d'hommes<sup>386</sup> », les députés sont les « représentants des intérêts nationaux [...] chargés de parler au nom du peuple<sup>387</sup> » : on est dans la logique de la représentation politique. Mais, curieusement, chez Guizot, le pluriel répugne à devenir singulier :

Un orateur accusait hier le ministère de chercher à contenter tout le monde, et de ne s'occuper que

---

<sup>381</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>382</sup> *H. p.*, t. I, p. 61 (27 août 1830).

<sup>383</sup> *H. p.*, t. I, p. 341 (16 novembre 1831).

<sup>384</sup> *D. p.*, t. I, p. 166.

<sup>385</sup> Ce gouvernement est également présenté par Guizot et Thiers comme une transaction entre deux grands intérêts qui s'opposent : intérêts de conservation et d'innovation pour Guizot, de progrès et de stabilité pour Thiers, intérêts qui sont eux-mêmes une première généralisation des multiples intérêts présents dans la société (voir les deux discours sur l'hérédité de la pairie).

<sup>386</sup> Thiers, *D. p.*, t. I, p. 172.

<sup>387</sup> Guizot, *H. p.*, t. I, p. 348.

des intérêts privés. Messieurs, c'est chose impossible, je le sais fort bien, que de contenter tout le monde ; mais il faut chercher aussi à ne pas mécontenter tout le monde. (*Très-bien, très-bien.*) C'est là le premier devoir d'un gouvernement, et on sert en cela l'intérêt général, car l'intérêt général n'est autre chose que la collection des intérêts privés, qu'il faut consulter tous et ménager continuellement. Eh bien ! c'est le devoir de la Chambre, c'est sa mission de penser à toutes choses, de ménager tous les intérêts, de se les concilier tous, autant qu'il est en son pouvoir<sup>388</sup> [...].

Il n'y a donc pas réduction à l'un dans le gouvernement représentatif selon Guizot mais addition d'intérêts. C'est pourquoi Guizot parle plus souvent **des** intérêts généraux que de **l'**intérêt général : ne définit-il pas la souveraineté du peuple comme « le gouvernement des intérêts généraux, par opposition au gouvernement de tels ou tels intérêts privés<sup>389</sup> » ? Mais comment produire alors de l'unité avec une « collection d'intérêts » ? Il faut asseoir le gouvernement représentatif sur « les hommes prudents, raisonnables, qui représentent la masse de la société et ses principaux intérêts légitimes », intérêts qui sont les « intérêts de la famille, de la vie privée<sup>390</sup> ». La force de la révolution de Juillet, dit encore Guizot, « consiste dans sa parfaite conformité avec les intérêts et les sentiments généraux de la France ». Mais ces intérêts et ces sentiments généraux sont en réalité ceux de la classe moyenne :

Nous pouvons, nous devons, en toute occasion, manifester hautement notre sympathie et celle de la France pour la révolution de Juillet. Nous devons en appeler, toutes les fois que nous en sentirons le besoin, à ces intérêts et à ces sentiments généraux avec lesquels elle est en pleine sympathie.

De leur nature, ces intérêts sont tranquilles et silencieux ; ils n'interviennent pas d'eux-mêmes et spontanément partout où leur présence serait nécessaire, c'est à nous à les appeler, toutes les fois que notre révolution est menacée, à les faire parler, toutes les fois qu'il sera bon de faire entendre leur voix<sup>391</sup>.

Les intérêts de la classe moyenne sont donc les seuls légitimes et les seuls à pouvoir représenter les intérêts généraux du pays. L'intérêt général ne fait pas disparaître les intérêts particuliers puisqu'il y a identité entre cet intérêt et les intérêts particuliers de la classe moyenne<sup>392</sup>. Dans la

---

<sup>388</sup> *H. p.*, t. I, p. 412 (11 mars 1832).

<sup>389</sup> *H. p.*, t. II, p. 346 (2 janvier 1835).

<sup>390</sup> *H. p.*, t. II, p. 197 (6 janvier 1834).

<sup>391</sup> *H. p.*, t. I, p. 341 (16 novembre 1831).

<sup>392</sup> P. Rosanvallon, étudiant la conception qu'a Guizot d'un gouvernement libre, montre que son principe d'unité est « d'un autre type que celle que produit la volonté générale, puisqu'elle repose sur l'intérêt social (dont les classes moyennes sont les dépositaires). Dans cette perspective, le gouvernement s'identifie à un parti de classe, il prend figure de parti social central. [...] La distinction parti/gouvernement est ainsi abolie : c'est la pointe de la pensée de Guizot. C'est le parti, forme, voix et conscience de la classe, qui est le moyen par lequel société et gouvernement s'identifient l'un à l'autre dans une coïncidence des intérêts et non pas des volontés » (*Le Moment Guizot, op. cit.*, p. 51).

conception idéale que s'en fait Guizot, il ne devrait pas y avoir non plus de conflit de valeurs puisque ces « principaux intérêts légitimes » ne recherchent que le « calme » et la « sécurité pour être libres ». La réalité étant bien sûr plus complexe et les intérêts de la classe moyenne plus divergents qu'il n'y paraît, Guizot devra s'employer à concilier l'ordre et la liberté pour son auditoire.

### *Le lieu du possible : valorisation de la prudence*

Car les choix que doit faire le nouveau régime sont d'emblée conflictuels : comment assumer le choix de l'ordre à l'intérieur et de la paix à l'extérieur lorsqu'on se réclame des valeurs de 1789 ? Avant même de chercher à concilier des valeurs contradictoires, le premier effort des orateurs du parti de la résistance est d'argumenter selon le *lieu du possible*, lieu premier de toute délibération, puisque, si ce qui est proposé est impossible, il n'est plus nécessaire d'en débattre. Il s'agit donc de discréditer le discours adverse en le renvoyant dans le champ de l'utopie et des chimères et d'occuper le terrain du possible devenu celui de la prudence. Nous avons vu déjà Guizot taxer de « chimère » et de « folie » les idées du parti républicain<sup>393</sup>, de « rêves philanthropiques » les idées socialistes ou encore de « chimérique » et de « funeste » l'idée d'intervenir dans les relations entre la propriété et le travail (tandis que le projet de loi proposé, lui, « est dans le vrai<sup>394</sup> »). À Lamartine qui lui reproche de ne pas avoir tenu, en matière d'instruction publique, les promesses de la révolution de Juillet, il répond le 8 mai 1834 :

[...] notre imagination veut des résultats soudains, gigantesques : elle veut que les gouvernements procèdent comme les dieux d'Homère, qu'ils fassent un pas et qu'ils aient parcouru la terre. Cela ne se peut, messieurs, ce sont les révolutions qui procèdent de la sorte [...] et n'accomplissent souvent que des destructions. [...] les gouvernements procèdent lentement, sensément, en mesurant chaque jour le possible, et en n'entreprenant que ce qui se peut chaque jour.

Il est libre aux philosophes, aux poètes, de se jeter dans le champ illimité de la pensée. Cela est interdit aux gouvernements<sup>395</sup>.

Le lieu du possible permet ainsi de refuser toute proposition audacieuse, toute réforme d'envergure, renvoyées du côté de l'imagination, coup bas, qui plus est, envoyé à l'orateur-poète.

Plus que Guizot encore, Thiers prétend parler au nom de la *réalité* contre l'*imagination* (« Nous nous attachons moins aux rêves de l'imagination qu'à la réalité<sup>396</sup> ») et se situer dans le

---

<sup>393</sup> Discours du 11 août 1831, analysé *supra*.

<sup>394</sup> Discours du 20 octobre 1831, t. I, p. 325 et 327, voir *supra*.

<sup>395</sup> *H. p.*, t. II, p. 239-240.

<sup>396</sup> *D. p.*, t. I, p. 370-371.

champ du possible : « Nous ne promettons au pays que le possible<sup>397</sup> », déclare Thiers à propos de la Pologne. Les opposants, en revanche, ont des « idées folles et chimériques<sup>398</sup> », « demandent l'impossible » ; ce sont des « hommes qui ont rêvé des utopies<sup>399</sup> », tandis que Thiers fait partie de ceux qui ne sont « jamais sortis du vrai, du possible et du juste<sup>400</sup> ». Il propose également une autre formulation du lieu du possible : l'opposition *théorie/pratique*. La voici utilisée à propos de la loi des douanes :

[...] nous ne sommes pas ici pour ce que j'ai appelé les théories, les théories que, je le répète, les hommes de gouvernement ne doivent pas suivre ; nous sommes ici pour la pratique ; [...]

l'honneur des théories ne me fera jamais sacrifier des intérêts connus, des intérêts positifs, avérés, des intérêts qui s'affirment par une population heureuse, tous les jours croissante, et par des chiffres comparatifs<sup>401</sup> [...].

L'opposition entre la théorie, qui est du domaine de la spéculation, et la pratique, qui affronte la réalité, se double d'une opposition entre honneur et intérêts matériels : car l'honneur, nous l'avons déjà vu, ne renvoie pas seulement à des vertus, mais aux grands idéaux de 1789, tandis que les intérêts « positifs » sont du domaine de l'utile<sup>402</sup>. Il s'agit donc ici pour Thiers de substituer le lieu du possible aux lieux de l'utile et de l'honnête et d'en faire non seulement un fondement pour la délibération mais aussi une valeur.

Contre ceux qui veulent refaire le monde en bâtissant des théories ou en imaginant des utopies, le lieu du possible débouche alors sur un éloge de la prudence, qui est la mesure du possible et donc du politique. La politique, dit Guizot le 5 décembre 1834, n'est pas de la scolastique, elle « part de certaines idées générales et se meut dans la sphère de ces idées avec largeur et liberté : elle sait qu'on ne déduit pas rigoureusement toutes les conséquences ; elle sait s'adapter aux circonstances, aux événements ; elle sait attendre<sup>403</sup> ». On retrouve là une nouvelle formulation de la *phronésis* aristotélicienne. Ainsi, être dans la réalité pour Guizot, c'est non

---

<sup>397</sup> *D. p.*, t. II, p. 200 (8 janvier 1834).

<sup>398</sup> *D. p.*, t. I, p. 456.

<sup>399</sup> *Ibid.*, p. 503.

<sup>400</sup> *D. p.*, t. II, p. 310.

<sup>401</sup> *D. p.*, t. III, p. 357-358 (3 mai 1836).

<sup>402</sup> On retrouve le même jeu d'opposition dans le discours du 8 janvier 1834 mais concernant cette fois la politique étrangère : « Si nous avions voulu faire de la politique de principe, on nous aurait traité d'insensés, on nous aurait mis au ban de l'Europe ; mais nos intérêts, les intérêts français, nous appelaient à intervenir en Suisse ; nous sommes intervenus, et par notre diplomatie et par nos armes, au lieu de nous occuper d'utopies à quatre cents lieues de notre royaume, et d'y sacrifier des milliers d'hommes » *D. p.*, t. II, p. 200.

<sup>403</sup> *H. p.*, t. II, p. 305.

seulement refuser les idées folles, mais c'est aussi accepter de voir les dangers, c'est faire de la peur une qualité politique qui s'appelle la prudence :

[...] il faut avoir peur [des passions populaires] ; mais c'est là la peur prudente, la peur politique sans laquelle on n'est pas digne d'intervenir dans les affaires de son pays.

Voilà celle que nous avons, je ne dis pas excitée, mais que nous avons soigneusement éclairée, avertie, toutes les fois que nous avons cru voir quelque péril. Nous sommes les sentinelles de l'État : c'est notre devoir de crier très-fort quand un danger se laisse entrevoir, sans nous inquiéter des conséquences qui peuvent en advenir pour nous-mêmes, ni des luttes dans lesquelles une pareille prévoyance et de tels avertissements donnés au pays pouvaient nous engager.

Ce que vous appelez la peur, nous l'appelons la prudence ; ce que vous appelez la peur, nous l'appelons la prévoyance : ce sont les premières lois de la sagesse politique, nous n'y manquerons jamais<sup>404</sup>.

La peur, état négatif, est ainsi inversée en prudence, loi de la sagesse politique, inversion des signes qui permet de faire de la prudence la valeur par excellence du nouveau régime. Thiers procède à la même inversion :

Nous avons parlé de prudence, nous n'avons pas dit que nous eussions peur. [...] La prudence n'est pas la peur. Mais savez-vous ce que nous redoutons ? c'est le désordre : non que nous ne soyons prêts à le braver, sans hésiter jamais, toutes les fois qu'il se montrera, mais nous le redoutons pour le pays, et nous ne voulons pas l'y exposer<sup>405</sup>.

Mais il est conscient que ce travail d'inversion ne va pas de soi. Que la prudence recherche la sécurité contre le risque et relève de l'utile, c'est indéniable, mais la prudence a beau être une vertu, et donc relever également de l'honnête sur le plan des vertus privées, elle manque de grandeur pour un État, surtout lorsqu'elle conduit à refuser la guerre et qu'on la met en regard des grandes victoires de Napoléon :

Nous en convenons, il y a pour la simple prudence moins d'éclat, moins de gloire, mais il y a pourtant quelque peu d'honneur. Quand je me rappelle tout ce qu'on disait naguère de l'homme qui a le mieux caractérisé le système de prudence dont je veux parler aujourd'hui, de l'illustre Périer ; quand je me rappelle les attaques violentes dont il était l'objet, les calomnies odieuses qui lui ont été prodiguées, et que je vois, aujourd'hui que la tombe s'est refermée sur lui, le changement de langage qui s'est opéré à son égard, je me dis qu'il y a pour un homme de cœur, de sens, de prudence, qui n'est ni un vainqueur ni un grand homme, mais un bon citoyen, qu'il y a quelque peu d'honneur, quelque peu d'estime à recueillir, lorsqu'il a le courage de braver les injustices des partis. (*Vive adhésion aux centres*<sup>406</sup>.)

---

<sup>404</sup> *H. p.*, t. II, p. 318-319.

<sup>405</sup> *D. p.*, t. I, p. 539 (16 janvier 1833).

<sup>406</sup> *D. p.*, t. I, p. 493-494 (adresse de 1832, 29 novembre 1832).



Si la prudence ne donne pas la gloire, elle est cependant honorable, à la différence des projets des « charlatans politiques ». Le discours se clôt donc sur la prudence :

Quant à présent, nous déclarons que nous nous sommes toujours guidés sur la nécessité, sur les circonstances ; nous n'avons rien voulu briser, rien voulu détruire ; et presque toujours, et autant que nous l'avons pu, nous avons consulté la prudence. (*Marques nombreuses d'approbation*<sup>407</sup>.)

### *Le conflit ordre/liberté, nouvelle forme du conflit de l'utile et de l'honnête*

Cet « infatigable travail d'inversion des apparences » en quoi consiste, selon Pierre Rosanvallon<sup>408</sup>, la pédagogie politique de Guizot et, nous l'avons vu également, de Thiers, nous allons le retrouver avec le conflit de l'utile et de l'honnête dans lequel il s'agit toujours de ne pas renoncer à l'honnête pour l'utile, c'est-à-dire, le plus souvent, à la liberté pour l'ordre, le conflit ordre/liberté étant alors la forme que prend le plus souvent le conflit des valeurs. Il y a, pour concilier ces valeurs, plusieurs moyens : l'orateur peut soit tenter de préserver l'une et l'autre de ces valeurs, soit inverser leur signe ou contester la valeur invoquée par l'adversaire.

Le premier moyen consiste en effet à montrer qu'on joue toujours sur les deux tableaux, qu'on préserve à la fois l'honneur et l'intérêt du pays. D'où les couples de termes que nous avons relevés au début de cette partie. L'exemple suivant, tiré du discours que prononce Thiers le 8 janvier 1834 sur la politique étrangère, montre bien le terrain sur lequel le parti de la résistance doit faire porter sa défense. Thiers aborde la question de l'Italie :

Messieurs, je ne veux pas affliger cette **généreuse** Italie ; personne ne lui porte plus d'intérêt que moi, personne n'a souhaité avec plus d'ardeur dans ses jeunes ans qu'il pût y avoir une Italie mais, si cette nation n'a pas obtenu la même chose que la Belgique, que la Suisse et que l'Espagne, [...] c'est que d'imprudents amis l'ont excitée trop tôt à s'insurger ; et, si on ne l'avait pas jetée sur les baïonnettes autrichiennes, auxquelles elle n'était pas en état de résister, si l'on s'était contenté de laisser faire le temps et la civilisation, peut-être serait-elle aussi en progrès. La faute n'en est pas à nous, mais à ceux qui ont voulu contre **son intérêt**, contre la raison, la pousser dans une carrière où elle n'était pas encore capable d'entrer<sup>409</sup>.

L'adjectif « généreux » qui qualifie l'Italie relève du lieu de l'honnête car être généreux, étymologiquement, c'est être de bonne race, et donc noble, c'est-à-dire porté par des valeurs qui font rechercher l'honneur et la gloire plus que la puissance matérielle. Pour un peuple, être généreux, c'est être capable de risquer sa vie pour défendre l'idée qu'on se fait de sa patrie. Or,

---

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 505.

<sup>408</sup> *Le Moment Guizot, op. cit.*, p. 290.

<sup>409</sup> *D. p.*, t. II, p. 202-203.

depuis 1789, l'amour de la patrie et celui de la liberté sont indissolublement liés : les rois et les princes n'ont que des intérêts de dynastie ou de famille, seuls les peuples libres sont animés par l'amour de la patrie. L'Italie qui veut se libérer de l'Autriche et faire son unité est donc animée de passions nobles et Thiers rappelle que ces idéaux sont aussi les siens (il rappelle l'**ardeur** de ses jeunes années). Mais le principe de prudence s'oppose à la réalisation immédiate de cette entreprise, prudence fondée sur l'intérêt et la raison : le temps et la civilisation amèneront plus sûrement la liberté de l'Italie. Thiers pourrait en rester là, opposant l'intérêt à l'honneur, la raison aux passions généreuses. Mais ce serait adopter un discours réaliste qui n'est pas en phase avec une grande partie de l'auditoire et laisse trop de place aux critiques de l'opposition<sup>410</sup>. C'est pourquoi il continue :

Ce sont ces faux amis du peuple qu'il faudrait démasquer ; car, si les rois ont eu longtemps leurs flatteurs, les peuples ont maintenant leurs courtisans, qui les égarent. On a égaré la malheureuse Italie, messieurs ; l'honorable M. Périer, dans une de ses fougues pour la liberté, s'est hâté d'aller à Ancône. Eh bien, on a blâmé cette expédition, car on blâme ce que le gouvernement fait pour la **liberté** aussi bien que ce qu'il fait pour l'**ordre**.

Le gouvernement n'a pas renoncé à la liberté : l'expédition d'Ancône le prouve et c'est même Casimir Périer qui est le seul véritable défenseur de la liberté, lui qui agit, qui est capable aussi de passion (« da une de ses fougues pour la liberté ») au lieu de tromper par la parole. Après avoir justifié également la politique suivie à l'égard de l'Allemagne, Thiers peut conclure ce passage de son discours en associant l'intérêt et l'honneur :

Il faut donc convenir que, dans toutes ces circonstances, nous avons suivi **noblement**, pour l'**intérêt** de notre pays, la marche que tous les libéraux de l'Europe auraient pu souhaiter. (*Très-bien*<sup>411</sup> !)

Le deuxième moyen de ne pas laisser à l'opposition tout l'honneur d'argumenter selon ... l'honneur, est d'inverser les signes des valeurs en faisant de l'utile une valeur honorable ou encore en montrant que l'honneur n'est pas là où on pouvait penser qu'il était. On en donnera six

---

<sup>410</sup> En revanche, vis-à-vis des autres pays européens, il faut tenir le langage de l'intérêt et éviter avant tout celui de la liberté qui provoquerait immédiatement une alliance contre la France. C'est ce que montre Thiers, dans le même discours, à propos de la Belgique : « comme c'était au nom d'un intérêt bien senti, non pas au nom de la propagande, que nous tenions ce langage, on l'a trouvé juste [...]. Et nous ne nous sommes pas servis des traités de 1815, nous nous sommes appuyés sur la justice, la loyauté et le bon sens. Nous disions hautement qu'en faisant une contre-révolution en Belgique on tendrait aussi à opérer chez nous une contre-révolution. Nos justes réclamations ont produit leur effet » (*ibid.*, p. 197). Les pays étrangers peuvent comprendre l'argument selon lequel la France entend préserver sa propre sécurité et peuvent d'autant plus l'entendre que la France s'abstient de remettre en cause les traités de 1815, d'où le lieu du juste que Thiers adjoint en renfort à celui de l'utile.

<sup>411</sup> *Ibid.*, p. 204.

exemples, empruntés aux différentes questions où se manifeste le plus ouvertement le conflit des valeurs.

Le premier exemple est tiré du discours de Guizot du 21 décembre 1831. À l'opposition qui, par la voix de Mauguin, a utilisé le conflit des valeurs pour attaquer la politique du gouvernement, Guizot répond :

M. Mauguin vient de nous dire : Vous parlez toujours des intérêts matériels, et vous négligez les intérêts moraux; vous faites appel aux sentiments égoïstes, à la crainte, à la faiblesse; vous n'invoquez pas les nobles sentiments, les passions désintéressées. Messieurs, cela n'est pas ; il y a plus de moralité dans le bon ordre et dans la paix que dans toutes les effervescences du monde.

*Aux centres.* – très-bien, très-bien !

Premier moment : Guizot refuse d'assimiler sa cause uniquement à celle des intérêts matériels. L'ordre et la paix ne visent pas seulement à faire prospérer les richesses du pays : ils relèvent également de la morale. Deuxième moment :

M. GUIZOT. – Je dirais plus : s'il y a des sentiments généreux qui sont suspects, qui alarment, à qui la faute ? Qui les a décriés depuis quarante ans ? Que d'abus on en a faits ! À quels mensonges n'ont-ils pas servi ! Quels malheurs en ont été la suite ! Voilà la véritable cause qui décrie l'enthousiasme des sentiments généreux ; c'est à ceux qui les ont rendus suspects qu'il faut s'en prendre, et non pas à nous<sup>412</sup>.

Les valeurs dont se réclament le parti du mouvement ne peuvent plus avoir cours, elles sont, précisément, dévaluées. Comme une monnaie qu'on aurait multipliée sans contrepartie, les valeurs révolutionnaires ne sont plus que fictives. C'est pourquoi il faut trouver un autre enthousiasme pour une autre grandeur, enthousiasme que Guizot et Thiers s'efforcent de susciter chaque fois qu'ils le peuvent pour les valeurs du nouveau régime.

Ainsi, le discours que prononce Thiers, le 30 mai 1833 sur l'achèvement des monuments de Paris, est l'occasion pour lui de promouvoir, tout en prétendant, par prétériorité, ne pas traiter la question, la nouvelle grandeur que le gouvernement entend proposer comme idéal au pays :

Je ne traite pas la question de grandeur, à laquelle la Chambre est sensible autant que Chambre l'ait jamais été ; je me borne à parler de l'intérêt économique. Je ne parlerai pas non plus en homme politique. Si j'abordais les considérations de ce genre, je ferais sentir à la Chambre que, dans tout pays, il doit toujours y avoir un genre de grandeur qu'il faut cultiver. On a reproché souvent au gouvernement de vouloir rabaisser l'esprit de la nation, d'entretenir de mauvais sentiments, de faire aimer la paix par crainte de la guerre. Non, ce n'est pas par ces sentiments de peur qu'on nous reproche que nous avons adopté le système de la paix : c'est parce qu'il nous présentait plus de solide grandeur que le système d'une guerre qui serait devenue universelle. **Quand on n'a pas la grandeur de la guerre, il faut, du moins, donner au pays les grandeurs de la paix.** Ces grandeurs, ce sont elles que nous proposons, c'est-à-dire ce qui

---

<sup>412</sup> *H. p.*, t. I, p. 360.

peut servir d'encouragement aux beaux-arts, à l'industrie. Mais ces considérations sont trop appréciées par chacun des membres de la Chambre pour que j'insiste plus longtemps<sup>413</sup>.

Il faut montrer que la prospérité matérielle participe de la grandeur et n'est pas seulement affaire de calcul. Pour cela, Thiers renverse de nouveau les apparences : aimer la paix, ce n'est pas avoir peur, c'est rechercher d'autres « grandeurs ».

Troisième exemple d'inversion des valeurs : le 23 octobre 1831, dans son discours sur la mobilisation de la garde nationale, Thiers se livrait à une amplification sur la nouvelle gloire offerte par le régime. Il montrait ainsi, par l'exemple du discours, que les gloires militaires ne sont pas les seules qu'on peut grandir par le *pathos* :

Nous vous offrons un moyen plus sûr de fournir des secours au peuple, que de lui présenter des travaux accessoires pendant la mauvaise saison : par la paix, vous ferez sortir les capitaux qui se sont enfouis ; un milliard va sortir de dessous terre et vivifier toutes les branches de l'industrie ; peut-être cet hiver, que vous nous peignez si sombre, sera un printemps pour la prospérité du pays. (Au centre : *Très-bien ! très-bien !*)

Dans toutes les parties de la France le mouvement est déjà donné, et, si de nouvelles défiances ne viennent pas l'arrêter, si les amis du peuple ne lui arrachent pas le pain de la bouche, ce peuple sera bientôt aussi heureux qu'il l'a été pendant les plus belles années de la paix. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Vous aimez le peuple, messieurs ; mais vous aimez aussi la gloire de la France ; eh bien, nous vous offrons une gloire toute nouvelle pour elle, car enfin, si on avait ouvert de nouveau la carrière des armes, qu'aurait-on pu y faire qui n'eût pas été effacé par les triomphes que la France y a déjà obtenus ? Certainement, messieurs, je vois assis là sur vos bancs des officiers du premier mérite ; mais si grand que soit ce mérite, ils n'ont pas la prétention d'égaliser Austerlitz ou Rivoli ? Eh bien, vous ne nous offririez donc qu'une gloire secondaire ! (*Bravos au centre. Murmures à gauche.*)

Nous offrons au monde le spectacle de la France forte et contenue dans la carrière de la liberté ; de la France ne traversant pas la liberté, mais s'y arrêtant doucement et paisiblement ; de la France faisant une révolution sans élever un échafaud, sans faire une seule loi d'exception ! Voilà, nous le répétons, une gloire bien nouvelle, bien pure, bien grande, qu'aucune nation n'a encore obtenue, et que la France a méritée depuis quinze mois ! (*Bravo ! bravo*<sup>414</sup> !)

On ne pourra pas rivaliser avec la gloire militaire de Napoléon : autant chercher une gloire « toute nouvelle », celle de la prospérité triomphante dont Thiers fait le tableau avec des métaphores

---

<sup>413</sup> *D. p.*, t. II, p. 123-124. Après cette parenthèse, Thiers revient à une argumentation fondée sur l'utilité : « Je pense en administrateur ; eh bien, sous ce point de vue, on ne peut contester qu'il est de la plus haute utilité de distribuer en France une somme assez considérable, dont les bénéfices se répartiront entre toutes les provinces et presque toutes les professions. C'est le bien le mieux entendu que l'on puisse faire au pays ».

<sup>414</sup> *D. p.*, t. I, p. 221-222.

d'un goût douteux mais qui ont la vertu de transformer les intérêts matériels (« les capitaux », « un milliard ») en forces de vie et associent la liberté non plus à la guerre mais à la paix. C'est désormais la paix et non la guerre, l'ordre et non la violence qui propageront la liberté par la vertu de l'exemple, « la plus belle des propagandes » :

Si nous avons fait la guerre, le sang inonderait le continent, les peuples seraient sous le joug militaire, et, au contraire, la paix, la prospérité vont introduire la liberté à travers le monde sous les plus attrayantes apparences. (*Applaudissements.*)

Cette liberté, devenue « sage, contenue, bienfaisante » par la vertu réconciliatrice de l'oxymore, c'est aussi celle que célébrait Guizot le 9 novembre 1830 lorsqu'il s'opposait à la peine de mort qui menaçait les anciens ministres de Charles X :

[...] j'ai la conviction profonde qu'il est de l'**honneur** de la nation, de son honneur historique, de ne point verser le sang. (*Sensation.* ) J'ai la conviction qu'après avoir changé un gouvernement, renouvelé la face du pays, c'est une chose misérable, et par conséquent **inutile**, de venir poursuivre une justice mesquine à côté de cette justice immense qui a frappé, non pas quatre hommes, mais un gouvernement tout entier, une dynastie tout entière, tout un ordre de principes. Quand la France s'est fait justice, venir demander un sang qu'il est inutile de verser, cela me paraît mauvais, et je le blâme comme tel. Tout ce dont nous n'avons pas besoin, et un besoin absolu, nous ne devons pas le faire ; mais ce besoin accompli, que la nation consulte ses sentiments de compassion, d'humanité, cette foule de sentiments, en un mot, qui peuvent bien s'éteindre un moment dans le cœur des peuples, mais qui ne peuvent manquer jamais d'y renaître. Toutes les révolutions ont versé le sang, mais trois mois, six mois après, ce sang même a tourné contre elles. Il ne faut pas rentrer dans cette ornière sanglante dont nous sommes sortis, même pendant le combat<sup>415</sup>.

Si Thiers a montré que l'utile, sous la forme de l'ordre et de la prospérité, n'était pas opposé à la grandeur et même pouvait conduire à une nouvelle gloire, Guizot montre qu'un châtement inutile est en même temps déshonorant pour le nouveau régime : son honneur est au contraire de ne pas verser le sang, d'introduire les sentiments d'humanité en politique<sup>416</sup>. La tâche sera plus difficile lorsqu'il s'agira de glorifier la politique de résistance le 12 mars 1834 dans la discussion de la loi sur les associations. Mais Guizot s'y emploie pourtant, faisant de la résistance la seule conciliation possible de l'ordre et de la liberté :

En 1827, j'ai résisté avec la société *Aide-toi* dans l'intérêt de la **liberté**. Plus tard et depuis 1830, j'ai

---

<sup>415</sup> *H. p.*, t. I, p. 148-149.

<sup>416</sup> Thiers, attaqué après les répressions des insurrections d'avril à Lyon et Paris, s'efforcera aussi de montrer que le temps n'est plus aux gouvernements sanguinaires : « Vous employez le mot de violence, vous, monsieur Barrot ! Est-ce que vous avez oublié que le gouvernement de Juillet a été le plus doux, le plus **honnête**, je puis le dire, de tous les gouvernements dont l'histoire fasse mention ? Ce n'est pas pour en faire un mérite aux hommes qui ont conduit les affaires ; ce mérite est à tout le monde, à vous comme à nous, au pays, au siècle. Oui, le siècle ne voulait pas un gouvernement sanguinaire, il ne l'a pas été » (*D. p.*, t. II, p. 365-366).

résisté à la société *Aide-toi* et à ses pareilles, dans l'intérêt de l'**ordre**. Je n'ai fait en cela que ce qu'ont fait la Chambre et la France. La Chambre est remplie d'hommes qui, pendant les dernières années de la Restauration, ont résisté dans l'intérêt de la liberté, et qui depuis ont senti que le danger n'étant plus le même, la conduite devait changer, et ont résisté dans l'intérêt de l'ordre. (*Très-bien !*)

Ce qu'a fait la Chambre, la France l'a fait, les électeurs l'ont fait. C'est l'**honneur** de notre temps, messieurs, que cette double résistance et son double succès. Toutes les petites agitations qui nous travaillent disparaîtront, personne ne s'en souviendra ; il ne restera dans l'histoire que ce grand fait, que Chambres, France, électeurs, gouvernement n'ont voulu accepter ni l'absolutisme ni l'anarchie (*Bravos réitérés*), que dans l'espace de quelques mois, de quelques jours, le bon sens, le courage, le patriotisme et des Chambres, et des électeurs, et de la nation, ont compris que la situation était changée, qu'il fallait changer de conduite, qu'il fallait, je le répète, après avoir résisté, et résisté énergiquement, dans l'intérêt des libertés publiques, résister avec la même énergie dans l'intérêt de l'ordre et du gouvernement. C'est là le **grand** fait, le fait **honorable**, le fait historique de notre temps ; j'y ai pris une petite part, et je m'en fais **gloire**. (*Marques nombreuses d'approbation*<sup>417</sup>.)

La suite du discours s'attachera à montrer que non seulement la résistance n'a pas fait disparaître la liberté<sup>418</sup>, mais que la liberté ne court aucun risque. L'honneur du gouvernement est donc bien d'avoir assuré l'ordre tout en garantissant la liberté.

Plus encore qu'une conciliation des valeurs, ce qu'opère Guizot dans ce discours, c'est leur renversement. Alors qu'on accuse le gouvernement d'aller contre le progrès en restreignant le droit d'association, il montre que le progrès « ne peut s'accomplir qu'au sein de l'ordre » et que le parti qui se prétend « le parti du progrès » est un « vieux parti » qui est incapable d'apporter du nouveau à la société puisqu'il ne fait que reprendre les idées de 1791. Conclusion de ce raisonnement (en partie sophistique puisqu'il assimile « vieux parti » à parti dépassé) :

Le progrès, messieurs, est avec nous. (*Exclamations à gauche... Au centre : Oui ! oui !*) Le progrès est attaché au triomphe de notre cause. Par une bonne fortune rare, mais qui pourtant s'est déjà rencontrée plus d'une fois dans l'histoire des peuples, toutes les bonnes causes sont aujourd'hui ensemble, la cause de la liberté et la cause de l'ordre, la cause de la sécurité et la cause du progrès ; elles sont toutes réunies, confondues dans les mêmes principes, dans la même politique<sup>419</sup>.

---

<sup>417</sup> *H. p.*, t. II, p. 215.

<sup>418</sup> « Malgré tout ce qu'on dit, depuis 1830, de la tyrannie du gouvernement et de la disparition de nos libertés, la liberté est immense parmi nous ; elle est plus grande qu'à aucune autre époque, et que dans aucun pays. » (*Ibid.*, p. 227)

<sup>419</sup> *Ibid.*, p. 229.

Le conflit de valeurs s'abolit dans la politique défendue par Guizot, celle que Pierre Rosanvallon nomme le conservatisme et qui assigne à l'histoire un état politique stable<sup>420</sup>. Le progrès en politique ne peut être que la stabilité, comme Guizot le déclarera le 5 décembre 1834 :

Je dis qu'en faisant ce que nous avons fait depuis quatre ans, nous avons, sinon dépassé, du moins atteint la mesure de ce qui est sage et possible. Je dis qu'il faut nous y renfermer, qu'il faut que la société, si longtemps fatiguée, se repose un peu de ses fatigues au sein de ses droits politiques, et dans la situation politique que nous lui avons faite depuis quatre ans.

Le progrès est désormais d'un autre ordre :

[...] occupons-nous du progrès intellectuel et du progrès industriel, du progrès des lumières et du progrès des richesses. Voilà les deux points sur lesquels j'appelle aujourd'hui toute votre attention : répandez les lumières dans toutes les classes de la société ; augmentez le bien-être général ; c'est là surtout ce dont aujourd'hui la société a besoin<sup>421</sup>.

Guizot reviendra le 24 mars 1836 sur la conception du progrès comme retour à l'ordre, dans un développement qui s'attache à redéfinir les valeurs d'une société où « tout est changé » et où on ne peut donc garder les mêmes schémas de pensée. Une première étape du raisonnement permet de détacher la notion de progrès de celle de marche en avant :

Je ne pense pas, messieurs, et aucun homme de sens ne peut penser que le progrès d'une société consiste à avancer aveuglément et toujours dans le même sens, dans la même voie, sans se demander si c'est la voie qui mène la société à son but, si c'est le véritable progrès qu'elle aurait à faire. Le progrès pour la société, messieurs, c'est d'avancer vers ce dont elle a besoin ; ce dont elle a besoin, c'est de ce qui lui manque. Ainsi, quand la société est tombée dans la licence, le progrès, c'est de retourner vers l'ordre. (*Très-bien ! très-bien !*)

Guizot recourt à un sorite qui décompose la majeure (qui est déjà elle-même une définition argumentative : le progrès pour une société, c'est avancer vers ce dont elle a besoin) en plusieurs propositions imbriquées qui reformulent insensiblement la proposition de départ (ce dont elle a besoin, c'est de ce qui lui manque ; ce qui lui manque, c'est l'ordre) et permettent d'aboutir à la conclusion paradoxale : le progrès, c'est le retour à l'ordre. Cette première inversion de sens, qui transforme la marche en avant en retour à une situation antérieure, donne le cadre du raisonnement et prépare l'inversion des valeurs proprement dite que Guizot développe de la façon suivante :

Quand la société a abusé de certaines idées, le progrès, c'est de revenir de l'abus qu'on en a fait ; le

---

<sup>420</sup> Voir *Le Moment Guizot*, op. cit., p. 278. P. Rosanvallon rapproche Guizot de Marx qui, s'il ne s'accorde pas avec Guizot sur la datation de la clôture de la Révolution, « abolit le politique comme sphère du conflit pour faire entrer l'humanité dans l'ordre de l'administration des choses, c'est-à-dire de la gestion. »

<sup>421</sup> *H. p.*, t. II, p. 307.

progrès, messieurs, c'est toujours de rentrer dans la vérité, dans les conditions éternelles de la société, de satisfaire à ses vrais besoins réels et actuels. Si la société aujourd'hui avait besoin, comme on le lui répète, d'une extension indéfinie, je dirai seulement d'une extension nouvelle des libertés politiques, si c'était là son vœu, son sentiment, son besoin réel, il y aurait progrès à marcher dans cette voie. Mais ce n'est pas là le besoin actuel de notre France. Elle a besoin, messieurs, de s'établir, de s'affermir sur le terrain qu'elle a conquis, de s'éclairer, car les lumières lui manquent ; elle a besoin de s'organiser, de retrouver les principes d'ordre et de conservation qu'elle a longtemps perdus et vers lesquels elle cherche à retourner. Voilà le progrès véritable auquel elle aspire et pour lequel il faut l'aider. (*Très-bien*<sup>422</sup> !)

Le conflit du progrès, conçu par l'opposition de gauche comme l'extension des libertés politiques, et de l'ordre, qui refuse une extension nouvelle de ces libertés, est ainsi évacué par Guizot puisque le « progrès véritable », c'est désormais l'ordre. L'inversion des apparences qui conduit à l'inversion des valeurs se poursuit avec la dénonciation du faux progrès qui mène à la ruine (contraire au lieu de l'utile), seul le vrai progrès assurant la sécurité et la grandeur :

Soyez-en bien sûrs, messieurs, il n'y a pas de progrès pour la Chambre, pas de progrès pour la France à se passionner pour les idées et les pratiques de 1791 ; ce qui fut progrès alors serait aujourd'hui une marche rétrograde ; les besoins qu'on avait alors sont satisfaits aujourd'hui ; les besoins qu'on a aujourd'hui, on ne les avait pas alors. Le véritable progrès pour nous, c'est de donner à la société ce dont elle a besoin aujourd'hui, c'est de la faire marcher dans la voie dans laquelle elle est en arrière, et non de la pousser encore une fois indéfiniment en aveugle, par routine, par préjugé, dans des voies où notre société s'est peut-être déjà trop avancée, et qui la mèneraient à sa ruine, non à sa grandeur. (*Très-bien ! très-bien !*)

Le passage culmine sur cette amplification fondée sur l'indignation contre ceux qui n'ont pas « l'intelligence des temps nouveaux » :

Je repousse donc, je repousse absolument cette accusation de rétrograde intentée contre notre politique. C'est là un anachronisme, une vieille routine ; c'est vous, messieurs nos adversaires, qui vous traînez dans une ornière ; c'est vous qui répétez ce qu'on disait dans d'autres temps, sans vous apercevoir que tout est changé autour de vous, que la société est changée, que ses besoins sont changés. C'est nous qui avons l'intelligence des temps nouveaux. (*Très-bien ! très-bien !*) Oui, messieurs, c'est nous. Je comprends très-bien que vous pensiez autrement, et c'est de quoi je vous accuse. Je vous accuse de n'avoir pas compris ce qui s'est passé en France depuis quarante ans, je vous accuse d'être en arrière. (*Très-bien ! très-bien ! Mouvement prolongé*<sup>423</sup>.)

La suite du discours va s'efforcer d'inverser pareillement, après l'accusation de politique rétrograde, celle de politique de rigueur faite à la politique de résistance en récusant qu'on puisse donner le nom de rigueur « aux idées les plus élémentaires de la loi et de la morale », aux « actes

---

<sup>422</sup> *H. p.*, t. II, p. 449.

<sup>423</sup> *Ibid.*, p. 450.



les plus modérés », au « gouvernement le moins oppressif, le plus patient qui ait jamais existé depuis qu'il existe un gouvernement<sup>424</sup> » : l'ordre n'est pas contraire à la liberté.

Nous développerons plus longuement le dernier exemple d'inversion des valeurs : celui du discours que Thiers a consacré, le 12 mai 1834, aux troubles de Lyon. Car Thiers, alors responsable en tant que ministre de l'intérieur, de la répression des émeutes de février et avril 1834, à Lyon et à Paris, doit lui aussi entreprendre un renversement des valeurs pour faire face aux attaques dont il est l'objet et défendre le choix de l'ordre. Une nouvelle insurrection, associant ouvriers et sociétés républicaines, avait en effet éclaté à Lyon le 9 avril, plus grave que la tentative de grève générale de février, suivie le 13 avril par une insurrection parisienne et par des troubles dans plusieurs villes de France. À Lyon, la lutte avait duré cinq jours tandis qu'à Paris, la reprise en main, préparée par l'arrestation préventive de la plupart des chefs de section de la *Société des Droits de l'Homme*, et la concentration de 40 000 hommes de troupe placés sous le commandement, commun avec la Garde nationale, du maréchal Lobau, avait permis une reconquête rapide des quartiers insurgés, reconquête marquée par l'épisode tristement célèbre du massacre de la rue Transnonain. Tandis que l'instruction et le jugement de ces deux insurrections se préparaient devant la Cour des pairs, le gouvernement avait saisi la Chambre des députés de deux projets de loi ayant pour objet, l'un de déterminer les conditions auxquelles les particuliers pourraient posséder des armes et munitions de guerre, l'autre d'allouer au ministre de la guerre un crédit extraordinaire pour maintenir l'effectif de l'armée à 360 000 hommes (alors qu'il avait été décidé, primitivement, de le réduire). Le deuxième projet fut vivement combattu par Salverte et de Sade, pour qui il n'y avait pas lieu de s'effrayer des événements récents en recourant à des moyens extraordinaires, et surtout par Garnier-Pagès, pour qui la révolution de Juillet n'avait tenu aucune de ses promesses et n'avait pas amélioré la situation des classes ouvrières. Selon lui, on avait beaucoup exagéré la gravité des récents événements de Lyon et si, au lieu de dissoudre la garde nationale de cette ville, le gouvernement lui avait donné mission de rétablir l'ordre, la lutte aurait été moins longue. De plus, les 34 millions de crédits supplémentaires demandés ne pouvaient qu'aggraver les charges du pays et augmenter le mécontentement. Le 12 mai 1834, Thiers répond à ces attaques.

Il commence par réfuter l'idée que les troubles sont dus à l'incapacité du gouvernement d'améliorer la condition de la classe ouvrière en reportant la responsabilité de l'insurrection sur les « anarchistes » : il y a eu un « complot » qui a choisi la ville de Lyon pour agir parce qu'on y trouvait une industrie dominante, avec une population ouvrière qu'on pouvait ainsi plus facilement manipuler. Le gouvernement, informé de ce complot, mais « ménager de la liberté publique » a choisi, en février, de « laisser le mal se produire clairement » avant d'intervenir et a montré « qu'il savait employer les moyens de confiance et de douceur, quand ils étaient

---

<sup>424</sup> *Ibid.*, p. 451.

opportuns et pouvaient être efficaces<sup>425</sup> ». Une première amplification rappelle les valeurs défendues par le gouvernement, c'est-à-dire la grandeur de la prospérité et non la force :

Le gouvernement, quoi qu'on en dise, messieurs, n'a pas le goût du sang ; il n'a pas le goût des batailles, bien qu'on soit venu dire ici que les batailles lui donnent de la force. Ce serait là une bien courte vue, et le gouvernement a des vues plus grandes. Non, messieurs, ces batailles ne font pas plaisir au gouvernement ; ce qui lui fait plaisir, ce qui lui donne une véritable force, c'est le repos des citoyens, ce sont les affaires prospères, c'est le sentiment de sécurité et de bien-être qui en résulte dans tous les cœurs. (*Très-bien ! très-bien*<sup>426</sup> !)

Le but final du gouvernement n'est donc pas seulement l'utilité à court terme, c'est-à-dire sa propre survie, mais l'utilité à plus long terme, c'est-à-dire la prospérité qui concilie l'utilité et l'honneur.

Deuxième temps de la démonstration : une fois rappelées les valeurs défendues par le gouvernement, les opposer à celles de ses ennemis pour montrer que l'honneur n'était pas de leur côté mais bien du côté du gouvernement. Pour cela, Thiers oppose les deux insurrections : celle de février et celle d'avril. En février, le gouvernement n'était en présence que de « l'erreur de la classe ouvrière ». Il a suffi d'attendre que les ouvriers reconnaissent leur erreur et reprennent le travail, ce qu'a fait le gouvernement, évitant ainsi la « collision ». Mais en avril, la situation était différente :

Nous n'étions plus en présence de la classe ouvrière, nous étions en présence de la hideuse anarchie, que nous combattons depuis quatre ans ; elle était là, elle avait convoqué son ban et son arrière-ban ; elle était venue de toutes les parties de la France, elle avait recruté dans les rangs de ces étrangers auxquels nous avons accordé une hospitalité si généreuse, et qui ont poussé l'ingratitude à un point que l'histoire signalera un jour, car à aucune époque la France n'a été plus généreuse, et jamais elle n'a été plus mal payée de ses sacrifices.

Ce jour-là c'était non seulement la levée de boucliers de l'anarchie, c'était quelque chose qui, dans notre pays, est un des attentats les plus graves, c'était la violation de la justice. Messieurs, dans l'état de nos mœurs, dans l'ébranlement de toutes nos institutions, il y a un fait qui honore notre pays, qui prouve que nous avons conservé une foi profonde en quelque chose : c'est le respect pour la magistrature et ses arrêts. Eh bien, on voulait, en avril, débiter dans la carrière de l'anarchie par la violation du sanctuaire de la justice, où se jugeaient quelques mutuellistes arrêtés en février<sup>427</sup>.

Ainsi se met en place une fiction rhétorique, c'est-à-dire une interprétation de la réalité dont l'enjeu, dans ce discours, est de gagner le combat des valeurs. Car le gouvernement ne peut se

---

<sup>425</sup> *D. p.*, t. II, p. 344.

<sup>426</sup> *Ibid.*, p. 345-346.

<sup>427</sup> *Ibid.*, p. 348.

contenter d'être vainqueur sur le terrain et d'avoir maté la rébellion. Les valeurs de la civilisation, celles du gouvernement représentatif et le regard de l'opinion publique imposent une justification permanente du recours à la force, justification qui ne peut se contenter du lieu de l'utile. D'où la « couleur » que donne ici Thiers à son récit de l'insurrection et que prépare le tableau des forces en présence : d'un côté la « hideuse anarchie » qui ne respecte rien, ni le pays qui a accueilli certains de ses représentants, ni même la justice ; de l'autre, la France « généreuse » et qui s'« honore » d'avoir toujours respecté la justice. Le récit que Thiers commence alors n'est plus que la mise en scène de ce combat entre le bon droit et l'anarchie, entre l'honneur et l'infamie. C'est un des rares exemples de narration dans le discours parlementaire, la narration étant en principe réservée au genre judiciaire. Mais ce discours est tout à la fois un plaidoyer et un réquisitoire : il faut juger les vrais coupables au lieu d'accuser le gouvernement. D'où le récit chargé d'établir la « bonne » version des faits. Sans en reprendre toutes les étapes, on peut en citer un passage significatif qui, non seulement disculpe le gouvernement des accusations de provocation et de répression brutale, mais renverse totalement la perspective en transformant les défenseurs de l'ordre en héros :

Un coup de feu fut tiré sur la troupe.

Alors, oh ! alors, quelque douloureux qu'il soit de verser le sang français, les autorités n'hésitèrent pas à faire leur devoir ; elles le firent énergiquement : l'armée aussi a fait le sien, et je dis qu'elle a rempli un très-grand devoir : elle a sauvé le pays. Il est des vérités qu'il faut courageusement établir : la patrie n'est pas seulement dans ce qu'on appelle le territoire en deçà du Rhin et des Alpes ; la patrie est dans l'ordre public, dans les lois, dans les institutions, dans le maintien de la tranquillité publique. On défend sa patrie en défendant les lois, tout aussi bien et avec autant d'**honneur** qu'en défendant le sol sur le Rhin ou aux Pyrénées. (*Vive approbation.*)

Oui, cela est bon à établir ; car **la patrie n'est pas sans l'ordre public**, qui la rend habitable et chère à tous les cœurs.

Je sais qu'on prend fort à tâche aujourd'hui de **déshonorer la guerre civile**, de blâmer l'effusion du sang français, et l'on a raison assurément. Mais, remarquez-le bien, on la blâme amèrement dans ceux qui défendent l'ordre public, et très doucement dans ceux qui l'attaquent ; on déshonore la guerre civile, mais contre ceux qui défendent les lois, non contre ceux qui les attaquent. (*Bravos vifs et réitérés.*)

On a donné des récompenses à nos braves soldats qui ont exposé leur vie pour l'ordre public ; qui, sourds aux suggestions des fauteurs de désordres, n'ont écouté que la voix de leurs chefs, et qui ont bien mérité les décorations qu'on leur décerne. Eh bien, ces décorations, on veut les flétrir, parce qu'elles sont placées sur la poitrine de ceux qui ont combattu l'anarchie !

Heureusement que la conscience publique a honoré les généraux Aymard, Buchet, Fleury ; et ceux qui ont eu le malheur de succomber sous leurs ordres ne sont pas morts moins glorieusement que si c'eût été sur les bords du Rhin.

Voilà le sentiment qu'il faut exciter pour sauver son pays de l'anarchie<sup>428</sup>.

---

<sup>428</sup> *Ibid.*, p. 351-352.

Défendre l'ordre, ce n'est donc pas seulement assurer la sécurité, choisir l'utile aux dépens de l'honorable. Défendre l'ordre, c'est défendre la patrie. Or, défendre sa patrie est honorable puisque c'est mettre l'amour de son pays au-dessus de tout, même de la vie. Donc, défendre l'ordre est honorable. Et le récit peut dérouler la geste héroïque et épique des généraux Aymard, Buchet et Fleury et de leurs soldats<sup>429</sup>. Après avoir glorifié les défenseurs de la patrie, reste à flétrir ses ennemis :

Ces braves de l'anarchie, qu'on vante si fort, étaient derrière des cheminées, des fenêtres, des barricades, et, sans pouvoir être atteints, ils tiraient sur nos jeunes soldats. Certes, si ce sont des gens de cœur parce qu'ils tiraient à couverts, nos jeunes soldats qui marchaient la poitrine nue étaient les vrais braves dans ces combats.... (*Très-bien ! très-bien*<sup>430</sup> !)

L'inversion des valeurs est opérée : les « vrais braves » ne sont pas ceux qu'on croyait. Le discours peut alors passer à la « récrimination », c'est-à-dire reporter l'accusation sur ceux qu'on veut défendre :

Le boulet est allé souvent tomber dans des maisons où il y avait des personnes qui n'étaient pas coupables. Peut-être a-t-il été tué des innocents à Lyon et à Paris ; mais exagérez tant que vous voudrez.

S'il y a eu cinq ou six millions de dommages, portez-les à douze ; s'il y a eu dix ou vingt personnes inoffensives tuées, mettez-en cent.

Ces exagérations, je les accepte. Mais ne voyez-vous pas que ces exagérations retombent sur vos têtes ? [...]

Nous sommes attaqués : le tort n'est pas à nous, qui nous défendons, mais à ceux qui provoquent la violence.

La conscience du genre humain est plus éclairée que vous. Vous avez beau crier, chercher à tromper l'esprit public, le public sait bien que, s'il y a des maux, la faute n'en est pas à ceux qui répriment, mais à ceux qui ont provoqué ces déplorables désordres. (*Très-bien ! très-bien !*)

S'il y a eu des scènes abominables, ce n'est pas du côté des défenseurs de l'ordre public, mais bien du côté des anarchistes. Le capitaine Rey a été tué du soubirail d'une cave. Le jeune Baillot a été frappé par derrière. La guerre qu'on faisait dans Paris était une guerre d'assassinats. Je l'ai vue de mes yeux ; elle était odieuse. On était frappé sans voir l'ennemi<sup>431</sup>.

---

<sup>429</sup> Geste que Thiers poursuivra dans le discours du 16 mai qui demande un crédit pour secourir les victimes des troubles de Lyon : « Il faut, messieurs, que vous sachiez un fait que l'histoire consignera, et qui est l'un des plus beaux faits que l'on puisse citer à l'honneur de l'armée ; il faut que vous sachiez que les soldats qui sont si indignement attaqués, partageaient leurs rations avec les habitants, et que, tout en versant leur sang pour eux, ils leur donnaient encore leurs propres vivres, dans un moment où, par la difficulté des approvisionnements, ils pouvaient être exposés à en manquer. (*Bravos réitérés.*) » (*Ibid.*, p. 374)

<sup>430</sup> *Ibid.*, p. 353.

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 354-355.

Le récit des faits a ainsi, selon Thiers, rétabli la vérité des rôles, et l'amplification, presque une péroraison, qui le termine montre les républicains contraints à l'action violente, perdant « tout sentiment d'humanité et même d'honneur » parce qu'ils sont une « faible minorité dans un pays », et qu'ils veulent cependant le gouverner :

[...] quand un pays est monarchique par nature, par habitude, par goût, et qu'on veut le faire républicain contre tous ses penchants, alors il faut bien suppléer à la force qu'on n'a pas, se mettre derrière des fenêtres, des cheminées, des soupiraux de cave, et faire une guerre odieuse, parce qu'on ne peut pas en faire une ouverte et loyale, à la face du jour. (*Marques nombreuses d'approbation.*) [...]

Quand un parti renferme les destinées du pays, [...] il n'est pas assassin alors, il est généreux, il est héroïque. Mais quand on n'est pas le pays, quand on se fait des illusions, quand on se laisse persuader, par de mauvais conseillers et de déplorables louangeurs, qu'on est la majorité, alors on descend dans la rue sans puissance et sans appui, et on y rencontre pour ses adversaires la garde nationale et l'armée, qui font leur devoir. On se trouve le plus faible parce qu'on est en minorité, on est obligé de descendre à un rôle pour lequel on n'est pas fait : on pouvait être un brave, et on devient l'assassin de Baillot. (*Sensation*<sup>432</sup>.)

La formule finale, qui recherche l'effet, condense toute l'indignation contre les républicains et stigmatise leur déchéance. La fin du discours sera consacrée à une légitimation d'ensemble de la politique de résistance et à une accusation globale contre ceux qui, en critiquant la politique du gouvernement, ont favorisé, « d'une manière plus ou moins directe », l'insurrection. Thiers invite son auditoire à ne pas se tromper de valeurs et donc de coupables :

[...] il ne fallait pas diriger vos critiques contre ceux qui défendent l'ordre, mais contre ceux qui l'attaquent. Il ne fallait pas ne trouver des coupables que dans ceux qui protègent la paix publique, tandis que ceux qui la menacent sont présentés comme des hommes à bonnes intentions, tout au plus comme des jeunes gens égarés et, dans tous les cas, héroïques.

[...] puisque nous sommes devant le pays, puisqu'il faut vous dire la vérité, il ne faut pas que, quand des malheurs ont éclaté, il y ait incertitude sur ceux qu'on doit blâmer et ceux qu'on doit louer<sup>433</sup>.

Guizot fera écho à cette défense de l'ordre sur le mode non seulement honorable mais héroïque, le 9 août 1834, devant la Chambre des pairs, en commençant par la récrimination :

Or, messieurs, ce n'est pas le gouvernement, ce ne sont pas les amis du gouvernement, ce ne sont pas les troupes de la France qui ont engagé la guerre civile. Des séditeux, des factieux, des assassins ont commencé la guerre civile, l'ont commencée par l'assassinat<sup>434</sup>.

Suit le plaidoyer pour le gouvernement qui a dû répondre par la force qui « ne peut être conduite aussi régulièrement, aussi pacifiquement qu'une promenade ». Les ordres « ont été doux,

---

<sup>432</sup> *Ibid.*, p. 356-357.

<sup>433</sup> *Ibid.*, p. 363.

<sup>434</sup> *H. p.*, t. II, p. 276.

modérés, prudents ». Il est donc « étrange » que « ce soit sur la tête de « braves et honorables citoyens », qui « n'ont fait que repousser l'assassinat par la force » et « ont payé cette défense de leur sang », « qu'on veuille faire retomber le sang de ceux qui avaient débuté par l'assassinat ». Le passage se clôt sur cette redistribution des rôles, entre les héros et les assassins : « Les hommes qui assassinaient nos braves soldats sont ceux sur qui doit retomber le sang répandu<sup>435</sup>. »

Ainsi, Guizot et Thiers réinvestissent le terrain des valeurs, refusant de passer pour les défenseurs d'un régime qui ne ferait que trembler pour sa sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur, et serait prêt à tous les abus de force et d'autorité pour assurer l'ordre et la défense des intérêts matériels. Contre cette vision que tentent d'imposer leurs adversaires, les deux orateurs s'efforcent à la fois de proposer un nouvel idéal de grandeur qui ne passe pas par la conquête militaire, convertissant ainsi en gloire l'utilité de la prospérité, et de montrer que l'ordre et la liberté ne sont pas des valeurs contradictoires. À nouvelle société, nouvelles valeurs : la liberté n'est plus conquérante ni à conquérir, puisqu'elle est acquise, et l'honneur est du côté de ceux qui assurent l'ordre et la paix pour la protéger, non de ceux qui la brandissent contre l'ordre établi et les régimes étrangers ; l'amour de la patrie devient ainsi l'amour de l'ordre, l'ordre n'est pas le règne de la force mais de la modération, le progrès est stabilité, et non plus lutte pour l'extension des droits politiques, et le respect du droit positif, de la légalité relève de l'honorable plus que la poursuite d'idéaux philanthropiques. L'heure n'est plus aux « systématisateurs » qui refont le monde mais à la prudence, vertu cardinale qui conjugue tout à la fois le possible, l'utile et l'honorable.

#### **4. Coda. Berryer et Thiers dans le débat sur le remboursement de la dette américaine : un exemple de conflit de valeurs**

Le 28 mars 1835, s'ouvre à la Chambre des députés la discussion du projet de loi relatif au traité conclu en 1831 avec les États-Unis. Ce débat sur l'indemnité due par la France aux États-Unis, en compensation des navires saisis pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, à la suite de décrets pris par Napoléon en 1806 et 1807, est intéressant parce qu'il mêle des questions d'intérêts matériels et d'honneur national et met ainsi au premier plan le conflit de l'utile et de l'honnête. En avril 1834, un premier projet de loi, qui fixait l'indemnité due par la France à 25 millions, avait été présenté à la Chambre et rejeté. Ce rejet avait entraîné la démission du duc de Broglie, qui avait présenté le projet, et causé une vive émotion aux États-Unis. Le président Jackson, dans un message au Congrès le 1<sup>er</sup> décembre 1834, avait proposé de voter une résolution autorisant la confiscation des propriétés françaises si le traité n'était pas voté à la prochaine session. Le Congrès avait refusé de voter une telle résolution mais la France avait

---

<sup>435</sup> *Ibid.*, p. 277.

rappelé son ambassadeur et remis ses passeports à celui des États-Unis. Le gouvernement représenta néanmoins le traité devant la Chambre des députés, en insérant simplement une clause qui prévoyait que l'indemnité serait versée seulement lorsqu'il aurait été constaté que le gouvernement des États-Unis n'avait porté aucune atteinte aux intérêts de la France. La commission chargée de l'examen du projet de loi, tout en proposant son adoption, n'avait pas trouvé cette disposition suffisamment explicite et avait ajouté au mot *intérêts* celui de *dignité*. Cela n'empêcha pas le projet d'être vivement attaqué, en particulier par les légitimistes, très sensibles à la question de l'honneur national froissé par le président Jackson et accusant, par la voix du duc de Fitz-James, le gouvernement de Juillet d'acheter l'alliance d'une puissance issue comme lui d'une révolution. C'est Thiers qui répondit le 9 avril 1835 au duc de Fitz-James. Le débat sur le traité se prolongea pendant neuf séances et Thiers intervint une seconde fois, le 16 avril, pour répondre à Berryer qui avait parlé la veille et qui lui répondit également le 16. C'est à ce deuxième échange que nous allons nous intéresser parce que le discours de Berryer eut un retentissement considérable et que c'est l'occasion de faire entendre la voix du troisième grand orateur de la monarchie de Juillet, ou du premier, selon Cormenin, pour qui Berryer est le plus grand orateur français après Mirabeau.

### *Berryer orateur*

L'éditeur de ses discours, Paul de Noailles, écrit : « M. Berryer montra, de l'aveu de tous les partis, une puissance de parole extraordinaire dans ce débat<sup>436</sup>. » Le témoignage de Rémusat confirme l'importance de ce discours :

L'événement de cette discussion [...] fut un grand discours de Berryer, son premier succès de tribune dans les Chambres de 1830. Jusque-là, il n'avait montré ni éloquence, ni habileté, ni même d'aisance et d'aplomb. L'embarras de sa position et la défaveur de la Chambre pesaient sur lui. On n'avait pu que reconnaître sa facilité de parole, soutenue par une belle voix et un beau geste. C'était là ce qui ne pouvait lui manquer.

[...] il parla pendant deux ou trois heures d'une voix retentissante et comme emporté par son sujet et sa conviction. Il eut un succès colossal<sup>437</sup>.

Alfred Nettement, qui, légitimiste lui-même, a plus de sympathie que Rémusat pour Berryer, fait remonter ses premiers succès de tribune à son discours contre l'adresse des deux cent vingt et un (à la suite duquel il avait refusé un poste de sous-secrétaire d'État), puis à ses débuts dans la Chambre de la monarchie de Juillet et à ses combats en faveur du droit illimité de discussion et d'association qui ont fait peu à peu de lui, sinon le chef de toute l'opposition, du moins son

---

<sup>436</sup> *Œuvres de Berryer. Discours parlementaires*, Paris, Didier et Perrin, 1885, t. II (1835-1839), p. 14.

<sup>437</sup> *Mémoires de ma vie*, t. III, p. 129-131.

orateur et lui ont conquis « cet auditoire bienveillant qui lui avait manqué au début de sa lutte parlementaire, et qui décuple la force de l'orateur » :

Quand il montait à la tribune, il portait en lui, comme ces soldats dont parle Tite-Live, l'âme de l'opposition tout entière. Son talent s'élève encore dans ces thèses d'opposition générale, et c'est ainsi qu'il prononce, dans la discussion des vingt-cinq millions réclamés par les États-Unis d'Amérique, ce célèbre discours qui excita l'admiration de ses adversaires eux-mêmes. Jamais, dans les assemblées du gouvernement de Juillet, l'art d'élucider une question dans son ensemble et dans ses détails, la véhémence oratoire unie à la puissance de la dialectique, la clairvoyance du regard, l'éloquence du sentiment passionnant celle des affaires, n'obtinrent un plus beau succès de tribune<sup>438</sup>.

Nettement, comme Rémusat et Cormenin, voit dans Berryer l'orateur par excellence, celui que la nature a doué de toutes les qualités :

Elle lui avait donné la voix puissante et vibrante, le geste impérieux des dominateurs de la tribune, avec une tête noblement posée sur un buste largement dessiné : voilà pour les avantages extérieurs ; elle y avait ajouté des dons plus précieux : une âme profondément sympathique, une sensibilité pleine d'épanchement, dont les émotions vives et spontanées avaient quelque chose de contagieux, une mémoire qui n'oubliait rien, une intelligence merveilleusement facile, qui comprenait en quelque sorte par intuition les questions les plus compliquées, et qui avait la faculté de communiquer au dehors, dans un langage lumineux, les clartés qui se faisaient en elle. D'autres avaient plusieurs des qualités de l'orateur, tel que le comprenait l'antiquité ; il les avait toutes, et l'art, d'autant plus achevé chez lui qu'on n'en apercevait pas la trace, venait compléter l'œuvre de la nature<sup>439</sup>.

Le portrait de Rémusat, tout en relevant les mêmes traits, est beaucoup plus nuancé :

Berryer est admirablement doué, hors pour l'esprit, qui est agréable mais médiocre. Sa physionomie, ouverte et expressive, sa large poitrine, son organe puissant, ses mouvements nobles, animés et naturels, en font un homme presque complet pour l'action oratoire que les anciens prisait si haut. Une parole aisée, digne, sans recherche et souvent, trop souvent, véhémence en fait un excellent déclamateur dans le bon sens du mot. Il est rarement dans le fin fond du vrai, mais ses idées, sans nouveauté ni profondeur, sont plausibles, d'une justesse suffisante, d'une clarté accessible à tous, et il les développe avec une abondance de mots qui tomberait dans une vive redondance sans un entraînement apparent ou réel, sans une émotion jouée ou sincère, qui touche le vulgaire et ne déplaît pas aux autres. Je ne veux pas dire qu'il n'ait pas de sensibilité, ni que ce soit un être sans vérité. Je lui crois au contraire une bonne nature, ouverte aux impressions de l'honnêteté et du beau ; mais ses sentiments d'homme sont tous doublés des sentiments correspondants de l'artiste, et de lui il ne faut pas tout prendre au sérieux. Son esprit a plus d'élévation que son âme, et ni son caractère, ni son courage ne sont tout à fait au niveau du rôle hasardeux qu'il a embrassé. [...] Il couvre avec habileté, par les dehors de la franchise et de la verve, la

---

<sup>438</sup> *Histoire de la littérature, op. cit.*, p. 199.

<sup>439</sup> *Ibid.*, p. 193-194.



circonspection de sa conduite, et les flexibilités de sa conscience sont sauvées par un certain instinct de dignité. Jamais homme n'a été mieux servi par son accent.

Enfin, Cormenin, pourtant peu suspect de sympathies légitimistes<sup>440</sup>, insiste à son tour sur les dons de Berryer et sur son *actio* :

La nature avait traité Berryer en favori. Sa stature n'était pas élevée, mais sa belle et expressive figure peignait et relevait toutes les émotions de son âme. Il vous fascinait de son regard fendu et velouté, de son geste singulièrement beau comme sa parole. Il était éloquent dans toute sa personne.

Berryer dominait l'Assemblée de sa tête haute. Il la portait en arrière, comme Mirabeau, ce qui la dilatait et l'épanouissait.

[...] ce qu'il avait d'incomparable, ce qu'il avait par-dessus tous les autres orateurs de la Chambre, c'était le son de sa voix, la première des beautés, pour les acteurs et pour les orateurs<sup>441</sup>.

Puis il décrit également sa maîtrise de l'art oratoire : sa méthode, qui consiste à ne pas attaquer l'adversaire de front mais à se rapprocher peu à peu de son but par des « marches savantes » ; sa « vaste et fidèle mémoire » qui lui permet de retenir sans effort les dates les plus compliquées et de retrouver sans hésitation les passages des nombreux documents qu'il analyse ; la variété de ses intonations ; sa véhémence qui « n'avait rien d'amer » ; sa capacité à tirer d'une cause « tout ce qu'elle renfermait à la fois de spécieux et de solide » et à la « hérissier » d'arguments « si captieux et si serrés qu'on ne savait plus par où l'aborder ni la prendre ».

Orateur complet mais qui impose d'abord sa présence corporelle et subjugué avant tout par sa voix et son action oratoire : voilà ce qui frappe dans les portraits de Berryer<sup>442</sup>. Mais peut-on encore en retrouver la trace dans ses discours écrits ? À en croire Cormenin, lire un orateur, et en particulier Berryer, c'est « comme une amphore débouchée dont l'ambrosie s'évaporerait et qui ne serait plus digne d'être servie à la table des Dieux » ou la Pythonisse qu'on aurait fait sortir de son temple :

Arrachez-vous maintenant cet orateur de son trépid et le traînez-vous, pour nous le montrer sans inspiration et sans voix, au bas des degrés du péristyle ? Ferez-vous reproduire par un sténographe cette

---

<sup>440</sup> « Quel dommage, écrit-il à la fin de son portrait, que Berryer, qu'un si puissant orateur ne combattît pas dans nos rangs ? » (*Livre des orateurs, op. cit.*, t. II, p. 104).

<sup>441</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>442</sup> Rémusat rapporte à ce propos un mot de Thiers : « Thiers disait avec raison qu'on aurait dû inventer pour lui la définition de l'orateur : "C'est le corps qui parle au corps." Il ajoutait : "J'ai besoin, moi, avec ma voix et ma figure, d'avoir la vérité pour moi. Je ne réussis que dans le vrai, et Berryer c'est l'orateur du faux." » (*Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. III, p. 131). Et Nettement dit encore : « L'action, cette partie si importante de l'art oratoire, occupe un grand rôle dans toutes ses harangues. Il connaît l'art de traduire par un geste le secret d'une pensée qu'il ne peut point dire, d'exprimer par une inflexion de voix le sentiment qu'aucune expression ne saurait rendre. » (*Histoire de la littérature, op. cit.*, p. 195).

inimitable voix dont les cordes vont remuer la fibre des organisations nerveuses ? Voyez, lorsqu'il les a mises en rapport avec lui, comme il leur communique, par une sorte de retentissement soudain, les rapides émotions de son âme ! C'est que non-seulement il était orateur par la passion et par l'éloquence, mais il était encore musicien par l'organe, peintre par le regard, poète par l'expression<sup>443</sup>.

Nettement ne croit pas non plus à la possibilité de connaître Berryer par la lecture :

Ceux-là ne connaîtront point M. Berryer, qui, dans le silence du cabinet, liront un jour à tête reposée sa parole écrite, semblable à une lave refroidie. Le véritable orateur ne parle point pour être lu, mais pour être écouté. Ces lignes qui passent sous les yeux du lecteur ne sont qu'un écho affaibli d'éloquence qui s'en va s'éteignant à mesure qu'il s'éloigne. Quand Démosthène, par ses véhémentes Philippiques, soulevait jusqu'aux pierres d'Athènes contre la domination du Macédonien ; quand Mirabeau, l'œil en feu, le bras levé, foudroyant ses adversaires du geste, de la voix, du regard, tonnait du haut de la tribune de la Constituante, et ébranlait les assises séculaires de la société française, alors ce n'était plus des auditeurs qu'il fallait, c'était un auditoire. Berryer est de cette grande famille. Sa logique est une logique de tribune, ses pensées sont des pensées de tribune, son style est un style de tribune. On lui a entendu dire à lui-même, après une de ces merveilleuses improvisations où une question inattendue, surgissant dans l'assemblée, l'obligeait à trouver instantanément le plan, les arguments comme les paroles de son discours, que ce qu'on perdait du côté de la méditation on le regagnait et bien au-delà par l'avantage de parler et de sentir à la fois, et de verser dans l'âme de ses auditeurs ses pensées toutes chaudes encore des étreintes de l'âme où elles viennent d'éclorre<sup>444</sup>.

Est-ce à dire que toute tentative d'analyser un discours de Berryer est vouée, plus que pour tout autre orateur, à l'échec en raison du caractère particulier de son talent ?

#### **a. Le discours de Berryer (15 avril 1833)**

On serait tenté de le croire lorsqu'on lit pour la première fois les quatre-vingts pages, plutôt indigestes, du discours du 15 avril 1833 sur le traité avec les États-Unis<sup>445</sup>. Mais si on n'est plus aujourd'hui sensible, surtout à la lecture, aux qualités qui ont valu à ce discours sa réputation, on peut, du moins, retrouver les raisons de son succès en analysant la stratégie et la tactique de Berryer. Pour cela, on résumera d'abord à grands traits les arguments de Berryer. On verra ensuite qu'il a fondé l'ensemble de son discours sur l'honneur de la France, mais que dans les moyens qu'il utilise pour persuader, il parle moins en homme politique qu'en avocat.

---

<sup>443</sup> *Livre des orateurs, op. cit.*, t. II, p. 99-100.

<sup>444</sup> *Histoire de la littérature, op. cit.*, p. 194-195.

<sup>445</sup> On trouvera ce discours reproduit en annexe.

## *Résumé de la démonstration*

Pour convaincre que la France ne doit pas 25 millions aux États-Unis, il commence par montrer que l'indemnité n'est pas légitime. Le principe de l'indemnité repose sur la convention de neutralité signée par la France et les États-Unis en 1800. Or, les Américains, non seulement n'ont pas défendu leur neutralité face à l'Angleterre, mais ont oublié d'être reconnaissants envers la France pour la cession de la Louisiane, en allant jusqu'à fermer leurs ports aux bâtiments français. C'est pourquoi les décrets de Berlin (1806) et de Milan (1807<sup>446</sup>) leur ont été appliqués avec rigueur. Ce n'est que plus tard que les Américains se sont décidés à faire respecter leur neutralité par l'Angleterre. C'est pourquoi les décrets de Berlin et de Milan n'ont été révoqués qu'à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1810 et aucune indemnité n'est due pour les prises faites avant cette époque. Si les Américains n'ont pas respecté la convention de neutralité de 1800, ce n'est pas par faiblesse mais par cupidité, pour pouvoir continuer à faire du commerce et des profits. Deuxième temps de la démonstration : Berryer prévient l'objection qu'on pourrait lui faire selon laquelle, dans ce traité, il ne s'agit pas d'un droit mais d'une transaction. Il quitte alors le terrain du droit pour examiner la question de la loyauté des Américains. Or, il trouve peu de bonne foi du côté des réclamations américaines : leurs prétentions ont constamment augmenté, ils présentent des créances, antérieures à 1800, qui ont déjà été indemnisées, ils ne fournissent pas les preuves nécessaires, leurs pertes sont surévaluées. Il réfute ensuite l'argument selon lequel le droit des Américains à être indemnisés a toujours été reconnu depuis 1812. Selon lui, les réclamations américaines étaient « tombées au rang de ces prétentions que la diplomatie tient toujours en réserve » et les Américains n'y attachaient pas une importance sérieuse. Il conteste en outre le système des différentes catégories de navires dont le traité admet l'indemnisation et s'attache à démontrer que certains navires ont déjà été indemnisés plusieurs fois, par le traité de la Louisiane, puis par celui des Florides avec l'Espagne. Enfin, les intérêts commerciaux de la France ont été sacrifiés : la baisse des droits, obtenue en compensation du renoncement, par la France, au droit de la nation la plus favorisée en Louisiane, n'a entraîné aucun bénéfice puisqu'il n'y a pas eu augmentation de la consommation, tandis que les Américains ont développé leurs exportations de coton. Pour terminer, il écarte la menace de mesures de rétorsion commerciales de la part des États-Unis au cas où le traité ne serait pas signé.

---

<sup>446</sup> Ces décrets décrétaient le blocus sur les possessions britanniques, déclaraient bonne prise toutes les marchandises de provenance anglaise, interdisaient l'entrée des ports français à tous les bâtiments venant d'Angleterre ou de ses colonies et prescrivaient la confiscation de tout bâtiment, quelle que soit sa nationalité, entré dans un port dépendant de la France après avoir touché l'Angleterre, ainsi que de tout bâtiment qui aurait accepté la visite d'un navire anglais ou payé une contribution quelconque au gouvernement britannique. Le commerce des neutres, et en particulier celui des États-Unis, fut donc touché par l'application de ces décrets qui est la cause principale de la demande d'indemnisation américaine.

## *Un discours fondé sur l'honneur de la France*

Les derniers mots du discours sont les suivants :

Messieurs, vous êtes les représentants de la nation la plus généreuse, mais en même temps la plus fière du monde. Vous ne devez rien, on vous demande avec insolence ! Prononcez maintenant sur la loi.  
(Marques nombreuses d'adhésion aux extrémités<sup>447</sup>.)

Ils sont du registre de l'honneur. Une nation « généreuse », noble, doit respecter ses engagements. Or la France ne doit rien : Berryer l'a montré. Une nation « fière », attachée à faire respecter son honneur, ne supporte pas l'offense. Or le président Jackson l'a offensée en exigeant la signature du traité. La conclusion implicite de ce double syllogisme est que signer le traité serait contraire à l'honneur de la France. Cette conclusion est l'aboutissement d'un discours entièrement fondé sur l'honneur national blessé et l'indignation devant le scandale des prétentions américaines. Certes, Berryer n'oublie pas les intérêts matériels : il s'adresse à ceux qui « veulent servir loyalement les intérêts et l'honneur du pays » et termine son argumentation en montrant que les « intérêts de notre patrie et de notre commerce ont été sacrifiés<sup>448</sup> ». Dénonçant l'illusion, la « fantasmagorie » produites par « des groupes de chiffres habilement présentés et comparés entre eux », il leur oppose ses propres calculs pour montrer que la France a « sacrifié » son droit d'être traitée comme la nation la plus favorisée sans obtenir d'avantages réels et en étant supplantée par les Anglais. Mais ce calcul d'intérêts intervient à la fin du discours comme une humiliation supplémentaire après toutes les autres atteintes à l'honneur français. Au début du discours, Berryer veut montrer, non seulement que l'indemnité n'est pas légitime, mais que les Américains sont un peuple sans honneur et ne peuvent invoquer, pour appuyer leurs prétentions, un traité (celui de 1800) qu'ils ont été incapables de faire respecter. Le premier mouvement d'indignation<sup>449</sup> est donc dirigé contre un pays qui a subi les « avanies » et les « vexations » de l'Angleterre sans défendre « l'honneur de [son] pavillon ». Lorsqu'on objecte à sa conception de la neutralité qu'il faut que le pays ait les moyens de se défendre, Berryer répond :

S'il en a les moyens ? eh ! sans doute ; on ne demande pas à une puissance neutre, qui est ordinairement faible, de résister au heurt d'une grande puissance, on ne lui demande pas la victoire : on lui demande de défendre son honneur.

Les neutres doivent garder l'honneur de leur pavillon ; les neutres doivent se respecter eux-mêmes,

---

<sup>447</sup> *Œuvres de Berryer. Discours parlementaires, op. cit.*, t. II, p. 92-93.

<sup>448</sup> *Ibid.*, p. 16 et 85.

<sup>449</sup> « Eh quoi ! le principe d'indemnité repose sur la convention de neutralité de 1800, et les Américains, en supportant les avanies de l'Angleterre, n'ont pas perdu leurs droits de puissance neutre à notre égard parce qu'il avaient consenti le traité de 1794 avec les Anglais ! » (*Ibid.*, p. 17)

et se faire respecter autant qu'il est en leur pouvoir<sup>450</sup>.

Entre l'utile et l'honneur, pour Berryer il faut choisir l'honneur, ce que les Américains n'ont pas fait.

Autre tâche à leur honneur : l'ingratitude à l'égard de Napoléon qui avait « consenti ce magnifique abandon de la Louisiane » et qui « était bien fondé à espérer que les Américains auraient assez de reconnaissance envers lui pour être soucieux de leur propre honneur, et pour faire contre l'Angleterre ce qui dépendait d'eux<sup>451</sup> ». Les décrets de Berlin et de Milan ne sont, dans cette perspective, qu'une représaille non seulement de droit mais « commandée par la dignité de la France ». En résumant son propos, Berryer rappelle encore que les Américains « s'étaient soumis à tout, et avaient abaissé l'honneur de leur pavillon devant le profit que pouvait leur procurer une navigation aventureuse à travers les puissances belligérantes » et, plus loin, explique qu'une fois la paix rétablie entre la France et les États-Unis, on a maintenu « tout ce qui avait eu lieu dans le temps des prétentions despotiques de l'Angleterre et des obséquieuses complaisances des Américains »<sup>452</sup>. Mais il n'en a pas encore fini avec l'honneur des États-Unis. Revenant sur l'objection de l'impossibilité, pour les Américains, de défendre l'honneur de leur pavillon, il refuse l'appel à la pitié :

[...] s'il était démontré qu'accablés par le seul sentiment de leur faiblesse, les Américains étaient réduits à gémir, comme peuple, de leur impuissance à résister d'une manière quelconque aux prétentions de l'Angleterre, je comprendrais toute l'argumentation du ministère, et je voudrais faire revivre, par un système d'indemnité, les principes protecteurs d'un peuple neutre ainsi forcé de supporter la violation de ses droits<sup>453</sup>.

Le *pathos* ne se fondera donc pas sur la *miseratio* mais sur l'*indignatio* puisque, selon Berryer, ce n'est pas « leur faiblesse ou leur impuissance maritime qui a empêché les Américains de défendre l'honneur de leur pavillon » mais c'est « la cupidité, c'est l'esprit mercantile, c'est le besoin de faire des profits qui les a poussés à cette humiliation » :

Le noble Jefferson, président alors, voulait résister à l'Angleterre ; mais les banquiers, mais les armateurs des États-Unis, qui apercevaient de gros bénéfices à conquérir au milieu de la conflagration du monde, ont mieux aimé résister aux sentiments d'honneur et de patriotisme de Jefferson.

Après avoir appuyé son affirmation sur la lecture d'un certain nombre de documents, Berryer résume sa réponse à l'objection dont il était parti :

---

<sup>450</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>451</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>452</sup> *Ibid.*, p. 25-27.

<sup>453</sup> *Ibid.*, p. 28.

[...] on ne peut pas exiger des neutres d'entrer dans une lutte qu'ils n'ont pas les moyens de soutenir, mais on peut exiger des neutres **qu'ils ne sacrifient pas l'honneur à l'intérêt**. Et quand vous voyez, dans tous les documents que le ministère même fait connaître, que c'était par l'appât de spéculations aventureuses que les Américains s'exposaient à tous les périls, parce que les profits de la navigation étaient si immenses qu'ils couvraient toutes les pertes essayées ; je vous le demande, y a-t-il là un sentiment **noble**, un sentiment de **dignité**, un sentiment qui relève nos alliés à nos propres yeux, tel que nous puissions admettre enfin qu'ils ont eu un juste motif de souffrir les avanies faites à leur pavillon<sup>454</sup> ?

Une fois rappelé le prix des denrées coloniales, en 1807 et 1808, dans les colonies et en Europe, prix qui permet d'évaluer les bénéfices des Américains, tous les éléments sont en place pour une amplification fondée sur l'indignation dont la véhémence croissante est orchestrée par les anaphores, les gradations, les antithèses et les exclamations :

Voilà quels étaient à cette époque les bénéfices que les Américains allaient chercher au prix de l'indépendance de leur pavillon. Ils violaient formellement la convention de 1800 avec la France, mais ils subissaient les ordres du conseil de l'Angleterre ; ils violaient, en 1806, le décret de Berlin, en 1807, les décrets de Milan ; ils violaient à la fin de 1807 les lois de leur propre patrie, puisqu'ils naviguaient malgré l'embargo mis par les États-Unis eux-mêmes.

Ainsi, serviteurs obéissants des ordres britanniques, violateurs des décrets de la France, violateurs des lois mêmes de leur pays, c'est à nous qu'ils viennent dire que leur position est digne d'intérêt, c'est à nous qu'on demande de donner récompense à cet élan de cupidité qui les a fait courir à travers les mers pour y recueillir des profits énormes ! C'est dans une telle position qu'il faut que la France leur paye une indemnité<sup>455</sup> !

Berryer évoque ensuite la période de 1792 à 1814 pendant laquelle l'Amérique a « grandi », a « profité sous tous les rapports, par le développement de sa marine, par les immenses progrès de son commerce, par des acquisitions territoriales qui ont doublé ses possessions » et termine le mouvement d'indignation sur la personnification d'une Amérique doublement scandaleuse, qui ose réclamer alors qu'elle est riche et coupable :

Eh quoi ! pendant tout ce laps de révolutions funestes et de guerres sanglantes sur le vieux continent, l'Amérique a toujours prospéré ; et c'est aujourd'hui l'Amérique enrichie qui se dresse, et, nous tendant la main, s'écrie avec menace : « Donnez-moi une indemnité ! »

Ah ! messieurs, une indemnité pour l'Amérique !...

Il est donc « scandaleux de songer à donner une indemnité aux États-Unis » et Berryer oppose pour finir cette première partie de son discours les prétentions des Américains aux demandes non satisfaites des armateurs et négociants de Bordeaux, excitant ainsi encore plus les passions nationales de son auditoire.

---

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>455</sup> *Ibid.*, p. 31.

*Autres valeurs : la probité et l'équité*

Après avoir opposé l'indignité des États-Unis à la bienveillance de la France et montré que, tant sur le plan du droit que sur celui de l'honneur, la France n'a pas à payer l'indemnité, Berryer entreprend de répondre d'avance au reproche d'avoir déplacé la question sur le terrain du droit (en réalité prétexte à montrer que les Américains ont failli à l'honneur) en se plaçant cette fois sur celui de la bonne foi ou de la « probité politique » puisque, selon les défenseurs du traité, il s'agit d'une transaction destinée à « resserrer des liens d'amitié entre deux nations que leurs sympathies appelaient à se rapprocher » et non d'une réparation juridique :

Mais alors le marché se fera comme un échange d'honneur ; nous obéirons à cette probité éclairée, parce que nous rencontrerons la même probité chez les cocontractants ; nous serons de bonne foi, parce que l'on sera de bonne foi à notre égard [...] tout se réduit désormais à une question de loyauté, d'amis à amis<sup>456</sup>.

En déplaçant la question, Berryer ne quitte pas pour autant une argumentation selon l'honneur. Simplement, l'honneur n'est plus cette fois le respect des engagements pris mais une autre qualité morale : la probité. Tout l'objet de la démonstration qui suit est de montrer que les Américains sont de mauvaise foi et de provoquer de nouveau l'indignation contre eux, ce qu'il ne manque pas de faire à chaque preuve nouvelle de déloyauté qu'il apporte, à tel point qu'il doit même demander à la Chambre de ne pas porter trop loin, « dans un juste sentiment d'indignation », les conséquences de ce qu'il avance<sup>457</sup>. S'il n'y a pas de loyauté du côté américain, il n'y a pas alors de probité du côté français :

Eh quoi ! n'est-ce pas la première fois au monde que l'on consentirait à payer un prétendu créancier qui refuse, qui tremble de montrer son titre quand il est impossible qu'il ne l'ait pas entre les mains ? Verrons-nous là de la bonne foi de la part des Américains ? Serait-ce de la probité de notre part<sup>458</sup> ?

Et il termine l'examen des réclamations américaines par une condamnation morale du traité lui-même :

Il y a une élasticité dans les systèmes, dans les pièces, dans les réclamations, dans les évaluations, qui fatigue la conscience de telle façon que ce traité répugne, et qu'on le repousse avec dédain<sup>459</sup>.

---

<sup>456</sup> *Ibid.*, p. 35-36.

<sup>457</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>458</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>459</sup> *Ibid.*, p. 61.

Enfin, il conclut, après avoir fait l'histoire de ces réclamations et réexaminé les différentes catégories de bâtiments dont il est prévu l'indemnisation, qu'« il faut enfin statuer d'une manière définitive sur une prétention qui ne peut plus être à vos yeux que scandaleuse et déhontée ».

Le discours de Berryer est donc entièrement placé sous le signe de l'honneur, mais d'un honneur qui repose uniquement sur des vertus morales, et non, comme nous avons pu le rencontrer dans les discours de Guizot, de Thiers ou de leurs adversaires, sur l'attachement à de grands principes comme la liberté ou le progrès de la civilisation. Le ressort unique du discours est de provoquer l'indignation contre le scandale des prétentions américaines et d'exciter contre elles l'orgueil national au nom de la dignité blessée de la France. D'ailleurs, à la fin de son discours, Berryer entreprend de rassurer un membre de la Chambre qui, inquiet des menaces du président Jackson, était venu solliciter le paiement des 25 millions au nom des ouvriers français, « afin de les préserver de la misère et de la mort. » Or, pour Berryer, il n'est pas recevable de faire passer les intérêts avant l'honneur :

je n'ai pas appris que les cinq cent mille ouvriers de nos villes de commerce aient été réduits à la misère parce qu'on a refusé de payer 25 millions aux Américains. Qu'est-ce donc que de chercher ainsi à remuer les passions des masses populaires, à les alarmer, en dehors de leurs véritables intérêts, pour des biens moins chers que la justice et l'honneur et sur des craintes chimériques<sup>460</sup> ?

L'autre valeur qu'invoque ici Berryer est la justice. De fait, le discours est aussi traversé par la préoccupation tout à la fois du droit et de l'équité. Les Américains n'ont pas le droit de réclamer une indemnité : ce sont eux qui n'ont pas respecté le traité de 1800. Leurs prétentions sont contraires à l'équité : alors qu'ils se sont enrichis insolemment, ils osent demander des compensations. Ils ne sont pas de bonne foi, ils cherchent à tromper, ils ne respectent pas les règles : « comment est-il possible de faire droit à une réclamation qui n'est appuyée d'aucun titre ? », déclare Berryer. Enfin, ils ont obtenu des avantages commerciaux supérieurs à ceux de la France : ce n'est pas juste. Or, le juste est la valeur du genre judiciaire et non du délibératif. On ne peut alors s'empêcher de penser que Berryer parle davantage en avocat qu'en homme politique, y compris dans sa façon de concevoir l'honneur comme une vertu morale plutôt que comme une conception de la grandeur d'un pays fondée sur des principes idéologiques.

### *Un discours d'avocat ?*

D'autres caractères du discours rappellent l'avocat, à commencer par sa construction ou plutôt son absence apparente de construction. Alors que nous avons souvent vu chez Guizot et Thiers une architecture du discours, qui était également celle du système politique, un plan clairement énoncé et marqué tout au long du discours, avec Berryer, on ne sait pas où on va.

---

<sup>460</sup> *Ibid.*, p. 92.



Certes, la proposition à démontrer est annoncée au début de la confirmation (« je déclare que les 25 millions ne sont pas dus ») mais ensuite, les arguments s'enchaînent les uns aux autres, ponctués par des mouvements d'indignation et des récapitulations (« Je me résume sur cette partie... ») qui permettent de ressaisir le fil de la démonstration. Le discours procède par accumulation de moyens (« Ce n'est pas tout », « Il y a plus »), chaque moyen ébranlant à sa façon la position adverse, et ne cherche pas à donner une vision d'ensemble de la question. C'est un dispositif tactique qui ne permet pas à l'auditeur de ressaisir tous les fils mais l'ébranle progressivement, alors que nous avons vu Guizot et Thiers chercher à imposer l'évidence et la cohérence de leur système. À ce jeu, tous les moyens sont bons et en particulier l'art de créer le soupçon par la prétérition comme dans cet exemple :

Je ne fais pas la remarque qui vous a déjà été soumise, qu'alors que nous discutons un traité passé en 1831, le seul document auquel on donne foi, et qui soit sous nos yeux, est un document composé en 1834. L'observation serait de peu de poids à côté des choses que j'ai à dire<sup>461</sup>.

Plus retorse encore, cette accusation présentée comme tellement scandaleuse qu'on ne peut la croire, ce qui n'empêche pas Berryer de la formuler en même temps qu'il prétend la refuser :

A qui fera-t-on croire que le gouvernement espagnol ait stipulé le remboursement des captures de 1797, dont il savait que la France s'était libérée par le traité de 1803 ? Et comment ose-t-on accuser le gouvernement américain d'avoir fait valoir en 1819, en échange des Florides, des réclamations que la France avait payées en 1803 par la cession de la Louisiane ? Ce serait supposer un inconcevable excès de faiblesse d'une part et de déloyauté de l'autre<sup>462</sup>.

La prétérition est érigée en véritable système par Berryer lorsqu'il apporte des documents tout en disant qu'ils ne sont pas entièrement fiables mais en les utilisant quand même :

Jusqu'ici, toutes mes réflexions ont porté sur des documents authentiques qui sont entre nos mains ; l'observation que je viens de faire est la seule qui repose sur des documents pris en dehors. Ainsi, je permets à la Chambre de ne pas attacher à la communication qui m'a été donnée autant d'importance que j'en puis attacher moi-même. (Murmures au centre.)

Je ne pense pas cependant que cette loyale observation puisse en rien atténuer la gravité de ce que

---

<sup>461</sup> *Ibid.*, p. 35. À un autre moment du discours, après avoir rappelé l'histoire des négociations et la transaction inopinée qui a conduit au « désastreux traité du 4 juillet 1831 » et alloue aux Américains une somme double de celle que la commission proposait, Berryer commente : « Je m'abstiendrai de toutes réflexions sur cette inconcevable condescendance ; elles seraient trop amères ! En ce moment, on ne vient pas nous dire sur quelles pièces, sur quelles comptes, sur quelles vérifications les négociateurs se sont appuyés ! On s'épuise pour excuser après coup les conditions du traité » (p. 71).

<sup>462</sup> *Ibid.*, p. 80.

je viens de dire<sup>463</sup> ;

Enfin, toute la première partie de son discours peut être considérée comme une sorte de prétérition (de la forme « je ne dois pas le dire mais je le dis quand même ») puisque Berryer a sciemment traité la question du point de vue du droit et de l'honneur tout en sachant que le traité devait être abordé comme une transaction. Il peut bien ensuite déclarer :

[...] cette grande autorité du droit public, je la délaisse ; le respect pour les actes du gouvernement français, je l'oublie ; je ne me prévaux plus des torts accumulés dans le passé ; tout se réduit désormais à une question de loyauté, d'amis à amis<sup>464</sup>.

Mais les arguments ont porté, même s'ils ne sont pas valides. L'essentiel est d'avoir discrédité les États-Unis et de pouvoir le rappeler tout en prétendant se placer sur le terrain tel qu'il a été préalablement délimité :

Eh bien ! je réduis la question à ces termes : Nous ferons une transaction ; nous donnerons 25 millions pour renouer des liens d'amitié, nous les donnerons à ceux qui, malgré de grands bénéfices, prouvent cependant certaines pertes.

Le soupçon est désormais entré dans le débat.

Non content de jeter la suspicion, d'ébranler la conviction par l'accumulation des preuves, Berryer recourt très systématiquement aux documents pour fonder ses affirmations. Ces documents, qui sont soit des témoignages écrits, soit des documents officiels, soit des textes à valeur juridique comme les traités, ressortissent de ce qu'on appelle en rhétorique les preuves « extra-techniques » parce qu'elles s'offrent d'elles-mêmes à l'orateur et ne sont pas inventées par lui<sup>465</sup>. Ces preuves sont spécifiques au genre judiciaire et s'il n'est pas rare de voir à la Chambre un orateur citer tel ou tel document, une telle citation vient généralement en plus, pour appuyer un autre moyen, et ne donne pas lieu, comme dans le discours de Berryer, à une recherche systématique de témoignages écrits ou, inversement, à une discussion des documents fournis par l'adversaire. Ainsi, Berryer entreprend de contester les documents sur lesquels s'appuie la commission pour évaluer l'indemnité et de se plaindre de l'absence de pièces justificatives :

[...] nous n'avons d'autres documents que les pièces dressées en France, ou à bord des bâtiments

---

<sup>463</sup> *Ibid.*, p. 32. Plus loin dans le discours, il utilise encore une fois le procédé pour des documents qui lui ont été envoyés par un inconnu : « je dois citer un fait que je ne présente qu'avec hésitation à la Chambre ; cependant j'ai cru qu'il avait assez de gravité pour être expliqué devant elle » (p. 46).

<sup>464</sup> *Ibid.*, p. 34-35.

<sup>465</sup> Aristote distinguait, dans ces preuves, les textes de lois, les dépositions de témoins, les conventions, les déclarations sous la torture et les serments des parties (*Rhétorique*, I, I, chap. 15)

capteurs ; des procès-verbaux de capture, des procès-verbaux de vente des cargaisons capturées, des jugements du conseil des prises ! Et remarquez que ces pièces ont été recueillies à grand'peine, depuis que le traité est signé, pour l'expliquer, mais non comme pièces justificatives par suite de l'examen desquelles la transaction aurait été consentie. Des documents antérieurs au traité, et qui auraient été mis sous les yeux des négociateurs ! mais on n'en présente pas un seul ! C'est une convention consentie sans examen ! une évaluation incertaine ! une reconnaissance de nationalité sans preuves<sup>466</sup> !

Selon Berryer, si les Américains n'osent présenter « ni connaissements, ni registres, ni polices d'assurances, ni acquits de douanes, ni factures », c'est parce que de telles pièces prouveraient que tous les bâtiments capturés en 1807 et 1808 étaient sortis frauduleusement des ports de l'Amérique, avaient pris leurs cargaisons en Angleterre ou dans ses colonies et étaient par conséquent « de bonne prise ». Berryer interpelle également le rapporteur de la commission pour savoir s'il a pensé à vérifier les papiers qui se trouvent dans les archives de la marine à Versailles, rappelle que l'article 17 de la convention de 1800 stipule que, pour être à l'abri de la capture, les bâtiments neutres doivent être « pourvus d'un passe-port conforme à celui qui est énoncé dans l'article 4 du traité, et d'un procès-verbal indiquant le lieu de chargement du navire, également conforme à celui qui est mentionné dans l'article 4<sup>467</sup> », multiplie les citations de documents officiels, de lettres ou de livres, apportant des documents nouveaux que l'adversaire ne connaît pas, pour le déstabiliser. On assiste donc à une bataille de preuves juridiques plus qu'à une délibération politique. À aucun moment Berryer ne présente un état de la situation diplomatique, du rapport des forces entre les différentes puissances ou une réflexion sur les enjeux de l'alliance américaine. La diplomatie est présentée comme un affrontement juridique et une question morale. Les enjeux économiques eux-mêmes ne sont évalués qu'en termes de gains et de pertes, sans vision prospective à moyen ou long terme. La question des types de régime et de la proximité idéologique de la France et des États-Unis n'est pas non plus abordée : Berryer ne veut pas paraître juger le traité en fonction de préventions idéologiques, il l'a annoncé dès l'exorde et a demandé qu'on ne suspecte pas sa sincérité. Mais ce faisant, il s'interdit de donner à la question toute sa portée.

Si on excepte l'*actio* de Berryer, qui nous échappe<sup>468</sup>, on peut souligner sa virtuosité dans l'improvisation et penser que le succès de son discours est dû tout d'abord à l'extraordinaire

---

<sup>466</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>467</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>468</sup> Mais qu'on peut retrouver dans les portraits « en action », comme celui que dresse Sainte-Beuve : « Quand il parle, l'action est à son comble : admirable port de tête, œil plein de feu et de lumière, nez tracé avec noblesse, profil antique et numismatique, profil de l'avocat tout cicéronien, bouche bien dessinée et faite pour la parole abondante, pour former et lancer pleinement les sons (*ore rotundo*), poitrine large, retentissante et qui s'expose tout entière, qui va à la tribune comme à la fête, geste grandiose et harmonieux. Quand il a fini, tout vibre, tous applaudissent et se lèvent à sa rencontre ; c'est l'orateur sympathique et à qui on ne résiste pas. Il est en nage et hors de lui après chaque

abondance des preuves et à la connaissance que Berryer paraît avoir d'une question pourtant complexe, connaissance minutieuse appuyée sur de nombreux documents, sur une discussion pièce par pièce de tous les éléments du dossier qui lui permet de parler à égalité avec les ministres et d'aller les combattre sur un terrain dont ils pouvaient penser avoir seuls la maîtrise. Surtout, Berryer n'hésite pas à recourir au *pathos*, un *pathos* qui provoque l'indignation en parlant d'honneur et de justice bafoués mais qui, derrière les grands mots, en appelle moins, finalement, à une certaine idée de la grandeur de la France qu'à une jalousie mesquine à l'égard d'une nation présentée comme une rivale insolente. Les passions ainsi excitées ne sont peut-être pas les plus nobles mais elles sont faciles à mobiliser et Berryer ne s'en prive pas. Certes, on ne peut juger de Berryer à partir d'un seul discours, mais l'exemple que nous venons d'analyser n'infirme pas le jugement de Rémusat :

Quoiqu'il ait discuté des affaires toute sa vie, je suis peu frappé de son talent de discussion. Sa sagacité n'est pas très sûre, et son argumentation est lâche. Il a toujours besoin de la relever par des coups de trompette, et l'on sent qu'il ne lui faut pas beaucoup de conviction pour s'échauffer. Il sait mieux émouvoir que persuader. Il a une précieuse qualité, c'est de rester naturel en étant déclamateur<sup>469</sup>.

Et en ce qui concerne ce discours en particulier, il ajoute, avec tout de même un certain parti pris :

Il ne savait pas l'affaire, semblait ne pas comprendre ce qu'il en savait, déplaçait toutes les questions, multipliait les assertions non vérifiées, les rapprochements inexacts, les raisonnements inexplicables. Mais il y mettait beaucoup de mouvement, de chaleur et de bruit <sup>470</sup>[...].

---

discours ; il verse des torrents de sueur, il est épuisé comme après une dépense prodigieuse d'esprits électriques et vitaux, — chaque grand discours lui est une orgie oratoire » (*Mes Poisons*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1965, coll. 10-18, p. 97).

<sup>469</sup> Ni d'ailleurs le jugement de Sainte-Beuve : « Si jamais orateur est *né* comme le poète, et n'est pas *devenu*, c'est lui. Il a l'inspiration, le souffle, admirable sur les huiles, sur les sucres, sur les questions d'affaires encore plus que sur les questions politiques. Hors de ses discours, n'a pas beaucoup d'idées politiques. [...] Mais quand il prend une idée, il la développe, l'agrandit, la drape ; c'est le manteau à longs plis porté avec ampleur et grandeur, c'est la toge. Il parle en une seule fois, en un seul discours, et ne réplique guère. C'est l'homme des grandes batailles rangées, non de la guerre des partisans » (*Mes Poisons*, *op. cit.*, p. 96).

<sup>470</sup> *Mémoires de ma vie*, *op. cit.*, p. 130-131. On ajoutera le témoignage d'Apponyi qui, pourtant sympathique à sa cause et plus enclin que Rémusat à apprécier ses mérites, ne manque pas de clairvoyance sur le personnage : « M. Berryer a toute la volubilité, toute la justesse d'expression et la clarté persuasive d'un avocat et d'un homme de tribune ; il a une mémoire prodigieuse, se rappelle tout, et au moment opportun, pour rapprocher les faits et cela si judicieusement qu'ils frappent ses auditeurs et leur arrachent des décisions souvent contraires à la justice. Malgré cela, il n'aura jamais une grande influence sur l'opinion publique et sur le gouvernement ; c'est un homme de grand talent, mais dans le fond sans opinion quelconque. Il s'est trouvé comme par hasard lancé dans le parti carliste, il

Il rejoint ainsi le jugement de Cormenin :

Il ne cherchait pas non plus à raisonner, à discuter, à prouver sa cause ; c'était une éloquence de mouvement plus que de dialectique, d'action plus que de pensée, de sentiment plus que de démonstration ; c'était Berryer, c'était un orateur, un grand orateur qu'on entendait, mais ce n'était pas un légitimiste. Ce n'était pas un homme politique, c'était un orateur, un de ces orateurs qui ne s'appartiennent pas à eux-mêmes, qui sont pour le moins autant entraînés qu'ils ne vous entraînent et qui s'impressionnent malgré eux<sup>471</sup>.

### **b. La réponse de Thiers (16 avril 1833)**

C'est Thiers qui se charge de répondre à Berryer le lendemain 16 avril dans un discours qui, selon son éditeur Calmon, a été un de ses grands succès oratoires.

#### *La clarté comme tactique oratoire*

Dès l'exorde, Thiers met à jour la tactique oratoire de Berryer, en soulignant les avantages de la position adverse et les difficultés de la sienne :

Il suffit, en effet, à nos adversaires, indépendamment du grand talent qui leur appartient, de déplacer la question, d'improviser une surprise, de venir apporter un document inconnu, pour produire le trouble dans les esprits et rejeter dans la confusion une question qui semblait suffisamment éclaircie. (*Sensation.*) Quant à nous, au contraire, c'est une tâche bien autrement difficile qui nous est imposée ; il nous faut maintenir constamment les faits dans toute leur certitude, rétablir les principes quand ils sont contestés, et toujours conserver la clarté à une des questions les plus ardues qui aient été soumises à une Chambre, car on a voulu rien moins que vous transformer en commission de liquidation<sup>472</sup>.

Thiers est obligé de rendre hommage au talent de Berryer, en raison de l'effet produit par son discours (« Je dis tout ceci, non pas pour diminuer le juste éloge dû au grand talent que vous avez entendu à cette tribune... »), mais il n'en dénonce pas moins les moyens qu'il emploie : déplacer la question pour la traiter sur le terrain qui lui convient, déstabiliser en apportant des pièces nouvelles et rendre confus ce qui paraissait établi, traiter la demande d'indemnité dans ses moindres détails juridiques afin d'évaluer la validité de chaque réclamation, comme une commission de liquidation, et non délibérer sur les enjeux politiques du traité. Lui-même adopte

---

défend cette cause comme un avocat défend celle de son client ; il est vrai que s'il n'est pas homme d'État, belle est la cause qu'il défend, puisque c'est celle de la légitimité » (*Vingt-cinq ans à Paris*, t. III, p. 81, 4 mai 1835).

<sup>471</sup> *Livres des orateurs*, t. II, p. 101.

<sup>472</sup> *D. p.*, t. III, p. 26.

d'emblée une tactique opposée qui est d'afficher la clarté, afin de rétablir la confiance ébranlée par Berryer, insistant d'avance sur la difficulté de sa tâche (« il est toujours plus difficile d'éclaircir une question quand on réfute, que de faire la confusion lorsqu'on attaque ») pour susciter la bienveillance. Sa *division* ou annonce de plan, dirions-nous aujourd'hui, est un modèle du genre et elle est déjà, en tant que telle, un moyen de persuasion, puisqu'elle donne aux auditeurs les points de repère dont ils ont besoin pour dominer la question au lieu de les égarer, comme Berryer, dans un « labyrinthe » :

Je crois pouvoir vous démontrer que l'orateur que vous avez entendu hier a deux fois déplacé la question : la première fois, en la faisant consister dans la légitimité des décrets de Berlin ; elle n'est pas là ; la seconde fois, en accumulant attaque sur attaque contre les documents américains. Ce ne sont pas les documents américains sur lesquels nous nous appuyons, ils ne sont que des accessoires ; nous nous appuyons sur des documents et des preuves qui appartiennent à la France.

Enfin je prouverai qu'il n'y a eu que surprise, erreur de faits, dans la critique adressée à ces documents ; et j'éclairerai certaines énigmes qui ont paru inexplicables à la séance d'hier, car d'hier à aujourd'hui nous avons fait des vérifications qui, j'espère, ne laisseront aucun doute dans vos esprits.

Thiers annonce également qu'il fera plus que répondre à Berryer et qu'il posera la question au niveau où elle doit l'être, c'est-à-dire à celui des grands intérêts de l'État :

De plus, j'essayerai de sortir de ce vaste labyrinthe où l'on voudrait nous renfermer, nous étouffer et nous faire périr, et je m'élèverai aux considérations générales de la question ; elles sont décisives et doivent seules décider les grands corps de l'État dans des questions de cette nature<sup>473</sup>.

Et Thiers, tout au long de son discours, aura soin d'indiquer les différentes parties de son développement, cultivant la clarté jusqu'au bout.

### *Preliminaires*

Mais avant même « d'entrer dans le fond de la discussion », il doit commencer par « détruire [la] prévention » que le discours de Berryer a créée à l'égard des États-Unis. Car, nous l'avons vu, tout le discours de Berryer visait à réunir un ensemble de faits et d'arguments défavorables aux Américains, manœuvre que Thiers a perçue et qu'il dénonce sous le mot d'« impression », tout en ne se privant pas de mettre son adversaire en contradiction avec ses propres valeurs :

L'impression sous laquelle on a constamment cherché à vous placer dans cette discussion est que c'était là une dette presque éteinte, presque oubliée, qu'il fallait laisser périr, avec un peu d'adresse diplomatique ; car, si d'un côté on nous a parlé de ligne droite et de loyauté, de l'autre on nous a parlé

---

<sup>473</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

d'adresse ; une dette, dis-je, qu'avec un peu d'adresse on aurait pu faire périr. On a ajouté qu'il était bien singulier que l'Amérique, après tout, s'adressât plutôt à nous qu'à l'Angleterre ou à d'autres puissances pour demander une indemnité.

Voilà l'impression sous laquelle on a voulu nous placer<sup>474</sup>.

Thiers va donc effacer cette impression en citant le montant des indemnités versés par les autres pays aux États-Unis et en présentant une tout autre version que Berryer de l'histoire des négociations de l'indemnité. Une fois traités ces préliminaires, il rappelle que Berryer a déplacé la question en la fondant sur la légitimité des décrets de Berlin et de Milan, puisque l'indemnisation ne se fonde pas sur ces décrets mais uniquement sur leur application « faite mal à propos avant ou après l'époque à laquelle ils devaient être applicables ». Il traite cependant la question de la légitimité des décrets<sup>475</sup> parce qu'elle prouve que si la France a fait une concession, elle en a obtenu une plus grande des Américains en leur faisant reconnaître la légitimité de ces mêmes décrets. Il s'agit pour lui, non seulement de faire disparaître les préventions contre des Américains présentés par Berryer comme incapables de faire respecter leur honneur, indignes de confiance et intéressés, mais encore de renverser les valeurs en rétablissant le droit et l'honneur des États-Unis face aux fautes de la France.

Pour cela, il commence par rappeler ce qu'est la théorie des neutres dans le droit international et montre qu'elle a pour conséquence de permettre aux neutres de continuer à faire du commerce en temps de guerre. Berryer n'a donc rien compris à « cette théorie élevée, digne de la civilisation moderne » lorsqu'il reproche aux Américains d'avoir fait des profits :

Ainsi, quand on dit aux neutres : Vous avez fait un commerce immense, frauduleux ; vous avez fait le commerce de la France et de l'Angleterre, vous avez réalisé des bénéfices considérables ; lorsqu'on leur dit tout cela, messieurs, permettez-moi l'expression, c'est leur dire une naïveté, c'est leur dire : Vous avez été des neutres. Pendant que nos passions ou nos intérêts nous faisaient tirer le canon, vous ne l'avez pas tiré, et vous avez fait un commerce immense. Quand on dit aux Américains : Vous avez, pendant quarante ans, fait des profits énormes, on leur donne leur propre nom, on les appelle neutres ; car il est dans la position des neutres de profiter des avantages que recueilleraient les États qui sont en guerre. (*Vive sensation*<sup>476</sup>.)

La condamnation de Berryer est une « naïveté » : il se place sur le terrain de la morale alors qu'il s'agit de droit international. Continuant à exposer les implications de la théorie du droit des

---

<sup>474</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>475</sup> « Maintenant je vais entrer dans la discussion des décrets eux-mêmes, et je vais y entrer dans toute leur profondeur ; et vous allez voir, messieurs, que c'est une surabondance de discussion qui me fait parler de la valeur de ces décrets, car il n'est pas nécessaire de démontrer la valeur des décrets pour la question ; je vais le faire, parce que vous verrez que cela a de l'utilité. » (*Ibid.*, p. 37)

<sup>476</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

neutres, Thiers rappelle que l'Angleterre n'a jamais voulu reconnaître ce droit, puisqu'elle a la suprématie sur mer, mais que la France l'a toujours soutenu. Cette théorie des neutres, Napoléon l'a consacrée dans le traité de 1800 que la France a signé avec les États-Unis. Cependant en prenant les décrets de Berlin et de Milan pour isoler l'Angleterre, Napoléon a commis d'abord une faute d'économie politique. En effet, en 1805 et 1806, quand ces décrets n'existaient pas, les navires américains, malgré les tracasseries de l'Angleterre, arrivaient dans les ports français qui étaient florissants : « si l'on avait laissé continuer le commerce par les neutres, ceux-ci pour payer les denrées anglaises, auraient été obligés de prendre des marchandises françaises »<sup>477</sup>. Ces décrets, que Berryer présentait comme une mesure de rétorsion justifiée par l'indignité des États-Unis, Thiers les analyse comme une faute du point de vue des intérêts français.

### *Réponse sur le terrain de l'honneur*

Il ne se contente pas, cependant, d'opposer les intérêts à l'honneur, puisqu'il montre que les décrets ont été également une injustice. Il se place ainsi sur l'autre terrain choisi par Berryer, celui du droit et de l'équité, mais pour retourner la culpabilité contre la France et non plus contre les États-Unis. En effet, dire aux États-Unis de faire respecter leur pavillon pour qu'on les respecte, revenait à dire : « Soyez plus forts que les Anglais », tandis que les Anglais disaient de leur côté : « faites-vous respecter par les Français », double injonction dérisoire, et détruire leurs navires, par application du décret de Berlin, quand ils allaient faire du commerce dans les autres pays et quand ils avaient été visités par les navires anglais, était une « violation, non seulement du droit des gens, de la convention de 1800, mais encore de toutes les règles de la justice et de l'équité ». L'accusation se retourne, finalement, contre la France :

Que l'Angleterre agît ainsi envers son ancienne colonie, contre laquelle elle n'avait pas cessé de nourrir le plus vif ressentiment, et dont elle regardait l'émancipation comme un des faits les plus graves et les plus malheureux de son histoire, cela se conçoit ; mais que la France agît ainsi, c'était déplorable ; la France, qui avait donné l'existence aux États-Unis, non seulement pour leur propre avantage, mais encore pour notre gloire, pour notre profit, pour l'honneur du monde et de la liberté ! (*Très-bien ! très-bien*<sup>478</sup> !)

L'indignité est celle de la France : c'est elle qui n'est pas « à la hauteur », qui trahit tout à la fois ses intérêts et sa grandeur et ne voit pas que les États-Unis sont un élément important de sa gloire et participent de son engagement « pour l'honneur du monde et de la liberté ». Par ce bref passage de *pathos*, Thiers veut rappeler son auditoire à la grandeur du destin de la France et réveiller l'enthousiasme qu'elle peut susciter<sup>479</sup>.

---

<sup>477</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>478</sup> *Ibid.*, p. 249-50.

<sup>479</sup> Il avait déjà évoqué cette grandeur, un peu avant, à propos du soutien de la France à la théorie des neutres, rappelant le rôle de la France dans la création des États-Unis, en termes d'utilité mais surtout de grandeur, et



Enfin, il va montrer que non seulement l'Amérique n'a pas failli, mais qu'elle a été héroïque, opposant au *pathos* indigné de Berryer contre un peuple intéressé et cupide la grandeur d'une nation qui ne craint pas de sacrifier sa sécurité à son honneur :

Je vais maintenant faire votre cause plus belle. J'arrive à votre conclusion. À quelles conditions avez-vous mis la neutralité ? A la condition qu'on fit respecter le pavillon et qu'on fit la guerre. Eh bien, messieurs, vous êtes satisfaits ! La guerre a eu lieu ; l'Amérique a fait la guerre ; elle l'a faite pour son pavillon ; c'est pour la faire respecter qu'elle a essuyé une invasion, que sa capitale a été prise, que Washington a été brûlée. (*Sensation*<sup>480</sup>.)

Et il poursuit en développant un argument *a fortiori* : les reproches que fait Berryer peuvent s'appliquer à l'attitude de l'Amérique en 1794, lorsqu'elle a abandonné la neutralité en signant un traité avec l'Angleterre. Or, malgré cela, Napoléon a consenti, en 1803, à verser une indemnité de 20 millions à l'Amérique alors même qu'elle avait failli. *A fortiori*, lorsqu'à une seconde époque, l'Amérique refuse un traité qui porte atteinte aux droits des neutres et fait même la guerre pour défendre ce droit, il faut l'indemniser<sup>481</sup>. Ce raisonnement permet également à Thiers de recourir de nouveau au *pathos* pour grandir les États-Unis, tout en argumentant selon le lieu du juste :

[...] elle a fait une guerre héroïque, elle a essuyé l'incendie et la prise de sa capitale, et, cette seconde fois, quand elle n'a pas failli, quand elle a fait une guerre désastreuse pour soutenir le droit des neutres, vous refuseriez de l'indemniser ! Il faut être juste, messieurs, je ne vous demande que la justice impériale. L'Empire a indemnisé les États-Unis lorsqu'ils ont failli, et vous ne voulez pas les indemniser quand ils n'ont pas failli, et qu'ils ont exposé leur capitale pour la cause de l'Europe et de la civilisation !

Je vous rappelle à la justice ; car, évidemment, ou vous méconnaissiez toute l'histoire, toute la vérité des faits, ou il faut que vous reconnaissiez la justice de l'indemnité. Si les Américains doivent être indemnisés quand ils ont failli, à plus forte raison doivent-ils l'être quand ils n'ont pas failli, quand ils ont exécuté les traités, et quand ils ont soutenu une guerre héroïque pour cette exécution. (*Marques*

---

associant les États-Unis et la France dans un même mouvement héroïque: « Au moment de la création des États-Unis, car, il faut le dire, c'est à la fois l'héroïsme de cette nation et l'utile et magnifique secours que la France lui envoya qui ont créé les États-Unis ; eh bien, à cette époque, dans le premier traité de 1778, la France imposa à cette nation toute la législation des neutres » (*Ibid.*, p. 41).

<sup>480</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>481</sup> Il peut être intéressant de souligner, comme la fait Perelman, que l'argument *a fortiori* est, avec les arguments *a contrario* et *a simili*, un des arguments les plus utilisés dans les raisonnements juridiques, sous ses deux formes, *a minori ad maius*, ou *a maiori ad minus* comme dans le cas présent (« Qui peut le plus, peut le moins »). Il permet d'étendre l'effet d'une disposition juridique à un autre sujet ou à une autre situation qui paraît, à plus forte raison que celui ou celle prévus par la loi, mériter la qualification normative accordée par la disposition juridique (voir Chambre. Perelman, *Logique juridique. Nouvelle rhétorique*, Paris, Dalloz, 1976, p. 55-56). Il n'est pas indifférent que Thiers ait choisi ce type d'argument pour répondre à Berryer.

*d'adhésion*<sup>482</sup>.)

Dans la deuxième grande partie du discours, consacrée à la justification minutieuse des documents<sup>483</sup> et dans laquelle Thiers, discutant pièce à pièce, ne le cède en rien à Berryer sur l'utilisation des preuves extra-techniques, l'orateur s'attachera à prouver la bonne foi des Américains, alors même qu'il n'y est pas tenu, puisque le calcul de l'indemnité est fondé sur les documents français et que Berryer, en attaquant les documents américains, a, une deuxième fois, déplacé la question :

Nous pouvons vous prouver, messieurs, qu'on n'a pas voulu dissimuler, qu'on n'a pas voulu tromper dans les états américains. J'ajouterai en l'honneur des États-Unis (je le fais beaucoup plus pour la nation qu'on attaque que pour l'intérêt des traités, car ce n'est pas sur les états américains que nous payons), qu'il a été reconnu [...] que, toutes les fois qu'un navire a été condamné par le conseil des prises, bien qu'acquitté au Conseil d'État ou relâché par ordre de l'Empereur, il ne mérite pas l'indemnité, puisqu'il n'a pas été capturé ou qu'il a été relâché. Les états américains ne le portaient pas<sup>484</sup>.

### *Le « grandissement » de l'enjeu*

Mais si jusqu'ici Thiers a réfuté Berryer sur son propre terrain, il change de perspective dans la dernière partie de son discours, lorsqu'il propose à la Chambre : « sortons de [...] ce labyrinthe, [...] de ce dédale de discussion, de ces faits qui, véritablement, bien qu'ils puissent avoir une importance pour votre commission, [...] pour un comité du Conseil d'État, n'en ont pas une véritable pour vous, chargés d'examiner la question par ses grands côtés »<sup>485</sup>. Car il s'agit cette fois d'envisager l'enjeu politique et économique du traité pour la France. Il l'avait déjà fait, plus brièvement, au début du discours lorsqu'il examinait la portée des décrets pris par Napoléon, analysant leurs conséquences économiques mais aussi politiques<sup>486</sup>. Mais c'est surtout dans cette dernière partie qu'il « élève » la question :

---

<sup>482</sup> *Ibid.*, p. 55-56.

<sup>483</sup> « Je demande ici la plus grande attention de la part de la Chambre, parce qu'il faut que j'entre dans des détails extrêmement subtils. Permettez-moi de dire ce que c'est que les documents français et les documents américains » (*Ibid.*, p. 60).

<sup>484</sup> *Ibid.*, p. 72-73.

<sup>485</sup> *Ibid.*, p. 73-74.

<sup>486</sup> En prenant ces décrets, Napoléon voulait, dit-on, pousser les États-Unis à la guerre. Mais à cette époque, le parti démocrate, favorable à la France, était au pouvoir, alors que l'opposition fédéraliste était pour l'Angleterre. En brûlant et saisissant les navires américains, la France a mis le gouvernement démocrate en situation embarrassante en lui aliénant l'opinion. « Pour moi, dit Thiers, il est démontré que les décrets et leur application rigoureuse, et non la cupidité, ont été les vrais motifs qui ont empêché les États-Unis de déclarer la guerre à l'Angleterre. » (*Ibid.*, p. 54)

Quand je considère l'époque du traité et les motifs pour lesquels il a été fait, motifs d'alliance politique, d'alliance commerciale ; quand j'examine surtout l'avenir dans lequel on nous propose de jeter la France, je suis frappé de la gravité de la question, et je vous demande la permission de la présenter telle qu'elle est, non plus comme une question de chiffres, mais comme une question de haute politique et de relations commerciales. (*Mouvement d'attention*<sup>487</sup>.)

Le terme de « gravité » traduit le grandissement de l'enjeu. Le premier de ces enjeux est celui des alliances. Thiers rappelle que le traité a été conclu en 1831, époque où la France avait besoin de conclure des alliances pour rompre son isolement et il met l'opposition de gauche, cette fois, en contradiction avec elle-même :

Si, à cette époque, nous avions repoussé une alliance avec les États-Unis, vous nous auriez dit avec raison : Il y avait là, chez ce peuple, de la liberté, de la puissance, de l'analogie avec nos institutions, il y avait là des souvenirs français, et vous l'abandonnez pour une misérable question d'argent, vous avez repoussé une grande alliance<sup>488</sup> ;

Plus que l'opposition entre l'utile et l'honnête, ce qu'on retrouve ici, c'est une opposition entre une conception mesquine de l'utile, qui ne se situe pas au niveau des intérêts de l'État, et une vision plus haute qui englobe à la fois les intérêts du pays et l'honneur de ses principes. En ce qui concerne le futur, la France, en cas de « guerre politique de principes » avec les puissances continentales, doit pouvoir compter sur l'Angleterre et l'Amérique, puissances maritimes, « engagées dans la même cause » que la France. Et en cas de guerre avec l'Angleterre, la France doit s'appuyer sur l'alliance américaine, dont Thiers montre à la fois l'intérêt et la grandeur :

[...] il y a, vis-à-vis de nous, sur le rivage de l'Atlantique, une grande et immense nation, qui depuis quelques années a fait des progrès énormes, qui tous les jours voit croître sa population, sa richesse, son courage, son génie militaire, et vous la repousseriez follement de vos bras pour une question d'argent<sup>489</sup>  
[...] !

Or, « l'Amérique a été outragée » et « on a traité dédaigneusement son alliance ». De nouveau, l'argument de l'honneur blessé est inversé : c'est l'Amérique qui peut se plaindre, non la France. Et lorsqu'il aborde la question des intérêts commerciaux, Thiers déclare qu'en évoquant les

---

<sup>487</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>488</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>489</sup> *Ibid.*, p. 78. Plus loin, à propos des intérêts commerciaux de la France et de la région du Mississippi, il peint de nouveau la grandeur de la prospérité américaine, nouvelle gloire qu'il propose à son auditoire : « aujourd'hui que ses rives immenses sont couvertes d'une population ardente, riche, ambitieuse du bien-être, et qui, de tous côtés, vous tend les bras pour commercer avec vous ; [...] quand vous avez devant vous une nation [...] pleine d'avenir qui s'adresse à vous, la repousser, permettez-moi le mot, serait une absurdité antinationale et inintelligente. (*Vive sensation.*) » (*Ibid.*, p. 85)

risques de sanctions commerciales, il ne s'agit pas pour lui de plaider l'utile contre l'honnête puisque la dignité de la France n'est pas en cause :

Si, par ces raisons, je voulais vous conseiller de mettre votre dignité de côté, si je voulais vous conseiller de payer une dette que vous ne devez pas, sans doute j'approuverais vos scrupules ; ils seraient justes. Mais quand la dette est bien due, quand il y a évidence de la dette, quand votre dignité n'est pas intéressée, à moins de n'avoir pas le sentiment de l'intérêt de votre pays, il faut reconnaître quelles seraient les conséquences d'une délibération inconsidérée<sup>490</sup>.

Reste cependant qu'il ne peut éviter, pour finir, de poser la question de la dignité à propos du message du président Jackson, qui a blessé les sentiments nationalistes sourcilleux, sentiments, nous l'avons vu, partagés par la Chambre :

Messieurs, j'aborde, en finissant, la question de la dignité. Assurément, tout ce que j'ai dit de la légitimité de la dette, tout ce que j'ai dit de la haute alliance politique des intérêts, de l'industrie et du commerce, serait non avvenu si vous aviez été offensés. Certes, quand on a été offensé, il n'est pas d'intérêt commercial qui puisse empêcher une nation de se faire respecter. (*Écoutez ! Écoutez*<sup>491</sup> !)

Il démontre alors que la France n'a pas à se déclarer offensée puisqu'elle a déjà répondu à l'offense en rappelant son ambassadeur et en renvoyant l'ambassadeur américain. De plus, les corps de l'État en Amérique ont désapprouvé le langage du président Jackson. Le seul honneur qui risque d'être offensé, c'est celui des Américains si le traité n'est pas signé.

Thiers a donc répondu à Berryer sur le juste, sur l'honneur et sur l'utile. Sur le juste en démontrant que le droit et la justice sont du côté américain ; sur l'honneur en rappelant que celui de la France, non seulement n'est pas en cause, mais ne peut être que grandi par l'alliance américaine ; sur l'utile enfin en élevant la sphère des intérêts non pas à une arithmétique mesquine mais à une vision d'ensemble des échanges économiques et des alliances politiques. Son discours est réellement politique dans la mesure où il adopte une vue d'ensemble des intérêts de l'État et n'en reste pas à une vision étroitement morale des relations diplomatiques et commerciales entre les états. Cette vue d'ensemble n'est pas pour autant absence de morale : Thiers ne renonce pas à l'honneur, mais elle propose une morale de l'État fondée sur le respect du nouveau droit international et sur une vision des alliances qui tiennent compte non seulement des intérêts économiques mais de la proximité politique des régimes et de l'adhésion aux mêmes valeurs. Cette morale, loin d'être contradictoire avec les intérêts matériels de la France, les rencontre au contraire puisque le développement des relations commerciales avec les États-Unis, appelé tant par le développement économique de l'Amérique que par les liens du passé et la

---

<sup>490</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>491</sup> *Ibid.*, p. 88.

proximité idéologique, participe de cette nouvelle gloire de la prospérité que Thiers appelle de ses vœux.

Ajoutons que cette vision politique est appuyée par un *ethos* de l'orateur en cohérence avec la position adoptée par Thiers. Alors que Berryer, toujours « coincé » entre sa fidélité légitimiste et l'impossibilité de parler de ce point de vue s'il veut que son discours soit recevable par la Chambre<sup>492</sup>, veut s'appuyer sur l'interprétation des volontés de Napoléon, – valeur sûre du moment, nous l'avons vu –, et défendre la légitimité de ses décrets (« Oui, messieurs, Napoléon n'a demandé que ce qui était juste »), Thiers peut se payer le luxe de critiquer son grand homme, tant sa position est insoupçonnable, et de jeter la suspicion sur la sincérité de ses adversaires :

On nous dit que nous faisons la guerre à la mémoire de Napoléon ; je crois que, de tous les écrivains de mon temps, je suis peut-être celui qui a manifesté l'admiration la plus passionnée pour ce grand homme. Mais, pour mon compte, je prétends me réserver toute la liberté de mon esprit à l'égard de tout le monde, à l'égard de mon pays, comme à l'égard des hommes qui l'ont le plus illustré [...].

Et bien plus que personne, et assurément plus que les orateurs qui hier et aujourd'hui ont fait l'éloge de Napoléon (*on rit*), je suis sensible à la gloire de cet homme immortel ; je me souviens des bienfaits dont il a comblé mon pays [...] si la révolution a brisé le passé, c'est lui qui a créé le présent, c'est lui qui a créé ce magnifique état social que le monde entier nous envie. [...] mais avec lui comme avec tout le monde, nous devons conserver la liberté de notre esprit<sup>493</sup>.

De même, nous l'avons vu mettre Berryer en contradiction avec ses propres valeurs en lui reprochant de vouloir enterrer les réclamations américaines, manœuvre peu honorable, tout en les accusant de mauvaise foi. Surtout, il se paye le luxe de défendre l'œuvre de Louis XVI contre Berryer lui-même et celle de La Fayette contre les hommes de son camp, mettant ses adversaires en contradiction avec eux-mêmes tout en grandissant son propre *ethos* d'orateur capable de s'élever au-dessus des préjugés partisans :

J'ai éprouvé une grande surprise, une grande peine quand j'ai vu parmi nos adversaires des hommes (et ici je ne veux pas alléguer leur opinion pour m'en faire un argument ; je ne veux pas entrer dans l'arène

---

<sup>492</sup> La Chambre qui a tôt fait de disqualifier une opinion lorsqu'elle sait "d'où" parle l'orateur : « On a prétendu expliquer devant vous, disait Berryer dans son exorde, notre opposition à la loi sur laquelle vous délibérez, par nos opinions politiques, par la position que nous occupons sur les bancs de cette assemblée. Je ne connais rien de plus injuste, et, qu'on me permette de le dire, rien de moins convenable, de moins digne de la loyauté d'une assemblée délibérante, et du respect mutuel que se doivent les membres qui la composent, que d'apprécier les raisons qui sont produites devant vous, selon le plus ou moins d'affection qu'on peut avoir pour l'opinion politique de l'orateur qui développe sa pensée. [...] Il ne s'agit point ici de ressentiments du passé ; c'est d'un fait actuel, c'est d'un intérêt présent que le pays est occupé, et c'est sur cet intérêt actuel, qu'après un travail consciencieux, un travail obstiné, je viens exposer à la Chambre ma conviction. » (*Discours parlementaires*, p. 14-15).

<sup>493</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

politique mal à propos<sup>494</sup>) des hommes qui devraient être soigneux de la gloire de l'infortuné Louis XVI, qui devraient assurément bien conserver l'œuvre la plus glorieuse peut-être d'une dynastie qui n'est plus [...] à sa fin, à sa chute, il lui est advenu une gloire unique, une gloire que je ne veux pas lui ravir et qui a jeté quelques beaux jours dans la carrière si triste de l'infortuné Louis XVI, celle de créer l'Amérique. [...] elle a eu le bonheur de soutenir l'Amérique, de créer là une grande nation, de donner à la France une alliance puissante : et vous avez vu comme moi les hommes qui devraient lui conserver ses titres de gloire, médire de cette nation, essayer de la flétrir, l'accuser d'être cupide et négliger l'importance dont elle pouvait être dans notre politique : ils ont fait cela aux applaudissements, je le dis avec douleur, aux applaudissements des amis de M. de Lafayette. (*Interruption prolongée*<sup>495</sup>.)

En somme, enfermée dans ses préjugés nationaux et dans son opposition systématique au gouvernement, l'opposition, légitimiste ou de gauche, n'a rien compris à la nouvelle donne politique internationale et aux valeurs qui la sous-tendent. Thiers, homme nouveau, qui se présente comme un esprit libre, peut leur faire la leçon et proposer pour la France un nouvel idéal de grandeur, une vision politique qui dépasse l'opposition traditionnelle et figée de l'utile et de l'honnête.

\*

\* \*

Si Guizot et Thiers partagent une même conscience du rôle de l'opinion publique, une même conception de leur auditoire et s'efforcent pareillement de définir et de défendre de nouvelles valeurs pour la monarchie de Juillet, il ne faudrait pas que ce socle idéologique et stratégique commun dissimule des différences marquées dans les moyens rhétoriques qu'ils emploient ou, pour le dire plus simplement, dans leur style d'orateur : on peut difficilement confondre un discours de Guizot et un discours de Thiers. C'est pourquoi il nous faut maintenant insister sur les traits spécifiques de leur éloquence.

---

<sup>494</sup> Ce qu'il fait cependant, tout en prétendant bien sûr ne pas le faire, afin de ne pas encourir le reproche sur lequel Berryer avait ouvert son discours.

<sup>495</sup> *Ibid.*, p. 79.

# C. Traits spécifiques de l'éloquence de Guizot et de Thiers

## 1. Préambule

Avant d'aborder les différences dans l'usage que font Guizot et Thiers des ressources que leur offre la rhétorique, on montrera comment les orateurs, dans leurs discours, explicitent les moyens de persuasion qu'ils emploient, ainsi que ceux qu'utilisent leurs adversaires. On pourrait parler de « méta-rhétorique » si la rhétorique n'était pas déjà elle-même cet emploi réfléchi et conscient des ressources de l'art de la parole. Rien d'étonnant alors à ce que Guizot et Thiers, qui ont fait leur rhétorique et appartiennent à une époque où la rhétorique règne encore sur les lettres, utilisent ses notions pour analyser leur propre façon de faire ou dénoncer celle de leurs adversaires, à tel point que le même vocabulaire sert à la fois pour parler de rhétorique et de politique.

Ce sont surtout les mots qui renvoient à la catégorie rhétorique du *pathos* que Guizot et Thiers désignent comme tels. La première notion que l'on peut relever est celle d'*exagération*. Aujourd'hui, le terme n'a plus qu'un sens péjoratif : celui d'excès. En rhétorique, c'est un des mots du *pathos*, comme le mot véhémence, que nous avons déjà rencontré. *Exagérer* c'est une manière d'amplifier, de grandir l'enjeu du débat, en somme de recourir au *pathos*, de quitter le *docere* pour le *movere*, pour l'appel aux passions. Littré donne encore au verbe *exagérer* son sens rhétorique : « Donner aux choses des proportions plus grandes qu'elles n'ont réellement » et l'illustre d'une citation de Bossuet : « Ces fortes expressions par lesquelles l'Écriture sainte exagère l'inconstance des choses humaines ». D'où la définition de l'*exagération* comme une « figure de pensée qui consiste à mettre à la place de la véritable idée de la chose une autre idée du même genre, mais d'un degré supérieur ». L'*exagération* est donc un procédé rhétorique dont l'utilité est reconnue<sup>496</sup>. Ainsi, Guizot prend en ces termes la défense du procureur général près la cour royale de Paris, qui vient d'être pris à partie par Mauguin :

---

<sup>496</sup> Littré illustre le premier sens d'*exagération* (action d'exagérer, résultat de cette action) par une citation de l'*Histoire de la civilisation* (8<sup>e</sup> leçon) de Guizot : « L'exagération est naturelle au langage humain ; les mots expriment l'inspiration que l'homme reçoit des faits bien plutôt que les faits même ». L'*exagération* est donc consubstantielle au langage et *exagérer* est une qualité puisque le verbe désigne aussi, dans un sens que Littré signale comme vieillissant, la capacité à « faire valoir, faire ressortir » comme dans cet exemple de Colbert : « Il ne manqua pas de bien exagérer combien il était important de ne pas toucher aux rentes de la ville de Paris ».

Il lui a reproché d'avoir dit dans un discours prononcé à l'occasion, je crois, d'un procès de M. de Kergolay : « Guerre à outrance, guerre à mort, etc. » Est-ce à dire, messieurs, qu'il ait été dans la pensée de M. le procureur général qu'il fallait tuer... (*Oh! oh!*) Non, certes ; il s'est servi d'une expression (il ne me désavouerait pas sans doute) peut-être un peu exagérée, d'une expression de rhétorique plutôt que de langage légal ; mais il n'y a personne, dans un plaidoyer, à qui cela n'arrive : connaissez-vous un avocat qui n'exagère pas un peu ? (*Hilarité prolongée.*)

Je ne pense donc pas que de pareilles expressions puissent être prises au pied de la lettre, et je suis convaincu que M. le procureur général ne les prendrait pas ainsi<sup>497</sup>.

Question de dosage dans l'exagération, donc, mais aussi de bonne ou de mauvaise foi de la partie adverse : la dénonciation de l'exagération de l'adversaire fait partie des procédés rhétoriques au même titre que son emploi. Car la rhétorique doit perpétuellement cacher les moyens qu'elle utilise : à partir du moment où on les perçoit comme des procédés, ils ne fonctionnent plus. Ainsi Thiers dénonce-t-il l'exagération rhétorique des discours adverses sur les affaires allemandes :

[...] quand vous prétendez que l'indépendance allemande n'existe plus, que les résolutions qui ont été prises l'ont détruite sur-le-champ, *et ipso facto*, nous sommes bien obligés de vous dire que **vous exagérez** ; que, selon votre coutume, **vous faites d'une petite chose une grande**, que vous présentez tout sous un jour faux ; nous sommes bien obligés de vous dire que l'indépendance allemande n'est pas détruite comme vous le prétendez ; que la question de laquelle vous prétendez qu'il résulte la destruction des libertés allemandes n'a pas le sens que vous voulez lui donner<sup>498</sup>.

Tandis que lui-même déclare : « je ne veux rien exagérer », après avoir évoqué en termes catastrophistes les conséquences de la décentralisation, consentant simplement à dire que le pire n'arrivera pas tout de suite<sup>499</sup>. De même, en février 1831, Guizot, que Laffitte a accusé « d'avoir exagéré le tableau » de la situation, répond : « Je ne crois pas avoir exagéré le mal », après avoir exposé avec une grande lucidité les conséquences de l'exagération rhétorique dans la polémique :

Remarquez la situation dans laquelle nous nous trouvons habituellement sous le régime représentatif : d'un côté, une opposition vive, ardente, passionnée, toujours prête à exagérer tout ce qui se passe dans la société, à reprocher au pouvoir toutes les fautes, tous les malheurs ; et de l'autre côté, un pouvoir qui, sans cesse obligé de se défendre, est dans la nécessité d'atténuer le mal à son tour, de le nier même quand il le

---

<sup>497</sup> *H. p.*, t. I, p. 187.

<sup>498</sup> *D. p.*, t. II, p. 308. Dénonciation similaire dans son discours du 27 mars 1835 sur la responsabilité des ministres : « A entendre certaines opinions qui se produisent, on croirait, si l'on était en garde contre toutes les exagérations d'éloquents paroles, on croirait le pays opprimé par cent mille agents, cent mille espions, pressant la population en tous sens et faisant sentir leur action jusque dans le moindre village de France. Soyons vrais, messieurs ; et pourquoi donc, après une expérience de vingt ans de gouvernement représentatif, s'obstiner toujours à avancer des choses auxquelles personne ne croit ? » (*Ibid.*, p. 555)

<sup>499</sup> *Op. cit.*, p. 86.



reconnaît, quand il en a le sentiment. Il s'établit sur la situation du pays une polémique dans laquelle il y a exagération des deux côtés.

C'est un grand danger pour les gouvernements de ne pas avoir un sentiment vrai et juste de leur situation, de ne pas connaître tout le mal de la société. Ces reproches très-fondés qu'ils peuvent adresser à l'opposition, cette exagération qu'ils trouvent dans les accusations dont ils sont l'objet, voilent à leurs yeux le mal réel de la société, et parce qu'ils ont souvent raison contre l'opposition qui les accuse, ils ne voient pas qu'elle a souvent raison contre eux, et qu'elle ne leur dit pas même tout le mal qui existe et tout ce qu'on aurait pu faire pour le prévenir<sup>500</sup>.

Certes, il s'agit ici pour Guizot de combattre ce qu'il appelle « l'aveuglement » du ministère : il n'aura pas la même lucidité lorsqu'il sera lui-même au pouvoir. Mais ce passage révèle néanmoins l'ambivalence de l'exagération rhétorique, qui peut être révélatrice de la réalité mais qu'il faut néanmoins combattre, pour rester vainqueur sur la scène politique, au risque de « voiler » la situation réelle.

L'*exagération* est liée à une autre notion rhétorique, celle de *déclamation* : « j'ai corrigé un peu l'exagération de vos déclamations », dit Thiers, toujours à propos des affaires allemandes. Le mot *déclamation* évoque également le *pathos* mais de manière souvent négative et pour le dénoncer, comme le fait Guizot, lorsqu'il défend le projet de loi sur l'état de siège devant la Chambre des pairs le 16 février 1833, en s'en prenant aux discours de l'opposition extérieure à la Chambre :

[...] oubliez ces fureurs, ces hypocrisies de langage dont se servent les factions, et qui sont au-dessous d'une assemblée comme la vôtre, d'une assemblée éclairée, expérimentée, qui voit les choses de haut, dans le vrai et ne se laisse imposer par aucun mensonge, par aucune déclamation extérieure ; écarterez tout ce fracas menteur ; voyez les choses comme elles sont, sans exagération, sans arrière-pensée, et vous réduirez bientôt à leur juste valeur ces reproches furieux, ces noms terribles qu'on prodigue au projet de loi<sup>501</sup>.

Le mot *déclamation* équivaut ici à « mensonge » et renvoie également à « fureurs », « hypocrisies de langage », « fracas menteur » et « reproches furieux », expressions qui désignent le recours à

---

<sup>500</sup> H. p., t. I, p. 252.

<sup>501</sup> H. p., t. II, p. 101. On peut avoir une idée du contenu des déclamations contre lesquelles s'élève Guizot et de sa propre position dans le passage suivant, un peu plus loin dans le discours : « je ne veux qu'enlever au projet de loi ce caractère de loi d'exception, d'empiètement nouveau et inouï sur nos libertés qu'on a essayé de lui imprimer. Je ne donnerai pas, à la question de détail et aux dispositions dont il s'agit, plus d'importance qu'elles n'en ont réellement. Qu'elles soient adoptées ou modifiées, l'ordre et la liberté, et le gouvernement de Juillet, n'en souffriront point » (p. 102). Guizot refuse le *pathos* qui fait de la loi une atteinte majeure aux libertés et veut la réduire à son importance réelle qui est, selon lui, de remplacer des mesures antérieures beaucoup plus dures.

un *pathos* fondé sur l'indignation. Contre la loi sur l'état de siège, l'opposition a recouru aux grands moyens, c'est-à-dire à des amplifications indignées qui stigmatisent l'atteinte aux grands principes, – ici la liberté –, que représente la loi. Pour Guizot, ces moyens ne sont pas les bons devant une assemblée « éclairée, expérimentée » à qui suffisent les moyens du *docere*, et qui n'a pas besoin qu'on lui exagère les choses. De même, le 27 janvier 1831, Guizot s'élevait, en politique extérieure, contre un recours au *pathos* inadapté à la situation du moment :

Il y a [...] dans les dispositions volontaires ou obligées de l'Europe, à l'égard de notre révolution, de grandes différences. Pourquoi n'en tiendrez-vous pas compte ? Pourquoi jetteriez-vous toutes ces puissances dans la même inimitié contre vous ? Pourquoi ne travailleriez-vous pas à vous faire des alliances ? Pourquoi ne profiteriez-vous pas de la bonne volonté que vous témoigne telle ou telle puissance, au lieu de les confondre toutes dans **un lieu commun déclamatoire**, qui a bien quelque fois sa part de vérité, mais qui ne peut être admis comme le mobile déterminant de la conduite d'hommes sensés<sup>502</sup> ?

L'expression « lieu commun » a ici son sens cicéronien d'amplification indignée, de grandissement du crime<sup>503</sup>. L'opposition de gauche confond dans une même indignation toutes les puissances étrangères qui ont formé la Sainte-Alliance, au risque de provoquer de nouveau l'union de ces puissances contre la France. C'est moins le moyen rhétorique que Guizot condamne ici (« qui a bien quelquefois sa part de vérité ») que son usage.

Quant à Thiers, il inverse la hiérarchie des moyens pour faire du *fait*, c'est-à-dire du *docere*, un moyen supérieur au *movere* :

Les faits commandent : la réalité est la vraie souveraine, et toutes les déclamations tombent devant elle<sup>504</sup>.

Stratégie rhétorique, bien sûr, que de prétendre faire parler les faits et de refuser d'opposer le *pathos* au *pathos* comme le fait Thiers dans son discours du 29 novembre 1832 :

Je ne viens pas, messieurs, vanter le système du gouvernement, opposer des éloges à des diatribes ; je crois que les éloges ne valent pas mieux que les diatribes. Je viens opposer des faits à des attaques qui me semblent à moi des déclamations.

Mon but n'est pas de présenter le système du gouvernement comme un chef-d'œuvre d'habileté. [...] Je demanderai seulement à nos adversaires quel système ils ont à opposer au nôtre ; car il ne suffit pas de blâmer la paix, de blâmer la guerre, de blâmer l'arrestation de la duchesse de Berry, il faut dire aussi ce

---

<sup>502</sup> *H. p.*, t. I, p. 204-205.

<sup>503</sup> L'emploi de « lieu commun » dans ce sens est rare : il est employé, beaucoup plus généralement, avec le sens actuel de propos banal, rebattu.

<sup>504</sup> *D. p.*, t. I, p. 317.

qu'on aurait fait soi-même en pareille occasion. (*Très-bien ! très-bien*<sup>505</sup> !)

Mais plus encore que celui du *docere*, c'est le registre du *conciliare* que Thiers entend opposer au *pathos* :

Mes paroles ne seront point irritantes ; mon but est la conciliation, et c'est dans cette vue que je me propose de donner des explications définitives<sup>506</sup>.

L'adjectif « irritantes » est encore un mot du *pathos*, de même que les adjectifs « amer » ou « aigre » que l'on peut trouver dans d'autres discours : reprocher à un orateur l'*irritation* ou l'*amertume* de son discours, c'est signifier qu'il a recouru à la véhémence, à l'*indignatio*. Mais c'est le signifier en se plaçant au niveau des mœurs et non à celui des grands intérêts de l'État : l'*indignatio* ne s'embarrasse pas des convenances, elle est violente, elle attaque sans égards, elle blesse. C'est pourquoi elle ne peut favoriser la conciliation. *A contrario*, Guizot prend soin de préciser que, lorsqu'il parle de conciliation, il ne s'agit pas uniquement d'un moyen rhétorique mais d'une conception politique :

Et la conciliation dans notre bouche, messieurs, n'est pas un vain mot, une figure de rhétorique, une arme de circonstance ; nous avons véritablement l'esprit de la monarchie constitutionnelle ; nous voulons rallier, autour du trône que la révolution de Juillet a fondé, tous les hommes qui, à quelque époque que ce soit, ont fait acte d'adhésion à la monarchie constitutionnelle, la regardent comme le seul gouvernement qui convienne à la France, et lui rendront les armes quand elle leur montrera qu'elle ne porte point d'armes contre eux. (*Très-bien ! très-bien*<sup>507</sup> !)

« Avec les mots, on abuse des choses », disait Thiers. Et Guizot déclare pour sa part : « Il faut [...] parler selon la vérité des choses et ne pas se repaître de fictions<sup>508</sup>. » C'est pourquoi les

---

<sup>505</sup> On trouvera une tactique rhétorique similaire dans le discours du 1<sup>er</sup> juin 1836 sur l'alliance anglaise : « Vous avez entendu hier, qu'on me permette le mot, une longue et véhémement philippique contre la généreuse nation anglaise. Je ne viens pas ici, assurément, soutenir la thèse contraire [...] Je viens tout simplement vous exposer la réalité des choses, vous soumettre le système de notre politique. » (*D. p.*, t. III, p. 440).

<sup>506</sup> *Op. cit.*, p. 476. Et, plus loin, il dit encore : « je vais opposer à ces accusations, non pas un panégyrique, mais des faits. » (p. 477).

<sup>507</sup> *H. p.*, t. II, p. 339 (2 janvier 1835).

<sup>508</sup> *Op. cit.*, p. 180 (3 janvier 1834). Le mot *fiction* est également un terme de rhétorique. Chez Quintilien, la notion concerne le genre judiciaire et plus particulièrement la *narration* : la *fiction* est la version des faits présentée par l'avocat en l'absence de preuves externes, version qui doit rester dans les limites du possible en s'appuyant sur une circonstance reconnue exacte ou sur une argumentation liée au fond de la cause (Quintilien, *Institution oratoire*, I. IV, 2, 88-91). On voit bien comment, dans le genre délibératif, l'interprétation des événements ou de la situation que présente l'orateur peut être qualifiée à son tour de *fiction* et se voir opposer, non la « vérité des choses », comme le prétend Guizot en bonne tactique rhétorique, mais une autre fiction. En l'espèce, ce qu'il conteste, c'est qu'on

orateurs doivent toujours se défendre de vouloir manipuler par la parole et montrer qu'il y a une totale adéquation entre les mots et les choses, entre le discours et l'action, entre la rhétorique et la politique.

En revanche, il leur faut montrer comment le discours adverse, lui, utilise les choses pour en faire des discours manipulateurs en recourant notamment au *pathos*. On sait, par exemple, que le *pathos* peut également faire appel à la pitié : indignation contre les coupables, apitoiement pour les victimes. Tel est le mouvement (*motus*) que cherche à provoquer Mauguin à propos des troubles de Lyon, stratégie rhétorique que Thiers démonte dans sa réponse :

Je n'accuse pas les intentions, et, quoique je les reconnaisse pures et loyales, il n'en est pas moins vrai que, présentant sans cesse ces hommes comme des héros malheureux, comme des hommes qui se sont trompés, qui ont suivi l'exemple de la révolution de Juillet, on nous désarme et l'on nous peint seuls comme des malfaiteurs en présence de la révolte. (*C'est vrai*<sup>509</sup> !)

C'est pourquoi les différents discours de Thiers sur les troubles de Lyon se sont efforcés d'inverser les couleurs du tableau en faisant des émeutiers des assassins et des soldats des héros malheureux. De manière plus générale, Thiers tente de désamorcer toutes les tentatives adverses de recourir à la *miseratio* en la dénonçant comme procédé rhétorique :

[...] comme je le disais tout à l'heure, n'avons-nous pas autant d'intérêt que qui que ce soit à soulager le pays ? Car, **lorsqu'il souffre, ses souffrances sont des arguments pour vous**, un moyen d'opposition ; nous n'avons pas, nous, **un intérêt de parole**, mais **un intérêt d'action**. Si l'on pouvait le faire, nous n'avons pas le **cœur** plus dur que vous ; mais nous sommes plus positifs. (*Bruit aux extrémités*)

La Chambre est juge de ce que je dis, et vous n'avez pas à m'interrompre. Nous avons plus d'intérêt que vous, disais-je, à faire le bien, parce que le bien est notre vie, notre puissance ; et, dans ce temps où **le pouvoir n'a que la raison pour argument**, nous avons besoin de donner de **bonnes raisons**. Croyez que, s'il eût été possible de soulager le pays, cela serait déjà fait<sup>510</sup>.

Car de même que Thiers et Guizot ont choisi de ne pas *exagérer*, ils affichent leur volonté de parler le langage de la raison et de ne pas *exciter les passions* :

---

puisse qualifier la majorité de « servile » et de « dépendante » à l'égard du ministère et il défend l'idée que la majorité et le ministère peuvent garder une certaine indépendance, ne pas être d'accord absolument sur tout, sans pour autant qu'il y ait rupture entre les pouvoirs, *fiction* rhétorique qui est en même temps une *fiction* politique, c'est-à-dire une interprétation possible du régime parlementaire en gestation.

<sup>509</sup> *D. p.*, t. III, p. 164 (25 août 1835). Le verbe *peindre* qu'emploie Thiers ici n'est pas indifférent. Il nous renvoie à une autre notion rhétorique : celle de *couleur*, qui désigne à la fois la cohérence de la *fiction* et le ton à trouver pour l'ensemble du discours.

<sup>510</sup> *D. p.*, t. II, p. 46 (15 avril 1833).

Je ne veux pas profiter de cette discussion pour soulever les passions, j'en prends le pays à témoin ; ce n'est pas nous qui, soit par la presse, soit par la tribune, avons jamais jeté dans le pays de ces paroles qui peuvent se traduire en actes sanglants<sup>511</sup> ;

On voit dans cet exemple comment les mots de la rhétorique deviennent aussi ceux de la politique : les « passions » que les paroles « excitent » se traduisent en action. Le discours politique est performatif et les mots de la rhétorique servent à parler des événements : « soulever les passions », c'est provoquer une émeute et pas seulement émouvoir, susciter une adhésion de sentiment. De même, maintenir l'ordre à l'intérieur et la paix à l'extérieur, c'est éviter de provoquer un « échauffement » général des passions : il ne faut pas en permanence exciter les passions nationales, que ce soit par des discours ou par la situation politique elle-même. Il y a ainsi homologie entre la situation d'une assemblée dont l'orateur excite les passions et une population qu'on maintient sous les armes, prête à défendre la patrie en danger, comme le montrent ces paroles de Guizot :

On nous parle souvent de l'élan nouveau que prendra l'esprit public en vertu de nos institutions et d'un gouvernement national. Je n'en doute pas ; mais c'est seulement dans les grandes circonstances, dans les circonstances extraordinaires, quand le besoin du pays provoquera cet enthousiasme, cet élan national ; nous devons éviter de tenir continuellement la population dans cet état d'effervescence que suppose l'**enthousiasme**, quelque légitime, quelque national qu'il soit. Dans les temps ordinaires, la population doit être dans un état moral tranquille ; elle ne doit pas être perpétuellement **échauffée** par la situation du pays ; elle doit être laissée à ses mœurs, à ses habitudes, à ses occupations. (*Agitation à gauche.*) C'est seulement en cas d'invasion, lorsque les dangers extraordinaires se présentent, que nous avons besoin de l'élan national, de l'enthousiasme général, et il ne nous manquera jamais. Nous n'avons pas besoin de l'échauffer tous les jours par des **provocations** continues, par une **excitation** sans objet, qui fatigue les citoyens et qui agite outre mesure les oisifs<sup>512</sup>.

C'est pourquoi il faut une armée permanente et pas seulement des milices ou une garde nationale (c'est la proposition que Guizot défend dans ce discours), proposition qui peut se lire également au niveau rhétorique comme une invitation à ne recourir au *pathos* que de manière exceptionnelle, dans des circonstances extraordinaires, et à s'en tenir, pour l'essentiel, aux moyens du *docere* et du *conciliare*, sans vouloir élever l'auditoire au-dessus de « ses mœurs », « ses habitudes », « ses occupations ».

Guizot et Thiers ont donc une conscience très forte de la puissance de la parole en politique et des moyens d'action qu'offre la rhétorique, à eux, bien sûr, mais aussi à leurs adversaires en politique. D'où un combat qui se joue en permanence sur les deux terrains : celui de la rhétorique et celui de la politique, et des discours qui ne cessent de mettre à jour les moyens

---

<sup>511</sup> *Op. cit.*, p. 338 (12 mai 1834).

<sup>512</sup> *H. p.*, t. I, p. 335 (5 novembre 1831).

mis en œuvre, en rhétorique comme en politique, comme le montre cette attaque de Guizot qui s'en prend à la fois aux paroles et aux associations politiques :

Nous le répèterons sans cesse, nous ne nous lasserons pas de le répéter ; nous savons qu'il y a parmi nous, surtout après tant de révolution et de vicissitudes, des faibles d'esprit sur lesquels la subtilité du raisonnement, l'éclat du langage et la coalition d'hommes jusque-là ennemis peuvent agir puissamment ; nous savons qu'on peut les tromper, les égarer de la sorte. Eh bien, nous, représentants des intérêts nationaux, nous, chargés de parler au nom du peuple, nous devons opposer la déclaration du pays à ces subtilités par lesquelles on essaye d'égarer les honnêtes gens<sup>513</sup>.

Thiers dénonce également les pouvoirs de l'*ars rhetorica* :

Je sais qu'avec des comparaisons, avec des artifices de langage, on peut accuser ce système, lui donner des qualifications ridicules, parler de pusillanimité, de lâcheté<sup>514</sup> ;

Et il leur oppose l'action :

Nous demandons à nos adversaires si, en participant à la Révolution, en prononçant des discours ardents, patriotiques, on peut se compromettre pour le service du pays mieux que nous ne l'avons fait en saisissant Mme la duchesse de Berry. (*Assentiment aux centres*<sup>515</sup>.)

Mais il s'élève surtout contre les dangers du *pathos* quand on l'utilise pour agir sur le peuple et lui oppose la nécessité de résister à sa force d'entraînement :

D'autres fois, quand on cherche à égarer l'instinct d'un peuple généreux (car on sait qu'il y a des **mots magiques** qui l'ébranlent, qui peuvent l'égarer) ; quand, en prononçant **les mots de gloire, de guerre, de Pologne, d'Italie**, on peut ébranler ce peuple et exciter en lui des sentiments désordonnés, il faut qu'il y ait des hommes qui aient l'énergie de résister à ces mouvements de générosité. Il faut, lors même que l'on partage ces sentiments, savoir dire à ce peuple que la gloire qu'on lui offre est trompeuse, et qu'il ne faut pas déchirer les traités [...].

Il faut savoir dire à son pays que la liberté qu'on apporte au bout des baïonnettes est une liberté désastreuse, et qui ne laisse après elle que le sang et les ruines ; il faut avoir ce courage-là, ou l'on n'est pas digne de présider aux destinées du pays. (*Marques d'adhésion*<sup>516</sup>.)

C'est en démontant le fonctionnement du *pathos*, en étant lucide sur la manière dont il fait appel aux sentiments, qu'on peut prétendre lui résister. Cette résistance sur le plan du discours a son homologue sur celui de l'action : résister à l'entraînement du *pathos*, c'est résister à l'entraînement des factions en faisant appliquer la loi et régner l'ordre. Dans un cas comme dans

---

<sup>513</sup> *Op. cit.*, p. 348 (16 novembre 1831).

<sup>514</sup> *D. p.*, t. I, p. 492 (29 novembre 1832).

<sup>515</sup> *Ibid.*, p. 495.

<sup>516</sup> *D. p.*, t. II, p. 401-402 (5 décembre 1834).

l'autre, il est plus facile de céder à l'appel des grands sentiments mais le danger est grand. C'est pourquoi il faut résister à leurs prestiges et s'en tenir aux lois, tant dans le discours que dans l'ordre politique.

Si Guizot et Thiers ont donc tous deux une conscience rhétorique très aiguë, ils ne font pas cependant le même usage des moyens que leur offre l'art oratoire.

## 2. *Inventio*

### a. *Docere*

- *Thiers : les faits et les chiffres*

*Les faits « positifs »*

Nous avons déjà vu Thiers faire des faits le moyen suprême pour convaincre, celui devant lequel les autres n'ont qu'à s'incliner, y compris le raisonnement, autre moyen du *docere*<sup>517</sup>. Car les faits sont la réalité même et donc la vérité de la délibération, au-delà de laquelle il n'y a plus de débat :

[...] je ne sais pas un meilleur calmant pour toutes les opinions que la vérité et les faits ; à l'égard de ceux que la vérité et les faits blesseraient, je ne sais quel traitement on pourrait employer ; il ne restera à employer envers eux que le silence<sup>518</sup>.

C'est du moins ce que les discours de Thiers veulent faire entendre en faisant converger un ensemble de moyens qui visent tous à créer ce qu'on pourrait appeler un effet de réalité. Le premier de ces moyens est non seulement d'apporter des faits à l'appui de la démonstration mais surtout de le dire. Quelques exemples suffiront mais on pourrait les multiplier tant la démarche caractérise la tactique argumentative de Thiers :

Ces faits, messieurs, sont positifs, irrécusables ; détruisez-les par des chiffres, si vous le pouvez<sup>519</sup>.

Je citerai encore un fait, et je le citerai d'après des témoins oculaires, d'après des personnes qui ont servi avec distinction dans la diplomatie à cette époque<sup>520</sup>.

[...] je vais exposer des faits pour limiter, s'il est possible, la discussion, et nous obliger tous à nous

---

<sup>517</sup> « Si je faisais des raisonnements, je concevrais que l'on ne m'écoutât pas; car, en fait de raisonnements, chacun n'écoute que les siens (*On rit*). ; mais je cite des faits, et il faut bien que vous m'écoutez, si vous voulez être juges. » (*D. p.*, t. I, p. 331)

<sup>518</sup> *D. p.*, t. III, p. 363 (3 mai 1836).

<sup>519</sup> *D. p.*, t. I, p. 217 (23 octobre 1831).

<sup>520</sup> *Op. cit.*, p. 360 (23 janvier 1832).

rapprocher de la vérité<sup>521</sup>.

Je vais soutenir des opinions qu'on accuse d'être vieilles ; je vais les appuyer par des faits positifs. [...] je prie de croire que tout ce que je dirai est fondé sur l'observation des faits et sur un parfait amour du pays<sup>522</sup>.

Messieurs, ce que je dis est fondé sur des faits ; je ne me livre pas ici à des généralités, je ne m'appuie pas sur les maximes des publicistes, plus ou moins contestables ; je parle d'après l'expérience<sup>523</sup>.

Ces « faits » sur lesquels s'appuient Thiers sont d'ordre différent : ce sont des témoignages, des documents, dont il faut garantir la fiabilité, et, très souvent, des chiffres. Sa double expérience d'historien, recueillant les récits des témoins de la révolution et réunissant des documents d'archives, et de ministre (des finances, du commerce puis des affaires étrangères) familier des correspondances administratives, des rapports et des budgets, le rend redoutable sur ce terrain<sup>524</sup>. Nous l'avons vu répondre aux documents de Berryer documents à l'appui. On pourrait donner bien d'autres exemples de cette capacité à répondre pièces en main, comme cet extrait du discours du 23 octobre 1831 sur la mobilisation de la garde nationale :

Nos collègues citent souvent des documents et des correspondances ; je citerai aussi quelques documents auxquels j'ai des raisons d'ajouter une entière confiance.

[...] en supposant [...] que le Piémont et l'Espagne se joindraient à la coalition, il est positif qu'il n'y a de disponible contre nous que 400,000 hommes. (*Mouvement*.)

J'ai lieu de croire, messieurs, que ce chiffre est très-exact. (*Mouvement à gauche*.) Nous avons la patience d'écouter vos correspondances ; veuillez aussi écouter le résultat des documents que nous avons obtenus.

L'Autriche a 80,000 hommes en Italie, et 75,000 sur l'Inn ; la Prusse n'a que 75,000 hommes disponibles contre nous ; le reste de ses forces est rassemblé vers le duché de Posen. (*Dénégations à gauche*.) Mes renseignements, messieurs, sont aussi sûrs que tous ceux que vous pouvez vous être procurés. [...]

Eh bien, je vais montrer, par des renseignements bien positifs, ceux que l'on puise dans le budget, je vais montrer les forces que nous aurions à opposer<sup>525</sup>.

---

<sup>521</sup> *Op. cit.*, p. 403 (2 février 1832).

<sup>522</sup> *Op. cit.*, p. 55 (6 mai 1833).

<sup>523</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>524</sup> Par exemple : « Je prie la Chambre de se souvenir qu'avant la Révolution le pied de paix de l'armée française était de 226,000 hommes. M. Necker ne parle que de 197,000 hommes ; mais, par des documents que j'ai réunis, j'ai acquis la preuve que, même avant le grand développement que les armées ont reçu en Europe, le pied de paix, en France, était de 226,000 hommes en 1787 » (*D. p.*, t. I, p. 358).

<sup>525</sup> *Op. cit.*, p. 215-216.



Quant aux chiffres, Thiers les manie en virtuose. Il est capable de tout évaluer, depuis le cours des fers anglais fabriqués au bois<sup>526</sup> jusqu'au nombre de volumes que pourrait contenir la future bibliothèque royale<sup>527</sup>. Dans l'art de « grouper les chiffres » et dans celui de les faire parler, il est probablement le meilleur. C'est ainsi, par exemple, qu'il combat la réduction des rentes en montrant qu'elle affectera surtout les petits rentiers :

En Angleterre, 700 millions [de rentes] et 274,000 parties prenantes ;

En France, 104 millions et 293,000 parties prenantes.

C'est l'image du sol anglais, de la grande propriété anglaise.

Je dis ceci pour que la Chambre soit bien avertie que, dans l'opération qu'elle veut faire, elle rencontrera, comme dans les contributions directes, la petite propriété et exclusivement la petite propriété.

Voici, messieurs, un chiffre qui, je dois le dire, est un de ceux qui m'ont le plus touché quand j'en ai eu connaissance. Je sais bien que ce chiffre ne dit pas tout ce qu'il a l'air de dire ; mais, même en l'atténuant beaucoup, vous lui trouverez une importance immense<sup>528</sup>.

### *Le concret*

Outre les témoignages, les documents et les chiffres, les faits sur lesquels s'appuie Thiers sont aussi des exemples concrets dont la trivialité même participe de cet effet de réalité qu'il recherche. Par exemple, dans son discours sur les attributions des maires du 28 février 1834, il n'hésite pas, pour défendre la nécessité de la centralisation, à citer des arrêtés<sup>529</sup> pris dans les

---

<sup>526</sup> « J'ai un état qui constate que les prix anglais ont été de 150, 145, 130, 125, ce qui revient à 12 fr. 50. Il y a deux ans ils ont été plus hauts à cause des demandes de l'Amérique, demandes qui ont fait monter subitement les prix anglais à 10 livres sterling ; mais ordinairement, mais normalement, pour employer une expression vulgaire, ils sont de 6 livres sterling, c'est-à-dire à 15 francs le quintal métrique » (*D. p.*, t. III, p. 319).

<sup>527</sup> « le monument peut contenir plus d'un tiers en sus de ce que l'on doit y placer. Je vais, à cet égard, donner des chiffres. Lorsque l'achèvement sera complet, c'est-à-dire lorsqu'il y aura l'aile transversale, l'aile de réunion, en comprenant tout le métrage, soit de ces deux ailes, soit du second étage, on aura une somme totale de 14,000 mètres en superficie horizontale, qui donnent, en superficie développée, en superficie d'étagère, une somme de 30,000 mètres à peu près. Ce métrage, suivant certain calcul, permet le placement de 3 millions de volumes, et, suivant le calcul le plus réduit, celui qui n'attribue que 60 volumes par mètre carré, 2 millions de volumes. Or on n'en possède en ce moment que 600,000 ; vous voyez qu'il y a de l'avenir, et qu'il y a encore place pour loger dans la Bibliothèque tout ce que notre siècle si fécond pourra produire. (*Mouvement d'hilarité.*) » (*D. p.*, t. II, p. 139)

<sup>528</sup> *D. p.*, t. III, p. 216-217 (4 février 1836).

<sup>529</sup> « Je vais en citer un qui a été fait il y a deux mois [...]. Je citerai une des plus importantes villes du royaume [...] Maintenant je vais vous en citer de toutes les espèces [...] Je vais citer un exemple éclatant, qu'on a vu dans la ville la plus éclairée de France [...] Voilà des faits que je défie qui que ce soit de contester » (*D. p.*, t. II, p. 218 à 221).

domaines les plus variés, depuis le ramonage jusqu'à la vente du poisson en passant par la réglementation de la profession de portefaix, la police des grains ou celle des marchés et s'arrête plus longuement sur la question des abattoirs :

Lorsqu'un maire, par exemple, a voulu exiger que les bouchers, que les tripiers (permettez-moi d'appeler les professions par leurs noms, quelque vulgaires qu'ils soient), vinssent tous habiter les abattoirs, et lorsque ce maire établissait ainsi une espèce de *juiverie* de bouchers, il fallait bien que l'autorité supérieure intervînt et dît à ce maire : « Vous violez les lois qui garantissent la liberté des industries, vous violez le régime actuel<sup>530</sup> ».

On ne trouvera jamais chez Guizot un tel souci du concret, souci du concret qui se manifeste chez Thiers jusque dans le choix des analogies qui lui permettent de clarifier son propos. Ainsi, pour défendre l'amortissement, il montre que si on le supprimait, « on raisonnerait comme un commerçant qui, se trouvant obligé, pour continuer la marche de ses affaires, de recourir à des emprunts, réunirait ses créanciers » et leur dirait qu'il ne veut pas les payer<sup>531</sup>. Il reconstitue le dialogue entre le commerçant et ses créanciers, dans une petite scène qui rend plus vivante et plus explicite la démonstration en la rapprochant d'une réalité familière.

Car ce qui caractérise les discours de Thiers, c'est leur souci didactique, souci qui explique qu'il privilégie les faits plus que le raisonnement. Le but du discours est d'apporter « une explication nette et claire<sup>532</sup> ». Dans cette perspective, l'induction est plus pédagogique que la déduction, l'illustration par l'exemple plus parlante que l'enchaînement logique des propositions, l'accumulation des faits plus probante que la rigueur du syllogisme. C'est pourquoi Thiers ne craint pas de développer ses explications en entrant dans les moindres détails. Et s'il s'excuse par avance de la longueur de ses développements, sacrifiant ainsi rituellement à l'étiquette parlementaire<sup>533</sup>, le procédé est chez lui tout à fait conscient : « les développements sont nécessaires, si l'on veut arriver à un peu de clarté et de précision<sup>534</sup> » et le souci du détail participe de l'effet de réalité qu'il veut produire sur son auditoire : « Je vais maintenant descendre à des détails bien vulgaires, car je vais m'occuper de ce qui se passe dans les marchés<sup>535</sup> ». Contre les généralités vagues des principes et des théories, le détail est un gage de réalité :

C'est ici, arrivés au détail, sortis du vague de la discussion générale, nos collègues n'osent plus apporter des réductions que les faits démentiraient. En présence de la **réalité**, les **chimères** s'évanouissent. (*Très-*

---

<sup>530</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>531</sup> *D. p.*, t. I, p. 391 (26 janvier 1832).

<sup>532</sup> *D. p.*, t. III, p. 439.

<sup>533</sup> « j'éprouve une crainte véritable, c'est celle de fatiguer l'attention de la Chambre par la longueur des développements dans lesquels je serai forcé d'entrer » (*D. p.*, t. I, p. 299).

<sup>534</sup> *Loc. cit.*

<sup>535</sup> *D. p.*, t. II, p. 64 (6 mai 1833).

*bien ! très-bien*<sup>536</sup> !)

Cette conception du *docere* a, bien sûr, des conséquences sur la longueur des discours, longueur cependant bien acceptée, semble-t-il, par la Chambre tant leur vertu didactique était appréciée. Jérôme Paturot décrit ainsi les mérites de Thiers dont l'éloquence est la seule qu'il puisse concevoir de prendre pour modèle :

Un autre orateur de premier ordre existait à la chambre, et c'était celui-là que je devais prendre pour modèle. Il faut dire que je ne pouvais me lasser d'admirer l'essor rapide qu'il avait pris. Pour conquérir une grande situation parlementaire, il avait dû lutter contre des obstacles de nature, contre son organe, contre sa taille, contre un extérieur peu avantageux. Les hommes qui occupaient la tribune avec éclat avaient sur lui cette supériorité de la prestance et de la voix. Il avait fallu les vaincre par la dextérité de la parole, la fécondité des ressources, la souplesse du talent. C'était là mon idole, le maître de mon choix. Chaque fois qu'il gravissait la rampe de marbre, je me recueillais comme un homme qui va écouter une leçon. Il faut lui rendre cette justice qu'il n'y épargnait pas les heures, et que j'avais tout le temps nécessaire pour me pénétrer de sa manière et m'inspirer de ses procédés. Ce qui me plaisait en lui, c'est qu'il prenait une question au berceau, et ne la quittait qu'après l'avoir épuisée. Il supposait toujours (et dieu sait avec quel à-propos !) que la chambre ignore jusqu'au premier mot des choses ; cela indiquait une profonde étude du coeur humain. Grâce à lui, je faillis comprendre la question d'orient : un discours de plus, et je mordais au problème. Malheureusement, je demeurai avec quatre heures de leçon ; ce n'était point assez. Mais ce qui m'est resté de la question d'orient, je le dois à l'orateur qui m'a servi d'étoile. Par ses soins, j'ai appris qu'il existe sur le Bosphore une ville qui se nomme Constantinople, et que les turcs y sont en majorité. C'est là incontestablement une notion très essentielle en tout état de cause. Encore quelques efforts, et j'aurais su ce qu'est l'Égypte, ce qu'est la Syrie, pays célèbres dans l'antiquité. Le temps m'a manqué pour cette éducation parlementaire et ce cours d'histoire. Seulement, rien n'effacera de mon souvenir les impressions que m'a laissées l'éloquence du plus éveillé, du plus alerte, du plus fécond de nos orateurs, son ingénieuse manière d'exposer et de raconter, la ductilité, l'élégance de son langage, enfin une érudition historique qui n'est jamais à bout de ressources ni de rapprochements<sup>537</sup>.

Thiers est aussi présenté par Louis Reybaud comme le maître d'une éloquence fondée sur le *docere*, ce que confirme Sainte-Beuve en l'étendant à l'ensemble de sa tactique parlementaire :

Je voudrais être de la Chambre quelques années pour bien comprendre le *jeu parlementaire* et faire un petit livre là-dessus, comme on a fait sur le *jeu d'échecs*. Je commence à entrevoir la tactique. Thiers, le plus habile de tous, a évidemment celle-ci : il laisse chaque discussion s'engager, durer, s'épuiser ; les parleurs pour et contre vident leur sac, ils se lassent, s'embrouillent et finissent le plus souvent par désapprendre : lui, pendant ce temps-là, il a écouté, il s'est ménagé, il s'est fait un avis, il a appris. Alors il se lève : il commence *ab ovo*, il raconte la question, il l'élucide de point en point, historiquement, il

---

<sup>536</sup> *D. p.*, t. I., p. 460. Il s'agit de la réduction du traitement des agents diplomatiques à laquelle Thiers s'oppose.

<sup>537</sup> Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale, *op. cit.*, chap. XXII.

l'enseigne. Chacun comprend et devient insensiblement son disciple. On est gagné, on voit dans son jour, on vote avec lui. — Règle générale : de même qu'à la guerre il faut toujours se porter sur un point donné avec une masse de forces supérieures à celles de l'adversaire, de même, dans le jeu parlementaire, il faut laisser en toutes questions les paroleurs se lancer, s'épuiser, se mater, et de contradictions en contradictions, tomber dans l'anarchie ; alors, si l'on a du talent et si l'on est le génie, on se lève, on fait son 18 Brumaire que chacun invoquait tout bas, on le fait doucement, clairement, persuasivement<sup>538</sup>.

Thiers, champion de la clarté, en a donc fait une tactique parlementaire et rhétorique. Qu'en est-il de Guizot ? Comment s'y prend-il pour instruire ?

• *Guizot : les principes et les lois de l'histoire*

*Les faits selon Guizot*

Il ne faudrait pas céder à la tentation d'opposer de manière schématique un Guizot abstrait et théorique à un Thiers concret et pratique. Thiers ne dédaigne pas toujours les principes et Guizot sait, quand il le faut, s'appuyer sur des faits concrets et fonder sa démonstration sur ce qu'il appelle « une question de fait et d'expérience<sup>539</sup> ». Le 20 février 1833, il déplore de ne pouvoir répondre sur « des faits » à Mauguin qu'il accuse d'en être resté à des « considérations générales sur l'état actuel de l'Europe et sur les diverses combinaisons qui peuvent en sortir ». Selon lui, les « faits » (par exemple l'abolition du royaume des Pays-Bas) ont « pleinement confirmé la politique suivie depuis deux ans et demie<sup>540</sup> ». L'expérience, sur laquelle il s'appuie, est souvent chez lui celle de l'histoire : la connaissance de ce qui s'est passé effectivement

---

<sup>538</sup> *Mes Poisons, op. cit.*, p. 119-120.

<sup>539</sup> *H. p.*, t. I, p. 369. Cormenin lui rend cet hommage : « Il est certain que dès que Guizot sort de ces théories nuageuses, et qu'il entre dans le positif des affaires, il y apporte une lucidité d'idée et d'expression qu'on n'a pas assez louée. Il va droit au but et il ne dit que ce qu'il faut dire et il le dit bien. Commissaire du gouvernement sous M. de Serre, il a été le plus remarquable de tous les commissaires que nous ayons entendus depuis vingt-cinq ans. Ministre, il a défendu son budget de l'instruction publique et des affaires étrangères avec plus de précision, de science et d'habileté qu'aucun autre ministre.

Nous qui, assis côte à côte de Guizot, l'avons vu à l'œuvre, comme maître des requêtes, dans le Comité du contentieux, où on ne lui confiait guère que le rapport des mises en jugement d'un garde forestier ou de quelque maire de village, nous avons peine à revenir sur son aptitude merveilleuse à toutes sortes d'affaires. C'est que personne aujourd'hui n'en a manié plus que lui de petites et de grandes ; il les pénètre à première vue ; il les débarrasse de leurs plis et contre-plis ; il les résume par la puissance de son esprit généralisateur, et il les produit devant la Chambre, avec une clarté d'analyse et d'exposition qui ne laisse rien à désirer » (*Livre des orateurs, op. cit.*, t. II, p. 162).

<sup>540</sup> *H. p.*, t. II, p. 108-109.

permet de démontrer ou de réfuter une proposition. Néanmoins, il perçoit cette expérience à un niveau de généralité supérieur à celui de Thiers. Ce qu'il appelle un « fait » ou une « expérience » n'est pas, le plus souvent, un événement unique ou une donnée concrète simple mais est, en réalité, ce que nous considérerions comme un ensemble de faits auquel l'histoire a déjà donné une interprétation. Dans son cours sur *l'Histoire de la civilisation en Europe*, il définit d'ailleurs ce qu'il entend par « fait » afin de justifier son étude de la civilisation entendue justement comme l'histoire d'un « fait », d'un « fait comme un autre, fait susceptible, comme tout autre, d'être étudié, décrit, raconté ». Il fait donc la mise au point suivante :

Depuis quelque temps on parle beaucoup, et avec raison, de la nécessité de renfermer l'histoire dans les faits, de la nécessité de raconter : rien de plus vrai. Mais il y a bien plus de faits à raconter, et des faits bien plus divers qu'on n'est peut-être de le croire au premier moment : il y a des faits matériels, visibles, comme les batailles, les guerres, les actes officiels des gouvernements ; il y a des faits moraux, cachés, qui n'en sont pas moins réels ; il y a des faits individuels qui ont un nom propre ; il y a des faits généraux, sans nom, auxquels il est impossible d'assigner une date précise, qu'il est impossible de renfermer dans des limites rigoureuses, et qui n'en sont pas moins des faits comme d'autres, des faits historiques, qu'on ne peut exclure de l'histoire sans la mutiler.

Ce qu'on a coutume de nommer la portion philosophique de l'histoire, les relations des événements, le lien qui les unit, leurs causes et leurs résultats, ce sont des faits, c'est de l'histoire, tout comme les récits de bataille et des événements visibles. [...]

La civilisation, Messieurs, est un de ces faits-là : fait général, caché, complexe, très difficile, j'en conviens, à décrire, à raconter, mais qui n'en existe pas moins, qui n'en a pas moins droit à être décrit et raconté<sup>541</sup>.

Lorsque Guizot parle de « fait », son propos est donc beaucoup plus ambitieux que celui de Thiers et c'est une lecture de l'histoire qu'il entend alors proposer et sur laquelle il entend appuyer sa démonstration. C'est ainsi, par exemple, qu'il répond, le 6 janvier 1834, aux attaques de Berryer contre la révolution de 1830 en rappelant qu'il y a eu, dans le passé, des exemples de révolution réussie :

Il y a eu dans le monde des révolutions, messieurs, des révolutions qui ont changé les sociétés, qui ont renouvelé les gouvernements et la société elle-même. Il y en a eu qui ont réussi, pleinement réussi, qui ont fondé des sociétés nouvelles, des gouvernements nouveaux. Je le répète ; si cela n'était jamais arrivé, si nous étions des enfants, ou si nous étions à l'origine du monde, l'honorable orateur qui descend de la tribune aurait le droit de dire tout ce qu'il a dit ; mais l'expérience est contre lui ; l'expérience a déjà plus d'une fois prononcé que ce qu'il déclare impossible était possible, que ce changement profond des gouvernements et des sociétés pouvait réussir<sup>542</sup>.

---

<sup>541</sup> *Histoire de la civilisation en Europe*, op. cit., « Première leçon », p. 57-58.

<sup>542</sup> *H. p.*, t. II, p. 193.

L'« expérience » renvoie donc ici à un « changement profond » de gouvernement et de société, non à une donnée factuelle simple, comme c'est le cas le plus souvent chez Thiers. Guizot sait néanmoins, lorsqu'il en a besoin et que le sujet s'y prête, utiliser également ces données factuelles et en particulier les données chiffrées. Lorsqu'il parle sur les questions militaires (le 5 novembre 1831, par exemple) ou sur les questions budgétaires (le 23 janvier 1832 ou en mai 1834 pour le budget de l'instruction publique), il n'a rien à envier à Thiers dans le maniement des chiffres<sup>543</sup>. Mais il est vrai que, en général, Guizot intervient peu dans les questions techniques, celles qui requièrent le plus de données chiffrées, et préfère les débats qui soulèvent des questions de politique générale. C'est pourquoi, lorsqu'il parle sur le budget de 1832 de manière technique, il doit donner l'avertissement suivant :

Je n'ai aucun dessein de détourner la discussion actuelle vers un but politique. Je pense, comme la Chambre, qu'il est très-désirable que nous sortions enfin de ces questions purement passionnées, pour débattre les affaires du pays. Je ne ramènerai donc pas, je le répète, la question sur les mérites, sur les œuvres politiques de la Restauration<sup>544</sup>.

Inversement, quand il intervient dans le débat sur la loi de recrutement de l'armée, il a bien le sentiment d'avoir affaire à une question technique qui relève de la compétence des spécialistes (« Je demande pardon à la Chambre de l'entretenir avec autant de détail de ces matières qui devraient appartenir aux militaires ») mais sur laquelle il peut donner son avis parce que « des questions politiques et morales s'y rattachent<sup>545</sup> ». À la différence de Thiers, omni-compétent et qui ne craint aucun sujet, fût-il le plus spécialisé, Guizot limite ses interventions aux débats qui posent des questions de politique générale.

### *Le raisonnement*

Si Guizot sait appuyer sa démonstration sur des faits et sur des exemples, souvent historiques ou empruntés à d'autres pays (le plus souvent l'Angleterre), il recourt davantage que

---

<sup>543</sup> Par exemple, le 23 janvier 1832, il déclare : « Messieurs, quand on examine quelle est la détresse ou la prospérité d'un pays, il ne faut pas s'en rapporter à des ouï-dire, à des propos de satisfaction ou d'humeur, auxquels chacun s'abandonne librement dans la conversation ; il faut consulter des faits authentiques, des documents dans lesquels la société se résume et se manifeste. Voici quelques-uns de ces faits relativement à la Restauration ». Puis il donne les montants des contributions indirectes depuis 1816, ainsi que ceux des frais de poursuite pour les contributions indirectes et ceux des importations et exportations, cela dans le but de montrer que la France n'est pas, comme on le dit, subitement frappée de détresse et d'impuissance après des années de prospérité. Il conclut : « ce sont les faits mêmes que je mets sous vos yeux : je demande s'il est possible de parler d'impuissance, de détresse définitive en présence de tels faits. » (*H. p.*, t. I, p. 375-376)

<sup>544</sup> *H. p.*, t. I, p. 373.

<sup>545</sup> *Op. cit.*, p. 334.

Thiers au raisonnement et n'a pas besoin, de ce fait, d'accumuler les exemples pour prouver ce qu'il avance. Par exemple, lorsqu'il discute, le 30 mars 1831, la légitimité de l'*Association nationale*, il commence par utiliser l'argument de partition et distingue trois catégories d'association : celles qui défendent les droits constitutionnels et sont autorisées par la Charte ; celles dont les buts n'ont été ni prévus, ni interdits par les lois, qui sont plus douteuses mais ne sont pas radicalement illégitimes ; celles qui s'associent pour des actes dont la constitution a spécialement chargé les pouvoirs publics et dont le but est « radicalement vicieux et illégitime ». Une association qui a pour but la défense du territoire est donc illégitime, comme le serait une association formée pour rendre la justice ou une association destinée à battre monnaie. Le cadre conceptuel posé par l'argument de partition est un moyen tactique d'argumenter dans la mesure où il permet à l'orateur de s'avancer en dissimulant ses intentions. On accepte les parties sans voir à quoi on s'engage et il est difficile ensuite de refuser les conséquences particulières tirées de ces prémisses. Pour répondre à Guizot, il faut contester la partition elle-même. Il poursuit son raisonnement en réfutant l'idée qu'une telle association pourrait subsister à côté du gouvernement en recourant cette fois à l'argument par analogie : l'association, pendant huit siècles, de l'Église en tant que société constituée et du pouvoir civil a été un embarras, un danger pour les pouvoirs publics et a fait l'objet d'une surveillance attentive ; les Français se sont plaints eux-mêmes des congrégations religieuses et ont demandé au pouvoir de s'en séparer ; aujourd'hui, les associations comme l'*Association nationale* sont un grave danger pour les pouvoirs publics ; il faut donc s'en défendre<sup>546</sup>.

Autre exemple de raisonnement : la démonstration qu'il faut un amortissement fort, dans le discours du 23 janvier 1832 sur le budget<sup>547</sup>. Guizot commence par rappeler le double but de l'amortissement selon « l'opinion à peu près générale » : soutenir le taux des effets publics d'une part, payer la dette publique d'autre part. Mais (« vice » ou « danger » du système de crédit), on peut atteindre l'un sans l'autre. Car, « en matière d'emprunt comme en toute matière, l'erreur, l'illusion, l'imprévoyance sont possibles ». Analogie : « dans les affaires ordinaires, combien ne voit-on pas de banquiers, de négociants, de commerçants conserver longtemps leur crédit en marchant vers la banqueroute<sup>548</sup> ». Suite du raisonnement : si on peut atteindre le premier but de

---

<sup>546</sup> Pour ces raisonnements, voir *H. p.*, t. I, p. 242-244. Lorsque Thiers, le 17 mars 1834, combat à son tour les associations, il prétend également « démontrer » qu'elles doivent être soumises à autorisation mais au lieu d'un véritable argument de partition, qui distinguerait les associations selon des critères généraux, il propose une énumération de toutes les formes d'associations existantes (« je vais parcourir tous les cas possibles d'association pour vous démontrer que, dans toutes les circonstances, l'intervention de l'autorité est indispensable »), en partant des associations commerciales, dont le rapprochement avec les associations politiques est, de toute façon, très contestable (*D. p.*, t. II, p. 363 et suiv.).

<sup>547</sup> *H. p.*, t. I, p. 366 et suiv.

<sup>548</sup> On a déjà noté que Thiers, dans son discours sur le budget de 1832, recourait également à une analogie entre la situation de l'État et celle d'un commerçant. Mais là où Guizot reste encore à un certain niveau de généralisation,

l'amortissement sans atteindre réellement le second, on peut abuser du crédit et marcher « vers l'abîme de la banqueroute ». C'est ce qui se passerait en cas d'amortissement faible ou médiocre, « leurre qui trompe les créanciers », « cause de plus d'aveuglement pour l'emprunteur et le prêteur », « nouvelle provocation à s'engager sans prévoyance dans cette voie du crédit dont il est si facile d'abuser ». C'est pourquoi, pour que l'amortissement soit salutaire, il faut qu'il atteigne les deux buts, ce qui suppose un amortissement fort.

### *Les principes*

Le registre du *docere* est donc souvent, chez Guizot, celui du raisonnement, raisonnement qui s'appuie généralement sur des principes<sup>549</sup>. « Guizot, écrit Cormenin, traite les questions politiques d'un point de vue toujours élevé. C'était le procédé de son maître, Royer-Collard. Il choisit une idée, il la formule en axiome, et il établit autour de cet axiome l'échafaudage de ses raisonnements ». Il s'agit pour lui de savoir si « les faits sont d'accord avec les principes<sup>550</sup> ». Car le principe est une règle d'action :

Pendant que toutes les libertés se développaient, que nous proposons nous-mêmes ces lois favorables à la liberté, le principe qui a fait la règle de notre conduite depuis quatre ans, c'est le principe de la résistance au désordre, le principe du rétablissement de l'ordre immédiatement après une révolution<sup>551</sup>.

Mais il est aussi ce qui permet d'interpréter la réalité et plus particulièrement l'histoire qu'il saisit, écrit Pierre Rosanvallon, « sur un mode objectif et conceptuel : elle réalise des idées et des principes<sup>552</sup> ». Car Guizot analyse l'histoire comme une lutte entre deux principes, qu'il s'agisse de l'histoire récente de la Restauration, présentée comme la lutte entre un « bon » et un

---

Thiers particularise : « on raisonnerait comme un commerçant qui [...] réunirait ses créanciers et leur dirait : [...] » (*D. p.*, t. I, p.391) et met en scène l'analogie.

<sup>549</sup> Par exemple, dans le discours du 30 mars 1831, il recourt au syllogisme suivant pour justifier la politique de non-intervention en faveur des mouvements révolutionnaires étrangers : a- le principe du nouvel état de chose est de ne pas permettre l'intervention du gouvernement dans les conflits d'idées ; b- or, il y a lutte d'idées entre la France et les autres pays d'Europe ; c- donc le gouvernement ne doit pas intervenir. Prétendre le contraire, pour ses adversaires, reviendrait à se mettre en contradiction avec leurs propres principes (argument d'autophagie). Mais il s'agit en réalité d'un sophisme, dans la mesure où Guizot ignore sciemment que la liberté d'opinion n'existe pas dans les régimes autoritaires et qu'on ne peut assimiler leur position à l'égard des conflits d'idées à celle d'un gouvernement libéral. Il n'y a pas accord sur les principes entre les différents gouvernements et le raisonnement n'est pas valide. (*H. p.*, t. I, p. 249 et suiv.)

<sup>550</sup> *H. p.*, t. II, p. 130.

<sup>551</sup> *H. p.*, t. II, p. 280.

<sup>552</sup> *Le Moment Guizot, op. cit.*, p. 192.



« mauvais » principe<sup>553</sup>, ou de celle de l'humanité, conçue comme la combinaison du principe de l'hérédité et de celui de l'activité individuelle<sup>554</sup>, ou encore de l'histoire de la civilisation, qui est elle-même le résultat d'une lutte entre deux principes :

Je ne suis pas assez ignorant de ce qui se passe dans le monde pour ne pas voir qu'il y a deux principes en lutte, non pas depuis quinze et quarante ans, mais depuis des siècles. On les exprime mal, quand on parle de la souveraineté du peuple et du droit divin ; il s'agit au fond de la civilisation progressive ou de l'état stationnaire ; il s'agit, non pas de telle ou telle doctrine particulière, mais de savoir si les sociétés seront en développement, en progrès, ou bien si elles resteront immobiles, sous le joug permanent de quelques possesseurs. (*Sensation*<sup>555</sup>.)

Instruire pour Guizot, *docere*, c'est ainsi faire apparaître les principes à l'œuvre dans l'histoire et ceux qu'il faut suivre pour être dans le mouvement de la civilisation telle qu'il l'a défini. Les principes sont donc également les lois de l'histoire, c'est-à-dire celles de la Providence auxquelles la volonté humaine n'a guère de part. Ainsi en est-il de la révolution de Juillet qui, pour Guizot, était non seulement légitime et nationale, c'est-à-dire issue de la volonté de la nation, mais surtout « naturelle » et « nécessaire » :

Messieurs, c'est une présomption étrange de croire qu'on dirige de tels événements ; la Providence en fait plus des trois quarts. Les hommes, sans doute, y mettent la main ; ils y font entrer un peu de leurs intentions, un peu de leur volonté, mais bien peu ; ils ne les dirigent pas : ces événements sont dirigés par des causes générales ; il n'est au pouvoir de personne, ni de les faire, ni de les changer, et c'est les rapetisser que de venir dire qu'on aurait pu les plier à l'arbitraire de telle ou telle volonté ; c'est leur ôter leur grandeur, leur nationalité ; c'est parler le langage des congrès de Vérone et de Vienne, et ce langage est indigne de la révolution de Juillet. Cette révolution est un événement qui a éclaté, que personne n'a fait, qu'il n'a été au pouvoir de personne de changer, qui était écrit là-haut, qui n'a pas pu ne pas s'accomplir<sup>556</sup>.

---

<sup>553</sup> Discours sur la répression des délits de presse (25 novembre 1830).

<sup>554</sup> Discours sur l'hérédité de la pairie (5 octobre 1831).

<sup>555</sup> *H. p.*, t. I, p. 249 (30 mars 1831). En ce qui concerne la civilisation européenne, P. Rosanvallon (*loc. cit.*) expose qu'elle se caractérise à ses yeux « par la réalisation de deux faits principaux : la formation des États-nations (mouvement de centralisation et principe d'unité) et l'affranchissement de l'esprit humain (mouvement de liberté et principe d'égalité). La lutte entre ces deux principes du libre examen et de la centralisation du pouvoir – inévitable car il y a entre eux quelque chose de contradictoire, « l'un étant la défaite du pouvoir absolu dans l'ordre spirituel, l'autre sa victoire dans l'ordre temporel » – se résout pour Guizot dans la figure du gouvernement représentatif ».

<sup>556</sup> *Op. cit.*, p. 346. La « nécessité » comme principe justificatif est souvent invoquée par Guizot. Par exemple le 6 janvier 1834 : « nous sommes tombés dans la nécessité de briser le principe de l'hérédité monarchique, de nous séparer des hommes qui le compromettaient, qui en faisaient un instrument nuisible pour la France, au lieu d'en faire un instrument de salut. Et cette nécessité, messieurs, nous ne l'avons pas cherchée, on nous l'a faite » (*H. p.*, t. II,

Le gouvernement de Juillet lui-même « a été fait par un arrêt de la Providence, exécuté par le bras du peuple français » : « il y a eu arrêt d'en haut, exécution de cet arrêt par la justice du pays » et le gouvernement de Juillet n'a pas été « fait » mais « voulu » et « accepté » comme la réalisation des principes proclamés en 1789. Car « la réalisation de ces principes », c'est-à-dire, selon Guizot, « cette alliance de l'ordre et de la liberté qui était le vœu de 1789 » n'a été obtenu qu'en 1830 et c'est au gouvernement actuel qu'il appartient de « fonder définitivement cette alliance de l'ordre et de la liberté qui est son principe<sup>557</sup> ». Avec Guizot, on a donc affaire à une forme supérieure de *docere* qui ne se contente pas d'argumenter et d'expliquer mais veut transmettre une vision de l'histoire et faire des principes ainsi dégagés des axiomes sur lesquels fonder à la fois ses raisonnements et l'action politique.

## **b. *Movere***

### **• *De quelques emplois du mot passion***

Le mot *passion*, que nous avons déjà rencontré plusieurs fois, est fréquemment employé dans les discours et fait partie de ces termes qui glissent du rhétorique au politique ou désignent à la fois l'un et l'autre champ. C'est, de plus, un terme ambivalent, affecté d'un signe tantôt positif, tantôt (et le plus souvent) négatif. On retrouve bien sûr l'opposition traditionnelle, à la fois rhétorique et philosophique, des passions et de la raison. Par exemple, Guizot voit dans le régime constitutionnel de la monarchie de Juillet une victoire de la raison sur les passions :

Notre système a prévalu au milieu de l'entraînement des passions, par la seule force de la raison, de la nécessité, de cette sagesse publique qui remplissait l'atmosphère après la gloire de l'événement, qui a imposé silence aux opinions les plus intraitables, qui a ramené les volontés les moins favorables<sup>558</sup> ;

Et nous avons déjà vu Thiers, dans le discours sur l'hérédité de la pairie, opposer les « passions épurées » et la « raison » de la Chambre des députés aux « passions que l'homme éprouve dans les grandes réunions », ou encore opposer les élections qui dépendent « de la passion dominante du jour » à la nomination royale et à l'hérédité qui dépendent « de la raison et de l'intérêt du pays<sup>559</sup> ».

---

p. 194). Cette justification *a posteriori* baptisée « nécessité » est évidemment le point faible de la conception de Guizot.

<sup>557</sup> *H. p.*, t. II, p. 102-103 (16 février 1833, Chambre des pairs).

<sup>558</sup> *H. p.*, t. I, p. 356 (21 décembre 1831).

<sup>559</sup> *D. p.*, t. I, p. 157 et 162.

## *Passions vs modération : mesure et démesure*

Mais cette opposition presque mécanique recouvre des emplois différents du mot *passion*. Dans un premier emploi, le terme sert à désigner toutes les formes d'excès, et le couple passions-modération se substitue au couple passions-raison. La raison étant sagesse, prudence, modération, les passions désignent au contraire l'absence de contrôle de la volonté par la raison, l'abandon à toutes les impulsions des sentiments, et donc la démesure et les excès d'une nature humaine livrée à ses seuls affects et que rien ne vient modérer. Dans ce sens, le mot peut renvoyer à des excès de langage et vaut pour les discours : parlant de l'absence de débat pour déterminer le véritable sens à donner à l'adresse d'août 1834, Guizot explique que si cette discussion n'a pas eu lieu, c'est pour ne pas réveiller « des animosités, des passions » et pour sacrifier « à cet esprit de conciliation et de modération qui paraissait animer la Chambre<sup>560</sup> ». Mais il vaut plus encore en politique puisque ce n'est pas « en se laissant aller [...] à l'orage des passions » qu'on fonde des gouvernements, dit encore Guizot<sup>561</sup>. Et lorsqu'il oppose terme à terme les deux systèmes apparus dès les premières heures de la révolution, l'antithèse, fondée sur l'opposition passions : raison-modération, peut se lire à deux niveaux, rhétorique et politique :

Le premier

ne prenait [la révolution] que par son côté révolutionnaire ;

il ne tenait aucun compte du passé,

des institutions existantes,

des pouvoirs en vigueur ;

il **en appelait aux passions** et à la puissance du moment :

c'était un peuple esclave qui brisait sa chaîne et qui n'avait d'autre besoin que de déployer sa volonté et sa force.

Dans l'autre

on prenait la révolution par son côté constitutionnel ;

on respectait le passé,

les institutions établies,

les pouvoirs en vigueur ;

on s'adressait à eux, on comptait sur eux.

La France était un peuple libre qui défendait ses droits et faisait ses affaires **sagement et prudemment**, au milieu de la mitraille et des coups de fusil.<sup>562</sup>

Deux systèmes de pensée et de conduite mais aussi deux discours s'affrontent : en termes rhétorique, l'un s'adresse aux passions, l'autre à la raison ; l'un sème la perturbation, l'autre préserve la douceur des mœurs ; l'un est véhément, violent et recourt aux grands mots (« peuple esclave » qui « brise ses chaînes »), l'autre reste dans un registre tempéré (« sagement et prudemment »), celui de la prudence ; l'un prétend changer l'ordre des choses au nom des grands principes, l'autre reste dans le droit existant.

---

<sup>560</sup> *H. p.*, t. II, p. 292.

<sup>561</sup> *H. p.*, t. I, p. 144.

<sup>562</sup> *Op. cit.*, p. 357 (21 décembre 1831).

Il s'agit alors, pour le gouvernement issu de cette révolution modérée, de défendre la modération contre tous les excès, contre l'appel aux passions, d'être « un gouvernement de raison, de calcul, qui ne s'enivre pas, dont le mérite est la modération en toutes choses », comme l'explique Thiers le 13 janvier 1836 à ceux qui demandent l'amnistie des condamnés politiques :

Je vous prie de vous reporter à ce qui s'est passé l'année dernière et l'année précédente. Durant cette agitation extrême dans laquelle nous avons vécu, nous avons alternativement cédé aux **sentiments** les plus contraires. Lorsque les factions venaient menacer le pays et sa tranquillité, lorsque l'ordre public était attaqué, lorsque **l'indignation** était dans tous les cœurs, on demandait de tous côtés justice prompte, terrible [...]. Eh bien, vous serez assez équitables pour reconnaître que nous avons résisté à l'entraînement général, que nous n'avons pas voulu sortir de la Charte. [...]

Rappelez-vous qu'après ces impressions d'indignation, dès que le calme est rentré dans les esprits, dès que nous avons paru revenir à cet état de tranquillité qui, je l'espère, deviendra notre état habituel, nous avons éprouvé des sentiments contraires. Nous avons passé sur-le-champ au **sentiment d'indulgence** qui caractérise la nation et qui l'honore, mais qui, exprimé trop tôt, d'une manière imprudente, pouvait avoir ses dangers. Eh bien, entre ces **entraînements contraires**, tantôt d'une **indignation vive** qui aurait poussé le gouvernement au-delà des bornes, tantôt d'une **indulgence imprudente** qui aurait pu le porter à une mollesse dangereuse, entre ces sentiments contraires, le gouvernement doit prendre une **position moyenne**. [...] Il ne doit être ni colère un jour ni oublieux et relâché le lendemain. [...]

Voilà l'esprit, non pas de crainte ou de terreur, mais de suite, de tenue, que nous devons imprimer à notre administration [...].

La **mesure**, voilà le caractère du gouvernement que nous avons l'honneur de représenter et qui est le seul qui convienne aujourd'hui au pays. Il faut, messieurs, nous peindre tels que nous sommes. Nous ne sommes pas ces gouvernements à entraînement, tels qu'il en a existé dans le pays<sup>563</sup> ;

Le gouvernement doit résister à l'appel à l'indignation comme à l'appel à la pitié. Car les gouvernements qui cèdent à ces passions deviennent sanguinaires, comme la Convention, ou se laissent entraîner à la réaction, comme la Restauration. Quant au gouvernement de l'Empire et du Consulat, il a cédé à l'appel de la gloire, qui l'a conduit également à des excès et à sa perte. C'est pourquoi « la durée appartient nécessairement à un gouvernement qui a su éviter tous les excès, résister à tous les partis sans distinction, se refuser tantôt à l'entraînement de la vengeance, tantôt à l'entraînement de la gloire, et, toujours plein des images du passé, résister à toutes les fautes de ceux qui l'ont précédé<sup>564</sup> ».

---

<sup>563</sup> *D. p.*, t. III, p. 190-192.

<sup>564</sup> *Ibid.*, p. 195.

## *Passions politiques : les excès des partis*

Cette dernière phrase de Thiers établit une équivalence entre « les excès » et « les partis » et nous amène à une autre signification du mot *passions* qui particularise la précédente : ces excès sont ceux des « passions politiques » (Guizot emploie l'expression dans son discours sur l'hérédité de la pairie<sup>565</sup>) et les passions politiques sont avant tout celles des partis. Les termes *partis* et *passions* fonctionnent d'ailleurs comme des équivalents dans les discours de Guizot, par exemple lorsque, parlant de la révolution de Juillet qui a été « juste, impartiale » et n'a « paru animée d'aucune passion », il en conclut : « le pouvoir est obligé de les combattre toutes ; il ne peut se livrer à un parti ; il ne peut pas être moins impartial, moins raisonnable que ne l'a été la révolution au moment où elle s'accomplissait<sup>566</sup> ». C'est Thiers qui, le 14 mars 1835, définit par le refus des passions, c'est-à-dire de tout engagement politique excessif, le système du « juste-milieu » défendu par le gouvernement :

Quand on dit : Nous ne voulons pas d'une administration de parti, nous sommes d'accord. Quand M. le ministre de l'instruction publique vous a dit que nous représentions le parti du juste-milieu, il n'a pas voulu dire que nous représentions **quelque chose de passionné, de véhément**. On sait bien que ce ne sont pas là les caractères du juste-milieu (*Rire général*), car le caractère du juste-milieu, quel est-il ? C'est de **redouter tous les excès**. Savez-vous pourquoi la France est du juste-milieu ? Parce que la France, depuis quarante ans, a vu **les excès de tous les partis**. Quand on lui parle de la république et de son égalité, elle sait ce que cela veut dire.

Quand on lui parle des merveilles de la conquête, de la gloire attachée à de beaux triomphes, elle sait tout ce que cela coûte. Quand on lui parle de légitimité, elle sait ce que cela lui a valu de bonheur, de repos, de prospérité<sup>567</sup>.

Ces excès des partis, que désignent et signifient les passions, sont à la fois des excès de langage et, pourrait-on dire, de conduite. Car ce qui caractérise les partis, c'est de chercher à faire aboutir les idées qu'ils défendent, quelles qu'en soient les conséquences, alors que, selon Guizot, la France n'est pas « passionnée » : « ce qui domine aujourd'hui dans le pays, ce n'est point un désir ardent de se porter vers tel ou tel but lointain ; c'est la modération, le bon sens<sup>568</sup>. » À l'égard des hommes, ces passions se traduisent par ce que Thiers appelle « l'esprit d'exclusion » et Guizot « les prétentions exclusives », qui visent à écarter des postes de responsabilité tous ceux qui n'ont

---

<sup>565</sup> Il emploie également l'adjectif *passionné* pour qualifier un débat sur une question politique (ici, les œuvres ou les mérites de la Restauration) par opposition à un débat technique, reposant sur des données factuelles : « Je n'ai aucun dessein de détourner la discussion actuelle vers un but politique. Je pense, comme la Chambre, qu'il est très-désirable que nous sortions enfin de ces questions purement passionnées, pour débattre les affaires du pays. » (*H. p.*, t. I, p.373).

<sup>566</sup> *Op. cit.*, p. 161 (25 novembre 1830).

<sup>567</sup> *D. p.*, t. II, p. 541-542.

<sup>568</sup> *H. p.*, t. I, p. 142 (9 novembre 1830).

pas les « bonnes » opinions (comme cela s'est passé, en partie, après la révolution de Juillet) ou à refuser toute forme de compromis avec ceux qui ne sont pas du même parti. De manière plus générale, l'esprit de parti, c'est le refus de la conciliation, la soumission totale à des idées, des principes. C'est pourquoi, selon Thiers, instruite par l'expérience, la France « a horreur de tous ces partis » :

Le juste-milieu, c'est-à-dire la France, se défie de ceux qui lui présentent un drapeau qui porte telle couleur exclusive, un drapeau qui ne réunit pas les trois couleurs ; c'est-à-dire ce drapeau qui est le symbole des espérances de 89 réalisées par la révolution de 1830. (*Très-bien ! très-bien*<sup>569</sup> !)

Nous reviendrons, à propos du *conciliare*, sur cette volonté d'ériger la conciliation en système de gouvernement. Mais en ce qui concerne les passions, il est important de souligner cette défiance, ce discrédit de tout engagement idéologique au service d'un parti, assimilé à une soumission aveugle aux passions, à tel point que lorsque Thiers parle de « partis très-passionnés<sup>570</sup> », c'est presque un pléonasme. Heureusement, dit-il encore, « l'esprit d'exclusion est une maladie des temps de parti » (1792, 1815) et « notre temps est un peu plus exempt de passions<sup>571</sup> ». Il y a là une façon particulière d'entendre le mot *passions* comme volonté ardente de faire triompher des idées politiques, volonté qui, après 1830, est considérée comme désormais inadaptée à l'époque.

### *Passions révolutionnaires*

Car ces « passions politiques » ne restent pas à l'état d'indistinction. Cela signifie non que leur contenu idéologique est précisé, mais qu'il est désigné dans les discours. Le mot *passions* a, en effet, un troisième emploi qui lui permet de désigner les « passions révolutionnaires ». *Passions* et *révolution* sont en effet étroitement liées comme le montre cet emploi que fait Thiers des deux termes dans son discours du 15 avril 1833 contre l'impôt sur le revenu :

[...] vos illusions peuvent être très bienveillantes, nommez-les même, par une expression très douce, des utopies, ce n'en est pas moins un impôt révolutionnaire, un impôt de passion. [...] c'est l'impôt réparti par les passions et contre les individus pour lesquels on a de la haine<sup>572</sup>.

Être révolutionnaire, dans cet exemple, c'est être mû par la haine : *révolution* et *passion* sont ainsi affectées du même signe négatif. D'ailleurs, l'adjectif « révolutionnaire » n'est pas toujours nécessaire pour préciser une signification de *passions* largement entrée dans l'usage. Il suffit le plus souvent d'un adjectif péjoratif pour qu'on sache de quoi on parle : ce sont les « mauvaises

---

<sup>569</sup> *D. p.*, t. II, p. 542.

<sup>570</sup> *D. p.*, t. I, p. 143.

<sup>571</sup> *Op. cit.*, p. 458 (9 mars 1832).

<sup>572</sup> *D. p.*, t. II, p. 41.

passions », les « passions dangereuses », « déplorables » et on pourrait citer encore d'autres qualificatifs qui permettent ce « marquage axiologique » (pour reprendre une expression de Marc Angenot) des passions. Plus encore que dans les autres usages du mot *passions*, la valeur discursive l'emporte sur la valeur linguistique qui reste, elle, très confuse. Le mot n'est plus qu'un signe de ralliement, ou plutôt, dans le cas des « mauvaises passions », un moyen de désigner l'ennemi. Par exemple, lorsqu'il répond, le 21 mars 1834, à Arago qui lui reprochait de n'avoir témoigné aucun intérêt pour les associations littéraires et scientifiques, Guizot lui rappelle « qu'il est arrivé plus d'une fois que des savants du premier ordre ont servi d'instruments à de mauvaises passions politiques, à des partis politiques qui ont fait beaucoup de mal à la société ». Et il ajoute que l'histoire de la révolution française montre que les savants « peuvent être trompés », « peuvent servir d'instruments à de très-mauvais desseins, à de très-mauvaises passions<sup>573</sup> ». Car ces « mauvaises passions », ces « passions révolutionnaires » sont d'abord, bien sûr, celles des révolutionnaires. Lorsque Thiers, le 12 mai 1834, développe la thèse du complot pour expliquer l'insurrection de Lyon, il évoque ainsi les instigateurs du complot :

Il y avait concert de mauvaises passions, on y voyait tous les partis, toutes les couleurs, toutes les prétentions de tous les temps. Chacun de son côté, comme on le dit vulgairement, poussait à la roue, ou se servait des associations. Si elles ont poussé des cris si élevés, c'est qu'elles savaient qu'on allait les frapper au cœur<sup>574</sup>.

En revanche, tout l'effort de Guizot, dès ses premiers discours, est de montrer que la révolution de Juillet n'est pas née d'un complot et n'a pas été faite « au profit de telle ou telle théorie douteuse, de tel ou tel parti, de telle ou telle passion révolutionnaire<sup>575</sup> ». Quant au gouvernement, selon Thiers, « sa gloire et son mérite » consiste à « combattre les passions dangereuses », passions dangereuses dont il donne quelques exemples :

Quand on a voulu, par un entraînement dangereux, le jeter dans la guerre, il a dit : la paix est possible, et il l'a prouvé ; quand la sédition a levé la tête, il l'a réprimée : aujourd'hui qu'on voudrait jeter du désordre dans les finances, à l'aide de mauvaises théories, il résiste. C'est là son mérite, il y persistera. (*Très bien ! très-bien*<sup>576</sup> !)

Le parti qui, pour Guizot, a pour principes « la légitimité de l'insurrection contre tous les gouvernements qui ne sont pas conformes à [ses] principes » et pousse à la guerre de propagande, trouve ses forces dans « toutes les passions, tous les intérêts, toutes les opinions hasardeuses,

---

<sup>573</sup> *H. p.*, t. II, p. 335.

<sup>574</sup> *Op. cit.*, p. 341.

<sup>575</sup> *H. p.*, t. I, p. 161 (25 novembre 1830).

<sup>576</sup> *D. p.*, t. I, p. 571 (27 février 1833).

bonnes ou mauvaises, sincères ou fausses, généreuses ou égoïstes, tout ce qu'il y a de novateur et d'aventureux dans la société<sup>577</sup> ».

Si ce parti ou ces partis ont des passions révolutionnaires ou en sont eux-mêmes l'expression, ils prennent appui sur d'autres passions qui sont à l'état latent dans la population et qui constituent une menace permanente, pour peu qu'on cherche à les réveiller. C'est ici que le mot *passions* devient le synonyme de *troubles* ou *émeutes* et l'antonyme de *calme*<sup>578</sup>, et que le moyen rhétorique de l'appel aux passions prend le sens très particulier de l'appel au peuple. Car le peuple est considéré comme un auditoire qui n'est mû que par des passions et jamais par la raison<sup>579</sup>, passions que les uns, les partis révolutionnaires, cherchent à exciter et que les autres (le parti de l'ordre, le gouvernement) tentent d'étouffer : en « encadrant » la liberté de parole et d'association, ils essaient de se prémunir contre l'émeute, traduction en acte ou « explosion » de ces passions « excitées » par le discours des partis et des associations. Éloquence contre éloquence donc, comme le dénonce Thiers dans son discours du 12 mai 1834 sur les affaires de Lyon, et éloquence qui a sa traduction directe dans l'action :

[...] sans accuser personne, je dis que, dans cette explosion des passions révolutionnaires, ceux-là ne sont pas coupables qui n'ont tenu qu'un langage de modération, qui ont fait tous leurs efforts pour calmer les passions, et que, s'il y avait des coupables, ceux-là le seraient plutôt qui ont tenu un langage capable de les exciter. (*Très-bien ! très-bien !*)

J'ajouterai, enfin, que peut-être il aurait fallu, quand le désordre a éclaté, savoir trouver de ces paroles virulentes qu'on sait si bien trouver quand il s'agit d'accuser le gouvernement [...] ; il fallait réserver une partie de cette éloquence contre les auteurs des désordres<sup>580</sup> ;

---

<sup>577</sup> *H. p.*, t. I, p. 251 (30 mars 1831).

<sup>578</sup> « Le calme règne dans les esprits : on nous demande à nous-mêmes d'être calmes, et nos adversaires nous ont promis d'être calmes. Eh ! messieurs, avons-nous donc excité des passions si fortes, que nous soyons obligés de nous dire les uns aux autres que nous désirons nous réconcilier, et ne plus disputer sur les difficultés qui nous divisent » (Thiers, *D. p.*, t. I, p. 491-492, 29 novembre 1832).

<sup>579</sup> Ainsi, le 16 janvier 1833, dans la discussion de la loi sur l'organisation des conseils généraux, Thiers traduit clairement cette vision verticale de la société au bas de laquelle on trouve les passions du peuple, au sommet l'élite raisonnable des députés chez qui les passions sont « épurées » et entre les deux la classe éclairée des électeurs. En effet, selon lui, la nation s'abstient de voter parce que, dit-il aux députés, en votant le cens électoral pour les élections municipales, « vous avez peut-être dépassé quelquefois la limite que vous deviez observer [...] vous êtes descendu là où, ne trouvant **pas assez de lumières**, vous trouviez ou l'indifférence, ou **les mauvaises passions** » (*D. p.*, t. I, p.536).

<sup>580</sup> *D. p.*, t. II, p. 362.



Déjà, dans son discours du 15 avril 1833, il avait prévenu les députés qui proposaient un impôt sur le revenu du danger de certaines paroles, lorsqu'on s'en sert pour réveiller les passions populaires :

Vous, vous le faites avec de bonnes intentions, vous exposez les moyens par lesquels vous croyez qu'on peut soulager ces classes ; mais derrière vous il y a des factieux qui aggravent vos paroles par de coupables interprétations. Vous ne savez pas **le secret des mauvaises passions qui fermentent dans la classe ouvrière**, à Lyon, à Paris ; là, de simples erreurs de système se traduisent en coups de fusil, en effusion de sang<sup>581</sup>.

Et dans son discours sur les affaires de Lyon, il amplifie son accusation contre les paroles dangereuses, donnant quelques exemples de ces discours qui « attisent » les passions, les passions étant bien à comprendre ici comme des passions en acte, curieux renversement du pâtir et de l'agir :

Tandis que nous cherchions à **contenir les passions révolutionnaires**, que nous voulions que la révolution ne manquât pas son but en le dépassant, les uns, se rappelant les humiliations de la Restauration, **poussaient à** la conquête et voulaient, par exemple, aller à Varsovie ; les autres, **outrant** le principe électoral, voulaient le faire descendre jusqu'aux dernières classes de la société. Ceux-ci nous accusaient de sacrifier au clergé parce que nous voulions que le culte fût respecté. Ceux-là **nous accusaient** de ménager les carlistes parce que nous ne voulions pas verser le sang et que nous protégeons la tête de quatre ministres qui étaient nos prisonniers.

C'était nous qui comprenions alors véritablement la révolution de Juillet ; c'étaient ceux dont je viens de parler qui ne la comprenaient pas.

Si tout le monde avait tenu le même langage, peut-être que les événements qui nous ont attristés si souvent n'auraient pas eu lieu<sup>582</sup>.

Guizot perçoit, de la même façon que Thiers, le peuple comme le creuset de toutes les mauvaises passions, toujours menaçantes, braises dormant sous la cendre et prêtes à être enflammées par des

---

<sup>581</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>582</sup> Il continue ainsi : « Les coupables sont-ils ceux qui ont cherché à contenir les passions révolutionnaires ou ceux qui innocemment ont pu leur donner plus ou moins d'aliment ; ceux qui disaient : Il faut adopter les traités existants, être dignes et ne pas se jeter dans un mouvement de conquête ; ceux qui disaient : Il ne faut pas de réaction, de sang ; il faut respecter le culte du pays ; il ne faut pas inspirer au peuple des erreurs qui le rendraient malheureux et turbulent ? Ceux qui disaient cela sont-ils coupables d'avoir **attisé les passions** qui ont éclaté en avril, ou bien n'est-ce pas plutôt ceux qui disaient le contraire ? Entre ceux d'entre nous qui ont pu contribuer à **enflammer les passions**, il y en a que j'accuserais plus que d'autres ; ce sont ceux qui sont venus annoncer ici au peuple un bien-être qu'ils n'avaient pas dans leurs mains plus que nous ; ce sont ceux qui sont venus dire ici qu'on pouvait soulager le peuple, qu'on pouvait augmenter son bien-être matériel et que nous nous y refusions » (*ibid.*, p. 30-361).

paroles incendiaires, ou, autre métaphore récurrente, cours d'eau provisoirement endigué mais susceptible, au moindre affaiblissement des digues, de tout envahir :

Savez-vous ce qu'on fait quand on a peur des passions populaires ? On dit qu'elles n'existent pas, que cela passera. Et les passions populaires passent en effet, mais comme un torrent qui dévaste tout devant lui. (*Au centre : Très-bien ! très-bien*<sup>583</sup> !)

Lui-aussi dénonce les discours qui cherchent à soulever le peuple en se fondant sur « les mauvaises passions », par exemple en réveillant la haine de l'aristocratie :

[...] je regarde la société française comme celle où il y a le plus de justice, de vérité, où les faits sociaux sont le plus équitablement et le plus convenablement réglés ; ma conviction est si profonde à cet égard que je donnerais mille fois ma vie plutôt que de souffrir que la moindre atteinte fût portée à cette constitution sociale de mon pays. Mais, en revanche, je n'irai jamais **abuser des mots**, profiter de certains souvenirs qui corrompent encore les esprits, pour dire qu'il ne doit point y avoir d'aristocratie dans la société, et exciter, à propos de ce mot, **ces passions que je regarde comme mauvaises, quoiqu'on les appelle démocratiques, ces passions haineuses, jalouses, envieuses, subalternes**, qui sont, je le répète, avec la faiblesse et la mollesse de nos mœurs, notre plaie et notre véritable désordre moral. (*Très-bien ! très-bien*<sup>584</sup> !)

Ces passions, réduites à une pure force de nuire, sont indissociables du souvenir de la Révolution française, de cette Révolution qui, en voulant mettre fin à l'abus des mots, en a abusé à son tour au point de faire de certains mots comme *aristocratie* des mots d'ordre destinés à provoquer la haine<sup>585</sup>.

### *Passions de la Révolution : crainte et tremblement*

Après les passions des révolutionnaires, après les « passions de la multitude » (l'expression est de Guizot), il y a les passions de la Révolution dont le fantôme hante encore la classe politique de 1830, au point que la seule évocation du souvenir de la Convention suffit à susciter une autre passion : la peur, épouvantail que Guizot et Thiers ne se privent pas d'agiter

---

<sup>583</sup> *H. p.*, t. II, p. 318 (6 décembre 1834).

<sup>584</sup> *H. p.*, t. II, p. 192 (3 janvier 1834).

<sup>585</sup> Dans son discours du 12 mars 1834, Guizot accusait déjà le parti républicain d'avoir abusé des mots : « Messieurs, il y a un parti qui semble avoir pris à tâche de venir souiller les plus beaux sentiments, les plus beaux noms, les plus belles institutions. C'est ce parti qui, pendant plusieurs années, a décrié en France les mots de *liberté*, d'*égalité*, de *patriotisme*. » (*Ibid.*, p. 217)

pour parvenir à leurs fins<sup>586</sup>. Ainsi de cet impôt sur le revenu, « impôt révolutionnaire », « impôt de passion » selon Thiers, ce qui signifie encore « un impôt immoral, vexatoire, arbitraire, inexécutable, sur les revenus, et qui rappelle les plus mauvais temps de 1793 »<sup>587</sup>. Ainsi des clubs et de la guerre de propagande associés au souvenir de la Révolution française et qui suscitent la crainte en Europe comme le rappelle Guizot :

L'Europe aussi se souvient du passé ; elle n'a pas plus que nous perdu le souvenir des sociétés populaires et des clubs. L'Europe attend pour savoir si, au milieu de cette révolution, ne naîtra pas une nouvelle propagande révolutionnaire, **ardente à exciter les mêmes passions, les mêmes troubles** dans toutes les sociétés européennes<sup>588</sup>.

Thiers tire argument de cette peur pour combattre les associations dans son discours du 17 mars 1834. La France a « horreur » de la République, dit-il, et « quand on lui parle de la république, elle recule épouvantée. Elle sait que ce gouvernement tourne au sang ou à l'imbécillité »<sup>589</sup>. Et il inclut dans ce souvenir repoussoir aussi bien la république « sanglante » de la Convention que la république « clémente, qui voulait être modérée et qui n'est arrivée qu'au mépris », qui lui a succédé. Dans son discours du 5 décembre 1834, il rappelle « quelle était la terreur des gens honnêtes et sages » qui prévoyaient la révolution en 1830 pour lui opposer le bilan du régime :

A ce mot de révolution tout le monde était épouvanté ; on voyait dans une révolution ce que les révolutions ont toujours offert jusqu'ici : l'échafaud, la guerre universelle, la ruine de l'industrie du pays, le papier-monnaie, la banqueroute : voilà tous les fantômes hideux qui se levaient devant les yeux des hommes à qui l'on parlait d'une révolution en 1828 et 1830<sup>590</sup>.

Or le nouveau régime a détrompé toutes ces craintes et, en particulier, il n'a pas dressé d'échafauds, ce qui permettra à Thiers de répondre à ceux qui accusent le gouvernement d'être sanguinaire, après la répression des troubles d'avril 1834 :

---

<sup>586</sup> Même s'ils s'en défendent comme Guizot qui déclare : « Messieurs, je ne voudrais faire aucun appel aux passions, ni réveiller aucun souvenir révolutionnaire ; mais pour bien faire comprendre le véritable caractère de notre révolution et sa légitimité, je suis obligé de remonter un peu haut et de reprendre l'histoire de la Restauration » (*H. p.*, t. I, p. 156, 25 novembre 1830).

<sup>587</sup> *D. p.*, t. II, p. 41 (15 avril 1833).

<sup>588</sup> *H. p.*, t. I, p. 102 (25 septembre 1830). Thiers recourt à une argumentation similaire dans son discours sur l'adresse de 1832. Si la révolution de 1830 a été, selon lui, reconnue comme légitime à l'étranger, elle a été suivie de la crainte que la France soit de nouveau « livrée à deux passions », « l'esprit de conquête » et, plus encore, « l'esprit d'anarchie » : « Tout le monde craignait que la France, livrée à cette passion, ne produisît encore un bouleversement universel ». C'est pourquoi le gouvernement a dû reconnaître les traités existants et interdire « ce qu'on appelle vulgairement *la propagande* » à l'étranger. La France a ainsi conquis « l'estime du monde » (*D. p.*, t. I, p. 488-489).

<sup>589</sup> *D. p.*, t. II, p. 280.

<sup>590</sup> *Ibid.*, p. 406.

[...] je sais bien que le gouvernement n'a pas renouvelé les horreurs de 93 ; quoiqu'on l'ait dit, je sais bien qu'il ne les a pas renouvelées. Il a fait ce qu'il devait faire : attaqué, il s'est défendu, je le dirai, avec la plus grande humanité, avec toute l'humanité que pouvait comporter la répression du désordre<sup>591</sup>.

Il s'agit pour Thiers comme pour Guizot de revendiquer l'héritage de 1789 en se démarquant des excès révolutionnaires qui ont suivi<sup>592</sup>. Il faut réaliser les principes de 1789 en tirant les leçons de la première Révolution, comme le déclare Thiers :

La Révolution s'est trompée en allant trop vite, en donnant trop de liberté à la fois ; mais elle avait une excuse qui a fait sa justification : elle avait à détruire une société mauvaise. Si nous l'imitons, nous jouerions le rôle de dangereux parodistes. Nous ne suivrons donc pas son exemple : nous ne donnerons pas toutes les libertés à la fois, nous marcherons comme la Charte l'a voulu. La Charte a fixé les conditions de l'ordre social ; nous acceptons ces conditions ; [...] nous ne voulons pas jeter le pays dans de nouvelles expériences<sup>593</sup>.

Et Guizot pourchasse dans les discours de ses adversaires toute tentative d'en revenir à des théories qu'il juge dépassées :

[...] j'en demande pardon aux honorables membres qui les ont exprimées, mais je suis obligé de dire que, dans ma conviction la plus sincère, je n'ai trouvé, au fond de ce prétendu système, que les vieilles théories politiques de 1791 [...] que les vieilles théories révolutionnaires ; théories qui ont convenu à l'époque pour laquelle elles étaient faites, et qui était nécessairement une époque de révolution et de destruction, mais qui ne conviennent plus aujourd'hui ; je n'ai trouvé, dis-je, dans cette tendance vers le suffrage universel, vers la complaisance pour les passions ou la volonté présumée de la multitude qui prévalaient en 1791, je n'ai vu là, passez-moi l'expression, que des vieilleries qu'on essaye de rajeunir en en faisant des chimères. (*Très-bien*<sup>594</sup> !)

Il s'élève contre l'imitation servile, la parodie, à la fois dans les faits et dans le langage, de la révolution, en s'en prenant au parti républicain, « pâle copie de 1791 », qui se prétend parti du progrès, mais qui n'est qu'« un parti usé, un vieux parti, un parti stérile, qui se traîne dans l'ornière révolutionnaire, qui est attaché, cloué, oui, cloué aux idées de 1791, idées qui ont rendu à la France un grand service, celui de détruire l'ancien régime, mais qui ne peuvent lui en rendre

---

<sup>591</sup> *Ibid.*, p. 609.

<sup>592</sup> Ainsi, pour Guizot, la révolution de Juillet a réalisé ce que souhaitait la France en 1789 : la monarchie constitutionnelle. C'est l'expérience acquise pendant la Restauration qui a empêché la France de 1830 de retomber dans les erreurs de 1791 (*H. p.*, t. II, p. 340-341, 2 janvier 1835). Et Thiers célèbre 89 pour s'opposer à la décentralisation : « 89 a voulu qu'il n'y eût qu'une seule loi, une seule justice, un seul système d'administration. C'est cette unité que nous soutenons » (*D. p.*, t. II, p. 236).

<sup>593</sup> *D. p.*, t. II, p. 188-189 (4 janvier 1834).

<sup>594</sup> *H. p.*, t. II, p. 329 (30 décembre 1834).

aucun autre, qui ne sont bonnes à rien aujourd'hui »<sup>595</sup>. À ces idées, Guizot oppose la Charte, qui est une transaction entre présent et le passé et même « tous les passés depuis quarante ans ». Au lieu de régler les comptes du passé, la politique doit « calmer les haines, étouffer les mauvais souvenirs » :

Nous voulons une politique [...] qui n'aille pas s'adresser continuellement à des passions que vous ne ranimerez pas puissamment, je vous en préviens, car elles sont, non pas mortes, mais vieilles, à des passions qui ne sont plus en état de s'emparer de la France, et de la lancer sur l'Europe comme elles l'ont fait une fois. Non, les passions révolutionnaires n'ont de puissance aujourd'hui que pour nous troubler, nous agiter, nous empêcher de faire le bien ; elles ne peuvent plus nous inspirer cet enthousiasme, nous procurer cette gloire qu'elle nous ont donnés une fois. Tous les appels qu'on leur adresse sont impuissants pour leur faire produire des résultats énergiques et grands. Mais ces appels n'en font pas moins beaucoup de mal au pays, en entretenant dans les esprits une irritation, une méfiance réciproque qui divise les citoyens, empêche le gouvernement de s'affermir, et détruit tous les bons effets de cette transaction générale que nous appelons la Charte<sup>596</sup>.

La politique défendue par Guizot refuse donc de faire appel « aux passions révolutionnaires, aux passions haineuses » comme il se refuse dans son discours à « réchauffer » les passions « dans cette assemblée et au dehors, en faisant appel à des souvenirs fâcheux ». Et lorsqu'il peut lui arriver de « parler le langage du temps », Guizot marque ses distances avec ce vocabulaire qui n'est plus de saison<sup>597</sup> non plus que les passions qu'il doit exciter.

---

<sup>595</sup> *H. p.*, t. II, p. 228-229 (12 mars 1834). Le thème de la parodie du discours révolutionnaire se retrouvera de manière plus marquée en 1848, comme en témoigne ce passage des *Souvenirs* où Tocqueville évoque la séance décisive de la Chambre qui scella le sort de la dynastie des Orléans : « C'était le temps où toutes les imaginations étaient barbouillées par les grosses couleurs que Lamartine venait de répandre sur ses *Girondins*. Les hommes de la première révolution étaient vivants dans tous les esprits, leurs actes et **leurs mots** présents à toutes les mémoires. Tout ce que je vis ce jour-là porta la visible empreinte de ces souvenirs ; il me semblait toujours qu'on fût occupé à jouer la Révolution française plus encore qu'à la continuer. [...] On cherchait [...] à se réchauffer aux **passions** de nos pères, sans pouvoir y parvenir ; on imitait **leurs gestes et leurs poses** tels qu'on les avait vus sur le théâtre, ne pouvant imiter leur **enthousiasme** ou ressentir leur **fureur**. C'était la tradition d'actes violents suivie, sans être bien comprise, par des cœurs refroidis. Quoique je visse bien que le dénouement de la pièce serait terrible, je ne pus jamais prendre au sérieux les acteurs ; et le tout me parut une mauvaise tragédie jouée par des histrions de province » (*Souvenirs*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1978, p. 109-110).

<sup>596</sup> *Ibid.*, p. 133 (6 mars 1833). Guizot parle encore, dans son discours du 24 mars 1836, de « ces passions prétendues » qui ne sont « que de pâles copies des vraies passions d'autrefois. » (*Ibid.*, p. 451).

<sup>597</sup> « Ces rivalités personnelles, ces misères de la nature humaine dont on nous entretient sans cesse, nous les avons sacrifiées, pour parler le langage du temps, nous les avons **sacrifiés sur l'autel de la patrie**, à qui nous sommes aussi dévoués que qui que ce soit dans cette enceinte et au dehors. (*Vif mouvement d'adhésion.*) » (*H. p.*, t. II, p. 367, 14 mars 1835). Rappelons également ce qu'il disait dans son discours du 8 février 1831 : « Ou je m'abuse

## *Ambivalence des passions*

Mais s'il y a des « mauvaises passions », celles dont parlent les discours le plus souvent, il y a aussi de bonnes passions. Parlant du courage du gouvernement et des membres de la Chambre qui ont appuyé son système politique, Guizot déclare :

Ils ont eu le double courage de résister à l'entraînement révolutionnaire, aux passions de la multitude, j'irai plus loin si vous voulez, à des passions nationales, respectables et nobles en elles-mêmes, et dont je suis fort loin de médire à cette tribune, mais qui auraient entraîné le pays dans d'immenses dangers<sup>598</sup>.

Les « passions nationales » sont un exemple de ces bonnes passions. Il en est d'autres que Thiers nomme les « passions généreuses » et Guizot les « passions désintéressées<sup>599</sup> » ou encore les « sentiments généreux ». Ces passions sont tout ce qui reste de la réhabilitation opérée par les Lumières après des siècles de luttes contre les passions. Lorsque Guizot déclare : « Les passions, je les honore ; elles jouent un grand et beau rôle dans l'humanité, dans la société », on peut y voir un écho des paroles de Diderot : « Il n'y a que les passions et les grandes passions qui puissent élever l'âme aux grandes choses<sup>600</sup> ». Mais après cet hommage obligé, concession à la *doxa* de son temps, il ajoute : « mais ce rôle n'est pas celui de fonder les gouvernements<sup>601</sup> ». Quant à Thiers, il déclare :

Nous consentons bien à ce qu'un grand État se laisse entraîner à des passions généreuses ; mais si tout le monde veut avoir des passions, les communes comme l'État lui-même, nous n'en finirons pas (*on rit.*), et tout le monde en sera victime<sup>602</sup>.

L'heure est donc à la méfiance à l'égard des passions et en particulier des « sentiments généreux » :

---

fort, ou nous nous faisons un peu d'illusions à nous-mêmes sur les mots ; nous invoquons les souvenirs de l'antiquité ; nous parlons d'ilotes, de grandes aristocraties, de tyrannies : j'avoue que je ne comprends pas comment, avec une loi d'élection qui vous donne deux millions d'électeurs complètement indépendants, lesquels nommeront des conseils dans lesquels seuls le pouvoir central sera obligé de choisir ses agents, il serait possible de voir là des ilotes, une aristocratie, une tyrannie. » (*H. p.*, t. I, p.216).

<sup>598</sup> *H. p.*, t. II, p. 316 (6 décembre 1834).

<sup>599</sup> « M. Mauguin vient de nous dire : Vous parlez toujours des intérêts matériels, et vous négligez les intérêts moraux ; vous faites appel aux sentiments égoïstes, à la crainte, à la faiblesse ; vous n'invoquez pas les nobles sentiments, les passions désintéressées. Messieurs, cela n'est pas ; il y a plus de moralité dans le bon ordre et dans la paix que dans toutes les effervescences du monde » (*H. p.*, t. I, p. 360).

<sup>600</sup> *Pensées philosophiques*, cité par M. Delon, « Passions », *Dictionnaire européen des Lumières*, *op. cit.*, p. 826.

<sup>601</sup> *H. p.*, t. I, p. 145 (9 novembre 1830).

<sup>602</sup> *D. p.*, t. II, p. 101 (7 mai 1833).

[...] s'il y a des sentiments généreux qui sont suspects, qui alarment, à qui la faute ? Qui les a décriés depuis quarante ans ? Que d'abus on en a faits ! A quels mensonges n'ont-ils pas servi ! Quels malheurs en ont été la suite ! Voilà la véritable cause qui décrie l'enthousiasme des sentiments généreux ; c'est à ceux qui les ont rendus suspects qu'il faut s'en prendre, et non pas à nous<sup>603</sup>.

On est loin de l'optimisme de Madame de Staël pour qui, « dès que les sentiments généreux, de quelque nature qu'ils soient, peuvent s'exprimer sans contraintes, l'éloquence, ce talent qu'il semble si facile d'étouffer [...] renaît, grandit, se développe et s'empare de tous les sujets importants<sup>604</sup> ». Néanmoins, malgré ce discrédit jeté sur les passions, on va voir que Guizot et Thiers ne négligent pas le recours au *pathos* comme moyen de persuasion, chacun dans le registre qui lui est propre.

• *Guizot : indignation et anathème*

*Modération des intentions, violence du langage*

L'éloquence de Guizot se caractérise par une discordance entre les valeurs proclamées : la modération, la conciliation, et le recours à un *pathos* fondé sur l'indignation et la crainte, discordance que nous avons déjà relevée, en particulier dans l'analyse du discours du 11 août 1831, et qui lui a valu d'être qualifié par *le National* de « Robespierre doctrinaire ». Ainsi, le 28 août 1835, il défend la politique du juste-milieu, par définition opposée à tout excès :

C'est la nature de notre politique d'être ennemie de tous les excès, de faire sans le moindre embarras, sans la moindre inconséquence, volte-face pour combattre tantôt les uns, tantôt les autres. Oui, messieurs, la politique du juste-milieu doit se défendre de tous les excès ; oui, elle repousse les principes absolus, les conséquences extrêmes ; elle s'adapte aux besoins divers de la société ; elle sait prendre en considération ses états successifs et livrer tour à tour des combats différents<sup>605</sup>.

Huit jours auparavant cependant, défendant le projet de loi sur la peine de déportation, il s'était élevé en termes violents contre les factieux et « l'esprit de désordre » en cherchant à provoquer la crainte des troubles :

D'ordinaire, l'ordre, la puissance publique, n'ont affaire qu'à un genre d'ennemis, tantôt au fanatisme ardent et sombre, tantôt à la licence, au dérèglement des idées et des mœurs ; aujourd'hui, vous avez affaire à ces deux maux, à ces deux ennemis à la fois ; **nous assistons à l'étrange alliance du fanatisme et du cynisme, de la licence des esprits, du dérèglement des mœurs et des passions sombres, farouches, haineuses.** Cette alliance s'accomplit dans les mêmes personnes, dans les mêmes factions. Et

---

<sup>603</sup> *H. p.*, t. I, p. 360.

<sup>604</sup> *De la littérature, op. cit.*, chap. IX, p. 409.

<sup>605</sup> *H. p.*, t. II, p. 445.

en présence de ces dangers, vous ne sentiriez pas le besoin d'opposer, pour la société, pour vos familles, pour l'honneur de la dignité humaine, d'opposer une crainte juste et salutaire ? vous ne sentiriez pas la nécessité de lutter avec les forces légales et morales<sup>606</sup> ?

Et il avait conclu son discours sur cet avertissement :

[...] si vous voulez que vos lois soient vaines, faites des lois vaines; mais sachez que, le jour où les lois seront vaines, la société sera en grand danger. (*Mouvement prolongé d'assentiment.*)

Autre exemple de discordance : dans le même discours où il dénonce les « emportements de langage que le gouvernement représentatif et la liberté de la presse amènent nécessairement »<sup>607</sup>, il s'est laissé aller à une tirade d'invectives particulièrement violentes contre le parti républicain, qualifié « d'empoisonneur public, qui semble avoir pris à tâche de venir souiller les plus beaux sentiments, les plus beaux noms, les plus belles institutions » et qui, « chaque fois que la liberté est tombée entre ses mains » en a tiré « un tel sujet d'épouvante » et de « dégoût » que « le pays tout entier s'est indigné, alarmé, soulevé, et que la liberté a péri dans les embrassements de ses honteux amants ». Il n'a pas épargné davantage la « portion hostile, violente, conspiratrice, du parti carliste » :

Je ne crois pas pour mon compte, que jamais cette faction ait offert, dans son langage, dans son attitude, un aspect plus immoral, plus répugnant ; et j'éprouve tous les matins un sentiment de dégoût, je dirais volontiers d'humiliation, en voyant à quelles paroles peuvent s'abaisser des hommes qui se vantent d'appartenir à la classe la plus élevée de la société. (*Nouvelles marques d'adhésion au centre.*)

Et revenant au parti républicain, à ceux qu'il appelle « les républicains du passé, les héritiers de la Convention et des clubs », il se cite lui-même : « je ne saurais les qualifier autrement que je ne l'ai déjà fait à cette tribune, le *caput mortuum*, la *mauvaise queue de notre révolution*. (*On rit.*) ». Quant à laisser le champ libre aux associations, cela reviendrait à laisser le pouvoir « seul aux prises avec les brouillons, les fanatiques, les intrigants, les fous ».

Dernier exemple de discordance : dans le discours du 30 décembre 1834, prononcé pourtant contre l'amnistie des prisonniers politiques, Guizot non seulement prétend défendre une politique de conciliation, juste et modérée, non une politique violente ou de rigueur, mais il passe à l'attaque, dans un mouvement d'indignation véhémement dont la progression est scandée d'exclamations et d'interrogations rhétoriques, contre la prétention de ses adversaires à défendre la conciliation :

Qu'appellez-vous conciliation ? Si je ne me trompe, si j'en juge par le langage qui vient d'être tenu à cette tribune, ce qu'on appelle conciliation, le voici : c'est qu'en politique il n'y a point de vrai, point de faux, point de juste, point d'injuste, point de bien, point de mal, point de droit, point de lois. (*Très-bien ! très-*

---

<sup>606</sup> *Ibid.*, p. 435.

<sup>607</sup> Discours du 12 mars 1834 sur les associations (*H. p.*, t. II, p. 209-220).



*bien !)*

Savez-vous ce qu'il y a, selon vous, en politique ? des batailles et du hasard. (*Très-bien !*) Et c'est là ce que vous appelez la société ! C'est là ce que vous appelez un système de conciliation ! En vérité, je n'ai jamais vu un tel matérialisme et un tel scepticisme politique se produire devant une assemblée (*Marques très-vives d'assentiment*). Quoi ! dans les questions politiques, au milieu d'une société constituée, dès qu'il s'agit d'un acte contre cette société en masse, il n'y a plus rien ! Il n'y a plus que la force ! Il faut en venir aux mains ! La victoire en décidera ! C'est là, je le répète, ce que vous appelez la conciliation ! C'est avec de telles doctrines, c'est avec un tel langage que vous prétendez porter remède à l'état actuel des esprits ! Mais ne voyez-vous pas que l'incertitude, précisément le scepticisme que vous venez vous-même établir, est le mal qui nous travaille ? Ne voyez-vous pas que vous êtes vous-même, en ce moment, l'image de ce déplorable état des esprits, contre lequel nous nous élevons depuis si longtemps ? Oui, sans doute, il est déplorable que les idées que vous venez produire ici soient répandues en France<sup>608</sup>.

Provoquant l'indignation contre la confusion généralisée des valeurs, Guizot poursuit avec la même véhémence contre ceux qui croient pouvoir faire prévaloir leur opinion en risquant « le bonheur, le repos, le sort de la société entière », accuse les discours qui ont été prononcés en faveur de l'amnistie d'aggraver le scepticisme, le matérialisme et de perpétuer le « chaos moral » :

Sachez que la concorde ne peut pas sortir du chaos ; sachez que la conciliation n'est pas possible avec le scepticisme et l'incertitude morale des esprits ; sachez que la première condition de la conciliation, c'est quelque chose de fixe et d'arrêté ; c'est que le gouvernement, les pouvoirs publics, la société entière se présentent comme ayant une croyance, une foi en elle-même, dans la justice de sa cause, et réclamant l'obéissance, non au nom de la force, au nom de la victoire, mais au nom de la justice.

Refusant la distinction entre « vainqueurs » et « vaincus » pour parler de l'état de la société après les troubles d'avril, Guizot parle de justice et de coupables qu'il faut juger. Il conclut :

C'est vous, avec votre langage et les sentiments que vous professez, ce n'est pas nous qui sommes les ennemis d'un système de conciliation. En affermissant l'empire des lois et de la justice, en protégeant l'ordre social contre des agressions particulières, nous faisons des pas plus sûrs vers la conciliation, que par toutes les incertitudes dont vous voudriez faire notre politique. (*Très-bien ! très-bien*<sup>609</sup> !)

L'amplification a opéré le renversement de l'accusation, transformant les partisans de la clémence en adversaires de la conciliation et le défenseur des rigueurs de la loi en champion de la conciliation. Le plaidoyer s'est transformé en réquisitoire, la défense en attaque et en appel à l'indignation contre les auteurs de trouble. Dans ce discours pas plus que dans les autres, on ne

---

<sup>608</sup> *H. p.*, t. II, p. 325-326.

<sup>609</sup> *Ibid.*, p. 328.

peut dire que Guizot cherche à calmer le jeu. Alors qu'il présente le parti du juste-milieu comme « le parti de la justice, de la modération, de l'impartialité [...] qui a toujours voulu protéger tout le monde<sup>610</sup> », il ne cesse, dans ses discours, d'exclure, et, pourrait-on dire, d'excommunier avec souvent une rare violence de langage, ceux qu'il présente comme les ennemis du régime.

### *Le combat du bien et du mal*

Car ce qui frappe dans ces amplifications, c'est que l'indignation y a presque toujours un caractère moral : plus que le trouble à l'ordre public, ce que Guizot poursuit dans ses discours c'est le mal : « Lorsque le pouvoir, lorsque les hommes éclairés savent résister à ce mouvement désordonné d'ambition et de liberté qui se manifeste, dit-il, le mal passe et le bien reste<sup>611</sup> ». Il ne saurait donc être question de reconnaître qu'il y a des vainqueurs et des vaincus, ce qui reviendrait à faire de la société un affrontement de forces et d'intérêts contradictoires qui tous peuvent prétendre à gagner le combat s'ils en ont les moyens. Pour Guizot, nous l'avons déjà vu, il y a un combat du bien contre le mal après 1830 et tous ceux qui ne reconnaissent pas les institutions issues de la révolution de Juillet sont du côté du mal. La politique de résistance est ainsi plus qu'une politique, plus qu'une lutte pour le salut public : c'est aussi une entreprise de salut moral de la société dans son ensemble. Dans cette perspective, invoquer la loi, comme le fait Guizot, n'est pas seulement demander l'application du droit positif mais c'est aussi faire respecter la loi morale. C'est « la crainte morale que doit inspirer la loi » et le but de la législation pénale n'est pas uniquement de punir et de réprimer pour faire respecter l'ordre mais également de prévenir les crimes en « contenant » les passions humaines :

La nature morale de l'homme a besoin d'être contenue par une puissance extérieure, de même que sa nature physique, son sang, toute son organisation ont besoin d'être contenus par l'air extérieur, par la pression atmosphérique qui pèse sur lui. Opérez le vide autour du corps de l'homme, à l'instant vous verrez son organisation se détruire ; elle ne sera plus contenue. Il en est de même de sa nature morale. (*Voix nombreuses* : Très-bien ! très-bien !) Il faut, messieurs, qu'un pouvoir constant, énergique,

---

<sup>610</sup> *Ibid.*, p. 364 (14 mars 1835).

<sup>611</sup> *Ibid.*, p. 280 (9 août 1834). Rappelons également ce passage du discours du 8 novembre 1830 : « Je n'hésite pas à les attaquer dans le for de ma conscience, ces journaux nés au sein d'une révolution qui, jusqu'à présent, n'a pas connu le mal, mais où il peut s'introduire, car il n'est pas impossible que cette révolution si pure, si nationale, soit souillée. Il est de votre devoir de la préserver, de veiller à écarter tout désordre qui tendrait à la corrompre, à y faire pénétrer le mal. Gardez à la France l'innocence, la pureté, l'honnêteté de sa révolution de 1830. Ce n'est pas seulement un acte moral, c'est un acte salubre. Vous prendrez une mesure de salut public ; car, croyez-moi, son existence tranquille, régulière, heureuse, est intéressée à la conservation de son caractère primitif, tout aussi bien que son honneur. Il ne s'agit pas seulement de maintenir l'honneur de notre victoire, mais la tranquillité, la régularité de l'état social ; le bonheur public est attaché à son honneur » (*H. p.*, t. I, p. 136-137).

redoutable, veille sur l'homme et le contient ; sans quoi vous livrez l'homme à toute l'intempérance, à toute la démence de l'égoïsme individuel. (*Sensation*<sup>612</sup>.)

C'est pourquoi le pouvoir doit posséder l'autorité morale pour lutter contre les passions. Le mot « passions » a ainsi chez Guizot des résonances morales qu'il n'a pas chez Thiers, sensible avant tout au trouble qu'elles représentent pour l'ordre public (pour lui les passions sont « mauvaises » ou « déplorables » parce que « dangereuses ») : les « passions sombres, farouches, haineuses » s'allient à la « licence des esprits » et au « dérèglement des mœurs », les « passions haineuses, jalouses, envieuses, subalternes » sont « avec la faiblesse et la mollesse de nos mœurs, notre plaie et notre véritable désordre moral ». Les « idées fausses et les mauvaises passions »<sup>613</sup> sont les deux faces de ce « dévergondage » que Guizot stigmatisait déjà dans son grand discours d'invective du 11 août 1831 contre le parti républicain : l'ordre intellectuel et celui des mœurs se rejoignent, la pensée est coupable au regard de la morale, les passions servent les idées fausses, l'ensemble constituant un mal qui provoque chez lui le « dégoût », la « répugnance », termes plutôt inhabituels dans le discours politique qui traduisent chez Guizot une répulsion presque physique devant ces « ordures » de l'âme (autre expression du discours du 11 août 1831).

### *Guizot prédicateur ?*

Le mal est aussi maladie, et il n'est pas étonnant que la métaphore du mal et du remède soit souvent employée dans les discours, comme dans celui du 12 mars 1834 où Guizot invite la Chambre à se guérir des associations de manière quasi-chirurgicale :

Croyez-moi, messieurs, réprimez les associations qui sont l'objet de la loi ; ôtez-leur toute action sur votre société, toute puissance sur votre avenir ; elles n'ont que du mal à vous faire. Quand vous les aurez retranchées, il vous restera encore assez d'ennemis à combattre, assez d'obstacles à surmonter. [...] supprimez dès aujourd'hui le danger actuel, excitant, qui aggrave tous les autres, qui vous empêche d'appliquer le seul remède qui puisse les guérir, c'est-à-dire la bonne politique et le temps<sup>614</sup>.

De même que dans la tradition stoïcienne puis chrétienne, les passions sont des maladies de l'âme, dans la conception de Guizot, les passions révolutionnaires sont une maladie du corps social contre laquelle le gouvernement doit lutter avec ses « forces morales et légales ». Guizot

---

<sup>612</sup> *H. p.*, t. II, p. 434 (20 août 1835).

<sup>613</sup> L'expression se trouve dans ses *Mémoires*, t. III, p. 310-317.

<sup>614</sup> *H. p.*, t. II, p. 229. Voir encore par exemple le discours du 24 mars 1836 où Guizot, après avoir considéré l'état général de la société et décrit le « mal » dont elle est « atteinte » en vient aux partis en déclarant : « Vous verrez si ce sont là encore des maux et des dangers dont on puisse espérer de guérir en cinq ou six ans, avec les moyens que nous avons employés jusqu'à ce jour » (*H. p.*, t. II, p. 457).

compare même l'esprit révolutionnaire qui « plane encore » au-dessus du pays à la menace d'un fléau et l'inquiétude du pays à la peur de la réapparition du choléra :

Le pays est dans la même situation, dans la même disposition dans laquelle nous étions tous lorsqu'une effroyable maladie, le choléra, a dévasté la cité. Tout le monde observait, et au moindre symptôme, tout le monde était inquiet, tant on redoutait la réapparition du fléau. Le pays est, à l'égard de l'esprit révolutionnaire, dans la même disposition d'esprit [...] Le pays a peur de retomber dans l'abîme. Les apparitions de l'esprit révolutionnaire ont leurs heures de nécessité ; mais ce sont celles de l'ange exterminateur, ce n'est pas là le génie social<sup>615</sup>.

Lorsque Guizot fustigeait les « mauvaises passions » dans des termes de condamnation morale, on pouvait déjà y voir le discours du prédicateur qui veut corriger les mœurs et ramener le troupeau égaré dans le droit chemin. Les connotations religieuses sont ici plus nettes : l'esprit révolutionnaire est un fléau envoyé par Dieu lorsque le temps est venu de punir les hommes. Mais l'heure est au rétablissement de l'ordre et à l'extension des libertés. Après l'ange exterminateur vient le travail de reconstruction des Macchabées que Guizot offre aux députés comme une image de leur travail législatif :

[...] vous avez fait (permettez-moi cette comparaison historique) ce que faisaient les Macchabées au siège de Jérusalem, ils reconstruisaient d'une main leur cité pendant qu'ils la défendaient de l'autre contre l'ennemi extérieur. (*Très-bien !*) Ils avaient l'épée d'une main et la truelle de l'autre : c'est ce que vous avez fait depuis quatre ans<sup>616</sup>.

De telles comparaisons sont rares dans les discours parlementaires qui recourent peu, de manière générale, aux autorités et encore moins à celle de la Bible. Quoique rare, cette comparaison est néanmoins révélatrice d'une dimension religieuse du discours de Guizot<sup>617</sup>. Il ne s'agit pas là de cette religion instituée qu'il défend parce qu'elle « nourrit, fortifie et répand dans les masses l'amour de l'ordre et l'instinct des honnêtes gens » et qu'elle est « un principe éminemment social, l'allié naturel, l'appui nécessaire de tout gouvernement régulier<sup>618</sup> ». Il s'agit de sa vision de l'homme dans une histoire soumise aux lois de la Providence et à laquelle l'orateur l'exhorte à se soumettre. Ainsi, la référence à Bossuet, dans la péroraison du discours du 12 mars 1834 contre les associations, trahit-elle le recours à un *pathos* qui est davantage celui de l'homilétique que du discours politique :

Permettez-moi, messieurs, de rappeler une parole de Bossuet : « L'homme s'agite, dit Bossuet,

---

<sup>615</sup> *Ibid.*, p. 330 (30 décembre 1834).

<sup>616</sup> *Ibid.*, p. 331.

<sup>617</sup> Signalons également la double métaphore qui fait de la Charte « une ancre de salut, une arche de paix » et dont les connotations sont manifestement religieuses. (*Ibid.*, p. 133)

<sup>618</sup> *H. p.*, t. I, p. 387 (16 février 1832).

mais Dieu le mène. » Oui, messieurs, l'homme s'agite, mais Dieu le mène. Que les partis s'agitent, qu'ils usent de la liberté que leur assurent nos institutions ; mais ayez confiance dans votre cause, dans la cause que, depuis quatre ans, vous soutenez avec tant de bon sens et de courage ; c'est dans ce sens que Dieu mène la France. (*Très-bien ! très-bien !*)

Oui, c'est dans ce sens que Dieu mène la France. Dieu veut cette impartialité, cette équité, cette modération, cette moralité, cette prudence qui sont, je n'hésite pas à le dire, le fond de notre politique, depuis la révolution de Juillet.

Oui, messieurs, et ma conviction est la plus profonde qui puisse exister dans un cœur d'homme; c'est dans ce sens que Dieu mène la France. Ne vous en écarterez jamais. (*Marques d'approbation prolongées*<sup>619</sup>.)

Si l'on se réfère au genre du sermon, on est ici dans la « consolation » ou l'exhortation à persister dans la foi et les bonnes mœurs, le prédicateur étant lui-même touché, selon les lois du genre, et cherchant à communiquer sa foi.

Mais Guizot donne aussi dans l'enseignement doctrinal (connaissances des principes de la foi) et la réfutation des erreurs correspondantes ainsi que dans la formation des mœurs et leur correction (sur le mode du reproche), quand il ne mêle pas les deux à la fois en s'en prenant aux républicains<sup>620</sup>. Ainsi dans cette amplification qui réaffirme la gloire de la révolution de Juillet et surtout met en garde contre le péché d'orgueil :

Eh bien ! oui, nous avons fait une révolution, et je la crois plus grande, je la sens plus profonde que vous ne l'avez jamais senti. Oui, la France, par un acte de sa volonté, a changé son gouvernement. Vous figurez-vous dans quel état un tel fait laisse pendant longtemps le peuple qui l'a accompli ? C'est un grand acte, un acte glorieux, un de ces actes qui grandissent les nations, qui en font des personnages historiques admirables. Mais un tel acte, messieurs, est pendant longtemps, pour le peuple qui l'a accompli, une source féconde d'aveuglement et d'orgueil. La pensée de l'homme ne résiste pas à un tel entraînement; elle en reste longtemps troublée et enivrée. Elle se persuade qu'elle peut chaque jour, à son plaisir et par cela seul qu'elle le veut, renouveler ce fait terrible, et faire ainsi à tout venant, devant le monde, acte de sa puissance.

Regardez autour de vous, regardez l'état général des esprits, indépendamment des opinions politiques; écoutez ce que disent les dévots comme les impies ; écoutez les gens qui parlent au nom du Christ comme ceux qui parlent dans l'intérêt du monde; vous les verrez, et en grand nombre, atteints

---

<sup>619</sup> *H. p.*, t. II, p. 229-230.

<sup>620</sup> J'utilise ici, parce qu'ils rendent bien compte des différents types d'amplification de Guizot, les « genres » de sermon préconisés par Hyperius, humaniste protestant (1511-1564), « le plus exact théoricien et le meilleur porte-parole de la prédication de la Réforme, dont les diverses familles du protestantisme allaient hériter », selon Olivier Millet (« Réforme protestante et rhétorique », in *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, *op. cit.*, p. 309). Mais il ne s'agit pas bien sûr d'établir ici une continuité de l'un à l'autre sans autre forme de procès.

comme de folie, par ce seul fait qu'ils ont vu une grande révolution s'accomplir sous leurs yeux, et qu'il leur plairait qu'on en recommençât une autre dans leur sens. (*Sensation.*) Descendez en vous-mêmes, dans votre pensée, vous tous qui êtes des hommes sages, des hommes sensés. [...] N'avons-nous pas entendu dire à cette tribune : « Vous ferez des lois mais je n'y obéirai pas. » Est-ce que vous n'êtes pas frappés du degré d'égarement, et je ne puis m'empêcher de dire, d'abaissement auquel il faut que les esprits soient arrivés pour tenir un pareil langage ? Est-ce que vous ne reconnaissez pas, dans de tels faits, cette puissance d'une révolution de la veille qui pèse encore sur les têtes, qui trouble et égare la raison de l'homme ? Messieurs, voilà, au vrai, l'état où nous sommes ; nous en sortons peu à peu, laborieusement comme on échappe à la tempête ; nous en sortons, nous en sortirons victorieusement. Mais nous sommes encore à la porte, et encore atteints du mal que je viens de vous décrire<sup>621</sup>.

Guizot mobilise ici à la fois la colère et l'indignation contre le péché et le souci du salut. Il faut donc persister dans la bonne voie pour trouver le chemin du salut. Il n'y manque même pas les autorités pour garantir que cette voie est la bonne puisque Guizot en appelle à « nos illustres devanciers, à nos pères de 1789 et 1791 » :

[...] je ne doute pas que, dans leur séjour inconnu, ces nobles âmes qui ont voulu tant de bien à l'humanité, ne ressentent une joie profonde en nous voyant éviter aujourd'hui les écueils contre lesquels sont venues se briser tant de belles espérances ... (*Vif mouvement d'adhésion.*)

Le 16 novembre 1831, il proclamait déjà sa foi dans le caractère heureux et durable de la révolution de Juillet et de son œuvre :

Nous lui disons ce que les premiers pères de l'Église chrétienne disaient à l'Église qu'ils établissaient : *Esto perpetua.* ». Il est de bon exemple que nous inscrivions cette phrase dans nos lois, qu'elle y soit la preuve de notre conviction et de notre confiance dans la bonté de notre cause<sup>622</sup>.

Le régime de Juillet, nouvelle Église dont la Charte est le Livre et Guizot le prédicateur : l'analogie est tentante et Guizot nous la souffle lui-même. Tous ceux qui ont fait son portrait n'ont pas manqué de souligner son côté de « Bossuet protestant » (on trouve l'expression chez Taine<sup>623</sup>), comme le fait Cormenin :

C'est un pédagogue dans sa chaire, qui laisse toujours passer sous sa robe le petit bout de sa férule. C'est un calviniste dans son prêche, qui enseigne la crainte plutôt que l'amour de Dieu. [...]

Comme tous les prédicants de l'école genevoise, de cette école âpre et rude, il procède dogmatiquement. Il néglige les fleurs du langage. Il manque de variété, d'imagination et de verve, mais non pas d'énergie. Sa passion se révèle dans l'éclat de ses yeux et transpire sur la pâleur de son visage

---

<sup>621</sup> *H. p.*, t. II, p. 454-455 (24 mars 1836).

<sup>622</sup> *H. p.*, t. I, p. 347-348.

<sup>623</sup> *Essais de critique et d'histoire*, Paris, Hachette et Cie, 1896, 7<sup>e</sup> éd., p. 46.

qu'elle colore et teinte subitement ; mais elle s'absorbe vite et elle est plus concentrée qu'extérieure. Il regarde l'Opposition en face et d'un front haut. Il la désigne avec un geste superbe et il lui lance des sarcasmes collectifs, qui laissent dans la plaie leur trait envenimé.

Mais il ne faut pas oublier que cet aspect de l'orateur caractérise avant tout son *pathos* et ne doit pas être étendu à l'ensemble de ses discours dont le *docere* constitue une grande part. Reste cependant que les passions auxquelles fait appel le prédicateur ne sont pas celles de l'homme politique. Certes, Guizot invoque l'intérêt public, le salut de l'État, mais il cherche moins, lorsqu'il recourt au *pathos*, à créer une adhésion de sentiment au nouveau régime qu'à distinguer le bien du mal en excommuniant les pécheurs. Or, si le prédicateur détient une autorité qui lui permet tout à la fois de se faire l'interprète d'une religion partagée par tous et reconnue comme vérité, et de juger, au nom de cette religion, les comportements des hommes, l'orateur politique ne devrait pas avoir ce dogmatisme qui refuse toute légitimité aux idées qui ne sont pas les siennes et cette condamnation sans appel des passions de ses contemporains.

### *La condamnation morale des passions*

Sainte-Beuve a bien perçu cette limite de Guizot : « Il n'a pas la vibration populaire ; le courant atmosphérique des masses ne l'atteint pas : jusque dans ses passions, il est et restera *rationnel* ». En particulier (et à la différence de Thiers), il ne partage pas « la passion jalouse de l'indépendance et de la gloire nationale » : « Celle-ci lui semble une passion un peu commune ; il la renverrait volontiers au peuple ». Sainte-Beuve développe plus précisément le rapport de Guizot aux *idées*, aux *intérêts* et aux *passions*, les trois *éléments* à considérer dans la société :

M. Guizot (est-il besoin de le dire ?) entend à merveille les *idées* ; c'est son domaine. Orateur ou historien, il les possède, il les divise, il les classe, il les groupe avec supériorité et les fait manœuvrer avec puissance. Les *intérêts*, c'est-à-dire les finances, l'industrie, les branches diverses de la fortune publique, leurs rapports, leur jeu mobile, leurs crises, le mécanisme et le thermomètre du crédit, les signes et pronostics qui en résultent à chaque instant, il les sait peu, il ne les sait guère plus que M. Royer-Collard et que les doctrinaires en général ; il paraît peu s'en inquiéter. Or, cependant entre les idées et les intérêts de la société, s'il fallait absolument choisir pour la conduite politique, on courrait risque encore de se moins tromper en sachant et en consultant préférablement les intérêts.

Quant aux *passions* qui circulent au dehors, et qui émeuvent la masse, il faut les connaître et jusqu'à un certain point les ressentir, non pour les partager, mais pour en tirer parti, pour les conjurer ou les diriger. — Il y reste, lui, trop étranger ; il les traite de haut en bas ou les ignore.

Il a peu gardé de son calvinisme primitif dans tout ce qui tient au dogme ou à l'histoire [...]. Il a gardé pourtant de sa secte originelle [...] quelque chose de très-marqué : c'est la faculté ou la disposition que j'appellerai *exclusive*. Il a le goût des cités politiques choisies, des sociétés fermées et retranchées ; il n'aime pas à faire entrer dans le cercle, une fois défini, des citoyens, les gens du dehors, fussent-ils des natifs. Lui régner et dominer, n'est pas aisément qui veut du nombre des élus ici-bas ou des électeurs. Il classe volontiers le monde en honnêtes gens et en ceux qui ne le sont pas ; sa morale sociale admet

essentiellement le bien et le mal, dont les noms reviennent sans cesse à sa bouche d'une manière qui, à la fin, devient provocante : les instincts conservateurs, à ses yeux, sont les seuls bons ; les autres instincts plus actifs et plus remuants sont vite déclarés pervers. L'ancien pli calviniste se retrouve là pour moi<sup>624</sup>.

Cette condamnation morale des passions à laquelle nous assistons dans les discours de la période 1830-1836 annonce ce que Pierre Rosanvallon appelle le « dérapage moralisateur du conservatisme » qui s'affirme surtout à partir de 1838. « Lorsque Guizot ramène l'esprit d'anarchie à la simple manifestation d'un désordre moral, écrit Pierre Rosanvallon, il expulse du même coup du champ de la politique toute une partie des conflits et des tensions qui la structurent. Le recours à la morale recouvre une faille de sa pensée politique : la difficulté de rendre compte de la permanence des affrontements et des contestations dans une société qui se conçoit comme post-révolutionnaire<sup>625</sup> ». Or, cette difficulté à prendre en compte les affrontements et la tendance à reporter « sur le caractère des individus les problèmes de l'organisation sociale dont l'intelligence lui échappe<sup>626</sup> » sont déjà visibles dans les amplifications de ses discours où le « grandissement du vice » du lieu commun cicéronien mobilise les passions moins pour le salut de l'État que pour l'éradication du mal dans la société. Pierre Rosanvallon parle encore de « rupture avec le neutralisme moral du libéralisme », neutralisme que nous allons retrouver en revanche avec Thiers.

• *Thiers ou « l'intelligence sympathique des passions publiques<sup>627</sup> »*

*Instruire mais aussi émouvoir*

Dans le parallèle qu'il établit entre Guizot et Thiers, Cormenin écrit notamment :

L'un, plus spiritualiste, s'attache davantage au droit. L'autre, plus matérialiste, s'attache davantage aux faits. L'un croit à une sorte de morale, l'autre ne croit pas à grand'chose.

Comment provoquer les passions quand on a la religion du fait et quand on ne semble pas avoir des convictions suffisamment fortes pour lesquelles s'enflammer et communiquer sa flamme ?

---

<sup>624</sup> *Nouveaux lundis*, Paris, Michel Lévy frères, 1863, p. 107-109.

<sup>625</sup> *Le Moment Guizot*, *op. cit.*, p. 303.

<sup>626</sup> P. Rosanvallon ajoute que ce mouvement est « naturellement contraire à celui qui avait été à la base de toutes les idées de gouvernement rationnel ou de politique scientifique puisqu'elles étaient justement destinées à traiter dans le champ même de l'organisation collective et de ses institutions les problèmes de la vie en société ».

<sup>627</sup> L'expression complète est « l'intelligence sympathique des idées générales et des passions publiques ». Elle est reprise par Sainte-Beuve dans le texte cité plus haut (qui se demande si Guizot possède cette intelligence) à Guizot lui-même qui, dans ses *Mémoires*, en fait une des qualités indispensables à l'homme d'État, qu'il énumère à propos de Talleyrand.



Pourtant, et quoiqu'il s'en défende, Thiers sait provoquer les passions et donner, ce faisant, l'impression qu'il les partage. Rappelons, par exemple, son engagement passionné en faveur de la centralisation (qu'il nomme « unité ») lorsqu'il est question de desserrer la tutelle du pouvoir central sur les communes :

C'est cette unité parfaite qui vous donne des moyens de puissance incomparables. [...] la France tout entière vit, pense, se meut, par une même impulsion. Les provinces ont leur part comme Paris à cette vie ; elles ont part à ce gouvernement par leurs députés, qui deviennent plus souvent ministres que les députés de Paris ; elles ont part à ces magnifiques monuments, qu'elles viennent voir, qu'elles admirent et dont elles sont aussi fières que s'ils étaient sur la place de leur commune. Et c'est ce beau phénomène qu'on voudrait détruire ! Non, messieurs, vous n'y consentirez jamais. Pour moi, j'y résisterai toujours de toutes les forces de mon âme. (*Mouvement prolongé.*)<sup>628</sup>

Comme Guizot, il est capable d'exciter l'indignation contre les républicains :

Nous avons aujourd'hui un parti qui nous dit qu'à côté de la souveraineté de la Charte il y a une autre souveraineté, qui, au lieu de la placer à Prague, la transporte dans les rues, la qualifie de populaire au lieu de la qualifier de divine, et lui attribue de même le pouvoir de modifier et de détruire la constitution ; un parti qui voudrait, comme les *ultra-royalistes*, retoucher tous les jours la loi électorale ; un parti qui réclame aussi les associations secrètes, qui vous demande d'aller faire la guerre pour le principe du gouvernement français ; un parti qui nous dit que la révolution a été faite exclusivement par lui et pour lui ; un parti qui vous a demandé du sang, qui vous a demandé la tête de quatre infortunés, ce que vous avez heureusement refusé, et ce dont vous vous applaudissez avec nous. (*Profonde sensation*<sup>629</sup>.)

Mais d'une part, Thiers attaque les idées de ce parti qu'il énumère tout en les réprouvant au lieu de les désigner à la vindicte par des qualificatifs péjoratifs, d'autre part, il compare l'action des républicains à celle des ultra-royalistes sous la Restauration dont il vient de faire le procès. Et chaque fois que Thiers veut susciter l'indignation contre les ennemis du régime, il ne manque pas d'associer dans la condamnation républicains et carlistes, comme dans son discours du 5 janvier 1833 qui se termine par cette tirade qui veut provoquer la peur du désordre, et alerter les députés sur le péril que ferait courir au régime le procès de la duchesse de Berry :

Les factieux de juin d'une part, et les carlistes de l'autre, demandent à grands cris cette occasion, je sais bien pourquoi. Ils ont échoué lors du procès des ministres, grâce à la garde nationale, au pays, à sa sagesse, au dévouement de tous les honnêtes gens qui étaient alors au gouvernement ; ils ont cru que la mort de Casimir Périer leur fournirait une occasion de recommencer leur tentative ; ils se sont jetés sur les cendres de l'illustre Lamarque, ils les ont souillées par des combats sanglants ; aujourd'hui ils attendent une autre occasion. Un grand procès politique pourrait servir leur projet ; vous les verriez alors outrager les agents de la force publique, arracher, comme ils l'ont déjà fait, les épauettes aux colonels de la garde

---

<sup>628</sup> *D. p.*, t. II, p. 75-76 (6 mai 1833).

<sup>629</sup> *Ibid.*, p. 286 (17 mars 1834).

nationale. Les carlistes ne craindraient pas de compromettre leur princesse pour avoir du désordre ; eux-mêmes pousseraient à la révolte, et appelleraient ainsi les regards de l'Europe sur la France, et ils lui diraient : vous voyez que vos garanties sont vaines, que la France offre toujours des scènes révolutionnaires.

Voilà, messieurs, les projets des partis, et aujourd'hui que tous les esprits reviennent au repos, que Paris est dans la satisfaction de voir disparaître ces troubles périodiques qui l' alarmaient, vous-mêmes vous feriez renaître un pareil scandale, un pareil danger ! Non, j'en ai la conviction, la France, son repos, sa dignité, vous sont trop chers pour les exposer à une situation aussi déplorable. (*Très-bien ! très-bien !*)

(Une longue agitation succède à ce discours<sup>630</sup>.)

Le passage ne manque pas d'*exagération* rhétorique : marquage axiologique des acteurs (les « factieux » et les « carlistes » contre les « honnêtes gens »), images choc, scènes proches de l'hypotypose, qui condensent les événements et donnent à voir ce qui a eu lieu et ce qui pourrait avoir lieu, prosopopée, exclamation renchérisant sur le scandale. Mais dans le même temps, Thiers ne sacrifie pas les idées à l'image et à l'indignation : il ne perd jamais de vue qu'il s'agit de démonter des manœuvres de déstabilisation politique et d'expliquer comment les menées des républicains et des carlistes se rejoignent. Pas de condamnation morale, donc, mais des adversaires dont on perce à jour les intentions qu'il s'agit de déjouer.

### *Les « passions haineuses »*

Ses amplifications les plus véhémentes, il les réserve à la Restauration et aux carlistes, la glorification de la révolution de Juillet étant le plus souvent associée à l'excitation de la haine contre le régime précédent<sup>631</sup>, alors que Guizot appelle davantage à une adhésion d'idée au nouveau régime. À la différence de Guizot, plus réservé à l'égard de la Restauration (partagée entre un bon et un mauvais génie), Thiers n'hésite pas, après les journées de juin, à détourner les attaques contre le gouvernement vers l'ennemi commun, augmentant la grandeur de la révolution de Juillet par l'indignité de l'opposition royaliste :

---

<sup>630</sup> *D. p.*, t. I, p. 526-527.

<sup>631</sup> Comme dans l'exorde du discours du 31 décembre 1834, sur la construction d'une salle provisoire pour la cour des pairs, où Thiers prend la parole après Berryer : « La Chambre me pardonnera si j'apporte en ce moment à cette tribune une émotion qui ne m'est pas ordinaire. Habituellement nous avons à défendre les ministres et leurs actes ; dans ce moment, on m'oblige à une mission plus élevée, plus grande, et à laquelle on ne devrait jamais nous exposer ici. J'ai à défendre le principe même du gouvernement, la glorieuse révolution de Juillet, dont nous émanons tous. (*Mouvement d'assentiment prononcé aux centres.*) J'ai à défendre la révolution de Juillet, la France elle-même, vous tous qui avez voulu secouer un joug odieux, tout ce qu'il y a de plus sacré, le vœu national qui a éclaté magnifiquement en Juillet ; car le jour où il avait le droit d'être terrible contre les coupables, il fut absolu, mais il fut clément » (*Bravo ! bravo !*) (*D. p.*, t. II, p. 446-447).

Face à face avec la révolte de juin, la nature de notre révolution a éclaté ce jour-là ; elle a prouvé que notre révolution pouvait fonder quelque chose [...] notre révolution s'est distinguée de la révolte, et son grand et magnifique caractère a éclaté. (*Bravos nombreux.*)

Oui, une révolution comme celle-là peut fonder des droits ; elle a fondé ceux du souverain auquel nous avons tous prêté serment, elle les a fondés pour le bien du pays, et, quant à moi, j'ai foi absolue dans la durée de ce gouvernement.

Et que lui oppose-t-on ? Les droits de cette dynastie, dont je respecterai les malheurs toutes les fois que, dans l'exil, elle se résignera à cette destinée que nous ne lui avons pas faite, nous, mais qu'elle s'est faite elle-même par ses propres fautes. (*Très-bien ! très-bien !*) Moi qui l'ai toujours combattue, je ne prononcerai jamais contre elle des expressions de malédiction et de mépris ; non jamais ; mais quand elle sort de son exil, quand elle rompt son ban, qu'elle vient sur notre sol, alors il faut lui dire que c'est la justice suprême qui lui a fait sa destinée.

Les royalistes légitimistes sont donc deux fois coupables : une première fois d'avoir été la cause d'une révolution, premier sujet d'amplification (déjà traité par Thiers dans le discours), une deuxième fois de ne pas se résigner à leur sort et de tenter de renverser le régime de juillet, deuxième sujet d'amplification que Thiers feint de développer ici à son corps défendant (s'ils n'avaient pas agi ainsi, ils auraient droit simplement à un appel à la pitié) :

Oui, cette dynastie est étrangère pour la France, non pas depuis vingt à trente ans, mais depuis un siècle. Depuis plus d'un siècle elle a cessé d'être associée à nos mœurs, à nos désirs, à nos vœux, elle s'en est, au contraire, éloignée, elle s'est enfermée dans un palais au milieu des désordres de toute nature, pour y maudire le génie de la France et ses progrès ; retrouvant quelques vertus sous Louis XVI, c'est cependant encore sur l'étranger qu'elle s'est reposée. La France a commis une grande faute, elle lui a rendu des titres en lui infligeant des malheurs épouvantables. Ces titres sacrés du malheur, c'est encore par l'étranger qu'elle les a fait valoir. Quinze ans lui ont été donnés pour rentrer dans nos mœurs, dans notre esprit, pour se rapatrier en quelque sorte avec nous : elle est restée étrangère à nos avances ; elle a fini par un parjure. Qu'elle reste donc dans le sein de l'étranger, qui est plus sa patrie que la France ; ce n'est pas nous qui la lui avons faite, mais c'est la destinée des Stuarts qui a été, qui sera toujours la sienne. (*Bravos unanimes...Sensation prolongée*<sup>632</sup>.)

Thiers s'appuie sur le lieu commun révolutionnaire du traître à la patrie, du roi de l'étranger, sûr du consensus de la Chambre sur ce thème porteur et donc assuré d'exciter tout à la fois les passions haineuses et celles de la fierté nationale. L'amplification se poursuit en s'en prenant aux moyens utilisés par les légitimistes « pour rentrer sur le sol de France » : l'invasion étrangère (mais elle ne pouvait rien contre « l'héroïque population de la France »), la guerre civile (mais la Vendée n'est plus ce qu'elle était) et l'anarchie (« il n'y a pas un complot des factieux où il n'y ait ou l'argent ou l'excitation des carlistes »).

---

<sup>632</sup> *Ibid.*, p. 516-517.

## *L'appel à la pitié*

Cette amplification cherche à exciter l'indignation mais fait appel également à deux autres passions auxquelles Thiers recourt avec prédilection : la pitié, à laquelle la dynastie des Bourbons a pu prétendre dans le passé (mais à laquelle elle a perdu tous ses droits) et la fierté nationale (Thiers ne cesse de rappeler les liens des Bourbons avec l'étranger). Ces deux passions n'ont pas la même importance. La pitié est ce sentiment d'humanité partagé en principe par tout le monde et qu'il est donc facile de provoquer, comme Thiers le fait remarquer à ses adversaires dans son discours du 12 mai 1834 sur les affaires de Lyon :

Je dis déplorable augmentation, non pas que nous soyons dépourvus d'humanité ; c'est un mérite que tout le monde peut s'arroger. Eh, messieurs, qui de nos jours n'a pas d'humanité ? qui ne désire pas que la classe ouvrière ait le plus de salaire possible<sup>633</sup> ?

Lui-même ne tombe pas dans cette facilité, et il ne manque pas de déclarer, dans son discours contre l'impôt sur le revenu, que le problème de la pauvreté ne se pose pas en termes de pitié pour le gouvernement :

Nous portons à ce qu'on appelle la classe pauvre autant d'intérêt que personne dans cette Chambre ; et en vérité ce n'est pas un grand mérite à un gouvernement de vouloir soulager les classes pauvres, qui sont le principal appui de tout gouvernement, puisqu'elles fournissent des soldats à l'État et forment la plus grande partie des contribuables ; car le riche ne fournit pas autant au Trésor avec ses millions que le pauvre avec ses deniers. Je le répète, il n'y a pas de mérite à un gouvernement à vouloir soulager ces classes : le simple instinct de la conservation en fait une loi à tout gouvernement ; mais les moyens d'y arriver constituent la véritable difficulté<sup>634</sup>.

Mais s'il refuse de surenchérir dans la *miseratio* lorsque l'opposition y recourt, préférant s'en tenir au *docere* et à un traitement en termes d'intérêt politique et économique de la question, il peut choisir lui-même de provoquer la pitié, par exemple pour contrebalancer l'effet des passions haineuses contre la Restauration. Ainsi, le 2 février 1832, il combat un amendement qui propose de réviser toutes les pensions accordées sous les règnes de Louis XVIII et Charles X. Arrivé à la catégorie délicate des pensionnés de Vendée, il invoque leur faible nombre et donc la faible économie mais la Chambre proteste :

(Murmures négatifs aux extrémités.)

UNE VOIX A GAUCHE. – Quand cela serait, ce serait beaucoup trop.)

Thiers invoque les services rendus avant 1789 qui s'ajoutent aux services rendus dans l'armée de Condé, services qui, seuls, ne peuvent donner droit à pension. Il quitte alors le terrain du *docere* pour celui du *movere* :

---

<sup>633</sup> *D. p.*, t. II, P. 347.

<sup>634</sup> *Ibid.*, p. 22-23 (15 avril 1833).

Je vous ferai remarquer que ce n'est pas quand on est vainqueur, quand on est en pleine possession du pays que l'on doit dépouiller les vaincus. (*Rumeurs aux extrémités. Allons donc, allons donc.*) Si vous étiez en présence de l'ennemi, si vous étiez en présence du danger, je concevrais cette sévérité ; mais pouvez-vous aujourd'hui **priver des vieillards de leurs pensions et leur arracher ainsi leur pain** ?... (*Nouvelle interruption aux extrémités*<sup>635</sup>.)

Mais on lui réplique sur le même registre :

M. PORTALIS. – Le pain des contribuables est aussi sacré que celui des émigrés.

Thiers repasse du *movere* au *docere* (« Comparez le pain que vous enlèverez à ces malheureux et celui que vous donnerez aux contribuables en détruisant ces pensions ») et récapitule l'ensemble de son raisonnement avant de terminer sur un appel à la clémence pour les Vendéens (« C'est aux sentiments d'une époque à décider avec quelle générosité elle doit agir ; vous êtes les maîtres, ils sont vaincus, ils ne peuvent rien contre vous »).

Dans un autre débat à caractère passionnel, le débat sur la conversion des rentes, qui mobilise cette fois les passions haineuses à l'égard des grands capitalistes parisiens, Thiers utilise l'appel à la pitié en faveur des petits rentiers comme moyen de persuasion (« la presse se tait sur les douleurs de ces malheureux, et vous ne les entendez pas. [...] Aujourd'hui leurs souffrances commencent ») en feignant ensuite d'y renoncer (« Eh bien, soit. Ne tenons aucun compte des rentiers ; faites rouler le char de l'État ; faites-le passer sur le corps des victimes, peu importe ! c'est le char de l'État ») pour revenir à un calcul d'intérêt :

Mais, messieurs, vous songerez au crédit de l'État. [...]

Ici je ne veux plus invoquer votre pitié, je m'adresse à votre intérêt le plus immédiat, le plus réel<sup>636</sup>.

L'appel à la pitié fait donc partie des moyens que Thiers ne dédaigne pas d'utiliser, sobrement et comme un antidote aux passions qu'il se réserve d'émouvoir à son tour dans d'autres discours<sup>637</sup>.

---

<sup>635</sup> *D. p.*, t. I, p. 415.

<sup>636</sup> *D. p.*, t. III, p. 22-223 (4 février 1836).

<sup>637</sup> Autre preuve de la validité de la *miseratio* comme moyen rhétorique pour Thiers : la conclusion de son discours du 6 avril 1835, sur la demande de secours au profit des Lyonnais victimes de l'insurrection de 1834. Thiers y donne la leçon suivante à ceux qui ont demandé une indemnité au nom du droit : « Quand il y a des malheurs, des souffrances, il est bien de les soulager [...]. Mais il fallait plaider autrement votre cause ; il ne fallait pas chercher des fautes. Si vous en trouvez, vous nous obligerez à en chercher. Si vous en imputez au gouvernement, il y a beaucoup de gens qui chercheront à vous en imputer. Il fallait **parler au nom du malheur** ; c'était là un titre » (*D. p.*, t. II, p. 622).

## *Passions nationales*

Mais la passion qu'il privilégie parce qu'il l'éprouve au premier chef est, bien sûr, la fierté nationale. Fierté nationale qui s'exprime dans son admiration nostalgique pour les conquêtes de Napoléon, tant que, engagé en faveur de la résistance, il doit plaider pour la paix, puis, une fois parvenu à la tête du gouvernement, dans son désir de redonner à la France sa grandeur perdue dans le concert des nations, désir non partagé par Louis-Philippe et qui a été cause de l'échec de ses deux ministères<sup>638</sup>. Dans la période qui nous intéresse, c'est la conquête de l'Algérie qui lui donne plus particulièrement l'occasion d'exciter les passions nationales. Dans un récit sous forme de confession, il cherche à communiquer ses propres sentiments :

Je dois le dire, pour mon compte, je blâmai l'expédition d'Alger ; je l'attaquai avec force, et cependant, lorsque j'appris que ce merveilleux débarquement, opéré par un illustre amiral que nous avons l'honneur de compter parmi nos collègues, M. l'amiral Duperré, avait porté notre armée sur ces côtes ; que, sous un général dont le nom ne rappelle pour nous que de malheureux souvenirs, l'expédition avait réussi, et que notre armée avait promptement vengé l'insulte faite à la France, je fus saisi d'une joie involontaire. Moi, l'ennemi déclaré de ce gouvernement, je m'associai à son triomphe avec une joie entière, et j'applaudis au résultat, quoique j'eusse blâmé l'entreprise.

Messieurs, les sentiments que j'éprouvai étaient ceux de toute la France et le sont encore<sup>639</sup>.

Comme le montre l'expérience personnelle de Thiers, les passions nationales transcendent les oppositions idéologiques : elles sont donc le moyen rhétorique le plus efficace pour obtenir un consensus. S'il n'est plus possible de les exalter pour pousser à une guerre révolutionnaire européenne<sup>640</sup>, l'Orient représente pour elles un nouveau terrain :

L'Orient devient [...] le théâtre des grandes rivalités nationales ; et la France, qui possède de si belles côtes sur le bord de ce bassin, dans des vues, je le répète, d'économie respectable, mais mal entendue, renoncerait à avoir sa part d'influence sur ce théâtre, où de si grandes destinées se préparent ! Non. On ne dira pas que la liberté a détruit chez nous le sentiment de grandeur, de patriotisme. Cela serait déplorable, ce serait un grief d'accusation contre le gouvernement représentatif ; et moi qui le chéris, qui voudrais le voir arriver au plus haut degré de splendeur possible, je serais désolé qu'on pût dire que, depuis que la France jouit du régime représentatif, toute vue de grandeur lui est interdite, puisque l'on s'efforce d'arrêter la marche du gouvernement toutes les fois qu'il veut entreprendre quelque chose de grand et d'utile. (*Très vive adhésion.*)

---

<sup>638</sup> En 1836 pour avoir voulu intervenir en Espagne, en 1840 pour son soutien au pacha d'Égypte.

<sup>639</sup> *D. p.*, t. III., p. 508 (9 juin 1836).

<sup>640</sup> « Messieurs, la gloire pour mon pays, ce n'est pas celle qui va troubler toutes les nations et tous les peuples européens, qui va briser les frontières des États, qui va imposer aux peuples des gouvernements qui ne sont pas faits pour eux » (*Ibid.*, p. 546, 10 juin 1836).

L'appel aux passions permet ici à Thiers de répondre aux attaques contre l'armée : critiquer l'armée, c'est critiquer la patrie<sup>641</sup>. La patrie exige des sacrifices :

Eh, messieurs, si l'on venait nous montrer le prix douloureux de tout ce que nous avons eu de gloire, si l'on venait nous dire : Depuis quarante ans, comptez combien de Français sont morts pour que vous puissiez prononcer les noms immortels d'Austerlitz et de Wagram, vous seriez épouvantés ; et cependant, malgré cette longue liste funèbre, les noms de Wagram et d'Austerlitz font battre vivement tous les cœurs, tous les cœurs français. (*Bravo ! bravo*<sup>642</sup> !)

On ne trouverait pas de telles paroles dans la bouche de Guizot. Dans ce débat sur l'Algérie, on l'a vu au contraire, même s'il défend la position du gouvernement, appuyer les discours critiques de Duvergier de Hauranne et de Desjobert sur les brutalités de la conquête, en rappelant le fameux discours de Pitt sur l'abolition de la traite des noirs. Au début de son propre discours, il déclarait : « Il est bon, il est honorable pour le pays que chaque membre de cette Chambre vienne ici, avec une entière sincérité, malgré les opinions, **malgré les nobles passions du pays lui-même**, dire ce qu'il croit être l'intérêt du pays<sup>643</sup> ». Et de fait, Guizot a toujours cherché à calmer, voire à aller contre les passions nationales et n'a pas joué, comme Thiers, des susceptibilités nationales<sup>644</sup>.

Une formule de Cormenin résume l'opposition entre les deux orateurs sur le terrain des passions : « Guizot est éloquent dans la colère ; Thiers, dans l'enthousiasme ». Si Thiers paraît avoir, plus que Guizot, « l'intelligence sympathique des passions publiques », il ne faudrait pas croire cependant qu'il parle en démagogue. Si son emploi du *pathos* est efficace, c'est parce qu'il y recourt peu et toujours avec une visée tactique bien définie. Jamais dupe des grandes passions brandies par ses adversaires, il utilise plus volontiers un troisième registre : celui du *conciliare*.

### c. *Conciliare*

Pour persuader, l'orateur peut instruire son auditoire, il peut l'émouvoir et il peut également, nous l'avons vu, se concilier ses bonnes grâces, le rendre bienveillant, c'est-à-dire inspirer la confiance et, également, lui plaire. Les moyens du *conciliare* sont les moins aisés à

---

<sup>641</sup> « Assurément, avec cette fureur de dénigrement contre tout ce qu'il y a de plus grand, de plus utile, de plus patriotique, les triomphes de l'Empire ne pourraient être promis au pays » (*Ibid.*, p. 503).

<sup>642</sup> *Ibid.*, p. 546.

<sup>643</sup> *H. p.*, t. II, p. 174.

<sup>644</sup> Il ne faudrait pas non plus faire de Thiers un nationaliste à tout crin : nous l'avons vu, contre Berryer, calmer ces mêmes susceptibilités et, dans un autre discours, le 1<sup>er</sup> juin 1836, en réponse au duc de Fitz-James qui s'est livré à une longue et vive diatribe contre l'alliance anglaise, il a reproché à son adversaire de s'être trompé d'époque et a défendu « le généreux peuple anglais » en refusant l'anglophobie dominante (*D. p.*, t. III, p. 443).

définir et à repérer puisqu'il s'agit de s'insinuer dans l'esprit des auditeurs, de les gagner sans violence, par des émotions douces, non de les bouleverser par des passions fortes. Dans ces moyens, on trouve ainsi tout ce qui relève de l'*èthos* de l'orateur, c'est-à-dire de son caractère, de ses mœurs, tels qu'il veut les faire paraître dans le discours<sup>645</sup>. Mais pour donner une bonne impression de lui-même et opérer la « captation de bienveillance », l'orateur doit également connaître les mœurs de son auditoire. C'est pourquoi la rhétorique classique a ajouté à l'invention un chapitre sur les *mœurs*, chapitre que connaît toujours la rhétorique du XIX<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne cet article du *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques* :

[...] les *Mœurs* sont la partie de la Rhétorique qui traite des *mœurs* ou qualités que l'orateur doit posséder, ou du moins qu'il doit produire au dehors, et des égards qu'il doit témoigner pour ses auditeurs, suivant leur âge, leur condition, leur intelligence, afin de se concilier leur bienveillance. On distingue les *mœurs réelles* des *mœurs oratoires*. Tous les moralistes s'accordent à dire que l'orateur doit être vertueux, et que sa conduite doit être conforme aux principes de morale, de justice et d'équité qu'il invoque dans ses discours. [...] Les vertus que l'orateur doit avoir, ou plutôt qu'il doit respecter, sont : la *probité*, la *modestie*, la *bienveillance*, la *prudence*. La probité oratoire consiste à faire voir aux auditeurs qu'on n'a pas l'intention de les tromper, qu'on ne cherche pas son propre intérêt, mais la vérité, et qu'on a fait une étude sérieuse de la cause ; la modestie, à éviter les formes de langage, les gestes qui pourraient faire croire à l'auditeur qu'on le méprise, et à ne jamais parler de soi sans y être contraint par une nécessité impérieuse ; la bienveillance, à faire voir à l'auditeur qu'on cherche à lui être utile ; la prudence, à se tenir toujours loin des opinions extrêmes, de manière à ne point passer pour un homme de parti. On voit que les mœurs oratoires ne sont autre chose que l'observation des *bien-séances* et des *convenances*<sup>646</sup>.

Nous retrouvons effectivement chez Guizot et Thiers ces vertus qu'ils se doivent d'afficher : affirmation de leur conviction et de leur sincérité<sup>647</sup>, de leur désintéressement et de leur souci du

---

<sup>645</sup> « On persuade par le caractère, quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte sur toutes les questions en général, et confiance entière sur celles qui ne comportent point de certitude, et laissent une place au doute. Mais il faut que cette confiance soit l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur » (Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, l. I, chap. II, 1356a).

<sup>646</sup> *Dictionnaire général des Lettres, des Beaux-Arts et des Sciences morales et politiques*, *op. cit.*, p. 1265.

<sup>647</sup> Thiers : « je ne fais qu'exprimer devant vous la conviction qui me déborde » (*D. p.*, t. II, p. 105) ; « Je cherche dans mes souvenirs, je cherche dans mon cœur, si, pendant cette longue et douloureuse crise, il y a un seul fait que je puisse avoir à cacher à mon pays, un seul sentiment que je puisse avoir à blâmer. Je le dis avec une entière conviction, nous avons tous ensemble travaillé de notre mieux à aplanir les difficultés, à abrégé l'anxiété du pays ; nous avons voulu, du meilleur de notre cœur, raffermir le gouvernement, et aucun de nous n'a voulu faire de son intérêt personnel une objection. » (*Ibid.*, p. 389)

Guizot : « Oui, messieurs, et ma conviction est la plus profonde qui puisse exister dans un cœur d'homme ; c'est dans ce sens que Dieu mène la France. Ne vous en écarterez jamais » (*H. p.*, t. II, p. 230).



bien public<sup>648</sup>, volonté d'éclairer leur auditoire et de lui être utile en lui disant la vérité<sup>649</sup>, respect de l'adversaire qu'on n'attaque pas par des « personnalités<sup>650</sup> », égards pour l'auditoire à qui il ne faut pas tenir un langage « irritant<sup>651</sup> », absence de parti-pris et modération revendiquée du propos<sup>652</sup>, tous ces traits obligés de l'*èthos* de l'orateur se retrouvent dans les discours. L'exorde est la partie par excellence de l'*èthos*, celle de la *captatio benevolentiae* : l'orateur y justifie par exemple sa prise de parole par un devoir impérieux ou la nécessité du moment, s'excuse de prolonger le débat, prévient de la sincérité de ses intentions. En retour, il demande à la Chambre de la bonne foi et, parfois, de l'indulgence. Le règlement de la Chambre des députés a contribué à codifier cet ensemble de convenances que doit respecter l'orateur et à élaborer ainsi une éthique parlementaire qui, certes, n'est pas toujours respectée, mais pour laquelle l'orateur doit afficher son respect.

---

648 Guizot : « Ces rivalités personnelles, ces misères de la nature humaine dont on nous entretient sans cesse, nous les avons sacrifiées, pour parler le langage du temps, nous les avons sacrifiés sur l'autel de la patrie, à qui nous sommes aussi dévoués que qui que ce soit dans cette enceinte et au dehors » (*Ibid.*, p. 367).

Thiers : « Nous nous sommes donc retirés, messieurs ; nous avons porté notre démission aux pieds du roi. C'est avec douleur que nous l'avons fait, non pas qu'il nous en coûtât de nous séparer du pouvoir, car on le regrette peu quand on l'a possédé dans des temps comme le nôtre, mais parce qu'il nous en coûterait beaucoup de nous séparer d'un prince qui nous avait donné à tous des preuves d'une auguste bienveillance » (*D. p.*, t. II, p. 392-393).

<sup>649</sup> Thiers : « Messieurs, je suis dans la réalité ; je mets de côté tous les mensonges qu'on apporte à la tribune, pour rester dans la réalité des faits. » (*Ibid.*, p. 555)

<sup>650</sup> Thiers : « Ce n'est pas nous qui, aujourd'hui même, venons blesser personne en nous enfermant dans des généralités, et dans des généralités tellement vagues, qu'on nous en fait encore un reproche. [...] si vous vous plaignez avec raison d'un langage irritant, la leçon ne s'adresse pas à nous. [...] Ce n'est jamais à un gouvernement, et surtout à un ministre assis sur ces bancs, qu'il faudra recommander le langage paisible, pacifique, le défaut de personnalités. » (*Ibid.*, p. 543-544).

Guizot : « Certainement, messieurs, s'il y a jamais eu une question de bonne foi, c'est celle qui occupe en ce moment la Chambre. Je l'aborde donc avec une entière bonne foi, avec une entière liberté, et sans crainte d'offenser la Chambre, ni même aucun de ses membres. » (*H. p.*, t. II, p. 289).

<sup>651</sup> Guizot : « On doit nous rendre la justice qu'aujourd'hui comme au mois d'août nous avons évité tout ce qui pouvait avoir quelque apparence d'aigreur, de personnalité, de rancune, tout ce qui pouvait amener quelque irritation ; nous avons simplement posé la question devant la Chambre. » (*Ibid.*, p. 295-296).

Thiers : « La réserve que nous avons gardée pendant ces trois jours de discussion doit prouver à la Chambre que nous ne cherchons pas à irriter les débats et à troubler ce calme des esprits dont nous avons été les premiers à nous applaudir. » (*D. p.*, t. II, p. 188-189).

<sup>652</sup> Guizot : « Je n'ai, dis-je, aucune opinion, aucun parti pris sur la question militaire. » (*H. p.*, t. II, p. 183).

Thiers : « Ce n'est pas à moi seul, comme chef du cabinet actuel, que ces reproches pourraient s'adresser ; ils s'adressent à tous les ministères. Je suis donc bien impartial dans cette question. » (*D. p.*, t. III, p. 502).

Il n'y aurait là rien de particulièrement remarquable si le *conciliare*, moyen rhétorique n'était en même temps hissé par Guizot et Thiers au rang de système politique : de même qu'en recourant au *conciliare* dans le discours il s'agit d'unir, de rapprocher par des sentiments de bienveillance, d'estime pour des qualités morales qui doivent créer le consensus au-delà des rivalités idéologiques, par la politique de conciliation et de modération, il faut réunir tous les hommes de bonne volonté, tous les « honnêtes gens » et sortir de l'affrontement des partis. Ce que s'efforcent de montrer Guizot et Thiers, c'est que le « parti du juste-milieu », comme le nomment ses ennemis, n'est pas un parti au sens où il n'a pas l'esprit d'exclusion mais cherche au contraire à réunir :

[...] ce qui prouve que nous ne sommes pas une administration de parti, c'est qu'on nous a longtemps accusés de vouloir opérer une fusion impossible. Ainsi, depuis trois ans, on nous a dit : Vous voulez opérer une fusion ; mais c'est là une chose impossible, c'est là une utopie d'honnêtes gens ; mais c'est ridicule, cela ne se peut pas ; il y a des hommes qui ne vous accorderont ni paix, ni trêve ; il faudra les combattre toujours. [...]

[...] en effet nous avons mérité les reproches de tous les partis pour l'impartialité avec laquelle nous administrons, pour l'équité que nous apportons dans toutes les circonstances à l'égard des personnes. Toute notre conduite prouve que nous n'avons pas ces idées étroites, ces défiances aveugles, qui caractérisent essentiellement les partis. Nous avons dit que **tout homme** rattaché **sincèrement** à notre gouvernement, dès qu'il le chérissait, dès qu'il était **prêt à se dévouer** pour lui, nous avons dit que cet homme aussi **méritait** d'être accueilli et d'être élevé aux fonctions publiques, si sa capacité l'en rendait digne<sup>653</sup>.

Il s'agit bien de réunir les hommes en fonction de vertus morales, de vertus manifestées, en dehors de toute appartenance idéologique. À cette politique correspond un langage :

Si l'on ne veut employer à la tribune qu'un langage doux, pacifique, si l'on veut faire abstraction des hommes, des souvenirs irritants, si l'on veut que l'on ne parle plus de 1815, que l'on ne parle plus de nos actes actuels, nous l'acceptons sur-le-champ, nous l'acceptons de grand cœur<sup>654</sup> ;

Plus d'appel aux passions haineuses, plus d'indignation mais la « douceur » du *conciliare*.

Guizot présente également le parti du juste-milieu comme au-dessus des partis :

c'est ce parti qui a toujours été, en France, le parti de la justice, de la modération, de l'impartialité ; c'est ce parti qui a toujours voulu protéger tout le monde, et qui n'a pas toujours su se protéger lui-même contre les factions qui dévoraient notre pays. Or, depuis quatre ans, messieurs, le juste-milieu a appris à se protéger lui-même, à protéger tout le monde, même les factions les unes contre les autres, à leur assurer à toutes la liberté dont elles n'avaient jamais joui jusque-là et qu'elles n'avaient jamais donnée ; car, dans

---

<sup>653</sup> *Ibid.*, p. 543 (14 mars 1835).

<sup>654</sup> *Ibid.*, p. 544.

tout le cours de la Révolution, les factions n'ont jamais su que s'opprimer réciproquement et opprimer la nation en même temps ; c'est au parti seul du juste-milieu qu'il appartient de défendre tout le monde, et les factions contre elles-mêmes, et la France contre les factions. (*Vif mouvement d'adhésion*<sup>655</sup>.)

S'il repousse l'amnistie des condamnés politiques, c'est pour préserver ce parti et ne pas en éloigner « les hommes modérés, les hommes sages et courageux en même temps » qui le secondent. C'est aussi par « fidélité envers les personnes », « fidélité dans les relations politiques » :

Le gouvernement représentatif, qui ne peut subsister que par des alliances entre des hommes dont les opinions se touchent, dont les intentions sont près de se confondre, puise dans cette alliance son principe d'unité et de durée. Sans la solidité, sans la fidélité dans les relations et les alliances politiques, le gouvernement représentatif n'est pas possible<sup>656</sup>.

Or les adversaires du gouvernement s'efforcent de diviser cette alliance, à la Chambre comme dans le pays :

[...] ceux qui abaissent la politique, ce sont ceux qui combattent, au lieu de le seconder, cet effort visible, parmi nous et dans toutes les opinions modérées, pour se rallier, pour former un ensemble, pour agir en commun, au profit des intérêts publics.

Et permettez-moi de vous le dire, ce qui s'est passé dans l'intérieur du cabinet se passe également dans la Chambre, dans le pays ; là aussi, il y a des opinions différentes, une foule d'hommes qui ont vécu dans des situations différentes, et qui, depuis quatre ans, ne travaillent qu'à se rapprocher, à mettre leurs efforts en commun pour faire triompher la même politique ;

C'est cette fusion dont parlait Thiers que Guizot évoque ici : plus de partis politiques mais des hommes qui travaillent en commun, des hommes dont les qualités morales (modération, sagesse, courage, fidélité, dévouement au bien public) permettent la réussite du gouvernement représentatif.

Et Guizot s'efforce d'accorder également, dans certains discours, son langage à sa volonté de conciliation. Le 2 janvier 1835, répondant à Berryer qui avait attribué à son parti sous la Restauration « le mérite de la douceur, de la clémence, de la libéralité », Guizot se défend de vouloir « envenimer aucune passion » mais rappelle cependant les lois qu'ont fait voter les ultras (loi sur le sacrilège, sur le droit d'aînesse, sur l'indemnité des émigrés, loi « de clémence et d'amour » sur la presse) ainsi que la guerre d'Espagne qui « a relevé la tyrannie dans ce pays », pour lui opposer la politique du régime de Juillet. Il dit alors :

Je ne pousserai pas plus loin cette comparaison, messieurs ; il me serait aisé de la rendre amère,

---

<sup>655</sup> *H. p.*, t. II, p. 364 (14 mars 1835).

<sup>656</sup> *Ibid.*, p. 365.

sanglante ; il me serait aisé de jeter à la tête de l'orateur des noms, des souvenirs qui feraient rentrer bien avant ces mots de clémence et de générosité qui sont sortis de sa bouche. Il me serait aisé de lui dire que pas un caporal n'a pu trouver grâce à cette triste époque. (*Vive sensation.*)

Prétérition, certes, puisque Guizot dit tout de même ce qu'il prétend ne pas vouloir dire, mais renoncement néanmoins à une amplification indignée contre les crimes de la Restauration pour ne « blesser aucun bon esprit et aucune conscience » :

[...] je veux que même parmi les hommes avec lesquels nous n'avions alors aucun rapport et que nous combattions, on sache que cet esprit de haine et d'hostilité dont on leur parle n'a jamais existé de notre part. Je veux qu'ils sachent que nous, les défenseurs obstinés de la monarchie constitutionnelle, nous voulons lui rallier tous les hommes qui, à quelque époque que ce soit, à travers des fautes que nous avons combattues, ont cependant accepté cette forme de gouvernement, convaincus, par expérience, que c'est la seule qui convienne à la France<sup>657</sup>.

Ce qui lui permet d'ajouter que « la conciliation dans notre bouche, messieurs, n'est pas un vain mot, une figure de rhétorique, une arme de circonstance ».

Pour Guizot comme pour Thiers, le temps des grandes passions politiques est dépassé : voici venu le temps des « petites passions<sup>658</sup>, » celles des honnêtes gens qui forment une démocratie « laborieuse, occupée, essentiellement vouée à ses intérêts domestiques, aux besoins de sa vie privée » et n'est pas « préoccupée des passions politiques<sup>659</sup> ». Nous avons déjà vu Thiers déclarer : « L'esprit d'exclusion est une maladie des temps de parti ; vous l'avez moins qu'en 1815, moins qu'en 1792, parce que notre temps est heureusement un peu plus exempt de passions »<sup>660</sup> et Guizot déclarer que « les prétentions exclusives, l'intolérance de l'esprit de parti, l'habitude de classer exclusivement les hommes selon telle ou telle opinion ne sont plus aujourd'hui dans l'esprit de la France » et que « quiconque s'y livrerait serait en contradiction avec nos mœurs, avec l'esprit français<sup>661</sup> ». Si l'esprit de parti « joue un grand rôle dans le monde », ce n'est pas « avec les habitudes et les forces de l'esprit de parti » qu'on parvient à « donner de la stabilité aux lois et à tous les faits fondamentaux sur lesquels la société repose »

---

<sup>657</sup> *H. p.*, t. II, p. 338-339.

<sup>658</sup> On trouve l'expression dans les *Souvenirs* de Tocqueville (*op. cit.*, p. 38), dans le jugement qu'il porte sur la vie des hommes publics de la monarchie de Juillet. Nous y reviendrons.

<sup>659</sup> Guizot, discours sur l'hérédité de la pairie.

<sup>660</sup> *D. p.*, t. I, p. 458 (9 mars 1832).

<sup>661</sup> *H. p.*, t. I, p. 143 (9 novembre 1830). « Par exemple, dit encore Guizot, en matière d'administration, il est dans l'instinct du pays de ne pas juger du mérite d'un administrateur uniquement par telle ou telle opinion politique. On veut tenir compte de sa situation sociale, de son caractère moral, et on subordonne souvent les antécédents politique à des considérations d'une autre nature ». On pourrait dire, en termes rhétoriques, que l'*èthos* de l'administrateur importe plus que ses passions politiques.

mais avec « le respect des lois, le goût de l'ordre, le ménagement de tous les intérêts », en un mot « **avec les mêmes forces, les mêmes moyens qui font la sagesse individuelle de chacun de nous dans sa vie privée** ». Et Guizot ajoute :

Il n'est aucun de nous qui ne sache que, quand il s'est livré aveuglément à l'empire de certaines idées générales, quand il s'est abandonné à ses passions, quand il n'a écouté que ses prétentions personnelles, il a été entraîné à une foule d'erreurs et de fautes. Il en est de même dans la vie publique. Nous sommes obligés, dans le maniement des affaires publiques, d'être prudents et réservés comme dans notre conduite privée<sup>662</sup>.

Il s'agit de transformer les vertus privées en vertus politiques et non de soumettre la vie privée aux vertus politiques, comme a tenté de le faire la première Révolution. C'est ce que rappelle Thiers aux députés qui veulent réduire le traitement des agents diplomatiques :

Au reste, messieurs, ce qui me frappe dans ces projets, c'est leur vanité ! Vos projets ne sont qu'illusions et que mensonges. Vous décrêtez l'austérité, la simplicité !...avant vous, bien avant vous, on a décrété aussi la simplicité et l'austérité.

Ce furent des législateurs autrement puissants que vous, des législateurs à qui il fut autrement donné qu'à vous d'agir sur la société, ce furent les législateurs de la Convention nationale, qui voulurent, par leurs lois, faire revivre les temps antiques.

Que leur arriva-t-il ? Ce qui arrive quand on sort du vrai, ce qui arrive quand le législateur ment au temps, aux mœurs, à la réalité ; ils firent des lois qui n'ont été qu'un rêve : le mensonge fut suivi d'un éclatant démenti. Le Directoire, par ses désordres, ses débauches effrénées, ses dilapidations, vint donner un triste et scandaleux démenti à cette austérité, qui n'était qu'un excès de barbarie. Ces mêmes hommes, qui avaient décrété l'austérité spéciale, vinrent un an après afficher tous les désordres. (*Bravos au centre.*) [...]je le maintiens, fiers législateurs que vous êtes, vous n'avez pas le pouvoir de changer les mœurs ! Votre main est trop faible pour y atteindre ; étendez-la, et les mœurs vous échapperont toujours. Ne mentez-donc pas dans vos lois, si vous voulez qu'elles se réalisent<sup>663</sup>.

Et Guizot, dans la péroraison de son discours du 16 novembre 1831 sur le bannissement de la branche aînée des Bourbons, déclare : « au lieu d'aggraver la législation, il faut travailler à l'adoucir, à la mettre en harmonie avec nos mœurs ; ce sont des réponses plus efficaces que celles que vous cherchez dans les lois d'exception<sup>664</sup> ».

---

<sup>662</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>663</sup> *D. p.*, t. I, p. 464-465 (9 mars 1832).

<sup>664</sup> *H. p.*, t. I, p. 349. Thiers dit encore : « notre système [...] peut se résumer en un mot, c'est la modération » (*D. p.*, t. II, p. 174) ou : « Le système de justice et de modération du gouvernement a conquis une grande partie de la population, a ramené les hommes de bonne foi de tous les partis à gauche et à droite. Mais tandis que le calme fait des progrès dans les esprits, il est des hommes que ce calme dépote, irrite, ne désarme pas, et ne fait, au contraire, qu'exalter davantage » (*Ibid.*, p. 254-255).

Derrière une même volonté de conciliation, chez Guizot et chez Thiers, en rhétorique comme en politique, se dessinent deux *èthos* d'orateur très différents.

• *Thiers : proximité et humour*

Il faut distinguer, dans l'*èthos* de Thiers, ce qui relève du jeu des convenances oratoires et ce qui est expression propre de sa *persona* d'orateur, qu'il utilise comme moyen de persuasion.

*L'art de l'exorde pour la mise en scène du sujet*

En ce qui concerne le respect des convenances, on notera simplement que s'il arrive à Thiers d'entrer en matière *in medias res*, il néglige rarement la *captatio benevolentiae* et a besoin de l'exorde pour créer, dans l'auditoire, les dispositions favorables à son égard. Le *je* y intervient généralement pour justifier la prise de parole (« Je dois donner à la Chambre le motif qui me fait prendre la parole le premier dans cette séance<sup>665</sup> »), signe de modestie d'un orateur qui ne considère pas que sa parole est *a priori* légitime<sup>666</sup>, et y exprime toujours le souci de ménager l'assemblée, s'excusant souvent de prolonger encore un débat qui a déjà beaucoup duré ou de devoir développer la question :

Je ne voudrais point monter à cette tribune pour prolonger beaucoup une discussion qui dure déjà depuis trois jours devant vous. Cependant, quelque désir que j'aie d'épargner le temps de la Chambre, elle sentira qu'il n'est pas possible que nous laissions passer cette discussion, non pas sans répondre à tout ce qui a été dit, car on a parlé de tout depuis trois jours, mais sans répondre à quelques-unes des objections les plus graves qui ont été faites contre le crédit demandé<sup>667</sup>.

Si l'orateur parle cependant, c'est en raison de la « gravité » de l'enjeu<sup>668</sup>. Il lui arrive également de demander l'indulgence pour les positions qu'il va exprimer, lorsqu'elles vont contre celles de la majorité de la Chambre :

Maintenant que question est engagée et qu'il s'agit de savoir si l'on divisera les communes de

---

<sup>665</sup> *D. p.*, t. III, p. 438.

<sup>666</sup> « Je demande pardon à la Chambre de me mêler de nouveau de cette discussion.

M. THIL. — C'est votre droit et votre devoir.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — C'est mon devoir sans doute, et je me hâte de le remplir. » (*Ibid.*, p. 317).

<sup>667</sup> *Ibid.*, p. 95 (29 avril 1835).

<sup>668</sup> « J'éprouve beaucoup de regret de contribuer moi-même à prolonger cette discussion. Cependant la question, comme on l'a dit, est extrêmement grave [...] » (*Ibid.*, p. 332-333).

France en deux catégories, si l'on fera jouir l'une de ces deux catégories de ce qu'on appelle l'émancipation, je vais entrer dans la discussion, et je demande à la Chambre la permission de le faire avec quelques détails.

J'ai besoin de beaucoup d'indulgence, car, à en juger par les expressions qui ont été employées à cette tribune, si elles rendent des opinions généralement partagées, j'ai lieu de croire que je vais soutenir des choses bien étranges. [...]

Je demande donc à dire toute ma pensée là-dessus. Je pourrai blesser bien des convictions ; je tâcherai, au moins, de ne rien mettre de blessant dans les termes, et je prie de croire que tout ce que je dirai est fondé sur l'observation des faits et sur un parfait amour du pays<sup>669</sup>.

Thiers sait également varier l'exorde selon les circonstances et, en particulier, modifier sa posture d'orateur en fonction de l'orateur auquel il succède. Voici, par exemple, son entrée en matière dans le discours du 25 août 1835 lorsqu'il parle après Royer-Collard, qui a vivement attaqué la loi sur la presse, proposée par le gouvernement après l'attentat de Fieschi<sup>670</sup> :

J'ai besoin, moi aussi, de toute l'indulgence de la Chambre, car j'ai à répondre à un homme d'une grande renommée ; et, comme lui, mais par d'autres causes, je suis sous le poids de grandes souffrances, dues à la plus difficile des tâches. (*Écoutez ! écoutez !*)

J'éprouve un vif regret d'avoir à répondre à l'honorable orateur que vous avez entendu.

Mais, comme dans ma conviction profonde, il erre aujourd'hui, il erre gravement, je le ferai avec franchise ; je serais désolé que cette franchise pût le blesser ; mais Messieurs, animé comme je le suis par le respect et l'amour de ma cause, j'oserais combattre tout le monde : elle ne craint aucun talent, aucun caractère, aucune renommée.

Je respecte toutes les situations, et je voudrais qu'on les respectât toutes aussi<sup>671</sup>.

Thiers est obligé de faire preuve d'égards et même de révérence pour le grand homme dont le discours a fait forte impression. Il choisit de lui opposer la force de sa conviction et le souci élevé de la grandeur de sa cause. L'*èthos* de l'orateur était bien différent lorsque Thiers succédait au duc de Fitz-James le 9 avril 1835 sur la question de l'indemnité américaine :

Je ferai un effort sur moi-même pour répondre avec calme au discours que vous venez d'entendre, et cependant le langage si étrange qu'on a fait retentir à cette tribune, ce langage si peu droit, qu'on me permette de le dire, car on a procédé par insinuation, au moment même où l'on disait qu'on avait horreur des gens qui ne suivaient pas la ligne droite, ce langage est si extraordinaire, que la Chambre pourrait me pardonner si je ne me renfermais pas dans le calme que je me dois à moi-même<sup>672</sup>.

---

<sup>669</sup> *Ibid.*, p. 54-55.

<sup>670</sup> Cette loi transformait certains délits de presse en attentats et les déférait à la juridiction de la cour des pairs.

<sup>671</sup> *Ibid.*, p. 130-131.

<sup>672</sup> *Ibid.*, p. 6.

L'orateur feint de maîtriser son indignation, dénonce l'*èthos* de son adversaire qui prétend donner des leçons de droiture et tient un langage faux<sup>673</sup> et lui oppose sa propre vertu : « je vais vous parler avec franchise et avec droiture ».

Certes, il n'est pas facile, dans ce passage en revue de quelques exordes, d'évaluer ce qui tient au métier de l'orateur, et que l'on retrouvera dans bien des discours, et ce qui tient à l'*èthos* de l'orateur Thiers. La comparaison avec Guizot nous permettra de mieux mesurer la spécificité de Thiers. Mais on peut d'ores et déjà noter cet effort constant de se concilier les bonnes grâces de la Chambre en lui témoignant toujours les plus grands égards, effort qui ne se limite pas à l'exorde<sup>674</sup>.

### *L'intervention de la biographie dans le discours*

L'exorde n'est pas cependant le seul lieu du discours où se manifeste l'*èthos* de l'orateur. Il arrive que Thiers soit amené, au cours du discours, à faire intervenir sa propre personne pour appuyer un argument de l'autorité dont il peut s'autoriser ou même pour faire d'une expérience personnelle un argument. Ainsi, nous l'avons déjà vu s'autoriser de sa connaissance de la « langue financière », lui ancien sous-secrétaire d'État aux finances, formé à l'école du baron Louis, pour faire taire des interruptions ; nous l'avons vu également non seulement utiliser sa connaissance de l'histoire mais se mettre en scène comme historien<sup>675</sup>. Au fur et à mesure de sa carrière politique, ses diverses expériences ministérielles lui permettent de faire état de compétences nouvelles :

---

<sup>673</sup> Thiers dénonce ce faisant le *pathos* trompeur de Fitz-James auquel il oppose les vraies passions nationales et l'indignation contre la Restauration : « j'ai compris [...] qu'on voulait insulter le drapeau d'Austerlitz, le vrai drapeau de la France, tout en ayant l'air de vouloir le venger, et de prendre la défense de l'honneur national. [...] J'ai bien vu qui parlait, j'ai reconnu le gouvernement de la Restauration qui sortait de sa tombe pour venir insulter le gouvernement que vous avez fondé. (*Bravo ! Très-bien !*) » (p. 7).

<sup>674</sup> Cormenin dit de Thiers : « Quoiqu'il commence presque chaque alinéa de ses discours par cette obséquieuse formule : *Permettez-moi, Messieurs, ou : Je vous demande pardon*, il se passe très-bien de la permission et il se croit fort au-dessus du pardon de personne. Mais il y a tant de gens vaniteux dans une Chambre française ! Il faut se faire si humble avec eux ! Moyennant cette petite précaution, on vous permet de tout oser, de tout dire. C'est le passeport de beaucoup d'impertinences ».

<sup>675</sup> « J'ai passé une partie de ma vie à méditer les prodiges qu'elle a faits dans les quarante dernières années », disait-il dans son discours du 9 août 1831. Et le 23 octobre 1831, il déclare : « Je consulte l'histoire, et j'y vois que toujours, dans les guerres ordinaires, la France a eu des alliés, que les puissances se sont divisées pour ou contre elle » (*D. p.*, t. I, p. 200). Le 4 janvier 1834, il doit défendre à la tribune son *Histoire de la Révolution* : « On a l'injustice de se servir contre moi d'un titre dont je devrais peut-être m'honorer [...] Je consacrai quelques-unes des années de ma vie, les plus laborieuses, à relever ces événements » (*D. p.*, t. II, p. 166).



[...] permettez-moi de dire quelques mots sur les chemins de fer. Je puis en parler parce que j'ai eu l'honneur d'être, pendant trois ans, ministre des travaux publics, que j'ai été en rapport avec les constructeurs de chemins de fer, et que peut-être je pourrai mieux que d'autres dire les vrais motifs qui empêchent la création de ces grands établissements en France et dans toute l'Europe, ou qui du moins les retardent, s'ils ne les empêchent pas<sup>676</sup>.

La Chambre me pardonnera sans doute de dire quelques mots sur l'administration théâtrale. Assurément ce sujet est loin des fonctions auxquelles la confiance du roi a daigné m'appeler. Mais j'ai été chargé de l'administration des théâtres pendant trois ans et demi, et la Chambre me croira en état de dire quelques paroles, non pas en théorie, mais en fait, sur cette administration<sup>677</sup>.

Thiers finit par devenir omni-compétent et il n'est guère de sujets pour lesquels il ne puisse arguer de connaissances et d'expérience. Il est également celui qui a « réuni » des documents, qui les a « vérifiés<sup>678</sup> » et qui pousse le plus loin le souci de l'exactitude des faits : « Voici ce que j'ai recueilli moi-même dans l'étude d'un notaire », déclare-t-il dans son discours sur la réduction des rentes<sup>679</sup> et dans son discours du 20 avril 1835 sur le projet de loi de douanes, il explique :

[...] j'ai fait faire des expériences sur les harpons qui servent à la pêche à la baleine ; j'ai vu tordre à froid des verges de fer des Pyrénées [...] et j'ai vu des gens, qui connaissaient parfaitement cette matière, dire que ces fers ne le cédaient en rien aux fers de Suède<sup>680</sup>.

Le *je* devient un garant de la vérité des faits et vient appuyer les affirmations de l'orateur à la fois comme argument d'autorité mais également comme témoignage.

La part du témoignage, si elle reste quantitativement peu importante dans l'ensemble des discours, n'en finit pas moins par composer en filigrane la *persona* de l'orateur telle que Thiers l'a composée et par restituer les éléments d'une biographie dont il fait ressortir les moments saillants. Ainsi, il fait allusion par deux fois à son enfance marseillaise. La première fois, dans son discours du 28 février 1834 sur les attributions des maires, le souvenir ne fait qu'apporter le surcroît de vérité du témoignage vécu à propos de l'exemple des portefaix :

Pour mon compte j'ai passé les premières années de ma jeunesse dans une ville où j'ai vu la population divisée en deux partis, et en venant aux prises pour la question des portefaix [...].

Si vous voulez connaître les faits, permettez-moi de vous les exposer sans trouble. Les arrêtés étaient en

---

<sup>676</sup> *D. p.*, t. III, p. 333 (21 avril 1833).

<sup>677</sup> *Ibid.*, p. 418 (27 mai 1836).

<sup>678</sup> Voir par exemple ses discours du 23 janvier 1832 sur le budget ou du 16 avril 1835 sur l'indemnité américaine.

<sup>679</sup> *Ibid.*, p. 230 (4 février 1836).

<sup>680</sup> *Ibid.*, p. 320 (20 avril 1835).

vigueur, des collisions avaient lieu, et c'était lorsque le mal était fait que l'autorité arrivait après coup pour le réparer<sup>681</sup>.

La deuxième fois, le 31 décembre 1834, le souvenir personnel tient lieu de réfutation, imposant son évidence sensible et affective mieux que des faits historiques :

On dit que la Restauration n'est pas revenue avec l'étranger. Messieurs, je ne rappellerai qu'un souvenir.

Je n'avais presque jamais entendu parler des Bourbons, leur nom était à peine venu à mes oreilles, je ne connaissais que la gloire de l'Empire. Un jour, jour de fatale mémoire, on me dit dans mon pays (j'habitais alors le midi de la France, et je puis employer cette expression) ; un jour on me dit que des escadres anglaises avaient débarqué des escadres en habits rouges, et que, d'un autre côté, des Autrichiens en habits blancs avaient touché le sol de la patrie, et le même jour j'appris que les Bourbons étaient rentrés à Paris. Depuis ce jour-là, il y a eu dans ma tête une involontaire association d'idées ; je me suis dit que, si le même jour où j'avais vu en France l'uniforme rouge et l'uniforme blanc, moi qui, jusque-là n'avais connu que le glorieux uniforme de nos soldats qui allaient en Espagne ou en Italie, on m'avait appris que les Bourbons étaient à Paris, il y avait liaison dans les deux événements, et jamais il n'a pu sortir de mon cœur ni de ma tête que le gouvernement de la Restauration était le gouvernement de l'étrange<sup>682</sup>r.

Le même jour, dans une première intervention, Thiers avait opposé les idéaux de sa jeunesse à la réalité du régime de la Restauration :

J'étais jeune quand la Restauration dominait notre pays ; j'étais sans engagement, j'étais libre, libre absolument, pouvant me livrer à toute la spontanéité de mon intelligence et de mon cœur. Et qu'ai-je souhaité alors ? Je n'ai souhaité pour la société ni révolution, ni chaos, j'avais trop étudié les révolutions pour ne pas en craindre les dangers. Ce que je souhaitais, c'était un gouvernement qui pût donner au pays l'ordre, la liberté, un gouvernement modéré, tutélaire. Si j'avais cru que la Restauration pouvait donner tout cela à mon pays, j'étais sans haine, je me serais attaché à la Restauration<sup>683</sup>.

Nous l'avons vu à plusieurs reprises proclamer son admiration pour Napoléon, héritage également de sa jeunesse<sup>684</sup>, et faire de cette admiration un trait constitutif de sa personnalité. Autre fidélité hautement affirmée, la fidélité à la Révolution française :

Pour moi, dans la conviction de toute ma vie, j'ai toujours cru que la Révolution française était un magnifique événement qui, sans doute, a versé des douleurs sur le monde, mais qui l'a comblé de biens,

---

<sup>681</sup> *D. p.*, t. II, p. 229.

<sup>682</sup> *Ibid.*, p. 463-464.

<sup>683</sup> *Ibid.*, p. 449.

<sup>684</sup> « nous ne voulons pas être un gouvernement de sabre, cela convient au vainqueur de Marengo!...grandeur très éblouissante... Mon Dieu ! j'étais, dans ma jeunesse, et je suis encore aujourd'hui, ébloui de cette grandeur. » (*Ibid.*, t. II, p. 366).

en ce qu'il a amené, préparé, assuré, la régénération de l'Europe<sup>685</sup>.

Thiers donne également à voir, à travers ses discours, son passé de jeune homme pauvre qui ne doit sa situation qu'à son mérite et tire argument de cet élément d'*èthos* à plusieurs reprises. Une première fois, le 4 janvier 1834, il l'utilise pour répondre au reproche de manque d'homogénéité du ministère et en faire un argument en faveur de ce même ministère :

Quant à notre origine, il est vrai qu'elle n'est pas la même. Moi, simple homme de lettres, que des travaux assidus, consciencieux, ont amené à parler quelquefois devant vous à cette tribune, j'ai eu l'honneur d'être appelé aux conseils du roi à côté d'hommes qui avaient des titres éclatants, qui avaient un grand nom, une haute position sociale, qui avaient gagné des victoires. [...] Eh bien, dans ce gouvernement qu'on accuse d'avoir un esprit aristocratique, n'est-ce rien que de voir un homme qui, simple homme de lettres, a quelquefois porté la parole devant vous<sup>686</sup> ?

Il recourt au même moyen dans sa réponse au noble duc de Fitz-James dans la question de l'indemnité américaine :

On nous a dit que la dignité de la France était ici intéressée. Messieurs, nous nous croyons, autant qu'à qui que ce soit, bien que nous soyons d'humble condition, nous nous croyons le droit d'être sensible à l'honneur national autant que tout autre Français, que tout autre membre de la Chambre<sup>687</sup>.

L'*èthos* de l'homme méritant permet également à Thiers de plaider la pureté de ses intentions dans le débat sur le budget de l'Algérie quand on l'accuse de vouloir limiter le droit de discussion :

Serait-ce moi, homme obscur, qui lui dois peut-être ce que je suis, qui voudrais limiter ce droit ? Non<sup>688</sup>.

Enfin, c'est comme « homme de lettres » qu'il se présente à plusieurs reprises dans les discours, s'autorisant de cet état pour juger des subventions à accorder aux théâtres ou de la question de la censure théâtrale<sup>689</sup>.

---

<sup>685</sup> *Ibid.*, p. 398 (5 décembre 1834).

<sup>686</sup> *Ibid.*, p. 164-165.

<sup>687</sup> *D. p.*, t. III, p. 13-14 (9 avril 1835).

<sup>688</sup> *Ibid.*, p. 541 (10 juin 1836). Nous avons déjà vu également Thiers s'opposer aux diminutions de traitement des fonctionnaires en se faisant l'interprète des hommes de talent sans fortune (voir discours du 9 mars 1832, *D. p.*, t. I, p. 463).

<sup>689</sup> État considéré sans doute plus noble que celui de journaliste, comme le montre cet incident à la Chambre le 8 janvier 1834 : Thiers, qui s'appuie sur l'autorité du général Bugeaud pour dire une fois de plus que l'intervention en Pologne était impossible (« L'honorable M. Bugeaud, bien compétent en cette matière. ), est interrompu par l'hilarité de la Chambre. Il insiste : « Le général Bugeaud est un militaire ; quand il parle guerre, il est croyable autant que les

Jeune homme pauvre parti de rien, fidèle à la Révolution de 1789 et à Napoléon, historien, journaliste et homme de lettres attaché à la liberté d'expression à laquelle il doit tout, ministre des finances, du commerce, des travaux publics, des affaires étrangères à qui aucune question n'est étrangère, homme de dossier et de terrain tout à la fois : tel est le portrait qui se dégage des discours et qui fait partie des moyens de persuasion de l'orateur, non seulement parce qu'il ajoute de l'autorité à ses propos, mais parce qu'il rend l'orateur plus proche de son auditoire.

### *Un ethos qui joue sur la proximité*

En apportant ainsi des témoignages personnels, jusque dans son enfance, en affichant l'obscurité de ses origines, en partageant l'admiration populaire pour Napoléon, Thiers compose un personnage proche de son auditoire. Rappelons-nous également l'admiration témoignée par Joseph Paturot pour un homme qui a su, malgré tant de désavantages physiques, devenir un des premiers orateurs de la Chambre. Ajoutons cette capacité qu'a Thiers de mettre à la portée de son auditoire les questions les plus complexes en les illustrant d'exemples concrets ou en s'appuyant sur une réalité plus proche de son auditoire. Enfin, le recours à l'humour est le moyen de renforcer encore cette proximité créée par l'*ethos*.

L'humour de Thiers s'exerce d'abord aux dépens de ses adversaires. Il retourne contre eux leurs propres arguments :

Messieurs, si nous sommes divisés, vous voyez que nous ne sommes pas les seuls, que c'est la maladie du temps, et que l'opposition en est aussi atteinte. (*Rires d'approbation*<sup>690</sup>.)

Je viens appuyer l'ordre du jour et contre ceux qui l'ont combattu, et contre le dernier orateur qui l'a si habilement compromis en le défendant. (*Rire général d'approbation*<sup>691</sup>.)

Il fait apparaître les raisons cachées de leurs critiques, en feignant de n'y voir que des manœuvres rhétoriques :

Reconnaissons-le, messieurs, les attaques que quelques-uns de nos collègues adressent au système électoral actuel prouvent seulement qu'avec la loi actuelle ils ne sont pas en majorité. (*Rires d'approbation*<sup>692</sup>.)

Il faut le dire, tout le monde est enchanté que nous ayons la paix, et cependant cela est embarrassant pour

---

avocats qui en parlent à cette tribune. (*Bruyante hilarité aux centres... Murmures aux extrémités.*) ». Mauguin lui réplique alors : « Un avocat vaut bien un journaliste, n'est-ce pas ? » (*D. p.*, t. II, p. 200).

<sup>690</sup> *D. p.*, t. I, p. 179.

<sup>691</sup> *Ibid.*, p. 511.

<sup>692</sup> *D. p.*, t. II, p. 186.

la discussion. (*Rire presque général*<sup>693</sup>.)

Enfin, il ironise sur leurs prises de position et les ridiculise :

Donnez-moi les lois de l'Empire, et je me charge de prévenir les mouvements de ce genre ; mais, quand on ne peut arrêter un individu que lorsqu'on tient la preuve de son crime, c'est M. Barrot lui-même qui vous répondra ; si je l'interpelle, ce n'est pas pour l'accuser, c'est pour vous mettre d'accord avec vous-mêmes, si la chose est possible. (*On rit au centre*<sup>694</sup>.)

Je conçois qu'on parle à la France en lui montrant cette prospérité, en lui montrant le développement de son industrie [...] Je comprends qu'on dise aux étrangers : Voyez la France ! comme les pouvoirs y sont unis ! comme, dans les grandes occasions, ils sont d'accord ! [...] Mais, au lieu de tous ces exposés, venir dire aux étrangers : La France, depuis trois années, a fait de grands progrès, et ce qui le prouve, c'est qu'au lieu de 1,200,000 francs pour fonds secrets, nous ne votons qu'un million, en vérité, cela me paraît tout à fait extraordinaire ! (*Rire général*<sup>695</sup>.)

[...] je ne savais pas que nos honorables adversaires nous imposassent l'obligation [...] de faire des travaux définitifs avec des sommes accordées pour des travaux provisoires. Il paraît que c'est là un des progrès administratifs que ces messieurs réaliseront... (*Rires approbatifs aux centres*<sup>696</sup>.)

Parfois, la moquerie est simplement un trait d'esprit ou un jeu de mots qui, quoique dirigé vers l'opposition, vise à faire rire en tant que tel :

[...] on a porté à la tribune cette assertion que le ministre de l'intérieur avait pris l'engagement d'honneur de ne pas dépasser le crédit. Eh bien, le ministre de l'intérieur n'a pas pris cet engagement, mais il l'a rempli. (*Rire général*<sup>697</sup>.)

J'arrive maintenant à l'impôt le plus riche, à l'impôt dont vous espérez des merveilles, auquel vous donnez pour base un capital de 2 ou 3 milliards, et pour produit une somme de 140 millions. Si cela était

---

<sup>693</sup> *Ibid.*, p. 174. Il développe ensuite la même idée : « Il y a deux ou trois ans, un pareil langage était tenu à cette tribune ; on disait que nous n'avions pas la majorité dans le pays, et que notre système produirait les résultats les plus déplorables. On ne peut plus avoir recours aux mêmes arguments. Voilà ce que j'appelle une situation embarrassante pour la discussion. L'industrie se relève après un chômage déplorable, et, au bout de trois ans, le discours de la Couronne a pu vous dire : Le calme règne ; sur quelques points seulement, la tranquillité a été troublée, et encore, sur ces mêmes points, les divisions commencent à s'apaiser ; dans tout le reste du royaume, on remarque le calme le plus profond. Ce calme, messieurs, est tellement profond, que les orateurs de l'opposition se sont crus obligés d'assurer qu'ils modéreraient leur langage. (*On rit.*) » (p. 175-176).

<sup>694</sup> *D. p.*, t. III, p. 161.

<sup>695</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>696</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>697</sup> *Ibid.*, p. 109.

vrai, je dirais au gouvernement : Hâtez-vous de frapper de la verge cette nouvelle source de Moïse ; mais il n'y a là qu'une source de popularité, popularité qu'on peut se donner à peu de frais à cette tribune, car il n'en coûte que des paroles. (*Hilarité aux centres*<sup>698</sup>.)

En suscitant le rire, Thiers dégonfle les grandes promesses et les beaux discours, introduit un scepticisme généralisé à l'égard de toutes les théories :

Je crois qu'il faudrait faire une histoire de l'esprit humain pour expliquer tous les systèmes qu'on a produit à cette tribune. (*On rit.*) Il y a eu tous les systèmes ; il y a eu tous les degrés de désaveu<sup>699</sup>.

Plus généralement, il porte un regard de moraliste sur les hommes. Nous l'avons déjà vu se moquer de ceux qui réclamaient l'épuration de l'administration après la révolution de Juillet mais qui, dans le même temps, demandaient qu'on en excepte telle ou telle de leurs connaissances. Dans le discours sur l'hérédité de la pairie, il a fait rire aux dépens de « ces hommes qui ne voulaient plus de noblesse », que Napoléon « a appelés ducs, comtes et marquis » et qui « se sont laissé appeler ainsi » : les seuls que Napoléon n'a pu faire nobles sont ceux qui l'étaient déjà. Peinture des ridicules humains et relativité des grands principes : tels sont en général les ressorts de l'humour de Thiers. Ainsi, dans son discours sur l'indemnité américaine du 16 avril 1835, alors qu'il explique quelle a été l'erreur de Napoléon et regrette que ses ministres et généraux ne l'aient pas mieux conseillé, il emploie cet euphémisme qui a simplement pour but de créer une complicité avec les députés qui savent, bien sûr, ce qu'il en était du pouvoir de Napoléon :

[...] on ne parlait pas alors au chef de l'État avec la même franchise qu'on le fait aujourd'hui au chef de gouvernement. (*On rit.*)

Puis il continue :

Messieurs, je ne regrette pas, croyez-le bien, le langage de ce temps ; car savez-vous à quoi servait cette timidité devant le chef ? À lui faire ignorer ou méconnaître la vérité, qu'il aurait eu besoin de savoir dans son propre intérêt. (*Très-bien ! très-bien !*)

M. LE MARECHAL CLAUSEL. — J'en demande pardon à M. le ministre, on pouvait dire la vérité à l'Empereur. (*Mouvements et bruits.*)

M. LE PRESIDENT. — La question n'est pas de savoir si l'on pouvait dire la vérité à l'Empereur, mais si l'on peut la dire sur l'Empereur. (*Sensations diverses.*)

M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR. — Oui, l'on pouvait dire la vérité à l'Empereur quand on avait du courage ; mais, quand on est réduit à n'entendre la vérité que de la bouche de ceux qui ont le courage de la dire, on l'entend de très peu de monde. (*Rire général*<sup>700</sup>.)

---

<sup>698</sup> D. p., t. II, p. 36.

<sup>699</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>700</sup> D. p., t. III, p. 52-53.

Dupin, le président de la Chambre, qui ne manque pas d'esprit de répartie, est dépassé ici par Thiers qui rebondit sur sa réplique et dénonce les faiblesses humaines dans un bon mot.

Dans son discours du 6 mai 1833 sur la décentralisation, il se moque de la diversité des systèmes d'une région à l'autre :

Dans les communes du Midi, par exemple, où les sentiments religieux dominant, vous verriez peu de dépenses consacrées à la garde nationale ou à l'instruction primaire, mais on en ferait beaucoup pour les séminaires, pour les églises : intérêts fort respectables sans doute, mais qui doivent être balancés avec d'autres.

Allez dans d'autres contrées de la France, par exemple, vous trouveriez un système tout contraire : là on consacrerait les dépenses à habiller la garde nationale, à avoir des tambours, des trompettes, et on ne voudrait rien donner pour les curés. (*On rit*<sup>701</sup>.)

Et dans son discours du 7 mai, il ridiculise les libéralités de certaines communes :

Nous consentons bien à ce qu'un grand État se laisse entraîner à des passions généreuses ; mais si tout le monde veut avoir des passions, les communes comme l'État lui-même, nous n'en finirons pas (*on rit.*), et tout le monde en sera victime<sup>702</sup>.

Les systèmes, les passions généreuses ne doivent pas être pris au sérieux. D'ailleurs, si les hommes peuvent « marcher » poussés par ces idées et ces passions, les chiffres, eux, ramènent à une plus juste évaluation de la réalité :

La Convention décrétait la victoire. A la rigueur, cela se peut en exaltant l'esprit du soldat, en excitant son enthousiasme, en lui persuadant qu'il doit vaincre ; mais on a beau décréter sur la place que l'intérêt est à 4, s'il n'est pas effectivement à ce taux, la place se moque de vous. (*Rire général*<sup>703</sup>.)

L'humour chez Thiers est bien un moyen du *conciliare* : il consiste à se situer au niveau des mœurs, à révéler en moraliste la vérité des comportements humains et à dégonfler les baudruches des grandes idées et des grands sentiments qui tentent, tant bien que mal, de les dissimuler. L'orateur partage ainsi sa lucidité avec son auditoire et met les rieurs de son côté. Dire de Thiers comme orateur que c'est un causeur, comme l'ont noté tous ceux qui ont fait son portrait, à commencer par Cormenin, ce n'est pas seulement qualifier son style, c'est aussi désigner cet art du bon mot et ce scepticisme moral qui le caractérise : dans les salons, on ne fait pas de théorie politique, on s'intéresse aux mœurs. Mais on y développe aussi la sociabilité en refusant les propos agressifs ou trop engagés qui détonneraient. La politesse veille à la modération et à la conciliation.

---

<sup>701</sup> *D. p.*, t. II, p. 70.

<sup>702</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>703</sup> *D. p.*, t. III, p. 223.

Lorsque Thiers, le 2 février 1832, cherche à défendre la même vision des hommes et de leurs mœurs sans recourir à l'humour, il se heurte aux protestations de la Chambre. Il a voulu en effet justifier les pensions des militaires qui ont servi dans les rangs de l'émigration en ne posant pas le problème au niveau des grands principes (« ceux qui ont porté les armes contre leur pays ») mais en en faisant une affaire de circonstances, de hasard qui minore les engagements idéologiques.

C'est un malheur, un très-grand malheur de se tromper ; mais enfin on peut se tromper : cela dépend, non pas de la bonté de son cœur, mais souvent de son origine; cela dépend d'être né dans la Vendée ou ailleurs, dans une chaumière ou dans un château; on peut se trouver par les circonstances dans une armée plutôt que dans une autre. (*Murmures, interruption.*)

M. CHAIGNEAU. – C'est justifier la guerre civile de la Vendée !

AUTRE VOIX. – C'est faire un appel à l'étranger.

M. THIERS. – Je n'appelle pas l'étranger ; je l'appelle moins que qui que ce soit.

UNE VOIX. – Vous excusez les traîtres.

M. THIERS. – Je n'excuse pas ; je cite les principes, j'invoque les lois faites, non pas pendant la Restauration, mais depuis la révolution de Juillet<sup>704</sup>.

Thiers défend ici une sagesse pratique, une vision modérée des aléas de l'histoire (« quand trente ans ont passé sur les événements, le point de vue change, les ressentiments s'affaiblissent ») contre des grands principes qui n'admettent pas d'assouplissement (« M. LAFFITTE. – Vaincu ou vainqueur, on est criminel quand on porte les armes contre son pays. »). Thiers continue dans le sens de la conciliation et de l'oubli des erreurs passées, tandis que ses adversaires lui opposent ce que son point de vue a de subversif pour un régime qui a prétendu rompre avec la Restauration. Seul l'humour du causeur pourra faire accepter un tel relativisme moral.

#### • Guizot : hauteur et distance

L'*èthos* de Guizot est plus difficile à cerner que celui de Thiers parce que, nous allons le voir, c'est un moyen rhétorique qu'il utilise beaucoup moins<sup>705</sup>. Cette différence est perceptible dès le début des discours : les exordes de Guizot sont très brefs, entrent presque immédiatement dans le vif du sujet, sans s'embarrasser de précautions. Le plus souvent, un hommage rendu à l'orateur précédent suffit à ouvrir le discours :

Messieurs, je remercie l'honorable orateur qui descend de la tribune d'avoir rappelé les paroles que

---

<sup>704</sup> *D. p.*, t. I, p; 410-411.

<sup>705</sup> Lorsque Cormenin dit de lui : « Comme tous les prédicants de l'école genevoise, de cette école âpre et rude, il procède dogmatiquement. Il néglige les fleurs du langage. Il manque de variété, d'imagination et de verve, mais non pas d'énergie », c'est une manière de désigner l'absence du registre du *conciliare* dans ses discours.



j'ai prononcées dans une autre occasion. Aujourd'hui, comme en 1831, je pense que le ministère doit être d'accord avec la majorité des Chambres <sup>706</sup> [...].

Quand, dans une précédente séance, l'honorable préopinant qualifia la rétribution universitaire d'exaction, de rétribution illégale, inconstitutionnelle, je m'élevai contre ces expressions ; Je me crois obligé de m'élever encore aujourd'hui contre ces mêmes expressions <sup>707</sup>.

Cet hommage peut-être plus développé, comme dans cette réponse à Lamartine :

Messieurs, je remercie l'honorable préopinant, non de ce qu'il a bien voulu dire de moi, il me permettra de ne pas le remercier à cet égard, mais des nobles sentiments qu'il a exprimés à l'égard de notre civilisation, de l'instruction publique et des devoirs du gouvernement envers le pays. En même temps je repousse, je repousse hautement les reproches qu'il adresse à la révolution de Juillet, coupable, dit-il, de ne pas tenir ses promesses, de négliger nos grands intérêts moraux <sup>708</sup>.

Mais c'est toujours un moyen pour Guizot d'introduire très vite son propos. Il lui arrive de s'excuser brièvement :

Je demande pardon à la Chambre de prolonger encore un moment cette discussion. Peut-être aurais-je hésité à prendre la parole si l'honorable préopinant qui descend de cette tribune n'y avait renouvelé contre la politique du ministère un reproche qu'il a déjà plusieurs fois fait retentir ici, et dont avant-hier on a entretenu la Chambre. Ce reproche, que la Chambre me permette de le dire, il m'appartient d'y répondre <sup>709</sup>.

Mais ce n'est pas le cas de figure le plus courant. Il ne s'attarde jamais à flatter la Chambre et préfère entrer au plus vite dans son sujet <sup>710</sup>. Il peut même être brutal dans son exorde :

Messieurs, si nous étions des enfants, si nous n'avions aucune connaissance de ce qui s'est passé dans le monde depuis qu'il existe, je comprendrais le débat qui nous occupe en ce moment ; mais en vérité, avec quelque expérience des hommes, avec quelque connaissance de l'histoire, je ne le comprends pas ; et avec quelque talent qu'il ait été soutenu, je ne puis le trouver digne de fixer longtemps l'attention

---

<sup>706</sup> *H. p.*, t. II, p. 179 (3 janvier 1834).

<sup>707</sup> *Ibid.*, p. 145 (18 avril 1833).

<sup>708</sup> *Ibid.*, p. 239 (8 mai 1834).

<sup>709</sup> *Ibid.*, p. 334-335 (2 janvier 1835). Ou encore : « Messieurs, je ne retiendrai pas longtemps la Chambre ; elle nous rendra cette justice que nous nous sommes constamment appliqués dans cette discussion à concilier les égards dus à l'adresse qu'elle a faite au mois d'août avec ce que nous regardons comme une nécessité politique de la situation du pays et de la nôtre en particulier », *ibid.*, p. 309 (6 décembre 1834).

<sup>710</sup> Ce qu'il fait parfois directement : « Messieurs, lorsque samedi dernier la même discussion s'est élevée dans la Chambre, lorsque j'ai annoncé que des combinaisons se préparaient qui probablement atteindraient bientôt leur terme, j'étais loin de croire que ces combinaisons demeureraient sans résultat. Depuis, il en a été tenté d'autres qui sont également restées infructueuses. » (*Ibid.*, p. 348-349, 11 mars 1835).

d'hommes sensés. (*Sensation*<sup>711</sup>.)

La posture que se donne ici Guizot est celle d'un homme dont l'expérience et les connaissances lui permettent de se placer au-dessus des autres pour leur éviter de s'égarer. Le 21 décembre 1831, il déclarait : « Je ne retiendrai pas la Chambre sur les affaires de Lyon [...] Je ne descendrai pas non plus dans le cloaque où l'on a voulu faire entrer la Chambre<sup>712</sup> ». Il cultive donc une certaine hauteur, hauteur de celui qui voit plus loin et mieux que les autres, et qui lui permet d'intervenir dans les débats pour corriger la mauvaise direction qu'ils ont pu prendre :

Je n'avais point dessein de prendre la parole dans cette discussion ; mais il me semble que le projet n'a été envisagé sous son point de vue véritable, ni par ceux qui l'ont attaqué, ni par ceux qui l'ont défendu ; je crois que l'on s'est laissé aller à une méprise qui, si elle continuait, serait grave. Je prie donc la Chambre de me permettre quelques courtes observations<sup>713</sup>.

Mais cette hauteur de vue crée aussi une distance avec l'auditoire que Guizot ne cherche pas à corriger en adoucissant son *ethos* d'orateur.

La première personne est pourtant très présente dans les discours de Guizot, beaucoup plus que dans les discours de Thiers. Mais si Guizot dit *je*, il ne parle pas de lui. Ses *je* sont autant d'appuis à ses affirmations et ponctuent ses discours :

[...] je pense que... Je pense également... Je pense qu'il peut y avoir... Je pense qu'il peut se faire... C'est dans ce sens que j'ai parlé... Je répète que je pense aujourd'hui ce que je pensais alors... Pour moi je pense... et je pense en même temps... je n'hésite pas à dire... je n'élué aucune difficulté... je ne redoute aucune question... j'y ai parlé moi-même... je trouve tout simple ... je suis loin d'avoir une opinion... je ne dis pas seulement... je ferai en même temps remarquer... j'en conviens... Je rappelle... Je n'ai, dis-je, aucune opinion... je le répète... J'en demande pardon... Je ne doute pas... je trouve... je pense, moi, que... Je dis que dans ma conviction... je ne redoute aucune suppositions... je vous parle de tout avec une entière sincérité... je suis le premier à le proclamer... pour mon compte, je regarde comme dénuées de fondement...<sup>714</sup>.

Ce *je* est parfois un *nous* quand Guizot parle au nom du gouvernement ou de sa majorité. Mais s'il est à lui seul un argument d'autorité, il ne sert jamais à dire qui est Guizot. S'il arrive à Guizot de parler de lui-même, c'est généralement pour justifier de ses idées et montrer qu'il est resté fidèle à ses convictions. Ainsi en est-il de sa participation à la société *Aide-toi, le ciel*

---

<sup>711</sup> *Ibid.*, p. 193 (6 janvier 1834). Guizot répond ici à Berryer.

<sup>712</sup> *H. p.*, t. I, p. 352.

<sup>713</sup> *Ibid.*, p. 323-324 (20 octobre 1831). Le 16 février 1832, il fait la leçon à l'orateur qui vient de parler : « Je ne suivrai pas l'honorable préopinant dans la route qu'il vous a fait entrevoir en commençant à parler. Je ne crois pas que la philosophie et l'avenir soient du domaine de cette tribune. » (*Ibid.*, p. 390-381)

<sup>714</sup> *H. p.*, t. II, p. 179-185 (3 janvier 1834). Ces verbes ont été relevés dans la première moitié du discours.

*t'aidera* que ses adversaires lui rappelle à l'occasion de la discussion de la loi sur les associations, en mars 1834 et dont il doit refaire l'histoire dans son discours. Le 16 février 1832, dans la discussion du budget, il est amené à parler de son passé pour pouvoir combattre la diminution des bourses dans les séminaires sans être accusé de réaction :

Quand je suis entré pour la première fois dans les fonctions publiques, j'ai été à l'instant même dénoncé par une circulaire adressée à tous les évêques de France, comme protestant et comme philosophe ; et quand j'en suis sorti, il y a onze ans, pour avoir voulu m'opposer aux progrès de la contre-révolution, la seule chose qui me restât, la parole dans l'enseignement supérieur, l'influence ecclésiastique me la fit retirer à l'instant même<sup>715</sup> ;

Guizot ne cherche pas à séduire son auditoire<sup>716</sup>. Selon Rémusat, « sa sévérité méprisante dépassait le tempérament de l'assemblée et la juste mesure de la politique ». Une phrase est révélatrice de sa manière sans concession d'aborder les questions :

Permettez-moi d'aborder ici la question avec une entière sincérité ; j'ai toujours vu que la sincérité est comme l'épée d'Alexandre, elle tranche les nœuds qu'aucune habileté ne saurait délier. (*Très-bien ! très-bien*<sup>717</sup> !)

Rien de moins insinuant que cette sincérité ! Guizot tranche donc dans ce discours contre les associations. Et si ces dernières agissent « par les séductions de la république », « par les séductions du mouvement ascendant de la fortune », lui-même juge sans indulgence, confiant à la Chambre, nous l'avons vu, son « dégoût » et son « humiliation » devant les menées des carlistes (et c'est alors le *je* qui cherche à faire partager ses sentiments, ses passions, non celui qui cherche à gagner les faveurs de la Chambre), son mépris devant celles des républicains, républicains du passé mais aussi de l'avenir :

Il y a parmi eux des jeunes gens, des hommes sincères, dont les doctrines des États-Unis préoccupent l'esprit ; je n'entrerai dans aucune discussion à cet égard. Je me bornerai à dire que ceux qui regardent le gouvernement des États-Unis comme l'état normal des sociétés, comme le dernier terme auquel elles doivent toutes arriver, me paraissent être dans une puérole ignorance et des lois de la nature humaine, et des conditions de la société. [...] Le gouvernement des États-Unis est un beau et bon gouvernement pour les États-Unis, dans les circonstances où cette société s'est trouvée placée à sa naissance, car c'est une société naissante, c'est une société enfant. (*Sensation.*) Il ne faut pas conclure de cette société-là à

---

<sup>715</sup> *H. p.*, t. I, p. 381.

<sup>716</sup> Même dans son sens de la répartition, Guizot trahit une certaine hauteur. Au marquis de Brézé qui lui dit : « Est-ce là votre seul argument ? Il est mauvais », il répond : « Je crois avoir employé quelques arguments puisés dans le fond de la question avant d'en venir à celui-ci. Il est naturel que l'honorable orateur ne les ait pas trouvés bons ; mais il me permettra de croire qu'ils ne sont pas mauvais. (*Rires d'approbation.*) » (*Ibid.*, p. 287)

<sup>717</sup> *H. p.*, t. II, p. 220-221 (12 mars 1834).

d'autres<sup>718</sup>.

Il ne s'agit même pas de discuter des idées : ce serait leur reconnaître une quelconque pertinence. Il écarte en une phrase le modèle américain, sans chercher plus avant à convaincre la Chambre : l'affaire est entendue. Ce qui lui importe, c'est d'avertir la Chambre des dangers que représente ce « parti puéril », même si ses sentiments sont « bons et honorables ». Il n'y a donc conciliation ni dans le fond (le but du discours est bien d'exclure un certain nombre d'idées du débat politique et d'interdire, de ce fait, les moyens de les défendre), ni dans la forme (nous avons déjà eu l'occasion de relever les amplifications indignées d'un discours qui recourt au *pathos*), malgré ce qu'affirme solennellement la péroraison qui parle de « cette impartialité, cette équité, cette modération, cette moralité, cette prudence qui sont, je n'hésite pas à le dire, le fond de notre politique, depuis la révolution de Juillet<sup>719</sup> ».

Dans ce même discours pourtant, Guizot provoque deux fois le rire de la Chambre : une première fois en se citant lui-même – « je ne saurais les qualifier autrement que je ne l'ai déjà fait à cette tribune, le *caput mortuum*, la *mauvaise queue de notre révolution*. (*On rit.*) » –, une deuxième fois en ridiculisant les théories socialistes qui commencent à se répandre :

On a inventé je ne sais quelle théorie de travailleurs et d'oisifs, pour faire la guerre à la classe moyenne.

Savez-vous, messieurs, ce qu'est un oisif dans cette théorie ? Voilà un père de famille qui administre sa fortune, qui fait valoir ses biens, qui élève bien ses enfants. Eh bien ! messieurs, c'est un oisif. (*Rire général.*) C'est un oisif. Pourquoi ? Parce qu'il ne travaille pas de ses mains, ou bien parce qu'il ne fait pas, je ne sais quoi... des livres, des articles de journal. (*Nouveaux rires.*)

Quiconque ne travaille pas de ses mains ou n'écrit pas est un oisif. Vous, messieurs, qui venez ici donner votre temps, votre fortune, votre repos pour le service public, vous êtes des oisifs (*Rires au centre*) ; vous êtes des oisifs qui dévorez la substance des travailleurs. (*Nouveaux rires au centre.*)

Voilà, messieurs, la nouvelle théorie d'économie politique qu'on nous a faite pour attaquer la classe moyenne; voilà avec quels absurdes, quels barbares arguments on travaille à jeter le trouble dans notre société, on nous menace d'une nouvelle révolution sociale<sup>720</sup>.

Le procédé utilisé ici par Guizot n'est pas éloigné de la manière de faire de Thiers : il se place délibérément au niveau des mœurs, celles du bon père de famille, non à celui de la théorie économique et joue de la discordance entre les deux niveaux de lecture du fonctionnement social pour produire son effet. Mais le rire débouche sur l'indignation et révèle sa fonction qui n'est pas

---

<sup>718</sup> *Ibid.*, p. 222-223.

<sup>719</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>720</sup> *Ibid.*, p. 224-225.

de divertir aux dépens de l'opposition ou des faiblesses humaines, comme c'est le cas dans les discours de Thiers, mais d'exclure en soudant le groupe réuni autour des mêmes valeurs<sup>721</sup>.

Guizot réserve en effet ses égards à la majorité. Ainsi, parlant du gouvernement et « des membres du gouvernement qui ont appuyé son système depuis quatre ans », Guizot célèbre leur courage :

[...] ils ont eu le courage de ne pas avoir peur des libertés du pays ; ils ont eu le courage de n'en appeler jamais qu'à la liberté, à la discussion, à la publicité ; ils ont eu le courage de mettre en mouvement, en quatre ans, plus d'institutions nouvelles, plus de libertés nouvelles que jamais pays, à aucune époque, n'en a conquis en un pareil espace de temps<sup>722</sup>.

Il lui réserve aussi la véritable conciliation, déclarant le 14 mars 1835 : « cette majorité n'est pas parfaitement homogène ; elle travaille à se former et à s'unir de plus en plus ; mais il faut y prendre des soins, il faut ménager les situations, les susceptibilités ; il faut écarter toutes les causes de trouble, de division qui pourraient s'introduire dans le sein de cette force nationale ». C'est pourquoi Cormenin peut écrire : « Guizot flatte toujours la majorité ; il la couve de son regard noir, de peur qu'elle ne se débande, et il vante à tout propos la constance inébranlable, l'étroite union et le courage héroïque de ladite majorité, quoiqu'il sache au fond parfaitement à quoi s'en tenir sur ces trois choses, tout aussi bien que vous et moi. »

Et pour mieux souder la majorité, lui-même incarne les valeurs de la politique de résistance avec une conviction sans faille. « Guizot ne se livre point ; il est bardé et n'a pas de défaut à son armure par où le glaive de l'objection puisse se glisser et faire plaie », écrit encore Cormenin. Il est significatif qu'une des rares fois où Guizot fasse entendre un *je* plus intime, ce soit pour affirmer sa détermination, son absence de doutes et sa sérénité. Le 28 août 1835, Guizot intervient, à la fin d'une violente discussion qui s'est prolongée du 21 au 29 août, pour justifier le projet de loi sur la presse suscité par l'attentat de Fieschi. La thèse principale du discours est que le gouvernement, en proposant ce projet de loi, est bien dans la Charte. Après avoir proclamé sa « foi » (« nous avons foi dans la bonté de notre cause »), foi agissante et non impuissante (« le jour où les amis de l'ordre, où les bons citoyens se contenteraient de la foi qui attend et regarde passer le mal [...] ce ne serait pas nous qui en accepterions la responsabilité »), Guizot demande la permission de prolonger la discussion et ajoute les paroles suivantes :

Les sentiments que j'exprime devant la Chambre me préoccupent depuis trois jours ; depuis trois jours, j'éprouve le besoin de les exprimer devant la Chambre et devant le pays ; je saisis la première occasion. (*Très-bien ! très-bien !*)

---

<sup>721</sup> Voir, pour cette fonction du rire qui exclut de la « tribu », la première partie de l'ouvrage de F. Goyet *Rhétorique de la tribu, rhétorique de l'État*, (*op. cit.*), qui s'intéresse à l'efficacité de la rhétorique à partir de l'étude des bons mots.

<sup>722</sup> *Ibid.*, p. 316-317.

D'autres mots encore ont été prononcés. Il en est un qui m'a blessé. On a parlé d'irritation, on a parlé de désillusions, d'hommes de bien irrités. Ceci, messieurs, est un fait personnel, un fait intérieur, dont chaque homme sincère et consciencieux est juge. Eh bien ! pour mon compte et celui de mes amis, je désavoue formellement cette inculpation. Non, messieurs, nous ne sommes pas irrités ; ce qui se passe ne nous étonne point ; nous le trouvons tout simple ; la lutte que nous y soutenons, nous nous y sommes toujours attendus. Nous la soutenons en hommes calmes, décidés à la soutenir complètement, à ne jamais lâcher pied un instant (*Très-bien ! très-bien !*) et à accepter jusqu'au bout les chances qui y sont attachées. J'ignore, messieurs, si Dieu me destine à parvenir jusqu'à la vieillesse ; mais si telle est sur moi sa volonté et s'il m'est permis alors d'élever encore la voix sur les affaires de mon pays, je demande à Dieu, pour unique et dernière grâce, de n'y pas porter alors plus d'irritation ni plus d'amertume que je n'en ressens aujourd'hui. (*Très-bien ! très-bien*<sup>723</sup> !)

Ce que l'*èthos* de l'orateur donne à voir, c'est un homme qui, quoique blessé, ne remet pas en cause ses choix et oppose la constance et le calme de celui qui sait. Il refuse que les lois soient justifiées au niveau des mœurs (« nous ne sommes pas irrités ») : elles résultent d'une clairvoyance politique qui a tout prévu, non de la réaction d'hommes déçus. Ce que Guizot veut communiquer à la Chambre en se mettant en scène ici, c'est la confiance dans une détermination politique sans faille. *Conciliare* pour Guizot, c'est réunir son auditoire autour de cette foi agissante qu'il incarne, faire pénétrer la force de sa volonté dans les consciences.

On ne peut donc avoir affaire à deux *èthos* d'orateurs plus différents : Thiers est l'orateur qui veut se montrer proche de son auditoire, lui témoigne des égards, se met à son niveau, établit une forme de complicité avec lui ; Guizot est celui qui donne des leçons, qui est sans complaisance pour son auditoire mais qui le subjugue par la force de ses affirmations et de ses convictions. Si on considère l'ensemble des moyens de l'*inventio* rhétorique, on pourra dire que l'un explique et prouve par les faits, l'autre raisonne et met à jour les principes ; l'un sait aller dans le sens des passions du moment mais n'en est pas dupe, prompt qu'il est à débusquer les mobiles réels des actions humaines sous les grands principes et les grands sentiments, l'autre refuse les passions à ses adversaires mais est en réalité un homme de passion qui jette toute la violence de ses sentiments dans le combat. En somme, deux hommes et deux façons d'utiliser l'*ars rhetorica* comme nous allons le voir encore avec les deux autres parties de la rhétorique : la *dispositio* et l'*elocutio*.

---

<sup>723</sup> *Ibid.*, p. 442-443.

### 3. *Dispositio*

Nous passerons en fait rapidement sur l'étude contrastive de la *dispositio* chez les deux orateurs dans la mesure où la question a été en partie traitée. En effet, nous avons déjà pu constater, en analysant des discours particuliers, que l'on y retrouvait les divisions traditionnelles – *exorde*, *proposition* et *division*, *confirmation* et *réfutation*, *péroration* – établies par la rhétorique. Bien sûr, ce cadre n'est pas immuable : chaque discours l'adapte aux besoins de la démonstration et les limites des différentes parties, lorsqu'on cherche à les établir, peuvent prêter à discussion. Mais une telle étude relève de l'analyse au cas par cas des discours et multiplier les exemples n'apporterait pas d'éclairage supplémentaire. S'il fallait caractériser de manière générale la *dispositio* dans les discours de Guizot et de Thiers, on pourrait dire que l'exorde et la péroration y sont plutôt brefs. *Confirmation* et *réfutation* s'organisent selon un plan solidement charpenté dont l'orateur prend soin de faire apparaître les articulations au cours du discours. Manifestement, les orateurs improvisent à partir d'un plan dont les grandes lignes apparaissent toujours clairement. Cette visibilité du plan ne répond pas seulement à une nécessité didactique : son intérêt est également stratégique. Nous avons déjà noté en effet la correspondance qu'il y avait entre le plan du discours et le « système » politique, la construction du plan étant une représentation de la cohérence idéologique du système. En ce qui concerne les amplifications, qui sont les moments où le discours fait appel au *pathos*, on peut constater que, contrairement à la tradition, la péroration n'est pas, en général, le lieu où l'orateur déploie les grands moyens. Le discours finit souvent par une exhortation qui repose sur un appel aux grands principes mais cette exhortation est brève et sert plutôt de rappel. Les amplifications interviennent en effet à différents moments du discours, y compris dans les discours les plus techniques portant sur des questions budgétaires ou financières : dans l'exorde quand il s'agit de grandir d'emblée l'enjeu du discours<sup>724</sup> ; à la fin de telle ou telle subdivision de la *confirmation*. Les parenthèses des sténographes, qui notent les réactions de l'assemblée et ponctuent les discours, sont un bon moyen pour repérer les moments de *pathos* : il suffit de se laisser guider par les *Très-bien ! très-bien !*, les *Bravo ! bravo !* ou par la gradation savante des *Sensation, Vive sensation, Sensation prolongée* et autres variantes comme *Vif mouvement d'adhésion*.

Nous ne reviendrons pas sur la manière différente dont Guizot et Thiers conçoivent l'exorde, pour nous attacher plutôt à la construction d'ensemble des discours. Car si Guizot et Thiers proposent l'un et l'autre des discours dont la structure argumentative apparaît clairement, ils ne construisent pas cependant leurs discours de la même façon : alors que Guizot apporte un soin tout particulier à l'architecture, les discours de Thiers ont une construction beaucoup plus lâche. « On n'est pas inquiet de Guizot, parce qu'il a son thème fait et qu'on sait qu'il ne s'en

---

<sup>724</sup> Par exemple dans cet exorde de Thiers au discours du 2 février 1832 sur la révision des pensions : « La question qui vous est soumise est extrêmement grave. Il ne s'agit rien moins, sous prétexte d'économies, que d'ailleurs nous désirons tous, que d'entrer dans des voies de réaction ; il ne s'agit rien moins que de violer les lois et de violer la Charte. (*Murmures aux extrémités.*) » (*D. p.*, t. I, p. 403).

écartera pas », écrit Cormenin. « On n'est pas non plus inquiet de Thiers, dit-il encore, parce qu'on sait qu'il se tirera toujours avec bonheur des excursions les plus lointaines et des pas les plus embarrassants ». On prendra pour exemple de cette différence la manière dont l'un et l'autre traitent la question de l'amortissement dans la discussion du budget de 1832<sup>725</sup>. Sur le fond, ils défendent le même point de vue : le maintien complet du fonds consacré à l'amortissement. Guizot intervient au début du débat, Thiers à la fin pour récapituler toutes les critiques et y répondre. Certes, ces différents moments d'intervention expliquent pour une bonne part pourquoi le discours de Guizot est plus construit que celui de Thiers. Guizot traite la question sous la forme d'un exposé théorique, Thiers répond à des arguments qui ont été donnés au cours du débat. Mais ce choix du moment d'intervention n'est pas indifférent : nous avons déjà vu que Thiers préfère intervenir à la fin des débats et que la réfutation convient mieux à sa manière ; Guizot, en revanche, a des idées, des principes à développer et il lui convient de donner d'emblée son avis sur la question. On pourrait risquer une opposition entre un Thiers plus tacticien que stratège et un Guizot plus stratège que tacticien. C'est en tout cas ce que nous donne à voir la comparaison de leurs discours sur l'amortissement.

La comparaison entre les deux exordes révèle d'emblée la différence de méthode :

Guizot	Thiers
<p>Personne ne demande l'abolition de l'amortissement ; quelques personnes seulement en demandent la réduction. Il s'agit donc uniquement de savoir s'il faut que l'amortissement soit fort, aussi fort que le proposent le gouvernement et la commission : c'est là le seul point sur lequel il y ait un doute, c'est la seule question à déterminer.</p>	<p>Je me serais dispensé volontiers de prendre aujourd'hui la parole dans une question si longuement agitée ; mais je devais à la commission que j'ai l'honneur de représenter devant vous de ne pas laisser achever cette discussion sans vous donner les motifs qui m'ont décidé dans cette grave controverse. Du reste, je n'abuserai pas longtemps de l'attention de la Chambre ; je tâcherai de me renfermer dans le moins de mots possible. Je crois qu'il existe une bonne méthode de discussion ; c'est de bien exposer le système des adversaires sans l'affaiblir, sans en rien retrancher, et d'opposer aux diverses objections les réponses. C'est ce que je vais essayer de faire en peu de mots.</p>

Guizot va droit au but sans s'embarrasser de précautions : il délimite le sujet du débat (non pas abolir l'amortissement mais savoir s'il sera fort ou faible) et cette façon de baliser le terrain est un élément essentiel de sa stratégie, dans la plupart de ses discours. Le discours présente ensuite nettement deux grandes parties : la *confirmation – proposition* : il faut un amortissement fort –, et la *réfutation* de la seule objection possible selon Guizot – l'impuissance

---

<sup>725</sup> H. p., t. I, p. 365-379 ; D. p., t. I, p. 375-399.



de l'État à supporter un tel amortissement. La confirmation qui suit est un raisonnement serré qui repose sur l'argumentation suivante :

I- Confirmation : il faut un amortissement fort

1- le double but de l'amortissement selon « l'opinion à peu près générale » :

- soutenir le taux des effets publics
- payer la dette publique

Problème : on peut atteindre l'un sans l'autre et on peut donc abuser du crédit. C'est le cas si l'amortissement est faible ou médiocre.

Donc, pour que l'amortissement soit salutaire, il faut qu'il atteigne les deux buts, ce qui suppose un amortissement fort.

2- Argument supplémentaire : seul l'amortissement fort répond au reproche fait au crédit de décharger le présent en chargeant l'avenir :

- amortissement faible : mauvaise répartition emprunt / impôt, c'est-à-dire présent / avenir
- amortissement fort : assure en même temps et le taux de la rente, et l'extinction de la dette.

3- le seul problème est de savoir quel sens donner à amortissement fort et faible

C'est une question de fait et d'expérience. Il faut donc consulter les exemples.

Or les exemples montrent qu'il faut un amortissement d'au moins 2% pour atteindre le double but de l'amortissement.

La réfutation reste globalement dans le registre du *docere* mais ajoute davantage de faits (ici des données chiffrées) au raisonnement :

II- Réfutation : l'État peut supporter un amortissement fort

1- il est grave de proclamer ainsi l'impuissance du pays :

- financièrement : dire que l'État ne peut supporter l'amortissement, c'est dire qu'on est obligé de recourir au crédit. Or, ce sont les adversaires habituels du crédit qui viennent demander qu'on y recoure, alors que ce sont ses défenseurs qui défendent l'amortissement.
- politiquement : raisonnement par analogie : pour avoir une bonne armée, il faut des cadres. La société a besoin de cadres comme l'armée. Ces cadres, ce sont les pouvoirs établis, les contributions établies. Briser ces contributions, c'est prolonger la crise.

2- cette impuissance n'est pas ce qu'on en dit :

Considération générale : il faut distinguer crise passagère et prospérité durable.

- produit des impôts indirects : en augmentation entre 1816 et 1829.
- frais de poursuite pour la perception des impôts directs : en baisse.
- hausse des exportations vers la Grande-Bretagne et baisse des importations.
- impôts indirects : diminution moindre qu'on ne devait s'y attendre.

Donc, il ne faut pas dire au pays qu'il marche vers sa ruine, quand il tend à se relever de la crise dont il a beaucoup souffert.

3- série d'exemples pour prouver qu'il ne faut pas réduire l'amortissement en période de crise :

- la Convention
- la France de 1749

– la Chambre de 1815 et celle de 1817 : la première a réduit l’amortissement, la seconde l’a doublé malgré la crise.

Le discours n’a pas vraiment de péroration. Le dernier exemple, à valeur argumentative, en tient habilement lieu puisque les deux Chambres, de 1815 et de 1817, représentent les deux politiques possibles en matière d’amortissement (« C’est entre ces deux exemples que vous avez à choisir ») et permettent à Guizot de récapituler de façon synthétique l’ensemble de son argumentation. Il invite, pour finir, la Chambre des députés à suivre l’exemple de la Chambre de 1817 « qui, au milieu de circonstances bien autrement pesantes, ne craignit pas de demander au pays les sacrifices que son salut d’avenir exigeait, et de doubler la dotation de l’amortissement ». Le recours au *pathos* est sobre : l’intérêt du pays exige des sacrifices. Mais il n’y a pas d’amplification finale. Au cours du discours, Guizot fait appel deux fois aux passions. Une première fois pour s’opposer à l’idée de révolution financière :

[...] c’est parce que les pouvoirs établis ont été mis en question et renversés, renversés légitimement, c’est parce que nous avons eu à accomplir une révolution politique, que nous avons glorieusement accomplie, que je crois qu’il importe au salut de la France de se préserver d’une révolution financière ; qu’il lui importe de maintenir, je ne dis pas dans tous leurs détails, mais dans leur force réelle, de maintenir intacts et permanents ces impôts établis qui sont les cadres matériels de la société, les moyens par lesquels son existence matérielle se développe. (*Vive approbation aux centres*).

Une deuxième fois, plus brièvement, à propos de l’exemple de la Convention :

Son seul mérite, si j’ose le dire, c’est de n’avoir jamais désespéré du pays, de n’avoir jamais dit : le pays ne peut pas ; d’avoir eu une grande opinion de la France et de la volonté du pays.

Voilà le vrai, et s’il m’est permis de le dire, le seul mérite de la Convention.

*Voix nombreuses.* — Très-bien, très-bien !

M. GUIZOT. — Voilà, le mérite de la Convention, voilà son mérite patriotique, le seul qu’elle ait à mes yeux, je nie tous les autres. (*Très-bien !*)

L’amplification ne peut évidemment être poussée plus loin : l’éloge de la Convention n’est guère dans l’air du temps et Guizot a dû prendre quelques précautions avant de s’y risquer (« Il y a dans notre histoire un pouvoir que je ne suis pas accoutumé à louer et dont je ne pense pas grand bien »). Le *pathos* est donc utilisé dans la deuxième partie du discours, la *réfutation*, ce qui n’est guère étonnant puisqu’il s’agit de s’en prendre à ceux qui dramatisent la situation et font eux-mêmes appel au *pathos* pour inquiéter le public. Guizot avait d’ailleurs introduit la deuxième partie de son discours en grandissant l’enjeu :

Messieurs, c’est une chose grave que de proclamer ainsi l’impuissance du pays, d’en faire le point de départ de sa conviction, la règle de ses résolutions, et de poser ce fait : le pays ne peut supporter plus longtemps un tel fardeau, il en est aux expédients.

Ce discours est un bon exemple de la maîtrise de la *dispositio* qui caractérise l’art oratoire de Guizot. Qu’en est-il de Thiers ?

La construction de son discours est beaucoup moins élaborée. Il applique la méthode qu'il a annoncée dans l'exorde et qu'il pratique couramment dans d'autres discours : reprendre les arguments de ses adversaires et y répondre de manière systématique. Ce qui tient lieu à la fois de *proposition* et de *division* est donc l'énumération de tous les arguments adverses qui se termine par ces mots :

Je n'en ai omis aucun, je n'ai cherché à en affaiblir aucun, parce qu'aucun ne me paraît assez redoutable pour que je cherche à en dissimuler la force. Je vais maintenant les parcourir l'un après l'autre, et essayer de les combattre le plus brièvement possible...

Le discours ne présente donc pas une véritable architecture mais une succession de réfutations :

1<sup>re</sup> objection : confondre amortissement et crédit et reprocher à l'un et à l'autre de ruiner le pays

Justification du recours à l'emprunt par des faits. Tous les pays, tous les souverains, ont été obligés de recourir à l'emprunt. Préférence pour l'emprunt en temps de guerre (plutôt que pour l'impôt).

Mais même si le crédit a le tort qu'on lui impute, toutes les fois qu'on emprunte, il faut payer, d'où la nécessité de l'amortissement. Explication du système de l'amortissement.

2<sup>e</sup> objection : jamais aucun pays n'a payé ses dettes

Il faut non racheter toute sa dette, mais la limiter au 1/4 du revenu de l'État.

3<sup>e</sup> objection : la richesse publique suit une progression égale à la dette, sans amortissement, en temps de prospérité

Si la richesse publique s'accroît, la dette publique s'accroît deux ou trois fois plus vite. Il faut donc racheter la dette de manière à la maintenir toujours au même état.

Comment organiser l'amortissement pour empêcher que la dette ne grossisse trop ? En recourant aux intérêts composés. Même ainsi, il faudrait 36 ans de paix pour rembourser 100 millions. Or il ne peut y avoir 36 ans de paix. Il faut donc ajouter à l'amortissement la réduction d'intérêt avec offre de remboursement.

4<sup>e</sup> objection : l'amortissement est une illusion : amortir d'une part et emprunter de l'autre, c'est ne rien faire du tout.

Contre-exemple de l'Angleterre.

5<sup>e</sup> objection : l'État rachète à un taux plus élevé qu'il n'a émis

Ce n'est pas toujours vrai (contre-exemples) : cela dépend des circonstances.

Plus encore : il est juste que l'État rachète plus cher qu'il n'a émis puisqu'il prend des capitaux à une époque où les capitaux sont chers et les rend à une époque où ils sont moins chers.

6<sup>e</sup> objection : l'amortissement ne produit pas « l'effet qu'il est destiné à produire sur le crédit »; il n'est fait « que pour la commodité d'une des premières maisons de banque de l'Europe »

Le rachat des plus petits coupons de rente se fait dans l'intérêt des petits rentiers. De plus, il n'y aura pas toujours suffisamment d'acheteurs pour la masse des rentes en augmentation, d'où le rôle de l'amortissement.

L'amortissement soutient le marché au comptant, non les spéculateurs, beaucoup plus sensibles aux changements politiques : l'amortissement, représentant la prospérité véritable de l'État, produit un effet durable et solide, effet de cette prospérité.

7<sup>e</sup> objection : réduire l'amortissement doit permettre de soulager la détresse des contribuables

Réduire l'amortissement est un mauvais calcul économique. Il vaut mieux recourir à l'emprunt pour soulager les contribuables. Ce ne sont pas les impôts qui accablent les contribuables mais l'incertitude de la situation politique (alors que le dégrèvement d'impôt proposé se traduirait par une réduction de 15 sous par tête).

En déplaçant ainsi le problème et en élargissant la perspective, Thiers prépare la courte péroraison qui assimile la décision sur l'amortissement « à toutes les grandes questions » que la Chambre a eu « à résoudre depuis un an ». Cet élargissement ne débouche pas sur une amplification : le discours reste jusqu'au bout dans le registre du *docere* et se conclut sur un appel à la raison.

Certes, ce discours représente un cas extrême, à la fois par son organisation purement linéaire et par l'absence de recours au *pathos*. Thiers utilise toujours beaucoup la réfutation dans ses discours et le procédé qui consiste à rebondir d'une objection à une autre (« Voilà le fait exposé de la manière la plus simple. Mais, dit-on, c'est une illusion... Je répondrai... On dit que... cela n'est pas vrai... On a imaginé... Vous sentez tous... Mais, dira-t-on... Je réponds à cela... On a dit... Je crois avoir répondu... Mais, dit-on... D'abord je réponds... »). Mais ce procédé n'occupe généralement pas l'ensemble du discours. Quant au *pathos*, Thiers n'hésite pas à y recourir, même dans les discours techniques. Par exemple, trois jours avant, dans la discussion générale du budget, il a répondu au *pathos* de ses adversaires, dont les discours tendaient à opposer les « amis du peuple » aux « ennemis du peuple<sup>726</sup> » par une amplification qui redistribue les rôles et les valeurs :

[...] la question doit être posée autrement.

A toutes les époques, dans tous les pays, surtout en temps de révolution, il se fait un grand partage entre les esprits. Il y a des esprits sages, mesurés, qui veulent s'arrêter au but ; il y en a d'autres, au contraire, qui veulent le dépasser.

Partout on rencontre cette division. Quand la révolution qui commence a une grande destruction à opérer, de grands ennemis à combattre, je conçois l'ardeur de ceux qui veulent dépasser le but, ardeur quelquefois utile, l'histoire l'a prouvé.

Mais, quand on ne commence pas la carrière de ces troubles, quand, au contraire, on l'achève quand on est arrivé à la fin de la carrière d'une révolution, quand on n'est pas venu pour détruire le gouvernement qui existe, mais pour en fonder un, la raison est du côté de ceux qui ne veulent pas dépasser le but, mais qui veulent s'arrêter quand ils croient l'avoir atteint. (*Bravo ! Très-bien<sup>727</sup> !*)

---

<sup>726</sup> « Lorsqu'il s'agit d'économie, on dirait que nous sommes ici partagés entre deux partis : les uns voulant l'amélioration, le perfectionnement de l'administration, la destruction des abus, le soulagement des contribuables ; les autres, au contraire, préférant les abus, les défendant, les palliant, et s'opposant à toutes les mesures qui soulageraient le peuple. Voilà comme on essaye de nous placer » (*D. p.*, t. I, p. 315)

<sup>727</sup> *Ibid.*, p. 316.

Il montre qu'on retrouve dans la discussion du budget ce partage des esprits qui dure depuis dix-huit mois. Cette élévation de l'enjeu suscite les acclamations de la Chambre : « Peut-être aussi, en discutant le budget, aurons-nous repoussé un danger, le même qui nous menaçait depuis dix-huit mois, celui de dépasser le but que nous voulons atteindre. (*Nouvelles acclamations.*) »

« Guizot a plus de méthode, d'enchaînement et de vigueur dans ses improvisations et dans ses discours ; Thiers plus d'abandon et de naturel », écrit Cormenin. L'étude de la *dispositio* le confirme. Mais celle de l'*elocutio* montrera plus encore ce qui sépare les deux orateurs.

#### 4. *Elocutio*

Dans la mesure où les discours cherchent d'abord et surtout à instruire avant d'émouvoir, c'est le « style simple » qui domine l'*elocutio* des discours, c'est-à-dire le style que la rhétorique associe au *docere*, comme le rappelle la définition du *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques* :

Son caractère est la clarté, la précision. Il s'attache moins à persuader qu'à instruire ; aussi n'a-t-il pas besoin de véhémence. Il fuit donc tous les artifices destinés à émouvoir les passions ; il néglige le nombre ; il marche avec facilité ; mais, en évitant la contrainte, il ne se permet aucun écart, aucune licence. Comme il veut, avant toute chose, être clair, il ne recule pas devant une construction qui peut paraître quelquefois languissante ; il évite l'inversion, quand elle n'est pas nécessaire pour faire ressortir la pensée ; il rejette bien loin les antithèses et toutes les figures qui trahissent le travail et l'artifice oratoire. Il ne craint pas de décomposer une pensée pour la faire mieux comprendre, mais il ne l'amplifie pas ; il se renferme dans les détails nécessaires ; il n'admet rien de superflu. Sobre et modeste, il ne crée point d'expressions nouvelles, il évite les mots vieilliss ; il est humble partout, et ne prétend pas produire cette harmonie qui remplit l'oreille d'un son divin<sup>728</sup>.

Que le style simple caractérise le *docere*, il n'y a là rien que de très normal. Mais la recherche de la clarté et de la précision, le refus affiché des artifices tend à gagner l'ensemble des discours. Pour Guizot et pour Thiers en effet, l'heure n'est plus à la recherche de l'effet, on ne « vise plus à l'éloquence ». Les « déclamations », c'est-à-dire les tirades en style élevé ou sublime qui cherchent à exciter les passions, sont dénoncées dès qu'elles sentent l'artifice rhétorique. On recherche le naturel de l'improvisation, garant de vérité, alors que tout discours trop travaillé crée la suspicion. En outre, la grande éloquence de la Révolution a laissé subsister une méfiance durable dans les esprits. Guizot et Thiers emploient donc une langue simple, qui ne cherche pas se faire admirer en tant que telle, mais doit donner l'illusion de la transparence aux choses. Il ne faut pas encourir le reproche d'« abuser des mots ».

---

<sup>728</sup> *Dictionnaire général des Lettres, des Beaux-Arts et des Sciences morales et politiques, op. cit.*, article « Simple (Genre ou Style) », p. 1645.

On donnera comme exemple de cette sobriété commune aux deux orateurs l'emploi qu'ils font de la métaphore. Non seulement la métaphore, chez eux, n'est jamais décorative, mais l'un comme l'autre ne visent que très rarement à produire un effet par une métaphore spectaculaire ou originale (ce qui n'est pas le cas, nous le verrons, d'un orateur comme Lamartine).

### a. Métaphores

#### *Métaphores lexicalisées, métaphores convenues*

Guizot et Thiers utilisent un certain nombre de métaphores banalisées, voire lexicalisées. C'est le cas, ainsi, de l'image des lumières. Nous avons déjà rencontré les « hommes éclairés » dans les discours de l'un et de l'autre : « répandez les lumières dans toutes les classes de la société ; augmentez le bien-être général, dit Guizot, c'est là surtout ce dont aujourd'hui la société a besoin<sup>729</sup> » et Thiers déclare avoir « trouvé le pays plein de raison, et toujours prêt à revenir à la vérité, même quand il avait des préventions ; toujours prêt à s'éclairer des discussions qui ont lieu à cette tribune<sup>730</sup> ». Autre métaphore lexicalisée : celle de la maladie déjà rencontrée chez Guizot sous la forme du mal à guérir<sup>731</sup> et également utilisée par Thiers qui se livre à toutes les discussions « sur les maux du pays, sur leurs causes et sur leurs remèdes<sup>732</sup>. »

Outre ces métaphores qui sont à peine « visibles », on trouve des métaphores qui se donnent bien à voir comme des images mais qui, déjà reçues, sont immédiatement assimilables par l'auditoire. La plupart d'entre elles sont empruntées à la nature, comme pour mieux inscrire l'histoire dans les lois de la Nature éternelle. C'est le cas, par exemple, de l'image du torrent, déjà signalée, avec ses variantes aquatiques du flot ou du fleuve. Torrent de la révolution, torrent du peuple :

Savez-vous ce qu'on fait quand on a peur des passions populaires ? On dit qu'elles n'existent pas, que cela passera. Et les passions populaires passent en effet, mais comme un torrent qui dévaste tout devant lui. (*Au*

---

<sup>729</sup> *H. p.*, t. II, p. 306.

<sup>730</sup> *D. p.*, t. II, p. 188. L'image des « lumières » de la raison se prolonge dans la « clarté » de la vérité : « Nous voulons rétablir [le gouvernement représentatif] dans sa vérité. Ceux qui veulent l'obscurité ne sont pas, à monarchie, avis, dans le gouvernement représentatif. Oui, messieurs, nous voulons la vérité, la clarté des situations » (*Ibid.*, p. 382).

<sup>731</sup> « Il faut que les associations soient réprimées ; il faut du moins qu'elles soient réduites à l'impuissance, à la nullité politique ; alors, mais alors seulement, nous aurons le temps et les moyens de soigner, de guérir nos autres plaies, nos autres maladies, maladies qu'il ne faut jamais méconnaître, et sur lesquelles il faut toujours avoir les yeux ouverts, quoique je ne veuille pas en exagérer la gravité. » (*H. p.*, t. II, p. 226)

<sup>732</sup> « Je ne suis pas grand médecin, mais je fais de la médecine à l'usage de tout le monde, et cette médecine est la raison » (*D. p.*, t. I, p. 145).

centre : Très-bien ! très-bien<sup>733</sup> !)

Mais aussi « torrent des passions<sup>734</sup> » ou encore « torrent des opinions<sup>735</sup> » que Thiers ne craint pas d'affronter :

Je suis obligé de lutter ici contre un torrent d'opinions qui est très-fort. Je le reconnais ; mais il faut avoir le courage de dire la vérité, dans l'intérêt du pays, et c'est un courage que la Chambre me permettra d'avoir aujourd'hui. (*Approbatons dans plusieurs parties de la salle*<sup>736</sup>.)

De manière générale, la menace populaire ou révolutionnaire est assimilée à un cataclysme naturel : Thiers parle de la « tempête des peuples », reprenant l'expression au général Lamarque, Guizot d'« un volcan qui vient de se rouvrir au milieu de l'Europe » et de « couvrir l'Europe de feu<sup>737</sup> ». Guizot encore parle de la liberté qui échappe aux hommes sages « au milieu des orages<sup>738</sup> » ou compare la révolution à la foudre :

À mes yeux, voilà le parti qui prétend parler au nom de la révolution de 1830, qui prétend en être le propriétaire exclusif (*Sensation.*), qui prétend que la foudre, qui a éclaté sur le gouvernement de Charles X, gronde encore et doit toujours gronder sur le gouvernement de Louis-Philippe. Je ne crois pas que cette foudre soit restée entre les mains du parti ; cependant, je crois qu'il exerce une grande influence sur nos affaires, qu'il est pour beaucoup, et pour beaucoup trop, dans la situation où nous nous trouvons<sup>739</sup>.

Autre métaphore pour évoquer le danger révolutionnaire : celle de l'abîme. Parlant de la menace de l'esprit révolutionnaire, Guizot déclare : « Le pays a peur de retomber dans l'abîme<sup>740</sup> » et Thiers : « la révolution de Juillet est un phare qui montre l'abîme aux gouvernements qui manquent à leur vocation<sup>741</sup> ! ». L'abîme sert aussi à évoquer les risques financiers : on peut

---

<sup>733</sup> *H. p.*, t. II, p. 318.

<sup>734</sup> Thiers, *D. p.*, t. III, p. 117.

<sup>735</sup> Analysant les définitions du mot « opinion » dans les dictionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, Mona Ozouf écrit : « dans l'évocation du flot douteux des opinions, gît, même péjorativement connoté, le sentiment qu'elles constituent un torrent inexorable, pourvu d'une force irrésistible » (« L'opinion publique », *op. cit.*, p. 419).

<sup>736</sup> *D. p.*, t. II, p. 59. Thiers commence de la même manière son discours sur l'hérédité de la pairie.

<sup>737</sup> Discours du 21 septembre 1831, déjà analysé.

<sup>738</sup> *H. p.*, t. II, p. 306.

<sup>739</sup> *H. p.*, t. I, p. 172. Autre expression de la métaphore de l'orage : « l'émeute grondait aux portes de cette Chambre. » (*H. p.*, t. II, p. 448)

<sup>740</sup> *H. p.*, t. II, p. 330.

<sup>741</sup> *D. p.*, t. II, p. 278.

abuser du crédit et marcher « vers l'abîme de la banqueroute<sup>742</sup> », dit Guizot, tandis que Thiers préfère parler du « gouffre du déficit<sup>743</sup> » ou du « gouffre de la Bourse<sup>744</sup> ».

Les orateurs usent également de la métaphore très convenue de la « voie » ou de celle de la « marche » qui en est proche. Car il y a, bien sûr, les bonnes et les mauvaises voies selon Guizot. Les bonnes, les « voies de la civilisation et de la paix », les mauvaises, « celles de la barbarie et de la guerre, d'une guerre éternelle<sup>745</sup> ». Il faut persévérer « dans la voie première de la révolution de Juillet<sup>746</sup> ». La leçon de la première révolution ne permet plus de se tromper :

Est-ce que nous ignorons notre mal ? Est-ce qu'il serait le résultat de quelques-unes de ces grandes et générales illusions qui s'emparent de tout un peuple et le précipitent à son insu dans des voies pleines de péril ? Il n'en est rien. Cela était en 1789 ; à cette époque, on marchait, on courait vers l'anarchie sans le savoir, on était plein d'illusions ; il n'y en a plus. (*Sensation*<sup>747</sup>.)

Le pays est sur la bonne voie, marche dans la bonne direction :

[...] il ne faut pas dire au pays qu'il marche vers sa ruine, qu'il est dans un état de détresse, quand au contraire les faits, les documents montrent qu'il tend à se relever de la crise dont il a beaucoup souffert, qu'il rentre dans la voie de la prospérité, qu'il ne demande que la sécurité complète de l'ordre établi pour que sa prospérité se développe de nouveau avec éclat<sup>748</sup>.

Quant à Thiers, il s'oppose à ceux qui veulent « entrer dans des voies de réaction<sup>749</sup> » et proclame hautement sa détermination à avancer dans cette bonne direction :

[...] nous nous sommes entendus sur la marche à suivre, sur le but à atteindre. Nous avons les yeux ouverts sur cette marche bien tracée, sur ce but bien indiqué ; nous y marcherons, quelques efforts qu'on fasse pour créer des embarras sous nos pas. De telles choses ne peuvent ralentir les pas d'hommes fermes, habitués à toutes les tracasseries parlementaires. Quand on sait où l'on va, on ne se laisse pas détourner ou ralentir : nous le savons, nous persisterons, et chaque jour prouvera davantage la fermeté de nos desseins. (*Marques d'adhésion*<sup>750</sup>.)

---

<sup>742</sup> *H. p.*, t. I, p. 367.

<sup>743</sup> *D. p.*, t. II, p. 421.

<sup>744</sup> *D. p.*, t. I, p. 286.

<sup>745</sup> *H. p.*, t. II, p. 450.

<sup>746</sup> *H. p.*, t. I., p. 349.

<sup>747</sup> *Ibid.*, p. 304.

<sup>748</sup> *Ibid.*, p.376.

<sup>749</sup> *D. p.*, t. I, p. 403.

<sup>750</sup> Péroration du discours de Thiers du 21 mars 1836 sur la conversion des rentes (*D. p.*, t. II, p. 261).



## *Fonction des métaphores*

La métaphore, parce que convenue, n'occupe pas le devant de la scène. Au service de l'argumentation, elle permet de rendre visibles ou, plus généralement, sensibles les idées abstraites ou les principes : pour l'orateur, il s'agit de s'adresser à la fois à la sensation, à l'imagination et à la raison capable d'abstraction. Dans son *Mémoire sur l'éloquence judiciaire* de 1818, Thiers, définissant ce qu'il appelle *l'art de la discussion* dans une législation régulière où « chaque principe est voisin d'un autre », écrivait :

[...] il faut alors que la langue ait une précision rigoureuse pour ne pas usurper, dans l'énonciation d'un principe, sur le domaine d'un autre. Il faut qu'elle lui serve elle-même de limite, mais qu'elle atteigne en même temps toutes ses conséquences. Cette langue que nous concevons ne serait point aride, elle pourrait être riche d'expression, elle pourrait, habilement figurée, rendre sensible par des images les rapports que les principes ont entre eux<sup>751</sup>.

En note, il donnait un exemple d'image emprunté à Lally-Tolendal : « greffer un procès sur un autre ». Mais ces images, il n'est pas utile qu'elles soient neuves et originales pour remplir cette fonction. Car il ne faut pas surprendre l'auditeur mais le renvoyer à ce qu'il connaît. La métaphore banalisée, familière est ainsi d'un usage commode pour l'orateur. Au risque, bien sûr, de devenir convenue et attendue et de perdre son efficacité. C'est ainsi que Balzac fait tenir à un de ses personnages, Gaudissart, le discours parodique suivant :

Pourquoi n'aurais-je pas de l'ambition, moi ? Eh ! eh ! j'attraperais parfaitement le *bagout* de la tribune et pourrais devenir ministre, et un crâne ! Tiens, écoute-moi :

« Messieurs, dit-il en se posant derrière un fauteuil, la presse n'est ni un instrument ni un commerce. Vue sous le rapport politique, la presse est une institution. Or, nous sommes furieusement tenus ici de voir politiquement les choses ; donc... (Il reprit haleine.) donc, nous avons à examiner si elle est utile ou nuisible, à encourager ou à réprimer, si elle doit être imposée ou libre ; questions graves ! Je ne crois pas abuser des moments, toujours si précieux, de la Chambre, en examinant cet article et en vous en faisant percevoir les conditions. Nous marchons à un abîme. Certes, les lois ne sont pas feutrées comme il le faut... ».

– Hein ? dit-il en regardant Jenny. Tous les orateurs font marcher la France vers un abîme ; ils disent cela ou parlent du char de l'État, de tempêtes et d'horizons politiques. Est-ce que je ne connais pas toutes les couleurs ! J'ai le *truc* de chaque commerce. Sais-tu pourquoi ? Je suis né coiffé. Ma mère a gardé ma coiffe, je te la donnerai ! Donc, je serai bientôt au pouvoir, moi<sup>752</sup> !

---

<sup>751</sup> *Op. cit.*, p. 37.

<sup>752</sup> Honoré de Balzac, *Scènes de la vie de province. L'Illustre Gaudissart*, Paris, Calmann-Lévy, s. d., p. 15.

Nous avons déjà rencontré l'abîme et la tempête ; quant au « char de l'État », on le trouve à plusieurs reprises chez Thiers :

Je suis ici, non pas pour étouffer la Révolution, pour la faire dévier, mais pour la sauver en la conduisant à son véritable but. Si je ne me trompe, que l'on imite ma franchise ; que l'on vienne dire qu'il ne faut pas résister à la Révolution victorieuse, qu'il ne faut pas chercher à arrêter le char lancé avec toute sa rapidité, qu'il faut le laisser se précipiter dans l'abîme<sup>753</sup>.

Quand on a compromis le pays, qu'on a failli le jeter dans l'abîme des révolutions, la manière la plus convenable d'expiation la faute commise, ce serait de dire : Eh bien, oui, nous avons contribué à lancer le char de l'État au milieu des périls ; nous en avons un regret mortel<sup>754</sup> ;

Ne tenons aucun compte des rentiers ; faites rouler le char de l'État ; faites-le passer sur le corps des victimes, peu importe ! c'est le char de l'État<sup>755</sup>.

De telles métaphores sont donc à manier avec précaution. Thiers en général n'en abuse pas. Il tente même parfois de renouveler les métaphores usées, en particulier dans des discours portant sur des questions financières où il a besoin de rendre plus parlant à l'imagination des explications techniques, par exemple pour faire comprendre les effets de l'impôt sur le revenu :

Il faut d'un côté, l'impôt direct, à cause de sa solidité, qui lui permet de résister en temps de guerre ; et, de l'autre, l'impôt indirect, parce que, sous l'influence, sous le soleil de la paix, permettez-moi cette expression, il s'épanouit, il s'étend. C'est la corne d'abondance qui donne plus qu'on en attendait. [...] L'impôt direct est aveugle, obligatoire, comme la guerre dont il est l'expression ; il est, comme la guerre, sans oreilles, sans entrailles. L'impôt indirect, au contraire, laisse à chacun le droit de faire ce qui lui convient<sup>756</sup>.

Ainsi en est-il également pour l'emprunt :

Au lieu de demander des millions [à la France par l'impôt], on les lui laisse. On les laisse retomber en semences dans les sillons de nos campagnes, et on demande aux places de commerce de fournir leurs capitaux et de faire une avance au travail<sup>757</sup>.

---

<sup>753</sup> *D. p.*, t. II, p. 400.

<sup>754</sup> *Ibid.*, p. 458-459.

<sup>755</sup> *D. p.*, t. III, p. 222.

<sup>756</sup> *D. p.*, t. II, p. 28.

<sup>757</sup> *D. p.*, t. I, p. 287. Dans le même discours, on trouve également : « dans un État qu'une révolution n'a pas labouré, et où les abus fourmillent [...] on peut changer le système en une année et abattre beaucoup en quelques coups de hache. Mais, quand une révolution a traversé un pays, quand un administrateur comme Napoléon l'a manié quinze ans, quand ensuite il a été, pendant quinze autres années, exposé à la critique continue des Chambres, qui n'étaient pas écoutées toujours, mais dont le langage faisait néanmoins une vive impression, il n'y a plus de ces gros abus, de ces évidentes *sinécures* qu'on détruit en une session. » (p. 266)

Thiers a un faible pour les images de germination, images qui permettent également une amplification enthousiaste qui célèbre les bienfaits de la paix pour la prospérité :

vous ferez sortir les capitaux qui se sont enfouis; un milliard va sortir de dessous terre et vivifier toutes les branches de l'industrie; peut-être cet hiver, que vous nous peignez si sombre, sera un printemps pour la prospérité du pays. (Au centre : *Très-bien ! très-bien*<sup>758</sup> !)

Mais si l'on excepte ces quelques tentatives de création métaphorique, Thiers s'en tient à des métaphores convenues (« le fardeau des affaires », « le sanctuaire de la justice » par exemple) ou, plus souvent encore, s'abstient d'en utiliser.

### *Guizot : la métaphore dans la trame du discours*

Guizot, pour sa part, fait un usage plus fréquent de la métaphore et, surtout, plus intéressant dans la mesure où le réseau métaphorique vient à l'appui de la cohérence du discours. Sans chercher à être visibles ni spectaculaires, ses images travaillent les discours en profondeur. L'image la plus prégnante est celle de la fondation, de la construction et de son inverse, la destruction. La quasi-totalité des discours de Guizot est une double entreprise de légitimation : de la révolution de Juillet et de la politique de résistance, la deuxième étant le terme et la justification de la première. Ce qui est dit au niveau des idées est sans cesse redoublé au niveau des images. Ce que Guizot veut donner à voir, c'est l'image d'un édifice qui a été ébranlé et qu'il faut reconstruire. La monarchie représentative est l'édifice, la révolution la force de destruction qui a eu son rôle à jouer à un moment donné mais qu'il faut désormais empêcher de nuire pour pouvoir se consacrer à la reconstruction. Voilà ce que répètent inlassablement les discours, utilisant l'imaginaire pour convaincre et imposer de manière sensible l'idée de la politique de résistance :

Cette révolution [...] est si grave qu'elle a ébranlé tous les fondements de l'édifice politique, et que nous avons grand'peine à le rasseoir. [...] ce qui nous tourmente, c'est la difficulté de refaire notre gouvernement, de reconstruire le pouvoir<sup>759</sup>.

Car, dit-il encore, une révolution est « un long tremblement » imprimé à la société tout entière difficile ensuite à « rasseoir »<sup>760</sup>. La même métaphore lui permet d'attaquer le suffrage universel avec lequel « on ne fonde rien » mais avec lequel on détruit, traduisant en images l'idée selon

---

<sup>758</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>759</sup> *H. p.*, t. I, p. 358.

<sup>760</sup> *H. p.*, t. II, p. 453. Guizot dit pareillement, dans un autre discours, que le dessein fondamental du gouvernement est de vaincre l'esprit révolutionnaire et de « rasseoir sur ses véritables bases la société ébranlée » (*Ibid.*, p. 306).

laquelle cette politique convient à certains moments de l'histoire des nations, mais plus au présent :

C'est d'un gouvernement régulier, de lois constitutionnelles et durables, que nous avons besoin aujourd'hui. On ne fonde pas à coups de canon ; eh bien ! le suffrage universel, ce sont des coups de canon contre la société qui existe, ce sont de purs instruments de démolition. En vérité, il y a là une théorie aussi absurde pour le philosophe qu'impraticable pour l'homme d'État<sup>761</sup>.

Et Guizot termine ce discours du 9 août 1834 par un mouvement d'indignation contre la « politique de démolition » :

Eh bien ! les temps de démolition sont passés ; les moyens de démolition ne sont plus de saison. Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est affermir, consolider, construire définitivement la monarchie constitutionnelle que la France voulait en 1789, qu'elle a définitivement conquise en 1830. Depuis 1830 jusqu'à aujourd'hui, nous avons surmonté tous les obstacles que nous ont opposés la violence des partis. Si le temps des violences est passé, comme on le dit généralement aujourd'hui, si à sa place est venu le temps des mensonges, nous triompherons, je l'espère, des mensonges comme nous avons triomphé des violences ; et nous resterons dans cette politique libérale et modérée qui est la politique de la Charte, et cette politique ira se développant, et portera de jour en jour des fruits nouveaux. (*Marques prolongées d'approbation*<sup>762</sup>..)

La péroration glisse de la métaphore de la démolition aux termes non métaphoriques que sont les « violences » et les « mensonges », – en passant par une image intermédiaire non marquée, « surmonter tous les obstacles ». Ces « violences » et ces « mensonges », actions que Guizot attribue à ses adversaires républicains et légitimistes, s'opposent à la « politique libérale et modérée », politique qualifiée, elle, de manière théorique. Le discours se termine sur une dernière métaphore, convenue celle-ci : « et portera de jour en jour des fruits nouveaux ». Ce que montre un tel passage, c'est l'entremêlement constant du réseau métaphorique et de ce qu'on appellera par commodité les termes non métaphoriques, entremêlement qui fait qu'à certains moments du discours, on ne distingue plus les différents registres, sensibles et idéologiques, concrets et abstraits.

Car Guizot n'hésite pas à employer plusieurs réseaux métaphoriques à la fois. Par exemple, dans son discours du 24 mars 1836, pour réfuter l'idée que la France aurait besoin d'une extension nouvelle des libertés publiques, il déclare :

Elle a besoin de s'établir, de s'affermir sur le terrain qu'elle a conquis, de s'éclairer, car les lumières lui manquent ; elle a besoin de s'organiser, de retrouver les principes d'ordre et de conservation qu'elle a

---

<sup>761</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>762</sup> *Ibid.*, p. 288.

longtemps perdus et vers lesquels elle cherche à se retourner<sup>763</sup>.

Guizot juxtapose ici deux métaphores : celle de la construction et celle des lumières, elles-mêmes mises sur le même plan que les principes, le tout uni par la personnification de la France qui permet de donner au verbe pivot « s'organiser » un sens à la fois concret et abstrait.

Une même métaphore peut se prolonger et se diversifier d'un discours à l'autre. Celle de la construction devient par exemple l'image d'une construction fortifiée qui doit se défendre contre les attaques de l'ennemi. Ainsi, le 6 décembre 1834, Guizot déclare : « Nous, nous sommes dans la Charte, la Charte est notre **forteresse** » et, à la fin du même discours : « Nous sommes les **sentinelles** de l'État<sup>764</sup> ». Le 24 mars 1836, il s'en prend aux idées républicaines : « ce sont de pures **machines de guerre**, incapables de fonder un gouvernement : on ne bâtit pas des villes à **coups de canon**. (*Sensation prolongée.*) ». Or avec quoi lutter lorsqu'on a « un gouvernement **hérissé de** libertés publiques, c'est-à-dire qui entretient, qui excite, qui provoque chaque matin les partis » et non un pouvoir absolu ? Il faut des lois et « la forte harmonie des grands pouvoirs de l'État<sup>765</sup> », c'est-à-dire une majorité à la Chambre qui constitue un véritable pouvoir public, persévère dans la politique adoptée et respecte les attributions et les limites des autres pouvoirs. De l'exposé des principes politiques et constitutionnels, Guizot revient ensuite à la métaphore. La transition se fait par le mot « fixité » (« voilà ce qui a introduit dans notre gouvernement [...] un peu de fixité et un peu de dignité »), à la fois abstrait (fixité des principes) et concret (arrêt du mouvement) :

Ne vous y trompez pas, messieurs, quelles que soient leur nécessité et leur légitimité, quels que soient le bien et la gloire qu'elles procurent à une nation, les révolutions ont toujours ce grave inconvénient qu'elles **ébranlent** le pouvoir et qu'elles l'**abaissent** ; et quand le pouvoir a été ébranlé et abaissé, ce qui importe par-dessus tout à la société, à ses libertés comme à son repos, à son avenir comme à son présent, c'est de **raffermir** et de **relever** le pouvoir, de lui rendre de la **stabilité** et de la dignité, de la **tenue** et de la considération.

La métaphore de la construction se renforce d'une image spatiale : ce qui est en bas doit être relevé. Cette image spatiale appelle elle-même des considérations morales par le jeu de termes (« stabilité », « tenue ») qui fonctionnent dans les deux registres, celui de la métaphore de la construction dans l'espace et celui de la morale. La péroraison va se poursuivre avec d'autres réseaux métaphoriques : la métaphore militaire de l'armée qui résiste (« si cette majorité [...] ne se **maintenait** pas encore, si elle ne se maintenait pas intimement, énergiquement, en accueillant toutes les conquêtes, en s'ouvrant à toutes les réconciliations, mais en ne laissant jamais **enfoncer**

---

<sup>763</sup> *Ibid.*, p. 448.

<sup>764</sup> *Ibid.*, p. 314 et p. 318.

<sup>765</sup> *Ibid.*, p. 456, 457 et 458.

**ses rangs**, en ne se laissant jamais diviser<sup>766</sup> ») et celle de la « bonne voie » (« nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'être fidèles à nous-mêmes, de faire ce que nous avons fait, d'**avancer** au lieu de reculer **dans la voie** dans laquelle nous nous sommes engagés »), mêlant toujours étroitement images et « termes propres », rendant constamment visible, au fur et à mesure du déroulement de l'amplification, les idées défendues par le discours. Loin de créer une discordance, les différents réseaux métaphoriques se renforcent les uns les autres : consolider une construction, maintenir un front uni, persister à avancer dans la même direction, autant d'images concrètes à la fois du principe de la politique de résistance et de l'attitude morale qui la soutient. Rien d'étonnant alors à ce qu'on retrouve une image similaire pour traduire l'attitude du gouvernement : « et non-seulement nous avons réussi, mais nous nous sommes fortifiés, nous nous sommes enracinés dans les mêmes épreuves auxquelles d'autres gouvernements avaient succombé »<sup>767</sup>. L'enracinement est alors une autre variante de la métaphore de la fondation.

Les métaphores contribuent ainsi à l'effet de cohérence des discours : non pas spectaculaires, non pas forcément originales, mais répétitives et renouvelées à la fois, entremêlées au registre moral et politique des discours, véritable tissage d'images qui imposent irrésistiblement, parce que de manière presque invisible, leur signification à l'auditoire. En outre, les métaphores, et cela chez Guizot comme chez Thiers, ne caractérisent pas un moyen de persuasion en particulier : elles peuvent servir à éclairer dans le *docere* ou, plus rarement, à « exagérer » dans le *movere*, quand elles ne sont pas un moyen de s'insinuer dans l'esprit des auditeurs. Il s'agit le plus souvent d'utiliser des métaphores déjà connues et donc rassurantes, sans inventer un langage nouveau mais en leur redonnant sens. Ainsi, par un emploi sans gratuité, qui n'abuse pas des facilités que permettent ces images, la métaphore retrouve sa force de persuasion.

Une même volonté de style simple, sans ostentation, compréhensible par l'ensemble des députés, sans nouveauté qui pourrait effrayer, se traduit cependant en procédés très différents chez Guizot et Thiers. On se contentera ici de repérer quelques procédés chers à l'un ou à l'autre, sans prétendre faire l'inventaire de toutes les caractéristiques de leur style, dont l'analyse détaillée de tel ou tel discours a déjà permis de rendre en partie compte.

## **b. Guizot : une *elocutio* élaborée**

### *Synonymie*

Le premier procédé caractéristique de l'*elocutio* de Guizot et qui permet de le différencier de tout autre est l'usage de la synonymie ou métabole. Cette figure, selon Fontanier, consiste à

---

<sup>766</sup> *Ibid.*, p. 459.

<sup>767</sup> *Ibid.*, p. 443.

« accumuler plusieurs expressions synonymes pour peindre une même idée, une même chose avec plus de force<sup>768</sup> ». Bien sûr, le procédé est d'abord propre au discours oral : l'orateur, s'il ne veut pas tomber dans la répétition pure et simple, doit répéter la même idée sous plusieurs formes pour laisser le temps aux auditeurs de bien comprendre<sup>769</sup>. Mais Guizot en a poussé l'art très loin, surtout si l'on pense que ses discours étaient généralement improvisés. On en a déjà rencontré plusieurs exemples dans l'analyse de ses discours de 1831. On en prendra d'autres dans le discours du 5 décembre 1834.

Dans ce discours, Guizot revient sur la discussion de l'adresse qui a eu lieu au mois d'août et dans laquelle le tiers-parti a fait passer un soutien équivoque au gouvernement, se félicitant des victoires obtenues mais sans s'engager avec le ministère et « en laissant entrevoir le désir d'un autre drapeau<sup>770</sup> ». À la suite de cette adresse, en effet, le cabinet ne parvint pas à provoquer un débat de politique générale pour éclaircir la position de la Chambre et sortit affaibli du débat, car l'adresse fut ensuite présentée comme un échec grave du cabinet par ceux-là mêmes qui prétendaient ne pas avoir d'intentions hostiles. Dans le cabinet, la question éludée par les Chambres se trouva posée à propos de l'amnistie des insurgés de Lyon et de Paris, souhaitée par le maréchal Gérard mais refusée par Thiers, par Guizot et par le roi. Gérard se retira donc le 29 octobre, au fond soulagé. Pour laisser le champ libre au tiers-parti, irrité et déçu dans ses ambitions, Thiers, Guizot, Duchâtel, l'amiral Rigny et Humann démissionnèrent également. Mais dès le troisième jour de leur nomination, les nouveaux ministres du tiers-parti donnèrent leur démission<sup>771</sup>. Dix jours après sa retraite, l'ancien cabinet était rétabli. Pour mettre fin aux

---

<sup>768</sup> *Les Figures du discours, op. cit.*, p. 332. J'emploierai ici le terme de *synonymie* plutôt que celui de *métabole* dont la définition est différente d'un auteur à l'autre. Selon Littré et Lausberg, par exemple, le mot désigne « tout espèce de changement ». Bernard Dupriez propose de « distinguer le changement dans l'*axe paradigmatique* (sans répétition), synonyme d'écart stylistique, et la métabole au sens étroit, où deux états (dont le second est la transformation du premier) sont exprimés dans l'*axe syntagmatique* (successivement) ». On peut alors distinguer la métabole de la synonymie en ce que la métabole « porte non sur des mots mais sur des ensembles (tout en se servant parfois de synonymes ou d'équivalents) » (*Gradus. Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, Union générale d'éditions (10-18), 1980). Je proposerai ici par commodité de faire l'inverse et de prendre *synonymie* comme un terme générique, englobant aussi bien les synonymes proprement dits que les métaboles au sens restreint.

<sup>769</sup> Victor Hugo se moque des répétitions de Thiers, qui ne sont généralement pas des métaboles : « Parole vraie de Thiers. (Système hypothécaire).

« Je ne suis pas novateur, je ne suis pas novateur, cependant, cependant, cependant (*crescendo*) je ne veux pas défendre des traditions fâcheuses, fâcheuses. Je vous accorde l'expérience, je vous l'accorde ; je ne vous accorde pas la routine, je ne vous l'accorde pas. Savez-vous pourquoi ? » (*Choses vues*, 26 décembre 1848).

<sup>770</sup> Guizot renvoie à ses *Mémoires* (T. III, p. 265-272) pour le récit de cet épisode et des crises ministérielles qu'il a entraînées.

<sup>771</sup> On peut lire dans les *Mémoires* de Guizot : « De cette apparition fugitive du tiers-parti dans le gouvernement, il resta des amours-propres blessés, des prétentions excitées, des engagements précipités, des hommes compromis les

attaques de toutes sortes, qui tentent alors d'affaiblir le ministère, et amener la Chambre à se prononcer clairement pour ou contre la politique pratiquée, à l'ouverture de la session, en décembre 34, le ministère provoque deux grands débats : l'un, à propos d'une demande d'explications sur les dernières crises ministérielles ; l'autre sur un crédit demandé pour faire construire au Luxembourg une salle où la Chambre des pairs pût tenir ses séances dans le procès des insurgés d'avril<sup>772</sup>. Le discours que nous analysons intervient dans le premier de ces débats.

On distinguera, dans ce passage du discours du 5 décembre 1834, les répétitions simples par les italiques et les synonymies par le soulignement :

[...] *l'incertitude, le doute*, qui avaient paru au premier moment sur quelques phrases de l'adresse, cette *incertitude* a grandi ; les *commentaires se sont multipliés*, les *commentaires* extérieurs *sont venus se joindre* aux *commentaires* intérieurs, et *ils ont répandu sur le sens* de l'adresse, *sur son intention, sur ce qu'on avait voulu en faire, ils ont répandu*, dis-je, une véritable *obscurité*. Ce n'est pas nous, messieurs, qui avons fait naître cette *obscurité* ; nous avons reçu l'adresse dans le sens *naturel* et *raisonnable* à nos yeux que M. le rapporteur lui avait donné. Nous sommes, permettez-moi de le dire, et je n'en aurais pas besoin, nous sommes des hommes *sérieux* et *sincères* qui ne faisons nul cas des *réticences, des arrière-pensées, des artifices de langage*. Nous prenons les mots, comme les idées, dans leur sens *naturel* et *simple* ; nous l'avons fait au mois d'août dernier. Cependant, il est très vrai, messieurs, que déjà ce jour-là, comme vous le voyez, des *doutes* s'élevaient, et que *nous aurions pu, nous aurions dû*, peut-être, *provoquer* à l'instant même une *grande* et *vive* discussion, *demander* à la Chambre *d'éclaircir ces doutes* qui n'étaient pas venus de nous, *de déterminer le véritable sens* de l'adresse, *de dire*, en un mot, *quel en était le vrai commentaire*, ce *commentaire* sur lequel on différait déjà dans le sein de la Chambre à cette époque<sup>773</sup>.

---

uns contre les autres au-delà de leurs opinions réelles, et de la part des diverses nuances de l'opposition, un redoublement d'humeur et d'ardeur contre le ministère, suscité par le déplaisir que leur causait leur propre impuissance à former un gouvernement. » (p. 271)

<sup>772</sup> Guizot commente : « La question générale de la politique de résistance remplit le premier de ces débats ; le second eut l'amnistie et la situation du moment pour objet. Dans le premier, M. Dupin et M. Sauzet, l'un avec sa brusque adresse, l'autre avec son abondante et ingénieuse éloquence, s'appliquèrent à dissuader la Chambre de se prononcer comme nous le lui demandions ; à les entendre, elle ne devait s'engager dans aucun système de politique ; elle était le critique et le juge, non l'associé du pouvoir ; ils s'efforçaient d'émouvoir son indépendance comme d'inquiéter sa prudence. Le second débat ne fut que la répétition assez froide de tout ce qui avait déjà été dit pour ou contre l'amnistie. La Chambre ne se laissa ni séduire par les raisonnements caressants qu'on lui adressait de la tribune, ni intimider par les injures et les menaces qui l'assaillaient au dehors ; l'esprit de gouvernement et l'intelligence des conditions du gouvernement libre pénétraient dans la majorité ; elle se déclara satisfaite des explications du cabinet sur le maintien de la politique de résistance ; elle vota les fonds demandés pour la construction de la salle d'audience de la Cour des pairs. Nous sortîmes vainqueurs des deux combats que nous avions engagés. » (*ibid.*, p. 272)

<sup>773</sup> *H. p.*, t. II, p. 291- 292.



La répétition a d'abord un rôle pragmatique : elle est ce qui permet au discours de progresser par reprise de termes et non de manière linéaire, ce qui le rendrait difficile à suivre pour l'auditeur qui n'a pas le moyen de revenir en arrière pour ressaisir le fil de la période. Ces répétitions supposent des segmentations et sont souvent soulignées par des incisives (« ils ont répandu, dis-je », « Ce n'est pas nous, messieurs, qui avons fait naître cette obscurité », « Nous sommes, permettez-moi de le dire », « Cependant, il est très vrai, messieurs, que ce jour-là, comme vous le voyez »), incisives qui jouent le rôle de ponctuation. Les synonymies rompent aussi le caractère linéaire du discours : en redoublant les « postes fonctionnels<sup>774</sup> », elles donnent également à l'auditeur le temps de comprendre l'orateur. Mais elles ont également une fonction rythmique. Tout d'abord, en constituant des masses syntaxiques, elles constituent des périodes et donnent son rythme au discours : dans ce passage, Guizot compose à trois reprises des cadences majeures constituées d'un ou de plusieurs groupements binaires suivis d'un groupement ternaire. Cette « amplification » rythmique est particulièrement marquée dans la dernière phrase du passage. Enfin, l'intérêt de la synonymie est aussi sémantique. Elle permet à Guizot de poser des équivalences entre les termes et de définir des réseaux de signification orientés dans le sens de sa démonstration. Par exemple, dit-il peu après le passage cité, il a été dit « que cette discussion réveillerait des animosités, des passions qui ne demandaient pas mieux que de s'amortir [...] qu'il fallait se montrer doux et conciliants ». Si la synonymie doux/conciliants ne pose guère de problème, le couple animosités/passions est déjà beaucoup plus orienté puisqu'il réduit les passions à leur versant négatif. Un autre exemple dans le même discours donnera une idée des ressources du procédé. Guizot pose à la Chambre nouvellement élue la question de confiance :

Il s'agit de savoir, je le répète, si la Chambre est énergiquement dévouée  
à la révolution de Juillet,  
à la dynastie qu'elle a fondée,  
à la monarchie constitutionnelle,  
à la Charte,  
à l'ordre public,  
à la sécurité publique,  
à tous les intérêts nationaux,  
enfin à cette cause que nous défendons depuis quatre ans, et que nous croyons avoir fait  
trionpher jusqu'ici<sup>775</sup>.

Nul doute que ces termes soient tous équivalents pour Guizot : la révolution de Juillet, c'est la nouvelle dynastie, c'est la monarchie constitutionnelle, c'est la Charte, c'est l'ordre public. Dire

---

<sup>774</sup> Je reprends l'expression à Georges Molinié : « Une phrase linéaire ne comprend aucun redoublement des postes fonctionnels, une phrase par parallélisme présente un ou plusieurs redoublements des postes fonctionnels. » *Éléments de stylistique française*, PUF, 1991 (1<sup>re</sup> éd. 1986), p. 68.

<sup>775</sup> *Ibid.*, p. 297.

l'un, c'est dire tous les autres. C'est en tout cas ce que le discours veut faire comprendre, au-delà de la simple abondance oratoire.

Car produire l'abondance oratoire est une autre fonction de la synonymie, fonction qu'on pourrait qualifier de rhétorique. On en prendra comme exemple ce passage où Guizot justifie son opposition à l'amnistie, en réponse à Dupin, le même jour que le discours précédemment cité :

nous ne souffrirons pas qu'on nous parle de dureté,  
de cruauté, parce que nous avons une opinion différente  
depuis quatre ans.

Nous prétendons que nous avons fait nos preuves en fait de modération  
et de douceur ;

nous prétendons que lorsque des désordres pareils à ceux d'avril dernier n'ont pas eu d'autre  
conséquence que des lois que vous avez votées,

lorsqu'on n'a demandé aucune mesure extraordinaire,

lorsqu'il n'y a pas eu une condamnation à mort exécutée,

nous prétendons que nous avons le droit de parler d'amnistie,

de clémence,

de modération,

et de douceur,

que notre opinion est parfaitement libre quand nous examinons si la mesure est ou  
non opportune<sup>776</sup>.

Non seulement Guizot renverse l'accusation en substituant au couple dureté/cruauté le couple modération/douceur mais il définit cette modération par trois propositions qui occupent la même position fonctionnelle (« lorsque..., lorsqu'on..., lorsqu'il... ») et sont ainsi posées comme équivalentes : être modéré, c'est réprimer les désordres en passant par la loi, ne pas prendre de mesure extraordinaire, ne pas utiliser la peine de mort. La définition ainsi posée, Guizot développe la synonymie en quatre termes pour emporter définitivement l'adhésion : comment résister à autant de mots ?

Enfin, dans sa fonction sémantique, la synonymie peut également renforcer une antithèse, comme dans l'exemple suivant, toujours tiré du même discours :

Messieurs, la première des libertés, celle qu'un gouvernement doit assurer avant tout, c'est la liberté des hommes modérés, des hommes prudents, des hommes sages, des pères de famille. Cette liberté leur échappe au milieu des orages ; quand le désordre est au sein de la société, savez-vous qui est libre ? Ce sont les esprits ardents, les brouillons, les hommes qui veulent changer la situation ; les hommes tranquilles, modérés, les pères de famille, ne sont pas libres alors, ils perdent leur liberté au contraire ; ils

---

<sup>776</sup> *Ibid.*, p. 304.

ne sont pas propres à de tels orages ; ils en ont horreur et dégoût<sup>777</sup>.

Chaque terme de la série s'enrichit alors de l'opposition avec la série inverse : les « hommes modérés », « sages », ne s'enflamment pas pour des idées, ils ne veulent pas changer la situation, eux, tandis que les « esprits ardents » et les « brouillons » ne sont manifestement pas des « pères de famille », sinon ils réfléchiraient à deux fois avant de vouloir tout bouleverser.

Cette prédilection pour la synonymie ne peut manquer de rappeler que Guizot a commencé sa carrière dans les lettres en publiant, en 1809, un *Nouveau Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*<sup>778</sup>, qui reprenait les synonymes de l'abbé Girard (1718) et d'autres prédécesseurs (Roubaud, Beauzée) en y ajoutant les siens propres<sup>779</sup>. L'intérêt de Guizot pour la synonymie est donc ancien et il en a fait un objet d'étude avant de l'utiliser à des fins rhétoriques. Alors que l'abbé Girard concevait les synonymes comme des mots se ressemblant au moins par un élément de sens, Guizot reprend à Roubaud la notion de « sens fondamental » qui devient chez lui le « sens propre » et est à la base des recherches sur la synonymie<sup>780</sup>. Pour déterminer ce « sens propre », il faut considérer le mot sous deux points de vue : logique et grammatical. Le premier amène à analyser les idées dont le sens du mot se compose, le deuxième à rechercher son étymologie, ce que Guizot veut faire en adoptant les exigences scientifiques de la « philologie ». En ce qui concerne l'analyse logique, précise Michel Glatigny, il considère, à la suite des penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, que la signification d'un mot constitue une « idée composée », formée d'un certain nombre d'« idées simples ». Mais il précise la méthode d'analyse en recourant à la logique naturelle qui lui permet de serrer de plus près les concepts d'« idée commune » et d'« idée accessoire » déjà rencontrés chez ses prédécesseurs. Pour lui, la source de la synonymie est l'hyperonymie, qu'il nomme « idée mère », par rapport à laquelle les synonymes qui en découlent sont des « idées subordonnées ». L'exemple qu'il donne pour exposer sa méthode est celui de « désapprobation », idée mère que reproduisent avec des modifications les mots « reproche », « blâme », « censure ». Les idées exprimées par « reproche », « blâme », « censure » sont dites, elles, coordonnées. Chacun de ces termes peut

---

<sup>777</sup> *Ibid.*, p. 306.

<sup>778</sup> J'ai consulté la 4<sup>e</sup> édition, de 1848. Le dictionnaire sera encore réédité ensuite (en 1859-61, 1863, 1865) sous le titre de *Dictionnaire universel des synonymes*.

<sup>779</sup> Ce nouveau dictionnaire, montre Michel Glatigny, est probablement une réédition d'une compilation parue en 1801 sans nom d'auteur (*Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française publiés jusqu'à ce jour par Girard, Beauzée, Roubaud ...*) avec des ajouts et des suppressions de Guizot. Voir « Contribution à la préhistoire de l'analyse sémique. Le dictionnaire des synonymes de Guizot (1809) », *Bulletin du Centre d'Analyse du discours* (Lille III), 1980, n° 4, p. 181-235.

<sup>780</sup> Pour plus de précisions sur ces trois approches, voir M. Glatigny, *op. cit.*, p. 184-191.

contenir à son tour l'idée mère d'autres mots <sup>781</sup>. Guizot donne, à titre d'exemple, un article-type dans son introduction sur *peuple/nation*. À partir de deux définitions, il dégage l'« idée générique commune » (« Assemblage d'hommes vivant dans le même pays et sous les mêmes lois ») puis les idées particulières qui forment la différence entre les deux mots. Mais, comme le fait remarquer Michel Glatigny, il s'en faut de beaucoup que tous les articles signés « F. G. » soient construits sur le même patron : l'idée générique commune n'est explicitée que dans la minorité des cas et Guizot la considère souvent comme évidente.

Il serait trop long d'entrer ici dans le détail des problèmes que soulève l'application de la méthode de Guizot dans les différents articles <sup>782</sup>. Ce qui nous intéresse dans l'immédiat pour les discours est de montrer que Guizot avait, en les préparant, des séries de termes qui, dans son esprit, formaient déjà système <sup>783</sup>. Les équivalences entre les mots sont donc, chez lui, concertées et réfléchies et ne sont jamais une abondance oratoire gratuite. Quand il utilise la synonymie, c'est de façon consciente et concertée, mais avec une finalité bien différente de celle du dictionnaire. On peut en prendre un exemple dans son discours du 16 novembre 1831. Il veut montrer que la révolution de Juillet « n'a été le triomphe d'aucun projet, d'aucune faction, d'aucun intérêt particulier » mais « a été le triomphe des vues et des intérêts généraux de la France ». Il déclare :

C'est à nous surtout à élever la voix des intérêts généraux au-dessus des coteries et des factions, toutes les fois que la France des coteries et des factions travaille à dominer la France. Je dis que nous

---

<sup>781</sup> Par exemple, « reprendre », « reprocher » et « réprimander » sont synonymes par coordination entre eux et synonymes par subordination de « censurer », lui-même synonyme par subordination de désapprouver. Guizot expose sa méthode et donne ces exemples dans l'introduction de son dictionnaire.

<sup>782</sup> Une remarque de M. Glatigny sur les différenciateurs secondaires confirme l'influence de la rhétorique chez le jeune Guizot. Il écrit en effet : « Dans presque tous les articles, Guizot accumule un assez grand nombre de caractères distinctifs secondaires. Chacun semble répondre à une de ces questions que posait la rhétorique vulgarisée dans les collèges : *quis ? quid ? ubi ? quando ? cur ? quibus auxiliis ? quomodo ?* etc. » (p. 222). Plus généralement, il conclut ainsi sur la théorie générale, essentiellement fondée sur la notion d'inclusion logique, présentée par Guizot : « pour éviter, en l'appliquant, d'étendre à presque tout le vocabulaire la notion de synonymie, il sera obligé de recourir à des critères strictement empiriques. Si l'effort de systématisation échoue, la préoccupation de scientificité porte maintenant sur la langue même : les prétentions "philologiques" s'affirment avec le recours constant à l'histoire. Les contradictions n'en sont pas pour autant toutes évitées. Comment articuler la réflexion sur les rapports entre sens fondamental et acceptions ? » (p. 225)

<sup>783</sup> Il est, par exemple, l'auteur de l'article *Insurrection, Émeute, Sédition, Révolte* : si la première peut être légitime, la seconde est l'effet d'une mutinerie, la troisième est toujours coupable et la dernière peut avoir lieu contre des actes arbitraires mais est toujours répréhensible. Et à l'article *Mutation, Changement, Révolution*, on peut lire : « les révolutions, ces crises de la maladie du corps social, qui l'épurent en le gangrenant, le guérissent ou le dissolvent ».

sommes aujourd'hui dans une de ces situations<sup>784</sup>.

Ces coteries, ces factions « s'agitent », « travaillent », « se coalisent » pour attaquer la révolution de Juillet et Guizot rajoute après ce troisième verbe : « c'est le mot propre ». Puis il précise :

Je me sers du mot de coterie, du mot de faction à dessein et non pas du mot de parti. Le mot de parti est trop élevé, trop noble, trop grand pour donner une idée de la guerre qui nous est faite en ce moment<sup>785</sup>.

À deux reprises, il commente donc le vocabulaire qu'il emploie et ce dernier commentaire nous renvoie à l'article « Faction, Parti » du dictionnaire des synonymes qui précise qu'un parti « n'a rien d'odieux », alors qu'une faction « l'est toujours », et donne l'exemple suivant pour illustrer cette différence :

Un *parti* séditieux, quand il est encore faible, quand il ne partage pas tout l'État, n'est qu'une *faction*.

Même si Guizot, dans ce discours, prend soin de les distinguer, les synonymes péjoratifs, par contamination, atteignent le terme non marqué de *parti* qui peut être considéré comme générique : tout parti est *a priori* suspect car il court toujours le risque de dégénérer en faction<sup>786</sup>. Dans le discours, le jeu des synonymes n'a pas, contrairement aux apparences que voudrait produire ici Guizot, une finalité lexicographique : il ne s'agit pas de trouver le mot juste mais d'utiliser la proximité sémantique des termes pour créer des réseaux, des enchaînements de mots qui forment système, chacun non pas se différenciant mais s'enrichissant de toutes les significations des autres. Le processus est donc inverse de celui du dictionnaire qui cherche à rapprocher en distinguant puisque le discours rapproche les mots pour fusionner les significations. Ensuite, même employés seuls ou dans d'autres séries, les mots portent avec eux les significations dont ils se sont enrichis. On a un exemple de création d'une série, d'un conglomérat de significations dans le même discours peu après le passage cité plus haut. Guizot amplifie son accusation contre les factions :

ce sont les coteries, les factions, les brouillons, les esprits déréglés, les mécontentements personnels ; c'est  
une politique sans gravité,  
sans dignité,  
sans sentiment de patrie,  
une misérable rouerie surannée

---

<sup>784</sup> *H. p.*, t. I, p.341.

<sup>785</sup> *Ibid.*, p.342.

<sup>786</sup> Certes, il y a des partis honorables comme celui du juste-milieu, mais le parti par excellence, c'est le parti républicain, susceptible de tous les excès : « Messieurs, il y a un parti qui semble avoir pris à tâche de venir souiller les plus beaux sentiments, les plus beaux noms, les plus belles institutions. C'est ce parti qui, pendant plusieurs années, a décrié en France les mots de *liberté*, d'*égalité*, de *patriotisme* ... » (*H. p.*, t. II, p. 217-218)

et subalterne,  
que toutes les époques ont vue,  
et qui, à toutes les époques, n'a fait que du mal et à ceux qui se la sont permise,  
et au pays où elle s'est déployée.

On retrouve les synonymies à tous les niveaux syntaxiques de la période, mais on ne regardera précisément que la première série qui ajoute aux deux véritables synonymes, coteries et factions, d'autres mots et expressions qui sont avec eux dans une relation métonymique mais qui fonctionnent comme des équivalents : dire les brouillons et les factions, pour Guizot, c'est désigner un même référent et pour les auditeurs de ses discours, il suffira désormais d'employer soit un terme, soit l'autre pour convoquer tous les sèmes de la série (esprit d'exclusion, désordre, passions haineuses notamment). On pense aussi aux « esprits ardents » et aux hommes qui « veulent changer la situation » déjà rencontrés plus haut, accolés au mot « brouillons », qui ajoutent leurs significations à la nouvelle série. Le discours de Guizot crée donc un nouveau dictionnaire de synonymes, dont la finalité est rhétorique et qui atteint son but en agglomérant, non en distinguant. On retrouve ainsi un des traits caractéristiques que Marc Angenot a distingué dans le pamphlet : la pratique de l'amalgame qui est, précisément, « le mouvement contraire de la dissociation notionnelle ». « Des phénomènes distincts, écrit-il, parfois tenus pour étrangers les uns aux autres, sont intégrés dans une catégorie unique — pour parler vulgairement, ils sont mis dans le même sac ». C'est la « règle de l'ennemi unique » : il faut « que l'ennemi n'ait *qu'une seule tête* pour être abattu<sup>787</sup> ». Pour Guizot, les factions ont beau être plusieurs, elles ne sont que l'expression multiforme d'un mal unique qu'il faut combattre.

### *Antithèses*

Qui dit mal à combattre dit également deux forces en présence, forces que le discours révèle et dont il met en scène l'affrontement. C'est pourquoi l'antithèse est une autre figure essentielle de l'*elocutio* de Guizot, qui se combine à la synonymie comme nous venons de le voir plus haut. Certes, l'antithèse caractérise d'abord tout discours polémique, ceux que Marc Angenot appelle les « discours agoniques ». Mais elle n'est pas chez Guizot, comme elle peut l'être chez Thiers, par exemple, une simple arme tactique. Elle correspond en outre à sa vision profonde de la société comme traversée par la lutte du bien et du mal. Or, à une époque où on cherche l'apaisement des conflits idéologiques, où le parti du mouvement tente de faire le lien entre les aspirations démocratiques d'une grande partie de la société et la nécessité de consolider les institutions, Guizot fait figure d'exception dans sa volonté de trancher, de séparer sans compromission possible. D'où le recours à la « pensée antithétique » comme arme de combat afin d'empêcher toute conciliation entre la Chambre et les partis restés à l'extérieur. Ce que dit Marc Angenot du pamphlet peut alors s'appliquer à un certain nombre de discours de Guizot :

---

<sup>787</sup> *La Parole pamphlétaire, op. cit.*, p. 126.

Plutôt que d'être un outil cognitif, la pensée antithétique, si fréquente dans le pamphlet, y apparaît comme paresse dialectique : elle permet l'économie d'une démonstration. Le discours reçoit de l'opinion des termes-valeurs fortement marqués et s'en sert pour diviser mécaniquement le monde selon deux pôles que tout oppose. Le pamphlet est un genre manichéen : il y a dans le monde une imposture travestie en authenticité, le scandale est dans la confusion des valeurs. Le pamphlet procède alors à une vaste opération de disjonction : pas d'oppositions graduelles, de nuances, d'ambivalences : la vérité, une, s'oppose à la dégradation qui en est le contraire absolu, le *mundus inversus*<sup>788</sup>.

Ces opérations de disjonction caractérisent avant tout les discours qu'on peut appeler les discours de combat : même si tout discours défend une position, ceux qui se prêtent le plus à l'antithèse sont les discours qui désignent un ennemi et qui utilisent cette « mise à l'index » pour recomposer les valeurs et pousser les députés à choisir leur camp, sans possibilité de position intermédiaire. Rien d'étonnant donc à ce que la pensée antithétique soit à l'œuvre dans une grande partie des discours des années 1830-1831 puisque c'est alors que se constitue le parti de la résistance. Ensuite, Guizot recourt moins à l'antithèse mais elle resurgit chaque fois qu'il faut défendre la politique de résistance contre ceux qui l'attaquent.

Outre l'exemple déjà cité plus haut, opposant les « hommes sages » aux « factions », et qui opère cette « disjonction » dont parle Marc Angenot, on peut citer un passage du discours du 7 mars 1832 qui utilise l'antithèse dans le domaine de la politique extérieure cette fois, domaine marqué, depuis les premiers débats, par l'opposition système de la paix/système de la guerre. L'insurrection de la Romagne est l'occasion pour Guizot de s'élever contre « un parti, une faction qui a besoin d'une guerre générale, qui n'a d'espérance, de chance, que dans une collision universelle » et auquel il oppose une politique de négociation :

Et remarquez, messieurs,	
les révolutions,	Des expéditions partielles,
l'insurrection,	des mesures comminatoires,
la conquête,	des négociations,
voilà la politique révolutionnaire, celle dans	voilà la politique régulière, la politique de la
laquelle on voulait nous entraîner.	civilisation
	( <i>Marques nombreuses d'approbation</i> <sup>789</sup> .)

Alors que Thiers, sur le même sujet<sup>790</sup>, en reste à l'opposition entre un système dangereux et voué à l'échec, faute d'une bonne évaluation des forces en présence, et un système pacifique et sûr car prévoyant, Guizot insère l'antithèse dans une vision beaucoup plus large qui est celle de l'histoire : la politique de ses adversaires se retrouve marquée comme un système dépassé, condamnée par le mouvement de la civilisation. À l'antithèse de ses adversaires (guerre pour la

---

<sup>788</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>789</sup> *H. p.*, t. I, p. 407.

<sup>790</sup> Discours du 6 mars 1832, *D. p.*, t. I, p. 421-450.

liberté/paix déshonorante), il substitue une autre antithèse : politique révolutionnaire/politique de la civilisation. Il y revient dans la péroration :

Je demande à la Chambre la permission de le lui répéter, parce que c'est, à mon avis, le seul fait important de notre situation ; nous commençons à sortir de la question révolutionnaire ; nous commençons à entrer dans ces questions de politique pratique où il y a de la liberté, de la diversité, et qui ne sont point des questions de vie et de mort dont on ne peut attendre sans crainte la solution<sup>791</sup>.

Il ne reste plus ensuite qu'à demander à la Chambre de choisir son camp, c'est-à-dire de « donner force et confiance » au ministère qui a choisi « la seule voie de salut ».

On donnera un dernier exemple de la pensée antithétique de Guizot et des figures qui lui sont liées, exemple emprunté à un discours plus tardif, donc hors du *corpus* primitivement fixé, mais discours important puisqu'il s'agit du discours du 3 mai 1837 où Guizot revient, pour la justifier et la défendre, sur la politique menée depuis 1832, alors qu'il a quitté le cabinet Molé. On y distingue deux types d'antithèses. Le premier type est l'opposition manichéenne entre les forces du bien et du mal auxquelles la société est soumise :

[Les institutions] organisent régulièrement la lutte du bien et du mal, du vrai et du faux, des bonnes et des mauvaises passions, des intérêts légitimes et des intérêts illégitimes ; elles organisent cette lutte dans la confiance que le bien prévaudra sur le mal, les bons sentiments sur les mauvais, les intérêts légitimes sur les intérêts illégitimes. Je partage cette confiance ; elle est honorable pour la dignité de l'homme, elle est la gloire et la force de notre temps et de nos institutions ; mais en acceptant le fait dans sa beauté, il ne faut pas méconnaître le péril qui s'y mêle ; or, vous ne pouvez vous dissimuler qu'il y a là des facilités données au mal, des provocations sans cesse adressées aux mauvaises passions, aux prétentions illégitimes ; vous ne pouvez vous dissimuler que, dans cette lutte sans cesse ouverte, le mal est tous les jours appelé à se produire contre le bien, que les mauvaises passions et les intérêts illégitimes s'entendent dire chaque jour des choses dont ils ne se doutaient pas, dont ils n'avaient jamais entendu parler, en sorte que vous avez dans vos institutions une provocation continuelle, incessante à l'esprit révolutionnaire, au développement de ses passions, de ses intérêts et de ses prétentions<sup>792</sup>.

En réalité, cette figure n'est pas à proprement parler une antithèse puisqu'elle ne s'insère pas dans une forme dialogique. Il s'agit plutôt d'une *énantiose*, opposition essentielle, et non du processus qui consiste à écarter une idée pour lui substituer celle qu'on veut défendre<sup>793</sup>. Or, c'est d'abord l'*énantiose*, qui suppose une vision manichéenne du monde, qui caractérise la pensée antithétique de Guizot. Car elle informe ensuite toutes les antithèses du discours, comme dans le discours du 3 mai 1837. C'est parce que les forces du mal sont à l'œuvre en profondeur qu'un

---

<sup>791</sup> *H. p.*, t. I, p. 409.

<sup>792</sup> *H. p.*, t. III, p. 80-81.

<sup>793</sup> Pour ces distinctions, voir *Gradus. Les procédés littéraires*, *op. cit.*



deuxième type d'antithèse (l'antithèse proprement dite) se superpose à la première pour dénoncer les fausses apparences et leur substituer ce que l'orateur dit être la réalité :

Eh bien, en présence de pareils faits, dans un état pareil de notre société, comment ne verriez-vous pas que l'esprit révolutionnaire n'est pas chez nous un hôte accidentel, passager, qui s'en ira demain, auquel vous avez quelques batailles à livrer, mais avec lequel vous en aurez bientôt fini ? Non, messieurs, c'est un mal prolongé et très-lent, jusqu'à un certain point permanent, contre lequel la nécessité de votre gouvernement est de lutter toujours.

D'où une dernière antithèse entre ce que ne doit pas faire et ce que doit faire le gouvernement :

Le gouvernement dans l'état actuel de la société, n'a pas la permission de se reposer, de s'endormir à côté du gouvernail ; il est engagé contre l'esprit révolutionnaire ; sous diverses formes et à des degrés. très-inégaux, il est engagé dans une lutte constante et à laquelle il ne doit pas songer à se soustraire

L'antithèse qui suit renverse l'accusation de l'adversaire :

Je sais le reproche qu'on nous a adressé, à moi et à mes amis [...] : Les voilà toujours, ces hommes de lutte, de combat, qui ne cherchent que la guerre, qui ne sont propres qu'à la guerre, qui ne veulent pas de la conciliation, qui ne souffrent pas qu'on se repose jamais. [...]

Messieurs, je commence par nier, par nier absolument en fait ces reproches de violence, de dureté, d'emportement, si souvent adressés à la politique et à la conduite du gouvernement depuis six ans. J'affirme qu'à aucune époque, en aucun pays, au milieu de telles épreuves, de telles difficultés, jamais gouvernement ne s'est conduit avec tant de patience et de modération.<sup>794</sup>

Mais ce renversement est à comprendre sur fond de lutte entre le bien et le mal : « Je dis que les actes du gouvernement, depuis six ans, au milieu de tant de périls et de difficultés, ont été aussi modérés, aussi patients qu'il était possible pour suffire aux dangers ». Les moyens employés ne peuvent être jugés qu'au regard des dangers. Ils sont même presque en deçà de ce qui serait nécessaire pour lutter contre « le mal révolutionnaire » et assurer le « salut » du pays : le vocabulaire employé nous montre bien qu'il y a, derrière la polémique, une opposition essentielle qui, pour Guizot, traverse la société.

### *Hypostases*

Un dernier trait stylistique permet de caractériser l'*elocutio* de Guizot : le recours aux *hypostases*. Je reprends le mot et la définition à Lucien Jaume qui l'emploie à propos de la critique qu'en fait Benjamin Constant :

Affirmer que la conscience individuelle est la source légitime du jugement en politique impliquait,

---

<sup>794</sup> H. p., t. III, p. 81.

aux yeux de Benjamin Constant, de lever un obstacle qui tenait une place considérable dans la vision politique française, l'abus d'entités collectives abstraites (« holistes », dirait-on aujourd'hui) telles que « le Peuple », « la Société », « la Volonté générale ». Ces entités – que nous appellerons désormais *hypostases* – permettent à un leader de se les approprier, dans et par le discours politique, de confondre sa volonté avec celle de la collectivité et de passer outre aux droits des individus ou des minorités<sup>795</sup>.

Pendant la Révolution, les groupes dirigeants avaient fait « un usage continu et intempérant de ces entités », notamment pour construire la doctrine révolutionnaire de la représentation à partir de la construction de cet « être fictif » qu'est la nation. Pour préserver les droits de l'individu et de la minorité, Constant est donc amené à critiquer l'hypostase oppressive de la majorité et celle de l'intérêt général. Notre objectif ici n'est pas, cependant, d'aborder la signification idéologique des hypostases mais de montrer comment, chez Guizot qui les utilise beaucoup, elles sont aussi une « figure d'expression par fiction », pour reprendre le nom que Fontanier donne à la personnification et à l'allégorie<sup>796</sup>. Il faudrait en effet rajouter la catégorie de l'hypostase dans ces figures car si l'hypostase peut devenir personnification, – et même donner lieu à une prosopopée –, le glissement de l'une à l'autre n'a rien de systématique. Guizot emploie plusieurs hypostases de manière préférentielle : « la France », « le pays », « la société », « l'Europe ». « La révolution de Juillet » et « la Restauration » peuvent être aussi employées comme hypostases. En revanche, « le peuple » et « la nation » ne le sont jamais : on les trouvera dans des expressions très générales comme « le progrès des peuples », « un grand peuple », « un peuple libre » ou « les nations libres », « l'histoire des nations », non pour désigner l'entité collective abstraite au nom de laquelle l'orateur peut prétendre parler. À la « nation », Guizot oppose en effet le « pays » :

vous venez nous dire qu'il s'élève une clameur générale contre ce système !

Permettez-moi de vous demander où est cette clameur ? Quelle est donc **votre nation** ? Qui consultez-vous, qui interrogez-vous ? (*Très-bien ! très-bien !*)

Nous, nous sommes dans la Charte, la Charte est notre forteresse, c'est de la Charte que nous interrogeons le pays, selon les voies constitutionnelles, et **le pays nous répond**, et nous croyons à ses réponses, et nous ne nous méfions pas des réponses du pays et c'est uniquement en vertu de ces réponses que nous venons ici soutenir ses véritables intérêts et maintenir notre politique<sup>797</sup>.

L'hypostase est donc une fiction qui permet de réduire le pluriel à l'unité et de faire de l'entité ainsi constituée un acteur unique du discours. L'orateur peut se faire alors l'interprète de « l'intérêt du pays », du « juste instinct du pays » ou encore du « bon sens du pays ». Il pourra dire : « Le pays a peur de retomber dans l'abîme<sup>798</sup> ». Certes, Guizot a donné une définition de ce

---

<sup>795</sup> *L'Individu effacé, op. cit.*, p. 72.

<sup>796</sup> De manière significative, Lucien Jaume, dont la perspective n'est pas du tout rhétorique, intitule la section qu'il consacre à la critique des hypostases par Constant : « De l'usage des fictions : critique des hypostases ».

<sup>797</sup> *H. p.*, t. II, p. 314.

<sup>798</sup> *Ibid.*, p. 330.

« pays » : c'est « le pays selon la Charte et les lois », « la portion du pays investie par nos institutions du droit de parler en son nom » c'est-à-dire le « pays légal ». Mais une fois posé que « le pays réel tout entier, la masse immense des cultivateurs, des pères de famille, des hommes honnêtes et laborieux est en parfaite harmonie avec le pays légal et officiel, comme on dit, qui représente la France<sup>799</sup> », plus rien n'empêche la fiction de représenter de manière unanimiste l'ensemble peuple français : « Eh bien, nous, représentants des intérêts nationaux, nous, chargés de parler au nom du peuple, nous devons opposer **la déclaration du pays** à ces subtilités par lesquelles on essaye d'égarer les honnêtes gens<sup>800</sup> ». Ce qui caractérise l'hypostase, c'est que l'entité est toujours en position d'actant, ce qui, bien sûr, va permettre le passage à la personnification<sup>801</sup>.

Le procédé est le même pour « la société » dont Guizot se fait l'interprète dans son discours du 5 décembre 1834 :

[...] il faut que la société, si longtemps fatiguée, se repose un peu de ses fatigues au sein de ses droits politiques, et dans la situation politique que nous lui avons faite depuis quatre ans. Elle en a besoin, messieurs, c'est seulement en s'y reposant qu'elle apprendra à en jouir, qu'elle deviendra capable d'acquérir des droits nouveaux. Occupons-nous, messieurs, de préparer les éléments de cette capacité; occupons-nous du progrès intellectuel et du progrès industriel, du progrès des lumières et du progrès des richesses. Voilà les deux points sur lesquels j'appelle aujourd'hui toute votre attention : répandez les lumières dans toutes les classes de la société ; augmentez le bien-être général ; c'est là surtout ce dont aujourd'hui la société a besoin<sup>802</sup>.

Pour justifier la loi sur les associations, c'est encore l'hypostase de « la société » qu'il utilise :

[...] oui, la société française est jeune et forte. Elle a su se défendre, et avec grand succès, dans plus d'une occasion difficile ; mais elle a besoin de disposer librement de toutes ses forces ; et le résultat des associations est de les lui enlever, d'inspirer crainte et dégoût à cette masse de citoyens paisibles dont le gouvernement a besoin pour lutter avec efficacité contre les périls généraux de la situation<sup>803</sup>.

---

<sup>799</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>800</sup> *H. p.*, t. I, p. 348.

<sup>801</sup> Par exemple, lorsque Guizot veut montrer que chaque fois que le parti républicain a pris le pouvoir, il a mis en péril les institutions et la liberté, il dit, dans l'amplification déjà citée, « qu'au bout de très-peu de temps le pays tout entier s'est indigné, alarmé, soulevé, et que la liberté a péri dans les embrassements de ses honteux amants » (*H. p.*, t. II, p. 218).

<sup>802</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>803</sup> *Ibid.*, p. 227.

Les associations ne font donc pas partie de « la société » : elles rompent l'unité de cette entité fictive que tente de mettre en place le discours, fiction difficilement tenable, cependant, au point que le singulier finit par redevenir pluriel avec les « citoyens paisibles ».

C'est pourquoi plus encore que « le pays » et « la société », c'est « la France » qui porte la fiction de l'unité :

[...] la révolution de Juillet n'a été ni une révolte, ni une insurrection, ni une fantaisie arbitraire et violente de la nation française ; le parjure est allé la chercher ; la France s'est trouvée placée dans cette alternative douloureuse ou d'accepter la ruine de ses institutions, c'est-à-dire son propre déshonneur (un pays qui accepte la ruine de ses institutions est un pays déshonoré), ou d'accepter une révolution<sup>804</sup>.

Le discours crée l'entité « France », entité qui devient à la fois sujet et acteur de l'histoire, doté d'une volonté propre : « Ce que nous voulons aujourd'hui, dit Guizot à la fin de ce même discours du 9 août 1834, c'est affermir, consolider, construire définitivement la monarchie constitutionnelle que la France voulait en 1789, qu'elle a définitivement conquise en 1830<sup>805</sup> ». Dans la péroraison du discours du 30 mars 1831, l'hypostase devenait personnification :

Messieurs, la France n'en est point aujourd'hui à recevoir la paix de l'Europe. La paix ! c'est la France qui la donne. (*Sensation.* ) La France porte la paix ou la guerre dans les pans de sa robe; c'est à l'Europe à la mériter de la France par sa sincérité, par la loyauté de sa conduite. La France sait ce qu'elle tient dans sa main ; elle sait qu'elle fera la guerre si la guerre lui convient, si l'Europe ne mérite pas la paix. J'ai la ferme confiance que l'Europe comprendra qu'elle a besoin que la France lui donne la paix, et qu'elle fera, pour la France, ce qui peut seul décider la France à la lui donner. (*Mouvement prolongé d'une vive adhésion*<sup>806</sup>.)

Et le 21 décembre 1831, Guizot donnait la parole à la France :

---

<sup>804</sup> *Ibid.*, p.277.

<sup>805</sup> *Ibid.*, p. 288. Dans le discours du 4 mai 1837, l'hypostase de la France se superpose à celle de la démocratie, que nous avons déjà rencontré pour désigner le nouveau pouvoir de la bourgeoisie dans le discours sur l'hérédité de la pairie : « la France nouvelle, la démocratie nouvelle [...] ne doute point de sa destinée et de ses droits ; elle n'est jalouse de personne ; elle ne conteste à personne sa part dans l'organisation sociale, bien sûre qu'on ne viendra pas lui disputer la sienne. » (*H. p.*, t. III, p. 75)

<sup>806</sup> *H. p.*, t. I, p.254. Dans le discours du 21 décembre 1831, Guizot utilise la personnification pour réfuter ceux qui accusent le parti de l'ordre de vouloir effrayer la France : « Je ne suppose pas qu'on veuille la traiter comme un vieillard imbécile qu'il dépend de tout le monde d'effrayer ». Puis il poursuit en justifiant la peur de la France : « elle a peur d'un système qu'elle regarde, je ne veux pas me servir de qualifications trop dures, qu'elle regarde comme l'héritier, comme le représentant, comme le débris du système révolutionnaire sous lequel elle a gémi si longtemps. La France a peur de tout ce qui lui rappelle les maux qu'elle a soufferts, de ce qui ressemble aux principes, aux habitudes, au langage révolutionnaire. » (*Ibid.*, p. 359)

Que disait la France, je vous le demande, quand elle prévoyait une révolution possible, quand elle pressentait le renversement de la maison de Bourbon ? Elle disait qu'il serait bien désirable que cette révolution se fit tranquillement, régulièrement, qu'elle fût faite par les pouvoirs établis, qu'elle durât quinze jours au plus, qu'au bout de quinze jours tout fût rentré dans l'ordre.

C'était là le sentiment unanime, c'était le vœu exprimé dans les conversations les plus intimes. Eh bien, nous avons devant nous ce vœu de la France entière ; nous avons été fidèles à ce sentiment<sup>807</sup> ;

La prosopopée permet de faire entendre la voix unanime de la France. La révolution de Juillet étant le résultat de ce vœu unanime, elle devient elle-même une hypostase dont Guizot fait le sujet singulier d'un certain nombre d'actions. Par exemple, le 16 novembre 1831, il répond ainsi à Berryer :

On vous a parlé des prétendants à la couronne et des espérances des partis ; ce ne sont pas là, messieurs, pour la révolution de Juillet, des faits inattendus, des faits d'exception contre lesquels elle soit obligée de prendre des mesures de précaution. Elle a prévu ces faits, elle les a connus d'avance. [...] Elle a connu, au moment où elle s'accomplissait, quelles destinées lui étaient réservées, et c'est par la légalité qu'elle a promis de vaincre et les prétendants à la couronne, et les partis<sup>808</sup>.

Dans le même discours, Guizot dira que « la révolution de Juillet » a prononcé le « divorce » entre « la France » et les dynasties qui l'avaient régie pendant trente ans et il terminera en s'adressant directement à elle : « Nous lui disons ce que les premiers pères de l'Église chrétienne disaient à l'Église qu'ils établissaient : *Esto perpetua*<sup>809</sup>. »

Face à « la révolution de Juillet », Guizot dresse une autre hypostase : celle de l'Europe, qui, par la grâce du discours, parle d'une seule voix elle aussi. Sans aller jusqu'à la personnification, Guizot met ainsi face à face, dans son discours du 20 septembre 1831, l'Europe et la révolution de Juillet :

Vous vous rappelez tous de quelle manière la révolution de Juillet, à laquelle nous avons tous eu part, fut reçue en Europe. L'Europe la trouva naturelle, inévitable, je dirai presque légitime. La conduite du gouvernement déchu parut si insensée, si énorme que l'Europe prévoyait la révolution et n'en fut pas étonnée. [...] Cependant on eut peur, on s'en méfia ; [...] L'Europe n'est pas de ceux qui n'ont rien oublié ni rien appris depuis quarante ans<sup>810</sup>.

L'*elocutio* traduit ainsi la vision de l'histoire de Guizot, vision où les acteurs individuels ont été remplacés par des entités collectives. Mais ce qui peut avoir une puissance explicative pour rendre compte de l'histoire est d'un emploi beaucoup plus dangereux dans le discours politique

---

<sup>807</sup> *Ibid.*, p. 357.

<sup>808</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>809</sup> *Ibid.*, p. 348.

<sup>810</sup> *Ibid.*, p. 277.

puisque les hypostases dissimulent la diversité des intérêts et des forces en présence derrière un singulier fictif qui, pour avoir une certaine efficacité rhétorique, ne risque pas moins d'empêcher tout véritable débat politique.

Synonymie, antithèses, hypostases : ces trois procédés caractéristiques de l'*elocutio* de Guizot ne peuvent prétendre faire le tour de son art mais elles permettent d'en faire ressortir les principales caractéristiques. Cormenin, qui n'est pourtant pas tendre, reconnaît sa supériorité dans ce domaine :

Son éloction, sans être habituellement vive ni colorée, est toujours pure et châtiée. Il est peut-être le seul de nos improvisateurs dont les discours littéralement reproduits par la sténographie soient supportables à la lecture. C'est qu'il est le plus grammairien et le plus lettré d'entre eux<sup>811</sup>.

Avec Thiers, c'est un tout autre tableau de l'*elocutio* qui s'offre à nous et sans doute ses discours supportent-ils beaucoup moins que ceux de Guizot une analyse stylistique tant leur qualité est indissociable de l'*actio*. Il est, dit Cormenin, « de tous les orateurs celui dont la réfutation est la plus facile quand on le lit, la plus difficile quand on l'écoute ».

---

<sup>811</sup> *Livre des orateurs, op. cit.*, t. II, p. 163.

### c. Thiers ou la recherche du naturel

Victor Hugo a dit à plusieurs reprises<sup>812</sup> le peu d'estime qu'il avait pour le style de Thiers qu'il caractérisait ainsi : « de l'entrain, du parlage, de l'impertinence, des expédients, de l'abondance, qualités qui prennent les gens médiocres ; [...] dans le style, beaucoup de vulgarité naturelle, que le gros des lecteurs érige en clarté<sup>813</sup> ». Le jugement de Cormenin est tout autre :

Quel naturel, quelle souplesse quelle verve d'imitation ! quelles inflexions de ton inattendues ! quelle transparence, quelle lumière dans ce style ! quelle grâce de négligé dans cette parole ! Vous me trompez, comédien ! Et vous voulez me tromper. Vous jouez admirablement votre rôle, mais ce n'est qu'un rôle ; je sais tout cela, et cependant, je me laisse ravir à votre séduction ; je cède, tant que vous parlez je suis sous le charme, et je préfère presque mieux entendre l'erreur dans votre bouche que la vérité dans la bouche d'un autre<sup>814</sup>.

Car Cormenin a mieux compris en quoi le fait de parler « comme vous et moi » pouvait être, à la tribune, une véritable supériorité :

Il ne parle pas comme les autres orateurs, parce qu'il parle comme tout le monde. Les autres orateurs se préparent plus ou moins, mais lui improvise. Les autres orateurs pérorent, mais lui cause, et le moyen d'être en garde contre un homme qui cause comme vous et comme moi, mieux que vous, que moi,

---

<sup>812</sup> Nous avons déjà cité cette comparaison qu'il faisait entre Thiers et Lamartine : « M. Thiers a très bien parlé lui aussi sur l'Italie. J'ai fait cette remarque que, lu dans *Le Moniteur*, le discours de M. de Lamartine est beaucoup plus beau que dans les journaux, tandis que celui de M. Thiers est beaucoup mieux dans les journaux que dans *Le Moniteur*. Cela tient à ce que l'un et l'autre ont réécrit leur discours dans *Le Moniteur* » (*Choses vues, 1830-1848, op. cit.*, p. 586). Ou encore : « M. Thiers écrit l'histoire de Napoléon. O monsieur Scribe, traduisez Homère ! » (*Ibid.*, p. 599)

<sup>813</sup> *Choses vues, ibid.*, p. 773. Ce passage est extrait d'un portrait de Thiers écrit par V. Hugo en 1848, portrait savoureux où on peut lire notamment : « M. Thiers, M. Scribe, M. Horace Vernet, c'est le même homme sous les trois espèces différentes de l'homme politique, de l'auteur dramatique et de l'artiste » (voir ce portrait en annexe). Dans les *Carnets, albums, journaux* de Victor Hugo (*Œuvres complètes* sous la direction de Jean Massin, Le Club Français du livre, 1967, t. VII, vol. 2), on peut lire deux autres notations assassines sur le style de l'écrivain Thiers : « M. Thiers, dans son histoire de l'empereur écrite en style de journal, a mis cette phrase : "Bonaparte ne portait pas encore à cette époque cette *enveloppe* grise qui l'a rendu si célèbre." On disait devant M. Royer-Collard : "– Pourquoi a-t-il mis *enveloppe* et n'a-t-il pas dit tout bonnement cette *redingote* ? – C'est de l'élégance, a répondu M. Royer-Collard ; il a dit *enveloppe* au lieu de *redingote* absolument comme un portier appelle sa femme *mon épouse*." » (1845, p. 959).

« M. Thiers, dans son histoire du premier Empire, si mal écrite, raconte que l'empereur voulut visiter, à Potsdam, le tombeau du grand Frédéric, et il ajoute : "– On introduisit l'empereur dans un caveau *simple jusqu'à la négligence*", disant d'un caveau ce qu'il faudrait dire de son style. » (1847, p. 1013)

<sup>814</sup> *Livre des orateurs, op. cit.*, t. II, p. 142.

que personne ! Les autres orateurs laissent passer dans la coulisse quelque petit bout de cothurne, et, par le reflet de la glace, on voit s'agiter les plumes de leur cimier. Ils sont lacés, habillés, et la pointe du pied en avant. Ils n'attendent que le lever du rideau pour faire leur entrée. Au contraire, vous saisissez Thiers au débotté, et vous lui dites : Allons, dépêchez-vous, la salle se garnit et le public s'impatiente et vous attend ; prenez votre masque et jouez ce que vous voudrez, un ministre, un général d'armée, un artiste, un puritain, mais jouez ! Thiers ne se donnera pas le temps de s'essuyer le front et de boire un verre d'eau sucrée. Il ne se rhabille même pas, il entre en scène, il salue, il se pose, il mime devant les spectateurs, il improvise les caractères, il file le dialogue, il dénoue les imbroglios et il apprend son rôle en le jouant ; il en joue quelquefois deux, tourne les talons, jette son masque, en reprend un autre et, toujours le même, il est toujours divers, toujours en situation, toujours comédien accompli<sup>815</sup>.

On peut remarquer, tout au long du portrait de Thiers que dresse Cormenin, que les éléments de caractérisation de son éloquence font sans cesse appel à l'*actio* :

Si Thiers parlait moins vite, il serait moins écouté. Mais il précipite sa phrase avec tant de volubilité que l'intelligence de la Chambre ne peut ni le précéder ni même le suivre.

Ou encore :

Ce n'est pas, si vous voulez, de l'oraison, c'est de la causerie, mais de la causerie vive, brillante, légère, volubile, animée, semée de traits historiques, d'anecdotes et de réflexions fines, et tout cela est dit, coupé, brisé, lié, délié, recousu avec une dextérité de langage incomparable. La pensée naît si vite dans cette tête-là, si vite, qu'on dirait qu'elle est enfantée avant d'avoir été conçue. Les vastes poumons d'un géant ne suffiraient pas à l'expectoration des paroles de ce nain spirituel. La nature, toujours attentive et compatissante dans ses compensations, semble avoir voulu concentrer chez lui toute la puissance de la virilité dans les organes de son larynx.

Son verbe vole comme l'aile de l'oiseau-mouche, et vous perce si rapidement qu'on se sent blessé sans savoir d'où le trait part.

Faute de pouvoir entendre Thiers, on se contentera de relever quelques uns des procédés qui lui permettent de jouer le naturel et de charmer ainsi son auditoire en lui donnant l'impression de converser avec lui.

Son *elocutio* se caractérise justement par l'absence d'élaboration du style. En ce qui concerne la syntaxe, on ne trouvera pas de périodes chez Thiers mais des propositions courtes, souvent segmentées, et une utilisation systématique de la parataxe, ce qui lui permet cette rapidité que souligne Cormenin :

Vous le voyez, messieurs, le système pacifique a existé ; nous avons voulu le maintenir ; mais inévitablement la domination d'Abd-el-Kader a rencontré la domination française, elles se sont heurtées, il

---

<sup>815</sup> *Ibid.*, p. 144.



y a eu lutte.<sup>816</sup>

Plus caractéristique encore, le recours à toutes les figures que l'on pourrait appeler « dialogiques » : interrogation, apostrophe, subjection, occupation, communication<sup>817</sup>. L'*interrogation* et l'*apostrophe* sont des moyens simples d'impliquer le « vous » dans le discours :

Comment voulez-vous maintenir 15, 20 ou 25,000 hommes uniquement sur le littoral pour y combattre tous les jours ? Car, si vous croyez qu'en vous en tenant au littoral vous n'aurez pas à combattre, vous vous trompez<sup>818</sup>.

Vous abandonneriez donc les côtes de l'Afrique pour qu'elles passassent aux mains de vos rivaux ou des pirates<sup>819</sup> !

La *subjection* ajoute à la question une réponse :

Quel peut donc être le système à adopter ? Le voici. (*Mouvement d'attention.*) Ce n'est pas celui de conquérir, ce n'est pas celui d'exterminer, de détruire [...] mais c'est celui de faire ce qu'ont fait tous les peuples qui se sont transportés dans des pays nouveaux<sup>820</sup>.

Pour cela, que faut-il faire ? Il faut s'établir en Afrique, faire respecter votre drapeau, et alors vous aurez ôté à vos ennemis l'espoir de vous en éloigner<sup>821</sup>.

L'*occupation* consiste à prévenir une objection :

Maintenant, me dira-t-on, il y a sans doute bien des raisons d'occuper la côte de l'Afrique<sup>822</sup> ;

Si vous ne voulez occuper que la côte, dites-le franchement ; alors il est inutile d'occuper plusieurs points. Il faut chercher sur le littoral un lieu dont on puisse faire un Gibraltar. Je comprends cela ; vous établissez un poste, vous fondez un établissement militaire en face de Toulon. Cela, même tout seul, ne serait pas à dédaigner.

Mais, remarquez-le bien, messieurs, c'est l'abandon, à l'exception du point que vous iriez occuper. Cela est grave<sup>823</sup>.

---

<sup>816</sup> Discours du 9 juin 1836 sur le budget de l'Algérie, *D. p.*, t. III, p. 524. Sauf indication contraire, les exemples sur l'*elocutio* seront empruntés à ce discours.

<sup>817</sup> J'utilise ici la terminologie de Fontanier.

<sup>818</sup> *Ibid.*, p. 521.

<sup>819</sup> *Ibid.*, p. 509.

<sup>820</sup> *Ibid.*, p. 523.

<sup>821</sup> *Ibid.*, p. 526.

<sup>822</sup> *Ibid.*, p. 517.

<sup>823</sup> *Ibid.*, p. 520.

Par la *communication* enfin, l'orateur feint de consulter son auditoire :

Voyez ce qui se passe : nous étions en paix avec Abd-el-Kader, nous étions autour d'Oran, nous avions pour alliées deux tribus ; Abd-el-Kader a voulu en enlever une qui était notre alliée, notre amie, qui approvisionnait notre marché, qui était un moyen de nous introduire dans les autres tribus. Eh bien, qu'a-t-il fallu faire ? Fallait-il abandonner cette tribu ? Assurément, si vous l'aviez abandonnée le jour où Abd-el-Kader a voulu la transporter au loin, vous n'auriez plus un seul ami en Afrique<sup>824</sup>.

Cela signifie-t-il que toujours et à jamais nous établissons un système de guerre permanent avec les Arabes ? Non, assurément<sup>825</sup> ;

Thiers utilise donc tous les moyens possibles pour donner à son discours la forme d'un dialogue entre lui et son auditoire.

Il utilise même très fréquemment une figure que Fontanier appelle le *dialogisme* et qui « consiste à rapporter directement, et tels qu'ils sont censés sortis de la bouche, des discours que l'on prête à ses personnages, ou que l'on se prête à soi-même dans telle ou telle circonstance ». Le discours du 16 avril 1835 sur l'indemnité américaine utilise ce procédé de manière caractéristique, donnant la parole aux différents protagonistes pour exposer la théorie des neutres :

M. Berryer et beaucoup d'autres orateurs ont voulu présenter la question de principe de la manière suivante.

Ils ont dit : Qu'est-ce, après tout, que les décrets de Berlin, de Milan, de Rambouillet ? C'est le droit public français ...

Mais qu'ont dit les négociateurs français ; qu'a dit la commission, le gouvernement ? Le gouvernement, la commission, les négociateurs français, ont dit : Nous reconnaissons les décrets de Berlin, de Milan, de Rambouillet comme valables ...

Lorsque deux grandes nations sont en guerre [...], les neutres disent aux puissances belligérantes : Messieurs, faites-la guerre si cela vous plaît. Nous qui ne sommes pour rien dans la guerre, il doit nous être loisible de continuer notre trafic [...] Moi neutre, je vais dans les ports de France, j'achète de la marchandise française [...] Ils disent encore : Nous voulons aller sur toutes côtes ...

Ainsi, quand on dit aux neutres : Vous avez fait un commerce immense, frauduleux [...] c'est leur dire une naïveté, c'est leur dire : Vous avez été des neutres.<sup>826</sup>

Plus la matière est complexe, plus Thiers cherche à la mettre à la portée de son public. Le dialogue fictif, qui permet le style direct, un vocabulaire simple, sans technicité, des assertions

---

<sup>824</sup> *Ibid.*, p. 524.

<sup>825</sup> *Ibid.*, p. 525.

<sup>826</sup> *Ibid.*, p. 34 à 39.

nettes, une mise en scène vivante, est un bon moyen de « faire passer » une matière difficile comme le droit des neutres.

Lorsque Cormenin dit de Thiers :

J'aime, au surplus, ce discoureur naturel, vif, à la libre allure. Il converse avec moi et ne déclame point. Il ne psalmodie pas toujours sur le même ton, comme les frères prêcheurs de la doctrine. Il finit bien à la longue aussi par m'étourdir de son babillage. Mais c'est une espèce de gazouillis qui me délasse encore de la monotonie oratoire, cet éternel ennui, le premier des ennuis pour un auditeur, pour un martyr parlementaire condamné à la subir depuis midi jusqu'à six heures de relevée<sup>827</sup>.

il traduit bien ce que le discours de Thiers a de « dialogique », non seulement dans son *elocutio* mais dans sa structure même, fondée, nous l'avons vu, sur la réfutation, c'est-à-dire sur le dialogue avec l'adversaire.

En accord avec ces figures qui miment la conversation, on notera, pour finir, que Thiers emploie un vocabulaire sans recherche aucune, jusque dans le choix des métaphores, nous l'avons vu, et qu'il recourt volontiers à des expressions familières<sup>828</sup> :

[...] le public n'est pas assez niais, pour employer une expression vulgaire, pour ne pas tenir compte de cet impôt<sup>829</sup>.

Il y avait concert de mauvaises passions, on y voyait tous les partis, toutes les couleurs, toutes les prétentions de tous les temps. Chacun de son côté, comme on le dit vulgairement, poussait à la roue, ou se servait des associations. Si elles ont poussé des cris si élevés, c'est qu'elles savaient qu'on allait les frapper au cœur<sup>830</sup>.

Il a fallu que des généraux vinssent renverser ce gouvernement (passez-moi l'expression) à coups de pied<sup>831</sup>.

Lorsqu'en 1814, qu'on me pardonne l'expression, le rideau a été tiré, et que notre industrie s'est trouvée en présence de l'industrie étrangère, qu'est-il arrivé<sup>832</sup> ?

---

<sup>827</sup> *Livre des orateurs, op. cit.*, t. II, p. 141.

<sup>828</sup> Ce que Guizot, en revanche, fait rarement. Il se permet une fois un jeu de mots en disant qu'on peut arriver à la couronne si « on est (je vous demande pardon de l'expression vulgaire) du bois dont on fait les rois. » (*H. p.*, t. II, p. 189)

<sup>829</sup> *D. p.*, t. II, p. 50.

<sup>830</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>831</sup> *Ibid.*, p. 279.

<sup>832</sup> *D. p.*, t. III, p. 326.

Les excuses que Thiers doit formuler pour employer ces expressions qui ne relèvent plus pour nous de la vulgarité peuvent paraître surprenantes. Il faut rappeler, pour les comprendre, la mise en garde traditionnelle des rhétoriques concernant le style simple : « L'écueil du style simple est la familiarité ; en craignant d'être recherché, on manque souvent de noblesse, on emploie des expressions communes, on remplace la simplicité par la bassesse<sup>833</sup>. » Le style simple n'est donc pas celui de la conversation. En utilisant dans ses discours des expressions familières, Thiers s'écarte volontairement des préceptes de la rhétorique afin de mieux jouer le naturel. Il y est parvenu, puisque tous ceux qui ont fait son portrait n'ont pas manqué de rapprocher l'orateur du brillant causeur qu'il était. Inversement, l'évocation que Paul de Rémusat, fait de la conversation de Thiers pourrait aussi bien être celle de ses discours, comme il le fait lui-même remarquer :

Ce n'était pas, à vrai dire, une conversation, mais un monologue abondant et plein de saillies, d'anecdotes, de rapprochements historiques, qui ressemblaient à un de ses discours, qui était souvent le discours lui-même, ou un fragment du discours qu'il devait prononcer. On y retrouvait le talent de composition, l'un des dons les plus précieux de l'orateur, et on le voyait suivre une déduction logique pendant toute une soirée, à travers les interruptions de toute sorte, les digressions les plus imprévues et les plus prolongées. [...] on se laissait aller au charme de ce langage facile, coulant, abondant, plein de verve sans déclamation, de grâces sans efforts, de traits sans recherche, d'images sans pompe<sup>834</sup>.

Il reconnaît par ailleurs les défauts des discours de Thiers :

Cette abondance ne va pas sans quelque prolixité, ce style simple sans quelque vulgarité. Les raisons ne sont pas toujours aussi fortes qu'elles paraissent plausibles. Il donne parfois la clarté pour l'évidence, abonde à l'excès dans son propre sens, méconnaît la gravité des objections. Il se complaît trop à enseigner<sup>835</sup>.

Néanmoins il ajoute ce trait qui balaie tout ce qui précède : « mais il faut avouer qu'il n'ennuie jamais ».

\*

\* \*

Au terme de cette étude de l'éloquence de Guizot et de Thiers, on laissera à Agénor Bardoux le soin d'un dernier parallèle entre les deux orateurs :

Tous les deux avec des qualités et des procédés différents ont agi puissamment sur le monde parlementaire : Thiers avec moins de hauteur et de généralité dans l'esprit, mais avec plus d'étendue et de

---

<sup>833</sup> *Dictionnaire général des Lettres, des Beaux-Arts et des Sciences morales et politiques, op. cit.*, article « Simple (Genre ou Style) ».

<sup>834</sup> P. de Rémusat, *A. Thiers, op. cit.*, p. 62-63.

<sup>835</sup> *Ibid.*, p. 60.

mouvement ; avec moins de méthode et d'entraînement dans l'argumentation, mais avec plus d'abandon et de naturel ; avec moins de gravité, mais avec plus de saillies et d'imprévu ; le premier convainquant plus par la logique, l'autre intéressant davantage par la vivacité et la dextérité du langage ; l'un ayant plus d'optimisme, l'autre plus de perspicacité ; l'un sachant mieux les livres, l'autre connaissant mieux les hommes ; l'un avec une voix harmonieuse qui entrait dans l'oreille comme le son d'une cloche, l'autre se faisant entendre à force de se faire écouter ; tous les deux s'étant développés avec la lutte, de telle sorte que jamais leur talent ne fut plus grand que dans les dernières années de leur vie publique<sup>836</sup>.

Il nous reste maintenant à faire entendre une troisième voix : celle de Tocqueville, qui, à partir de 1839, allait avoir la tâche difficile de rivaliser avec ses aînés.

---

<sup>836</sup> M. A. Bardoux, *Guizot, op. cit.*, p. 187-188.

## Chapitre 2 : Tocqueville ou de la difficulté d'être orateur

Après un échec en 1837, Tocqueville est élu député en mars 1839. À la suite du débat de l'adresse de janvier 1839, au cours duquel la *Coalition*<sup>1</sup> s'était déchaînée contre le gouvernement Molé qui n'avait obtenu qu'une majorité étroite, le roi avait dissous la Chambre le 2 février et la Coalition avait remporté les élections du 2 mars. L'adversaire de Tocqueville, Le Marois, faisait partie de l'opposition mais avait promis son soutien au ministère dans le passé et s'était trouvé compromis par la révélation de ce double jeu. De plus, Tocqueville avait tiré les leçons de son échec de 1837 et avait fait une meilleure campagne, se présentant comme un homme nouveau et indépendant, désavouant les intrigues de l'opposition mais affirmant sa préférence pour la politique de l'opposition<sup>2</sup>.

La session ouvre le 25 mars. La difficulté pour Tocqueville est de trouver sa place à la Chambre, et d'abord sur les bancs. Car ses origines familiales le rendaient *a priori* suspect de légitimisme et des esprits malveillants n'hésitaient pas à en faire courir le bruit. D'où l'importance pour lui de siéger au centre gauche et non à droite, afin de montrer à ses électeurs qu'il était fidèle à ses engagements<sup>3</sup>. Il finit par trouver place matériellement du côté du centre gauche mais sans vouloir pour autant s'incorporer à un parti existant. Il rêve de constituer un parti

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire l'alliance offensive de Guizot, Thiers et Barrot et de leurs partisans, appuyés également par Berryer et Garnier-Pagès. Le débat dura douze jours et les députés entendirent quelque 128 discours. Molé, aidé de son ministre de l'Intérieur Montalivet, et de Lamartine défendirent le ministère avec pugnacité.

<sup>2</sup> Sauf contre-indication, les éléments biographiques concernant Tocqueville sont tirés de l'ouvrage d'André Jardin, *Alexis de Tocqueville. 1805-1859, op. cit.*, Troisième partie : « le député de Valognes », p. 265 et suiv.

<sup>3</sup> Dans une lettre à son ami Francisque de Corcelle, député de l'Orne, nouvellement élu comme lui, et chargé de lui réserver une place, il écrit le 11 mars 1839 : « La place que vous me proposez à droite à côté de vous et de M. Ducos et à moitié chemin de la tribune, me conviendrait parfaitement sous mille rapports. Cependant, j'hésite. Je suis en face d'un parti vaincu, mais non détruit, qui va tenir acte de mes moindres démarches pour les grossir et les noircir. Rappelez-vous à quels préjugés je suis en butte, et quelle peine incroyable on a à comprendre qu'un homme qui porte mon nom puisse aimer réellement la liberté et n'ait pas au fond du cœur le désir de démentir par ses actes les professions de foi libérales que la nécessité des circonstances lui a arrachées. J'ai dit que je m'assoierais au centre gauche, j'aurai de la peine à faire comprendre qu'on puisse avoir les opinions du centre gauche en habitant la droite » (*Correspondance d'Alexis de Tocqueville avec Francisque de Corcelle, O. C.*, t. XV, éd. Pierre Gibert, Gallimard, 1983, p. 126-127). Et le 18 mars, il écrit de nouveau : « L'annonce de mon siège à droite fait un détestable effet ; si mauvais que je ferai des efforts extrêmes à mon arrivée à Paris pour trouver, ne fût-ce qu'un trou, à gauche, c'est-à-dire au centre-gauche. » (*Ibid.*, p. 131)

nouveau avec la soixantaine de députés nouvellement élus<sup>4</sup> mais doit constater que ceux-ci se contentent de rejoindre les anciens partis. Ses efforts pour gagner à lui et à ses idées des collègues paraissent avoir été maladroits, commente André Jardin, puisque Royer-Collard lui-même, qui avait cru trouver en lui un disciple, se montre déçu de sa hâte à faire carrière. En décembre 1840, il écrit à la duchesse de Dino :

Vous me demandez ce que je fais de M. de Tocqueville ? Il a un fond d'honnêteté qui ne lui suffit pas, qu'il dépense imprudemment, mais dont il lui restera toujours quelque chose ; je crains que, par impatience d'arriver, il ne s'égaré dans des voies impraticables, voulant concilier ce qui est inconciliable. Il se sert à la fois de ses deux mains, donnant la droite à la gauche, la gauche à nous, regrettant de ne pas en avoir une troisième par derrière, qu'il donnerait invisiblement. Il va se présenter à l'Académie française, à la place de M. de Bonald ; il n'aura pas ma première voix, que je dois à Ballanche, mais il aura ma seconde. Ses adversaires, et il en a, disent qu'il a déjà tiré, de ses succès littéraires, l'Institut, la Chambre, et un fauteuil chez Barrot, qu'ainsi il peut attendre<sup>5</sup>.

Tocqueville a donc du mal à se situer dans les partis existants que la Coalition a achevé de discréditer, en mettant au premier plan les rivalités de personne. Dans son discours du 18 janvier 1842, il revient en ces termes sur les conséquences de la Coalition pour dire que « l'état dans lequel se trouvent la Chambre et le pays, mais surtout la Chambre, est principalement dû aux fautes commises par les hommes éminents qui marchent à sa tête » :

Je pense, Messieurs, que les chefs qui conduisent les diverses parties de cette Chambre, en se réunissant tout à coup, malgré la différence ancienne des opinions, et ensuite en se divisant tout à coup, malgré la similitude récente des actes, je crois, dis-je, que par cette double action en sens contraire, les hommes politiques qui dirigent cette Chambre ont jeté une profonde perturbation dans les idées du pays, en matière politique. (Approbation à gauche et sur quelques bancs du centre.) Je le crois, Messieurs. (Oui ! – Très bien ! très bien !)

Je crois que par ces actes, dont je respecte les motifs, mais qui ont eu le malheur d'être mal compris, on a fait croire au pays qu'il n'y avait dans le monde politique que des intérêts, des passions, des ambitions, et non des opinions<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> « Notre rôle prochain me paraît devoir être *de soutenir le nouveau ministère, sans devenir ses hommes*. Je crois de plus que nous devons nous appliquer à faire le plus de connaissances possibles et le plus vite possible avec tous les députés nouveaux auxquels nous supposons quelque sympathie avec nous. Il y a, je crois, une soixantaine de députés nouveaux. C'est là surtout, je pense, qu'est notre avenir. Il faut tâcher de faire quelque chose de réellement nouveau, tout en fuyant de toutes nos forces les fadaïses du parti social » (Lettre à Corcelle, *O. C.*, XV, *op. cit.*, p. 127-128). Le « parti social » est celui dont Lamartine avait proclamé l'existence à la Chambre le 19 janvier 1838 et qu'il espérait voir prendre corps. Mais Tocqueville se dérobera toujours à la perspective d'une alliance avec Lamartine (voir A. Jardin, *op. cit.*, p. 286-287).

<sup>5</sup> Duchesse de Dino, *Chronique de 1831 à 1862*, Paris, librairie Plon, 1909, 4 vol., t. II, p. 438.

<sup>6</sup> *É. et D. p.*, p. 200.

Quant à ses propres opinions, elles le placent dans une position inconfortable entre le parti de l'ordre, dont il se sent proche par « instinct » et celui du mouvement, vers lequel le poussent ses convictions libérales. Il a exposé ce dilemme dans un texte intitulé « Mon instinct, mes opinions », retrouvé au verso d'une note préparatoire au discours de novembre 1841, mais probablement antérieur, présume André Jardin. Il y recherche ses « *instincts fondamentaux* » et ses « *principes sérieux* » :

J'ai pour les institutions démocratiques un goût de tête, mais je suis aristocratique par l'instinct, c'est-à-dire que je méprise et crains la foule.

J'aime avec passion la liberté, la légalité, le respect des droits, mais non la démocratie. Voilà le fond de l'âme.

Je hais la démagogie, l'action désordonnée des masses, leur intervention violente et mal éclairée dans les affaires, les passions envieuses des basses classes, les tendances irrégulières. Voilà le fond de l'âme.

Je ne suis ni du parti révolutionnaire ni du parti conservateur. Mais, cependant et après tout, je tiens plus au second qu'au premier. Car je diffère du second plutôt par les moyens que par la fin, tandis que je diffère du premier tout à la fois par les moyens et la fin. La liberté est la première de mes passions. Voilà ce qui est vrai<sup>7</sup>.

Ses « passions libérales » prendront le dessus et il optera pour une opposition résolue au ministère Guizot, votant le plus souvent comme la gauche dynastique, sans pour autant en faire partie.

Pour l'heure, c'est d'abord en tant qu'« homme spécial », c'est-à-dire en spécialiste à la fois des États-Unis et du système pénitentiaire, qu'il fait ses débuts dans les travaux parlementaires<sup>8</sup>. Il est nommé rapporteur de la commission chargée de reprendre le projet Passy d'émancipation progressive des esclaves. Son rapport, déposé le 23 juillet 1839, fut publié en brochure par la Société pour l'abolition de l'esclavage<sup>9</sup>, à laquelle il apportait sa collaboration

---

<sup>7</sup> *É. et D. p.*, p. 87.

<sup>8</sup> Parti en Amérique en 1831 avec son ami Gustave de Beaumont pour y étudier le système pénitentiaire, Tocqueville en a ramené la matière de son premier grand ouvrage, *De la démocratie en Amérique*, paru en 1835 avec un succès immédiat, et suivi d'une deuxième partie en 1840. Quant à *Du système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*, paru en janvier 1833, il a été essentiellement rédigé par Beaumont, Tocqueville fournissant les notes et quelques observations. L'auteur anonyme de la *Biographie satirique de la nouvelle chambre des députés (1846-1851)* fait encore de Tocqueville cet « homme spécial » qu'il était en 1839 : « M. de Tocqueville a frappé partout avec son ouvrage de la *Démocratie en Amérique*. Cet ouvrage lui a ouvert toutes les portes, mais il serait temps qu'il en fit un autre d'un mérite égal, les meilleures choses ont une fin. M. de Tocqueville aurait eu droit à notre reconnaissance s'il ne nous avait pas doté du système cellulaire. MM. les philanthropes devraient bien faire leurs essais sur eux-mêmes » (Paris, chez l'éditeur, 1846, p. 109-110).

<sup>9</sup> Rapport édité dans les *Œuvres complètes*, III, 1, pp. 41-126.



depuis 1834, mais ne vint jamais en discussion. En mai 1840, Rémusat, devenu ministre de l'Intérieur, dépose un projet de loi sur la réforme des prisons. La commission élue pour l'examiner choisit Tocqueville pour rapporteur, mais ce n'est qu'en 1844, après la nomination d'une nouvelle commission, que Tocqueville soutint la discussion devant la Chambre. C'est donc sur une tout autre question que Tocqueville fait ses débuts d'orateur à la Chambre puisqu'il s'agit de la question d'Orient.

Dans ses *Souvenirs*, Tocqueville revient sur ses presque dix années de vie parlementaire et confie :

Je m'étais toujours senti comprimé et opprimé dans le sein de ce monde parlementaire qui venait d'être détruit : j'y avais trouvé toutes sortes de mécomptes, et quant aux autres et quant à moi-même ; et, pour commencer par ces derniers, je n'avais pas tardé à découvrir que je n'y possédais pas ce qu'il fallait pour jouer là le rôle brillant que j'avais rêvé ; mes qualités et mes défauts y faisaient obstacle. Je n'étais point assez vertueux pour imposer le respect, et j'étais trop honnête pour me plier à toutes les petites pratiques qui étaient alors nécessaires au prompt succès. Et remarquez que cette honnêteté était sans remède car elle tient si bien à mon tempérament autant qu'à mes principes que, sans elle, je ne puis jamais tirer le moindre parti de moi-même. Quand par hasard j'ai été obligé de parler dans une mauvaise cause, ou de marcher dans une mauvaise voie, je me suis aussitôt trouvé dépourvu de tout talent et de toute ardeur, et je confesse que rien ne m'a plus consolé du peu de succès que mon honnêteté avait souvent, que la certitude que j'ai toujours eue que je n'aurais jamais fait qu'un coquin très maladroît et fort médiocre.

La première difficulté qu'il a rencontrée tient donc à l'*èthos* : Tocqueville ne peut faire paraître dans le discours (selon la conception aristotélicienne de l'*èthos*) autre chose que ce qu'il est « en tant qu'être du monde »<sup>10</sup>. Mais il n'est pas non plus ce *vir bonus* des Latins dont la haute vertu, établie antérieurement au discours, est le garant suffisant. Tocqueville poursuit l'analyse de ses mécomptes comme orateur :

J'avais cru à tort que je retrouverais à la tribune le succès rencontré dans mon livre. Le métier d'écrivain et celui d'orateur se nuisent plus qu'ils ne s'aident. Il n'y a rien qui ressemble moins à un bon discours qu'un bon chapitre. Je m'en aperçus bientôt et je vis bien que j'étais rangé parmi les parleurs **corrects**, **ingénieux**, quelquefois **profonds**, mais toujours **froids** et par conséquent sans puissance. Je n'ai jamais pu me réformer complètement sur ce point. Ce ne sont pas les **passions** qui me manquent, mais à la tribune la passion de **bien dire** a toujours éteint momentanément chez moi toutes les autres<sup>11</sup>.

Avec la clarté, la correction est la qualité nécessaire à l'*elocutio*. L'ingéniosité et la profondeur sont du côté de l'*inventio*, de l'invention ingénieuse de l'esprit et de la pointe, de la pensée

---

<sup>10</sup> Pour reprendre une distinction d'O. Ducrot entre le « locuteur en tant que tel », source de l'énonciation, auquel est attaché l'*èthos*, et le locuteur en tant qu'être du monde qui, en principe, n'est pas en jeu dans l'*èthos* (voir *Le Dire et le Dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 199-200).

<sup>11</sup> *Souvenirs, op. cit.*, p. 139.

brillante mais aussi de la réflexion profonde. Mais ce qui manque à l'*inventio* de Tocqueville, selon son propre diagnostic, c'est le *pathos* : rester « froid », c'est se condamner à ne pas émouvoir, donc à être « sans puissance » sur l'auditoire. Tout se passe comme si Tocqueville se surveillait trop pour laisser parler le naturel, pour laisser transparaître ses passions. Comme d'autre part il ne sait pas feindre, ne sait pas être comédien (car on peut transposer ce qu'il dit de l'*èthos* au *pathos*), il en est réduit à paraître « froid ». Il nous faudra donc vérifier si l'analyse des discours confirme cette auto-critique et nous demander pourquoi Tocqueville, dont la postérité comme écrivain est sans commune mesure avec celle de Thiers et même de Guizot, est resté un orateur de second plan, à qui Cormenin ne fait même pas les honneurs d'un portrait dans son *Livre des orateurs* puisqu'il l'évoque comme une simple « silhouette » en compagnie de Gustave de Beaumont :

Hommes de bonnes mœurs, de simplicité et de vertu, ils exhalent autour d'eux une odeur d'honnêteté, et on leur remettrait volontiers le pécule du trésor public, comme on leur remettrait son propre pécule, sans billet.

L'un a plus de feu et s'inspire plus vite.

L'autre a plus de retenue et médite davantage.

L'un se lève et s'emporte de sa place, et ne se donne pas le temps de monter à la tribune. Il faut qu'à l'instant même la vérité échappe de son cœur et qu'elle éclate sur ses lèvres [...].

L'autre, moins accessible aux impressions du moment, moins homme d'affaires, moins pratique, voit son sujet avec plus de portée sociale, avec plus de hauteur philosophique.

L'un a plus de force dans l'argumentation et l'autre plus d'étendue et de souplesse, l'un serait plus propre à l'action et l'autre au conseil ; l'un se détermine dès qu'il croit, et l'autre doute encore, même en croyant.

Celui-ci est l'un de ces hommes petits, délicats, nerveux, fins, pénétrants, qui ne vous laissent pas le plaisir de la causerie ; ils se lancent après votre pensée sitôt que vous en décrochez le trait, et ils lui font faire plus de chemin que vous ne lui en feriez faire vous-même<sup>12</sup>.

L'esquisse de Cormenin confirme la froideur sous le nom de « retenue » et la profondeur transformée en « portée sociale » et en « hauteur philosophique », la « souplesse » pouvant être un équivalent de l'ingéniosité. Tocqueville pêche surtout, pour Cormenin, par manque de superficialité : il a la profondeur aux dépens de la légèreté de la causerie. Enfin, dernier trait de ce portrait : Tocqueville est l'homme qui doute, en cela un anti-Guizot, ce qui nous renvoie à ses hésitations politiques exposées plus haut. Ce doute se marque-t-il dans ses discours ? C'est une question à laquelle il faudra également tenter de répondre.

---

<sup>12</sup> *Livre des orateurs*, *op. cit.*, t. II, p. 198-199.

## A. Tocqueville et la question d'Orient

L'étude des deux discours de Tocqueville doit être précédée d'un bref rappel de la situation diplomatique au moment où se réveille la question d'Orient en 1839 et d'un exposé du déroulement des faits qui conduisent à la crise internationale de 1840<sup>13</sup>. Depuis 1833, régnait un équilibre provisoire entre d'une part le sultan Mahmoud et son vassal le pacha d'Égypte Méhémet Ali, qui s'était vu reconnaître la possession de la Syrie, d'autre part le sultan et le tsar qui avaient conclu le traité d'Unkiar-Skélessi, et soumettaient les détroits à un véritable protectorat russe. En avril 1839, le sultan Mahmoud, vraisemblablement encouragé par l'ambassadeur anglais à Constantinople lord Ponsoby, choisit de rouvrir les hostilités avec Méhémet Ali pour lui arracher la Syrie. Mais il meurt avant d'apprendre la déroute de son armée à Nézib, le 24 juin 1839, devant l'armée égyptienne commandée par Ibrahim, fils adoptif du pacha. Le gouvernement français, formé le 12 mai sous la présidence du maréchal Soult, entendait ne pas rester inactif dans ce conflit et demanda aux Chambres un crédit supplémentaire pour accroître les forces navales françaises en Méditerranée. À l'occasion de la discussion de ce crédit, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet, Tocqueville monte pour la première fois à la tribune le 2 juillet. La nouvelle de la bataille de Nézib ne parviendra à Paris que le 23 juillet.

Sur l'initiative de Metternich, les représentants des cinq puissances à Constantinople s'accordèrent sur le texte d'une note, remise le 27 juillet aux deux parties : l'Europe opposait son *veto* à un arrangement direct entre les deux belligérants. Cette initiative satisfaisait la diplomatie française, depuis toujours soucieuse de faire accepter le principe d'un concert entre les cinq puissances pour la question d'Orient. Conduite avec embarras et sans ordre dans chacune des grandes capitales, à défaut de la tenue d'un congrès, la négociation engendra l'équivoque et la suspicion, et elle s'enlisa dans les contradictions des prétentions anglaises et françaises. Palmerston exigeait le retrait égyptien de Syrie, Louis-Philippe et Soult s'y refusaient, soutenant un allié sur la puissance duquel l'opinion française nourrissait bien des illusions. Le tsar manœuvrait pour exclure la France du règlement international de la question d'Orient et la brouiller avec l'Angleterre, tandis que Louis-Philippe et Soult tenaient l'accord anglo-russe pour hautement improbable et comptaient sur l'appui austro-prussien. Début octobre, Palmerston offre de transiger sur la question territoriale en abandonnant à Méhémet Ali l'héritage de l'Égypte et le pachalik héréditaire d'Acre (le sud de la Syrie), sans la place de Saint-Jean. La France choisit de maintenir ses exigences et d'attendre pour voir ce qu'allaient faire les autres puissances, attitude qui irrite Palmerston.

De retour aux affaires étrangères le 1<sup>er</sup> mars 1840, Thiers, qui croit à la solidité de la puissance égyptienne, cherche à gagner du temps dans les négociations avec l'Angleterre pour

---

<sup>13</sup> Je résumerai la question d'Orient à partir de l'exposé qu'en fait H. Robert dans *La Monarchie de Juillet*, *op. cit.* (p. 91 et suivantes), et de celui d'A. Jardin dans sa biographie de Tocqueville (p. 295 et suivantes).

préserver le *statu quo* et encourage en sous-main un arrangement direct entre le sultan et le pacha, malgré l'adhésion française à la note du 27 juillet 1839 et sans tenir compte des mises en garde de Guizot, alors ambassadeur à Londres. En juin, il oppose une fin de non recevoir à la proposition de concession viagère de la Syrie au pacha, que Palmerston avait fini par admettre. Ce dernier accepte alors la proposition d'un accord à quatre avec l'Autriche et la Prusse qui aboutit à la signature du traité du 15 juillet 1840, dans lequel les quatre puissances s'engagent à maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman et décident d'adresser trois sommations au pacha d'Égypte. L'opinion française est alors saisie d'une fièvre anglophobe et chauvine, voyant dans le traité la résurrection de l'alliance de 1813. Thiers renchérit en se lançant dans une campagne d'armement et dans une politique de « bluff » qui laisse croire que la France se prépare à la guerre.

Tocqueville, précise André Jardin, tout en regrettant certaines rodomontades des journaux et en s'affirmant hostile à une guerre de propagande révolutionnaire, partageait l'indignation causée par le traité et écrivit à Thiers le 31 juillet pour l'assurer de son soutien. Le 14 août 1840, on apprend qu'une escadre anglaise a saisi la flotte égyptienne à Beyrouth, débarqué des troupes et s'est emparée de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre. Ibrahim se montre incapable de réagir, à la grande déception de l'opinion française. Le 8 octobre, le gouvernement français fait savoir par une note à Londres que la France abandonne la Syrie à la fortune de la guerre mais s'oppose à toute atteinte à l'Égypte. Pour les Chambres convoquées, Thiers soumet au roi un discours du trône où il annonce de nouveaux armements ; Louis-Philippe refuse de prononcer ce texte belliciste, renvoie le ministère et, le 29 octobre, appelle aux affaires le ministère Soult-Guizot. Lors de la discussion de l'adresse, en réponse à un discours du trône qui acceptait les « faits acquis », Tocqueville prononce le 30 novembre 1840 son second grand discours sur la question d'Orient.

## **1. Premier discours de Tocqueville sur la question d'Orient (2 juillet 1839)**

Tocqueville intervient le deuxième jour du débat. La veille, six orateurs se sont succédé : le duc de Valmy, Carné, Auguis, Denis, Lamartine et Villemain, chacun préconisant des solutions différentes. Tocqueville choisit de se présenter avec une ambition modeste :

Messieurs, la Chambre a entendu, dans la précédente séance, plusieurs orateurs fort habiles qui ont exposé devant vous deux ou trois systèmes différents. Mon intention n'est pas de créer un troisième ou un quatrième système : mes vues sont infiniment plus restreintes ; mon intention, ma seule intention en montant à cette tribune, a été d'examiner attentivement, non ce qui a été ni ce qui sera, mais ce qui est. Je tâcherai de le faire simplement, nettement, modestement, comme il convient à ma situation et à mon âge<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> *É. et D. p.*, p. 255-256.

Cette modestie est d'abord un effet de l'*èthos* de l'orateur : Tocqueville rappelle son jeune âge (un peu moins de trente-quatre ans) et le fait qu'il débute à la fois comme député et comme orateur. La modestie lui est donc imposée par la convenance. Mais elle est aussi pour lui un choix stratégique : l'adjectif « habiles » jette la suspicion sur les précédents orateurs et leurs « systèmes » qui, par leur multiplicité même, doivent paraître également suspects. Prétendre « examiner attentivement [...] ce qui est » est un effet de l'art : il s'agit pour Tocqueville d'écarter aussi bien de vastes perspectives historiques (« ce qui a été ») que des visions prospectives à long terme pour proposer de s'en tenir à la réalité du moment. Le moyen qu'il choisit est le *docere* puisqu'il propose de le faire « simplement, nettement », ce qui nous renvoie aux caractéristiques du style simple.

La suite de l'exorde, en situant le propos du discours, expose la conception qu'a Tocqueville du genre délibératif :

La grande difficulté, ce me semble, du sujet qui nous occupe, est celle-ci : si l'on s'éloigne beaucoup des faits, de la pratique même que le gouvernement et la France doivent adopter, on tombe immédiatement, ou plutôt on s'élève jusqu'à des théories où il est difficile que la Chambre pénètre avec l'orateur ; si, au contraire, on veut que la Chambre descende trop près de la pratique, on rencontre un autre obstacle ; on fait et on dit ce que le gouvernement seul aurait le droit de faire et de dire ; on devient impraticable et même puéril, puisqu'on parle de choses qu'on ne connaît point.

Entre ces deux « écueils » que sont les spéculations théoriques et les détails de l'action qui relèvent de la responsabilité du gouvernement, l'orateur parlementaire doit « seulement établir un certain nombre de principes de conduite » dans lesquels « le gouvernement et la France doivent se tenir ». La modestie n'est donc pas seulement la vertu personnelle de l'orateur : elle commande la conception qu'il se fait de son rôle, ni celui de prophète inspiré, ni celui de substitut de ministre.

L'ensemble du discours, placé d'emblée sous le signe du *docere*, présente un plan très clairement indiqué par Tocqueville au fur et à mesure de son développement<sup>15</sup>. Dans la première partie, il montre quels sont les intérêts des différentes puissances dans la question d'Orient :

Et d'abord, Messieurs, j'ai beaucoup entendu parler dans la séance d'hier de la conduite des différentes puissances par rapport à l'Orient ; mais il m'a semblé que l'intérêt naturel et permanent de chacune de ces puissances n'avait pas été clairement, et par conséquent, je ne craindrai pas de le dire, convenablement expliqué.

Voilà pour moi les idées simples et en petit nombre que ce sujet fait naître dans mon esprit.

---

<sup>15</sup> Le plan préparatoire du discours a d'ailleurs été conservé dans les Archives Tocqueville et se trouve reproduit dans *É. et D. p.*, p. 266-268. Le discours prononcé y est dans l'ensemble fidèle.

Avec l'adverbe « clairement » et l'adjectif « simples », Tocqueville affiche de nouveau sa volonté de recourir au *docere*, en même temps qu'il marque la première division de son discours. Cette première partie est consacrée d'abord à l'intérêt permanent de la Russie, qui est de soutenir l'Égypte<sup>16</sup> puis à celui de l'Angleterre, qui est au contraire de l'affaiblir, analyse que Tocqueville récapitule en ces termes :

Ainsi la Russie est le soutien naturel, bien que caché, de Méhemet Ali ; l'Angleterre est l'ennemi naturel et nécessaire de ce même Méhemet Ali<sup>17</sup>.

Tocqueville passe alors à l'intérêt de la France pour montrer qu'à la différence des deux autres pays, la France a un intérêt double et contradictoire puisqu'elle ne peut vouloir la ruine de l'empire ottoman mais doit souhaiter que l'Égypte soit assez forte pour se défendre contre l'Angleterre ou une autre puissance européenne. Si l'on en croit le plan préparé par Tocqueville, il avait prévu une deuxième partie consacrée à la démonstration de la proposition suivante : « La France ne peut dans ce moment abandonner aucun de ces deux intérêts ». Cette partie n'est pas développée dans la version du discours que nous possédons : la matière prévue se retrouvera plus loin dans le discours. Tocqueville se contente à ce moment du discours de présenter cet intérêt double en montrant ce que la France « doit vouloir » contradictoirement. Il en développe en revanche les conséquences comme il l'avait prévu dans son plan :

Que résulte-t-il de tout cela, Messieurs ? C'est que la France, au moment où je parle, à l'âge actuel de la question d'Orient, n'a pas d'allié naturel, elle ne peut en avoir ; car, pour avoir un allié, il lui faudrait nécessairement abandonner un des grands intérêts qui doivent la préoccuper, ce qu'elle ne peut faire.

Le raisonnement proposé par Tocqueville prend donc la forme d'un dilemme : si la France veut s'allier à la Russie, elle doit vouloir la ruine de l'empire ottoman ; si elle veut s'allier à l'Angleterre, elle doit vouloir la soumission de l'Égypte. Or, les deux conséquences sont inacceptables pour la France. Tocqueville n'explicite pas davantage le dilemme, contrairement à ce qu'il avait prévu dans le plan préalable, se contentant de le reformuler. Il développe en revanche la proposition « La chose est vraie et bonne à dire », prévue dans le plan, mais qui peut sembler une digression par rapport à la démonstration :

Eh bien ! Messieurs, je dis que cette situation est critique ; mais cependant la France doit la connaître [...] En effet, Messieurs, pour une nation, comme pour un homme, le meilleur moyen d'agir, c'est de connaître la situation réelle, c'est de savoir précisément sur quoi compter ; cela est bon pour tous les peuples, mais particulièrement pour les peuples libres.

---

<sup>16</sup> Tocqueville recourt, pour le démontrer, au syllogisme suivant : l'intérêt permanent de la Russie est d'affaiblir l'empire ottoman ; or, le moyen d'affaiblir l'empire ottoman est de le diviser ; donc l'intérêt permanent de la Russie est de laisser subsister l'empire nouveau de Méhemet Ali.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 257-258.

Cet éloge de la lucidité, sur le plan des mœurs comme sur celui de la politique, débouche sur une profession de foi libérale en faveur de la publicité :

Un gouvernement despotique a une force qui lui est propre ; souvent le secret le sert, souvent il a intérêt à ce que les peuples qu'il conduit, sur lesquels il domine, que ces peuples ne sachent pas ce qu'il va faire, ce qu'il doit faire, parce que, je le répète, sa force est en lui-même ; mais chez les peuples libres, où la force n'est pas dans le gouvernement, mais dans les opinions et dans les sentiments de la nation, il faut que la nation soit avertie de ce qu'elle doit vouloir, de ce qu'elle doit sentir, afin que cette force qu'elle a en elle-même se communiquant à son gouvernement, il y ait une action énergique et continue. (Très-bien ! très-bien !)

Je dis donc, Messieurs, que, quoique la vérité dont je parle soit fâcheuse, il est bon qu'elle soit dite ; il est sage de la dire<sup>18</sup>.

On peut penser que ce passage est à la fois pour Tocqueville l'occasion de proclamer sa confiance dans la publicité du débat politique, source de force et non de faiblesse pour un gouvernement, mais aussi de grandir l'enjeu du discours à la fin de sa première partie : dire une vérité, même difficile, c'est aller dans le sens de l'intérêt de la nation. Enfin, en ce qui concerne l'*èthos* de l'orateur, c'est justifier la prise de parole. On garde cependant le sentiment d'une digression, après laquelle Tocqueville revient à sa démonstration pour réfuter la solution au dilemme proposée par le duc de Valmy :

J'ai admiré le talent, j'ai admiré l'exposition ; je n'ai point, je dois le dire, approuvé la conclusion. Je n'aime pas que tout l'effort de l'esprit d'un Français soit porté à trouver des moyens de prouver à son pays qu'il ne doit rien faire. (Très-bien ! très-bien !)

Caresant au passage les passions nationales qu'il vient de réveiller, Tocqueville va proposer sa propre solution au dilemme :

Comme l'honorable orateur, je crois que la situation de la France, cette situation isolée au milieu d'ennemis nombreux, est critique ; mais je n'en conclus pas, comme l'orateur auquel je fais allusion, que la France ne doive rien faire ; que la France abandonnée des autres doive s'abandonner à elle-même ; je dis, au contraire, que, dans cette situation fâcheuse, la France peut et doit beaucoup attendre de grands résultats de ses efforts. Si elle ne peut faire beaucoup par elle-même, je soutiens du moins qu'elle suffit à empêcher que les autres ne fassent. C'est à démontrer cette vérité que je vais m'attacher à présent.

Ce discret *pathos*, qui se manifeste par l'anaphore et l'héroïsation de la France et le passage à la première personne qui renforce la portée affective de la passion nationale, permet de formuler le principe de la conduite à tenir (non pas faire, mais empêcher que les autres ne fassent) dont la deuxième grande partie du discours va préciser les différents cas de figure :

Arrivé à ce point du discours, il est bon, je pense, de circonscrire, dans certaines hypothèses, les

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

chances de l'avenir, de l'avenir prochain : cela facilitera le travail qui me reste à faire.

Tocqueville présente alors de manière méthodique ces hypothèses et les solutions qu'il prévoit dans chaque cas, raisonnement qu'on peut résumer sous la forme suivante :

1<sup>ère</sup> hypothèse : une puissance européenne veut intervenir dans le conflit entre les Turcs et les Égyptiens : la France peut empêcher cette puissance d'intervenir.

2<sup>ème</sup> hypothèse : la lutte commence entre le sultan et son vassal et le sultan est vainqueur par ses propres forces : la France doit laisser les événements suivre leur cours ;

a) cela prouve que l'empire ottoman a plus de force qu'on ne l'imagine ;

b) cela prouve la faiblesse du pacha et de la prétendue nationalité arabe.

3<sup>ème</sup> hypothèse (la plus probable mais où les difficultés sont les plus grandes) : le sultan est vaincu. Il faut alors non pas un Congrès, trop long et trop complexe, mais un accord entre les puissances qui ont un intérêt direct et actuel à la question d'Orient.

La fin du discours est consacrée à la justification de la solution proposée :

Il m'a semblé, Messieurs, qu'un pareil moyen aurait d'abord l'avantage de trouver ses précédents dans les habitudes et les usages de l'Europe.

Non seulement ce moyen est conforme au « droit naturel entre nations » et à la raison, mais encore aux « usages de l'Europe » que Tocqueville illustre par le précédent récent du règlement de la question belge. Argument supplémentaire : la France a déjà réclamé un règlement commun dans la question d'Orient elle-même en 1826 pour le problème grec. Dernier précédent allant dans le même sens : l'intervention de la France en Morée en 1828, avec l'accord de l'Angleterre et de la Russie. La conclusion est que la France, en cas de défaite du sultan, ne doit pas laisser la Russie régler seule la question d'Orient, mais doit exiger un accord tripartite.

Cette conclusion, Tocqueville ne l'énonce pas dans le style simple du *docere* mais dans une amplification, elle-même préparée par la façon dont il a relaté les deux précédents de 1826 et 1828, leur donnant une « couleur » rhétorique propre à mettre en relief le rôle de la France. Premier exemple :

Je n'ai sans doute pas besoin de vous rappeler ce qui s'est passé en 1826. **Alors** il y avait aussi une question d'Orient, une question d'Orient fort embarrassée ; **alors** deux grandes nations européennes voulurent seules diriger et conduire la question d'Orient ; c'était l'Angleterre et la Russie. Elles firent entre elles un pacte ; quant à la question d'Orient, elles se bornèrent à en faire part aux autres puissances. Toutes les puissances, excepté la France, se turent ; **mais la France, quoique courbée encore sous les désastres de 1815, se releva à cette nouvelle et osa dire** : « La question d'Orient touche mes intérêts comme les vôtres ; or, la question d'Orient ne sera pas réglée par un d'entre vous ; elle le sera par nous tous, ou elle ne sera réglée par personne. »



**Eh bien ! ce langage** de la France, **ce langage** vrai et fondé sur la raison, fut écouté<sup>19</sup> [...].

Prétériton, scansion anaphorique, personnification de la France puis prosopopée, exclamation et de nouveau scansion anaphorique : autant de traits rhétoriques qui sont la marque d'un *pathos* visant à héroïser la France. On retrouve des procédés similaires dans le deuxième exemple :

Une autre circonstance qui me revient dans ce moment à la mémoire<sup>20</sup>, c'est ce qui s'est passé peu de temps après en Morée. À cette époque, la Russie agissait par elle-même du côté de la Turquie. Elle couvrait les provinces valaques et moldaves de ses soldats ; la France pouvait craindre et craignait que la supériorité de la Russie dans les conseils de Constantinople ne fût à son dommage. Elle pouvait craindre ce qui est arrivé, qu'en une seule bataille l'empire ottoman tombât tout entier.

Que fit donc la France ? Elle demanda à ses alliés, comme on demande quand on est une grande puissance et qu'on s'appelle la France, elle demanda la permission d'aller occuper, si j'ose dire, une partie de la question d'Orient, la Morée ; elle le demanda et elle y alla, et elle y fut laissée<sup>21</sup>.

Outre les anaphores, Tocqueville utilise cette fois des hyperboles, pour « exagérer » la gravité de la situation et met en valeur l'attitude de la France par une interrogation, puis par une comparaison tautologique qui montre que la France ne peut que persévérer dans son être, fidélité à elle-même encore renforcée par l'assonance *puissance/France*. La signification symbolique de l'acte est soulignée par cette impropiété audacieuse : « occuper une partie de la question d'Orient, la Morée », inversion d'un zeugme qui serait : « occuper la Morée et une partie de la question d'Orient », et par la polysyndète finale : « **et** elle y alla, **et** elle y fut laissée » qui, outre un effet de clausule rythmique, souligne l'audace irrésistible de l'attitude française. Tocqueville revient, pour terminer sa relation de l'affaire de Morée, au *docere* : « Et pourquoi y fut-elle laissée, Messieurs ? Parce que la chose, je le répète, était non seulement conforme au droit naturel des nations, conforme à la raison, mais encore conforme à tous les principes et à tous les usages antérieurs de l'Europe ».

Mais le récit au passé simple des deux précédents a préparé l'amplification qui clôt cette deuxième grande partie du discours consacrée aux scénarios hypothétiques et à la solution préconisée par Tocqueville, présentée sous la forme d'une interrogation oratoire, scandée par des anaphores :

Eh bien, je le demande maintenant ; si la France, forte de sa position, forte de la justice de ses droits, se présentait à la Russie et à l'Angleterre, si elle se présentait devant elles armée et leur disait : il est dans la raison, dans le droit international européen qu'une affaire qui intéresse la France, la Russie et l'Angleterre, ne soit réglée que par la France, la Russie et l'Angleterre réunies ?

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 262.

<sup>20</sup> Procédé rhétorique qui veut donner l'impression du naturel de l'improvisation : l'exemple était déjà prévu dans le plan préparatoire du discours.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 262-263.

La suite n'est pas une réponse directe à la question mais s'en prend à la Russie, coupable d'avoir négocié seule le traité d'Unkiar Skelessi avec le sultan, situation dont il faut absolument éviter la réédition :

Le traité d'Unkiar-Skelessi, qui donne à l'une des parties contractantes le droit de régler seule les affaires de l'Orient, et la plus importante des affaires de l'Orient, ce traité que nous n'avons jamais reconnu, nous devons encore moins le reconnaître aujourd'hui. Et nous disons plus : forts de notre bon droit, forts de notre puissance matérielle, forts de notre nom, nous disons que si la Russie veut intervenir seule dans les affaires d'Orient, nous ne le souffrirons pas, ou du moins nous ferons tout ce que la Russie fera. Nous ne demandons pas à régler seuls les affaires d'Orient, et cependant nous avons les mêmes droits que la Russie, car nous avons un intérêt égal au sien, quoique de nature diverse. Mais nous demandons et nous voulons que les affaires d'Orient ne soient pas réglées sans nous<sup>22</sup>.

Le passage à la première personne du pluriel, presque totalement absente du discours jusqu'ici<sup>23</sup>, marque l'effort de l'orateur pour émouvoir les passions de son auditoire, effort qui se traduit par un appel à la fierté nationale (« forts de notre bon droit, forts de notre puissance matérielle, forts de notre nom ») et par la solennité des affirmations : « nous devons encore moins [...] nous disons plus [...] nous disons que [...] nous ne le souffrirons pas [...] nous ferons [...] nous avons les mêmes droits [...] nous demandons et nous voulons [...] ». Ce que ce « nous » pose avec force, c'est la participation de la France comme acteur à part entière dans la question d'Orient, pour le présent et pour le futur : « nous voulons que les affaires d'Orient ne soient pas réglées sans nous ».

La suite du discours développe les scénarios possibles d'affrontement avec la Russie, moins cependant pour dresser un plan d'action que pour entraîner l'auditoire et lui faire croire à la grandeur de ce rôle :

Si donc la Russie **profitait** de sa position particulièrement heureuse pour se rendre à Constantinople, si elle **fait mine** de vouloir s'y rendre, nous **prenons immédiatement** une position analogue. Nos flottes **sont** dans les mers d'Orient, elles **sont** en face des Dardanelles. Si la Russie croit avoir le droit de venir à Constantinople, nous, nous nous croyons le droit de venir aux Dardanelles (Assentiment) ; si la Russie se croit le droit de débarquer une armée quelconque sur les côtes occidentales de l'Asie, nous croyons avoir le droit, et nous le pouvons, de nous emparer d'une position, et d'une position très importante qu'il me serait très facile de nommer ; nous nous croyons, dis-je, le droit et le pouvoir de nous saisir d'une situation analogue sur la côte orientale de la même péninsule.

Le changement de temps fait passer l'action du virtuel au réel et accélère la rapidité de la réaction prévue. D'ailleurs, les flottes « sont » déjà en face des Dardanelles : on est presque dans

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>23</sup> Deux occurrences seulement p. 260 : l'Égypte, « une force qui [...] ne méritait pas l'appui coûteux que nous voulons lui donner » et « dans la situation périlleuse où nous sommes », un congrès n'est pas une bonne solution.

l'accompli. Tocqueville reformule ensuite sur le plan du droit le rapport de force qu'il a présenté « sur le terrain ». Pour le deuxième cas de figure, il mêle à la fois le juste (« nous croyons avoir le droit ») et le possible (« nous le pouvons »), toujours avec le même parallélisme syntaxique : « si la Russie [...], nous [...] », mais en redoublant l'affirmation de la réaction française. Car le discours est en lui-même action : c'est en affirmant haut et fort sa détermination que la France peut lancer un avertissement aux autres puissances et jouer sa partie dans le concert des nations.

C'est le sens que Tocqueville donne à sa péroraison qu'il enchaîne au développement précédent, récapitulant les principes de conduite qui doivent être ceux de la France :

Eh bien ! croyez-vous qu'en face d'**un pareil langage**, fondé sur le bon sens, sur la raison, sur les habitudes des nations civilisées, sur le droit, croyez-vous que la guerre fût possible ? Moi, je ne le crois pas ; je crois que **ce langage** sera puissant s'il est tenu d'une manière ferme et décisive, si, à travers **ce langage**, on peut comprendre que, dans le cas où **sa voix** ne serait pas écoutée, la France ferait ce qu'elle menace de faire, car la sécurité est à ce prix : si vous ne voulez pas exécuter la menace, il ne faut pas la faire. (*Adhésion.*)

Tocqueville développe donc pour finir une nouvelle idée : celle de la dissuasion, qui l'entraîne plus loin qu'il ne l'avait primitivement prévu, si on considère le plan primitif du discours qui s'arrêtait à la demande de négociations tripartites. C'est l'amplification contre la Russie qui l'a poussé à renforcer la position de la France et à désigner la Russie comme l'ennemi. L'Angleterre ne réapparaît qu'*in fine* comme alliée probable de la France, puisque Tocqueville s'est placé dans l'hypothèse où Méhemet Ali vaincrait le sultan :

Mais il faut la faire et vouloir l'exécuter, alors il n'y aura pas besoin de la réaliser ; alors la Russie regardera à deux fois avant de s'engager dans une guerre générale, dans une guerre contre la France et probablement contre l'Angleterre ; car, à cet âge de la question, l'appui de l'Angleterre est possible et probable. La Russie regardera à deux fois, dis-je, avant de se mettre dans une situation pareille ; elle reculera et vous laissera régler avec elle cette grande, cette immense question d'Orient qui pèse aujourd'hui de tout son poids sur l'Europe, qui vous étouffe et vous tient immobiles.

Peut-être, Messieurs, peut-être que cette résolution énergique, et selon moi prudente, paraîtra téméraire ; mais permettez-moi de le dire, il y a souvent une prudence plus téméraire que la témérité même.

Le discours est délibérément tourné vers le futur, genre délibératif oblige, et la péroraison grandit encore l'enjeu en évoquant « cette immense question » et son « poids » sur l'Europe. Le discours pourrait s'arrêter là, sur le renversement de la témérité en prudence, et la disqualification de l'attitude qui consiste à ne rien faire et devient témérité. Mais Tocqueville va se lancer dans une dernière amplification :

Quant à moi, je n'ai point été appelé à fonder la nouvelle dynastie ; je n'ai en définitif aucun lien particulier vis-à-vis d'elle, je ne lui ai rien demandé, rien que la grandeur et le bonheur de mon pays ; mais je tiens à ce que cette monarchie dure ; pourquoi ? parce que je crois que cette monarchie est le seul lien

qui nous retient sur la pente où tout nous entraîne, que cette monarchie est le seul point de halte qui existe entre nous et de grands malheurs où nous serions précipités sans elle. (Approbation.) Je veux donc que cette monarchie subsiste ; mais je suis convaincu qu'elle ne subsistera pas longtemps si on laisse s'enraciner dans l'esprit de la France cette pensée que nous, cette nation autrefois si forte, si grande, qui a fait de si grandes choses, qui s'est mêlé de toutes choses dans le monde, ne se mêle plus de rien ; qu'elle n'a plus la main à rien ; que tout se fait sans elle.

Eh bien ! Messieurs, je dis que cette croyance, si jamais elle s'enracinait dans le cœur de cette nation fière et excitable, je dis que cette croyance serait plus fatale pour vous que la perte de vingt batailles, et que nécessairement tôt ou tard elle ensevelirait sous les ruines de l'honneur national la monarchie elle-même. (*Très-bien ! très-bien*<sup>24</sup> !)

Le point de départ n'est pas directement le *pathos* mais l'*èthos* : il présente en effet ses origines légitimistes comme la garantie de son attachement au salut du pays. Lui qui, à la différence de Thiers et de Guizot, n'a pas été un acteur de la révolution de Juillet et qui n'a pas un attachement de sentiment ou de conviction à la nouvelle monarchie ne peut être soupçonné de parti pris pour le nouveau régime. S'il veille à son salut, c'est bien parce qu'il considère qu'il est aussi le garant du salut de la France. C'est d'ailleurs cet effet de l'*èthos* que Rémusat commente à la fin de ce discours qu'il cite *in extenso* dans ses mémoires (à partir de « Je veux que cette monarchie subsiste [...] ») au moment où il relate, non le débat de juillet 1839, mais la crise de 1840 :

Je cite ces paroles, d'abord parce que Tocqueville était un des grands esprits de son temps, et puis parce que son origine, ses études, son tour d'esprit le portaient à envisager dans la politique plutôt le côté constitutionnel que le côté patriotique, et qu'étranger aux passions du drapeau tricolore, froid pour l'honneur de la Révolution et de la monarchie auxquelles ne l'attachait aucun lien personnel, son opinion prend en de telles questions une autorité particulière<sup>25</sup>.

Si Tocqueville choisit de mobiliser les passions nationales pour alerter la Chambre et susciter ses craintes sur le salut du régime, c'est donc bien qu'il y a péril en la demeure. Et c'est la métaphore de l'abîme qui se dessine avec l'image de « la pente où tout nous entraîne » et celle du « seul point de halte qui existe entre nous et de grands malheurs où nous serions précipités sans elle ». Mais si la nouvelle monarchie doit être un « point de halte » (et c'est l'instinct conservateur de Tocqueville qui parle ici, rappelant le « point d'arrêt » dont Guizot parlait dans son discours sur l'hérédité de la pairie), ce ne doit pas être au prix d'un renoncement à la grandeur et à l'honneur : l'enracinement (autre métaphore employée par Tocqueville) du nouveau régime ne doit pas être l'enterrement du passé glorieux de la France.

Dans le conflit de l'utile et de l'honnête, Tocqueville ne se contente pas de choisir l'honneur : il montre que le renoncement à l'honneur signifierait également la fin du régime, ce

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>25</sup> *Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. III, p. 449.

que traduit la métaphore finale de l'ensevelissement « sous les ruines de l'honneur national ». Ne viser que l'utile en refusant le risque des batailles est une sécurité illusoire : la France a un passé de grandeur qui lui impose de jouer un rôle dans le monde, passé qui en fait une nation « fière et excitable ». C'est précisément cette fierté que Tocqueville cherche à « exciter » dans sa péroraison lorsqu'il oppose de manière antithétique « cette nation autrefois si forte, si grande, qui a fait de si grandes choses, qui s'est mêlé de toutes choses dans le monde » à la pensée qu'elle « ne se mêle plus de rien ; qu'elle n'a plus la main à rien ; que tout se fait sans elle ». L'exhortation finale fait donc appel à la fois à la fierté et à la crainte en rappelant que sacrifier l'honneur ne peut, en outre, qu'entraîner le pays à sa perte.

Ainsi, dans ce discours, Tocqueville semble maîtriser d'emblée le genre délibératif et il a d'ailleurs le sentiment d'avoir réussi sa première intervention, comme il l'écrit le 4 juillet 1839, à Jacques-François Hervieu, avocat à Cherbourg et un de ses correspondants locaux :

J'ai fait avant-hier, mon cher monsieur Hervieu, la grande expérience que vous redoutiez tant pour moi et que je redoutais infiniment moi-même. J'ai *improvisé* un long discours sur une grande affaire devant la chambre des députés. J'ai réussi au-delà de mes espérances. Ma parole, bien que refroidie par la gêne d'une situation si nouvelle, a été très bien accueillie par la chambre. J'ai pris possession de la tribune. Vous avez pu voir que la presse m'avait été en général favorable, à l'exception du *Journal des Débats* avec lequel je suis en querelle depuis que je lui ai écrit la lettre que vous connaissez<sup>26</sup>. Pour me jouer un tour digne de lui il a inséré dans son compte rendu un mot dont ceux qui ne m'ont pas entendu pourraient conclure que je lisais un discours *écrit*. C'est une guerre misérable. Je fais faire un tirage à part du *Moniteur* qui contient mon discours<sup>27</sup>.

Rhétoricien accompli, il sait jouer de tous les moyens de persuasion, de l'*èthos* au *pathos* en passant, bien sûr, par le *docere*, fondé à la fois sur le raisonnement et la connaissance des réalités qu'on pourrait appeler « géo-stratégiques », en risquant cet anachronisme. Maîtrisant la *dispositio* comme l'*elocutio*, tant dans le style simple et net du *docere* que dans le style élevé du *pathos*, il semble être également capable d'adapter son discours à la situation, si on en juge d'après les libertés prises avec le plan initial. Il affirme lui-même avoir improvisé et il n'y a pas de raison d'en douter. Évitant le double écueil de la théorie et des détails pratiques de l'action gouvernementale, il situe la délibération du côté des principes de conduite et de l'avenir. Raisonnant d'abord selon l'intérêt de la France, sans oublier le juste et le possible, il subordonne pour finir les valeurs à l'honneur, sans lequel le bonheur de la cité n'est pas envisageable. En poussant à ne pas s'incliner devant l'Angleterre et la Russie et en célébrant la grandeur de la

---

<sup>26</sup> Le *Journal des débats* avait présenté le 5 mars 1839 Tocqueville comme un « candidat de la coalition », ce qu'il avait aussitôt démenti.

<sup>27</sup> *Correspondance et écrits locaux, Œuvres complètes*, t. X, éd. L. Quéffelec-Dumasy, Gallimard, 1995.

France, il est en sympathie avec les passions du moment<sup>28</sup> et sa froideur, à l'en croire, est avant tout l'effet du trac. Comment expliquer alors le jugement négatif porté par Tocqueville lui-même dans ses *Souvenirs*, son sentiment d'échec et la confiance de ses difficultés à être orateur ?

Il nous manque d'abord un élément essentiel pour juger les discours : c'est, bien entendu, l'*actio*. La voix, la diction, le geste, le regard : autant d'éléments qui peuvent transformer du tout au tout l'effet d'un discours. Certes, Tocqueville n'a pas les avantages physiques d'un Berryer : petit, plutôt chétif, de santé fragile, il ne peut en imposer à son auditoire<sup>29</sup>. Beaumont dit de lui : « Il parlait facilement, avec une grande élégance, mais sa voix manquait quelquefois de puissance : ce qui tenait à la faiblesse de sa constitution physique »<sup>30</sup> Mais un témoignage le crédite d'une voix « fortement timbrée »<sup>31</sup> et on a vu, d'autre part, avec Thiers que des désavantages physiques n'empêchaient pas une carrière d'orateur. Sans chercher d'explication du côté de l'*actio*, faute de témoignages précis, risquons une hypothèse : celle de la trop grande maîtrise du discours. Quoique de parti-pris, le jugement du *Journal des débats* auquel Tocqueville fait allusion dans sa lettre à Hervieu est intéressant : « M. de Tocqueville a débuté aujourd'hui à la tribune par un discours purement écrit, sage, mesuré, quoiqu'un peu froid » (3 juillet 1839). Tocqueville n'a-t-il pas dit lui-même qu'« à la tribune la passion de bien dire » avait « toujours éteint momentanément chez [lui] toutes les autres » passions ? De fait, le discours de Tocqueville ne souffre pas d'être lu, à la différence de ceux de Berryer<sup>32</sup>. Et c'est peut-être ce qui peut d'abord nous alerter. Il faut cependant faire preuve de prudence : outre la réécriture du sténographe, il faut envisager celle de Tocqueville lui-même, qui a pu revoir son discours. Car ce qui frappe à la lecture, c'est l'absence de répétitions et le faible nombre de reformulations, en

---

<sup>28</sup> Rémusat commentait la péroraison de Tocqueville en disant : « il faut savoir que cette opinion était la nôtre à tous, et certes il ne s'est rien passé depuis qui m'en ait fait revenir. » (*loc. cit.*)

<sup>29</sup> Rémusat le décrit ainsi : « C'était un petit homme sans tournure, d'une figure agréable et régulière, mais malade, ombragée d'une masse de cheveux bruns et bouclés qui lui conservaient un air de jeunesse ; sa physionomie inanimée et triste prenait plus d'expression quand il causait. La pâleur livide de son teint annonça de bonne heure des maux organiques, et le faisait soupçonner par les malveillants d'être bilieux, envieux et tout ce qui s'ensuit. Il n'en était rien ; il n'était qu'un peu défiant, souvent souffrant, souvent découragé de lui-même » (*Mémoires de ma vie, op. cit.*, t. III, p. 45).

<sup>30</sup> *Œuvres et correspondance inédite* d'Alexis de Tocqueville, publiées et précédées d'une notice par Gustave de Beaumont, Paris, Michel Lévy frères, 1861, t. I, p. 61 (vol. 5 des *Œuvres complètes* d'Alexis de Tocqueville).

<sup>31</sup> Cité par A. Jardin, *op. cit.*, p. 354.

<sup>32</sup> La princesse de Lieven, qui avait beaucoup admiré un discours de Berryer (celui du 25 mars 1840), commente un propos tenu sur lui : « Quelqu'un qui est de l'avis de M. de Broglie sur Berryer a dit de lui : "C'est Talma et Rubini. Eh bien, à la bonne heure. Mais comme on applaudit Rubini ! Ce qui est vrai, c'est que ses discours perdent à être lus." » Quant au duc de Broglie, il s'était moqué de la Chambre et avait condamné hautement l'élan d'enthousiasme auquel elle s'était livrée « pour ce comédien Berryer » (*Lettres de François Guizot et de la Princesse de Lieven, op. cit.*, t. II, p. 57 et 53). Il n'est guère de personnalité d'orateur plus opposée à celle de Tocqueville.

particulier dans les passages où Tocqueville cherche à instruire, alors qu'on a pu observer les unes et les autres en abondance dans les discours de Thiers et de Guizot. La phrase de Tocqueville est souvent linéaire, procédant par subordination, sans redoublement des postes syntaxiques, comme dans cet exemple :

Il est possible que la Russie soutienne le sultan, lorsque Méhemet Ali met l'existence de l'empire ottoman en danger, à une époque où il ne convient pas à la Russie que cet empire soit détruit ; mais je dis que, sous cette tutelle de l'empire russe, se cache le désir certain, et qui se manifestera tôt ou tard, de maintenir la division de l'empire ottoman et l'existence de Méhemet Ali<sup>33</sup>.

Le discours avance, sans possibilité de rattrapage pour l'auditeur, qui doit recevoir une très grande densité d'informations :

Il est évident que l'Angleterre a un grand intérêt à ce que l'Égypte soit la dépendance éloignée d'un vaste empire, et non pas elle-même la tête d'un empire car les efforts de l'Angleterre pour établir, d'abord son influence, et ensuite sa puissance directe sur l'Égypte, trouveraient plus d'obstacles si l'Égypte était la tête d'un empire, s'il y avait en Égypte même un pouvoir toujours présent, toujours vigilant et en état de déjouer un à un les moyens détournés qui sont à l'usage des Anglais, et qui servent leur grandeur non moins que l'emploi des armes.

La seule redondance dans ce passage, et donc le seul point de repos pour l'auditeur, est la synonymie « pouvoir toujours présent, toujours vigilant ». Mais l'ensemble donne l'impression d'un style « écrit ». Cette impression est en tout cas confirmée par le jugement de Beaumont dans la notice qu'il a rédigée sur Tocqueville dans l'édition de ses *Œuvres complètes*. « Tocqueville, écrit-il, arriva à la chambre avec ses habitudes et ses méthodes d'écrivain ; à ses yeux, un discours était trop une œuvre d'art, au lieu d'être seulement un moyen d'action ». La première conséquence de cette conception est sa « répugnance insurmontable » pour les lieux communs, disposition « la plus nuisible de toutes pour l'orateur parlant dans les grandes assemblées, où le lieu commun est principalement en faveur », commente Beaumont. La deuxième conséquence est l'absence de répétition et reformulation :

Tocqueville avait d'ailleurs dans la pratique des lettres, et dans les études mêmes qu'il avait faites de l'art d'écrire, contracté une autre habitude, toujours bonne pour l'écrivain et mauvaise quelquefois pour l'orateur : c'est de ne jamais dire un mot de plus que ce qu'il faut pour exprimer sa pensée et pour la rendre sensible à tout esprit doué d'une intelligence suffisante. L'orateur est gouverné par une autre loi, celle de subordonner l'étendue de son discours aux impressions de son auditoire, de suivre pas à pas ces impressions, d'arrêter le développement de sa pensée au moment où elle paraît comprise, de le continuer sous une nouvelle forme s'il s'aperçoit qu'elle n'a pas été bien saisie ; de le poursuivre jusqu'à ce que l'évidence éclate, en glissant sur ce qui blesse et en demeurant sur le terrain de la passion dès qu'il l'a trouvé. Tout cela se concilie mal avec les habitudes de l'écrivain, surtout de l'écrivain parfait. Si donc

---

<sup>33</sup> *É. et D. p.*, p. 257.

Tocqueville n'a pas été supérieur à la tribune, c'est surtout, il faut le reconnaître, parce qu'il était supérieur dans les lettres ; et le défaut qui lui a le plus nui comme orateur lui est venu de sa principale qualité comme écrivain.

Ceci explique pourquoi quelquesuns de ses discours, accueillis froidement, sont lus aujourd'hui avec un vif intérêt et gagneront en durée ce qui leur a manqué en effet immédiat<sup>34</sup>.

Le discours est également caractérisé par une très forte présence de la première personne, en particulier dans la deuxième partie. Tocqueville ne prétend pas, comme peut le faire Thiers, laisser parler les faits : le discours se présente clairement comme un ensemble d'opinions revendiquées par l'orateur. Dans la première partie du discours, qui expose les intérêts en présence, la première personne introduit essentiellement des verbes déclaratifs : « je dis que [...], je soutiens que [...], je le répète [...], je n'en conclus pas [...] » mais accompagne aussi des propositions ou des incises qui présentent le propos comme une opinion : « ma pensée sur ce point se résumera en une seule phrase [...], La France a ici selon moi un intérêt double [...], je crois que la situation de la France [...] est critique ». Mais il subsiste tout de même, dans cette première démonstration, d'assez longs passages qui ne sont pas dans la dépendance d'une déclaration à la première personne et se présentent comme des exposés impersonnels et objectifs : « Maintenant, quel est le meilleur moyen d'affaiblir d'abord et de détruire ensuite l'empire ottoman ? C'est très certainement la division de cet empire [...] Il est donc évident que la Russie a pour intérêt permanent de laisser subsister l'empire nouvellement établi de Méhemet Ali » ou encore : « Quant à l'Angleterre, elle est au contraire l'ennemie naturelle, habituelle et nécessaire, de ce même Méhemet Ali que la Russie soutient. Et pourquoi ? C'est précisément parce que le premier intérêt de l'Angleterre est que la Turquie continue d'exister ». Dans la deuxième partie, en revanche, consacrée aux hypothèses d'évolution de la situation, tout l'exposé est placé dans la dépendance de la première personne :

À l'heure où je parle, les Turcs et les Égyptiens sont en présence. Je suppose qu'avant même que la lutte ne s'engage, une puissance européenne veuille intervenir [...]. Eh bien, Messieurs, je dis que la France [...] interviendra à son tour [...].

Je passe à une autre hypothèse : la lutte commence entre le sultan et son vassal ; le sultan sera nécessairement vainqueur ou vaincu.

S'il était vainqueur par ses propres forces, je pense qu'il serait bon que la France laissât aux événements suivre leur cours. Et pourquoi cela ? Parce que cette victoire du sultan prouvera qu'il existe, comme je suis pour ma part porté à le croire, plus de force qu'on ne l'imagine dans cet empire ottoman [...]. Dans le cas donc où cette victoire aurait lieu, je crois que la France aurait tort d'en détruire de ses mains le résultat.

Je verrais un autre inconvénient, dans le cas dont je parle, à ce que la France intervînt. En même temps que cette victoire prouverait la force inconnue qui reste à la nationalité turque, elle prouverait en

---

<sup>34</sup> *Œuvres et correspondance inédite* d'Alexis de Tocqueville, *op. cit.*, t. I, p. 62-63 (vol. 5 des *Œuvres complètes* d'Alexis de Tocqueville).



même temps la faiblesse inconnue qui se trouve dans cette prétendue nationalité arabe, à laquelle pour mon compte je crois peu. Je suis porté à penser qu'il y a en Égypte le commencement d'un empire [...]. Je suis porté à le penser.

La dernière hypothèse est pareillement modalisée (« pour ma part, je ne puis croire que [...]. Je ne crois donc pas [...]. Il m'a semblé [...]. »), l'exposé des précédents (négociations européennes sur la Belgique et sur la Grèce) étant, lui, placé dans la dépendance de verbes déclaratifs (« je dirai que [...], comme je l'indique [...], celui dont je parle [...], je le répète [...], Je n'ai, sans doute, pas besoin de vous rappeler [...], Une autre circonstance qui me revient [...] »).

Cette forte présence de la première personne signifie, me semble-t-il, que Tocqueville considère bien le débat politique comme une confrontation d'opinions et ne tente pas de faire passer la rhétorique pour ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire un exposé de la vérité. Il ne s'agit pas de dire que Tocqueville ne croit pas affirmer la vérité, au contraire. Il écrira d'ailleurs dans ses *Souvenirs* :

Le fond du métier, chez un chef de parti, consiste à se mêler continuellement parmi les siens et même parmi ses adversaires, à se produire, à se répandre tous les jours, à se baisser et à se relever, à chaque instant, pour atteindre le niveau de toutes les intelligences ; à discuter, à argumenter sans repos, à redire mille fois les mêmes choses sous des formes différentes, et à s'animer éternellement en face des mêmes objets. De tout ceci, je suis profondément incapable : la discussion sur les points qui m'intéressent peu m'est incommode, et sur ceux qui m'intéressent vivement, douloureuse ; la vérité est pour moi une chose si précieuse et si rare, que je n'aime point à la mettre au hasard d'un débat quand une fois je l'ai trouvée ; c'est une lumière que je crains d'éteindre en l'agitant<sup>35</sup> [...].

On a pu discerner déjà, dans le discours, cette réticence à « à redire mille fois les mêmes choses sous des formes différentes ». Ce qui caractérise cette analyse lucide, c'est de nouveau l'honnêteté de celui qui est incapable de feindre, feindre par exemple une passion ou un intérêt qu'il n'a pas. D'autre part, l'investissement personnel dans le débat, l'absence de distance entre l'opinion défendue et l'*èthos* de l'orateur conduit à la peur du débat<sup>36</sup>. On arrive donc à cette

---

<sup>35</sup> *Souvenirs, op. cit.*, p. 140.

<sup>36</sup> Le jugement de Beaumont va dans ce sens : « Peut-être aussi le débat l'agitait trop ; il en était trop ému. Avec sa nature si fine et si délicate, il y apportait une trop grande susceptibilité d'impression, il y était comme une sensitive. Les luttes de la tribune demandent cependant à l'orateur autant de vigueur et de sang-froid que la guerre en exige du soldat et du général ; car dans les assemblées, celui qui parle est tout à la fois général et soldat : c'est lui qui se bat et qui mène. De pareilles luttes étaient au-dessus des forces de Tocqueville, qui ne s'y engageait jamais sans que sa santé en fût plus ou moins ébranlée. C'était pour lui une trop grande crise pour qu'il l'abordât souvent. La conséquence fut qu'il monta trop rarement à la tribune pour s'y établir en maître. » (*Œuvres et correspondance inédite* d'Alexis de Tocqueville, *op. cit.*, t. I, p. 61)

situation paradoxale, dans le discours, d'un orateur que sa très grande honnêteté conduit à toujours présenter ses idées comme des opinions et non comme des vérités qui s'imposent d'elles-mêmes — d'où un certain abus de la première personne —, mais que le risque du débat conduit à exclure totalement la deuxième personne de ce même discours.

Car si l'on excepte les « Messieurs » qui le ponctuent, Tocqueville peut sembler, dans une grande partie du discours, proférer une parole non adressée : l'instance de la deuxième personne n'apparaît qu'à la fin, juste avant la péroraison. Même l'exorde évacue complètement le « vous », ne laissant le « je » que face à « la Chambre » ou face à « la France ». Ce « je » qui dit le monde est interrompu par Jouffroy qui conteste avoir parlé de « congrès » et à qui Tocqueville répond : « si ce que je viens d'exprimer rend votre pensée, je m'en applaudis ». Mais on ne trouvera ensuite qu'un seul « vous » dans la prétérition qui introduit le précédent de 1826 (« je n'ai, sans doute, pas besoin de vous rappeler [...] ») et c'est le « nous » qui intervient dans l'amplification contre la Russie, non le « vous » qui n'arrive que dans la péroraison : « croyez-vous qu'en face d'un pareil langage [...] croyez-vous que la guerre fût possible ? ». Or, à ce « vous » ainsi interpellé répond un « je » insistant : « Moi, je ne le crois pas ». Le passage qui suit est le seul où Tocqueville s'adresse directement aux députés qui sont en face de lui : « si vous ne voulez pas exécuter la menace, il ne faut pas la faire. [...] La Russie [...] reculera et vous laissera régler avec elle cette grande, cette immense question d'Orient qui pèse aujourd'hui de tout son poids sur l'Europe, qui vous étouffe et vous tient immobiles ». La fin de la péroraison revient à la première personne, puisque c'est l'*èthos* de l'orateur qui est le point de départ de l'amplification sur la grandeur de la France, mais associe l'auditoire d'abord par le « nous » (« le seul lien qui nous retient sur la pente où tout nous entraîne [...] le seul point de halte qui existe entre nous et de grands malheurs où nous serions précipités sans elle [...] cette pensée que nous, cette nation autrefois si forte ») avant de l'avertir directement à la deuxième personne : « je dis que cette croyance serait plus fatale pour vous que la perte de vingt batailles ». *In fine*, l'orateur parvient donc à inclure son auditoire dans sa parole et on peut supposer, si tant est que le plan du discours retrouvé dans les archives soit complet, que ce n'est pas un hasard si l'adresse directe à l'auditoire intervient dans un développement qui ne semble pas avoir été prévu par l'orateur et qu'on peut supposer improvisé.

On peut risquer ainsi une première interprétation du constat déjà cité de Tocqueville dans ses *Souvenirs* : « Le métier d'écrivain et celui d'orateur se nuisent plus qu'ils ne s'aident. Il n'y a rien qui ressemble moins à un bon discours qu'un bon chapitre ». L'écrivain seul devant sa page ne prend pas en compte de la même façon son public que l'orateur confronté directement à son auditoire. Ce que révélerait alors l'absence de la deuxième personne, c'est une façon d'élaborer le discours comme le chapitre d'un livre, sans y intégrer la rétroaction immédiate de l'auditoire sur le discours. Si cette hypothèse se confirme, on ne trouverait pas plus opposé au relatif « monologisme » de Tocqueville que le « dialogisme » de Thiers qui rebondit en permanence sur les réactions, réelles ou supposées, de son public. De plus, ce « je », honnête et reconnu comme tel, de Tocqueville ne suscite pas la même adhésion de l'auditoire que celui de Thiers : ce noble rallié à la monarchie de Juillet, qui reste suspect de légitimisme, auteur d'un livre qui lui a valu

l'estime générale mais que la majorité des députés n'a vraisemblablement pas lu, est moins proche des députés que le jeune homme pauvre et méritant, qui a dû son ascension à sa plume de journaliste et à son rôle dans la révolution de Juillet. En 1844, Tocqueville continue à susciter la même méfiance comme le montre ce portrait satirique d'un pamphlétaire anonyme :

En 1826, juge à Versailles, M. Tocqueville exhalait un parfum de royalisme et de congréganisme on ne peut plus édifiant. – Qui disait Tocqueville, disait souvent soutien du trône et de l'autel.

Mais 1830 arriva. – Grande débâcle de sentiments monarchiques et religieux. M. Tocqueville jeta sa toque fleurdelisée et son scapulaire par-dessus les moulins en criant : Vive la Charte ! À bas les jésuites ! Combien ceux qui l'avaient vu proclamer les bons principes et porter des cierges aux processions durent être étonnés, scandalisés ! Les bons gens se signèrent ; mais qu'est-ce que cela pouvait faire au relaps, puisqu'il avait gagné par son changement les bonnes grâces du gouvernement nouveau !

Ce gouvernement nouveau chargea M. Tocqueville d'aller étudier le système pénitentiaire aux États-Unis ; il y alla et rapporta un certain volume qui, par la vertueuse innocence du style et la profondeur-La-Palisse des observations et des idées, lui valut d'abord le prix Monthyon et une place à l'Académie des sciences morales et politiques ; et, plus tard, son entrée à la Chambre.

Député, M. Tocqueville s'est trouvé être tout à coup démocrate ; son séjour chez les quakers lui avait tourné la tête. Voilà le danger pour un gouvernement de charger les génies d'aller étudier le système pénitentiaire sur le sol classique des opinions radicales<sup>37</sup>.

Pour faire tomber les préventions à son égard, il lui faudrait donc adopter des positions très tranchées, rejoindre un parti, alors qu'il a du mal à trouver sa place.

Afin de pousser plus loin l'analyse et de mieux cerner les traits spécifiques de Tocqueville orateur, penchons-nous sur le discours d'un homme dont les préoccupations pouvaient sembler très proches des siennes et qui, élu depuis 1831, avait eu le temps d'apprendre son métier d'orateur.

---

<sup>37</sup> *Le Procuste parlementaire. Portraits satiriques de nos 459 députés. Session de 1844*, par Fortunatus, auteur du *Rivarol de 1842*, Paris, Garnier frères, Martinoni, 1844. Le pamphlétaire n'est pas plus tendre pour Thiers, lui reprochant essentiellement son arrivisme : « il me fait horreur ; car ses jongleries ambitieuses n'ont jamais été que des trahisons. Il n'aime rien, il n'estime rien, il ne croit à rien ! [...] Ce Talleyrand in-32, ce Napoléon éclos dans le trou d'un sifflet, finira comme il a commencé : un coup de vent l'a apporté, un coup de vent le ramportera ! ». Mais Custine, que ses préventions aristocratiques n'incitent pas non plus à l'indulgence, montre bien en quoi Thiers est populaire lorsqu'il écrit, le 20 novembre 1840, à Varnhagen d'Ense, après la chute du ministère : « Voilà M. Thiers tombé du pouvoir : c'est assez pour le relever dans l'opinion : tout ce qui perdrait un homme chez un peuple indépendant, passe chez les sujets du journalisme pour des qualités méconnues. L'homme du pays et du peuple ! Voilà son titre de gloire et le surnom qui lui reste parmi les patriotes à la façon du *Constitutionnel* ! Je lui en avais donné un autre l'année dernière, que Madame de Girardin a mis le lendemain dans son feuilleton : *Mirabeau mouche* ! » (*Lettres à Varnhagen d'Ense*, Genève, Slatkine Reprints, 1979, p. 379)

## 2. Étude contrastive : le discours du 1<sup>er</sup> juillet 1839 de Lamartine

Comme Tocqueville, Lamartine n'avait souhaité s'inféoder à aucun parti :

Mes longs voyages m'avaient rendu plus indifférent encore aux divers partis qui divisaient mon pays. J'étais un étranger pour ses factions parlementaires. Je n'eus pas de peine à m'en isoler. — Où allez-vous vous asseoir dans l'assemblée ? me demanda la veille un de mes amis. — Au plafond, lui répondis-je. En effet, j'avais résolu d'être impartial.<sup>38</sup>

De fait, Lamartine siégeait à droite mais tout en haut de la Chambre. Libéral, favorable à la dynastie des Orléans, il n'avait pas choisi entre l'ordre et le mouvement, votant le plus souvent pour le gouvernement mais en gardant sa liberté de parole et une position critique<sup>39</sup>. Ses débuts à la Chambre n'avaient pas été faciles :

Les orléanistes me combattaient comme légitimiste, les républicains comme orléanistes, les indifférents comme poète. Ce mot devint dès lors l'injure banale contre moi<sup>40</sup>.

Ce passé de poète le poursuivait jusqu'à la tribune :

[...] dès que je montai à la tribune, je devins l'objet des dénigrement de tous les journaux. Poésie et toujours poésie ! disaient les partisans de la royauté nouvelle. Métaphysique et philanthropie ! disaient les hommes de calcul. Complaisances ambitieuses et courtoisie déguisée ! disaient les républicains. On me

---

<sup>38</sup> *Tribune de M. de Lamartine ou Études oratoires ou politiques*, Paris, Firmin Didot, 1849, 2 t., « Préface », p. 12. Le 19 novembre 1830, il écrivait déjà à son ami Virieu : « Je suis décidé à n'être plus jamais d'aucun parti, et à vivre seul. Il est impossible de conserver *bon sens* ou *vertu*, si l'on y trempe. Les partis blancs, rouges ou bleus, ne sont que des passions, souviens-toi de ce mot, et des passions haineuses et honteuses et féroces ! exploitant en riant quelques sentiments généreux et nobles. » (*Correspondance Lamartine-Virieu. 3/1821-1830*, éd. M.-R. Morin, Paris, Champion, 1998, p. 437)

<sup>39</sup> Ce qui permet à l'auteur du *Procuste parlementaire* de dresser le portrait suivant : « Le jour où M. de Lamartine a abjuré sa qualité d'enfant de chœur de la royauté légitime et de la religion, pour se faire le barde de la révolution et de toutes les utopies scabreuses, il s'est trouvé, ne vous en déplaise, que quelques hémistiches seulement étaient passés à l'ennemi.

Pour moi, le mirobolant député de Mâcon n'est et ne sera jamais en politique qu'un magnifique soleil de fer blanc, qu'un piano droit de dix mille francs dont toutes les touches sonnent faux. [...] M. de Lamartine n'est tombé tout-à-fait dans la démocratie, remarquez-le bien, que le lendemain de la mort de sa fille : ses pensées ont été perverties par sa douleur de père, et il s'est écrié : «Faisons du bruit pour remuer ce sol qui, pour moi, ne porte plus désormais qu'un tombeau : je veux, pour me charmer, la gloire de la popularité coûte que coûte ; après moi le déluge !» Ô cœur humain ! »

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 6.

reléguait d'une voix unanime dans la région des chimères ; on me renvoyait sans cesse à mes hémistiches. [...]

Cependant, l'infatigable travail d'études politiques et oratoires auquel je me livrais, commençait à me faire écouter de temps en temps avec moins de défaveur. Les applaudissements qui rentraient du dehors dans la Chambre imposaient à mes ennemis. [...] On finit par m'accorder un certain rang parmi les orateurs de mon pays<sup>41</sup>.

On peut suivre, à travers la correspondance de Lamartine avec son ami Virieu, les progrès de son travail pour devenir, à partir du « récitateur de mémoire » qu'il était, un véritable orateur capable d'improviser « sur le premier sujet donné, avec une fougue, une audace, une grâce, une délicatesse d'à-propos, une richesse d'images, une abondance de mouvements, un bonheur d'expression, dont aucun orateur vivant n'approche »<sup>42</sup>. Le 28 mars 1836, il écrit à Virieu :

Rien de nouveau en politique que platitudes. Je travaille beaucoup. Je ne parle pas. La Chambre me traite fort mal à présent : à mesure que je forme mieux ma parole, elle me ferme l'oreille davantage<sup>43</sup>. Elle m'en veut de ne pas prendre parti dans les groupes qui datent tous de Juillet. J'en veux un qui date de plus haut et embrasse plus large. Je resterai seul et muet, s'il le faut, jusqu'au jour d'une action plus rationnelle<sup>44</sup>.

Le 2 juin 1836, la situation de Lamartine à la Chambre semble s'améliorer :

Je suis mal avec eux tous, mais de mieux en mieux avec la Chambre. Voilà neuf fois de suite que je prends la parole, et que la Chambre devient muette, attentive, ou même enthousiaste à ma voix. Je progresse en éloquence improvisée et chambrière. Dans quatre ans j'aurai, si Dieu m'aide, conquis cette faculté si énormément difficile. Je travaille immensément, comme à aucune époque de ma vie. Les deux dernières fois que j'ai parlé<sup>45</sup>, j'ai eu, la dernière surtout sur les affaires étrangères, un grandissime succès dedans. Dehors, j'ai tous les journaux contre moi, mais cela perce toujours dans Paris<sup>46</sup>.

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>42</sup> Cormenin, *Livre des orateurs*, *op. cit.*, t. II, p. 111. Louis Barthou, dans son étude sur *Lamartine orateur* (Paris, Hachette, 1816), a consacré un chapitre à « Lamartine, orateur d'affaires » pour montrer combien les moqueries à son égard étaient injustes et rappeler qu'il avait une véritable connaissance d'un certain nombre de questions techniques, celle des chemins de fer, par exemple, dans laquelle, inversement, Thiers ne brilla guère.

<sup>43</sup> Le 22 mars, alors qu'il parlait pour la seconde fois sur les rentes, un député avait proposé par amendement qu'on réclamât le récit d'un chapitre de *Jocelyn*.

<sup>44</sup> *Correspondance Lamartine-Virieu. 4/1831-1841*, *op. cit.*, p. 179.

<sup>45</sup> Il avait parlé deux fois le 25 mai : son premier discours, à propos du budget de la Marine était un plaidoyer en faveur de l'abolition de l'esclavage. Le second, à propos du budget des Affaires étrangères, instituait une discussion générale, démontrait l'intérêt de l'alliance anglaise et blâmait le gouvernement d'avoir abandonné la jeune nation grecque aux intrigues de l'Angleterre et de la Russie (note de M.-R. Morin dans l'édition Champion).

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 181.

Le 25 avril 1837, il explique de nouveau à Virieu à quel point il travaille pour parvenir un jour à régner sur les Chambres : « Je travaille beaucoup, et il y a à travailler énormément pour nous autres amateurs avant d'arriver à posséder parole, voix, fermeté, bavardage, geste et auditoire, comme ces vieux avocats dont la tribune fut le berceau<sup>47</sup> » et le 12 mai 1839, il confie : « Je sens le progrès oratoire » en constatant qu'il est maintenant capable « d'improvisation complète et subite » avec « l'ordre, exhorde [*sic*], péroraison, etc<sup>48</sup>. » Il rapporte même avec une fierté un peu naïve les compliments de Royer-Collard à son égard :

Royer-Collard me disait hier : "Monsieur, respectez-vous ! Vous avez la plus belle parole du pays et la destinée la plus haute du gouvernement représentatif. Encore une fois, respectez-vous ! Votre passé poétique a été beau, je crois votre avenir politique aussi beau et plus utile". Tu entends sa voix d'oracle d'ici.

Enfin, avec le discours du 1<sup>er</sup> juillet 1839, Lamartine triomphe :

Je t'envoie ma discussion sur l'Orient, le *discours et la réplique à Barrot*. L'un et l'autre surtout ont fait une impression telle que je n'en ai jamais vu, même aux plus grands jours de Berryer.

Je ne suffis pas aux serremments de main de la Chambre entière depuis trois jours. Le mot général est que de dix ans, et peut-être de 40 ans, la tribune n'a pas vu mieux. La gauche en cela dit comme la droite et le centre. Tu vois que même à 40 ans, toi et moi, nous pouvons, si nous voulons, parvenir par du travail à égaliser, non, mais à atteindre de temps en temps ces *fortunés avocats*. Je suis, depuis 15 mois, en veine et réellement l'enfant gâté de l'auditoire. Les journaux ont beau crier : *tuons-le !* Ils ne tuent rien, et je marche encore, mais je marche mal au physique. [...]

Les journaux, mes ennemis les plus acharnés, le *Siècle* lui-même dit : "*magie enchaînant une Chambre haletante aux pieds de la tribune*", et Barrot lui-même a traversé la salle pour venir me serrer avec transport la main. Je regrette vivement que tu n'aies pas été là<sup>49</sup>.

C'est donc ce discours qu'il s'agit maintenant d'étudier afin d'en comprendre le succès et de le comparer à l'intervention de Tocqueville. Rappelons également que Lamartine peut, sur la question d'Orient, se targuer de connaissances « spéciales » : non seulement il est initié aux

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 279.

<sup>49</sup> *Ibid.*, 6 juillet 1839, p. 284. Il demande à Virieu son appréciation sur le discours : « Dis-moi ton avis, non sur les opinions de ces deux morceaux, mais sur la forme et la parole, et dis-le sévèrement. Cela me profite. Tu sais que je reconnais sa grande valeur à la critique sérieuse et surtout à la tienne, et je l'étudie encore cinq ou six ans. Quant au mérite, j'irai plus haut ; quant à l'effet, non, c'est impossible ». Ce narcissisme naïf n'échappe pas à Custine qui, le 7 mars 1843, écrit à Varnhagen d'Ense : « Que vous dire de la politique ? Vous avez suivi le duel de M. de Lamartine et de M. Guizot. Le premier s'est fourvoyé, mais il est si fier de ses erreurs, que je les lui pardonne en considération de l'orgueil qu'elles lui inspirent et du plaisir qu'elles lui causent. On n'a jamais poussé plus loin ni pratiqué plus naïvement l'adoration de soi-même. » (*Lettres à Varnhagen d'Ense, op. cit.*, p. 445)

question diplomatiques, puisqu'il a été diplomate sous la Restauration à Naples et Florence, mais il connaît l'Orient grâce à son voyage de 1833-34.

L'exorde du discours de Lamartine présente un très grand contraste avec celui de Tocqueville, plaçant d'emblée « la barre » très haut en grandissant l'enjeu du discours :

Messieurs, le plus difficile dans des questions de cette nature, dans des questions qui embrassent l'universalité des intérêts combinés du monde politique, le plus difficile, ce n'est pas de les résoudre, c'est de les bien poser. Je vais essayer de le faire, et si j'ai le bonheur d'y réussir, je croirai avoir beaucoup fait pour la discussion, beaucoup fait pour éclairer mon pays sur une de ces rares affaires qui dominent tout un siècle, et qui, selon qu'on les comprend, ou qu'on les méconnaît, nous donnent le pas sur l'Europe, ou donnent à l'Europe le pas sur nous. (*Écoutez, écoutez*<sup>50</sup> !)

Le grandissement est double, à la fois spatial et temporel, puisque la question est haussée au niveau de l'universel et même du siècle. Si le discours est ainsi placé sous le signe du *pathos*, avec un style périodique<sup>51</sup>, l'*èthos* de l'orateur est tout sauf modeste puisque Lamartine se présente comme affrontant la tâche la plus difficile avec la mission d'« éclairer » son pays.

Après cet exorde solennel, il passe à la *division* de son discours :

Si donc je recueille ma pensée pour résumer les vues si diverses qui viennent de vous être présentées, je trouve qu'elles se réduisent à trois ou quatre systèmes, que je vais successivement examiner : le système turc, le système arabe, et enfin le système du *statu quo*, que j'appellerai avec plus de raison le système russo-britannique.

C'est dans l'exposé de ces « systèmes » que Tocqueville refusera de rentrer à son tour. Mais on peut noter que l'un comme l'autre traitent la question à son niveau le plus général, celui des rapports diplomatiques et politiques entre les puissances et du devenir de l'Orient, et qu'il n'est jamais question du crédit de 10 millions demandé pour la marine. La *dispositio* du discours de Lamartine est en tout cas très simple : une partie de réfutation pour chacun des trois systèmes critiqués et une quatrième de confirmation pour celui que propose l'orateur.

---

<sup>50</sup> Le discours de Lamartine se trouve dans les *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. 126, p. 649-653. Il est reproduit en annexe.

<sup>51</sup> Je n'entrerai pas ici dans le détail de l'analyse des deux périodes. Signalons simplement l'effet le plus marquant qui termine la deuxième période avec deux groupements binaires, fondés sur une antithèse et recourant, le premier à un parallélisme simple, le second à une antimétabole, c'est-à-dire une commutation des termes : « ces rares affaires qui selon qu'on les comprend, ou qu'on les méconnaît, nous donnent le pas sur l'Europe, ou donnent à l'Europe le pas sur nous. »

On attend une réfutation dans le style simple et net du *docere*. On va voir que, d'entrée de jeu, Lamartine ne ménage pas ses effets :

Le système turc ! celui qui vous a été présenté avec tant de talent tout à l'heure par M. de Valmy, je le comprends ; il est simple, loyal, conservateur en apparence ; c'est la tradition, c'est le droit, c'est la légitimité musulmane. Ce système serait le mien, si je n'avais pas **vu de mes yeux et touché de mes mains le corps froid et inerte** de ce qu'on appelle encore ici l'empire ottoman.

Lamartine oppose l'apparence, exprimée à l'aide d'une double synonymie (simple/loyal/conservateur et tradition/droit/légitimité) qui présente le système turc comme une construction satisfaisante pour l'esprit, conforme à l'ordre du monde, à la réalité qui se donne, elle, sous la forme d'un témoignage direct et d'une image choc : celle du cadavre. Il s'agit moins de parler à la raison que de faire impression, de toucher par la force d'évidence de l'image qui simplifie la réalité et parle directement à l'imagination. Tocqueville devra répondre à l'image par une autre image, substituant celle du malade à celle du mort :

[...] il existe [...] plus de force qu'on ne l'imagine dans cet empire ottoman, dont M. de Lamartine disait hier, dans son beau langage, qu'il avait vu de ses yeux et touché le cadavre. Pour moi, je suis porté à croire qu'il y a encore plus de vie dans ce malade qu'on ne le suppose, plus de force qu'on ne l'imagine<sup>52</sup> [...].

Et en qualifiant de « beau langage » la formule de Lamartine, Tocqueville la disqualifie comme un effet propre à provoquer l'admiration mais pas forcément à rendre compte de la réalité.

Le développement de la réfutation va recourir également aux métaphores mais en mettant cette fois les métaphores dans la bouche des défenseurs du système turc :

Que vous disent les partisans de ce système ? des choses pleines de sens et de logique. Vous craignez les **débordements** de la Russie vers le Bosphore, vers l'Asie, vers la Turquie d'Europe, mais n'avez-vous pas, dans votre ancien et fidèle allié la Turquie, le **contrepois** de la Russie, le **boulevard**<sup>53</sup> **naturel** contre ses empiètements ? **Démolir** ou laisser **dégrader** la puissance ottomane, c'est **détruire** de vos propres mains la **digue** séculaire que la Providence a élevée contre l'ambition moscovite ; c'est bien plus, c'est anéantir d'avance la possibilité de ces **diversions** puissantes qu'une armée turque ferait à votre profit sur les **flancs** des Russes, si jamais vous aviez à vous défendre contre eux en Occident. J'entends bien tout cela, je voudrais bien que cela fût vrai.

Le réseau métaphorique transforme la carte géographique en jeu de stratégie avec ouvrages défensifs et mouvements d'armées. Lamartine semble ainsi aller dans le sens des partisans du système turc, poussant la concession jusqu'à mettre son talent au service de la thèse adverse.

---

<sup>52</sup> *É. et D. p.*, p. 259-260.

<sup>53</sup> Selon Littré, le *boulevard* est un terme d'architecture militaire qui désigne le terre-plein d'un rempart, le terrain occupé par un bastion, par une courtine. Par extension, il désigne une place forte qui met un pays à l'abri de l'invasion de ses ennemis. Ainsi, « Malte fut longtemps le boulevard de la chrétienté contre les Turcs ».



Mais il désigne ensuite la concession comme telle et marque sa suspicion à l'égard de ce qui peut sembler trop beau pour être vrai : « J'entends bien tout cela, je voudrais bien que cela fût vrai ». On comprend alors pourquoi Lamartine a été lui-même l'artisan de ce « trop beau » avec ses métaphores. Il s'agit pour lui de montrer que de telles représentations ne sont qu'une manière de prendre ses désirs pour la réalité et de bâtir une fiction :

Qui de nous, préoccupé, trop préoccupé que nous sommes des gigantesques proportions de la Russie, ne voudrait pouvoir penser que nous avons au besoin, contre elle, une flotte ottomane dans la mer Noire, et une armée de cinq cent mille Turcs sur les Balkans et dans les principautés ? Nous rendons tous justice maintenant, à **la race généreuse et probe** des Ottomans : la haine de la croix et du croissant n'est plus qu'une métaphore ; les nations ne s'associent plus par dogmes, mais par analogie d'intérêts politiques. Nous serions **les fidèles alliés, les vieux amis** des Turcs ; mais quand il s'agit de baser un système politique sur une alliance, encore faut-il savoir si l'allié existe, si l'on va s'allier avec une réalité ou avec une fiction ?

Or, je m'afflige de vous le dire, **mais** tout l'Orient vous le dira avec moi, **mais** je vais malheureusement vous le démontrer tout à l'heure : **il n'y a plus** de Turquie ; **il n'y a plus** d'empire ottoman que dans les fictions diplomatiques ; fiction qu'on proclame tout haut **et** qu'on méprise **et** qu'on viole **et** qu'on dégrade soi-même en toute occasion.

Très habilement, Lamartine se montre lui-même comme partie prenante de cette fiction (il prend soin de dire « nous »), contribuant même à l'alimenter par son discours en feignant de susciter l'émotion pour cette nouvelle alliance par un renversement du *pathos* : l'appel à la haine a été remplacé par l'appel à l'amour. Mais en croyant dénoncer comme fiction la vieille « haine de la croix et du croissant » et lui substituer un nouvel ordre diplomatique et politique, on est en fait encore dans la fiction, mais dans une autre fiction que seul celui qui est allé voir la réalité de près peut dénoncer (« **je** m'afflige de **vous** le dire, mais tout **l'Orient vous** le dira **avec moi** »), faisant même toucher du doigt à son auditoire la contradiction qu'il y a à prendre parti pour le pacha d'Égypte contre l'empire ottoman<sup>54</sup>. La répétition, à deux reprises, de la conjonction (polysyndète), et de « il n'y a plus » est la marque d'une certaine véhémence par laquelle Lamartine s'en prend à ses adversaires en leur montrant les conséquences de leurs paroles.

Reste à démontrer que « l'empire ottoman n'existe plus que de nom ». Lamartine esquisse alors une rapide explication de la « rapide décadence » de l'empire ottoman<sup>55</sup> (sans la développer parce que « ce n'est pas une question de tribune, c'est une question de philosophie ») avant d'en

---

<sup>54</sup> « Oui, vous-mêmes, ne déclarez-vous pas, en cet instant même, que si le grand-seigneur fait sortir sa flotte pour atteindre un pacha rebelle, vous allez poursuivre, avec les Anglais, cette flotte du grand-seigneur, et porter atteinte à sa liberté, au plus sacré de ses droits, au droit de défendre son empire ? »

<sup>55</sup> « [...] tout peuple qui n'a pour principe d'existence qu'un dogme religieux est condamné à périr lorsque ce dogme s'affaiblit et s'éteint dans ses croyances. Le principe ottoman, c'était le fanatisme. Son existence a été brillante, toute puissante, mais courte comme le fanatisme d'où elle procédait. (*Très-bien !*) »

venir à sa démonstration, qu'il introduit en feignant d'anticiper sur une objection (*occupation* ou *prolepse*) :

J'entends bien que vous me dites : Mais vous effacez arbitrairement de la carte un empire de 60,000 lieues carrées ? Mais moi je vous réponds : ce n'est pas moi qui l'efface ; c'est vous qui l'avez laissé, qui l'avez aidé à s'effacer de jour en jour et à se réduire à de si mesquines proportions, que son existence est devenue un problème que l'on discute aujourd'hui à toutes les tribunes.

En pratiquant ainsi le report d'accusation et en accusant ses contradicteurs de complicité, dans un « vous » qui les implique et les dépasse à la fois, Lamartine peut appuyer sa démonstration sur un mouvement d'indignation et se transformer en procureur qui fait le procès d'une responsabilité collective :

Voyons, montrez-nous cet empire si vaste, si vivant, si fort, selon vous.

Est-ce l'empire ottoman que la Crimée et les bords de la mer Noire couverts des armements et des établissements russes ? Est-ce l'empire ottoman que la Valachie et la Moldavie enchaînées dans le protectorat russe et où un soldat turc ne peut mettre le pied ? Est-ce l'empire ottoman que la Serbie qui a défait trois fois les armées turques et qui grandit aujourd'hui pour la liberté sous une constitution libérale et sous son illustre chef, le prince Milosh, le Washington de l'Orient ? Est-ce l'empire ottoman que ces 4 millions de Bulgares, que ces Grecs d'Epire et de Macédoine, que ce Péloponnèse, que ces îles déchirées par vous-mêmes de la carte turque ? Enfin Chypre avec sa population chrétienne de 40,000 âmes et soixante Turcs de garnison ; la Syrie avec ses innombrables diversités de races ; l'Egypte, Candie, l'Arabie, la mer Rouge, Alger, Tunis, Tripoli, est-ce là l'empire ottoman ? Non, tout cela est à défalquer de la domination turque, c'est-à-dire les trois quarts de l'empire.

Cette accumulation oratoire (qui confine parfois à la gratuité : quelle est l'utilité pour le propos de l'éloge de Milosh ?) permet à Lamartine de parcourir toute la carte de la Méditerranée orientale pour y peindre le repli général de l'empire ottoman. Car l'accumulation est en définitive une soustraction (« tout cela est à défalquer ») qui aboutit à la deuxième partie du tableau :

Que reste-t-il ? Constantinople ! Constantinople pressé d'un côté entre l'embouchure de la mer Noire par où les Russes débouchent à toute heure et l'embouchure des Dardanelles par où les flottes anglaises et françaises peuvent à chaque instant déboucher ; une capitale sans cesse assiégée, voilà l'empire ottoman. Et dans cette capitale ouverte de toutes parts, un empereur héroïque, mais impuissant, contemplant les insolentes intrigues qui se partagent d'avance sa puissance ! Ce sont les dernières scènes de l'empire grec renouvelées à la chute de l'empire de Mahomet II. Voilà le fantôme sur lequel vous voulez appuyer votre politique ! voilà ce colosse qui doit, selon vous, supporter le poids de la Russie ! (*Profonde sensation.*)

Au lieu de recourir au *docere* pour exposer les pertes territoriales et la vulnérabilité militaire de l'empire ottoman, Lamartine préfère l'exagération épique (des Russes qui « débouchent à toute heure », une capitale « sans cesse assiégée » et « ouverte de toutes parts ») et la scène tragique de la fin du héros qui suscite la pitié dans le public. Indignation contre les coupables, pitié pour la victime de ce complot international qui rejoue la chute de l'empire grec : Lamartine a

manifestement le goût du *pathos*. Cette première partie peut se conclure sur cette double exclamation, à la fois ironique et indignée.

La deuxième partie du discours consacrée au « système arabe », préalablement défendu par Carné, est construite comme la première : un exposé du système adverse suivi de sa réfutation. Mais cette fois, il met l'exagération épique et le *pathos* dans la bouche de son adversaire qu'il fait parler au style direct :

L'honorable M. de Carné vous dit : « Oui, l'empire turc penche vers sa ruine ; mais les grands hommes et les races énergiques et neuves retrempe et rajeunissent quelquefois les empires. Eh bien ! voilà le pacha d'Égypte qui ressuscite l'Arabie. C'est un esclave révolté. Qu'importe ! l'Orient n'a pas d'autre légitimité. Il a fait des miracles. C'est le missionnaire de la civilisation en Orient. Maître de l'Égypte, de l'Arabie entière, de la Syrie, si vous ne l'aviez pas arrêté vous-même à Kutaya, un pas de plus et il était sur le Bosphore, et Constantinople engloutissait la race d'Osman et inaugurerait un troisième empire. Eh bien ! laissez-le faire aujourd'hui, détournez les yeux seulement : en vingt marches il est au sérail. Mehemet et Ibrahim resserreront dans leurs mains énergiques les populations amollies de la Turquie. La Russie aura un contrepoids réel, l'Europe dormira tranquille. L'empire arabe remplira le rôle que l'empire turc a laissé échapper ! »

Ce système « hardi, conséquent », Lamartine s'est chargé lui-même une fois encore de l'embellir par toutes les ressources du style élevé : périphrases (« le missionnaire de la civilisation », « la race d'Osman »), métonymie et métaphore « nobles » (le « sérail », « engloutissait »), hyperboles (« un pas de plus et il était sur le Bosphore », « détournez les yeux seulement »), métaphore hyperbolique (« Mehemet et Ibrahim resserreront dans leurs mains énergiques les populations amollies de la Turquie »), exclamations. Mais c'est pour mieux le dénoncer comme spécieux : une telle épopée ne peut avoir lieu qu'en Occident.

Car l'analogie Orient/Occident n'est pas valable selon lui. En Occident, un « grand homme » est « toujours plus ou moins le produit, l'expression du peuple qu'il gouverne », ce qui lui permet de fonder, à mesure qu'il conquiert, des institutions qui durent après lui. La situation est tout autre en Orient :

En Orient, au contraire, comme il n'y a ni institutions, ni mœurs politiques, mais seulement un maître et des esclaves, un grand homme n'est qu'une grande individualité, un phénomène, **un météore qui brille un moment dans la nuit d'une barbarie monotone**, qui fait de grandes choses avec la force des milliers de bras dont il dispose, mais qui n'élève nullement le niveau de son peuple jusqu'à lui, qui ne fonde rien, ni dynastie solide, ni institution, ni législation, et dont on pourrait dire, si l'on ne craignait de se servir d'une expression trop poétique, **qu'en mourant il replie pour ainsi dire tout son génie après lui, comme il replie sa tente, laissant la place aussi vide, aussi nue, aussi ravagée qu'avant lui.** (*Sensation prolongée.*)

Lamartine ne se limite jamais très longtemps au style simple : s'il s'y tient pour parler de l'Occident, l'Orient fait naître en revanche chez lui des images inédites. Si l'on se rappelle les

métaphores majoritairement lexicalisées ou convenues des discours de Guizot et de Thiers, on mesure à quel point Lamartine fait exception en recourant aussi fréquemment à des images et à des images originales, comme s'il ne pouvait s'empêcher de donner à ses idées une expression visuelle et la forme d'un tableau. Lui qui a pourtant souffert d'être moqué comme poète ne peut ici résister à « une expression trop poétique » et à la « sensation » qu'elle produit dans l'auditoire. Mais le risque est que l'effet produit par l'image ne soit qu'un effet, une « brillante chimère », pour reprendre la formule qu'il applique au système arabe, que l'image provoque l'admiration pour la seule trouvaille poétique et fasse oublier l'idée plus qu'elle ne la sert. Avec Lamartine, on peut dire que le *conciliare* est bien un *delectare* : on admire ses métaphores, le frisson qu'elles font passer est celui du plaisir de la vision ainsi sucitée. Mais on n'est pas pour autant persuadé. C'est en tout cas le jugement d'Alfred Nettement sur Lamartine :

Cette éloquence aux images éclatantes, au langage fortement coloré et riche en métaphores, aux grands efforts oratoires, agissait plus au dehors de l'Assemblée, sur le public, que dans le sein de l'Assemblée ; elle échauffait l'atmosphère extérieure plus qu'elle n'influençait les votes. Dans les discours de l'orateur, on retrouvait l'écrivain<sup>56</sup>.

Le portrait que Lamartine dresse ensuite de Méhemet Ali et Ibrahim, « deux hommes à immenses proportions », mais orientaux, ne contredira pas Nettement : Méhemet Ali est « un homme qui pressure ses populations jusqu'au désespoir, et qui leur fait rendre tout l'or qu'elles ont dans les sueurs et tout le sang qu'elles ont dans leurs veines », Ibrahim est un « héros » qui « aspire la guerre », qui est « de la race de ces hommes qui ne s'arrêtent que quand ils tombent, comme Alexandre ou Gengiskan ». Mais il n'est pas le fils de Méhemet Ali : « Qu'est-ce qu'un empire fondé dans de pareilles conditions, au profit d'un vieillard de soixante-treize ans, dont les dissensions intestines vont déchirer le manteau ? ». Et pour réfuter la thèse de l'unité arabe, Lamartine emploie le même procédé que pour démontrer la fin de la domination turque : une série d'interrogations rhétoriques permettant d'accumuler cette fois non des territoires mais des noms de peuple. L'abondance oratoire est mise cette fois au service de l'idée de diversité et d'hétérogénéité, tout en manifestant la connaissance que Lamartine a de l'Orient :

On vous parle de l'unité arabe ; mais où la voit-on ? Qu'est-ce qui la composerait dans le cas du triomphe d'Ibrahim ? Sont-ce les Ethiopiens qui forment le fonds de l'armée égyptienne ? Les Bédouins du désert ou les Bédouins plus incivilisables de la Palestine ? Sont-ce les Druzes idolâtres et ennemis sacrés des Musulmans ? Les Maronites catholiques, qui, sous la domination de l'émir Beschir, souverain du Liban, regrettent les Turcs et exècrent les Egyptiens ? Sont-ce les Grecs, dont Ibrahim a massacré les frères en Morée ? enfin seraient-ce les Turcs, soumis mais frémissants ? L'unité arabe est une chimère, et ces deux empires seraient composés d'agglomérations aussi incohérentes et aussi antipathiques. Votre empire arabe aurait tous les vices de l'empire ottoman, avec la légitimité de moins ; il ne subsisterait pas un jour au-delà de la terreur qui l'aurait fondé ! (*Bravos.*)

---

<sup>56</sup> *Histoire de la littérature, op. cit.*, p. 117.

La troisième partie du discours aborde le système du *statu quo*, « mélange absurde et inconséquent du système turc et du système arabe » préconisé par l'Angleterre. Pour le réfuter, Lamartine refuse le moyen facile du *pathos* contre l'Angleterre :

[...] je ne viens pas déclamer des banalités usées contre l'Angleterre ; j'honore l'Angleterre comme une nation qui honore l'humanité et qui civilise tout ce qu'elle conquiert.

Son argumentation est la suivante : le système du *statu quo* était acceptable jusqu'à Navarin, « cet acte de démence national de la France et de l'Angleterre au profit de la Russie » mais pas après. Et Lamartine énumère les succès de l'expansion russe en recourant de nouveau à l'accumulation et à la polysyndète (« mais après l'usurpation de la Crimée [...] ; mais après l'occupation et l'émancipation de la Grèce [...], mais après l'asservissement de la mer Noire [...], mais après le traité d'Andrinople [...] ») pour arriver à la condamnation indignée du *statu quo* (« une dérision comparable à l'existence dérisoire d'une prétendue nationalité polonaise »), amplifiée par une série d'exclamations et d'exhortations à être « conséquents » et à aider « l'héroïque Mahmoud » à « civiliser son peuple » : « Et qui sait, peut-être réussirez-vous à recréer pour un demi-siècle un fantôme imposant de l'empire ». À cette « tentative de résurrection » qui serait « chanceuse » mais, au moins, « ne serait pas à mépriser », Lamartine oppose, dans une autre amplification véhémement, la solution préconisée par le *statu quo* qui revient à s'unir à l'Angleterre, à « dépenser l'or, le sang et le temps de la France » pour laisser la Turquie d'Europe et Constantinople « sous la main de la Russie » et « maintenir l'asservissement de la Méditerranée à l'Angleterre ».

Ayant réfuté successivement les trois systèmes, Lamartine peut en venir à sa propre analyse de la situation qui consiste à dire : il ne faut pas craindre la Russie, c'est un colosse aux pieds d'argile<sup>57</sup> ; oui à l'alliance anglaise, mais à des conditions d'honneur et d'égalité ; et il faut, par conséquent, un système « occidental » qui prévoie une part égale d'influence et de territoire attribuée au plus tôt en Orient aux quatre grandes puissances « qui y ont droit et intérêt », c'est-à-dire la Russie, l'Autriche, la France et l'Angleterre. Ce qui signifie concrètement un congrès « si vous en avez le temps », sinon le refus d'attaquer la flotte du sultan et la saisie provisoire d'un « gage d'influence » en Orient. Lamartine n'en dira pas plus : « la tribune ne comporte pas une diplomatie au grand jour dans des questions si vives » et il a « suffisamment indiqué [sa] pensée » et celle que doit adopter « un cabinet prévoyant » : « c'est au Gouvernement à prévoir, à

---

<sup>57</sup> Dans ce passage, Lamartine, une fois de plus, ne lésine pas sur les images : « le bronze a coulé trop vite ; il s'est mêlé au sable, la statue se brisera. (*Sensation.*) » ; « les peuples sont comme les fleuves, ils prennent leur niveau, ils s'écoulent du côté qui leur offre le moins de résistance » ; « La pente russe est vers l'Asie [...] on n'arrêtera pas plus le cours de la Russie vers ce but qu'on n'arrêtera les courants de la mer Noire vers le Bosphore [...] ; La Russie retrempera un jour les nations chrétiennes asiatiques » ; « un grand vide, et à côté un grand peuple pour le combler » ; « l'empire ottoman une fois disloqué, les nombreuses nationalités européennes et asiatiques qu'il étouffe sous son poids inerte reprendraient à l'instant même la vie et l'activité ».

« négocier et peut-être à agir ». Il préfère consacrer la fin de son discours à répondre à la crainte de ceux qui craignent la guerre :

Ah ! loin de moi une pareille et si puérole anxiété ! bien loin de nous affliger, bien loin de nous alarmer si l'Orient éclate, félicitons-nous-en. Je ne suis pas un révolutionnaire, un aventurier politique pour mon pays ; je suis conservateur de ce qui mérite d'être conservé ; mais je suis dévoué, avant tout, à la grande et sainte cause de la civilisation et des progrès de l'humanité : eh bien, je le déclare sans crainte d'être démenti par les événements, la France, l'Europe, l'Asie, la civilisation, l'humanité, ont tout à gagner à ce que l'Orient éclate enfin, et nous appelle tous dans la carrière de l'inconnu. Le premier coup de canon qui retentira sur l'Euphrate ne sera pas le canon de détresse, mais ce sera le tocsin qui appellera de nombreuses populations à la liberté, à la vie, à l'organisation, à l'industrie, et qui appellera la France à une sphère d'action digne de nous.

Un peu plus haut dans le discours, Lamartine avait déjà promis que la fin de l'empire ottoman signifierait « des millions d'hommes de plus sur tous les rivages de la Méditerranée pour consommer vos manufactures, vivifier votre marine, adopter votre civilisation » et que la Méditerranée deviendrait « le lac français et le grand chemin des deux mondes ». Il reprend donc cette vision grandiose et l'amplifie, hissant l'enjeu du débat et donc le *pathos*, par une gradation, du salut de la France à celui de l'humanité.

Mieux encore : non seulement la crise orientale fera progresser « la grande et sainte cause de la civilisation et des progrès de l'humanité », mais elle offre une solution aux difficultés intérieures de la France. Après avoir exprimé par une série d'interrogations l'impasse dans laquelle, selon lui, la France se débat depuis deux ou trois ans, il conclut :

Y a-t-il enfin un horizon pour quelqu'un dans notre ténébreux avenir politique ? Non ! tout tremble dans les esprits, tout tremble dans le pouvoir, tout tremble dans le sol, et les générations qui se pressent viennent ajouter chaque année un flot nouveau à l'océan d'agitation et de doute qui menace d'engloutir non pas seulement les gouvernants, mais la société !

Eh bien ! à tout cela s'il y a un remède, messieurs, il n'y en a qu'un, un remède héroïque, le remède des grands hommes aux prises avec l'impossible : un soudain et hardi déplacement des questions mal posées, une puissante diversion nationale imprimée aux esprits qui se pervertissent dans l'inaction, une impulsion forte et longue vers les grandes entreprises au dehors.

Remarquons que dans cette fin de discours, les métaphores succèdent aux métaphores, substituant définitivement l'image aux faits et au raisonnement. La force d'évidence visuelle des images et leur effet d'entraînement tient lieu de réflexion. Là où Guizot mêlait termes métaphoriques et non-métaphoriques, Lamartine choisit le terrain de l'image. C'est l'image encore qui, dans sa péroraison, justifie la nécessité de l'expansion en Orient :

Notre salut n'est plus aujourd'hui que là ; il y a longtemps que je vous le dis. **Nous manquons d'air** : donnez-nous-en, donnez-en à la France qui **étouffe** dans le traité de Vienne. Voilà pourquoi j'ai le premier proclamé ici la nécessité d'un exercice de notre légitime influence dans la Péninsule ! Voilà

pourquoi je conjure le Gouvernement et la Chambre d'accepter avec joie la nécessité heureuse d'une intervention plus large et plus sociale encore en Orient. Emploi des forces surabondantes de nos esprits inquiets ; création d'une armée nombreuse et occupée ; reconstitution d'une marine ; diplomatie, colonisations, administrations, personnel immense à jeter dans toutes les carrières, attention du pays portée et soutenue par le long drame que notre politique jouera dans la Méditerranée, forces productives et industrielles dans l'Orient régénéré. Tout est là si vous savez comprendre, et si vous osez vouloir.

Après avoir excité l'espoir et l'enthousiasme pour la grandeur de l'entreprise, Lamartine lui oppose le tableau des risques et lance un avertissement solennel aux accents prophétiques :

Mais si vous suivez le système immobile qu'on vous conseille, si vous ne savez ni voir, ni prévoir, ni vouloir ; si vous manquez l'occasion de la Providence, ne vous en prenez qu'à vous ; la France se consumera, s'amointrira, périra dans les convulsions stériles d'une démocratie qui a su vaincre et n'a rien su organiser ; les plus magnifiques contrées de l'Europe et de l'Asie resteront à l'inertie et aux déserts, et la postérité n'aura que de la pitié pour une époque, pour un corps politique composé de l'élite d'une grande nation, et qui n'aura voulu voir dans une question qui renfermait le remaniement de 1815, le remaniement de l'Asie et peut-être de l'Europe, qu'un holocauste à la Russie et un hommage à l'alliance ingrate de l'Angleterre.

Je voterai selon les paroles du ministre mais jamais pour le *statu quo*. (*Vive agitation.*)

Il oppose, pour finir, sa hauteur de vue qui ouvrait déjà le discours et se mesure à l'aune de la postérité, à la médiocrité du corps politique qui n'oserait pas le suivre sur de pareils sommets. Ainsi, Lamartine a beau utiliser la deuxième personne tout au long de son discours, il ne lui offre guère d'autre terrain de conciliation que de rejoindre le point de vue élevé qui est le sien.

Plus remarquable : on chercherait en vain dans ce discours les catégories de l'utile et de l'honnête. Les relations internationales sont vues par Lamartine sur le mode épique. Son univers n'est pas manichéen mais les pays sont les héros de l'épopée de l'humanité dans laquelle ils ont à jouer un rôle à la hauteur de leur destin. Ce n'est pas le salut du pays qui intéresse Lamartine : ce serait une crainte trop mesquine que d'envisager les risques d'une guerre pour sa sécurité. Mais ce n'est pas l'honneur non plus qui le pousse à demander une intervention de la France dans la question d'Orient. Certes, à propos de l'alliance anglaise, il distingue des intérêts contradictoires :

Comme puissance maritime, la France est rivale de l'Angleterre. Comme puissance continentale, la France est tantôt amie, tantôt ennemie de l'Angleterre [...]. Enfin la France, comme puissance révolutionnaire, ou constitutionnelle si vous le préférez<sup>58</sup>, est forcément l'alliée de l'Angleterre ; car l'Angleterre et la France ont à lutter ensemble contre l'esprit des vieilles institutions, contre la réaction des monarchies absolues. Ce sont les deux puissances qui ont l'initiative de tous les progrès dans le monde. Si elles se divisent, la

---

<sup>58</sup> Lamartine corrige le terme « révolutionnaire » qu'il a employé, plus haut, dans une alliance de termes qui confine au ridicule : « elle est une puissance révolutionnaire. (*Mouvement.*) J'entends ici le mot révolutionnaire dans son acceptation légitime, dans son acceptation conservatrice [...] (*On rit.*) La Chambre m'a paru murmurer ? (*Non, non ! Parlez !*)... dans le sens de réforme politique et religieuse de 1789. »

liberté et la civilisation peuvent succomber. (*Très-bien ! très-bien !*)

Personne mieux que moi ne comprend donc l'heureuse nécessité de l'alliance anglaise ; car je place les intérêts de la civilisation et de la liberté bien au-dessus d'une question d'agrandissement de frontières.

Mais de cette hiérarchie des valeurs qu'il semble établir ici, Lamartine ne tire aucune conséquence politique : il faut à la fois resserrer l'alliance anglaise et « sous le point de vue industriel et maritime », veiller à ce que cette alliance ne soit pas « ni sans réserves, ni sans prudence, ni sans conditions ». Alors qu'on attendrait d'une telle déclaration de principe que l'alliance anglaise soit une priorité, Lamartine refuse de « suivre l'Angleterre et combattre avec elle pour le *statu quo* misérable et absurde » qu'on propose de défendre et lui oppose une politique « française », « européenne » qui consiste à attribuer aux quatre pays européens concernés « une part égale d'influence et de territoire » en Orient. Que la Russie et l'Autriche ne fassent pas partie de ces puissances « qui ont l'initiative de tous les progrès dans le monde » ne le gêne guère. Quant au destin de l'héroïque Mahmoud, il n'y pense plus : sa cause étant perdue au regard de celle « grande et sainte » de la civilisation et des progrès de l'humanité, il n'existe plus en face de la nécessité, pour la France, d'exercer sa « légitime influence » en Orient. La mission civilisatrice ne connaît pas le conflit de l'utile et de l'honnête : il ne s'agit, pour la France, que de ne pas manquer « l'occasion de la Providence » et, si elle veut être une « grande nation », de ne pas laisser « à l'inertie et aux déserts » « les plus magnifiques contrées de l'Europe et de l'Asie ». La valeur suprême est le progrès, c'est-à-dire la marche en avant, le mouvement, non le « système immobile » et « l'inertie ». Aujourd'hui, on dirait que c'est la croissance. Mais le résultat est le même qui est d'évacuer le conflit de valeurs du débat politique.

Rendant compte à la princesse de Lieven de la séance du 1<sup>er</sup> juillet à la Chambre, Guizot juge ainsi le discours de Lamartine :

M. de Lamartine a été très brillant. Il a du bon sens une demi-heure, et il l'emploie à la critique des idées d'autrui. Cela fait, quand il parle de ses propres idées et pour son propre compte, ce sont les mille et une nuits. Mais elles vont mieux à l'Orient qu'ailleurs<sup>59</sup>.

Compliment mitigé, donc, à l'égard d'un orateur qu'on admire mais qu'on ne prend pas complètement au sérieux. À la lecture de ce discours, on comprend également que Cormenin ait parlé des « grandes et nuageuses théories de Lamartine » ou qu'il ait pu dire qu'il « se laisse trop dominer par son imagination qui le mène et le promène à travers les routes unies ou tortueuses de

---

<sup>59</sup> *Lettres de François Guizot et de la Princesse de Lieven, op. cit.*, t. I, p. 248. On peut lire également ce jugement dans une lettre du 21 janvier 1841 : « Rien que Monsieur de Lamartine [...] De magnifiques lambeaux de pourpre, incohérents et mal cousus. Point d'effet contre le projet de loi. Ça et là, des vérités utiles et courageuses. Le 1<sup>er</sup> mars fort mal traité » (t. III, p. 3 ; le projet de loi dont il est question est celui sur la construction des fortifications de Paris).



mille systèmes ». Il écrit encore : « Nous savons à peu près ce qu'il ne veut pas [...] mais ce qu'il veut, c'est plus difficile à connaître<sup>60</sup> ». Quant à l'hommage qu'il rend à son style, il n'est pas sans perfidie : « une élocution large et nourrie, une réplique animée, une cadence, un nombre, une harmonie, une abondance d'images, de sons, de mouvements qui remplissent l'oreille sans la fatiguer, et qui ressemblent de si près à la grande éloquence, qu'on pourrait bien s'y tromper ». Et il ajoute :

Moi qui préfère, en parlement, je dois le dire, les argumentateurs aux orateurs, les logiciens aux imaginatifs, et la langue des affaires à la langue des Muses, je serais plus touché d'un discours mâle et nerveux, que de ces styles mélodieux, rosés et fleuris. Mais je dois convenir aussi que cette pompe de langage, qui ne serait chez d'autres que de la recherche, de l'affectation, de la rhétorique vaine et perlée, est naturelle chez Lamartine. Il parle comme il chante. [...]

Oui, j'aime sa phrase balancée et rythmique (sic), quoiqu'elle soit plus propre à rendre les oracles d'Apollon qu'à exprimer les passions du Forum<sup>61</sup>.

Vigny en revanche n'a aucune indulgence à l'égard de Lamartine et note dans son journal le 25 mars 1841 :

Lamartine a beaucoup de noblesse dans le port et les manières. Sa figure allongée et pâle tient du cheval et du lévrier [...]. Sa voix est basse et forte ; son accent trop monotone, mais d'une expression religieuse et monastique très imposante. Son langage est souvent trop pompeux d'expression, mais c'est une manière de charlatanisme qui le sert parce qu'elle captive les médiocres<sup>62</sup>.

On comprend en tout cas à le lire que Tocqueville ait eu une certaine méfiance à son égard : il n'est guère de style plus opposé à la clarté toute classique du sien que celui de Lamartine. Quant aux idées, c'est plutôt le contraste entre la hauteur à laquelle elles prétendent et le caractère de celui qui les énonce, bref entre le *pathos* et l'*èthos*, qui éloigne Tocqueville de Lamartine. Il confie ce jugement à Corcelle le 26 septembre 1840 :

Je suis fâché, surtout au point de vue de la moralité politique, des sorties de M. de Lamartine. Il y a longtemps du reste qu'il nous donne de ces chagrins-là. Quel problème insoluble que cet homme ! Quelle force et quelle puérile faiblesse ! Que de hauteur d'âme et d'esprit et au milieu de ces grandeurs quel misérable et malhonnête amour-propre ! J'ai toujours été frappé de l'incohérence qui régnait dans les

---

<sup>60</sup> Et il ajoute : « Voici, du reste, son principe, et comprenez qui pourra : "C'est la constitutionnel organique et progressive de la démocratie tout entière, le principe expansif de la charité mutuelle et de la fraternité sociale, organisé à la satisfaction des intérêts des masses". Certes, pour les témérités audacieuses de cette autre Charte, M. de Lamartine n'a pas à craindre d'encourir l'application des lois de septembre, ni d'être mandé de la part de monsieur le procureur du roi devant monsieur le juge d'instruction, séant en son cabinet, au Palais de Justice. » (*Livre des orateurs*, op. cit., p. 133)

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>62</sup> *Le Journal d'un poète, Œuvres complètes*, Tome II, Bibliothèque de la Pléiade, 1948, p. 1153.

mêmes âmes. Et j'ai ri souvent de bon cœur en voyant les historiens s'efforcer de faire une seule pièce d'un être tout composé de morceaux rapportés qui n'avaient pas d'analogie entre eux. Mais jamais cette singulière incohérence ne m'a frappé autant que dans notre illustre ami. Il y a tout en lui, c'est un fouillis, une mêlée. Il n'y a que quelques instincts très élevés qui tiennent tout cela ensemble<sup>63</sup>.

Nous pourrions approfondir la comparaison entre les deux orateurs avec le second discours de Tocqueville sur la même question, qui présente à son tour une amplification sur l'enjeu de l'Orient pour la France, et recourt davantage au *pathos* que le premier.

### 3. Second discours de Tocqueville sur la question d'Orient (30 novembre 1840<sup>64</sup>)

Dans une lettre à Corcelle du 19 octobre 1839, Tocqueville avoue à son ami qu'il voyait approcher l'ouverture des Chambres « avec ennui et dégoût » :

J'aimerais cent mille fois mieux un état de révolution que la misère où nous sommes et dont je ne vois point par où nous pourrions sortir. Entrer dans un parti par ambition de place, par camaraderie, par irritation contre le voisin, je ne saurais le faire, ma nature s'y refuserait, lorsque ma volonté s'y inclinerait. Je vais donc recommencer le même métier que l'année dernière, c'est-à-dire un je ne sais quoi qui n'est ni de l'adhésion ni de l'opposition, qui ne donne point d'amis non plus que d'adversaires, pauvre situation s'il s'en fut jamais, mais dont, quant à présent, je le confesse, je ne vois pas l'issue. Ne verrons-nous donc jamais s'élever de nouveau le vent des véritables passions politiques, mon cher Corcelle, de ces passions violentes, dures, cruelles quelquefois, mais grandes, désintéressées, fécondes ; ces passions qui sont l'âme des seuls partis que je comprends et auxquels je me sentirais volontiers disposé à livrer mon temps, ma fortune et ma vie. Je ne m'accoutume point à ce que nous avons sous les yeux. Je ne m'y accoutumerai jamais<sup>65</sup>.

La crise orientale de 1840 qui a débouché sur le traité du 15 juillet entre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie et a entraîné le renvoi de Thiers va lui donner l'occasion d'essayer de réveiller les « véritables passions politiques », lors du débat sur le projet d'adresse, en novembre

---

<sup>63</sup> O. C., t. XV, p. 149. Le jugement plus tardif de Custine, le 5 avril 1843, rencontre celui de Tocqueville : « Voilà M. de Lamartine devenu l'espoir de la révolution. [...] On ne comprend rien à M. de Lamartine : il est plus vague que grand. C'était un admirable poète élégiaque ; il sera, je crois, un noble orateur ; mais comme chef de parti, je le trouve nul. Qu'est-ce qu'une ambition dont le fond est le besoin d'argent, et la petite rancune de n'avoir pas été nommé président de la Chambre ? Ses amis lui attribuent des desseins arrêtés depuis longtemps et des vues très étendues : mais sa vie politique me paraît comme un livre commencé au hasard et dont on refait le plan à mesure qu'on l'écrit. C'est un noble cœur, perdu dans l'adoration de lui-même, qui au reste le console de tout. » (*Lettres à Varnhagen d'Ense, op. cit.*, p. 453)

<sup>64</sup> *É. et D. p.*, p. 288-301.

<sup>65</sup> O. C., t. XV, p. 139.

1840, et de manifester son opposition au gouvernement Soult-Guizot qui a succédé à celui de Thiers.

Ce qui caractérise tout d'abord ce discours, de plus grande ampleur que celui du 2 juillet 1839, c'est la hiérarchie des valeurs qui le gouverne : entre l'utile et l'honneur, Tocqueville choisit l'honneur. Mais il ne s'agit pas pour autant de faire de l'honneur la valeur qui impose tous les sacrifices, ce qui se traduirait, dans la question d'Orient, par une exhortation à faire la guerre aux autres puissances, quoi qu'il en coûte, pour rétablir l'honneur bafoué de la France et rappellerait fâcheusement l'appel à sauver la patrie en danger. Tocqueville va s'efforcer de montrer que l'honneur de la France est ce qui fonde sa puissance et sa place dans le concert des nations : renoncer à cet honneur serait, pour la France, renoncer à jouer un rôle de premier plan dans les relations internationales.

Deuxième caractéristique du discours : pour persuader de la nécessité de défendre l'honneur, Tocqueville fait appel aux passions nationales. Mais pour pouvoir exciter ces passions, il lui faut d'abord rompre l'amalgame, pratiqué par Guizot depuis ses premiers discours, entre la guerre et les passions révolutionnaires afin d'opposer les bonnes passions nationales aux mauvaises passions révolutionnaires.

Mais avant d'étudier ces deux aspects du discours, il faut dire quelques mots de sa *dispositio* pour mieux comprendre ensuite où se situent les moments de *pathos* qui seront le moyen dominant employé par Tocqueville pour persuader.

### *Dispositio*

Un plan a été conservé, pour ce discours comme pour le précédent, et on pourra comparer les variations entre le plan primitif et celui que Tocqueville a finalement suivi. L'exorde, par exemple, que Tocqueville nomme « Entrée en matière » dans son plan, est différent de ce qu'il avait prévu puisqu'il répond immédiatement à l'intervention précédente en utilisant l'humour comme *captatio* :

L'honorable orateur qui descend de cette tribune me laisse, je l'avoue, dans un état d'esprit assez embarrassant : il a voté pour l'adresse, et cependant il a dit une partie des choses que je comptais dire moi-même contre elle. (*On rit.*) Il ne me reste plus qu'à suivre son exemple. (*Mouvements divers.*)

*Une voix à gauche* : Comment, voter pour l'adresse !

M. DE TOCQUEVILLE : L'exemple de ses paroles, et non point celui de son vote.

Jouer l'embarras de celui à qui l'orateur précédent a pris ses idées est une façon d'amuser l'auditoire et d'attirer la sympathie de manière modeste. Puis, habilement, Tocqueville retrouve son dessein initial : dire que l'objet du débat n'était pas de régler des comptes avec les gouvernements précédents et lui donner un enjeu plus élevé. Le rapprochement avec la stratégie

choisie par l'orateur précédent lui permet d'aller plus vite en besogne et de ne pas revenir, comme il l'avait prévu, sur les polémiques antérieures :

Parmi les exemples qu'il m'a donnés, il en est un en particulier que je suis très porté à suivre ; M. de Carné a peu parlé des faits passés, peu parlé des personnes ; il n'est pas rentré dans ce débat, que je crois devoir appeler triste, en répondant à l'impression que vous avez tous éprouvée, messieurs ; triste, car nous y avons vu de grands talents, d'immenses talents, beaucoup d'esprit, beaucoup d'éloquence, industrieusement occupés le plus souvent, à quoi ? à prouver que plusieurs administrations avaient eu des erreurs et des faiblesses ; que notre Gouvernement avait eu des torts, et que ces torts il avait dû justement les expier. C'est là, messieurs, un triste spectacle, spectacle que, pour mon compte, je ne consentirais pas à donner de nouveau au pays. (Très-bien !) Ne parlons donc pas de ce qui s'est passé ; ne nous occupons pas des personnes, occupons-nous de quelque chose de plus grand, de plus respectable que les personnes : occupons-nous de la France elle-même.

Tocqueville restitue ainsi au genre délibératif sa dimension : délibérer sur l'avenir et sur le pays. Dans le plan, il avait écrit : « Je vais examiner cela sans passions de parti. Je me reprocherais de mêler de *petits sentiments à une si grande cause*<sup>66</sup> ». Les « passions de partis », les ambitions, les rivalités de personne, qui restent au niveau des mœurs, ce qu'il appelle encore les « petites passions » dans ses *Souvenirs*, voilà les moyens qu'il ne veut pas utiliser pour se situer, lui, au niveau du véritable *pathos*, celui qui met en jeu les grands intérêts de l'État, le *pathos* des « véritables passions politiques » des « passions violentes, dures, cruelles quelquefois, mais grandes, désintéressées, fécondes ».

Tocqueville n'annonce pas, ensuite, le plan de son discours ni même la *proposition* qu'il entend défendre. Pas de *division*, donc, mais en préalable à la *confirmation*, une protestation contre « une tactique » que Tocqueville « n'attribue à personne », mais qu'il croit « pouvoir dire peu loyale, et qui consiste à faire considérer comme des agents de discorde, comme des factieux, ceux qui, dans cette question, expriment des sentiments qui peuvent n'être pas parfaitement conformes à ceux de la majorité de cette Chambre ». On aura reconnu, bien sûr, que cette accusation vise la tactique de Guizot, et lui-même s'y reconnaît puisqu'il proteste, appuyé par un autre député. Mais Tocqueville maintient sa propre protestation contre une attitude qui nie toute possibilité de débat et disqualifierait par avance son intervention.

Le plan initialement prévu pour la *confirmation* était le suivant :

*Ce qui est déjà fait et ce qui reste à craindre*  
*Ce qu'il y a à faire*  
*Ce que n'a pas fait le ministère*

---

<sup>66</sup> *É. et D. p.*, p. 302.

On retrouve dans le discours prononcé ces trois grandes parties mais avec une modification sensible de la première. Alors que Tocqueville avait prévu deux propositions :

1° LA FRANCE LAISSE TOUT FAIRE EN ORIENT.

2° LA FRANCE ABANDONNE MEHEMET A SON SORT.

Il entreprend de justifier le recours à la guerre dans certaines « extrémités » et de montrer qu'avec la question d'Orient, la France se trouve justement dans une de ces « extrémités », tant en raison de l'enjeu que représente l'Orient qu'en raison de sa position actuelle dans le concert des nations. La conclusion de cette première partie est la suivante :

Voilà notre position, la position réelle du pays. Dans une situation pareille, céder en face de quatre pouvoirs, par cela seul qu'ils sont quatre, ce serait abdiquer ; car ce conseil qui nous effraye se retrouvera presque toujours. Ce ne serait pas un mal passager, ce serait un mal permanent, ce serait, pour ainsi dire un nouvel article du droit public que nous introduirions en notre défaveur en Europe ; contre une pareille conséquence nous devons protester ; en face de cette extrémité mille fois mieux vaut la guerre.

La deuxième partie du discours entend bien alors montrer ce que doit faire la France, et réfuter également la position du ministère qui dit : « Il y a des faits accomplis, et contre ces faits accomplis il n'y a pas de résistance possible<sup>67</sup> ». Cette partie, Tocqueville la récapitule ainsi :

Vous avez vu quel était en définitive le sens de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire : quant aux faits accomplis, j'ai dit qu'il y avait un fait accompli honorable pour la France, et dont j'ai dû regretter de ne pas voir M. le ministre des Affaires étrangères s'emparer d'une manière plus formelle et plus claire.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES : Je m'en suis emparé.

M. DE TOCQUEVILLE : Quant aux faits à accomplir, j'ai indiqué qu'il était nécessaire que la Chambre fixât d'avance l'attention du pays sur ceux d'entre eux qui pourraient amener la guerre, et que, dès à présent, elle indiquât que si ces cas se présentaient, la guerre suivrait.

La troisième partie est la plus délicate pour Tocqueville puisqu'il va y manifester son opposition au ministère en montrant pourquoi le ministère ne peut mener la politique que lui-même préconise :

J'ajoute ce que je vais dire avec chagrin ; je redoute, je l'avoue, d'entrer ici, malgré moi, sur un terrain qui, peut-être, excitera, contre mon désir, quelques passions dans cette Chambre. (Murmures au centre.) Mais mon devoir est de tout dire, mon devoir envers le pays, mon devoir envers moi-même, car je me trouve en opposition avec l'administration de mon pays, dans un moment très critique pour le pays lui-même ; c'est une grande responsabilité que j'ai acceptée d'avance, mais que du moins je veux rendre aussi

---

<sup>67</sup> Tocqueville a également modifié le contenu initialement prévu de cette partie qui était, outre de proposer des actions à accomplir, de contester la réduction des attitudes possibles à deux systèmes : soit guerre de propagande, soit amour de la paix. Il réfutera ces deux systèmes à la fin de son discours.

légère que possible et en expliquant mes raisons.

Il lui faut de nouveau distinguer deux niveaux pour justifier son opposition : celui des passions de la Chambre, qui sont celles des rivalités de partis, et celui des grandes passions, qui concernent le pays. Malgré lui, en choisissant de s'opposer ouvertement au ministère, Tocqueville prend place dans le jeu des partis. Il lui faut donc insister sur l'*èthos* de l'orateur pour montrer qu'il parle en son âme et conscience, au nom de l'intérêt de l'État, et non avec des ambitions personnelles. Cette partie se termine sur une amplification qui s'adresse à la majorité pour la persuader qu'elle fait fausse route. La péroraison qui suit est très courte puisque le *pathos* a précédé le résumé de la position que défend Tocqueville :

Messieurs, je n'ai qu'un mot à ajouter en terminant, c'est le résumé de tout ce que je viens de dire.

Deux grandes voies me paraissent pouvoir conduire la France aujourd'hui vers les révolutions. La première de ces voies, je le reconnais, ce serait une guerre violente, injuste, révolutionnaire, anarchique. Cette voie vous conduirait aux révolutions, c'est vrai. (*Oui ! oui !*)

Mais il y a une autre voie, une voie qu'a déjà signalée M. le ministre des Affaires étrangères, lorsqu'il luttait dans la coalition contre le 15 avril ; cette voie, c'est une paix sans gloire. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

La fin est une flèche du Parthe envoyée à Guizot, argument *ad hominem* qui vise à le mettre en contradiction avec lui-même. Surtout, le dernier mot du discours rappelle sur quelle valeur Tocqueville a fondé son discours : la gloire, autre formulation de l'honneur. En terminant sur les deux voies qu'il ne faut pas suivre, il renvoie dos à dos les républicains et Guizot : entre la guerre révolutionnaire et la paix sans gloire, il y a la guerre qui apporte la gloire et sauve l'honneur de la France. C'est ce que le discours s'est efforcé de montrer, refusant de sacrifier l'honneur à l'utile.

### *L'honneur comme fondement de l'utile*

Dans des fragments rédigés en vue du discours du 30 novembre 1840<sup>68</sup>, on peut lire :

Me dire à chaque instant :

1° Qu'il ne s'agit pas de moi, mais de mon pays ; que j'ai des choses **utiles, honnêtes** à dire ; que cela est au-dessus de toutes les questions d'amour-propre.

Et on peut lire également :

Je n'aime pas la guerre en général non parce qu'elle trouble le **bien-être matériel** – je suis assez fier de mon pays pour croire que cette question des jouissances matérielles doit toujours être pour lui au second rang – mais parce qu'elle peut compromettre **la liberté**.

---

<sup>68</sup> *É. et D. p.*, p. 305.

Les deux lieux du délibératif orientent en effet le discours de Tocqueville. Dès la première partie du discours, qui fait le point sur la situation internationale de la France, Tocqueville explique comment se pose, pour la France, la question de la conciliation des valeurs :

Il s'est passé, en Europe, des événements qui ont changé l'équilibre des forces matérielles. Depuis cinquante ans, de grandes révolutions se sont opérées dans les empires. On a vu autour de nous des puissances s'agglomérer, se fortifier, grandir, tandis que nous restions immobiles ; et par conséquent, sans diminuer, nous perdions. Quel est le résultat de ceci ? C'est que la France ne possède pas, à l'heure qu'il est, dans l'Europe, les **forces matérielles** qu'elle avait jadis. Et cependant la France veut rester au premier rang, elle le veut et elle a raison de le vouloir ; mais qu'est-ce qui l'y maintient ? Est-ce sa force matérielle ? Je ne le crois pas, elle a diminué ; qu'est-ce qui l'y maintient donc ? une seule chose : **l'opinion qu'on a d'elle.** (*Sensation.*)

L'Europe sait que si la France a diminué sa force matérielle, elle est restée cette puissance extraordinaire qui trouve dans les moments extraordinaires aussi une énergie sans égale, dont les mouvements impétueux, passionnés, fiers, trompent toutes les combinaisons des anciens pouvoirs et font passer de son côté tout à coup la victoire.

Eh bien, il faut soigneusement conserver cette opinion de l'Europe, car nous n'avons rien à mettre à la place. Non seulement, Messieurs, le mal que nous ferions à nous-mêmes en diminuant chez les étrangers cette croyance serait immense, mais il serait permanent.

La force de la France n'est pas un ensemble de forces matérielles : elle est dans ce qu'elle représente, c'est-à-dire sa capacité à se mobiliser pour des idéaux et, plus encore, à incarner l'avenir de l'Europe. Ainsi, ce n'est pas, comme on le dit, la révolution de 1830 qui a provoqué l'hostilité des autres pays contre la France mais « l'ensemble des lois, des mœurs, des idées, des sentiments que nos cinquante ans de révolutions ont créé, et que nous voulons tous soutenir, quel que soit le prince qui occupe le trône » :

C'est cet ensemble de choses qui est une protestation contre les anciens pouvoirs de l'Europe, et tant que ces choses nouvelles existeront au milieu de toutes les choses vieilles, les choses vieilles chercheront à réagir contre elles.

Tenir son rang, pour la France, c'est donc soutenir cette opinion qu'on a d'elle. Là est son honneur. Mais cet honneur n'est pas simple gloriole, fidélité à une grandeur qui n'est plus : il est précisément ce qui peut permettre à la France de garder son rang de puissance. C'est pourquoi, dit Tocqueville, « il faut soigneusement conserver cette opinion de l'Europe, car nous n'avons rien à mettre à la place ». L'honneur est donc un élément constitutif de la puissance de la France : il ne s'oppose pas à l'utile mais le constitue.

Dans la deuxième *Démocratie en Amérique*, Tocqueville a consacré tout un chapitre à l'honneur<sup>69</sup>. Il y distingue les « lois morales à l'inobservation desquelles tous les hommes ont

---

<sup>69</sup> 3<sup>e</sup> partie, chapitre XVIII.

naturellement attaché, en tous lieux et en tout temps, l'idée du blâme et de la honte » des « besoins spéciaux qui modifient en quelque façon et dans certains pays la manière d'envisager les actions humaines et l'estime qu'il convient d'en faire ». Ce sont ces « besoins spéciaux » qui définissent l'honneur. Tocqueville donne l'exemple suivant pour illustrer son propos :

L'intérêt général et permanent du genre humain est que les hommes ne se tuent point les uns les autres ; mais il peut se faire que l'intérêt particulier et momentané d'un peuple ou d'une classe soit, dans certains cas, d'excuser et même d'honorer l'homicide.

L'honneur n'est autre chose que cette règle particulière fondée sur un état particulier, à l'aide de laquelle un peuple ou une classe distribue le blâme ou la louange<sup>70</sup>.

Cet honneur peut être celui d'un peuple ou d'une caste à l'intérieur du peuple. Tocqueville montre également comment la notion d'honneur est liée à « l'inégalité des conditions » puisqu'elle est un moyen de se distinguer des autres, tant pour une nation que pour une caste<sup>71</sup>. Que se passe-t-il alors si, dans un peuple, « les rangs se mêlent, les privilèges sont abolis » ?

Les hommes qui composent la nation étant redevenus semblables et égaux, leurs intérêts et leurs besoins se confondent, et l'on voit s'évanouir successivement toutes les notions singulières que chaque caste appelait l'honneur ; l'honneur ne découle plus que des besoins particuliers de la nation elle-même ; il représente son individualité parmi les peuples.

Or, telle est bien la situation de la France d'après la Révolution : la proclamation de l'égalité des droits a supprimé l'aristocratie et son code de l'honneur. Le seul honneur qui subsiste est celui de la nation elle-même. On peut comprendre que Tocqueville y soit particulièrement attaché<sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> *De la démocratie en Amérique*, II, p. 585-586.

<sup>71</sup> « Une nation se place à part dans le genre humain. Indépendamment de certains besoins généraux inhérents à l'espèce humaine, elle a ses intérêts et ses besoins particuliers. Il s'établit aussitôt dans son sein, en matière de blâme et de louange, de certaines opinions qui lui sont propres et que ses citoyens appellent l'honneur.

Dans le sein de cette même nation, il vient à s'établir une caste qui, se séparant à son tour de toutes les autres classes, contracte des besoins particuliers, et ceux-ci, à leur tour, font naître des opinions spéciales. L'honneur de cette caste, composé bizarre de notions particulières de la nation et des notions plus particulières encore de la caste, s'éloignera, autant qu'on puisse l'imaginer, des simples et générales opinions des hommes. Nous avons atteint le point extrême, redescendons. » (*Ibid.*, p. 593)

<sup>72</sup> Il conçoit cependant qu'un jour il y ait « confusion de toutes les races » et qu'il arrive que tous les peuples du monde aient les mêmes intérêts et les mêmes besoins : « on cesserait d'attribuer une valeur conventionnelle aux actions humaines » et il ne subsisterait que les « simples et générales notions de bien et de mal auxquelles s'attacheraient louange et blâme ». L'honneur est donc une valeur vouée à disparaître avec l'égalisation des conditions des peuples : « ce sont les dissemblances et les inégalités des hommes qui ont créé l'honneur ; il s'affaiblit à mesure que ces différences s'effacent, et il disparaîtrait avec elles. » (*Ibid.*, p. 594)



À cet égard, la question d'Orient est une manière pour lui de montrer comment la question de l'honneur se pose à la France. Dans son plan, il avait prévu dans la première partie :

Si Méhémet périt, l'**honneur** de la France est compromis.

S'il est maintenu par charité et sans elle, son **intérêt** est atteint.

Dans ses notes préparatoires, il avait écrit :

Qu'est-ce qui perdrait notre **influence** et notre **honneur** ?

1° Ce qui perdrait notre **influence** en Orient, ce serait de n'avoir su ni suivre le sultan, ni protéger le pacha, ennemi de l'un parce que nous l'avons combattu, ennemi de l'autre parce que nous l'avons trompé.

2° Ce qui perdrait notre **puissance d'opinion** et notre **honneur** sur toute la terre, ce serait de laisser périr Méhémet-Ali ou de ne pouvoir même lui obtenir d'échapper à la clause pénale du traité.

3° Ce serait surtout d'indiquer au monde, non pas que nous ne voulons pas faire telle ou telle guerre, mais que nous nous sentons hors d'état de faire une grande guerre.

Dans le discours, il commence par reprocher au ministère de n'avoir pas rappelé, dans les « faits accomplis », celui qui est « honorable » pour la France, qui « couvre son honneur » et par lequel « la France, dans la note du 8 octobre, [...] a dit qu'elle couvrait le pacha ». Pour Tocqueville, la France ne peut faillir à cet engagement. Plus encore : c'est moins le salut du pacha qui importe dans cette affaire que l'attitude de la France et l'opinion qu'elle donne d'elle-même aux autres puissances et à sa propre opinion publique, ce que Tocqueville appelle sa « puissance d'opinion » et qu'il pose comme équivalent à son « honneur ». C'est pourquoi la question de l'influence (intérêt matériel) que la France peut avoir en Orient en s'appuyant sur l'Égypte est finalement secondaire. Cette influence est réduite à néant si Méhémet Ali ne doit pas son salut à la France car l'intérêt de la France est lié à son honneur :

Il est vrai que le ministère a dit : mais pourquoi assurer au pacha une chose qu'on lui offre ? À quoi bon lui donner ce qu'on ne veut pas lui ôter ? Messieurs, il me semble que cette argumentation porte sur un fait qui n'est pas exact. Ce qui importe à la France, ce n'est pas que Méhémet Ali subsiste ; bien plus, le pouvoir organisé qu'il possède, s'il passe sous le contrôle direct de l'Angleterre, n'est plus une arme de plus contre la France ; **ce qui importe à la France, c'est que, à ses propres yeux, aux yeux de l'Europe et du monde, ce soit elle qui sauve l'Égypte.** C'est là ce qui importe à la France, et ce que la France n'a pas dit par ses organes officiels.

La solution que va donc proposer Tocqueville pour faire respecter l'honneur de la France, qui est en même temps son intérêt, est de fixer des limites à ce que la France peut accepter :

Dans la situation actuelle des choses, avec l'obligation pénible dans laquelle la France a déjà été, disons-le, de reculer, dans cette situation pénible où les faits accomplis sont un fardeau qui pèse sur elle et dont il lui est difficile de se décharger, il lui reste au moins une ressource, ressource nécessaire à sa **sûreté**, nécessaire à son **honneur** : c'est de fixer ceux des faits à accomplir qu'elle ne peut souffrir.

Pour convaincre la Chambre que cette solution est nécessaire, que la France doit non seulement tenir dans l'adresse un « langage ferme » mais agir en augmentant la flotte, Tocqueville utilise le *pathos* à plusieurs reprises dans le discours.

### *Passions nationales contre passions révolutionnaires*

Nous avons vu Tocqueville en appeler dès l'exorde à l'intérêt « de la France elle-même ». La France va d'ailleurs rester le sujet principal du discours et c'est elle qu'il met presque toujours en position d'acteur :

La France, soyons-en bien convaincus, la France n'a qu'une manière de faire la propagande par la guerre : c'est de montrer à l'Europe qu'un peuple qui vit au milieu de cette égalité complète, de cette liberté très grande où nous sommes, que ce peuple, quand il prend les armes, peut faire la guerre avec énergie, mais sans violence, sans propagande. Voilà la seule manière dont la France peut faire la propagande par la guerre.

La France, pour Tocqueville, existe indépendamment du peuple. Il ne s'agit pas pour lui, comme pour Guizot, de créer, en utilisant le mot « France », une entité collective fictive, une hypostase qui donne l'illusion de l'unanimité. La France est une puissance réelle dans la mesure où son nom est porteur de sens, et d'abord pour les Français eux-mêmes. C'est « l'orgueil du nom que nous portons », dira-t-il à la fin du discours, qui « maintient cette grande société ensemble ». Elle l'est aussi, bien sûr, pour les autres pays d'Europe qui voient en elle, nous l'avons dit, une « puissance extraordinaire ».

C'est pourquoi, dès le début du discours, Tocqueville offre à la France un rôle à sa mesure sur la scène du monde. À la geste héroïque de l'épopée du progrès et de la civilisation que proposait Lamartine, Tocqueville préfère la métaphore du spectacle, auquel la France se doit de prendre part, et il lui construit à cet effet un théâtre à la mesure de son destin :

On a dit de grandes choses sur la question qui s'agite en ce moment aux bords du Bosphore, mais on n'a pas tout dit ; ce qui se passe en Égypte et en Syrie, ce n'est que le côté d'un **immense tableau**, ce n'est que le commencement d'une **immense scène**. Savez-vous ce qui se passe en Orient ? C'est **un monde tout entier** qui se transforme. Des rives de l'Indus aux bords de la mer Noire, dans cet **immense espace**, toutes les sociétés **s'ébranlent**, toutes les religions **s'affaiblissent**, toutes les nationalités **disparaissent**, toutes les lumières **s'éteignent**, le monde asiatique ancien **disparaît** ; et à la place on voit **s'élever graduellement** le monde européen. L'Europe, de nos jours, n'**aborde** pas seulement l'Asie par un coin, comme l'Europe le faisait au temps des Croisades : elle **l'attaque au nord, au midi, à l'est, à l'ouest**, de toutes parts ; elle la **punctue**, elle **l'enveloppe**, elle la **dompte**.

Croyez-vous donc qu'une nation qui veut rester grande puisse assister à **un pareil spectacle** sans y prendre part ? Croyez-vous que nous devions laisser deux peuples de l'Europe s'emparer impunément de **cet immense héritage** ? Et plutôt que de le souffrir, je dirai à mon pays avec énergie, avec conviction : plutôt la guerre. (*Très bien !*)

L'amplification rhétorique est mise au service du grandissement de la vision : la répétition de l'adjectif « immense », de « tout », l'orchestration, par le recours à la synonymie, de la disparition du vieux monde et de l'envahissement de l'Europe, l'accumulation des propositions avec, à la fin, un raccourcissement des formules rythmiques qui crée un effet d'accélération, tous ces procédés concourent à créer un tableau grandiose qui doit susciter l'exaltation, l'enthousiasme dans l'auditoire afin de l'entraîner et de le persuader qu'il lui faut être un acteur sur la scène du monde. Ce passage, ainsi que d'autres que nous verrons plus loin, a été d'ailleurs retenu par A. de Rosmalen, auteur de *L'Orateur ou cours de débit et d'action oratoires*, dès son édition de 1842, comme exercice d'entraînement avec la présentation suivante qui permet de donner les indications nécessaires à l'action oratoire, indications qui soulignent la progression du *pathos* :

<sup>1</sup>Soutenu.

<sup>2</sup>Affirmatif.

<sup>3</sup> Avec conviction.

<sup>4</sup>Interrogation soutenue.

<sup>5</sup>Avec ampleur.

<sup>6</sup>Chaleureusement.

<sup>7</sup>Opposition dans le ton.

<sup>8</sup>Certitude.

<sup>9</sup>Nuance.

<sup>10</sup>Avec fermeté soutenue/

<sup>11</sup>De plus en plus actif.

<sup>12</sup>Interrogation avec dignité et feu.

<sup>13</sup>Plus incisif.

<sup>14</sup>Avec force.

<sup>15</sup>Fermement.

<sup>1</sup>On a dit de belles choses sur la grande question “ qui s'agite maintenant aux bords du Bosphore ; ||<sup>2</sup>mais on n'a pas tout dit : || <sup>3</sup>ce qui se passe en Égypte et en Syrie, “ ce n'est que le côté d'un immense tableau, | ce n'est que le commencement d'une immense scène : || <sup>4</sup>savez-vous ce qui se passe en Orient ? | <sup>5</sup>c'est un monde tout entier qui se transforme, “ des rives de l'Indus aux bords de la mer Noire. | <sup>6</sup>Dans cet immense espace, “ toutes les sociétés s'ébranlent, | toutes les lumières s'éteignent, | le monde asiatique ancien “ disparaît, | <sup>7</sup>et à la place on voit s'élever graduellement le monde européen. | <sup>8</sup>L'Europe, “ de nos jours, | n'aborde pas seulement l'Asie par un coin, “ <sup>9</sup>comme l'Europe le faisait au temps des Croisades ; | <sup>10</sup>elle l'attaque au nord, | au midi, | à l'est, | à l'ouest ; | <sup>11</sup>de toutes parts, elle la pénètre, | elle l'enveloppe, | elle la dompte. || <sup>12</sup>Croyez-vous donc qu'une nation qui veut rester grande | puisse assister à un pareil spectacle, “ sans y prendre sa part ? || <sup>13</sup>Croyez-vous que nous devons laisser deux peuples de l'Europe “ s'emparer impunément de cet immense héritage ? | <sup>14</sup>Ah ! plutôt que de le souffrir, | je dirai à mon pays avec énergie, avec conviction, | <sup>15</sup>plutôt la guerre. ||

On a bien là une tirade, un beau morceau oratoire destiné à devenir un extrait d'anthologie, mais peut-être aussi, nous y reviendrons, un trop beau modèle.

La deuxième amplification intervient au moment où Tocqueville montre l'importance, pour la France, de manifester son soutien à Méhemet Ali. Après en avoir expliqué les raisons, il met en scène sa demande à Guizot sous la forme d'une supplication à la troisième personne :

Qu'il vienne ici, je l'en supplie, non pas en mon nom, mais **au nom de la France, de son honneur blessé**, qu'il dise si, malgré les chances de la guerre et les événements encore inconnus qui se passent en Égypte, la France, après avoir déclaré qu'elle couvrait le pacha, le couvrait encore, si elle ne souffrirait pas, quoi qu'il arrive, qu'il fût renversé ; que M. le ministre fasse cette déclaration, et il aura prouvé qu'en même temps qu'il accepte les faits accomplis préjudiciables, il accepte au moins le seul fait accompli dont la France peut se faire honneur. (*Très bien, très bien !*)

À travers Guizot, c'est la majorité qu'il espère fléchir en invoquant le nom de la France et son honneur comme un drapeau.

Mais c'est surtout dans la troisième partie, qui s'en prend au ministère, que Tocqueville va recourir au *pathos*. Son argumentation est la suivante : il y a une opinion « qui pense que le pays, dans les circonstances où il se trouve, pourrait très difficilement faire une grande guerre sans une révolution intérieure ». Le ministère actuel « est le produit de cette opinion ». Or, cette opinion, « transportée officiellement au pouvoir », est « un affaiblissement réel pour la politique énergique que le ministère devrait suivre » ; car « il n'y a pas de politique énergique qui, en définitive, ne puisse aboutir à la guerre » :

Le ministère qui appuie sur la pensée qu'on ne peut faire la guerre, qui n'est pas seulement ami de la paix, car moi aussi, j'aime la paix, mais qui est créé et mis au monde pour faire la paix, un tel ministère est naturellement faible aux yeux des nations qui veulent la paix, mais qui sont disposées à aller jusqu'à la guerre. (*Approbaton à gauche.*)

Plus encore : non seulement le ministère représente cette opinion, mais « il a cherché de tout son pouvoir à le fortifier ». Tocqueville reproduit alors son raisonnement :

Il a dit : il y a en France des factions redoutables ; il y a une anarchie qu'il faut craindre, il y a une révolution qui est à l'horizon. Toutes ces choses arriveront si vous avez la guerre. Or, je ne veux pas la guerre ; par conséquent, vous tous qui craignez une révolution, venez à mes côtés, et nous nous opposerons ensemble à ceux qui veulent à la fois la révolution et la guerre.

On reconnaît là le discours général de Guizot et du parti de l'ordre, depuis les débuts du régime. Tocqueville va s'employer à dénoncer cette stratégie :

Cette manière de raisonner, cette façon d'**étendre des craintes** qui peuvent être jusqu'à un certain point raisonnables, mais qui sont **exagérées**, cette manière d'agir est non seulement contraire à l'attitude énergique que la France doit vouloir prendre vis-à-vis de l'étranger, mais elle est contraire au but même qu'elle se propose, et elle fait courir au pays ce risque des révolutions qu'on veut précisément éviter. (À gauche : Très bien !)

Tocqueville commence par dénoncer le *pathos* adverse fondé sur la peur : il montre comment on peut « exagérer » le danger pour persuader. Mais il ne peut non plus abandonner complètement le terrain de la défense de l'ordre à ses adversaires : la riposte serait pour eux trop facile. Il commence donc par mettre à distance le *pathos* de la gauche révolutionnaire (l'enthousiasme naïf

pour les promesses d'un avenir radieux n'est plus possible) et par reprendre ensuite à son compte le *pathos* anti-révolutionnaire fondé sur l'indignation :

Me **croyez-vous** si peu de mon siècle et de mon pays, que je ne voie pas ce qui se passe ? **Croyez-vous** que j'aie au fond du cœur cette ferme assurance qu'avaient nos pères, lorsque, marchant vers l'avenir, ils croyaient aller vers une grandeur et un bonheur indéfinis ? **Croyez-vous** que je n'aperçoive pas aussi les passions qui s'agitent dans notre sein ? **Croyez-vous** que je ne sache pas qu'au fond de cette grande société civilisée, au milieu de laquelle nous vivons, il y a une petite société de barbares toujours prête à saisir le moment que lui laisse le sommeil léthargique de la grande, pour s'emparer des rênes du gouvernement, et ensevelir dans une même catastrophe **non seulement** vous, **non seulement** moi, **mais** tout le monde, **mais** la société tout entière, **mais** la civilisation peut-être ?

Oui, il y a en France une faction qui n'est pas seulement l'amie de l'ordre que nous voyons, mais qui est l'ennemie de l'ordre en général. (*Approbaton.*)

Par ce mouvement oratoire, Tocqueville montre que lui aussi peut se faire le champion de l'ordre et de l'indignation contre les factions et les « barbares » qui les conduisent. Mais il n'en reste pas là puisque, non seulement il reprend à Guizot le *pathos* anti-révolutionnaire, mais reprend aux révolutionnaires eux-mêmes le *pathos* patriotique :

Je connais cette faction, et c'est parce que je la connais que je ne veux pas lui laisser le masque du patriotisme ; je veux que ses traits hideux paraissent au grand jour, et que la véritable société patriotique se montre et prenne place. (*Nouvelle approbaton.*)

Croyez-vous qu'on puisse gouverner les peuples libres en annulant, en énervant toutes leurs passions ? Croyez-vous cela ? Pour moi, je suis convaincu du contraire. Je pense que chez un peuple constitué comme le nôtre, il n'y a qu'un moyen de dompter les mauvaises passions, c'est de leur opposer les bonnes. (*Mouvement.*)

La suite du discours est un double appel aux passions : appel à la Chambre pour qu'elle mobilise les passions patriotiques du pays, et appel direct aux députés afin de réveiller leurs propres passions. Tocqueville recourt de nouveau à la métaphore du spectacle pour pousser les acteurs à réveiller les passions du public en commençant par les éprouver eux-mêmes :

Et pour en revenir, Messieurs, au spectacle que nous avons sous les yeux, cette nation, elle est mécontente, elle est triste, elle doit l'être. C'est une tristesse légitime, c'est une sainte tristesse, si j'ose le dire. Ne lutez pas contre ce sentiment, **entrez plutôt dans ce sentiment** au fond duquel il y a tant de générosité et de grandeur ; ne dites pas à cette nation qu'elle a eu dernièrement des triomphes qu'elle sait n'avoir pas eus, ne lui dites pas qu'elle a fait des conquêtes qu'elle sait n'avoir pas faites. Elle a eu assez de triomphes et de conquêtes pour savoir ce qu'on doit entendre par ces mots. (*Marques d'assentiment.*) Mais **pénétrez dans ce sentiment national blessé, assimilez-vous ce qu'il a de généreux, de patriotique, de fier**, dans le cœur de la France ; et quand vous aurez **communié** avec ces sentiments honorables, que vous les aurez pénétrés, que **vous vous en serez pénétrés vous-mêmes**, alors retournez-vous contre les ennemis de l'ordre, alors vous aurez derrière vous tout ce qu'il y a de grand, de généreux, de fier dans le pays. (*Très bien !*) Mais vouloir tout à la fois lutter contre l'esprit patriotique et l'esprit révolutionnaire, c'est trop

pour les forces d'un homme. (*Nouvelle approbation.*)

Pour Tocqueville, seules les passions peuvent lutter contre les passions et seule la passion pour la France peut contrecarrer les passions révolutionnaires. C'est pourquoi lui-même les excite dans son auditoire en rappelant le passé glorieux de la France. En répondant à l'interruption de Guizot (« J'ai moi-même distingué ces deux esprits ; j'ai dit tout ce que vous dites là »), il amplifie cet appel aux passions :

Vous voulez, dites-vous, lutter contre les révolutions et vous avez raison. Et moi aussi je crois qu'il ne faut plus laisser naître de révolutions nouvelles dans ce pays ; je le crois ; mais prenez-vous les moyens les plus propres à les empêcher de naître ? Savez-vous ce qu'est l'orgueil de ce peuple, cet orgueil nourri par tant de victoires, par tant de triomphes, par des triomphes de genres si divers et qui se sont succédé depuis deux cents ans ? Ne savez-vous pas que parmi tous les liens brisés qui gisent épars sur la surface du pays, il en existe un, un seul peut-être, qui est entier et fort, c'est l'orgueil du nom que nous portons ? (*Adhésion.*)

Tel est le sentiment, le seul peut-être qui maintient cette grande société ensemble. Eh bien, ne le blessez pas, il est plus fort que vous. (*Nouvelle adhésion.*)

Vous pourrez l'effrayer, le faire taire en excitant contre lui les intérêts matériels ; mais il soulèvera cette pierre sous laquelle vous voulez l'ensevelir, il se dressera à côté de vous, il vous écrasera. Dieu veuille qu'il n'écrase que vous ! (*Très bien ! très bien !*)

Célébrant l'orgueil du peuple français, il entreprend dans le même temps de le réveiller chez les députés et de les unir tous dans un même sentiment. Il suscite la vision de l'orgueil national, surgissant du tombeau où on a voulu l'ensevelir, cherchant cette fois à provoquer la peur dans la majorité en agitant le spectre d'une nouvelle révolution. Il revient pour finir sur l'idée qu'il ne faut pas laisser exploiter par les partis un antagonisme entre « un intérêt gouvernemental, qui a besoin de la paix » et « un intérêt national qui peut avoir besoin de la guerre ». Car un « gouvernement qui ne peut pas faire la guerre c'est un gouvernement détestable ». Il faut donc que le gouvernement accepte l'idée de faire la guerre, sinon « ce ne serait pas la révolution probable, ce serait la révolution certaine ».

Tout l'effort de Tocqueville dans ce discours est ainsi d'échapper au système de valeurs bâti par Guizot, de refuser la double assimilation guerre-révolution et paix-ordre pour lui en substituer une autre : paix-révolution et guerre-ordre, ce qu'il appelle au début du discours une guerre « sans violence ». On comprendra mieux cette alliance improbable de termes en lisant ce qu'il écrivait dans les notes préparatoires à son discours :

Je n'aimerais surtout pas la guerre de propagande : c'est un anachronisme, c'est une mauvaise imitation d'un autre temps ; elle nous ferait des ennemis partout, sans créer chez nous les forces nécessaires pour y résister. Elle nous mettrait dans l'alternative de vaincre toute l'Europe ou de succomber. La seule guerre qui nous convienne est une guerre menée par un gouvernement régulier, exploitant légalement les forces organisées du pays. Parler de propagande, c'est se parer d'oripeaux révolutionnaires.

Nous n'avons qu'un moyen de faire de la propagande, c'est de montrer par notre exemple qu'une grande nation peut vivre forte, paisible et heureuse avec la liberté et l'égalité, et faire énergiquement, mais modérément, une grande guerre<sup>73</sup>.

Si on revient aux passions, cela signifie que la guerre ne peut être fondée sur les passions révolutionnaires. Seules les passions nationales, c'est-à-dire l'orgueil de ce que représente le nom de la France, peuvent pousser à la guerre. Mais il ne s'agit pas alors d'aller porter la liberté et l'égalité hors des frontières de la France : il s'agit de montrer que la liberté et l'égalité peuvent soutenir la grandeur de la France.

À la suite des différents extraits du discours, qui correspondent aux passages de *pathos* analysés plus haut, l'auteur du *L'Orateur ou cours de débit et d'action oratoires* écrit :

Le député qui monte à la tribune doit avoir cette confiance intime qu'en prenant la parole, il suit le bon droit, l'équité, et qu'il est le mandataire fidèle de ses concitoyens. Sa voix doit être toujours entendue, sa tenue toujours **noble**, sa physionomie toujours **grave**. Celui qui prend la parole au nom de son pays ne peut cesser d'être un moment hors de ces convenances. Plus il comprendra la noblesse de sa mission, et plus il fera d'efforts pour donner à son action toute la puissance possible. L'extrait que je donne ici peut servir d'exercice en ce genre. Il y a de la **conviction**, de la **chaleur**, de la **dignité**, du raisonnement, et de cette énergie qui donne une supériorité incontestable à celui qui sait la faire ressortir.

Gestes positifs ; physionomie pleine de fermeté et d'animation<sup>74</sup>.

Pour l'auteur du manuel, ce discours semble bien être un exemple de ce que doit être le genre délibératif dans ce qu'il a de plus noble et de plus grave. Les caractères qu'il attribue au discours : conviction, chaleur, dignité, contrastent avec les différents jugements portés sur Tocqueville (à commencer par le sien propre) qui s'accordent à souligner sa froideur ou sa difficulté à communiquer sa conviction. Ainsi Rémusat écrit :

[...] l'absence totale de prétentions et d'affectation nuisait peut-être à l'effet de sa parole ; quand il était à la tribune, il était froid ; rien ne ressortait, rien ne mordait. Ses discours cependant sont remarquables, et de ceux qui méritent le plus d'être lus, quoiqu'ils manquent de couleur et de mouvement ; ils sont presque toujours dans le vif de la situation. Ils doivent rester dans l'avenir comme des notes prises en présence des événements par un grand observateur. Cependant, ils passaient presque inaperçus<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> *É. et D. p.*, p. 307-308.

<sup>74</sup> A. de Rosmalen, *L'Orateur ou cours de débit et d'action oratoires appliqué à la chaire, au barreau, à la tribune et aux lectures publiques*, 3<sup>e</sup> éd., 1842, p. 509-510.

<sup>75</sup> *Mémoires de ma vie*, t. III, p. 46. Guizot écrit, à propos de son discours sur la loi de régence : « M. de Tocqueville m'a répondu timidement et poliment, quoiqu'avec un fond d'aigreur. Il n'y a guère que moi qui l'aie écouté. » (*Lettres de François Guizot à la Princesse de Lieven*, t. III, p. 47)

Dans le discours que nous venons d'analyser, il y a pourtant tous les ingrédients du *pathos*. Tocqueville a bien l'intention d'émouvoir. S'il n'y parvient pas, on peut bien sûr incriminer l'*actio*. C'est une explication commode mais sans doute insuffisante. On peut également penser que ses « échauffements » sont trop maîtrisés : le fait qu'ils puissent devenir des modèles est peut-être la marque de leur caractère trop « écrit ». Enfin, plus profondément me semble-t-il, c'est du côté des choix idéologiques de Tocqueville qu'il faut chercher la réponse à sa difficulté à entraîner la Chambre. Les passions nationales et la guerre sont trop liées à la propagande républicaine pour qu'elles puissent susciter sans réserve l'adhésion des députés. Le message de Tocqueville est complexe et subtil : il faut revendiquer l'héritage de la Révolution, ne pas avoir peur de faire la guerre pour soutenir l'honneur du nom de la France, mais ne pas faire pour autant une guerre révolutionnaire ; il prétend dénoncer les factions mais accuse le gouvernement de conduire à la révolution en recherchant la paix ; enfin, il est d'une famille légitimiste, a servi la Restauration et veut défendre la France de 1789. Il est plus simple d'adhérer au système de Guizot : paix à l'extérieur, ordre à l'intérieur. La difficulté pour Tocqueville sera donc bien de trouver sa place afin que l'auditoire puisse répondre à la question : d'où parle-t-il ?

Il était d'ailleurs parfaitement lucide sur la situation de parole difficile qui était la sienne et confiait à Royer-Collard, le 27 septembre 1841, ses appréhensions à l'approche de la session parlementaire :

Je sens une répugnance presque invincible à m'associer d'une manière permanente avec aucun des hommes politiques de notre temps et, parmi tous les partis qui divisent notre pays, je n'en vois pas un seul avec lequel je voulusse contracter un lien. [...] Les uns me semblent avoir un entraînement exagéré, pusillanime et mou pour la paix, et leur amour de l'ordre n'est le plus souvent que la peur. Les autres mêlent à leur orgueil national et à leur goût pour la liberté (deux choses que je prise beaucoup en elles-mêmes) des passions grossières et anarchiques qui me repoussent. Le parti *libéral, mais non révolutionnaire*, qui seul me conviendrait, n'existe pas et certes il ne m'est pas donné de le créer. Je suis donc à peu près seul et il ne me reste qu'à exprimer le mieux possible mon opinion individuelle sur les événements et sur les lois à mesure qu'ils se présentent, sans avoir l'espérance de les modifier. C'est là un rôle honorable, mais stérile. Souvent je me révolte instinctivement contre lui ; car ma nature est agissante et, il faut bien l'avouer, ambitieuse<sup>76</sup>.

C'est le devenir de cette éloquence solitaire, de cette parole d'un homme qui ne se résigne pas à jouer les Cassandre mais voudrait être entendu que nous allons étudier maintenant sur la période 1840-1846 avant de nous arrêter, pour finir, sur le dernier grand discours de Tocqueville : celui du 27 janvier 1848.

---

<sup>76</sup> *Correspondance avec P.-P. Royer-Collard et avec J.-J. Ampère, O. C.*, t. XI, éd. A. Jardin, Gallimard, 1970, p. 108-109.



## B. L'éloquence de Tocqueville (1840-1848)

Tocqueville a prononcé beaucoup moins de discours à la Chambre que Guizot, amené à parler souvent pour défendre sa politique, mais aussi que Thiers, qui se trouvait comme lui dans l'opposition : on compte une vingtaine de discours et d'interventions moins importantes sur cette période quand Thiers en prononce plus de quarante après la chute de son ministère (alors même qu'il s'est placé en retrait après son échec, se mettant même complètement en vacances de la politique en 1843, pour terminer son *Histoire du Consulat et de l'Empire*). Beaumont explique ainsi le faible nombre de ses interventions à la tribune :

Tocqueville n'était vraiment éloquent à la tribune que lorsqu'il y montait sous l'empire d'une passion vive et profonde qui l'y poussait. Or, le rôle d'opposant que pendant tout ce temps sa conscience lui prescrivit ne le passionna jamais. Il était pour ce rôle trop circonspect, trop contenu et peut-être trop prévoyant. Il n'y avait en lui rien du tribun, et sa nature l'avait fait plutôt un homme de gouvernement que d'opposition<sup>77</sup>.

Mais Beaumont n'a aperçu que superficiellement les raisons de l'abstention de Tocqueville. Plus clairvoyant, son ami Louis de Kergolay, à qui Tocqueville avait confié ses doutes sur sa position politique<sup>78</sup>, lui conseillait, dans une lettre du 31 octobre 1843, une troisième voie pour entraîner les députés, entre la corruption et la passion pour une grande idée, tout en étant conscient de la difficulté, pour Tocqueville, d'adopter ce rôle :

[...] il y a une troisième action possible, que tu repousses toujours, parce qu'elle n'est pas dans les goûts de ton esprit, quoiqu'elle soit au plus haut degré dans la convenance ou même dans la nécessité de ta position. C'est l'attitude de la lutte active et portant, non sur un point ou deux, mais sur une succession de griefs, que présente la suite d'une session. Il n'est pas exact qu'une session n'offre qu'une ou deux occasions de parler, parce qu'il n'est pas nécessaire, pour parler, de s'attaquer uniquement à des questions très vastes, ou très brillantes. Il y a toujours dans une chambre quelques orateurs bavards et tracassiers, qui relèvent incessamment les petits côtés des choses et harcèlent leurs antagonistes d'une manière puérole.

---

<sup>77</sup> *Œuvres et correspondance inédites d'Alexis de Tocqueville, op. cit.*, p. 63-64.

<sup>78</sup> « Je suis placé entre la majorité qui dit tout est bien, institutions et gouvernement ; le centre gauche qui dit comme moi qu'il ne faut changer que la manière de gouverner mais qui entend la changer à l'aide de maximes et par l'action d'hommes qui me répugnent, et enfin la gauche vive, à la tête de laquelle se place de plus en plus M. de Lamartine et qui dit : il faut changer et la manière de gouverner et la principale au moins de toutes les institutions, la loi électorale. Rester tel que je suis au milieu de ces différentes fractions de la chambre représentées par des hommes aussi éminents en gardant une individualité reconnaissable et obtenant quelque puissance sur les esprits devient de plus en plus difficile et je suis incessamment placé entre une de ces deux alternatives, ou d'aller plus loin que je ne voudrais aller ou de rester à peu près seul. » (*Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Louis de Kergolay, Œuvres complètes*, t. XIII, vol. 2, p. 128)

Mais il faut bien remarquer que ce qui est petit est leur esprit et non pas l'objet même, dont ils parlent<sup>79</sup>.

Il lui explique ensuite que cette « lutte successive et obstinée sur plusieurs griefs est particulièrement appropriée au moment actuel », parce qu'il n'y a plus de grandes innovations à faire, parce que c'est le seul moyen, pour un homme comme Tocqueville qui répugne à s'allier à tel ou tel parti, de ne pas se faire oublier et parce que la stratégie du gouvernement est précisément d'avancer graduellement. Il conseille cependant à Tocqueville un mot d'ordre : « la lutte obstinée pour conserver la réalité de la liberté politique » qu'il faudrait « rabâcher bruyamment à la tribune par ta bouche et par celle de quelques Achates que tu as ». Il lui donne enfin un autre conseil :

Pour jouer le rôle politique, qui me semble admissible dans ta position, il faut deux choses : premièrement, la volonté de le jouer, et comme je te le disais en commençant cette lettre, je sais qu'il est très difficile de te convaincre de l'opportunité d'une telle marche ; en second lieu, il faut avoir l'instrument pour le jouer. Cet instrument, c'est la faculté de dire souvent en peu de mots des choses d'une valeur limitée, sans tenir à ce que chaque occasion soit un succès prononcé<sup>80</sup>.

Cette faculté, selon Louis de Kergorlay, manque encore à Tocqueville qui a « l'habitude dangereuse de considérer un trop grand nombre de choses comme indifférentes ». Or, l'homme politique qui s'impose de ne faire que des discours destinés à produire un grand effet court le danger de se considérer lui-même « avec découragement et dédain toutes les fois qu'il aura essayé une lutte d'un ordre moins élevé, ce qui fait qu'il n'y persistera pas et se coupera ainsi les ailes à lui-même » ; pire encore, « il habituera le public et la chambre à le considérer comme déchu de sa position, lorsqu'il se lancera dans un détail » :

Il fera la même impression qu'un grand acteur tragique qui viendrait sur la scène en costume romain débiter des quolibets dans le goût des variétés. Il faut absolument qu'un homme pratique traite les grandes affaires avec plus de familiarité que tu ne parais le supposer, afin d'être continuellement libre de monter et de descendre, sans que personne en soit surpris<sup>81</sup>.

Et Kergorlay recommande à Tocqueville d'intervenir dans le débat sur les fortifications de Paris, question négligée parce qu'elle « se traduit en pierres de taille et sous une forme purement matérielle » mais qui a, à ses yeux, « une gravité, une réalité, que ne lui attribuent pas les députés ».

Sur ce point, Tocqueville suivra les conseils de son ami puisque le 2 mars 1844, il interviendra dans le débat sur les fortifications. Mais pour le reste, il ne semble pas avoir réussi à modifier sa façon d'aborder les questions en discussion. En témoigne d'abord le petit nombre de

---

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 133-134.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 134.

ses discours et le choix des sujets abordés : il intervient prioritairement dans les débats de l'adresse (en 1842 pour critiquer le régime de faveurs mis en place par le gouvernement pour s'assurer une majorité, en 1844 pour parler de la liberté religieuse, en 1845 de l'alliance avec l'Angleterre, en 1846 de nouveau de la liberté religieuse et en 1848 pour dénoncer le régime et le danger de la situation qu'il a créée). Le débat sur les fonds secrets en mars 1843 est également pour lui l'occasion de s'en prendre à l'ensemble de la politique du gouvernement. Ses autres discours importants portent sur le droit de visite, qui doit permettre de lutter contre la traite des noirs (20 mai 1842 et 28 janvier 1843), et sur le régime des esclaves (30 mai 1845) ; sur les incompatibilités parlementaires (7 février 1840), la loi de régence (18 août 1842) et l'Algérie, à propos des crédits extraordinaires de 1846. Bref, parmi les discours d'une certaine ampleur, en tout une douzaine portant tous sur des sujets importants et pas de discours « techniques » ou « d'affaires », en dehors d'un discours sur les compétences des tribunaux administratifs en matière de délits de voirie (20 avril 1843). Nous verrons de plus que, malgré sa volonté d'exercer une influence<sup>82</sup>, sa parole reste celle d'un homme seul, du « grand observateur » évoqué par Rémusat, en somme d'un intellectuel en politique. Il échoue finalement à réveiller les « grandes passions » contre un gouvernement qui ne sait se servir que des « petits côtés » de la nature humaine et s'il trouve, malgré ses difficultés à aborder la tribune, sa manière rhétorique, il est victime tout à la fois de l'usure de la rhétorique parlementaire et du blocage de la situation politique qui le condamnent à cette position de Cassandre qu'il ne souhaitait pas occuper.

## 1. Un intellectuel en politique

Cherchant à agir en politique, Tocqueville n'en est pas moins à la fois en dehors et en dedans de la politique : en dehors parce qu'il voit avant tout la politique comme un spectacle dont il décrit le fonctionnement avec toute la lucidité d'un observateur extérieur, en dedans parce qu'il aspire à y jouer un rôle, toute la difficulté pour lui étant de définir ce rôle et sa place parmi les acteurs déjà présents.

---

<sup>82</sup> Pour Tocqueville, il s'agit de « [se] faire comprendre et exercer sur les affaires l'influence qui est en définitive le but légitime qu'on se propose dans la vie politique » (Lettre à Kergorlay, *ibid.*, p. 129). À Royer-Collard, il écrivait le 27 septembre 1841 : « qu'est-ce que la politique sans action ? Vivre dans une assemblée publique pour n'y pas travailler efficacement à la chose publique, n'y pas agir et ne pas s'unir à ceux qui ont seuls la puissance d'agir, n'est-ce pas un contresens manifeste ? N'est-ce pas manquer au caractère principal de la chose qu'on a entrepris de faire et qu'on prétend faire ? N'est-ce pas enfin transporter un genre de vie dans un autre, l'observation théorique dans la vie d'action, au grand détriment des deux ? » (*op. cit.*, p. 107)

## a. Tocqueville et le spectacle politique

### *La politique comme théâtre*

La métaphore du spectacle, que nous avons déjà rencontrée dans le second discours de Tocqueville sur la question d'Orient<sup>83</sup>, revient à plusieurs reprises dans les discours de Tocqueville. Prenant la parole le 7 février 1840 à propos de la proposition Gauguier sur les incompatibilités parlementaires, Tocqueville envisage le risque de dissolution qu'entraînerait le vote de la proposition et déclare :

[...] je suis convaincu que, dans l'état actuel des partis en France, une dissolution n'amènerait pas un spectacle fort différent de celui que nous avons sous les yeux ; une dissolution ne ferait donc que tourmenter, qu'agiter la nation sans produire les résultats que les hommes amis de leur pays pourraient en attendre<sup>84</sup>.

La vie politique est un premier théâtre sur lequel se meuvent les députés. Ce spectacle agit sur la nation qui le regarde (il la « tourmente » ou il l'« attriste », selon les cas) et qui le juge : « il faut que la Chambre sache qu'**aux yeux du pays** un très grand nombre des membres de cette Chambre n'y sont entrés que pour y avoir de l'avancement, ou pour en sortir fonctionnaires ». Cette nation, d'ailleurs, « a vu passer sous ses yeux, depuis cinquante ans, les plus grandes choses et les plus grands hommes ». Spectatrice exigeante, elle trouve « que les choses sont devenues plus petites et les hommes moins grands ». C'est pourquoi « son regard s'écarte volontiers de la scène générale des affaires humaines, pour se porter volontiers vers quelques points particuliers »<sup>85</sup>. Faute de spectacle qui provoque les passions à l'intérieur, on se tourne vers celui de la politique étrangère, théâtre qui préoccupe également Tocqueville :

Ne remarquez-vous pas, Messieurs, qu'il se passe en ce moment un phénomène singulier ? La vie publique semble se retirer du terrain de la politique intérieure pour entrer et se fixer de plus en plus sur le théâtre de la politique étrangère<sup>86</sup>.

---

<sup>83</sup> Les débats qui viennent d'avoir lieu sont « un triste spectacle », spectacle que, pour son compte, Tocqueville ne consentirait pas « à donner de nouveau au pays » (p. 289). Ce qui se passe en Égypte et en Syrie « n'est que le commencement d'une immense scène » et une nation « qui veut rester grande » ne peut « assister à un pareil spectacle sans y prendre part » (p. 290). Enfin, c'est toute la vie politique qui est un « spectacle » qui attriste la nation (p. 299).

<sup>84</sup> *É. et D. p.*, p. 238. Il dit encore un peu plus loin : « J'ai été très frappé, Messieurs, du spectacle que m'a présenté la séance d'hier ».

<sup>85</sup> Discussion de l'adresse, séance du 17 janvier 1844, *É. et D. p.*, p. 489. Ces « points particuliers » sont, en l'occurrence, la liberté d'enseignement et les Jésuites.

<sup>86</sup> Discours prononcé à la Chambre des députés le 28 janvier 1843, dans la discussion du projet d'adresse au roi, *É. et D. p.*, p. 344.

Mais la politique du gouvernement n'est pas à la hauteur de l'action qui doit se jouer sur ce théâtre et Tocqueville exprime sa déception à propos de l'Algérie :

[...] un moment j'ai cru que le Gouvernement, ou plutôt les hommes qui, dans le Gouvernement, se sentent le cœur plus haut que leur politique (*Mouvement.*), que ceux-là, fatigués de nos affaires intérieures et extérieures, voudraient se faire au loin, pour leur gloire, un grand théâtre<sup>87</sup>.

Mais ce qu'il a pu observer l'a détrompé et il rappelle, par exemple, la guerre que se sont livrés le maréchal Bugeaud et le Gouvernement par journaux interposés :

[...] nous avons assisté à ce spectacle nouveau et misérable d'une guerre civile éclatant dans le sein, je ne dirai pas d'une presse subventionnée... il n'y en a pas, à ce qu'on dit (*Hilarité*), mais au moins d'une presse officielle.

Voilà, Messieurs, le spectacle fâcheux, humiliant, que nous avons donné au monde<sup>88</sup>.

Certes, aujourd'hui, « tout ce bruit se calme » et le maréchal Bugeaud fait dire qu'il est « le plus obéissant de tous les fonctionnaires publics », tandis que le ministre de la Guerre assure, au nom du gouvernement, qu'il est « le plus obéi de tous les gouvernements ». Mais tout cela, pour Tocqueville, « ressemble terriblement à une comédie parlementaire » plus qu'au grand spectacle de la colonisation de l'Afrique.

Quand le théâtre de la politique étrangère déçoit à son tour, par sa petitesse, on revient à l'intérieur mais en descendant des intérêts généraux du pays aux intérêts locaux :

La guerre est terminée, dit-on ; je dis, moi, qu'elle n'a fait que changer de théâtre ; des opinions, elle a passé dans les intérêts. Est-ce que vous n'entendez point des mots extraordinaires qui retentissent et qu'on n'entendait plus depuis cinquante ans en France ? Est-ce que vous n'entendez pas parler sans cesse des intérêts exclusifs d'une partie du territoire opposés à ceux du reste du royaume<sup>89</sup> ?

Dans son discours du 27 janvier 1848, Tocqueville ne pourra que déplorer le spectacle que la France donne non seulement au monde mais aussi à la nation elle-même :

Messieurs, si le spectacle que nous donnons produit un tel effet vu de loin, aperçu des confins de l'Europe, que pensez-vous qu'il produise, en France même, sur ces classes qui n'ont point de droits, et qui, du sein de l'oisiveté politique à laquelle nos lois les condamnent, nous regardent seuls agir sur le grand théâtre où nous sommes ? Que pensez-vous que soit l'effet que produise sur elles un pareil spectacle<sup>90</sup> ?

---

<sup>87</sup> Intervention dans le débat sur les crédits extraordinaires de 1846, séance du 9 juin, *É. et D. p.*, vol. 1, p. 306.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 303.

<sup>89</sup> Discussion de l'adresse, séance du 17 janvier 1844, *É. et D. p.*, p. 487.

<sup>90</sup> *É. et D. p.*, p. 750.

Ce que révèle cette métaphore du spectacle, c'est la conscience aiguë qu'a Tocqueville de l'espace public, de cette « sphère publique politiquement orientée » dont Habermas a décrit l'émergence. La sphère publique politique est représentée par les spectateurs et celle du pouvoir par les acteurs politiques. La scène de ce spectacle ne se réduit pas à la France : il se joue un autre spectacle sur le théâtre du monde dont les spectateurs sont l'opinion française et celle des autres pays. À la différence de Guizot et de Thiers cependant, il assume pleinement le rôle nouveau que joue l'opinion publique, c'est-à-dire l'obligation pour le gouvernement de tenir compte des réactions des spectateurs. Ainsi, dans le débat sur l'adresse de 1843, où il aborde la question des relations entre la France et l'Angleterre à propos du traité de 1841 sur le droit de visite, il reproche au gouvernement de ne pas écouter l'opinion publique :

Dans le temps où nous sommes, messieurs, dans ce temps où l'opinion publique est puissante partout et en beaucoup de lieux souveraine, il n'y a qu'une base solide pour l'alliance des peuples. Ce n'est pas le caprice de la volonté des gouvernants qui les lie, c'est la libre et puissante sympathie des nations elles-mêmes. (*À gauche : Très bien ! très bien*<sup>91</sup> !)

Selon lui, il était « souverainement imprudent » de conclure le traité de 1841 « dans l'état où était l'opinion publique » et l'Angleterre ne peut que comprendre qu'il est inutile et qu'il serait dangereux « de résister à ce courant impétueux de l'opinion publique que nous avons accepté, sur lequel beaucoup d'entre nous se sont laissé porter<sup>92</sup> » :

L'Angleterre sait cela, Messieurs, et par conséquent elle ne doit pas se refuser aux exigences de notre opinion publique, parce qu'elle sait respecter la sienne.

Dans son discours sur les fortifications de Paris du 8 mai 1845, Tocqueville rappelle encore au gouvernement qu'il ne doit pas oublier les spectateurs dans le spectacle qu'il joue :

Mais on nous dit : vos craintes sont exagérées, vous avez des inquiétudes qui n'ont point de fondement.

J'admets, Messieurs, que peut-être l'opinion publique a été dans ce sens, trop vite et trop loin, mais à qui la faute ? Je dis que la faute principale en est au gouvernement lui-même.

Voyez, Messieurs, comme dans toute cette affaire on a semblé prendre à tâche de donner aux esprits des sujets d'étonnement et d'inquiétude<sup>93</sup>.

Et il appelle les députés à « voir », dans une rétrospective des actes du gouvernement, comment la pièce a été jouée. À ceux qui imputent à la liberté de la presse le mal politique dont souffre le

---

<sup>91</sup> Discours prononcé à la Chambre des députés le 28 janvier 1843, dans la discussion du projet d'adresse au roi, *É. et D. p.*, p. 340.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 340 et 347. La Chambre élue le 6 juillet 1842 l'avait été, rappelle Tocqueville, « aux cris de : *Pas de droit de visite !* ».

<sup>93</sup> *É. et D. p.*, p. 695.

pays et qu'il évoque dans son discours sur l'adresse de 1842, il répond : « Je ne nie pas que la presse n'ait souvent de grands écarts, mais je dis que l'expérience a appris que tous les gouvernements qui se mettaient en guerre habituelle et régulière avec la presse finissaient par être frappés de mort par elle<sup>94</sup> ».

Enfin, dans le discours du 27 janvier 1848, la métaphore du spectacle prend un sens véritablement politique dans la mesure où elle distingue deux types de spectateurs : ceux qui peuvent intervenir dans le spectacle, c'est-à-dire les citoyens qui ont le droit de vote et influencent ainsi la politique du pays, et « ces classes qui n'ont point de droits, et qui, du sein de l'oisiveté politique à laquelle nos lois les condamnent, nous regardent seuls agir sur le grand théâtre où nous sommes ». Le danger vient précisément de cette division de l'espace public entre deux publics : l'un dont l'opinion peut avoir son expression politique et l'autre dont l'opinion ne peut que travailler de manière souterraine et conduire à l'explosion sociale. Contre la représentation doctrinaire de la classe moyenne dont l'opinion est supposée représenter l'ensemble de l'opinion publique, Tocqueville dénonce cette unité factice de l'opinion et tente d'alerter la Chambre des députés sur les dangers que représente cette masse de spectateurs politiquement muets.

### *Quel rôle jouer ?*

Dans ce spectacle auquel il assiste, Tocqueville est également acteur, et nous l'avons déjà vu confier à Royer-Collard et à Louis de Kergolay à la fois son désir de jouer un rôle dans les affaires du pays et « sa répugnance presque invincible » à s'associer avec « aucun des hommes politique de notre temps » et à « contracter un lien » avec « un des partis qui divisent le pays ». Il a beau essayer de se convaincre que « tout contact prolongé et intime avec les hommes ou les partis politiques de [son] temps ne peut manquer d'enlever bientôt à celui qui le souffre une partie de sa considération » et ne lui apporte, en retour, qu'un « pouvoir inefficace et passager », il n'est pas dupe lui-même de cette auto-exhortation à la sagesse :

Mais je crains que cette tranquillité d'esprit ne vienne échouer devant le spectacle de la lutte parlementaire, car la vue d'un combat m'excite toujours, quel que soit le prix de la victoire, et la raison, qui suffit pour me rendre immobile, est impuissante à me rendre calme. La raison a toujours été pour moi comme une cage qui m'empêche bien d'agir, mais non de grincer des dents derrière les barreaux<sup>95</sup>.

Dans les discours, ce désir d'agir sans s'engager derrière la bannière d'un autre le conduit à parler « au-dessus des partis », c'est-à-dire en s'efforçant d'élever le débat au-dessus des affrontements des partis, au niveau des grands principes auxquels tous les partis doivent adhérer. C'est ainsi

---

<sup>94</sup> *É. et D. p.*, p. 206.

<sup>95</sup> Lettre du 27 septembre 1841 à Royer-Collard, *op. cit.*, p. 109.

qu'il conclut son discours du 20 avril 1843 sur la compétence des tribunaux administratifs en matière de délits de voirie :

Un seul mot et je termine. Il ne s'agit pas ici d'une question de partis ; nous ne pouvons pas être divisés en majorité et en opposition sur un pareil terrain ; le combat se livre dans une sphère beaucoup plus haute ; il ne s'agit pas de savoir si tel ou tel homme sera ou non aux affaires, si telle ou telle conduite sera tenue ; il s'agit de savoir si les principes constitutifs de notre nouvel état social et politique continueront ou non à être violés. Quant à moi, je crois que, quel que soit le point de vue spécial de passion ou de parti auquel on se place, on doit tomber d'accord que les grands principes sont trop tutélaires et trop sacrés pour qu'on les fasse fléchir, même dans des cas exceptionnels et peu importants. Je crois qu'il est de l'intérêt de tous d'y revenir si on en est sorti. Je supplie la Chambre d'arracher cette question de l'arène étroite des partis pour l'élever dans la sphère supérieure dont j'ai parlé tout à l'heure, pour l'y juger en dehors de toute préoccupation politique<sup>96</sup>.

Les « grands principes » dont il a été question dans le discours sont ceux de 1789 sur la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif et sur les garanties données par la loi à tous les accusés ou prévenus devant les tribunaux. Un tel appel aux grands principes suppose cependant qu'il y ait accord sur leur traduction dans les faits et veut ignorer que, pour le gouvernement, tout échec sur un texte peut être interprété comme une marque de défiance de la Chambre. Dans la discussion de l'adresse de 1842, Tocqueville, abordant le sujet de la situation intérieure du pays, tentait déjà de parler sans rentrer dans les affrontements entre partis :

En traitant ce sujet, Messieurs, je l'affirme du fond de ma conscience, je chercherai de toute mon âme à ne point m'appuyer en les excitant sur les passions d'aucune des fractions de cette Chambre, et, par conséquent, j'ai peut-être plus qu'aucun autre le droit de demander **à tous les partis** qui la composent une attention, sinon bienveillante, au moins soutenue<sup>97</sup>.

Et dans sa péroraison, il appelait « les bons citoyens » à se réunir, « **de quelque point de la Chambre qu'on soit parti** », afin de « faire une coalition légitime et sainte » et de guérir le « mal profond qui travaille le pays » et qui met en péril « non pas le ministère, non pas un parti » mais « la sécurité de la nation et de chaque citoyen ». Le *pathos* final est donc un appel à dépasser les querelles de parti pour assurer le salut de la patrie. Si le sténographe note que « l'orateur reçoit de nombreuses félicitations » après son discours, personne ne répondra à son réquisitoire sur les mœurs publiques, et en tout cas pas Guizot, qui restera sur le terrain de la politique étrangère. La position idéaliste de Tocqueville lui vaut, certes, un succès d'estime mais reste sans efficacité politique, en l'absence de parti pour le soutenir et relayer sa parole.

---

<sup>96</sup> *É. et D. p.*, p. 177-178.

<sup>97</sup> *É. et D. p.*, p. 197.



Pour jouer le rôle auquel il aspire, Tocqueville rencontre en outre une autre difficulté que nous avons déjà constatée et qui tient à la complexité de son analyse de la situation. De cela, il était également conscient et écrivait à Kergolay le 19 octobre 1843 :

La session s'approche et avec elle arrivent pour moi les soucis et les embarras d'une situation qui n'est pas bonne et dont j'avoue que je ne vois pas cependant les moyens de sortir. Le fond de mon opinion est ceci : il ne faut pas changer les institutions mais il faut s'en servir autrement. Le temps de faire de grandes innovations en législation n'est pas venu, mais il faut gouverner avec d'autres tendances et avec d'autres vues. Peut-être qu'avec un immense talent de parole, une pareille idée suffirait pour servir de thèmes aux discours d'un homme politique ; et lui fournir un grand et solide terrain d'action. Mais soit ma faute, soit celle des événements soit l'une et l'autre à la fois, je vois clairement qu'il me devient de plus en plus difficile de me tenir sur ce champ de bataille avec quelque avantage. [...] mon idée, **comme toutes les idées complexes et qui ne peuvent être comprises que par l'étude d'un grand nombre de faits particuliers** ne pénètre jamais profondément dans la foule. Elle n'est de nature **ni à saisir ni à passionner** un grand nombre d'hommes, ni à servir de but visible aux efforts d'un parti<sup>98</sup>.

Dans ses discours, ces « idées complexes » se traduisent à plusieurs reprises par le refus du manichéisme et de la condamnation de l'adversaire qui en découle. Par exemple, dans le discours de l'adresse de 1842, où Tocqueville a dénoncé vigoureusement la manière dont le gouvernement « dépravait » la société, il ne se lance pas pour autant dans un réquisitoire contre les hommes du gouvernement :

[...] je ferais volontiers un sermon au ministère, car je crois qu'en effet, en cette matière, il a beaucoup péché (On rit) ; mais je crois que ce sermon serait inutile. Je suis convaincu que toutes les fois qu'on remettra dans les mains d'un pouvoir une puissance illimitée dont l'abus peut être contraire au pays, mais dont l'usage peut être utile momentanément à ceux qui le dirigent, il arrivera toujours, quoi qu'on fasse, que les hommes d'État se serviront de ce pouvoir illimité de manière à nuire, dans une certaine mesure, aux intérêts permanents du pays (Très bien ! très bien !) Je ne ferai donc pas de morale au ministère ; je me bornerai de prier la Chambre de chercher, je le répète, s'il n'y aurait pas quelque moyen législatif qui pût apporter des remèdes au funeste état des mœurs politiques dont je me plains<sup>99</sup>.

Les hommes ne sont pas directement coupables : rien ne sert de les fustiger. Tocqueville élève l'analyse au niveau du système politique et renvoie la responsabilité au législateur, c'est-à-dire aux députés eux-mêmes.

L'intervention de Tocqueville dans la discussion de la loi sur le régime des esclaves, le 30 mai 1845, nous donne un autre exemple de son refus des simplifications faciles. Il vient de montrer comment les colons s'opposaient par tous les moyens à l'émancipation des noirs, afin de

---

<sup>98</sup> *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Louis de Kergolay, op. cit.*, p. 127-128.

<sup>99</sup> *É. et D. p.*, p. 204.

réfuter l'idée selon laquelle il faudrait leur confier le soin d'abolir l'esclavage. On attendrait là un mouvement d'indignation contre les colons mais il prévient l'attente de l'auditoire :

Et croyez-vous qu'en faisant cette remarque j'entends dresser un acte d'accusation contre les colons ? Mon Dieu, non, les colons n'obéissent dans cette circonstance qu'à des sentiments qui sont fort naturels : ils suivent les exemples qu'ont donnés de siècle en siècle toutes les aristocraties qui ont paru dans l'histoire. L'effet le plus funeste de l'inégalité des conditions, quand elle dure longtemps, Messieurs, c'est de persuader réellement au maître lui-même que cette inégalité est un droit, de telle sorte qu'il peut rester tyran et demeurer honnête homme. Tel est le phénomène intellectuel, le phénomène moral que toutes les aristocraties ont montré<sup>100</sup>.

En lieu et place d'un recours au *pathos*, qui condamnerait violemment l'obscurantisme des colons et pourrait entraîner l'adhésion affective d'une grande partie de la Chambre, Tocqueville préfère l'analyse d'un « phénomène intellectuel » et « moral », qui demande aux députés un effort lui-même d'ordre intellectuel.

La position politique de Tocqueville est elle-même marquée par la complexité : dans le débat sur l'Algérie, il ne veut pas « faire de l'opposition » puisqu'il est « inscrit en faveur du projet » mais n'entreprend pas moins de rectifier sans concession « le tableau si singulièrement flatté » qu'a peint le ministre de la Guerre : « quelque désir que j'aie d'être de l'avis du Gouvernement dans cette circonstance, je ne puis souffrir qu'on entretienne le pays et la Chambre dans les illusions qu'on a fait apparaître hier devant elle<sup>101</sup> ». Le discours de Tocqueville sur les fortifications de Paris du 2 mars 1844 est un autre exemple de la complexité du point de vue qu'il adopte : il ne veut ni « attaquer ni défendre la loi de 1841 » puisque, selon lui, cette loi n'est plus en cause. La seule question « est de savoir si cette loi est exécutée dans le sens qui a présidé au vote ». Il ne s'agit pas non plus de chercher si « la loi de 1841 permettait au ministre de la Guerre d'appliquer le crédit de 140 millions à d'autres travaux de défense que ceux fixés par cette loi », ni de savoir si ces travaux « ont une certaine utilité » mais il faut se demander « si le ministre avait le droit d'appliquer ce crédit, ou partie de ce crédit, à des travaux qui n'appartiennent pas réellement à la défense de Paris ». Tocqueville va montrer que ni la lettre, ni l'esprit de la loi ne permettaient les travaux entrepris et que les conséquences de ces travaux (la création de camps retranchés autour de Paris) sont plus dangereuses que le « principe lui-même », à savoir la fortification de Paris, principe qui n'est plus en discussion<sup>102</sup>. Encore une fois, la rigueur

---

<sup>100</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 117.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>102</sup> « [...] il est une question qui est du domaine de tout le monde, c'est la question de savoir l'influence politique que peut avoir cette atmosphère de ville de guerre que vous voulez créer autour de Paris, tous ces établissements militaires, cet esprit militaire qui en est la suite, ces habitudes militaires qui viennent après elle, cette nécessité d'avoir autour de ces grands établissements une armée d'employés, de soldats et d'ouvriers. J'indique cette idée, je ne m'y arrête pas, car je ne veux pas passionner le débat ; mais, au moins, ai-je le droit de demander si c'est là ce

intellectuelle de Tocqueville, sa vision prospective des conséquences de la loi, ou plutôt de ses déviations, sa clairvoyance sur la stratégie gouvernementale des « faits accomplis » ne se prêtent pas aux simplifications et au jeu d'opposition entre les partis.

Mais le meilleur exemple de la complexité de la position adoptée par Tocqueville et de l'argumentation qui la justifie se manifeste à l'occasion de son intervention dans le débat sur la liberté de l'enseignement. Cette question, qui n'avait pu être réglée en 1837 et 1841, était de nouveau à l'ordre du jour en 1844 avec un nouveau projet de Villemain sur l'enseignement secondaire, alors que faisait rage une véritable guerre entre le parti catholique – mené par Montalembert et rejoint par une grande partie de la hiérarchie ecclésiastique – et les défenseurs de l'Université. Or, Tocqueville ne va adopter ni le point de vue des uns, ni celui des autres et commence, dans son discours, par dénoncer les arrière-pensées des uns et des autres :

La liberté d'enseignement a été sans doute la cause première, le prétexte de cette guerre, mais la guerre s'est étendue bien au-delà de ces limites. Écoutez les partis. Est-ce que les uns ne font que réclamer la liberté d'enseignement ? Leurs paroles ne vont-elles pas jusqu'à attaquer la liberté même de penser, le principe même de l'éducation laïque en France, qui en est la garantie ? Écoutez les autres, et vous verrez qu'ils ne se bornent plus seulement à parler de l'Université et de ses règles, mais qu'ils attaquent encore la religion même, les principes généraux, les règles générales sur lesquelles elle repose<sup>103</sup>.

Ayant renvoyé ainsi dos à dos les uns et les autres, il dénonce « la vieille guerre qui recommence entre le siècle et les croyances ». Il accuse le gouvernement d'avoir laissé treize ans la question sans solution et de n'avoir pas fait appliquer ou rapporter les lois existantes sur les congrégations. Il l'accuse également d'avoir voulu profiter du retour des esprits vers les croyances religieuses (après la révolution de Juillet), en cherchant à gagner le clergé et à en faire un auxiliaire du pouvoir politique. C'est donc le gouvernement qui a poussé une partie du clergé à se croire un pouvoir politique et à « parler en maîtres » au lieu de rester dans sa sphère qui est celle de l'autorité morale. Quant à l'Université, Tocqueville « ne partage pas les préjugés que beaucoup de personnes professent contre [elle] », étant lui-même « sorti de ses écoles ». Mais même s'il considère que sa puissance « est un des plus grands intérêts du pays », cela ne l'empêche pas de « remarquer qu'il y a à corriger en elle ». C'est encore le gouvernement qui aurait dû, en corrigeant ce qui n'allait pas dans l'Université, faire disparaître ce qui pouvait servir de prétexte à la guerre scolaire. La guerre commencée, le gouvernement ne fait rien quand quelques évêques calomnient l'Université. Il ne fait rien non plus lorsque, dans des chaires créées et maintenues par l'État, des « hommes considérables » attaquent non seulement le clergé mais le catholicisme tout entier. Tocqueville, pour sa part, ne croit pas à la menace, invoquée par certains, d'une

---

qu'a voulu la Chambre ? Je suis convaincu du contraire et j'en appellerais au besoin à tous ceux qui ont fait partie de la commission de 1841, à M. Odilon Barrot, à M. Thiers. Ils nous diraient, j'en suis sûr, que rien de semblable n'a été prévu en 1841. Pourquoi donc alors le faites-vous ? » (*É. et D. p.*, p. 673)

<sup>103</sup> *É. et D. p.*, p. 488.

prépondérance générale du clergé sur la société et le gouvernement. Il craint surtout de voir le clergé asservi au gouvernement et « le prêtre transformé en fonctionnaire public », la religion servant alors au gouvernement pour « opprimer les hommes au lieu de les préparer à la liberté ». Car, pour lui, la liberté a « ses racines plus ou moins profondément enfouies dans les croyances ». En exposant cette idée, Tocqueville sait bien qu'il n'est pas « d'accord avec le courant des opinions régnantes » mais il n'hésite pas à la développer :

Je dis plus : si les croyances religieuses sont nécessaires à un peuple libre, elles le sont, croyez-moi, plus encore à une nation démocratique comme la nôtre. Quel est le trait caractéristique qui distingue un pareil peuple ? C'est l'effort continu, énergique, éclairé que fait la société chaque jour pour élever graduellement la condition matérielle et morale de tous les citoyens [...].

Eh bien ! croyez-vous que, pour un pareil effort, nous n'ayons pas besoin de ces croyances religieuses dont je redoute de voir achever la ruine ? Croyez-vous que, pour opérer cette œuvre sainte, nous puissions nous fier à la froide et vaine philanthropie ? [...] Assurément, vous ne le croyez pas. Pour moi, je suis convaincu du contraire, et le plus grand danger que je vois dans ces funestes querelles, c'est que je suis convaincu que tôt ou tard, elles compléteront l'indifférence, que par la violence du clergé d'une part, par l'irritation qu'il cause à ses adversaires, de l'autre, nous marchons à la ruine, à la décadence du moins, de cette source dont, selon moi, notre société ne peut se passer<sup>104</sup>.

Avec de telles positions, Tocqueville ne peut que devenir suspect aux partisans de l'enseignement libre et plus encore à ceux qui veulent maintenir l'emprise de l'Université comme Cousin ou Thiers. Conscient de l'originalité de son point de vue, il écrivait le 18 janvier à Clamorgan, son agent électoral dans sa circonscription :

Mon cher ami, j'ai prononcé hier un long discours qui a fort agité et ému la chambre. Pensez-vous qu'il y ait utilité à l'envoyer, suivant ma coutume, aux électeurs ? N'est-il pas bien loin des idées habituelles de la plupart d'entre eux ? Ne peut-il pas être mal interprété par un grand nombre ? Lisez-le, je vous prie, dans le *Moniteur* et mandez-moi votre avis par le retour du courrier, s'il se peut<sup>105</sup>.

Clamorgan lui ayant vraisemblablement déconseillé d'envoyer son discours et lui ayant fait état de discussions défavorables à son égard, Tocqueville répond :

Votre lettre que je reçois à l'instant m'afflige sans beaucoup m'étonner. J'ai voulu parler raison au milieu de gens passionnés et entrer dans une querelle en faisant à chacun sa part de torts. Je devais naturellement avoir presque tout le monde contre moi. Je m'y attendais. J'ai scandalisé et irrité les dévots et mécontenté les universitaires. Cela était naturel. Mais j'avoue que malgré ce mauvais succès, je ne me repens point de ce que j'ai fait. Il y a un intérêt qui domine tous les autres, c'est celui de conserver sa *personnalité* intacte, ce qu'on ne peut faire qu'en exprimant de temps à autre ses propres opinions alors même qu'elles ne sont pas d'accord avec celle de son parti. Quant au reproche qu'on m'a souvent adressé

---

<sup>104</sup> *É. et D. p.*, p. 494-495.

<sup>105</sup> *Correspondance et écrits locaux, op. cit.*, p. 279.

et que renouvelle Leledy de n'avoir pas de parti, il ne supporte pas un examen sérieux. Tout le monde politique sait la place fixe et je crois pouvoir dire élevée que j'occupe dans les rangs de l'opposition nationale. La gauche m'a encore, il n'y a pas plus d'un mois choisi au scrutin secret avec Barrot et trois autres pour diriger conjointement avec M. Thiers et les chefs du centre gauche les efforts communs de l'opposition. [...] Si maintenant, les électeurs ne veulent me donner leur voix qu'à la condition que je serai toujours et en tous points de leur avis, il est bien clair qu'ils ne trouveront jamais que je les représente suffisamment<sup>106</sup>.

Tocqueville a beau revendiquer son appartenance à l'opposition, son refus des positions tranchées et ses analyses complexes et nuancées brouillent son image aux yeux de l'opinion<sup>107</sup>. Serait-il donc condamné à n'être qu'un homme seul ?

### **b. La parole d'un homme seul : *vox clamantis in deserto***

#### *L'èthos de l'homme vertueux*

L'èthos de l'orateur que Tocqueville fait paraître dans ses discours contribue peut-être également à l'isoler dans la mesure où il a tendance à apparaître comme un homme rigoureusement fidèle à ses convictions et exempt de toute compromission, caractère qui lui

---

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 280-281. Dans la même lettre, pour montrer à Clamorgan la « netteté » de ses opinions dans cette matière, il les lui résume en trois points et demande : « Qu'y a-t-il là de vague ? ». Il dit encore : « Comment diable peut-on supposer que j'aie voulu couvrir le clergé, quand je suis le premier député qui dans la discussion ait indiqué clairement qu'il fallait se débarrasser des *jésuites* ? Relisez ma réplique à Villemain ». Il est décidément difficile pour Tocqueville de faire oublier qu'il est issu d'une famille noble et ce n'est pas le caractère nuancé de ses opinions qui contribue à le disculper du soupçon de légitimisme.

<sup>107</sup> Kergorlay était également très conscient de la difficulté de la position adoptée par son ami. Commentant, dans une lettre du 9 octobre 1844 à Madame de Tocqueville, un article que Tocqueville avait écrit dans *le Commerce*, il écrivait : « son article sur la liberté d'enseignement m'a semblé bien écrit et il bat en brèche Thiers autant qu'il pouvait le désirer. Il atteint vigoureusement ce but ; mais la thèse de l'enseignement libre, sans que le but spécial soit l'éducation religieuse, forme comme un point intermédiaire entre deux autres idées, qui ont des résultats pratiques plus saisissables, de sorte que chacune sert de bannière à un grand parti. La thèse du *Commerce* n'est encore qu'en germe dans les esprits français et la difficulté est de lui donner l'appui d'un parti. Soumettre tous les enfants d'une même nation au même mode d'enseignement, pour créer un esprit public uniforme, voilà l'idée de Thiers et sa simplicité peut séduire. Mettre l'éducation entre les mains du clergé pour détruire l'esprit inconcevablement irrégulier de notre nation, c'est encore une idée, dont tout le monde peut saisir le but et la gravité ; mais rendre réellement l'enseignement libre et par conséquent varié, établir une salutaire concurrence, c'est un système dont je sens le mérite, mais dont bien des gens n'apercevront pas le véritable prix. Il y a là non pas un défaut de l'article de journal, mais une difficulté de la position, qui est bien difficile à vaincre. » (*Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Louis de Kergorlay, op. cit.*, p. 151-152)

permet de dénoncer les vices de son temps. Certes, pas plus que Guizot, Tocqueville n'utilise sa biographie pour faire voir l'homme derrière l'orateur. Tout juste rappelle-t-il les compétences particulières qu'il a pu acquérir, comme dans le débat sur l'Algérie où il réfute ainsi le point de vue des pessimistes qui pensent que les maux que dénonce Tocqueville étaient inévitables : « Pour moi, et pour ne parler à la Chambre, si elle veut me le permettre un moment, que de mon expérience personnelle, pour moi qui ai étudié de très près, et peut-être plus que toute autre chose, les questions de cet ordre, qui ai visité des pays nouveaux, je suis profondément convaincu du contraire<sup>108</sup> ». De même, dans le débat sur l'abolition de l'esclavage, il évoque ce qu'il a vu aux États-Unis : « j'ai vu de semblables opinions, de pareils préjugés, des préjugés extraordinaires encore régner dans un pays que j'ai pu visiter et vu de très près, les États-Unis d'Amérique »<sup>109</sup>. Mais en dehors de ces domaines de spécialité, il met avant tout en valeur le fait qu'il est un homme nouveau<sup>110</sup>, indemne des compromissions du passé, en particulier de celles de la coalition. Dans son discours sur l'adresse de 1842, il peut dire :

En résumé, Messieurs, il faut bien encore que quelqu'un le dise à cette tribune, je crois que la coalition et ses suites ont été une des causes de la perturbation morale qui règne dans ce pays. (Très bien ! – Oui, oui ! c'est vrai !)

À gauche : Oui ! oui ! ses suites !

M. DE TOCQUEVILLE : Je le crois, je le dis. Et pourquoi oserais-je le dire ? pourquoi ai-je tant de liberté à le dire ? C'est parce que je ne faisais pas partie de la coalition. Ceux de MM. les ministres qui en faisaient partie apprécieront, j'en suis certain, la facilité et les avantages que cette situation me donne. (*Bruits et mouvements divers*<sup>111</sup>.)

De même, dans la discussion de l'adresse de 1845, il succède au député Liadières qui a accusé l'opposition de vouloir recréer la coalition et peut dire : « je n'étais pas à la Chambre à cette époque ». De cette absence de compromission dans le passé, il tire argument pour affirmer qu'il n'est pas de ceux qui trempent dans des combinaisons douteuses :

L'honorable préopinant se plaint de ce que le ministère est en butte [...] à une intrigue.

Je ne sais si cette intrigue existe ; je ne suis sûr que d'une chose, c'est que je n'en fais pas partie<sup>112</sup>.

De la même façon, remettant en cause dans ce discours l'alliance anglaise défendue aussi bien par Guizot que par Thiers, il tire argument de son opposition aux deux hommes d'État « parmi les

---

<sup>108</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 297.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>110</sup> « [...] dans les termes mêmes de la proposition ou plutôt de l'amendement que j'ai l'honneur [...] de faire entrevoir à la Chambre [...] il se peut qu'il y ait quelque chose qui sente la précipitation que j'ai été obligé de mettre à formuler ma pensée, et qui d'ailleurs ressortirait de mon inexpérience. » (*É. et D. p.*, p. 241)

<sup>111</sup> *É. et D. p.*, p. 200.

<sup>112</sup> *É. et D. p.*, p. 422.

plus distingués qui existent en ce moment dans le pays » pour mettre en valeur son désintéressement :

Je demande à la Chambre de vouloir bien m'écouter avec indulgence, parce que, d'abord, j'ai affaire à forte partie ; et ensuite parce que le langage que je tiens prouve, la Chambre voudra bien l'apercevoir, le parfait désintéressement de ma position.

La Chambre sait bien que ce n'est pas en tenant le langage que je vais tenir, qu'on s'approche dans un degré quelconque du pouvoir. Si donc je tiens un langage semblable, on doit croire que c'est la nécessité de ma conscience qui m'y force. (*Très bien*<sup>113</sup> !)

Dans son discours du 7 février 1840 sur les incompatibilités parlementaires il invoque d'abord son inexpérience pour atténuer l'accusation indirecte qu'il vient de formuler (« il faut que la Chambre sache qu'aux yeux du pays un très grand nombre des membres de cette Chambre n'y sont entrés que pour y avoir de l'avancement, ou pour en sortir fonctionnaires ») :

Messieurs, je suis nouveau dans cette Chambre ; mes paroles peuvent quelquefois dépasser ma pensée (*Non ! non !*)

Puis il rappelle son élection récente comme gage d'indépendance et de désintéressement :

Je suis arrivé dans cette Chambre après les grandes divisions qui l'ont naguère agitée ; je n'apporte, et je n'ai apporté aucun engagement, aucun esprit de parti ; je n'y ai rien apporté (qu'il me soit permis de le dire avec une sorte de fierté) que l'amour du pays.

*À gauche et au centre gauche* : Très bien ! très bien !

M. DE MARMIER : Nous l'apportons tous.

M. DE TOCQUEVILLE : C'est l'amour du pays qui me fait parler en ce moment, c'est parce que je crois qu'un des grands intérêts du pays est en question, et j'avoue que, lorsque je remplis ce saint devoir, je suis étonné et affligé d'entendre les murmures qui m'accueillent. (*Parlez ! parlez*<sup>114</sup> !)

Dans la discussion de l'adresse de 1846, il dira encore son absence d'esprit de parti :

[...] quoique je sois, on le sait, l'adversaire décidé du cabinet, il m'est très aisé de montrer à M. le ministre de l'Instruction publique une impartialité complète<sup>115</sup>.

Mais la vertu qu'il affiche pour pouvoir reprocher aux autres d'en manquer, c'est la fidélité à ses convictions. Dans ce même discours, il rappelle en effet sa constance :

Cette opinion, Messieurs, de ma part, n'est pas une opinion d'aujourd'hui ; cette opinion a toujours été exprimée par moi dans tous les temps, dans toutes les commissions nommées pour examiner la grande

---

<sup>113</sup> *Ibid.* p. 424.

<sup>114</sup> *É. et D. p.*, p. 243.

<sup>115</sup> *É. et D. p.*, p. 621.

question de l'instruction publique<sup>116</sup>.

S'il n'a pas varié dans ses convictions, ce n'est pas le cas de tous et en particulier de Jouffroy qui ne pourrait plus tenir en 1846 le langage qu'il tenait en 1841 dans la commission à laquelle appartenait également Tocqueville. À propos de la compétence des tribunaux administratifs en matière de délits de voirie, il rappelle les libéraux à leurs convictions :

Supposez que la loi qu'on vous présente eût été apportée ici en 1828, n'auriez-vous pas vu un singulier spectacle ? La plupart de ceux qui se disposent soit à parler, soit à voter contre l'amendement qui vous est proposé en ce moment auraient vraisemblablement alors, j'ose le dire, parlé et voté en sa faveur.

Et il leur oppose sa propre attitude, vraisemblablement un peu enjolivée pour les besoins de la cause :

C'était en effet alors, messieurs, une notion générale, et je puis dire vulgaire, dans le sein du grand parti libéral dont je ne me fais pas gloire d'avoir fait partie, maintenant qu'il est le maître, mais auquel je me faisais gloire alors d'appartenir<sup>117</sup>.

Dans la discussion sur l'amendement Dufaure-Billaud du 2 février 1847, il reprochera à Odilon Barrot et aux chefs de l'opposition leur changement d'attitude à l'égard de l'alliance anglaise, leur opposant sa propre fidélité aux convictions qu'ils ont abandonnées :

Et je me flatte que, en votant l'amendement qui nous est proposé, je suis, qu'ils me permettent de le dire, plus fidèle à leurs exemples et à leurs paroles qu'ils ne semblent l'être eux-mêmes.

Certes, l'orateur doit se présenter à son auditoire comme un *vir bonus*, un homme dont l'autorité tient à sa vertu et à sa rigueur morale. Mais Tocqueville va plus loin puisqu'il tire argument de sa propre vertu pour dénoncer les faiblesses et les inconséquences des autres. Et il endosse le rôle ingrat et solitaire de la conscience publique.

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 628.

<sup>117</sup> *É. et D. p.*, p. 169.



## *La voix de la conscience publique*

À refuser de parler au nom d'un parti, Tocqueville se retrouve en effet à préférer une parole qui ne tire son autorité que de la force de conviction de celui qui la profère, conviction elle-même tirée d'une conscience pure et solitaire. Le discours sur l'adresse de 1842 est tout entier marqué par cette voix de la conscience qui veut alerter son auditoire des périls qui menacent le pays :

En traitant ce sujet [la situation intérieure du pays], Messieurs, je l'affirme du fond de ma conscience, je chercherai de toute mon âme à ne point m'appuyer en les excitant sur les passions d'aucune des fractions de cette Chambre (p. 197)

Oui, Messieurs, il faut que quelqu'un le dise, enfin, et que le pays qui nous écoute, l'entende. Oui, parmi nous, en ce moment, le système représentatif est en péril. (p. 199)

[...] il est une cause plus profonde, qu'on n'osera peut-être pas dire, mais que moi, j'aurai le courage de dire (p. 201)

[...] là est le péril qui menace non pas le ministère, non pas un homme, non pas un parti, mais permettez-moi de le crier à cette Chambre et à la France tout entière, qui menace notre honneur au-dehors, notre sécurité au-dedans. (p. 207)

C'est cette posture énonciative qui donne l'impression que Tocqueville exerce le « métier de Cassandre », pour reprendre une expression de Marc Angenot, qui dit du pamphlétaire : « Le pamphlétaire est conscient de sa marginalité idéologique ; il tend même [...] à identifier l'extériorité qui est la sienne avec le pouvoir de dire le vrai ». Il écrit encore : « La parole pamphlétaire est une parole sans statut mais par un mécanisme de compensation, de cette illégitimité, le pamphlétaire tire un statut supérieur. Il prétendra dévoiler l'avenir. [...] Faute d'être mandaté par quiconque, le pamphlétaire justifiera son discours par le dévoilement qu'il prétend opérer<sup>118</sup> ». Certes, Tocqueville n'est pas un pamphlétaire et, député élu pour représenter la nation, sa parole n'a rien d'illégitime. Mais il a cette conscience de sa marginalité qui caractérise le pamphlétaire et celle de parler en son propre nom<sup>119</sup>, lui qui ne cherche pas à s'appuyer sur d'autres autorités que la sienne et ne veut pas justifier cette autorité par autre chose que sa force de conviction :

C'est parce que je suis pénétré, Messieurs, de cette vérité, c'est parce que je crois que cette vérité a été mise en lumière d'une manière extraordinaire par la séance d'hier et la séance d'aujourd'hui ; c'est parce que je suis convaincu qu'au point de la discussion où nous sommes, il n'est plus possible de reculer, que c'est une nécessité de premier ordre (Oui ! oui !), et dans l'intérêt du Trône, et dans l'intérêt de la France et

---

<sup>118</sup> *La Parole pamphlétaire, op. cit.*, p. 94 et 98.

<sup>119</sup> « J'avais [...] trouvé autant de difficultés à m'associer qu'à me suffire, à obéir qu'à me conduire, et j'avais fini par vivre presque toujours dans un isolement morose où l'on ne m'apercevait que de loin et où l'on [me] jugeait mal. » (*Souvenirs, op. cit.*, p. 141)

de cette Chambre, d'arriver à une conclusion ; c'est par toutes ces raisons, Messieurs, que j'ai cru devoir prononcer les paroles que vous venez d'entendre. (*Très bien ! très bien ! à gauche*<sup>120</sup>.)

Il se résigne à ne parler qu'en son propre nom et à affirmer envers et contre tous la force de cette conviction :

Quant à moi, je suis convaincu, **et cette conviction, dût-elle rester individuelle et isolée, ne serait pas moins ferme à se produire** ; quant à moi, je suis profondément convaincu que, dans ce pays de France, la religion n'obtiendra jamais sur les cœurs l'empire qui lui est dû ; qu'elle ne poussera jamais les âmes à la hauteur où elle peut les élever ; qu'elle ne sera jamais complètement grande si elle s'éloigne de la liberté<sup>121</sup> ;

Il ne faut pas s'étonner, alors, de l'omniprésence de la première personne dans les discours de Tocqueville, omniprésence qui réfère toutes les paroles prononcées à une instance énonciative qui en est le garant.

« *Ce moi qui croit, ce moi qui affirme, ce moi qui pose* »

Dans *Le National* du 28 janvier, Armand Marrast publiait un éditorial particulièrement violent contre Tocqueville après son discours du 27 janvier<sup>122</sup>. Il y incriminait notamment « *ce moi qui croit, ce moi qui affirme, ce moi qui pose, cet esprit qui se reflète et qui s'adore* ». Ce que Marrast épinglait dans ce discours n'était cependant pas nouveau. La présence continuelle de la première personne caractérise déjà, nous l'avons vu, les premières interventions de Tocqueville et restera un trait marquant de son éloquence. J'en donnerai quelques exemples mais on pourrait en relever dans tous les discours. Dans son discours du 2 mars 1843 sur les fonds secrets, Tocqueville dénonce la politique extérieure puis intérieure du gouvernement. Il s'en est pris une fois de plus au clientélisme électoral pratiqué par Guizot et appelle pour finir le gouvernement à faire confiance aux institutions libérales issues de la révolution de Juillet. Le premier mouvement de l'amplification repose sur la répétition du verbe dire à la première personne, la première série à la forme négative étant elle-même « récupérée » positivement comme une déclaration de sincérité :

**Je ne dis pas** qu'il fût sage, et **je veux être sincère** vis-à-vis de tout le monde comme **je l'ai été** vis-à-vis du ministère, **je ne dis pas** qu'il fût sage, après le grand ébranlement de Juillet, après les conquêtes que la liberté a faites à cette époque, qu'il fût sage, **dis-je**, de marcher rapidement à de plus grandes conquêtes ; **je ne dis pas cela**, mais **je dis** que le pays peut supporter la dose de liberté qu'il a reçue ; **je dis** que ce

---

<sup>120</sup> Discours du 7 février 1840 sur les incompatibilités parlementaires, *É. et D. p.*, p. 244.

<sup>121</sup> Discours sur la liberté religieuse, 28 avril 1845, p. 599-600.

<sup>122</sup> Éditorial reproduit dans *Correspondance et écrits locaux, op. cit.*, p. 443, note 3.

pays est plus éloigné des révolutions par ses intérêts, par ses souvenirs, par ses goûts que vous le figurez ; **je dis** qu'il est attaché au gouvernement actuel par un sentiment profond de la nécessité, du besoin des intérêts généraux, et qu'il puise dans ce sentiment un dévouement plus réel, plus profond peut-être que celui qui peut se trouver dans l'antichambre des rois. (*À gauche : Très bien !*) **Je dis** de plus [...] ; **je dis** enfin [...].

Voilà, Messieurs, ma conviction profonde<sup>123</sup>.

Après un bref passage à la troisième personne, la péroraison reste entièrement portée par les verbes déclaratifs :

Messieurs, on a de bien des manières, depuis cinquante ans, cherché à gouverner ce pays. La République a cherché à le gouverner par la terreur, l'Empire par la gloire, la Restauration par les souvenirs et les traditions du passé ; ne pourrait-on pas enfin essayer de le gouverner par le respect profond des lois, par l'honnêteté en toutes choses. (*Mouvement.*)

Je sais, Messieurs, qu'il est beaucoup de gens habiles qui trouvent cette politique puéride (*Dénégations au centre.*) ; j'avoue humblement [...]. Je suis convaincu [...], j'ai la conviction [...] ; je suis convaincu [...].

Pour résumer cette discussion peut-être trop longue, je dirai que je suis convaincu [...]. Je suis convaincu [...]. Je crois que [...]. J'aperçois ces idées [...]. Il représente ces idées à mes yeux [...]. Je suis donc décidé à voter contre lui, je lui refuserai une marque quelconque de confiance parce qu'il n'a ma confiance à aucun degré. Mais en même temps je dois dire [...], si j'aperçois dans sa conduite les traces de ces deux idées que j'ai appelées centrales, de ces deux idées mères dont, suivant moi, tous les vices, toutes les faiblesses au-dedans et au-dehors sont sortis, quel que soit ce ministère, de quelque côté qu'il vienne, quelles que soient les personnes qui le composent, je le combattrai. (*Approbaton à gauche*<sup>124</sup>.)

Cette inflation de l'énonciation dans l'énoncé, ce trop grand engagement énonciatif ne se retrouvent pas uniquement dans les péroraisons. L'exorde du discours sur les fortifications de Paris nous en fournira un autre exemple :

Messieurs, **mon intention** n'est pas d'entretenir longtemps la Chambre ; **mon seul but** est de circonscire et d'éclaircir, autant que **je** le pourrai, la question en très peu de mots. **Je** ne veux ici attaquer ni défendre la loi de 1841. Cette loi, **suivant moi**, n'est plus en cause.

*À gauche* : C'est juste.

M. DE TOCQUEVILLE : C'est une loi du pays ; **je** la respecte comme telle, et **je** laisse à l'avenir à prouver si l'on a eu raison ou tort de la voter.

La seule question, **à mes yeux**, est de savoir si cette loi est exécutée dans le sens qui a présidé au vote. **Je** prétends, **moi**, et **je** crois qu'il est assez facile de prouver à la Chambre qu'on a fait plus et autrement que ne veut la loi, et sur ce point j'ai un certain nombre d'explications précises à demander au

---

<sup>123</sup> *É. et D. p.*, p. 386-387.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 387-388.

ministère, explications sans lesquelles, **suivant moi**, il est impossible de savoir, quant à présent, ce que nous devons faire des pétitions qui nous sont présentées<sup>125</sup>.

Certes, la présence de la première personne dans l'exorde est légitime puisque c'est la partie du discours où se dessine de manière privilégiée l'*èthos* de l'orateur. Mais Tocqueville va plus loin qu'une simple *captatio*. Le discours se présente comme un point de vue singulier, la demande d'explications au ministère émane de l'orateur Tocqueville seul. Le « nous » qui intervient finalement renvoie certes à la responsabilité collective des députés mais une responsabilité qui ne peut s'exercer tant que le ministère n'aura pas répondu à la demande de l'orateur Tocqueville.

Dernier exemple de l'engagement énonciatif de Tocqueville, emprunté cette fois à la confirmation — partie du discours où la première personne devrait s'effacer —, et plus précisément à la confirmation du discours du 18 janvier 1842 :

**J'avoue**, Messieurs, que la situation intérieure du pays **m'afflige** et **m'inquiète** ; **je gémis** tout autant qu'un autre, sans doute, des désordres et des attentats dont nous avons été témoins, mais, si **j'ose** le dire, ce ne sont pas ces désordres et ces attentats qui **m'effrayent** le plus pour l'avenir du pays.

Qu'après tant de révolutions longues et violentes, une grande anarchie se soit introduite dans les esprits ; que des idées singulières, une morale relâchée se fasse voir chez un petit nombre d'hommes, cela ne **me surprend** pas. Dans toute société, d'ailleurs, il y a toujours une portion infime qui rêve le désordre et ne vit que par le désordre : ce que nous voyons n'est donc pas inattendu, il ne doit pas nous effrayer outre-mesure ; mais ce qui est bien plus effrayant **pour moi**, du moins, c'est de voir en présence de cette petite minorité factieuse et turbulente, l'attitude de la majorité<sup>126</sup> [...].

La dernière proposition donne lieu à une amplification qui dénonce l'indifférence et le repli sur soi de chacun. La première personne s'efface mais chaque proposition est mise dans la dépendance du verbe voir à l'infinitif, verbe dont le sujet est implicitement l'orateur : « ce qui est bien plus effrayant **pour moi**, du moins, c'est de voir [...] ; c'est de considérer [...] ; c'est de voir [...] ; c'est de voir [...] parmi nous [...] ». Après avoir introduit le « nous », Tocqueville appelle pour finir son auditoire à adopter sa vision des choses : « ne dirait-on pas... ». Puis il revient à la première personne pour commenter le tableau qu'il vient de dresser et enchaîner sur le point suivant de son argumentation :

Voilà ce qui **m'afflige** et **m'effraye** bien plus encore que les désordres et les attentats dont nous avons été témoins.

Permettez-moi de le dire avec la même sincérité, car, après avoir parlé du mal qui existe dans le pays, la Chambre **me** permettra de dire aussi le mal que **je crois voir** dans son sein même. (*Écoutez ! écoutez !*)

Si, après avoir considéré le pays, **je regarde** la Chambre, eh bien, **je l'avouerai, je ne suis pas**

---

<sup>125</sup> *É. et D. p.*, p. 667.

<sup>126</sup> *É. et D. p.*, p. 197-198.

**rassuré.** Quelque chose de différent, sans doute, mais analogue à ce qui se passe dans le pays, se fait, en effet, voir dans la Chambre, ce lien qui unissait et tenait ensemble les anciens partis, semble se détendre et menacer de se briser, et **je ne vois rien** paraître à la place.

Au lieu de ces partis compacts et sur lesquels pouvaient s'appuyer alternativement, d'une manière solide, et l'opposition, et le gouvernement, **je vois**, permettez-moi de le dire, une sorte d'éparpillement d'opinions qui **m'effraie, je vois** chacun qui semble vouloir considérer à son seul point de vue les affaires publiques, et qui se retire, en quelque sorte, en lui-même et veut agir seul<sup>127</sup>.

La première personne est cette fois celle du témoin, du spectateur du théâtre politique. La suite du discours fera alterner tantôt le témoin, tantôt l'homme de conviction (« Je crois, Messieurs, [...]. Je crois [...]. Je crois [...]. Je pense [...], je crois, dis-je, [...]. Je le crois, Messieurs. Je crois [...]. En résumé [...], je crois [...]. Je le crois, je le dis<sup>128</sup> »), mais toujours le sujet porteur d'une opinion. Avec Tocqueville en effet, l'opinion n'est plus cette connaissance douteuse, probable, cette collection de maximes confuses et disparates enlisées dans la particularité, selon la conception encore de mise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'analysait Mona Ozouf<sup>129</sup>. Ce que montre le discours de Tocqueville, c'est que l'opinion, portée par le sujet conscient, vertueux et éclairé, mais également par le sujet sensible (« ce qui m'afflige et m'effraie », dit Tocqueville), est désormais recevable. En cela, la parole de Tocqueville est véritablement rhétorique : elle ne prétend pas se donner pour la réalité, pour un discours qui laisserait parler les faits. Mais cette trop grande honnêteté a son revers : cet engagement énonciatif qui s'impose continuellement dans le discours donne l'impression d'un discours auto-centré. D'où le jugement sévère et agacé de Marrast sur son discours du 27 janvier et le reproche injuste de narcissisme (« cet esprit qui se reflète et qui s'adore »). Car en s'engageant de manière excessive dans ses discours, Tocqueville se rend vulnérable et, qui plus est, il se disqualifie en imposant en permanence son « je » qui occupe le devant de la scène aux dépens des idées qu'il défend<sup>130</sup>.

---

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 198-199.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 199-200.

<sup>129</sup> « L'opinion publique », *op. cit.*, p. 419.

<sup>130</sup> On peut rapprocher ce rapport entre l'orateur Tocqueville et son auditeur Marrast de ce qu'Erving Goffman appellerait un cas de « repli sur autrui » dû à un « engagement exagéré » : « Lorsqu'un individu s'absorbe entièrement dans le discours et donne l'impression de ne plus avoir un contrôle suffisant de ses émotions et de ses actes, quand, en d'autres termes, le monde de l'interaction se fait trop réel à ses yeux, cela provoque en général un déplacement de l'attention chez les autres, qui la reportent sur lui et oublient le sujet de la conversation (...) un engagement exagéré a pour effet de disqualifier momentanément l'individu comme interagissant » (*Les Rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 1974, p. 109). Cet emploi répété de la première personne, révélant un engagement excessif de l'orateur dans son discours, a détourné effectivement l'auditeur du sujet du discours. De cet engagement excessif, Tocqueville était bien conscient puisqu'il écrivait dans ses *Souvenirs*, rappelons-le, que la discussion sur les points qui l'intéressaient lui était « douloureuse » parce qu'il n'aimait pas mettre la vérité qu'il pensait avoir trouvée « au hasard d'un discours » (*op. cit.*, p. 140).

Certes, l'absence de la deuxième personne, constatée dans son premier discours, ne caractérisera pas les suivants : avec la pratique de la tribune, Tocqueville apprend à mieux prendre en compte son auditoire et à l'inclure dans sa parole. Mais ce « vous » est le plus souvent une deuxième personne qu'on pourrait dire « non ciblée », comme le « nous » employé par Tocqueville : il renvoie soit à tous les députés, soit aux députés en tant que représentants de tous les Français, rarement à un parti et jamais à l'auditoire des « hommes de sens » comme dans les discours de Guizot et Thiers qui cherchent, eux, beaucoup plus à impliquer leur auditoire, en le prenant à partie et en jouant de sa diversité et de ses rivalités. L'auditoire est, pour Tocqueville, moins un ensemble de contradicteurs potentiels qu'un public appelé à confirmer son témoignage ou à adhérer à sa conviction, d'où les impératifs, fréquents dans ses discours, comme « voyez », « entendez », « figurez-vous » ou « croyez », avec sa variante interrogative encore plus fréquente : « croyez-vous ». Dans le discours sur l'adresse de 1842, l'appel à confirmer son témoignage est explicite :

Sur ce point, je ne chercherai pas d'autre témoignage que vous-mêmes, je ne m'adresserai pas plus à cette portion de la Chambre (montrant la gauche) qu'à cette autre : je vous demanderai à tous avec sincérité, du fond de ma conscience ; je vous demanderai si, revenant de vos provinces, vous n'avez pas remarqué partout, partout, non pas quelque part, mais partout, que le goût des places devenait la passion universelle, la passion dominante, la passion-mère (*Oui, oui*<sup>131</sup> !)

L'utilisation du vous est donc pour Tocqueville un moyen d'inviter son auditoire à voir et à juger à partir du même point de vue que l'orateur, non un moyen dialogique de construire son opinion contre ou avec celle des autres.

Il est néanmoins un usage plus particulier du « vous » dans les discours de Tocqueville : c'est celui qu'il adresse de manière privilégiée à Guizot. C'est alors seulement que la parole de Tocqueville devient véritablement dirigée et orientée, dans un duel singulier entre le jeune député et le grand homme du régime. Dans son discours sur la loi de régence du 18 août 1842, Tocqueville succède à Guizot à la tribune. Non seulement il attaque le projet de loi gouvernemental, qui prévoyait de fixer le choix du régent par une règle générale conforme à un droit héréditaire, mais il s'en prend avec une certaine insolence à Guizot lui-même sur son terrain de compétence, celui de l'histoire :

Je ne vous citerai point des exemples historiques, le moment ne le comporte pas ; je me bornerai à m'adresser à l'orateur même qui descend de cette tribune.

Cet orateur, qui était aux yeux de tout le monde un historien célèbre avant d'être aux yeux de quelques-uns un grand ministre... (On rit), je lui demande d'interroger ses souvenirs, je lui demande de remonter le cours de ses études et de me dire s'il est jamais arrivé à sa connaissance, chez aucune grande

---

<sup>131</sup> *É. et D. p.*, p. 201.

nation du monde, que le principe de l'hérédité de la régence ait été non pas posé, mais suivi<sup>132</sup> ?

Tocqueville poursuit l'exposé de sa conception de la régence puis en vient à la réfutation des arguments de Guizot, concevant son discours comme une réponse directe à son adversaire et conclut :

En définitive, car l'heure me presse, que voulez-vous, que voulons-nous avec vous ? Créer une régence qui soit forte, qui puisse lutter contre les périls nombreux qui nous environnent, et qui l'environneront sans doute. Eh bien, que faites-vous pour que cette régence soit forte ? Vous la faites naître d'une loi dont quelques-uns contestent la constitutionnalité [...]. Vous avez fait état, monsieur le ministre, [...] mais croyez-vous [...] ? Croyez-vous [...] ? Croyez-vous [...] ?

Pour moi, je ne le crois pas. Vous faites plus, vous voulez donner à la régence élue de la force, et vous la faites découler d'une loi qui, aux yeux d'un grand nombre d'entre nous, viole un des privilèges les plus essentiels du Parlement. Ne craignez-vous pas... ?

Vous avez un moyen de satisfaire le désir de faire arriver la régence aux oncles du roi futur sans soulever les objections redoutables ; il fallait la leur accorder d'une manière spéciale et particulière ; si vous aviez fait cela, j'avoue que je n'aurais pas eu d'objection sérieuse à faire à votre loi ; mais ce n'est pas ainsi que vous avez agi ; **je vous condamne** sur ce point ; **je crois que vous avez eu tort** et que **vous avez attenté** en même temps **à des principes que vous deviez respecter**, et nui à la monarchie constitutionnelle que vous voulez servir<sup>133</sup>.

Tocqueville ne ménage pas Guizot : pas de concession, pas de feinte révérence mais une attaque directe, ferme et une critique de fond.

Cette situation se reproduit à plusieurs reprises, que ce soit à propos de la politique extérieure, puisque Guizot, en tant que ministre des affaires étrangères, porte la responsabilité de cette politique, ou de la politique intérieure dont il est également l'inspirateur. Ainsi, dans son discours sur les fonds secrets du 2 mars 1843, Tocqueville accuse Guizot d'avoir théorisé la corruption électorale et cite le passage d'un de ses discours à ses électeurs en 1837. On retiendra la fin de cette citation et le commentaire de Tocqueville :

« Il est juste que les hommes qui prêtent leur appui, un appui ferme et sincère à la politique qui convient aux intérêts généraux en recueillent les fruits pour leurs intérêts locaux. (*Nouveaux rires à gauche.*)

« Il est bon que des relations intimes, actives, s'établissent entre les habitants d chaque localité et les hommes auxquels ils accordent leur confiance politique. C'est ainsi que les diverses parties de l'État se soutiennent mutuellement. » (*Rires à gauche.*)

Assurément ces phrases sont très bien faites ; mais qu'en résulte-t-il ? quel est le sens réel caché sous la noblesse du langage ? (*Réclamation au centre.*)

---

<sup>132</sup> *É. et D. p.*, p. 138.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 139-140.

*Plusieurs membres à gauche* : C'est très clair ! le sens n'est pas caché du tout ! (*Mouvements divers*<sup>134</sup>.)

Dans son commentaire, Tocqueville souligne l'emploi du mot « juste » (et non pas « utile » ou « nécessaire ») et traduit sous une forme plus brutale (et non sous la forme, « beaucoup plus belle », employée par Guizot) ses propos :

On agit sur les électeurs par les faveurs qu'on leur donne, et on se flatte d'agir sur les députés par les faveurs qu'on les met à même de donner aux électeurs<sup>135</sup>.

Fréquemment interrompu dans cette partie de son discours, Tocqueville a dû justifier son attaque contre Guizot :

Croyez-vous que je cède au malheureux plaisir d'attaquer un homme aussi considérable que M. le ministre des Affaires Étrangères, pour le plaisir de l'attaquer ? Il est évident que je veux trouver en lui l'emblème de la chose que j'attaque, que j'attaque parce que je la crois sincèrement, dans le fond de mon cœur, préjudiciable à mon pays, parce que je crois qu'elle corrompt les mœurs de mon pays, qu'elle affaiblit ses lois. (*Approbaton à gauche. – Murmures au centre.*)

C'est par ce sentiment, j'ose le dire, pur et élevé que j'entre dans cette lice, et assurément ce n'est pas pour mon plaisir que j'attaque M. le ministre des Affaires Étrangères, non seulement parce que je respecte son talent, mais encore parce qu'il est, comme je le disais tout à l'heure, plus qu'il ne faut en état de me répondre. (*Agitation*<sup>136</sup>.)

Ayant ainsi écarté tout soupçon d'attaque personnelle, Tocqueville pourra un peu plus loin interpellé directement Guizot et le défier de dire ouvertement au pays qu'il a trop de libertés.

Dans la discussion de l'adresse de 1845, il s'en prendra également à Guizot, à sa politique et à son langage :

L'honorable préopinant a dit que la politique extérieure lui paraissait très digne, très ferme, très heureuse.

Je ne suis pas de cet avis ; je crois précisément le contraire ; je crois que la politique n'a été ni ferme, ni digne.

Il se refuse à imputer à Guizot des motifs indignes (par exemple, avoir agi « dans le but égoïste de se maintenir au pouvoir ») et le crédite d'avoir cru à la nécessité de l'alliance anglaise, nécessité devant laquelle « il a fait plier un esprit qui est naturellement fier ». Et il prévient l'objection :

---

<sup>134</sup> *É. et D. p.*, p. 385.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 386.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 385.



Je sais qu'on cherchera à équivoquer sur les mots ; je sais très bien qu'on dira qu'il n'y a pas alliance, qu'on cherchera à définir ce que c'est diplomatiquement qu'une alliance, et l'on dira : ce que nous faisons n'est pas une alliance.

Tout ceci, Messieurs, permettez-moi de le dire, c'est de la logomachie parlementaire. Allons au fond des choses ; appelez ce qui se passe aujourd'hui comme vous voudrez ; appelez-le alliance, appelez-le entente cordiale, appelez-le amitié fidèle : ce qui est vrai, c'est que vous prenez le pivot de notre politique extérieure avec l'Angleterre, c'est que vous avez une pente irrésistible à choisir parmi toutes les nations de l'Europe l'Angleterre pour vous appuyer sur elle ; c'est que vous faites, en un mot, de l'amitié intime avec l'Angleterre, le point central de toute votre conduite.

Voilà votre idée ; c'est à cette idée que vous sacrifiez, je le crois du moins, la dignité et quelquefois l'honneur du pays<sup>137</sup>.

Même s'il ne le dit pas explicitement, l'accusation d'« équivoquer » sur les mots vise Guizot et le « vous » qu'on pouvait penser un moment adressé à la Chambre, se révèle dirigé contre Guizot. En imaginant à l'avance le jeu sur la synonymie : « appelez-le alliance, appelez-le entente cordiale, appelez-le amitié fidèle », c'est Guizot qu'il imite. Car Guizot est celui qui présente des idées « d'une manière plus énergique, plus éclatante, plus brillante si l'on veut, qu'elles ne l'ont été jusqu'ici », celui dont il dénonce « l'éloquence et la beauté incontestable de la forme<sup>138</sup> ». Non seulement il est « l'emblème » des idées que Tocqueville attaque, mais son éloquence est particulièrement dangereuse parce qu'elle dissimule, selon Tocqueville, le « fond des choses » que lui-même s'est fixé le devoir de dévoiler derrière la « logomachie parlementaire ».

Mais Guizot refusera le combat singulier que Tocqueville cherche à engager contre lui : il n'a en effet répondu à aucun des trois discours que nous venons de citer et qui l'attaquaient nommément, choisissant de répondre à Lamartine dans le débat sur les fonds secrets ou à Thiers dans celui de l'adresse de 1845. Quel meilleur moyen de combattre une parole dérangeante que de l'ignorer ? Tocqueville est ainsi condamné, sans l'avoir voulu et cette fois par celui qu'il a choisi comme adversaire, à rester la voix de celui qui crie dans le désert. Pourtant, son estime pour Guizot, dont il avait suivi le cours sur l'histoire de la civilisation en 1828, et à qui il ne pouvait attribuer des motifs d'action indignes, pouvait lui laisser penser qu'il serait entendu et que le but qu'il s'était donné en prenant la parole, réveiller les « grandes passions » dans un pays qu'on avait endormi en le détournant vers les intérêts matériels, n'était pas inaccessible au regard du passé de la France.

## **2. « Grandes passions » contre « petites passions » : parler au nom de la France**

Dans une lettre à Ampère du 10 août 1841, Tocqueville écrivait :

---

<sup>137</sup> *É. et D. p.*, p. 423.

<sup>138</sup> Discours sur les fonds secrets du 2 mars 1843, *É. et D. p.*, p. 387 et p. 375.

À mesure que je m'éloigne de la jeunesse, je me trouve plus d'égards, je dirai presque de respect pour les passions. Je les aime quand elles sont bonnes, et je ne suis même pas bien sûr de les détester quand elles sont mauvaises. C'est de la force ; et la force, partout où elle se rencontre, paraît à son avantage au milieu de la faiblesse universelle qui nous environne. Je ne vois que poltrons qui tremblent à la moindre agitation du cœur humain et qui ne nous parlent que des périls dont les passions nous menacent. Ce sont, à mon avis, de mauvais bavards. Ce qu'on rencontre le moins aujourd'hui, ce sont des passions, de vraies et solides passions qui enchaînent et conduisent la vie. Nous ne savons plus ni vouloir, ni aimer, ni haïr. Le doute et la philanthropie nous rendent incapables de toutes choses, du grand mal comme du grand bien, et nous voltigeons pesamment autour d'une multitude de petits objets dont aucun ne nous attire, ni ne nous repousse fortement, ni ne nous fixe<sup>139</sup>.

Nous l'avons déjà vu souhaiter, dans une lettre à Corcelle du 19 octobre 1839, que s'élève de nouveau « le vent des véritables passions politiques », de ces passions « violentes, dures, cruelles quelquefois, mais grandes, désintéressées, fécondes »<sup>140</sup>. En aspirant ainsi à l'élan, à la force et à l'énergie des passions, par-delà les notions de bien et de mal, et en exprimant le regret nostalgique d'une époque qui a connu ces passions, Tocqueville marque son appartenance à la génération romantique, alors que Guizot, et dans une moindre mesure Thiers, combattent les mauvaises passions, passions révolutionnaires liées aux temps les plus obscurs de la Révolution. Ces passions, Tocqueville n'aura de cesse de chercher à les éveiller, tout d'abord en grandissant l'enjeu du discours, puis en dénonçant sans relâche une politique fondée sur les « petites passions » à laquelle il entend substituer l'appel à l'honneur de la France.

---

<sup>139</sup> *Correspondance avec P.-P. Royer-Collard et avec J.-J. Ampère, op. cit.*, p. 152.

<sup>140</sup> *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Francisque de Corcelle, op. cit.*, p. 139.

### a. Traiter les questions « de haut » : *paulo majora dicamus*

À l'opposé de ces « orateurs bavards et tracassiers, qui relèvent incessamment les petits côtés des choses », selon les paroles de Kergolay, Tocqueville est celui qui ne peut traiter une question que par ses grands côtés. Les « petits côtés », ce sont d'abord les questions de personne, dans lesquelles Tocqueville ne consent jamais à entrer, même s'il conçoit qu'elles puissent avoir de l'utilité pour d'autres :

L'explication qui a eu lieu devant vous, Messieurs, hier, était suivant moi nécessaire, sinon peut-être pour l'éclaircissement des questions, au moins pour la dignité des personnes. Mais doit-elle suffire à la Chambre, quelque intéressant qu'il soit pour elle de savoir ce que pensent les unes des autres les personnes éminentes qui la composent ?

Mon intention, messieurs, est de me borner, quant à moi, à l'examen de cette question générale<sup>141</sup>.

Pour lui, les questions de personnes ne mettent en jeu que de « petits intérêts » et ne méritent pas qu'il s'en occupe :

Je ne voulais pas traiter ici des questions irritantes : je sais qu'il est un assez grand nombre de personnes qui sont disposées à traiter ces questions en ce moment ; je ne voulais pas le faire ; je voulais même, avant que ces débats fâcheux fussent entamés, traiter une question qui me paraissait plus grande que les personnes, plus grande que les petits intérêts qui me semblent engagés ici. Cette question, c'est une question de politique extérieure, c'est une question qui domine toute notre politique extérieure<sup>142</sup>.

Cette question « plus grande que les personnes » est celle de l'alliance anglaise. Et en effet, la première manière de grandir une question est de l'élever au-dessus des rivalités de personne et de partis, en invoquant des intérêts supérieurs, exorde et péroraison étant les parties du discours qui permettent d'en définir l'enjeu. Par exemple, au début et à la fin de son discours sur la loi de régence, Tocqueville en appelle aux intérêts supérieurs de la monarchie :

J'aurais honte de moi-même si je venais, dans une question qui intéresse à un si haut point une monarchie que je veux défendre, si je venais dis-je, dans une question semblable, mêler aux grands intérêts dont je viens de parler les intérêts passagers et comparativement minimes de la vie ministérielle. [Exorde]

Je désire vivement qu'un amendement soit présenté dans ce sens, je le désire non pas dans un intérêt de parti, mais, je le répète, dans l'intérêt même de la dynastie, dans l'intérêt de cette Chambre, et je voterai pour cet amendement. [Péroraison<sup>143</sup>]

---

<sup>141</sup> Discours sur les fonds secrets du 2 mars 1843, *É. et D. p.*, p. 376.

<sup>142</sup> Adresse de 1845, *É. et D. p.*, p. 423.

<sup>143</sup> *É. et D. p.*, p. 137 et p. 141. Rappelons également la péroraison déjà citée du discours sur la compétence des tribunaux administratifs : « Je crois qu'il est de l'intérêt de tous d'y revenir si on en est sorti. Je supplie la Chambre d'arracher cette question de l'arène étroite des partis pour l'élever dans la sphère supérieure dont j'ai parlé tout à l'heure, pour l'y juger en dehors de toute préoccupation politique. » (*ibid.*, p. 178)

Dans le discours du 22 août 1846 sur l'élection contestée de Cosne, Tocqueville commencera en disant : « La Chambre sait qu'il n'est ni dans mes habitudes ni dans mes goûts d'entrer dans des luttes qui peuvent avoir l'apparence de luttes personnelles » et invoquera pour finir les intérêts les plus élevés pour convaincre les députés d'accorder l'enquête que certains réclament :

Lorsqu'il s'agit non seulement de l'intérêt, de la pureté de nos institutions politiques, mais encore du fondement sûr de nos institutions sociales ; lorsque ce n'est pas tels ou tels hommes, tel ou tel parti qui est en cause, mais la sainte justice, je demande à la Chambre, je la conjure d'accorder l'enquête<sup>144</sup>.

Il lui arrive également d'invoquer la gravité, l'importance en elle-même de la question, en faisant apparaître l'idée générale qu'elle met en jeu :

Le projet de loi qui nous est présenté est petit, sans doute ; mais l'idée qui est placée derrière ce projet de loi, qu'on aperçoit derrière lui, est grande ; cette idée est selon moi une des plus grandes qui aient occupé non seulement l'humanité en général, mais en particulier la France<sup>145</sup>.

Et il lui faut parfois, comme dans la discussion de l'adresse de 1846 où il traite de la liberté de l'enseignement, dégager la question de toutes les querelles qui sont venues en brouiller l'enjeu afin de lui restituer sa grandeur :

Je sais que des incidents, des accidents, des choses malheureuses, des passions imprudentes et excitées, des fautes de bien des sortes, que je ne veux pas rappeler, ont compliqué la question, l'ont envenimée. Je sais que des combinaisons de stratégie parlementaire ont pu lui donner momentanément plus d'importance qu'elle n'en a : cela est possible. Mais ne vous arrêtez pas à ces apparences : la question en elle-même est grande, et elle restera grande, comme reste grande une question qui touche les droits les plus sacrés des citoyens, qui atteint profondément la conscience. [...]

L'agitation que de pareilles questions font naître, Messieurs, ne renverse pas toujours des cabinets, mais elles ébranlent tôt ou tard la morale publique, sur laquelle la société repose.

Il est donc dans l'intérêt de tout le monde, dans l'intérêt de l'Université, dans l'intérêt de la liberté de l'enseignement, dans l'intérêt général du pays tout entier et de chacun de nous, que cette question soit promptement résolue<sup>146</sup>.

---

<sup>144</sup> *É. et D. p.*, p. 227 et 235.

<sup>145</sup> Discussion du projet de loi sur le régime des esclaves, *É. et D. p.*, vol. 1, p. 112. Ou encore dans le discours sur les compétences des tribunaux administratifs : « Permettez-moi de vous rappeler en commençant, messieurs, que la question qui vous occupe est très grave. Il s'agit de juridiction et, comme l'a bien dit M. le comte Portalis devant la Chambre des pairs, en traitant la même question dans le même sens que moi, toutes les questions de juridiction sont des questions d'ordre public et doivent nécessairement attirer au plus haut point l'attention des Chambres » (p. 168-169).

<sup>146</sup> *É. et D. p.*, p. 632.

De façon générale, Tocqueville n'envisage les questions que sous l'angle de l'intérêt général, ce qui l'amène à remettre en cause la conception doctrinaire des classes moyennes pour lui substituer la vision unifiée des « intérêts généraux de la France » :

Je ne suis pas du nombre de ceux qui croient ni qui disent que les fonctionnaires publics représentent la tête de la classe moyenne, et que cette classe moyenne doit être respectée ; je n'aime pas à me servir de ce mot *classe* (Légère rumeur) ; je n'aime pas à parler de la classe moyenne, de la haute classe, de la basse classe ; mais j'aime à parler des intérêts généraux de la France. (*Très bien*<sup>147</sup> !)

C'est donc au nom des intérêts de la société, du pays, de la nation, tous termes qui renvoient dans ses discours à l'idée de communauté, que Tocqueville va parler pour dénoncer la politique du gouvernement et réveiller les passions politiques.

### **b. La dénonciation d'une politique fondée sur les « petites passions »**

Lorsque Tocqueville, dans ses *Souvenirs*, se retourne vers les dernières années de la monarchie de Juillet, il constate qu'il a « peine à retracer d'une manière distincte les événements de ce temps si proche ». Il explique ainsi la confusion de sa mémoire :

Je perds le fil de mes souvenirs au milieu de ce labyrinthe de petits incidents, de petites idées, de petites passions, de vues personnelles et de projets contradictoires, dans lequel s'épuisait la vie publique des hommes d'alors<sup>148</sup>.

Cette « petitesse », il n'a cessé de la dénoncer tout au long de sa carrière de député, accusant le gouvernement d'un double détournement : le détournement des intérêts généraux vers les intérêts particuliers et celui, corrélatif, des intérêts moraux et politiques vers les intérêts matériels. Le premier réquisitoire en forme se trouve dans les discours de l'adresse de 1842. Pour Tocqueville, le danger est moins dans les agissements de la minorité factieuse que dans l'indifférence de la « masse » (le terme ne désigne ici que la majorité de la population par opposition aux factions). Ce qui est « effrayant », c'est que « chacun semble se retirer en lui-même et s'isoler » :

[...] ne dirait-on pas que chaque province, chaque département, chaque arrondissement, chaque commune, ne voit dans la vie politique qu'une occasion de satisfaire ses intérêts particuliers, et que chaque citoyen ne

---

<sup>147</sup> Discours sur les incompatibilités parlementaires, 7 février 1840, *É. et D. p.*, p. 240. Dans la deuxième *Démocratie en Amérique*, parue le 24 avril 1840, on pouvait lire également : « Je ne vois rien de plus admirable ni de plus puissant qu'un grand orateur discutant de grandes affaires dans le sein d'une assemblée démocratique. Comme il n'y a jamais de classe qui y ait ses représentants chargés de soutenir ses intérêts, c'est toujours à la nation tout entière, et au nom de la nation tout entière que l'on parle. Cela agrandit la pensée et relève le langage. » (chap. XXI, p. 491)

<sup>148</sup> *Souvenirs, op. cit.*, p. 38.

considère la vie politique que comme une chose qui lui est étrangère, dont le soin ne le regarde point, concentré qu'il est dans la contemplation de son intérêt individuel et personnel<sup>149</sup>.

Selon Tocqueville, on assiste à une atomisation croissante de la société, à tous les niveaux du pays et jusque dans la Chambre où les anciens partis sont remplacés par « une sorte d'éparpillement d'opinions » : chacun « semble vouloir considérer à son seul point de vue les affaires publiques », « se retire, en quelque sorte, en lui-même et veut agir seul<sup>150</sup> ».

Ce qui est en péril, avec cette atomisation, cette dilution du lien social, c'est le système représentatif et, plus encore, la liberté car « c'est en marchant dans cette voie que les nations se préparent un maître ». Comment en est-on arrivé là ?

Je crois que le gouvernement, en prenant les hommes un par un par leurs **intérêts** plutôt que par leurs **opinions**, en s'adressant au **petit côté du cœur humain** plutôt qu'au **grand** (À gauche : Oui ! oui !), a contribué puissamment à jeter cette **confusion dans les idées**, et à créer cette espèce de **négation du juste et de l'injuste** en matière politique, qui est le trait le plus distinctif et le plus déplorable de notre époque<sup>151</sup> ;

Plus loin, évoquant la coalition, Tocqueville déclare qu'« on a fait croire au pays qu'il n'y avait dans le monde politique que des **intérêts**, des **passions**, des **ambitions**, et non des **opinions** », ce qui a entraîné la « **perturbation morale** », « l'état d'anarchie morale et d'indifférence » du pays. Dans son discours du 7 février 1840 sur les incompatibilités parlementaires, Tocqueville avait déjà déploré « l'état de **confusion intellectuelle** » de la Chambre et déclaré ne pas croire qu'une dissolution permettrait de constituer « une majorité compacte, homogène, ayant des **doctrines**, et, si l'on veut, du moins, des **passions communes**<sup>152</sup> ». Tocqueville utilise le mot *passion* tantôt pour désigner les « petites passions » c'est-à-dire les passions individuelles, liées aux intérêts et aux ambitions (et en particulier « la passion croissante, illimitée, déréglée des places » dont se sert le gouvernement pour gagner les hommes à sa cause), tantôt pour désigner les « passions communes », c'est-à-dire les passions politiques tournées vers l'intérêt général et soutenues par des doctrines. En réunissant ces termes, on obtient deux séries qui renvoient la première au « petit côté du cœur humain » et la seconde au « grand côté » :

intérêts  
passions  
ambitions

opinions  
passions communes  
doctrines

---

<sup>149</sup> *É. et D. p.*, p. 198.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>152</sup> *É. et D. p.*, p. 238.

Les « opinions » sont explicitement valorisées par Tocqueville et fonctionnent en opposition avec les « intérêts particuliers », la distribution des places par le gouvernement favorisant les seconds au détriment des premières :

Il en résulte que l'esprit public dans ce pays, attaqué dans son principe même, est menacé d'être détruit ; il en résulte qu'à **la place des opinions** qui, comme je le disais tout à l'heure, peuvent servir d'assiette solide, soit à une opposition, soit à un gouvernement, il ne se rencontre qu'**une collection de petits intérêts particuliers**, mobiles et passagers, qui ne peuvent donner de point d'appui à personne (*Très bien !*), ni au gouvernement, ni à l'opposition, et qui livrent nécessairement la société tout entière, et le gouvernement qui la dirige, à une mobilité perpétuelle dont il ne saurait rien résulter que l'anarchie et la ruine pour tout le monde. (*Très bien !*)

La disparition des opinions, des doctrines et des passions communes est la cause de la « confusion intellectuelle » et de la « perturbation morale », confusion intellectuelle, faute d'opinions et de doctrines, perturbation morale parce qu'« en substituant à l'intérêt général l'intérêt particulier, on déprave la société », et qu'on l'entraîne dans la confusion des valeurs, lui faisant perdre notamment le sens du juste et de l'injuste. Tocqueville ne sépare pas l'ordre moral et l'ordre intellectuel : chez lui, les passions ne s'opposent pas à la raison ni les sentiments aux idées. La séparation opère entre le général et le particulier : est bon tout ce qui concerne l'intérêt général, est mal tout ce qui s'attache à satisfaire des besoins particuliers. Mal et qui plus est dangereux car, en « surexcit[ant] outre mesure l'ambition des particuliers », on risque de faire naître « la pire espèce de révolutionnaires » : ceux qui « veulent changer le gouvernement pour avoir des places » et qui, « n'étant pas satisfaits, veulent faire des révolutions pour se satisfaire ». En outre, en substituant « l'intérêt particulier à l'intérêt général, les passions individuelles aux passions communes », le gouvernement détruit les partis, nécessaires au fonctionnement du régime représentatif :

Dans un pays libre, Messieurs, où il n'y aurait pas de partis et où tout le monde serait presque du même avis, par égoïsme et par indifférence, le gouvernement ne serait pas plus facile, et la nation toucherait à l'anarchie<sup>153</sup>.

Tocqueville poursuit l'année suivante, dans la discussion sur les fonds secrets du 2 mars 1843, sa dénonciation du « rapetissement<sup>154</sup> » de la société, encouragé par le gouvernement. Il

---

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>154</sup> Le terme se trouve dans les *Souvenirs* pour décrire les conséquences de l'appropriation du régime de Juillet par la bourgeoisie : « il se fit un très grand apaisement, une sorte de rapetissement universel dans tous les événements et un rapide développement de la richesse publique. L'esprit particulier de la classe moyenne devint l'esprit du gouvernement ; il domina la politique extérieure aussi bien que les affaires du dedans : esprit actif, industriel, souvent déshonnête, généralement rangé, téméraire quelquefois par vanité et par égoïsme, timide par tempérament, modéré en toutes choses, excepté dans le goût du bien-être, et médiocre ; esprit qui, mêlé à celui du peuple ou de

s'en prend cette fois à un autre détournement, le détournement vers les intérêts matériels, qui conduit à la confusion des valeurs :

Afin que la nation n'usât pas outre mesure de ses libertés prétendues excessives, et n'en fit pas un mauvais usage, qu'a-t-il fallu faire ? Il a fallu détourner toute son imagination, toute son activité, toute sa vie, vers les **choses matérielles**, vers les travaux d'**intérêt matériel** ; il a fallu, au risque de la ruiner d'abord, de la matérialiser ensuite, lui persuader qu'il n'y avait de **grand**, qu'il n'y avait de **haut**, d'**honnête**, de **vrai** dans le monde, que de faire des **canaux**, des **routes**, des **ponts** (*Murmures au centre.*), que de s'occuper, en un mot, de ces choses, qui sont grandes sans doute, mais qui ne sont grandes que de manière relative (*À gauche : Très bien !*), et à côté desquelles se placent des choses bien autrement grandes qu'on appelle les **intérêts moraux et politiques** du pays ; vous avez détourné la nation des premiers pour la précipiter vers les seconds, et c'est là un mal grave, profond, dont vous rendrez compte à la postérité<sup>155</sup>.

La mise en parallèle des valeurs (haut, honnête, vrai) et des choses matérielles (canaux, routes, ponts) est une manière pour Tocqueville de souligner l'abaissement d'un régime qui détourne des vraies grandeurs. La suite du discours reprend l'accusation déjà formulée contre le gouvernement d'avoir détruit les partis en « détachant » les hommes « de leur opinion par leurs intérêts », en les retirant « de la contemplation de l'intérêt général pour les concentrer [...], les murer dans la contemplation des intérêts particuliers », en les poussant « dans un individualisme étroit et grossier, dont rien de grand ne peut sortir ».

Tocqueville reprend les mêmes thèmes dans son discours du 17 janvier 1844, expliquant la guerre autour de la liberté de l'enseignement par l'ennui de la nation :

Longtemps la nation s'est irritée de votre politique : voulez-vous que je vous dise ce que je pense ? Je crois que maintenant elle s'en ennuit. (*On rit.*) Elle s'ennuit, et, comme le cœur et l'esprit d'un grand peuple ne peuvent rester vides, ils se reportent à des questions qui n'ont de vie que dans le passé, et qui, faute de mieux, les passionnent encore<sup>156</sup>.

Cette idée d'une nation qui s'ennuit n'est pas propre à Tocqueville : Lamartine l'avait lancée en 1839<sup>157</sup>. Mais Tocqueville la développe, en expliquant cet ennui par l'effacement de toutes les

---

l'aristocratie peut faire merveille, mais qui, seul, ne produira jamais qu'un gouvernement sans vertu et sans grandeur. » (p. 39-40)

<sup>155</sup> *É. et D. p.*, p. 383.

<sup>156</sup> *É. et D. p.*, p. 489.

<sup>157</sup> Il déclarait le 10 janvier 1839, dans le débat de la coalition : « il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y a ni action grande, ni idée directrice grande dans le gouvernement depuis 1830. [...] Le passé vous était fermé, il vous fallait une idée nouvelle. Vous ne pouviez pas emprunter à un passé mort je ne sais quel reste de chaleur vitale insuffisant pour animer un gouvernement d'avenir ; vous avez laissé manquer le pays d'action. Il ne faut pas se figurer, Messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué ce siècle et nous,



passions, non seulement les « mauvaises », « les passions de violence, d'anarchie, de tyrannie populaire » mais les « bonnes », « les passions généreuses, les passions de liberté, le désintéressement, l'amour de la patrie, l'envie de se consacrer à sa gloire et à sa grandeur, qui ont fait la vie et qui font encore la gloire de la Révolution française ». Il amplifie cette idée, substituant ainsi à l'opposition traditionnelle entre bonnes et mauvaises passions ce qu'il considère comme le véritable mal, à savoir l'absence de passions :

[...] ces passions, je vous le demande à vous-mêmes, ne sont-elles pas atteintes du même mal ? Cette même langueur, qui dévore un parti, ne les dévore-t-elle pas tous en même temps ? Cette éternité politique ne se fait-elle pas remarquer dans la portion du pays qui vous soutient, comme dans celle qui vous attaque ? N'est-il pas vrai que le même mal qui, suivant vous, atteint l'opposition, dévore la majorité ? Et ce mal, savez-vous comment il s'appelle ? C'est l'indifférence, c'est le sommeil. Vous dites que la nation est tranquille, et moi je dis qu'elle dort. (*Exclamations au centre. – À gauche : Très bien !*)

Et croyez-le bien, une grande nation ne dort au profit de personne. Son réveil est à craindre pour tout le monde, parce que de ce réveil il ne peut sortir que des révolutions nouvelles. (*Rumeurs au centre*<sup>158</sup>.)

Tocqueville reprend ensuite l'idée du repli sur les intérêts particuliers, intérêts locaux ou intérêts égoïstes des hommes, qui caractérise, selon lui, l'état de la société, assimilant, pour finir, intérêts particuliers et intérêts matériels dans une même réprobation et une même opposition aux passions politiques communes, seules capables de « mettre chaque chose à sa place » et de « faire triompher sur les localités tout l'État » :

Ces idées communes, ces passions communes, ce patriotisme commun, où est-il ? Qu'en avez-vous fait, et qui vous aidera désormais à vaincre cette anarchie industrielle qui vous dévore ?

Si nous n'y prenons garde, messieurs, nous arriverons bientôt à cet excès qu'ici nous ne représenterons plus ni des idées, ni des hommes, mais des intérêts, des canaux et des chemins de fer. (*Mouvement d'approbation à gauche.*)

Dans la discussion de l'adresse de 1845 et dans celle de 1848, Tocqueville reprendra inlassablement le même réquisitoire contre un gouvernement qui « éteint chaque jour parmi nous la vie politique », ainsi que « le culte des opinions, le culte des souvenirs<sup>159</sup> », et fait succéder « aux opinions, aux sentiments, aux idées communes » des « intérêts particuliers, des visées

---

tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière vous ne sont pas lasses, elles ; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour : quelle action leur avez-vous donnée ? La France est une nation qui s'ennuie. (*Bravos à gauche.*) Et prenez-y garde, l'ennui des peuples devient aisément convulsion et ruines. » (*Lamartine. La politique et l'histoire*, présenté par Renée David, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1993, p. 149-150)

<sup>158</sup> *É. et D. p.*, p. 487.

<sup>159</sup> *É. et D. p.*, p. 422.

particulières, des points de vue empruntés à la vie et à l'intérêt privé<sup>160</sup> ». Face à un gouvernement qui ne s'est adressé qu'aux « petites passions », Tocqueville va tenter de réveiller les grandes en faisant de l'honneur de la France le but final tout à la fois du discours et de l'action politiques.

### **c. Parler pour l'honneur de la France : le « patriotisme intellectuel » de Tocqueville**

Décrivant dans son discours du 27 janvier 1848 la dégradation des mœurs publiques et privées, Tocqueville déplore l'affaiblissement de la France dans le monde qui en découle, affaiblissement non seulement de sa « puissance morale » mais de la « puissance de ses principes, de ses idées, de ses sentiments ». Cette puissance, c'est celle que la France tire de l'héritage de 1789, évoqué par Tocqueville dans une vision allégorique grandiose :

La France avait jeté dans le monde, la première, au milieu du fracas du tonnerre de sa première révolution, des principes qui, depuis, se sont trouvés des principes régénérateurs de toutes les sociétés modernes. Ç'a été sa gloire, c'est la plus précieuse partie d'elle-même.

Or, la France est en train de dilapider cet héritage qui fait sa gloire parmi les autres nations, puisqu'elle n'est plus à la hauteur des principes qu'elle « incarne ». Ce faisant, non seulement elle perd sa force, qui tenait, en grande part, à ce qu'elle représente, mais, fait plus grave encore, elle affaiblit les principes eux-mêmes par l'exemple dégradé qu'elle donne au monde :

Eh bien ! Messieurs, ce sont ces principes-là que nos exemples affaiblissent aujourd'hui. L'application que nous semblons en faire nous-mêmes fait que le monde doute d'eux. L'Europe qui nous regarde commence à se demander si nous avons eu raison ou tort ; elle se demande si, en effet, comme nous l'avons répété tant de fois, nous conduisons les sociétés humaines vers un avenir plus heureux et plus prospère, ou bien si nous les entraînonons à notre suite vers les misères morales et la ruine. Voilà, Messieurs, ce qui me fait le plus de peine dans le spectacle que nous donnons au monde. Non seulement il nous nuit, mais il nuit à nos principes, il nuit à notre cause, il nuit à cette patrie intellectuelle à laquelle, pour mon compte, comme Français, je tiens plus qu'à la patrie physique et matérielle, qui est sous nos yeux. (*Mouvements divers*<sup>161</sup>.)

C'est donc à ces principes de 1789 qui font la grandeur de la France que Tocqueville est attaché affectivement, principes qui constituent sa patrie plus que les limites territoriales ou la puissance matérielle du pays. On comprend donc qu'il n'ait cessé de parler au nom de l'honneur de la France, c'est-à-dire de la reconnaissance et de la renommée que lui valent ces principes, et non de l'utile, qui vise la sécurité et une puissance toute matérielle que méprise Tocqueville. Le 20 mai

---

<sup>160</sup> *É. et D. p.*, p. 747.

<sup>161</sup> *É. et D. p.*, p. 749-750.

1842, dans la discussion du budget des affaires étrangères, abordant la question du droit de visite, Tocqueville avait défini ce qui fait la grandeur de la France :

[...] les nations, croyez-le bien, ne font des choses grandes que quand elles aperçoivent quelque chose de plus grand qu'elles-mêmes. Mais la France surtout a eu, dans tous les temps, ce caractère ; tous les documents de son histoire le montrent, et les documents les plus récents plus qu'aucun autre. Tous montrent que la France a eu cette faiblesse. Eh mon Dieu ! ne la ridiculisez pas, c'est une sublime faiblesse, cette faiblesse de croire que, pour se demander à elle-même de grands efforts, il fallait qu'elle aperçût quelque chose de plus grand qu'elle-même, qu'elle portât ses regards autour d'elle, qu'elle songeât non seulement à elle, mais aux nations qui l'environnaient, à l'humanité tout entière.

C'est en agissant ainsi que la France a fait les choses les plus mémorables qui remplissent son histoire. Tel a été son caractère dans tous les temps. **C'est par ce caractère qu'elle se spécialise parmi les nations de la terre**<sup>162</sup>.

Cette « sublime faiblesse » de la France, ce « noble caractère » qui la « spécialise » parmi les autres nations fait sa gloire mais aussi sa force. Car Tocqueville n'est pas un idéaliste rêveur ni un songe-creux : il n'oublie ni le possible, ni l'utile, même si l'utile reste dans la dépendance de l'honnête. En termes plus modernes, nous dirions que la France a un crédit d'image qu'elle doit s'attacher à fortifier. La force de la France est donc ce capital tout à la fois intellectuel et sentimental qui fait aussi sa gloire et non sa puissance matérielle qui n'est plus :

La fortune, depuis longtemps, ne nous a point été favorable. Elle a diminué notre territoire et augmenté démesurément nos voisins ; mais elle nous a laissé du moins, elle ne pouvait point nous l'ôter, les instincts généreux, les hautes pensées, les généreux élans qui ont fait notre gloire et notre force dans tous les temps. Ne nous rapetissons pas nous-mêmes, conservons ce que le sort, quelque contraire qu'il soit, ne peut nous enlever, la grandeur qui est dans nos âmes, et que nous pouvons toujours venir retracer là, au besoin<sup>163</sup>.

Car si on peut perdre des territoires, la grandeur immatérielle des âmes reste hors d'atteinte : autre avantage que la France doit savoir conserver.

C'est donc au nom de cette grandeur que Tocqueville traite la question du droit de visite, en commençant par écarter l'accusation de renoncement à cet idéal :

[...] je l'avouerai à la Chambre, depuis que cette discussion est commencée, une pensée pénible pèse sur mon esprit. Serait-il vrai, ainsi que vient de le laisser entendre l'illustre et éloquent orateur qui descend de cette tribune<sup>164</sup>, serait-il vrai que la France et cette assemblée qui la représente, en se prononçant, non seulement contre le traité de 1841, mais, il faut le reconnaître, contre l'esprit des traités de 1831 et 1833 et, en général, contre le droit de visite dans son principe aussi bien que dans ses

---

<sup>162</sup> *É. et D. p.*, p. 326.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>164</sup> Lamartine.

conséquences ; serait-il vrai, dis-je, que la France en adoptant cette nouvelle conduite, en faisant voir ces nouvelles pensées, ait abandonné en effet cette grande idée de l'abolition de la traite qu'elle poursuit depuis si longtemps<sup>165</sup> ?

Contre les « personnes qui pensent que les nations doivent, en quelque sorte, se retirer en elles-mêmes, et vivre dans un égoïsme étroit et stérile », Tocqueville déclare : « je ne suis pas de cette école, et j'ose avouer que mon pays n'en est pas non plus<sup>166</sup> ». C'est pourquoi il va défendre la proposition suivante :

Nous voulons tous la destruction de la traite, mais nous croyons, je le crois du moins fermement, que le droit de visite est un moyen tout à la fois meurtrier et inefficace de détruire la traite, et qu'il y en a d'autres qu'il faut mettre en usage, et je vais chercher à le prouver à la Chambre<sup>167</sup>.

Arrivé au terme de sa démonstration, il pourra déclarer dans la péroraison, liant son propre honneur et celui de la France :

J'ai cru qu'il importait à l'honneur de la France, qu'il importait à ce que je considère comme mon propre honneur, de dire ces choses.

Je ne voulais pas qu'on pût croire qu'en abandonnant le principe du droit de visite [...] j'abandonnais la sainte cause à laquelle je serai toujours attaché, celle de l'abolition de la traite et celle de l'abolition de l'esclavage.

*Voix nombreuses : Très bien ! très bien !*

La présence de la première personne dans la péroraison est la marque de cet investissement affectif de Tocqueville pour sa « patrie intellectuelle » : cette « sainte cause » est celle de la France donc la sienne.

Il amplifiera l'idée de l'identification de la France à la question de l'abolition de l'esclavage dans son discours du 30 mai 1845 sur le régime des esclaves dans les colonies. Il a d'abord traité la question de l'émancipation par son « côté matériel », preuve supplémentaire qu'il ne sacrifie pas l'utile à l'honnête. Puis il en vient au « côté moral », c'est-à-dire à montrer que « la question d'abolition de l'esclavage n'est pas seulement une question d'intérêt pour la France, mais encore une question d'honneur<sup>168</sup> ». Contre ceux qui voient l'abolition de

---

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 325-326.

<sup>166</sup> F. Mélonio a montré que « l'effort de Tocqueville vise à restaurer une symbolique de la grandeur nationale que tour dans les démocraties modernes semble condamner : la similitude croissante des hommes, l'hédonisme des mœurs, le développement du commerce qui ignore les frontières. ». Pour un plus ample développement sur la notion de « nation » chez Tocqueville, voir « L'idée de nation et l'idée de démocratie chez Tocqueville », *Littérature et nation*, Colloque de Saint-Cyr sur Loire, n°7, deuxième série, sept. 1991.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>168</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 124.

l'esclavage comme un effet du christianisme, il défend la thèse que l'émancipation « est le produit d'une idée française » et en revendique l'honneur et la gloire pour la France :

[...] je dis que c'est nous qui, en détruisant dans tout le monde le principe des castes, des classes, en retrouvant, comme on l'a dit, les titres du genre humain qui étaient perdus, c'est nous qui, en répandant dans tout l'univers la notion de l'égalité de tous les hommes devant la loi, comme le christianisme avait créé l'idée de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, je dis que c'est nous qui sommes les véritables auteurs de l'abolition de l'esclavage<sup>169</sup>.

Accusant le christianisme d'avoir « dormi » à côté de l'esclavage, il amplifie sa thèse dans un mouvement à la gloire de la France (« C'est nous, Messieurs, qui l'avons réveillé ; c'est du mouvement de nos idées qu'est sorti ce mouvement admirable du zèle religieux, dont nous voyons les effets dans les colonies anglaises ; c'est nous [...] ; c'est nous [...]. C'est nous... »), avant de pousser plus loin encore son idée et de montrer que la question de l'abolition de l'esclavage est étroitement liée aux fluctuations, dans la nation française, des principes issus de la Révolution :

[...] non seulement l'abolition de l'esclavage, l'idée de l'abolition de l'esclavage, cette grande et sainte idée est sortie du fond même de l'esprit moderne français ; mais bien plus, vous la voyez se saisir plus ou moins de l'esprit de la nation, suivant que la nation elle-même sent plus ou moins raviver ou s'éteindre dans son cœur les grands principes de la Révolution<sup>170</sup>.

Après avoir parcouru l'histoire de la France depuis 1789 en montrant comment la question de l'abolition de l'esclavage était liée aux vicissitudes des idées libérales, il conclut par la dernière étape : « La Révolution de Juillet a lieu, et aussitôt la traite cesse, les hommes de couleur arrivent à l'indépendance », ce qui lui permet le grandissement final de la péroraison :

Ainsi, non seulement cette grande idée que je cherche si incomplètement, je le sens, à défendre à cette tribune, dont je ne suis en ce moment que le faible champion, mais qui sera, j'ose le dire, toujours plus grande que celui, quel qu'il soit, qui parlera d'elle ; cette grande idée n'est pas seulement votre propriété, elle n'est pas seulement parmi les idées mères de votre Révolution, mais elle vit ou elle meurt dans vos cœurs, suivant qu'on y voit vivre ou renaître tous les sentiments élevés, tous les nobles instincts que votre Révolution a développés, ces nobles instincts par lesquels vous avez fait tout ce que vous avez accompli de grand dans le monde, et sans lesquels, je ne crains pas de le dire, vous ne ferez rien et vous ne serez rien. (*Marques nombreuses et prolongées d'approbation*<sup>171</sup>.)

Ces grandes idées, ces nobles instincts que la France a reçus de la révolution lui imposent de tenir son rang, si elle ne veut pas perdre son honneur et la force qui en découle, en particulier

---

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 124-125.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 126.

vis-à-vis des autres pays. C'est le sens de toutes les interventions de Tocqueville dans le domaine de la politique étrangère : dans la question d'Orient, nous l'avons déjà vu, mais également dans celle de l'alliance anglaise qu'il aborde dans le débat sur les fonds secrets du 2 mars 1843<sup>172</sup> et dans la discussion de l'adresse le 20 janvier 1845. Dans ce dernier discours, Tocqueville montre que l'alliance avec l'Angleterre ne doit pas être une « règle habituelle, permanente et normale » de la politique française. En effet, même si les deux pays ont des institutions libres, ils n'ont pas un égal intérêt à faire triompher la cause de ces institutions dans le monde :

La France, si elle était gouvernée comme elle doit l'être, sentirait que son principal intérêt, son intérêt permanent, c'est de faire triompher les institutions libérales dans le monde, non seulement par l'amour de ces institutions libérales, mais **par le soin même de sa force et de sa grandeur**<sup>173</sup>.

Car ce sont ces institutions qui donnent des ennemis ou des amis à la France, ce qui n'est pas le cas pour l'Angleterre qui n'hésite pas à sacrifier son « goût » pour les institutions libérales à son intérêt. Tocqueville va plus loin encore : contrairement aux apparences, la France et l'Angleterre n'ont pas des institutions semblables. Car elles n'entendent pas la liberté de la même manière :

Qu'est-ce que la France dans le monde ? Quel est son rôle ? Qu'est-elle, sinon **le cœur et la tête de la démocratie**, de cet état nouveau qu'on peut sans doute ou louer ou maudire, mais qu'il faut admettre parce qu'il est dans la nécessité même des choses ? Voilà ce que **représente** la France.

Quant à l'Angleterre, elle représente « la vieille aristocratie, les vieilles institutions de l'Europe, l'ancien monde ». Il y a donc antagonisme, et non analogie, entre la France et l'Angleterre. L'alliance avec l'Angleterre dissimule cet antagonisme et Tocqueville en dénonce les conséquences dans sa péroraison, à savoir une politique sans grandeur pour la France, une politique qui ne fait pas appel aux grandes passions de la nation :

Il est évident que si vous n'aviez pas cette alliance intime, continue et complète, avec l'Angleterre, vous seriez obligés de compter quelquefois sur vous-mêmes, souvent sur la nation ; vous seriez obligés de vous identifier avec l'esprit de la nation ; de pénétrer plus que vous ne faites dans ses **passions**, dans ses idées, dans ses goûts ; il faudrait vous montrer plus **passionnés** que vous ne vous montrez pour sa **grandeur**, pour sa **dignité**, pour sa **gloire** ! Si vous n'aviez pas cette **sécurité** absolue, qui vous permet de dormir dans les bras de l'Angleterre, vous seriez obligés de tenir la nation en haleine, de la conduire de manière à ce qu'elle pût, au besoin, soutenir une lutte ; vous n'oseriez pas alors la laisser s'engourdir, comme vous le faites, dans les **intérêts matériels**, dans les **petites** considérations personnelles, dans les misérables

---

<sup>172</sup> Si la révolution de Juillet n'a pas « mis dans nos mains cette force conquérante et révolutionnaire dont se sont servis nos pères pour changer la face de l'Europe », dit Tocqueville, « le gouvernement produit de cette révolution, ce gouvernement qui est le représentant direct et nécessaire de tant d'intérêts nouveaux, qui est le symbole vivant et nécessaire de tant de passions nouvelles [...] a dans ses mains une force dont il ne semble pas s'apercevoir lui-même. » (*É. et D. p.*, p. 377)

<sup>173</sup> *É. et D. p.*, p. 426.

**intérêts individuels** ; vous seriez obligés de réveiller, de ranimer, de tenir debout son patriotisme, parce que d'un jour à l'autre vous pourriez avoir besoin de vous en servir. Mais vous voulez vous dispenser de toutes ces choses : c'est pour cela que l'alliance intime avec l'Angleterre vous est indispensable ! (*Mouvement d'approbation à gauche*<sup>174</sup>.)

Agir pour la grandeur, la dignité, la gloire suppose de faire appel aux passions. En revanche, les intérêts matériels et individuels ne demandent que la sécurité, mais ils sont « petits ». Cette opposition entre la grandeur et la petitesse, entre les passions et les intérêts est encore renforcée par l'opposition métaphorique entre le sommeil et la veille, entre l'engourdissement et la vigilance. Faire passer l'utile avant l'honneur, c'est se reposer dans une fausse sécurité, en tout cas dans une sécurité mortifère qui ne connaît plus la vie des passions et des idées, que Tocqueville ne dissocie pas des passions. Si, selon lui, il s'agit pour le gouvernement de réveiller les passions pour agir au nom de l'honneur de la France, lui-même va devoir parler aux passions pour susciter l'adhésion à un discours dont le but final est également l'honneur de la France.

### 3. Quels moyens rhétoriques ?

#### a. Instruire dans un langage « simple et net »

La première tâche que se donne l'orateur Tocqueville est bien sûr d'instruire son auditoire. Mais dans sa façon de concevoir le *docere*, on ne saurait trouver orateur plus opposé à Thiers. Alors que Thiers demande sans cesse la permission à la Chambre d'entrer dans les détails (ou entre de toute façon dans les détails, sans précautions oratoires), Tocqueville a le souci inverse de parler « en peu de mots », de « se borner » et surtout de ne pas « se perdre dans les détails », comme dans son discours du 9 juin 1846 sur l'Algérie :

Messieurs, la Chambre n'attend pas sans doute de moi que je suive l'honorable préopinant dans les détails très intéressants, mais très étendus, dans lesquels il a cru devoir entrer ; je crois que son désir est que la discussion se resserre et se dirige vers les points capitaux du sujet au lieu de s'étendre, et jusqu'à un certain point de se diminuer et de se perdre dans les détails.

Si je ne me trompe, quel est en définitive le désir de la Chambre ? C'est qu'on examine devant elle, en peu de mots, ces trois questions [...].

Maintenant, je me demande où est le remède à cet état de choses, quelle est la source du mal ?

Voilà ce que je demande la permission à la Chambre de lui exposer en très peu de mots<sup>175</sup>.

---

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 433.

<sup>175</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 292 et 296. Et bien d'autres exemples : « Je ne veux pas entrer dans les détails de cette question qui sera traitée plus au long sur un autre paragraphe » (*É. et D. p.*, p. 489) ; « je ne veux point rentrer assurément dans les détails de la question, je ne veux que vous poser en deux mots la question elle-même » (p. 596) ; « Mon intention n'est point de forcer la Chambre à s'appesantir plus qu'il est nécessaire sur ces tristes détails ; je me

Car pour Tocqueville, la clarté est liée à la concision, non à l'explication détaillée :

Messieurs, mon intention n'est pas d'entretenir longtemps la Chambre ; mon seul but est de circonscrire et d'éclaircir, autant que je le pourrai, la question en très peu de mots<sup>176</sup>.

On entrevoit chez lui un idéal d'atticisme, presque de laconisme. « Et d'ailleurs, Messieurs, s'exclame-t-il dans son discours du 18 janvier 1842, faut-il donc tant de mots pour prouver qu'en substituant à l'intérêt général l'intérêt particulier, on déprave la société ? ». Lui-même déclare un peu plus loin : « Je n'entre pas dans un long examen ; j'expose seulement et brièvement ma pensée »<sup>177</sup>. Pour bien instruire, il n'est pas besoin de beaucoup de détails ni de beaucoup de mots : la brièveté est un gage de clarté pour peu que la question ait été bien délimitée. Car pour Tocqueville, « circonscrire » et « éclaircir » sont deux opérations indissociables : « permettez-moi de tracer d'une manière certaine et nette les limites de mon opinion », disait-il dans son discours du 27 janvier 1846<sup>178</sup>. Il faut donc « être net<sup>179</sup> », non pas « vague », non seulement dans la façon de traiter le sujet, en le précisant et en le délimitant<sup>180</sup>, mais dans les mots et le style employé. Car avec la clarté et la netteté (qui associe précision et brièveté), on retrouve les caractéristiques du style simple telles que les a fixées la tradition rhétorique. Clarté, netteté, simplicité valent donc à la fois pour les « mots » et pour les « choses » :

Telles sont les trois vérités simples et claires qui ressortent avec la dernière évidence aux yeux de ceux qui ont suivi et étudié de très près les événements<sup>181</sup>.

Elles sont la garantie du « vrai » contre l'exagération rhétorique dont Tocqueville se défend : « je crois n'avoir pas exagéré les choses », dit-il dans son discours du 18 janvier 1842<sup>182</sup>.

Comment faire alors pour parler simplement, nettement et clairement ? Comment

---

bornerai à ... » (p. 747) ; « Mon intention, messieurs, est de me borner, quant à moi, à l'examen de cette question générale » (p. 376) ; « Maintenant permettez-moi de rechercher en peu de mots devant vous, mais avec vérité et sincérité complète, quels sont les véritables auteurs, les principaux auteurs du mal que je viens de chercher à décrire » (p. 751).

<sup>176</sup> *É. et D. p.*, p. 667.

<sup>177</sup> *É. et D. p.*, p. 203 et 204.

<sup>178</sup> *É. et D. p.*, p. 621.

<sup>179</sup> Dans son discours du 30 novembre 1840, il critique le paragraphe de l'adresse relatif à la question d'Orient parce qu'il est « vague » et il déclare : « il faut, au contraire, être net. » (*É. et D. p.*, p. 295)

<sup>180</sup> Dans son premier discours sur la question d'Orient, Tocqueville parlait dans l'exorde de ses « vues restreintes » qui le conduisaient à « examiner attentivement, non ce qui a été ni ce qui sera, mais ce qui est » et à le faire « simplement, nettement, modestement. » (*É. et D. p.*, p. 255)

<sup>181</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 294.

<sup>182</sup> *É. et D. p.*, p. 199.



« peindre<sup>183</sup> » un tableau fidèle de la réalité sans lui donner des couleurs fausses ? Dans son discours sur l'Algérie du 9 juin 1846, Tocqueville, pour rendre compte de « l'état vrai » des affaires de la France et corriger « le tableau si singulièrement flatté » que vient d'en faire le ministre de la guerre, se laisse aller à un mouvement d'indignation :

En vérité, quand j'entends faire à la Chambre à la face de ce pays cette peinture séduisante de ce qui se passe en Afrique, je crois rêver. Est-ce que vous ne savez pas comme moi, et comme M. le ministre, ce qui se passe en Afrique ? Est-ce que vous ne savez pas qu'à l'heure qu'il est, une partie des colons est dans la misère la plus affreuse ? Est-ce que vous ne savez pas, comme moi, que vous allez être obligés de créer des ateliers de travail pour faire vivre cette prétendue population agricole ? Est-ce que vos propres journaux, imprimés en Afrique, ne vous l'affirment pas<sup>184</sup> ?

Mais il s'excuse de placer devant la Chambre « un pareil tableau » et en renvoie la responsabilité à l'évocation fautive de la prospérité faite par le ministre de la guerre. Enfin, interrompu par des interventions de la salle et par le bruit, il ajoute :

Peut-être, Messieurs, dans une **chaleur** que la Chambre comprendra, car il s'agit en définitive de la vie des hommes et de la vie de nos concitoyens, ai-je parlé avec trop de **vivacité** ? Ce qui me rassure, c'est que les **faits** que je viens de dénoncer à la tribune sont connus, c'est qu'ils sont connus, non seulement en France, mais en Europe<sup>185</sup>.

Et il revient au *docere* en citant comme fait, à l'appui de sa proposition, les avis que les associations de colonisation de Suisse font parvenir à ceux qui s'adressent à elles, avis qui leur déconseillent de s'installer en Afrique tant qu'elle « demeurera, comme elle l'est aujourd'hui, privée d'un véritable gouvernement ». Il peut alors conclure cette partie de son développement :

Messieurs, je crois que si, à mon insu, ma parole a coloré le vrai, c'est cependant le vrai que je viens de faire connaître à la Chambre : j'en ai la conviction profonde.

Le premier moyen d'instruire sans colorer faussement la réalité est donc de « poser clairement [les] faits », comme dans le discours sur les fortifications de Paris du 2 mars 1844<sup>186</sup>.

Car de l'importance de l'opinion pour Tocqueville il ne faudrait pas conclure que l'opinion est chez lui pure spéculation. Il a, comme Guizot et Thiers, le souci du fait et du fait indéniable qui peut le pousser à aller lui-même enquêter :

Je dis que ceci est grave, non seulement en lui-même, je le prouverai tout à l'heure, mais encore

---

<sup>183</sup> « Je viens, Messieurs, de peindre un état dangereux, et cet état est, je crois, généralement senti. » (*Ibid.*, p. 199)

<sup>184</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 295.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>186</sup> *É. et D. p.*, p. 668.

parce que cette idée n'est pas isolée. Ce qu'on a fait à Vincennes, on va le faire, on a commencé à le faire à la porte de Vincennes, à Saint-Maur. Savez-vous ce qui se passe à Saint-Maur ? Je voudrais, pour éclaircir cette question, que chacun de nos honorables collègues se donnât la peine de faire comme moi, d'aller à Saint-Maur. (*Rires au centre.*)

Messieurs, on a fait à Saint-Maur un abatis complet sur un espace de 166 hectares. Or, savez-vous ce que représentent 166 hectares ? (*Oui ! oui !*) Un espace égal à celui que couvre une ville de troisième ordre, un espace qui est égal au cinquième de la totalité de ce que couvrent aujourd'hui les fortifications de Paris<sup>187</sup>.

Outre les chiffres, il sait utiliser les documents officiels, qu'il s'agisse des textes de lois, des documents produits dans les commissions parlementaires ou d'autres textes qui lui permettent d'étayer son argumentation :

Je crois que les difficultés qui se présentent en Afrique se sont présentées et se présenteront encore aujourd'hui, plus ou moins dans tous les pays nouveaux.

Voilà ma conviction profonde, et chacun de vous, Messieurs, peut s'assurer que j'ai raison en allant dans la bibliothèque de la Chambre lire les enquêtes qui ont été faites depuis dix ans devant le parlement britannique ; vous serez étonnés en voyant dans ces enquêtes apparaître toutes les questions, se présenter toutes les difficultés que nous voyons, rechercher toutes les solutions que nous recherchons en ce moment-ci nous-mêmes<sup>188</sup>.

De plus, Tocqueville a manifestement gardé de son passage dans la magistrature le souci de recourir aux preuves judiciaires, « extra-techniques ». Deux discours s'y prêtent particulièrement : celui du 20 avril 1843 qui remet en cause la compétence des tribunaux administratifs en matière de voirie et celui du 22 août sur l'élection contestée de Cosne. Dans les deux cas, il s'agit pour Tocqueville non seulement de raisonner mais de s'appuyer sur les textes de loi, la jurisprudence, les témoignages et les preuves écrites. Dans le deuxième discours, par exemple, le passage sur la fiabilité des témoignages nous renvoie au tribunal et à la discussion des preuves judiciaires :

[...] les auteurs de la protestation et nous-même, nous n'avons aujourd'hui qu'à vous demander ceci : Les faits sont-ils graves et précis ? les faits sont-ils attestés par des témoins qui, au premier abord, paraissent dignes de foi ?

Je crois avoir établi d'une manière complète la première de ces propositions [...].

Maintenant, les témoins qui les affirment méritent-ils votre créance ?

Messieurs, je vais examiner ce point en peu de mots :

J'ai été étonné, et je le dirai franchement à l'honorable rapporteur, [...] de l'entendre appeler, avec une sorte de dédain, un des témoins, un sieur Archambault. (*Réclamations au centre.*)

---

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 668-669.

<sup>188</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 297.

Or, vous saurez que ce sieur Archambault est un des membres du conseil général, le maire d'un chef-lieu de canton, et l'un des hommes, j'ose le dire, les plus considérés du pays<sup>189</sup>.

Mais si Tocqueville recourt aux faits pour instruire, il se refuse, à la différence de Thiers, à les accumuler et, surtout, à verser dans le détail et le pittoresque. Il choisit les faits ou les chiffres les plus significatifs, confiant dans leur valeur exemplaire plus que dans leur multiplication. La manière dont il répond, dans son discours du 30 mai 1845, à la question de savoir s'il faut désirer l'émancipation illustre bien sa manière de faire. Tout d'abord, il annonce qu'il examinera ce point « en très peu de mots ». Même si ce n'est pas seulement la « question d'humanité » qui doit emporter la décision dans cette matière, il la traite cependant en « deux mots ». Ces « deux mots » consistent tout d'abord en un raisonnement qui réfute l'idée selon laquelle l'esclavage se serait adouci, l'esclave et le maître ne formant plus « qu'une espèce de famille ». Tocqueville va alors montrer que cette affirmation est en contradiction avec une autre, avancée également par les adversaires de l'abolition, selon laquelle les colons s'appauvrissent :

[...] je me demande d'abord, Messieurs, pourquoi l'esclavage se serait adouci ; car enfin l'esclave est une sorte d'animal domestique. Quand le maître est pauvre, quand le maître devient misérable, croit-on que l'esclave doit être plus heureux, mieux traité ? S'il est vrai, comme on vous le répétait encore tout à l'heure, que les blancs des colonies soient tous les jours plus pauvres, comment se ferait-il que leurs esclaves fussent tous les jours plus heureux ? Je ne le comprendrais pas<sup>190</sup>.

Ce premier raisonnement, qui montre l'incompatibilité des deux assertions de ses adversaires, est complété par un second qui montre cette fois, en recourant à l'analogie, que l'affirmation selon laquelle l'esclavage s'est adouci porte en elle-même sa contradiction :

De plus, est-ce qu'il n'y a pas une vérité aussi ancienne que le monde ? et cette vérité est celle-ci : c'est qu'un gouvernement devient plus dur à proportion qu'il est plus contesté ; si en effet comme je le disais, le pouvoir dominical du maître est aujourd'hui ébranlé, par quelle singulière anomalie, dans l'histoire du monde, l'esclavage deviendrait-il plus doux ?

En remplaçant l'assertion « l'esclavage s'est adouci » par « le pouvoir dominical du maître est aujourd'hui ébranlé », Tocqueville utilise très habilement l'argument de rétorsion. Après le raisonnement, la démonstration par les faits, c'est-à-dire ici la preuve par les chiffres : le faible nombre de mariages des noirs, la diminution des affranchissements, l'infériorité du nombre des naissances par rapport à celui des décès, alors que, depuis trente ans, la population de Saint-Domingue, dont on fait « des peintures affreuses », a doublé. Conclusion de cette partie du discours qui tient en deux pages :

On a donc eu tort de dire qu'il n'était pas temps de songer à l'émancipation de nos esclaves, parce

---

<sup>189</sup> *É. et D. p.*, p. 233-234.

<sup>190</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 118-119.

que nos esclaves sont heureux. Non, Messieurs, les esclaves de nos colonies sont malheureux et misérables jusqu'à la mort. Les chiffres le prouvent<sup>191</sup>.

On voit tout ce qu'une telle proposition aurait permis comme *pathos* fondé sur l'amplification du sort misérable des esclaves. Mais Tocqueville a choisi de s'en tenir au *docere* et au style simple qui le supporte et de refuser la facilité de la *miseratio*. Débarrassée de tout sentiment et réduite au raisonnement et aux faits, la démonstration n'en est que plus efficace et échappe au reproche de philanthropie irresponsable<sup>192</sup>.

La volonté d'être clair, net et concis se traduit ainsi, dans les discours de Tocqueville, par le refus de toute forme d'abondance oratoire. De même qu'il se distingue de Thiers par l'absence d'accumulation de faits et de détails, il prend ses distances avec l'éloquence de Guizot, dont il admire la supériorité mais dont il dénonce les équivoques, nous l'avons vu, et également le procédé qui consiste à accumuler les termes dans des séries, de manière à emporter l'adhésion, à la fois par l'abondance verbale et par les « contaminations » de sens à l'intérieur des séries. Par exemple, le 28 janvier 1843, il s'en prend à la politique extérieure du cabinet en reprenant les idées de Guizot et en les présentant sous une forme qui imite son style oratoire :

M. le ministre des affaires étrangères a défini lui-même cette politique, en disant que c'était une politique tranquille, modeste, sans bruit, sans éclat, ayant eu pour résultat de nous faire accepter par l'Europe<sup>193</sup>.

Habilement, Tocqueville a glissé des termes négatifs dans la série (« sans bruit, sans éclat ») pour en inverser la valeur. Sa réponse va consister à écarter les développements qu'il ne fera pas (« Je pourrais dire [...]. Je pourrais dire encore [...]. ») pour circonscrire une fois de plus le terrain de son intervention : « je me borne à montrer quelle est cette politique du ministère, et je dis quels en ont été les résultats ». Il ne cherchera pas, lui, à utiliser des séries de qualificatifs pour imposer une caractérisation de la politique extérieure. Dans le discours du 2 mars 1843, il utilise un autre procédé qui consiste à retourner contre Guizot la série de termes qu'il emploie et donc à le

---

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>192</sup> Le 21 octobre 1839, il écrivait en ces termes à Royer-Collard à propos de son rapport sur l'abolition de l'esclavage : « Si vous m'avez lu, veuillez m'en donner, je vous prie, votre avis. Vous verrez que j'ai évité jusqu'à la *froidueur*, tout ce qui ressemblait à la déclamation. J'en ai agi ainsi par goût naturel et aussi par le désir de ne pas exciter sans nécessité les passions dans les colonies. J'ai voulu être scrupuleusement juste et modéré dans une affaire où, jusqu'à présent je crois qu'on a été violent, même quand on avait raison. Je me rends cette justice qu'en me livrant à ce long travail j'ai toujours pensé au succès de la mesure et jamais au succès du rapport. » (*Correspondance d'Alexis de Tocqueville avec P.-P. Royer-Collard et avec J.-J. Ampère, op. cit.*, p. 88) On voit que six ans plus tard, Tocqueville est resté fidèle à la même stratégie.

<sup>193</sup> *É. et D. p.*, p. 339.

combattre en le parodiant. Dans la deuxième partie de son discours, il dénonce ce qu'il appelle « la pensée mère » de tous les actes du cabinet, l'idée que le pays a plus de libertés qu'il ne peut en supporter et que les lois sont en avance sur les mœurs. Il rappelle ensuite ce que disait la veille le ministre des Affaires étrangères :

Il vous disait en d'autres termes, en des termes beaucoup plus élevés, d'une manière beaucoup plus éloquente que je ne puis le faire, ce que je viens de dire ; il disait en propres termes, et j'aime à le faire remarquer, il le disait aux acclamations d'une partie de cette assemblée. Il disait ceci : Ne vous y trompez pas, **ni l'intelligence, ni les lumières, ni l'état moral** du pays n'est encore au niveau de nos institutions<sup>194</sup>.

Puis il inverse le sens de la série en reportant le caractère de manque du pays sur Guizot lui-même, coupable de « défiance » à l'égard d'un pays pourtant riche de qualités :

C'est là, si je ne me trompe, sous une autre forme, le même sentiment que je signalais tout à l'heure, en parlant de la politique extérieure, défiance profonde du **pays**, défiance de sa **sagesse**, de son **énergie**, de ses **mœurs**, de ses **habitudes**, de ses **lumières**, pour parler le langage de M. le ministre des Affaires extérieures<sup>195</sup>.

Mais en dehors de ces passages qui imitent le style de Guizot, Tocqueville répugne pour sa part à employer des séries de termes qui vont contre son souhait de brièveté et de netteté. Pourtant, depuis son premier discours où nous avons pu noter la quasi-absence des répétitions, le style oratoire de Tocqueville a dû se plier aux exigences de la tribune et a perdu de son caractère linéaire. Le discours sur la loi de régence du 18 août 1842 est encore un exemple de discours sans redondances. Ce caractère est sans doute accentué par le fait que Tocqueville a parlé le dernier de la journée, à six heures, devant une Chambre pressée de voir la séance se terminer : « L'heure avancée ne permet que peu de développements », dit-il. C'est pourquoi ce discours est bref, au regard du sujet abordé. On y trouvera quelques reformulations, par exemple celle de la *proposition* :

[...] je nie que cette régence puisse être accordée en vertu d'une loi générale ; je nie que nous ayons le droit d'enlever aux parlements futurs ce que je considère comme leur privilège exclusif. [...] je nie que vous puissiez accorder la régence aux princes dont nous venons de parler autrement que par une loi spéciale, ce que M. le ministre a appelé une loi de choix ou d'élection<sup>196</sup> ;

Encore chaque reformulation présente-t-elle la proposition d'une manière différente et n'est-elle pas pure redondance par rapport à la précédente. Ces reformulations sont de toute façon peu

---

<sup>194</sup> Guizot avait dit : « Ni l'intelligence, ni les lumières, ni les richesses, ni l'état moral et matériel des personnes ne sont encore au niveau de nos institutions. »

<sup>195</sup> *É. et D. p.*, p. 382.

<sup>196</sup> *É. et D. p.*, p. 138.

nombreuses dans le discours et on n’y trouve aucun redoublement de termes. En revanche, on peut lire une phrase comme celle-ci, dont le déroulement purement linéaire n’est interrompu que par une seule proposition incise :

Alors même que dans la circonstance présente le régent qu’indique aujourd’hui votre loi serait capable de bien tenir la place de son jeune neveu, ce que je ne nie point, en résultera-t-il que, dans toutes les circonstances analogues, le hasard vous servira aussi bien, et que dans cet avenir que vous voulez régler, le hasard ne donne au pays un régent dont l’ambition ou l’incapacité entraînera la ruine du principe monarchique que vous voulez soutenir. (*Dénégations*<sup>197</sup>.)

Pourtant, le discours sur l’adresse du 18 janvier 1842 avait montré que Tocqueville pouvait adopter un style plus propice à l’éloquence de la tribune, recourant notamment aux redoublements de termes qui sont tout à la fois des effets rythmiques et des moyens d’être mieux entendu :

la situation intérieure du pays m’afflige et m’inquiète  
je gémis [...] des désordres et des attentats  
cette petite minorité factieuse et turbulente  
en présence de ces attentats et de ces attaques, la masse reste [...] impassible et indifférente  
son intérêt individuel et personnel  
ce qui m’afflige et m’effraye  
ce lien qui unissait et tenait ensemble les anciens partis<sup>198</sup>  
la passion universelle, la passion dominante, la passion mère  
une collection de petits intérêts particuliers, mobiles et passagers  
l’anarchie et la ruine<sup>199</sup>  
tout ce qui attache et lie les hommes<sup>200</sup>

On notera que ces redoublements en restent à une synonymie véritable et ne sont pas un moyen de procéder à des réajustements sémantiques<sup>201</sup>. Mais ces groupements de termes ne sont pas systématiques, apparaissant à certains endroits du discours et non à d’autres. L’éloquence de Tocqueville prendra avec le temps un caractère de moins en moins linéaire, recourant davantage aux segmentations et aux reprises de termes. On en prendra un exemple dans le discours du 28 avril 1845 sur la liberté religieuse :

---

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>198</sup> *É. et D. p.*, p. 197-198.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 201-202.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>201</sup> Dans le même discours, on trouve quelques exemples de groupements ternaires mais qui reposent, à l’exception du seul exemple de groupe ternaire cité ci-dessus, sur une gradation et non sur une synonymie : « la passion croissante, illimitée, déréglée des places », « Vous minez les partis, vous les énervez, vous les détruisez ».

Cette question a été longuement, éloquemment développée il y a un an devant la Chambre ; et en voyant le vote si disputé, si débattu, obtenir une majorité décisive, j'avais pensé que M. le garde des Sceaux ne tarderait pas à demander une solution au parlement. Il ne l'a pas fait : au lieu de cela il a eu recours à un expédient qui est, /j'ose le dire/, caractéristique du tempérament habituel du cabinet, un expédient qui, comme d'ordinaire, n'a satisfait personne. Il a laissé subsister la jurisprudence antérieure, il a laissé les autorités locales commencer, en vertu de cette jurisprudence, des poursuites, mais il n'a pas laissé arriver les poursuites jusqu'aux tribunaux. Ainsi, aux partisans du monopole de l'État il a dit : « Vous voyez bien que je poursuis. » Aux partisans de la liberté il a pu dire : « Vous voyez bien que je ne fais pas condamner. »

De cette manière il a amorti, /je le reconnais/, l'irritation précédemment produite ; de cette manière, il est arrivé qu'un grand nombre d'hommes qui avaient eu à se plaindre ne se sont pas plaints mais au fond il n'a rien fait qui pût donner la satisfaction légitime qui était due à la liberté sacrée dont je parlais tout à l'heure.

Les propositions sont courtes, le discours utilise le redoublement des postes syntaxiques et avance par reprise de termes ; des propositions incises viennent ménager des pauses dans le déroulement des phrases ; enfin, l'idée que le gouvernement a cherché à contenter les deux partis sans régler la question est formulée plusieurs fois. Sans recourir à la pure et simple répétition, comme la pratique volontiers Thiers, et sans redoubler systématiquement ou multiplier les mots aux mêmes postes syntaxiques, comme le fait si souvent Guizot, Tocqueville adapte néanmoins aux exigences de l'oralité un style qui perd peu à peu de son caractère « écrit ».

Enfin, parler simplement, clairement et nettement, c'est faire de la métaphore l'humble servante de l'argumentation et, à l'opposé de l'usage qu'en fait Lamartine, refuser de viser à l'effet par des images originales. De ce point de vue, même s'il a des réseaux métaphoriques de prédilection qui ne sont pas ceux de Guizot et de Thiers, Tocqueville ne se distingue pas vraiment des deux autres orateurs et ses métaphores sont soit lexicalisées, soit convenues. On peut donc dire de la métaphore dans les discours ce que Laurence Guellec en dit pour la *Démocratie en Amérique* où « la figure va entretenir avec le conceptuel qu'elle complète une relation de grande proximité : en ce sens, et conformément à la visée pédagogique du livre, elle accompagne et redouble le raisonnement tocquevillien sans le déborder. La métaphore apparaît là comme la traduction, en images, de l'analyse<sup>202</sup> ». Franchement usée ou ravivée par la nouveauté du sujet, la métaphore, écrit encore Laurence Guellec, « reste alors toujours au service de l'argumentation ». Ainsi, on retrouve dans les discours, comme dans la *Démocratie*, la métaphore du mal et du remède, également présente chez Guizot et chez Thiers. Par exemple, dans son discours du 27 janvier 1848, Tocqueville décrit la crise du régime comme une maladie :

Messieurs, je crains qu'en attribuant le mal qu'on confesse aux causes qu'on indique, on ne s'en

---

<sup>202</sup> Tocqueville écrivain de la Démocratie en Amérique, *op. cit.*, p. 376.

prenne pas à la maladie, mais aux symptômes. Quant à moi, je suis convaincu que la maladie n'est pas là ; elle est plus générale et plus profonde. Cette maladie, qu'il faut guérir à tout prix, et qui, croyez-le bien, nous enlèvera tous, tous entendez-vous bien, si nous n'y prenons garde, c'est l'état dans lequel se trouvent l'esprit public, les mœurs publiques<sup>203</sup>.

Mais alors que chez Guizot, le mal de la maladie ne se distingue guère du mal moral, la métaphore reste, chez Tocqueville, dans le domaine physiologique dans la mesure où la société est elle-même vue comme un corps, le corps social, qui peut effectivement souffrir de maladies. Cette vision n'est pas propre à Tocqueville. Françoise Mélonio rappelle que les enquêtes sociales, inaugurées au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui étaient parvenues dans leur âge d'or dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avaient pour objet privilégié le mal social : « La société étant pensée comme un organisme, sa maladie trahit un dysfonctionnement global. S'intéresser au paupérisme, à la criminalité, à la prostitution permettait donc de porter un diagnostic global sur la société afin d'élaborer une thérapeutique<sup>204</sup> ». En allant étudier les prisons aux États-Unis, Tocqueville s'intégrait dans ce grand courant de l'enquête sociale, statistique et qualitative. Dans ses discours, il ne cesse d'alerter le gouvernement sur sa responsabilité dans la maladie du corps social. Ainsi, dans son discours du 27 janvier 1846 où il traite de la liberté de l'enseignement, il appelle le gouvernement à se hâter de résoudre la question :

Ne voyez-vous pas que si elle ne trouble pas les sommités du monde politique, elle agite au moins péniblement le corps social, qu'elle porte la perturbation dans les consciences et le trouble dans les familles<sup>205</sup> ?

En lui reprenant une à une ses libertés, le gouvernement a pour effet d'« énerver, affaiblir et jusqu'à un certain point démoraliser cette grande nation ». Car, selon Tocqueville, « le pays peut supporter la dose de liberté qu'il a reçue » et « quand même il ne pourrait pas supporter [...] toutes les libertés qu'il possède, ce ne serait pas une raison de le démoraliser en les lui enlevant par la ruse<sup>206</sup> ». Le pays est atteint de « langueur », d'« énervation politique », et le nom de son

---

<sup>203</sup> *É. et D. p.*, p. 745. Dans le discours sur l'adresse de 1842, Tocqueville dénonçait déjà le « mal » dont souffrait la société et cherchait si ce mal était « curable » (p. 203). Dans le débat sur l'adresse de 1845, il prédisait au ministère qu'il « mourra[it] de la maladie qu'il a[vait] lui-même inoculée au pays. » (p. 422)

<sup>204</sup> *Tocqueville et les Français, op. cit.*, p. 33. P. Rosanvallon, étudiant les trois directions vers lesquelles s'étaient tournés les doctrinaires pour fonder scientifiquement la politique et la morale, explique ce qu'est la physiologie sociale selon Cabanis, auteur des *Rapports du physique et du moral de l'homme* (1802) : l'homme moral étant indissociable de l'homme physique, gouverner et soigner relèvent du même principe et Cabanis est persuadé qu'une étude des besoins de l'homme et de ses facultés doit permettre au législateur d'intervenir comme un médecin du corps social. (*Le Moment Guizot, op. cit.*, p. 22-23)

<sup>205</sup> *É. et D. p.*, p. 632.

<sup>206</sup> *É. et D. p.*, p. 386-387. Il est intéressant de noter qu'une des seules métaphores originales relevée dans les discours est celle du « lazaret », lazarets que constituent les camps militaires organisés aux portes de Paris et



mal, pour finir est le « sommeil<sup>207</sup> ». Et « une grande nation ne dort au profit de personne » : il faut craindre son « réveil ». Le mal est donc physiologique et moral : l'organisme social est gravement atteint et il faut lui trouver des remèdes, remèdes que pourraient être les grandes passions.

À cette métaphore de l'organisme souffrant que constitue la société et qui permet d'en faire apparaître l'unité, on peut joindre celle du lien, et plus précisément du lien qui se défait par laquelle Tocqueville exprime sa crainte que la société ne s'atomise, ne se dilue et n'existe plus comme un corps unique. Cette société, il l'évoque par des termes singuliers : le pays, la nation, la société ou le corps social. Il n'établit pas de différence entre ces appellations<sup>208</sup>. Ce qui importe, c'est l'unité que ces mots traduisent par leur caractère défini et singulier. Or, cette unité menace de disparaître, faute de « passions communes » qui lient les individus autour de l'intérêt général. Nous avons déjà cité le passage de son discours sur l'adresse de 1842 où Tocqueville décrit l'indifférence de chacun, la tendance à se retirer en soi-même et à s'isoler et le processus similaire qui se passe à la Chambre où le « lien qui unissait et tenait ensemble les anciens partis, semble se détendre et menace de se briser », aboutissant à « une sorte d'éparpillement d'opinions ». Ce que Tocqueville dit de la société française, il le dit également de la société coloniale où la crainte d'une révolution fait que « tous les liens sociaux doivent s'y relâcher et s'y briser ». Deux autres métaphores disent la dilution de la société coloniale : « À l'heure qu'il est, les colonies sont des sociétés qui se dissolvent, qui se dissolvent lentement sans doute, qui se consomment à petit feu, mais qui se consomment<sup>209</sup> ».

D'autres images, plus convenues, disent aussi la crainte des bouleversements à venir, toutes empruntées au registre des catastrophes naturelles : l'incendie<sup>210</sup>, l'orage qui menace à

---

destinés, selon Tocqueville, à tenir les soldats « à l'abri de la contagion des idées et des passions nationales » (p. 671).

<sup>207</sup> *É. et D. p.*, p. 487.

<sup>208</sup> L. Guellec, étudiant « les noms du lien » dans la *Démocratie en Amérique*, y constate également la volonté qu'a Tocqueville de « dire un lien qui ne soit pas simplement juridique », d'« affirmer le civisme en évitant des résonances antiques anachroniques ou pour Tocqueville, de récente et triste mémoire », de « formuler un idéal “commun” qui ne se confonde pas avec la “volonté générale” et encore moins avec la communion mystique des patriotes” : dans la *Démocratie*, ce qui exprime le lien social et national vise à neutraliser le passionnel et à rationaliser l'affectif tout en valorisant “l'esprit de cité” ». Les termes de “nation” ou de “peuple” sont « soumis à l'atténuation sémantique par le jeu synonyme ou le passage au pluriel » de même que le mot “citoyen” dont l'usage est banalisé (*Tocqueville écrivain de la Démocratie en Amérique*, *op. cit.*, p. 333-334). On pourrait faire une analyse similaire pour l'emploi de ces mots dans les discours.

<sup>209</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 120-121.

<sup>210</sup> « bientôt tout ce grand incendie s'éteindra de lui-même » (*É. et D. p.*, p. 344).

l'horizon<sup>211</sup>, le vent<sup>212</sup>, le volcan<sup>213</sup>, le tremblement de terre<sup>214</sup> et l'ébranlement qu'il produit, toutes ces métaphores, que Tocqueville n'était pas le seul à utiliser<sup>215</sup>, se réunissant pour annoncer la révolution à venir dans le discours du 27 janvier 1848 :

Est-ce que vous ne ressentez-pas [...] que le sol tremble de nouveau en Europe ? (*Mouvement.*) Est-ce que vous ne sentez pas... que dirai-je ? un vent de révolutions qui est dans l'air ? Ce vent, on ne sait où il naît, d'où il vient, ni croyez-le bien, qui il enlève [...] ce que vous savez, c'est que la tempête est à l'horizon, c'est qu'elle marche sur vous ; vous laisserez-vous prévenir par elle<sup>216</sup>.

Le discours se termine par le mot « abîme », de même que l'évocation de l'avenir des sociétés coloniales finissait avec le « gouffre » dont on attend qu'il vienne à s'entre-ouvrir. Pour alerter, pour faire peur, Tocqueville a donc puisé dans le fonds métaphorique existant, misant sur une efficacité due à la familiarité avec ces images, mais sans avoir peut-être suffisamment mesuré leur degré d'usure. Or, ces dernières métaphores sont employées dans un passage de *pathos* et la question de leur effet pose celle, plus générale, de l'efficacité du *pathos* dans les discours de Tocqueville.

## b. La difficulté d'émouvoir

Le 22 novembre 1842, se préoccupant de ce dont il peut être question à la Chambre durant la prochaine session, Tocqueville écrit à Beaumont :

[...] je suis tout aussi déterminé que vous à *agir* tant que je pourrai durant la session prochaine. Mais vous me désespérez en me parlant *d'un grand rôle*. Je sais mieux que personne ce qui me manque pour un rôle de cette espèce, à commencer par la confiance en soi-même. De plus, que voulez-vous faire de considérable sur cette mer morte de la politique ? Ce qui fait les grands rôles dans les affaires politiques, ce sont les grandes passions publiques. Il n'y a pas d'homme qui puisse lutter avec éclat contre l'apathie,

---

<sup>211</sup> Dans les colonies, se profile une « révolution pleine de chances, de hasards, d'incertitudes, grosse d'orages » (*É. et D. p.*, vol. 1, p. 121) ; « Des questions de cette nature, Messieurs, lorsqu'elles sont posées, ne disparaissent pas de l'horizon politique, elles y restent ; elles deviennent tous les jours plus grosses et plus menaçantes. » (*É. et D. p.*, p. 632)

<sup>212</sup> « le vent ne souffle pas aujourd'hui du côté de la liberté » (*ibid.*, p. 631).

<sup>213</sup> « je crois que nous nous endormons à l'heure qu'il est sur un volcan » (*É. et D. p.*, p. 751).

<sup>214</sup> « Je sais bien que les longues révolutions qui ont agité et remué si souvent le sol de ce pays ont dû laisser dans les âmes une instabilité singulière. » (*loc. cit.*)

<sup>215</sup> Voir *É. et D. p.*, p. 751, note 1, la citation tirée d'une *Lettre parisienne* de Delphine de Girardin qui cite ces mêmes métaphores qu'elle entend alors autour d'elle, « formules consacrées, présages des jours orageux ».

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 757.

l'indifférence et le découragement de toute une nation. Assurément je ne suis pas cet homme. **J'ai beau allumer un grand feu dans mon imagination, je sens le froid général qui pénètre de toute part en moi malgré mes efforts ; il éteint le verbe.** Il me semble qu'à l'heure qu'il est ma tête est aussi vide qu'une vieille calebasse. Cela m'attriste, m'agite, me trouble, mais n'ébranle point la résolution très ferme que j'ai de faire de grands efforts<sup>217</sup>.

Il reviendra dans ses *Souvenirs* sur ses difficultés à faire passer ses passions dans ses discours et donc à les communiquer à l'auditoire<sup>218</sup> et les témoignages concordants de Rémusat sur sa froideur<sup>219</sup> et de Beaumont qui, pour sa part, attribue ces difficultés à son rôle d'opposant qui le rendait « trop circonspect » et faisait qu'il n'avait donc que rarement l'occasion de monter à la tribune « sous l'empire d'une passion vive et profonde ». Mais si le résultat, – la froideur –, est confirmé par Tocqueville lui-même, la cause n'est sûrement pas celle qu'invoque Beaumont qui parle par ailleurs de la « trop grande susceptibilité d'impression » de Tocqueville et de son manque de sang-froid. Ce qui a manqué à Tocqueville, ce sont sans doute moins les passions elles-mêmes que la capacité de les mettre en scène (« l'absence totale de prétentions et d'affectation » dont parle Rémusat). Car l'idée d'une éloquence naturelle, d'une éloquence du cœur à la Jean-Jacques Rousseau qui n'aurait qu'à laisser parler les sentiments pour toucher l'auditoire relève largement du mythe. Même si l'on s'en tient à l'idéal cicéronien de l'orateur qui doit être lui-même ému pour persuader et qui doit parler *ab imo pectore*<sup>220</sup>, faire en sorte que ces sentiments se communiquent à l'auditoire est une tout autre affaire et Tocqueville en fait la cruelle expérience. On essaiera donc de voir comment Tocqueville a recouru au *pathos* en tant que moyen de persuasion et d'expliquer pourquoi ce *pathos* n'a pas « fonctionné ».

On reprendra un premier constat que nous avons déjà eu l'occasion d'établir : Tocqueville se refuse au *pathos* le plus évident, le plus facile, c'est-à-dire aussi bien à la *miseratio* qu'à l'*indignatio* sous forme de réquisitoire contre les personnes. Ce refus est lié à sa propre posture

---

<sup>217</sup> *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont, Œuvres complètes*, t. VIII, texte établi, annoté et préfacé par A. Jardin, Gallimard, 1967, p. 487.

<sup>218</sup> « [...] j'étais rangé parmi les parleurs corrects, ingénieux, quelquefois profonds, mais toujours froids et par conséquent sans puissance [...]. Ce ne sont pas assurément les passions qui me manquent, mais à la tribune, la passion de bien dire a toujours éteint momentanément chez moi toutes les autres. » (*Souvenirs, op. cit.*, p. 139)

<sup>219</sup> « [...] l'absence totale de prétentions et d'affectation nuisait peut-être à l'effet de sa parole ; quand il était à la tribune, il était froid ; rien ne ressortait, rien ne mordait. » (*Mémoires de ma vie, op. cit.*, p. 46)

<sup>220</sup> On pourrait d'ailleurs montrer qu'il y a bien, chez Cicéron, dédoublement entre l'orateur et l'homme ému : l'orateur, comme l'acteur, s'émeut lui-même par l'effet de son discours. Il en est, en quelque sorte, la première cible et le premier juge. S'il peut s'émouvoir lui-même, il peut donc émouvoir son public. Mais il faut, au départ, beaucoup de sang-froid dans l'élaboration de la stratégie persuasive. On peut relire dans ce sens *De Oratore*, l. II, p. 191-194.

idéologique, à cette trop grande lucidité qui lui interdit d'une part d'adopter sans état d'âme les idées d'un parti ou celles qui sont le plus répandues dans l'opinion publique (et d'en tirer de grandes simplifications manichéennes), et qui, d'autre part, le fait remonter toujours au delà des responsabilités humaines immédiates jusqu'aux causes profondes des événements et des situations. C'est ainsi, par exemple, que pour défendre la cause de l'abolition de l'esclavage, il ne recourt ni à l'apitoiement sur la misère des noirs, ni à l'indignation contre l'égoïsme et la cruauté des colons. Dans ses deux discours sur le droit de visite, il ne procède pas autrement, s'en tenant aux faits afin de montrer l'inefficacité du traité conclu pour l'abolition de la traite :

Depuis, Messieurs, que la traite est non seulement condamnée par les mœurs, mais encore poursuivie sur toutes les mers par les lois à l'aide du droit de visite, il se passe au contraire des atrocités inouïes. Si je les racontais à la Chambre, si je développais devant ses regards le lugubre catalogue de ces crimes, je ferais sortir de tous les cœurs des cris d'indignation et de vengeance<sup>221</sup>.

Il va s'en tenir à deux faits seulement, « les plus récents et les plus authentiques », rapportés avec une grande sobriété<sup>222</sup>, complétant son développement de « l'intérêt d'humanité » par l'évocation chiffrée (hauteur des entreponts, espace alloué aux noirs dans ces entreponts) des conditions de transports des esclaves. La suite du discours prouve, chiffres à l'appui, que les traités sur le droit de visite sont sans effet sur la traite, les risques étant sans commune mesure avec les gains escomptés. Ce que montrent les traités, c'est précisément l'échec des bons sentiments pour lutter contre la traite. C'est pourquoi le discours prend ses distances avec des sentiments généreux mais impuissants à venir à bout de la traite.

Pas plus que de l'apitoiement, Tocqueville ne va chercher à jouer des sentiments hostiles latents dans son auditoire en excitant des passions haineuses. Il lui serait facile, par exemple, lui qui est opposé à l'alliance anglaise, de faire de l'Angleterre la cible facile d'un mouvement d'indignation. On a vu Berryer ne pas se priver d'exciter les sentiments anti-anglais et anti-américains. Mais Tocqueville n'en veut pas à l'Angleterre. Cette passion anglophobe, il l'évoque, il reproche au ministère de n'en avoir pas tenu compte et de l'avoir imprudemment réveillée par les traités sur le droit de visite<sup>223</sup>, mais lui-même n'enfourche pas ce cheval de bataille :

---

<sup>221</sup> *É. et D. p.*, p. 327.

<sup>222</sup> « En 1831, deux négriers, le *Rapide* et le *Régale* furent poursuivis par des croiseurs anglais. Sur le point d'être pris, ils jetèrent à la mer 250 esclaves.

En 1836, un autre bâtiment, *l'Argus*, dans la même situation, se servit de cet horrible moyen pour faire disparaître la preuve du crime : il jeta 97 nègres à la mer. » (*ibid.*, p. 327)

<sup>223</sup> Cette passion « nouvellement rallumée » a été « brûlante », « a habité pendant des siècles le cœur de la France [...] Cette passion, c'est la rivalité contre l'Angleterre. Et vous croyez que cette passion, ainsi rallumée, va sur-le-champ s'éteindre ; que ce sentiment nouveau, enté sur un sentiment si ancien et si vivace, va demain disparaître. Je

On a l'habitude, Messieurs, de faire contre les Anglais **beaucoup de grandes phrases injurieuses**. On dit que le gouvernement anglais est insatiable, qu'il est d'une ambition effrénée, qu'il n'est jamais satisfait, que son égoïsme est sans bornes.

Tout ceci, permettez-moi de le dire, m'a bien l'air d'une **déclamation vide**<sup>224</sup>.

Non seulement Tocqueville refuse le *pathos* anti-anglais, mais il analyse la situation géographique et économique de l'Angleterre<sup>225</sup> pour montrer qu'elle est obligée, pour des raisons vitales, et non par appétit de puissance, de s'assurer l'ouverture de tous les marchés du monde et la domination des mers : « Ainsi, quand vous demandez à l'Angleterre de vous ouvrir un marché, même le plus petit, elle est obligée de refuser ». Au terme de sa démonstration, Tocqueville parodie les déclamations indignées contre l'Angleterre en les réduisant à néant les unes après les autres, dans une sorte de mise en scène dialoguée :

Quoi ! l'Angleterre, qui règne sur tant de marchés, ne peut vous laisser celui de la Belgique ! Non, elle ne le peut. Comment ! l'Angleterre, qui occupe des continents tout entiers dans l'Océanie, ne peut pas vous en laisser occuper tranquillement deux petits îlots ! Non. Elle qui possède une portion entière de l'Asie, ne peut pas vous abandonner les côtes inhospitalières de l'Afrique ! Non, elle ne le peut pas, et elle ne le fera jamais<sup>226</sup>.

Si Tocqueville refuse de céder aux passions du moment, largement partagées par l'opinion publique<sup>227</sup>, il refuse également d'exciter les passions partisans<sup>228</sup>. Nous l'avons vu

---

crois que vous vous trompez ; je crains qu'elle ne soit plus durable que vous ne vous le figurez, et je ne doute pas que l'exécution des traités de 1831 et de 1833 ne lui donne chaque jour de nouveaux aliments. » (*É. et D. p.*, p. 345)

<sup>224</sup> *É. et D. p.*, p. 427.

<sup>225</sup> « L'industrie et le commerce ne sont pas pour elle ce qu'ils sont pour nous, des moyens de richesse, des moyens de grandeur ; ne vous y trompez pas, c'est sa vie. Pensez à ce qu'est l'Angleterre de nos jours ; voyez, Messieurs, toute l'activité, toute l'énergie, toute la science, toutes les possessions de ce grand peuple renfermées, concentrées, accumulées, si j'ose le dire, sur le champ de l'industrie ; voyez les deux tiers de sa population agricole occupée de ces seuls travaux, deux ouvriers contre un agriculteur. » (*ibid.*, p. 428)

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 428-429.

<sup>227</sup> Fait significatif : il refuse de céder à l'engouement pour l'Empire et au culte du grand homme. Il reproche ainsi au ministre de l'Instruction publique, dans son discours du 27 janvier 1846, d'avoir ressuscité le décret de 1808 et déclare : « Je n'aime pas beaucoup, je le confesse, Messieurs, qu'on s'appuie ainsi sur l'Empire ; et je crois que cette tendance, que j'aperçois de notre temps, à si souvent vanter et naturellement ensuite si souvent à imiter l'Empire, est un de ces mille symptômes qui révèlent malheureusement que l'esprit véritable de la Révolution française, que l'esprit de 1789 s'affaisse parmi nous. » (*É. et D. p.*, p. 625)

<sup>228</sup> « [...] je chercherai de toute mon âme à ne point m'appuyer en les excitant sur les passions d'aucune des fractions de cette Chambre » (*É. et D. p.*, p. 197) ; « Je parle ici sans amertume, je vous parle, je crois, même sans esprit de parti ; j'attaque des hommes contre lesquels je n'ai pas de colère » (p. 757).

pour la question de la liberté religieuse, dans laquelle il n'a adopté ni le point de vue des défenseurs purs et durs de l'Université, ni celui des partisans de la liberté totale de l'enseignement, ce qui l'a rendu suspect, une nouvelle fois, de sympathies légitimistes. Car il est un autre terrain sur lequel il ne s'est jamais engagé : c'est celui de l'indignation contre la Restauration. Or, s'il avait voulu à la fois donner des gages de ralliement au régime et exciter les passions anti-carlistes de la Chambre, il aurait pu à son tour s'en prendre aux légitimistes et au régime déchu. Mais, comme l'écrit Rémusat, « il dédaignait le légitimisme sans haïr les légitimistes », « il était exempt de toutes rancunes contre les Bourbons et leur parti », ce qui fait que son libéralisme, « œuvre pure de sa raison, était irréprochable, mais froid et médiocrement persuasif <sup>229</sup> ». Si on comprend bien Rémusat, cela signifie que sans quelques solides haines, on ne peut persuader puisqu'on se condamne à une argumentation fondée en raison qui ne peut recevoir le secours des passions. On donnera un dernier exemple du refus de Tocqueville d'exciter la haine contre tel ou tel groupe d'hommes. Dans son discours du 30 mai 1845 sur l'abolition de l'esclavage, il en vient à témoigner de ce qu'il a vu aux États-Unis, proposant un tableau antithétique de « l'extrême liberté » et de « l'extrême esclavage » :

J'ai vu des hommes qui, en même temps qu'ils répandaient sur toute la surface du territoire un immense réseau d'écoles publiques, dans lequel tous leurs enfants devaient être rassemblés, ces mêmes hommes arriver, à l'égard des nègres qui leur étaient soumis, jusqu'à cette atrocité législative de défendre, sous peine de mort, d'apprendre à ces malheureux à lire et à écrire ! Je les ai vus, en même temps qu'ils voulaient que tous les hommes de leur couleur fussent ramenés au niveau de l'ancienne société européenne, je les ai vus faire un commun effort, un effort énergique, pour repousser presque jusqu'à la condition de la brute la masse entière de leurs esclaves<sup>230</sup>.

Un tel tableau, si révoltant dans le contraste, devrait déboucher sur une amplification véhémement contre ces hommes. Mais une fois de plus, Tocqueville déjoue toutes les attentes et loin de provoquer l'indignation contre eux, demande qu'on les plaigne :

Ces hommes-là, fallait-il les détester pour cela ? fallait-il s'irriter contre eux ? fallait-il les injurier ? Non, sans doute, il fallait les plaindre ; ils obéissaient à une loi universelle de la nature humaine, ils suivaient un exemple qui a été dans tous les siècles, un exemple que nous avons eu nous-mêmes sous les yeux.

Il fait ensuite un parallèle avec la France pour montrer que si on y avait laissé aux classes privilégiées le soin de diminuer les privilèges et d'élever les classes moyennes, la France ne serait sans doute pas aujourd'hui le pays qu'on dit le plus démocratique du monde. Et il conclut :

Il faut prendre les hommes pour ce qu'ils sont : une telle révolution ne se fait jamais que par ceux qui en

---

<sup>229</sup> *Mémoires de ma vie*, t. IV, p. 45.

<sup>230</sup> *É. et D. p.*, vol. 1, p. 117.

profitent, et alors elle se fait violemment et cruellement<sup>231</sup> ;

À moins qu'un pouvoir dominateur n'égalise les niveaux des uns et des autres sans « déchirement ni ruine ». Ni manichéisme, ni angélisme donc chez Tocqueville, mais toujours une très grande lucidité sur les lois universelles de la nature humaine.

Si Tocqueville n'emprunte pas les voies habituelles du *pathos* que les autres orateurs ne se privent pas d'utiliser, quels moyens lui reste-t-il de faire appel aux passions, lui qui aspire à réveiller les « grandes passions » pour secouer la langueur du régime de Juillet ? Il lui reste, dans un même mouvement, tantôt négatif, tantôt positif, à susciter l'amour de la France, soit en provoquant l'indignation contre un gouvernement coupable d'abaisser le pays, soit en exaltant la grandeur de la France, héritière des valeurs de 1789. La péroraison du discours du 20 janvier 1845 offre un exemple d'amplification contre la politique extérieure de Guizot :

Est-ce que c'est une politique indépendante que celle qui inflige à la France une aggravation du droit de visite, pour qui ? pour plaire évidemment à l'Angleterre. Est-ce que c'est une politique indépendante, pour me renfermer dans les faits récents, que celle qui accorde une indemnité à un homme qui, suivant le droit des nations, aurait pu être non pas seulement emprisonné, mais exécuté sous l'empire de la loi ? Est-ce une politique indépendante que celle qui, **contrairement à nos droits, contrairement aux usages des nations, contrairement à notre dignité**, accorde une sorte de prix du sang à un homme qui fait couler à flots le sang de la France ? Est-ce une politique indépendante que cette politique qui, je crois que ce sera prouvé dans la discussion de l'adresse, après avoir fait **une guerre glorieuse, une guerre heureuse**, s'arrête tout à coup en face de la victoire, recule devant elle, n'ose pas retirer de sa victoire **le fruit** qu'on devait légitimement en retirer, **le fruit** que ceux même qui avaient dirigé ce succès croyaient pouvoir en obtenir ? Est-ce une politique indépendante, lorsque ces énormités, je ne crains pas de les appeler ainsi, sont faites dans le seul but de se ménager la bienveillance de l'Angleterre ? Je dis que, si le principe émis par M. le ministre des Affaires étrangères dans la pièce que j'ai lue tout à l'heure est à mon sens un principe vrai, les conséquences qu'il en tire sont contraires ; je dis que, de quelque manière qu'on appelle ce qui existe entre nous et l'Angleterre, on peut y donner le nom qu'on voudra, on ne changera pas la nature des choses ; c'est la dépendance qu'il nous inflige<sup>232</sup>.

Tocqueville use ici d'un procédé que l'on retrouvera dans la plupart de ses amplifications : la combinaison de l'interrogation rhétorique et de l'anaphore. L'interrogation anime le discours en variant l'intonation et les anaphores en multiplient l'effet. Les interrogations sont de plus un moyen de forcer l'adhésion de l'auditoire, surtout si les anaphores renforcent leur caractère pressant. D'autres anaphores, à l'intérieur des différentes séquences interrogatives, combinées ou non à des gradations, viennent encore amplifier la vigueur de l'attaque. On retrouve dans

---

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>232</sup> *É. et D. p.*, p. 432.

l'amplification l'accumulation de faits que Tocqueville n'utilise pas dans la démonstration et c'est alors chaque fait qui est grossi, plutôt que l'idée elle-même.

Le versant positif du *pathos* de Tocqueville est celui qui non seulement en appelle à l'intérêt général contre les intérêts particuliers mais qui cherche également à réveiller l'orgueil de la grandeur de la France et l'adhésion aux valeurs qu'elle représente. Outre les exemples déjà étudiés plus haut à propos du « patriotisme intellectuel » de Tocqueville, on peut citer ce passage du discours du 2 mars 1843 :

Je suis convaincu que si on s'adressait aux nobles sentiments de ce pays, si on le prenait par le grand côté de son esprit et non par le petit, si on le prenait par ses vertus et non par ses défauts (*Approbaton à gauche.*) ; si on entrait dans ce qu'il y a de **grand**, de **généreux**, dans le cœur de la France, si on y entrait réellement, sincèrement, puissamment, j'ai la conviction que le pouvoir en deviendrait **plus grand, plus fort** qu'il ne l'est de nos jours, **plus grand** que vous ne le faites ; je suis convaincu que le gouvernement qui oserait énergiquement en appeler à ces instincts **honnêtes** et **honorables**, que ce gouvernement serait porté en quelque sorte sur les bras de la France (*Marques nombreuses d'assentiment.*), et qu'elle le conduirait d'elle-même où il veut aller<sup>233</sup>.

L'amplification est également fondée sur une répétition (« si on... ») mais la variation du verbe rend la structure moins figée que dans l'exemple précédent. Des parallélismes avec opposition de termes, des redoublements ou triplement de termes, enfin l'image finale qui repose sur la personnification de la France contribuent à produire cet effet de force et d'énergie que Tocqueville voudrait insuffler à la politique de la monarchie de Juillet. L'auditoire, si on en croit les réactions notées par le sténographe, semble davantage apprécier cette amplification aux effets plus variés que la précédente. Tocqueville a donc recours au *pathos* pour convaincre le gouvernement de faire de même avec le peuple français. Ce pourquoi il tente de retrouver dans le discours ce qui doit être l'équivalent de la grande politique que mérite la France.

N'ayant pu persuader la Chambre de la nécessité de cette grande politique, il ne lui restera qu'un dernier moyen : susciter l'inquiétude et la crainte sur le devenir du régime. C'est le ressort essentiel de son dernier discours, celui du 27 janvier 1848, dont les avertissements, vérifiés par le cours des événements, lui ont valu sa réputation prophétique. Ainsi, à la fin de la première partie du discours, Tocqueville amplifie l'idée que si le désordre n'est pas dans les faits, « il est entré bien profondément dans les esprits » :

Regardez ce qui se passe au sein de ces classes ouvrières qui, aujourd'hui, je le reconnais, sont tranquilles. Il est vrai qu'elles ne sont pas tourmentées par les passions politiques proprement dites, au même degré où elles ont été tourmentées jadis ; mais ne voyez-vous pas que leurs passions, de politiques, sont devenues sociales ? Ne voyez-vous pas qu'il se répand peu à peu dans leur sein des opinions, des idées, qui ne vont pas seulement à renverser telles lois, tel ministère, tel gouvernement même, mais la société, à l'ébranler

---

<sup>233</sup> *É. et D. p.*, p. 387.



sur les bases sur lesquelles elle repose aujourd'hui ? N'écoutez-vous pas ce qui se dit tous les jours dans leur sein ? N'entendez-vous pas qu'on y répète sans cesse que tout ce qui se trouve **au-dessus** d'elles est incapable et indigne de gouverner ; que la division des biens jusqu'à présent faite dans le monde est injuste ; que la propriété repose sur des bases qui ne sont pas les bases équitables ? Et ne croyez-vous pas que, quand de telles opinions prennent racine, quand elles **descendent profondément** dans les masses, elles doivent amener tôt ou tard, je ne sais pas quand, je ne sais comment, mais elles doivent amener tôt ou tard les révolutions les plus redoutables ?

Telle est, Messieurs, ma conviction profonde ; je crois que nous nous endormons à l'heure qu'il est sur un volcan (*Réclamations.*), j'en suis profondément convaincu. (*Mouvements divers*<sup>234</sup>.)

Ce sont de nouveau les interrogations répétées qui créent l'animation et le caractère pressant de la tirade. Quant au grandissement du danger, il repose essentiellement sur l'accumulation des propositions, propositions qui évoquent un phénomène en train de se développer de manière souterraine (la société est évoqué comme un monde vertical avec ses profondeurs et son sommet) et qui n'en est que plus inquiétant, et il débouche sur l'image menaçante du volcan. On peut rapprocher cet extrait d'un passage du discours du 3 mai 1837 où Guizot évoquait lui aussi les « classes dangereuses » :

Si nous pénétrons dans les classes qui vivent de salaires et de travail, le mal est bien plus grand. Je pourrais parler des ravages que font tous les jours dans ces classes les exemples si séducteurs et encore si récents des succès et des fortunes amenées par les révolutions. C'est évidemment là une tentation qui agit aujourd'hui bien puissamment sur les classes pauvres et laborieuses.

Mais qui n'est frappé aussi de l'**absurdité** des idées répandues dans ces classes sur l'organisation sociale, sur les droits des individus, sur la constitution des gouvernements ? Qui n'est frappé de l'**inconcevable légèreté** et de l'**épouvantable énergie** avec lesquelles ces classes s'en occupent, en délibèrent, en font le sujet de leur attention dans leurs moments de loisir ?

Qui n'est frappé en même temps du **relâchement** des freins religieux et moraux ? Qui n'est frappé de la facilité avec laquelle tous les **mensonges**, toutes les **calomnies** les plus **antisociales**, les plus **nuisibles** aux objets de votre respect sont accueillies dans ces places<sup>235</sup> ?

Là où Tocqueville se contente de rendre compte des idées qui circulent pour alerter la Chambre sur la menace potentielle qu'elles représentent, Guizot accumule les condamnations morales : là où Guizot s'indigne devant le mal moral que représente ces idées, Tocqueville veut provoquer l'inquiétude devant l'apparition de ces « passions sociales ». La péroraison cherchera de nouveau à susciter la crainte en recourant aux métaphores catastrophistes que nous avons déjà citées. On ne donnera que la fin de l'amplification :

Eh bien ! ma conviction profonde et arrêtée, c'est que les mœurs publiques se dégradent, c'est que la

---

<sup>234</sup> *É. et D. p.*, p. 750-751.

<sup>235</sup> *H. p.*, t. III, p. 78-79.

dégradation des mœurs publiques vous amènera, dans un temps très court, prochain, peut-être, à des révolutions nouvelles. Est-ce donc que la vie des rois tient à des fils plus fermes et plus difficiles à briser que celle des autres hommes ? Est-ce que vous avez, à l'heure où nous sommes, la certitude du lendemain ? Est-ce que vous savez ce qui peut arriver en France d'ici à un an, à un mois, à un jour peut-être ? Vous l'ignorez ; mais ce que vous savez, c'est que la tempête est à l'horizon, c'est qu'elle marche sur vous ; vous laisserez-vous prévenir par elle ? (*Interruption au centre*<sup>236</sup>.)

Tocqueville veut insister pour finir sur la proximité de la menace et donc sur l'urgence qu'il y a à réagir. Mais il a conscience du fait que le recours à l'amplification rhétorique peut se retourner contre lui si on l'entend comme une déclamation vide et il ajoute, passant de l'avertissement à la supplication :

Messieurs, je vous supplie de ne pas le faire ; je ne vous le demande pas, je vous en supplie ; je me mettrais volontiers à genoux devant vous, tant je crois le danger réel et sérieux, tant je pense que le signaler n'est pas recourir à une vaine forme de rhétorique. Oui, le danger est grand ! conjurez-le quand il en est encore temps ; corrigez le mal par des moyens efficaces, non en l'attaquant dans ses symptômes, mais en lui-même.

Alors que sur le moment il exprime la satisfaction de l'effet produit par son discours<sup>237</sup>, il est beaucoup plus critique dans ses *Souvenirs* où il en cite de larges extraits et ajoute ce commentaire :

Ces sombres prédictions furent accueillies par des rires insultants du côté de la majorité. L'opposition applaudit vivement, mais par esprit de parti, plus que par conviction. La vérité est que personne ne croyait encore sérieusement au danger que j'annonçais, quoiqu'on fût si près de la chute. L'habitude invétérée, qu'avaient contractée tous les hommes politiques durant cette longue comédie parlementaire, de **colorer outre mesure l'expression de leurs sentiments et d'exagérer démesurément leurs pensées**, les avait rendus peu capables de mesurer le réel et le vrai. Depuis plusieurs années, la majorité disait tous les jours que l'opposition mettait la société en péril, et l'opposition répétait sans cesse que les ministres perdaient la monarchie. Ils avaient affirmé la chose tant de fois de part et d'autre, sans y croire beaucoup, qu'ils avaient fini par n'y plus croire du tout, au moment où l'événement allait leur donner raison à tous les deux. Mes amis particuliers pensaient eux-mêmes qu'il y avait un peu de

---

<sup>236</sup> *É. et D. p.*, p. 757.

<sup>237</sup> « Il y a plusieurs années que je n'avais reçu autant de témoignages de sympathie. Je puis dire que la Gauche tout entière est venue me serrer la main. C'est la première fois depuis l'an dernier que toute trace de rancune semblait disparue. J'ai cru que Barrot m'embrasserait en descendant de la tribune et ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est que ce discours qui a paru pleinement satisfaire l'opposition a été remarqué pour la modération de la forme par la majorité elle-même et par les amis particuliers de M. Guizot qui se sont plaints que cette modération augmentât le danger du fond. » (*Correspondance et écrits locaux, op. cit.*, p. 443) Odilon Barrot écrit effectivement dans ses *Mémoires* que son « illustre ami, M. de Tocqueville, dans un de ses meilleurs discours, je dirai même le meilleur, retraçait avec une haute éloquence les dangers de la situation. » (*op. cit.*, p. 478)

rhétorique dans mon fait.

Je me rappelle qu'en descendant de la tribune, Dufaure me prit à part et me dit avec cette sorte de divination parlementaire qui fait son seul génie : « Vous avez réussi, mais vous auriez bien plus réussi encore si vous n'aviez autant dépassé le sentiment de l'assemblée et voulu nous faire si grand'peur<sup>238</sup>. »

Tocqueville est victime finalement de l'usure d'un *pathos* dont les orateurs ont abusé et qui leur a dissimulé à eux-mêmes la réalité. Il se retrouve pris au piège de l'exagération rhétorique, impuissant, pour une fois, à faire entendre sa différence.

Le *pathos* aura donc été, pour Tocqueville, un moyen difficile à utiliser, soit parce qu'il ne veut pas exciter les passions haineuses et partisans, soit parce qu'il ne parvient pas véritablement à renouveler l'appel aux passions et qu'il retrouve son discours assimilé, malgré lui, au discours déconnecté du réel de ceux qui l'ont précédé. Il n'a pas la violence d'un Guizot ni son abondance verbale, et il n'a pas la capacité, comme Thiers, de jouer des passions du temps. Enfin, on notera un manque de variété dans l'*elocutio* du *movere* : Tocqueville recourt presque systématiquement aux séries d'interrogations (on ne compte plus les « Croyez-vous... croyez-vous... » dans ses discours), moyen parfois bien artificiel de donner de l'animation au discours. Le vocabulaire employé dans les amplifications est peu varié, les redoublements voire triplements de termes n'étant pas le procédé de prédilection de Tocqueville, même s'il y recourt dans certains passages. Il n'emploie pas d'images spectaculaires, ne joue pas des fortes oppositions de l'antithèse. Bref, on a souvent l'impression d'une véhémence factice que l'accumulation des interrogations rhétoriques s'efforce de communiquer au discours. Bien sûr, il y a d'heureuses exceptions, et nous en avons rencontré, mais le fait est que l'amplification oratoire n'est peut-être pas ce qui réussit le mieux à Tocqueville : il parle mieux des passions qu'il ne les fait partager.

Dispose-t-il alors du troisième registre pour s'adresser à son auditoire, celui du *conciliare* ?

### c. Des discours sans concessions

Alors que Guizot veut faire de l'honnête père de famille bourgeois l'alpha et l'oméga du régime politique de Juillet, assimilant l'intérêt général aux intérêts particuliers de la classe moyenne, Tocqueville, dans un mouvement inverse, combat le repliement sur la sphère privée et n'a de cesse d'appeler les bons citoyens à dépasser leurs égoïsmes particuliers pour défendre des intérêts communs. Ce faisant, il prive sa rhétorique du registre intermédiaire du *conciliare* qui se place sur le terrain des mœurs et fait appel aux « passions douces » qui gouvernent les rapports humains dans la sphère privée. Pour lui, ces passions ne sont que « petites », c'est-à-dire mesquines et égoïstes, et conduisent à l'atomisation de la société. Ce qu'il reproche, dans les

---

<sup>238</sup> *Souvenirs, op. cit.*, p. 53-54.

*Souvenirs*, aux débats parlementaires de la monarchie de Juillet, c'est d'avoir identifié les passions politiques aux intérêts particuliers de la classe moyenne et, finalement, d'avoir déplacé la sphère privée non seulement dans la sphère publique mais dans celle du pouvoir :

Dans ce monde politique ainsi composé et ainsi conduit, ce qui manquait le plus, surtout vers la fin, c'était la vie politique elle-même. Elle ne pouvait guère naître ni se soutenir dans le cercle légal que la constitution avait tracé ; l'ancienne aristocratie était vaincue, le peuple était exclu. Comme toutes les affaires se traitaient entre les membres d'une seule classe, **suivant ses intérêts**, à son point de vue, on ne pouvait trouver de champ de bataille où de **grands partis** pussent se faire la guerre. Cette singulière homogénéité de position, d'intérêt et, par conséquent, de vues, qui régnait dans ce que M. Guizot avait appelé le pays légal, ôtait aux débats parlementaires toute originalité et toute réalité, partant toute **passion vraie**. J'ai passé dix ans de ma vie dans la compagnie de très grands esprits, qui s'agitaient sans cesse **sans pouvoir s'échauffer** et qui employaient toute leur perspicacité à découvrir des sujets de dissentiments graves sans en trouver.

Il accuse également Louis-Philippe d'avoir contribué, par sa trop grande intervention dans les affaires, à réduire « les différentes couleurs des partis à de petites nuances et la lutte à des querelles de mots ». Ce qui a manqué dans la Chambre, selon Tocqueville, ce ne sont pas les talents, mais les grandes idées et les grandes passions qui les accompagnent :

Je ne sais si jamais parlement (sans en excepter l'Assemblée constituante, je dis la vraie, celle de 1789) a jamais renfermé plus de talents variés et brillants que n'en contenait la nôtre durant les dernières années de la monarchie de Juillet. Cependant, je puis affirmer que ces grands orateurs s'ennuyaient fort à s'écouter entre eux, et, qui pis était, la nation entière s'ennuyait à les entendre. Elle s'habituaient insensiblement à voir dans les luttes des Chambres des exercices de l'esprit plutôt que des discussions sérieuses et, dans tout ce qui divisait les différents partis parlementaires, – majorité, centre gauche ou opposition dynastique, – **des querelles intérieures entre enfants d'une même famille** cherchant à se friponner les uns les autres sur la distribution du commun héritage<sup>239</sup>.

La comparaison entre la Chambre et la famille n'est pas indifférente : elle traduit bien la confusion, selon Tocqueville, entre les intérêts qui devraient rester dans la sphère privée et les intérêts généraux qui devraient seuls occuper la Chambre et mobiliser les grandes passions politiques, les seules vraies, capables d'échauffer et l'orateur, et son auditoire.

Mais lui-même, à ne pas vouloir faire une place aux « petites passions » condamnait sa rhétorique à un autre genre d'uniformité : celle qui ne laisse pas de repos à son auditoire entre les exigences intellectuelles du *docere* et l'appel aux grands intérêts de la France. Alors que Thiers avait bien compris qu'avec l'auditoire des députés de la monarchie de Juillet, on ne pouvait prétendre toujours en appeler à la grandeur et qu'il fallait laisser une place aux compromissions de la vie sociale, Tocqueville ne fait pas de différence entre morale privée et morale publique : la

---

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 45-46.

première doit être aussi rigoureuse que la seconde et toute altération de la seconde a des répercussions sur la première. Comme l'écrit Lise Dumasy, Tocqueville « refuse de séparer l'homme privé de l'homme public, le collectif de l'individuel, et se dit persuadé que les mêmes principes moraux gouvernent les individus et les sociétés, que les mêmes vertus font les succès durables des uns et des autres<sup>240</sup> ». Il consacre ainsi une grande partie de son dernier discours à démontrer la liaison entre morale publique et morale privée, se défendant d'adopter, dans sa dénonciation de la dégradation des mœurs privées révélée par les récents scandales<sup>241</sup>, « un point de vue de moraliste » mais parlant bien d'« un point de vue politique » :

C'est parce que l'intérêt a remplacé dans la vie publique les sentiments désintéressés, que l'intérêt fait la loi dans la vie privée.

On a dit qu'il y avait deux morales : une morale politique et une morale de la vie privée. Certes, si ce qui se passe parmi nous est tel que je le vois, jamais la fausseté d'une telle maxime n'a été prouvée d'une manière plus éclatante et plus malheureuse que de nos jours. Oui, je le crois, je crois qu'il se passe dans nos mœurs privées quelque chose qui est de nature à inquiéter, à alarmer les bons citoyens, et je crois que ce qui se passe dans nos mœurs privées tient en grande partie à ce qui arrive dans nos mœurs publiques. (*Dénégations au centre*<sup>242</sup>.)

Il faut, selon lui, gouverner « par l'honnêteté en toutes choses » et en appeler pour cela aux « instincts honnêtes et honorables<sup>243</sup> » des Français. L'honnête et l'honorable sont donc deux formes indissociables du bien qui valent tant pour la morale privée que pour la morale publique<sup>244</sup>.

Cette conception se traduit, du côté de l'*èthos*, par la fidélité de l'orateur à ses principes et par la dénonciation chez les autres de toute variation par rapport aux idées dont ils se sont réclamés. Elle se traduit également par la dénonciation des discordances entre morale publique et morale privée, discordance dont le symbole, une fois de plus, est Guizot, lui dont les mœurs privées étaient intègres mais qui a fait de la corruption un principe de gouvernement :

Jamais ! jamais je n'aurais cru, en entendant M. le ministre des Affaires étrangères exposer à cette tribune avec une supériorité admirable de parole, les droits de la morale dans la politique, en l'entendant tenir un

---

<sup>240</sup> « Tocqueville : philosophie, morale et politique », *L'Agora*, novembre 1995, vol. 3, n°2, p. 22.

<sup>241</sup> Affaires Teste-Cubières et Choiseul-Praslin, notamment.

<sup>242</sup> *É. et D. p.*, p. p. 748-749.

<sup>243</sup> *É. et D. p.*, p. p. 387.

<sup>244</sup> Ainsi, la défense de son honneur pour un individu n'est pas sensiblement différente de celle d'une nation : « entre particuliers comme entre nations, il faut toujours ou presque toujours en venir à la guerre, si l'on veut pousser sa volonté jusqu'au bout » (*É. et D. p.*, p. 298). La similitude de la morale privée et de celle de la nation ne souffre qu'une exception : « Je pourrais dire que si la modestie est une vertu de particuliers, elle sied mal à un grand peuple. » (*É. et D. p.*, p. 339)

tel langage, dont, malgré mon opposition, j'étais fier pour mon pays, assurément je n'aurais jamais cru que ce qui était arrivé fût possible<sup>245</sup>.

Et demandant à Guizot des comptes sur l'affaire Génie, son secrétaire et homme de confiance qui avait acheté des démissions de conseillers à la Cour des comptes, Tocqueville lui lance l'avertissement suivant : « ce n'est pas seulement le ministre qui est compromis ici, c'est l'homme, prenez-y bien garde ! »

Mais cette homologie entre morale publique et morale privée a une autre conséquence dans l'ordre du discours : c'est la constante gravité du propos. Si le *conciliare* manquait chez Guizot à force de véhémence et d'assurance distante, il manque chez Tocqueville par l'absence, dans sa conception de la société et de l'État, d'un niveau intermédiaire entre les intérêts purement privés et l'intérêt de la France, niveau des mœurs qu'on pourrait appeler aussi celui de la sociabilité, qui ne requiert pas l'appel aux grands sentiments mais les passions plus douces de la civilité et permet une certaine légèreté<sup>246</sup>. C'est pourquoi Tocqueville ne cherche pas à persuader par les grâces du style ou une connivence fondée sur l'humour. Lorsqu'on traite constamment les questions de très haut et qu'on n'a en vue que la grandeur de la France, lorsqu'on veut attirer l'attention sur le danger de la situation, on ne peut être que grave et sombre. Les discours de Tocqueville sont sans concession pour des sentiments ou des préoccupations qu'il juge étrangers à la sphère du pouvoir public. Ce que dit Kergolay, dans l'étude littéraire qu'il publie sur Tocqueville en 1861, à propos de ses ouvrages, peut également être lu en pensant à ses discours. Kergolay souligne en effet la volontaire absence de séduction de son style en le différenciant de Massillon, Rousseau et Fénelon : « Tocqueville ne développe rien que pour se faire plus sûrement comprendre, ou bien encore lorsqu'il s'y sent invité par l'espérance d'ajouter quelque notion

---

<sup>245</sup> *É. et D. p.*, p. 754.

<sup>246</sup> L. Guellec montre comment, dans la *Démocratie en Amérique*, « la conversation, qui reste un échange d'ordre privé, est analysée comme le contre-modèle culturel du débat démocratique » et elle cite le passage suivant : « En Europe, nous faisons souvent entrer les idées et les habitudes de l'existence privée dans la vie publique, et comme il nous arrive de passer tout à coup de l'intérieur de la famille au gouvernement de l'État, on nous voit souvent discuter les grands intérêts de la société de la même manière que nous conversons avec nos amis » (I, II, 9, cité dans *Tocqueville, écrivain de la Démocratie en Amérique, op. cit.*, p. 237). Cette analyse confirme, me semble-t-il, l'idée que Tocqueville ne conçoit pas de niveau intermédiaire entre la vie privée et les grands intérêts de l'État. Tocqueville ne serait-il pas alors lui-même un exemple de ces orateurs des sociétés démocratiques qu'il évoque dans la deuxième *Démocratie en Amérique* : « Dans les sociétés démocratiques, chaque citoyen est habituellement occupé à contempler un très petit objet, qui est lui-même. S'il vient à lever plus haut les yeux, il n'aperçoit alors que l'image immense de la société où la figure plus grande encore du genre humain. Il n'a que des idées très particulières et très claires, ou des notions très générales et très vagues ; **l'espace intermédiaire est vide.** » (chap. XVIII, p. 480)

véritablement neuve à celles qu'il a déjà présentées<sup>247</sup> ». Il marque également la discordance qui existe entre l'emploi que fait Tocqueville du « beau style plein de sérénité du XVII<sup>e</sup> siècle » pour « peindre des impressions souvent amères », évoquant « le langage d'une époque de confiance intellectuelle détourné vers la discussion de tous les problèmes sociaux qui nous tourmentent, des formes matériellement reposées et où l'on sent que la pensée ne l'est pas ». De ce contraste, Tocqueville a su, selon Kergolay, « tirer des effets de premier ordre, lorsqu'il voulait, par des effets savamment calculés, désoler l'âme du lecteur ». Mais cet art a pour lui un revers :

Tocqueville ne sait pas assez s'arracher aux préoccupations qui l'assiègent et sortir de temps en temps de son grand sérieux pour **sourire** quelque peu au lecteur ; il oublie trop de venir à son secours, en lui faisant éprouver quelques-unes de ces **impressions plus heureuses et moins graves** qui remettent l'âme et lui font du bien ; et l'un des reproches que l'on pourrait peut-être le plus justement faire à son style serait, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, de manquer de gaieté<sup>248</sup>.

À trop vouloir parler « de haut » et à lester ainsi son discours de toute la gravité des enjeux élevés qui sont les siens, Tocqueville a peut-être oublié les hommes. En cela effectivement il peut dire qu'il n'a pas parlé en moraliste, lui qui n'a voulu parler qu'au « grand côté » du cœur humain en oubliant le « petit ».

Désireux d'instruire dans un langage simple et clair, accessible à tous, il n'a pas eu suffisamment conscience que dans un discours oral, la concision pouvait aller contre la clarté. Désireux d'émouvoir sans flatter les passions haineuses et partisans mais en élevant la Chambre au niveau des grands intérêts de la France, il n'a pas toujours su trouver le style élevé qui aurait emporté l'adhésion de son auditoire. Enfin, trop uniformément grave, il a manqué d'un autre registre, plus léger, plus souriant, qui aurait pu séduire la Chambre et lui aurait évité d'endosser le rôle ingrat de « pessimiste public<sup>249</sup> ».

\*

\* \*

---

<sup>247</sup> « Étude littéraire sur Alexis de Tocqueville », *Le Correspondant*, avril 1861, repris dans *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Louis de Kergolay*, vol. 2, p. 359. Fénelon, avec « ses grâces élégantes et faciles », qui traîne son auditoire « sans effort à sa suite par des chemins semés de fleur » est, bien sûr, celui qui est le plus éloigné de Tocqueville.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 361-362.

<sup>249</sup> Selon l'expression de F. Mélonio dans son article : « Tocqueville “pessimiste public” ? », *Romantisme*, 1988, n° 61.

Tocqueville, malgré son échec relatif à imposer sa parole à l'assemblée et à y jouer le rôle politique auquel il aspirait, n'en manifeste pas moins des qualités remarquables d'orateur. Or celles-ci, on l'a vu, ne suffisent pas toujours, de même qu'une éloquence originale ne saurait l'être en tout. C'est dire qu'il ne saurait y avoir *un modèle* d'éloquence. Néanmoins, Tocqueville partage incontestablement avec Guizot et Thiers le fait d'avoir été un acteur de premier plan dans l'élaboration de l'éloquence politique moderne. Formé comme eux au collège ou au lycée à une rhétorique héritée du siècle précédent, comme eux il a su la dépasser pour l'adapter à son époque, et ne pas se contenter d'une fidélité de principe à l'égard des Anciens. C'est pourquoi Guizot, Thiers et Tocqueville ont tous les trois contribué à inventer une éloquence politique nouvelle : la débarrassant des oripeaux de la déclamation, ils pouvaient désormais la mettre au service des institutions politiques encore récentes de la monarchie constitutionnelle. Et ce n'est pas un mince mérite que d'avoir su tout à la fois s'affranchir du modèle antique et tirer les leçons de l'expérience révolutionnaire, sans pour autant proposer on ne sait quelle imitation à la française du modèle anglais. Il faut donc au moins leur rendre cette justice d'avoir créé une éloquence politique nationale inédite.



# Conclusion

## 1. L'avènement du genre délibératif moderne

Célébrant l'avènement de cette « nouvelle prose oratoire » qu'a vu naître la fin de la Restauration et la monarchie de Juillet, prose dont il évoque les variations à travers les différentes figures d'orateur (Périer, Guizot, Thiers, Broglie, Dupin, Dufaure, Tocqueville), Joseph Reinach y voit une évolution de l'éloquence contemporaine « qui est allée, en France comme en Angleterre, du genre romain au genre grec ». Et il ajoute : « De Mirabeau à Thiers, comme de Burke à Gladstone, c'est le même mouvement du goût, le même progrès ». Ce progrès, qui consiste à dépouiller l'éloquence de ses « vieilles défroques » pour retrouver l'idéal « tout de précision et de clarté » de l'éloquence athénienne, Reinach le décrit ainsi :

Donc, exposer avec méthode les faits de la cause ; les présenter dans leur ordre logique ; enchaîner, sans qu'apparaisse aucune combinaison artificielle, les effets de détail dont l'ensemble produira la conviction ; retracer, dans une exposition à la fois claire et précise, facile et rapide, les circonstances et les rapports qu'elles ont entre elles ; faire voir les acteurs sans se montrer derrière eux ; aborder franchement, quand il faut, la réalité familière ; présenter chaque preuve en particulier et faire jaillir la vérité de la seule accumulation des arguments ; éviter jusqu'à l'apparence de tout effort pour surprendre la confiance de l'assemblée ; donner à la narration et à la discussion tout entière l'air de la vérité et de la franchise ; traduire ces pensées simples par une forme simple ; mettre dans la phrase la même aisance que dans le raisonnement, parce que la franchise sans appareil inspire naturellement la confiance ; prêter au style l'allure dégagée de la narration et de la conversation ; s'attacher à l'exactitude des mots, et à la pureté du langage plus qu'à l'harmonie des périodes ; éviter les figures et les images qui éveillent l'idée de la préparation ; poursuivre le mot propre qui doit suffire à rendre toutes les idées ; développer la phrase comme une idée qui marche ; l'orner de la seule élégance qui résulte de la proportion et de la clarté, telle a été l'éloquence chez les maîtres de l'art attique et tel est le type qui s'est graduellement proposé à l'éloquence politique de nos jours<sup>1</sup>.

Le rapprochement avec l'éloquence attique est un moyen, pour Joseph Reinach, de caractériser la nouvelle éloquence politique qui s'est débarrassée de la déclamation, de la pompe oratoire, des effets spectaculaires, de tout ce qui relève de la décoration ou de l'apparat. Désormais dominant

---

<sup>1</sup> *Le « conciones » français, op. cit.*, p. XXXI.

le style simple, la sobriété d'un *pathos* employé à bon escient, le naturel de l'improvisation, les convenances de la conversation. La discussion a succédé à la harangue et il ne s'agit plus de faire admirer une parole mais de la rendre avant tout efficace.

Plus encore : l'hypothèque de l'éloquence révolutionnaire est définitivement levée et on sait désormais qu'une éloquence politique est possible sans qu'elle donne lieu à tous les débordements des passions populaires. Ce qui ne signifie pas que les passions n'ont plus leur place dans l'éloquence, qui serait réduite au discours froid et raisonnable du géomètre. Nous avons vu que le recours au *pathos* restait un moyen essentiel de persuasion, mais qu'il s'agissait de s'adresser aux « bonnes passions » et de ne recourir au *movere* qu'à bon escient. Il ne s'agit donc pas d'assimiler cette éloquence moderne à une éloquence technique ou une éloquence d'affaires : l'étude des discours a montré que leur visée restait bien politique au sens noble du terme et leur enjeu était autre que la simple gestion des intérêts privés de la bourgeoisie. On est ainsi passé d'une éloquence politique rêvée, sur le modèle des orateurs antiques, à une éloquence en acte, en prise sur les réalités politiques de son époque, du mythe de l'éloquence sublime au pragmatisme d'une parole qui persuade en discutant, sans que l'éloquence y perde de sa grandeur ni même de son intérêt pour des lecteurs futurs. Ce sont au contraire les républicains de 1848 qui paraîtront ridicules en voulant ressusciter l'éloquence des assemblées de la Révolution<sup>2</sup>. Et le même Joseph Reinach affirme que, « s'il faut un effort d'imagination pour se rendre compte, à la lecture, des triomphes oratoires de la Restauration, et des assemblées révolutionnaires », on peut relire, en revanche, « presque d'un bout à l'autre, les discours de Thiers », et combien d'autres, « orateurs d'affaires, polémistes et philosophe<sup>3</sup> ».

---

<sup>2</sup> « Admirateurs dévots des orateurs de la Convention, au point de les copier jusque dans leurs vêtements et leur coiffure, et se croyant leurs héritiers, écrit J. Reinach, ils avaient calqué leur éloquence sur la leur, qui était déjà une adaptation de l'éloquence latine, et s'étaient fait des qualités comme des défauts de leurs modèles une seconde nature qui avait fini par devenir leur tempérament. La Révolution de Février fut ainsi une victoire de l'éloquence sonore, et les images ne tinrent jamais plus dangereusement qu'alors, dans la politique républicaine, la place des réalités et des faits » (*op. cit.*, p. XXV). Et Paul Deschanel écrit, dans sa préface aux *Chefs d'œuvre de l'éloquence parlementaire* de C. Lacroix (*op. cit.*, vol. 1) : « Il nous a été donné à nous-mêmes d'entendre, il y a peu d'années, les survivants de 48 : leurs tirades mélodramatiques nous rappelaient la *Tour de Nesle* et Bouchardy. Au contraire, l'éloquence si naturelle, si incisive, si dépouillée, si preste de tel orateur de nos jours fait penser à la *Visite de Nocés* de M. Alexandre Dumas fils, à certains dialogues de M. Guy de Maupassant ou de M. Henry Becque. L'éloquence de 1793 comparée à celle de 1848, c'est le théâtre de Clara Gazul comparé aux drames de Pixérécourt. »

<sup>3</sup> « Ils étaient la vie même, ils le sont encore. Comme ils emportaient l'auditeur dans leur mouvement rapide, ils entraînent encore le lecteur. Ils pétillaient de vivacité et d'esprit ; ils moussent encore. Ils respiraient la malice et la grâce ; le parfum ne s'en est pas évaporé. Ils dégageaient la clarté ; le sillon lumineux brille toujours. Ils étaient des leçons de sagesse en même temps que des actes de courage ; on y apprendra éternellement la politique et la diplomatie. Ils étaient un régal pour les lettrés et même pour les autres ; il n'y a pas de *Mémoires* qui soient restés à la fois plus instructifs et plus amusants » (p. XXXIV). Et Paul de Rémusat écrit : « Puisque les discours de M. Thiers,

Il faut faire la part, bien sûr, dans le jugement de Joseph Reinach, du contexte dans lequel il écrit, puisque c'est l'époque où la rhétorique disparaît de l'enseignement<sup>4</sup> et où lui-même s'élève contre « l'impertinence hâtive des improvisations » qui « ajoute encore aux défauts d'une culture classique devenue insuffisante ». Mais il est d'autres signes de reconnaissance de cet avènement d'un genre délibératif moderne : c'est la réapparition, dans les traités de rhétorique, de parties qui lui sont consacrées. Par exemple, J.-B. Clote dans sa *Rhétorique française* de 1847<sup>5</sup>, écrit dans sa préface : « L'éloquence parlementaire étant un genre si curieux et si important dans un gouvernement constitutionnel, j'ai cru qu'il était de mon devoir de lui consacrer un chapitre spécial ». Et dans ce chapitre, il caractérise l'éloquence de la monarchie constitutionnelle en la comparant à celle de la Révolution :

Ce beau mouvement oratoire qui délia la langue muette de nos pères ne ressemblait pas à notre rhétorique d'aujourd'hui, si tourmentée par les précautions de la politesse, à nos harangues bourgeoises, si châtiées et si correctes dans la forme.

Il la différencie également de celle des autres pays d'Europe, en particulier de l'éloquence délibérative anglaise « forte, hardie, puissante » qui peut prendre un « caractère brutal et licencieux » et dont les débats sont parfois « bruyants et scandaleux », les passions oratoires « empreintes de cynisme et de personnalité » : « Les questions politiques vivement débattues y sont dépouillées de tout artifice et étalées au grand jour de la publicité ». L'éloquence politique française, « pleine de dignité, d'éclat et d'énergie », se caractérise au contraire par le respect des « lois de la bienséance et du bon goût » :

La logique du raisonnement, la grandeur des pensées solidement exprimées, l'élégance des périodes, la vigueur de l'argumentation, la modération du langage y commandent le respect et l'attention de l'auditoire.

Les Français savent s'accuser poliment de trahison, de lâcheté et d'ignorance.

Rarement notre éloquence revêt le caractère de l'outrage et distille le fiel grossier de la satire.

---

refroidis sur le papier, sont des modèles de clarté et de belle ordonnance, puisqu'on est encore séduit, en les lisant, [...] puisque les quinze volumes, publiés par les soins judicieux de M. Calmon, forment un cours de politique sensée, de finances pondérées, de gouvernement libre et sage, et que ce cours est utile aux générations qui se succèdent, n'est-il pas juste d'en relever les mérites et d'en faire l'histoire, même l'histoire littéraire ? » (*Adolphe Thiers*, Paris, Hachette, 1889, p. 7).

<sup>4</sup> A. Ed. Chagniet ouvre ainsi son ouvrage sur *La Rhétorique et son histoire* en 1888 (Paris, F. Vieweg, 1888) : « On n'enseigne plus la rhétorique dans les classes de rhétorique des lycées et collèges de France : c'est assez dire qu'on ne l'enseigne nulle part ». Voir pour cette histoire de la disparition de la rhétorique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle A. Compagnon, *La Troisième République des Lettres, de Flaubert à Proust*, Paris, Seuil, 1983.

<sup>5</sup> Paris-Lyon, A. Faucon et C<sup>ie</sup>.

La parole française est décente, courtoise et rigoureusement soumise à l'étiquette maniérée des salons.

Elle prend ses inspirations et sa source dans le patriotisme qui anime tous les cœurs, et dans l'amour du bien public qui doit être la seule règle de conduite des représentants de la France<sup>6</sup>.

Certes, on y retrouve, outre le *docere* (« la logique du raisonnement », « la vigueur de l'argumentation »), l'évocation traditionnelle du *pathos* (« la grandeur des pensées », « le patriotisme qui anime tous les cœurs » et « l'amour du bien public ») et de l'idéal d'éloquence qui l'accompagne (« pleine de dignité, d'éclat et d'énergie », « la grandeur des pensées solidement exprimées »). Mais ce qui domine dans cette caractérisation de l'éloquence française, c'est son adaptation aux nouvelles mœurs de la société (« la douceur de nos mœurs », dit Thiers dans son discours du 9 août 31) qui impose la modération, la « convenance », précepte rhétorique qui rejoint ici les convenances sociales, « l'étiquette maniérée des salons ». Une nouvelle éloquence pour de nouvelles mœurs.

Un autre auteur, Mathieu Andrieux, nous offre un exemple intéressant de prise en compte de l'éloquence délibérative à des fins didactiques. Dans sa *Rhétorique française* de 1825<sup>7</sup>, il veut se différencier des auteurs qui ont copié « trop servilement les ouvrages des anciens sur l'art oratoire » et faire subir aux « principes généraux de l'art » des modifications dans leur application pour les adapter à la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais s'il écrit que « l'éloquence est devenue l'un des ressorts de nos institutions politiques » et « peut conduire aux premiers honneurs du pouvoir et de la tribune », le passage qu'il consacre à l'éloquence de la tribune est encore peu développé et se contente de reprendre les principes cicéroniens du *De Oratore*<sup>8</sup>, sans apport de principes nouveaux. Dans son ouvrage de 1838, en revanche, intitulé désormais *Préceptes d'éloquence*<sup>9</sup>, il précise son projet : il veut donner à la jeunesse « un traité de Rhétorique propre à nos mœurs actuelles, offrant sur l'éloquence les préceptes et les conseils qui conviennent aux formes et aux usages de nos chambres législatives, de nos tribunes, de nos chaires évangéliques, et de quelques autres lieux où la parole exerce son pouvoir ». À la différence des auteurs de rhétoriques qui « sont restés muets sur les bienséances accessoires qui résultent de la différence des temps » et enseignent des préceptes qui paraissent « arbitraires », il prétend proposer une rhétorique adaptée à la société nouvelle. Il consacre cette fois dix pages au lieu de trois à l'éloquence de la tribune, rajoutant des développements de son cru aux préceptes

---

<sup>6</sup> P. 139-140.

<sup>7</sup> *Rhétorique française, extraite des meilleurs auteurs anciens et modernes*, Paris, Bruno-Labbe, 1825.

<sup>8</sup> Et en particulier la différence entre les deux auditoires que nous avons déjà commentée : « Dans nos chambres législatives, on doit, je crois, s'exprimer comme Cicéron voulait qu'on s'exprimât dans le sénat romain, avec une dignité simple, d'un ton grave et sentencieux, et être sobre de grands mouvements oratoires » (p. 17).

<sup>9</sup> *Préceptes d'éloquence extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes*, Paris, Didier, 1838.

cicéroniens. Ainsi, il prend en compte le caractère « imposant » de l'auditoire, autorité suprême qui représente la nation : « L'orateur discute les intérêts d'un peuple entier ; ses paroles ne sont pas entendues seulement de l'assemblée qui écoute, mais, répercutées par l'écho de la presse, elles retentissent par tout le monde civilisé ». Sans se contenter de paraphraser le *De Oratore*<sup>10</sup>, il précise la différence « entre l'auditoire ancien et celui d'aujourd'hui » :

La politesse de nos temps modernes a rendu plus délicates les bienséances du langage. Nous sommes plus réservés que les anciens sur le choix des expressions et des pensées. Ces fiers républicains pensaient, sans doute, qu'un homme libre avait le droit de tout dire. [...] parmi nous, l'orateur doit s'interdire toutes personnalités [...]. Il ne peut même faire usage de la raillerie qu'avec beaucoup de circonspection [...]. La raillerie fine et polie, surtout fugitive, est seule de bon ton et de légitime défense. À la tribune, l'orateur parle à ses égaux en dignité comme en autorité, il doit tous les égards qui lui sont dus<sup>11</sup>.

Malgré la nécessité de ces précautions oratoires, l'homme persuadé de la vérité peut prendre « une sorte de ton incisif » qui produit une forte impression : « s'il s'agit de défendre les grandes intérêts de la société menacés par les passions déchaînées, de maintenir, en dépit des factions, les institutions fondamentales de l'État, l'équilibre des pouvoirs, il faut alors qu'il ait le courage de braver les haines, les vengeances, les persécutions, même la calomnie », mu par l'amour de la patrie, vertu par excellence.

On pourrait ainsi terminer sur ce nouveau règne de l'éloquence de la tribune, devenue à son tour modèle pour les générations futures, et dire avec Alfred Nettement : « On trouverait difficilement, dans l'histoire, une époque où la tribune et la presse, ces deux échos éclatants de la pensée humaine, aient présenté une réunion de talents plus brillants<sup>12</sup> ». Mais la réalité est évidemment plus complexe et l'éloquence parlementaire va se trouver victime du discrédit politique du régime.

---

<sup>10</sup> « Dans nos assemblées législatives, où l'orateur s'adresse à un auditoire poli, cultivé, choisi dans la classe éclairée de la nation, c'est par la précision et la justesse des idées, plutôt que par la véhémence et la multiplicité des mouvements, qu'il peut ramener la volonté des autres à la sienne. Plus les hommes se perfectionnent du côté de l'esprit et des lumières, moins l'éloquence a de pouvoir sur eux » (p. 159).

<sup>11</sup> *Op. cit.*, p. 160-161.

<sup>12</sup> *Histoire de la littérature française sous le Gouvernement de Juillet, op. cit.*, p. 557.

## 2. Les représentations ambivalentes de l'éloquence parlementaire : le mythe de la toute-puissance de la parole à l'épreuve de la vie politique

Car il est sans doute peu de régimes qui ait été à ce point détesté et caricaturé, aussi bien dans la presse que dans les romans. Outre les multiples pamphlets, contre Guizot en particulier, les portraits satiriques, biographies satiriques et autres pots-pourris parlementaires<sup>13</sup> ainsi que les attaques de la presse d'opposition, on rappellera ici la satire que fait Stendhal des mœurs du régime dans *Lucien Leuwen*, celle de Louis Reybaud dans *Jérôme Paturot*, celle que mène Balzac à travers les différents romans de la *Comédie humaine* et en particulier dans son roman inachevé, *Le Député d'Arcis*, dont c'est la satire de la vie politique est le sujet principal. Les pamphlets de Lamennais sont particulièrement féroces. Dans *Le Pays et le gouvernement*, par exemple, il écrit à propos des Chambres :

Qu'est-ce que celle des Pairs ? Politiquement rien, une espèce d'ossuaire où l'on dépose par ordonnances les reliques des ministres trépassés, ou des ambitieux imbéciles que tente l'éclat, assez terne pourtant, de cette sépulture officielle. [...]

Produit de la nouvelle aristocratie, de l'aristocratie du cens, la Chambre des députés en est le couronnement. [...] elle est le centre où aboutissent toutes les corruptions. Qu'est-ce que la Chambre, qu'un grand bazar où chacun livre sa conscience, ou ce qu'il donne pour tel, en échange d'une place, d'un emploi, d'un avancement pour soi et les siens, de quelque une enfin de ces faveurs qui toutes se résolvent en argent<sup>14</sup> ?

L'auteur invite ensuite ceux qui en ont le courage à suivre ces « scandaleuses séances ». S'il s'agit des intérêts publics, les bancs sont déserts ; le bruit des conversations des députés présents couvrira constamment la voix de l'orateur, et après un simulacre de discussion, on passe au vote, toujours dicté par le ministère. Quand il s'agit d'attaquer ou de défendre le ministère et d'envisager sa succession, « oh ! alors toutes les ambitions, toutes les passions s'émeuvent » :

Chacun cherche à prévoir quelle sera l'issue du combat pour se ranger à temps du côté des vainqueurs et saisir sa part des dépouilles opimes. En ces moments-là, on devient tout à coup d'autres hommes ; on parle de justice, d'honneur national, de la dignité de la Chambre et de ses droits ; on se pare de phrases constitutionnelles, de sentiments patriotiques ; on joue gravement son rôle sur les tréteaux législatifs. Et tout cela pourquoi ? pour se ruer à son tour sur la proie que l'on convoite, pour à son tour dévorer le pays,

---

<sup>13</sup> A. Boudin, *Pot-pourri parlementaire, ou 459 professions de foi, chantées sur 459 Pont-Neufs, par les 459 membres de la nouvelle Chambre des Députés*, Paris, 1842.

<sup>14</sup> *Le Pays et le gouvernement*, Bruxelles, Charles Hen, 1840 (2<sup>e</sup> éd.), p. 27.

Dans un autre pamphlet, *Amschaspands et Darvands*, il imagine le monde vu par les génies du bien et du mal, chargés de rapporter à leurs rois respectifs, Ormuzd et Ahriman, des nouvelles de la Création. Après avoir visité la Chambre des pairs, où ils trouvent « tous les genres de décrépitudes, physiques, morales, mentales », ils se dirigent vers celle des députés qui, à l'âge près, ressemble à la première. Suivra une succession de portraits au vitriol d'un certain nombre de députés ministériels, qui n'a rien à envier aux caricatures de Daumier et, en particulier, à ses bustes de parlementaires dont ils pourraient fournir la légende<sup>16</sup>. Quant à l'éloquence, elle donne lieu à l'évocation suivante :

Nous vîmes passer, l'un après l'autre, nombre d'acteurs sur les tréteaux. La pièce, fort ennuyeuse, ne fut pas moins ennuyeusement jouée. ce n'est pas le côté brillant de nos élèves. Quelle langue ! quelles tournures ! quels gestes ! Celui-ci ànonnait sa leçon mal apprise ; celui-là psalmodiait emphatiquement les élucubrations de sa confuse cervelle ; un autre empâtait dans une bouillie épaisse d'incomparables pauvretés, ou, à grands renforts de poumons, boursouflait des phrases vides. Il y en avait de colères, qui, de leurs sons aigus, vous perçaient le tympan, de langoureux qui vous endormaient, de gais, de fins, qui se fatiguaient à aiguïser gauchement d'innocentes épigrammes, d'autres enfin de qui la voix pareille à des glas, semblait tinter les funérailles du bon sens qui, à chaque mot, expirait, hélas ! dans leurs périodes lugubres.

Heureusement le fonds, tu m'entends bien, le vrai fonds, consolait de la forme. Pas un de ces gens-là presque, dont la pensée ne fût uniquement fixée sur lui-même<sup>17</sup>.

On pourrait multiplier les exemples de satire du régime et de la parole parlementaire qu'on représente à son image : ennuyeuse, sans élévation, uniquement préoccupée des intérêts particuliers, quand elle n'est pas ridicule ou desservie par des députés incapables de parler à la tribune<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>16</sup> On trouvera ces portraits en annexe.

<sup>17</sup> *Amschaspands et Darvands*, Paris, Pagnerre, 1843 (3<sup>e</sup> éd.).

<sup>18</sup> Ainsi, Sainte-Beuve, dans le *Cahier vert* (éd. R. Molho, Gallimard, 1973), participe également de ce regard satirique sur l'éloquence parlementaire : « Je lui accorde de l'effet et du mérite d'ensemble. Mais à y regarder de près, quel langage sec, monotone, impératif, professoral, économe d'idées sous un air de profondeur [...], répétant, *répétaillant*, à satiété les mêmes choses et les mêmes mots, accompagnés du geste incisif qui bat la mesure. [...] Quelle tautologie ! Quel *tic* perpétuel de répétitions, que ne sentent pas nos Athéniens de province dans leur Démosthène, et qui même flatte probablement leurs nerfs comme ferait l'harmonica. Or toute la clef et le nœud de l'*éloquence* de M. Guizot est là. Cette récidive de mots, accompagnée et servie d'un geste coupant, c'est là sa recette oratoire [...]. Éloquence toute à la hauteur de la politique et du trône du 8 août ! Mirabeau à l'usage de M. Cunin-Gridaine » (p. 124-125, passage cité dans L. Guellec, *Tocqueville écrivain de la Démocratie en Amérique*, p. 231).

Mais pareille détestation doit être interrogée. Car à notre époque où le spectacle de la Chambre est sans doute bien moins exaltant que celui de la monarchie de Juillet dans ses dernières années<sup>19</sup>, les satiristes ne s'occupent plus guère de l'Assemblée nationale. Comment expliquer qu'un Cormenin, dont les jugements sur la Chambre de la monarchie de Juillet sont sans pitié, dresse néanmoins le portrait de quinze orateurs et dessine dix-huit silhouettes d'orateurs de moindre importance ? De plus, ces portraits sont loin d'être tous des exécutions et même les plus durs cherchent à mettre en lumière des qualités d'orateur<sup>20</sup>. C'est pourtant le même Cormenin qui, faisant d'O'Connell, le député irlandais, « le plus grand, le seul orateur des temps modernes », inspiré par « la passion vraie », écrit :

Mais que pourrait O'Connell lui-même dans nos assemblées de députés salariés ? Au moment de se laisser émouvoir, voilà que nos gens se sentiraient tirer par le bas de l'habit, et verraient leurs épouses en pleurs accourant avec les mémoires de robes et de chapeaux, les maîtres d'hôtel garnis avec la quittance de loyer, les restaurateurs avec la carte à payer, et les instituteurs de leurs fils et de leurs filles avec le quartier de la pension. Faites donc de l'éloquence à des gens qui tiennent déjà la plume levée sur la feuille d'émargement, et démentez-vous bien pour attendrir ces employés à la représentation qui poussent de toute la cavité de leurs poumons ce cri héroïque : « On ne nous arrachera nos traitements qu'avec la vie<sup>21</sup> ! »

Le roman de Balzac *Z. Marcas*, est un autre exemple de cette fascination-détestation pour l'éloquence. Le roman se déroule en 1836. Le narrateur, étudiant en droit, et son compagnon de chambre, étudiant en médecine, font connaissance de leur voisin, un étrange personnage :

Sa tête, grosse et forte, qui paraissait contenir les trésors nécessaires à un ambitieux de premier ordre, était comme chargée de pensées ; elle succombait sous le poids d'une douleur morale, mais il n'y avait pas le moindre indice de remords dans ses traits. Quant à sa figure, elle sera comprise par un mot. Selon un système assez populaire, chaque face humaine a de la ressemblance avec un animal. L'animal de Marcas était un lion. Ses cheveux ressemblaient à une crinière, son nez était court, écrasé, large et fendu au bout comme celui d'un lion, il avait le front partagé comme celui d'un lion par un sillon puissant, divisé en deux lobes vigoureux. Enfin, ses pommettes velues que la maigreur des joues rendait d'autant plus saillantes, sa bouche énorme et ses joues creuses étaient relevées par un coloris plein de tons jaunâtres. Ce visage presque terrible semblait éclairé par deux lumières, deux yeux noirs, mais d'une douceur infinie, calmes, profonds, pleins de pensées. S'il est permis de s'exprimer ainsi, ses yeux étaient humiliés. Marcas avait peur de regarder moins pour lui que pour ceux sur lesquels il allait arrêter son regard fascinateur ; il possédait une puissance, et ne voulait pas l'exercer ; [...] Ce regard en certains moments pouvait lancer la

---

<sup>19</sup> Voir l'article de B. Leclair, déjà cité, et sa description de l'ouverture de la session de 1993.

<sup>20</sup> Cormenin écrit d'ailleurs, en annonçant le plan de son ouvrage : sous la révolution de Juillet, l'éloquence « ne brilla pas d'une lumière moins vive dans la parole puissante et animée des Berryer, des Thiers, des Guizot, des Dupin, des Odilon Barrot, des Lamartine » (*op. cit.*, p. 30).

<sup>21</sup> *Livre des orateurs*, *op. cit.*, t. 1, p. 56.



foudre. De cette bouche devait partir une voix tonnante, elle ressemblait beaucoup à celle de Mirabeau<sup>22</sup>.

Même sans la comparaison finale, on aurait reconnu la figure de Mirabeau derrière Marcas, mais d'un Mirabeau humilié qui n'a pas pu devenir l'Orateur et jouer sa partie à la Chambre. Le récit de sa vie est l'histoire de ce destin raté :

Nul mieux que lui ne connaissait les précédents de la Chambre. Il avait fait pendant cinq ans les Chambres pour une feuille quotidienne. Il improvisait, il parlait admirablement et pouvait parler longtemps de cette voix gracieuse, profonde qui nous avait frappés dans l'âme. Il nous prouva par le récit de sa vie qu'il était grand orateur, orateur concis, grave et néanmoins d'une éloquence pénétrante : il tenait de Berryer pour la chaleur, pour les mouvements sympathiques aux masses; il tenait de monsieur Thiers pour la finesse, pour l'habileté; mais il eût été moins diffus, moins embarrassé de conclure : il comptait passer brusquement au pouvoir sans s'être engagé par des doctrines d'abord nécessaires à un homme d'opposition, et qui plus tard gênent l'homme d'État<sup>23</sup>.

Entré dans la presse politique, il se met au service d'un député riche et ambitieux et crée en trois ans « une des cinquante prétendues capacités politiques qui sont les raquettes avec lesquelles deux mains sournoises se renvoient les portefeuilles ». Mais le député arrivé au pouvoir se montre ingrat car il redoute la supériorité de Marcas. Marcas participe alors aux luttes et aux intrigues politiques pendant cinq ans, au bout desquels, revenu de tout et dans la misère, il se retire dans sa mansarde. Finalement, l'ancien protecteur de Marcas vient le trouver pour lui demander de participer à une dernière combinaison politique. Sur les instances et avec l'aide des deux étudiants, Marcas accepte. Mais le ministère ne dure que trois mois et Marcas revient ruiné et épuisé. Il meurt en janvier 1838.

Il avait cru voir la trahison au cœur du pouvoir, non pas une trahison palpable, saisissable, résultant de faits; mais une trahison produite par un système, par une sujétion des intérêts nationaux à un égoïsme<sup>24</sup>.

Ainsi, le grand orateur est broyé par le système : Mirabeau revenu sous la monarchie de Juillet ne serait pas devenu Mirabeau mais serait resté obscur. La déception est à la hauteur de l'espoir suscité par le mythe de la parole réinvesti par les écrivains romantiques. Pourquoi cette déception ?

La première raison tient au manque de confiance des hommes politiques au pouvoir dans les vertus de la parole. Nous avons déjà montré comment, malgré les déclarations en faveur de la publicité et de la liberté de la presse, Guizot et Thiers en sont venus à défendre les lois de septembre et à s'opposer à l'existence d'autres tribunes, en dehors de celle de la Chambre. À la Chambre même, l'étroitesse persistante de la classe politique et la recherche du *consensus* ont

---

<sup>22</sup> Z. Marcas (1840), Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), t. VII, p. 741-742.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 748.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 761.

condamné progressivement l'éloquence politique à l'appauvrissement et au ressassement. Comme Tocqueville l'a très bien noté dans ses *Souvenirs*, ce n'était pas l'éloquence elle-même qui était en cause – il parle de « très grands esprits », de « talents variés et brillants » –, mais l'absence de « discussion sérieuse » qui transformait les débats parlementaires en « querelles intérieures entre enfants d'une même famille ». En fixant au débat des bornes trop étroites qui excluaient certaines idées de la possibilité de toute discussion, en ne renonçant pas à leur rêve d'unanimité pour les vertus constructives de la discussion, Guizot et Thiers ont fini par condamner l'éloquence moderne, qu'ils avaient pourtant contribué à élaborer, à tourner dans le vide. Et Tocqueville, en luttant par la parole contre la corruption mais en acceptant le cadre censitaire de la monarchie parlementaire, n'a pas non plus cherché à donner à l'éloquence parlementaire toute la portée qu'elle aurait pu avoir. C'est alors la presse qui, malgré la répression dont elle a été l'objet, a pu devenir une tribune de substitution, ce qui fait dire à Cormenin que « la presse a détrôné sa rivale<sup>25</sup> ». »

Mais la déception devant le devenir de l'éloquence parlementaire ne s'explique pas uniquement par des raisons politiques : elle est également à la hauteur des attentes qu'avait engendrées le mythe de l'orateur, législateur, mage et prophète, homme de génie, homme d'exception dont la parole transporte, ravit son auditoire en le hissant sur les sommets du sublime. Prisonniers de ce rêve de la parole sublime, les écrivains romantiques, en particulier<sup>26</sup>, n'ont pas supporté de lui voir passer l'épreuve du pouvoir. Ainsi Vigny écrit en 1830 :

Quand tout ce que peut faire le génie de Pascal, de Newton, de Platon est de produire un enchaînement complet de pensées, quel homme osera se flatter de l'improviser au milieu d'une tumultueuse assemblée, loin du recueillement et de la solitude pensive qui rassemble toutes les forces de la tête ? L'improvisation ne convient qu'à deux sortes d'œuvres : 1° à la direction impétueuse donnée aux passions, dans des temps de convulsion politique (ainsi Mirabeau en fit usage) ; 2° à la tribune des affaires vulgaires et détaillées de l'État, aux minuties administratives.

Or la vocation du génie étant d'ouvrir sans cesse à l'esprit humain des voies nouvelles, par une chaîne d'idées dont les anneaux ne soient jamais interrompus et conduisent à une lumineuse conséquence sans soulever les passions et sans descendre au matériel des affaires, je pense que l'homme fort doit se

---

<sup>25</sup> *Op. cit.*, p. 202.

<sup>26</sup> Mais pas seulement eux, puisqu'on voit un Cormenin faire de O'Connell le type de cet orateur génial qui entraîne les foules par la magie de son verbe. Et c'est lui aussi qui écrit : « L'art de parler et d'écrire n'est plus, comme la rhétorique de nos pères, un art sublime, mais frivole, fait uniquement pour l'amusement des nobles esprits. Il s'est élevé à la hauteur d'une mission sociale.

La civilisation a changé de courant. L'épée a cessé d'être la souveraine et unique maîtresse des empires. L'Éloquence et la Presse se soumettent, de proche en proche, toutes les parties de l'Europe. Les orateurs et les écrivains sont les rois de l'intelligence, et c'est l'intelligence qui finira par gouverner le monde après de longues intermittences » (*op. cit.*, t. I, p. 90).

concentrer tout entier dans la méditation solitaire et non se disperser dans les improvisations d'une tribune<sup>27</sup>.

Ni appel aux passions, ni préoccupation des « affaires vulgaires et détaillées de l'État » : on ne saurait mieux dire le refus de l'éloquence politique et, en particulier, de l'éloquence parlementaire. Le « génie » ne peut descendre des hauteurs de la pensée vers les improvisations de la tribune. Plus jeune que Vigny, Musset choisit d'emblée le repli et le refus de la parole politique. Il constate, le 1<sup>er</sup> février 1831, « qu'on a fait beaucoup de politique en littérature et beaucoup de littérature en poésie ». Les gens qui font de la politique « ont plus élaboré de sentences, plus distillé de fines fleurs rhétoriciennes, plus caressé de périodes, plus amoureuxment pétri de phrases et de périphrases, plus jase, plus discuté, plus divagué, que jamais ne fit littérateur » et les gens qui font de la littérature « ont plus conspiré, machiné, machiavélisé dans le silence et dans la solitude, [...] faute d'avoir de quoi parler, [...] que jamais ne fit politique ». Et il appelle à une redéfinition des rôles :

Si la pensée veut être quelque chose par elle-même, il faut qu'elle se sépare en tout de l'action ; si la littérature veut exister, il faut qu'elle rompe en visière à la politique. Autrement toutes deux se ressembleront, et la réalité vaudra toujours mieux que l'apparence. [...]

Un poète peut parler de lui, de ses amis, des vins qu'il boit, de la maîtresse qu'il a ou voudrait avoir, du temps qu'il fait, des morts et des vivants, des sages et des fous : mais il ne doit pas faire de politique<sup>28</sup>.

Mais plus intéressant est le cas de ceux qui ont essayé de jouer le jeu du politique et de s'approprier l'éloquence : après Chateaubriand, en effet, Lamartine et Victor Hugo vont rentrer en politique pour y exercer leur magistère. C'est leur échec, finalement, plus que le renoncement à agir, qui va consommer la séparation de la politique et de la littérature.

---

<sup>27</sup> *Le Journal d'un poète, Œuvres complètes*, t. II, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1948, p. 905. Ce qui n'empêche pas Vigny de s'intéresser à l'éloquence parlementaire. Plusieurs notations, dans son journal, en témoignent, dont celles-ci en 1843 : « DE LA TRIBUNE. – Ce qu'il faut, c'est la Raison parlant avec passion la langue concise des affaires » (p. 1191) ou cette autre en 1844 : « DES ORATEURS. – Je voudrais qu'un député orateur, ou un pair de France, avant de monter à la tribune, fît son examen de conscience, se demandât un instant : mon intention est-elle pure, sans égoïsme et sans peur, dévouée à l'humanité et au pays ? suis-je en état de grâce devant ma nation ? Oui. Dès lors je puis monter et parler » (p. 1218).

<sup>28</sup> « De la politique en littérature et de la littérature en politique » dans *Mélanges de littérature et de critique, Œuvres complètes en prose*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1960, p. 760-761.

### 3. Vers une séparation des champs de la politique et de la littérature

Nous avons vu que Madame de Staël ne concevait pas la littérature comme séparée de la politique. Le but de l'éloquence est, pour elle, de contribuer à la perfectibilité des sociétés humaines. Plus encore, « les progrès de la littérature, c'est-à-dire le perfectionnement de l'art de penser et de s'exprimer, sont nécessaires à l'établissement et à la conservation de la liberté »<sup>29</sup>. Comme l'écrit Damien Zanone, dans cette conception qui formule l'ambition du siècle des Lumières, « la politique n'est pas un but de la littérature : elle lui est consubstantielle comme une de ses parties intrinsèques<sup>30</sup> ». Mais avec la Révolution est apparue la prétention à fonder une langue politique nouvelle, prétention que récuse l'aristocratie révolutionnaire. « En quelques années, écrit Damien Zanone, la langue dont les Lumières pensaient faire un usage politique et littéraire à la fois en l'employant comme un outil pour dire le monde se voit contestée et éclate ». Contre la langue politique abstraite des révolutionnaires qui veut faire « parler la loi », la contre-révolution avait promu en effet une langue concrète, qui décrit le réel sensible et veut faire « parler la vie ». Avec la victoire des révolutionnaires dans l'action politique, montre Damien Zanone, c'est la langue dite abstraite qui s'impose comme langue politique, la langue dite concrète ou sensible étant rejetée dans une sphère littéraire au sens étroit du terme, qui se définirait par son intransitivité et ne prétendrait pas changer le monde<sup>31</sup>. Chateaubriand va se trouver victime de cette nouvelle configuration, lui qui, homme de lettres, veut devenir homme politique et à qui, par un préjugé tenace, on refuse cette possibilité : « enchanteur » de la langue littéraire, écrit Damien Zanone, il aurait la langue politique franchement ridicule. Il lui a donc fallu s'employer à démontrer qu'il savait aussi parler la langue politique. D'où la fierté avec laquelle il évoque, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, son rôle de journaliste politique dans *Le Conservateur* et sa brochure de *La Monarchie selon la Charte*, de 1816<sup>32</sup>. Mais, dit encore

---

<sup>29</sup> *De la littérature, op. cit.*, p. 76.

<sup>30</sup> « Langue politique et langue littéraire en confrontation : l'exemple de Chateaubriand », *Langues du XIX<sup>e</sup> siècle*, textes réunis par G. Falconer *et al.*, Toronto, Centre d'Études romantiques Joseph Sablé, 1998. Le développement qui suit emprunte largement à cette communication.

<sup>31</sup> « La langue politique qui s'impose à tous souscrit au modèle de la rigueur juridique, elle est faite de précision, marquée par un effort de conceptualisation et de formulation inspirée par la démonstration mathématique. Du vicomte de Bonald, on dira qu'il est un théoricien de la contre-révolution, plutôt que son chantre. [...] Dans cette nouvelle distribution des rôles, on peut relever un paradoxe apparent : la langue qui se revendique concrète s'impose dans la littérature, c'est-à-dire – selon une connotation qui commence à s'implanter et qui est péjorative pour certains esprits –, dans le domaine qui ne pratique pas la même sorte d'exactitude dans la désignation du référent. » (*Ibid.*)

<sup>32</sup> « *La Monarchie selon la Charte* me dit prendre rang parmi les publicistes [...]; l'abbé Morellet même ne revenait pas de la métamorphose de mon style et de la précision dogmatique des vérités » (*Mémoires d'outre-tombe*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, vol. II, p. 8, cité par D. Zanone).

Damien Zanone, « quelles que soient les preuves qu'il en peut donner, Chateaubriand resterait faillible en politique parce que vainqueur en littérature, et c'est un argument aussi facile qu'obtus que lui resservent inlassablement ses adversaires », sans même discuter ses idées ni lire sa langue.

Si on a pris le temps de s'attarder sur le cas Chateaubriand, c'est qu'à quinze années de distance, Lamartine semble reproduire la même aventure, le même effort pour se faire reconnaître en politique, lui qui est déjà un poète célèbre. Pourtant, les circonstances peuvent paraître plus favorables pour Lamartine que pour Chateaubriand. La révolution de Juillet a suscité de nouveaux espoirs et en particulier, pour les écrivains, celui de passer de la pensée à l'action. Toute une génération d'écrivains libéraux entre alors en politique, à tel point que Nisard, puis Sainte-Beuve s'alarment de cette fuite des talents vers la politique :

Jamais on n'a mieux senti, au sein de la littérature usuelle et de la critique active, la manque de tant d'écrivains spirituels, instruits, consciencieux, qui avaient pris un si beau rôle dans les dernières années de la Restauration, et qui, au moment de la révolution de juillet, en passant brusquement à la politique, ont fait véritablement défection à la littérature. Quelques hauts services que puissent penser avoir rendus à leur cause les anciens écrivains du *Globe* devenus députés, conseillers d'État et ministres, je suis persuadé qu'en y réfléchissant, quelques-uns au moins d'entre eux se représentent dans un regret tacite les autres services croissants qu'ils auraient pu rendre, avec non moins d'éclat, à une cause qui est celle de la société aussi [...]. Leur brusque retraite a fait lacune, et, par cet entier déplacement de forces, il y a eu, on peut l'affirmer, solution de continuité en littérature plus qu'en politique entre le régime d'après juillet et le régime d'auparavant<sup>33</sup>.

Mais si Sainte-Beuve regrettait cette entrée en politique d'un groupe d'écrivains « déjà formé et expérimenté » qui privait de repères littéraires les talents naissants, on peut considérer également qu'il donnait un exemple à une partie de la génération romantique qui, née d'abord dans la région de la contre-révolution, se préparait, comme Lamartine, puis Hugo, à faire allégeance au nouveau régime. Le Poète-Penseur, dont Paul Bénichou a montré l'avènement, « inspiré porteur de lumières modernes en même temps que de mystère, montrant aux hommes, en les accompagnant dans leur marche, un but distant et pur »<sup>34</sup>, ne pouvait rester longtemps étranger à l'action politique. La révolution de Juillet offrait donc la possibilité à l'écrivain, qu'il vienne du libéralisme ou du romantisme, de jouer le rôle qu'avait rêvé pour lui Madame de Staël et réaliser dans l'action politique le ministère purement intellectuel qui avait été celui des philosophes du siècle précédent.

Pourtant, tout au long de sa carrière politique, Lamartine va devoir affronter les critiques et en particulier l'insulte commode de « poète ». Malgré ses efforts pour devenir véritablement

---

<sup>33</sup> Sainte-Beuve, « De la littérature industrielle », *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> septembre 1839, repris dans *La Querelle du roman-feuilleton*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>34</sup> *Le Sacre de l'écrivain*, *op. cit.*, p. 470.

orateur et le travail qu'il entreprend pour se montrer capable de parler aussi bien des chemins de fer ou de l'impôt sur le sel que de la question d'Orient, il ne convaincra jamais complètement<sup>35</sup>. Dans tous les jugements que nous avons déjà cités auparavant, on admire sa langue, la noblesse de ses idéaux, mais la beauté même de sa langue inspire le soupçon. Nous avons vu que Tocqueville lui-même, idéologiquement très proche de Lamartine, ne lui avait jamais fait confiance. Et après 1848, il continue à marquer ses distances avec lui comme en témoigne le jugement de ses *Souvenirs* :

[...] je voyais clairement que Lamartine se détournait du grand chemin qui nous menait hors de l'anarchie, et je ne pouvais deviner dans quel abîme il allait nous conduire en prenant les chemins détournés qu'il prenait. Comment prévoir, en effet, où peut aller une imagination toujours bondissante que la raison ou la vertu ne limitent pas ? Le bon sens de Lamartine ne me rassurait pas plus que son désintéressement, et, en fait, je le tenais pour capable de tout, excepté d'agir lâchement et de parler de façon vulgaire.<sup>36</sup>

Lamartine d'ailleurs, malgré un certain nombre de succès oratoires et la conscience des progrès accomplis, a bien perçu l'échec de sa reconnaissance comme homme politique. En 1852, il écrivait, à propos de Cicéron, dans *Le Civilisateur* :

On n'avait pas inventé alors les divisions de facultés et les spécialités de professions, qui décomposent un homme entier en fractions d'hommes et qui le rapetissent en le décomposant [...]. Ce n'était pas la profession, c'était le génie qui faisait l'homme ; et l'homme alors était d'autant plus homme qu'il était universel. De là, la grandeur de ces hommes multiples de l'antiquité. Quand, mieux inspirés, nous voudrions grandir comme elles, nous effacerons ces barrières jalouses et arbitraires que notre civilisation moderne place entre les facultés de la nature et les services qu'un même citoyen peut rendre sous diverses formes à sa patrie. Nous ne défendrons plus à un philosophe d'être politique, à un magistrat d'être un héros, à un orateur d'être un soldat, à un poète d'être un sage ou un citoyen.<sup>37</sup>

---

<sup>35</sup> Après un discours à l'Académie de Mâcon, en 1842, dans lequel il avait parlé de l'industrie et des machines, Doudan écrit : « Ne trouvez-vous pas que M. de Lamartine devient de plus en plus aimable ? Il a fait l'autre jour un petit morceau sur l'industrie qu'on n'aurait pas attendu de l'auteur des *Méditations*. Cet homme a un génie très souple et aime autant voir courir un wagon en ligne droite sur un triste chemin de fer que de suivre des yeux un vol d'oiseaux sauvages qui s'en vont chercher l'été sous un autre ciel. Je compte, pour la prochaine fois, sur un morceau lyrique sur le tourne-broche. C'est une drôle de chose que cet esprit poétique au service de toutes les petites passions et de toutes les petites ambitions que donne la politique ! » (*Mélanges et Lettres*, I, 488, cité par L. Barthou, *Lamartine orateur*, *op. cit.*, p. 326).

<sup>36</sup> *Op. cit.*, p. 181.

<sup>37</sup> Cité par L. Barthou, *ibid.*, p. XIII. Ces mots de Lamartine font écho à ceux de Chateaubriand : « Répétez, par exemple, jusqu'à satiété que presque tous les grands talents politiques et militaires de la Grèce, de l'Italie ancienne, de l'Italie moderne, de l'Allemagne, de l'Angleterre, ont été aussi de grands talents littéraires, vous ne parviendrez jamais à convaincre de cette vérité de fait la partie médiocre et envieuse de notre société. Ce préjugé barbare qui sépare les talents, n'existe qu'en France où l'amour-propre est inquiet, où chacun croit perdre ce que son voisin

À partir du constat de cet échec, les écrivains romantiques ont alors rejeté sur la société de leur époque l'incompréhension dont était victime le grand homme, que l'on refusait d'écouter ou dont on se moquait. « Hugo, Sue, écrit Lise Dumasy, dans les assemblées où ils prennent la parole ne rencontrent le plus souvent que le rire ou l'inattention, comme Gwynplaine, dans lequel Hugo, en 1869, dans *L'Homme qui rit*, a sans nul doute voulu dresser la figure de l'artiste comme homme politique »<sup>38</sup>. Les héros de Balzac, Albert Savarus, Z. Marcas, sont également des figures de cet échec qui reproduisent l'échec de Balzac lui-même à se faire reconnaître en politique<sup>39</sup>.

On pourrait en rester là, sur cet échec des écrivains romantiques à se faire reconnaître en politique, échec qui les conduit à trouver une tribune de substitution dans la poésie et le roman, dont les succès populaires leur permettent de s'adresser directement au peuple. Car, ainsi que l'écrit Lise Dumasy, la communication livresque « se joue sur une scène dans une certaine mesure analogue à celle de la démocratie directe : le romancier s'adresse à (et peut toucher) l'ensemble des citoyens »<sup>40</sup>. À ce succès du roman, mais aussi de la poésie dans le champ de la littérature, désormais séparé de la politique, correspondrait une dévaluation littéraire de l'éloquence politique, renvoyée à l'action et privée de toute évaluation esthétique, dévaluation dont on trouverait l'écho dans un article de Rémusat, paru en 1847. Dans cet article, il défend l'intérêt littéraire et la « richesse intellectuelle » de l'improvisation, qu'il s'agisse de l'improvisation de la tribune ou de celle de la presse, tout en regrettant qu'elle ne soit pas, à l'époque où il écrit, estimée à sa juste valeur. C'est pourquoi il demande une « appréciation plus indulgente de la littérature, ou, pour mieux parler, des talents littéraires de ce temps-ci » :

---

possède, où enfin on avait divisé les facultés de l'esprit comme les classes de citoyens » (*Mélanges et poésies, Œuvres complètes*, t. XXII, Paris, Ladvocat, 1828, p. X-XI, cité par D. Zanone, *op. cit.*). On ajoutera un autre écho, de 1843, tiré du *Journal d'un poète* de Vigny : « DEUXIEME LETTRE AUX DEPUTES. – Du genre poétique. Démontrer que c'est la raison élevée à sa suprême puissance dans le fonds et dans la forme. [...] [Dante, Milton] Eux, d'abord hommes politiques, puis écrivains, puis poètes. Quand les hommes d'action qui ont séduit les nations par le prestige de leur vie ne l'ont fait que par ce qu'il y avait de poétique en eux. [...] ».

<sup>38</sup> « La séparation entre le champ littéraire et le champ politique dans l'espace public français au XIX<sup>e</sup> siècle », *Recherches et travaux*, n° 56, 1999, p. 203.

<sup>39</sup> Dans *Z. Marcas*, un des étudiants demande au héros éponyme pourquoi il n'a pas « attendu patiemment une occasion », « imité le seul homme qui ait su se produire depuis la révolution de Juillet en se tenant au-dessus du flot » et Marcas répond : « – Ne vous ai-je pas dit que nous ne connaissons pas toutes les racines du hasard ? Carrel était dans une position identique à celle de cet orateur. Ce sombre jeune homme, cet esprit amer portait tout un gouvernement dans sa tête ; celui dont vous me parlez n'a que l'idée de monter en croupe derrière chaque événement ; des deux, Carrel était l'homme fort ; eh ! bien, l'un devient ministre, Carrel reste journaliste : l'homme incomplet mais subtil existe, Carrel meurt » (*op. cit.*, p. 753-754). On aura reconnu Thiers dans celui qui « monte en croupe » derrière chaque événement et vu en Alexis Carrel une nouvelle figure de l'homme de génie que le nouveau régime condamne à mourir, comme Marcas lui-même.

<sup>40</sup> *Art. cit.*, p. 206.

Avant toute autre improvisation, en effet, il faut placer celle de la tribune politique. C'est un talent littérature, en ce sens que les plus rares et les plus précieux dons de l'écriture y sont nécessaires, hormis l'art d'écrire lui-même, mais avec un surcroît d'autres énergiques qualités de l'âme que ne réclame nullement la composition d'un ouvrage. Et cependant ces œuvres d'esprit, où il entre tant d'autres choses de l'esprit, ne sont pas estimées dans les lettres pour ce qu'elles valent ; elles y figurent à peine, et l'on ne fait pas compte à une époque de ce qui se dépense à la tribune de pensées et d'expressions, d'imagination, de mouvement, de fécondité, d'habileté dans l'exposition, de vigueur dans les déductions, toutes qualités cependant fort prisées dans les livres. Il m'a été donné d'entendre, depuis trente ans, mais surtout depuis seize, des choses qui, je n'en doute pas, égalent ou surpassent en mérite ce qu'aucune assemblée publique a pu entendre. Qui ne croit pourtant que les éloges immodérés dont la presse salue les orateurs qui lui sont chers ne soient des hyperboles de parti ? Qui met sérieusement dans son esprit nos grands orateurs au rang des maîtres classiques de la pensée . On ne l'ose pas, et pourquoi ? C'est une première injustice envers notre temps.<sup>41</sup>

Mais Rémusat, en critiquant la littérature qui s'est faite « aristocratique », dans le roman en particulier, qui ne manque jamais de ridiculiser le bourgeois libéral, et en lui opposant la conception d'une littérature qui devrait « incessamment » travailler à « répandre la lumière », ne ferait que mener alors un combat d'arrière-garde contre une rupture déjà prononcée entre littérature de fiction et littérature politique, entre langue sensible et langue abstraite. On aurait d'un côté des discours politiques devenus avant tout discours d'affaires, soucieux au mieux de clarté et de précision mais non d'éloquence au sens noble du terme, et de l'autre des romans, des poèmes, des pièces de théâtre, qui offrent à leur public tous les prestiges de l'imagination et les chatoiements du style, défendant en outre un idéal de progrès que les hommes politiques auraient renoncé à poursuivre, plus prompts à défendre les intérêts d'une classe que le bonheur futur de l'humanité. L'égoïsme de la classe bourgeoise, le principe de réalité qu'elle oppose à l'idéal, contraindrait le Poète-penseur soit à se retirer sur son Aventin, soit à prêcher dans le désert, génie prophétique incompris.

On tentera, pour finir, de proposer une vision différente de celle que les écrivains romantiques ont léguée à la postérité en montrant que ce sont les écrivains romantiques eux-mêmes qui ont éloigné la littérature de la cité et non pas, comme ils ont voulu le prétendre, la cité qui a rejeté les poètes. Car si on prend l'exemple de Lamartine et celui de Victor Hugo, on peut dire que ni l'un, ni l'autre ne sont parvenus à parler la langue politique moderne. Lamartine est celui qui a poussé le plus loin l'effort pour passer de la langue poétique à l'éloquence politique. Mais il n'y est pas totalement parvenu, et l'exemple de son discours sur la question d'Orient, dont il était, dans une certaine mesure spécialiste, nous a montré l'inadaptation d'une éloquence qui cède aux prestiges de l'image et de la vision, d'une éloquence qui préfère le grandissement épique et esquive le conflit de valeurs qui se trouve au cœur du politique. Le cas de Victor Hugo

---

<sup>41</sup> Charles de Rémusat, « De l'esprit littéraire sous la Restauration et depuis 1830 », *Revue des Deux Mondes*, 30 avril 1847, réédité dans *La Querelle du roman-feuilleton*, op. cit., p. p. 253-254.



est encore plus exemplaire. Siégeant à la Chambre des pairs de 1845 à 1848, il y a peu parlé (six fois) et dans un théâtre où ne se jouait pas la pièce principale. Il en est tout autrement après 1848 puisqu'il est élu député à l'Assemblée constituante et pourrait cette fois y jouer un rôle de premier plan, grâce notamment à son éloquence. Or, il se révèle incapable d'être un orateur parlementaire. Eugène Loundun, dans son livre intitulé *Les Derniers orateurs*<sup>42</sup>, a laissé un portrait particulièrement accablant de Victor Hugo orateur, portrait qui commence ainsi :

Lorsque j'étais en rhétorique, le mardi, jour de composition, notre professeur nous donnait un sujet de discours : *Annibal à ses soldats, Caton dans le Sénat, Mutius-Scévola au roi d'Étrurie*, ou tout autre ; il importait peu. Nous appuyions notre front dans lamain, nous réfléchissions un moment, et tout aussitôt nous commençons à écrire. Or, comme nous ne connaissions ni la vie, ni les hommes, ni leurs intérêts, ni leurs passions, nous ne songions pas à parler en solides discuteurs, à pousser d'irréfutables arguments, et à acculer notre adversaire par le raisonnement. Nous tendions à dire de *belles choses*, à inventer des apostrophes, à lancer de sublimes prosopopées ; nous cherchions, sans le savoir, le *lieu commun* qui se trouvait dans le sujet, et dès qu'il était entrevu, avec notre mémoire et notre jeune imagination, nous le développions brillamment en phrases sonores, en mots à effets, et nous terminions par une période arrondie et cadencée. Celui qui avait le mieux réussi dans ce genre convenu était *premier* ; il se croyait un grand homme, et, ce qu'il y a de pis, souvent le professeur le croyait aussi.

M. Victor Hugo n'est pas un orateur, il est un élève fort en *discours français* : à l'Assemblée, il ne discutait pas, il faisait un *devoir*. Une question le frappait : Voilà un beau sujet ! je parlerai ! Il s'asseyait à son bureau, appelait son imagination et écrivait sa *composition*. Il l'apprenait ensuite par cœur, et au jour indiqué il venait le réciter à la tribune.

Portrait de Victor Hugo en bon élève de rhétorique : pour un écrivain dont le « Guerre à la rhétorique » est passé à la postérité, voilà qui ne manque pas de sel. La démonstration de Loundun est, du reste, convaincante. Après avoir décrit l'entrée en scène de celui qui joue l'homme de génie dans la pose, les gestes et le costume, et qui se prépare, comme un tragédien, à frapper un grand coup par quelque tirade majestueuse, il imagine un provincial nouvellement arrivé à Paris qui entendrait pour la première fois l'orateur :

On discute la loi sur l'enseignement : le provincial n'a pas prêté une grande attention au début de l'orateur ; il examinait la salle [...]. De temps en temps, certains mots prétentieux lui arrivaient bien à l'oreille : « Toute question a son idéal..... Partout où il y a un *champ* qu'il y ait un *livre* !..... Il faut mettre le *cœur* du peuple en communication avec le *cerveau* de la France !..... Que l'échelle de la connaissance humaine soit dressée par la main de l'État, posée dans l'*ombre* des masses les plus profondes, et aboutisse à la *lumière* ! » (15 janvier 1850). Quelque chose de vague, exprimé par des images matérielles, des antithèse simulant la pensée.

---

<sup>42</sup> *Les Derniers Orateurs (1848-1852)*, Paris, Ledoyen, 1855.

Le provincial entend ensuite : « je ne veux pas de la loi qu'on vous apporte, pourquoi ? » et pense que c'est là le vrai début du discours. Il s'étonne de ce qu'il entend ensuite et en particulier de l'affirmation : « le clergé ne veut la *liberté de l'enseignement* que pour *ne pas enseigner* ». Il se demande : « Les jésuites seraient-ils bien si osés ? » et attend la suite de la démonstration :

L'orateur s'éloigne un peu du bord de la tribune : « Je m'explique, dit-il ; — Messieurs, il y a un malheur dans notre temps ; je dirais presque qu'il n'y a qu'un malheur ! C'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie. On ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant ; de ce qui n'est que la *souffrance*, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le *désespoir* ! Notre devoir à tous, c'est de prodiguer, sous toutes les formes, toute l'énergie sociale pour combattre la misère, et en même temps de faire lever toutes les têtes vers le ciel !... Ce qui rend l'homme fort, bon, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur rayonnant à travers les ténèbres de cette vie ! »

En entendant cette théorie où la vérité est un peu confusément mêlée à l'erreur, la loi chrétienne aux aspirations socialistes, l'Assemblée, entraînée par l'action oratoire, applaudit sur tous les bancs, et le provincial comme tout le monde. — Quel est le nom de cet orateur ? — M. Victor Hugo, répond un voisin. — Ah ! c'est M. Victor Hugo ! Il l'examine alors ; et, après cette éloquente sortie sur le mépris de la terre, il est un peu surpris de le trouver si bien constitué pour y demeurer.

Le provincial attend toujours la discussion, la démonstration, mais l'orateur enchaîne les digressions aux tirades. Quelques membres de l'Assemblée font entendre que M. Victor Hugo « n'est pas un esprit pratique », mais le voilà qui tonne précisément contre les esprits pratiques : « Ah ! des hommes d'affaires ! des esprits *pratiques* ! comme on dit dans un certain jargon. Ce ne sont, après tout, que des hommes négatifs !... Ils semblent des colosses ! ce sont des nains ! » (5 avril 1850). L'auteur ironise alors sur « le poète sublime, inviolable, prêtre, magistrat, prophète » qui sait « le passé, le présent, l'avenir » et qui est « propre à tout, au dedans, à l'extérieur, dans la paix, dans la guerre ». Interrompu à un moment de son discours par les clameurs de l'assemblée, l'orateur est désarçonné et se révèle incapable de réagir. Il lui est même arrivé de composer un discours chez lui, sans s'informer des faits, et de venir défendre un projet sur lequel tout le monde était déjà d'accord. Après son discours, il s'en va sans même attendre la réplique : « Ce n'est pas son affaire qu'on vote même contre lui ; il a eu des applaudissements, il a fait un beau discours français, il est *premier* ! ». Le provincial, lui, quitte l'Assemblée moins satisfait : il n'a pas eu « sa *discussion*, sa *démonstration* ; et les déclamations contre le clergé, il les avait déjà lues autrefois, en 1828 ».

En somme, par-delà les partis-pris d'Eugène Loundun et les exagérations de la satire, ce que révèle néanmoins le portrait, c'est qu'il n'y a pas d'orateur plus éloigné de Guizot, Thiers et Tocqueville que le Victor Hugo de la seconde République : il ne sait pas improviser, il ne connaît pas les affaires de l'État, il préfère l'éloquence spectaculaire et déclamatoire à la démonstration et la discussion, bref, il ne s'est pas dépouillé des oripeaux d'une certaine rhétorique, celle qui

recherche l'effet plus que l'efficacité et l'adaptation au but qu'elle poursuit. Très habile dans l'*elocutio* (« expressions imagées, antithèses saisissantes, comparaisons vives, anumérations puissantes »), en revanche il ne maîtrise pas la *dispositio* : ses discours n'ont pas de suite, et il ne tend qu'à « frapper coup sur coup avec des mots forts, afin de soulever un applaudissement ». Mais « il n'a jamais converti l'opinion d'un seul homme, entraîné une décision, forcé un vote ». Et en se situant en permanence au niveau de l'idéal, il évite d'affronter le conflit de l'utile et de l'honnête, conflit que Guizot, Thiers et Tocqueville tentent, eux, de résoudre. On peut donc faire l'hypothèse que ce n'est pas le régime bourgeois qui a repoussé le poète romantique venu prêcher la bonne parole, mais le poète romantique qui n'a pas voulu non seulement parler la langue de la politique, mais s'affronter à l'éloquence politique moderne et au conflit de valeur qui la soutient. Il était plus facile de se faire prophète de l'idéal ou de se retirer à l'écart de la politique que de se salir les mains en affrontant les troubles à l'ordre public ou en arbitrant les conflits d'intérêt<sup>43</sup>.

On peut aller plus loin encore si l'on suit Paul de Rémusat dans son ouvrage sur Thiers. Suivant sa carrière parlementaire et citant de larges extraits de ses discours, il en arrive aux dernières législatures de la monarchie de Juillet, celles de 1842 et 1845. Selon lui, les dernières élections avaient modifié, « et point dans le sens de l'amélioration », la composition de la majorité en y amenant des députés nouveaux « qu'on devait s'étonner de rencontrer parmi les soutiens d'un gouvernement qui, par son origine et la nature de ses fondateurs, était destiné à traiter les hommes comme de pures intelligences ». Passons sur l'idéalisation du régime de Juillet pour nous attacher à l'explication que donne Paul de Rémusat à la présence de ces nouveaux députés. « Pour le comprendre, écrit-il, il faut remonter plus haut et revenir à la littérature ». Non seulement celle-ci avait montré « une hostilité passionnée à ce gouvernement d'hommes de lettres » mais « un auteur célèbre, doué d'une faculté créatrice si puissante qu'aucun ne l'a peut-être égalée, mécontent de la vertueuse société politique de son temps, imagina d'en créer une à son goût, sinon à son image ». On aura reconnu Balzac dans cet auteur dont Paul de Rémusat évoque l'œuvre de la façon suivante :

Avec un relief, une réalité, une vie prodigieuse, il a peint un monde fantastique, rempli de gens de toute sorte, qui ne pensent qu'à se donner la plus grande somme de plaisirs, d'amours et d'argent, et qui emploient à cela toutes les ressources et toutes les facilités du pouvoir. Ce monde imaginaire n'avait aucun rapport avec le monde vivant. Rien n'était plus éloigné de MM. de Marsay, de Rastignac, Hulot d'Ervy, de Rubempré, des Lupeaulx, que les légistes, les historiens qui se disputaient le pouvoir de 1830, ou même de 1815, à 1848. [...] Et pourtant ces romans étaient si attachants, le talent de l'auteur, réaliste en tout sauf dans sa conception générale, était si supérieur, l'esprit public si perverti, qu'il se trouva des gens, non

---

<sup>43</sup> Cette remarque de Vigny dans son *Journal* en 1834 est assez révélatrice de cet état d'esprit : « Il est déplorable qu'un poète comme Lamartine, s'il s'avise d'être député, soit forcé de s'occuper des bureaux de tabac que demandent des commettants. Il devrait y avoir des députés abstraits, députés de la France, et d'autres députés des Français » (p. 1017).

seulement pour s'amuser, comme d'une féerie, du spectacle de cette société imaginaire, mais pour la prendre comme modèle. **La littérature n'était plus la peinture de la société, mais la société se modelait sur les fictions de la littérature.** On vit alors paraître à la Chambre, même à la tribune, des hommes jeunes, hardis, pour qui la politique n'était qu'un nouveau champ à exploiter, qu'une occasion d'activité, de jeu ou d'amusement.<sup>44</sup>

Bien sûr, il s'agit là d'un plaidoyer en faveur de la monarchie de Juillet qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant. Mais le renversement de perspective proposé par Rémusat n'en est pas moins intéressant : le romancier n'est plus le peintre fidèle de la société de son temps. De manière presque diabolique, il en fait un monde fantastique qui va agir sur la société. Mais au lieu de prendre la forme autorisée du discours parlementaire, la parole du romancier a sa force efficace propre qui non seulement le concurrence mais rétroagit sur lui.

La monarchie de Juillet apparaît bien comme le moment de la fusion manquée entre la littérature et la politique, entre l'écrivain et l'homme politique. Mais l'éloquence parlementaire n'est pas en cause : parvenue à la maturité, elle est prête à affronter le débat politique. C'est ce que font Guizot, Thiers et Tocqueville, chacun avec le style qui lui est propre.

---

<sup>44</sup> Paul de Rémusat, *Thiers, op. cit.*, p. 87-88. Il ajoute : « [...] cette sorte de fausse aristocratie formée à la surface et comme l'écume de la classe moyenne [...] qui empruntait à la société passée l'esprit de frivolité, à la société moderne l'esprit de calcul, qui n'entraînait pas dans la politique pour se donner plus de sérieux, mais pour gagner les jouissances de la sensualité et de la vanité, contribua à donner aux dernières années du gouvernement de Juillet le caractère fâcheux que ses ennemis voudraient attribuer au régime tout entier et à ceux qui l'ont servi ».

# BIBLIOGRAPHIE

## I- DISCOURS ET ORATEURS

*Archives parlementaires de 1787 à 1860. Deuxième série (1800 à 1860)*, J. Mavidal et E. Laurent éd., Paris, Paul Dupont, 1888-89.

### A- Discours parlementaires de Guizot, Thiers et Tocqueville

GUIZOT, François, *Histoire parlementaire de France, recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848*, Paris, Michel-Lévy frères, 1863-1864.

THIERS, Adolphe, *Discours parlementaires*, A. Calmon éd., Paris, Calmann Lévy, Paris, 1879-1889.

TOCQUEVILLE, Alexis de, *Écrits et discours politiques, O. C.*, t. III, vol. 1, A. Jardin éd., Paris, Gallimard, Paris, 1962.

TOCQUEVILLE, Alexis de, *Écrits et discours politiques, O. C.*, t. III, vol. 2, A. Jardin éd., Paris, Gallimard, 1985.

### B. Anthologies et recueils de discours

BARNAVE, Antoine, *Œuvres*, A. Béranger de la Drôme éd., Paris, J. Chapelle et Guiller, 1843.

*Discours du général Foy, précédés d'une notice biographique par M. P. F. Tissot ; d'un éloge par M. Étienne et d'un essai sur l'éloquence politique en France depuis 1789 par M. Jay*, Paris, P. A. Moutardier, 1826.

*Discussions débattues au Parlement d'Angleterre, par les plus célèbres orateurs, depuis trente ans ; renfermant un choix de Discours, Adresses, Motions, Répliques, etc., accompagné de réflexions politiques analogues à la situation de la France, depuis les États-Généraux*, Paris, Maradan et Perlet, 1790.

DAUZIER, Pierre, LOMBARD, Paul, éd., *Anthologie de l'éloquence française de Jean Calvin à Marguerite Yourcenar*, Paris, La Table ronde, 1995.

DAVID, Renée, éd., *Lamartine. La Politique et l'histoire*, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1993.

LACROIX, Camille, *Chefs-d'œuvre de l'éloquence parlementaire*, Paris, Paul Dupont, Paris, 1893.

LAMARTINE, Alphonse de, *La France parlementaire (œuvres oratoires et écrits politiques, 1834-51)*, 1864-65.

LAMARTINE, Alphonse de, *Tribune de M. de Lamartine ou Études oratoires ou politiques*, Paris, Firmin-Didot, Paris, 1849.

*Les Grands Débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Michel Mopin éd., Paris, La Documentation française, 1988.

*Les Plus Beaux Discours de Mirabeau*, Paris, Éditions du Centaure, Paris, s.d.

*Œuvres de Berryer*. 1<sup>re</sup> série, t. I-IV : *Discours parlementaires*, Paris, Didier et Perrin, 1872-1876.

*Orateurs de la Révolution française, I, Les Constituants*, textes présentés, établis et annotés par François Furet et Ran Halévy, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1989.

RAMBAUD, Louis, *L'Éloquence française. La chaire, le barreau, la tribune* (t. I : 1050-1800, t. II : 1800-1940), Lyon et Paris, Emmanuel Vitte, Lyon et Paris, 1949.

*Recueils de discours prononcés au parlement d'Angleterre par J.-C. Fox et W. Pitt*, traduit de l'anglais et publié par H. de Janvry., et L.-P. de Jussieu, Paris, Le Normant, Mamigel Libraires, 1819-1820.

## **C. Autres œuvres consultées de Guizot, Thiers et Tocqueville**

### **1. Guizot**

*Histoire de la civilisation en Europe*, Pierre Rosanvallon éd., Paris, Hachette (Pluriel), 1985.

*Lettres de François Guizot et de la Princesse de Lieven*, Paris, Mercure de France, Paris, 1963-1964.

*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, (1<sup>re</sup> éd. 1858-1867), Paris, M. Lévy, 1870, 8 vol.

*Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, (1<sup>re</sup> éd. 1809), Paris, Aimé Payen, Paris, 1848 (4<sup>e</sup> édition).

### **2. Thiers**

*Histoire de la Révolution française* [1823-1827], t. II, Paris, Au Bureau des publications illustrées, 8<sup>e</sup> éd., 1839.

*Discours sur l'éloquence judiciaire*, Concours de 1818 de l'Académie d'Aix-en-Provence, mémoire manuscrit inédit, Bibliothèque Thiers, 2<sup>e</sup> série-557.

*Plan d'un ouvrage de philosophie*, Paris, 1905.

### **3. Tocqueville**

*Souvenirs* [éd. posthume 1893 : 1964 chez Gallimard pour l'établissement du texte utilisé], préface de Fernand Braudel, Paris, Gallimard (Folio), Paris, 1978.

*Correspondance d'Alexis de Tocqueville avec Francisque de Corcelle*, O. C., t. XV, 2 vol., éd. Pierre Gibert, Paris, Gallimard, 1983.

*Correspondance et écrits locaux*, *Œuvres complètes*, O. C., t. X, 1 vol., éd. Lise Quéffelec-Dumasy, Paris, Gallimard, 1995.

*Correspondance avec P.-P. Royer-Collard et avec J.-J. Ampère*, O. C., t. XI, 1 vol., éd. André Jardin, Gallimard, 1970.

*Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Louis de Kergorlay*, O. C., t. XIII, 2 vol., éd. André Jardin, 2 vol., Paris, Gallimard, 1977.

*Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont*, O. C., t. VIII, 3 vol., texte établi, annoté et préfacé par André Jardin, Gallimard, 1967.

*De la démocratie en Amérique*, t. I et II [1835-1840], éd. Jean-Claude Lamberti et Françoise Mélonio, Paris, Laffont (Bouquins), 1996.

*Œuvres et correspondance inédite* d'Alexis de Tocqueville, publiées et précédées d'une notice par Gustave de Beaumont, Paris, Michel Lévy frères, 1861, t. I, p. 61 (vol. 5 des *Œuvres complètes* d'Alexis de Tocqueville).

### **D. Études consacrées à Guizot, Thiers et Tocqueville**

CHAMBRUN, comte Aldebert de, *Nos historiens Tocqueville, Thiers, Guizot*, Paris, C. Lévy, 1888.

FAGUET, Émile, *Politiques et moralistes du XIX<sup>e</sup> siècle. Joseph de Maistre-De Bonald-Madame de Staël-Benjamin Constant-Royer-Collard-Guizot*, Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1891.

### **1. Guizot**

*Actes du colloque François Guizot*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1976.

BARDOUX, Agénor, *Guizot*, Paris, Hachette, 1894.

BROGLIE, Gabriel de, *Guizot*, Perrin, 1990.

CASTILLE, Hippolyte, *Portraits historiques et politiques au XIX<sup>e</sup> siècle. M. Guizot*, Paris, Sartorius, 1859.

JACOUTY, Jean-François, *Ethique, histoire et politique chez Guizot : genèse d'une pensée et pratiques jusqu'à la révolution de Juillet*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Thèse à la carte), Villeneuve-d'Ascq, 1997.

JOHNSON, Douglas, « Guizot et l'Angleterre », *Actes du colloque François Guizot*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1976.

MIRECOURT, Eugène de, *Guizot*, Paris, Achille Faure, 1854.

POUTHAS, Charles-H., *La Jeunesse de Guizot*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1936.

ROSANVALLON, Pierre, *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.

SIMON, Jules, *Thiers, Guizot, Rémusat*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Calmann Lévy, 1885.

TAINÉ, Hippolyte, *Essais de critique et d'histoire*, 7<sup>e</sup> édition, Paris, Hachette et Cie, 1896.

VALENSISE, Marina éd., *François Guizot et la culture politique de son temps. Colloque de la Fondation Guizot-Val Richer*, Paris, Gallimard-Seuil, 1991.

## **2. Thiers**

CASTILLE, Hippolyte, *Portraits historiques et politiques au 19<sup>e</sup> siècle. M. Thiers*, Sartorius, 1859.

CASTRIES, René de la Croix, duc de, *Monsieur Thiers*, Paris, Perrin, 1983.

CLARETIE, Jules, *Portraits contemporains : M. Thiers*, Paris, 1874.

GUIRAL, Pierre, *Adolphe Thiers ou de la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986.

LAYA, Alexandre, *Études historiques sur la vie privée, politique et littéraire de M. Thiers. Histoire de 15 ans (1830-1846)*, Paris, Furne-Paulin, 1846.

MALO, Henri, *Les Premières Années de Monsieur Thiers*, Paris, A. Fayard et Cie, 1929.

MALO, Henri, *Thiers 1797-1877*, Paris, Payot, 1932.

MIRECOURT, Eugène de, *Thiers*, 1854.



MORIN-PONS, Franck, « Thiers avocat aixois. 1821-1821 », *Provence historique*, t. IX, fasc. 38, oct.-déc. 1959.

REMUSAT, Paul de, *Adolphe Thiers*, Paris, Hachette, 1889.

VEYSSIERE, Augustin, *Études sur la vie parlementaire de M. Thiers*, Martel, J.-B. Valat, 1884.

### **3. Tocqueville**

BEAUMONT, Gustave de, éd., *Œuvres et correspondance inédite d'Alexis de Tocqueville*, Paris, Michel Lévy frères, 1861.

CITTI, Pierre, « Grandeur et passion chez Tocqueville », *Littérature et nation*, n°7, Tours, sept. 1991.

DIEZ DEL CORRAL, Luis, « Tocqueville et la pensée politique des Doctrinaires », *Livre du Centenaire (1859-1959)*, Paris, CNRS, 1960.

DUMASY, Lise, « Tocqueville : philosophie, morale et politique », *L'Agora*, vol. 3, n° 2, 1995.

FURET, François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

GIBERT, Pierre éd., *Correspondance d'Alexis de Tocqueville avec Francisque de Corcelle*, Paris, Gallimard, 1983.

GUELLEC, Laurence, *Tocqueville. L'apprentissage de la liberté*, Paris, Éditions Michalon, 1996.

GUELLEC, Laurence, *Tocqueville écrivain de la Démocratie en Amérique*, Paris VII, doctorat N.R., 1998.

JARDIN, André, *Alexis de Tocqueville*, 1984.

MELONIO, Françoise, « L'idée de nation et l'idée de démocratie chez Tocqueville », *Littérature et nation*, n° 7- deuxième série : sept. 1991.

MELONIO, Françoise, « Tocqueville « pessimiste public » ? », *Romantisme*, n° 61, 1988.

MELONIO, Françoise, *Tocqueville et les Français*, Paris, Aubier, 1993.

### **D. Éclairages contemporains**

*Biographie pittoresque des députés de France. Session de 1819 à 1820*, Bruxelles, 1820.

APPONYI, Rodolphe, *Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850). Journal du comte Rodolphe Apponyi, attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris*, Paris, Plon, 1914.

BALZAC, Honoré de, *L'Illustre Gaudissart. La Muse du département*, Paris, Calmann-Lévy, s.d. (1<sup>re</sup> éd. 1899).

BALZAC, Honoré de, *Le Député d'Arcis, La Comédie humaine*, t. VII, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1955.

BALZAC, Honoré de, *Les Journalistes. Monographie de la presse parisienne suivi Des salons littéraires* [1843], Paris, Arléa, 1991.

BALZAC, Honoré de, *Lettres à Madame Hanska*, éd. Roger Pierrot, Paris, Robert Laffont (Bouquins), 1990.

BALZAC, Honoré de, *Z. Marcas* [1840], *Albert Savarus* [1842], *Modeste Mignon* [1844], *La Comédie humaine*, t. I, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1976.

BARANTE, Prosper de, *Souvenirs du baron de Barante*, Barante, Claude de, Paris, Calmann-Lévy, 1890-1899.

BARROT, Odilon, *Mémoires posthumes*, Paris, Charpentier, 1875.

BARY, Émile, *Les Cahiers d'un rhétoricien de 1815*, Paris, Hachette, 1890.

BENOIT, Fernand, « Un Monsieur Thiers ignoré. Lettres de sa jeunesse. 1821-1830 », *Le Feu*, 1<sup>er</sup> sept. 1921.

BERTAUD, Sébastien, *Monsieur Thiers, souvenirs d'un vieux Marseillais*, Marseille, 1873.

BOIGNE, comtesse de, *Mémoires de la comtesse de Boigne*, Charles Nicoulaud éd., Paris, Mercure de France, 1986.

BOUDIN, Amédée, *Pot-pourri parlementaire, ou 459 professions de foi, chantées sur 459 Pont-Neufs*, Paris, 1842.

CHATEAUBRIAND, François-René de, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, Librairie générale française, 1998.

CONSTANT, Benjamin, *Le Cahier rouge*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1992.

CUSTINE, Adolphe de, *Lettres à Varnhagen d'Ense*, Genève, Slatkine reprints, 1979.

DINO, Duchesse de, *Chronique de 1831 à 1862*, t. II, Paris, Librairie Plon, 1909.

FORTUNATUS, *Portraits satiriques de nos 459 députés. Session de 1844*, Paris, Garnier frères, Martinoni, 1844.

FRANKLIN, Benjamin, *La Science du bonhomme Richard et autres œuvres morales de Benjamin Franklin*, Paris, Philippart, s.d.

GUIZOT, François, *Lettres de François Guizot et de la Princesse de Lieven*, Paris, Mercure de France, 1963-1964.

HUGO, Victor, *Carnets, albums, journaux, Œuvres complètes*, T. VII, vol. 2, Paris, Le Club français du livre, 1967.

HUGO, Victor, *Choses vues*, Hubert Juin, Paris, Gallimard (Folio), 1972.

HUGO, Victor, « Littérature et philosophie mêlées », *Œuvres complètes*, Paris, Le Club français du livre, 1965.

LAMENNAIS, Félicité de, *Amschapands et Darvands*, Paris, Pagnerre, 1843.

LAMENNAIS, Félicité de, *Le Pays et le gouvernement*, Bruxelles, Charles Hen, Bruxelles, 1840.

MORIN, Marie-Renée, éd., *Correspondance Lamartine-Virieu. 2/1831-1841*, Paris, Champion, 1998.

REMUSAT, Charles de, *Mémoires de ma vie*, Paris, Librairie Plon, 1958-1962.

REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, Paris, Paulin, 1844.

SAINTE-BEUVE, *Mes poisons*, Paris, Plon, 1926.

SAINTE-BEUVE, *Nouveaux lundis*, t. 1, Paris, Michel Lévy frères, 1863.

STENDHAL, *Lucien Leuwen*, [1836] Paris, Gallimard, 1973.

TANSKI, Joseph, *Voyage autour de la Chambre des députés de France*, Paris, A. René et Cie, 1846.

VIGNY, Alfred, « Le Journal d'un poète », *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard (Bibl. de la Pléiade), 1948.

## **II- Histoire politique et intellectuelle**

### **A. Généralités**

AGULHON, Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la république*, Paris, Seuil (Points), 1973.

DUVERGIER DE HAURANNE, Prosper, *Histoire du gouvernement parlementaire (1814-1848)*, t. VII, Paris, Michel Lévy, 1867-69.

JARDIN, André, TUDESQ, André-Jean, *La France des notables*, t. I, *L'évolution générale. 1815-1848*, Paris, Seuil (Points), 1973.

NOUVION, Victor de, *Histoire du règne de Louis-Philippe I<sup>er</sup> Roi des Français. 1830-1848*, Paris, Didier et Cie, 1857.

ROBERT, Hervé, *La Monarchie de Juillet*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1994.

THUREAU-DANGIN, Paul, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Plon, 1888.

VIGIER, Philippe, *La Monarchie de Juillet*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, PUF (Que sais-je ?), 1976.

WARESQUIEL, Emmanuel de, HYVERT, Benoît, *Histoire de la Restauration. 1814-1830. Naissance de la France moderne*, 1996.

## **B. Histoire des institutions**

1789. *L'Assemblée Nationale. Exposition organisée au Palais Bourbon à l'occasion du bicentenaire de la Révolution et de l'Assemblée nationale*, 1989.

« Les journaux officiels de la République française. Étude historique et analytique », *Notes et études documentaires*, n° 1753, 7 mai 1953.

BASTID, Paul, *Les Institutions politiques de la monarchie parlementaire française (1814-1848)*, Paris, Éditions du recueil Sirey, 1954.

BERGASSE, Henri, *Histoire de l'assemblée des élections de 1789 aux élections de 1967*, Paris, Payot, 1967.

BONNARD, Roger, *Les Règlements des assemblées législatives de France depuis 1789 (Notices historiques et Textes)*, Paris, Recueil Sirey, 1926.

BOUTILLIER, A., *Notions générales sur la sténographie. Ses origines et son histoire. Ses services, son état actuel et son avenir*, Paris, Librairie Nony et Cie, 1897.

CARNE, Louis de, comte, *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France de 1789 à 1848*, 1855.

GIRARD, Louis *et al.*, *La Chambre des députés en 1837-1839. Composition, activité, vocabulaire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.

JEFFERSON, Thomas, *Manuel du droit parlementaire, ou Précis des règles suivies dans le Parlement d'Angleterre et dans le Congrès des États-Unis, pour l'introduction, la discussion et la décision des affaires, compilé à l'usage du sénat des États-Unis*, Paris, H. Nicolle, 1814.

LAGACHE, Célestin, *Les Souvenirs d'un sténographe*, Paris, Institut sténographique de France, 1902.

MIGINIAC, Louis, *Le Régime censitaire en France spécialement sous la Monarchie de Juillet*, Paris, A. Rousseau, 1900.

MOPIN, Michel, PINGAUD, Bernard, *et al.*, *L'Assemblée nationale*, Paris, Société nouvelle Adam Biro, 1992.

NAVARE, Albert, *Histoire générale de la Sténographie et de l'écriture à travers les âges*, Paris, Institut sténographique de la France, 1909.

PIERRE, Eugène, *Histoire des assemblées politiques en France du 5 mai 1789 au 8 mars 1876*, t. I, 1789-1831, Versailles-Paris, Cerf et fils-J. Bacudry, 1877.

PREVOST, Hippolyte, *Nouveau manuel de sténographie, ou Art de suivre la parole en écrivant*, 1<sup>re</sup> édition, Paris, Librairie encyclopédique Rollet, 1834.

PREVOST, Hippolyte, *Organisation de la sténographie de l'assemblée nationale*, Extrait du *Constitutionnel*, Paris, Firmin Didot, 19 juin 1848.

ROBERT, Adolphe, *et al.* éd., *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Éditions Bourloton, 1890.

ROSANVALLON, Pierre, *La Monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et 1830*, Paris, Fayard, 1994.

### **C. Histoire de la presse**

BELLANGER, Claude *et al.* éd., *Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1969.

GOBLOT, Jean-Jacques, *La Jeune France libérale : Le Globe et son groupe littéraire (1824-1830)*, Paris, Plon, 1995.

HATIN, Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin-Didot, 1866, rééd. Anthropos 1965.

HATIN, Eugène, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, Poulet-Malassis et de Braie, 1859-1861.

LEDRE, Charles, *La Presse à l'assaut de la monarchie. 1815-1848*, Paris, Armand Colin, 1960.

### **D. Histoire littéraire, histoire des idées**

BENICHOU, Paul, *Le Sacre de l'écrivain. 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque*, 1<sup>re</sup> éd. 1973, Paris, José Corti, 1985.

- BENICHO, Paul, *Le Temps des prophètes. Doctrines de l'âge romantique*, Paris, Gallimard, 1977.
- COMPAGNON, Antoine, *La Troisième République des Lettres de Flaubert à Proust*, Paris, Le Seuil, 1983.
- CONSTANT, Benjamin, « De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la conquête européenne. 1814 », in M. Gauchet éd., *Écrits politiques*, Paris, Gallimard, 1997.
- CONSTANT, Benjamin, *Écrits politiques*, textes choisis, annotés et présentés par Marcel Gauchet, Paris, Gallimard (Folio essais), 1997.
- COURT, Antoine, « Les Girondins de Lamartine : légende et démythification », in Christian Croisille et Jean Ehrard éd., *La Légende de la Révolution*, Clermont-Ferrand, 1988.
- CROCHEMORE, Gilles, « La Révolution dans la Révolution. Image et légende de la Révolution française dans la presse de 1848 », in Christian Croisille et Jean Ehrard éd., *La Légende de la Révolution*, Clermont-Ferrand, 1988.
- DELON, Michel, éd., *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997.
- DUMASY, Lise, éd., *La Querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur*, Grenoble, ELLUG, 1999.
- DUMASY, Lise, « La séparation entre le champ politique et le champ littéraire dans l'espace public français au XIX<sup>e</sup> siècle », *Recherches et Travaux*, n° 56, 1999.
- GIRARD, Louis, *Les Libéraux français*, Paris, Aubier, 1985.
- GLEIZES, Delphine, « Mirabeau : parole et révolution », in Alain Vaillant éd., *Écriture, Parole, Discours : littérature et rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Printer, 1997.
- GUSDORF, Georges, *Les Sciences humaines et la pensée occidentale*, t. VIII : *La conscience révolutionnaire. Les idéologues*, Paris, Payot, 1978.
- HABERMAS, Jürgen, *L'Espace public* [1962], Paris, Payot (Critique de la politique), 1996.
- HAZARD, Paul, *La Pensée européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1995, Paris, Hachette (Pluriel), 1963.
- HUARD, Raymond, « L'Héritage de la Révolution dans la culture politique au XIX<sup>e</sup> siècle », in Marthe Molinari, Dominique Triaire éd., *Parole et révolutions*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1992.
- JARDIN, André, *Histoire du libéralisme français, de la crise de l'absolutisme à la Constitution de 1875*, Paris, Hachette, 1985.
- JAUME, Lucien, *L'Individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997.

KNIBIEHLER, Yvonne, « Une révolution “nécessaire” : Thiers, Mignet et l'école fataliste », *Romantisme*, n° 28-29, 1980.

MUSSET, Alfred de, « De la politique en littérature et de la littérature en politique », in *Œuvres complètes en prose*, éd. M. Allem et Paul-Courant Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade) 1960.

NETTEMENT, Alfred, *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*, Jacques Locoivre et Cie, Paris, 1854.

NISARD, Désiré, *Histoire de la littérature française*, 12<sup>e</sup> édition, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1884 (1<sup>re</sup> éd. 1844).

OZOUF, Mona, « L'opinion publique », in Keith-Michael Baker éd., *The French Revolution and the creation of modern political culture*, vol. 1, *The Political Culture of the Old Regim*, Oxford, New York, Pergamon Press, 1987.

QUEFFELEC, Lise, « La figure du roi en 1832 », article inédit.

REMOND, René, « La morale de Franklin et l'opinion française sous la monarchie censitaire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VII, juillet-septembre 1960.

ROSANVALLON, Pierre, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », *La Pensée politique*, n°1, mai 1993.

ROSANVALLON, Pierre, *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.

ROSANVALLON, Pierre, « Les Doctrinaires et la question du gouvernement représentatif », in François Furet, et Mona Ozouf éd., *The French Revolution and the creation of modern political culture*, vol. 3, *The Transformation of Political Culture 1789-1848*, Oxford-New York, Pergamon Press, 1989.

SAÏM, Mirela, « La presse discute : démocratie et censure sous la monarchie de Juillet », *Discours social/Social Discourse*, vol. VII, n<sup>os</sup> 1-2 « L'esprit de censure / The Censoring Mind », hiver-printemps 1995, p. 169-190.

THIBAUDET, Albert, *Histoire de la littérature française de 1789 à nos jours*, Paris, Stock, 1936.

VIALA, Alain, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Éditions de Minuit, 1985.

WALCH, Jean, *Les Maîtres de l'histoire. 1815-1830. Augustin Thierry, Mignet, Guizot, Thiers, Michelet, Edgard Quinet*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, Paris-Genève, 1986.

WARESQUIEL, Emmanuel de, « Quand les “doctrinaires” visitaient l'Angleterre au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Commentaire*, n° 66, 1994.

## E. Histoire de l'éducation

CHARTIER, Roger *et al.*, *L'Éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CDU-SEDES, 1976.

CHERVEL, André, *Histoire de l'agrégation*, Paris, INRP/Kimé, 1993.

CHERVEL, André et COMPERE, Marie-Madeleine, « Les Humanités dans l'histoire de l'enseignement du français », *Les Humanités classiques, Histoire de l'éducation*, n° 74, Paris, INRP, 1997.

COLLINOT, André et MAZIERE, Francine, *L'Exercice de la parole : fragments d'une rhétorique jésuite*, Paris, Éd. des Cendres, 1987.

COMPERE, Marie-Madeleine, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Julliard, 1985.

COMPERE, Marie-Madeleine, « La tardive constitution des humanités comme objet historique », *Les Humanités classiques, Histoire de l'éducation*, n° 74, Paris, INRP, 1997.

DAINVILLE, François de, *L'éducation des jésuites (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

DELMAS, Jacques, *Histoire du lycée de Marseille. Collège royal-Oratoriens-Révolution-Lycée. Livre d'or. 1571-1897*, Marseille, Imprimerie marseillaise, 1898.

DESIRAT, Claude et HORDE, Tristan, « Les écoles normales : une liquidation de la rhétorique ? Littérature et grammaire dans les programmes de l'École normale de l'an III », *Littérature*, n° 18, 1975.

DURKHEIM, Émile, *L'Évolution pédagogique en France*, 1<sup>re</sup> éd. posthume 1938 (d'après les cours de Durkheim en 1904-1905), Paris, 1969.

FLAMMARION, Édith, « Les cahiers d'élèves des jésuites en France au XVIII<sup>e</sup> siècle : projet de groupe de travail », *Histoire de l'éducation*, n° 74, Paris, INRP, 1997.

FRANCE, Peter, « La rhétorique chez les Oratoriens au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Jean Ehrard éd., *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-Oxford, CNRS éditions-Voltaire Foundation, 1993.

GONTARD, Maurice, éd., *Histoire des lycées de Marseille*, Aix-en-Provence, Édisud, 1982.

JULIA, Dominique, *Atlas de la Révolution française, L'enseignement*, t. II, Paris, EHESS, 1987.



PARIAS, Henri, éd., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Nouvelle librairie de France, 1981.

PROST, Antoine, *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.

SICARD, Augustin, *Les Études classiques avant la Révolution*, Genève, Slatkine reprints 1970, 1887.

SNYDERS, Georges, *La Pédagogie en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1965.

VIALA, Alain, « De la *praelectio* à la lecture expliquée : recherche en paternité légitime », *Textuel*, n° 20, 1987.

### III. Éloquence et rhétorique

#### A. Généralités

*Dictionnaire de grammaire et de littérature*, Liège, 1789.

BACHELET, Théodore, éd., *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques*, Paris, Delagrave, 1882 (1<sup>re</sup> éd. 1862).

BANCEL, François-Désiré, *Les Révolutions de la parole*, Paris, Degorce-Cadet, 1869.

CORMENIN, Louis de (Timon), *Livre des orateurs* [1836], 18<sup>e</sup> éd., Paris, Pagnerre, 1869.

GUIZOT, François, *Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française* [1809], Paris, Aimé Payen, 1848.

STAROBINSKI, Jean, « La chaire, la tribune, le barreau » in Pierre Nora éd., *Les Lieux de mémoire*, t. II, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1984.

#### B. Cours, traités et manuels

##### 1. Ouvrages antérieurs au XX<sup>e</sup> siècle

*Conciones ou discours choisis de Salluste, Tite-Live, Quinte-Curce*, Chevalier de Botidoux, Paris, Librairie classique d'Aumont, Veuve Nyon, 1823.

*Concours généraux. Devoirs donnés aux élèves des collèges royaux de Paris et de Versailles, depuis 1805 jusques et y compris 1826*, *Rhétorique*, Paris, Delalain, 1828.

*Rhétorique à Hérennius*, Paris, Les Belles Lettres, 1989.

- AMAR, Jean-Augustin, *Cours complet de rhétorique* [1803], Paris, A. Delalain, 1822.
- AMAR, Jean-Augustin, *Conciones français, ou choix de discours tirés des historiens et orateurs français*, Paris, A. Delalain, Paris, 1822.
- ANDRIEUX, Matthieu, *Rhétorique française*, Paris, Brunot-Labbe, 1825.
- ANDRIEUX, Matthieu, *Préceptes d'éloquence extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes* [1832], Paris, Didier, 1838.
- ARISTOTE, *Rhétorique*, trad. Charles-Émile Ruelle, revue par Patricia Vanhemelryck, Paris, Librairie Générale Française, 1991.
- ARISTOTE, *Rhétorique*, 1<sup>re</sup> éd. 1938, Trad. M. Dufour, Paris, Les Belles Lettres, 1991.
- ARNAULD, Antoine et NICOLE, Pierre, *La Logique ou l'Art de penser* [1662], Paris, Flammarion, 1970.
- BARY, René, *La Rhétorique française où pour principale augmentation l'on trouve les secrets de notre langue*, Paris, Pierre le Petit, 1665.
- BATTEUX, abbé, *Cours de Belles-Lettres ou Principes de littérature*, Paris, Desaint et Saillant [1750], Durand, 1763.
- BENAT, Gérard de, *L'Art oratoire réduit en exemples*, Amsterdam, 1760.
- BLAIR, Hugues, *Cours de rhétorique et de belles-lettres* [1783], Paris, A. Delalain, 1821.
- CHAIGNET, Anthelme-Édouard, *La Rhétorique et son histoire*, Paris, F. Vieweg, 1888.
- CICERON, *De l'invention (De Inventione)*, trad. G Achard, Paris, Les Belles Lettres, 1994.
- CICERON, *De l'orateur (De Oratore)*, trad. E. Courbaud, Paris, Les Belles Lettres, 1922-1927.
- CICERON, *L'Orateur (Orator)*, trad. A. Yon, Paris, Les Belles Lettres, 1964.
- CICERON, *Les Partitions oratoires (Partitiones oratoriae)*, trad. M. Bompert, in *O. C. de Cicéron* Paris, C.L.F. Panckoucke (Bibliothèque latine-française), 1835.
- CLOTE, Jean-Baptiste, *Rhétorique française*, Paris-Lyon, A. Faucon, 1847.
- COLONIA DE, P. Domenico, *De Arte rhetorica. Libri quinque, lectissimis veterum auctorum aetatis aureae, perpetuisque exemplis illustrati*, n° 5, Lyon, 1728.
- CREVIER, Jean-Baptiste, *Rhétorique française*, Paris, Saillant, Dessaint, 1767.

DOMAIRON, Louis, *Rhétorique française adoptée par la Commission des livres classiques pour l'usage des lycées et des écoles secondaires. 1<sup>re</sup> année du cours des Belles-Lettres*, Paris, Deterville, 1804 (An XIII).

DROZ, Joseph, *Essai sur l'art oratoire*, A.-A. Renouard, 1800 (an VIII).

DUBOIS-FONTANELLE, Jean-Gaspard, *Cours de Belles-Lettres*, t. I, G. Dufour, 1813.

DUMARSAIS, *Des tropes ou des différents sens, Figure et vingt autres articles de l'Encyclopédie, suivis de L'Abrégé des Tropes de l'abbé Ducros*, présentation, notes et traduction de F. Douay-Soublin, Paris, Flammarion, 1988.

FERRI, Giovanni, *De l'Éloquence des orateurs anciens et modernes*, Paris, J. G. Mérigot, 1805 [1789].

GERARD DE BENAT, François de, *Fragmens choisis d'éloquence*, Avignon, Avignon, 1755.

GIRARD, abbé Gabriel, *Préceptes de rhétorique tirés des meilleurs auteurs anciens et modernes* [1787], 1809 (12 rééd. jusqu'en 1887).

GRANDPERRET, Claude-Louis, *Traité classique de la littérature contenant les Humanités et la Rhétorique* [1816], 8<sup>e</sup> éd., Lyon, M. P. Rusand, 1834.

HENRY, abbé Augustin, *Histoire de l'éloquence*, t. III à VI, 2<sup>e</sup> édition, Paris, J. Lecoffre, 1848-1858.

LA HARPE, Jean-François de, *Lycée, ou cours de littérature ancienne et moderne* [1797-1808 (an VII-XIII)], Paris, Emler frères, 1829.

LAMY, Père Bernard, *La Rhétorique ou l'art de parler* [1675], B. Timmermans, Paris, PUF, 1998.

LAURENTIE, Pierre Sébastien, *De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs* [1819], Paris, Méquignon, 1821.

LE CLERC, Joseph-Victor, *Nouvelle rhétorique*, 1823.

LIEBLE, dom Philippe-Louis, *Nouvelle rhétorique française à l'usage des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe, avec des exemples tirés des meilleurs Orateurs et Poètes français et latins*, 1803.

MALLET, abbé, *Essai sur l'étude des Belles-Lettres*, Paris, 1747.

MARMONTEL, Jean-François, *Éléments de littérature* [1787], n° 1, Paris, Firmin Didot, 1856.

MAURY, Jean-Sifrein, abbé, *Essai sur l'éloquence de la chaire* [1810], Paris, Firmin-Didot, 1862.

NOËL, François, et DELAPLACE, François, *Leçons de littérature et de Morale ou Recueil en prose et en vers des plus beaux morceaux des deux derniers siècles* [1804], 1822 (11<sup>e</sup> édition).

PAPON, le père (de l'Oratoire), *L'Art du poète et de l'orateur. Nouvelle rhétorique à l'usage des collèges, précédée d'un Essai d'éducation*, Lyon, 1765.

QUINTILIEN, *Institution oratoire*, n° 1, Paris, Les Belles Lettres, 1976.

ROLLIN, *Traité des études ou de la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur, précédé de l'éloge de Rollin par M. Saint-Albin Berville et suivi de ses œuvres diverses* [1726-1728], Paris, Adolphe Delahays, s.d.

ROSMALÉN, A. de, *L'Orateur ou cours de débit et d'action oratoires appliqué à la chaire, au barreau, à la tribune et aux lectures publiques*, 3<sup>e</sup> éd., 1842.

SOAREZ, (S.J.), *Summa rhetoricae*, 1560.

THERY, Augustin-François, *Choix de discours français ou Conciones français, à l'imitation du Conciones latin en usage dans les rhétoriques*, Paris, J.-S. Merlin, 1821.

VILLEMMAIN, Abel-François, *Cours de littérature française- Tableau de la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nouvelle édition, Paris, Didier et Cie, 1858.

## **2. Ouvrages du XX<sup>e</sup> siècle**

FORESTIER, Georges, *Analyse des textes classiques*, Paris, Nathan (128), 1992.

GARDES-TAMINE, Joëlle, *La Rhétorique*, Paris, Armand Colin-Masson, 1996.

MOLINIE, Georges, *Éléments de stylistique française* [1986], Paris, PUF, 1991.

PATILLON, Michel, *Éléments de rhétorique classique*, Paris, Nathan, 1990.

REBOUL, Olivier, *Introduction à la rhétorique* [1991], Paris, PUF (Premier cycle), 1994.

ROBRIEUX, Jean-Jacques, *Éléments de Rhétorique et d'Argumentation*, Paris, Dunod, 1993.

## **C. Études sur l'éloquence et la rhétorique**

### **1. Études antérieures au XX<sup>e</sup> siècle**

AUBERTIN, Charles, *L'Éloquence politique et parlementaire en France avant 1789 d'après des documents manuscrits*, Paris, Eugène Belin, 1882.

AULARD, François, *L'Éloquence parlementaire pendant la Révolution. Les orateurs de l'assemblée constituante*, Paris, Hachette, 1882.

AULARD, François, *L'Éloquence parlementaire pendant la Révolution. Les orateurs de la Législative et de la Convention*, Paris, Hachette, 1886.

GOURMONT, Remy de, *Promenades philosophiques [Première série]*, Paris, Mercure de France, 1931.

LOUDUN, Eugène, *Les Derniers Orateurs*, Paris, Ledoyen, 1855.

NODIER, Charles, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire [1833]*, Paris, Charpentier, 1864.

REINACH, Joseph, « Gambetta orateur », *Études de littérature et d'histoire*, Paris, Hachette, 1889.

REINACH, Joseph, *Le « Conciones » français. L'Éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 1894.

REMUSAT, Charles de, « De l'esprit littéraire sous la Restauration et depuis 1830 », *Revue des Deux Mondes*, 30 avril 1847.

REMUSAT, Charles de, *Critiques et études littéraires, ou Passé et Présent*, 1859.

SAINTE-BEUVE, Charles, « De la littérature industrielle », *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> sept. 1839, repris dans *La Querelle du roman-feuilleton. Littérature, presse et politique, un débat précurseur*, textes réunis et présentés par L. Dumasy, Grenoble, ELLUG, 1999.

STAËL, Germaine de, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*[1800], texte de la seconde éd., Paris, Flammarion, 1991.

## 2. Études du XX<sup>e</sup> siècle

AUBENQUE, Pierre, *La Prudence chez Aristote*, Paris, PUF (Quadrige), 1997.

BARTHES, Roland, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *L'Aventure sémiologique*, Paris, Le Seuil, 1985.

BARTHOU, Louis, *Lamartine orateur*, Paris, Hachette, 1916.

BENARD, Annie, *Les Traités de rhétorique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 4, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 1973.

BOWMAN, Frank Paul, *Le Discours sur l'éloquence sacrée à l'époque romantique. Rhétorique, apologétique, herméneutique, 1777-1851*, Genève, Droz, 1980.

BRANCA-ROSOFF, Sonia, *La leçon de lecture. Textes de l'abbé Batteux*, Paris, Éd. des Cendres, 1990.

BRASART, Patrick, *Paroles de la révolution. Les assemblées parlementaires. 1789-1794*, Paris, Minerve, 1988.

BRASART, Patrick, « Le recours à l'antique dans le genre délibératif, 1789-1794 », in Raymond Chevallier éd., *La Révolution française et l'Antiquité*, Université de Tours-Centre de recherches A. Piganiol, 1991.

BRASART, Patrick, *L'Éloquence révolutionnaire (1789-1794) : appréciation critique et statut littéraire d'un délibératif moderne (1789-1814)*, doctorat N. R., 1992.

BREDIN, Jean-Denis et LEVY, Thierry, *Convaincre. Dialogue sur l'éloquence*, Paris, Odile Jacob, 1997.

CAUQUELIN, Anne, *L'Art du lieu commun. Du bon usage de la doxa*, Paris, Seuil (La couleur des idées, 1999).

DESBORDES, Françoise, *La Rhétorique Antique*, Paris, Hachette, 1996.

DOUAY-SOUBLIN, Françoise, « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », in Sylvain Auroux éd., *Histoire des idées linguistiques*, Liège, Mardaga, 1992.

DOUAY-SOUBLIN, Françoise, « Les recueils de discours français pour la classe de rhétorique », *Histoire de l'éducation-Les humanités classiques (numéro spécial sous la direction de Marie-Madeleine Compère et André Chervel)*, n° 74, Paris, INRP, 1997.

DOUAY-SOUBLIN, Françoise, « Les Jésuites et l'autorité de la *Rhétorique* d'Aristote », in Gilbert Dahan et Irène Rosier-Catach éd., *Traditions et commentaires de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1998.

DOUAY-SOUBLIN, Françoise, « Y a-t-il *renaissance* de la Rhétorique en France au XIX<sup>e</sup> siècle ? », in Samuel Ijsseling, et G.Vervaecke éd., *Renaissances of Rhetoric*, Leuven, University Press, 1995.

DOUAY, Françoise et SERMAIN, Jean-Paul, « État présent de la recherche rhétorique en France », *Rhetorik*, n° 14, 1994.

FUMAROLI, Marc, éd., *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne 1450-1950*, Paris, PUF, 1999.

FUMAROLI, Marc, *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique* [1<sup>re</sup> éd. Droz 1980], 2<sup>e</sup> édition, Paris, Albin Michel, 1994.

FUMAROLI, Marc, « Théorie de l'argumentation et invention littéraire », in Guy Haarscher éd., *Chaim Perelman et la pensée contemporaine*, Bruxelles, Bruylant, 1993.

GOYET, Francis, « L'origine logique du mot “maxime” », in Marie-Luce Demonet-Launay et André Tournon éd., *Logique et Littérature à la Renaissance*, Paris, Champion, 1994.

GOYET, Francis, *Rhétorique de la tribu, rhétorique de l'État*, Paris, PUF, 1994.

GOYET, Francis, *Le sublime du « lieu commun » - L'invention rhétorique dans l'Antiquité et à la Renaissance*, Paris, Honoré Champion (Bibliothèque littéraire de la Renaissance), 1996.

GOYET, Francis, « Aux origines du sens actuel de “lieu commun” », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n° 49, 1997.

GRISCELLI, Paul, *L'Enseignement de la rhétorique dans les collèges français (1660-1760)*, Paris 4, doctorat N.R., 1989.

GUILHAUMOU, Jacques, « Rhétorique et antirhétorique à l'époque de la Révolution française », in Christian Croisille et Jean Ehrard, éd., *La Légende de la Révolution*, Clermont-Ferrand, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Blaise-Pascal, Centre de recherches révolutionnaires et romantiques, 1986.

HEUZE, Philippe, « Une page de Robespierre - Étude d'un morceau d'éloquence révolutionnaire », in Raymond Chevallier éd., *La Révolution française et l'Antiquité*, Université de Tours - Centre de recherches A. Piganiol, 1991.

KIBEDI-VARGA, Aron, *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, Paris, Librairie Marcel Didier, 1970.

LECLAIR, Bertrand, « Qui a peur de la rhétorique ? », *Le Nouveau Politis*, n° 12, 1993.

LEONI, Sylviane, « Une redécouverte restreinte : la rhétorique française du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Dix-huitième siècle*, n° 30, 1998.

MARTINEAU, François, *Le Discours polémique. Essai sur l'ordre du discours judiciaire*, Paris, Quai Voltaire, 1994.

MOLINO, Jean, « Quelques hypothèses sur la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle », *R.H.L.F.*, mars-avril 1980.

PAULHAN, Jean, *Les Fleurs de Tarbes ou La Terreur dans les Lettres* [1941], Paris, Gallimard, 1990.

PERELMAN, Chaïm, *L'Empire rhétorique. Rhétorique et argumentation* [1977], 2<sup>e</sup> édition, Paris, Vrin, 1988.

PERNOT, Laurent, « La Tribune française entre l'histoire et les médias », in H. Geissner, A. Herbig et al. éd., *Europäische Versammlungskultur*, Berlin, Duncker et Humblot, 1995.

PRINCIPATO, Aurelio, « La tradition rhétorique et la crise révolutionnaire : l'attitude de Madame de Staël », *Le Groupe de Coppet et la Révolution française*, Lausanne-Paris, Institut Benjamin Constant-Jean Touzot, 1988.

RICHER, Laurence, « “Elle avait survécu à tous les régimes”, ou la rhétorique selon Quinet », in Alain Vaillant éd., *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Éditions Printer, 1997.

RIOUX, Jean-Pierre, « Le Palais-Bourbon. De Gambetta à de Gaulle », in Pierre Nora éd., *Les Lieux de mémoire*, t. II, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1984.

SAÏM, Mirela, « Les représentants représentés : théorie et critique de l'éloquence “démocratique” chez Cormenin », in Alain Vaillant éd., *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Éditions Printer, 1997.

SAMINADAYAR, Corinne, « “...Et tords-lui son cou” : exorcismes vallésiens », in Alain Vaillant éd., *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Éditions Printer, 1997.

SERMAIN, Jean-Paul, « Le Statut de l'éloquence révolutionnaire pendant la Révolution française », in Winfried Busse et Jiirgen Trabant éd., *Les Idéologues. Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam-Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, 1986.

SERMAIN, Jean-Paul, « La part du diable. La rhétorique et ses enjeux pendant la révolution française », *Il confonto letterario*, VI-11, 1989.

STAROBINSKI, Jean, « Benjamin Constant et l'éloquence », in Etienne Hofmann éd., *B. Constant, Madame de Staël et le groupe de Coppet*, Oxford-Lausanne, Voltaire Foundation -Institut Benjamin Constant, 1982.

STAROBINSKI, Jean, « Rousseau et l'éloquence », in Ralph-Alexander Leigh, éd., *Rousseau after two hundred years*, Cambridge University Press, 1982.

STAROBINSKI, Jean, « Éloquence antique, éloquence future : aspects d'un lieu commun d'ancien régime », *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. I, *The Political culture of the Old Regime*, Chicago-Oxford, K.-M. Baker, 1987.

STAROBINSKI, Jean, « Benjamin Constant : comment parler quand l'éloquence est épuisée », in François Furet, Mona Ozouf éd., *The Transformation of Political Culture 1789-1848*, Oxford, Pergamon Press, 1989.

Ward, Patricia A, « Hugo et le mythe de Mirabeau au XIX<sup>e</sup> siècle », in Jacques Seebacher, Anne Ubersfeld, éd., *Hugo le fabuleux*, Paris, Seghers, 1985.



YATES, Frances A., *L'Art de la Mémoire* [1966], Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 1975.

## **IV. Approches linguistiques, argumentatives, pragmatiques**

### **A. Généralités**

ANGENOT, Marc, *La Parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes* [1982], Paris, Payot (Langages et sociétés), 1995.

BACHELET, Théodore, éd., *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts et des sciences morales et politiques* [1862], Paris, Delagrave, 1882.

CAYROL, Roland, *La Nouvelle Communication politique*, Paris, PUF, 1986.

GHIGLIONE, Rodolphe, éd., *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*, Paris, Armand Colin, 1989.

GOFFMAN, Erwing, *Les Rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.

HUET, Sophie et LANGENIEUX-VILLARD, Philippe, *La Communication politique*, Paris, PUF, 1982.

MANENT, Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme français*, Paris, Calman-Lévy, 1987.

MEYER, Michel, *Questions de rhétorique. Langage, raison et séduction*, Paris, Librairie Générale Française (Biblio essais), 1993.

SAINT-GERAND, Jacques-Philippe, « La langue française au XIX<sup>e</sup> siècle. Scléroses, altérations, mutations. De l'abbé Grégoire aux tolérances de Georges Leygues (1790-1902) », in J. Chaurand éd., *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999.

SAINT-GERAND, Jacques-Philippe, « Repères pour une histoire de la langue française au XIX<sup>e</sup> siècle », *La Licorne*, 4-5-7: 1980-1981 (II : 1803-1814)-1983 (III : 1815-1830).

TODOROV, Tzvetan, *Théories du symbole*, Paris, Seuil, 1977.

TODOROV, Tzvetan, *Critique de la critique. Un roman d'apprentissage*, Paris, Seuil, 1984.

### **B. Linguistique**

DECLERCQ, Gilles, *L'Art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Éditions universitaires, 1992.

DUCROT, Oswald, *Le Dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.

FAYE, Jean-Pierre, *Théorie du récit : introduction aux "langages totalitaires"*, Paris, Herman, 1972.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine et MOUILLAUD, Maurice, *Le Discours politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1984.

MAINGUENEAU, Dominique, *Genèses du discours*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1984.

MAINGUENEAU, Dominique, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Bordas, 1990.

TROGNON, Alain et LARRUE, Janine éd., *Pragmatique du discours politique*, Paris, Armand Colin, 1994.

### **C. Logique et argumentation**

*Logique, argumentation, conversation : Actes du colloque de Pragmatique* (Fribourg, 1981), Berne, Peter Lang, 1983.

DECLERCQ, Gilles, *L'Art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Éditions universitaires, 1992.

GRIZE, Jean-Blaise. « Recherches sur le discours et l'argumentation », *Revue européenne des sciences sociales, Cahiers Vilfredo Pareto*, Genève, Librairie Droz, 1974.

MEYER, Michel, éd., *De la métaphysique à la rhétorique : essais à la mémoire de Chaïm Perelman*, Bruxelles, Éd. de l'université de Bruxelles, 1986.

OLERON, Pierre, *L'Argumentation* [1983], Paris, PUF (Que sais-je ?), 1993.

OLERON, Pierre, *Le Raisonnement* [1977], Paris, PUF (Que sais-je ?), 1995.

PERELMAN, Chaïm, *Logique juridique. Nouvelle rhétorique*, Paris, Dalloz, 1976.

PERELMAN, Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA, Lucie, *Traité de l'argumentation - La nouvelle rhétorique* [1970], Université de Bruxelles, 1988.

PLANTIN, Christian, *Essais sur l'argumentation. Introduction linguistique à l'usage de la parole argumentative*, Paris, Kimé, 1990.

VIGNAUX, Georges, *L'Argumentation. Essai d'une logique discursive*, Genève, Droz, 1976.

#### **D. Analyse du discours et lexicologie**

*Langages - Le Discours politique*, n° 23, sept.1971.

ALBARET, Isabelle, éd., *Les Mots de la Révolution*, Paris, Ledrappier, 1987.

BONNAFOUS, Simone et TOURNIER, Maurice, « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique », *Langages*, n° 117,

CARON, Philippe, *Des « belles lettres » à la littérature. Une archéologie du savoir profane en langue française (1680-1750)*, Paris, Société pour l'information grammaticale, Peeters, 1992.

CHAUVEAU, Geneviève, *Langages - Analyse linguistique du discours jaurésien*, n° 52, décembre 1978.

COURTINE, Jean-Jacques, *Analyse du discours politique (le discours communiste adressé aux chrétiens)*, in *Langages*, n° 62, juin 1981.

Glatigny, Michel, « Contribution à la préhistoire de l'analyse sémique. Le *Dictionnaire des synonymes* de Guizot », *Bulletin du Centre d'analyse du discours* (Lille III), n° 4, 1980.

GLATIGNY, Michel et GUILHAUMOU, Jacques éd., *Peuple et Pouvoir - Études de lexicologie politique*, Presses universitaires de Lille, 1981.

GUESPIN, Louis, éd., *Langages. Typologie du discours politique*, n° 41, mars 1976.

GUILHAUMOU, Jacques, « L'idéologie du Père Duchesne : les forces adjuvantes (14 juillet-6septembre 1793) » , *Langage et idéologies - Le Discours comme objet de l'Histoire*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1974.

GUILHAUMOU, Jacques, *La Langue politique et la Révolution française : de l'événement à la raison linguistique*, Méridiens-Klincksieck, 1989.

GUILHAUMOU, Jacques, « La Rhétorique du discours, objet d'histoire (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin du centre d'analyse de Lille III*, Presses universitaires de Lille 1981.

GUILHAUMOU, Jacques *et al.*, *Langage et idéologies. Le Discours comme objet de l'Histoire*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1974.

MAINGUENEAU, Dominique, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Hachette, Paris, 1976.

MAINGUENEAU, Dominique, *Nouvelles Tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette, 1987.

MAINGUENEAU, Dominique, éd., *Langages. Les Analyses du discours en France*, n° 117, mars 1995.

MALDIDIER, Denise et ROBIN, Régine, « Polémique idéologique et affrontement discursif en 1776 : les grands édits de Turgot et les remontrances du Parlement de Paris », *Langage et idéologies - Le Discours comme objet de l'Histoire*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1974.

PECHEUX, Michel, éd., *Langages. Analyse du discours. Langue et idéologies*, mars 1975.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	1
1. Comme peut-on étudier l'éloquence ? .....	1
2. La monarchie de Juillet ou l'âge d'or de l'éloquence moderne .....	25
3. Lire les discours parlementaires .....	33
<b>Première partie : Permanence de la rhétorique au XIX<sup>e</sup> siècle : histoire d'une redécouverte</b> .....	49
<b>Chapitre 1 : Grandeur et misère de la rhétorique aujourd'hui</b> .....	49
A. Le renouveau de la rhétorique .....	49
B. Le XIX <sup>e</sup> siècle au regard de la rhétorique renaissante : le malentendu de la rhétorique restreinte .....	61
<b>Chapitre 2 : Jalons pour une histoire de la rhétorique de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle : débats et notions émergentes</b> .....	71
A. La rhétorique issue du modèle d'enseignement humaniste .....	71
1. Mise en place du modèle .....	71
2. Le modèle jésuite, prototype de l'enseignement rhétorique .....	73
B. Les facteurs d'évolution du modèle .....	80
1. L'extension de l'enseignement du français : vers la constitution d'une rhétorique française .....	80
2. La question de la rhétorique « cartésienne » : <i>L'Art de parler</i> de Bernard Lamy .....	85
3. Le débat sur les passions dans l'éloquence sacrée et les avatars de la rhétorique du cœur sur le terrain de l'esthétique .....	91
C. La rhétorique contestée, détournée et concurrencée .....	95
1. Les positions de l' <i>Encyclopédie</i> : oui à l'éloquence, non à la rhétorique .....	95

2. Le courant « belles-lettriste » : la rhétorique au service de la lecture des œuvres .....	98
3. La concurrence de la grammaire générale .....	102
D. Épilogue : l'anti-rhétorique de la Révolution française et la « restauration rhétorique » de l'Empire .....	104

**Chapitre 3 : La formation de Guizot et de Thiers : humanités et rhétorique au tournant des deux siècles** ..... 110

A. Guizot au Collège et à l'Académie de Genève.....	110
1. Données biographiques .....	110
2. Le Collège et l'Académie de Genève .....	111
3. Formation (suite) .....	118
B. Thiers au Lycée impérial de Marseille .....	120
1. Données biographiques. Histoire du lycée .....	120
2. Enquête sur l'enseignement des humanités dans les lycées de l'Empire .....	121
3. Formation (suite) .....	128
C. Tocqueville au Collège royal de Metz.....	138

**Deuxième partie : L'éloquence politique : la difficile constitution d'un genre** ..... 142

**Chapitre 1 : La recherche problématique d'un délibératif moderne**..... 142

A. Le genre délibératif dans la rhétorique antique : de l'harmonie des fins au conflit de l'utile et de l'honnête.....	142
1. La <i>Rhétorique</i> Aristote .....	142
2. <i>Rhétorique à Hérennius</i> .....	150
3. Cicéron : <i>De Inventione</i> .....	153
4. Cicéron : <i>De Oratore et Partitiones oratoriae</i> .....	155
B. A la recherche d'un délibératif moderne ou comment conjuguer l'utile et l'honnête....	165
1. Le genre délibératif : l'oublié ou le parent pauvre de l' <i>ars rhetorica</i> .....	167
2. Le genre délibératif selon Marmontel : une relecture de Cicéron .....	172

3. À la recherche d'éloquences de substitution .....	181
4. La tribune de l'orateur-philosophe .....	188
C. La Révolution ou l'échec d'un renouvellement du genre délibératif .....	191
1. Le genre délibératif confronté à la réalité des assemblées révolutionnaires .....	192
2. Persistance de l'idéal du grand orateur .....	196
3. L'idéal mis à mal .....	200
4. Madame de Staël et l'éloquence : une réflexion sur l'avenir de l'éloquence politique .....	203
<b>Chapitre 2 : Quels modèles pour l'éloquence politique au XIX<sup>e</sup> siècle ? .....</b>	<b>225</b>
A. Le modèle antique .....	225
1. Cicéron et Démosthène : modèles obligés du délibératif dans la rhétorique « restaurée » du début du siècle .....	226
2. La réhabilitation des <i>Conciones</i> , autre modèle d'éloquence antique .....	227
3. Les limites de l'adaptation du modèle antique .....	232
B. Le modèle révolutionnaire .....	237
1. L'éloquence révolutionnaire : une référence obligée pour l'éloquence politique .....	237
2. Le contre-modèle ou l'éloquence repoussoir pour la monarchie constitutionnelle....	241
3. Vers une réévaluation de l'éloquence révolutionnaire .....	250
C. Le modèle anglais .....	253
1. Les signes d'intérêt pour l'éloquence anglaise .....	253
2. Un modèle traditionnellement dévalué.....	256
3. Un modèle désormais possible pour l'éloquence parlementaire française .....	262
D. Épilogue : Thiers et « l'art de la discussion » dans le <i>Discours sur l'éloquence judiciaire</i> .....	274
<b>Chapitre 3 : Les conditions institutionnelles de la parole parlementaire sous la Monarchie de Juillet : une parole réglée et réglementée .....</b>	<b>279</b>
A. Une monarchie parlementaire ? ou les règles du jeu parlementaire selon la Charte .....	279
B. Un auditoire d'hommes « éclairés » ? .....	287

C. Le règlement de la Chambre des députés et la parole parlementaire .....	302
D. Disposition des lieux : « l'esprit » de la Chambre .....	317

### **Troisième partie : Étude des discours : quelle éloquence**

<b>pour la monarchie parlementaire ? .....</b>	<b>325</b>
--	------------

Précisions méthodologiques .....	325
----------------------------------	-----

1. Outils d'analyse .....	325
---------------------------	-----

2. Choix des discours étudiés .....	332
-------------------------------------	-----

<b>Chapitre 1 : L'éloquence de Guizot et de Thiers .....</b>	<b>334</b>
--	------------

A. Étude détaillée de six discours de Guizot et de Thiers .....	334
---	-----

1. Rétrospective de leurs interventions pendant la première session parlementaire de la monarchie de Juillet .....	335
--	-----

a. Les débuts de Thiers à la Chambre des députés d'août 1830 à avril 1831 .....	335
---	-----

b. Guizot orateur d'août 1830 à mars 1831 .....	342
---	-----

2. Les discours sur le projet d'adresse .....	363
---	-----

a. Le discours de Thiers (9 août 1831) .....	363
--	-----

b. Le discours de Guizot (11 août 1831) .....	376
---	-----

3. Les discours en réponse à l'interpellation Mauguin .....	394
---	-----

a. Le discours de Thiers (20 septembre 1831) <i>en réponse à Mauguin et au général Lamarque</i> .....	395
---	-----

b. Le discours de Guizot ((20 septembre 1831) <i>en réponse à La Fayette</i> .....	406
--	-----

4. Les discours sur l'abolition de l'hérédité de la pairie .....	414
--	-----

a. Le discours de Thiers (3 octobre 1831) .....	416
---	-----

b. Le discours de Guizot (5 octobre 1831) .....	434
---	-----

B. L'éloquence de Guizot et de Thiers de 1831 à 1836 : caractères communs .....	456
---	-----

1. L'espace de la publicité : de la confiance dans la délibération à la crainte de la parole agissante .....	456
--	-----

2. L'auditoire des hommes de sens ou l'adaptation du discours à l'auditoire .....	487
---	-----

3. Le conflit des valeurs ou comment concilier ordre et liberté .....	518
---	-----



4. <i>Coda</i> . Berryer et Thiers dans le débat sur le remboursement de la dette américaine : un exemple de conflit de valeurs .....	548
a. Le discours de Berryer (15 avril 1833) .....	552
b. Le discours de Thiers (16 avril 1833) .....	563
C. L'éloquence de Guizot et de Thiers de 1831 à 1836 : traits spécifiques.....	573
1. Préambule .....	573
2. <i>Inventio</i> .....	581
a. <i>Docere</i> .....	581
Thiers : les faits et les chiffres .....	581
Guizot : les principes et les lois de l'histoire.....	586
b. <i>Movere</i> .....	592
De quelques emplois du mot passion .....	592
Guizot : indignation et anathème.....	605
Thiers ou « l'intelligence sympathique des passions publiques.....	614
c. <i>Conciliare</i> .....	621
Thiers : proximité et humour .....	628
Guizot : hauteur et distance.....	538
3. <i>Dispositio</i> .....	645
4. <i>Elocutio</i> .....	651
a. Métaphores.....	652
b. Guizot : une <i>elocutio</i> élaborée .....	660
c. Thiers ou la recherche du naturel.....	677
<b>Chapitre 2 : Tocqueville ou de la difficulté d'être orateur.....</b>	<b>684</b>
A. Tocqueville et la question d'Orient .....	689
1. Premier discours sur la question d'Orient (2 juillet 1839) .....	690
2. Étude contrastive : le discours du 1 <sup>er</sup> juillet 1839 de Lamartine .....	706
3. Second discours de Tocqueville sur la question d'Orient (30 novembre 1840).....	720
B. L'éloquence de Tocqueville (1840-1848).....	735
1. Un intellectuel en politique .....	737
a. Tocqueville et le spectacle politique.....	738

b. La parole d'un homme seul .....	747
2. « Grandes passions » contre « petites passions » : parler pour l'honneur de la France .....	759
a. Traiter les questions « de haut » : <i>paolo majora dicamus</i> .....	761
b. La dénonciation d'une politique fondée sur les « petites passions » .....	763
c. Parler pour l'honneur de la France : le « patriotisme intellectuel » de Tocqueville .....	768
3. Quels moyens rhétoriques ? .....	773
a. Instruire dans un langage « simple et net » .....	773
b. La difficulté d'émouvoir .....	784
c. Des discours sans concessions .....	793
<b>Conclusion</b> .....	799
1. L'avènement du genre délibératif moderne .....	799
2. Les représentations ambivalentes de l'éloquence parlementaire : le mythe de la toute-puissance de la parole à l'épreuve de la vie politique .....	804
3. Vers une séparation des champs de la politique et de la littérature .....	810
<b>Bibliographie</b> .....	819
<b>Tables des matières</b> .....	843